REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

TOME XIX

1933

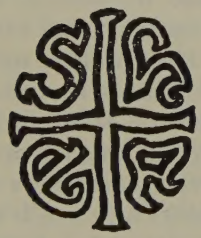

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

66572

BR
840
R46
v. 19

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

LES VISIONS SUR JEANNE D'ARC DE M. JEAN JACOBY

I. Méprises concernant la langue et les institutions de l'époque médiévale. — Où M. Jacoby apporte la preuve qu'il a oublié son latin. — Affirmations inexactes.

II. La légende de Perceval sur la naissance de Jeanne. — Jeanne ignorait l'existence d'un nom de famille dans les familles paysannes de la région de Domremy. — Elle n'est pas fille de prince, mais d'origine paysanne. — La soi-disante mission de Bertrand de Poulengy. — Conclusion.

Le livre de M. Jacoby sur *le Secret de Jeanne d'Arc*[1] ne peut émouvoir les historiens auxquels il ne s'adresse pas. Mais il est susceptible de troubler nombre de lecteurs ignorant les sources de l'histoire de Jeanne et certains procédés de discussion assez particuliers. C'est pourquoi nous signalerons quelques-unes de ses erreurs : les relever toutes demanderait un volume. Nous essaierons aussi de faire saisir les défauts de sa méthode déductive. L'auteur, qui a publié un premier volume sur *le Tsar Nicolas II et la Révolution,* en annonce un autre sur *Lénine;* il essaie, entre temps, de se distraire de ces horreurs par l'examen du *Secret* de la Pucelle, et témoigne par là d'un certain goût des contrastes. Ce goût ne risque-t-il pas, parfois, d'aboutir au manque d'équilibre ?

M. Jacoby soutient une thèse curieuse[1*]. « Il est impossible, affirme-t-il, à moins de fermer les yeux à l'évidence, de ne pas tirer [des faits] la conclusion suivante » : « Jeanne n'était pas la fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée; Jeanne, par sa naissance, appartenait à la maison d'Orléans » (p. 190). Il fait d'elle la fille de Louis, duc d'Orléans et, vraisemblablement, de la reine Isabeau de Bavière. A l'appui, il remarque que « la substitution d'enfants a toujours existé » (p. 225), et invoque l'axiome d'Henri Poincaré : « Les lois les plus intangibles de la science ne sont que des hypothèses commodes » (p. 226).

1. Paris, 1932. In-16 de XIV-261 pages. Les références de l'article, sauf avis contraire, renverront à ce livre. — Nous tiendrons compte aussi de l'article du P. DONCOEUR, *Sur les origines de Jeanne d'Arc,* dans les *Études* du 15 décembre; des deux articles parus dans *le Mercure de France,* numéros des 15 octobre et 1er novembre 1932; enfin de la riposte de M. JACOBY publiée aux *Échos* du même *Mercure,* numéro du 1er janvier 1933, sous le titre : *la Pucelle d'Orléans et l'opinion catholique.*

1*. Cette thèse remonte à 1804. On l'a signalé de divers côtés à M. Jacoby, qui l'a reconnu (*Le secret de Jeanne d'Arc,* Appendices, p. 233-235).

Cet axiome est-il bien applicable à l'histoire ? M. Jacoby semble le croire. Ne nous étonnons donc pas de découvrir, sous sa plume, des assertions qui marquent d'autant mieux une certaine candeur qu'elles sont énoncées avec plus d'assurance.

Avant d'aborder la question de fond, je présenterai quelques observations de détails.

I

Pour M. Jacoby « Jeanne traite le roi et le duc d'Alençon avec une charmante familiarité » (page 66), parce que « elle les appelle gentil dauphin, et gentil duc ». Critiqué, il maintient cette position et renvoie au glossaire de La Gurne de Sainte-Palaye[2]. Il eût certes été mieux inspiré en se reportant au mot *gentil* dans Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. La lecture de très nombreuses citations l'eût alors convaincu que dans gentil roi, gentil duc, gentil homme, gentille femme, *gentil* signifie toujours, au Moyen Age, *noble, vaillant*.

M. Jacoby soutient avec persévérance que l'épée en pal, dans les armoiries bien connues de Jeanne, est une brisure de bâtardise déchiffrée par tous ses contemporains à première vue, et qui la désignait comme fille du duc d'Orléans[3]. Les essais de justification qu'il tente en réponse aux observations qui lui ont été faites sur ce point sont sans portée. Bouly de Lesdain, invoqué par lui, a publié une courte étude d'ensemble sur *les Brisures d'après les sceaux*[4], où paraissent seulement 44 brisures de bâtardises échelonnées sur toute la période des sceaux. Beaucoup plus important, du point de vue qui nous occupe, est un article de M. de Mazières-Mauléon sur *les Brisures de bâtardises*[5]. Il en a relevé 184, dont 80 pour la période de 1351 à 1451. Sur ces 80 la bande et ses dérivés, la barre et ses dérivés représentent 66 %; dans 12 blasons, seulement, la brisure est figurée par des pièces diverses en surcharge des armes *pleines;* et ces pièces n'ont absolument aucune analogie avec l'épée en pal. Enfin, il est remarquable

2. Le *Mercure de France*, 1er janvier 1933, p. 244. — La Curne, né en 1697, mourut en 1781, n'ayant publié qu'un volume de son glossaire, en 1775. Le reste fut édité seulement au XIXe siècle.

3. *Le Mercure* du 1er novembre, p. 551-553, 557-558; *le Secret*, p. 146, 195-196, 218-219; réponse à deux notes du *Temps* parue dans le *Temps* puis dans les Appendices du *Secret*, p. 246-247; *le Mercure* du 1er janvier, p. 243-244.

4. Neufchâtel, 1896, in-4°. Extrait des *Archives héraldiques suisses*.

5. Dans la *Revue héraldique*, n° du 25 janvier 1905, p. 1-21.

que le « bâton péri en barre fut particulièrement employé pour les bâtards de la maison de France », de tout temps. Cependant Charles VII donna une bande à Marie de Valois, fille qu'il eut d'Agnès Sorel[6]. Dunois, bâtard d'Orléans, porta le bâton péri d'argent et le bâton d'argent en barre.

En héraldique une thèse n'a de valeur que si elle s'appuie sur un exemple concret et approprié. Les bâtards de princes abondaient au xve siècle, et M. Jacoby le signale, comme de juste (p. 201-202). Mais il se trouve dans l'impossibilité de signaler, en même temps, le blason d'un de ces bâtards qui donne un semblant de justification à sa thèse[7].

Les hérauts d'armes ne représentent pas « un honneur tout-à-fait royal » (p. 80). Les princes, les chefs de guerre grands et petits, les villes ont leurs hérauts d'armes. Pour qui a un peu étudié l'histoire de Jeanne d'Arc et, par conséquent, de Jeanne des Armoises, Ortie, Fleur de Lys, Cœur de Lys, hérauts de la ville d'Orléans sont connus.

Il semble que M. Jacoby ait encore besoin de quelques lectures avant de se familiariser avec la langue et les institutions du Moyen Age.

Aussi bien M. Jacoby se montre-t-il aventureux, parfois même malheureux quand il s'agit de traduire.

Lorsque Jeanne se mit en route pour Chinon, d'après lui, elle « n'avait pas l'habitude du cheval » (p. 51). C'est là, évidemment, une traduction du « quae nesciret equitare, nec ducere guerram[8] » que le procès de condamnation nous fait connaître comme une réponse de Jeanne à ses voix. Impossible, cependant, d'interpréter ce mot autrement que L. Champion, capitaine commandant au 5e chasseurs[9]. Elle ignorait le « métier d'homme d'armes sur un cheval de guerre », elle ne savait pas « chevaucher », ce qui est très différent de « n'avoir pas l'habitude du cheval ». Quand elle part pour Chinon, Jeanne a déjà « fréquenté le cheval », elle « n'a plus le cauchemar de la chevauchée »[10].

Au moment où le duc d'Alençon approcha Jeanne pour la

6. Archives de la Trémoïlle, citées par M. de Mazières-Mauléon. — Ce doivent être les lettres du n° 567 de l'*Inventaire des archives de la Maison de la Trémoïlle*, publié par Ch. Samaran, Paris, 1928.

7. On doit remarquer qu'une orle aux armes de France fut accordée à Gilles de Rais, précisément en récompense de la campagne d'Orléans et du sacre.

8. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 53.

9. *Jeanne d'Arc écuyère* (Paris, 1901), p. 12. — Inutile de dire que nous sommes loin d'adopter toutes les conclusions de cet ouvrage.

10. *Jeanne d'Arc écuyère*, p. 25, 32.

première fois, elle se trouvait avec le roi et elle lui dit : « *Vous, soyez le très bien venu.* Quanto plures erunt de sanguine regis Franciae insimul, tanto melius[11]. » Ce mot a vivement frappé M. Jacoby qui le traduit une première fois par « Plus on *sera* ensemble du sang de France, mieux cela *sera* » (p. 66). Mais il n'a pas le droit de traduire plus loin par : « Plus on *est* de sang de France ensemble, mieux cela *est* » (p. 191); et moins encore celui de commenter aussitôt après : « Or, à ce moment, ils ne sont que trois : le roi, d'Alençon et Jeanne », ce que rien, absolument rien ne permet de dire; il n'a pas le droit, par suite, d'interpréter *on* comme si Jeanne avait dit *nous*[12].

Transformer ainsi le futur en présent pour pouvoir l'accompagner de tels commentaires ! Que signifie ? L'idée de Jeanne rapportée par le duc d'Alençon est très claire. Au moment où Orléans est prisonnier, Bourgogne allié des Anglais, Jeanne rêve du jour où tous les princes du sang de France feront front unique contre l'ennemi. Elle se montre nationale.

Beaucoup plus amusante est l'histoire imaginée pour la phrase qui suit immédiatement celle déjà citée, dans la déposition du duc d'Alençon. « Et in crastino, ipsa Johanna venit ad missam regis, ... et rex eamdem Johannam duxit in cameram quamdam; et cum ea erat ipse loquens et dominus *de la Tremoille,* quos retinuit rex, aliis praecipiendo quatenus recederent. Tunc ipsa Johanna fecit regi pluras requestas...; et multa alia... fuerunt prolocuta usque ad prandium. Et rex ivit spatiatum ad prata, et ibidem ipsa Johanna cucurrit cum lancea...[13] » Nous lisons dans M. Jacoby : « Le lendemain ils dînent tous les quatre : le roi, le duc d'Alençon, le gros La Trémoille et... la bergerette » (p. 66). Belle occasion de faire miroiter devant nos yeux les Mille et une nuits, à propos de la Pucelle ! Mais où donc M. Jacoby voit-il que Jeanne a dîné avec le roi, le duc d'Alençon, La Trémoïlle en tête-à-tête ?

On connaît la déposition de Dunois rapportant les paroles si touchantes de Jeanne : « Utinam placeret Deo, creatori meo, quod ego nunc recederem, dimittendo arma, et irem ad serviendum patri et matri in custodiendo oves ipsorum, cum sorore et fratribus meis, qui multum gauderent videre me[14]. » M. Jacoby interprète : « Elle ne pouvait désirer revoir ses frères, puisqu'ils l'avaient accompagnée dès son départ »

11. Quicherat, *Procès,* t. III, p. 91.
12. Le duc dit seulement : « Invenit dictam Johannam loquentem cum rege ». Il est impossible d'en conclure que le roi se trouvait seul.
13. Quicherat, *Procès,* t. III, p. 91-92.
14. Quicherat, *Procès,* t. III, p. 14-15.

(p. 197). En vertu de quelles règles traduit-il *qui* par *fratres?* Dunois explique clairement le désir qu'avait Jeanne de revoir tout d'abord ses parents, à savoir Jacques d'Arc et Isabelle Romée.

Quant à la déformation tendancieuse du sens qu'il convient d'attribuer aux formules judiciaires de l'époque, elle est vraiment pénible à ceux qui ont un tant soit peu pratiqué les procédures médiévales.

Ces erreurs de traduction (il y en a d'autres), ces interprétations abusives du texte original, ces additions sont-elles le fait d'une inaptitude à comprendre le latin médiéval et d'une distraction; ou proviennent-elles d'une tendance, d'un système ? Nous ne ferons pas l'injure à M. Jacoby de nous arrêter à cette seconde hypothèse cependant « commode », et de la considérer, par suite, « comme une loi intangible ». Il nous faut donc accepter la première. Dès lors que valent les affirmations, les déductions de l'auteur si presque toutes ont, comme source, des textes latins ?

M. Jacoby a besoin, pensons-nous, avant d'aborder l'histoire de Lénine, d'étudier le russe, et, pour parler avec compétence de Jeanne d'Arc, de suivre quelques cours de traduction et de commentaires des textes latins du Moyen Age, en particulier des documents de procédures.

Il convient aussi à un historien de mesurer la valeur des témoignages et, pour cela, de se tenir au courant de l'évolution de la critique. Nous voyons M. Jacoby donner à son chapitre IV ce titre : *Les trois chérubins flamboyants,* qui rappelle la vision de Guy de Cailly; nous le voyons s'étendre assez longuement sur l'anoblissement de celui-ci, sur la descente de Jeanne au château de Reuilly, alors que vision, château, anoblissement, et Guy de Cailly lui-même sont le produit de l'imagination d'un habile faussaire du XVIIe siècle, Charles du Lys[15].

Les historiens ne peuvent être que surpris de nouveau quand ils lisent les assertions suivantes. Isabelle Romée était « familière de pèlerinages à la Vierge noire du Puy » (p. 34). D'après la chronique du Bourgeois de Paris, Jeanne avait, en 1429, vingt-sept ans[16]. — Sainte Thérèse figurait parmi les

15. E. Jarry, *la Prétendue réception de Jeanne d'Arc à Reuilly,* dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais,* n° 229, t. XXI, 1931, p. 257-277.

16. *Le Secret de Jeanne d'Arc,* p. 25. Là-dessus, M. Jacoby s'entête (*Le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 242).

saints apparus à la Pucelle[17]. — Jeanne partit de Vaucouleurs pour Chinon le 23 février (p. 49). — L'hôte de Jeanne à Poitiers s'appelait Jean *Rabuteau* (p. 74); son page Louis de Contes (p. 62). — A cette époque « deux papes s'excommunient mutuellement » (p. 72). — Le trésor royal était en « pitoyable état » (p. 206). — La *Chronique de la Pucelle* est l'œuvre de Jean Cousinot (p. 57). — On « pourrait appeler parlementaire » la commission d'enquête de Poitiers (p. 74). — Charles d'Orléans, « prince léger et insouciant, s'inquiète de Jeanne du fond de sa captivité dorée » (p. 69, 190). Il lui fit faire des vêtements (p. 69 et 195). — Bertrand de Poulengy et Jean de Novellompont n'ont pas été logés dans la même maison que Jeanne à Orléans, à savoir, chez le chancelier d'Orléans (p. 95, 216). — Et nous nous bornons à la période antérieure à la glorieuse chevauchée de Jeanne.

En réalité :

Les grands pèlerinages du Puy avaient lieu seulement les années où le Vendredi saint coïncidait avec l'Annonciation, ce qui arriva précisément en 1429. Mais, pour retrouver pareille coïncidence, il faut remonter à 1418 et 1407, années où n'existe, évidemment, aucun texte sur les faits et gestes d'Isabelle Romée.

Le Bourgeois de Paris donne à Jeanne dix-sept ans[18].

Sainte Thérèse n'a pas parlé à Jeanne. Si M. Jacoby l'a imprimé tout d'abord, il a corrigé dans son livre cette « coquille » que le P. Doncoeur n'a pas dû avoir beaucoup de peine à « dénicher »[19]. Nous félicitons M. Jacoby de sa correction.

Jeanne semble bien être partie de Vaucouleurs non pas le 23, mais le 13 février. M. Jacoby n'a pas connaissance de la communication de M. de Boismarmin au *Comité des travaux historiques*[20], ni de la discussion critique de M. Boissonnade, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers[21], ni, ce qui est moins excusable, encore, du récit de M. Petit-Dutaillis dans l'*Histoire de France* publiée sous la direction de Lavisse[22].

Qui ne connaît, s'il a suivi un peu Jeanne, l'hôtel de la Rose

17. *Le Mercure* du 15 octobre 1932, p. 271.
18. Éditions de Tuetey et d'André Mary, à l'année 1431.
19. *Le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 245.
20. Année 1892, p. 350.
21. *Une étape capitale de la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue des questions historiques*, t. CXIII (1930), p. 1-67.
22. Tome IV², p. 519.

à Poitiers, et son propriétaire, « maistre Jean Rabateau, qui avoit espousé une bonne femme »[23].

Évidemment il fallait choisir entre *Contes*, comme l'écrivait Quicherat en 1849, et *Coutes*[24], comme l'a écrit Lang plus récemment. M. Jacoby a choisi *Contes*, et il a mal choisi, parce que, depuis Quicherat, Mme de Villaret a démontré qu'il fallait lire et écrire *Coutes*[25]. Un historien doit accepter la critique quand il n'a pas su se tenir au courant.

Il semble que M. Jacoby ne sache pas comment le grand schisme d'Occident est surtout connu grâce aux études du grand érudit qu'était Noël Valois. Les termes choisis par lui pour parler du clergé, « cette classe » (p. 71); l'apostrophe au P. Doncoeur : « Ah ! que voilà une imprudente question de la part d'un prêtre ! »[26]; ses propos plutôt incohérents sur l'Église qui « procède maintenant à la *momification* de la mémoire » de Jeanne, et « s'arroge le droit de traîner dans la boue l'audacieux qui oserait enfreindre » son interdiction « à quiconque n'est pas prêtre » d'étudier son histoire[27]; d'autres remarques encore permettent de rêver quelque peu sur la classe d'enseignement par laquelle M. Jacoby acquit sa culture. « Hypothèse commode », sans plus.

Sur l'état du trésor royal en 1429, que M. Jacoby prenne donc la peine de lire l'étude de M. Gaston Dodu sur *le Roi de Bourges*[28].

Depuis 1928 déjà, M. Samaran a démontré que la *Chronique de la Pucelle* ne pouvait être attribuée à Cousinot[29].

La commission d'enquête de Poitiers se composait uniquement de clercs dont plusieurs n'étaient pas parlementaires[30].

Il suffit de lire Pierre Champion pour se rendre compte que la Pucelle ne causa pas de grands soucis à Charles d'Orléans[31]. M. Jacoby fait état avec insistance des vêtements qu'il lui donna pendant son séjour à Orléans[32]. Il serait plus exact de dire que Charles entérina une décision antérieure de son Con-

23. Boissonnade, *Une Étape de la mission de Jeanne*, p. 24.
24. *Le Mereure* du 1er janvier 1933, p. 244.
25. *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement appelé de Contes*, dans *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, n° 142, t. IX, p. 521.
26. *Le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 245.
27. *Le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 239, 237.
28. *Revue historique*, t. 159 (1928), p. 48 et suiv.
29. Ch. Samaran, *la Chronique inédite de Jean Chartier*, dans la *Bibliothèque du* xve *siècle*, t. XXXVI.
30. Boissonnade, *Une Étape de la mission de Jeanne*, p. 26 et suiv.
31. Champion, *Vie de Charles d'Orléans* (Paris, 1911), p. 192.
32. Voir aussi *le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 243.

seil prise sans lui[34]. Quant à la soi-disante « facture établie au nom de Jacques Compaing » (p. 70) pour ces mêmes vêtements, quelle curieuse façon de désigner une ordonnance de paiement établie par les procureurs de la ville d'Orléans et dans laquelle le duc n'entre absolument pour rien[35] !

Bien curieux aussi le lapsus qui désigne Jacques Boucher, l'hôte de Jeanne à Orléans, comme chancelier du duc ! Le *Journal du siège* affirme que Bertrand de Poulengy et Jean de Novellompont logèrent avec la Pucelle dans la maison de Jacques Boucher[36]. Il est à remarquer que ce trésorier du duc se fit payer les frais du séjour de la Pucelle dans sa maison non par le duc, son maître, mais par la ville d'Orléans[37].

II

Ce sont là critiques de détail, dira-t-on. Nous n'en disconvenons pas. Mais, pour employer le style de M. Jacoby, elles nous font pénétrer dans l'atmosphère des « faits » qu'il produit et où plonge son grand œuvre. Abordons-en quelques aspects.

On sait que Perceval de Boulainvilliers a écrit, le 21 juin 1429, au duc de Milan, une lette tout émaillée des légendes qui couraient alors sur Jeanne d'Arc. On y lit que la Pucelle serait née la nuit de l'Épiphanie. « Les coqs, comme s'ils voulaient annoncer cette joyeuse nouvelle, se mirent à chanter et à battre des ailes, tandis que les villageois, étonnés de ces démonstrations inaccoutumées, et *ignorant la naissance de la Pucelle*[38], allaient çà et là, s'informant de ce qui était arrivé de nouveau. » Or « il est absolument impossible de croire que les habitants de Domremy aient pu ignorer la naissance de Jeanne » (p. 203).

Aussitôt M. Jacoby déduit : « Si les villageois l'ignoraient, c'est que l'événement lui-même n'eut pas lieu Mais il s'en produisit *certainement*[39] un autre, l'apparition inattendue d'un enfant chez les d'Arc, et cette nouvelle mit le village en émoi. Il n'y a même rien d'improbable à ce que l'arrivée nocturne des cavaliers, chargés d'apporter l'enfant, ait effarouché les volailles et produit le bruit et le remue-ménage qui excita la curiosité des habitants. »

On pourrait donner à nouveau la liste des « villageois » de

34. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 112.
35. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 259.
36. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 153.
37. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 260.
38. C'est M. Jacoby qui souligne.
39. C'est nous qui soulignons.

Domremy et des environs qui affirmèrent sous serment, au procès de Toul, la naissance de Jeanne, fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle[40]. Après l'avoir lue tout au long, M. Jacoby semble n'avoir pas dégagé l'ironie qu'elle recélait à son égard[41].

Mais il y a plus. M. Jacoby insiste sur le fait que Jeanne ne s'attribue pas le nom de famille *d'Arc*. Il se représente, dans la maison de Domremy, où le père de famille portait le surnom *d'Arc :* Jacques d'Arc, la mère portant le même surnom : Isabelle d'Arc; et ce nom d'Arc s'ajoutant normalement aux noms de baptêmes de leurs enfants : Jacquemin d'Arc, Jean d'Arc, Catherine d'Arc, etc.

En réalité le nom *d'Arc* était-il usité, à Domremy, au début du xve siècle, pour désigner les divers membres de la famille de Jacques d'Arc ? Nous ne le pensons pas. La table de Quicherat mentionne bien : « d'Arc, nom de famille de la Pucelle »; « Isabelle d'Arc, mère de la Pucelle »[42]; etc. Mais, depuis la publication du grand érudit, en 1849, des observations se sont ajoutées aux siennes.

Dire que Bertrand de Poulengy a « fréquenté la maison *des d'Arc* »; que Jeanne a « répudié *le nom de d'Arc* »; l'a « rejeté comme un vieux vêtement »; parler de « l'apparition inattendue d'un enfant chez *les d'Arc* », de « l'indifférence de Jeanne pour *les d'Arc* », des « noms corrects de son père et de sa mère Jacques d'Arc et *Isabelle d'Arc* »; enfin poser la question : « Jeanne aurait-elle oublié le nom *des d'Arc* »[43], parce que Jeanne ne s'attribue pas ce nom à elle, tout cela est un non sens et, sur un point, plus qu'un non sens.

M. Jacoby semble n'avoir pas compris ce que signifiaient les mots *nomen* et *cognomen,* et, plus précisément, leur équivalent français dont nous ignorons la forme exacte fournie par les juges à la jeune fille de Domremy.

Nomen, c'est le nom de baptême; *cognomen,* pour les juges de 1431, ce n'est pas le surnom au sens actuel du mot[44], mais le surnom pris comme nom de famille, nom par lequel un individu établit sa filiation.

40. Doncoeur, *Études* du 15 décembre 1932, p. 600.

41. Il ne semble pas non plus avoir compris la douce ironie dont est plein le « bel article critique » du « poète » Henri Pourrat dans *le Figaro* du 18 décembre 1932, qui le fait « respirer plus librement » (*Le Mercure* du 1er janvier, p. 246). D'autres que lui auraient eu, peut-être, le souffle un peu coupé.

42. *Procès,* t. V, table, au mot Arc.

43. *Le Secret de Jeanne d'Arc,* p. 41, 146, 218, 203, 198, 199; *le Mercure* du 1er janvier 1933, p. 241.

44. Comme le dit M. Jacoby dans la note 1 de la p. 199 du *Secret.*

Or Jeanne ignorait comment le surnom de son père, d'Arc, ajouté au nom de baptême de sa mère, Isabelle, indiquait les relations d'épouse à époux entre ses parents; comment le surnom de son père, d'Arc, ajouté à son nom de baptême à elle, Jeanne, indiquait la filiation de père à fille.

Quand on lui demande, le 21 février, à son premier interrogatoire, en français, son *cognomen*, Jeanne répond qu'elle l'ignore[45], et c'est bien là l'exacte vérité. Il suffit de lire l'interrogatoire des gens de Domremy, un quart de siècle plus tard, pour constater que pas une femme ne prend le *cognomen* de son mari, pas une fille le *cognomen* de son père. D'ailleurs quels sont les documents contemporains qui donnent le nom d'Arc à Isabelle ou à ses enfants ? Aucun, en dehors du protocole du procès de réhabilitation où Bréhal introduit la forme judiciaire solennelle.

Mais, après son interrogatoire du 21 février, Jeanne s'enquiert. Il ne lui est pas difficile de comprendre l'importance que représentent les habitudes judiciaires sur ce point, dans un procès en matière de foi et de sorcellerie. Aussi, quand lecture lui est faite, le 24 mars, de ses interrogatoires, après serment de ne rien ajouter que de vrai à ce qu'elle a déjà dit, interrompt-elle de suite le greffier au sujet de son *cognomen*. Ses explications sont telles qu'elle reconnaît comme père Jacques d'Arc et comme mère Isabelle Romée, tout en laissant clairement entendre que le *cognomen*, tel que le comprenaient ses juges, n'est pas d'usage pour les femmes et les filles dans son village natal. « Dum hujusmodi scripta legerentur, dixit quod erat cognominata d'Arc seu Rommée; et quod, in partibus suis, filiae portabant cognomen matris[46]. » C'est la seule interruption que fera Jeanne durant toute la lecture de ses interrogatoires, avec une autre relative à ses vêtements de femme.

De fait, parmi les femmes de Domremy et des environs qui déposent au procès de réhabilitation, une seule prend un *cognomen*. C'est la veuve non d'un laboureur mais d'un clerc, Thierselin, et ce *cognomen*, « de Vitello », n'est pas celui de son mari[47].

Il convient de tenir le plus grand compte de l'observation de Jeanne dans les généalogies qui la concernent.

45. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 46.

46. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 191. — De nos jours ne dit-on pas encore, dans certaines régions, la fille de la une telle, en donnant le nom de la mère ?

47. Quicherat semble ne l'avoir pas compris en publiant son témoignage (*Procès*, t. II, p. 402).

Si Jeanne ne s'était pas éloignée de Domremy, on l'aurait connue dans la région sous le nom de Jeanne ou de Jeannette, fille d'Isabelle Romée. Nous tenons pour ainsi dire comme certain que, pas un jour, elle n'aurait porté le nom d'Arc. L'enquête sur sa famille, en date de 1501, vient confirmer pleinement notre manière de voir[48].

Qu'on n'aille pas nous objecter les lettres d'anoblissement de Jeanne et de sa famille. Ce document ne nous est connu que par un vidimus du milieu du XVIe siècle. Au moins dans la forme que nous lui connaissons, ce vidimus apparaît fort suspect[49].

M. Jacoby aurait dû, avant de soutenir une thèse aussi aventurée que la sienne, pousser à fond l'étude du *cognomen d'Arc*. Il aurait ainsi constaté qu'un des notables arguments sur lesquels s'appuie cette thèse ne présente aucune valeur.

Nous n'en avons pas fini avec cette question du nom. Il convient peut-être, en effet, de relever les affirmations de M. Jacoby dans le *Mercure* du 1er janvier 1933[50], si étranges soient-elles. Jeanne n'ayant prêté serment qu'en matière de foi, aurait évité d'engager sa parole quand il s'agissait de faire connaître le nom de ses parents.

Reportons-nous donc au premier interrogatoire de Jeanne. celui du 21 février.

« Insuper, ex officio nostro, ipsam Johannam judicialiter requisivimus quatenus juramentum in forma debita, tactis sacrosanctis Evangeliis, praestaret, de dicendo veritatem, ut praemittitur, super his de quibus interrogaretur.

« Quae quidem Johanna ad hoc in hunc modum respondit : « Nescio super quibus vultis me interrogare. Forte vos poteritis a me talia petere, quae non dicam vobis. » Cum vero nos eidem diceremus : « Vos jurabitis dicere veritatem de his quae petentur a vobis, fidei concernentibus et quae scietis ? » Ipsa rursum respondit quod de patre et matre, et his quae fecerat, postquam iter arripuerat in Francia, libenter juraret; sed de revelationibus ex parte Dei, nunquam alicui dixerat, seu revelaverat, nisi solo Karolo, quem dicit regem suum[51]. »

Jeanne met donc en opposition très nette : d'une part ce qu'elle sait sur ses parents, d'autre part le secret révélé au

48. Publiée par Boucher de Molandon, *la Famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais* (Orléans, 1878), p. 61.
49. La transcription de Quicherat est très inexacte en ce qui concerne de nombreuses formes.
50. Pages 240-242.
51. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 45.

roi. Sur le premier point, elle est prête à tous les serments. Par là elle réfute, en quelques mots d'une clarté et d'une force impressionnantes, les arguments de M. Jacoby; elle détruit elle-même de fond en comble sa thèse.

Elle la réfute encore un instant après : « respondit quod nata fuit in villa de Dompremi » et « respondit quod pater vocabatur Jacobus d'Arc, mater vero Ysabellis »[52].

Comparez ces paroles avec les longues explications de M. Jacoby. Quoi de plus franc, de plus loyal, de plus net que les courtes affirmations de la Pucelle ? Nous nous associons pleinement au mot du P. Doncoeur : « Sur ce point, ni durant le procès, ni durant ses mois de campagne de Chinon à Compiègne, Jeanne n'a témoigné une hésitation. On met au défi d'en relever la moindre trace[53]. » Et si jamais Jeanne n'a donné le nom d'Arc à sa mère Isabelle, comment se fait-il que M. Jacoby, qui renvoie au texte publié par Quicherat[54], affirme à deux reprises le contraire ?[55] Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

A la base du livre de M. Jacoby se trouve l'impossibilité de concevoir une Jeanne d'origine « villageoise ». Soucieux de ne pas nier les visions « dans le sens pragmatique de ce mot » (p. 26), il estime qu'elles représentent « un état d'esprit, une expression, une mentalité communs » (p. 29). Et il lui « semble abusif de recourir au miracle à chaque occasion où les causes d'un événement historique nous échappent » (p. 33). C'est pourquoi l'autorité de Jeanne, « simple villageoise », sa faculté d'assimilation, lui paraissent spécifiquement miraculeuses si ses veines ne sont pas gonflées de sang princier[56]. Ne sent-on pas là une idée quelque peu primaire ?

M. Jacoby sait fort bien « comme aujourd'hui le pharmacien du village, radical-socialiste, va faire tous les soirs sa partie de manille avec le percepteur, union républicaine » (p. 32), mais il semble ignorer la vie profonde de l'âme paysanne. Qu'on lui dise qu'elle apparaît pleine de réalisme dans les romans de René Bazin, d'Henri Pourrat, de Charles Silvestre, il traitera sans doute ces auteurs de poètes. Il lui serait peut-être impossible de comprendre le mot profond du marquis de la Tour du Pin s'adressant à des gens de son monde : « Nous autres paysans. »

52. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 46.
53. P. Doncoeur, *Études* du 5 décembre 1932, p. 600.
54. *Procès*, t. I, p. 46.
55. *Le Secret de Jeanne d'Arc*, p. 199; *le Mercure* du 1er janvier, p. 241.
56. *Le secret de Jeanne d'Arc*, p. 79 et suiv., *passim*.

En fait l'Église ne considère ni comme un scandale, ni comme un miracle en soi de voir une « petite villageoise » se muer rapidement en « jeune fille gaie, familière, rieuse », possédant « l'allure, l'aisance, la grâce d'un jeune chevalier, avec une nuance de réserve, de vertu parfois un peu farouche qui inspire le respect »; « faire preuve de maturité d'esprit, de décision, de patience, de courage »; se montrer « experte dans le fait de la guerre » (p. 70, 25, 85).

M. Jacoby sent le besoin d'être encore rassuré sur beaucoup d'autres points. Nous ne sommes plus, en effet, au temps où Étienne Pasquier, profond érudit, magistrat prêt à démêler les ressorts cachés des actions humaines, fin jusqu'à devenir retors, libre jusqu'à friser le libertinage, pouvait déclarer après avoir lu non pas une fois mais plusieurs fois le procès de la Pucelle[57]: « De ma part je répute son histoire un vray miracle de Dieu. »

M. Jacoby est de son temps. « Il semble abusif » à son jugement très prompt, sinon très sûr, « de recourir au miracle » à tout propos (p. 33). Il prétend donc nous montrer comment Jeanne est fille de prince. Et les raisons ne lui manquent pas.

« De toute la première période de l'histoire de Jeanne, nous dit-il, de sa naissance à ses débuts comme guerrière, nous ne possédons que des données fort incomplètes et souvent contradictoires. Il ne faut donc nous avancer qu'avec précaution dans l'étude de cette époque, en vérifiant et analysant soigneusement chaque fait avant de l'enregistrer » (p. 22). Voilà un souci digne d'éloges et qui doit donner une valeur particulière aux conclusions de celui qu'il tourmente. Suivons la marche de sa pensée, et voyons à quel point il tient ses engagements.

Jeanne agit sous l'influence d'une « vocation non seulement religieuse, mais spirituelle, morale, et même politique » (p. 29). « Il convient (donc) d'examiner si une influence extérieure ne se serait pas intercalée dans la vie de Jeanne au moment où ses voix passèrent des préceptes de bonne conduite aux ordres militaires et politiques » (p. 33). Sa vocation a commencé par une période d' « incubation » pendant laquelle « il faut voir si la petite paysanne n'avait pas été mise, du fond de son village, en relation avec le monde extérieur par quelqu'un de bien informé, si elle n'avait pas subi l'influence de personnalités intéressées à la cause nationale, si

57. Édit. de 1596, livre VI, chap. V, p. 460.

elle n'avait pas été encouragée à entreprendre cette mission. Or cette influence a existé » (p. 40).

Bertrand de Poulengy et Jean de Novellompont en sont les instruments. « Nous savons que ces deux hommes d'armes ont connu Jeanne, non à Vaucouleurs, mais *bien avant*, à Domremy même; que l'un d'eux a fréquenté la maison des d'Arc, qu'il y venait, non pour Jacques d'Arc et Isabelle Romée, mais *uniquement* pour Jeanne[58]. » Ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent dans leurs dépositions au procès de réhabilitation. « Remarquons ici que, de ces deux personnes, c'est Poulengy qui est le chef et dirige l'action. » Les « visites » de Bertrand de Poulengy « datent de fort loin »; « il venait à Domremy alors que Jeanne était encore enfant ». « Il est noble et chevalier, il a plus facilement accès auprès de Baudricourt. » « Du reste c'est lui qui connaît Jeanne depuis plus longtemps et l'a visitée fréquemment à Domremy » (p. 41-42).

Cependant Novellompont, qui a seulement vingt-sept ans, « ne paraît pas exactement au courant de toutes les intentions de son chef ». Rencontrant Jeanne à Vaucouleurs, il lui dit : « Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume et que nous soyons Anglais ? » (p. 44). De cette conversation « il apparaît que Novelonpont (*sic*) et Poulengy avaient eu précédemment avec Jeanne des conversations sur la nécessité de son départ pour Chinon, et sur l'organisation de la guerre contre les Anglais; il est également évident que les deux amis *encourageaient* Jeanne à entreprendre cette œuvre » (p. 45).

Mais, en outre, « ne lui ont-ils pas découvert un secret dont la connaissance aura une surprenante influence, non seulement sur toute la carrière de Jeanne, mais sur son moral, son caractère, toute sa mentalité » (p. 45). « Bertrand de Poulengy agissait-il sur sa propre initiative, ou accomplissait-il une mission ? Dans ce dernier cas, ce chevalier n'avait-il pas d'attaches autre part avec de puissants personnages dont il dépendait ? Nous verrons plus loin la confirmation de cette hypothèse » (p. 45-46).

En effet, Jeanne « était surveillée » par ce « fidèle » qui « venait fréquemment de Vaucouleurs pour voir ce que devenait la fillette, et entretenait probablement chez elle, par ses récits, l'amour de sa patrie asservie par l'étranger » (p. 204).

58. *Le Secret de Jeanne d'Arc*, p. 41. C'est nous qui soulignons *uniquement*.

« Aux débuts de l'année 1428 », « Poulengy reçoit l'ordre de préparer discrètement Jeanne à sa mission; il l'informe très exactement de la situation politique et militaire, et lui fait des « révélations » sur la Maison d'Orléans et peut-être sur les liens qui l'unissent à elle » (p. 204-205).

Il continuait à agir sous la direction des « personnages » au courant de la naissance de Jeanne, « qui avaient désiré, organisé et même annoncé sa venue » (p. 52). « Il n'est donc pas douteux que l'initiative de l'envoi de Jeanne ait été prise par le roi ou par ses conseillers sans l'intervention de Baudricourt » (p. 50).

A Chinon se trouvait Gérard Machet, confesseur du roi, « cheville ouvrière du parti » orléanais, l' « éminence grise, qui apparaît à toutes les époques pour diriger la grande politique du fond des coulisses » (p. 65).

Dès lors « point n'est besoin de nous aventurer ici dans des hypothèses[59]; nous savons pertinemment que Machet suivait avec attention la mission de Poulengy et de Novelonpont, puisque c'est justement à lui que ces deux compagnons s'empressent d'aller faire leur rapport dès qu'ils amènent Jeanne à Chinon » (p. 77).

Or, « sur l'ordre de Mgr l'évêque de Castres, Gérard Machet », Gobert Thibault, son « homme de confiance » devait, peu après, « surveiller l'enquête » poursuivie à Poitiers « au sujet de Jeanne ». Gobert Thibault « était l'ami intime de Bertrand de Poulengy et de Jean de Novelonpont » (page 76). « Poulengy doit remettre Jeanne au confesseur du roi » (p. 206).

« Et nous avons ainsi les deux chaînons qui nous manquaient dans cette chaîne qui va de la villageoise au roi : Jeanne, Poulengy et Novelonpont (*sic*), Thibault, Machet, Charles VII. Du coup tout s'éclaire : les visites des deux amis à Domremy, leurs conversations avec Jeanne, l'aide qu'ils lui prêtent, le consentement maussade de Baudricourt, le voyage à Chinon, l'audience solennelle; tout ce qui semblait étrange, incompréhensible, mystérieux dans les débuts de Jeanne s'ordonne et s'harmonise parfaitement dès que nous y voyons les manifestations d'une volonté directrice qui dirige, prévoit du fond du confessionnal royal » (p. 76-77).

Le « fond du confessionnal », point de départ de la mission de Jeanne ! Il convient, certes, de féliciter M. Jacoby d'avoir, le premier, mieux fait que Quicherat, Siméon Luce, Michelet, Lang, en suivant la « voie imposée par les textes »; en écar-

59. Il y en aurait donc eu auparavant et pas seulement des « faits ».

tant, seul parmi « tous les historiens », les faits « que la légende a créés » pour mettre seul en lumière « les faits établis par l'histoire » (p. IX, XI) et qui « paraissent indiscutables » (p. 189), pour une période sur laquelle « nous ne possédons que des données fort incomplètes et souvent contradictoires » (p. 22).

Indiscutables. Dans quelle mesure ?

Commençons par écarter quelques vétilles.

Novellompont, âgé non pas de vingt-sept mais de trente-et-un ans environ, en 1429, n'a nullement déclaré, au procès de réhabilitation, qu'il avait connu Jeanne à Domremy, bien avant sa venue à Vaucouleurs. Il a seulement dit qu'il avait vu ses parents « a tempore recessus dictae villae »[60] (Domremy), c'est-à-dire à un moment déterminé, vraisemblablement la fuite à Neufchâteau.

Quant à Bertrand de Poulengy, qui n'était certainement pas chevalier[61], interrogé au procès de réhabilitation sur ce qu'il savait de Jeanne avant sa venue à Vaucouleurs, « dixit se nihil scire nisi *ex auditu* ». Et il opposa à cette déclaration la suivante : « Postquam dicta Johanna recessit a domo patris, ipse testis *vidit* eam tam in Vallis Colore quam alibi in guerra ». Ce qui est confirmé par une troisième déclaration au sujet de l'arbre des fées : « Sub eadem fuit per duodecim annos *antequam vidisset Johannam*[62]. »

Rien de plus clair, Poulengy n'a pas vu Jeanne avant sa venue à Vaucouleurs. Qu'après cela M. Jacoby vienne affirmer que Bertrand « a visité fréquemment » Jeanne « à Domremy », où il venait « uniquement pour elle »; qu'il lui a fait subir une influence continue; qu'il donne à l'appui, en appendice de son livre, la déposition dudit Bertrand (p. 241 et suiv.), nous ne savons si nous devons admirer son courage ou plaindre son peu de clairvoyance.

Mais il y a la question posée par Novellompont à Jeanne. M. Jacoby n'a pas compris comment Novellompont, qu'il sait être un homme d'armes « fruste et simple » (p. 42), donne, par sa réponse à l'enquête, un témoignage de ce caractère. Novellompont n'ignorait pas que Jeanne s'était proposée *précédemment* à Baudricourt pour prendre la tête d'un mouvement militaire contre les Anglais et mener le roi à Reims. Il la rencontre en humbles vêtements féminins et se gausse d'elle en termes brefs et militaires. « Eh bien, vous ne rétablissez pas le roi sur son trône; vous voulez que nous soyons Anglais ! »

60. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 435.
61. Il est seulement écuyer au moment du procès de réhabilitation.
62. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 455-456.

Son interpellation ne signifie, ce nous semble, rien d'autre ; c'est un homme « fruste et simple ». A moins que sa première entrevue avec Jeanne, à Vaucouleurs, ne l'ait déjà convaincu.

On voit comment l'influence extérieure de « puissants personnages » s'exerçant sur Jeanne, d'abord dans une période d' « incubation », puis par une préparation directe en 1428 n'existe que dans l'imagination de M. Jacoby qui a torturé les textes pour la découvrir.

Si M. Jacoby avait mieux connu les sources, il se serait demandé à qui Bertrand de Poulengy et Jean de Novellompont firent d'abord le récit de leur voyage : au roi, à Gérard Machet ou à tous deux ensemble, ou, plus vraisemblablement, à d'autres avant ceux là. Et nous n'aurions pas vu apparaître, dans son récit, « le fond du confessionnal » du confesseur de Charles VII. Au fait M. Jacoby a-t-il idée de la forme d'un confessionnal à cette époque ? Nous en doutons fort[63].

A Chinon, à Poitiers, le confesseur du roi s'intéresse particulièrement à Jeanne. C'est son droit; c'est même son devoir. Mais, d'abord, il n'est pas évêque de Castres; ensuite il n'a pas besoin d'envoyer Gobert Thibault « surveiller l'enquête » pour deux raisons : lui-même, Machet, compte au nombre des enquêteurs; l'enquête paraît bien avoir été publique[64].

Gérard Machet, confesseur du roi, enquêteur sur la vie de la Pucelle, s'intéressait fort à elle. Il avait un fidèle serviteur et compagnon, Gobert Thibault. La Pucelle avait deux fidèles compagnons et serviteurs, Poulengy et Novellompont. Thibault, Poulengy et Novellompont se lièrent d'amitié. Quoi de surprenant ?

Nous ne prendrons pas la peine, après cela, d'étaler, point par point, la fausseté des soi-disantes démonstrations de M. Jacoby sur l'âge de Jeanne; sur le secret dévoilé à la commission de Poitiers, alors que Jeanne offrit seulement à cette commission de fournir la preuve de sa mission en délivrant Orléans; sur l'importance du rôle militaire de Jean d'Aulon près de Jeanne; sur « le surnom de Jeanne le plus fréquemment employé, même dans les documents officiels », « la Pucelle (la Demoiselle) d'Orléans, comme Dunois s'appelait le Bâtard d'Orléans, et ceci pour la même raison » (p. 200, 208), alors que pas un texte officiel n'emploie le terme « la Pucelle d'Orléans ». La preuve nous semble faite de l'incompétence, de la légèreté, pour ne pas dire davantage, de M. Jacoby dans l'utilisation des textes.

63. Voir Gay, *Glossaire archéologique*, au mot Confessionnal.
64. Boissonnade, *Une Étape de la mission de Jeanne*, p. 30, 41.

Tout aussi peu sensée est la conclusion ultime de l'ouvrage. « Il y a autant, sinon plus de pathétique beauté, dans le sacrifice de cette Fille de France, qui s'offre en victime expiatoire pour racheter les fautes du sang royal, de son sang, et sauver la Patrie, que dans la vocation mystique de la petite paysanne. Que la couronne de Jeanne soit celle des Lys d'Or, elle n'en a pas moins été une couronne de martyre » (p. 227).

Cependant le secret est connu du roi; d'un certain nombre au moins de grands seigneurs sans parler du duc d'Orléans[65], des enquêteurs de Poitiers et d'autres ecclésiastiques en nombre[66]; de d'Aulon, de Poulengy et de Novellompont, des bonnes gens de la ville d'Orléans et même de presque tous sinon de tous[67]. Comment pouvait-il en être autrement à cette « époque imprégnée de féodalisme et de privilèges nobiliaires » (p. 80), où « nul n'ignorait, à voir passer un cavalier, s'il était noble et à quelle maison il appartenait, rien qu'en examinant son écu et les couleurs de son vêtement » (p. 194-195). Or Jeanne portait les couleurs, l'écu et même le nom d'Orléans, au dire de M. Jacoby. Et elle devait monter sur le bûcher plutôt que de parler de ce « secret », connu de tous !

Comment, alors, réclame-t-elle avec insistance la production du « livre de Poitiers », de son anneau qui, toujours au dire de M. Jacoby, révélaient le secret de cette naissance[68]?

M. Jacoby possède nombre de qualités d'un avocat d'assises qui a accepté, trop légèrement, de plaider une cause indéfendable, et qui sent le vide de sa parole. Mais on trouve, dans sa plaidoirie, une infinité d'affirmations inexactes ou tendancieuses, et elle se termine en pathétique de pacotille[69]. L'auteur ne nous apprend rien quand il nous avertit qu'il a étudié « l'incroyable aptitude des journalistes américains à transformer le moindre fait en événement, truffé de détails sensationnels » (p. 213). Il sait aussi certainement l'estime qu'on accorde à leur véracité.

J. de La Martinière,
Archiviste honoraire du Morbihan.

65. *Le secret de Jeanne d'Arc*, p. xi, 117, 191, 208, etc.
66. *Le secret...*, p. 60, 74, 191 : Bréhal, Paquerel, Gelu, Cauchon, etc.
67. *Le secret...*, p. 73, 190, 191, 215, 216, etc.
68. *Le secret...*, p. 74, 75, 208, 258; *le Mercure* du 1er janvier, p. 244.
69. M. Jacoby trouverait peut-être intérêt à lire *Maria Stella ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile* (Paris, 1830, in-8°). On y veut prouver que cette « demoiselle » est la fille de Philippe-Égalité qui, dans un voyage fait en Italie, l'aurait échangée contre le fils d'un homme du peuple; celui-ci serait Louis-Philippe, duc de Chartres, devenu roi des Français.

L'ÉTAT SOCIAL DES CURÉS DE CAMPAGNE AU XVIIIe SIÈCLE

d'après la correspondance de l'Agence générale du Clergé aux Archives nationales (1)

I. Rôle social des curés et comment ils pourvoient aux besoins moraux, intellectuels et matériels de leurs paroissiens.
II. Les curés et le peuple. — Les curés et les administrations locales. — — Les curés de campagne en face du haut clergé et du clergé régulier. — Curés et gentilshommes de campagne.

On sait quelle admirable institution a été celle de l'Agence générale du clergé de France, créée en 1579. Elle avait à sa tête deux Agents généraux, désignés tous les cinq ans, par roulement entre les provinces ecclésiastiques, et chargés de la conduite des affaires traitées dans les Assemblées générales du clergé. Ces affaires ne concernaient pas seulement les questions de finances et les subventions à accorder au roi, elles comprenaient encore les questions d'ordre doctrinal, canonique et disciplinaire de l'Église gallicane. Des archives de l'Agence générale, conservées aujourd'hui aux Archives nationales, la partie la plus intéressante et la plus vivante est la correspondance de cette Agence. En cette correspondance ne se retrouvent pas seulement les lettres échangées entre les Agents et les évêques, les grands vicaires, les syndics diocésains; on y trouve aussi la correspondance entretenue par eux avec les plus humbles représentants de l'ordre ecclésiastique.

1. Documents inédits. — Correspondance de l'Agence générale du Clergé, aux Archives nationales.

Documents publiés et commentaires anciens. — *Inventaire des Archives des Basses-Alpes*, série G, par l'abbé Paul Guillaume. 1891-1904, 4 vol. in-4°. — *Inventaire des Archives départementales de l'Aube*, série G, par d'Arbois de Jubainville, Vernier, etc... 1873-1930, 3 vol. in-4°. — *Inventaire des Archives de la Côte-d'Or*, série G, par J. Garnier. 1903, in-4°. — *Inventaire des Archives du Puy-de-Dôme*, série C. 1893-1916, 6 vol in-4°. — *Inventaire des Archives de Seine-et-Marne*, séries G et H. 1864, in-4°. — *Inventaire des Archives de Seine-et-Oise*, série G, par Coüard, 1895, in-4°. — *Inventaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série G, par Ch. de Beaurepaire. 1868-1887, 4 vol. in-4°. — *Traité des droits honorifiques*, par M. Maréchal, 1735, 2 vol. in-12.

Ouvrages de seconde main. — Abbé Allain, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*. 1881, in-12. — P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*. 1909, t. I, in-8°. — Cardinal Mathieu, *l'Ancien Régime en Lorraine et en Barrois* (1698-1789). 1907, in-8°. — J. Peter et Ch. Poulet, *Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution*. 1912, 3 vol. in-8°. — Eugène Sol, *la Révolution en Quercy*. 1926, in-8°.

Sachant quel appui, quel soutien, quel recours, quels conseils éclairés ils sont assurés de trouver auprès de l'Agence générale, les desservants de villages n'hésitent pas, en effet, à s'adresser à cette haute autorité, pour lui confier et lui soumettre leurs doléances, leurs peines, leurs embarras, toutes les difficultés spirituelles et temporelles où les place trop souvent leur état[1].

En sorte que ces lettres apparaissent bien comme la source la plus sincère et la plus véridique à l'aide de laquelle il soit possible non seulement d'étudier, comme je l'ai fait ailleurs[2], la condition matérielle des curés de campagne sous l'Ancien Régime, mais aussi de faire ressortir, comme je voudrais le tenter ici, leur rôle et leur état social au dernier siècle de la monarchie.

I

Ce rôle social des curés de campagne semble, au premier abord, paralysé et comme offusqué par la misère et l'étroitesse d'un état qui n'apparaissent par ailleurs que trop réelles et trop évidentes. Les curés eux-mêmes s'en rendent compte et, s'ils déplorent, pour beaucoup de raisons très matérielles, la médiocrité de leur condition, ils la maudissent aussi pour des motifs plus élevés, parce que cette médiocrité les absorbe, les avilit, les diminue aux yeux de leurs paroissiens, et par là même les détourne de leur mission spirituelle, sociale aussi.

« Quelle idée se fait-on des curés, écrivent ceux du diocèse de Nîmes ? On voit en eux des gens à cent écus de rente, embarrassés du soin de pouvoir vivre, appliqués par nécessité à faire valoir leur casuel, semence ordinaire de division avec leurs paroissiens, s'acquittant vis-à-vis d'eux des obligations de leur ministère avec cet air lâche et timide qu'inspire la misère[3]. »

De même « les curés de quelques paroisses sous les montagnes du Cantal, suppliant très humblement les Agents du clergé de vouloir bien recevoir leurs plaintes sur l'insuffisance de leur portion congrue » : « La sollicitude pastorale n'est plus, disent-ils, nous l'avouons en rougissant, notre uni-

1. La correspondance des Agents généraux du Clergé conservée aujourd'hui aux Archives nationales se compose : des lettres reçues sous les cotes G[8] 619-686 (cartons), et des copies enregistrées des lettres envoyées sous la cote G[8] 2557-2626 (registres). De chaque lettre citée au cours de cet article, je donnerai d'ailleurs en note la cote exacte.

2. Dans un livre qui paraît sous le titre de : *Curés de campagne de l'ancienne France*, aux Editions « Spes ».

3. Représentations des curés du diocèse de Nîmes à l'Assemblée du clergé, mai 1755 (Arch. nat., G[8] 642).

que sollicitude. Celle de pourvoir à notre subsistance dérobe une grande partie de ce temps qui devrait être tout consacré au soin de nos troupeaux. Quelle indécence de voir des pasteurs vaquer à des occupations indignes de leur état, passer successivement des fonctions saintes au tracas du commerce, et, trop souvent, à d'autres emplois plus opposés encore à la dignité du sacerdoce ! Tel est l'affligeant spectacle que nous sommes forcés de donner à nos peuples pour trouver un moyen de nous mettre à l'abri des traits de la misère[3*]. »

« Car, conclut le desservant de Malville, quelle apparence qu'un curé que sa pauvreté réduira à planter ses choux, à faucher son foin, à conduire son cheval boire, soit respecté par ses paroissiens et puisse se mettre en état de leur faire quelques instructions. Un recteur peut-il être en même temps à bêcher son jardin, à nettoyer son écurie, à acheter des provisions et en même temps à confesser un malade, à préparer un sermon, ou à administrer quelque sacrement à son église?.. Le peuple, qui ne s'affecte guère que des choses sensibles, nous écoutera avec docilité tant que nous jouirons à ses yeux d'une certaine considération, mais à coup sûr notre morale cessera de faire la même impression dès que nous aurons perdu cet avantage[4]. »

Or, de leur mission, non seulement religieuse et morale mais encore sociale, les curés se font, je le répète, la plus haute idée. Mission générale, d'abord, de défenseurs des idées d'ordre et de paix sociale.

« Les curés, dit l'un, ne sont pas une portion de gens indifférents dans l'État. Ils contribuent beaucoup au maintien du bon ordre et de la religion qui en est la base. Ce ne sont pas seulement les grandes armées, les grands trésors qui font la sûreté des rois, mais les vrais amis; or le roi n'a pas de meilleurs amis que ses curés. Nous prions Dieu tous les jours pour sa conservation, la prospérité de ses États, et nous travaillons de tout notre cœur au maintien du bon ordre et de la religion. Nous répétons sans cesse dans nos chaires de rendre à César ce qui appartient à César, et l'on veut nous anéantir[5]. » « Toutes les vertus, écrit un autre, que la philosophie fastueuse de nos jours se contente de prôner, nos confrères les pratiquent dans la simplicité de leur cœur, de leur carac-

3*. Représentations des curés des Montagnes du Cantal, s. d. (Arch. nat., G^8 654).

4. Lettre du curé de Malville (Loire-Inférieure), du 21 décembre 1769 (Arch. nat., G^8 638).

5. Lettre du curé d'Hénouville (Seine-Inférieure), du 12 juillet 1784 (Arch. nat., G^8 634).

tère, de la religion sainte qui les commande, et qui seule donne la grâce de les exercer comme il convient[6]. » « Le curé, exposent en un mémoire les desservants du diocèse de Meaux, est à la fois l'homme de Dieu et l'homme de l'État : l'homme de Dieu, car c'est lui qui fait le chrétien, qui l'instruit, qui l'édifie, qui remet son âme entre les mains du Créateur ; l'homme de l'État, car en faisant par ses instructions un bon chrétien, il fait un bon citoyen pour l'État, un enfant qui respecte ses père et mère, un sujet fidèle et soumis à son roi[7].»

Mais en dehors de cette tâche, qu'ils assument si généreusement, de faire de bons chrétiens, de bons citoyens, de combien d'autres devoirs ces pasteurs ne se reconnaissent-ils pas responsables !

On a bien souvent fait ressortir la portée et la grandeur du rôle social du curé de campagne sous l'Ancien Régime au double point de vue de l'instruction et de l'assistance. Les lettres recueillies à l'Agence du clergé nous les montrent aux prises avec ces deux charges et avec les difficultés qu'elles soulèvent.

Dans son beau livre sur *l'Instruction primaire avant la Révolution*, M. l'abbé Allain a exposé comment, sous l'Ancien Régime, les petites écoles entretenues aux frais des paroisses étaient en fait placées sous la haute direction et le contrôle, et bien souvent à la charge des curés. Et quel rôle complexe, délicat et onéreux ils ont à jouer sur ce point !

Voici une lettre d'un desservant du diocèse d'Oloron, où il défend contre l'intendant l'instruction obligatoire, comme l'on dirait aujourd'hui. « Cet intendant, dit-il, a défendu, dans certaines paroisses du diocèse, de lever une modique somme d'argent sur les habitants pour payer les gages des maîtres d'école. Cette défense est directement opposée aux dispositions de la déclaration du roi, du 14 mai 1724, qui permet de lever sur les habitants des paroisses jusqu'à la somme de 50 écus pour ces gages. L'intendant dit que les curés suffisent à instruire les enfants de leur religion. Mais les curés ne peuvent tout faire. L'intendant trouve que, par le moyen de ces maîtres d'école, grand nombre d'enfants apprennent à lire et à écrire, ce qui aide à en former des praticiens qui désolent les paroisses, et que, d'ailleurs, ceux qui savent lire et écrire regardent la culture des terres comme au-dessous d'eux. Mais ce n'est pas dans les petites écoles que se forment les praticiens, c'est chez les procureurs des villes et des bourgs; et, à

6. Lettre du curé de Corneillan (Gers), du 21 décembre 1784 (Arch. nat., G[8] 628).

7. Curés du diocèse de Meaux, s. d. (Arch. nat., G[8] 639).

l'égard des laboureurs, il n'en seraient pas moins assidus à leurs travaux quand ils sauraient tous lire et écrire. Il est certain que la moitié de ceux qui font cette profession en Béarn savent fort bien lire et écrire et qu'ils ne sont pas d'avis pour cela de laisser leurs terres incultes[9]. »

Un autre, du diocèse de Toul, protestant contre le tirage à la milice que l'on veut imposer aux maîtres d'école au-dessous de trente ans : « Ce sera cause, écrit-il, que les enfants, qui, dans cette contrée, ne peuvent fréquenter les écoles que pendant cinq ou six mois, seront exposés à une stupide ignorance aussi nuisible à la société que désastreuse pour les mœurs et la religion[10]. »

Quelqu'étroite que soit généralement leur situation, beaucoup de curés sont fondateurs, ou bienfaiteurs de ces écoles, et il n'est pas rare le cas de ce desservant d'Hérouville-en-Brie qui, « connaissant combien l'instruction de la jeunesse est nécessaire pour former de bons chrétiens et de bons citoyens, et désirant concourir à une si bonne œuvre, fait donation à la fabrique d'une maison estimée 1 500 livres pour la fondation d'une école gratuite de filles, le donateur se proposant d'entretenir ladite école sa vie durant ».

Veut-on maintenant voir un curé dans le rôle de surveillance et de contrôle scolaire qui lui incombe, qu'on lise le pittoresque narré que fait de ses ennuis et de ses peines un autre desservant.

« Il y a vingt et un ans que je suis titulaire de la cure de Plancy, au diocèse de Troyes. A mon avènement j'ai trouvé Louis Dubois, garçon âgé d'environ vingt-quatre ans, faisant les fonctions de maître d'école et de clerc pour assister le curé. Dès le commencement, j'ai eu plusieurs plaintes sur son compte, surtout à l'égard des enfants qu'il maltraitait avec excès, en ayant même estropié quelques-uns. Je l'ai toléré, sans jamais l'approuver. Je l'ai averti plusieurs fois en particulier et en public. Je lui avais même donné par écrit un règlement dans lequel je lui défendais le cabaret et de fouetter les filles, parce qu'il avait donné une hernie à l'une. Il a méprisé tout cela. Enfin son insolence est montée au point de dire qu'il *se foutoit* du curé, parce qu'il est soutenu par une cabale de cinq ou six habitants, mes ennemis déclarés.

« Le 15 février dernier, il me fut porté une plainte contre lui signée de vingt-cinq ou vingt-six habitants, renfermant

9. Lettre d'un curé du diocèse d'Oloron (Basses-Pyrénées), du 25 mars 1737 (Arch. nat., G^8 643).

10. Lettre d'un curé du diocèse de Toul, 4 février 1767 (Arch. nat., G^8 657).

plusieurs chefs, dont les uns regardent l'école, les autres les fonctions de clerc. Pour y faire droit, j'indiquai une assemblée des habitants pour le 17, à l'issue des vêpres. Au lieu de s'y justifier, il y fit paraître son orgueil, répondant à la plupart des reproches qu'il le vouloit et le feroit malgré moi, et même jusqu'à m'insulter à termes couverts, dont je dressai procès-verbal. En conséquence, je lui défendis le surplis et de m'assister dans aucune de mes fonctions. Je donnai avis à M. Eloi, vicaire général, de ce qui s'était passé et lui envoyai le procès-verbal avec la plainte des habitants. Il me fit réponse et me marqua que j'aurais pu l'interdire.

« Quinze jours après, Dubois et le syndic vinrent me trouver. Dubois confessa ses fautes et promit de faire telle satisfaction que j'exigerois. J'en donnai avis à M. Eloi et j'étois résolu à pardonner.

« Mais Dubois ne tarda à montrer que son repentir n'étoit point sincère : 1° par la fréquentation des cabarets; 2° en frappant un des enfants jusqu'à le rendre sourd; 3° en triomphant des insultes qu'il m'avoit faites, et en y ajoutant de nouvelles en mon absence en me traitant de bougre de Normand, disant : « Voilà le Normand qui va en pâture ! Le Normand est un viédase ! » Je l'ai donc laissé dans son interdit.

« Au mois de juin, quelques habitants donnèrent une requête à Mgr l'évêque, se plaignant du dérangement des enfants dans le chœur, pendant les offices, depuis l'interdit dudit Dubois, le suppliant d'y remédier. Monseigneur me la renvoya pour y faire droit. Je la communiquai audit Dubois, avec l'ordonnance en bas, en lui assignant une place pour contenir les enfants pendant les offices. Il me répondit que je n'avois aucun droit sur lui, ni sur les places. Je lui fis signifier la requête et l'ordonnance avec injonction d'occuper la place que je lui avois assignée. Il refusa d'obtempérer, et, pour couvrir sa désobéissance, il se fit signifier, à la requête d'un marguillier, une défense d'occuper la place. Ce marguillier me fit donner copie de cette défense avec assignation pour rétablir Dubois dans ses fonctions. Ne se sentant pas apparemment bien fondé, il n'a pas suivi son assignation. Mais, le 15 novembre suivant, je fus assigné à la requête du syndic à même fin au 18 du mois, jour d'assises, par devant M. le lieutenant général de Sézanne, distant de 6 lieues. Mes affaires ne me permirent pas d'y aller. De là défaut qui adjuge les conclusions de l'exploit. Opposition à cette sentence. Le 29 on me reçoit opposant, on ordonne que le syndic se fera autoriser par la Communauté, celle-ci par M. l'intendant, et en

même temps, on ordonne exécution provisoire de cette sentence à laquelle on me reçoit opposant. Cette sentence m'a été signifiée le 6 décembre du présent mois. Dubois, depuis ce temps, a fait les fonctions de clerc dans mon église, et j'ai été obligé de substituer un prêtre à ma place et en quelque sorte de prendre la fuite de peur de me compromettre. J'attends un arrêt de défense qui me paraît long à venir...[11] »

Ce n'est pas seulement aux besoins spirituels ou intellectuels de leurs paroissiens que les curés se croient tenus de pourvoir, mais aussi à leurs nécessités matérielles, et l'accomplissement de ce devoir est encore une des raisons qui leur fait le plus souvent regretter leur pauvreté.

Les famines rendues fréquentes par les mauvaises méthodes de culture et par les difficultés de circulation des grains et des denrées; la fiscalité royale qui chaque jour s'accentue; les tentatives d'usurpation des seigneurs sur les terres vagues et les communaux, qui se multiplient; le faible développement du commerce et de la petite industrie hors des villes; les mauvaises conditions de confort ou simplement d'hygiène où vivent les paysans, et qui servent de véhicule aux épidémies et à la maladie, sont les causes, souvent rappelées, de la misère croissante des campagnes au XVIIIe siècle, misère que les curés déplorent plus que tous autres et souvent en des termes touchants.

« C'est, écrivent en 1772, les curés du diocèse de Nantes, c'est avec un immense chagrin que nous voyons dans nos paroisses une infinité de pauvres vieillards et d'artisans malades manquant même du nécessaire, et qui dans leur misère n'ont recours qu'à nous[12]. »

De Saint-Ouen-de-la-Rouerie, en Bretagne : « Nous voyons dans notre pays, écrit le curé, des paroisses de 15, 16 et 1 800 communiants, sans aucune ressource, plus des deux tiers de ces paroisses étant réduites à une pauvreté si grande qu'on en a vu plusieurs près d'expirer de misère et de faim; la plupart sans linge, sans lits ne présentent que des objets qui font rougir la pudeur; les enfants couchent avec père et mère dans un âge très avancé, n'ayant pas le moyen d'avoir plusieurs lits, des pères avec leurs filles, des mères avec leurs enfants de douze à treize ans, des frères avec leurs sœurs. C'est ce que nous voyons tous les jours, avec le triste chagrin

11. Lettre du curé de Plancy (Aube), du 27 février 1772 (Arch. nat., G8 646).

12. Lettre des curés du diocèse de Nantes, du 18 juillet 1772 (Arch. nat., G8 642).

de ne pouvoir y remédier. Que d'âmes perdues ainsi faute de secours ![13] »

La plupart des paroissiens du curé de Guilmécourt, en Normandie, sont de « malheureux matelots qui meurent de faim ». Tous frais payés il reste au curé 300 livres pour se nourrir, s'entretenir, assister ses pauvres auxquels il est obligé de fournir pendant leurs maladies du bouillon, du cidre, quelquefois le vin destiné à la messe.

A Ourville, en Normandie encore, sur 800 communiants, 200 sont sans ressources, en sorte, note le curé, que, « depuis six ans que j'y suis, il est arrivé deux années où j'ai dû acheter du blé pour ma subsistance et fournir à celle des pauvres, et qu'ainsi je consomme continuellement le peu de patrimoine que je possède... »

Pour finir cette lettre poignante du curé de Bort, près Ravel, en Auvergne, que je cite non point pour en tirer un argument qui serait trop isolé sur le paupérisme au XVIIIe siècle, mais comme une preuve des sentiments touchants d'un pasteur de paroisse pour ses ouailles. « Vous aurez peine à croire, écrit-il le 4 mars 1740 à l'intendant de la province, vous aurez peine à croire ce qu'on m'est venu raconter. Et ne croyez pas que ces personnes soient suspectes. Ce sont les maris qui me viennent accuser leurs femmes de vouloir faire périr leurs enfants, ne pouvant pas les nourrir, n'étant pas nourries elles-mêmes, et entendant crier et finir à vue d'œil leurs pauvres enfants. Ce sont les femmes qui accusent leurs maris qui, en abandonnant leurs femmes chargées de sept à huit petits enfants, leur ont conseillé de sauver les plus forts, et laisser périr les autres. En effet, si vous saviez la qualité et le peu de nourriture qu'ils prennent, vous seriez surpris de les voir vivre. Aussi n'ont-ils que la peau collée sur les os, ils ne marchent presque plus, ils se traînent. Voici un échantillon de la manière dont ils se nourrissent, la plupart. Il y eut une pauvre femme veuve qui trouva le moyen d'acheter une coupe de fèves. Ses pauvres petits misérables les voyant ne voulurent pas les laisser cuire; ils dirent pour raison que, sans cuire, elles les amuseraient plus longtemps. D'autres se nourrissent de bouillie de sarrazin sans sel, ou de racines de fougères. Les femmes accusent leurs maris de bestialité, et leur en faisant doucement le reproche, ils ont répondu, aussi brutalement qu'ils se comportaient, qu'ils n'avaient que trop d'enfants, qu'ils travaillaient jour et nuit et qu'ils ne pouvaient pas les nourrir et se nourrir eux-mêmes. Il s'est trouvé

13. Lettre du curé de Saint-Ouen-de-la-Rouerie (Ille-et-Vilaine) (Arch. nat., G^8 655).

des maris qui me sont venus dire que leurs femmes s'étaient offertes pour avoir quelque chose pour se nourrir. »

Ajoutez qu'en dehors des miséreux de la localité, il faut compter avec les mendiants de passage. On sait quel fléau a été, à la fin de l'Ancien Régime, la mendicité, et quelles préoccupations elle a causé aux intendants de province. C'en est une aussi et constante pour les curés de campagne. Dans certaines paroisses situées sur les grandes routes, les desservants accusent le passage de 30, 40 et jusqu'à 60 mendiants par jour, clientèle particulièrement redoutable, car « faute de leur donner, on s'expose à force jurements, blasphèmes, exécrations et menaces de feu. »

En présence de la charge si onéreuse qui leur incombe, que faire malheureusement, ajoutent tant de curés, — surtout ceux à portion congrue — avec les ressources si modiques dont ils disposent ?

L'un ne voit qu'un moyen de pourvoir à la situation : « c'est un nouveau règlement de la portion congrue portée par exemple à 1 200 livres, somme qui pourrait procurer aux pasteurs une subsistance convenable et la faculté de secourir les infortunes de leur paroisse, les mettre en état d'opérer le progrès de la religion et le bien de l'humanité ».

Certains ont recours à la bienfaisance privée et organisent dans leurs paroisses des assemblées dites de charité, présidées par eux, dont la caisse est alimentée par les fondations, les donations, les quêtes à domicile et à l'église. D'autres envisagent, à l'occasion, des moyens assez ingénieux pour parer au paupérisme grandissant. Tel ce recteur de Bretagne qui propose d'attribuer les fermes des dîmes de chaque village au général des paroisses, qui en mettrait le profit pour soulager les pauvres.

Mais pour alimenter le budget ordinairement si maigre de la charité dans les paroisses à portion congrue, il y aurait, on le devine, un moyen plus radical qui serait de mettre ce budget à la charge des gros décimateurs. Et c'est bien à quoi en effet voudraient en venir les congruistes et ce qu'ils essaient de persuader à l'autorité et aux curés primitifs. Mais ces derniers font la sourde oreille et rejettent non sans cynisme, il faut en convenir, l'obligation qu'on voudrait leur imposer.

« Dans l'affreuse nécessité où se trouvent mes paroissiens, écrit le curé de Payrac, j'ai exposé leur misère au décimateur qui est un archiprêtre simple non résidant, non pas une fois, mais plusieurs, de la manière la plus touchante et la plus pressante, sans qu'il ait été ému — sans doute parce qu'il ne

la voit point, car à moins d'avoir un cœur de fer on ne pourrait y être que très sensible — et sans jamais en avoir pu arracher que 30 livres qui est l'aumône que ses prédécesseurs avaient coutume de faire, quoique ce bénéfice soit pour lui de 2 450 livres quittes de toutes charges... Même au lieu de se laisser fléchir par prières ou par importunités, il ne s'est que plus resserré, car il ne donne finalement plus rien... Or, il est de tradition que tous les bénéficiers absents ont toujours donné 30 livres pour les pauvres, quoique réellement ce n'ait jamais été suffisant et moins encore en ce temps-ci que les bénéfices ont triplé de prix, car si un pauvre congruiste ne donnait pas plus de 50 livres, il passerait pour un grand avare... Que sera-ce donc d'un bénéficier qui s'engraisse de la substance propre de tant de misérables, pour vivre tranquillement et luxurieusement, et qui refuse, dans le cas d'une nécessité extrême, de les assister d'une petite portion de son superflu... Quelle comparaison déshonorante de notre église, et peut-être et vraisemblablement de toute celle de France, avec cette église primitive et universelle qui ordonna et fit la distribution de tous les biens ecclésiastiques en quatre portions : une pour l'évêque, une autre pour les ministres inférieurs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour la fabrique des paroisses...[14] »

A Vétheuil, en Normandie encore, « les religieux de Fécamp, décimateurs qui emportent toute la graisse de la terre que de malheureux paysans cultivent avec tant de peine à la sueur de leur front, n'ont, de mémoire d'homme, jamais donné une obole aux pauvres de la paroisse ». Et telles pratiques justifient presque la violente diatribe du curé de Gommegnies, au diocèse de Cambrai, contre « cette poignée de moines qui ont leur résidence dans l'illustre abbaye d'Anchin, et qui, possédant à eux seuls plus de bien que tous les curés du diocèse de Cambrai au nombre de 700 environ, se refusent à rien faire pour nous. C'est donc là le bon gré qu'ils nous savent des services que nous leur rendons, portant pour eux le poids du jour et de la chaleur, les déchargeant d'un fardeau insupportable aux anges, nous sacrifiant la nuit et le jour par les pluies et les neiges, pour administrer les sacrements aux malades, visiter et secourir les pauvres, tandis que ces messieurs ne voudraient pas sortir quatre pas de chez eux qu'ils n'aient un bon carrosse ou tout au moins un cheval pour les porter et un valet bien équipé pour les servir. On dit que l'Église possède à elle seule plus que tout le reste

14. Lettre du curé de Payrac (Lot), du 20 avril 1755 (Arch. nat., G^8 642).

du monde chrétien. Où sont ces biens immenses ? Sont-ils entre les mains des curés qui administrent les sacrements au peuple ? »

II

Du rôle moral et social des curés de campagne au XVIIIe siècle, nous venons de dire le revers, et comment la tâche, qu'ils assument en général si généreusement, leur est là, bien souvent, compliquée par l'indifférence et le mauvais vouloir des populations ou des autorités.

Mais dans l'exercice de leur ministère même, que de mesquins et pénibles débats, que de conflits ingrats et obscurs où nous allons les voir se dépenser et s'user : conflits avec leurs paroissiens et leurs représentants, conflits avec les curés primitifs dont beaucoup se trouvent dépendre au spirituel comme au temporel, conflits avec les seigneurs de village ; sous tous ces rapports encore, la vie est souvent dure à ces prolétaires du clergé.

Un grand nombre d'entre eux déplore déjà le « mauvais esprit des campagnes ». « Il faut de plus en plus, écrit l'un, essuyer les duretés de gens grossiers qui nous méprisent. » « En cette province, gémit un curé du Poitou, notre robe n'est guère aimée de ceux qui en portent une différente. » « L'on n'est dans ces malheureux temps que trop prévenu, dit un autre, par des idées fausses et irrégulières, et les discours scandaleux qui se débitent partout ne prouvent que trop les dispositions où l'on est à notre égard. Je n'ai pas encore soixante ans et j'ai trop vu et entendu pour ne pas augurer des temps encore plus difficiles. » « Les mœurs ont perdu leur antique splendeur, la charité n'est plus active, la pudeur est une vertu surannée, l'irréligion pénètre partout. »

Pourtant l'homme est toujours l'homme, et, alors, comme aujourd'hui, il faut bien distinguer, en France surtout, religion et cléricalisme. Il est amusant, en effet, de retrouver, sous la plume des curés du XVIIIe siècle, les mêmes doléances, les mêmes protestations, les mêmes discours découragés que l'on peut entendre exhaler présentement par les desservants de campagne.

Les fêtes de village en sont, dès lors, la première et la plus naturelle occasion.

Écoutez ce curé du diocèse d'Oloron. « La dissolution des mœurs des gens de la campagne, pendant les dimanches et les fêtes, est portée à un tel point que, dans aucun temps, l'exécution des édits et ordonnances royaux ce concernant n'a été aussi nécessaire. On ne voit, en ces saints jours entiè-

rement consacrés au culte qu'on doit à Dieu, que danses publiques, jeux scandaleux, attroupements dans les cabarets, d'où s'ensuivent mille désordres et excès. Il y a plus de quarante ans que je travaille dans le ministère en qualité de curé, mais je n'avais jamais vu l'irréligion et les débauches des gens de campagne portées à un pareil excès. Les cabarets défendus aux domiciliés, les fêtes et dimanches, sont remplis jusqu'aux basses-cours, tandis que les églises sont désertes, et les fêtes les plus solennelles sont les plus profanées. On voit aux cabarets d'un côté une bande de danseurs, une autre de joueurs et une troisième d'ivrognes et de scandaleux, qui ensuite courent toute la nuit, commettent des vols et portent l'alarme dans les paroisses[15]. »

A Joze, en Auvergne, le 31 août, octave de la fête patronale, les garçons passent devant l'église avec fifres et tambours, pour se rendre au tir traditionnel de l'oie, au moment où le prédicateur commençait le panégyrique de saint Fiacre, patron de la paroisse, et entraînent une partie des fidèles à leur profane divertissement. Et les mille autres incidents, qui, dans le même ordre de faits, compliquent dès lors le ministère des curés de campagne, ne sont pas non plus très différents des ennuis qui peuvent être suscités à nos modernes desservants. Affaires de baptêmes, de sépultures, de casuel, paroles un peu trop vives ou piquantes en chaire sont les occasions ordinaires et toujours les mêmes de leurs dissentiments avec leurs paroissiens.

Le malheur est qu'avec l'esprit processif du temps, beaucoup de ces petites querelles sont portées devant les tribunaux, où les choses s'enveniment, les passions s'exaspèrent. Le curé de Fagnières, en Champagne, qui s'est permis ainsi au prône des allusions désobligeantes sur deux de ses paroissiens, sans même les nommer, est condamné par le bailliage à 10 livres d'aumônes, 400 livres de dommages et intérêts, à se démettre de sa cure dans l'espace d'un mois après la signification du jugement[16].

Pour un prétendu refus de sépulture, le curé de Faux-Fresnay est emprisonné au bailliage de Sézanne, en Brie, où il reste pendant quatre mois[17]. Au diocèse de Troyes, le curé de Montieramey, qui avait refusé la sépulture ecclésiastique à un défunt, lequel n'avait pas fait ses Pâques, ni donné au-

15. Lettre d'un curé du diocèse d'Oloron (Basses-Pyrénées), du 15 juillet 1755 (Arch. nat., G^8 643).

16. Lettre du curé de Fagnières (Marne), du 10 septembre 1769 (Arch. nat., G^8 631).

17. Lettre du curé de Faux-Fresnay (Marne), 1779 (Arch. nat., G^8 632).

cune marque de pénitence, est assigné devant l'officialité par les parents, et s'il est renvoyé des fins de plainte, « il restera tenu, porte la sentence, de dire et célébrer les prières et services dont il pourra être requis pour le défunt ».

Les papiers de l'Agence générale du clergé abondent aussi en affaires de préséance à l'église et autres querelles plus mesquines encore entre curés et tels ou tels de leurs paroissiens individuellement. Il suffit d'y faire allusion, car les démêlés de ce genre ressortissent au gouvernement spirituel de la paroisse et le curé est là en une position solide où il peut se défendre, sinon toujours avec succès, au moins avec l'assurance que lui confère son caractère sacré.

Tout autres sont les conflits qui se posent entre les curés et les petits magistrats ou fonctionnaires de l'endroit : baillis, prévôts, procureurs fiscaux, contrôleurs des actes, ou encore avec les syndics et marguilliers de la paroisse, et qui intéressent, eux, le temporel de cette paroisse. Sur ce gouvernement temporel le curé n'a plus qu'une influence morale, et cette influence d'un personnage isolé est assez souvent battue en brèche par celle du bloc que forment les autorités locales.

Parmi ces autorités, une au moins semblerait devoir être dans la main du pasteur. Ce sont les marguilliers de la fabrique. La fabrique a charge, c'est entendu, de gérer et d'administrer le temporel de l'église, mais, — imaginerait-on, volontiers, — sous la direction et le contrôle du curé. Eh ! bien non, les choses n'en vont pas toujours ni tout à fait ainsi, et les assemblées de fabrique échappent souvent à la tutelle, apparaissant si naturelle du desservant.

Tout d'abord, les nominations des marguilliers, qui devraient se faire à l'église, « au banc de l'œuvre », se font fréquemment, comme à Eclaron, en Champagne, notamment, à l'auditoire devant le prévôt, ou son lieutenant, en une assemblée où l'on nomme en même temps les répartiteurs de la taille, les garde-messiers, etc...[19] »

Dans les assemblées ordinaires de la fabrique — où ne sont convoqués que les marguilliers — et dans les assemblées générales — qui réunissent tous les notables, — il faut, d'autre part, observer que ce n'est point le curé qui préside, mais soit le plus ancien marguillier, soit le bailli, le desservant n'ayant que la première place après eux.

Bien souvent, sans doute, les choses se passent normalement. Mais souvent aussi, tout ne se règle pas « paisible-

19. Lettre du curé d'Éclaron (Haute-Marne), du 2 avril 1762 (Arch. nat., Ge 631).

ment ». A Ancy-le-Franc, écrit le curé, le lieutenant de justice, son père qui est contrôleur des actes, le procureur fiscal, le procureur fabricien, font la loi dans le bureau, composé de douze personnes, adjugent les bancs, font des achats, règlent à leur guise le budget. Il n'est pas jusqu'à la fille du procureur fiscal qui n'intervienne pour faire expulser de son banc une personne qu'elle prétendait l'occuper à tort, et qui, forte de la décision prise en sa faveur, « a passé tout l'office du dimanche suivant à donner des coups de poing et de genoux à ladite personne, au scandale général[20]. »

« Rien ne m'étonne de vos paroissiens, mande à ce même sujet le bailli de Freneuse[21] au curé Binet. Ils sont blancs et noirs tout à la fois, aujourd'hui d'un avis, demain d'un autre, d'une inconduite perpétuelle. Aussi ai-je renoncé à présider leurs assemblées tumultuaires, et qui ne respirent que la cabale. A vous le débat ! trop heureux si vous pouvez vous en tirer. Quand il faut que vous assistiez à de pareilles assemblées, il faut bien de la patience et du courage. »

Encore le curé est-il là en partie au moins sur son terrain. Mais dans les assemblées d'habitants, où ne se traitent plus que les affaires générales du village, bien fréquemment il ne compte guère. Quel rôle lui est réservé ? Celui seul quelquefois d'annoncer au prône la réunion de l'assemblée, ce qui lui est parfois enjoint avec hauteur et insolence.

« M. le vicaire de la paroisse disait la grande messe, écrit le curé de Thiville, en Beauce, et j'étais au chœur dans ma stalle curiale. Comme on chantait l'épître, arrive en redingote, en épée et en bottes le procureur fiscal de la paroisse, qui va se placer dans le banc du seigneur. Sa prière faite, il dépêche un paysan, son plus proche voisin, pour me dire d'annoncer au prône l'assemblée des habitants à la tablette, à l'issue de la même messe. Je répondis à l'envoyé que je ne le ferai que quand je saurais pourquoi. Le procureur fiscal peu satisfait de ma réponse choisit le moment où M. le vicaire faisait l'offerte, vient me trouver à ma stalle et me dit d'annoncer l'assemblée des habitants de la part de M. le procureur général. Je lui répondis que je voulais voir les ordres. Il me dit que sa qualité de procureur fiscal était un titre suffisant pour être cru. Je répliquai que je n'annoncerais point l'assemblée sans voir les ordres. Tout de suite, alors, étant sous le crucifix, à côté de moi, il annonça ladite assemblée[22]. »

20. Lettre du curé d'Ancy-le-Franc (Yonne), du 24 août 1772 (Arch. nat., G[8] 620).

21. Freneuse (Seine-et-Oise).

22. Lettre du curé de Thiville (Eure-et-Loir), du 9 janvier 1758 (Arch. nat., G[8] 657).

La date de la tenue de l'assemblée fixée et le jour venu, les habitants sont convoqués au son de la cloche de l'église. Cette sonnerie de cloche et d'ailleurs toute sonnerie, quel qu'en soit l'objet, peut-elle être ordonnée par le syndic, sans qu'il en ait d'abord référé au curé ? C'est là encore un des points de friction les plus fréquents entre curés et syndics.

« De tout temps, déplore le curé de Saint-Martin-des-Champs, en Brie, de tout temps, on n'a jamais sonné la cloche, pour quelque motif et sujet que ce soit, sans en prévenir le curé. C'est l'usage généralement observé dans le diocèse de Meaux, et spécialement dans l'étendue du bailliage de la Ferté-Gaucher, d'où ma paroisse relève. Le nommé Pierre Le Serre, syndic, homme dangereux, ennemi du bon ordre, et qui croit que tout lui est permis, est le premier qui ait contrevenu à cet usage, en s'avisant de faire sonner la cloche sans me prévenir, le 10 mars dernier. J'en ai rendu plainte devant le juge du lieu le 11 mars. Il fut assigné à la requête du procureur fiscal et condamné à 10 livres d'amende. Le sieur Le Serre a sonné lui-même, une deuxième fois, sans m'en avertir, le 5 mai. J'en ai rendu plainte le 11 mai. Il fut assigné à nouveau et condamné à 10 livres d'amende avec défense de récidiver sous plus grande peine. Mais, au mépris de ces deux sentences, ledit Le Serre a sonné lui-même une troisième fois, le 2 juin, sans m'en avertir. J'en ai rendu plainte le 3 juin. Il fut assigné une troisième fois, et condamné à 20 livres d'amende, avec toujours défense de récidiver sous plus grande peine. Ces sentences à lui signifiées ne l'ont pas empêché pourtant de sonner encore, sans m'en avertir, le 16 juin et le 21 juillet. Cependant, j'instruisais de tout ce qui se passait M. l'Intendant, qui n'a pas daigné faire une seule réponse à trois lettres que je lui ai écrites. J'en instruisis aussi M. le subdélégué de Coulommiers qui, me faisant réponse, approuvait ma conduite et désapprouvait totalement celle du syndic. Mais celui-ci travaillait secrètement de son côté, et ayant, selon toute apparence, trouvé le moyen de gagner quelque secrétaire de M. l'Intendant, a présenté contre moi deux ou trois placets remplis de calomnies et de fausses imputations, jusqu'à avoir l'impudence d'avancer que je l'avais troublé dans l'exercice de ses fonctions, que j'avais troublé les assemblées des habitants, que j'empêchais de sonner les cloches pour les convoquer, ce qui est exactement faux. Mais sur ces fausses délations, M. l'Intendant, sans s'informer des faits supposés par le syndic, s'est entièrement déclaré en sa faveur, et, dans une lettre adressée à son subdélégué, il approuve entièrement la conduite indé-

cente du sieur Le Serre, disant : « Les cloches appartiennent aux habitants, et aucune loi n'oblige les habitants à demander la permission aux curés de les sonner, surtout lorsqu'il s'agit de service public et de l'exécution des ordres du Roi. Les curés n'ont pas le droit d'exiger que les syndics les préviennent avant de sonner les cloches pour les assemblées, mais seulement lorsque ces cloches devront être sonnées après le décès des paroissiens et autres qui seront enterrés dans la paroisse[22*]. » Ce qui, il faut le reconnaître, semble bien avoir été le droit strict.

Et, dans cet ordre d'idées, cruelle est aux curés la confirmation de leur effacement portée par l'édit de 1787 sur la formation des assemblées provinciales et municipales. Car en ces dernières l'édit accorde, en certains cas, la présidence au syndic — en cas, par exemple, d'absence du seigneur — et lui donne, dans tous les cas, le pas sur le curé. « Pourtant, déclare le curé de Marigné, au Maine, que sont les syndics dans les trois quarts et demi des paroisses de nos campagnes? Ce ne peut être que quelque artisan, comme un tisserand, un tourneur, un cordonnier, un barbier, un cabaretier, et qui souvent ont appris à lire et à écrire de leur curé. Si mon sacristain ne fût pas mort, il y aurait passé à son tour et m'aurait précédé dans cette assemblée. Les citoyens les plus relevés de quelques bourgs sont des notaires, des huissiers, quelques petits bourgeois, presque toujours anticurés et jaloux de la considération dont ils peuvent jouir ou par leurs places, ou par leur zèle[23]. »

Mais le plus piquant est lorsque juges ou fonctionnaires subalternes se mêlent comme Gros-Jean de faire la loi à leur curé sur le terrain qui lui est réservé.

Le curé de Beauvoir, en Brie, permet à quelques cultivateurs de travailler le dimanche. Le procureur fiscal, pour vexer le curé, feint d'en être indigné, fait assigner les délinquants et condamner à une amende que le curé est obligé de payer pour les plus pauvres[24].

« Depuis quelques années, note tristement un curé d'Auvergne, nous sommes fort malheureux dans nos provinces. Les juges subalternes se croient en droit de nous dépouiller de toute autorité et cherchent à discréditer notre ministère...

22* Lettre du curé de Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Marne), du 1er août 1776 (Arch. nat., G8 655).

23. Lettre du curé de Marigné (Sarthe), du 12 septembre 1787 (Arch. nat., G8 639).

24. Lettre du curé de Beauvoir (Seine-et-Marne), du 17 juin 1777 (Arch. nat., G8 623).

Le juge de ma paroisse a fait assigner les vicaires qui avaient fait une quête pour les pauvres sans autorisation. »

« Un contrôleur des actes, que la faim rend entreprenant, gémit un autre, cherche à vexer ma fabrique et ma paroisse par mille tracasseries. On demande des actes et des droits pour une oie, une citrouille ou tout autre bagatelle, lin, chanvre, et autres oblations vendues à la porte de l'église, à l'issue de la grand'messe. On va jusqu'à prétendre que tous les avis que je donne en chaire à mon peuple doivent être sur papier timbré... On veut que le procureur marguillier écrive sur un livre timbré les petits articles vendus au profit de l'église[25]. »

Qu'entre gens d'une mentalité et d'une culture tout de même assez différentes, comme curés et paysans, et vivant comme eux en direct et perpétuel contact, surgissent les petits conflits journaliers que je viens de rapporter, la chose n'est point étonnante. D'autres raisons doivent nous expliquer la mésentente que nous observons entre ces curés et les représentants du haut clergé d'une part, la noblesse locale d'autre part.

Vis-à-vis du haut clergé d'abord — évêques et abbés — le curé de campagne est, il faut le reconnaître, volontiers méfiant et frondeur. Il le prouva bien lors de la Révolution.

En ce qui concerne les évêques, la chose s'explique, en premier lieu, par le fait que beaucoup de curés — tous ceux à portion congrue — doivent leur nomination aux curés primitifs, non à l'évêque, tiennent seulement de ce dernier leur institution, ne sont que soumis à sa juridiction, ce qui diminue d'autant l'autorité qu'il pourrait exercer sur eux. Par ailleurs, l'absentéisme, la non-résidence d'un grand nombre de prélats aboutit à laisser dans les diocèses l'autorité aux grands vicaires, et éloigne encore les curés de ceux qui devraient être leurs pasteurs directs et naturels.

Mais au fond, le désaccord entre eux tient surtout à la diversité des origines, de la situation, — les évêques appartenant presque tous à la noblesse, ou y étant agrégés — des préoccupations, de l'état d'esprit. Sans doute, il ne faut rien exagérer et ne pas faire de l'épiscopat français au XVIIIe siècle un bloc de sceptiques, d'indifférents, d'épicuriens en face des curés de campagne modèles de toutes les vertus. Il est parmi ces évêques des noms restés justement illustres : un Boisgelin, archevêque d'Aix, célèbre par sa charité active ;

25. Lettre du curé de Cossé-le-Vivien (Mayenne), du 24 octobre 1783 (Arch. nat., G8 628).

un Conen de Saint-Luc, à Quimper, par sa piété; un La Rochefoucauld, à Beauvais, « dont le cœur est aussi grand que la naissance »; un Durfort, à Besançon, qui s'attache à développer et à maintenir la forte culture de son clergé; un Jean-François de la Marche, à Saint-Pol-de-Léon, qui se flatte de connaître par leur nom tous les curés de son diocèse. Il convient, toutefois, d'avouer que ce sont là des exceptions et qu'en général le fossé reste profond, le malentendu persistant, entre évêques et curés.

Un historien moderne a, sous la forme la plus agréable, mis en scène les uns et les autres, et a tracé un tableau très vivant de leur rencontre.

« Dans les demeures amples, majestueuses, seigneuriales où vit l'évêque, écrit M. de la Gorce, le prêtre de campagne pénètre rarement, et toujours avec une grande crainte révérentielle, et il n'en franchit point le seuil sans mesurer bien vite ce qui le sépare de celui dont il attend audience... Souvent l'évêque n'est pas là, en mission diplomatique, ou à la cour, et quand il est là, à la fois intimidé et un peu murmurant, le curé discerne bien vite, à travers l'esprit hiérarchique qui est légitime et nécessaire, l'esprit de caste qui n'est ni l'un, ni l'autre..., et s'aperçoit bien vite aussi qu'à son interlocuteur l'humble paroisse rurale n'apparaît que comme un petit point obscur où ses regards ne se portent que distraitement... Sans doute cet évêque est souvent d'abord facile, gracieux par usage du monde, bienveillance naturelle, et aussi mansuétude chrétienne... Mais après quelques instants d'audience, le curé, d'abord charmé, devine une direction qui se dérobe, faute de pouvoir se préciser. Il se trouble, s'inquiète de ne trouver qu'un homme du monde là même où il espérait un conducteur d'âmes. Le prélat ne cesse pas d'être affable, mais à la condition que l'entretien ne soit pas trop long, car son temps est limité, tant il l'a laissé absorber par les servitudes de la vie sociale. Si le prêtre lui réclame un secours pour ses paroissiens, pour ses créations charitables, il est tout prêt à l'accorder, mais il est réduit à compter, car il a des charges, souvent il est bâtisseur, et du gentilhomme il a tous les luxes, parfois même celui d'avoir des dettes. Au récit des infortunes, il est touché, ses yeux se mouillent de larmes, puis en lui l'homme du monde reparaît souriant, léger, ayant balayé son émotion... Le prêtre, bien que déjà déconcerté, se hasarde-t-il à vider son âme, à exposer les besoins de sa paroisse, à dire ses mécomptes, à confier peut-être ses cas de conscience, alors décidément le prélat devient distrait, ses réponses sont brèves, bien que toujours obligeantes, avec

des silences qui invitent à raccourcir... Et l'audience s'achève dans le découragement intimidé de celui qui demande conseil, dans les réponses flottantes de plus en plus rares de celui qui a tout appris, hormis l'essentiel de son état. L'évêque esquisse sa bénédiction, ce congé des dignitaires ecclésiastiques, et le curé s'éloigne... Il reprend la route de son village, rentre à son presbytère... Chemin faisant, il se dérobe au prestige de ce haut personnage aux mains blanches, au geste onctueux et, que, sous peine de péché, il se croit tenu de révérer... Il est sorti de chez lui et garde dans les yeux les splendeurs qu'il a contemplées. Par comparaison, il juge misérable sa demeure... Il retrouve les conflits avec ses paroissiens... Il scrute ses pensées, se fait horreur d'y découvrir l'envie. Il saisit son bréviaire et tâche de s'y absorber. Il se mortifie, mais tout bouillonne en lui, l'esprit, le cœur, les sens. La plupart triomphent du mal. Mais chez quelques-uns perce décidément la révolte... »

On ne saurait mieux dire, et l'impression donnée par cette page est confirmée par les réflexions découragées que l'on a pu lire en tant de lettres de l'Agence du clergé, ou simplement par le silence significatif que gardent leurs auteurs sur la possibilité même d'un recours à leurs évêques, sur l'utilité d'une démarche tentée auprès d'eux, sur l'opportunité d'une réclamation.

Vis-à-vis des abbayes, un état d'hostilité est créé naturellement entre le monastère et le curé du fait que l'un est gros décimateur, l'autre à portion congrue, et que le ressentiment reste toujours vif entre le riche et le pauvre.

Mais sur ce point il est une autre cause de désaccord qui vient ici à sa place. Ce qui irrite le curé à portion congrue, ce n'est pas seulement un revenu souvent considérable qui s'oppose de façon disproportionnée à un salaire de famine, ce n'est pas seulement que les gros décimateurs se soustraient avec cynisme aux œuvres de charité pour lesquelles on les sollicite; c'est la prétention de « ceux qui ne labourent, ni ne sèment » d'exercer, à titre de curés primitifs, sur les vicaires perpétuels, une autorité intempestive, d'intervenir dans les affaires et les cérémonies de la paroisse, de faire concurrance aux desservants sur le terrain même de leurs fonctions, de les tenir durement sous leur dépendance.

Il y a toujours eu et il y aura toujours une rivalité certaine entre clergé régulier et clergé séculier. Liés comme ils sont l'un à l'autre sous l'Ancien Régime, rien d'étonnant à ce que le conflit déjà aigre sur le terrain temporel ne devienne aigu au point de vue spirituel.

« Depuis quelques années, expose le curé de Naveil, en Touraine, le prieur de Saint-Marc, curé primitif de ma paroisse et gros décimateur, me fait dire qu'il a droit d'officier dans l'église de ma paroisse les quatre fêtes annuelles et le jour du patron, et comme nous avons une contestation sur plusieurs choses d'intérêt, je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il exercera, le jour de la fête de mon patron, qui est saint Laurent, son droit d'officier. C'est ce qui m'engage à réclamer vos lumières, pour savoir si véritablement les curés primitifs ont encore ce droit. Ce qui m'en fait douter c'est d'avoir appris, il y a quelque temps, que le roi ou le parlement ont rendu des édits ou arrêts qui ôtent aux décimateurs ces droits honorifiques. Si ces édits ou ces droits sont réels, je vous aurais beaucoup d'obligations de me faire savoir en quel mois et en quelle année ils ont été rendus[26]. » Sur ce point le curé de Naveil se trouvait mal informé. Les déclarations du roi du 5 octobre 1726 et 15 janvier 1731 portent, en effet, que les curés primitifs ont le droit de faire dans les paroisses qui dépendent d'eux le service divin aux quatre fêtes solennelles et le jour du patron, à la seule condition d'en prévenir le vicaire perpétuel la surveille de la fête.

Le curé de Saint-Mont, en Armagnac, connaît, lui, la déclaration du 15 janvier, mais il entend que les gros décimateurs en observent strictement les dispositions. Malgré les précautions prises par nos rois, dit-il, « presque tous les curés primitifs de ces provinces se sont arrogé le droit de faire, à l'exclusion des vicaires perpétuels, les processions et bénédictions solennelles des paroisses, de donner les Cendres et les Rameaux, de chanter les vêpres, les *Te Deum*, et autres prières publiques, de disposer des sonneurs, de la sonnerie de la cloche même, de diriger les confréries qui sont établies dans leurs églises, d'assujettir les curés à assister avec eux aux processions à la dernière place et sans étole. Le 30 octobre 1755, les religieux de Saint-Mont, ordre de Cluny, diocèse d'Auch, donnèrent ainsi un tel scandale dans l'église de Saint-Mont que, sur la plainte du curé, trois d'entre eux furent décrétés et tous condamnés par les juges de la sénéchaussée de Lectoure. Ils se désistèrent même de l'appel qu'ils avaient interjeté de cette sentence. Malgré la flétrissure qu'imprimait sur eux ce jugement, ils ont osé renouveler leur entreprise, notamment dans le temps du dernier jubilé, pour l'ouverture et la clôture duquel, ils ont fait la procession, quoique le

26. Lettre du curé de Naveil (Loir-et-Cher), du 1er juillet 1766 (Arch. nat., G8 642).

curé en fut spécialement chargé par le mandement de l'ordinaire[27]. »

Telles prétentions des curés primitifs sont à peine défendables, lorsqu'il s'agit d'un abbé, d'un prieur. Que sera-ce lorsque de simples religieux estimeront devoir jouir à l'église de droits honorifiques particuliers, y précéder le curé, y avoir un banc seigneurial ? Que sera-ce surtout lorsque des abbés, des prieurs commendataires oseront revendiquer pareils privilèges ? Le curé de Saint-Marcel, en Berry, se demande ainsi « s'il doit céder la principale stalle de son église au prieur commendataire qui, dit-il, paraît en cette église en redingote, ou en habit marron, avec un col blanc, muni d'un chapeau blanc, quelquefois même en bottes[28]. »

Mais c'est surtout à propos de l'administration des sacrements que se posent entre séculiers et réguliers les plus irritants conflits.

Pour ce qui est des sacrements de baptême ou de mariage, les choses sont encore à peu près réglées. D'après une jurisprudence assez bien établie, « les moines peuvent seulement administrer les sacrements de pénitence et de communion aux domestiques de leur maison et enclos, et à leurs fermiers lorsque les fermes sont *intra saepta monasterii;* mais l'administration des sacrements de baptême et de mariage leur est interdite, et la publication des bans est une formalité que le curé seul est en droit de faire ».

L'administration des derniers sacrements et les inhumations donnent lieu à de plus vives contestations. Laissons une fois de plus la parole aux curés.

« Ayant été requis de la part d'une servante malade en la maison abbatiale de Saint-Aubin, ordre de Cîteaux, au diocèse de Saint-Brieuc, qui est de l'enclave de ma paroisse, écrit le recteur de Plédéliac, je m'y rendis avec le saint Sacrement, et m'approchai de la personne malade pour l'entendre. Peu après, entrèrent trois religieux de l'abbaye qui m'objectèrent que je n'avais pas le droit d'administrer les sacrements à leurs domestiques dans l'enceinte de leur maison, et me sommèrent de me retirer. Je leur répliquai que, sans entrer dans la question du droit qu'ils prétendent avoir d'administrer les sacrements à leurs domestiques, contre la teneur de la bulle du pape Clément X, qui ne permet aux réguliers de confesser sans approbation parmi les séculiers que ceux qui sont *vere de familia et continui commensales, non autem qui*

27. Lettre du curé de Saint-Mont (Gers), 1754 (Arch. nat. G^8 655).
28. Lettre du curé de Saint-Marcel (Indre), du 9 septembre 1775 (Arch. nat., G^8 655).

tantum ipsis deserviunt..., je leur observai que, si cette maison était dans l'enceinte de la communauté, une fille ne pouvait y mettre les pieds sans encourir la censure, car les statuts de leur ordre leur défendent expressément de laisser habiter des femmes dans leurs enceintes et même dans leurs fermes... A quoi ils ne donnèrent autre réponse, sinon qu'ils avaient des privilèges, et comme un de ces religieux déclara hautement s'opposer de la part de ses supérieurs à ce que j'administrasse le saint viatique à la malade, je me retirai, en prenant les assistants pour témoins de cette opposition, et rapportai le saint Sacrement à mon église. Ma retraite faite, on fit porter la malade dans une des métairies voisines d'où on vint requérir mon vicaire qui la confessa, comme il put, lui conféra une hostie qu'il ne croit pas qu'elle ait avalée, lui conféra à la hâte l'extrême-onction, à la fin de laquelle elle trépassa, mais son corps fut apporté à ma paroisse.

« Est-ce pour se venger de l'humiliation qu'ils avaient reçue ? Quelques jours après, mon vicaire fut de nouveau invité par ces messieurs d'aller confesser une de leurs servantes malade à la maison abbatiale. Il s'y rendit, et, comme il parlait de lui administrer les autres sacrements, ils lui déclarèrent qu'ils ne le souffriraient pas, et il se retira. Cette servante mourut et fut enterrée dans leur église[29]. »

C'est contre pareil abus, bien caractérisé celui-là, que proteste de même le curé d'Oyes, en Champagne. « Dans la paroisse de Saint-Prix, mon annexe, écrit-il, il y a un couvent de religieux Bernardins, dit du Reclus. Ceux-ci ont dernièrement enterré dans leur cimetière sans m'en donner avis une fille de service, leur ménagère. Ce n'est ni l'amour de la chicane, ni le sordide intérêt qui me détermineraient à répéter l'honoraire attaché à la sépulture d'un cadavre. Je sais déjà trop ce qu'il m'en coûte, lorsque la modicité de mon bénéfice me force de l'exiger. C'est uniquement pour m'épargner la douleur d'entendre dire : « Beaucoup de gens sont morts au « Reclus sans sacrements ![30] »

Autre fait qui met en cause les pères Cordeliers de Verneuil-sur-Avre. « Un sieur Viel, leur pensionnaire, écrit le curé, étant mort le 13 décembre 1784, j'ai réclamé ce corps par ministère d'huissier, comme mon paroissien, et fait défense par clameur de haro auxdits pères Cordeliers d'en faire la levée et inhumation chez eux. Malgré cela, ils ont fait l'une

29. Lettre du curé de Plédéliac (Côtes-du-Nord), du 25 novembre 1774 (Arch. nat., G[8] 646).

30. Lettre du curé d'Oyes (Marne), du 6 août 1785 (Arch. nat., G[8] 644).

et l'autre... Prenant d'ailleurs l'offensive, et chassant sur mes terres même, ils se croient le droit de confesser les malades de ma paroisse sans mon consentement et sans m'en prévenir; ils affectent de sonner les dimanches et les fêtes les plus solennelles de l'année une messe basse, lorsque je commence celle de la paroisse, faisant ainsi le scandale de la ville depuis vingt-deux ans...[30*] »

Il ne s'agit plus là, il est vrai, proprement de conflit entre gros décimateurs et congruistes, mais d'une simple rivalité entre réguliers et séculiers. D'un autre ordre encore est celle qui s'établit de bonne heure entre les curés et les communautés de prêtres de village. On sait ce que sont ces communautés, sortes d'associations de prêtres du pays qui, sans être liés et obligés par une règle, vivent chacun chez soi sur le revenu des fondations qu'ils acquittent, ou de terres reçues en donation. Bien loin, en général, d'aider le curé dans sa tâche, ces prêtres communalistes le considèrent volontiers comme un étranger, un intrus, prétendent à titre d'indigènes tout critiquer, tout régenter, tout diriger. Dans telle paroisse, ils vont jusqu'à expulser le curé de l'église; dans telle autre, ils interrompent le prône; dans une autre encore « font défense au desservant de comprendre à l'avenir son vicaire sur la feuille des obits comme n'étant pas enfant de la paroisse ». En sorte qu'ils semblent bien mériter la virulente diatribe que leur adresse le curé de Branges, au diocèse d'Autun. « Dans les églises des paroisses de campagne, les communautés, écrit ce curé, ne sont d'aucune utilité, d'aucun secours... Elles sont nuisibles à la paix qui doit régner entre les curés et les paroissiens, ne causant que des divisions, des procès, y engageant souvent toute une paroisse dont les principaux, leurs parents, se croient intéressés dans leurs difficultés. N'a-t-on pas vu les communalistes porter souvent leurs disputes, leurs animosités jusqu'au pied des autels, en présence des peuples, profaner la décence et la majesté du culte public de la religion, faire éclater leurs querelles jusque dans le sanctuaire, ne comptant pour rien la profanation du lieu saint, la perte des âmes scandalisées, le déshonneur de la religion profanée ?... On ne peut le taire, une vie passée dans l'inaction, l'oisiveté à laquelle on se livre dans les familiarités de campagne ne peuvent que les exposer à des chutes qui déshonorent le sacerdoce, scandalisent les fidèles... au milieu d'une

30* Lettre du curé de Verneuil-sur-Avre (Eure), du 28 mai 1785 (Arch. nat., G^8 661).

parenté souvent des plus communes, n'y conversant et n'y ayant des liaisons qu'avec des gens de labour...[31] »

On a vu plus haut les différends qui fréquemment s'élèvent entre les curés et les officiers des justices et administrations secondaires. Quelquefois ces officiers sont ceux du roi, mais souvent aussi ceux des seigneurs de paroisses, et ces derniers se trouvent ainsi forcément mêlés aux conflits qui surviennent entre les deux pouvoirs spirituel et temporel.

Ces conflits, on doit le reconnaître, les seigneurs de paroisse ne font rien pour les apaiser. C'est qu'il y a entre eux et les curés, je ne dirai pas de l'hostilité, le mot serait trop fort, mais une antipathie très nette. Antipathie de classe, le curé n'étant pour le moindre gentilhomme, et surtout pour celui de plus fraîche date, qu'un paysan mal dégrossi, assez seulement pour être plus dangereux qu'un paysan. Cette antipathie se trouve naturellement aggravée par les débats qu'engendre la question des dîmes auxquelles les seigneurs sont soumis comme les autres, mais que, comme les plus riches, ils supportent souvent plus impatiemment que les plus pauvres, à ce point qu'en bien des pays, en Provence, en Dauphiné, en Auvergne, ils obtiennent de bonne heure de n'être taxés qu'au 20e, au 30e, alors que les roturiers le sont au 10e, au 15e. Et dans cette mésentente, il faut faire la part des idées philosophiques, de l'irréligion qui gagnent les hautes classes. Un curé des environs de Lyon note ainsi « l'avilissement où est tombé le clergé du second ordre parmi tant de seigneurs imbus d'une philosophie anti-chrétienne et qui n'ont que du mépris pour leurs pasteurs[31*]. »

Disons-le, les curés restent de leur côté sur la défensive, et ne paraissent pas très portés à la conciliation. C'est une légende de représenter dès le XVIIIe siècle le curé ligué avec le château contre le croquant. Sans doute, il est des régions, comme le Quercy, où l'on voit seigneurs et curés entretenir d'assez cordiales relations. Mais il en est d'autres, la Flandre, par exemple, où « un curé de campagne se croirait déshonoré d'entrer chez un noble, et se verrait de ce fait en butte aux critiques de ses paroissiens ». En Lorraine, de même, les rapports semblent assez tendus entre gentilshommes et curés campagnards, et il paraît bien que cette note doive être considérée comme la dominante.

Les querelles fréquentes auxquelles donne lieu la question

31. Lettre du curé de Branges (Saône-et-Loire), juin 1766 (Arch. nat., G8 625).

31*. Lettre du curé d'Ambérieu (Ain), 1766 (Arch. nat., G8 620).

des honneurs dûs à l'église aux seigneurs de la paroisse en seraient la meilleure preuve. Il y a là un chapitre bien amusant des mœurs au XVIIIe siècle, chapitre dont les péripéties, qui peuvent nous sembler aujourd'hui presque burlesques, apparurent souvent tragiques aux contemporains. Que sont les honneurs de l'église ? « Ces honneurs, dit le commentateur Maréchal, consistent au droit de précéder tous les autres paroissiens aux processions et à l'offrande, à recevoir avec distinction l'eau bénite, l'encensement, le baiser de paix, et la distribution du pain bénit, à être recommandé particulièrement aux prières publiques, à avoir banc et séance au chœur au lieu le plus honorable, sépulture au chœur et droit de lîtres ou ceintures funèbres au dedans et au dehors de l'église. »

A qui sont dûs ces honneurs ? En principe seulement au seigneur qui a fondé l'église, au patron et à ses successeurs. Mais, de bonne heure, le bénéfice en a été étendu à tous les seigneurs haut justiciers, puis même aux seigneurs bas justiciers, enfin à tous les seigneurs de paroisses.

Je n'ai pas à rapporter ici les compétitions infinies et pourtant bien piquantes auxquelles donne lieu l'exercice de ces droits lorsque, ce qui arrive fréquemment, plusieurs seigneurs se les disputent dans la même paroisse. C'est seulement les débats qu'ils soulèvent entre les gentilshommes et les curés de village que j'ai à retracer.

Les commentateurs — et ils sont légion en cette matière — donnent, en général, sur ce point assez volontiers tort aux curés.

« L'exercice des droits honorifiques, dit l'un d'eux, fait naître tous les jours un grand nombre de contestations entre seigneurs et curés, ceux-ci refusant opiniâtrement de rendre aux premiers les honneurs qui leur sont dûs, en sorte que, depuis plusieurs années, les tribunaux sont souvent occupés à décider de ces différends. Les pasteurs éclairés et qui remplissent dignement les devoirs de leur état ne s'engagent jamais en de pareilles contestations et rendent aux seigneurs de leurs paroisses tout ce qui leur est dû; au lieu que tous ceux qui refusent de le faire et que les seigneurs sont obligés de traduire en justice, pour les y faire condamner, sont ordinairement ou de jeunes prêtres dont le zèle est peu éclairé, ou des gens dont la conduite et les mœurs ne sont pas irrépréhensibles, comme on l'a reconnu en examinant les registres publics desquels on a tiré les préjugés qu'on rapporte ici. »

« En effet, on a vu des curés qui, parce que leurs seigneurs prétendaient les obliger à les recommander, eux et leur fa-

mille, nommément aux prières publiques, prenaient de là occasion de faire contre eux des satires très vives dans leurs prônes. Un d'eux s'avisa, un jour, pour offusquer la dame de sa paroisse dans la chapelle qu'elle occupait dans l'église, de la faire remplir de tonneaux qu'il ne voulut jamais en ôter qu'après y avoir été condamné par arrêt. Un autre curé fut assez hardi pour mettre en pièces un siège que les seigneurs de sa paroisse avaient dans le chœur de l'église paroissiale depuis plusieurs siècles, ce qui se fit avec tant d'éclat et de scandale que, l'évêque en ayant été averti, l'obligea d'office à faire rétablir le siège et, dans la suite, le contraignit à se défaire de son bénéfice.

« Le seigneur d'une paroisse avait plaidé longtemps contre le curé pour l'eau bénite, et, après une longue procédure et de grands frais, avait fait rendre un arrêt qui condamnait le curé à lui donner l'eau bénite séparément, avec distinction et avant le peuple. Ce curé, s'étant aperçu qu'un dimanche le seigneur avait mis une perruque neuve, attacha une queue de cheval au goupillon, et, l'ayant trempé dans le bénitier, il aspergea le seigneur, de sorte que sa perruque fut en aussi mauvais état que si elle avait été trempée dans l'eau, ce qui fit naître un nouveau procès plus grand que le dernier. »

Mais après avoir ainsi donné la parole aux avocats de l'adversaire, donnons-la à leur tour aux curés. Que nous disent-ils ? Que les ridicules vengeances tirées par quelques-uns d'entre eux de leurs seigneurs ne sont qu'une revanche, assez bien méritée quelquefois, des non moins ridicules prétentions de ces derniers.

Le droit au banc, l'administration de l'eau bénite, l'encensement sont donc le sujet des ordinaires revendications des seigneurs de village.

La prétention de tout gentilhomme qui se respecte est d'abord d'avoir un banc dans le chœur. C'est au point que tel d'entre eux, n'ayant pu obtenir la faveur de faire transporter le sien de la nef dans le chœur, préfère l'abandonner, et ne pouvant admettre d'entendre la messe mêlé aux paysans, s'installe sur un carreau dans le chœur, où il encombre l'espace réservé aux célébrants.

« La loi, demande le curé de Saint-Luperce, en Beauce, prescrit-elle la grandeur et la forme du banc du seigneur ? » Hélas ! non, et il y a là matière à contestations toujours renouvelées. Or, précisément le seigneur de ce village de Saint-Luperce, prétendant loger dans son banc une nombreuse famille et une grande compagnie d'officiers de sa suite, en a fait remplacer un de trois places par un de douze places d'é-

normes proportions, puisque dans le chœur qui n'a que 17 pieds de long sur 9 de large, ce banc, accolé à la plateforme du lutrin, occupe un espace de 11 pieds sur 6, ce qui gêne la psalmodie, les cérémonies des grandes fêtes, la distribution de la communion[32]. »

Le curé d'Ajain, au diocèse de Tulle, se plaint justement aussi des dimensions exagérées du banc de son seigneur, qui touche presque l'autel. « Les femmes qui s'y placent sont tout à fait sous les yeux du célébrant, et le seigneur y a fait mettre un dais avec des rideaux tout autour pour le rendre semblable à un lit », ce que le curé trouve de fort mauvais goût[33].

Non content d'encombrer le chœur avec son banc du côté de l'évangile, le seigneur de l'Argentière, au diocèse d'Embrun, y a aussi son tombeau de famille du côté de l'épître, au-dessous et contre la chaire, alors que la permission lui avait été seulement accordée d'établir sa sépulture sous l'emplacement du banc.

C'est dans ces bancs que les seigneurs attendent que le curé leur fasse les honneurs de l'eau bénite et de l'encens.

En quelle forme ces honneurs ? Celui de l'eau bénite d'abord se rendra-t-il par aspersion ou par présentation du goupillon. Sur ce point le même seigneur de l'Argentière, que je citais, plaide pendant cinq ans, avec son curé. Commencé en 1760, le procès se termine en 1765, devant le parlement de Grenoble, qui rend un arrêt à longue portée. Le sieur de l'Argentière n'étant pas encore marié, il y est décidé, en effet, que le curé lui donnera l'eau bénite par présentation du goupillon, ainsi qu'à sa mère et à sa femme quand il sera marié, et qu'à l'égard des enfants, qu'il en aura, qui se trouveront dans le banc, ils ne la recevront que par aspersion. A la suite d'une sentence analogue, le comte d'Algrain, seigneur de Brachey, en Champagne, ne désarme pas et introduit nouvelle instance, pour que le curé soit obligé de donner l'eau bénite par présentation à sa fille âgée de treize ans[34].

Autre question épineuse. Étant admis que le seigneur a droit à l'eau bénite par présentation du goupillon, doit-il la recevoir avant le clergé ? Non, répond le curé de Glos-sur-Risle. « Depuis Pâques dernières, écrit ce curé en 1771, le seigneur de ma paroisse m'a fait un procès sur la matière de l'eau bénite. Mon dernier prédécesseur ayant lâchement com-

32. Lettre du curé de Saint-Luperce (Eure-et-Loir), 15 septembre 1777 (Arch. nat., G8 654).
33. Lettre du curé d'Ajain (Creuse), du 11 octobre 1754 (Arch. nat., G8 620).
34. Lettre du curé de Brachey (Haute-Marne), s. d. (Arch. nat., G8 625).

mencé à la lui donner par présentation, je continuai cet usage qu'on eut soin de me dire ancien. Mais, environ deux ans après mon installation, et sur la connaissance qui me fut donnée de l'édit du roi de 1695 qui établit évidemment que le clergé et le seigneur, en fait des honneurs de l'église, doivent être servis de la même manière, et le clergé même par préséance, j'imitai ce qui se pratiquait en d'autres paroisses et je donnai l'eau bénite par présentation à M. le vicaire et autres habillés en soutane et surplis avant le seigneur qui toujours sur les lieux l'a reçue ensuite et son épouse cent fois pour une sans en faire aucune réclamation. Mais dans une mauvaise humeur et après plus de dix ans, il a présenté requête par forme de complainte pour avoir l'eau bénite par présentation antérieurement au clergé. »

Le même seigneur de Glos-sur-Risle joint à sa requête la prétention que l'encens lui soit donné par les mains du célébrant et non du thuriféraire[35].

Et pareille exigence, dont j'ignore si elle a reçu satisfaction, en reçoit une éclatante au bailliage d'Ambérieu. Sur la demande de Pierre Dujast, seigneur et patron de l'église de ce lieu, que le curé ait à l'encenser personnellement, au lieu de le faire encenser par un thuriféraire, le juge du bailliage ordonne en effet qu'aux grand'messes des fêtes solennelles et quand le saint Sacrement ne sera point exposé, le curé d'Ambérieu, ou son vicaire quand il officiera en son absence, sera tenu, après l'encensement ordinaire de l'autel, de se tourner au coin du côté de l'épître, et vis-à-vis le banc du sieur Dujast placé dans le chœur, et de l'encenser une fois, sa femme une fois, sa mère une fois, et ses enfants une seule fois en quelque nombre qu'ils soient; et aux vêpres desdites fêtes, lors des encensements accoutumés être faits pendant le cantique du *Magnificat*, ledit curé ou son vicaire seront de même tenus de se transporter en personne vis-à-vis le banc dudit sieur et de faire tant à lui qu'à son épouse, sa mère et sa famille les encensements tels que dessus ordonnés pendant la messe ».

Le parlement de Dijon ayant confirmé cet arrêt, « le résultat, déclare le curé, est qu'après l'encensement fait à l'autel par le curé ou autre célébrant, et après que celui-ci a remis l'encensoir au thuriféraire qui l'encense, et après lui tous les prêtres et clercs qui sont dans le chœur en habit ecclésiastique, l'encensoir doit être reporté au célébrant, pour qu'il se retourne vers le banc du seigneur et qu'en personne il encense

35. Lettre du curé de Glos-sur-Risle (Eure), du 23 juin 1771 (Arch. nat., G[8] 632).

le seigneur, sa femme, sa mère et ses enfants. Or est-il admissible qu'il interrompe le service divin, qu'il a repris, après avoir encensé l'autel, pour reprendre l'encensoir des mains du thuriféraire et encenser le seigneur ?[36] »

Le sieur de Jarjayes, au diocèse de Gap, qui exige de son curé le même honneur, plus conciliant, admet du moins que, lorsque le curé officiera en personne, il pourra se faire remplacer dans la cérémonie de l'encensement du seigneur par l'ecclésiastique ou clerc servant à l'autel[37].

Encore telles prétentions touchant les bancs, l'eau bénite, l'encens sont-elles plus ou moins consacrées par l'usage. Que dire d'exigences qui ne sont fondées que sur le plus absurde bon plaisir ?

Le sieur de Jarjayes, déjà nommé, « son fils étant marié, demande que le curé vienne recevoir la nouvelle dame à la porte de l'église lorsqu'elle s'y présentera pour la première fois. Le curé répond qu'il n'est d'usage de recevoir les femmes à la porte de l'église, que lorsqu'elles sont relevées de leurs couches ». Là-dessus, menace immédiate d'un procès.

Un autre « fait attendre le curé et les paroissiens des heures entières le dimanche pour la messe, n'admettant pas qu'on puisse la commencer avant son arrivée. »

Le sieur de Noilhan, en Armagnac, « suscite un procès au curé pour la sonnerie des baptêmes et des mariages de sa famille, voulant empêcher qu'on sonne pour les baptêmes et les mariages des simples fidèles comme pour lui[39]. »

M. de Villeneuve-Bargemon intente un procès à son curé « pour l'avoir fait prévenir qu'il chanterait un *Te Deum* en l'honneur de la naissance du Dauphin, en 1782, non par un vicaire ou un clerc *in habitu*, mais par une simple lettre portée par le clerc de la paroisse, qui s'est présenté au château en habit de paysan. » Ledit sieur de Villeneuve consulte sur le cas cinq avocats. Mais il est bien payé de ses peines et de ses frais puisqu'il fait condamner le curé au bailliage de Draguignan à 10 livres d'amende[41].

Plus bas, ce sont les insolences, les éclats, les scandales dont trop de seigneurs et de dames de village ne craignent pas de donner l'exemple.

A Nouzerines, en Limousin, le sieur Pierre de Ligondès,

36. Lettre du curé d'Ambérieu (Ain), 1766 (Arch. nat., G8 620).
37. Lettre du curé de Jarjayes (Hautes-Alpes), 1770 (Arch. nat., G8 632).
39. Lettre du curé de Noilhan (Gers), 6 octobre 1762 (Arch. nat., G8 643).
41. Lettre du curé de Bargemon (Var), 19 juillet 1782 (Arch. nat., G8 623).

pour se venger du curé qui lui a réclamé une dîme à lui strictement dûe, affecte à l'église la tenue la plus indécente[42]. « Il y entre habituellement, écrit le curé, sans daigner prendre de l'eau bénite, le chapeau sur la tête, en sifflant jusque dans le chœur. Dans l'octave du saint Sacrement, au moment où j'allais donner la bénédiction, il s'est comporté dans le chœur vis-à-vis de personnes du sexe avec une licence qui aurait été très honteuse dans un lieu infâme. Un jour de dimanche, à la messe paroissiale, étant debout devant moi, barbe à barbe, en me contrefaisant à la bénédiction, il s'est mis à gesticuler si indécemment que je me suis trouvé obligé de lui dire : « A genoux, impie ! A genoux ! »

Mais c'est surtout avec les nouveaux nobles, plus entichés que tous les autres de leurs privilèges, que les curés ont à compter. « Je ne peux vous céler, écrit à ce sujet le curé de Glos-sur-Risle aux Agents généraux, je ne peux vous céler les vexations et les excès de la haine qu'on porte au clergé de nos cantons, et à laquelle je suis principalement exposé à cause de M. l'Avocat général du parlement de Rouen, aux entreprises duquel j'ai été quelquefois dans le cas de m'opposer. Ce magistrat a une terre dans ma paroisse, où il me suscite autant d'affaires qu'il le peut, et promet à tous sa protection contre moi. La dame, sa mère, qui ne m'en veut pas moins, après s'être fait donner un locquet de la petite porte du chœur pour y passer par distinction, et descendre au banc qu'elle occupe dans la nef, s'avisa, le lundi de Pâques dernier, suivie de son nègre, d'attendre que l'office fût commencé, pour entrer dans l'église par le chœur et descendre à travers le clergé dans la nef. J'étais pour lors en station, sous le crucifix, revêtu de l'aube et de l'étole, et je chantais *O filii!* Elle me vint appuyer le bras sur la poitrine pour me faire reculer et passer sous le nez pour aller à son banc. « Madame, lui dis-je, vous ne devez pas nous distraire ainsi ! » Elle se retira, criant bien haut, et son nègre, la prenant par la main, la ramena et la fit passer à travers la procession, mais par derrière moi. Cette dame, au même office, et à la même heure, vint encore le lendemain nous traverser, tenant son nègre par la main. Je lui rappelai qu'elle ne devait point nous troubler et distraire, qu'en le faisant, elle péchait contre la politesse et la religion, et la priai poliment de ne pas continuer. Elle me dit alors des injures et des indignités. Son nègre me poussa plusieurs fois fort rudement. Pour m'en défaire, je lui fis tomber son bonnet ou toque qu'il avait sur la tête, quoique

42. Lettre du curé de Nouzerines (Creuse), 1778 (Arch. nat., G^{8} 643).

coiffé à la française et ses cheveux en bourse. Il me saisit pour lors à la poitrine, m'agita violemment au milieu des gémissement et du scandale de tous les assistants, et sa main ayant glissé sur moi, je profitai du moment et repris mon office, après lequel il m'attendit avec sa maîtresse dans le cimetière, et, quand je parus à la porte de l'église, il se jeta sur moi, me saisit au collet, me tira avec violence hors de l'église, où, pendant près d'une demi-heure, je fus l'objet de ses insultes et de ses maltraitements, la dame toujours présente l'autorisant et l'animant publiquement, sans résistance de ma part, et sans invoquer aucun secours, pas même des gens de ma maison que je fis taire et retirer.

« J'ai voulu donner plainte à Pont-Audemer d'un pareil outrage qui rejaillit contre Dieu jusque dans son temple, où l'on veut dominer. Mais je n'ai point trouvé d'avocat ou procureur pour la faire ou y signer, ni juge pour le leur ordonner, et, quoique tout le monde crie vengeance, un pareil crime demeure impuni, parce que cette dame est mère de M. l'Avocat général qu'une juridiction subalterne n'ose indisposer. Aussi s'en est-on applaudi, et s'est-on vanté que j'aurai les injures et les coups pour moi, ce qui n'est que trop vraisemblable[43]. »

Et telles difficultés, telles aventures qui avilissent leur autorité, diminuent leur crédit, rabaissent le rôle social qu'ils ont l'ambition et le souci de jouer ne seront pas parmi les causes les moins décisives du ralliement au prochain ordre de choses de tant de desservants de village !

Pierre de VAISSIÈRE,
Conservateur aux Archives nationales.

43. Lettre du curé de Glos-sur-Risle (Eure), du 6 août 1771 (Arch. nat., G8 633).

BULLETIN CRITIQUE

Augustin Fliche. — *Histoire du Moyen Age*. Tome II : *L'Europe occidentale de 888 à 1125* (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave Glotz). — Paris, les Presses universitaires de France, 1930. In-8° de IX-672 pages. Prix: 60 francs.

Nous n'avons pas à présenter M. Fliche aux lecteurs de la *Revue*. Les travaux qu'il a consacrés à Philippe Ier, puis à la réforme grégorienne, sont connus de tous. Naguère, dans la collection Cavaignac, il a publié une synthèse historique de *la Chrétienté médiévale* pour la période qui s'étend de 395 à 1254. Nous en avons signalé les mérites. C'est un ouvrage du même genre qu'il fait paraître aujourd'hui, mais plus approfondi. L'importance matérielle du livre le prouverait à elle seule. Ce n'est plus l'histoire de huit siècles et demi qu'il narre en cinq cents pages, c'est celle de deux siècles et demi en près de sept cent pages. Cette époque ingrate du Xe et du XIe siècle a l'avantage d'être particulièrement bien connue de l'auteur. A un rare talent de composition et d'exposition, à un style entraînant et une langue pure, celui-ci joint donc une érudition très avertie; aussi son livre est-il de tous points recommandable et les quelques divergences d'opinion qui peuvent séparer de l'auteur sur des détails n'ébranlent en rien l'autorité de son œuvre.

M. Fliche groupe les événements de ces deux siècles autour de trois grands phénomènes historiques, de trois crises générales : la féodalité, la réforme de l'Église et le conflit franco-anglais issu de la conquête de la Grande Bretagne par Guillaume de Normandie. Cela est fort bien vu. Du troisième point je ne dirai rien. Il est certain que la rivalité entre la France et l'Angleterre, ouverte en 1066, s'est continuée, pour ainsi dire, sans répit jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais du territoire national par la reprise de Calais en 1558 ... sans préjudice de sa prolongation dans les colonies au XVIIIe siècle. Sur les deux autres questions je soumettrai quelques remarques à l'auteur. Touchant l'avènement de la féodalité, M. Fliche est sévère vis-à-vis d'Eudes de Paris, auquel il ne pardonne pas d'avoir porté un coup fatal, sinon décisif, à la légitimité carolingienne. La chute de cette dynastie est une grande tristesse, c'est vrai, mais la chute de l'empire romain aussi. Dans de telles crises la responsabilité est partagée entre l'agresseur et la victime. Il y a des imprudences qui sont coupables. Lorsque l'empire romain installait sur son territoire des nations barbares en armes, lorsqu'il renonçait à s'imposer service militaire et devoirs civiques, lorsqu'il laissait les deux moitiés qui se partageaient son territoire, combattre l'une contre l'autre, il s'ex-

posait en proie à ses voisins. Il en va un peu de même de la féodalité. Les institutions vassaliques ne sont pas une création de la période féodale. Ce sont les grands carolingiens, c'est Charlemagne lui-même, très barbare en politique, qui a transformé la vassalité en institution publique. Il a semé le germe que ses aveugles successeurs ont laissé se développer au point d'en être étouffés. Avec de la vigueur ils auraient pu, comme les Ottons d'Allemagne, maintenir leur pouvoir au niveau où l'avait élevé le grand empereur. Leur débilité en face des attaques ennemies a laissé la voie libre aux grands fonctionnaires que furent les premiers féodaux. Cela considéré, la responsabilité du roi Eudes se partage entre lui et ses contemporains y compris les souverains détrônés.

Le rôle que M. Fliche attribue à l'immunité dans la genèse de l'autonomie féodale peut être contesté. Les Carolingiens accordèrent ce privilège surtout à des personnes d'Église. Or celles-ci sont, entre les féodaux, les moins émancipés, car si elles jouissent de l'immunité, par contre l'hérédité ne leur était pas permise. Le caractère ethnique des grands fiefs n'est pas admis par M. Fliche, contrairement à la thèse de M. Flach. On peut croire en effet que les différentes nationalités s'effacèrent en même temps que disparaissait, en matière judiciaire, la personnalité des lois. La féodalité, en restaurant le principe de la territorialité des lois dans un ressort souvent très étroit, rendait caduques les anciennes grandes divisions du temps des envahisseurs en Wisigoths, Burgondes, Francs et Romains. Je serais moins porté à partager l'opinion de M. Fliche quand il date du xe siècle l'érection des châteaux forts. Le capitulaire de Pistres, qui ordonne la démolition des « castella et firmitates et haias », est de 864. Tous ces châteaux, fertés et haies, sont donc antérieurs à cette année. Dans sa description du régime nouveau, M. Fliche définit le droit de lods et ventes une taxe portant à la fois sur les mutations de fiefs entre vifs et sur les ventes de marchandises. Si l'on en croit Viollet et Chénon, les lods et ventes frappaient seulement les mutations entre vifs de censives. Les marchandises étaient grevées de droits nommés « ventes » ou « leides » ce qui est différent. Au nombre des droits seigneuriaux, l'auteur range le monopole de la vente du vin. Ces termes prêtent à confusion. Il a certainement visé le banvin, qui est le privilège appartenant au seigneur de vendre seul son vin pendant un nombre déterminé de jours, après quoi le marché était libre. C'est le contraire d'un droit de préemption. On dirait prévente ou prévendition si ces mots existaient.

A la suite d'un exposé très clair des institutions de paix, l'auteur termine en disant qu'il y avait là une tentative « pour substituer à l'arbitraire, que symbolise la guerre, l'arbitrage fondé sur le droit ». Cette conclusion dépasse les prémisses. Le mouvement pacifiste du xie siècle a peut-être eu pour conséquence de développer l'arbitrage, il ne l'a pas eu pour but. Quand il se manifestait autrement que par des canons platoniques de conciles,

il organisait des associations qui se proposaient d'arrêter la guerre en se jetant sur les belligérants. Les seigneurs, se voyant interdire l'usage de la force pour trancher leurs conflits, furent amenés naturellement à en demander la solution à des arbitres. Mais plus naturellement encore ces conflits furent déférés devant la juridiction supérieure, devant la cour du roi. C'est ainsi que, indirectement et sans le vouloir, le mouvement pacifiste aboutit beaucoup moins à répandre la pratique de l'arbitrage qu'à renforcer la juridiction royale.

Avec une grande pénétration, l'auteur a distingué le caractère fondamental de la féodalité naissante, l'arbitraire. Mais il eut pu étendre son observation. Car, si l'on compare l'époque médiévale avec la romaine ou avec la nôtre, la différence la plus frappante c'est que le Moyen Age, au contraire des deux autres, ne connaît pas la loi. En ce temps, la règle générale a disparu en droit et en fait. La période de la plus complète carence est bien le xe siècle. Ensuite des limites restreignirent l'arbitraire et l'on s'achemina (avec quelle lenteur !) au retour de la loi. Le caractère ritualiste de la religion des premiers barons a été noté par M. Fliche. Cela est exact, tout au moins tant qu'ils se portaient bien ... car aux portes de la tombe la vigueur de leur foi se révélait par les libéralités testamentaires au moyen desquelles ils escomptaient payer leur dette au Ciel. Pour être juste, il faut reconnaître que ces générosités n'étaient pas toutes faites *in extremis*, et que les croisades, de même que les pèlerinages aux lieux saints, répondent au désir éprouvé par les consciences pécheresses de laver leurs iniquités.

Me sera-t-il permis de chicaner encore l'auteur sur quelques points qui touchent à l'histoire de la France ? Il écarte l'opinion suivant laquelle Rodolphe III de Bourgogne aurait laissé son royaume à l'empereur Henri II *intuitu personae*, en raison des liens de parenté qui existaient entre eux deux. Des juges sérieux se sont pourtant prononcés dans le sens contraire et ont révoqué en doute le bien fondé des revendications émanées du successeur impérial de Henri II. Au sujet des Sarrasins, M. Fliche avance qu'ils n'ont rien fondé en Sicile. Selon Chalandon cependant une partie des institutions arabes, notamment en matière financière, a été conservée par les rois normands de l'île. Et les touristes savent que les architectes des villas bâties pour l'agrément de ces princes nordiques sont restés fidèles à plus d'une tradition musulmane. M. Fliche se sert du terme « Roger Guiscard » pour désigner celui des fils de Robert Guiscard que l'on appelle d'ordinaire Roger Bursa, duc de Pouille. « Roger Guiscard » a l'avantage de marquer la filiation de ce personnage et en même temps de le distinguer de son oncle Roger de Sicile. Mais jusqu'à quel point sommes-nous autorisés à donner au fils le surnom du père ?

Ceci pose une question qui mériterait d'être examinée à fond, celle de l'hérédité des noms. Au xe et au xie siècle, ce qui est héréditaire, c'est ce que nous appellerions aujourd'hui le prénom, héréditaire en ce sens qu'un petit nombre de vocables se succè-

dent en alternant dans une même famille. Aussi est-il nécessaire, comme chez les Romains, de distinguer par un sobriquet les homonymes de la même famille. Ce sobriquet, ce surnom, qui est à l'origine d'un grand nombre de nos noms de famille, fut donc originairement plus individuel que le nom. Si, en bien des cas, le sobriquet finit par devenir héréditaire, dans d'autres, ce fut le nom proprement dit qui se transmit aux enfants et se fixa invariablement. On admet conventionnellement que l'hérédité des noms roturiers est acquise à partir de 1500. C'est à mon avis une date trop tardive, et j'imagine qu'en serrant la question de plus près, on ferait remonter cette origine d'un bon siècle.

Je m'attarde à parler de la partie civile et féodale du beau livre de M. Fliche. C'est que l'autre développement, celui qui concerne la réforme grégorienne, ne prête guère le flanc à la critique. Ici, M. Fliche est passé maître et l'on n'a qu'à l'écouter. Tout au plus poserai-je quelques questions qui ne paraissent pas avoir retenu l'attention de l'auteur. M. Fliche est un admirateur de la politique de Grégoire VII, et il a raison. Elle a fait renaître la civilisation. Mais la justice n'oblige-t-elle pas à faire quelques réserves, et celles qu'indiquent fugitivement l'auteur ne sont-elles pas trop dissimulées ? Que Grégoire VII et son école aient revendiqué l'investiture des évêchés, soit. Mais qu'ils aient réclamé le *dominium mundi*, la prééminence de l'Église sur les souverains, au point de les déposer éventuellement, c'est ce que M. Fliche juge conforme à la pure tradition de l'Église. La conformité à la tradition était, c'est sûr, un des grands soucis de Grégoire VII. Pourquoi ? Parce que, en ces temps coutumiers, l'innovation, la novelleté était, de sa nature, criminelle ou au moins suspecte. De là ces recueils de canons anciens groupés par les réformateurs pour appuyer leur tentative. Mais on voudrait savoir dans quels canons ils ont découvert que le spirituel avait mission de gouverner le temporel. En quel temps cette pure tradition de l'Église avait-elle fleuri ? Non pas assurément sous les règnes de Charlemagne ni de Constantin. Même la fausse donation de Constantin, même les fausses Décrétales étaient-elles assez explicites ? Cela n'empêche pas la prétention pontificale de s'exprimer encore par la bouche des Grégoire IX, des Innocent IV et finalement des Boniface VIII. Depuis ce pape, elle a cessé d'être mise en lumière.

Il resterait à poser deux autres questions. Cette politique de la suprématie pontificale a-t-elle été utile aux peuples, a-t-elle été utile à l'Église ? Aux peuples ? L'affirmative peut se soutenir. Les croisades, fruit de ces idées, ont été une chose grande et féconde; l'intervention papale dans l'affaire anglaise, malgré ses revirements, peut aussi se défendre. Mais à l'Église ? Je ne suis pas qualifié pour en juger. Les théologiens diront si l'Église a gagné à l'application de ces thèses. Il est probable que si elles ont été abandonnées ce n'est pas sans raison. Ces problèmes appelleraient une discussion en règle qui dépasserait le cadre d'un compte rendu.

Il demeure que le nouveau livre de M. Fliche est une des belles

synthèses qui aient été réalisées en histoire du Moyen Age. L'obscurité et la confusion du sujet, qui augmentaient la difficulté de l'entreprise, ajoutent au mérite de l'avoir menée à bonne fin et justifient un succès, qui ne fait pas de doute, devant le public éclairé ou désireux de l'être.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Louis Halphen. — *L'Essor de l'Europe* (XIe-XIIIe siècles) (Peuples et civilisations, tome VI). — Paris, Alcan, 1932. In-8° de 609 pages. Prix : 60 francs.

Il est inutile de dire — le nom de l'auteur suffit — que ce nouvel ouvrage de M. Halphen est très solide, bien au courant, intelligent, et de nature à rendre de grands services à tous ceux, étudiants, professeurs, simples curieux, qui le consulteront. On en appréciera aussi l'objectivité. Mais quelques mots ne seront pas de trop pour indiquer de quelle manière l'auteur a compris sa tâche. Il avait cet avantage, qui ne se rencontre pas dans toutes les parties de la collection, de disposer du volume tout entier : c'était une bonne condition pour en assurer l'unité. Mais quiconque s'est vu devant l'obligation de faire tenir trois siècles d'histoire en 600 pages, sait parfaitement qu'on ne saurait résoudre le problème que moyennant bien des sacrifices. On voudrait justifier une conclusion un peu personnelle, dire telle chose qui semble importante et intéressante : mais il y faudrait une demi-page, et de demi-page en demi-page, où sera-t-on entraîné ? Là est la grande difficulté du genre. Il est inévitable, et c'est ce qui justifie très bien l'existence de collections différentes qui ne font pas double emploi en traitant les mêmes sujets, que chacun choisisse un peu suivant ses goûts et ses études personnelles.

M. Halphen a traité avec développement et soin l'histoire politique, particulièrement importante à une époque que l'on pourrait appeler peut-être la *naissance* plus encore que l'*essor* de l'Europe. C'est d'ailleurs ce que fait à peu près tout le monde : l'histoire politique est et restera, croyons-nous, le cadre obligé des exposés d'ensemble. Il est enclin, nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, à attribuer à l'histoire du Proche et même de l'Extrême-Orient une place plus grande qu'on n'a coutume de le faire. Il semble, d'après un de ses sous-titres, considérer l'invasion mongole comme un des grands événements de l'histoire de l'Europe. N'est-ce pas l'exagération d'une idée juste ? J'avoue que j'aurais volontiers enlevé quelques pages à Gengis-khan, pour les donner à tel personnage d'Occident qui me paraît un peu sacrifié, insuffisamment mis en relief : l'empereur Henri VI, par exemple, ou le pape Alexandre III. On n'accusera certes pas M. Halphen de s'être placé trop exclusivement au point de vue français. Sur l'histoire des institutions, il est bref : c'est d'ailleurs peut-être ce qui se laisse le moins résumer. Tout en approuvant en général ce

parti, n'y a-t-il pas un peu excès, même et *surtout* pour la France ? En somme à peu près rien n'est dit de l'œuvre administrative des Capétiens. L'Église est très bien étudiée en tant que puissance politique; l'histoire proprement religieuse a moins attiré l'attention de M. Halphen. D'excellents chapitres, relativement développés et poussés, sur les questions économiques, ainsi que sur le mouvement intellectuel. Par contre, à peu près rien sur l'histoire de l'art, avec raison à notre avis : d'abord l'exposé en réclamerait des illustrations qui ne rentraient pas dans le plan de la collection; ensuite sur cette discipline qu'on a le droit de considérer comme un peu spéciale, il existe justement beaucoup de bons ouvrages, de science ou de vulgarisation, auxquels il suffisait de renvoyer, comme l'a fait M. Halphen.

Le choix d'un plan offrait naturellement de grandes difficultés. La division en livres adoptée par M. Halphen est claire et bien conforme à la nature des choses, sous réserve, encore une fois, que les Mongols tiennent vraiment un peu trop de place : I. *L'Europe féodale et la croisade;* II. *La formation des grandes monarchies;* III. *Les tentatives d'unification de l'Europe dans la première moitié du* XIIIe *siècle;* IV. *L'Asie mongole et l'Europe;* V. *L'Europe après l'arrêt de l'offensive mongole.* Nous ferions une réserve sur le titre du troisième livre. Ce qui nous paraît caractériser cette première partie du XIIIe siècle, ce sont deux faits un peu opposés. D'une part, les peuples commencent à prendre nettement conscience d'eux-mêmes et de leur opposition; les patriotismes naissent, les rivalités durables apparaissent; on voit se dessiner déjà les destinées futures, la France évoluant vers la centralisation monarchique, l'Allemagne vers le morcellement féodal, l'Angleterre vers la monarchie contrôlée. Et d'autre part, en un certain sens, il se forme une Europe; l'horizon politique de chacun s'élargit, en même temps que ses moyens d'action s'accroissent; presque toutes les grandes questions deviennent européennes; il y a un échiquier politique unique sur lequel tout le monde joue son jeu; il se crée des traditions politiques et des systèmes d'alliances plus ou moins durables. Mais de « tentative d'unification de l'Europe », j'avoue n'en pas voir : c'est justement l'époque où disparaît en fait la prééminence impériale, et ce n'est pas précisément à l' « unification » qu'a tendu, d'ailleurs sans succès réel, la politique pontificale. C'est aussi dans ce troisième livre qu'il arrive parfois au lecteur de perdre le fil de certaines questions dont l'exposé est morcelé entre plusieurs chapitres.

Ne fût-ce que pour témoigner du soin avec lequel, pour en faire notre profit, nous avons lu le livre de M. Halphen, nous nous permettrons de lui présenter quelques objections de détail : il ne s'agira pas de rectifications, mais de divergences dans des appréciations forcément un peu subjectives.

D'abord, p. 32, le décret de 1059 sur l'élection des papes. « Pour mieux éviter, écrit M. Halphen, le retour des faits qui avaient amené sur le trône pontifical des créatures du roi de Germanie, il était stipulé qu'à moins de circonstances exceptionnelles, l'é-

lection aurait toujours lieu à Rome, et au profit d'un membre du clergé romain. » Ainsi l'objet essentiel de cette clause serait le rappel de l'ancienne tradition canonique. J'avoue croire exactement le contraire : après un hommage de principe rendu à une tradition respectable, Nicolas affirmait la légitimité de l'exception, par désir d'abord de justifier sa propre élection, et aussi pour obéir à l'instinct à demi conscient qui portait la papauté du XIe siècle à briser les cadres locaux trop étroits dans lesquels elle avait jusqu'alors vécu, et qui ne pouvaient plus suffire à « l'évêque universel ». Quant au droit de confirmation du pape — il semble bien que c'est de cela qu'il s'agissait — qui était laissé à l'empereur, il aurait pu avoir une grande portée; c'est la suite des événements qui l'a annulé en fait. Enfin peut-on parler du « corps des cardinaux » à une époque où justement il n'existait pas encore de Sacré-Collège, mais les trois groupes distincts et souvent rivaux des évêques, des prêtres et des diacres ? A ce propos nous regrettons un peu que dans le § III du chapitre VII, sur les progrès de la centralisation ecclésiastique du XIIe siècle, M. Halphen n'ait rien dit de la formation du Sacré-Collège, et de la substitution du consistoire au concile comme organe de délibération et de juridiction.

P. 117. Si le concordat de Worms donne l'impression d'avoir été une victoire du pape, n'est-ce pas surtout parce qu'Henri V est mort à quarante ans, et peu de temps après l'avoir conclu ? S'il avait vécu, et qu'il eût été à même de l'exploiter, il en aurait tiré sans doute des effets tout contraires. Très vague, et mal rédigé, comme beaucoup d'instruments en ce temps-là, la portée devait en dépendre de ceux qui l'appliqueraient. A le considérer en lui-même, il assurait à l'empereur les services féodaux des évêques, ce qui était l'essentiel. Il est vrai qu'une question se pose que M. Halphen a laissée de côté : pour quelle durée était-il conclu ? Il engageait l'Empire vis-à-vis du Saint-Siège, ce n'est pas douteux. Mais à s'en tenir à la lettre du texte, il n'engageait le Saint-Siège que vis-à-vis la personne de Henri V.

P. 122, le schisme de 1130 aurait fourni l'occasion de faire remarquer combien restait incertain et imprécis, même après 1059, la procédure de l'élection du pape.

P. 143. L'expression employée par M. Halphen, à propos de l'élection d'Alexandre III : « le reste des électeurs faisait bloc, comme par défi, sur le nom... du cardinal Roland, » nous paraît donner des choses une idée un peu inexacte. Il semble au contraire que le parti d'Alexandre ait mis quelque temps à se constituer et à se cimenter. Cela explique les assertions tout-à-fait contraires que les deux adversaires ont pu produire quant au nombre des voix obtenues par Alexandre.

P. 151. Je suis entièrement d'accord avec M. Halphen pour penser que la paix de Constance reconnaissait à Frédéric Barberousse des avantages considérables. Et cependant ce n'est pas tout-à-fait à tort qu'on la regarde en général comme une victoire pour les Lombards. C'est que l'empereur en fait a renoncé à s'en préva-

loir. Frédéric Ier, Henri VI, font en Lombardie figure de souverains, non parce qu'ils font rendre à la paix de Constance tout ce qu'elle contient, mais parce que, au prix d'un renversement d'alliances, ils achètent l'appui de Milan et de son groupe par des concessions qui vont très au delà du pacte de 1183. Et après 1197 la longue carence de l'autorité impériale a fourni aux villes lombardes l'occasion tout de suite saisie d'usurpations nouvelles. Le traité de Constance n'a en rien arrêté leurs progrès. Ils n'en ont eu que les avantages.

P. 293. Nous serions curieux d'avoir la preuve formelle que le Saint-Siège a imposé sa suzeraineté à l'Empire latin de Constantinople et au royaume de Jérusalem. Nous parlons bien entendu de suzeraineté au sens juridique et précis, non d'un protectorat plus ou moins vague.

P. 309. Est-il tout-à-fait vrai de dire que « les successeurs d'Innocent III ont été conduits à modérer peu à peu leurs prétentions en matière temporelle » ? En fait, peut-être; ce serait à voir. Mais en théorie, nous croyons qu'Innocent IV, puis Boniface VIII et surtout Jean XXII, ont nettement dépassé les thèses de Grégoire VII et même d'Innocent III. Innocent IV semble bien être le premier qui ait enseigné la doctrine théocratique proprement dite, que non pas *ratione peccati,* non pas de droit humain, et en vertu d'arrangements et de concessions, mais en soi, de droit divin, le Saint-Siège est dépositaire du pouvoir temporel, que les souverains laïques n'exercent que par délégation.

P. 318, M. Halphen estime que « la désignation d'inquisiteurs franciscains fut plutôt exceptionnelle ». Oui et non. De très bonne heure, les pays où fonctionnait l'Inquisition furent divisés en circonscriptions ayant chacune un tribunal. De beaucoup le plus grand nombre de ces ressorts furent confiés aux Dominicains. Mais quelques-uns furent de façon constante réservés aux Franciscains; ainsi la Provence, ainsi l'Ombrie. En ce sens la participation des Franciscains à l'Inquisition est aussi *régulière* que celle des Frères Prêcheurs.

P. 339. Le comté de Toscane a-t-il fait partie de l'héritage mathildique ? Ou la Toscane n'était-elle pas un fief, dont Mathilde n'avait pas eu le droit de disposer ? Et Mathilde a-t-elle fait deux donations contradictoires, l'une au pape, l'autre aux empereurs ? Non, si, comme nous le croyons, il s'agissait, vis-à-vis du pape, non d'une donation pure et simple, mais d'une reprise en fief; et si d'autre part c'est Henri V personnellement, à titre privé, comme son parent, qu'elle a gratifié de sa succession, sous réserve de la suzeraineté pontificale.

P. 531. M. Halphen a l'air de considérer la podestatie comme une forme de dictature. Sans doute, il est arrivé souvent, à partir du milieu du XIIIe siècle, que des seigneuries sont sorties de la podestatie — ou de la capitainerie du peuple — prolongées. Mais, dans le principe, lié envers la ville qui l'appelait par un contrat très précis, et à très court terme, le podestat n'était vraiment que l'exécuteur des volontés de la commune. Je serais porté à croire

qu'au début l'institution a plutôt eu pour objet précisément d'éviter les tyrannies locales, et qu'en tous cas elle a retardé en fait l'avènement du régime seigneurial. Il est vrai qu'ensuite elle lui a fourni une forme juridique. On peut regretter que, sauf erreur, M. Halphen n'ait rien dit des réformes administratives introduites par Frédéric II, de l'institution des vicaires ou capitaines généraux; ni de ce qui lui a peut-être servi de modèle : les recteurs des provinces de l'État pontifical.

Toutes ces remarques se réduisent en somme à bien peu de chose.

E. Jordan.

R. Limouzin-Lamothe. — *La commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249)*. Étude critique suivie de l'édition du cartulaire du Consulat. — Toulouse, Édouard Privat; Paris, Henri Didier, 1932. In-8° de 535 pages.

— *Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse des origines à 1789*. — Toulouse, Édouard Privat; Paris, Henri Didier, 1932. In-8° de 119 pages.

I. — La date de 1249 est une date importante pour l'histoire de la commune de Toulouse; jusqu'en 1249 les institutions municipales ont évolué lentement mais régulièrement, sans la violence et les réactions brusques que nous constatons dans certaines communes du Nord et de l'Ouest, à Laon, à Beauvais et à Poitiers, par exemple, malgré les soubresauts causés par la croisade des Albigeois et la domination de Simon de Montfort qui paraît bien n'avoir laissé aux Toulousains pendant quelques années qu'un cadre municipal sans pouvoirs d'aucune sorte. L'avènement d'Alfonse de Poitiers, gendre de Raimond VII, comme comte de Toulouse, marque un arrêt définitif de cette évolution sinon un retour en arrière : c'est la politique royale qui s'imposera désormais, avec les restrictions d'autorité qu'elle comporte. L'année 1249 a donc été judicieusement choisie par M. Limouzin-Lamothe comme terme de son étude.

Or, la source à peu près unique de l'histoire des institutions municipales de Toulouse avant 1249 est constituée par les deux cartulaire du bourg et de la cité, conservés aux Archives de la ville; le cartulaire du bourg, beaucoup plus complet, renferme 104 actes; le cartulaire de la cité n'en compte que 86, dont 4 seulement lui sont particuliers, les autres ayant été transcrits dans le cartulaire du bourg. Sans doute, ces deux cartulaires ont été largement utilisés par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Toulouse au Moyen Age ; les actes qu'ils renferment ont été longuement analysés par Roschach; beaucoup même ont été publiés dans divers recueils et particulièrement au tome VIII de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc;* mais il nous manquait une édition définitive du cartulaire du Consulat qui mît à la dis-

position des historiens du mouvement communal des textes bien établis et parfaitement transcrits. M. Limouzin-Lamothe a donc comblé une grave lacune en nous donnant du Cartulaire une publication d'ensemble qui forme la troisième partie de la thèse principale, pages 261 à 296.

La première partie (pages 7 à 97) comprend l'étude du Cartulaire au point de vue paléographique et diplomatique; quelques pages sur sa rédaction et sur les procédés de transcription. L'auteur a ajouté un chapitre sur les sources secondaires de l'histoire municipale : pièces isolées des Archives municipales de Toulouse (layettes) ou des Archives départementales de la Haute-Garonne; autres cartulaires municipaux et particulièrement le cartulaire coté AA[a]; preuves de l'*Histoire de Languedoc*, chroniques et coutumes; pièces données en appendice dans divers recueils imprimés, ouvrages ou articles de revue. Cette première partie est suivie d'une bibliographie critique des ouvrages qui ont traité des origines des institutions municipales et, en particulier, de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* qui reste, par l'abondance des notes, les pièces justificatives en grand nombre, les bibliographies et les dissertations critiques, la meilleure de nos histoires provinciales.

C'est dans la seconde partie (pages 99 à 239) que M. Limouzin-Lamothe, tirant un admirable parti des textes qu'il a publiés pour la première fois et des textes qu'il a soigneusement colligés dans les diverses publications, a traité des origines de la commune de Toulouse et de ses institutions jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Avec une rigoureuse méthode et après avoir rejeté résolument des hypothèses, séduisantes sans doute mais qui ne reposent sur aucun fondement solide, il a su dégager le caractère du mouvement communal à Toulouse qui est fait d'évolution lente et de développement continu et non de révolution brusque, parfois violente, comme dans certaines communes du Nord, Laon par exemple. Cependant, s'il faut écarter absolument la théorie de Raynouard sur la persistance des curies héréditaires et aristocratiques remontant à l'époque romaine, et celle d'Augustin Thierry sur les gouvernements électifs confiés à des magistrats dès le XIe siècle, on doit tenir compte, quand on étudie les consulats du Midi, de deux facteurs : l'usage du droit romain conservé dans les coutumes locales et dans les actes judiciaires, d'une part; d'autre part, l'existence dès le haut Moyen Age, dans les centres importants, de véritables communautés marchandes qui se sont formées par suite de l'extension des courants de circulation commerciale entre les nations chrétiennes des bords de la Méditerranée, entre l'Orient et l'Occident. Toulouse occupait, de ce point de vue, une situation privilégiée; ici comme à Montpellier, à Nîmes et surtout à Marseille, ces communautés furent actives et riches. De plus, on voit contresigner les chartes seigneuriales des bourgeois qui, sous le nom de prudhommes, font partie depuis longtemps sans doute, du Conseil du comte; et comme la bourgeoisie s'est créée primitivement par le commerce, on peut affirmer que ces bourgeois, ces prudhommes dont les noms figurent dans les plus anciens actes

communaux, sont des négociants enrichis. D'où cette conséquence que les premiers privilèges obtenus, sont des privilèges d'ordre économique : exemptions d'impôts sur le commerce du vin et du sel, de queste, tolte, prêt et chevauchée commune, exemptions ou plutôt réglementations des péages, etc., octroyés par le comte. N'oublions pas aussi que les comtes de Toulouse eurent à défendre leur domaine contre les prétentions des ducs d'Aquitaine, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle; que leur capitale fut souvent menacée et qu'ils durent faire en sorte, à ces moments critiques, de ne pas s'aliéner leurs sujets par une intransigeance trop absolue.

Les actes transcrits dans le Cartulaire toulousain semblent indiquer trois stades de l'évolution communale, Jusqu'au milieu du XIIe siècle, nous sommes en présence de simples privilèges économiques octroyés par le seigneur. A partir de 1152, nous trouvons de véritables libertés politiques; la commune légifère elle-même, elle fait des « établissements », mais son pouvoir est limité par le comte dont le viguier figure au premier rang dans les listes des capitulaires; la commune de Toulouse ressemblait alors à celle de Mantes, par exemple, dont le prévôt représentant le roi occupait la place du viguier toulousain, et on sait combien la politique royale fut prudente et circonspecte quand il s'agit de l'indépendance des villes dans le domaine de la couronne. Ce n'est qu'après 1180 que nous voyons apparaître à Toulouse un pouvoir politique nouveau; le viguier du comte a disparu; les capitulaires devenus consuls jugent seuls et ils exercent la juridiction criminelle, marque de la souveraineté; la commune devient une seigneurie; elle n'est rattachée au comte que par les liens du serment féodal. M. Limouzin-Lamothe s'est efforcé de bien caractériser les différentes étapes de cette évolution; il a su tirer des textes tous les renseignements qu'ils peuvent nous fournir sur les origines de la commune, les premières franchises, le consulat, les assemblées communales et la juridiction consulaire, les finances, l'armée, la situation sociale des habitants, etc. Le rôle du clergé y apparaît bien effacé et ceci trouve son explication dans ce fait que les évêques de Toulouse n'étaient pas des féodaux au vrai sens du mot et ne jouissaient par conséquent que des prérogatives attachées à leur fonction ecclésiastique : censures, excommunications, causes matrimoniales et testamentaires, sauvegarde du droit d'asile, défense des clercs contre les empiètements de la juridiction laïque, etc.; cependant ils paraissent plutôt avoir favorisé l'affranchissement de la commune : l'évêque Amélius approuve le rachat de certains droits de portage et le légat Pierre de Castelnau, au moment de la croisade, confirme les privilèges de la ville.

Il aurait été souhaitable que M. Limouzin-Lamothe, qui nous apporte une contribution des plus utiles à l'histoire des villes, élargît un peu son horizon, prît le mouvement communal dans son ensemble, fît des comparaisons suggestives avec certaines communes du Nord et de l'Ouest et les autres consulats du Midi, liât l'étude du développement des institutions urbaines à l'étude des

conditions féodales qui n'étaient pas les mêmes partout et qui firent qu'à Toulouse, par exemple, la commune acquit sans révolution violente toutes les prérogatives de la puissance féodale, tout en restant aristocratique dans son essence; il aurait pu abréger ou même supprimer l'étude paléographique du Cartulaire dont l'écriture ne comporte que des abréviations courantes, corriger ou du moins indiquer par un *sic* les fautes de transcription que le lecteur non prévenu pourrait lui attribuer, sans cette élémentaire précaution. Mais on ne lui reprochera certainement pas d'avoir tout sacrifié à la précision et de n'avoir rien avancé qui ne puisse être justifié par le document lui-même. L'ouvrage a gagné en solidité ce qu'il a peut-être perdu en surface et en originalité.

II. — Nous dirons peu de chose du second travail de M. Limouzin-Lamothe. C'est, comme son titre l'indique, une bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse des origines à 1789. Il est divisé en trois parties : 1° Sciences auxiliaires et sources; 2° Ouvrages généraux; 3° Histoire par époques. L'ensemble de la bibliographie ne comprend pas moins de 440 articles. Les ouvrages les plus importants sont accompagnés d'une analyse : c'est ainsi que l'auteur a noté très sommairement, à la suite de l'indication bibliographique de chaque tome de l'*Histoire de Languedoc* (nouvelle édition), tout ce qui intéresse l'histoire municipale de Toulouse. Une liste de cette nature est toujours difficile à établir et il est bien rare qu'elle donne satisfaction à tout le monde; celui-ci s'en prendra à l'ordre adopté; celui-là ne s'expliquera pas la présence ou l'absence de tel ouvrage d'art ou d'archéologie. Tous ceux qui connaissent les difficultés de pareilles entreprises ne seront pas surpris des critiques que cette bibliographie pourra soulever : elle n'en rendra pas moins les plus grands services.

Gabriel Loirette.

Marc Bloch. — *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (Instituttet for sammenlignende Kulturforskning). — Paris, les Belles-Lettres, 1931. In-8° de xvii-264 pages et 18 planches hors texte. Prix : 45 francs.

« La France rurale, écrit M. Bloch, est un grand pays complexe, qui réunit dans ses frontières et sous une même tonalité sociale les tenaces vestiges de civilisations agraires opposées. » Diversité, telle est bien, en effet, l'impression qui se dégage de l'histoire de l'agriculture française prise dans son ensemble. Sol, climat, techniques, humeur des races ont leur part dans cette variété si caractéristique, et rien n'est passionnant — les lignes générales du développement agricole repérées — comme de retrouver les lois des différences que l'on constate.

Certes, l'auteur — un des maîtres de notre histoire rurale — n'hésite pas à souligner d'un trait souvent fort net nos ignorances, car l'explication de nombreux faits continue de se refuser et se refusera

peut-être toujours en l'absence de documents. Dès maintenant, cependant, ce que nous connaissons suffit à fixer les traits essentiels de notre histoire rurale et permet d'orienter de nouvelles recherches. La synthèse heureusement tentée par M. Bloch y aidera puissamment, autant par ce qu'elle suggère que par ce qu'elle démontre.

L'enquête évolue dans des limites chronologiques qui excluent, sauf allusions, la préhistoire, la période révolutionnaire et le XIXe siècle dont on ne fera qu'amorcer l'histoire agricole.

Dans ce cadre si large encore, M. Bloch a brossé un tableau vigoureux, grandiose même parfois, puisque son sujet n'est autre que l'histoire en profondeur de notre race et de notre société.

La terre d'abord... Ce n'est pas d'hier assurément que s'est accomplie en France l'appropriation du sol. Mais comment a-t-elle été réalisée ? Au prix de quel labeur incessant, de combien de retours en arrière, de réactions victorieuses de la silve toujours vivante sur les champs défrichés ? Rien de plus émouvant à suivre que ces alternatives de reculs et d'avances, rythmées par les mouvements de notre histoire.

A l'état heureux des campagnes de la Gaule sous la domination romaine succèdent, du fait des invasions, leur décadence et leur dépeuplement intense aux IXe et Xe siècles. Mais la race ne s'abandonne pas. La lutte reprend dès le XIe siècle, décisive cette fois, entre le paysan qui veut accaparer toujours plus de terre et la forêt qui succombe peu à peu. Les grands défrichements du XIIe et du XIIIe siècle, auxquels les moines eurent une si large part, vont marquer d'une empreinte indélébile la physionomie du sol national. Puis viendront les ravages de la guerre de Cent ans : la peste, les routiers. Les champs cultivés retourneront à la lande.

Avec le XVe siècle l'agriculture renaît et, depuis lors, il ne se produira que de lentes transformations, jusqu'à la véritable révolution agricole du XVIIIe siècle, — révolution bienfaisante, qui est à l'origine des magnifiques progrès dont les campagnes françaises sont aujourd'hui les bénéficiaires.

Ces cultures, produits d'efforts immenses et séculaires, se dessinent sous le soleil de manière très disparate. Ici des champs ouverts et allongés, là des champs ouverts mais irréguliers, plus loin des enclos. Pourquoi ces divergences ? Sont-elles dues surtout à des techniques agricoles différentes ? Simplement, la nature même du sol ne conditionne-t-elle pas ses aspects ? Questions bien délicates. Il faut chercher à les débrouiller, mais sans prétendre y arriver complètement. M. Bloch, quant à lui, pense qu'il convient souvent de lier l'explication de la forme de nos terroirs à celle de la mentalité religieuse ou sociale des défricheurs. Ainsi l'économique, le matériel même vient se mouler sur le spirituel.

En des pages très neuves, l'auteur décrit ensuite ces pratiques communautaires naguère si répandues chez nos paysans, leur existence faite de contrainte mais aussi d'entr'aide; il montre la paysannerie française s'enracinant dans le sol du pays grâce à l'étendue et à la solidité du lien familial. Ce lien se desserrera, changera de nature au cours des âges et, en même temps, l'aspect

des campagnes se modifiera. La famille patriarcale des temps mérovingiens, pour ainsi dire moulée sur la vaste unité d'exploitation de l'époque, sur le manse, fera place peu à peu à la communauté taisible. Celle-ci à son tour s'effritera en une sorte de poussière de familles « conjugales », dont les caractères individualistes iront en s'accentuant. « Les antiques communautés familiales peu à peu dissoutes, les parcelles dans les labours, comme les maisons dans les villages, se sont multipliées », conclut M. Bloch. Et voilà entr'ouvertes des perspectives qui mènent très loin.

Mais ces champs, si curieusement dissemblables, à quel titre et sous quel régime politico-juridique le paysan les a-t-il cultivés ? Jamais, sans doute, il n'aura pu acquérir la possession sans réserve de cette terre à laquelle pourtant rien ni personne ne saurait l'arracher. Esclave, serf, censitaire, il a senti peser sans cesse sur ses libres initiatives la contrainte du maître, — de son seigneur en attendant celle de l'État. Mais que de nuances a revêtu dans le temps et dans l'espace la sujétion paysanne ! Elles sont précisées, expliquées, dans cette histoire de la seigneurie à laquelle M. Bloch a donné tous ses soins, sans parvenir à en percer les obscures origines. Les grandes exploitations des premiers siècles de notre histoire donnaient à leurs possesseurs d'immenses pouvoirs économiques et sociaux, que ceux-ci ne surent pas conserver. Ils cédèrent devant les idées chrétiennes défavorables à l'esclavage, devant les empiètements de la coutume que le paysan sut fort bien utiliser, surtout devant la transformation économique de la société. Le seigneur déserta peu à peu son rôle social; il en fut bientôt réduit à n'être plus guère qu'un « rentier du sol ». Le paysan n'aura pourtant pas l'entier bénéfice de cette évolution à laquelle il a tant contribué. Une autre classe de seigneurs — les bourgeois des villes nouvellement enrichies — se substitue à l'ancienne vers la fin du xve siècle. Ayant l'argent, le goût de la terre et l'âpreté au gain, ces bourgeois referont patiemment mais avec sûreté la puissance économique de la seigneurie. C'est ce qu'on a appelé la « réaction seigneuriale » des trois derniers siècles de la monarchie. Et pour finir, quant à la possession de la terre, but essentiel et permanent de toute l'activité des ruraux, seigneurs et censitaires, le résultat fut le suivant : la France de 1500 était en passe de devenir une nation de petits propriétaires; celle de 1789 est un pays de moyens et de gros propriétaires.

Voilà, très sommairement esquissés, quelques-uns des thèmes approfondis par M. Bloch. Impossible d'ailleurs de montrer ici la richesse d'une érudition sans cesse élargie par des comparaisons avec l'histoire agraire des pays voisins du nôtre. Mais il faut insister sur l'extrême importance, pour l'histoire de l'économie sociale de la France, des problèmes traités dans ce livre, et y insister particulièrement du point de vue de l'histoire de l'Église. L'Église fut si longtemps, en France, l'une des puissances rurales majeures que l'énoncé correct et si possible la solution de ces problèmes demeurent essentiels pour pénétrer le sens de son évolution économique.

Jean de La Monneraye.

Louis PASTOR. — *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age.* Tome XIV : *Marcel et Paul IV, 1555-1559.* Traduit de l'allemand par Alfred Poizat. — Paris, Librairie Plon, 1932. In-8° de 402 pages. Prix : 40 francs.

Marcel II, élu le 10 avril 1555, ne fit que passer sur le siège de saint Pierre : il mourut vingt jours après son élection. Paul IV, de la famille napolitaine des Carafa et l'un des fondateurs de l'ordre des Théatins, lui succéda le 23 mai 1555. Le nouveau pontife, malgré ses soixante-dix-neuf ans, jouissait d'une robuste santé qui semblait lui promettre de pouvoir atteindre l'âge de son père, mort centenaire. Comme religieux et comme cardinal, il avait montré un grand zèle pour la réforme de la discipline ecclésiastique, et comme pontife il voulut faire de cette réforme le principal objet de son activité et de son zèle. Malheureusement, son caractère vif et cholérique l'entraîna aux mesures extrêmes tant sur le terrain politique que sur le terrain religieux. Les machinations de son neveu, le cardinal Charles Carafa, favorisées par une antipathie naturelle du pape contre les Espagnols, entraînèrent Paul IV dans des alliances politiques et des luttes désastreuses pour les États pontificaux. Pour sauvegarder l'intégrité de la doctrine et réformer la discipline et les mœurs du clergé, il édicta des règlements et des mesures qui, pour salutaires qu'elles fussent, ne parvinrent pas cependant à enrayer les progrès du protestantisme. En Angleterre, le catholicisme commença à revivre sous la reine Marie Tudor, mais la reine Elisabeth, qui lui succéda, rétablit l'église anglicane de Henri VIII. Le tempérament à la fois violent et soupçonneux du pontife l'aveugla jusqu'à lui faire jeter en prison le cardinal Morone, accusé d'erreurs dans la foi par d'anciens hérétiques et des ennemis personnels. Malgré toutes les preuves de son orthodoxie, le cardinal resta enfermé plus de deux ans dans la prison du Château Saint-Ange (31 mai 1557-20 août 1559) et n'en sortit que deux jours après la mort du pape par une décision des cardinaux qui lui accordèrent voix active et passive pour le conclave. Le pape alla jusqu'à soupçonner le cardinal Pole d'erreurs dogmatiques, le dépouilla de sa dignité de légat en Angleterre, le cita à comparaître à Rome, et seule la mort (18 novembre 1558) préserva le cardinal du sort de Morone. Le pontificat de Paul IV est un des plus importants pour la réforme catholique, et c'est avec le plus profond intérêt qu'on lira l'histoire de ce pontificat. Malheureusement nous devons déconseiller au lecteur français de lire cette histoire dans la traduction que présente M. Poizat.

A plusieurs reprises, la *Revue d'histoire de l'Église de France* (t. XIII, p. 90; t. XVI, p. 80; t. XVIII, p. 71), a parlé de cette traduction trop défectueuse, et nous devons maintenir toutes nos critiques. Nous plaindrions l'historien qui voudrait appuyer ses preuves sur un travail pareil. — Dans tout livre, il peut se glisser des erreurs typographiques, et personne n'en tiendra rigueur à l'au-

teur, s'il ne s'agit que de coquilles échappées à la révision et si elles ne sont pas trop fréquentes. Mais quand il s'agit de chiffres et de dates, toute fausse lecture devient une erreur importante, et dans le volume de M. Poizat ces fausses lectures ne sont que trop multipliées. Exemples : Page 10 : La bibliothèque Albani périt en 1587 (Pastor, vol. VI, p. 325 : en 1857). — P. 81 : un document du 29 déc. 155*1* (Pastor, p. 397 : 1555). — P. 102 : 7 000 ducats étaient déposés (Pastor, p. 407 : *70* 000 ducats). — P. 129 : on s'entendit à *13* 000 écus (Pastor, p. 434 : *130* 000). — P. 247 : le cardinal Pole meurt le 18 novembre 155*8;* p. 249 : « le 30 mars 155*9*, Pole écrit. » Quelle est la date exacte ? Celle de la mort ou celle de la lettre ? (Pastor, p. 542) porte : « le cardinal Pole écrit le 30 mars 155*8*. » — P. 262 : Henri II mourut à *ci*quante [*sic*]-deux ans (Pastor, p. 555 : à 42 ans). — P. 303 : A partir de 154*4*, beaucoup de protestants anglais s'enfuirent (Pastor, p. 592 : à partir de 155*4*). — Je laisse de côté des fautes d'impressions comme p. 138, note 2 : Le *précieux Monte;* lire : le *premier* mont-de-piété; p. 23 « accessible au monde *allemand* » (Pastor, p. 337 : au monde *savant*); p. 271 « l'évêché de Cuxhaven » (une ville près de Hambourg), au lieu de : l'évêché de Kujavien (c'est-à-dire Kalisch en Pologne).

Venons aux traductions inexactes et qui disent parfois tout le contraire du texte.

P. 14 : « Pendant la guerre qui eut pour conséquence le sac de Rome... », le cardinal « emmena avec lui Cervini ». Pastor (p. 329) dit : « Pendant les temps de guerre qui *furent* la conséquence du sac de Rome..., le cardinal *rencontra* Cervini. » — P. 14, note : Cette hypothèse est *rigoureusement exacte;* Pastor au contraire : ... n'est *guère* exacte (schwerlich richtig). — P. 19, note 2 : « L'introduction du prêtre 1er janvier 1545, est mentionnée dans le *Libro...* »; Pastor (p. 334, n. 1) : « La nouvelle circonscription des paroisses du 1er janvier 1545 est inscrite... » — P. 29 : Marcel II « engagea, si jeunes qu'ils fussent, comme nobili, les membres méritants du Sacré-Collège à persévérer... » Au lieu de ce galimatias, lire : Marcel II « encouragea les membres méritants du Sacré-Collège, s'ils étaient encore jeunes, comme Nobili, à persévérer (Pastor, p. 343). — P. 44 : En 1606, « les restes de Marcellus (*sic*) furent transportés aux grottes dans le pourtour de l'église Saint-Pierre. » Pastor (p. 356) dit : En 1606 « les ossements de Marcel II furent transférés aux grottes du nouveau bâtiment de Saint-Pierre.» — P. 54 : « On a beau l'apaiser, il ne cède rien facilement. » Pastor (p. 365) : « Si on sait l'apaiser, il ne refusera pas facilement quelque chose. » — P. 62 : Le pape était persuadé « que Dieu lui serait en aide, ainsi qu'il l'avait montré pour son élection ». Lire : « que Dieu l'assisterait, ainsi que le portait sa devise » (*Dominus mihi adjutor*), Pastor, p. 373. — P. 75 : Les Sforza tinrent conseil...; le cardinal se procura par l'intermédiaire de Lottini, « secrétaire imprévoyant du comte de Montorio, une lettre... » Pastor (p. 383) : « Les Sforza tinrent conseil...; par l'intermédiaire de son rusé secrétaire Lottini, le cardinal obtint du comte de Monto-

rio, une lettre... » — P. 77 : Colonna se déclara prêt « à provoquer un soulèvement et on discuta des sommes d'argent que cela coûterait ». Rien de pareil dans le texte qui porte (p. 386) : « ... à provoquer *avec ses partisans* un soulèvement pour lequel on acceptait des souscriptions ». — P. 103 : « On trouva sur le courrier une lettre de recommandation du maître de la poste ... au duc d'Albe, lui demandant de confier à cet homme le service des postes... » Pastor (p. 410) dit clairement : « On trouva sur lui une requête du maître de la poste ... demandant pour lui-même le service des postes... » — P. 103, note 2, on parle deux fois du « théologien bien connu, M. Casso ». Le gouvernement « décida que Casso ne se rendrait point à cette assignation ». On devinera sans doute qu'il s'agit de Melchior Cano. De plus Pastor (p. 409, n. 6) écrit : Le gouvernement « décida de ne pas remettre cette assignation à Cano ». — P. 134 : « Quand cette nouvelle fut confirmée, dit Guise, toutes les chaînes du monde n'auraient pas pu le retenir. » Plus loin : « Carbone prêtera le serment de fidélité comme Philippe II à Paul IV. » Pastor (p. 438) écrit : « *Si* cette nouvelle est confirmée ... toutes les chaînes du monde ne sauraient *me* retenir... Carbone prêtera serment de fidélité tant à Philippe II qu'à Paul IV. » — P. 160 : « En septembre 1556, Albe, dans l'État de l'Église, était prise. » Le traducteur rêvait sans doute d'Albe-la-Longue, la ville des Curiaces et oubliait le duc d'Albe, dont il est longuement question dans ce passage. Pastor (p. 462) écrit pourtant bien clairement : « Albe (c'est-à-dire le duc d'Albe) avait envahi les États pontificaux. » — P. 163 : « Le pape voulait en finir avec une série d'abus ... tels que les *vœux des mineurs*... Il ne montra aucune hésitation dans sa volonté... » Lire (Pastor, p. 465) : ... *tels que les ordinations avant l'âge canonique* [il n'est nullement question de vœux ni même de mineurs]... Il ne laissa aucun doute sur sa volonté. » — P. 171 : « Le cardinal Carafa fit passer entre ses mains tout ce qui concernait les affaires politiques ... dont son oncle avait assez. » Pastor (p. 473) dit : « L'oncle (c'est-à-dire le pape) laissa au cardinal Carafa tout ce qui concernait les affaires politiques. » Le dernier membre de phrase manque dans le texte allemand. — P. 186, note 4 : « Il est bon de noter que Riess a parcouru la dissertation d'Ancel... L'exposé en question donne encore d'autres exemples p. 487, 489, 490. » Pastor (p. 486, note 4) dit juste le contraire: « Ici de nouveau Riess se trompe pour *n'avoir pas lu* la dissertation d'Ancel... *Notre* exposé en fournit d'autres preuves. » Le traducteur superficiel ne s'est même pas aperçu que Pastor cite son propre ouvrage, et cela à la page suivante déjà. Il aurait donc dû écrire, au lieu de « pages 487 », etc. : « voir plus loin, p. 187, 189 et 190 de notre traduction. » — P. 193 : « Il défendit sous peine d'excommunication la mendicité et les quêtes pendant la messe, que les *pauvres prêtres* pratiquaient dans les églises. » Pastor (p. 492) dit tout autre chose : « Il défendit ... de mendier des honoraires de messes, comme des *prêtres pauvres* le pratiquaient... » — Encore p. 193 : « l'usage de recouvrir les rues du Borgo de blanches draperies et de reposoirs le jour de la Fête-

Dieu fut établi pour la première fois en 1557 ». On se demande comment les Romains ont fait pour « recouvrir les rues de reposoirs », que d'ailleurs Pastor ne mentionne même pas. Le texte (p. 493) dit : « De son temps date l'usage d'étendre au-dessus des rues du Borgo des toiles blanches, ce qui arriva la première fois en 1557. » — P. 193, note 2 : « Comme dans beaucoup d'églises des tombeaux étaient trop voyants, Paul IV les fit enlever par une ordonnance que Pie IV fit abroger. » Voici ce que dit l'auteur (p. 492, note 6) : «Comme dans beaucoup d'églises on apposait des *pierres funéraires* de manière à gêner, Paul IV ordonna de les enlever et Pie IV *maintint* cette ordonnance. » — P. 194 : « Pietrasanta eut à livrer quatre colonnes très artistiquement travaillées extérieurement avec beaucoup d'art. Un modèle en bronze en dut être exécuté et on dut en faire d'artistiques esquisses. » Pastor (p. 493) dit : « Pietrasanta eut à livrer quatre colonnes très artistiquement travaillées; la partie au-dessus du tabernacle devait être exécutée en bronze et présenter des dessins artistiques. » — P. 313 : « *seuls* les membres du clergé, qui auraient été consacrés par des évêques illégalement ordonnés, étaient tenus de se faire consacrer par leurs évêques ». Pastor (p. 601) : « aux clercs ordonnés par des évêques non validement consacrés, on imposa l'obligation de se faire ordonner par leur évêque ».

Mais arrêtons cette liste déjà trop longue. Le quatorzième volume de la traduction française correspond à la deuxième partie du sixième volume de l'original allemand. Il y aura donc encore treize volumes à traduire, ce qui donnera vingt-six volumes français, de sorte que la traduction du tout comprendra au total quarante volumes, chacun du prix de 40 francs. Nous disons la traduction *du tout*, car celle des volumes parus n'est pas *complète*, vu que M. Poizat s'obstine à ne pas donner la liste bibliographique ni les tables alphabétiques de noms propres que nous trouvons dans chaque volume de Pastor, et omet aussi de citer dans les notes les renvois à sa traduction, tandis que Pastor cite chaque fois le tome et la page de son ouvrage, auxquels il renvoie.

G. Allemang.

Abbé S. B. Casanova. — *Histoire de l'Église corse*. Thèse pour le doctorat ès lettres. Tome Ier : *Des origines à la révolte de 1729;* tome II : *les Guerres d'indépendance*. — Zicavo (Corse), chez l'Auteur, 1931. 2 vol. in-8° de XL-423 et 334 pages. Prix : 40 francs les deux volumes.

En 1905, Mgr de la Foata, évêque d'Ajaccio, avait donné, sur l'histoire de l'Église en Corse, un recueil de *Notes et Documents* qui représentaient à peu près l'état des connaissances en cette matière. Voici maintenant un récit suivi, une étude d'ensemble qui, partant des origines, s'arrête à 1769, c'est-à-dire un an après l'entrée de la Corse dans l'unité française, — et sans doute la date

de 1768, qui est celle du traité de Versailles, eût-elle été mieux choisie. Mais l'erreur principale n'est pas là : elle est d'avoir succombé à la tentation d'écrire, sur dix-huit siècles d'histoire, une synthèse que les études analytiques ne permettent pas encore d'envisager. Que de difficultés pour reconstituer la liste des évêques pour définir l'attitude du Saint-Siège au temps de Sampiero Corso, pour expliquer le rôle du clergé insulaire dans les guerres d'indépendance, pour dégager le sens des missions apostoliques envoyées à différentes reprises en Corse et notamment au temps de Pascal Paoli ! Une équipe de chercheurs, en France et en Italie, se sont attachés à quelques-uns de ces délicats problèmes, mais leurs travaux ont presque tous échappé à M. l'abbé Casanova (il ne cite pas une seule fois l'*Archivio Dorico di Corsica* qui a publié sur ces questions des études souvent remarquables, notamment de MM. Rinieri, Russo, Corrado, etc.).

M. l'abbé Casanova a pourtant beaucoup travaillé, et dans des conditions souvent malaisées. Il a recueilli un certain nombre de textes dont quelques-uns sont fort intéressants; mais il manque d'esprit critique, citant pêle-mêle et sans jamais les interpréter les documents les moins importants aussi bien que les plus significatifs, accueillant bien des légendes sans être effleuré du moindre soupçon : c'est ainsi qu'il parle de l'évangélisation de la Corse par saint Paul « en la quatrième année du règne de Néron » alors qu'à cette date (58) saint Paul était à Corinthe et écrivait l'Epître aux Romains. Il ne songe pas à profiter des témoignages laissés par les missionnaires pour comparer l'état religieux de la Corse aux différentes époques envisagées... Pourquoi M. l'abbé Casanova a-t-il voulu embrasser tant de siècles ? il les a mal étreints, il n'a pu approfondir les questions qui se présentaient en foule; souvent même il les a trop dédaigneusement rejetées ou il n'a même pas eu le temps de se les poser.

Ce qu'il nous apporte n'est pas toujours présenté de la façon la plus satisfaisante. Il était louable de confier à un imprimeur corse ces volumes consacrés à la Corse; mais il eût fallu surveiller de plus près la correction des épreuves, car la typographie est désastreuse. La forme est d'une lourdeur que viennent aggraver un grand désordre et une complète absence de méthode dans l'art de coordonner les matériaux recueillis (les listes des évêques, maladroitement insérées dans le corps du volume, auraient dû être rejetées dans les appendices). Des appréciations bizarres ou injustes : à propos d'Alexandre Sauli, évêque d'Aleria, qui, ayant un « extérieur plein de charmes », était de ce fait digne des fonctions épiscopales; — à propos des femmes corses dont la plupart « ne savent pas élever leurs enfants » et sont « au-dessous de leur tâche » et des jeunes gens qui, au contact des influences continentales, deviennent « de véritables voyous », etc.

M. l'abbé Casanova pense que son ouvrage pourra être lu dans les séminaires et qu'il éveillera chez quelques-uns le goût des études historiques consacrées à la Corse. C'est peut-être s'en faire accroire un peu. Mais quand se seront multipliées les recherches

critiques sur le passé de chaque paroisse, alors — et alors seulement — on pourra songer à écrire l'histoire générale, si obscure encore et si attirante, de l'Église corse.

Louis VILLAT.

Pierre COSTE. — *Le Grand Saint du Grand Siècle : Monsieur Vincent.* — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1932. Trois volumes in-8° de 540, 740 et 636 pages, avec 33, 26 et 18 illustrations hors texte. Prix : 90 francs.

M. P. Coste vient de compléter, par une « Vie de Monsieur Vincent », la publication si remarquable des *Œuvres* du saint fondateur de la Mission, dont la *Revue* a parlé, à diverses reprises, lors de la publication des volumes successifs. Une véritable histoire de saint Vincent de Paul n'était possible qu'après cette publication des lettres, discours et conférences du grand missionnaire. Elle ne l'était même qu'après les innombrables travaux d'approche que M. Coste a consacrés à cette étude. Un simple coup d'œil sur la bibliographie montre, d'une part, que depuis près de trente ans, l'auteur avait commencé à étudier les origines familiales de son héros et, d'autre part, l'examen des références atteste que, soit aux Archives nationales, soit dans les autres dépôts, soit dans les ouvrages, voire de modestes revues, rien de ce qui pouvait être utile n'a été omis.

Nos lecteurs n'ont pas besoin d'apprendre ce que fut « Monsieur Vincent », comme on disait à son époque. Il sera plus utile, sans doute, de souligner quelques faits de sa vie et l'ampleur autant que le caractère personnel de son action.

Nous savons avec certitude que Vincent est né, non pas en 1576, comme on l'affirmait encore naguère, mais le 24 avril 1581, à Pouy, qui porte aujourd'hui le nom de son illustre enfant : Saint-Vincent-de-Paul. Il n'est pas né en Aragon, comme tel espagnol de bonne volonté osa l'affirmer vers la fin du XIXe siècle. Il appartenait à une famille modeste de petits propriétaires terriens. Élève au collège de Dax durant peu d'années, deux environ, il passa à Toulouse en 1597; M. Coste ne croit pas au voyage que le jeune étudiant aurait fait, alors, à Sarragosse. Afin de se procurer les ressources nécessaires à sa vie d'étudiant, il dirigea, quelques années, une petite institution à Buzet-sur-Tarn. Il reçut les Ordres majeurs avant l'âge fixé par le concile de Trente et, enfin, des mains de l'évêque de Périgueux, la prêtrise à dix-neuf ans et cinq mois, en septembre 1600. On n'ignore pas que ce n'était pas là une pratique très rare à l'époque et que Richelieu, en trompant sur son âge, se fit sacrer évêque à vingt-deux ans et demi. Pourvu d'une cure que le nouveau prêtre dut abandonner à un concurrent, il fut enfin déclaré bachelier, à Toulouse, le 12 octobre 1604. Il ne poussa pas plus loin la poursuite des grades et n'atteignit, en théologie, ni le doctorat, ni même la licence.

Passons rapidement sur sa captivité à Tunis, dont M. Coste maintient la réalité, sa libération, son retour en France, son séjour en Avignon et à Rome.

Vers la fin de 1608, nous trouvons Vincent à Paris, désireux d'obtenir un bon bénéfice et peut-être de faire carrière. Cependant, il se met sous la direction spirituelle de M. de Bérulle et se laissa, sans se défendre, accuser injustement d'un vol qu'il n'avait pas commis. Il eut la faveur d'entrer bientôt dans la maison de la reine Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, qui lui confia la distribution de ses abondantes aumônes, puis il obtint l'abbaye de Saint-Léonard-des-Chaumes, que lui cédait l'archevêque d'Aix, et qui le mettait à l'abri du besoin. En 1611, il y joignit la cure de Clichy, que le P. Bourgoing avait résignée en sa faveur et dont il prit possession canonique l'année suivante. Il devra s'y faire représenter par un vicaire-administrateur, lorsqu'il entrera dans la maison de Gondy. Plus tard encore, il sera curé de Châtillon-les-Dombes, où il ne fera que passer, mais après y avoir institué la première confrérie de la Charité. Puis, ce seront les missions données, d'abord dans les domaines des Gondy; les premières relations avec saint François de Sales; les commencements de la Congrégation de la Mission, congrégation de « prêtres séculiers », comme il insiste à l'affirmer; l'union du prieuré de Saint-Lazare à la nouvelle congrégation; la fondation, avec le concours de Mlle Le Gras, des Filles de la Charité, chargées tout d'abord d'aider les Dames de Charité et qui, bientôt, en prirent la place. Monsieur Vincent avance visiblement vers la sainteté. Désormais, il ne s'appartient plus. Il est entraîné par la Providence et les circonstances dans un courant d'œuvres qui seront le bienfait des peuples et sa gloire devant les hommes.

Le premier volume se clôt à la mort de Mlle Le Gras. Le deuxième, le plus compact, nous exposera comment se développe la nouvelle Congrégation en France et à l'étranger, Italie, Grande-Bretagne, Pologne et jusque dans l'hémisphère sud, à Madagascar.

Auprès de cette œuvre fondamentale se grouperont les conférences des mardis, pépinière d'évêques; puis les retraites des ordinands, la prédication rendue à la simplicité, dépouillée des colifichets qui la déparaient et dont M. Coste nous cite des exemples bien savoureux.

Enfin, c'est toute la floraison des œuvres qui devaient faire bénir partout le nom de Vincent : l'œuvre des Enfants trouvés ; la lutte contre la mendicité, rendue efficace par le soulagement bien ordonné des mendiants; le soin des prisonniers et, spécialement, des plus malheureux d'entre eux, les galériens; l'assistance des esclaves dans les Missions d'Alger et de Tunis.

Mais ce qui manifesta au plus haut degré les éminentes qualités organisatrices de Vincent, ce fut l'assistance apportée aux malheureuses victimes des guerres incessantes de l'époque, en Lorraine, en Picardie, en Champagne, dans l'Ile-de-France dévastée surtout par la guerre civile. La simplicité même du récit, appuyé sur une documentation abondante et solide, montre que la bruta-

lité dévastatrice des dernières guerres reste loin de la féroce brutalité des guerres que subirent, à l'époque de saint Vincent, nos provinces du Nord et de l'Est.

Le dernier volume est consacré à décrire spécialement l'assistance spirituelle ou les œuvres de sanctification, par les retraites spirituelles, les missions, les petites écoles, et l'action exercée par le Saint au Conseil de conscience d'où Mazarin finit par l'écarter; la lutte contre le jansénisme, mélange curieux de lutte contre l'erreur et de charité envers les personnes; les rapports avec la Visitation dont il demeura, jusqu'à sa mort, le supérieur à Paris; avec la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement, et la Société des Missions Etrangères à sa naissance. Les derniers chapitres nous donneront le portrait du saint, le récit de sa mort et de ce qu'on peut nommer ici sa vie posthume.

Ce qui caractérise très heureusement ce bel ouvrage, c'est que nous voyons le héros vivre et agir au milieu de ses contemporains, dans le monde réel, au milieu de circonstances que l'on décrit sans les exorciser ni les canoniser. L'état de la France, de 1610 à 1660, n'excite pas notre envie.

Tout le long de « cet œuvre », comme eût dit Monsieur Vincent, l'auteur rencontrait les collaborateurs du saint homme. S'il a fait justice de légendes bienveillantes, mais mal fondées, comme celle qui nous montrait Vincent prenant la place et les fers d'un galérien, ou recueillant dans les rues et emportant sous son manteau les petits enfants abandonnés, il a affirmé sans hésitation et revendiqué hautement l'action personnelle de Vincent en face de la Compagnie du Saint-Sacrement dont quelques écrivains auraient voulu le représenter comme le simple exécutant, et en particulier dans son activité touchant l'Hôtel-Dieu. Les affirmations de l'auteur reposent toujours sur des bases fermes et sur une solide argumentation, même quand il s'agit d'autres personnages : voyez, par exemple, ce qui concerne les intentions premières de saint François de Sales quand il fonda la Visitation.

De même que la documentation de ces trois volumes est de tout premier ordre, aucune « Vie » de saint Vincent ne laissant au lecteur une telle impression — on pourrait dire : une telle sensation — de solidité; l'illustration est aussi de premier choix et parfaitement venue.

Que tout n'y soit pas d'une perfection absolue ; qu'on y rencontre quelques distractions, voire des répétitions de textes, par exemple du fameux « Or, sus, Mesdames » adressé aux Dames de la Charité en faveur de l'œuvre des Enfants trouvés, qui se lit deux fois (t. II, p. 416 et 472-3), une fois en se référant à l'édition des *Œuvres*, l'autre fois en citant Abelly, et quelques autres de moindre importance; ce sont là, dans un ouvrage si abondant et si compact, de menues, de très menues vétilles. Le fait même de n'avoir à faire que des reproches de ce genre affirme la haute qualité de cette « Vie de Monsieur Vincent »; il ne détruit rien du légitime éloge par lequel le supérieur général de la Congrégation

de la Mission qualifie l'œuvre de son confrère de *Monumentum aere perennius*. Il durera autant que la gloire et le souvenir de « Monsieur Vincent ».

A. VILLIEN.

Hommage à Dom Ursmer Berlière. Recueil publié par le Comité directeur de l'Institut historique belge de Rome, 1931. — Bruxelles, H. Lamertin, rue Goudenberg. In-8° de 262 pages. Prix : 25 francs.

L'hommage offert à Dom Berlière est bien digne de l'éminent bénédictin. C'est un bel ouvrage qui ne comprend pas moins de dix-huit sujets d'histoire, traités de main de maître par les meilleurs savants belges de notre temps. Ce livre s'ouvre sur un beau portrait du R. P. Berlière dont la figure lumineuse et souriante laisse une impression de force et de bonté.

C'est le très savant M. H. PIRENNE qui, dans une Préface de six pages, résume le *curriculum vitae* de Dom Berlière et rappelle son incomparable ardeur au travail. Après le docte chanoine Alfred Cauchie, qui commença la belle œuvre d'une Mission belge à Rome, avec la tâche d'explorer aux Archives vaticanes la richesse des fonds d'histoire belge, Dom Berlière fut chargé en 1902 de continuer « et de réaliser l'œuvre qui désormais se trouvait à l'ordre du jour de l'opinion savante ». On fut étonné de voir comment ce bénédictin, fidèle aux grandes traditions de son ordre, sut faire marcher, avec l'œuvre magnifique du *Monasticon belge*, une multitude de travaux qui paraissaient avec une activité merveilleuse dans de nombreux bulletins et revues de son pays. La création, le 24 mars 1902, de l'*Institut historique belge de Rome* devait manifester bientôt sa prodigieuse facilité de travail. En homme qui s'y entend, il commença ses publications par des Inventaires qui montraient l'effort à faire pour arriver à bonne fin. Quand, après cinq années d'un labeur intrépide, il demanda à être relevé de ces fonctions, elles furent alors confiées à Godefroid Kurth. Le cataclysme mondial de 1914-1918 faillit tout engloutir. Kurth étant mort, Dom Berlière fut chargé « de remettre en activité l'organisme qu'il avait créé vingt ans auparavant ». De 1922 à 1930, il quittait, pendant trois mois chaque année, sa cellule de Maredsous, pour travailler à Rome dans sa chambrette du palais Rusticucci. « Il fut l'âme même de l'Institut, comme il l'avait été aux jours héroïques et heureux de sa fondation. » Faut-il ajouter que le cadre des travaux s'est élargi et que, jadis borné à l'investigation des seules archives romaines, l'Institut belge se propose d'explorer les dépôts si nombreux d'Italie ?

Disons maintenant quelque chose des sujets traités dans ce savant « Hommage », de ceux, du moins, qui peuvent intéresser l'histoire religieuse de la France.

F. Baix : *De la valeur historique des actes pontificaux de collation des bénéfices,* p. 57-66. Dans ce curieux article, M. l'abbé F. Baix fait bien connaître la nature des bénéfices canoniques, la manière dont on pouvait les acquérir, les difficultés multiples qui pouvaient atteindre les bénéficiaires ou les aspirants aux bénéfices. Le désir d'un bénéfice créa l'expectative ou le droit d'attente de ce bénéfice; et comme ce bénéfice pouvait tomber en mains étrangères, les papes se les réservaient, d'où la réserve pontificale qui défendait aux collateurs ordinaires de les conférer. M. Baix termine son article par sept lignes qui rappellent les cas nombreux qui frappaient les bénéfices de nullité. Les livres de droit canonique protestent tous contre les expectatives; ils sont obligés cependant d'avouer qu'il y avait encore en France, jusqu'en 89, quatre sortes d'*expectans* appelés indultaires, brévetaires, candidats « de serment de fidélité ou de joyeux avènement » et gradués.

R. P. Frédégand Callaey : *Saint Pie V et les Zingaris. Un épisode de l'expédition contre les Turcs,* p. 67-72. Le P. Callaey, archiviste général des Capucins, nous raconte une petite histoire toute jolie et dont voici le récit dans sa simplicité : Pendant que saint Pie V préparait la flotte papale contre les Turcs, en mai 1570, le capitaine Orsini avait mis aux galères un certain nombre de bohémiens, appelés Zingaris, sous prétexte qu'ils avaient enfreint la défense de vagabonder aux environs de Rome. Le pape approuva cette rigueur excessive. Aux gémissements de leurs malheureuses familles firent écho quelques religieux dont étaient celui qui sera saint Philippe de Néri et surtout un capucin, grand favori et conseiller du pape, le P. Finucci de Pistoie, dont l'opinion fut transmise au Souverain Pontife. Celui-ci en fut très irrité; il enleva toutes ses charges au pauvre religieux qui fut renvoyé de Rome. Le pape fut longtemps à se reprendre. Envoyé en mission avec ses confrères, il fut débarqué au port de Suda où les troupes vénitiennes étaient décimées. Le Père secourut admirablement les pauvres malades et, frappé à son tour, il mourut au couvent des Capucins près de la Canée. « Il mourut, victime de sa charité, le 28 octobre 1570, ... sans doute réconforté par la bénédiction du saint Pontife qu'il avait servi en toute fidélité et franchise, ainsi que par le souvenir de la bonne action accomplie en faveur des pauvres Zingaris. »

Chanoine Claeys Bouuaert : *Jansénius en Espagne,* p. 73-98. Il s'agit d'un voyage fait en Espagne, en 1626-1627, et de sa correspondance retrouvée et publiée par M. le chanoine Bouuaert. Dès les premières lignes, Jansénius est appelé « un personnage assez mystérieux ». Oui, et très mystérieux. Dans ses lettres, il signe et se sert des noms les plus étranges. Lui se nomme Sulpice, Boèce, Quinqualbre, Cudœo; son ami, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, est Célias, Solidon, Durillon, Rongeart ; Bérulle sera Semir et les Oratoriens des Sémiristes; le fameux *Augustinus* s'appelle Pilmot, et aussi Cumar et Comir; saint Augustin sera affublé des noms de Leoninus, Seraphi, Aelius, Garmos.

Enfin les Jésuites seront appelés Gorphoroste, Pacuvius, Porris, Chimer, Satan romaniste; etc. Peut-on supposer pareilles extravagances ? Les deux grands amis, Jansénius et Saint-Cyran, où et quand se sont-ils connus ? Nul ne le sait d'une manière bien sûre. Quand Jansénius est-il venu à Bayonne pour la première fois ? Personne ne le sait. Et de 1614 au 17 mai 1617, où resta Jansénius ? à Bayonne, ou à Poitiers, ou en Belgique ? Personne ne le sait. Était-il resté à Paris, depuis 1604 jusqu'à sa première venue à Bayonne ? On ne le sait pas davantage. Pour Saint-Cyran, on pourrait poser autant de questions sans recevoir une bonne réponse; surtout pour ses séjours à Poitiers depuis 1614 (?). — A la bonne heure ! Grâce à M. le chanoine Bouuaert, nous savons quand Jansénius est allé en Espagne, en 1626, après être parti de Paris, le 4 mai, pour arriver à Madrid le 17. Qu'allait-il y faire ? Obtenir du pouvoir séculier une interdiction absolue aux Jésuites d'enseigner la philosophie et la théologie et le maintient des privilèges de l'Université contre la Compagnie de Jésus en Belgique. M. Bouuaert expose si clairement la question qu'on suit très bien les démarches de Jansénius. Il n'oublie pas les visites de Jansénius à Salamanque et à Valladolid. On a dit que par représailles, le futur hérésiarque faillit être arrêté par l'Inquisition. On ne pouvait mieux traiter le sujet que ne l'a fait M. le chanoine Bouuaert qui a pris la peine de traduire en français, les quinze lettres latines, parfois très longues, de Jansénius.

Abbé Carlo de Clercq: *Capitulaires francs en Italie à l'époque de Charlemagne,* p. 251-262. M. de Clercq reproduit, dans l'ordre fixé en 1883 par A. Boretius dans les *Monumenta Germaniae historica,* une liste de seize documents, attribués à Charlemagne et à son fils Pépin (776-810). M. de Clercq s'essaie à établir la date exacte de ces documents, en observant qu'il le faut faire avec beaucoup de prudence. Il cherche à en marquer le sens précis; plusieurs établissent les rapports de l'Église et de l'État, car les évêques y implorent le secours du pouvoir royal. Quand ils s'adressent aux rois, ils indiquent le père et le fils, Charlemagne et Pépin, roi des Lombards. Un essai de chronologie et la reproduction de plusieurs fragments terminent cette difficile étude.

V. Dubarat.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

INVENTAIRE ET TEXTES

Alfred GANDILHON. *Inventaire sommaire des Archives départementales du Cher. Série G.* Tome I : *Archevêché de Bourges,* 1re partie. Bourges, en vente aux Archives du Cher, 1931. In-4° de xx pages et 466 colonnes, suivies d'un index de 93 pages. 32 f. 50.

Malgré de nombreuses pertes essuyées au cours des siècles, notamment, par le fait du feu, en 1859 et 1871, le fonds de l'archevêché de Bourges reste de premier intérêt. En plus du cartulaire de l'archévêché et de très nombreux titres de propriété, il contient le cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire, remontant à 835, et plusieurs dossiers relatifs à la constitution de l'archevêché d'Albi au XVIIe siècle.

L'inventaire de M. Gandilhon est conforme d'un bout à l'autre aux instructions ministérielles de 1909, avec analyse distincte de chaque acte distinct, analyse globale des groupes d'actes de même espèce, références et dates précises. De tels inventaires font heureusement mentir leur titre, qui les proclame sommaires. Pourvu dès maintenant d'une table alphabétique détaillée, celui-ci offre donc, en outre, un avantage rare; il forme un tout, parfaitement équipé.

H. WAQUET.

G. HUMEAU. *Les plus beaux sermons de saint Augustin réunis et traduits.* Tome Ier. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-8° de LII-300 pages, 15 francs.

Le but de cette nouvelle collection est celui-ci : tirer des nombreux sermons de saint Augustin à son peuple, ce qui est encore tout à fait pratique aujourd'hui, soit comme prédication, soit comme lecture. De plus, on a voulu garder au texte, outre le sens, toute l'originalité et la vigueur du grand Docteur, bien qu'en le transposant en français très moderne. Ce ne sont pas seulement les prédicateurs qui sont appelés à tirer profit d'un fonds si substantiel et si riche.

S. G.

Abbé C.-A. MAURIN. *Les Saluts d'amour. Les Troubadours de Notre-Dame.* Tome I : *Des premiers siècles au quatorzième.* Montpellier, Manufacture de la Charité, 1932. In-12 de 344 pages, 25 fr.

L'auteur présente un rapide aperçu sur l'histoire de la dévotion à la Sainte Vierge, en faisant connaître les écrivains qui ont parlé de la Mère du Sauveur et de ses prérogatives, en nous rappelant les fêtes et les pèlerinages institués en son honneur et les ordres

religieux qui font profession d'honorer Marie d'une manière plus spéciale. Les extraits cités sont parfois assez abondants, qu'il s'agisse des Pères grecs et latins, des docteurs de l'Église, des scolastiques ou des troubadours provençaux et des autres poètes du Moyen Age. Ces extraits, donnés en traduction française, sont présentés ici comme des « saluts d'amour » : et ce sont bien en effet des saluts et des effusions d'amour, adressés à Notre-Dame, par des troubadours au sens large du mot, c'est-à-dire par des hommes dont les cœurs débordaient de sentiments, de poésie.

Nous ne chicanerons pas l'auteur pour certaines inexactitudes qui ne nuisent pas essentiellement à la valeur du recueil. Remarquons cependant que la traduction du texte de saint Taraise (p 102), tiré des leçons de l'office du 12 décembre, pourrait être améliorée. Au lieu de : « foi obséquieuse à la promesse de la postérité », lire : foi obtenant (*obsequens*) la promesse...; « montagne, où sera taillé le Christ », lire « montagne d'où se détachera le quons cependant que la traduction du texte de saint Taraise (p. 26) se rapporte à saint Ignace, et non à saint Cyprien. — Le pèlerinage de Maria-Linde ou de N.-D. du Tilleul, en Prusse Occidentale, diocèse d'Ermland, que l'auteur (p. 66) met par erreur à Rosenberg, diocèse de Breslau, remonte non « au VIe siècle ou au VIIe » : c'est là probablement une faute d'impression pour XIe et XIIe siècle. — Page 148, on cite le pèlerinage de Kevelaer comme pèlerinage national. C'est vrai en ce qui concerne la Rhénanie et la Gueldre; mais la madone qu'on y vénère depuis 1642 seulement, n'est qu'une petite image reproduisant la célèbre madone de la ville de Luxembourg, pèlerinage national pour le Grand Duché et pour la Lorraine de langue allemande. Le poète Heine a bien écrit un « chant » de vingt-deux strophes sur le pèlerinage de Kevelaer dans son *Buch der Lieder*, mais l'inspiration (p. 153) de ce juif, devenu protestant, qui a lancé les plus gros blasphèmes contre Dieu et les plus grossières injures à la Vierge, n'a rien de « catholique ».

G. Allemang.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

J. Huizinga, professeur à l'Université de Leyde. *Le déclin du Moyen Age*. Traduit du hollandais par J. Bastin, chargée de cours à l'Université de Bruxelles. Paris, Payot, 1932. In-8° de VII-407 pages, 36 francs.

Ce livre, écrit en hollandais, a fait l'objet d'une traduction allemande parue à Munich en 1924. M. Edouard Jordan en a rendu compte ici même (t. XI, 1925, p. 533-537). On voudra bien s'y reporter pour juger de la richesse de ce livre, plein de choses et plein de sens. La traduction, à la fois sobre et brillante, que nous en donne aujourd'hui Mlle Bastin sera vivement appréciée de tous les médiévistes.

S. G.

Edg. JANSSENS. *Scientisme et vérité historique*. Liége, la Pensée catholique [1932]. In-16 de 158 pages.

Ceci est un livre de polémique et d'apologétique, soit dit sans infirmer sa valeur. M. L. Verlaine, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Liége, a, sous le titre : *l'Ame des Bêtes, quelques pages d'histoire*, brossé, selon ses propres expressions, un tableau sommaire de l' « évolution des idées en psychologie zoologique depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du XIXe siècle ». A l'un de ses collègues de la même université, il a paru que ce tableau appelait des réserves. M. Verlaine s'était en effet montré très dur pour la culture et la pensée médiévales, pour l'effort philosophique et scientifique de cette période de l'histoire, et il avait imputé cette déficience et cette déchéance à l'Église catholique. M. Janssens, en relevant les sources du livre qu'il critique, a révélé l'origine de la doctrine. L'érudition de M. Verlaine a été puisée dans un petit nombre d'ouvrages parus entre les années 1815 et 1872. Quelle qu'ait été la valeur de ces travaux, il faut admettre que depuis une cinquantaine d'années, la connaissance du Moyen Age a fait des progrès et particulièrement celle de sa philosophie longtemps dédaignée et méconnue. M. Janssens n'a donc pas de peine, en se servant de travaux récents et de bonne qualité, à réfuter le réquisitoire qui l'a choqué. Il nous informe qu'il a voulu, par-dessus le cas concret qu'il visait, atteindre « des erreurs, des jugements dépourvus de critique et d'équilibre, encore largement répandus dans le grand public qui lit et se pique de culture, et qui se rencontrent parfois à l'état critique sous la plume d'historiens habituellement mieux informés ». Il est donc intéressant de connaître les principales de ces aberrations qu'il a tenté de rectifier : c'est la prétendue ignorance des moines et des gens d'Église en général, celle des laïques et particulièrement des seigneurs, l'incapacité de penser et de raisonner, la tyrannie de l'inquisition, la destruction des manuscrits et le grattage des palimpsestes, l'enrichissement des monastères, la fondation des ordres mendiants, le caractère tendancieux de l'enseignement, l'interdiction faite aux moines par les conciles de Tours et de Paris d'étudier les ouvrages de physique. Enfin l'esprit scientifique d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin est contesté. Tout n'est pas faux sans doute dans les allégations de M. Verlaine, mais, comme les auteurs dont il a emprunté l'opinion, il a généralisé à tort. La mise au point opérée par M. Janssens, assez vive dans les termes, est d'une solidité incontestable. Il eût même pu augmenter le nombre de ses preuves et joindre, par exemple, aux noms des hérésiarques qui moururent dans leur lit, ceux de Bérenger de Tours et de Wyclif. Il eût pu également insister sur ce que la crédulité excessive, la magie et les légendes de bestiaires ne sont pas propres au Moyen Age. Bouché Leclercq a montré la place démesurée que tenaient les croyances à la magie et à la sorcellerie sous les empereurs romains. Et il suffit de lire Marc-Aurèle ou Ammien Marcellin, entre autres, pour se persuader que la crédulité n'est pas entrée dans le

monde médiéval par le pape saint Grégoire le Grand, lui-même d'ailleurs ancien magistrat romain.

Pour accuser la « nuit » du Moyen Age, on a tendance à prêter à la civilisation romaine un éclat et une pureté qui ne lui appartiennent pas. Sur le terrain de l'application des sciences, le commandant Lefebvre des Noettes vient de montrer, dans un article du *Mercure de France*, que le Moyen Age a réalisé de réels progrès sur l'antiquité classique. L'avance n'est pas plus douteuse dans les domaines moraux, sociaux et même, à certains égards politiques. On oublie trop facilement deux choses : la première, que la civilisation romaine, quand elle a cédé la place au Moyen Age, n'était plus, il s'en faut, celle du temps d'Auguste (celle-là que nous avons toujours présente à la pensée en parlant de Rome) et que l'on ne peut mettre à la charge des siècles médiévaux la décadence dont souffrit l'Empire entre le premier et le cinquième siècle; la seconde, que la chute de l'Empire, si elle est imputable aux Barbares qui l'ont envahi, l'est aussi pour une part aux Romains eux-mêmes qui ne se sont pas défendus, qui ont annihilé en eux l'esprit civique et l'esprit militaire, qui ont ruiné leur classe moyenne par l'excès de la fiscalité et qui, pour tout achever, ont laissé les deux moitiés de leur empire se combattre l'une l'autre et appeler les Barbares l'une contre l'autre.

Voilà une longue digression qui n'a pas pour but de contester la supériorité des grands esprits de l'Antiquité, ni de méconnaître que nous fraternisons plus aisément avec eux qu'avec nombre de penseurs médiévaux, mais seulement de faire comprendre, avec M. Janssens que, si l'Antiquité a eu avec ses côtés brillants ses faiblesses, le Moyen Age a eu avec de grandes faiblesses son originalité et sa force, qu'en tout cas il est impossible de ne pas reconnaître chez lui deux cultes passionnés, celui de l'Antiquité et celui du savoir. Et puis n'oublions pas qu'il n'y a pas eu qu'un seul Moyen Age. Comment mettre sur le même pied l'âge de Charlemagne, l'âge de fer du xe siècle, la renaissance des xie et xiie siècles, la belle floraison du xiiie, le second âge de fer qu'est la guerre de Cent ans et enfin la Renaissance proprement dite dont la vraie origine remonte à Charles V et à Pétrarque ?

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Louis Hokack. *Spiritualisme historique. Étude critique sur l'idée de progrès.* Paris, M. Rivière, 1932. In-8° de 251 pages, 20 fr.

« Ce livre contient une histoire abstraite et aprioriste. J'y ai compris l'histoire comme un symbolisme... Partout ce fut l'âme qui inaugura les processus évolutifs... Les principaux réveilleurs de cet esprit d'idéalisme devenu somnolent sont les prophètes, les grands éducateurs du monde... » Ainsi s'exprime M. Louis Hoyack. L'un des derniers en date de ces prophètes et des plus grands, selon l'auteur, est Mahomet. De longues pages sont consacrées à l'influence de l'Islam sur la chrétienté depuis les temps carolingiens. Certaines vues très justes méritent d'être signalées. C'est

d'abord l'influence que l'auteur reconnaît à l'hérédité : « Il n'est nullement illogique de réserver de nouveau une part plus grande de considération au principe de l'hérédité... On reconnaîtra de nouveau un jour que la naissance peut nous investir d'une supériorité *sui generis*. » M. Hoyack, d'autre part, insiste avec raison sur le lien qui unit le Moyen Age à la Renaissance. « Renaissance et Réforme ne sont que les résultats d'un long processus de fermentation mentale en Europe... Ces fleurs jumelles sur une tige unique font pénétrer leurs racines profondément dans le Moyen Age... Lors de la prise de Constantinople par les Turcs, la Renaissance et la Réforme, l'humanisme étaient déjà des causes gagnées. » Mais cela est noyé dans un flot de développements qui relèvent plutôt de la philosophie que de l'histoire.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

E. Perrot. *Précis élémentaire d'histoire du droit français public et privé*. Paris, Recueil Sirey, 1932. In-16 de 690 pages, 25 fr.

Publié dans la collection « la Licence en droit », cet ouvrage se présente modestement comme un instrument d'initiation. Les étudiants de première année de licence en droit à l'intention desquels il a été plus spécialement écrit, y trouveront un excellent guide. Mais l'auteur aura sans aucun doute un public plus large. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude des institutions de l'ancienne France consulteront avec profit ce précis très clair, très personnel, très documenté, et conçu dans le meilleur esprit. La division en est simple. Un premier livre, de beaucoup le plus développé, est consacré à l'histoire du droit public et des sources. Un second livre donne une esquisse de l'évolution du droit privé, insistant surtout comme de juste sur le droit privé des pays coutumiers. Les historiens non juristes, auxquels une connaissance au moins élémentaire de ce droit est pourtant nécessaire, trouveront tout l'essentiel dans le précis de M. Perrot.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

R. P. Yves de La Brière. *Église et Paix* (Bibliothèque d'études catholiques et sociales). Paris, Flammarion, 1932. In-18 de 281 pages, 12 francs.

Livre de vulgarisation à l'usage du grand public, destiné à faire connaître la doctrine catholique sur la paix, non seulement dans le domaine international, mais aussi dans le domaine moral, spirituel et social. On n'y trouvera pas uniquement un exposé doctrinal. L'histoire tient aussi une grande place, soit que l'auteur rappelle les grands traits de l'organisation de la paix dans la chrétienté du Moyen Age, soit qu'il expose l'attitude de la papauté contemporaine devant les problèmes divers de la paix internationale. Certains chapitres ne sont guère à vrai dire que des reportages. Bien que se référant à l'actualité la plus brûlante, ils nous ont paru d'intérêt infiniment moindre que d'autres pages, celles

notamment consacrées à exposer la pensée de saint Augustin sur la paix et la guerre. Suivant la définition magnifique qu'en donne le grand docteur, la paix n'est autre chose que la tranquillité de l'ordre. La guerre est donc légitime lorsque l'ordre est troublé. Elle a pour but de le rétablir. Mais la paix est la fin durable à laquelle est ordonnée la guerre. Quiconque recourt aux armes vise à la paix, et personne, en faisant la paix ne vise à la guerre. Conception équilibrée, aussi éloignée des doctrines dissolvantes du pacifisme intégral, que de la thèse brutale de Nietzche faisant dire à Zarathustra : « Vous aimerez la paix comme un moyen de guerres nouvelles. Et la courte paix mieux que la longue. » Plus que jamais, dans les jours troubles que nous vivons, le rappel de la doctrine de saint Augustin s'impose. Ainsi que le dit très bien le P. de La Brière : « Sur la paix et sur la guerre, comme sur tant d'autres problèmes, le docteur d'Hippone a ouvert des horizons, fixé des principes, formulé de lumineuses maximes dont la postérité lointaine n'épuise pas la richesse de pensées, non plus que la valeur de vie et de conduite. »

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

XXX. *L'Église catholique en France.* Paris, Mercure de France, 1932. In-16 de 250 pages, 12 francs.

L'auteur anonyme de cet ouvrage qui, suivant toute vraisemblance est un ecclésiastique, a pour thèse fondamentale que la faiblesse dont souffre actuellement l'Église catholique en France tient à un état inorganique, résultat d'une centralisation excessive. L'institution d'une réunion annuelle des évêques aurait pour effet de reconstituer l'épiscopat français et de développer l'activité de l'Église de France. Comme il fallait s'y attendre, l'ouvrage, soit dans sa thèse fondamentale, soit dans les développements qui s'ordonnent autour d'elle, a soulevé de très vives critiques. On peut consulter notamment dans les *Études* du 5 juillet 1932 la chronique d'histoire religieuse du temps présent publiée par le P. de La Brière sous le titre : l'Autorité pontificale et l'Église catholique en France. Nous noterons toutefois que le P. de La Brière reconnaît que plusieurs des questions soulevées par l'auteur anonyme méritent examen et discussion et que certaines pages même sont d'une rédaction heureuse et suggestive.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Paul Lesourd. *L'Œuvre civilisatrice et scientifique des Missionnaires catholiques dans les colonies françaises.* Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1931. In-8° de 240 pages, 50 francs.

Ce livre est venu à son heure. Vers l'époque où Vincennes fermait ses portes et où les premiers ouvriers s'attaquaient à ce qui fut le pavillon des Missions, il est apparu pour prolonger dans le temps, par ses pages d'histoire et de documentation, l'éphémère monument dressé par les catholiques dans l'allée des Colonies françaises.

Aux congrégations, uniquement préoccupées de l'action du jour et de celle du lendemain, M. Paul Lesourd a demandé de consentir pour un instant à se tourner vers le passé et à marquer le labeur de civilisation et de science accompli par leurs morts. Il a généralement été écouté et a ainsi pu obtenir des congrégations intéressées, — il ne s'agit dans ce livre que des missions catholiques, que des colonies françaises et, pratiquement que de l'époque contemporaine, — de riches matériaux qu'il a su organiser, classer et mettre en valeur d'une manière peut-être un peu hâtive, mais néanmoins satisfaisante dans l'ensemble. Une telle œuvre vaut en effet moins par les détails, — qui ne sont pas toujours au point et accusent une fois de plus, dans de nombreuses parties des études missionnaires la regrettable absence de travaux de base, faute desquels toute synthèse s'avère fatalement lacunaire et boiteuse, — que par un effet de masse. Or cet effet est indéniable. Par là M. Paul Lesourd contribue heureusement à l'effort qui tend à faire reprendre aux missionnaires, par le témoignage de l'histoire même, la place qui leur est légitimement due dans l'histoire.

Dans la première partie de son livre, M. Lesourd traite des qualités nécessaires aux missionnaires, de leur contact intime avec l'indigène, de leur œuvre d'assistance et d'enseignement. Il dit comment par leurs efforts intellectuels ils transforment les individus et leur vie sociale, s'attirent la confiance et la reconnaissance tout en aidant les relations amicales entre la métropole et ses colonies. La seconde partie nous montre les missionnaires explorateurs, météorologistes, astronomes, linguistes, ethnographes, historiens, archéologues, médecins et naturalistes.

L'ouvrage, truffé, hélas ! de fautes d'impression dans les noms propres, est un bel in-octavo carré, magnifiquement illustré qui s'en ira prendre place dans les bibliothèques à côté des volumes publiés après l'Exposition de 1900 par le Père Piollet sur les Missions catholiques françaises. Nul doute qu'il ne vaille comme lui son poids d'or dans vingt ou trente ans.

P. O'Reilly.

W.-H. Guiton. *La Réforme à Paris.* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Asnières, chez l'auteur, 76, avenue d'Argenteuil, 1931. In-12 de 260 pages, 12 francs.

Paris, ville forte du catholicisme au XVIe siècle, a opposé une résistance épique à la Réforme « empistolée ». Des souvenirs de cette lutte tragique subsistent encore. M. Guiton en a relevé pieusement la trace pour en composer un récit suivi. Envisagé de ce point de vue, le livre ne manquerait pas d'attrait si les faits sélectionnés par l'auteur n'étaient tous accompagnés d'un commentaire spécifiquement huguenot. On y insiste sur le massacre de la Saint-Barthélemy, vision obsédante, — secourable cependant, si l'on considère qu'elle explique en partie et pourrait faire pardonner au protestantisme français trente-huit années d'horreurs et de guerre

civile. Un appendice composé d'extraits pris à l'historien de Thou, auxquels on a joint sept lettres de Pie V (p. 239-243), entend « prouver d'une manière péremptoire que la papauté est bien la grande responsable de l'affreux massacre » (p. 53). Mais ces textes sont archi-connus, et l'on se demande à qui une telle interprétation pourrait bien en faire accroire.

Victor CARRIÈRE.

M. de BOÜARD. *Sixte Quint, Henri IV et la Ligue. La légation du cardinal Caetani en France* (Extrait de la *Revue des questions historiques*, tome LX, n° 1). Bordeaux, J. Bière, 1932. In-8° de 87 pages.

Cette étude corrige et complète tout ce qui a été publié jusqu'à présent sur la légation en France du cardinal Caetani. Henri de l'Epinois, qui a traité le sujet, il y a un demi-siècle, ne connaissait que les registres des nonciatures de France aux Archives vaticanes. Manfroni, qui l'a traité en Italie, douze ans plus tard, avait trop ajouté foi aux insinuations d'un secrétaire de Caetani, ennemi secret de ce cardinal. M. de Boüard a connu et utilisé d'autres sources, bien plus larges et bien plus complètes, les fonds Barberini et Chigi à la Bibliothèque vaticane, deux volumes des *Urbinatenses latini* où se trouvent des centaines de dépêches d'une rare précision, enfin, un manuscrit conservé à la Bibliothèque universitaire de Bologne, et qui renferme plusieurs documents jusqu'à présent inconnus. Aussi son travail a-t-il bien mis en lumière deux points qui avaient besoin de l'être : le vrai caractère de Sixte Quint et celui de son légat. Sixte Quint a vu avant tous les autres que la crise déterminée par la mort de Henri III n'avait qu'une solution pratique et durable : la conversion de Henri IV. A certains moments, sous l'empire d'une grande émotion, il semblera s'écarter de cette idée; mais ce sera pour y revenir bientôt. L'Espagne ne s'y trompe guère. Le légat, au contraire, ne croit pas à la conversion future du Béarnais. Il s'écarte à tout instant des instructions très précises qui lui ont été données sur ce point. Ce n'est pourtant ni un homme acheté par l'Espagne, dont il soutient indirectement la politique, ni un faible ballotté çà et là par les événements. C'est un homme sincère, de grande foi, qui a de la volonté. Mais il voit autrement les choses que le souverain qu'il représente. Ce souverain est le pape qui a bien jugé comme on le verra trois ans plus tard, après sa mort. Telle est la conclusion de cette excellente monographie.

Th. MALLEY.

Abel DECHÊNE. *Contre Pie VII et Bonaparte. Le Blanchardisme, 1801-1829.* Paris, Firmin-Didot, 1932. In-16 de 226 pages, avec 5 planches, 15 francs.

Le titre n'a sans doute d'autre raison que de piquer la curiosité du lecteur : Bonaparte et Pie VII ont connu bien d'autres enne-

mis et d'une autre taille. Le sous-titre seul répond au sujet du livre. C'est, vu d'Angleterre, le mouvement schismatique provoqué par le Concordat, ou plus exactement par le refus de démission d'une moitié des évêques français exilés. En France il a donné naissance à la Petite Église, étudiée par Latreille avec trop de complaisance pour les réfractaires. Blanchard n'y a été pour rien, comme la mouche du coche. Cependant l'envers de cet épisode, l'histoire de la poignée d'exilés, cramponnés aveuglément à leur foi royaliste et à leur conception gallicane de l'Église, méritait l'attention de l'historien. Jusque-là on connaissait peu et mal les embarras suscités par l'intarissable abbé Blanchard et son brelan d'adeptes, aux vicaires apostoliques anglais.

L'un d'eux, Douglass, avec son coadjuteur Poynter, plutôt disposé à la longanimité à l'égard d'ennemis de Napoléon; un autre, le fougueux Milner, appuyé de l'épiscopat irlandais, toujours prêt à brandir l'anathème contre des ennemis de Pie VII. Il y a là un curieux contraste de caractères et de situations, dont M. Abel Dechêne a tiré bien des pages piquantes, en dépit de redites inévitables. Plus fatigantes et sans compensation, celles qu'exigeait sans doute aussi, au jugement de l'auteur, l'analyse des livres et des brochures blanchardistes. A vrai dire l'intérêt doctrinal n'en peut être très vif; le fatras de Blanchard, moins encore celui de son émule Gaschet, devenu à la fin son ennemi, n'a éveillé d'écho sérieux; et la longue réponse de Barruel n'est pas non plus son meilleur ouvrage. Il fallait à Blanchard une obstination vraiment pathologique, pour soutenir sans lassitude un débat sans autre issue que la mort de l'entêté et verbeux champion. C'est une longue bagarre dans un cul-de-sac. Le portrait même du forcené gallican n'y apparaît qu'assez vague et flou, l'auteur ayant pensé, sans doute justement, qu'il ne valait pas la peine qu'on en ramassât les traits épars.

Le livre est abondamment documenté, comme en fait foi une riche Bibliographie bien ordonnée. M. Abel Dechêne a eu la bonne fortune de consulter les archives de Westminster, et les copieux papiers de Barruel sont à sa disposition. Puisse-t-il remplir bientôt sa promesse, et donner, de cette très intéressante figure, une biographie critique qui ne peut être qu'extrêmement utile à l'histoire.

Familiarisé avec ses documents, l'auteur en joue avec aisance; mais il fait trop souvent à son lecteur la périlleuse politesse de le croire au courant ; ce qui ne laisse pas de donner au récit quelque chose de heurté, d'obscur et de pénible, et de nuire à l'agrément de l'exposé. Impression augmentée encore par l'ennui de ne trouver les notes qu'en bloc, à la fin du livre. Il serait fâcheux que cette mode se généralisât, au détriment final d'œuvres solides, consciencieuses et neuves, comme celle-ci.

E. Lavaquery.

ART CHRÉTIEN

La Catalogne à l'époque romane (Université de Paris. Bibliothèque d'art catalan. Fondation Cambo, t. II). Paris, Leroux, 1932. In-8° de VIII-268 pages ill. de 8 pl. et 34 fig.

De la fin du VIIIe siècle à 1091, les évêchés d'Urgel, de Girone, d'Ausone et de Barcelone, dont le territoire correspondait à celui de la Catalogne actuelle, dépendirent de la métropole ecclésiastique de Narbonne. Ce rappel d'histoire ecclésiastique justifie la brève mention que nous faisons dans la *Revue* de ces conférences faites à la Sorbonne en 1930 et dont les titres diront tout l'intérêt : Le cadre historique et social par M. Nicolau d'Olwer; la place de la Catalogne dans la géographie générale et la chronologie du Premier art roman, l'apparition de la voûte, la coupole par M. Puig i Cadalfach; la miniature par M. Ph. Lauer; la peinture murale, la peinture sur panneaux, la peinture et l'orfèvrerie par M. J. Folch i Torres; la musique aux Xe et XIe siècles, l'école de Ripoll par M. J. Angles; la littérature latine aux Xe, XIe et XIIe siècles par M. Nicolau d'Olwer.

Jean Vallery-Radot.

E. Bruley. *Architecture gothique* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses, vol. 45). Paris, Bloud et Gay, 1932. In-16 de 216 pages, 10 planches, 12 francs.

L'auteur, qui a la modestie de reconnaître dans sa préface, qu'il n'a cherché à être ni original, ni complet, informe son lecteur qu'il a seulement voulu mettre à la portée du public les résultats acquis sur le sujet traité. Reconnaissons d'emblée que ce but a été atteint. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est consacrée aux caractères généraux de l'architecture gothique, la seconde à l'évolution de cette architecture envisagée d'après ses divisions chronologiques. Enfin la troisième partie traite des écoles régionales françaises et des écoles étrangères, à savoir les écoles anglaise, allemande, ibérique et italienne, tandis que l'indispensable sur l'Orient latin et l'architecture monastique est exposé en quelques lignes. En résumé, un livre d'excellente vulgarisation, présenté sous un format commode, et qui fait suite au volume consacré à l'*Architecture romane* paru récemment dans la même collection (Voir *R. H. E. F.*, t. XVIII, p. 90).

Pour finir, ces quelques remarques. Il n'est pas exact de dire que c'est « Reims qui a créé le pilier cylindrique cantonné de quatre colonnes engagées » puisqu'il existe déjà à la cathédrale de Chartres antérieure de quelques années à la cathédrale rémoise. Ailleurs, nous lisons : « Placée entre ces deux foyers d'art puissants, l'Ile-de-France et la Bourgogne, la Champagne a reçu de toutes mains. » Affirmation trop tranchée, car la Bourgogne gothique aussi est tributaire de la Champagne ! Enfin, la référence à J. Virey, *l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Mâ-*

con (p. 213) n'est pas exacte. *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon,* tel est le véritable titre de cet ouvrage, qui doit par conséquent être éliminé d'une bibliographie de l'architecture gothique.

Jean VALLERY-RADOT.

G. DESDEVISES DU DÉZERT et Louis BRÉHIER. *Riom, Mozat, Volvic, Tournoel* (Les Villes d'art célèbres). Paris, Laurens, 1932. In-8° de 152 pages, ill. de 105 gr. et 3 plans.

Nous nous bornerons à signaler, dans cet ouvrage où la connaissance parfaite du sujet s'allie à une présentation des plus soignées, les excellentes notices consacrées aux églises des localités décrites. Élevés aux différentes époques du Moyen Age, ces monuments évoquent en un raccourci saisissant toute l'évolution de l'architecture religieuse d'Auvergne qui se résume en deux mots. Autant les églises romanes de ce pays frappent le visiteur par leur caractère homogène, autant les églises gothiques se distinguent par leur diversité. S'il en est ainsi, c'est que le style gothique en Auvergne fut en réalité un style emprunté.

L'abbatiale de Mozat et la nef de l'église Saint-Amable de Riom reproduisent les dispositions essentielles de l'école romane auvergnate. Le chœur gothique de cette dernière église trahit au contraire l'influence du style gothique de l'Ile-de-France, tandis que les dispositions de l'église du Marthuret s'inspirent directement des traditions de l'école gothique du Midi. Quant à la Sainte-Chapelle de Riom, bâtie vers 1384 par Guy de Dammartin pour le compte du duc de Berry, elle s'apparente à ces beaux édifices du XIVe siècle dans lesquels le style gothique paraît avoir dépouillé tout accent régional pour tendre à l'universalité d'un style pour ainsi dire national.

Telles sont les idées générales qui se dégagent de la lecture de ce livre, riche par ailleurs d'intéressants détails, sur la sculpture des chapiteaux de Mozat, sur la vitrerie de la Sainte-Chapelle et sur les nombreux objets mobiliers conservés dans les édifices décrits.

Jean VALLERY-RADOT.

François DESHOULIÈRES. *Cher* (Collection : *les Églises de France*). Paris, Letouzey et Ané, 1932. In-4°, 282 pages, illustré de figures et de planches hors texte. Carte.

Cet ouvrage est le deuxième volume d'une collection dirigée par les maîtres de l'archéologie française, collection qui promet aux artistes et aux archéologues un incomparable instrument de recherche. Ce volume, comme le précédent consacré au Morbihan, est, en effet, constitué par un répertoire complet des églises du département du Cher. Aucun édifice n'est omis, même les plus modestes et les plus récents, mais il va sans dire que l'importance des notices est proportionnée à l'intérêt de l'église qu'elles concernent.

Plusieurs plans pouvaient être adoptés; et tout d'abord le groupement géographique par arrondissement et canton qui paraît conventionnel, mais correspond en bien des régions à des divisions beaucoup plus anciennes basées sur des différences essentielles qui ont persisté. D'ailleurs le choix du département pour le cadre de chaque volume justifiait cette subdivision. Ce plan comportait un avantage, celui de mettre en évidence les similitudes de certaines églises, car les constructions se copient souvent de proche en proche. On pouvait aussi, pour mieux souligner ces influences, grouper ces églises d'après leur parenté, travail délicat mais fructueux et qu'auraient certainement mené à bien les collaborateurs de cette œuvre. Le comité qui la dirige a préféré classer les notices par ordre alphabétique de communes. Lorsqu'il y a plusieurs églises dans une commune, elles sont présentées suivant leur ancienneté. Ce procédé, qui est certainement le plus simple, permet aussi une recherche plus rapide.

Chaque notice est rédigée d'après un plan uniforme, ce qui est une disposition commode. Elle comprend un court historique de l'édifice, la description de son plan, de l'intérieur, de l'extérieur et du mobilier. Une bibliographie termine l'article. Il est à noter que le patronage de l'église, renseignement utile, est indiqué pour chacune d'elles.

L'illustration a été conçue d'une façon heureuse, en ce sens qu'on a fait la plus large part aux reproductions de fragments ou de détails des églises, qui sont généralement moins connus et moins accessibles que les ensembles. Les photos d'objets mobiliers sont particulièrement nombreuses et permettront sans doute des rapprochements instructifs. Certains de ces objets ont souvent été ouvrés fort loin du lieu où ils sont désormais conservés; lorsqu'un plus grand nombre de volumes aura paru, il est certain qu'on découvrira des origines communes fort intéressantes. L'étude remarquable de Paul Deschamps sur certaines tables d'autel de l'Hérault, de Toulouse et de l'Espagne en est un exemple frappant. Par contre, on peut regretter que les reproductions de profils de bases ou de moulures ne soient pas plus nombreuses. C'est un élément important dans l'analyse d'un édifice et il y aurait grand profit à ce que cette belle collection permît d'utiles comparaisons de ces éléments.

Des plans accompagnent la plupart des notices. On a soigneusement indiqué par un système de hachures l'âge des différentes parties. Mais une innovation excellente donne à ces plans un intérêt particulier : ils sont tous à la même échelle, ce qui permet de juger du premier coup d'œil les proportions relatives des églises. L'illustration très abondante dans le texte est complétée par des planches de pleine page dont plusieurs en couleurs donnent des exemples judicieusement choisis de peintures murales et de vitraux anciens.

Des tables de noms d'artistes et de noms de lieux achèvent de faciliter l'emploi de cet ouvrage. Le répertoire des vocables d'église qu'il comprend encore, sera fort apprécié par ceux qui se

livrent aux études hagiographiques. Il semble cependant qu'on aurait pu augmenter sa valeur, en indiquant la date où le vocable apparaît pour la première fois. Ce renseignement qui n'aurait guère allongé ce répertoire, eut été d'un grand intérêt pour l'étude de l'expansion du culte des saints.

Dans le cadre de cette collection, M. Deshoulières s'est excellemment acquitté du travail qu'il avait assumé. Ses notices claires, précises, n'ont point cependant la monotonie si difficile à éviter dans de pareilles études. Il a su se dégager de l'abondance et de la prolixité des publications parues sur certaines de ces églises, comme la cathédrale de Bourges pour n'en citer qu'un exemple, et d'autre part, ajouter dans un grand nombre de ces notices, un précieux apport personnel.

M. Oudot de Dainville.

M. Piquard. *La Vierge ouvrante de Leugney (Doubs)*. Besançon, Impr. catholique de l'Est, 1932. In-12 de 8 pages avec illustrations.

Les églises de nos villages renferment de nombreux objets d'art, qui ne le sait ? Dans le Doubs, il y en a 460 qui sont classés dans 114 communes, et beaucoup seraient dignes d'être ajoutés à cette liste. Telle sacristie d'une modeste commune, *les Alliés*, possède deux chasubles tissées d'or et d'argent, d'un très grand prix, qui proviennent de la riche abbaye bénédictine de Montbenoit. Ces souvenirs précieux à plusieurs titres ne sont pas toujours accessibles; ils appartiennent souvent à des églises qui sont fermées et dont les desservants habitent ailleurs. Quelquefois même nos sanctuaires, faute de ressources, ne peuvent être suffisamment entretenus, et les objets mobiliers sont mal protégés. Cette double question des immeubles et des meubles devra se poser aux pouvoirs publics.

Dans cet ordre d'idées, M. Piquard signale l'église du hameau de Leugney. C'était autrefois un village important; il compte aujourd'hui une vingtaine d'habitants et, dans l'église généralement close, on remarque une statue qui représente la Vierge debout avec l'enfant Jésus. La Vierge, dont la tête a une grande finesse, est vêtue d'une longue robe bleue, semée de fleurs de lys et serrée à la taille par une ceinture dorée.

Le groupe est d'un art distingué, mais ce qui en fait l'originalité, c'est que la Vierge s'ouvre de la poitrine aux pieds, au moyen de quatre charnières, et qu'on voit le dessin d'un personnage peu reconnaissable, mais qui serait la représentation de Dieu le Père; il aurait été complété par une colombe figurant le Saint-Esprit ; le groupe représenterait la Sainte Trinité, dont la Vierge, pour rappeler ici l'expression d'Adam de Saint-Victor, aurait été « le très noble réceptacle ». Les vierges ouvrantes sont assez rares. Un érudit, M. l'abbé Sarrète, qui leur a consacré un travail, en signale une dizaine. Il en existe une du XVIe siècle (école allemande), très bien conservée, au musée de Cluny (B 17). Elle s'ouvre comme celle de Leugney : à l'intérieur, Dieu le Père tient une croix avec le

Christ; sur les petites portes latérales l'Adoration des Mages (?). Mais elle est moins fine que celle de Leugney, qui mériterait d'être mieux connue et protégée. La brochure de M. Piquard, illustrée de deux photographies, de documentation et d'érudition chartistes, est écrite avec esprit et goût. Elle appelle l'attention sur la protection des objets d'art dispersés dans nos églises; elle est de plus une contribution à l'histoire de l'art religieux au Moyen Age.

M. Pigallet.

BIOGRAPHIES

Pierre Jourda. *Une princesse de la Renaissance. Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (Collection *Temps et Visages*). Paris, Desclée, 1932. In-12 de 288 pages.

Ce livre est la cinquième étude consacrée par M. Jourda à la reine Marguerite. C'est dire qu'il a été soigneusement préparé ! Après quelques travaux d'approche, dont un *Répertoire analytique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême*, M. Jourda a publié en 1930 deux forts volumes de près de 1 200 pages, véritable « somme » de ce que l'érudition patiente et sagace peut restituer de la biographie de Marguerite, de son milieu familial et social, de son œuvre politique et littéraire, de sa pensée religieuse: *Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre* (Voir le compte rendu qui en a été publié au t. XVIII, p. 68).

Lors de la parution de ce monumental ouvrage, certains critiques, — tout en soulignant l'originalité du travail, — avaient reproché à son auteur de s'attarder trop complaisamment dans le détail, dans les minuties de la critique. Voici qu'aujourd'hui l'analyse, qui a pris tant d'années de labeur, se couronne d'une brillante synthèse où, sans le poids de notes savantes, l'auteur nous montre la reine Marguerite de ses premières années à sa mort.

Quelques mots sur l'enfance et la jeunesse de la sœur de François Ier, son mariage avec le duc d'Alençon, ouvrent le volume. De Marignan à Pavie ce sont, pour le nouveau roi, les années de la gloire suivie d'une brusque infidélité de la Fortune sur les champs de bataille d'Italie. Pour Marguerite, les mêmes années voient ses premiers essais poétiques, les débuts d'une influence politique qu'il faut se garder d'exagérer, et enfin un veuvage qui ne la laisse pas inconsolable. Henri d'Albret lui est donné pour époux. Désormais les œuvres poétiques se suivent, le *Miroir de l'âme pécheresse*, les *Marguerites*, et, dans la tristesse des dernières années, l'*Heptaméron*. D'aucuns, — M. Lefranc entre autres, — ont fait de la reine de Navarre une huguenote avant la lettre. M. Jourda rectifie ce jugement sommaire. Il va même jusqu'à présenter son héroïne comme « la plus exquise, la plus pure des femmes d'un siècle riche cependant en nobles et belles physionomies féminines » !

Léon-E. Halkin.

F. Pochat-Baron. *Le bienheureux Père Le Fèvre ou Pierre Favre, premier prêtre de la Compagnie de Jésus.* Paris, Éditions Spes, 1931. In-16 de 220 pages.

Le bienheureux Pierre Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace de Loyola, est un de ces modestes qui font de grandes choses en s'effaçant. Originaire du Villaret, petit village de la Haute-Savoie, autrefois du diocèse de Genève, il appartenait à une famille de cultivateurs. Sa piété, sa vive intelligence, décident ses parents à lui faire faire des études. Il les commence en Savoie et va les achever à Paris, dont l'Université attire encore à cette époque l'élite intellectuelle de l'Europe. C'est là que dans la personne d'un pauvre étudiant espagnol il rencontre l'homme providentiel qui fera de lui un apôtre. Ignace de Loyola du premier jour se l'attache, il le dirige, sans être encore prêtre lui-même, et lui fait faire les Exercices spirituels. Il le décide à recevoir le sacerdoce et en fait la première pierre de la Compagnie qu'il va fonder, celui qui recevra à Montmartre, un jour d'Assomption, les vœux de cette Compagnie naissanle. Faible de tempérament, il n'aura que quelques années d'apostolat. Mais de merveilleux succès le suivront partout : en Italie, où il transforme des villes entières; en Allemagne, où il est envoyé à trois reprises différentes et où il relève la foi chancelante d'un grand nombre; en Espagne et au Portugal, où il gagne la confiance des princes et attire la haute noblesse à la vie parfaite. A Lisbonne, Jean III, le roi le plus religieux de cette époque, le propose pour être patriarche d'Ethiopie, tandis que le pape le veut envoyer comme théologien au concile de Trente. Trois choses sont principalement à noter dans cette vie d'apôtre : 1° l'instrument des conversions (nous prenons ce mot dans le sens le plus large), qui est surtout le livre des Exercices spirituels. Des évêques, des grands seigneurs, des professeurs d'université, des dames mêmes veulent faire ces *Exercices* sous sa conduite et en sortent animés d'un zèle nouveau pour leur perfection et celle du prochain; 2° la manière de traiter avec les hérétiques, elle est salésienne avant la lettre et ressemble étonnemment à celle que l'apôtre du Chablais devait employer cinquante ans plus tard; 3° l'action du saint, en Allemagne, sur un peuple dont il ne savait pas la langue et auquel il prêchait par interprète. Il est bien vrai qu'à cette époque, la connaissance du latin était assez répandue, en Allemagne en particulier, et qu'en mainte circonstance notre saint prêchait en latin. Mais au peuple proprement dit, il ne pouvait parler que par interprète, et pourtant, il attirait et convertissait.

Th. Malley.

Comte de Saint-Aulaire. *Richelieu* (Collection « Les Constructeurs »). Paris, Dunod, 1932. In-16 de 310 pages, 15 francs.

Dans ce brillant essai qui abonde en formules vigoureusement frappées, le comte de Saint-Aulaire a mis en plein relief la figure

du grand cardinal. Convaincu que son héros a bien travaillé non seulement pour la France, mais aussi pour l'Église, il soumet à une critique pénétrante les allégations de l'illustre écrivain catholique anglais Hilaire Belloc qui considérerait volontiers la lutte menée par Richelieu contre la maison d'Autriche comme une trahison à l'égard du catholicisme. M. de Saint-Aulaire ne saurait admettre une telle façon de voir. « Richelieu a affranchi la papauté de l'Empire; c'était rendre à Dieu l'essentiel de ce que César lui avait dérobé. » Il fait aussi justice du paradoxe de l'écrivain anglais imputant à Richelieu la déchristianisation de la France actuelle, et montre pour finir combien est peu justifié le rapprochement fait par H. Belloc entre Richelieu et Bismarck. Grand homme d'État, Richelieu n'a jamais oublié qu'il était homme d'Église, profondément convaincu, ce sont ses paroles mêmes, que « le premier fondement du bonheur d'un État est l'établissement du règne de Dieu. »

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

A. C. M. Duinker. *Claude de Sainte-Marthe, prêtre et confesseur de Port-Royal. Essai biographique* (Thèse de doctorat ès lettres de l'Université de Groningue). Haarlem (Pays-Bas), H. D. T. Willink et Zoon, 1932. In-8° de 171 pages, 2 planches.

Voici, venant de Hollande, où le mouvement janséniste reste encore très actuel, une bonne étude sur l'un des « Messieurs » de Port-Royal.

La première partie raconte la vie de Claude de Sainte-Marthe dont le père, François, était cousin germain du grand Scévole, le père des auteurs de la *Gallia christiana*.

Loin de suivre ces exemples illustres, notre personnage, très humble et défiant de lui-même, se retire dans la solitude au manoir de Chandoiseau près Loudun (Vienne), pour y vivre pieusement. Entré dans les ordres, bien qu'inquiet sur sa vocation même, ce scrupuleux devait être attiré vers Port-Royal. L'influence de M. Singlin l'y amena et quelques mois après il était nommé, un peu à son corps défendant, curé de Mandeville (S.-et-O.), bénéfice de Port-Royal. Au départ d'Arnauld, il devient confesseur des religieuses du monastère. En 1661, au premier départ des Solitaires, Claude se retire à Dampierre et, de sa retraite, soutient par ses lettres le courage des religieuses et correspond avec Arnauld au sujet du Formulaire. Rentré à Paris en 1664, il allait rôder avec Pontchâteau sous les murailles du couvent interdit et gardé ; déguisé en jardinier, il arrivait même, en grimpant sur un arbre, à adresser aux religieuses consolations et exhortations. L'apaisement des querelles ramenait en 1669 Sainte-Marthe à Port-Royal, où il continue son office de confesseur. Dix ans plus tard, avec tous les Solitaires il était éloigné à nouveau. Son cousin, Abel de Sainte-Marthe, le recueillait au château de Corbeville où il mourut en 1690, non sans avoir voyagé, en Hollande notamment. Son corps

ramené à Port-Royal devait sans doute, après la démolition du monastère, être transporté au charnier de Saint-Lambert.

Mlle Duinker étudie ensuite l'œuvre de Claude de Sainte-Marthe, ses lettres, ses traités, sa Défense des religieuses et sa collaboration à l'Apologie et à la traduction du Nouveau Testament. Le style excellent montre un esprit observateur, d'une extrême bonne foi où de hautes pensées, mêlées parfois d'une fine ironie, rappellent un peu la manière de Pascal, dont il fut l'ami.

Le caractère du personnage, analysé dans la dernière partie de l'ouvrage, est, à vrai dire, bien représentatif du janséniste de bonne foi. Esprit scrupuleux, d'une humilité exagérée, Claude, plutôt que de songer à faire valoir les dons réels qui sont l'apanage de sa famille, cherche à s'enfouir dans l'oubli et dans des besognes secondaires. Nicole l'appelait le plus saint homme de Port-Royal et Sainte-Beuve l'a jugé le moins audacieux des hommes; cependant, comme chez les doux, son calme s'animait parfoi, où de hautes pensées, mêlées parfois d'une fine ironie, rappel- et il ne craignait plus alors de s'adresser à Le Tellier ou à Péréfixe pour défendre son cher Port-Royal. Il n'y a là lieu à aucune effronterie, comme le prétendait tout de suite le P. Rapin qui se trouvait de l'autre côté de la barricade !

S'il faut tenir compte de cette excellente étude, bien documentée, écrite avec amour du sujet, il faut cependant prendre garde aux tendances de l'auteur, admirateur fervent du jansénisme. Notons par exemple le passage sur la mort de Pascal dont il n'admet pas la mort orthodoxe. Les travaux de Jovy, de Joseph Bertrand paraissent avoir clos définitivement la question, très bien résumée d'ailleurs au tome IV de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* de M. l'abbé Bremond (p. 406, n.). L'opinion de Mlle Duinker sur ce point, aussi bien que son jugement sommaire sur l'infortuné Péréfixe, « archevêque malhonnête, mais surtout faible et double » sont certainement dus en grande partie à ce que ses sources bibliographiques n'indiquent guère, à part M. l'abbé Bremond et le P. Rapin, que des écrivains nettement jansénistes.

F. Eygun.

Albert Cherel. *Rancé.* Préface de René Bazin. Paris, Flammarion, 1930. In-12 de 216 pages, 12 francs.

Dans les limites étroites de la collection « les Grands Cœurs », M. Cherel a écrit sur Armand Bouthillier de Rancé, restaurateur de la Trappe, une biographie d'un saisissant intérêt, remarquablement écrite et fort bien composée.

En un développement très court mais excellent, il évoque au livre Ier la vie mondaine de ce filleul de Richelieu, chanoine à onze ans et demi, abbé mondain et prédicateur en renom, devenu amoureux de Mme de Montbazon et qui se pâme à la nouvelle de la mort de sa bien aimée (avril 1657). Le livre II expose les trois étapes de la conversion de Rancé (1657-1663). Après avoir lu maints livres de piété (l'*Imitation,* saint Augustin), puis visité ses

abbayes, il se laisse gagner par les conseils et les exemples d'Arnauld d'Andilly, de MM. de Comminges, d'Aleth et de Pamiers. Il se résout aux renoncements temporels : il vend sa propriété de Véretz, cède ses biens aux membres de sa famille, aux pauvres et à l'Hôtel-Dieu. Puis il gagne à l'idée d'une réforme les moines de la Trappe, dont il est l'abbé commendataire. Illuminé par la grâce, le 17 avril 1663, il veut enfin se faire trappiste. Le livre III, dernière partie de l'ouvrage, est un excellent résumé de la vie de Rancé, abbé commendataire, novice, religieux (26 juin 1664) et abbé régulier de la Trappe, qui lutte pour une observance chaque jour plus rigoureuse. Dès lors et jusqu'à sa mort (31 octobre 1700) Rancé va connaître les épreuves : les rigueurs de la règle, les maladies, l'amertume des calomnies, les plaintes des supérieurs des couvents désertés pour la Trappe, le déchirement des inimitiés, les effets de la malveillance janséniste. Du moins, ce grand cœur trouve-t-il sa récompense dans les joies de sa vie intérieure, dans son propre monastère, dans la confiance de ses dirigés ou de ses visiteurs (chapitre V) : grands de la terre comme Jacques II, le maréchal de Bellefonds, la princesse Palatine, la duchesse de Guise, Mlle de la Vallière, ou ecclésiastiques comme Fénelon, Bossuet, Mgr de Barillon. Le dernier chapitre, couronnement de l'ouvrage, expose avec netteté la vie et la mort des moines, ainsi que les derniers jours si émouvants du grand réformateur.

Cette brève analyse ne suffit point pour donner une idée des mérites du livre de M. Cherel. Admirablement écrit, et grâce à un petit nombre de détails aussi pittoresques que caractéristiques, il évoque de façon particulièrement vivante la personnalité de l'abbé de Rancé.

Tout au plus, regretterons-nous l'absence d'un jugement final plus nuancé. M. Cherel ne nous paraît pas avoir assez insisté sur le caractère mal équilibré de cette personnalité dominatrice, à qui faisait défaut l'onction monastique. Ainsi que le montrent MM. Grolleau et Chastel, Rancé qui fait figure d'un Père du désert, a ramené la Trappe vers les pratiques du monachisme prébénédictions. Ses outrances : la réduction de la quantité de nourriture, les humiliations inutiles, la trop longue durée de l'office, l'éloignement par l'étude sont quelque peu anachroniques à la fin du XVIIe siècle. Par ailleurs, M. Chérel eut pu, semble-t-il, insister davantage sur le rayonnement de l'influence de Rancé sur les autres ordres : les Célestins, les Cordeliers, les Annonciades, plusieurs monastères de Bénédictines.

E. Préclin.

Emil Clemens Scherer. *Schwester Ignatia Jorth und die Einführung der Barmherzigen Schwestern in Bayern* (*Lebensbilder elsaessischer Katholiken.* Vol. V). Guebviller, Alsatia, 1932. In-8° de XIV et 234 pages, 25 francs.

L'auteur, à qui nous devons l'histoire générale de la congrégation des Sœurs de charité de Strasbourg (Voir *Revue d'histoire de l'É-*

glise de France, t. XVII, 1931, p. 120), raconte ici la vie d'une de ces Sœurs qui fut choisie par la Providence pour transplanter cette œuvre en Bavière et en Autriche : Catherine Jorth, en religion sœur Ignatia, née à Sélestat le 1er août 1780, morte à Munich le 25 janvier 1845. L'auteur raconte le développement de la petite congrégation fondée à Munich, en 1832, sous l'habile direction de sœur Ignatia. A l'anniversaire du centenaire de sa fondation, la congrégation bavaroise des Sœurs de charité comptait 2 635 religieuses et 155 maisons.

G. Allemang.

R. Rumilly. *Sir Wilfrid Laurier, Canadien.* Paris, Flammarion [1931]. In-12 de 209 pages, 12 francs.

L'ouvrage de M. Rumilly a les caractères d'un ouvrage de vulgarisation. C'est « l'hommage d'un Français au Canada si beau et si accueillant, en la personne de celui qui fut l'un des plus nobles, et peut-être le plus grand parmi ses fils » (p. 15). Il est composé d'après les biographies de David, de Skelton, et les renseignements fournis par la famille. Tout récemment, le *Bulletin des Recherches historiques* (juin 1932) a publié la généalogie de la famille Laurier, qui descend de F. J. Cotineau dit Champlaurié, originaire de Saint-Claud près La Rochefoucauld (diocèse d'Angoulême). Le nom de Laurier n'apparaît qu'avec le grand-père de Sir Wilfrid (1777). Quoi qu'il en soit, M. Rumilly évoque en termes heureux les qualités de l'homme, l'œuvre remarquable de l'homme d'Etat. Tout au plus, regrettons-nous quelques omissions. A plusieurs reprises, Sir W. Laurier se trouva en conflit avec le clergé catholique canadien. De ces incidents (l'affaire Guibord, la publication du Défricheur) M. Rumilly ne dit rien.

E. Préclin.

Abbé Th. Malley. *Le général Garnier du Plessix* (1860-1928). Paris, P. Téqui, 1932. In-12 de 261 pages, avec portrait, 12 francs.

Le général Garnier du Plessix commandait à la fin de la dernière guerre le IXe corps d'armée. Breton de naissance, il appartenait à une vieille famille de robe, originaire de Combourg, que les *Mémoires d'outre-tombe* ont rendu célèbre. L'intérêt de la vie consiste dans la beauté de son caractère, les événements auxquels il fut mêlé, et la sainteté de sa vieillesse.

Le général allie à une belle intelligence, à de grands talents militaires, un désintéressement parfait. « Servir et accepter son sort, servir où l'on est, voilà notre vie », répétait-il souvent. Tous ses chefs relèvent ses hautes qualités et demandent « qu'on le pousse » dans l'intérêt supérieur de l'armée. « On ne saurait porter trop haut sa valeur professionnelle et morale... C'est un magnifique soldat et un vrai chef », disait de lui, dès 1916, le maréchal Lyautey. Au Maroc, après avoir contribué à la prise de Khenifra (1913), point stratégique de haute importance, il sauve, l'année suivante, Khenifra d'un désastre, après le massacre de la colonne Laver-

dure. Dès son arrivée sur le front de France, il se signale à la reprise de Douaumont avec sa brigade marocaine. Général de division, puis commandant de corps d'armée, il prend une part brillante à l'offensive de juillet-août 1918, et c'est lui qui fait avertir par le général Debeney le haut commandement de l'état d'épuisement des armées allemandes, ce qui fait déclancher l'attaque. En Syrie, où l'envoie André Lefèvre, comme adjoint au général Gouraud, il rend d'éminents services, dont témoignent à la fois les généraux et le délégué apostolique qui représente là-bas le Saint-Siège. A Nice, où il se retire, sa vertu jette un tel éclat qu'une foule entière accompagne ses funérailles.

Cette biographie s'appuie sur une documentation très sûre, le dossier du général, dont l'auteur a eu communication aux archives du ministère de la Guerre. Lisez-là. M. l'abbé Malley sait écrire et vous serez charmé.

Jean Bricault.

François Gaquère. *Monseigneur Charles Guillemant.* Paris, de Gigord, 1932. In-16 de 291 pages.

Deux choses feront lire ce livre et lui assureront une belle diffusion : le caractère du héros et l'âme du biographe. Ceux qui ont connu Mgr Guillemant (ils sont nombreux) seront heureux de le voir revivre dans ces pages. A ceux qui ne l'ont point connu, cet ouvrage révèlera une figure exquise, un intellectuel qui est prêtre avant tout, et dont l'activité féconde se porte sur les terrains les plus divers, professeur, éducateur, administrateur, orateur distingué, écrivain de la bonne marque, historien surtout et dont le principal ouvrage, la vie de Mgr Parisis, restera comme le plus beau monument élevé à la mémoire du grand évêque. Quant au biographe, il a mis tant de vie et tant d'aise dans son livre, qu'on croit voir et entendre à le lire toute la société ecclésiastique d'Arras.

Th. Malley.

HISTOIRE LOCALE

H. Chéramy. *Les Catacombes romaines* (Collection : « Les Pèlerinages »). Paris, Flammarion [1932]. In-8° de 207 pages, 12 fr.

C'est une bonne fortune que de pouvoir visiter quelqu'une des catacombes romaines avec un guide aussi averti que l'est M. Chéramy. Or, voici qu'avec son nouvel ouvrage, il nous propose une visite, non pas à l'une, mais à sept ou huit de ces nécropoles.

A qui s'intéresse, sans être spécialiste, à l'archéologie chrétienne, ce volume donnera maint renseignement; il constitue vraiment une encyclopédie des catacombes. Parmi celles-ci, du moins, il est visible que l'auteur en préfère une, son fief : celle de Saint Sébastien. On sait que le terme de *catacombe* (cimetière *ad catacumbas*) lui fut, à l'origine, réservé. Les autres nécropoles chrétiennes

ayant été, au cours du Moyen Age, oubliées, le nom de celle-ci fut employé pour désigner tout cimetière chrétien des premiers siècles. Elle est, au reste, célèbre à plus d'un titre. N'a-t-elle pas recueilli, au cours du IIIe siècle, quand sévissait la persécution, les corps de saint Pierre et de saint Paul ? Les cent cinquante *graffiti* relevés sur les murs de la salle du *refrigerium* en font foi, ainsi que le texte de la fameuse inscription damasienne. Ainsi se trouve renforcé le témoignage, ardemment discuté naguère, du *Liber pontificalis* et du martyrologe attribué à saint Jérôme. On peut voir encore, *ad catacumbas,* sous la basilique du IVe siècle restaurée en dernier lieu par Scipion Borghèse, la tombe de saint Sébastien qui reçut tant d'illustres visiteurs, des souverains du Moyen Age à saint Philippe Néri ou saint Charles Borromée.

Au reste, le célèbre cimetière n'a pas encore révélé tous ses secrets. Les fouilles y continuent. On découvrait, ces années dernières, entre les murs de fondation de la basilique, de petites maisons dont la construction remonte au Ier siècle de notre ère. M. Chéramy émet à ce sujet — avec force arguments à l'appui — une belle hypothèse : ne serait-on pas là en présence du centre de la communauté chrétienne des tout premiers temps ? Dans ce *tablinum,* dont les fresques sont encore si fraîches, saint Pierre, saint Paul ne seraient-ils pas venus ?

Information rigoureuse, vivantes évocations, voilà ce qui fait le charme de ce livre écrit dans le style le plus agréable.

Michel de Boüard.

Deuxième Congrès national des Sciences historiques (Alger, 14-16 avril 1930), publié par les soins de la Société historique algérienne. Alger, 1932. In-8° de 396 pages.

Le Comité français des Sciences historiques avait, on s'en souvient, tenu en Algérie, à l'occasion du Centenaire, son deuxième Congrès, auquel avaient participé de nombreux historiens français et quelques personnalités étrangères, venues d'Espagne et d'Italie, de Belgique, de Norvège et de Tchécoslovaquie. Ce volume, outre le compte rendu des séances, renferme le texte de vingt-six communications lues au congrès. Les sujets en sont les plus divers. Signalons ici celles qui touchent, même de loin, à l'histoire religieuse de l'Afrique du Nord :

Louis Leschi : *le Dernier proconsul païen de la province d'Afrique (410 ap. J.-C.),* p. 253-260. Voulant « préciser un épisode de la lutte du pouvoir impérial contre les donatistes », l'auteur s'attache à la politique du païen Macrobe qui, au moment où Alaric est le maître de l'Italie, se montre, dans un dessein d'apaisement, tolérant pour les schismatiques.

Georges Marçais : *la Berbérie du* VIIe *au* XVIe *siècle,* p. 277-288. Dans ce rapide et brillant aperçu présenté à la séance d'ouverture, le savant historien esquisse quelques-uns des traits du Moyen Age musulman, surtout dans le domaine de l'art.

Americo Castro : *Cervantès et l'ambiance de la Contre-Réforme.*

La captivité à Alger, p. 101-112. L'éminent professeur de Madrid, utilisant un passage autobiographique du *Don Quichotte*, analyse, avec des considérations assez pénétrantes, l'attitude religieuse de Cervantès, en face de « la tyrannie de la Contre-Réforme ».

Lucien GUENOUN : *l'Organisation de la justice en Algérie de 1830 à 1834*, p. 211-242. Dans cette étude bien documentée, l'érudit professeur de droit de Montpellier précise la compétence laissée, dans les premières années de la conquête, aux juridictions religieuses, musulmanes et israélites.

Ajoutons celles qui traitent d'histoire religieuse générale : *la Divinisation du roi dans l'Orient méditerranéen et ses répercussions dans l'ancien Israël* (par Adolphe LODS), p. 261-276; — *Maître Jean Petit*, théologien apologiste du tyrannicide au XVe siècle (par Alfred COVILLE), p. 125-142; — *Erasme au Mexique*, étude sur une traduction espagnole de la *Paraclesis* d'Erasme par le mexicain Zumarraga (par Marcel BATAILLON), p. 31-44.

Jean-Rémy PALANQUE.

Léon MIROT. *Études lucquoises*. Lettre-préface de Henri PIRENNE. Paris, 1930. In-8° de VIII-246 pages et un tableau généalogique.

Les recherches relatives à la formation de la population parisienne au cours des âges ne manquent pas d'attrait ni surtout de portée. Mais elles sont difficiles; combien de fois, en effet, les infiltration étrangères se produisirent-elles sournoisement ! Il faut donc être reconnaissant au très érudit historien de Paris, M. Léon Mirot, de s'être attaché à l'exploration d'un large compartiment de ce vaste sujet, en nous donnant de la colonie lucquoise de Paris une monographie qui est un modèle de science minutieuse et précise.

Dès la fin du XIIIe siècle, ces Lucquois venus en groupes compacts dans la capitale pour des fins commerciales y prospéraient et ces gens d'affaires extrêmement actifs et ambitieux marquèrent fortement l'économie parisienne. Leur habitat comprenait la rue des Lombards et ses alentours immédiats.

Vint la guerre de Cent ans, qui désorganisa les échanges internationaux. Le commerce subit à Paris une crise effroyable. La colonie lucquoise fut de ce fait irrémédiablement atteinte. Elle continua de vivre pourtant jusqu'au XVIe siècle, mais au ralenti.

Les temps troublés n'empêchèrent pas quelques-uns parmi ces Italiens retors de se hausser à une fortune singulière. M. Mirot retrace les étonnantes ascensions de certains d'entre eux, celle des Isbarre monnayeurs royaux, celle des Raponde et particulièrement de cet étrange Dine Raponde qui « apparaît comme une force financière qui s'imposa à son époque » (le XIVe siècle), celle encore des Cename, venus un peu plus tard et qui firent souche de grands seigneurs français. Les détails que fournit l'auteur sur ces types de capitalistes du Moyen Age sont pleins de saveur et précisent à quel point la vie internationale était alors développée.

Jean de LA MONNERAYE.

J. Gainet. *Histoire de la paroisse de Pont-de-Roide et de ses églises*. En vente à la cure et chez l'Auteur. Société anonyme d'imprimerie, 1931. In-12 de 94 pages avec illustrations.

Pont-de-Roide, petite ville industrielle, sur le Doubs supérieur, eut sur le mont Julien un *castrum* (châtel, châté) qui donna son nom à une paroisse ancienne, mentionnée déjà dans des bulles du XIIe siècle (Sainte Marie dans le Château). Elle était assez étendue; elle subit invasions et persécutions au cours des siècles, notamment en 1635, par les Hongrois, les Français, etc... La vieille église tombant en ruines, une nouvelle fut commencée à Pont-de-Roide en 1741. Mlle Gainet, après une introduction intéressante, relate l'histoire de la paroisse avant et après 1789; l'abbé Colard n'ayant pu faire reconstruire l'église, son successeur l'abbé Musy se chargea de cette entreprise qui fut inaugurée le 15 novembre 1931 par S. Ém. le cardinal Binet.

L'opuscule de Mlle J. Gainet est orné de jolies photographies, écrit avec clarté et plein de renseignements historiques et religieux; il peut être considéré comme un des modèles du genre.

M. Pigallet.

Robert Rumilly. *Sainte Anne de Beaupré* (Collection « Les Pèlerinages »). Paris, Flammarion [1932]. In-16 de 188 pages, 10 fr.

Ce petit livre n'a pas été fait pour les érudits. M. Robert Rumilly n'a pas essayé d'écrire une histoire méthodique et complète du célèbre pèlerinage canadien; il ne s'est pas attaché à suivre rigoureusement l'ordre chronologique, mais, dans des pages émues, il a célébré la dévotion des Canadiens à sainte Anne depuis le milieu du XVIIe siècle. Il a rappelé quelques-uns des miracles accomplis dans la chapelle et les principaux événements de l'histoire du sanctuaire : réceptions de reliques, pèlerinages de sauvages, vœux ou visites de personnages célèbres. En fait, un pèlerinage aussi célèbre méritait mieux.

On peut regretter que Sainte-Anne-de-Beaupré soit devenu un but d'excursion célèbre dans toute l'Amérique du Nord et que les touristes et les curieux entrent pour une part assez forte dans le nombre sans cesse croissant des visiteurs — 37 000 en 1878, 550 000 en 1928. Sainte-Anne, cependant, reste un sanctuaire et un sanctuaire national, auquel les Canadiens français sont profondément attachés. Leur générosité en témoigne. La belle église construite en 1876 a été complètement détruite par un incendie en 1922 : on achève de bâtir une église plus belle encore et plus vaste que l'édifice disparu.

H. B. R.

VARIÉTÉS

A. Combarieu. *Sept ans à l'Élysée avec le président Émile Loubet.* Paris, Hachette, 1932. In-8° de x-337 pages.

Maint lecteur s'attendrait, sans doute, à trouver, dans ce volume de souvenirs, d'abondantes notes concernant la politique religieuse de la France de 1900 à 1905. Vain espoir ; l'auteur nous offre des fragments de journal bien plutôt qu'un journal proprement dit. Les lacunes que l'on y constate sont-elles volontaires ? Il était, certes, difficile d'aborder certains sujets qui ne sont pas encore sortis de l'actualité, et l'on ne saurait reprocher à M. Combarieu cette preuve de tact. Il faut aussi louer la modération de ses jugements : la figure d'Émile Loubet qui se dégage de ces pages est fort curieuse. Le président s'occupe activement et personnellement — d'accord avec Delcassé — des questions de politique étrangère; son rôle paraît important dans la consolidation de l'alliance franco-russe, dans la conclusion de l'accord franco-britannique. Mais à l'intérieur, il doit subir la politique de Combes; tout au plus essaie-t-il de prêcher, en termes vagues et sans aucun succès, la paix entre Français. Quelques appréciations assez sévères sur Léon Bourgeois, sur Pelletan, emportent l'adhésion du lecteur impartial. En résumé, si l'on regrette de ne pas trouver dans ce livre tout ce que l'on attendait, ce n'est pas à dire que l'auteur se soit montré inférieur à sa tâche : clair, vivant, objectif, il a dit avec art tout ce qu'il voulait dire.

M. de B.

A. Gemelli et S. Vismara. *La riforma degli studi universitari negli stati pontifici* (1816-1824). Milan, Vita e pensiero, 1933. In-8° de viii-398 pages.

Depuis le milieu du xviiie siècle, les pontifes romains préparaient une réforme générale de l'administration et spécialement de l'enseignement dans les États pontificaux. Il était réservé au cardinal Consalvi, le grand secrétaire d'Etat de Pie VII, de faire aboutir ces projets. Le *motu proprio* du 6 juillet 1816 réorganisait complètement les institutions judiciaires du Patrimoine; il décidait la création d'un nouveau cadastre rationnel et annonçait la réforme de l'Instruction publique.

La mort de Pie VII, survenue en 1823, écarta Consalvi des affaires. Un an après, Léon XII publiait sa *Constitutio,* qui était tout entière l'œuvre de son prédécesseur. L'ouvrage que publie aujourd'hui l'Université catholique de Milan est consacré à l'histoire de ces événements. Une première partie concerne l'état des universités du Patrimoine avant Léon XII. Quelques détails nouveaux y sont signalés, révélés, le plus souvent, par des documents appartenant aux Archives de la Secrétairie d'Etat.

La seconde partie est assez confuse. Les auteurs se proposent de nous faire connaître les divers projets de réforme ébauchés par

les collaborateurs de Consalvi. Ce sont les facultés de Médecine qui donnèrent, semble-t-il, le plus de tracas aux réformateurs. Ceux-ci émirent quelques idées dignes d'intérêt. Ne parla-t-on pas d'annexer un enseignement de la psychologie à toute chaire de physiologie ? Point n'est besoin de souligner l'importance de pareille initiative.

Dans l'exposé de la constitution de Léon XII, rien de nouveau, sinon quelques détails infimes concernant la discipline intérieure des Universités. Suit l'histoire de l'application des nouveaux règlements dans les diverses universités. Le volume se termine par un chapitre consacré à l'enseignement primaire. Il ne compte que trois pages ! (p. 395-398). On ne saurait trop critiquer pareille disproportion. Il y avait, certes, beaucoup à dire sur ce sujet qui n'a pas été épuisé, bien loin de là, par Formiggini dans son ouvrage (déjà vieux de vingt-cinq ans) sur l'instruction populaire dans l'État pontifical après Pie VII.

Un dernier mot : le régime universitaire français est jugé dans ce livre (p. 209 et suiv.) avec une partialité — on pourrait dire une animosité — qui fera sourire tout lecteur sérieux.

M. de Boüard.

Louis Vinay. *Livret d'analyse grammaticale et logique.* Paris, A. Hatier, 8, rue d'Assas, 1933. In-8° de 40 pages, 5 francs.

Plaquette simple et précise, fruit de longues années d'enseignement. Elle rendra service aux écoliers victimes de leur époque essentiellement mécanique et utilitaire, en les initiant très vite aux subtilités de l'analyse grammaticale et logique, connaissance indispensable pour l'étude des langues. Ce *livret* est une introduction lointaine, une base de cet *Art de la version latine,* de l'abbé Lepetit, que nous annoncions l'an dernier.

S. G.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Épigraphie du Pas-de-Calais. Tome V : *Arrond. de Saint-Omer;* fascicule 3 bis : *Musée et cimetière de Saint-Omer; supplément à la ville de Saint-Omer,* par Justin Deschamps de Pas (Laval, Barnéoud, 1932, in-4°), p. 47-349. — Contient : Musée : I. *Inscriptions tumulaires et commémoratives,* p. 47-85, classées par provenances : Abbaye de Saint-Bertin, Collégiale de Saint-Omer, cathédrale de Thérouanne, églises paroissiales de Saint-Omer, etc. — II. *Objets divers,* p. 85-152: insignes de pèlerinages, cloches et mortiers, orfèvreries (notamment le célèbre pied de croix de Saint-Bertin), tapisseries, vitraux, etc. — III. *Sceaux,* p. 153-186; très belle collection de matrices, en majeure partie d'origine ecclésiastique. — IV. *Numismatique,* p. 187-247. — Cimetière de Saint-Omer, épitaphes du XIXe siècle, p. 248-272. — Supplément à l'Épigraphie de la ville de Saint-Omer, p. 273-340 : épitaphes et autres inscriptions omises dans les fascicules précédents ou retrouvées depuis. — Supplément à l'Épigraphie du Musée, p. 340-346.

Épigraphie du Pas-de-Calais. Tome III : *Arrond. de Boulogne;* fascicule 8 : *Supplément et table,* par R. Rodière (Le Mans, Monnoyer, 1932, in-4°), p. 1015-1154. — Supplément à l'Épigraphie de la ville de Boulogne, p. 1015-1054; notamment la publication (avec figures dans le texte) de la collection de sceaux-matrices du Musée, p. 1025-1042. — Supplément à l'Épigraphie des communes de l'arrondissement de Boulogne, p. 1043-1096.

Bulletin de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Tome V, 2e livr. (1928-1930), p. 295-715. Saint-Pol, Dubois, 1932.

Chanoine Fournier : *Mélanges d'archéologie artésienne :* I. *Le maître-autel et la « tombe de Robert » à la collégiale de Lens au* XVIIIe *s.,* p. 385-392. Cénotaphe, non signalé jusqu'ici, de Robert Ier, comte d'Artois, tué à la Massoure en 1249; il a disparu à la Révolution. — II. *Les premières églises des religieux mendiants à Arras et le droit de sépulture,* p. 393-402. Règlement des droits respectifs des religieux et du Chapitre d'Arras sur la sépulture des fidèles qui désiraient être inhumés dans les nouveaux couvents ; ces documents sont des fragments d'un ancien cartulaire du Chapitre, retrouvés dans de vieilles reliures ! — III. *Les donations artistiques et les fondations scolaires de l'archidiacre Antoine Richebé,* p. 402-422 (pl.), personnage de mérite, très peu connu ; grand bienfaiteur de la confrérie de N.-D. des Ardents ; un tableau encore conservé représente l'autel dont il fit don en 1576. — IV. *Sur l'ex-libris des chanoines Leroux,* p. 423-424 : deux frères, dont l'un fut victime de la Terreur à Arras le 6 avril 1794.

Chanoine Fournier : *Office de saint Omer au propre diocésain,* p. 497-499 : réclamations (vaines jusqu'à présent), de concert avec M. J. de Pas, en vue de faire rectifier sur le propre le lieu de naissance du saint

évêque, placé à tort à Constance, au lieu de Coutances en Normandie. — *A propos de deux pierres récemment entrées au Musée d'Arras*, p. 582-586 : épitaphe de Dom Robert Fournier, ancien abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai, mort exilé à Arras en 1641.

P. Tierny : *Inventaire après décès de Jean VI de Créquy au château de Fressin (1515)*, p. 425-441. — : *Rapport sur les travaux de M. A. Guesnon*, p. 625-666, suivi de la *Bibliographie des travaux de M. A. Guesnon*, par le regretté Ch. Hirschauer, p. 667-673 : travaux qui intéressent au plus haut point l'histoire religieuse de la ville d'Arras.

A. Pentel : *Registres d'état-civil de Bruay-en-Artois*, p. 448-450; aperçu sur les divers renseignements que donnent à l'histoire locale les vieux registres de catholicité. — *Note sur un missel manuscrit ayant appartenu au pape Pie VI*, p. 457-458.

R. Rodière : *Refuge de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy à Arras* (pl.), p. 452-453. Type de dépendance *intra muros* d'une abbaye rurale; bâtiments très curieux et vastes (xve-xvie s.), en grand danger d'être démolis par suite des ravages de la dernière guerre. — : *Excursion dans la vallée de la Liane*, p. 471-475. Églises et manoirs des environs de Boulogne. — : *les Sibylles*, p. 503-510 (pl.). A propos d'estampes populaires représentant ces prophétesses avec des attributs insolites; recherches sur leurs caractéristiques et essai de bibliographie sommaire du sujet. — : *Armoiries à la voûte de l'église de Ricquebourg-Maresquel*, p. 521-526. Blasons inédits de seigneurs locaux, parmi lesquels l'écu du chapitre cathédral de Beauvais et celui d'un abbé de N.-D. de Boulogne. — : *Abbaye de Valloires*, p. 527-530. Tombes des comtes de Ponthieu et problème qu'elles posent; le gisant, qui passe pour représenter Simon de Dammartin († 1239) ne peut concerner ce prince, parce que 1° il porte une armure avec plates, non encore usitées à cette époque; 2° son écu est aux armes pleines de Ponthieu, alors qu'il devait porter celles de Dammartin; exposé de la théorie de Dom Courtray sur les armoiries des grands fiefs. — : *Suspense eucharistique*, p. 531-533. Liste de celles qui existent encore en France, et bibliographie du sujet. — : *Note sur le « Père éternel de Pitié »*, p. 538. Représentation assez rare, et trop souvent confondue avec celle de la Trinité. — : *Groupes de saint Julien l'Hospitalier*, p. 544-546. En Picardie et en Artois. — : *Manuscrits de Hannedouche de Rebecque*, p. 546-558. Très intéressant recueil de chartes des abbayes d'Artois, avec bons dessins de sceaux, fait au xviie s. par un très bon paléographe, précurseur et émule de Gaignières; examen de ses œuvres surtout au point de vue sigillographique et épigraphique. — : *Tribunes de l'église Saint-Bertin à Saint-Omer*, p. 600-602 et 612-614. Tribunes du xve siècle, régnant sur tout le côté sud de l'église, disposition absolument inusitée à l'époque; discussion sur cette question avec MM. Dégez et J. Deschamps de Pas. — : *l'Église du Wast d'après C. Enlart*, p. 603-605 (fig.). Exposé du dernier état de la science archéologique au sujet de ce rare monument, dont le portail reproduit presque exactement celui de la mosquée Bab-el-Foutouh, du Caire. — : *Découverte d'un trésor à Wierre-au-Bois*, p. 674-680. Médailles de pèlerinage du commencement du xvie siècle : N.-D. de Boulogne, sainte Barbe, saint Liévin, etc., tous types inédits (3 pl.).

E. Théodore : *Notes archéologiques sur quelques églises des environs de Lillers*, p. 461-463. Représentation du Sauveur attendant la mort, etc. — : *Notes sur un ornement en étain, d'une couronne de roi de la fève au xve s., et sur quelques médailles religieuses*, p. 688-698 (2 pl.) : La couronne est ornée de la représentation de la Vierge à l'Enfant et des Mages (étude sur l'iconographie de ces personnages); les médailles

concernent N.-D. des Ardents, le Sauveur flagellé de Gembloux, saint Ghislain, etc.

J. Deschamps de Pas : *le Triptyque d'un ancien retable de l'église Saint-Denis à Saint-Omer*, p. 483-488. Les saintes femmes au tombeau; sainte Barbe; œuvre signée de Colin de Coter, peintre bruxellois du début du XVIe siècle, et don d'un seigneur d'Avroult qui y est représenté avec ses armes et celles de sa femme. Le volet conservé est aujourd'hui au Louvre.

Ch. de La Charie : *Fontaine de saint Liéphard, à Raye*, p. 576-581 (pl.). Culte local, curieux et peu connu, d'un évêque anglais du VIIe siècle, martyr, dont l'identité est assez incertaine; découverte d'un buste du saint, sur l'emplacement de sa fontaine autrefois vénérée.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique
Tome XV, livraisons 286 et 287, p. 187-250. Saint-Omer, 1932.

J. Deschamps de Pas : *Monument funéraire du chanoine Jacques Taffin, à Saint-Omer*, (1458), p. 201-204.

R. Rodière : *Testament de Gilles, sire de Pas-en-Artois et d'Hallines, 1272*, p. 207-218. Curieux spécimen de la langue française du temps ; legs à diverses églises et couvents.

Abbé Coolen et J. Deschamps de Pas : *les Portes du trésor de Saint-Bertin au musée de Dijon*, p. 242-245. Panneaux peints, représentant quarante scènes de la vie de saint Bertin et de l'histoire de son monastère.

Abbé Leroquais : *Note sur quelques manuscrits liturgiques de la Bibliothèque municipale de Saint-Omer*, p. 248-250. Corrections au Catalogue général des manuscrits (in-4°, t. III); le ms. 389 de Saint-Omer est un bréviaire de l'église de Thérouanne et non un bréviaire bénédictin; l'auteur attribue ensuite le livre d'heures (ms. 401) à l'église de Saint-Omer; le ms. 403 et 407 sont des diurnaux de la Chartreuse de Longuenesse et non des bréviaires romains. R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT ET CAMBRÉSIS

NORD

Comité flamand de France.
1° Annales. Tomes XXXVIII et XXXIX, 1932.

René Behague : *Meteren. Essai d'histoire d'une commune flamande*, p. 1-253. Ce village situé entre Bailleul et Hazebrouck n'eut sa vie profondément troublée qu'au temps du protestantisme et de la Révolution. Son église fut complètement saccagée par les Gueux en 1566 ; en 1793, elle fut de nouveau dévastée, ses statues incendiées. Une comparaison de terriers de diverses époques suggère à l'auteur d'intéressantes remarques sur le régime de la propriété et son évolution.

Léon Mahieu : *Un Luxembourgeois, préfet apostolique de Haïti, curé constitutionnel en Flandre. Jean-Guillaume Guerrier (1741-1807)*, p. 254-360. Curieuse carrière de ce capucin nommé préfet apostolique à Saint-Domingue en 1789. Revenu en France, installé à Dunkerque, il fait partie du clergé constitutionnel, et devient curé; il appartient ensuite au clergé concordataire et meurt curé de Marcoing en 1807. En relation avec Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, en 1795, au temps où celui-ci entreprenait de restaurer l'Église constitutionnelle, il lui écrivit des lettres qui sont publiées ou analysées à l'appendice.

A. Vanhove : *Essai de statistique féodale de la Flandre maritime.* Première partie : *Châtellenie de Cassel, La Motte-au-Bois, Territoire de Merville,* p. 1-386. Énumération des paroisses et fiefs importants avec leur description sommaire, leur histoire et l'indication de leurs principaux propriétaires. Une table alphabétique des noms de famille et communautés religieuses permet d'utiliser facilement les nombreux renseignements accumulés ici. Une introduction générale et une introduction particulière exposent avec quelques détails l'organisation féodale de la Flandre maritime et celle de la Châtellenie de Cassel. Reproductions de dessins ou de gravures représentant des églises ou châteaux aujourd'hui disparus.

2° Bulletin. 1931-1932.

H. Dupont : *Un registre paroissial du* XVIIIe *siècle de la paroisse Saint-Vaast d'Hondschoote,* p. 413-416. Commencé en 1750 pour se terminer en 1788; conservé à la bibliothèque du petit séminaire d'Hazebrouck.

C. Looten : *Les reliques de sainte Lewinne à Bergues,* p. 435-439. Exposé, d'après un travail de Kenneth Povey, des circonstances dans lesquelles Badger, un moine de Saint-Winoc de Bergues, ravit, au XIe siècle, les reliques de cette sainte du VIIe siècle; il aurait débarqué à Cuckmere-Haven et aurait commis son pieux larcin à Jevington.

A. Gastoué : *les Grandes orgues de Bergues,* p. 464-479. Description des orgues de l'abbaye de Saint-Winoc auj. à l'église de Quaëdypre (de la première moitié du XVIIIe siècle), de celles des Dominicains de Bergues (construites entre 1770 et 1780), surtout de celles de l'église Saint-Martin de Bergues (faites entre 1730 et 1750).

Revue du Nord. Tome XVIII, 1932.

L. Ceyssens : *Prêtres français réfugiés à Turnhout en 1794,* p. 107-115. Quatre étaient récollets, les autres, du clergé séculier, venaient des diocèses de Boulogne-sur-Mer (9), d'Amiens (5), d'Arras (3), de Beauvais (2), de Cambrai (2), de Rouen (2), de Poitiers (2), de Saintes (1), du Mans (1).

Mollard : *le Sens d'une inscription chrétienne conservée au Musée de Lille,* p. 181-186. Inscription du XIIe siècle, venant de l'église d'Hénin-Liétard (*Octavo idus januarii obiit Milo sacerdos qui praeceptis oboediens Domini omni se carne abstinuit*), qui signifie que le prêtre Milon (sous l'influence des erreurs cathares) s'est abstenu de *viande.*

Société d'études de la province de Cambrai.
1° Bulletin. Tomes XXXI et XXXII, 1931-1932.

E. Leclair : *A propos d'un projet d'érection d'un évêché à Lille à la fin du* XVIIIe *siècle,* p. 253-257. Protestations élevées contre ce projet par les États de Flandre le 25 février 1785. — *Nombre de religieux et de religieuses de quelques communautés de Lille en 1755,* p. 68.

H. Dubrulle : *Inventaire mortuaire d'un curé de Bondues,* p. 268-271. Date du 30 septembre 1781. — *Fondations de lits aux Bleuettes et aux Vieux Hommes par Remy Poulle au* XVIIe *siècle,* p. 279-282. Donations par ce bourgeois de Lille à l'Hôpital de la Conception de la Vierge Marie.

Th. Leuridan : *Martin Porion, maître de l'Hôpital et Martin-Antoine Porion, chanoine de Seclin,* p. 273-279. Nés à Lille, morts tous deux en 1689. Leurs dispositions testamentaires. — *Nicolas Rolin et sa famille dans le Hainaut français. Notes et Documents,* p. 160-194. A retenir surtout deux pièces de 1508 et 1509 où apparaissent comme fondateurs ou bienfaiteurs de la Chartreuse de Macourt-lez-Valenciennes Antoine Rolin, fils du chancelier, et son épouse Marie d'Ailly.

J. de Le Rue : *la Ville de Lille délivrée de la peste à la suite du recours officiel du Magistrat à Notre-Dame de la Treille*, 1667-1669, p. 69-95. Détails intéressants sur cet épisode, et sur les épidémies précédentes à Lille et les pratiques de dévotion qu'elles suscitaient.

J. Gennevoise : *Monographie de la ville de Le Quesnoy*, p. 1-62. Éphémérides de la ville du Quesnoy (A noter, signe des temps, l'appellation primaire de Le Quesnoy !); histoire de son église paroissiale et de ses communautés religieuses.

E. Fournier : *le Chapitre de Cambrai et les statuts des officialités de la province au* xviii*e siècle*, p. 64-66. Au sujet du conflit de l'archevêque de Cambrai avec son chapitre à propos de ces statuts (1633).

A. Alquier : *les Pères Récollets et l'Hermitage de la forêt de Mormal*, p. 206-210. Texte de l'inventaire dressé le 1er mai 1790. — *État des religieux profès du couvent des Pères Récollets de la forêt de Mormal*, p. 210-214. Fut établi le même jour. — *Les tribulations de l'évêque constitutionnel Primat*, p. 210-244. Lettre du 3 juin 1792 sur la réception mouvementée de Primat à Bailleul le 1er juin 1791.

H. Garnier : *le Pied de croix de Saint-Bertin exposé au Musée de Saint-Omer*, p. 216-229. Description détaillée de cette célèbre pièce du xii*e* siècle.

2° Mémoires. Tome XXIV, 1931.

Th. Leuridan : *Épigraphie du Nord*. Tome VIII : *Arrondissement de Douai. Supplément*, p. 939-1152. Nouvelles inscriptions, soit recueillies sur place depuis la publication des volumes précédents, soit retrouvées dans des recueils que constituèrent au xvi*e* siècle, un Dominicain (ms. 64 de la Bibliothèque de Besançon), au commencement du xviii*e* siècle, le bénédictin Dom Lepez (ms. 358 de la Bibliothèque d'Arras), en 1783, le chanoine Hellin (fonds Goethals à la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles). A la fin une table des noms de famille.

3° Recueil. Tome XXXV, 1932.

L. Salembier : *le Cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université de Paris, évêque du Puy et de Cambrai*. 1350-1420, p. 1-380. Ouvrage posthume qui est une mise au point de la thèse de doctorat en théologie soutenue devant la Faculté de théologie de Lille, en 1886, sur ce personnage qui joua un rôle considérable dans la crise du Grand Schisme d'Occident. Une des parties les plus neuves est celle consacrée aux œuvres de Pierre d'Ailly.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrond. d'Avesnes. Tome XIV, 1932.

Albert Duvaux : *Notes historiques sur Fusciau, pour servir de préface à l'histoire de Saint-Hilaire*, p. 7-74. Détails sur le monastère de Fusciau fondé au xi*e* siècle par Guillaume de Dompierre, sur les églises construites sur le territoire de Fusciau. — *Vie de saint Etton traduite du manuscrit latin de Liessies*, p. 75-94. Elle est suivie de courtes notices se rapportant à saint Etton et à son culte. — *L'Autel de Fusciau*, p. 94-109. Lettres du xii*e* siècle de papes et d'évêques de Cambrai s'y rapportant. — *Origines de la paroisse de Dompierre*, p. 110 à 119. Fondation du xii*e* siècle de l'abbaye de Liessies.

J. Peter : *les Lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de Liessies*, p. 129-141. Elles sont du xvii*e* siècle.

M. Chartier : *Autour du vacarme de l'abbaye de Maroilles*, p. 166-172. Documents relatifs à des incidents du 29 juillet 1789. — *Un prêtre con-*

stitutionnel de l'Avesnois Philippe-Humbert Carton, p. 175-179. Marié en 1805, il demande au cardinal Caprara, sans l'obtenir, dispense de l'empêchement d'ordre. — *Tableau général des paroisses du diocèse de Cambrai et de leurs curés en 1790. Décanat d'Avesnes*, p. 180-182. — : *le clergé du décanat d'Avesnes et le serment de fidélité à la Constitution civile*, p. 183-184. Il y eut 21 assermentés, 26 insermentés. — : *la Nomination du premier curé concordataire d'Avesnes*, p. 185-187. — : *le Dernier religieux du prieuré de Dompierre*, p. 188-189. — : *les Derniers-religieux de l'abbaye de Maroilles*, p. 190-192. — : *les Ministres du culte de Saint-Aubin à l'époque révolutionnaire*, p. 193-200. — : *les Ministres du culte à Boulogne-sur-Helpe pendant la Révolution*, p. 201-204; à *Taisnière en Thiérache*, p. 205-209; à *Leval*, p. 210-215; à *Etroeungt*, p. 215-219; à *Floyon*, p. 220-224; à *Cartignies*, p. 225-228; à *Semeries*, p. 229-232.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai.
24 octobre 1931-1es octobre 1932.

M. Chartier : *le Dernier curé d'Ancien Régime et le premier curé concordataire des paroisses du doyenné actuel de Gommegnies*, p. 493-496. — ... *du doyenné actuel d'Hautmont*, p. 556, 567-568, 578-580. — ... *du doyenné actuel de Maubeuge*, p. 179-180, 212-214, 250-252. — : *le Cas de conscience d'un prêtre du diocèse de Cambrai en 1803*, p. 199-202. Lescut, nommé vicaire à Solre-le-Château, où étaient desservants deux anciens constitutionnels qui n'avaient rien rétracté, demande au cardinal Caprara s'il doit s'y rendre. Réponse affirmative. — : *les Vicaires des paroisses du doyenné actuel de Gommegnies en 1791*, p. 252, 263-264. — ... *du doyenné actuel de Maubeuge en 1791*, p. 386-388.

L. Guiot : *le Personnel ecclésiastique de l'archevêché et de l'église métropolitaine de Cambrai à la fin de l'Ancien Régime* (1789), p. 422-424, 434-436, 447-448, 459-460.

Semaine religieuse du diocèse de Lille, 25 oct. 1931-9 oct. 1932

L. Detrez : *le Rosaire en Flandre*, p. 804-807, 866-872. Histoire de la dévotion dans les diverses paroisses depuis le commencement du xviie s. — : *la Flandre et l'Immaculée*, p. 923-926, 972-978. Histoire de la croyance. — : *l'Odyssée d'un dominicain fusillé à Mons le 22 thermidor an* II (16 août 1794), p. 983-986, 994-997. Il s'agit du P. Richard dont il a été parlé dans les livraisons précédentes. — : *Noël en Flandre*, p. 988-993. — : *l'Épiphanie en Flandre*, p. 17-19, 37-41. — : *la Flandre au Calvaire*, p. 189-196, 208-213, 229-237. Ces trois articles nous disent comment les artistes, surtout des artistes flamands, ont représenté ces mystères en leurs œuvres d'art conservées à Lille et dans la région du Nord. — : *la Flandre à l'aube d'une liberté*, p. 41-45, 163-170. Esquisse de l'histoire de l'enseignement libre dans le Nord depuis 1789. — : *la Guillotine sèche des pontons de la Guyane (1794-1798)*, p. 631-636, 675-677, 733-737. Comment en furent victimes plusieurs prêtres de Flandre. — : *Notre-Dame de Foy*, p. 645-650, 667-669. Son culte remonte au début du xviie siècle dans plusieurs paroisses de Flandre.

Union Faulconnier. Tome XXVIII, année 1931.

Dr T. Reumaux : *Doléances de quelques paysans de la Flandre maritime dans les cahiers de 1789*, p. 1-23. Publication des cahiers de doléances des paroisses de Zuytpeene et de Wemaers-Cappel.

D. Dewevre : *Documents inédits relatifs à l'histoire religieuse de Synthe pendant la Révolution*, p. 49-74. Règlement, en 1790, de la pension du curé et de son vicaire; inventaire des vêtements sacerdotaux et

du mobilier. — : *les Démêlés des curés de Synthe avec les moines de Saint-Winoc*, p. 95-110. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les curés se plaignent de l'insuffisance de leur traitement, du mauvais vouloir de l'abbé à verser sa contribution pour les pauvres, l'entretien de l'église et du presbytère. Suit le texte de deux mémoires. — : *l'Exercice du culte à Petite- et Grande-Synthe sous la Révolution*, p. 205-228. Documents. — : *Martin-Liévin Palmaert, curé de Mardyck et de Dunkerque, député aux États généraux*, p. 229-233. Notice avec portrait de ce personnage qui mourut en 1840 doyen de Saint-Eloy à Dunkerque.

L. Moreel : *Ghyvelde, Bray-Dunes à travers les âges*, p. 125-204. Monographie de ces communes sises au milieu des dunes à l'est de Dunkerque.

Dr Lemaire : *Testament d'un curé de Bourbourg (1698)*, p. 251-253. Testament de Cornil Dalley, bachelier en théologie.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1931. Amiens, au Musée de Picardie, 1931, 1932, in-8°.

Roger Rodière : *Acte de fondation de la paroisse d'Aizecourt le Haut*, p. 78-79. Par Robert, chevalier, seigneur d'Aizecourt (Somme), juillet 1230.

Albert Boquet et Roger Rodière : *les Cloches d'Oisemont*, p. 155-186. Pour remplacer les trois cloches d'Oisemont qui périrent dans l'incendie de 1787, la municipalité obtint en 1792 les quatre cloches de la paroisse supprimée Saint-Albin de Corbie. Grâce sans doute à l'appui de son maire qui était le puissant conventionnel André Dumont, elle parvint à les conserver malgré tous les décrets et tous les arrêtés de la Révolution. La grosse date de 1562; la petite signée Jean Jacques, de 1557; la quatrième hors de sonnerie (grelot), de la même année. La moyenne fut refondue en 1837.

A[lbert] Heuduin : *Une hérésie en Picardie au XVIIe siècle*, p. 187-201. Hérésie des *Illuminés*, originaire d'Espagne, qui, vers la fin du XVIIe siècle, reparut sous le nom de *Quiétisme*, et dont furent accusés, sous Louis XIII, Pierre Guérin, curé de Saint-Georges, Claude Bucquet, curé de Saint-Pierre de Roye, et son frère Antoine Bucquet, directeur de l'Hôtel-Dieu de Montdidier. D'après cette doctrine, Dieu aurait révélé à ce dernier « une pratique de foi et de vie suréminente qui devait permettre de parvenir en très peu de temps au même degré de perfection que les plus grands saints ». Un instituteur de Roye dirigeant une école mixte avait été révoqué pour faits contre la morale, et, afin de pourvoir à l'enseignement des filles, Pierre Guérin fonda des institutrices qui devinrent plus tard les *Filles de la Croix*. Pour se venger, l'instituteur révoqué inventa l'accusation qui eut un grand retentissement. Malgré un jugement favorable de la Sorbonne, les « Guérinets », comme on les appelait, furent emprisonnés par ordre de Richelieu, conseillé par le P. Joseph, traduits d'abord devant le bailliage de Roye, puis devant l'officialité. Après bien des persécutions, leur innocence et leur orthodoxie finirent par être définitivement reconnues.

Anonyme : *Notes sur l'ancienne église Saint-Georges de Roye*, p. 202-206. Église romane du XIIe siècle aujourd'hui détruite.

Pierre Ansart : *l'Art religieux et la critique*, p. 235-263. Réflexions sur

la sauvegarde du mobilier des églises, les causes de disparition, de détérioration, les restaurations maladroites, l'invasion des produits sans valeur artistique, les moyens d'y remédier.

Commission diocésaine d'art religieux dans le diocèse d'Amiens (Institution d'une), p. 264-269. — *Ordonnance de S. Exc. Mgr l'évêque d'Amiens établissant une commission d'art religieux,* p. 270-272.

Georges Beaurain : *le Coffret du Mazis,* p. 297-311. Coffret en chêne sculpté, du xvie siècle, sur les côtés duquel sont représentés : l'Annonciation, l'Adoration des bergers, l'Adoration des mages, la Fuite en Egypte, et, sur le couvercle, un sujet assez énigmatique, dans lequel l'auteur propose de voir la Madeleine.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1932, n° 1. Amiens, au Musée de Picardie, 1932, in-8°.

Georges Durand : *Deux médailles du chef de saint Jean-Baptiste. Prédicateurs du Carême à la cathédrale d'Amiens,* p. 327-417. Les prédications du carême à la cathédrale d'Amiens ont été instituées en 1567 par le cardinal Antoine de Créqui, évêque de cette ville, pour lutter contre le protestantisme. Chaque année la municipalité d'Amiens offrait au prédicateur une médaille d'or émaillé représentant le chef de saint Jean-Baptiste. On sait que la cathédrale d'Amiens possède une relique insigne de la face du saint Précurseur, rapportée de Constantinople en 1206 et qui y est en grande vénération. Jusqu'à présent on ne connaissait aucune de ces médailles. Deux viennent d'être signalées à Lyon. A ce propos, M. G. Durand a donné une liste de ces prédicateurs accompagnée de quelques mots d'identification, à peu près complète jusqu'à la fin du xviie siècle, beaucoup moins, faute de documents, pour le siècle suivant. Ces prédicateurs furent généralement choisis parmi les plus renommés. On peut y relever les noms de Hugonis, Feuardent, Martin Meurisse, franciscains; Jacques Le Hongre, dominicain; Thomas Beauxamis, carme; Gilles Camart, minime; Gontery, Hardy, Binet, jésuites; Lejeune dit l'aveugle, oratorien; Simon Vigor, Claude de Sainctes, etc. Les comptes de la ville d'Amiens ont aussi permis d'établir une liste analogue pour les orfèvres, presque tous amiénois, qui ont fourni les médailles.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.
Année 1931. Abbeville, Lafosse, 1932, in-8°.

Chanoine Le Sueur : *les Cimetières circulaires d'Eaucourt sur Somme et de Bouttencourt,* p. 343-351. Deux églises solitaires situées chacune au milieu d'un cimetière circulaire surélevé d'environ deux mètres au-dessus des terrains environnants. L'auteur pense que ces cimetières doivent avoir leur origine dans des *tumulus* celtiques.

Paul Tillette de Mautort. *Ponthieu et Vimeu aux croisades,* p. 375-391. Notes brèves sur les plus célèbres croisés du Ponthieu et du Vimeu. Rien de nouveau.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoire de la Société académique de l'Aube.
Tome XCIV, 1931. Troyes, J. L. Paton, 1932, in-8°.

Arthur Prévost : *le Domaine épiscopal de Saint-Lyé,* p. 10-28. 1 plan. Étude sur la formation et l'histoire de ce domaine dont les évêques de Troyes avaient fait leur résidence d'été.

G. Duhem : *le Cahier des doléances de la communauté de Pouan, en 1789*, p. 31-33. Publication d'un cahier retrouvé depuis la publication des *Cahiers ... des bailliages de Troyes et de Bar-sur-Seine*, par M. Vernier.

Gustave Cohen : *Chrétien de Troyes*, p. 75-96. Texte d'une conférence faite à la séance publique de la Société académique, le 7 décembre 1931.

H. de La Perrière : *Notes sur l'époque révolutionnaire tirées de la correspondance commerciale de la Maison Fromageot, Berthelin et Fromageot, de Troyes*, p. 97-145.

Annuaire de l'Aube, 1932, 2e partie. Troyes, J. L. Paton.

Arthur Prévost : *la Seigneurie épiscopale d'Aix-en-Othe*, p. 3-16. Étude précise, mais un peu sommaire, d'un des plus importants domaines des évêques de Troyes, qui le possédaient depuis le IXe siècle. — G. Duhem : *les Comtes de Troyes au début du Xe siècle*, p. 16-24. Simple exposé de l'état actuel de la question. — Henri Brongniart : *l'Esprit chevaleresque dans l'œuvre de Chrétien de Troyes*, p. 25-39.

G. B. Duhem.

MARNE

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. Tome X, 1932.

G. Robert : *la Collégiale Saint-Cosme de Reims*, p. 73-85. Fondée au XIe ou XIIe siècle, elle comptait quatre chanoines. Les guerres amoindrirent tellement les revenus de la collégiale qu'elle dut être réunie à l'abbaye de Saint-Remi (1458). Le cardinal de Lorraine installa à Saint-Cosme des Minimes de Bracancourt qui s'étaient enfuis devant les huguenots (1572).

G. R. : *Fondation d'une chapellenie par Jean de Brandonvilliers, confirmée par son frère Geoffroy de Villehardouin*, p. 132-133. Fondation de 1197-1198.

Abbé A. Poulin : *les Pèlerinages du diocèse de Reims à la fin de l'Ancien Régime*, p. 152-185. En 1774, le cardinal de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, désireux de connaître la situation morale et matérielle de son diocèse, fit une enquête auprès des curés. Des réponses qui lui furent faites, l'auteur a extrait les paragraphes qui sont relatifs à des pèlerinages; ils donnent une idée assez précise de la dévotion populaire. Il y avait une centaine de pèlerinages.

L. Demaison : *Mosaïque chrétienne du Musée de Reims*, p. 186-188. Elle provient sans doute du pavage d'une basilique et date de la seconde moitié du quatrième siècle; elle représente dans les angles quatre figures alternées de poissons et de vases à anses. Les vestiges de l'antiquité chrétienne sont assez rares à Reims.

G. Robert : *la Fondation de Draize*, p. 197-214. Draize (Ardennes) fut fondée en 1328 par l'abbaye cistercienne de Signy, elle-même colonie d'Igny. La charte communale fut concédée aux habitants la même année par l'abbé de Signy. L'organisation du village fut complétée par l'érection d'une église paroissiale et baptismale en 1332. Draize avait ainsi les ressources nécessaires pour assurer son existence.

L. Morel-Payen : *le Triptyque des sacrements à l'église Saint-Nicolas de Troyes*, p. 214-225. La peinture troyenne est demeurée bien au-dessous de la sculpture et on chercherait vainement un chef-d'œuvre dans les tableaux que le temps a épargnés; parmi les plus beaux est le triptyque des sacrements de l'église Saint-Nicolas. Il est anonyme et date du troisième quart du XVIe siècle. Description et reproduction.

Dr P. Gosset : *la Dernière maladie de M. de Termes (1686)*, p. 249-254. M. de Termes souffrait de calculs des reins ou de la vessie pour les-

quels il provoqua une consultation d'un chirurgien de Mons. Un de ses amis lui fit connaître l'oraison à saint Liboire; elle est ici reproduite, d'après le texte de ce correspondant.

Travaux de l'Académie nationale de Reims.
Cent quarante quatrième volume. Année 1929-1930.

Chanoine Frézet : *S. Ém. le cardinal Luçon*, p. 7-38, 100-103. Discours prononcé à la séance publique de l'Académie. Paroles prononcées aux funérailles du cardinal. Portrait.

G. Robert : *la Ville neuve de La Neuville-au-Pont*, p. 112-185. Colonisation de l'Argonne. Autour du pont qui franchissait l'Aisne, s'était formée au plus tard au xie siècle une agglomération dont les seigneurs étaient le chapitre de Reims et l'abbaye de Moiremont. La comtesse de Champagne y fonda en 1203 une ville neuve qu'elle dota d'une charte communale, filiale de celle de Beaumont. Pièces justificatives : quinze chartes (1200-1519) intéressantes pour la connaissance du temporel de l'abbaye.

P. Gosset : *l'Hôpital Saint-Marcoul ou des scrofuleux* (1646-1799), p. 186-237. Hôpital destiné à recevoir les malades porteurs d'écrouelles, fondé en 1646 dans une maison destinée par Mme Colbert de Magneux à une œuvre charitable et doté par l'archevêque de Reims qui lui donna le nom de saint Marcoul. Les soins étaient donnés par de pieuses filles qui portaient le nom de sœurs, mais ne prononçaient pas de vœux. Lettres patentes de mai 1683. A la Révolution, sept sœurs furent emprisonnées pour refus de serment et les biens de l'hôpital mis en vente comme biens nationaux. Relation inédite du toucher des écrouelles au sacre de Louis XVI.

H. Bertrand : *les deux dernières Translations des reliques de saint Remi*, p. 238-265. Récit très circonstancié des translations au xxe siècle : en 1906 d'abord, année des inventaires, — puis pendant la dernière guerre. Elles furent ramenées à Reims, le 11 novembre 1920.

Annuaire-Bulletin de la Société des amis du Vieux Reims. 1929-1930.

H. Bertrand : *Abbaye de Saint-Thierry*, p. 78-116. Conférence qui précéda la visite des lieux où saint Thierry avait fondé une abbaye à la fin du ve ou au commencement du vi^e siècle. Historique des constructions qui en 1779 cédèrent la place à un superbe château édifié par l'archevêque de Reims; il fut lui-même vendu comme bien national en 1791 et presque entièrement démoli. Partiellement restauré, il était jusqu'à la dernière guerre un des plus beaux domaines du pays rémois. De beaux vestiges de la salle capitulaire du xiie siècle, trois arcades et quatre piliers, ont été remis au jour; ils sont classés. Six phototypies reproduisant des documents anciens et des vestiges de l'abbaye. Deux photographies de l'église paroissiale des xiie et xiiie siècles.

Abbé Thibaut : *Abbaye d'Hautvillers*, p. 164-183. Conférence qui précéda la visite de l'église abbatiale et des vestiges du cloître. L'abbaye avait été fondée par saint Nivard, archevêque de Reims, vers 650. Autel de 1653, stalles de 1780. Pierres tombales de Dom Perignon, cellerier († 1715) et de Dom Ruinart († 1709). L'abbaye conservait des reliques de sainte Hélène qui furent sauvées en 1791 par Dom Grossard. Trois phototypies : église, stalles et cloître.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1932.

R. Pasquis : *Marlemont, une cloche de 1722 et l'invasion de 1914*, p. 261-265. Marlemont, arr. de Rocroi (Ardennes). — Dom Thierry Rejalot :

la Relique de la vraie Croix de Cuiry-Les Yviers (Aisne), p. 303-308. Parcelle de la relique conservée avant la Révolution à l'abbaye de Saint-Denis; pièces prouvant son authenticité. Figures. — Chanoine Frezet : *l'Entrée d'un archevêque de Reims dans sa ville archiépiscopale autrefois et de nos jours*, p. 339-362. L'ordonnance des rites liturgiques observés à cette occasion avait été fixée dès avant le XIIe siècle. Dom Marlot nous a conservé le texte d'un ancien manuscrit du Chapitre qu'avait recopié au début du XVe siècle le futur cardinal Fillastre. Récit d'une entrée et particularités qui marquèrent certaines d'entre elles. La dernière est celle de Mgr Suhard, 12 février 1531. Figures.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Tome X, nos 129 et 130, 1932.

G. Drioux : *Bibliographie lingone* (suite et fin), p. 123-138. XIXe siècle et époque contemporaine. Index des noms d'auteurs.

Semaine religieuse du diocèse de Langres. 66e année, 1931.

A. P. de la M. : *Quelques notes sur la triple ostension*, p. 21-23. Ce rite, conservé dans le diocèse de Langres, fut généralement pratiqué en Franche-Comté jusqu'au XVIIe siècle.

Nota. — Rien à signaler dans le fasc. 2 du tome VI (1932) des *Annales de la Société d'histoire ... de Chaumont.*

L. Delessard.

ARDENNES

Rien à signaler.

J. Massiet du Biest.

LORRAINE

MEURTHE

Revue historique de la Lorraine. Tome 75. Nancy, 1931.

André Gain : *Autour du milliard des Émigrés. La nationalité des Émigrés*, p. 39-71.

Robert Parisot : *Charte non datée de Pibon, évêque de Toul, pour le chapitre de Saint-Dié*, p. 126-128. L'étude des noms de témoins qui figurent au bas de l'acte permet de dater cette charte de l'an 1100 à 1105. — : *Examen d'un diplôme de Charles le Simple pour le prieuré de Salone*, p. 205-215. Les précédents éditeurs de ce diplôme (Arch. dép., G 469), n'ont pas remarqué qu'il a été gratté et interpolé. L'interpolation a eu lieu d'après la forme de l'écriture au Xe ou au XIe s., et d'après le contenu du document, au XIe siècle.

Le Pays lorrain. 23e année. Nancy, 1931.

Ch. Croix : *l'Ancien prieuré des bénédictins de Notre-Dame de Breuil, à Commercy*, p. 598-603. Aujourd'hui école normale d'instituteurs de la Meuse. Étude d'après un registre des revenus du monastère, contenant une description de l'ensemble des bâtiments conventuels au XVIIIe siècle.

P. Guise : *les Sonnets spirituels de Lazare de Selve*, p. 184-192. Imprimés à Metz, en 1607, ils ont pour sujet les évangiles du carême et sont dédiés à Marie de Médicis, reine de France.

A. Marot : *Une chevauchée épiscopale*, p. 203-206. Mésaventure survenue à Etienne-François-Xavier des Michels de Champorcin, devenu évêque de Toul en 1773.

Alb. Troux : *Deux effigies de l'abbé Grégoire au musée de la ville de Nancy*, p. 247-254, 612. Un buste en marbre et une toile. Le buste est de David d'Angers; il fut ciselé en 1828, trois ans avant la mort de l'évêque de Loir-et-Cher. Le tableau est l'œuvre d'un peintre belge, Pierre Joseph Célestin François, datant de 1800 ou 1801. — : *les Pétitions de deux Lorrains à la Constituante*, p. 133-136.

Mémoires de l'Académie Stanislas.
6e série, tome XXVIII. Nancy, 1931.

Mgr L. Jérôme : *Nicolas de Ludres. Découverte de son tombeau à la cathédrale de Nancy*, p. 1-11. Mort le 26 février 1539, N. de Ludres fut inhumé à la collégiale de Saint-Georges, transféré, lors de la démolition de la collégiale, dans l'église primatiale, aujourd'hui cathédrale, le 8 décembre 1752. Le tombeau vient d'être découvert, le 6 juillet 1930, au cours de travaux exécutés pour l'installation de l'éclairage électrique.

H. Roy : *Sur la célèbre Pompe funèbre de Charles III, duc de Lorraine, 14 mai-19 juillet 1608*, p. 55-116. La relation en a été faite par Claude de La Ruelle, secrétaire des commandements de feu Son Altesse, sous ce titre : « Discours des cérémonies, honneurs et pompe funèbre, faits à l'enterrement de ... Charles IIIe du nom, ... » (1609, in-8° de 209 pages). Document précieux pour la connaissance intégrale des mœurs du XVIIe siècle.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
68e année. Nancy, 1931.

Eug. Martin : *les Événements de juillet 1830 et leurs suites au point de vue religieux*, p. 19-24, 36-40, 48-52. Esquisse du réveil religieux qui suivit les tristes journées de 1830 : fondation par Guerrier de Dumast de la première feuille catholique de province, *le Courrier de Lorraine* (5 juillet 1831), qui devait disparaître après la condamnation de *l'Avenir;* retour des Chartreux à Bosserville; fondation en 1838 de la Société catholique nancéienne pour l'alliance de la foi et de lumières; etc... — P. Fiel : *les Fêtes de béatification de Pierre Fourier à Nancy, 3-7 juillet 1731*, p. 212-213, 227-228. D'après la « Relation du temps ». — G. Clanché : *Réception et intronisation d'un évêque de Toul*, p. 292-294, 308-310. Réception d'André de Saussay (1655-1675), extraite des mémoires de Jean du Pasquier (1658). — P. Marot : *A quelle époque saint Nicolas devint-il le patron de la Lorraine?* p. 323-324; 338-339. A la suite de la victoire de René II à Nancy, 1477. — Ch. Martin : *Pèlerinages d'autrefois à Notre-Dame de Sion*, p. 490-492. D'après les archives municipales de Vézelise. — Eug. Martin : *Il y a 25 ans*, p. 694-696. Début de l'application de la loi de Séparation dans le diocèse de Nancy, 11-12 décembre 1906.

L. Marchal.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 38e année. Metz, 1931.

P. Lesprand : *le Clergé messin et la Révolution* (suite), p. 11-28, 218-236, 412-421, 449-454. Le serment constitutionnel dans les cantons de Thionville, Sailly, Ancerville, Faulquemont, Bistroff. Pour l'ensemble du district de Morhange, quarante-quatre prêtres restent fidèles à l'Église, seize passent au schisme. — Cette étude si intéressante de M. Les-

prand, commencée voici plus de vingt ans, va être publiée incessamment en volumes sous le titre : *le Clergé de la Moselle pendant la Révolution.*

Mgr Hamant : *les Petits séminaires d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand* (suite), p. 70-82. Récit des difficultés qui surgirent pour le Petit Séminaire de Montigny. L'étude de Mgr Hamant reste malheureusement inachevée par suite de la mort prématurée de son auteur.

J.-B. Kirch : *les Anciennes croix des chemins en Lorraine,* p. 515-519. Judicieux conseils donnés au clergé. Dom Calmet, Meurisse, et les Bénédictins de l'Histoire de Metz, n'ont pas traité de cette question. M. Kirch parle du développement de la dévotion à la Passion, à partir du XIIIe siècle, et indique la façon pratique de s'y prendre pour faire une bonne description des croix (Étudier d'abord l'objet principal de la croix, puis la forme de la croix, les symboles représentés sur la croix, indiquer la date de l'érection, transcrire exactement l'inscription, indiquer si le titre existe, l'endroit où se dresse la croix, le nom du propriétaire. Se procurer aussi un dessin de la croix, une carte avec vue, une photographie.)

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XXXX, Metz, 1931.

Léon Bour : *les Prisons de Metz pendant la Révolution* (1789-1800), p. 1-91. L'auteur, qui a été lui-même aumônier de l'administration pénitentiaire, étudie successivement la question de la direction des prisons sous la Révolution, le régime intérieur, le culte, la vie à l'intérieur des geôles, l'effectif, les condamnations à mort, les évasions et consacre un chapitre du plus haut intérêt aux prêtres de la Moselle emprisonnés ou déportés.

Léon Zéliqzon : *Miscellanées patoises,* p. 93-139. Il s'agit de nouveaux textes patois, la plupart du XVIIe et du XVIIIe siècle : de prières enseignées aux enfants par les parents, d'une annonce publique faite par un garde champêtre à la porte d'une église, chansons de mai, prières de rebouteurs, et deux noëls anciens.

Emile Duvernoy : *Correspondance de Chrétienne de Danemark, duchesse de Lorraine, notamment avec la cité de Metz,* p. 141-155. Cette princesse (1521-1590) appelée Christine dans les ouvrages récents, était la fille de Christiern II, roi de Danemark, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Ambitieuse et énergique, elle se montra douée d'un profond sens politique. Sa correspondance est encore en grande partie inédite. — M. Duvernoy publie aujourd'hui une vingtaine de lettres missives intéressant la cité de Metz.

Robert Folz : *le Concordat germanique et l'élection des évêques de Metz,* p. 157-305. En 1448, le roi des Romains Frédéric III conclut avec le pape Nicolas V un accord, concernant la collation des bénéfices ecclésiastiques en Allemagne et dont la clause la plus célèbre fut la restauration des élections épiscopales. Cet accord porte dans l'histoire le nom de « Concordat germanique ». Quelques années plus tard, la cour de Rome étendit officiellement ce concordat à l'évêché de Metz, dont il devint le statut fondamental, jusqu'aux jours où Louis XIV reçut, en 1664 et 1668, le droit de disposer à son gré de la dignité épiscopale et de partager avec les ordinaires la nomination aux autres bénéfices. Dans ce remarquable travail, qui fut présenté en 1929 à la Faculté des lettres de Nancy pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire, M. Robert Folz, loin de nous confiner dans des épisodes d'histoire purement locale, nous fait passer rapidement en revue le jeu des différentes influences diplomatiques, qui se sont exercées dans la région de l'Est.

Nous assistons aux dernières tentatives des souverains du Saint-Empire, pour attacher solidement l'évêché au corps germanique, aux efforts des ducs de Lorraine d'abord, des rois de France ensuite, dans le but de transformer les libres élections en une savante machine destinée à servir leurs desseins en ces contrées; nous voyons enfin quelle fut la politique de la cour de Rome, qui, après avoir semblé méconnaître le concordat pendant tout le XVIe siècle, s'en servit, au XVIIIe, comme d'une arme contre l'ambition des rois très chrétiens.

André GAIN : *Liste des émigrés, déportés et condamnés, pour cause révolutionnaire du département de la Moselle* (1791-1800), p. 307-570. C'est la sixième et dernière partie de la liste, allant de la lettre U à la lettre Z (la dernière notice porte le n° 3719). — A cette liste, M. Gain a dû cependant ajouter une liste supplémentaire de 235 noms, des additions et des corrections. Car si les listes imprimées d'émigrés, fort imprécises et insuffisantes, n'indiquent que 2 400 noms, M. Gain a retrouvé, au cours de son travail, en dépouillant notamment les dossiers d'indemnités, plus de 1 500 noms nouveaux; c'est donc à environ 3 900 que s'établit le nombre des émigrés, déportés et condamnés, repérés dans le département de la Moselle, au cours de cette longue enquête de neuf années.

Almanach de Marie-Immaculée. 11e année. Metz, 1932.

J.-B. PELT : *la Liturgie de la Pentecôte à la cathédrale de Metz*, p. 19-26. Jadis, le baptême était conféré dans la nuit de la Pentecôte aux néophytes qui n'avaient pu le recevoir dans la nuit de Pâques; trois messes étaient célébrées, comme on le fait encore pour Noël; l'église devait recevoir une ornementation spéciale; parmi les cérémonies caractéristiques, il faut retenir surtout la pluie de lumières, de colombes, de fleurs, et même de fromages et de pommes, que par deux fois, on faisait descendre de la voûte de l'église, pour figurer les dons du Saint-Esprit. Ces coutumes disparurent peu à peu au cours du XVIIe siècle. — F. CUNY : *l'Église collégiale de Fénétrange*, p. 44-53. Cette église, le joyau de Fénétrange, fut construite de 1488 à 1496. Elle est surtout remarquable par ses vitraux. — Eug. PETIT : *Quelques pèlerinages lorrains : à Saint-Livier; le Pèlerinage à Sixte II à Rettel; la Chapelle de Saint-Roch à Koenigsmacker*, p. 62-67. — MASCHINO : *Vie de Jean-Martin Moye* (1730-1793), p. 68-80. J.-M. Moye, né à Cutting, fondateur de la congrégation des Sœurs de la Sainte Providence et missionnaire en Chine.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre.
N° 8. Sarrebruck, 1932.

Pierre-Emile KIFFER : *Causeries historiques : Ottweiler et Neumunster*, p. 12-28. C'est sur le territoire de l'ancienne seigneurie d'Ottweiler, que se trouve l'origine des mines de charbon et des forges du comté de Sarrebruck. Neumunster, partie de la ville d'Ottweiler, fut ruiné pendant la guerre de Trente ans; il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir. — : *la Ville de Saint-Wendel et sa basilique*, p. 29-52. Cette ville importante doit son nom au moine bénédictin Wendelin, Irlandais. La basilique de Saint Wendelin est l'une des églises les plus intéressantes de toute la Rhénanie. — : *Tholey et le Schaumberg*, p. 53-68. Tholey, dont l'ancienne abbaye bénédictine, fondée au VIIe s., a joué un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation du pays sarrois. — : *les Ponts de la ville de Sarrebruck*, p. 69-83.

P. LOUVET : *Journal du blocus de Sarrelouis* (1814-1815), p. 101-130. Texte publié.

Commandant H. Lanrezac : *les Légendes du maréchal Ney*, p. 179-220. L'auteur les réfute : 1° Ses origines (Son père habitait Sarrelouis, ses ancêtres étaient d'Ensdorf, et non de la Souabe ou du Wurtemberg); 2° Son entrevue avec Louis XVIII (Il n'a pas dit qu'il ramènerait Bonaparte « dans une cage de fer »); 3° Son exécution (Il a bien été réellement exécuté, et ne s'est pas enfui en Amérique, où certains journaux ont prétendu récemment qu'il avait encore des descendants.)

G. Hottenger : *les Salines privées sous la Révolution*, p. 245-269. Après la suppression de la gabelle, l'exploitation des salines devint libre, malgré les nombreux règlements, jamais appliqués, rendus par les gouvernements successifs. Les petits exploitants, très nombreux au début, firent longtemps une concurrence active aux Salines domaniales, jusqu'au jour où celles-ci reprirent un monopole de fait. L'impôt sur le sel finit par reparaître, d'une façon détournée et sans bruit, sous l'Empire. Mais il faut attendre 1840, pour voir une législation rationnelle en cette matière, alors que l'industrie du sel fut assimilée à l'exploitation minière.

Martial Griveaud.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Bar-le-Duc, 1931.

Abbé Humbert : *M. de Saint-Balmont, gouverneur de Bar-le-Duc*, p. 58-70. Suite d'un article paru dans le même Bulletin, année 1929, p. 303.

Lt-Colonel Lhuillier : *la Famille de Dom Remy Celtier*, p. 99-108. Né à Bar-le-Duc en 1688, prieur de Flavigny, où il mourut en 1767. Arrière-neveu de Nicolas Psaume, évêque de Verdun.

Jules Forget : *Deux documents inédits sur le collège Gilles de Trèves*, p. 112-116. Trois programmes d'exercices scolaires publics à Bar-le-Duc en 1720, 1742, 1771.

André Lignot : *Vaubecourt et ses tombes seigneuriales*, p. 117-125. Détails généalogiques sur la maison de Nettancourt du XVIe au XVIIIe siècles.

Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse. 43e année. Longuyon, 1931.

P. Errard : *le Pamphlétaire Bérard, de Stenay*, p. 75-78. Partisan de Charles X, rédigea les « Cancans » d'août 1831 à mars 1834.

M. Delangle : *Un édifice intéressant de l'époque Renaissance à Marville*, p. 116-124. Escalier et chapelle d'une maison canoniale. Liste des monuments classés de Marville (Meuse).

44e année. Longuyon, 1931.

P. Errard : *Jean de Schelandre, soldat-poète (1585?-1635)*, p. 71-75. Les Schelandre étaient seigneurs de Soumazannes (Meuse).

Anonyme : *les Derniers jours de l'abbaye d'Orval*, p. 78-85. Pillée et incendiée par les troupes républicaines en 1793.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun. 41e année. Bar-le-Duc, 1930.

Ch. Aimond : *Une chapelle oubliée à la cathédrale de Verdun : Saint-Michel*, p. 66-68. Au premier étage de la tour Nord; elle fut supprimée en 1628. — : *Nicolas Tabouillot, curé de Méligny-le-Grand* (1745-1795), p. 81-84. Mort en déportation. — : *Un oublié : Maître Nicolas d'Autrécourt* (vers 1306-1362), p. 248-249. Originaire d'Autrécourt (Meuse), maître ès-arts à Paris, condamné en 1346 pour occamisme ; doyen du cha-

pitre cathédral de Metz en 1350, mort à Metz en 1360. — A. Humbert : *la Naissance de Louis XIV*, p. 89-92. Passant à Verdun le 7 septembre 1633, Anne d'Autriche reçut de Nicolas Chenet, chanoine de la Cathédrale, le conseil de s'inscrire aux confréries de Saint-Joseph et de Saint-Isidore, avec l'espoir d'obtenir des enfants. La reine suivit ce conseil. — Mgr A. Chaupin : *les Abbés Jacquemart de Vaucouleurs*, p. 126-127 et 141-144. Deux frères : Antoine, religieux augustin de N.-D. des Victoires à Paris, mort le 2 octobre 1794 sur les pontons de Rochefort. Claude, curé de Brissarte, au diocèse d'Angers, mort à Schwaningen (Franconie) le 5 janvier 1796. — Gillant : *Messire Claude Joly, évêque et comte d'Agen*, p. 157-160, 166-168, 175, 191-192, 197-198, né à Buzy (Meuse) fin juin 1610, évêque de 1655 à 1678. — Chanoine Frussotte : *Nos vieilles confréries*, p. 383-388. Principalement celle de Saint-Sébastien à Troyon (Meuse) de 1631 à 1790.

42e année. Bar-le-Duc, 1931.

R. Adam : *la Seconde déportation* (1797-1802), p. 39-41, 60-61, 78-80, 98-102, 138-141, 160-161. Le P. Timothée de Rouvrois, capucin, Claude Collin, curé de Vavincourt, Pierre Dupuy, curé de Lion-devant-Dun, Claude Basset, curé de Noyers, Dom Charles Bonnard, bénédictin, administrateur de Nantois. — : « *Enterrement* » *d'un lépreux à Verdun au* XVIe *siècle*, p. 201-203. D'après les statuts diocésains de 1507. — Chanoine Frussotte : *Nos vieux rites du mariage au* XVIe *siècle*, p. 219-222. Tirés du rituel verdunois de 1544. — : *Quelques rites eucharistiques à Verdun au* XVIe *siècle*, p. 409-411. Ostension du Saint-Sacrement aux malades, suivant le rituel de 1544. — : *Mgr François-Joseph de Villeneuve-Esclapon, évêque de Verdun* (1827-1831). Supplément au n° 43, 16 pages. Biographie. — A. Humbert : *Sainte Jeanne d'Arc et son pays*, p. 323-327. Privilège d'exemption des aides obtenu par elle pour Greuse et Domremy. — Ch. Aimond : *le B. Richard de Saint-Vanne et l'église Saint-Solenne de Blois*, p. 374. Il y prêcha entre 1004 et 1006.

43e année. Bar-le-Duc, 1932.

Ch. Aimond : *Un document nouveau sur Nicolas Tabouillot, curé de Méligny-le-Grand*, p. 39-40. Texte de sa rétractation du serment constitutionnel; voir année 1930, p. 80. — : *Un sanctuaire marial : N.-D. de Mont-devant-Sassey*, p. 158-160. Description de six statues de la Vierge, datant du XIIe au XVIe siècles. — : *Une amitié princière : Mgr de Nicolay et le Dauphin fils de Louis XV*, p. 202-204. Mgr de N. fut évêque de Verdun de 1754 à 1769. — : *De précieuses « Heures à l'usage de Verdun »*, p. 310-312. Imprimées vers 1515 par Simon Vostre. Bref relevé d'impressions liturgiques antérieures.

R. Adam : *Quelques particularités de la discipline sacramentaire à Verdun aux* XVe *et* XVIe *siècles*, p. 68-72. D'après les statuts synodaux. — R. Koenig : *le Cérémonial Verdunois de 1832*, p. 133-134. Cette publication est le dernier témoin des usages verdunois. — Chanoine Frussotte : *le Couvent des Augustins de Verdun*, p. 219-220. Établi en 1316 dans l'ancienne maison des Templiers. — : *l'Office de théologal à Verdun*, p. 273-276. Établi en 1671 seulement.

Pierre d'Herbécourt.

VOSGES

Bulletin de la Société philomatique vosgienne.
57e année, 1931. Saint-Dié, Impr. Cuny.

Chanoine Roussel : *Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. Son refus de l'épiscopat*, p. 171-211. A peine Dom Calmet était-il élu abbé de Se-

nones (9 juillet 1728) que la Consistoriale, en approuvant son élection abbatiale, décidait de demander au Pape qu'un titre épiscopal soit attribué « à ce religieux si célèbre, avec le pouvoir d'exercer les fonctions de l'ordre épiscopal dans les lieux exempts de la Lorraine ». Benoît XIII y consentit. Mais Dom Calmet employa tous les moyens suggérés par son humilité pour écarter de lui tant d'honneur. Il était du reste encouragé par le duc de Lorraine et l'évêque de Toul qui voyaient d'un mauvais œil tant de prélatures dans les monastères exempts des Vosges (J. C. Sommier à Saint-Dié, Hugo à Etival), et par les religieux de sa congrégation de Saint-Vanne qui, en le choisissant à l'unanimité comme Président général, lui imposèrent doucement l'ultimatum de refuser l'épiscopat, « sinon ils se verraient obligés de se détourner de lui ». Le « bref magnifique » que lui envoya Benoît XIII est du mois d'août 1729, et le bruit courut de sa prochaine élévation au cardinalat... Il mourut le 25 oct. 1757.

La Révolution dans les Vosges.

20e année (14 juillet 1931, 14 juillet 1932), Épinal. Impr. Fricotel.

Jean Kastener : *Nicolas Halanzier, curé assermenté de Plombières, 1790, an II*, p. 137-152. Né à Lunéville en 1750, curé de Plombières d'avril 1790 à avril 1794, il fut en luttes perpétuelles avec les administrations de l'hôpital, de la commune et du district. De 1798 à 1802, il occupa la cure de Saint-Jacques de Lunéville, et mourut misérablement en 1823. Il compte parmi les figures saillantes du clergé constitutionnel lorrain.

Nota. — La Société d'Émulation du département des Vosges n'a pas publié d'Annales.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Archiv für elsæssische Kirchengeschichte.

7e année, 1932. Strasbourg. In-4° de xvi-400 pages.

L. Pfleger : *Zum Millenarium der hl. Kaiserin Adelheid*, p. ix-xvi. Adélaïde, l'épouse d'Otton Ier, née en 931 ou 932, fonda en 991 un monastère à Selz, au nord de Strasbourg, et c'est là qu'elle mourut (16 décembre 999) et qu'elle fut enterrée. Le pape Urbain II la proclama sainte dans un synode romain entre 1096 et 1099. Son culte toutefois ne se propagea guère en Alsace, et au xviiie siècle, le nom d'Adélaïde fut même rayé du Propre diocésain. En 1822, le Propre de Strasbourg contient de nouveau la fête fixée d'abord au 12 et puis au 17 décembre. Le millénaire fut célébré à la cathédrale de Strasbourg le 16 décembre 1931.

L. Pfleger : *Untersuchungen zur Geschichte des Pfarrei-Instituts im Elsass*. II. *Der Pfarrklerus*, p. 1-100 (Suite d'une étude très documentée, commencée en 1929; voir *Revue d'hist. de l'Église de France*, 1930, p. 120 et 1931, p. 138). 1. Le nom : presbyter, sacerdos, parochianus (en 1145), pastor, plebanus et viceplebanus, rector, vicarius perpetuus, curatus et incuratus. Le titre de *parochus* ne se rencontre en Alsace qu'au xvie siècle, tandis que le mot allemand « Pfarrer » se rencontre vers 1400. — 2. Prêtres non résidents et devoir de la résidence. — 3. Prêtres auxiliaires et remplaçants (praebendarii, capellani, primissarii, adjutores, etc.). — 4. Situation matérielle des curés. — 5. Préparation et formation intellectuelle du clergé paroissial. — 6. Conduite morale. L'au-

teur montre comment la réforme a pu s'étendre si vite en Alsace, parce que la formation intellectuelle comme la moralité laissaient grandement à désirer.

M. Barth : *Die Rolle des Dominikanerinnenklosters St. Marx zu Strassburg in der Frühgeschichte des Ordens*, 1225-1242, p. 101-112. Le couvent des Dominicaines de St. Marc à Strasbourg exerça une grande influence sur la fondation d'autres monastères du même ordre. Appelées parfois « Ord. S. Augustini » ou « Ord. S. Sixti de Urbe », les Sœurs de Strasbourg fondent ou aident à fonder les monastères de Toess près Zurich, d'Adelshausen près Fribourg en Br., Diessenhoven, etc.

L. Freyther : *Der bischoeflich-baslerische « Liber marcarum » vom Jahre 1441; Vorgeschichte, Zweck, Bedeutung*, p. 113-160. Le *liber marcarum* de 1441 de l'ancien diocèse de Bâle (qui comprenait le Haut-Rhin) n'est qu'une copie de « livres » antérieurs; il contient par ordre de doyennés la liste des bénéfices diocésains avec indication de leurs revenus en « marcs ».

Fl. Landmann : *Erasmus Schaltdorffer, O. Min., ein Strassburger Klosterprediger aus dem Jahre 1477*, p. 161-178. Notices biographiques sur le prédicateur franciscain Schaltdorffer, mort à Munich en 1535.

L. Pfleger : *Die Geilerbildnisse Hans Waechtelins, Hans Burgkmairs und Lukas Cranachs* (avec 3 planches), p. 179-188. On connaît trois portraits contemporains du célèbre prédicateur strasbourgeois; seul le tableau de Burgkmair, peint en 1490 à Augsbourg, est un vrai portrait.

J. Lefftz : *Alte Heilsegen und Beschwoerungsformeln*, pages 188-226. L'auteur fait connaître quelques-unes des formules magiques en usage en Alsace pour guérir certaines maladies d'hommes et d'animaux, du XIIe au XVIIe siècle.

A. Pfleger : *Der Gregorientag im Elsass*, p. 227-237. Usages populaires en Alsace à l'occasion de la fête du pape saint Grégoire Ier.

M. Barth : *Der geistliche Schriftsteller Gregorius Ripell*, p. 239-268. Né à Sélestat le 10 juin 1681 et mort en 1729, Grégoire Antoine Ripell publia, entre autres ouvrages, un livre apologétique sur les usages et cérémonies de l'Église catholique (1723) qui eut de nombreuses éditions jusqu'à nos jours (la dernière en 1927).

M. Barth : *Michael Wohlrab, Pfarrer von Dorlisheim und Schriftsteller*, 1695-1779, p. 269-290. Wohlrab, né à Dresde en Saxe en 1695, abjura le protestantisme à Strasbourg en 1724, et fut curé de Dorlisheim (Bas-Rhin) de 1729-1771. Caractéristique de sa vie et de ses ouvrages (entre autres un assez long poème, mis en musique, sur la vie de sa paroisse).

A. M. Walz, O. P. : *Elsaessische Dominikaner und Dominikanerinnen im Jahre 1750*, p. 291-300. Catalogue exact de tous les religieux et religieuses de la « congrégation d'Alsace » appartenant à l'ordre de Saint-Dominique, d'après un manuscrit de 1750.

P. Archangelus, O. Cap. : *Die elsaessische Kapuzinerprovinz waehrend der franzoesischen Revolution*, p. 301-338. Étude sur les couvents des capucins d'Alsace vers 1789, sur l'expulsion des religieux et leurs rapports avec l'Église constitutionnelle. Sur 206 pères, 38 scolastiques (et 79 frères convers) : 18 Pères, et 10 scolastiques prêtent le serment. On a augmenté ce nombre d'abord en appelant capucins des récollets ou des tiercelins, puis en énumérant deux fois les mêmes pères sous leur nom de religion et leur nom de famille, ou en y ajoutant quelques capucins venus de Lorraine, d'Allemagne, etc., mais ne faisant pas partie de la province d'Alsace.

L. Pfleger : *Frühmittelalterliche Stationsgottesdienste in Strassburg*, p. 339-350. Il n'y a pas de liste des « stations » en usage à Strasbourg.

Mais d'après les « consuetudines ... Argentinensis ecclesiae » du XIIe siècle, Strasbourg avait encore à cette époque des restes nombreux des anciennes fonctions liturgiques des « stations ».

H. Neu : *Unbekannte Bildnisse der Strassburger Bischoefe Friedrich von Blankenheim und Johann von Manderscheid* (avec 3 gravures), p. 351-362. Notice sur les évêques Frédéric von Blankenheim (à Strasbourg, 1375-1393, à Utrecht, 1394-1423) et Jean von Manderscheid (1569-1592).

M. Barth : *Der Strassburger Weihbischof Paul Graf Aldringen,* 1627-1644 (avec 1 gravure), p. 363-374. Notice biographique sur le comte Paul Aldringen, né vers 1592 à Luxembourg, évêque suffragant de Strasbourg.

L. Pfleger : *Zum Kult des hl. Antonius von Padua im Elsass,* p. 377-380. Histoire du culte de saint Antoine de Padoue en Alsace. — : *Zum Kult der hl. Elisabeth im Elsass,* p. 380-382. Dès le XIIIe siècle, l'abbaye de Murbach a une messe en l'honneur de sainte Elisabeth, dont le culte se propage lentement en Alsace à partir du XIVe siècle. — : *Zur Geschichte des Mittaglaeutens im Elsass,* p. 382-384. Des sonneries en l'honneur de la passion dans le diocèse de Strasbourg au XVe siècle. Après le décret de Clément VIII qui, en 1600, prescrivit de sonner trois fois l'Angelus, cette sonnerie s'établit en Alsace; en 1549, le synode de Saverne prescrit de ne sonner l'Ave (Angélus) que le matin et le soir. — : *Zur Geschichte des Festes der Immaculata Conceptio im Elsass,* p. 384-385. Notices sur la célébration de l'Immaculée Conception au XIVe et au XVe siècle.

J. Brauner : *Die « christliche Ordnung » des Abtes Bernardin Buchinger von Lützel,* p. 390-394. Publie une ordonnance de Buchinger, abbé de Lucelle (Haut-Rhin), pour le relèvement de la vie chrétienne dans les paroisses dépendant de son abbaye.

Archives alsaciennes d'Histoire de l'art.

1e année, 1932. Strasbourg, Istra. In-4°, 232 pages, 60 francs.

Th. Ungerer et A. Glory : *l'Adolescent au cadran solaire de la cathédrale de Strasbourg* (avec 22 ill.), p. 1-50. Histoire des cadrans solaires et autres instruments pour mesurer le temps, construits au Moyen Age. C'est surtout pour régler l'heure de l'office canonial dans les monastères et les cathédrales qu'on avait besoin de ces cadrans. On fait remarquer les ressemblances ou différences de l'adolescent portant un cadran solaire avec les cadrans de Châlons-sur-Marne, Chartres, Laon, Gênes, Fribourg en Bade, Roufach en Alsace. P. 19, l'abbaye de Reichenau sur le lac de Constance est identifiée à tort avec la ville de Reichenberg en Tchécoslovaquie.

J. Walter : *les Peintures murales du Moyen Age en Alsace* (avec 12 ill.), p. 51-74. Décrit les peintures murales conservées (bien souvent détruites aussi) dans les églises de Mauchenheim, Saint-Étienne de Strasbourg, Roufach, Rosheim, Kuttolsheim, etc.

E. Herzog : *Une curieuse colligende du monastère des Unterlinden de Colmar* (avec 2 ill.), p. 75-82. Colligende est synonyme de terrier. Description de la colligende des Dominicaines d'Unterlinden : le registre est composé de 14 planchettes en bois de hêtre de 275 sur 155 millim. et de 5 millim. d'épaisseur. Une colonne large de 8 cm. et recouverte de parchemin indique en 198 articles les immeubles chargés de redevances; une deuxième colonne en creux et recouverte de cire indiquait au receveur le paiement effectué, les retards, etc., et pouvait facilement être effacée ou remplacée par une nouvelle couche de cire. Ce registre a été établi en 1394.

H. Haug : *le Christ de pitié des Antonistes de Strasbourg* (avec 9 ill.),

p. 89-103. Bas-relief montrant le Christ debout dans le tombeau entre la Vierge et saint Antoine. Cette sculpture est l'œuvre d'un artiste inconnu, disciple de Nicolas Gerhaert de Leyde, qui travailla à Strasbourg de 1464 à 1467. Comparaison avec d'autres Christs de pitié, très fréquents du XIVe au XVIe siècle, à cause des nombreuses indulgences attachées à cette image du Sauveur.

P. PERDRIZET : *Saint Guillaume* (avec 10 ill.), p. 105-121. A propos d'une ancienne image de saint Guillaume, vénérée à l'église des Guillemites de Strasbourg, l'auteur parle des différents saints Guillaume et de leur iconographie. Le ton de l'article décèle le huguenot.

F. G. PARISET : *Dessins de Tobias Stimmer* (avec 9 ill.), p. 123-138. Examine plusieurs dessins du peintre alsacien et essaie de donner une caractéristique de son talent (XVIe s.).

Y. PICARD : *Nouveaux documents relatifs à l'histoire architecturale du monument du maréchal de Saxe* (avec 6 ill.), p. 144-164. Travaux exécutés vers 1772 à l'église de Saint-Thomas pour l'érection du mausolée du maréchal.

E. WILL : *Pierre-Valentin Boudhors, inspecteur des bâtiments de la ville de Strasbourg de 1777-1789* (avec 17 ill.), p. 165-206. Travaux de cet architecte strasbourgeois après l'installation du mausolée du maréchal de Saxe.

Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.

XXIIe et XXIIIe années. 1931 et 1932. Nos 85-92. Strasbourg.

R. FORRER : *Découverte de phalères romaines à Ittenheim et la bataille de César Julien de l'an 357*, p. 17-46 (avec 4 pl.). Décrit un lot d'objets découverts le 18 mars 1930 à Ittenheim près Strasbourg; vases, patène avec anse, hampe d'étendard, des phalères (ou plaques) de bronze argenté et doré avec l'image du sanglier et de la « *virtus* », provenant sans nul doute de la bataille livrée précisément en cet endroit, en 357, entre les troupes de Julien l'apostat et les Alamans et où les Romains restèrent victorieux. L'auteur indique le plan de la bataille d'après les indications d'Ammien Marcellin.

J. GASS : *les Sarcophages romans découverts dans la cathédrale de Strasbourg*, p. 47-52 (2 pl.). Ces sarcophages ne contenaient que des ossements et sont du IXe ou Xe siècle.

R. FORRER : *les Frises historiées de l'église romane d'Andlau*, p. 53-79 (15 pl.). L'église d'Andlau près Barr (Bas-Rhin), construite entre 1161 et 1164, présente sur son pourtour extérieur, à une hauteur de huit mètres une série de reliefs sculptés représentant des personnages, des animaux plus ou moins fantastiques, etc. Ces reliefs sont décrits en détail avec explication de leur symbolisme.

C. MULLER : *Notes sur trois poids monétaires strasbourgeois du XIIIe siècle*, p. 80-82. Des empreintes subsistent. L'une d'elles, représentant un poids étalon de 1249, rappelle le marc de Strasbourg, lequel pesait 233,8 grammes, ce qui fait 0,97 grammes pour le denier strasbourgeois.

R. FORRER : *Une vue de l'an 1249 de la façade romane de la cathédrale de Strasbourg*, p. 84-87. L'auteur croit pouvoir admettre que la façade d'église empreinte sur l'étalon monétaire de 1249 (article précédent) est réellement la façade de la cathédrale romane de Strasbourg : façade avec grosse tour centrale et deux tourelles latérales, qui fut démolie vers 1275 pour faire place à la façade gothique actuelle.

Société des Amis de la cathédrale de Strasbourg.

Bulletin. 2e série, n° 1. Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1925. In-4°.

J. Walter : *le Pilier du jugement, dit pilier des anges*, p. 1-13 (avec 33 pl.). Brève description de ce pilier, placé devant la célèbre horloge de la cathédrale. Les sculptures qui ornent ce pilier.

G. Delahache : *le Premier projet de paratonnerre pour la cathédrale*, p. 14. Remonte à 1780.

J. Walter : *le Chapiteau de la chouette et du juif, au musée de l'Œuvre de Notre-Dame*, p. 16. Le chapiteau roman du XIIe siècle montre en relief quatre têtes de chouette et quatre têtes de juif. Cette juxtaposition trouve une explication dans le « *Physiologus* » ou Bestiaire du Moyen Age.

2e série, n° 2, 1932. In-4°

J. Walter : *Essai sur l'ancienne liturgie de la cathédrale de Strasbourg, suivi d'une notice sur le trésor du XIIe siècle*, p. 7-38. Excellente édition des *Consuetudines ... Argentinensis Ecclesiae* du Chanoine Baldolf d'après un manuscrit de Donaueschingen du XIIe siècle.

H. Reinhardt : *la Cathédrale de l'évêque Wernher*, p. 39-64 (avec 2 plans et 21 fig.). La cathédrale romane de l'évêque Wernher, de même superficie que la cathédrale actuelle, « avait la façade composée d'un porche profond soutenu par deux paires de piles, encadré par deux espaces latéraux de forme carrée », avec triple entrée. Au centre de la façade s'élevait une tour massive unique, telle qu'on en voit encore à Saint-Thomas de Strasbourg (les deux tourelles sur le poids étalon de 1249, sont des dessins de fantaisie). Devant la façade s'étendait un atrium, attesté dès le XIIe siècle. La nef romane semble avoir eu 27 mètres de hauteur. Derrière le chœur s'étendait un cloître.

E. Fels : *le Chœur et le transept de la cathédrale de Strasbourg*, p. 65-96 (avec 17 fig. et 4 plans). Les travaux faits successivement dans le chœur et le transept n'ont pas modifié essentiellement l'œuvre du XIe siècle. Le maître de la cathédrale gothique, « placé devant un ensemble qu'il ne pouvait plus modifier, a su tirer un parti décoratif admirable d'une disposition architecturale qui en somme était défectueuse, et, transformant une pile sans vie en un triple étage de sculptures, il a enchassé dans le transept un des joyaux de l'art médiéval : le pilier des Anges. »

Jahrbuch der elsass-lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg. Tome V. Colmar, Alsatia, 1932. In-8° de 224 pages.

R. Will-J. Walter : *Wandmalereien in der Kirche zu Gertweiler*, p. 115-120 (2 pl.). Description et explication de quatre fragments de peintures murales datant du XIVe-XVe siècle, découvertes dans le chœur de l'église de Gertwiller (Bas-Rhin).

J. B. Kaiser : *Das Bistum Metz um die Mitte des 17. Jahrhunderts*, p. 121-136. État du diocèse de Metz en 1651. Sur 500 paroisses, 200 ont été abandonnées; toutes sont très appauvries par suite de la guerre; les habitants et les curés quittent le pays. Les revenus de l'évêché sont passés de 145 600 francs barrois, à 18 000. Un excellent commentaire accompagne ce texte.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXVIII, 1931. Colmar et Thann, 1931.

Paul LEUILLIOT : *Deux exemples des difficultés du « Simultaneum » en Alsace sous la Restauration*, p. 182-194. Sous la Restauration, 151 communes d'Alsace n'avaient qu'une église servant chaque dimanche alternativement aux catholiques et aux protestants, les premiers ayant la jouissance exclusive du chœur. La paix ne régnait pas toujours entre les occupants : M. Leuilliot en donne un exemple en racontant les incidents survenus à Buhl et à Leiterswiller (Bas-Rhin).

F. SCHAEDELIN : *la Commanderie de Saint-Antoine à Froideval près Belfort*, p. 285-305, 442-465, 621-636, 738-757. Histoire d'un couvent d'Antonites, dépendant de la préceptorerie d'Issenheim, et fondé au début du XIVe siècle. Il fut l'objet d'un pèlerinage important où venaient les malades atteints du « mal saint Antoine », et dont le seul souvenir au XIXe siècle fut une fête champêtre célèbre à Belfort. Il disparut à la Révolution.

J. REINHARD : *Une visite à la collégiale de Lautenbach à la fin de l'hiver 1661*, p. 322-333. Intéressants détails sur l'église, son mobilier, sa sacristie, et sur les chanoines qui la desservent, d'après un procès-verbal de visite des commissaires de l'évêque de Strasbourg.

Charles WETTERWALD : *Un ex-voto de 1793*, p. 358-362. C'est un tableau, conservé dans la chapelle de Saint-Gangolphe, au-dessus de Bühl, et qui représente ce saint protégeant les citoyens de Bühl levés en masse en 1793 pour la défense du Rhin.

E. WALDNER : *Aperçu de l'histoire de la ville de Colmar*, p. 417-441, 603-620, 718-737. Bref, mais très bon résumé, où l'on trouvera l'essentiel sur l'histoire religieuse de la cité jusqu'à la Révolution.

X. THOMANN : *Quelques jugements du tribunal criminel de Colmar en l'an deux*, p. 509-527, 637-653, 697-708. Les registres du Tribunal révolutionnaire du Haut-Rhin ont disparu. Le R. P. Thomann a du moins recueilli aux Archives nationales une série de jugements dont il donne la liste, avec une introduction où il expose l'histoire du Tribunal lui-même et de ses modifications. Plusieurs de ces jugements intéressent des ecclésiastiques ou ont trait aux affaires religieuses.

J. JOACHIM : *les Toilettes d'une Madone alsacienne au* XVIIIe *siècle*, p. 548-549. Liste des robes et manteaux de toutes couleurs servant à parer une statue jadis vénérée dans l'église d'Altkirch.

C. OBERREINER : *la Dîme ecclésiastique et la compétence du curé de Steinbach*, p. 550-555, d'après divers actes allant du XVIe siècle à la Révolution.

Jean GIRARDOT : *Prêtres du Bas-Rhin détenus à Champlitte (Haute-Saône) en 1794*, p. 676-677. Notes sur 6 ecclésiastiques amenés de Strasbourg en 1793 avec 42 autres, et encore détenus le 19 thermidor an II.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Tome XCVII, 1931. Mulhouse, 1931.

Marcel MOEDER : *Wernher de Mulhouse et ses démêlés avec l'abbaye du Lieu-Croissant. Épisode de la fin du* XIIIe *siècle*, p. 465-473. Long conflit entre un noble mulhousien et l'abbaye cistercienne du Lieu-Croissant, en Franche-Comté, à propos de biens situés au village de Luemschwiller.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XLV, 1931. Belfort, 1931.

J. Joachim : *Jean-Pierre Courtot, de Trétudans* (1765-1801), p. 69-114. Biographie d'un prêtre déporté rentré, qui, pendant le Directoire, exerça son ministère en cachette, fut trois fois arrêté et trois fois délivré par ses concitoyens.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société de la ville et du val de Munster.
Tome V. 1931. Colmar, 1931.

M. Spenle : *Allerlei aus den Registern der protestantischen Pfarrei Mühlbach*, p. 9-17. Renseignements relatifs à la vie économique, sociale, intellectuelle, religieuse de la vallée de Munster, extraits des registres paroissiaux protestants de Mühlbach pour la période de 1637 à 1814.

Joseph Lévy : *le Culte de la Raison à Munster pendant la grande Révolution*, p. 33-35. Lettre de la commune de Munster au Département, se plaignant qu'après un succès de deux décades, le culte de la Raison soit abandonné.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XI, 1931. Guebwiller, 1931.

Fritz Baldensperger : *Alte Pfingstgebraeuche in Uhrweiller*, p. 138. Coutumes populaires relatives à la Pentecôte.

L. Ehret : *Aus der Revolutionsgeschichte des Stadt Gebweiler*, p. 89-93, 113-116. Incidents des luttes politiques et surtout religieuses qui eurent lieu à Guebwiller, de 1791 à 1793.

A. Kassel : *Die Inschriften der Hochfelder Wendelinuskirche*, p. 205-208. Relève diverses inscriptions de l'église Saint-Vendelin à Hochfelden, depuis celle de 1432 qui en commémore la construction.

E. Linckenheld : *Der Gigantenreiter. Sein Kult und Fortleben in den Vogesen*, p. 165-170. Étude sur les statues du cavalier au monstre anguipède, ou cavalier au géant, dieu celtique que l'auteur identifie avec Taranis, dieu suprême du ciel et du soleil. Il en montre de curieuses survivances dans l'art populaire et la légende des Vosges septentrionales où on le retrouve parfois christianisé.

L. Pfleger : *Das Grab Christi im Elsass*, p. 97-102. Examine les sculptures représentant le Saint Sépulcre en Alsace, jusqu'au temps de la Réforme. — : *Der heilige Napoleon. Ein Kuriosum aus dem Napoleonischen Elsass*, p. 237-240. Histoire de la célébration de la Saint-Napoléon de 1806 à 1814. — : *St. Leodegariuswallfahrt zu Reinhardsmünster*, p. 300-303. Histoire d'un sanctuaire dédié d'abord à saint Hilaire de Poitiers, auprès duquel les moines de Marmoutier fondèrent un petit couvent en l'honneur de saint Léger. — : *Johannes Rasser, ein Ensisheimer Dichter und Prediger des 16. Jahrhunderts*. p. 359-363. Contribution à l'histoire de la prédication au XVIe siècle.

Theobald Walter : *Rufachs Barfüsserkirche als Nekropole*, p. 321. Monuments et inscriptions funéraires de l'ancienne église des Franciscains de Rouffach.

Aug. Wernert : *Die Komturei St. Johann von Dorlisheim*, p. 163. Commanderie de l'ordre de Malte créée au XIIIe siècle, détruite à la Révolution.

Nota. — Le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse* (Tome LI, 1931, Mulhouse, 1932) et le *Bulletin de la Société d'archéologie de Riquewihr*, (XIVe et XVe Bulletins, Colmar, 1930 et 1931) ne renferment aucun travail qui intéresse nos études.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.

Tome III, 1931. Dijon, Rebourseau, Venot, Le Meur, 1931.

Léon MIROT : *Autour de la paix de Chartres (9 mars 1409)*, p. 305-342. Les relations du duc de Bourgogne et du gouvernement royal au lendemain de l'assassinat de Louis d'Orléans.

Paul MICHAUD : *la Campagne seurroise et les guerres du* XVIIe *siècle*, p. 343-368. Utile pour l'histoire des fondations religieuses du Val de Saône.

H. MASSON : *A propos de la poussée des voûtes dans les églises romanes*, p. 390-395. Critique, du point de vue technique, des vues émises dans un article du *Bulletin Monumental* sur l'*Origine française du berceau roman*.

Tome IV, 1932.

Henri HAUSER : *la Question des prix et des monnaies en Bourgogne dans la seconde moitié du* XVIe *siècle*, p. 7-21.

H. DROUOT : *Un baptême royaliste à Semur pendant la Ligue*, p. 68-70.

J. HUIZINGA : *la Physionomie morale de Philippe-le-Bon*, p. 101-129.

Ch. CROIX : *le Châtillonnais et les épreuves de la guerre de 1567 à 1586*, p. 155-164. Utile pour les épreuves des fondations religieuses. Épisode de la violation d'une statue de saint Antoine par des soldats du duc d'Alençon (1576).

J. LAURENT : Compte rendu critique de M. LEGRAND, *le Chapitre cathédral de Langres de la fin du* XIIe *siècle au Concordat de 1516*, p. 165-169.

A. VOISIN : *Une école rurale au* XVIIIe *siècle*, p. 222-240. Analyse, avec d'abondantes citations, du règlement de l'école de la paroisse de Prâlon, diocèse de Dijon, établi par le curé suivant les ordonnances synodales de 1744. Le règlement de 1750, approuvé par l'autorité diocésaine le 9 février 1751, concerne l'organisation matérielle et disciplinaire de l'école (catégories d'élèves, jours de classe, congés, livres, emploi du temps, exercices de piété, punitions, etc.), les règles pédagogiques et éducatives, les devoirs du recteur d'école. C'est un tableau complet de la vie d'une école rurale sous la direction du curé de la paroisse.

H. DROUOT : *Dépêches de Mayenne (février 1595)*, p. 251-261. Documents sur la défense de la Ligue bourguignonne contre l'armée royale.

H. CHARRIER : *la Carte cistercienne actuelle*, p. 285-286. État actuel des Trappes soumises aux règles de Cîteaux.

Bulletin de la Société des sciences histor. et naturelles de Semur-en-Aussois.

1931. Semur-en-Aussois, Impr. Bordot, 1931.

L. BERTHOUD : *Essai d'identification de « Quartaniacus », lieu de naissance de saint Jean de Réôme*, p. CLIV-CLV. Peut être Courtangy, écart de la commune de Crépand, près de Montbard.

1932.

Chan. CONTANT : *le Tympan de la porte des Bleds (église N.-D. de Semur)*, p. XLVIII-LI. Il représente la légende de saint Thomas. — M. VITTENET : *les Litres seigneuriales dans l'Auxois*, p. LV-LVI. Décorations funéraires des églises de Marigny-le-Cahouët, Epoisses, Boux-sous-Salmaise, Villeberny. — : *A propos du retable de Montlay-en-Auxois*, p. LXXXIII-LXXXV. Œuvre anonyme du XVIe siècle, pierre, représentant la Nativité. —

J. Toutain : *Observations sur une épitaphe latine en Bourgogne*, p. lxiv-lxv. Notes sur la famille Espiard (xviie s.) dont plusieurs membres étaient d'église.

Revue des Musées. Année 1931. Dijon, X. Aubert, 1931.

Xavier Aubert : *Fouilles exécutées dans l'église Saint-Philibert de Dijon. Découverte d'une basilique gallo-romaine*, p. 335-342, ill. Petite basilique probablement dédiée à sainte Paschasie, dont les murs ont été découverts dans le sous-sol d'une église du xiie siècle. On a trouvé aussi un sarcophage ancien : hypothèses à ce sujet. Plan et photographies.

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société archéologique de Sens.
Années 1927-1928. Sens, 1931.

Joseph Perrin : *les Châsses de pierre antiques des martyrs sénonais dans la crypte de Saint-Savinien*, p. 7-34, fig. Étude archéologique concernant deux coffres de pierre qui se trouvent actuellement dans la crypte du *Martyrium* de Saint-Savinien. L'un (celui qui est placé à gauche de l'autel) passe pour avoir contenu les reliques de saint Potentien, l'autre (celui de droite) celles de saint Eodald. L'auteur les croit au moins contemporains de la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif (550-560) par la reine Théodechilde, petite-fille de Clovis. Il les retrouve à travers les âges depuis la translation de 847 par l'archevêque Wenilon jusqu'à l'aménagement opéré par le doyen Jacques Boileau (1675), aux profanations révolutionnaires et aux réparations qui suivirent. Cette pénétrante étude de M. J. Perrin — dont on a fait connaître naguère aux lecteurs de la Revue le très savant livre sur *le Martyrium de Saint-Savinien* (Sens, 1921) — apporte une nouvelle preuve à l'authenticité des traditions de l'Église de Sens relatives à ses martyrs et à leur culte.

Joseph Perrin : *Autour d'un chapiteau du xve siècle. Souvenir de l'église Sainte-Colombe-du-Carrouge. La Crypte. La Fontaine miraculeuse. La Chapelle des Cinq-Plaies*, p. 35-50, fig. et plans. Chapiteau provenant de la partie de l'église construite à la fin du xve siècle par la munificence d'André de la Haye, receveur des aides et tailles de Sens. Notes archéologiques sur l'église Sainte-Colombe du Carrouge, détruite sous la Révolution, et sur l'hypogée subsistant de Sainte-Colombe, où une source miraculeuse attira longtemps les pèlerins et qui, depuis peu seulement, a été arrachée à une affectation indigne.

Joseph Perrin : *Frère Nicolas Le Conte, Célestin miniaturiste mort au couvent de Sens*, p. 56-61. Compte rendu d'un article de M. Charles Barbarin paru dans la *Revue du xvie siècle*, concernant deux manuscrits, l'un de la Mazarine et l'autre de l'Arsenal marqués du monogramme N. L. G. Le second contient en plus une inscription livrant le nom complet de l'auteur et la date : 1566. Après avoir travaillé à Paris, le frère miniaturiste vint se retirer aux Célestins de Sens vers 1565.

J. Laurentie : *Trois archevêques de Sens, membres de l'Académie française, Mgr Languet de Gergy, le cardinal Albert* [sic] *de Luynes, le cardinal Loménie de Brienne*, p. 62-115. Quelques notes biographiques sur ces personnages bien connus.

E. Chartraire : *le Dernier registre capitulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sens*, p. 116-133. Ce registre, qui vient d'être offert à la Société archéologique de Sens, mentionne d'une part les revenus de l'abbaye, de l'année 1673 à la fin du xviie siècle, de l'autre, les délibérations capitulaires de 1691 au 16 décembre 1789.

Bulletin de la Société des sciences... de l'Yonne.

Année 1930. Auxerre, 1931.

Aimé Barrey : *Avocat contre évêque; scènes de mœurs judiciaires au* XIVe *siècle*, p. 5-42. Longue histoire du différend et du procès mûs en 1387 et 1388 entre Ferric Cassinel, évêque d'Auxerre, et Etienne de Mailly, avocat en ladite ville. L'avocat ayant osé publier l'excommunication lancée par l'évêque de Lodève contre celui d'Auxerre, Ferric fit empoigner et incarcérer l'avocat à qui justice fut enfin rendue par le parlement de Paris.

Charles Porée : *Catalogue des chartes de franchises des communautés d'habitants de l'Yonne*, p. 165-197. Bon nombre de ces chartes émanent de prélats, de chapitres et d'abbayes.

Chanoine Bonneau : *Répertoire historique, archéologique, biographique...*, p. 199-289. Notes bibliographiques intéressant les principales institutions et les principaux monuments religieux de l'actuel département de l'Yonne.

André Courtet

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

3e série, tome XXVII. Mâcon, 1930-1931.

Jean Virey : *l'Église de Saint-Albain*, p. 34-41, pl. Étude archéologique de cet édifice de transition qui démontre « l'avènement pénible dans la vallée de la Saône, si attachée aux formules romanes, des dispositions de l'architecture gothique ».

Jean des Cognets : *Amende honorable à l'oncle terrible*, p. 91-94. L'abbé François de Lamartine, oncle du poète.

Albert Thibaudet : *les Harmonies de Lamartine; la religion et les femmes*, p. 155-161. Essai où la sentimentalité religieuse du poète est présentée comme étant « un peu le christianisme des prêtres et beaucoup le christianisme des femmes ».

Fernand Mercier : *les Fouilles américaines à Cluny*, p. 408-416. Compte rendu des découvertes réalisées en 1931 dans diverses parties de la grande abbaye : déambulatoire, transepts, narthex, églises Saint-Pierre-le-Vieux et Notre-Dame de l'Infirmerie.

Jean Virey : *l'Église de Chapaize*, p. 437-442. Étude archéologique de cet important monument, caractéristique du premier art roman, et des restes de l'église voisine de Lancharre.

Mémoires de la Société éduenne.

Nouvelle série, tome XLVI, 4e fascicule. Autun, 1931.

A. de Charmasse : *Flavigny et les évêques d'Autun*, p. 342-353 (fin). Histoire des derniers démêlés de l'évêque, terminés par la cession de Flavigny au duc de Bourgogne en 1360.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XXX. Mâcon, 1930.

Gabriel Jeanton : *la Légende et l'histoire au pays mâconnais*, p. 5-104, pl. L'auteur y signale, à côté de nombreuses légendes proprement chrétiennes, certaines données païennes primitives christianisées peu à peu à partir du ve siècle.

Tome XXXI. Mâcon, 1931.

Jacques MEURGEY : *les Heures de Tournus; étude sur un manuscrit de* xve *siècle aux armes des Visconti, conservé à l'hôpital de Tournus*, p. 1-16, pl. Il s'agit d'un livre d'heures en latin, suivant l'usage de Rome et commençant par le calendrier de Bruges.

Charles DARD : *les Lettres et les arts à Tournus*, p. 17-64. Bibliographie chronologique mentionnant les œuvres de nombreux moines de Tournus, depuis Falcon au xie siècle jusqu'au xviiie siècle, consacrées pour la plupart à l'histoire de leur abbaye.

Tome XXXII. Mâcon, 1932.

L. LUC et A. LAGRANGE : *Ratenelle à travers les âges*, p. 101-170, pl. Monographie détaillée retraçant l'histoire de l'église et du prieuré bénédictin de Ratenelle, réuni au xviiie siècle au collège de Chalon-sur-Saône.

Charles DARD : *les Arts et les sciences à Tournus*, p. 172-252. Bibliographie citant les travaux historiques de l'abbé Pater et du chanoine Henri Curé.

A. MORGAND.

AIN

Le Bugey. 26e fasc., juillet 1932. Belley.

Chanoine JOLY : *la Chartreuse d'Arvières*, p. 212-242 (fin). Ce qui reste de la Chartreuse : les reliques de saint Arthaud de la Révolution à nos jours, leur translation dans la paroisse de Lochieu, 1830. Tiré à part.

Baron DALLEMAGNE : *Histoire de Belley*, p. 276-286 (suite). Les œuvres de charité : l'Aumône générale et le Bureau de charité.

Revue Gorini. Tome XXIV. Bourg.

Chanoine ALLOING : *la Vie chrétienne dans les pays de l'Ain aux* xve *et* xvie *siècles*, p. 33-48, 144-156. Les transactions; les sociétés de prêtres; les chapitres; les confréries; les monuments religieux.

Chanoine JOLY : *les Œuvres de charité dans le diocèse de Belley* (1823-1923), p. 5-15, 93-105. Coup d'œil sur les hôpitaux et les hospices.

Abbé RENOUD : *les Curés de l'actuel diocèse de Belley avant la Révolution*, p. 121-140 (fin). Tiré à part.

L'abbé Louis-Marie Bernard, p. 15-24, 48-62, 131-144. Essai de biographie qui intéresse les diocèses de Belley, de Troyes, d'Avignon et d'Alger. Lettres inédites de Roumanille.

E. MIZGIER : *Vie de saint Barnard, d'après les notes de M. le chanoine Garcin*, p. 73-82, 121-131. Notes de feu M. le curé d'Ambronay.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Académie de Besançon. Année 1931, 3e et 4e trimestres.

M. DRUHEN : *Vauvenargues à Besançon*, p. 152-172. Il y composa en juillet 1737 la première rédaction de son premier ouvrage, *le Traité du libre arbitre*.

J. BOUCHOT : *Henri Mouhot et la découverte d'Angkor*, p. 173-199. Botaniste et archéologue franc-comtois, né à Montbéliard, en 1826; aurait le premier fait connaître les ruines d'Angkor.

P. DESLANDRES : *Un humoriste oublié : l'abbé Coyer* (1707-1782), p. 204-222. Né à Baume-lés-Dames, en 1707, précepteur du futur prince de

Turenne, aumônier général de la cavalerie, écrivain plein d'esprit, sinon de moralité, auteur des « *Bagatelles morales* », il jouit au XVIIIe siècle d'une grande renommée.

Année 1932.

Dr E. Ledoux : *le Génie de la province comtoise*, p. 1-18. Lombroso relate que la « génialité » du Doubs se classe immédiatement après celle de Paris; elle est faite d'observation, de raisonnement, de méthode et d'esprit critique, à défaut de lyrisme.

Chanoine A. Verchot : *Un curé astronome. L'abbé P. A. Mongin, curé de la Grand'Combe des Bois* (1735-1813), p. 18-66. Né dans un hameau de Charquemont (Doubs), membre du Conseil du département, déporté en Suisse en 1792, puis collaborateur de Lalande. Malgré une certaine renommée, il ne voulut pas quitter sa paroisse.

L. Villat : *Rapport sur le prix Marmier*, 91-104. Il fut partagé entre MM. Beaumont père et fils pour leur travail sur *la Révolution à Luxeuil et dans le district de Luxeuil*, où l'on trouve des renseignements sur la célèbre abbaye bénédictine et sur le clergé « jureur », en majorité (55 contre 6 réfractaires) — et M. le capitaine Vieille, auteur de *l'Histoire du canton de Dampierre* (Jura), ouvrage plein de détails sur les communautés de l'ancien régime.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Année 1931.

Edm. Euvrard : *le Vignoble bisontin*, p. 14-53. La vigne, d'origine très ancienne à Besançon, y occupait le quart de la population. Les vignerons, groupés dans la confrérie de Saint-Vernier, sorte de société de secours mutuels qui exista jusqu'en 1868, étaient très turbulents et « ne devaient pas être plus de trois à boire ensemble ». Aujourd'hui, la culture de la vigne est à peu près abandonnée : elle était réduite à 151 hectares en 1929.

Mlle Suzanne Peuteuil : *Un Bisontin ennemi de la France : Jean Acton* (1737-1808), p. 69-82. Étude piquante sur un Bisontin, fils d'une bourgeoise catholique française et d'un médecin irlandais, qui, après bien des avatars, devint maréchal de camp, ministre de la marine et premier ministre de la reine Marie-Caroline de Naples, sœur de Marie-Antoinette.

F. Ponteil : *Un bourg de la montagne comtoise sous Louis-Philippe : Maiche*, p. 262-282. Cette petite ville de la montagne resta fidèle à la foi catholique pendant la Révolution et connut plus tard les rigueurs de la conscription. En 1832, les « Carlistes » firent un charivari au maire qui, selon eux, n'avait pas reçu l'archevêque de Rohan avec les honneurs suffisants. Ajoutons que Maiche fut la résidence d'été de Montalembert, député du Doubs, pendant une partie de sa vie et que son souvenir y est encore très vivant.

A. de Curzon : *la Chancellerie près le Parlement de Franche-Comté. III : la Chancellerie de Besançon*, p. 180-211. Elle fut créée en 1692 par Louis XIV et organisée par le président Jobelot. Plus tard, elle s'augmenta de la chancellerie de la Cour des comptes à Dole, après la suppression de cette compagnie (1771).

Altheimer-Jeannier : *l'Ancien petit séminaire d'Ornans*, p. 212-217. Depuis 1643, était un couvent d'Ursulines où fut inauguré la neuvaine de Saint-François-Xavier en 1688. Prison en 1793, siège du petit séminaire en 1812, il fut déclaré propriété nationale en 1910; il vient d'être démoli et remplacé par un groupe scolaire moderne. X. Marmier, Gustave Courbet, M. Ordinaire, etc., en avaient été les élèves.

M. Dayet : *l'abbé Gonzel et la tentative de soulèvement de la Franche-Comté en 1702*, p. 218-262. Étude sur un abbé qui aurait reçu l'ordination à Prague et qui, originaire d'Ornans (Doubs), accusé d'avoir préparé un soulèvement de la Franche-Comté, mourut à la Bastille en 1706.

G. Blondeau : *Melchior Wirsch et son Académie de peinture. Son voyage à Paris, ses œuvres en 1776 et 1777*, p. 126-166. Continuation et fin de l'étude des portraits du peintre bisontin qui sont au musée de Besançon.

M. Piquard : *Thiébaud de Rougemont, archevêque de Besançon* (1405-1429), p. 86-101. Étude précise et documentée pour réhabiliter la mémoire d'un prélat illustre et autoritaire, qui pendant vingt-quatre ans fut en lutte contre la population bisontine. Thiébaud joua un rôle important dans la politique internationale (déposition de Jean XXIII, collaboration avec l'empereur Sigismond, avec Philippe le Bon, etc.) et dans son diocèse exerça une action bienfaisante, fondant des églises, réformant les communautés, favorisant les missions de sainte Colette, de Vincent Ferrier, la création de l'Université de Dole dont il fut chancelier.

Maurice Pigallet.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

12e série. Tome II, 1930-1931. Lons-le-Saunier, 1931 (paru en 1932).

X. Brun : *Histoire de la conquête de la Franche-Comté en 1673-1674 par les armées de Louis XIV, roi de France*, p. 1-47 (à suivre). Surtout d'après les sources imprimées franc-comtoises, en particulier Chifflet, Ordinaire, Vayssière.

XXIIIe congrès de l'Association franc-comtoise tenu à Saint-Amour, p. 148 à 181. A noter, p. 153, la curieuse note du curé Nartelly de Marboz, du 23 février 1637, relatant une incursion du comtois de Saint-Amour en Bresse, présentée par M. E. Chapoy.

Camille Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de la Haute-Saône.

1931. Vesoul, s. d., in-8°.

M. Griveaud : *Notice descriptive et critique d'une matrice de sceau du* xve *siècle de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz*, p. 85-96. Cet objet appartient à la Société d'agriculture de la Haute-Saône. Il est décoré d'une scène du martyre de saint Symphorien, décapité à Autun, en présence de sa mère, à une époque incertaine.

M. Prinet.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue des Questions historiques. 60e année, 1932. Paris, Plon.

M. de Boüard : *Sixte Quint, Henri IV et la Ligue. La légation du cardinal Caetani en France,* p. 59-140. Voir ci-dessus, p. 86.

Emile A. Van Moé : *Recherches sur l'histoire des Ermites de Saint-Augustin,* avril 1932, p. 275-315 (à suivre). Les Ermites de Saint-Augustin, qui eurent au déclin du Moyen Age et sur le seuil des temps modernes une grande influence, ne sont pas la création d'un homme en particulier, comme l'ordre de Saint-Dominique ou celui de Saint-François : c'est l'union nécessaire de différents groupes pratiquant plus ou moins la règle de l'évêque d'Hippone, qui les constitua en un seul corps. C'est sous le pontificat d'Innocent IV, que s'inaugure ce mouvement vers l'unité. Le pape met à leur tête un cardinal protecteur, Richard Aussebaldi, qui s'occupera d'eux pendant vingt-cinq ans, et leur donnera leur première constitution. L'auteur nous fait assister au développement de l'ordre et met sous nos yeux les ressorts de son administration jusqu'aux abords du grand schisme. C'est une étude qui se recommande par la clarté, la probité historique, l'intérêt et la sûreté du coup d'œil.

J. Declareuil : *Luther, l'homme allemand,* avril, p. 317-354; juillet, p. 45-65. Luther incarne en lui les défauts et les qualités de l'Allemagne. Quand il apparaît, elle se reconnaît en lui, elle retrouve en lui comme le résumé de ses aspirations et de ses tendances. Il est bien l'authentique descendant de ces Saxons que Charlemagne eut tant de peine à réduire. Avec cela, c'est à sa manière un homme sensible. Tout bon allemand ne l'est-il pas ? Quant à son intellectualité, elle est toute allemande, tendancieuse, systématique, et malgré son génie, que personne ne conteste, étroite par certains côtés. Ce travail est fort intéressant et il élargit encore les perspectives que le P. Denifle, le regretté M. Paquier, l'abbé Cristiani et d'autres nous ont ouvertes sur l'âme de Luther. Nous nous demandons pourtant si l'auteur n'exagère pas un peu dans l'assimilation qu'il établit entre Luther et l'Allemagne. Certes, ceux qui traitent de « chiffons de papier » les engagements les plus solennels, ceux qui ont inauguré dans le monde des procédés de guerre tout païens ne peuvent guère revendiquer nos éloges. Mais ils ne sont pas toute l'Allemagne, et il y a aussi dans ce pays de nobles cœurs et de belles âmes que ne saurait envelopper le manteau de Luther. Le chapitre consacré à l'*Évangile allemand* montre que l'esprit chrétien est en surface et n'a que pénétré peu avant dans l'âme allemande. L'enseignement hiérarchique, l'autorité lui pèse, le « tollat crucem suam » de l'Évangile du Christ est contraire à tous ses instincts. Luther au contraire les satisfait à ce point qu'il en est comme la personnification. Avec sa théorie de la concupiscence invincible, de la justification par la foi, des mérites du Christ recouvrant, comme d'un manteau, le pécheur qui croit, il met la conscience allemande bien à son aise. Elle a pour se guider un double dictamen : celui de la parole de Dieu, qu'elle entend au fond d'elle-même, et qu'elle accepte quand elle répond à ses vues; celui des Livres saints qu'elle interprète à sa guise et dont Luther lui a enseigné à forcer le sens, quand ce sens l'a contrarié. En dernière analyse, et sans l'avouer, Luther a conduit l'âme allemande au panthéisme.

A. Bocat : *l'Église et les custodes de Ste-Croix de Lyon*, juill., p. 142-160. Ce travail fut composé en 1751 par Timoléon de La Forest, custode de Sainte-Croix de Lyon, official et vicaire senéval du diocèse, à l'occasion d'un procès qu'eurent les custodes de Sainte-Croix avec le chapître des comtes de Lyon, procès qui dura dix-neuf ans (1750-1769) et fut gagné par les custodes. Il n'existait jusqu'à présent qu'à l'état de manuscrit, et ce manuscrit lui-même indiqué en déficit aux Archives du Rhône, paraissait à plusieurs introuvable. On ne songeait guère à l'aller chercher à Aix-en-Provence, dans la bibliothèque Méjanes, où M. l'abbé Bocat a eu l'heureuse fortune de le rencontrer. Sa publication fait connaître ce qu'étaient les custodes de Sainte-Croix à l'égard d'un chapitre dont on peut dire ce que Joseph de Maistre a dit de l'épiscopat français d'avant la Révolution, « qu'il était le plus noble corps de l'Europe ». Une « note explicative » mise en tête du manuscrit par M. Bocat, nous laisse deviner ce qu'il renferme. Jusqu'à la Révolution, la Primatiale de Lyon comprenait trois églises juxtaposées : Saint-Jean, la moins ancienne, mais devenue cathédrale, à cause de ses grandes proportions, Saint-Etienne, détrônée par la précédente, mais conservée religieusement, comme une relique des temps anciens, avec son service liturgique à part, ... enfin Sainte-Croix, église paroissiale, où s'accomplissaient les fonctions curiales. Deux prêtres aidés par des vicaires en ont la charge. On les appela d'abord « custodes » et avec le temps « custodes-curés ». Ce titre de « curés surajoutés », qui leur valait certaines prérogatives leur fut retiré officiellement par un règlement que le chapitre édicta en 1750. Ce fut la cause du procès. Le manuscrit de M. Timoléon de La Forest avait sans doute pour but d'éclairer la conscience des juges. Il tend à établir le droit du custode 1° par ce fait que l'église de Sainte-Croix, fondée au VIIe siècle, est de beaucoup antérieure, comme paroisse, à l'érection du noble chapitre; 2° que, dans le cours des âges, le chapitre n'a pas acquis sur la paroisse un droit qu'il ne possédait pas à l'origine. Quand l'Église, après 800 ans, s'écroula brusquement, en 1443, ce ne fut pas le chapitre, qui la fit rebâtir, il n'y contribua que par une aumône. Jamais, malgré tous ses privilèges, il ne put changer l'ordre de choses établi. Les vieux parlements, d'abord, le Conseil du roi, ensuite, jugèrent comme M. de La Forest.

Georges Goyau : *Jacques Gelu : ses interventions pour Jeanne d'Arc*, octobre, p. 302-320. M. Georges Goyau a le mérite de mettre en pleine lumière, de résumer avec une clarté, une précision et une vie, qu'on ne trouverait pas ailleurs au même degré, tout ce que fit l'archevêque d'Embrun pour la vierge libératrice. Il ne le met pas en parallèle avec Gerson, son contemporain, mais on incline à croire, en le lisant, que le rôle de Jacques Gelu fut plus important et de plus haute signification que celui du fameux chancelier. Théologien et homme d'état, inspirant à l'Église une telle confiance qu'il avait failli être pape, et qu'il avait contribué pour une bonne part à l'élection de Martin V, on peut dire qu'il était prédestiné, non pas seulement à éclairer la conscience du Dauphin, ou plutôt du Roi, mais à rendre un verdict qui serait plus tard celui de l'histoire. Consulté dès les premiers jours par Charles VII, il lui recommande tout d'abord la prudence, la réserve, étudier, faire étudier la conduite de Jeanne, éviter les longs entretiens avec elle. Elle peut venir de Dieu comme elle peut être envoyée par le démon. Mais voici que le miracle parle. Ce miracle, c'est la délivrance d'Orléans. Alors, l'archevêque d'Embrun n'hésite plus. Il voit en elle l'instrument de Dieu et recommande au roi de se conduire en tout d'après ses conseils. C'est le but d'un mémoire supérieurement analysé par M. G. Goyau et qui

nous fait, mieux que de longues dissertations, comprendre le rôle historique de Jeanne d'Arc. Si l'archevêque eût été pleinement écouté, la France eût été pleinement libérée vingt ans plus tôt. Mais il y avait Regnault de Chartres et La Trémoïlle, et un prince trop confiant qui leur prêta son oreille

P. Boissonnade : *Cluny, la Papauté et la première grande Croisade internationale contre les Sarrasins d'Espagne* (1061-106), octobre, p. 257-301. Étude très documentée, très intéressante, bien qu'un peu touffue, ce qui ne tient pas à un défaut dans la conception de l'auteur, mais à l'enchevêtrement et à la complexité des événements. Nous assistons à une croisade internationale, qui précède de trente ans la première Croisade, et qui a pour théâtre l'Espagne, pour héros de première ligne de grands féodaux français, le duc d'Aquitaine à leur tête, pour inspirateurs les moines de Cluny et les papes du temps. L'événement principal de cette Croisade est la prise et le sac de Barbastro. Il n'y faut pas chercher la grande poésie dont les lecteurs du Tasse se plaisent à environner les Croisades : il y a là de grandes tueries, beaucoup d'innocents enveloppés dans les massacres. Il est vrai que les détails sont empruntés pour la plupart au chroniqueur Ibn Hayan, dont nous avons quelques raisons de suspecter le témoignage. Cet article nous montre l'intelligente et énergique initiative de Cluny et de la Papauté, dans ce mouvement offensif entre l'Islam, qui sauva la civilisation de l'Occident.

Th. Malley.

Revue du Seizième siècle.

Tome XVIII, an. 1931. Paris, Champion.

Margaret Mann : *Louis de Berquin et l' « Enchiridion » d'Érasme*, p. 89-103. Étude d'une traduction de l'*Enchiridion militis christiani* qui passe pour être de Louis de Berquin. On n'y rencontre pas, néanmoins, les altérations et les interpolations dont Berquin s'est défendu d'être l'auteur, lors de son procès; on y relève, par contre, nombre de fautes et de négligences assez suspectes. Les nombreuses incorrections de ce texte, et la présence de fautes de traduction assez grossières font rejeter par Mme Mann l'entière attribution de cet écrit à Berquin, pour l'érudition de qui Érasme a toujours montré, dans sa correspondance, une grande estime. Nous aurions affaire, selon elle, à une œuvre laissée en chantier et continuée par des élèves de Berquin vers 1525.

Margaret Mann : *Louis de Berquin traducteur d'Érasme*, p. 309-323. Dans cet article, qui pourrait servir d'introduction au précédent, Mme Mann étudie trois traités traduits d'Érasme et conservés à la Bibliothèque municipale de Genève, dans un volume où ils sont reliés à la suite du *Nouveau Testament* de Lefèvre d'Étaples; elle croit y retrouver les traductions de Berquin qui furent poursuivies par la Faculté de théologie de Paris et condamnées le 20 mai 1525. Il s'agit de la *Déclamation des louanges du mariage*, traduction de l'*Encomium Matrimonii;* de la *Brefve admonition de la manière de prier*, qui correspondrait à l'écrit de Berquin désigné, tantôt sous le nom de *Brevis admonitio de modo orandi*, tantôt sous celui de *Precation dominica;* ce n'est ni l'un ni l'autre des traités d'Érasme ainsi intitulés, mais un ensemble de deux extraits des Paraphrases, précédés d'une préface de Farel. Le troisième de ces écrits, le *Symbole des apostres*, est une traduction des *Colloques*, contenant trois additions au texte d'Érasme dont plusieurs passages se retrouvent dans le *Livre de vraye et parfaicte oraison*, jadis attribué à Berquin. La plupart de ces additions sont traduites du texte allemand

du *Betbüchlein* de Luther. Mme Mann conclut, après avoir fait ces constatations, que les livrets de Genève sont bien les textes censurés par la Sorbonne en 1525.

Alexandre Eckhardt : *Un prélat humaniste et érasmien : Jean de Gosztonyi à Paris* (1515), p. 130-148. Jean de Gosztonyi, évêque de Gyoer et de Transylvanie, vint à Paris vers 1515 et s'y lia avec nombre d'humanistes et de préréformistes, dont plusieurs lui dédièrent quelques-uns de leurs livres. Parmi ces amis du prélat, il convient de citer Josse Clichtove, dont l'*Elucidarium contient* nombre de détails sur des saints hongrois, sur l'histoire de la Hongrie, des commentaires sur les hymnes des saints hongrois qui sont probablement dûs à l'évêque de Gyoer. C'est celui-ci encore qui poussa à l'omission, dans l'ouvrage de Clichtove, de deux phrases de la bénédiction du cierge pascal, omission qui valut au volume sa mise à l'index.

Robert Elson Turner : *Rabelais et les théologiens de Cologne*, p. 168-172. L'auteur montre plusieurs influences, dans l'œuvre de Rabelais, des *Epistolae obscurorum virorum*, ainsi que de certains dialogues pseudo-hutténiens et des calomnies portées contre le pape Sixte IV par Étienne Infessura.

Augustin Renaudet : *Marguerite de Navarre. A propos d'un ouvrage récent*, pages 272-308. Remarquable critique de l'excellent ouvrage de M. P. Jourda, dont nous avons rendu compte ici l'an passé. M. Renaudet reproche à l'auteur de ne pas avoir fait une place assez grande aux rapports de la reine de Navarre avec les humanistes, les érasmiens et les réformateurs, et de ne pas avoir consacré un chapitre à Marguerite, amie des églises nouvelles. Contre M. Jourda, il partage l'opinion d'Abel Lefranc, inclinant vers le protestantisme de la reine. Toutefois, le texte de Capiton qu'il cite p. 287, tout en rendant hommage aux progrès de Marguerite dans la voie mystique, ne nous paraît guère apporter une preuve nouvelle de ce protestantisme. D'après M. Renaudet, l'influence de Dante et de sainte Catherine de Sienne n'est pas considérable dans l'œuvre de la savante reine et, bien qu'elle laisse entrevoir cette influence de temps à autre, ses conclusions ne l'en rapprochent pas moins toujours de Luther. — De Luther, certes, mais non pas de Calvin. Quelque précieux que soient certains des arguments qu'oppose l'éminent professeur, ils ne nous paraissent pas absolument convaincants. M. Renaudet passe trop légèrement sur la retraite de Marguerite après 1540. Et si la rupture avec Calvin au sujet des libertins spirituels ne la rapprochait peut-être guère de la Rome de Paul III, elle la rapprochait encore moins, à coup sûr, des protestants. Il est vraiment étrange de voir si souvent revendiquer au profit de la Réforme toute inclinaison vers le pur Amour de Dieu. Il serait intéressant, d'ailleurs, de connaître davantage l'influence des libertins Pocquet et Quintin sur la reine de Navarre. Et n'oublions pas qu'il est encore prématuré de parler de protestantisme vers 1545 et que, quelque suspecte que nous paraisse son orthodoxie, nous ignorons ce qu'auraient pu donner, quelques années plus tard, les tendances de Marguerite d'Angoulême. Nous croyons enfin qu'on arriverait peut-être à s'entendre au sujet du prétendu « protestantisme » de la sœur de François Ier si l'on prenait le mot dans son sens théologique. Qui dit protestant entend hérétique, c'est-à-dire celui qui nie ou refuse de croire une vérité révélée de Dieu et enseignée par son Église. J'entends ici l'Église infaillible, ou le pape parlant *ex cathedra*, et non les théologiens de Sorbonne dont on ne peut affirmer toujours qu'ils « en savaient juger ». Voir ci-dessus, p. 92.

J. Lavaud.

Revue des Sciences religieuses. Strasbourg, 1932.

Gabriel Le Bras : *le Saint-Siège et la Bretagne*, p. 70-76. Quelques précisions apportées à l'ouvrage de M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, *les Papes et les ducs de Bretagne*.

E. Vansteenberghe : *Deux théoriciens de l'amitié au* XII*e siècle. Pierre de Blois et Aelred de Riéval*, p. 572-588. D'après Mlle M. Davy, Pierre de Blois dans son *De cristiana amicitia* aurait fait « une œuvre personnelle, fruit d'une sérieuse expérience psychologique et d'une grande maturité d'esprit ». Les nombreux exemples et les raisons apportées par M. Vansteenberghe semblent bien démontrer qu'au contraire l'œuvre de Pierre de Blois n'est qu'un démarquage de celle d'Aelred, *De spirituali amicitia*.

U. Rouziès.

Revue d'histoire moderne. Tome VI. Paris, Rieder, 1931.

Henri Fréville : *Richard Simon et les protestants d'après sa correspondance*, p. 30-55. A la différence de Margival (1900) et d'Albert Monod (1922), qui avaient surtout cherché à mettre en relief la méthode du célèbre oratorien, M. Fréville s'est proposé d'étudier son caractère et ses idées d'après sa correspondance. Richard Simon n'est pas le rationaliste avant la lettre et le précurseur de Renan qu'on s'est plu à voir en lui : il annonce plutôt un Mgr Mignot ou un Newman. Pleinement et sincèrement catholique, il a pensé qu'il convenait de s'opposer aux calvinistes en historien et en savant, et c'est pour les ramener plus sûrement dans le sein de l'Église romaine qu'il s'est fait exégète. Il a toujours manifesté dans son action un caractère exempt de toutes petitesses et des vues remarquablement pénétrantes. « Il est comme le résumé éloquent des possibilités prodigieuses d'avenir que le catholicisme rénové avait en lui vers 1680. »

Louis Villat : *Besançon en 1830*, p. 176-204. Plus que les autres études régionales publiées ici à l'occasion du centenaire de 1830 et consacrées à Caen (par M. Prentout), à Metz (par M. Contamine), à Dijon (par M. R. Durand, à Nantes (par M. Giraud-Mangin), l'auteur insiste sur l'aspect religieux que put présenter le mouvement de 1830 : 1° dans ses origines : l'*Impartial* a dénoncé avec vigueur la propagande de la « phalange jésuitique » contre les institutions; 2° dans ses manifestations : telle la *Lettre de M. le préfet du Doubs sur la Croix de mission de Besançon*, publiée sous un pseudonyme au début de déc. 1830, laquelle suscite une violente polémique qui aboutit à la condamnation de l'abbé Doney, chanoine de la cathédrale métropolitaine et futur évêque de Montauban.

Richard Przelaskowski : *l' « Avenir » et la question polonaise en 1830*, p. 257-267. Le programme de l'*Avenir* peut se résumer dans les trois points suivants : 1° libérer l'Église de toute dépendance vis-à-vis de l'État et des trônes qui s'écroulent; — 2° lutter contre les tendances gallicanes et favoriser l'ultramontanisme; — 3° introduire l'Église dans tous les courants vitaux de l'époque et notamment dans les révolutions populaires. Ce dernier article suscite les craintes des catholiques comme le P. Ventura et les railleries des libéraux, les uns et les autres relevant tout ce que peut avoir d'illogique et d'aventureux le geste d'une Église se lançant dans l'excitation révolutionnaire. Mais Lamennais déclare (*Avenir*, 12 févr. 1831) que, conformément à la doctrine de saint Thomas d'Aquin, il n'admet la révolution que contre un gouvernement qui « a dégénéré en violence et puissance illégitime ». C'est pourquoi l'*Avenir* suivra avec tant de sympathie et sans se faire aucune illusion sur leur issue, les événements de la catholique Pologne auxquels Montalembert consacrera des articles enflammés.

Louis Villat.

Revue d'histoire littéraire de la France. 38e année, 1931. Paris.

J. Dedieu : *Survivances et influences de l'apologétique traditionnelle dans les « Pensées »*, p. 1-39. Fin de l'importante étude commencée en 1930 (Voir *Revue d'hist. de l'Égl. de France*, t. XVIII, p. 270). La foi est un don de Dieu, mais il s'agit pour Pascal d'éveiller le désir de croire, de justifier l'acte de foi, et ce point de vue était déjà celui de L. Vivès (*De veritate fidei christianae*, Lyon, 1544), du R. P. Bouillier (*les Triomphes de la religion chrétienne*, 1628), de M. de Marande (*le Théologien français*, 1651), et ce sera bientôt celui de Mgr Jean Belin, évêque de Belley (*les Preuves convainquantes des vérités du christianisme*, 1666). C'est précisément ce dernier livre qui permet de reconstruire la portée théologique des *Pensées*. En somme l'admirable poussée apologétique qui est ici étudiée entre 1620 et 1640 s'épanouit hors de l'atmosphère janséniste. Ce n'est pas suivant les principes de Port-Royal que Pascal s'efforce, « après avoir fait souhaiter qu'elle soit vraie », de montrer « que la religion est vraie ».

G.-T. Clapton : *Baudelaire, Sénèque et saint Jean Chrysostome*, p. 235-261. Sénèque (portrait de Sérène) et saint Jean Chrysostome (portrait de Stagire) ont indiqué, analysé, commenté certains aspects de la mélancolie romantique, du mal du siècle et, plus spécifiquement, du spleen baudelairien. Mais pour saint Jean Chrysostome, la tristesse qui a pour cause une nostalgie spirituelle et qui ne se borne pas au simple repentir, n'est qu'un péché, une faiblesse exploitée par le diable.

Marcel Bouchard : *Un précurseur de La Bruyère : les « Réflexions sur l'éloquence » du Père Rapin et le « Chapitre de la Chaire »*, p. 355-366. Les deux écrivains conviennent des mêmes faits (médiocrité des orateurs sacrés) ; mais le Père Rapin a foi dans l'éloquence et dans sa puissance de persuasion et de renouvellement, tandis que La Bruyère constate et se résigne en raillant.

G. Vanvelkenhuyzen : *l'Anti-romantisme de « l'Éclair »* (1827-1829), p. 367-385 et 518-531. Le romantisme, à ses débuts légitimiste et chrétien, n'a pas tardé à inquiéter les défenseurs de la tradition classique et de l'orthodoxie religieuse, et bientôt le *Mémorial catholique* le dénonce comme étant l'expression du « scepticisme littéraire ». Devant un pareil danger, les Jésuites, agissant par la « Société des bonnes lettres », manifestent un particulier acharnement et, dans une revue aujourd'hui oubliée, l'*Éclair* (dont le premier numéro paraît le 3 juillet 1827), ils s'attachent à juger les auteurs contemporains d'après leur idéal politico-religieux. Ils unissent dans une même réprobation le philosophisme du XVIIIe siècle et le romantisme « rêveur, idéal et éthéré ». Hugo et Chateaubriand leur paraissent détestables, et seul Lamartine trouve grâce à leurs yeux. Ils interviennent dans l'affaire Lamennais et dans la dispute de l'*Essai sur l'indifférence*, dont ils condamnent le système théocratique et le libéralisme catholique.

René Waltz : *Lamartine et la franc-maçonnerie*, p. 618-625. En remerciant la députation des Loges maçonniques venue en 1848 saluer et féliciter le gouvernement provisoire, Lamartine avait rendu hommage à la noblesse des principes de la Maçonnerie et à la courageuse ténacité avec laquelle les Loges avaient préparé l'avènement de la République. De là une sympathie dont Lamartine devait à deux reprises recueillir le bénéfice : 1° en 1856, quand, âgé de soixante-six ans et dans la détresse matérielle, il cherche des souscriptions au *Cours familier de Littérature:* la loge de Macon s'inscrit le 9 décembre et Lamartine remercie le 31 ; — 2° en 1858, quand, après l'échec d'une édition d' « Œuvres choisies »,

on songe à publier les « Œuvres complètes » du poète : la loge de Macon souscrit une des premières et 60 loges s'inscrivent avec elle. En tout, 4 013 fr. 70 dont une lettre de F. Martin, du 17 juillet 1859, donne le détail. Lamartine remercie le 27 septembre. En somme, sympathie très cordiale; mais il n'y eut jamais adhésion effective ni même velléité d'adhésion.

Louis VILLAT.

Le Correspondant. Tomes 326-329. Paris, 1932.

Jean BALDE : *Marie-Thérèse de Lamourous, fondatrice de la Miséricorde de Bordeaux* (t. 326, p. 77-97). Fin d'une étude sur cette généreuse et entreprenante chrétienne, morte à Bordeaux, le 14 septembre 1836.

Baronne BRINCARD : *Vingt siècles de féminisme à Fontevrault* (t. 326, p. 353-369). On sait le rôle prépondérant que Robert d'Arbrissel donna aux femmes dans le gouvernement de son œuvre. En 1789, il n'y avait plus à Fontevrault que vingt religieux qui tous demandèrent à rompre leurs vœux. Du côté des dames on comptait 111 personnes qui toutes, sauf une seule, déclarèrent vouloir, jusqu'à nouvel ordre, rester dans la maison.

J. B. CHABOT : *Le R. P. Delattre* (t. 326, p. 387-397). Né à Deville-lés-Rouen, le 25 juin 1850, entré chez les Missionnaires d'Afrique en 1874, envoyé à Carthage en 1876, le P. Delattre s'y fit connaître par de mémorables découvertes archéologiques et par la fondation du Musée Lavigerie. Il est mort à Carthage le 11 janvier 1932.

Cardinal VERDIER : *Le jubilé de Monseigneur Baudrillart* (t. 326, p. 8[illegible]-806). Allocution prononcée le 7 mars 1932 en l'église des Carmes de [illegible]ris, à l'occasion des vingt-cinq ans de rectorat de Mgr Baudrillart.

Pierre CHIROL : *L'exposition d'art religieux moderne à Rouen* (t. 326, p. 922-929). Remarquable en la plupart de ses éléments, elle montre un progrès très important sur toutes les manifestations antérieures.

Henri LALOU : *Les droits de l'histoire et la mémoire des morts* (t. 327, p. 38-65). A propos d'un procès récent, rappelle celui qui fut intenté à Mgr Dupanloup par les héritiers de Mgr Rousseau, son prédécesseur sur le siège d'Orléans. Dans une lettre au rédacteur en chef du *Constitutionnel* (4 février 1860), Mgr Dupanloup avait parlé de la faiblesse du caractère de Mgr Rousseau et donné de frappants témoignages de son adulation outrée pour Napoléon.

Édouard PEYRILLIER : *les Pèlerinages et les jubilés du Puy* (t. 327, p. 249-265). Le jubilé dont on ne connaît pas l'origine a lieu lorsque le jour de l'Annonciation coïncide avec le jour du Vendredi-Saint. Quelques détails historiques sur les pèlerinages. Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, prit part à celui de 1429.

Dr COLOMBE : *le Palais apostolique d'Avignon* (t. 327, p. 281-291). Description historique des aménagements opérés par Clément VI dans les appartements compris dans la Tour des Anges et état actuel de cette partie du Palais.

Dom J. B. MONNOYEUR : *la Vraie figure de J.-K Huysmans* (t. 327, p. 345-358, 739-758, 844-867). Venu du naturalisme matérialiste et du naturalisme spirite et sataniste, Huysmans en arriva au naturalisme spiritualiste et se convertit en juillet 1892. La conversion fut bien réelle et sincère, comme le montrent des lettres inédites citées. Le R. P. rappelle les relations du converti avec Dom Marre, plus tard général des Trappistes, l'abbé Ferret, vicaire à Saint-Sulpice et Dom Besse. Reçu oblat bénédictin à Ligugé le 21 mars 1901, Huysmans rentra à Paris au mo-

ment où les religieux quittèrent leur monastère et y mourut le 12 mars 1907, après une maladie chrétiennement supportée.

Pierre de La Gorce : *la Communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres* (t. 327, p. 801-815). Elle eut pour fondateur l'abbé Chauvet, curé de Laverville-la-Chenard, au diocèse de Chartres. L'évêque Godet des Marets les appela dans sa ville épiscopale de Chartres en 1710 et leur donna le nom de Filles de Saint-Paul. C'est un legs de 4 000 livres de Pierre Nicole qui servit à cette fondation. En 1727, quatre religieuses furent envoyées à Cayenne. Elles y virent à la Révolution les déportés politiques et ne furent pas elles-mêmes à l'abri des persécutions. C'est vers 1825 que la congrégation entra dans son plein développement et fonda diverses maisons dans les colonies françaises, grâce surtout au dévouement et à l'intelligence de la Mère Marie Josseaume. Malgré tous les services rendus, elle n'a pas échappé aux persécutions de 1880, 1903 et 1906.

Charles Chesnelong : *les Cinq dernières années de l'Empire* (t. 328, p. 17-38, 186-215, 481-512). En ce qui concerne l'histoire religieuse de notre pays, il y a à signaler dans ces mémoires un attachant portrait de Kolb-Bernard, député catholique du Nord, l'émotion produite par l'évacuation de Rome par les troupes françaises le 11 décembre 1866, l'opposition des députés catholiques aux projets de Duruy relatifs à l'enseignement primaire, le récit de la fameuse séance de la Chambre dans laquelle M. Rouher déclara que « jamais, jamais, la France ne permettrait à l'Italie de s'emparer de Rome ». Enfin l'auteur rappelle l'envoi par le comte Daru d'un memorandum au Saint-Siège au sujet du *schema de Ecclesia* du concile du Vatican, et la protestation du ministre contre la pensée qu'on lui avait attribuée de retirer les troupes françaises de Rome si le concile ne s'arrêtait pas devant les représentations du gouvernement français.

Mgr Grente : *Richelieu, homme d'Église* (t. 328, p. 321-335). Paroles prononcées à l'église de Richelieu pour l'inauguration de la statue du cardinal (17 juillet 1932).

Jules Lebreton : *le R. P. de Grandmaison* (t. 328, p. 368-389). Par ses directions et par son enseignement théologique, le Père exerça une bienfaisante influence sur ses élèves au moment du modernisme. On signale aussi ses études sur les ouvrages de Loisy, Sabatier et Le Roy.

Mlle P. de Lallemand : *Lettres de Montalembert à Lamennais* (t. 328, p. 692-704, 892-905). A peu près inédites, ces lettres ont été écrites en octobre, novembre, décembre 1832 et juin, août 1834, après l'encyclique *Mirari vos* ou la publication des *Paroles d'un croyant*, d'où leur intérêt. A propos de la publication par Lamennais d'un article dans la *Revue des Deux-Mondes* « Du despotisme et de la liberté », Montalembert se montre particulièrement véhément. « En vérité vous semblez prendre à tâche de ne plus faire que ce qui peut affliger vos amis et réjouir vos ennemis. » Plus loin il ajoute : « Une seule chose m'a consolé dans toutes ces lettres, c'est de voir dans l'une d'elles l'idée de vous rejoindre à moi pour quitter cette France où vous vous perdez. » Montalembert était alors en Allemagne.

Paul Fournier : *le Roi de France Charles V* (t. 329, p. 37-58). A propos de l'*Histoire de Charles V* de Roland Delachenal, dont on aimera à lire l'éloge ému que lui consacre M. Fournier. A retenir la part de responsabilité de Charles V dans le Grand Schisme et le maintien de la papauté à Avignon. M. Delachenal admet que « la partialité évidente et tenace montrée par Charles V n'est pas en contradiction avec une absolue bonne foi ». Mais M. Fournier incline à croire que « dans l'affaire du schisme

pas plus que dans celle du retour à Rome, Louis IX n'eût pas agi comme son descendant ».

Lanzac de Laborie : *Madame Elisabeth* (t. 329, p. 253-274). Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène, née le 3 mai 1764, sœur de Louis XVI, martyre non de sa foi religieuse, mais de son nom et de sa qualité de princesse. Rien ne rappelle son souvenir : elle ne survit que par l'héroïcité de ses vertus chrétiennes, par son détachement du luxe de la cour, par son acceptation sublime des souffrances de la captivité et de l'ignominie de l'échafaud.

Georges Goyau : *Un missionnaire martyr, M. de Solages* (t. 329, p. 323-344, 481-512). Henri de Solages, né à Rabastens le 22 août 1786, fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, où il connut le futur fondateur de l'œuvre de la Sainte-Enfance, Mgr de Forbin-Janson, et, ordonné prêtre en 1814, fut d'abord curé de Saint-Benoît de Carmaux et ensuite vicaire général de Pamiers.En 1829 il était nommé préfet apostolique de l'île Bourbon. Avant de s'embarquer, il s'efforça de promouvoir l'évangélisation de l'Océanie et voulut se servir dans ce but du capitaine navigateur irlandais Peter Dillon. Ses projets ne purent se réaliser et il alla prendre possession de son vicariat, où il rencontra de pénibles difficultés soit de la part de l'administration civile, soit de la part de quelques-uns de ses prêtres. L'évangélisation de Madagascar avait été aussi depuis longtemps une de ses préoccupations. Le 13 juillet 1832, il s'embarqua pour cette île. Là, il eut à faire à un singulier personnage, un métis du nom d'Aristide Colorer qui s'appliquait à mettre en œuvre les maximes de Machiavel. M. de Solages, qu'il retenait à Tamatave, parvint à se mettre en route pour Tananarive; mais Colorer le fit arrêter et le laissa mourir de fièvre et de faim le 8 décembre 1832. Quelques années après, son vicaire général et ami M. Dalmond amena à Madagascar les premiers missionnaires.

Dom J.-B. Monnoyeur : *Un grand moine : Dom Jean Mabillon* (t. 329, p. 725-742, 849-851). Tableau de la vie et des œuvres du grand savant bénédictin, dont la vertu et la science furent également éminentes. Citons cette réponse du moine à ceux qui le pressaient de se défendre contre des attaques, réponse sans doute encore d'actualité : « S'il fallait mettre la main à la plume toutes les fois qu'on répétera des invectives de ces sortes de gens, il faudrait éternellement écrire. Encore si cela faisait quelque chose sur les esprits ! Mais ils s'en échauffent, au contraire, davantage. La patience et l'humilité chrétiennes sont un bon remède à ces sortes de maux, qui sont inévitables en cette vie où les hommes ne cesseront jamais de s'entrechoquer. »

U. Rouzières.

PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Recherches de Sciences religieuses. Paris, 1932.

Joseph Lecler : *l'Argument des deux glaives* (Avril 1932, p. 151-177; juin 1932, p. 280-303). Le R. P. Lecler poursuit une importante étude commencée dans les *Recherches...* (juin 1931, p. 299-339). C'est en vertu du v. 38 du chapitre xxii de saint Luc qu'on avait prétendu mettre aux mains du pape le glaive spirituel et le glaive temporel. Boniface VIII et Philippe le Bel, théocrates et régaliens s'affrontent. L'argument des deux glaives sort mal en point de la mêlée : on en conteste le symbolisme, au nom de la critique. C'est le début du déclin. — Nouveau conflit : lutte entre l'empereur Louis de Bavière et trois pontifes romains (1324-1346) Marsile de Padoue et Guillaume d'Ockam soutiennent les prétentions im-

périales. A la fin du XIVe siècle, ce n'est plus la question du pouvoir temporel du pape qui échauffe les esprits, mais celle de la supériorité du concile sur le pape. Les canonistes conservent les deux glaives, les théologiens se nuancent (p. 165-166). A la veille de la Réforme, malgré les attaques des puristes et d'une minorité de théologiens, la vieille exégèse symbolique des deux glaives n'est pas morte. — Les protestants voient dans le pouvoir temporel de la papauté l'un des signes évidents de son origine diabolique. Du côté catholique, controverses passionnées : entre les gallicans et les théocrates, le parti des théologiens modérés se renforce. Bellarmin élabore sa théorie du pouvoir indirect. Cajétan veut ignorer le symbolisme des deux glaives, Vittoria et Maldonat en récusent la valeur. Bellarmin donne du fameux texte une explication très satisfaisante (p. 298). La déclaration de 1682 ranime la controverse. Puis le célèbre argument tombe dans l'oubli. Au XVIIIe siècle, ce ne sont plus que les échos mourants d'une séculaire controverse.

Cette monographie, bien assise et claire, malgré l'austérité de la matière, sera grandement utile aux historiens pour éclairer les controverses politiques médiévales, le déclin de la doctrine théocratique, le développement des thèses gallicanes et l'élaboration des systèmes intermédiaires.

Revue d'Ascétique et de Mystique.

Tome XIII, 1932. 9, rue Montplaisir, Toulouse.

Pierre DEFFRENNES : *la Vocation de saint Vincent de Paul*, p. 60-86, 164-183, 294-321, 389-411. Cette étude de psychologie surnaturelle s'attache à trois objets : la *spiritualité* de saint Vincent ou la conception et la conduite de sa vie chrétienne, *ses règles d'action*, la conception et la conduite de ses activités, *sa vocation* enfin. La majeure partie de ce travail très attentif vise à préciser la spiritualité agissante de M. Vincent et quiconque devra approcher cette figure aura intérêt à s'y référer. C'est surtout la dernière partie : la vocation, qui ressortit à notre rubrique : ses origines, sa conversion, la genèse de ses œuvres. Le P. Deffrennes insiste grandement sur la foi chez saint Vincent de Paul et se demande, en terminant, si ce grand saint ne fut pas un mystique, non de la contemplation, mais de l'action et de l'événement.

Paul DUDON : *Sur la « Fréquente » d'Arnauld commentée par M. Bremond*, p. 337-356 (à suivre). Le R. P. Dudon attaque la façon dont M. H. Bremond, dans le t. IX de son *Histoire littéraire du sentiment religieux* (1932) présente le fameux livre d'Arnauld. Il estime son exposé *inexact à souhait*. Il rappelle que le livre du grand janséniste, écrit contre le P. de Sesmaisons, fut bel et bien un manuel de rare communion. On ne peut récuser sur ce point le jugement du non moins grand Petau. Le R. P. ne craint pas de confronter le sentiment de M. Bremond en 1932 avec celui de M. Bremond en 1915 et en 1920 (p. 349-352) et lui rappelle certains verdicts de M. Vincent sur la *Fréquente*, afin de laisser au lecteur à choisir entre M. Bremond et saint Vincent de Paul.

Etudes. Tomes 210 à 213. Année 1932. Paris, 15, rue Monsieur.

Paul DUDON : *Témoins de la foi. Ceux des pontons de Rochefort* (5 mars 1932, p. 513-537; 20 mars 1932, p. 688-698). Emouvante description de ce que subirent les prêtres déportés dans les cachots flottants, obscurs, infects de Rochefort. Des 827 captifs du *Washington* et des *Deux-Associés*, 542 moururent, 231 furent ensevelis à l'île d'Aix, 256 à l'île Madame. Le P. Dudon se sépare des historiens des martyrs pour dater les

sublimes *Résolutions* des prêtres confesseurs de la foi qu'il retarde jusqu'à l'automne de 1794 (p. 688, n. 2). Il rappelle que ni les fidèles n'ont oublié les martyrs ni les historiens ne leur firent défaut, tels les abbés Lelièvre, Manseau, Lemonnier et plus récemment (1925), dans son beau livre sur *les Pontons de Rochefort*, M. Jacques Hérissay.

Joseph Lecler : *les Idées religieuses de Condorcet : l'Église et l'État* (5 avril 1932, p. 35-53). Dans cette étude, le R. P. J. Lecler suit l'évolution de la pensée de Condorcet sur la question des rapports de l'Église et de l'État. Bien des philosophes voulaient *laïciser* l'État, mais non *séparer* l'Église de l'État, désireux qu'ils étaient de river la puissance spirituelle à l'autorité civile. Condorcet, lui, s'achemine vers une doctrine résolument séparatiste : il préconise la réduction des fonds cultuels aux contributions volontaires des fidèles, il veut déposséder le clergé en matière d'enseignement moral, laïciser les grandes manifestations de la vie politique. A la veille de la Révolution, il est nettement séparatiste. Il est opposé à l'Église constitutionnelle, mais, tout en exposant une politique laïque intégrale, il hésite à la réaliser et se contente de demi-mesures. Intellectuel hardi, réalisateur timide. Il représente le plus pur esprit du laïcisme bourgeois.

Paul Dudon : *le Romantisme social de Lamennais* (5 juillet 1932, p. 77-87). A propos des deux thèses de doctorat de M. Jacques Poisson (Paris, Vrin, 1932). Le R. P. Dudon fait l'éloge de ces ouvrages, mais il maintient contre M. Poisson les deux qualificatifs d'*égalitaire* et d'*agitateur*. Lamennais n'est pas socialiste, il n'est point communiste, mais égalitaire et agitateur. Le grand écrivain a mis la même véhémence au service de l'Église à laquelle il crut et au service de l'humanité dont il rêva. La nature remplaça la surnature, l'humanité l'Église. Si la voix de Lamennais fut si puissante, c'est qu'il emporta dans son cœur, lors de son triste exode, toute la pitié de l'Évangile.

Joseph Lecler : *Chrétienté médiévale et Société des nations* (5 août 1932, p. 276-293). A propos du livre du R. P. Y. de la Brière : *la Communauté des puissances; d'une communauté inorganique à une communauté organique* (1932), le R. P. J. Lecler observe justement que l'organisation politique et sociale du Moyen Age revient souvent comme terme de comparaison dans les travaux de nos contemporains sur la vie internationale et il se propose d'étudier les traits communs, les différences radicales entre la chrétienté médiévale et la Société des Nations, afin de ramener à ses justes proportions l'analogie qui tend à s'établir.

La chrétienté médiévale est une société avant tout spirituelle, une institution d'ordre intellectuel et religieux. L'auteur reprend (p. 280) M. Halphen qui majore l'échec de la politique pontificale dans la fondation des Universités. — Malgré l'émiettement politique, le Moyen Age a cependant *une manière* d'unité et la notion d'un suzerain suprême. Beaucoup moins contestée que celle de l'Empereur, l'autorité du pape apparaît, malgré tout, comme arbitre souveraine. La papauté toutefois ne parvint pas à faire admettre son universelle seigneurie. Cette constitution de la société médiévale a favorisé certaines institutions : organisation pour la paix (*paix de Dieu, trêves de Dieu*), Croisades, arbitrages internationaux. Le R. P. Lecler, fervent médiéviste, va-t-il, même sur les traces du R. P. de La Brière, promoteur ardent et averti d'une noble idée, bouder à la Société des Nations ? Non, parce qu'il n'est pas un archéologue (p. 293), mais il ne balance pas à dire : « La Société des Nations, même vivifiée par le droit naturel, n'est plus au même titre que la vieille chrétienté la cité du Christ » (p. 292).

Jean Villepelet : *Bourdaloue et sa province natale* (20 août 1932, p.

385-401). L'auteur se propose de montrer comment le caractère du génie de Bourdaloue est exactement représentatif de l'âme berrichonne. « Ni d'un côté, ni d'un autre, là on reconnaît le Berrichon : prudent, avisé, réfléchi, homme de bon sens et de juste milieu », ni rigoriste, ni laxiste, ni quiétiste, ni janséniste, ni gallican (M. Villepelet aurait peut-être nuancé ce dernier terme, s'il avait relu tel panégyrique de saint Louis). Comme ceux de sa race, Bourdaloue observe, silencieusement; il observe presque à l'excès; il est ami de la paix, cordial et fidèle, simple et ennemi de l'étalage de soi, homme vraiment apostolique.

Bernard Leib : *Un pape français et sa politique d'union. Urbain II et l'Orient byzantin, 1088-1099* (20 septembre 1932, p. 660-680). Zèle intense d'Urbain II pour rétablir la bonne entente entre Grecs et Latins. Ses diverses tentatives. L'une échoua, contrecarrée qu'elle fut par l'ambition politique d'Henri IV et l'antipape Guibert. La seconde, c'est-à-dire la première croisade, faillit réussir, mais n'aboutit qu'à de plus profonds désaccords, la troisième tentative fut couronnée de succès; ce fut le concile de Bari. Cette esquisse est intéressante, car elle nous met sous les yeux les conflits des races, des ambitions politiques et religieuses, ainsi que les nobles efforts de ce pape français.

Abel Dechêne.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Pierre d'Herbécourt [747], archiviste de la Meuse, 44, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (Meuse), présenté par M. de Boüard.

M. l'abbé Jean-Baptiste Tribolet [748], 10, rue Saint-Nizier, Lyon (Rhône), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Simon Delacroix [749], professeur au Petit Séminaire N.-D. de Consolation, à Fuans (Doubs), présenté par M. Rouziès.

S. Exc. Mgr Lamy [750], évêque de Meaux (Seine-et-Marne), présenté par Mgr Baudrillart.

M. l'abbé J. Girard [751], professeur au Séminaire Saint-Vincent-de-Paul à Cuvry, par Marly (Moselle), présenté par M. Carrière.

M. Emile Lousse [752], professeur à l'Université catholique de Louvain, 138, boulevard de Tirlemont, Louvain (Belgique), présenté par M. Le Bras.

S. Exc. Mgr Patrice Flynn [753], évêque de Nevers (Nièvre), présenté par Mgr Baudrillart.

M. l'abbé Louis Guérard [754], aumônier des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, 3, rue des Entrepreneurs, Paris (XVe), présenté par M. Guiraud.

Le T. R. P. Félix Landelle [755], provincial des Franciscains, 47, rue des Solitaires (XIXe), présenté par le R. P. Ménindès.

Assemblée générale du 12 décembre 1932.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu sa quatorzième assemblée générale annuelle le lundi 12 décembre, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Exc. Mgr Baudrillart, assisté de MM. Paul Fournier et Edouard Jordan, vice-présidents; de MM. l'abbé Carrière, Jean Guiraud, Jean de La Monneraye, le P. Lebreton, Léon Levillain, Edmond Préclin et Jacques Zeiller, membres du Conseil.

Nombre de sociétaires, quelques-uns venus de province et de l'étranger assistaient à la réunion : Mlle Yvonne Bezard, M. Michel de Boüard, le P. Chardavoine, MM. l'abbé Delaporte, Paul Deslandres, Eugène Guitard, Gabriel Le Bras, l'abbé Levesque, Emile Lousse, le chanoine Magnin, Alfred Marcille, le P. Ménindès, le P. Rouziès, l'abbé Siguret et Louis Villat.

Excusés : MM. Marcel Aubert, l'abbé Bricon, Victor Bucaille, Mgr Chassagnon, Maurice Chartier, l'abbé Couget, Henri Doyen, Albert Dufourcq, Georges Goyau, Léon de Lanzac de Laborie, l'abbé Leman, Paul Lesourd, Ernest Perrot, Pierre Torry, l'abbé Welter.

Au début de la séance, Mgr Baudrillart a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs et chers Confrères,

« Il a plu à Dieu de rappeler à Lui, cette année, quatre de nos confrères et non des moindres. Deux d'entre eux se rencontrent à l'origine de notre Société : M. l'abbé Paquier et Mgr Prunel; les deux autres, M. l'abbé Laurent et M. Gèze ne figuraient que depuis peu d'années sur nos listes. Laissez-moi me conformer à la tradition et leur donner à tous un souvenir.

« M. Jules Paquier était né à Vieille-Vigne, dans la Loire-Inférieure, le 11 janvier 1864. Ordonné prêtre en 1887, licencié ès lettres en 1889, il professa les humanités pendant quatre ans au petit séminaire de Guérande. Cependant Rome l'attirait; il s'y rendit en 1893, d'abord un an comme pensionnaire, puis trois ans comme chapelain de Saint-Louis des Français. Le centre de ses études fut spécialement les Archives et la Bibliothèque du Vatican. « Vous faites bien d'aller aux Archives, lui avait « dit le pape Léon XIII en le bénissant, lui et ses études, je les ai ou- « vertes pour qu'on y aille. » En 1895, il passait ses deux doctorats romains : le doctorat en philosophie, de saint Thomas, avec le P. Lépicier, plus tard cardinal, et le doctorat en théologie de l'Apollinaire. L'influence du P. Denifle, avec qui dès lors il s'unit d'étroite amitié, orienta ses premières recherches vers l'humanisme et les origines de la Réforme protestante. Le rôle de Jérôme Aléandre, qui fut nonce en Allemagne et l'adversaire le plus redoutable de Luther, retint plus particulièrement son attention. Ce devait être, une fois rentré à Paris, le sujet même de sa thèse principale en Sorbonne (1900). A Rome, il avait fait connaissance du R. P. Thédenat, qui l'amena, en 1897, à Paris, à la Maison d'études de l'Oratoire. Auparavant, il avait fait en Allemagne un séjour d'études qui devait être suivi de plusieurs autres.

« Vicaire à Courbevoie, de 1898 à 1901, il fut ensuite nommé aumônier du lycée Saint-Louis et administrateur de l'église de la Sorbonne. Il montra, dans ces fonctions, une conscience droite et ferme. Son apostolat auprès des étudiants et la sûreté de ses directions religieuses firent de lui un guide très apprécié. Mais voici l'heure des Cultuelles. M. Paquier est destitué brutalement de son poste d'administrateur parce qu'il a refusé de faire, pour l'église de la Sorbonne, la déclaration de culte interdite par Pie X (décembre 1906).

« Esprit docte et clair, nourri de théologie et très renseigné sur les conflits religieux des temps modernes, il donna à l'Institut catholique, de 1906 à 1912, plusieurs séries de conférences fort courues sur le protestantisme allemand et français, sur le jansénisme et le quiétisme. Sa traduction du fameux ouvrage du P. Denifle : *Luther et le luthéranisme*, commencée en 1913, continua de paraître en même temps qu'il publiait une série d'études sur *le Protestantisme allemand* (1915), *Luther et l'Allemagne* (1918), *l'Orthodoxie de la « Théologie germanique »* (1922) et *le Sentiment religieux* (1926). Tant de travaux, quelques-uns remarquables, et sa collaboration suivie à la *Revue d'histoire de l'Église de France* le désignaient pour faire partie de notre Conseil directeur, et c'est un honneur auquel il se montra très sensible lorsque vos suffrages, Messieurs, l'appelèrent à succéder parmi nous à l'abbé Sicard.

« Entre temps, il était nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique et, tour à tour, vicaire à la Trinité, curé de Saint-Séverin, curé de Saint-Pierre de Chaillot. Dans le ministère, il n'oublia pas qu'il était, comme on dit, un intellectuel, et donna de fort savantes conférences, cela malgré les soucis matériels de restauration et de construction qui lui incombèrent dans ces deux dernières paroisses. A Saint-Séverin, en effet, il dut s'occuper de la restauration du charnier de l'ancien cimetière, de la construction d'une chapelle des catéchismes et d'un presbytère. A Chaillot, ce fut l'achat d'un presbytère et la construction de l'église dont il s'apprêtait à fêter la pose de la première pierre, quand Dieu le rappela subitement à Lui, le 18 mai dernier.

« M. Paquier, à la veille de sa mort, se sentait encore fort de tout un bel avenir de féconde et lucide activité. Il nous entretenait parfois d'une biographie de Luther, déjà fort avancée, assurait-il, et qui eût compris

deux volumes. Nous voulons espérer que de pieuses mains recueilleront ces ultimes feuillets qui eussent été l'achèvement et le couronnement de ses travaux sur le protestantisme allemand.

« Il y a quelques jours seulement, nous célébrions, dans la chapelle de l'Institut catholique, les obsèques de Mgr Prunel. Là, laissant parler mon cœur et mes souvenirs, j'ai dit tout ce que nous lui devions et les sentiments qu'il nous inspirait à tous. Ici, plus encore que l'homme, c'est l'historien qui nous intéresse. Je rappellerai d'abord d'un mot sa carrière. Né à Laignes, au diocèse de Dijon, le 11 novembre 1874, Louis-Narcisse Prunel entra tout jeune au petit séminaire. Son évêque l'envoya à Rome, au Séminaire français. Il y conquit ses deux doctorats en théologie et en droit canonique et y fut ordonné prêtre en 1898. Rentré dans son diocèse, il fut d'abord vicaire à Semur-en-Auxois, puis professeur au petit séminaire de Plombières-lés-Dijon. M. l'abbé Prunel n'était pas un combattif. Aussi lorsqu'en 1904 il vit le diocèse et le clergé de Dijon profondément divisés au sujet de l'attitude de Mgr Le Nordez, obtint-il de venir à Paris préparer un doctorat ès lettres. L'École Massillon et la Maison d'études de l'Oratoire l'accueillirent avec joie. Sa thèse passée, il fut successivement aumônier de l'Institution Sévigné, à Saint-Mandé, puis secrétaire de la *Revue pratique d'apologétique*. Chargé en 1910 du Cours supérieur de religion pour les jeunes filles, à l'Institut catholique, il en devint en 1912 vice-recteur et devait garder ces fonctions jusqu'en 1927.

« Le premier ouvrage que publia Mgr Prunel repose sur une documentation purement française; ce fut sa thèse de doctorat ès-lettres sur *Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres*, évêque aussi de Dijon, patrie de Mgr Prunel, Dijon qui faisait encore partie, à cette époque, du diocèse de Langres. C'est une contribution des plus précieuses à l'histoire des origines du jansénisme, d'autant qu'elle fut complétée par la publication, avec introduction et notes, des *Lettres spirituelles* du même personnage. Jusqu'alors, l'idée de faire revivre, dans un tableau d'ensemble, la physionomie morale de ce prélat n'était venue à personne. Elle séduisit l'abbé Prunel, de même que l'espoir d'apporter une contribution à l'histoire de la renaissance catholique en France sous Louis XIII. Contemporain et ami de Richelieu, Zamet a eu en effet une part notable dans ce magnifique essor de restauration chrétienne qui caractérise la première moitié de son siècle. En outre, un intérêt piquant s'attache à sa personne du fait qu'il fut, onze années durant, directeur de Port-Royal et, comme tel, mêlé à toute une série d'événements, introducteurs du jansénisme dans l'histoire. Zamet demeura à Port-Royal de 1625 à 1636; puis devenu, à la suite de douloureux incidents, adversaire de la célèbre abbaye, il se renferma dans ses labeurs d'évêque jusqu'à sa mort. D'où la division de cet ouvrage en trois livres : *Avant Port-Royal; Port-Royal; Après Port-Royal*. Quant aux lettres de Zamet, elles sont adressées pour la plupart à d'illustres correspondantes, telles que la mère Angélique et ses sœurs, la mère Agnès, Louise de Bourbon-Soissons, première duchesse de Longueville. Ces deux ouvrages reçurent de l'Académie française une très belle part sur le prix Thérouanne.

« Les recherches que M. Prunel avait faites sur le XVIIe siècle français à l'occasion de cette première œuvre lui permirent de donner en 1921, à l'Institut catholique, des conférences sur la *Renaissance catholique en France au* XVIIe *siècle*. Travail d'ensemble, riche de vues très justes qui, lui aussi, fut couronné par l'Académie française.

« M. l'abbé Prunel collabora à de nombreuses publications périodiques : *Revue apologétique; Dictionnaire apologétique de la Foi catho-*

lique, où il fit notamment paraître un important article sur « L'Église et les pauvres »; *Revue d'histoire de l'Église de France; Études*, etc. Ajoutons à cette liste, dans la « Collection des Saints », un *Saint Germain d'Auxerre*, monographie où la saine critique et le devoir de l'historien, mis en présence de sources hagiographiques un peu obscures, ont su néanmoins respecter et légitimer la piété séculaire envers un saint national.

« Une autre œuvre enfin, d'un rayonnement général et religieux plus intense, fut le *Cours supérieur de religion* en cinq volumes où M. Prunel donna la substance de ses cours aux jeunes filles, professés à l'Institut catholique. C'est un exposé complet de la doctrine sur les fondements de la religion chrétienne, l'Église, les mystères, la grâce, les sacrements. Quelques critiques eussent aimé y rencontrer çà et là des vues plus personnelles; mais le but de l'auteur n'était pas de faire valoir la puissance de son propre esprit. Il se proposait d'exposer avec une scrupuleuse orthodoxie les thèses de la théologie catholique, de les mettre à la portée de tous à force de clarté, de justesse dans l'expression, de rigueur dans la méthode. Le succès a répondu à cette façon de voir. Des milliers de personnes, dans le monde entier, ont acheté ces cinq volumes. Pour mon compte, je les ai fait lire à des hommes de très haute valeur qui y ont trouvé pleine satisfaction, la meilleure des introductions à la lecture de livres d'un caractère plus scientifique et plus approfondi. Quelques jours avant sa mort, Mgr Prunel m'apportait la dix-neuvième édition de cette œuvre dont j'avais patronné les débuts et nous pouvions nous dire qu'elle avait conduit un très grand nombre d'âmes à la vérité.

« C'est en 1920, à la disparition de la *Revue du clergé français*, que M. l'abbé Marien Laurent, curé de Saint-Médard à Paris, s'est fait inscrire parmi les membres de notre société. A la différence de plusieurs qui, vers le même temps, étaient venus à nous mais ne persévérèrent pas, M. Laurent avait le goût des études historiques et un peu d'érudition ne l'effrayait point. Il portait allègrement ses soixante-dix-huit ans. C'était un Arverne de bonne et vieille race, né en 1853 au cœur d'un village huché sur un flanc de collines, Gouttières. Ordonné prêtre en 1881, il fut d'abord vicaire à Billancourt, puis second vicaire à Saint-Vincent de Paul, curé de Courbevoie, enfin, pendant vingt-cinq ans, curé de Saint-Médard. Dans ces différents postes, notre confrère se fit apprécier par des initiatives intelligentes et un grand dévouement aux œuvres sociales. Il était juge official de l'archevêché de Paris depuis quarante ans et chanoine de Paris depuis 1923.

M. Jean-Baptiste Gèze, que notre correspondant M. Oudot de Dainville acquit à notre Société en 1930, était un Toulousain qui finit ses jours comme professeur d'agriculture à la Direction des services agricoles de l'Hérault, à Montpellier. Deux fois licencié ès-sciences naturelles, il avait conquis le titre de docteur ès sciences avec une thèse sur les roseaux Massettes, en 1912. C'était un homme exquis, modeste, d'un très grand savoir, passionné pour les choses de la terre. Son souvenir est resté vivant parmi les paysans à qui sa franchise, sa bonhomie, son honnêteté inspiraient confiance. Il a été un des créateurs des études sur les blés nouveaux à employer dans l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, ainsi que sur les prairies artificielles. C'était aussi un grand chrétien, secourable autant que discret.

« De tous ces confrères disparus, nous conserverons un souvenir ému et plein de gratitude pour l'intérêt qu'ils ont pris à nos travaux et l'appui qu'ils nous ont prêté en encourageant nos efforts. »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, a présenté ensuite un rapport moral sur l'exercice 1932. L'effectif de la Société s'élève, à la fin de cette année, à 411 adhérents, chiffre non encore atteint; ceci, en très grande partie, grâce à l'active propagande de MM. Jacques Zeiller et Gabriel Le Bras. Rappelant quelques-unes des adhésions reçues au cours de cette année, le rapporteur cite celle de Louis Madelin, de l'Académie française, que l'assemblée élira dans un instant membre du Conseil directeur de notre Société ; l'abbé Bardy, que tant d'excellents travaux sur les premiers siècles de l'Église depuis si longtemps faisaient nôtre *in spe ;* Mgr Brunhes, évêque de Montpellier, qui a publié entre autres ouvrages remarquables *Christianisme et Catholicisme.* C'est encore parce que nos disciplines ne peuvent qu'y gagner en objectivité, en précision qu'il convient d'accueillir avec joie les adhésions de M. l'abbé Bottinelli, docteur ès-lettres, de M. Georges Tessier, professeur à l'École des chartes, et de M. Charles Pouthas, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly : tous, par leur compétence, soit en philosophie, soit en diplomatique ou histoire contemporaine, constituent d'excellentes recrues pour la Revue.

Un événement important dans l'histoire de la Société s'est produit au cours de cette année : c'est la publication de la table des vingt et une premières années de la Revue. Cette table n'a recueilli, auprès des érudits, que des éloges. Le rapporteur a rendu hommage au R. P. Rouziès, à qui revient le mérite de ce travail dont il peut être fier. M. Carrière a remercié aussi tous les confrères qui ont bien voulu suppléer, par un don volontaire, à l'insuffisance du prix de la souscription, fixé primitivement à 20 francs. En voici les noms :

Le P. Allemang, 10 fr. — J. Annat, 50 fr. — P. d'Arbois de Jubainville, 30 fr. — Mgr Baudrillart, 50 fr. — A. de Becdelièvre, 25 fr. — U. Bergeron, 30 fr. — J. Blouet, 25 fr. — L. Boyer, 20 fr. — P. Bricon, 40 fr. — P. Calendini, 50 fr. — V. Carrière, 50 fr. — P. Coste, 30 fr. — M. Dansac, 30 fr. — P. Deslandres, 20 fr. — E. Durieu de Lacarelle, 50 f. — E. de Saint-Sauveur, 30 fr. — P. d'Espezel, 25 fr. — M. Even, 20 fr. — J. de Font-Réaulx, 20 fr. — P. Fournier, 50 fr. — Grand Séminaire de Langres, 20 fr. — Grand Séminaire de Metz, 20 fr. — A. Huchet, 30 fr. — Le P. Jacquin, 29 fr. — M. Lacroix, 25 fr. — A. Leman, 20 fr. — V. Leroquais, 30 fr. — L. Levillain, 50 fr. — Mgr Leynaud, 30 fr. — R. Limouzin-Lamothe, 20 fr. — G. Loridon, 30 fr. — M. Perroud, 25 fr. — P. Piétresson de Saint-Aubin, 30 fr. — E. Préclin, 100 fr. — Le P. Rouziès, 50 fr. — R. N. Sauvage, 20 fr. — Séminaire Français de Rome, 20 fr. — E. Sevrin, 30 fr. — Société des sciences archéologiques de la Creuse, 30 fr. — J. Th. Welter, 100 fr. — Au total 1 344 francs.

L'année 1932 nous a apporté de nombreuses et brillantes récompenses académiques. Parmi celles-ci, deux ont couronné des volumes qui appartiennent à notre Bibliothèque d'histoire ecclésiastique : *l'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique au Moyen Age,* de M. l'abbé Welter, et *le Chapitre cathédral de Langres,* de M. Michel Le Grand. Réparons à ce propos un oubli, bien involontaire, de notre dernier « Tableau d'honneur », où manquent de figurer plusieurs lauréats de l'Académie, qui sont aussi de nos confrères : M. l'abbé Paul Richard, qui a obtenu 2 000 francs sur le prix Thérouanne pour son *Histoire du Concile de Trente,* et MM. Léon Mirot et François Jourda de Vaux de Foletier qui ont obtenu deux autres parts, l'un pour son *Manuel de géographie historique,* l'autre pour son ouvrage, *le Siège de La Rochelle.*

L'ordre du jour appelait ensuite l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, en remplacement de M. l'abbé Paquier, le regretté curé de Saint-Pierre de Chaillot. Ce fut M. Louis Madelin, de l'Académie française qui, désigné par le bureau, fut élu à l'unanimité des suffrages, moins une voix donnée à M. Gabriel Le Bras.

M. Edmond Préclin, trésorier, a communiqué alors son rapport sur l'exercice financier 1932.

ÉTAT DE LA CAISSE

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1931	439	80
Membres fondateurs	803	50
Cotisations des sociétaires	13.555	20
Professeurs de l'enseignement libre	2.160	»
Abonnements expédiés à l'étranger	2.522	»
Souscriptions à la propagande	80	»
Recouvrement des cotisations arriérées	712	»
Tables et numéros vendus	2.128	30
Publicité pour 1932	2.000	»
Dons pour la Table	1.344	»
Intérêts du fonds de rachat	287	75
Intérêts des fonds placés	8	30
Total des recettes	26.040	85

DÉPENSES

Impression de la *Revue*	16.295	»
Impressions diverses	660	85
Expéditions de et pour la *Revue* (Table y compris)	2.124	60
2e versement pour l'impression de la Table	5.284	30
Cotisation au Comité français des Sciences hist.	50	»
Frais de Secrétariat	550	»
Frais de Trésorerie	316	05
Total des dépenses	25.280	80

BALANCE

Recettes	26.040	85
Dépenses	25.280	80
Excédent en caisse	760	05

A la fin de l'année 1932, la situation financière est assez bonne, puisque la somme actuellement en caisse dépasse 700 francs. Les recettes atteignent le chiffre de 26 040 fr. 85 qui n'est inférieur à celui de l'an dernier qu'en raison de la diminution de l'encaisse initiale, du petit nombre des cotisations arriérées et de la disparition d'un compte exceptionnel. Le Conseil remercie chaleureusement M. Ardant et la Société Générale qui, par leur versement de 2 000 francs pour la publicité, contribuent à la prospérité de notre groupement. A ces remerciements, il associe Mgr Baudrillart et les donateurs qui ont contribué au paiement et à la diffusion de la Table.

Les dépenses, qui atteignent 25 280 fr. 80, paraissent élevées. C'est qu'elles comprennent à la fois les versements faits pour la Revue et pour la Table. Les premières, qui constituent le montant des quatre numéros de l'année, sont en légère augmentation, parce que les trois premiers fascicules comprennent vingt pages de plus que l'an dernier. Quant à la Table

elle est complètement payée. Elle a coûté 13 284 fr. 30, somme qui n'a été couverte qu'en partie par les souscriptions et les dons. Nous demandons aux sociétaires qui ne l'ont pas encore fait de se procurer ce précieux instrument de travail et de le faire connaître autour d'eux.

Le trésorier remercie les sociétaires pour l'exactitude avec laquelle ils s'acquittent de leur cotisation. Il leur recommande d'effectuer ce règlement au moyen du mandat-chèque qui ne fait subir aucune perte à la Société. Il propose, en 1933, de porter à 54 fr. le montant des cartes-remboursement. Seul ce prix permet d'acquitter les taxes postales qui ont été relevées il y a quelques mois.

Il propose de reporter au compte de 1933 le faible excédent de recettes de l'année 1932.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

On aborde, pour finir, un projet de Journées d'études. Sur le rapport de M. Michel de Boüard, que nous publions plus loin, un échange de vues suit, assez animé, auquel prennent part Mgr Baudrillart, MM. Paul Fournier, l'abbé Carrière, Eugène Guitard, Gabriel Le Bras, Léon Levillain et M. Lousse, de l'Université de Louvain. On décide que ces Journées se tiendront tous les trois ans à Paris. Des notes paraîtront dans la Revue qui renseigneront et feront connaître à l'avance certains sujets à traiter. Les premières journées auront lieu en 1934, et coïncideront avec la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Revue. Enfin, une commission composée de MM. Fournier, Jordan, Le Bras, Levillain, Villat, Carrière et de Boüard, est chargée de préparer cette première session pour 1934.

L'ordre du jour étant alors épuisé, M. le président a déclaré la séance levée à 6 h. 45.

Le secrétaire-archiviste,
Michel de Boüard.

NOS JOURNÉES D'ÉTUDES

Rapport présenté par M. Michel de Boüard, secrétaire-archiviste, à l'Assemblée générale de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, le 12 *décembre* 1932.

Voici plusieurs mois que le Conseil d'administration de la Société a envisagé la création de Journées d'études. Il désire, aujourd'hui, donner corps à ce projet, en cherchant les moyens pratiques de le réaliser.

L'utilité de manifestations de ce genre n'échappera à personne. Outre qu'elles sont de nature à rapprocher les uns des autres les membres de la Société, elles peuvent aussi servir à stimuler les recherches, à en présenter le résultat d'une manière particulièrement vivante. D'autre part, le travail en collaboration donne rapidement des résultats intéressants moyennant une économie de temps.

Presque toutes les sociétés ont aujourd'hui leur congrès, annuel ou de périodicité moins fréquente, qui constitue l'une des manifestations essentielles de leur activité, en même temps qu'il entretient leur vitalité. L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire ecclésiastique de la

France ne répond pas à ce besoin. La plupart des sociétaires de province ne peuvent, en effet, y assister; elle est, d'autre part, une sorte de halte, où l'on évalue le chemin parcouru pendant un an, où l'on fait le point; elle est donc en marge de l'activité scientifique de la société. Les Journées d'études, au contraire, seraient le gros effort collectif des membres de la Société. C'est pour cela qu'il importe de les bien préparer.

Un obstacle à cette bonne préparation serait une périodicité trop fréquente. Dans l'état actuel des choses, on ne peut songer à annoncer comme devant se reproduire chaque année une manifestation dont l'essai n'a pas encore été tenté. Il faudra que les enseignements de cet essai soient longuement médités afin que les premières réunions, celle que comprendra la période d'organisation et de mise au point, soient en sensible progrès les unes sur les autres. Un congrès tous les trois ans, pour commencer du moins, voilà ce qui a paru sage aux membres du Bureau.

On a pensé que l'épreuve pourrait être tentée sans trop tarder, et voici comment on procèderait. Le nombre des journées peut être de deux, ou de trois, avec des séances matin et soir. L'emploi du temps est divisé en deux parts. D'abord, des rapports sur des sujets déterminés longtemps à l'avance; ensuite, des communications de portée moins générale et plus brèves, sur des sujets facultatifs.

Pour que le travail soit fructueux, il est indispensable que rapports et communications aient été soigneusement préparés, les rapports surtout. Par conséquent, de longs mois avant la date fixée pour le congrès, le Conseil s'occupe de choisir deux ou trois sujets présentant, si possible, un caractère d'actualité. Puis, il se préoccupe de trouver pour chacun des sujets un rapporteur très compétent. Il est indispensable, en effet, que les débats en perspective soient dirigés par une personne très au fait de la question traitée. Une fois les sujets indiqués, ils sont communiqués à tous les sociétaires, et même, d'une façon plus générale, à toutes les personnes susceptibles de s'y intéresser. On peut envisager pour cela plusieurs moyens; le plus simple consiste, je pense, à insérer une note dans la *Revue*. Toutes les suggestions et les renseignements obtenus sont centralisés au secrétariat, puis transmis au rapporteur qui est prié d'en tenir compte dans son exposé. Celui-ci doit être suivi d'une discussion, ou mieux, d'un échange de vues dirigé, comme je l'ai dit, par le rapporteur. Il faudra, là encore, appliquer une certaine discipline afin d'éviter le désordre et de faire en sorte que tous les auditeurs puissent suivre la discussion et en tirer le plus grand profit possible.

Il y aura lieu d'examiner, parfois, si les résultats obtenus par ce travail de collaboration ne méritent pas d'être divulgués. Il serait possible, par exemple, de les porter à la connaissance du public par le moyen de la *Revue*. C'est à peu près de cette manière qu'est née l'une des plus intéressantes études que celle-ci ait publiée, ces temps derniers.

Par conséquent, l'essentiel est, en ce qui concerne ces rapports suivis de discussion,

a) d'avoir un rapporteur extrêmement compétent;

b) que le sujet soit annoncé longtemps à l'avance, afin que tous ceux qu'il intéresse puissent préparer des remarques pertinentes.

Enfin, que tous ceux qui le peuvent participent au travail commun, en pensant que l'un des buts principaux de ces congrès sera de rapprocher les uns des autres tous les érudits ayant des affinités de goût et cultivant les mêmes études.

Mais, à côté de ces sujets dont l'étude méritera de longs travaux, il pourra s'en trouver d'autres, d'importance moindre, et dignes, pourtant, d'être soumis au congrès. Ce sera, par exemple, une trouvaille faite par

un sociétaire, ou bien une initiative à faire connaître, ou toute autre chose érudite. A cet effet, l'on pourra réserver une partie des deux journées, les matinées par exemple, qui seraient consacrées aux exposés de ce genre. Les sujets pourraient en être connus ou non à l'avance. Il serait préférable qu'ils le fussent, afin que, là encore, le travail soit plus sérieux. Il faut cependant prévoir le cas où la présentation d'un exposé serait, pour telle ou telle cause, décidée au dernier moment.

On ne pourrait évidemment accepter beaucoup de ces communications. Un choix serait fait entre les plus intéressantes par la commission.

Enfin, on a pensé à des détails plus matériels. D'ores et déjà, les Chemins de fer ont promis de délivrer, à l'occasion du congrès, des permis de circulation comportant une réduction de 50 % sur les tarifs et valables pour l'aller et le retour. D'autres problèmes restent à résoudre, celui du local par exemple. Des démarches vont être entreprises dans ce sens sans tarder. Il faut espérer que, sans retard aussi, vont affluer au secrétariat communications et suggestions, et que le coup d'essai — je veux dire la première session des Journées d'études — sera un coup réussi.

Notre déjeuner du 28 novembre 1932.

La Société d'histoire ecclésiastique poursuit avec succès la tradition de ses banquets annuels où peuvent se rencontrer, dans le délassement de l'amitié, des hommes qui risquaient parfois de se connaître presque uniquement par leur réputation et par leurs travaux. De nombreux membres avaient répondu avec empressement à l'appel du Comité et entouraient un de nos doyens, M. Jean Guiraud, dont la verve toujours jeune se plut à évoquer, pour la plus grande joie de ses auditeurs, quelques pittoresques souvenirs de sa vie universitaire. Il y avait là Mlle Bezard, MM. l'abbé Carrière, Louis Fabre, Eugène Guitard, André Lancien, Théodoric Legrand, Paul Lesourd, le chanoine Magnin, Léon Mirot, le P. Rouziès, l'abbé Siguret, Louis Villat, etc. Tous firent honneur au menu que M. Delpuech avait préparé, comme à l'accoutumée, avec science et avec goût. Cependant il est possible que les convives aient été moins sensibles à l'attrait des mets qu'à la qualité des entretiens. On ébaucha le plan des journées d'études dont notre secrétaire général poursuit la réalisation avec tant de soin minutieux : elles permettront d'apporter sur telle ou telle question particulière le résultat de recherches dirigées dans le même sens par un certain nombre de chercheurs. Par quoi commencer ? On n'avait que l'embarras du choix. Telle et telle suggestions semblent avoir été retenues. Mais n'anticipons pas sur les décisions de la Commission.

L. V.

Continuation du Cartulaire de l'Université de Paris.

Depuis trente-cinq ans la publication du Cartulaire de l'Université de Paris, entreprise par le P. Henri Denifle et M. Émile Chatelain demeurait interrompue. Le tome IV s'arrête à l'année 1452, date de la réforme de l'Université par Charles VII. Le tome II porte l'indication *Pars prior*, car une *Pars posterior* était prévue par les éditeurs pour contenir en deux volumes les documents relatifs aux divers collèges de Paris. Le tome V devait se rapporter au rôle de l'Université dans les débats à propos du Grand Schisme et des conciles entre 1394 et 1452. Enfin l'*Auctarium* ou supplément du Cartulaire devait donner le texte inté-

gral de ce qui subsiste des registres tenus au xve siècle par les procureurs des diverses « nations » de l'Université. Seuls les registres de la nation anglo-germanique ont été publiés et seulement jusqu'en 1466.

L'importance du Cartulaire n'a pas échappé à M. S. Charlety, recteur de l'Université, lui-même historien distingué. Sur la proposition de M. Alfred Coville, membre de l'Institut, la continuation de la publication du Cartulaire a été confiée à trois archivistes-paléographes, anciens membres de l'École française de Rome : M. Charles Samaran, professeur à l'École des Hautes-Études, M. Émile A. Van Moé, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et Mlle Suzanne Vitte, archiviste aux Archives nationales.

Pour donner un témoignage immédiat de leur activité, les trois collaborateurs pensent pouvoir mettre sous presse vers la fin de 1933 le tome III de l'*Auctarium* contenant la suite des registres des procureurs de la nation anglo-germanique pour les années 1466-1492. En même temps ils préparent pour l'année suivante l'édition des documents destinés au tome V.

De la préposition lés ou lez en toponymie.

La publication de la Table générale de la *Revue* nous a valu de quelques correspondants une question à laquelle plusieurs fois déjà nous avions été amenés à répondre en particulier.

Pourquoi, nous demande-t-on, écrivez-vous le mot *lés* en composition d'un nom de lieu, avec un accent aigu et non, comme il est d'usage, avec un accent grave ? Pourquoi imprimez-vous Aigne-lés-Nantes, Montigny-lés-Metz, Villers-lés-Blamont, alors que le *Dictionnaire des postes* donne l'orthographe Aigne-lès-Nantes, Montigny-lès-Metz, Villars-lès-Blamont ?

Voici notre réponse.

Il convient d'abord de rappeler que le Dictionnaire de l'administration des Postes n'a pas de valeur scientifique. Il vulgarise et rend officielles en quelque sorte des formes de noms de lieu qu'il y aurait inconvénient à modifier, au moins pour les noms de commune. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'apporter un changement à un vocable onomastique, mais seulement de redresser une accentuation fautive.

La préposition *lés* signifiant à côté de, proche de, vient du latin *latus, lateris,* côté. La voyelle *é* porte un accent aigu, conformément à la règle qui veut que l'*a* tonique en syllabe ouverte devienne é. C'est ainsi que les participes en *atus* ont donné la forme *é,* par exemple : amatum (cas régime), aimé, natum, né. L'*s* final s'explique du fait que le mot *lés* représente la forme *latus,* et non pas un accusatif en *um.* Autrefois, sans doute pour qu'on ne soit pas tenté de lire *ames* pour *amés,* on substituait volontiers un *z* à l'*s,* ce qui justifie la forme *lez,* la seule que donnent Littré et l'Académie. On peut donc adopter indifféremment *lés* ou *lez,* écrire, par exemple, Aigne-lés-Nantes ou Aigne-lez-Nantes, Montigny-lés-Metz ou Montigny-lez-Metz. Mais la forme *lès* (avec l'accent grave) doit être abandonnée, car rien ne la justifie du point de vue scientifique.

Ajoutons que la graphie *lés,* employée dans les noms de lieu de forme composée, est la seule admise dans la collection des *Pouillés* que publie l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

V. Carrière.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

André (Louis). Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715). Tome VI : Histoire maritime et coloniale; Histoire religieuse. — Paris, A. Picard, 1932. In-8°, XII-462 pages, 25 francs.

Besse (Dom J. M.) et G. Letonnelier, J. de Font-Réaulx, Gabriel Pérouse, René Avezou. Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Tome IX : Province ecclésiastique de Vienne (*Archives de la France monastique*, vol. XXXVI). — Paris, Picard, 1932. In-8°, VI-269 pages.

Collomb (P). La critique des textes (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Initiation, Méthode. Fasc. 6). — Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, 1931. In-12 carré, 128 pages.

Ermold Le Noir. Poème sur Louis le Pieux et épitres au roi Pépin, édités et traduits par Edmond Faral (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*). — Paris, Champion, 1932. In-12, XXXV-267 pages, 27 francs.

Gaston (J.). Le sort mélancolique des archives paroissiales (Extrait de *la Semaine religieuse de Paris* du 17 septembre 1932). — Paris, Soye, 1932. In-8°, 8 pages.

Humeau (Le chanoine G.). Les plus beaux sermons de saint Augustin, réunis et traduits. Tome Ier. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-8°, LII-300 pages, 15 francs.

Pelt (Jean-Baptiste). Études sur la cathédrale de Metz. Documents et notes relatifs aux années 1790 à 1930 publiés par Jean-Baptiste Pelt, évêque de Metz. — Metz, impr. du Journal *Le Lorrain*, 1932. In-folio, 437 pages, 6 planches hors texte.

Emploi des signes critiques. Disposition de l'apparat dans les éditions savantes de textes grecs et latins. Conseils et recommandations. — Paris, Champion, 1932. In-8°, 42 pages, 10 francs.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Bailly-Maitre (Commandant L.). Le supplice du feu à l'époque de Jeanne d'Arc, d'après des documents inédits. Communication faite le 28 mai 1931 au congrès historique de Rouen (Extrait du *Bulletin de la Société des ... archéologues du Nord et de la Meuse*, 1932). — Longuyon, impr. Longuyonnaise, 1932. In-8°, 8 pages.

Bardy (G.). L'Église à la fin du Ier siècle (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 184 pages, 12 francs.

Bezard (Yvonne). Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV. Les Bégon. — Paris, Albin Michel, 1932. In-8°, 333 pages, 20 francs.

Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tome X : La prière et les prières de l'Ancien Régime. — Paris, Bloud, 1932. In-8°, 355 pages.

BREMOND (Henri). La querelle du Pur Amour au temps de Louis XIII. Antoine Sirmond et Jean-Pierre Camus (*Cahiers de la Nouvelle Journée*, n° 22). — Paris, Bloud, 1932. In-8°, 144 pages.

CABROL (Dom Fernand). La messe en Occident (*Bibl. cath. des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 240 pages, 12 fr.

CLAVIER (Henri). L'Humanisme et la piété chrétienne. Essai d'histoire, de critique et de psychologie religieuses. — Paris, Éditions « Je sers », s. d. In-8°, 79 pages.

COOLEN (Georges). Histoire de l'Église d'Angleterre (*Bibl. cath. des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 198 pages, 12 francs.

CROZET (René). L'Abbaye de Noirlac et l'architecture cistercienne en Berry. — Paris, E. Leroux, 1932. In-4°, 151 pages.

DECHÊNE (Abel). Contre Pie VII et Bonaparte. Le Blanchardisme (1801-1829). — Paris, Firmin-Didot, 1932. In-16 jésus, 230 pages, 5 planches hors texte, 15 francs.

FOURNIER (P.). Voyages et découvertes scientifiques des Missionnaires naturalistes français à travers le monde (xve à xxe siècles) (*Encyclopédie biologique*), X). — Paris, Lechevalier, 12, rue de Tournon, 1932. In-8°, 258 pages, 80 francs.

GAIFFIER (Baudouin de), S. J. Les revendications de biens dans quelques documents hagiographiques du xie siècle (Extrait des *Analecta Bollandiana*, t. L, fasc. 1-2). — 1932, p. 123-138.

GEMELLI (Fr. Agostino) et Silvio VISMARA. La Riforma degli Studi universitari negli Stati Pontifici (1816-1824). Publicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore. — Milano, Società editrice « Vita e Pensiero », 1932. In-8°, viii-398 pages, 25 lires.

GOYAU (Georges). Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages (1786-1832). Le Pacifique, l'Ile Bourbon, Madagascar. — Paris, Plon, 1933. In-16, vii-295 pages, 15 francs.

HOYACK (Louis). Spiritualisme historique. Étude critique sur l'idée de Progrès. — Paris, Marcel Rivière, 1932. In-8°, 250 pages, 20 francs.

HUIZINGA (J.). Le déclin du Moyen Age. Traduit du hollandais par J. Bastin. — Paris, Payot, 1932. In-8°, vii-407 pages, 36 francs.

JANSSENS (Edg.). Scientisme et Vérité historique. — Paris, librairie Labergerie, 11, rue Cujas, 1932. In-12, 160 pages, 10 francs.

LACOMBE (Emmanuel). Les éléments d'un programme social catholique. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-12, xvi-192 pages, 6 fr.

MADELIN (Louis). Le Consulat et l'Empire. Tome I, 1799-1809. — Paris, Hachette, 1932. In-8° carré, 451 pages, 25 francs.

MISSON (J.), S. J. Les idées pédagogiques de saint Ignace de Loyola (*Les Idées pédagogiques*, IX). — Paris, Lethielleux, 1932. In-8° (12×19), 80 pages, 5 francs.

NOAILLES (Marquis de). Le Bureau du roi (1848-1873). Le comte de Chambord et les Monarchistes. — Paris, Hachette, 1932. In-12, 277 pages.

PASTOR (Le Dr Louis). Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age, traduit de l'allemand par Alfred POIZAT. Tome XIV. — Paris, Plon, 1932. In-8°, 401 pages.

POISSON (Jacques). Le romantisme social de Lamennais. Essai sur la métaphysique des deux sociétés. 1833-1854. — Paris, Vrin, 1932. In-8°, 472 pages, 40 francs.

ROUPNEL (Gaston). Histoire de la campagne française. — Paris, Grasset, 1932. In-12, 431 pages, 18 francs.

SCHNÜRER (Gustave). L'Église et la civilisation au Moyen Age. Traduction française de G. CASTELLA et de Mme M.-Th. BURGARD. Préface de E. JORDAN. — Paris, Payot, 1933. In-8°, 607 pages, 50 francs.

THÉRY (P. G.), O. P. Études Dionysiennes. I. Hilduin, traducteur de Denys (*Études de philosophie médiévale*, XVI). — Paris, Vrin, 1932. In-8°, 196 pages, 30 francs.

THÉRY (P. G.). Scot Erigène, traducteur de Denys (Extrait du *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931). Paris, Champion, 1931. In-8°, 94 pages.

THIBAUDET (Albert). Les idées politiques de la France. — Paris, Stock, 7, rue du Vieux-Colombier, 1932. In-12, 264 pages, 15 francs.

VINCENT (A.). Le Judaïsme (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 235 pages, 12 francs.

XXX. L'Église catholique en France. — Paris, Mercure de France, 26, rue de Condé, 1932. In-12, 251 pages, 12 francs.

ART CHRÉTIEN

BRULEY (E.). Architecture gothique (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 220 pages, 12 francs.

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (P.). La fourniture de la pierre sur les grands chantiers troyens du Moyen Age et de la Renaissance (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1928-1929). — Paris, Imprimerie Nationale, 1932. In-8°, 32 pages.

TRICOU (Jean) et D. L. GALBREATH. Les documents héraldiques du Musée des tissus de Lyon (Extrait des *Archives héraldiques suisses*, 1930-1931). — Lyon, Badiou-Amant, 1932.

VERNET (Chanoine Félix). L'église de Saint-Restitut. — Valence, Société d'archéologie de la Drôme, 1932. In-8°, 40 pages et 25 illustrations hors texte.

BIOGRAPHIES

BAUMANN (Émile). Bossuet moraliste. Textes choisis et commentés. — Paris, Grasset, 1932. In-12, XIX-387 pages, 18 francs.

BAZIN (René). Pie X (*Hier et Aujourd'hui*). — Paris, Flammarion, 1932. In-16 jésus, 127 pages, 3 fr. 75.

BÉRULLE (Cardinal de). Vie de Jésus. — Juvisy, éditions du Cerf, 1932. In-16, 269 pages.

BOÜARD (Michel de). Sixte-Quint, Henri IV et la Ligue. La légation du cardinal Caetani en France (1589-1590). — Bordeaux, impr. J. Bière, 1932. In-8°, 84 pages.

CRISTIANI (Chanoine L.). Mère Jeanne-Françoise de Jésus, fondatrice de l'Institut de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus (1783-1827). — Lyon, chez les Religieuses de l'Adoration, 24, place des Chartreux, 1932. In-12, XXVI-402 pages.

DAVY (M.-M.). Un traité de l'amour du XIIe siècle. Pierre de Blois. — Paris, E. de Boccard, 1932. In-8°, 604 pages, 50 francs.

DEBOUT (Père), O. S. C. Vie de saint Camille de Lellis, fondateur de l'ordre des Clercs Réguliers, ministres des infirmes (1550-1614), écrite par le P. Santio CICATELLI. Traduction de l'original. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1932. In-8°, 515 pages, 25 francs.

DELATTRE (Pasteur S.). Guillaume Farel, réformateur de la Suisse romande, du pays de Montbéliard et de Gap. — Privas (Ardèche), chez l'auteur, 1931. In-16, 271 pages avec portrait, 11 francs.

DERIES (Léon). Dom Jean Mabillon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, 1632-1707 (*Moines et monastères*). Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1932. In-8°, XIV-178 pages.

DETREZ (Chanoine L.). La fin tragique du cardinal Caraffa (mars 1561), d'après un document inédit des Archives du Nord (Extrait de la *Revue du Nord*, nov. 1932. — In-8°, p. 245-281.

DUMOUTET (L'abbé Edouard). Le Christ selon la chair et la vie liturgique au Moyen Age. — Paris, Beauchesne, 1932. In-16 grand jésus, 218 pages avec 12 gravures hors texte, 36 francs.

FRENCKEN (Joséphine). Agnès Arnauld. — Nimègue, Utrecht, N. V. Dekker en Van de Vegt en J. W. Van Leeuwen, 1932. In-8°, 234 pages.

GAQUÈRE (François). Monseigneur Charles Guillemant. — Paris, J. de Gigord, 1932. In-12, 294 pages.

GAQUÈRE (François). Pierre de Marca (1594-1662). Sa vie, ses œuvres, son gallicanisme. — Paris, Lethielleux, 1932. In-8°, 335 pages.

GIRAUD (Victor). Brunetière (*Chefs de file*). — Paris, Flammarion, 1932. In-18 jésus, 221 pages, 10 francs.

GUISSARD (P. Polyeucte). Portraits Assomptionnistes. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-8°, 422 pages, 15 francs.

JOURDA (Pierre). Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1932. In-12, 287 pages.

LANGLOIS (Marcel). Madame de Maintenon. — Paris, Plon, 1932. In-12, v-291 pages, 15 francs.

LEBRETON (Jules), S. J. Le Père Léonce de Grandmaison. — Paris, Beauchesne, 1932. In-8°, ix-428 pages.

LEPETIT (Abbé V.). Sur les pas d'une Sainte. Étude biographique, psychologique et littéraire concernant les séjours de sainte Thérèse de Lisieux au bord de la mer (1878-1887). — Paris, Téqui, 1932. In-16, 108 pages.

MÉLINE (Pierre). Paul Bureau (*Les Maitres d'une génération*). — Paris, Bloud, 1932. Un vol. 14,5×19, 170 pages, 12 francs.

MITERRE (Paul). La doctrine de saint Bernard. Le théologien, l'ascète, le mystique, le docteur de l'Église. — Bruxelles, Éditions Halflants, 1932. In-12, 171 pages, 13 francs.

POCHAT-BARON (F.). Le bienheureux Père Le Fèvre ou Pierre Favre, premier prêtre de la Compagnie de Jésus (1506-1546). — Paris, éditions Spes, 1931. In-12, xx-222 pages, 12 francs.

POURRAT (P.), P. S.S. Jean Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice. — Paris, Flammarion, 1932. In-16 jésus, 220 pages, 12 francs.

RUMILLY (Robert). Sainte Anne de Beaupré (*Les Pèlerinages*). — Paris, Flammarion, 1932. In-18 jésus, 185 pages, 10 francs.

SABATIER (Paul). Études inédites sur saint François d'Assise, éditées par Arnold Goffin. — Paris, Fischbacher, 1932. In-8°, ix-386 pages, 40 fr.

SAINT-AULAIRE (Comte de). Richelieu (*Les Constructeurs*). — Paris, Dunod, 1932. In-12, 311 pages.

SALEMBIER (Chanoine L.). Le cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université de Paris, évêque du Puy et de Cambrai, 1350-1420. — Chez M. Alfred Salembier, à Mons-en-Barœul (Nord), 1932. In-8°, 380 pages, 30 francs.

SAVIGNY-VESCO (Marguerite). La princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, 1757-1824. — Paris, Lethielleux, 1932. In-8° couronne, 200 pages, 12 francs.

SIEGFRIED (Agnès). L'abbé Frémont (1852-1912). Pour servir à l'histoire religieuse. — Paris, F. Alcan, 1932. 2 in-8°, viii-734, 769 pages, 75 fr. les deux volumes.

SOL (Eugène). Quercinois de la période révolutionnaire. — Paris, Champion, 1931. In-8°, 446 pages, 30 francs.

SOL (E.). Le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors. — Cahors, librairie de l'Évêché, 1932. In-12, 109 pages.

WEHRLÉ (Joannès). Victor Delbos (*Les Maîtres d'une génération*). — Paris, Bloud, 1932. Un vol. 14,5×19, 168 pages, 12 francs.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

CLARK (Ruth). Strangers and Sojourners at Port Royal. Being an account of the connections between the British Isles and the Jansenists of France and Holland. — Cambridge, at the University Press, 1932. In-8°, XIX-360 pages, 18 sh.

FRANK (P. Dr Hieronymus). Die Klosterbischoefe des Frankenreiches (*Beitraege zur Geschichte der alten Moenchtums und des Benediktinerordens*, Heft 17). — Muenster, Aschendorff, 1932. In-8°, 190 pages, 8 marks 75.

LEVÉ (Chanoine M.). Qu'est-ce qu'une religieuse d'Ernemont ? — Rouen, impr. des Petites Affiches [1932]. In-8°, 22 pages.

HISTOIRE LOCALE

AUCLERC (Abbé). La sainte épine de Courgis. Son histoire, ses miracles, son reliquaire, son culte. — Saint-Cyr-lés-Colons (Yonne), chez l'auteur [1933]. In-8°, 31 pages, 3 francs.

BAUSSAN (Charles). Domremy (*Les Pèlerinages*). — Paris, Flammarion, 1932. In-18 jésus, 213 pages, 10 francs.

COLLAS (Charles). Saint-Louis d'Antin et son territoire. — Nanterre, imprimerie G. Lagache, 1932. In-8°, 379 pages, 18 francs.

DELCAMBRE (Étienne). Le paréage du Puy (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes* et de la *Terre Vellave et Brivadoise*). — Thouars (Deux-Sèvres), Impr. Nouvelle, 1932. In-8°, 214 pages.

GUITON (W.-H.). La Réforme à Paris, XVIe et XVIIe siècles. Asnières, chez l'auteur, 76, avenue d'Argenteuil, 1931. In-12, 260 pages, 12 francs.

IGNACE-MARIE (Le P.), O. F. M. Saint Bonaventure en Alsace et en Lorraine (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*, 1932). — Strasbourg, Le Roux, 1932. In-8°, 20 pages.

LAPEYRE (G. G.). L'ancienne Église de Carthage. Études et documents. 1re et 2e séries. — Paris, Beauchesne, 1932. In-8° couronne, VI-197 pages, 15 francs.

MOLLAT (G.). La Question romaine de Pie VI à Pie XI (*Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*). — Paris, Gabalda, 1932. In-12, 469 pages, 24 francs.

PRENTOUT (Henri). Esquisse d'une Histoire de l'université de Caen (Extrait du volume : *Histoire de l'université de Caen*). — Caen, impr. Malherbe, 1932. In-8°, 193 pages.

VARIÉTÉS

BAUDRILLART (Mgr). Vingt-cinq ans de rectorat. L'Institut catholique de Paris, 1907-1932. — Paris, J. de Gigord, 1932. In-8°, IV-382 pages.

CHALLAYE (Félicien). Le christianisme et nous (Collection : *Christianisme*). — Paris, Rieder, 1932. In-16, 392 pages, 15 francs.

GRENTE (Mgr). Œuvres oratoires et pastorales. Tome VI. — Paris, Beauchesne, 1932. In-8°, 319 pages.

LE ROHELLEC (R. P. Joseph). Problèmes philosophiques. La connaissance humaine; les fondements de la morale. — Paris, Téqui, 1933. In-8°, XIII-370 pages, 20 francs.

LESOURD (Paul). Le Missionnaire catholique des temps modernes (Problèmes, exigences, nécessités de son apostolat). — Paris, Flammarion, 1933. 2 vol. in-18 jésus, 261, 235 pages, 24 francs.

LUSSEAU et COLLOMB (Abbés). Manuel d'études bibliques, rédigé conformément aux directives données par S. S. Pie X aux professeurs d'Écriture sainte : Lettre apostolique « Quoniam in re biblica » (27 mars 1906). Tome IV : Les Évangiles. — Paris, Téqui, 1932. In-8°, 907 pages, 45 fr.

MAGNIN (E.). Libertés et devoirs politiques des catholiques, d'après les enseignements pontificaux. — Paris, Bloud, 1933. In-12, 128 pages, 6 francs.

MOLIEN (A.). La liturgie des saints. Leur culte en général. — Avignon, Aubanel aîné, 1932. In-12, 207 pages, 15 francs 40.

NOBLE (H. D.),O. P. L'Amitié avec Dieu. Essai sur la vie spirituelle d'après saint Thomas d'Aquin. Nouvelle édition. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1932. In-12, 538 pages, 15 francs.

SALAVILLE (S.). Les liturgies orientales. Notions générales et éléments principaux (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1932. In-12, 216 pages, 12 francs.

THOMAS D'AQUIN (S.). Somme théologique. La Justice (2a-2ae, Qu. 57-62). Tome Ier. Traduction par M. S. GILLET, O. P., notes et appendices par J. Th. DELOS, O. P. — Paris, Desclée et Cie, 1932. In-16, 255 pages, 11 fr.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Somme théologique. La Religion. Tome premier (2a- 2ae, Qu. 80-87). Traduction, notes et appendices par le R. P. I. MENNESSIER, O. P. — Paris, Desclée, 1932. In-16, 398 pages, 12 francs.

VILLER (Marcel), S. J. Dictionnaire de Spiritualité, ascétique et mystique. Doctrine et histoire. Publié sous la direction de Marcel Viller, assisté de F. Cavallera et J. de Guibert, S. J., avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fascicule Ier : *Aa-Allemande* (*Spiritualité*). — Paris, G. Beauchesne, 1932. In-4°, 320 col.

A CORRIGER

dans le fascicule d'octobre-décembre 1932

Page 458, note 7 : Dom P. DENIS, lire : Jean GODEFROY
Page 469, ligne 9 : *Se*, lire : *Ce*
Page 496, note 1, ligne 1 : *biographie*, lire : bibliographie
Page 501, ligne 8 : sul, lire : *sub*
Page 507, 4e avant-dernière ligne : *et* leur, lire : de leur
Page 527, ligne 11 : *donnés*, lire : donné
Page 531, ligne 22 : *toute* incomplète et *erronnée*, lire : tout incomplète et erronée
Page 550, ligne 18 : *mertris*, lire : meurtris
Page 556, septième avant-dernière ligne : *martyres*, lire : martyrs

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

Mgr MIGNOT et M. LOISY

INTRODUCTION. — Mgr Mignot impliqué dans le mouvement moderniste par le témoignage de M. Loisy. — Caractère tendancieux de ce témoignage. — Réalité du patronage accordé par l'archevêque d'Albi à M. Loisy. — Le cas de Mgr Mignot : principes de solution. — Sources documentaires de cette histoire.

I. AVANT LES « PETITS LIVRES ROUGES » (1888-1902). — Témoignage rétrospectif de Mgr Mignot touchant la confiance qu'il accorda à l'abbé Loisy, les motifs de cette confiance, la déception qu'il éprouva. — Mgr Mignot estimait l'abbé Loisy plus apte que M. Vigouroux à fournir une solution satisfaisante aux problèmes bibliques. — Il ignora, comme tout le monde, jusqu'en 1913, que M. Loisy avait perdu la foi au surnaturel depuis 1886. — Ce que Mgr Mignot entendait par le « vrai modernisme » : une simple rénovation des sciences religieuses, les dogmes respectés. — Au début, M. Loisy trouve Mgr Mignot trop conservateur, et, inversement, Mgr Mignot juge M. Loisy trop radical. — Mission que se donne Mgr Mignot de protéger et défendre auprès des autorités suprêmes dans l'Église la liberté du travail scientifique chez les catholiques : concours qu'il cherche et trouve à cet effet chez l'abbé Loisy. — Bons offices du prélat à l'endroit du professeur de Paris, lorsque celui-ci est destitué : intervention à Rome en faveur de ses travaux, même après les premières censures portées par le cardinal Richard.

II. LES « PETITS LIVRES ROUGES » (1902-1904). — Mgr Mignot lit en manuscrit *l' Évangile et l'Église* et en approuve la publication. — Il n'a pas « compris à fond » le petit livre : témoignage contradictoire de M. Loisy à ce sujet. — Dissentiment radical, bien qu'inavoué, entre le protecteur et le protégé sur le fond même du problème, la question de l'immutabilité des dogmes. — Réserves de l'archevêque sur le ton de la polémique dans *Autour d'un petit livre*. — L'article *Critique et tradition* dans *le Correspondant* : l'accueil défavorable qu'il reçoit dans certaines sphères ecclésiastiques. — Mgr Mignot presse l'abbé Loisy de déférer aux injonctions du Saint-Office : il aurait envisagé théoriquement l'hypothèse d'une résistance jusqu'à l'excommunication inclusivement. — L'erreur de l'archevêque est imputable à l'abbé Loisy : insuffisance des arguments que celui-ci allègue pour se disculper du grief de « mystification ».

III. L'EXCOMMUNICATION MAJEURE (7 MARS 1908). — Mgr Mignot dénoncé dans les papiers Montagnini comme partisan des idées de M. Loisy : douleur qu'il en éprouve. — Il se défend dans *le Petit Journal* d'être atteint par la VIe proposition du décret *Lamentabili*. — Émotion que lui cause au premier abord l'encyclique *Pascendi*. — Commentaires officiels qu'il donne des deux actes pontificaux dans la *Semaine religieuse d'Albi*. — Persistance de sa méprise sur le genre de modernisme de l'abbé Loisy : les deux modernismes d'après Hügel. — Même après l'excommunication, Mgr Mignot tient l'abbé Loisy pour capable de défendre la foi catholique et le presse avec insistance de compléter et achever son œuvre apologétique.

IV. Après la rupture de M. Loisy avec l'Église (1908-1918). — Mgr Mignot publie en deux volumes un recueil de ses principales œuvres, insistant dans les introductions sur leur actualité. — Il reste en relation avec M. Loisy séparé de l'Église, sans laisser de souligner à l'occasion ce qui les divise. — Méfiance et incompréhension dont il croit se sentir l'objet. — Réflexions de son Journal pendant la guerre sur la psychologie de l'incroyance à propos de M. Loisy : « l'insondable mystère »; *Facilis descensus Averni;* « la désaffectation d'une belle cathédrale ». — Causes de la sécession de M. Loisy : l'orgueil ou l'étude de la Bible ? — Profession de foi spiritualiste et chrétienne opposée à l'agnosticisme et au panthéisme de M. Loisy. — Mgr Mignot fidèle toute sa vie à la *via media.*

Conclusion. — La méprise de Mgr Mignot, ses deux causes principales: 1° zèle pour le progrès des sciences religieuses, zèle parfois ombrageux et impatient; 2° fidélité de son attachement à ses amis. — M. Loisy, cédant à la tendance de tout ramener à lui-même, a desservi la mémoire d'un ami, soit qu'il suggère des doutes sur la profondeur et la solidité de sa foi, soit qu'il livre prématurément au public les confidences d'une correspondance intime. — Il n'est besoin que de replacer les faits dans leur lumière naturelle pour laisser apparaître la noblesse et la pureté des intentions du prélat et faire concevoir une haute idée de son attitude générale dans l'affaire du modernisme.

Introduction

Les esprits avertis qui, aux premières années de ce siècle, ont suivi avec attention les diverses phases du « modernisme », ont su avec plus ou moins de précision que Mgr Mignot, archevêque d'Albi, crut pouvoir et même devoir accorder, pendant un temps, sa protection à M. l'abbé Alfred Loisy, principal auteur de ce mouvement dans notre pays. Le prélat ne s'en cacha point, puisque, non content d'intervenir à Rome pour empêcher ou adoucir la condamnation de *l'Évangile et l'Église,* il fit paraître dans *le Correspondant,* sous sa signature, en janvier 1904, un article intitulé : *Critique et tradition,* dans lequel il se portait garant, au moment le plus critique, du parfait loyalisme envers l'Église de l'auteur du « petit livre ».

De ce patronage, M. Loisy a jugé opportun, au cours de ces dernières années, après la mort de l'archevêque, d'apporter un témoignage explicite. Ce fut d'abord brièvement à l'occasion de son jubilé en 1927[1]. Parlant de ses « deux anges gardiens », ainsi qu'il les nomme, le baron Friedrich von Hügel et Mgr Mignot : « Ils se comportèrent, dit-il, dans les quinze années [qui précédèrent l'excommunication majeure], comme s'ils avaient prêté le serment de protéger et de défendre con-

1. *Congrès d'histoire du christianisme,* t. III, p. 246.

tre toute menace et attaque la liberté de mon travail scientifique. » Assertion justifiée, en ce qui concerne l'archevêque, par la simple indication de quelques lettres reçues de lui.

Plus récemment, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*[2], M. Loisy s'est longuement expliqué sur l'origine, le caractère, les raisons et la fin de ce patronage, avec un bon nombre de pièces à l'appui. L'ouvrage, en trois tomes volumineux, est, en effet, farci de textes empruntés à diverses correspondances, où les lettres de l'archevêque reviennent environ quatre-vingts fois. Le cœur de l'ami s'y montre à nu. Ce n'est cependant pas que les distances n'y soient gardées. Le prélat signe toujours de son titre épiscopal. M. Loisy, de son côté, n'oublie pas un instant qu'il s'adresse à un grand de l'Église, comme aussi bien à un grand d'Angleterre quand il écrit au baron von Hügel. Ce sentiment des distances, impliquant quelque timidité ou quelque gêne, sera peut-être invoqué comme une circonstance atténuante à certain manque d'ouverture, à des prétéritions et à des ambiguités de termes, contre lesquels la candeur des deux nobles correspondants n'était pas en garde.

Les *Mémoires* ayant essentiellement le caractère d'une *apologia pro vita sua,* on n'est pas en droit de reprocher à l'auteur de n'avoir pas reproduit intégralement le texte des lettres utilisées[3], de s'être contenté généralement d'en extraire des mots en sa faveur, de s'efforcer parfois d'atténuer la portée des réserves que sa probité d'historien lui interdisait de céler. Le lecteur ne s'en trouve pas moins privé d'un dossier complet qu'il priserait assurément plus qu'un florilège et une glose.

Quels que soient les vides de cette documentation, il n'en résulte pas moins avec évidence que Mgr Mignot entretint avec M. Loisy des relations personnelles, longues et confiantes, qu'au moment le plus aigu de la crise cette confiance persista à l'égard de l'homme et de son livre le plus incriminé, et que les censures définitives n'interrompirent ni le souvenir ni la correspondance réciproques.

Ce qui n'est pas moins évident, c'est que M. Loisy incline ouvertement aujourd'hui à exploiter l'amitié et la protection constantes de son généreux correspondant en faveur de sa position, sinon proprement de ses théories modernistes. Qu'il s'exprime à son sujet, dans sa correspondance avec Hügel,

2. Paris, Nourry, 1931, 3 vol. in-8°.
3. Contrairement à la méthode suivie par Albert Houtin à l'endroit des rapports de Mgr Mignot avec Hyacinthe Loyson.

en termes d'affection et d'admiration, ou qu'il fasse écho aux chaleureuses hyperboles du baron : « notre archevêque, notre vénérable père, notre ami », « l'ange d'Albi », « l'aigle d'Albi ... supérieurement intelligent, ... bon et modéré, ... large d'esprit, conciliant par principe et par tempérament[4] », nul n'aura le droit de voir là autre chose que le témoignage d'un sentiment désintéressé, où la reconnaissance se mêle au respect. Mais joindre son nom à ceux des « deux modernistes insignes » (= Tyrrell et von Hügel) avec lesquels il entretint des relations, en assurant que son « action fut étroitement associée avec celle » de l'un des deux, von Hügel[5], c'est déjà éveiller des soupçons dans l'esprit du lecteur. M. Loisy va plus loin encore. Il prononce des jugements qui seraient plus que compromettants, s'ils étaient justifiés. C'est ainsi qu'il présente le discours du prélat sur *la Méthode en théologie*, prononcé à l'Institut catholique de Toulouse le 13 novembre 1901, comme « un des premiers manifestes du modernisme catholique[6] ». « Si des hommes, tels que Mgr Mignot, écrit-il ailleurs, s'y étaient rencontrés en plus grand nombre [dans l'Église], une œuvre de réforme aurait pu être tentée où j'aurais trouvé un exercice normal de mon activité[7]. »

Par le fait de ces assertions, aux regards d'un public toujours superficiel, peu exercé à la critique des textes et pour qui une affirmation péremptoire dispense de fournir des preuves précises, la mémoire de l'archevêque d'Albi se trouve sous le coup d'une imputation qui serait pénible pour ses fidèles amis et disciples, et grave pour tous, si elle ne reposait pas sur une équivoque. Un témoignage qui s'avère aussi franchement intéressé que celui de M. Loisy nous invite par lui-même à la réserve. Un examen objectif des textes et des faits allégués achève de dissiper la méprise.

Aucune hésitation, d'ailleurs, n'est raisonnablement possible sur la qualification et la nature réelle du cas de Mgr Mignot. Il ne peut être ici question des convictions personnelles du chrétien. Tous ceux qui l'ont approché ne peuvent que souscrire au témoignage que lui rendait, au lendemain de sa mort, son ami de cœur et confident intime, Friedrich von Hügel, qu' « il a vécu et qu'il est mort en adorateur dévot

4. *Mémoires*, t. I, p. 292, 532; t. II, p. 73, 115, 154, et passim. Voir ses jugements réfléchis sur Mgr Mignot, t. II, p. 233; t. III, p. 354.
5. *Mémoires*, t. III, p. 533.
6. *Mémoires*, t. II, p. 78.
7. *Mémoires*, t. III, p. 248-249. Voir encore t. III, p. 250 : « Je trouvai dans Mgr Mignot un prélat de bonne volonté pour les réformes qui apparaissaient nécessaires. »

et aimant du Dieu personnel, tel que l'annoncent l'Évangile et l'Église[8]. »

Non seulement M. Loisy n'apporte aucun témoignage inverse, mais il affirme, au contraire, à plusieurs reprises, l'attachement de l'archevêque aux enseignements traditionnels. A vrai dire, il lui arrive, ici et là, d'insinuer que son attitude était commandée par sa situation ecclésiastique. Relevant que Hügel s'est appliqué à faire de Mgr Mignot un « parfait catholique », il ajoute, non peut-être sans une nuance de scepticisme : « ce qui va de soi pour un évêque[9]. » Lorsqu'il cite pour son propre compte des lettres émanées du prélat après sa propre excommunication, où s'expriment des réserves significatives touchant son radicalisme de l'époque, il tient à les qualifier, comme s'il voulait en atténuer la portée, de « clauses de style », de « réserves de droit[10] ». Autant d'insinuations fugitives, formulées sans ombre de preuve, et qui, bien que visiblement suggérées par des mobiles d'apologie personnelle, n'en sont pas moins faites pour provoquer des appréciations peu indulgentes de la part de lecteurs non prévenus.

Il faut s'empresser d'ajouter, pour être juste, que M. Loisy se laisse rarement entraîner dans cette voie. D'ordinaire, il reconnaît la pleine orthodoxie du prélat. « Qui donc, oppose-t-il précisément à Hügel qui lui prêtait un modernisme trop semblable au sien propre, aurait soupçonné Mgr Mignot de ne pas croire à la personnalité de Dieu ? » Et M. Loisy d'en profiter pour témoigner, en une formule bien purement juridique, que l'archevêque « a voulu toujours être en règle avec les dogmes de l'Église... L'essentielle différence entre nous, poursuit-il, pourrait bien avoir été que je ne me suis jamais fixé de point d'arrêt dans le travail de ma pensée. L'archevêque voulait s'en tenir aux dogmes définis[11]. » Était-ce, d'après M. Loisy, une volonté de commande, une adhésion de pure forme ? Ne cherchons pas à subtiliser sur sa pensée intentionnellement enveloppée. Qu'il nous suffise, pour l'instant, de recueillir sous sa plume l'attestation qu'une « essentielle différence » existait entre eux, différence qui n'était autre, au fond, que la diversité de leur attitude intérieure à l'égard du surnaturel chrétien et de la mission dévolue à l'Église pour en conserver authentiquement le dépôt.

8. *Eudoxe-Irénée Mignot*, dans *Contemporary Review*, mai 1918 : traduction dans la *Revue du Clergé français*, t. XCIV (1918), p. 356. Voir *Mémoires*, t. III, p. 355 et suiv.
9. *Mémoires*, t. III, p. 359.
10. *Mémoires*, t. III, p. 316, 337.
11. *Mémoires*, t. III, p. 361.

Le cas qui se pose n'est donc pas celui d'un évêque, plus ou moins détaché de la croyance au surnaturel, et restant tout de même à la tête de son Église, comme cela put se voir au temps de l'humanisme semi-païen de la Renaissance, mais celui d'un ferme croyant qui s'évertue à couvrir de son autorité un prêtre et un savant dont il ne met pas en doute le loyalisme orthodoxe et dont l'avenir seul révèlera qu'il n'était spirituellement qu'un philosophe plus ou moins panthéiste, étranger sinon hostile à toute foi positive. Ce n'en est pas moins là, chez un homme d'Église, une attitude qui ne peut manquer de paraître aujourd'hui paradoxale, déconcertante, pour ne pas dire plus, et qui risque d'être exploitée par les adversaires du nom chrétien.

Est-ce à dire que la cause soit entendue aux torts et dépens de l'archevêque irrémédiablement compromis ? Aux yeux d'arbitres expéditifs et sommaires qui ne regardent pas au delà des apparences et pour qui toute erreur est une faute, sinon une trahison, peut-être. Il en est autrement pour les historiens attentifs à « réaliser » les circonstances d'une situation confuse et pour les psychologues qui ne se refusent pas à essayer de comprendre cela même qu'il leur arriverait de regretter.

De fait, tout ici s'explique assez bien si l'on se réfère à l'état des esprits au moment où la crise éclata. Le cas de Mgr Mignot, qui est celui de beaucoup d'autres, dérive de l'extraordinaire *imbroglio* que fut le modernisme à ses origines. Aussi claire est aujourd'hui la situation, aussi confuse et inextricable elle était alors pour ceux qui s'y trouvaient mêlés. On nageait véritablement en pleine équivoque. Équivoque sur la notion même du modernisme[12], les uns n'y voyant qu'un renouveau des méthodes scientifiques dans les disciplines religieuses, d'autres l'entendant d'une refonte des croyances les plus fondamentales du christianisme. Équivoque sur le sens des termes et des formules programmes : *l'Évangile et l'Église* serait, à ce point de vue, une œuvre hors de pair; l'auteur, a écrit le P. de Grandmaison[13], y « nuançait jusqu'à l'équivoque et balançait jusqu'à l'ambiguïté ses affirmations religieuses »; les vocables de foi et de théologie, de divinité de l'Église et de révélation, d'évolution ou développement des dogmes etc., y recevaient, dans la pensée subtile et enveloppée de l'écrivain, une acception qui les écartait de

12. Cf. J. Rivière, *le Modernisme dans l'Église* (Paris, 1929), Introduction, ch. I : *Notion du modernisme*, p. 1-12.

13. *Recherches de science religieuse*, t. X (1919), p. 405, cité dans l'ouvrage ci-dessus, p. 166.

leur sens traditionnel. Équivoque jusque dans les intentions : tandis que les amis catholiques de M. Loisy le tenaient pour un défenseur à la fois de l'Évangile et de l'Église contre l'évangélisme réduit et anémié du libéralisme protestant, l'auteur, dans son for intime, avait depuis longtemps renié l'Évangile, poussant son radicalisme beaucoup plus loin que les adversaires qu'il combattait; il ne retenait de l'Église que son rôle d'éducatrice de l'humanité dans le passé, et provisoirement dans le proche avenir, rôle qu'elle ne pourrait d'ailleurs continuer à jouer, selon lui, qu'à la condition d'évoluer dans ses concepts sinon dans ses formules. Équivoque sur la personne même de M. Loisy; car ceux qui vivaient à ses côtés, constatant sa régularité exemplaire de prêtre, la correction inattaquable de ses mœurs, son dévouement réel au haut enseignement ecclésiastique, auraient cru lui faire injure en soupçonnant sa conviction intime de n'être pas en harmonie parfaite avec un genre de vie qui en était la manifestation normale[14], tandis que M. Loisy ne nous a pas laissé ignorer que, depuis 1886, une bonne quinzaine d'années avant la crise du modernisme, il avait perdu toute foi au surnaturel chrétien. Cette révélation qu'il fit, dès 1913, dans *Choses passées*[15] parut alors si peu vraisemblable, et même si mortifiante pour la claivoyance de ceux qui avaient mis leur confiance en lui, que certains se refusèrent à la prendre au sérieux[16]. Mais, depuis la publication des *Mémoires*[17], force est bien de se rendre à la persistance et à la précision de cette confession.

Ainsi, M. Loisy ne faisant rien, à l'époque, pour dissiper toutes ces équivoques, s'abstenant de toute confidence à cet endroit soit au public soit à ses amis, démentant toute suspicion par une attitude ecclésiastique irréprochable, on comprend fort bien que trop de catholiques, qui, en raison de sa valeur scientifique, le faisaient bénéficier d'un préjugé favorable, se soient mépris à son sujet et, conformément à la règle de saint Ignace, aient entendu ses écrits dans le sens qui lui était le moins préjudiciable. C'est ainsi que Mgr d'Hulst, somme toute, lui fit confiance jusqu'à sa mort en 1896, pareillement le sulpicien M. Monier, son confesseur, les

14. Voir M.-J. Lagrange, *M. Loisy et le modernisme* (Paris, 1932), p. 90.
15. Page 70 et suivantes.
16. Tels le P. de Grandmaison, le P. Lagrange : voir *M. Loisy et le modernisme*, p. 66. Encore aujourd'hui, la même nuance de scepticisme est maintenue dans J. Lebreton, *le Père Léonce de Grandmaison* (Paris, 1932), p. 159.
17. Tome I, p. 180 et suivantes.

dirigeants de la *Revue du Clergé français*, et tant de lecteurs abusés dont le nombre ne se compte pas. Mgr Mignot ne fut qu'un des abusés, en vérité le plus insigne et le plus dévoué.

Quelque fâcheuses qu'elles soient, ces sortes de méprises sont loin d'être sans exemple dans les annales de l'Église : Qu'on se souvienne notamment du saint pape Innocent XI, s'obstinant à protéger cet imposteur dissolu qu'était Michel Molinos[18], de Montalembert s'emportant contre l'encyclique *Mirari vos* qui condamnait son maître Lamennais ou contre le projet de définition de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican, et plus récemment, du cardinal Billot, enveloppant d'indulgence la fronde scandaleuse des dirigeants de *l'Action française*, après avoir longuement sympathisé avec leur tendance et leurs efforts. Ces faits et d'autres analogues doivent être présents à la mémoire, si l'on veut se rendre compte pourquoi « un esprit aussi ouvert et aussi averti » que l'était Mgr Mignot, selon l'expression même de M. Loisy, a pu se méprendre si lourdement et rester si longtemps captif de préventions favorables, sans être au moindre titre complice d'aucune erreur.

Telle est la solution qu'autorise, qu'impose même, avec un peu d'esprit de finesse et ce minimum de bienveillante sympathie qui est une forme de la justice, l'examen impartial du dossier.

La documentation principale en la présente matière est fournie, en dépit du caractère fragmentaire des textes utilisés, par les *Mémoires* de M. Loisy, d'abord, où il faut avoir soin, bien entendu, de distinguer les termes du prélat des commentaires qui les enchâssent et tenir compte pareillement tant de l'impressionnabilité de l'écrivain que de l'abandon propre à toute confidence. A ces lettres seront jointes celles que le prélat écrivit à Friedrich von Hügel, dont celui-ci nous fit parvenir, en 1918, d'importants extraits; et encore celles que reçut du même correspondant Hyacinthe Loyson, publiées par Albert Houtin dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*[19] et reprises par lui dans sa biographie du « prêtre solitaire[20] ». Il sera aussi beaucoup emprunté à l'autobiographie, au journal et aux réflexions que le défunt archevêque a composés et recopiés, à la fin de sa vie, sur de grands registres, légués par lui aux Clarisses de Mazamet.

18. Paul Dudon, *le Quiétiste espagnol Michel Molinos* (Paris, Beauchesne, 1921), p. 147-148, 155-156, 189-190.

19. Où elles occupent la livraison ultime de la dernière année (1922).

20. *Le Père Hyacinthe, prêtre solitaire, 1893-1912* (Paris, Nourry, 1924), troisième volume de la biographie de Loyson.

Enfin, la *Semaine religieuse* d'Albi nous fournit la collection à peu près complète de ses actes publics et officiels.

Étudié en lui-même à la lumière de sources sûres et de même provenance, replacé dans les conjonctures de l'heure, le cas de Mgr Mignot se réduit à des proportions qui sont loin d'égaler celles que tend à lui donner M. Loisy et dont certains esprits, ici et là, se sont émus. Ramené à ses justes perspectives, il est susceptible, par surcroît, de contribuer pour sa part à éclairer l'histoire du modernisme français dont il est un élément.

I

Avant les « petits livres rouges »

(1888-1902)

Ce n'est pas une sympathie de personne qui a rapproché, à l'origine, Mgr Mignot de l'abbé Loisy, ni même proprement une convergence d'idées. C'est plutôt le zèle pour le service de l'Église, un souci d'apostolat intellectuel. Nul n'est plus qualifié que le prélat lui-même pour définir les mobiles auxquels il a obéi en cette rencontre. Au début de 1915, méditant sur les « choses passées », il écrit dans son *Journal :*

« C'est un sujet qu'il me coûte d'aborder. Je n'ai pas à dissimuler les sentiments d'affection que j'ai eus pour l'abbé Loisy et que je lui conserve. Je pourrais dire de lui ce que mon vieux maître M. Le Hir disait de son élève et ami : « M. Renan sait que je ne « le hais pas. »

« Je n'ai été ni le maître de M. Loisy ni son élève; mais je me suis attaché à lui, parce que je voyais en lui un esprit puissant, capable de rendre de grands services à l'Église. C'était aussi la pensée de M. Vigouroux dont la mentalité scripturaire était fort différente de celle de M. Loisy.

« Je n'ai pas à revenir sur un passé qui ne peut revivre et dont il a décrit les phases douloureuses dans un opuscule, où il découvre son état d'âme avec sincérité[1]. Il a brisé toutes les attaches avec ce que nous avons de plus cher, non seulement avec l'Église — ce qui est déjà un grand malheur — mais avec Notre Seigneur, ce qui est le mal suprême.

« J'ai assisté avec tristesse à cette régression continue. »

Mgr Mignot était déjà vicaire général de Soissons et M. Loisy professeur d'Écriture sainte à l'Institut catholique de Paris, lorsque l'un découvrit l'autre au « Congrès scientifique international des catholiques », tenu à Paris en 1888. Il s'abonna aussitôt à sa revue *l'Enseignement biblique* et recou-

1. Allusion à *Choses passées*, 1913.

rut peu après à ses bons offices à propos d'une étude qu'il projetait sur l'inspiration. Ce fut le point de départ de relations qui ne devinrent obligeantes de la part du prélat qu'après la mort de Mgr d'Hulst[2].

Au moment de cette rencontre, l'abbé Mignot était un ami, sinon encore un collaborateur de M. Vigouroux : celui-ci avait fait son noviciat à la Solitude tandis que lui-même suivait le cours de philosophie à Issy. En principe, il se rattachait à l'école conservatrice de M. Le Hir, que certains retardataires trouvaient déjà trop hardie chez le disciple et continuateur du maître, M. Vigouroux. Cependant son esprit, préoccupé des problèmes posés par la critique, s'accommodait mal du système d'interprétation en honneur dans l'école, savoir un étroit concordisme entre les récits inspirés et les données certaines des sciences expérimentales et de l'histoire. Il cherchait pour lui-même, en même temps qu'une compréhension plus adéquate du contenu de l'Écriture, des solutions qui fussent en accord moins précaire avec les acquisitions assurées du savoir humain[3]. C'est ce qui l'attira vers le jeune professeur de Paris, en qui, comme bien d'autres à l'époque, il crut reconnaître l'homme marqué par la Providence pour réaliser une paix durable entre la science et la foi, sur le terrain biblique en particulier.

Bien différentes étaient, en réalité, dès ce moment, les dispositions intimes de M. Loisy. Son programme n'était aucunement inspiré par le souci de sauvegarder la foi au surnaturel. Il s'en était lui-même détaché depuis des années[4] par un mouvement réfléchi de sa pensée et il l'estimait, en soi, irrémédiablement condamnée par l'esprit moderne. Son intention, révélée plus tard, mais déjà ferme, n'allait plus qu'à confirmer la position de l'établissement ecclésiastique dans le monde. En novembre 1886, il esquissait de la façon suivante ce qui lui paraissait devoir être la « loi » de sa « destinée » : « Je suis décidé à travailler et à servir l'Église, qui a fait et à qui appartient l'éducation de l'humanité... Vouloir fonder quelque chose dans l'ordre moral en dehors du Christ et de l'Église serait aujourd'hui une utopie[5]. » Mais une con-

2. *Mémoires*, t. I, p. 163 et 323.

3. Sur le mouvement de la pensée de l'abbé Mignot jusqu'à son épiscopat à Fréjus, voir ses *Notes autobiographiques*, dans le *Bull. trim. des anc. élèves de Saint-Sulpice*, n°s 82-83 (15 août-15 nov. 1920), n° 84 (15 févr. 1921), n° 129 (15 mai 1932).

4. « Dans l'hiver 1885-1886, j'ai pris la conscience nette de ne pouvoir maintenir la position de l'orthodoxie, ou plutôt je me suis aperçu que je l'avais totalement abandonnée. » *Mémoires*, t. III, p. 246.

5. *Mémoires*, t. I, p. 151.

dition essentielle de durée pour l'Église, c'était, selon lui, qu'elle mît sa croyance en harmonie avec la pensée moderne, cette harmonisation impliquant nécessairement la complète liquidation du christianisme traditionnel. Tôt après, il imaginait cette « chimère », que raillerait Albert Houtin[6], d'une Église catholique sans dogmes qui maintiendrait intégralement sa morale et ses rites, d'un catholicisme libéral analogue au libéralisme protestant. Le modernisme, a-t-il écrit plus tard, « tendait bien réellement, consciemment, directement à briser le régime de l'absolutisme théologique, à refondre la croyance de l'Église[7] ». Ce modernisme, avant d'éclater au grand jour, était déjà mûr dans son esprit. Seulement rien ne transpirait au dehors de ses secrètes intentions. Il n'en faisait confidence à personne; et il continuait, en public et en privé, à parler le langage d'un prêtre aussi fidèle qu'éclairé.

Un certain « modernisme », avant que le mot fût pris en mauvaise part, n'était pas pour déplaire à Mgr Mignot, pas plus qu'aux ecclésiastiques avertis de l'époque. Mais il en concevait tout autrement la signification. On le voit par ce qu'il devait en dire plus tard à ses prêtres, après l'encyclique *Pascendi*. On peut présumer des paroles prononcées en 1908 ce qu'il pensait de la chose dix ou vingt ans auparavant. Il écrit dans son journal en septembre de cette année, au moment de la retraite ecclésiastique du clergé albigeois :

« J'ai fait la conférence de jeudi. J'ai dit ce que n'était pas le vrai modernisme. Le vrai modernisme, c'est l'adaptation des *nova* aux *vetera*, des méthodes nouvelles au dogme immuable, [aux recherches] de critique et d'histoire, [aux] questions économiques et sociales qui ne se posaient pas autrefois. — La théologie ne doit pas se confondre avec la Révélation. Elle est un système humain qui a consisté à grouper, encadrer, lier entre elles les vérités catholiques chrétiennes. C'est la science de la Révélation. »

Ce que l'archevêque laisse entendre ici, ce qu'il n'a pas manqué d'expliquer à maintes reprises, c'est que cette « science », ce « système » doivent se tenir au courant et s'adapter aux exigences des disciplines intellectuelles du temps présent. Familier avec le problème biblique, il en mesurait les répercussions sur tout ce qui intéresse les origines et les fondements de la vérité religieuse. Réflexions et lectures avaient convaincu Mgr Mignot qu'il y a nécessité d'envisager des problèmes nouveaux, de faire place, dans une

6. « Ce mouvement moderniste... paraît chez Houtin (*Histoire du modernisme catholique*) la chimère de quelques individus un peu fous, à moins qu'ils n'aient été un peu sots » (*Mémoires*, t. III, p. 256).
7. *Mémoires*, t. III, p. 198.

théologie naguère fixée dans l'absolu, au fait du développement, et, en exégèse, aux données et aux résultats de la critique. Bref, il s'agissait pour lui de provoquer dans les milieux ecclésiastiques une simple renaissance, un renouveau des études religieuses, de servir la foi catholique par un légitime progrès de la théologie, un peu à la façon de l'œuvre réalisée par l'humanisme chrétien de la Renaissance en réaction contre le protestantisme aux XVIe et XVIIe siècles, idéal qu'il avait caressé de bonne heure et dont ses *Lettres sur les études ecclésiastiques* tracèrent, en 1901 et 1902, un programme large et serein qui n'a rien perdu, encore aujourd'hui, de son actualité.

Il y avait donc entre les mobiles et les tendances des deux esprits distingués qu'étaient Mgr Mignot et l'abbé Loisy une opposition foncière d'idéal, tout l'abîme qui sépare le croyant sûr de la vérité de sa foi et le prêtre désabusé qui ne reste plus attaché à l'Église que par des liens extérieurs. Le premier ignora cette divergence essentielle jusqu'après la rupture du second avec l'Église. Celui-ci put-il s'empêcher de l'apercevoir ? Quoi qu'il n'en dise rien — et c'est là une des nombreuses lacunes des *Mémoires* — on imagine difficilement que M. Loisy ait pu se méprendre sur le loyalisme catholique du prélat, qui était la candeur même; et précisément parce qu'il n'en dit rien, ne doit-on pas en conclure qu'aucune pièce de son dossier n'autorise la moindre suspicion à cet endroit ? En sorte que l'alliance et la conjonction d'efforts du protecteur et du protégé reposeront toujours sur une équivoque quant au but poursuivi en commun.

En raison même de ce dissentiment profond dont l'abbé Loisy gardait pour lui le secret, l'admiration du professeur pour l'ouverture et la largeur d'esprit de l'évêque était loin d'avoir atteint la perfection en 1893, cinq années après leur première rencontre. Cette année-là fut critique pour l'abbé Loisy et la cause qu'il semblait personnifier, par l'effet du retentissant article publié dans *le Correspondant* par Mgr d'Hulst sur *la Question biblique*. L'éminent recteur, n'ayant en vue que l'intérêt des âmes, avait voulu accréditer ce qu'il appelait l' « école large » — qui parut être celle du professeur — en matière d'interprétation de l'inerrance biblique. Mais Léon XIII, ému de l'article, promulguait, en novembre 1893, l'encyclique *Providentissimus*, qui rappelait les principes catholiques en matière d'inspiration et en déduisait l'absence de toute erreur dans les livres inspirés[8].

8. Mgr Mignot apprit au baron von Hügel, le 22 novembre 1893, lors de la visite que celui-ci lui fit à Fréjus, qu'à propos de l'encyclique en

Au même moment, M. Loisy, visé par la réaction conservatrice, faisait paraître dans sa revue, afin de marquer sa propre position, un essai sur *la Question biblique et l'inspiration des Écritures*, qu'il donne volontiers aujourd'hui comme inoffensif, mais qui, à l'époque, parut dangereux[9]. Il perdit de ce fait sa situation à l'Institut catholique, sa révocation ayant été prononcée le 15 novembre par les évêques protecteurs.

Nombreux furent alors ceux qui estimèrent regrettable cette destitution. Mgr Mignot correspondit au sujet de cette affaire avec Mgr d'Hulst et finalement approuva la solution provisoire de confier au professeur une aumônerie dans le diocèse de Paris[10].

Ce fut l'époque où Mgr Mignot publia son premier écrit en matière biblique sous la forme d'une *Préface* au *Dictionnaire de la Bible* de son ami, M. Vigouroux, dont la première livraison avait été retardée jusqu'à l'apparition de l'encyclique *Providentissimus*, qu'elle portait en frontispice.

Cette préface déplut à Hügel et encore plus à M. Loisy. Le premier la trouvait « toute pleine de deux voix discordantes[11] »; le second écrivait après sa lecture : « J'aurai l'honnêteté de n'avoir pas écrit tout exprès pour recommander, contre ma conviction intime, l'exégèse de Vigouroux[12]. » Les « deux voix discordantes » se percevaient en ceci. Le prélat citait, au sujet de la démonstration de l'authenticité mosaïque du Pentateuque au nom de la critique interne par M. Le Hir, le mot pittoresque du fin critique qu'était son vieux maître, M. Brugère : ce sont « les pyramides d'Égypte construites avec des pattes de mouches », mot que M. Vigouroux avait laissé passer. Par contre, « sacrifier la vérité historique des dix premiers chapitres de la Genèse » lui paraissait « un

préparation, il « avait lui-même écrit au pape pour le conjurer de laisser la plus grande liberté possible aux critiques, et de ne rien arrêter, rien précipiter ». Extraits d'une lettre de Hügel dans *Mémoires*, t. I, p. 295.

9. Mgr Mignot ne goûta pas pleinement l'article. Il y remarquait, outre certaines assertions « prématurées dans notre état d'esprit si arriéré en ces matières », d'autres qu'il ne pouvait admettre, telles que « le caractère mythique » attribué aux premiers chapitres de la Genèse (*Mémoires*, t. I, p. 294).

10. *Mémoires*, t. I, p. 299. — M. Loisy note que la première lettre à lui adressée par Mgr Mignot est datée du 12 février 1894 : son correspondant lui demandait un fascicule de l'*Enseignement biblique* (t. I, p. 324). La première visite qu'il lui rend est du 13 juillet 1894 (t. I, p. 346-347). L'évêque de Fréjus lui offre l'hospitalité dans sa villa d'Hyères (t. I, p. 375 et p. 388), l'oriente vers Saint-Louis-des-Français (t. I, p. 384), sympathise à ses travaux.

11. *Mémoires*, t. I, p. 325.

12. *Mémoires*, t. I, p. 326.

immense danger », la soumission préalable à l'autorité de l'Église infaillible étant une garantie insuffisante. « Quoi qu'on en dise, ajoutait-il, on ne saura où s'arrêter[13]. »

Ce que Friedrich von Hügel appelait « voix discordantes » était-ce autre chose que les scrupules d'une intelligence avertie devant les faces diverses d'un problème délicat ? Éminemment soucieux des nuances, Mgr Mignot ne pouvait que déplaire aux esprits systématiques et absolus. Qui voudrait lui en faire grief ?

Quant à insinuer avec M. Loisy qu'il recommandait « l'exégèse de Vigouroux » contre « sa conviction intime », c'est peut-être bien simplifier le problème. Comme s'il n'y avait rien de bon dans cette exégèse, au regard de Mgr Mignot, ou si, en acceptant de patronner une entreprise qui représentait, à n'en pas douter, un progrès relatif, il pouvait se croire obligé de s'expliquer à fond sur le sujet ! Toujours est-il que Mgr Mignot manifestait là ce réel souci de compter avec les exigences de la tradition et de la foi, avec les susceptibilités de l'opinion catholique moyenne, dont il ne devait jamais se départir. L'appréciation désobligeante de M. Loisy est le clair indice de tout ce qui, dès cette époque, les séparait.

Il reste qu'en 1894 Mgr Mignot était suspecté *in petto* d'user de dissimulation par un allié de la veille, qui, de son côté, lui cachait le vide religieux de son âme et la portée révolutionnaire de ses plans ultimes. Ainsi, dès le début, s'affirmait entre eux le malentendu fondamental qui allait peser sur leurs mutuelles relations.

Aumônier des dominicaines de Neuilly, M. Loisy travaille d'arrache-pied. Il sort de la question biblique pour embrasser le problème chrétien et catholique dans toute son ampleur. Il compose un grand ouvrage, jamais intégralement publié, qu'il appellera plus tard la « somme » de son modernisme. Il « poursuit » dans le silence sa « chimère », sa « malencontreuse idée », ainsi qu'il s'exprime aujourd'hui, « de faire consacrer officiellement [par l'Église] la liberté de la critique, la liberté de la science[14] », étant bien entendu que cette liberté implique la suppression de tout « point d'arrêt dans le travail[15] » de la pensée. Il publie dans la *Revue du Clergé français*, sous les pseudonymes d'A. Firmin et d'Isidore Després, des fragments de son grand ouvrage d'apologétique, où son dessein se dissimule si parfaitement que, jusqu'à la censure portée par le cardinal Richard contre le dernier ar-

13. *Dictionnaire de la Bible*, Préface, p. XLIX.
14. *Mémoires*, t. I, p. 368.
15. *Mémoires*, t. III, p. 361.

ticle de Firmin (23 octobre 1900)[16], la plupart des lecteurs non initiés prennent le change. Entre temps, il poursuit son œuvre de critique biblique, sous son nom et sous le pseudonyme de Jacques Simon, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* par lui fondée en 1896.

Mgr Mignot, qui lit avec ses propres yeux cette âme et cette œuvre[17], continue, après bien d'autres, à voir dans l'abbé Loisy un grand penseur et un savant catholique, trop méconnu par l'autorité et même injustement maltraité, tel Richard Simon par Bossuet. Aussi se croit-il obligé, lui qui a qualité pour apprécier de tels travaux, d'user à l'occasion de son autorité épiscopale, de son influence à Rome, pour protéger ce labeur silencieux qu'il estime profitable à l'Église.

Sa bienveillance s'exprime déjà dans les termes les plus confiants et les plus flatteurs. Il écrit à l'aumônier de Neuilly, le 2 janvier 1896[18]: « Vous avez un rôle considérable à jouer dans l'étude des questions bibliques en France, un profond sillon à creuser... Je crois qu'en France l'autorité de M. Vigouroux ne tardera pas à diminuer et je crains que son *Dictionnaire* ne cause des déceptions. » Ne dirait-on pas que l'évêque de Fréjus salue d'avance, en M. Loisy, l'héritier éventuel des Le Hir et des Vigouroux ?

Voici même qu'il le consulte au sujet d'un mémoire que Léon XIII lui a demandé, en novembre de cette même année 1896, touchant la façon « d'accorder les conclusions de la critique avec la tradition ». « Ayez la bonté, lui écrit-il, de m'envoyer vos idées sur la manière dont vous comprenez le mémoire au pape, sur les points à mettre en lumière, etc. » De Neuilly, M. Loisy lui transmet, en guise de documentation, une longue dissertation, où la question de la foi est transférée du terrain historique et critique sur le terrain philosophique. « La solution du problème, y lit-on, ne dépend pas de la philologie, mais des principes généraux qui constituent la philosophie d'un chacun, des dispositions morales qui forment son caractère[19]. » Voilà qui est la clarté et la vérité même. Mais, bien entendu, M. Loisy s'abstient de faire connaître sa propre « philosophie » et la nature exacte de ses

16. *Mémoires*, t. I, p. 564.

17. Il estime la critique de l'abbé Loisy « bonne dans sa généralité » (*Mémoires*, t. I, p. 407). N'est-ce pas dire qu'il y avait dès lors à cette règle quelques exceptions ?

18. *Mémoires*, t. I, p. 395. — Regrettant la brièveté d'une recension de Renan dans le *Bulletin critique*, il lui disait, le 7 octobre 1895 : « Peut-être avez-vous préféré nous donner une étude complète sur le Pentateuque, ce dont je me réjouirais fort » (*Mémoires*, t. I, p. 388).

19. *Mémoires*, t. I, p. 419 et 420, note 1.

« dispositions » personnelles. En sorte que notre prélat est laissé, sinon confirmé, dans son illusion.

Cependant, M. Vigouroux s'inquiète de ses relations avec M. Loisy. Il lui fait suggérer par l'évêque de Châlons, Mgr Latty, « de ne pas se compromettre » avec l'exégète « de nouveau dénoncé à Rome[20] » comme trop indépendant. Au reste, confiant dans sa prudence pastorale et instruit de son prestige grandissant, il ne laisse pas de lui demander à nouveau une préface pour sa *Bible polyglotte*, annoncée pour 1900; mais il lui impose la suppression « de quelques idées sages », dit l'auteur lui-même, touchant la critique littéraire des livres saints, vu qu'il se produit « en ce moment une poussée à Rome contre ce qu'on appelle les novateurs téméraires [et] qu'il faut être très prudent[21] ».

L'évêque de Fréjus s'était déjà signalé, pour la première fois, à l'attention du grand public, par un article intitulé : *l'Évolutionnisme religieux*, paru dans *le Correspondant*, le 10 avril 1897. Cet article, rédigé « à propos d'un ouvrage récent », avait trait à l'*Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*, par Auguste Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante à Paris, véritable somme du libéralisme protestant français, on aurait pu dire : du « modernisme », si le mot avait été alors en usage. La réplique, qui n'était pas précisément une réfutation rigoureuse et serrée, mais un exposé parallèle, large et serein[22], parut faible à M. Loisy, et, pour des motifs diamétralement opposés, insuffisante à de bonnes âmes[23], qui dénoncèrent l'évêque « comme un esprit dangereux », au nonce de Paris, Mgr Lorenzelli. La dénonciation ne dut pas être prise bien au sérieux puisque, deux ans plus tard, l'évêque de Fréjus était promu au siège métropolitain d'Albi.

Aussitôt nommé, le nouvel archevêque se rendit à Rome, où il eut l'occasion d'exercer son rôle de médiateur. D'après une lettre du 29 décembre 1899[24], qu'il écrivait de la Ville Éternelle à l'abbé Loisy, la *Revue biblique* du P. Lagrange et de Mgr Batiffol avait failli subir le sort de l'ancienne *Revue anglo-romaine*, supprimée par ordre en novembre 1896.

20. *Mémoires*, t. I, p. 405.
21. Lettre du 25 octobre 1899 (*Mémoires*, t. I, p. 530-531).
22. *Mémoires*, t. I, p. 540, 541, 543.
23. On devine pourquoi dans la lettre qu'il écrit à M. Loisy, le 15 novembre 1898, au sujet du développement. Il s'y élève contre ceux qui voudraient « se confiner dans l'immobilité sous prétexte que le dogme est immuable, etc. » (*Mémoires*, t. I, p. 496).
24. *Mémoires*, t. I, p. 539.

« L'Ordre dominicain avait réussi à parer le coup. » Mgr Duchesne lui avait confié que le nonce de Paris « n'attendait qu'un prétexte pour exécuter » l'abbé Loisy. Mgr Mignot couvrit en pacificateur indistinctement tous les suspects, et, généralisant sa protection, il déclara au cardinal Satolli qu'il serait « souverainement injuste de s'attaquer aux défenseurs de la foi, sous prétexte que leurs idées sont téméraires, ... qu'il faut ouvrir les bras au monde qui ne pense pas comme nous, mais qui pense, au lieu de lui fermer la porte[25] ».

Ainsi, Mgr Mignot ne séparait pas l'abbé Loisy de ceux qu'on appelait alors les « progressistes ». Aussi bien, lorsque son protégé reçut une chaire à l'École des hautes études, en novembre 1900, le félicitait-il d'être si bien placé pour faire l'apologie du catholicisme et donner du relief à la « réfutation des erreurs critiques[26] ». C'est dans le même esprit qu'apprenant, au printemps de l'année suivante, que plusieurs de ses ouvrages, notamment la *Religion d'Israël* et les *Études bibliques*, étaient déférés par le cardinal Richard au Saint-Office, il fit tenir à Léon XIII, par l'obligeante médiation du cardinal Mathieu, un mémoire justificatif de huit pages, papier ministre, daté du 14 mai 1902, dans lequel il préconisait « la plus extrême prudence dans le contrôle de l'activité scientifique des exégètes et critiques de la Bible par les principes de la théologie ». Il affirmait énergiquement que « les critiques catholiques respectent les dogmes et que leur travail porte directement sur l'interprétation historique des textes[27] ».

Cette assertion valait pour lui et pour les rédacteurs de la *Revue biblique*, mais point du tout pour l'abbé Loisy. Celui-ci, par qui nous connaissons la teneur du mémoire, a soin de nous en prévenir aujourd'hui.

« Ici, écrit-il, la pensée de l'archevêque était plus près de l'orthodoxie que celle des critiques — *le singulier eût mieux convenu que le pluriel* — dont il se constituait le défenseur. Car, il était impossible que l'interprétation des dogmes ne fût pas modifiée, de manière ou d'autre, par celle des textes bibliques[28]. »

Ainsi l'équivoque persistait, et non seulement M. Loisy manquait toutes les occasions de la dissiper, mais encore

25. *Mémoires*, t. I, p. 543.
26. *Mémoires*, t. II, p. 8.
27. *Mémoires*, t. II, p. 35-36. — Au cours d'un voyage à Rome, en décembre 1901, Mgr Mignot intervint en faveur de la même cause auprès de toutes les autorités, tandis qu'il faisait agir l'abbé Lemire auprès du gouvernement pour asseoir en Sorbonne la situation précaire du professeur (*Mémoires*, t. II, p. 81, 82, 98).
28. *Mémoires*, t. II, p. 36.

il en profitait pour l'entretenir sciemment. C'est lui-même qui en fait aujourd'hui l'aveu. Il rappelle qu'à cette même époque, en mai 1901, il écrivit au Maître du Sacré palais à Rome, le R. P. Lepidi, une lettre où il confessait « la réalité surnaturelle de la révélation ». Quoi de plus explicite ? Or, dans une position aussi délicate pour sa franchise[29], voici ce qu'en guise d'apologie il ne balance pas à écrire :

« Bien que ce que je dis de « la réalité surnaturelle de la révé-« lation » n'ait pu être entendu de mon correspondant au sens où je l'entendais moi-même, — le vrai surnaturel, la vraie révélation est la naissance de la raison, de la liberté humaine et le développement de la moralité religieuse de l'homme, — il est clair que je n'ai pas caché mon jeu aux autorités théologiques de l'Église romaine[30]. »

Et, sans doute, croirait-il pouvoir justifier de même son attitude à l'égard de l'archevêque d'Albi.

Voilà certes un plaisant artifice qui n'en imposera à aucun lecteur quel qu'il soit. Mais ce qui est parfaitement « clair », d'une clarté aveuglante pour ceux qui ont connu le limpide, le droit, le loyal archevêque d'Albi, c'est qu'il était bien l'homme au monde le moins apte à rien entendre aux arcanes de « ces précautions » de langage[31], de ces déguisements de la pensée, auxquels son correspondant jugeait opportun de recourir, même dans les relations privées. Son ouverture de caractère, la bienveillance voulue de ses appréciations sur les personnes, sa passion de l'équité le prédisposaient à en être la victime. Il ne le fut pas à demi.

II

Les « petits livres rouges »

(1902-1904)

Tout ce qui précède serait d'un mince intérêt sans les événements graves qui allaient subitement mettre le nom et l'œuvre de M. Loisy au premier plan de l'actualité religieuse en France et déchaîner publiquement la crise du modernisme. On peut à peine se rendre compte aujourd'hui de la confusion douloureuse dans laquelle se déroulèrent alors ces débats[1]. L'archevêque d'Albi en est un illustre témoin.

29. Cf. J. Rivière, *le Modernisme dans l'Église*, p. 98, note 1.
30. *Mémoires*, t. II, p. 38.
31. *Mémoires*, t. II, p. 168.
1. Voir J. Rivière, *le Modernisme dans l'Église*, les *Manifestes de M. Loisy*, p. 154-191.

Il lui était bien revenu que le cours du professeur à l'École des hautes études devenait « de plus en plus négatif » et qu'il allait jusqu'à contester l'authenticité des paraboles évangéliques. Il en faisait un rapport à l'intéressé, le 24 mars 1902, sollicitant sans doute un démenti. Mais il ne tarda, sans doute, pas à se rassurer[2]; car, à l'été de la même année, ayant reçu de M. Loisy communication d'un manuscrit intitulé l'*Évangile et l'Église*, avec prière de donner son avis sur l'opportunité de sa publication, il répondit à l'auteur sous la date du 17 septembre :

« Je viens d'achever, après mes deux retraites [ecclésiastiques], la lecture de votre manuscrit. Vous n'avez encore écrit rien d'aussi complet ni d'aussi objectif. C'est vous dire que j'en suis fort satisfait et que je regretterais vivement que cette étude, qui est tout autre chose qu'une réfutation de Harnack, ne fût pas publiée.

« Je ne pense pas que l'on puisse vous condamner, et, tout au contraire, cette publication vous placera au premier rang des critiques chrétiens.

« Les théologiens feront des objections. Pour les prévenir et y répondre, certains passages pourraient être atténués, corrigés ou complétés... »

En éditant cette lettre, M. Loisy a la cruauté d'ajouter, sans que peut-être on soit absolument obligé de le croire : « Sans le conseil de notre bon prélat, je n'aurais pas osé mettre ce volume au jour[3]. » S'il « n'aurait pas osé », c'est qu'il savait bien, lui, ce qu'il y avait mis. Aujourd'hui, il définit l'ouvrage : « Une défense de l'Église contre certains jugements du savant professeur [A. Harnack], impliquant l'abandon des thèses absolues que professe la théologie ecclésiastique touchant l'institution formelle de l'Église et des sacrements par le Christ, l'immutabilité des dogmes et la nature de l'autorité ecclésiastique[4]. » Mais il devrait bien ajouter aussi que cet « abandon » des dogmes les plus essentiels était dissimulé par des habiletés d'élocution, à vrai dire par des ambiguïtés de termes, qui ne le laissèrent apparaître qu'à un tout petit nombre d'esprits clairvoyants. Il faut convenir que l'archevêque d'Albi ne fut pas de ce nombre. Tout ce que nous avons dit de ses préoccupations habi-

2. Déjà, le 26 janvier 1902, approuvant l'idée d'une promotion de l'ancien professeur au siège épiscopal de Monaco, il lui écrivait : « Ce serait excellent pour votre santé, ... pour l'honneur de la science, pour la réhabilitation de votre personne et de vos idées » (*Mémoires*, t. II, p. 94).

3. *Mémoires*, t. II, p. 98 et 133-135.

4. *Mémoires*, t. II, p. 168.

tuelles au sujet du problème biblique[5], des sentiments qu'il nourrissait à l'égard de l'auteur et de son œuvre scientifique, explique et, dans la mesure où besoin en serait, excuse cette erreur de diagnostic. Elle lui fut commune avec beaucoup d'autres[6] jusqu'au milieu de la controverse que provoqua l'apparition de *l'Évangile et l'Église*, où M. Loisy parut incarner une cause, symboliser un apostolat, personnifier le savant catholique, champion de la vérité divine et de l'Église.

N'est-ce pourtant pas là un fait étrange et quelque peu inquiétant que celui d'un chef d'église se trouvant avoir lu et approuvé un livre, qui, depuis, est apparu comme la somme du « modernisme » ? Pas plus assurément que celui des nombreux lecteurs qui le prirent pour une apologie appropriée aux erreurs du temps, de la *Revue du clergé français* notamment qui s'appliqua, de toute son autorité, à le faire passer pour tel. A la distance des années, à la lumière des événements postérieurs, la tentation pourra peut-être venir aux polémistes qui ne connaissent que les catégories de l'absolu, de s'en scandaliser, s'ils sont de droite, de s'en moquer, s'ils sont de gauche. Pour l'historien sensible aux contingences, cette méprise est plutôt l'indice concret des équivoques au milieu desquelles s'est déroulée la réalité du modernisme, pour le psychologue un fait à expliquer, pour tous une leçon d'humilité intellectuelle.

Ce qu'il ne faut pas laisser dire, c'est que l'archevêque a pleinement entendu le « petit livre ». M. Loisy fait tout son possible pour en persuader son lecteur.

« On se demandera peut-être, écrit-il, comment l'archevêque d'Albi, s'il a compris le livre, a pu l'approuver sans réserve. Je crois bien que quelques-uns ont déjà dit qu'il ne l'avait pas compris. Il avait certes compris le livre à fond, mais sans y chercher ce qui n'y était pas et en le prenant pour ce qu'il était réellement : un exposé historique du développement chrétien, d'où se dégageaient certaines conclusions favorables au catholicisme, défavorables au protestantisme. Rien de plus, rien de moins[7]. »

5. Ce dont témoigne l'intérêt très vif qu'il prend à l'ouvrage d'Albert Houtin : *la Question biblique chez les catholiques de France au* XIXe *siècle*, paru au début de 1902. Il n'y trouve « rien à reprendre doctrinalement ». La « fine ironie qui va du commencement à la fin » n'est pas à ses yeux un bien « grand mal » (*Mémoires*, t. II, p. 117).

6. Le P. Lagrange lui-même, qui fut un des plus avisés adversaires du radicalisme de M. Loisy, déclare aujourd'hui qu'il n'a pas compris à l'époque la gravité de la situation. « Sûrement, écrit-il, j'ai trop cédé à un certain sentiment d'honneur ou simplement de justice. J'avais beaucoup souffert d'avoir été traité de *transfuge* par le R. P. Méchineau : il me répugnait de signaler à mon tour M. Loisy comme adversaire de l'Église afin de faire valoir mon loyalisme » (*M. Loisy et le modernisme*, p. 102-103).

7. *Mémoires*, t. II, p. 133.

Un minimum de critique suffit pour montrer qu'en prétendant avoir été compris « à fond » par Mgr Mignot, M. Loisy n'apporte pas d'autre preuve que son propre témoignage. Mais le moins qu'on ait le droit de dire *a priori*, c'est qu'il est trop intéressé en la matière pour n'être pas suspect de partialité. Aussi bien lui arrive-t-il à lui-même de dire ailleurs expressément le contraire : « Il est surprenant qu'un esprit aussi ouvert et aussi averti n'ait pas aperçu dans les deux premiers « livres rouges », et surtout[8] dans *Autour d'un petit livre*, l'idée d'une transposition et d'une interprétation des dogmes, qui dispenserait d'attacher à ceux-ci un sens immuable justifié par la tradition quand l'Écriture n'y suffit pas[9]. » Ce dernier jugement annule visiblement le premier[10]. La surprise dont l'auteur fait ici l'aveu témoigne combien il est tendancieux lorsqu'il exploite, peu avant, l'encouragement du « bon archevêque » comme une approbation « sans réserve ». Et cette surprise même pourrait et devrait être moindre si M. Loisy voulait bien tenir compte des nuages qu'il avait savamment amoncelés sur ses propres positions.

En attestant la persistance de son illusion, l'attitude de Mgr Mignot, au cours des incidents qui allaient suivre, achève de mettre en lumière ses idées et intentions réelles. A l'occasion des attaques dont le « petit livre » était l'objet de la part, disait-il, de ceux qui ne l'avaient pas lu et ne connaissaient pas personnellement l'auteur, il écrivait à celui-ci, le 10 novembre 1902, que son ouvrage faisait de lui « un défenseur de la foi » et lui ferait à lui-même « le plus grand bien en ce moment[11] ». Le cardinal Richard l'ayant néanmoins condamné, Mgr Mignot demanda à son protégé, le 22 janvier 1903, une « déclaration ... de nature à dissiper tous les doutes qui pourraient exister sur (son) entière adhésion à la doctrine catholique[12] ». Sur quoi M. Loisy observe aujourd'hui, pour marquer le dissentiment radical qui existait dès lors entre sa pensée et celle de son conseiller : « Comment pouvait-il penser que mes explications seraient jugées satisfai-

8 « Surtout » ! Donc aussi, tout d'abord, dans *l'Évangile et l'Église* que l'archevêque était censé avoir « compris à fond ».

9. *Mémoires*, t. II, p. 621.

10. M. Loisy écrit pareillement : « Une difficulté fondamentale, *dont Mgr Mignot semble n'avoir pas mesuré la portée en ce qui me concernait*, était que je ne pouvais témoigner de mon entière adhésion à la doctrine de l'Église que sous le bénéfice de l'interprétation large qui était suggérée dans mon livre » (*Mémoires*, t. II, p. 203).

11. *Mémoires*, t. II, p. 156.

12. *Mémoires*, t. II, p. 202.

santes ?... Croyait-il donc pouvoir délimiter dans la doctrine de l'Église la part de l'immuable et les accroissements dus à l'évolution[13] ? ». Assurément l'archevêque le croyait et c'était là une position maîtresse de son apologétique.

Lorsque l'on crut savoir que le cardinal Perraud avait obtenu de Léon XIII la mise à l'*Index* de l'ouvrage, l'archevêque d'Albi, le 12 mars 1903, pressa M. Loisy d'écrire, pour s'expliquer, « la brochure dont nous avons parlé[14] », disait-il, celle qui devint *Autour d'un petit livre*, parue le 6 octobre de la même année. Explication que l'archevêque, au dire de M. Loisy lui-même, « comprenait dans le sens d'une profession de foi orthodoxe, qui aurait mis fin aux « clabauderies » des malveillants et « rassuré les simples »... « En somme, commente le mémorialiste, l'archevêque, avec toute sa prudence pastorale, était un esprit très hardi, très entreprenant; mais il voulait encore se persuader que le dogme traditionnel, le dogme défini, ne serait pas atteint par nos témérités, dont souffriraient seulement certaines théories théologiques[15] ». « Voulait encore se persuader », mot singulier de la part de qui faisait tout pour entretenir cette persuasion, et qui en bénéficiait largement, alors qu'elle ne pouvait être que dommageable à celui qui mettait tant de bon vouloir à l'en faire profiter.

Autour d'un petit livre, qui n'était rien moins que la « profession de foi » sollicitée d'Albi, accrut plutôt qu'il ne calma les alarmes causées par *l'Évangile et l'Église*. Une des plus importantes lettres qui composent le volume, celle qui traite de la divinité de Jésus-Christ, était adressée à l'archevêque d'Albi. Celui-ci trouva-t-il, dans cette distinction entre le Christ de la foi et celui de l'histoire qui en fait le fond, la complète satisfaction qu'il avait demandée et, sans doute, espérée ? On pourrait aisément présumer que non. M. Loisy, du reste, en fait l'aveu : « Je n'ai pu satisfaire le savant prélat, qui aurait souhaité une démonstration de la divinité du Christ par le témoignage des Évangiles, avec profession de foi explicite au dogme traditionnel[16]. » Cependant, l'archevêque, toujours confiant, ne croit pas « qu'une condamnation soit probable »; mais il observe : « Que vous donniez trop de

13. *Mémoires*, t. II, p. 205.
14. *Mémoires*, t. II, p. 231. Le 1er janvier précédent, il lui avait demandé une seconde édition de *l'Évangile et l'Église*, « avec des notes... Elles sont nécessaires, disait-il... L'on a besoin de savoir que le développement du dogme n'est pas une évolution naturelle » (*Mémoires*, t. II, p. 178).
15. *Mémoires*, t. II, p. 232-233.
16. *Mémoires*, t. II, p. 251.

place à la *raison développante* et trop peu à *l'action révélante de Dieu,* c'est ce que vos adversaires, qui ne sont pas tous des lecteurs de bonne foi, ... ne manqueront pas de dire[17]... » Au surplus, le ton de la réplique lui a visiblement déplu. C'est, à défaut de témoignage contemporain, ce qui résulte d'une lettre datée du 1er août 1907, dans laquelle il l'engage, au cas où il écrirait un commentaire du décret *Lamentabili,* « à prendre son ton le plus respectueux et le plus grave, le Saint-Office ayant droit à des ménagements qu'il n'avait pas eus dans *Autour d'un petit livre* pour le cardinal Perraud[18] ». D'où l'on peut conclure que, moins encore que le premier, le nouveau « petit livre rouge » n'avait pas reçu de lui une approbation « sans réserve », dont son auteur, du reste, ne se prévaut pas.

La controverse continua donc de plus belle dans les organes de la science catholique. Mgr Mignot restait toujours convaincu que, si on attaquait l'œuvre de M. Loisy, c'est qu'on ne l'entendait pas dans son vrai sens. Plus sensible à l'intérêt majeur des problèmes posés dans *l'Évangile et l'Église* qu'au danger des solutions qu'ils y recevaient, toujours soucieux d'assurer à l'Église le bénéfice que lui procure la juste liberté de ses savants, désireux aussi de contribuer pour sa part à la pacification des intelligences en ces heures d'agitation, il résolut d'intervenir — puisqu'au demeurant il avait approuvé et encouragé la publication du premier *petit livre* — en expliquant devant l'opinion l'attitude que devaient suggérer aux catholiques éclairés le problème critique et, par application, le cas de M. Loisy. Si l'on pouvait relever chez lui, dans le maniement ordinaire des affaires, une nuance d'irrésolution, il faut convenir que le courage intellectuel ne lui faisait aucunement défaut.

Dans sa pensée, il ne s'agissait, pour satisfaire aux légitimes susceptibilités des croyants, que de compléter l'œuvre de l'apologiste. Il trouvait assurément des lacunes dans *l'Évangile et l'Église,* mais les expliquait par le point de vue spécial de l'auteur, la polémique contre Adolf Harnack. L'archevêque voulut donc, comme il l'écrivait, le 25 janvier 1904, à Hyacinthe Loyson, « rassurer les consciences inquiètes sans rien sacrifier des droits de la critique[19] ». M. Loisy ne lui semblait pas donner « une place assez grande à l'argument de la tradition orale », ni lui accorder « toute sa valeur pour

17. Lettre du 10 octobre 1903, publiée avec de nombreuses coupures (*Mémoires,* t. II, p. 261).
18. *Mémoires,* t. II, p. 554.
19. Dans A. Houtin, *le Père Hyacinthe,* t. III (1924), p. 284.

l'établissement et la démonstration d'un fait ». D'où l'article *Critique et tradition,* paru dans *le Correspondant,* le 10 janvier 1904, où le rôle de la tradition était tout d'abord largement exposé; puis venait son *eirenikon* sur le problème du jour (p. 25-26) :

« Loin de nous [la pensée] de confondre avec les rationalistes l'auteur de l'*Évangile et l'Église.* Est-ce à dire cependant que M. Loisy, qui a si bien montré la faiblesse de leurs systèmes, soit lui-même sans reproche ? Nous ne le prétendons pas. On l'accuse d'avoir remplacé un système par un autre système, d'avoir substitué une philosophie à une autre philosophie, de s'être placé sur un terrain trop étroit et de n'avoir pas complété son esquisse par un exposé intégral du christianisme. Son but était différent, comme il le déclarait lui-même dans son introduction; mais, sans doute, ne l'a-t-il pas assez montré dans le cours de ses discussions.

« Ceux qui le connaissent, ajoutait-il, et savent quels grands services il peut rendre à l'Église par sa science incontestée, comptent bien, surtout en raison des malentendus dont il serait puéril de dissimuler l'importance, que, chez lui, le critique ne se séparera ni de l'apologiste ni du théologien.

« M. Loisy n'ignore aucune des sources de la vérité, bien qu'il n'ait puisé qu'à quelques-unes. S'il ne trouve pas dans les Synoptiques tout ce qu'on y a mis, il sait que ce qu'on y a mis se trouve quelque part et possède une réalité objective : c'est l'ensemble des vérités chrétiennes. Il ne les trouve pas où on les place quelquefois; il les retrouve ailleurs sans qu'il en manque une seule. Il sait que si la critique a des droits — et elle en a beaucoup — la pensée chrétienne incarnée dans la tradition vivante a aussi les siens. »

Où l'on voit, une fois de plus, combien peu l'approbation du « petit livre rouge » par Mgr Mignot était « sans réserve » et que le patronage que, malgré tout, l'archevêque voulait encore, à cette heure difficile, continuer à M. Loisy n'était dû qu'à l'imprudente générosité avec laquelle il aimait lui prêter ses propres sentiments. S'il se fourvoyait en cela, pourquoi n'en était-il pas honnêtement averti ? A mesure que sa confiance s'affirmait davantage, plus grande était la responsabilité de celui qui s'abstenait de rien dire qui pût faire comprendre qu'elle était désormais sans fondement.

Au reste, dans l'intervalle, le Saint-Siège s'était déjà prononcé. L'article était non seulement écrit, mais on en tenait les bonnes feuilles, lorsque parut le décret du Saint-Office, daté du 16 décembre 1903, décidant que cinq des principaux ouvrages de M. Loisy seraient « inscrits dans l'*Index* des livres défendus », savoir : *la Religion d'Israël, Études évangéliques, l'Évangile et l'Église, Autour d'un petit livre, le Quatrième Évangile.* Mgr Mignot aurait eu le temps de retirer

l'article ou simplement de supprimer le passage qui concernait *l'Évangile et l'Église* ainsi que les citations empruntées à cet ouvrage. Tout pesé, il maintint intégralement son texte, qui débordait le cas particulier de l'abbé Loisy, et se contenta d'ajouter la note suivante, nouvelle indication du sens de son intervention.

« Ces pages étaient à la composition quand a paru la notification faite à S. Ém. le cardinal de Paris de la condamnation des ouvrages de M. Loisy. Nous nous en voudrions d'ajouter à la peine de l'auteur, dont nul plus que nous n'apprécie la science et le talent. Nul doute qu'il ne dissipe les nuages amoncelés autour de son nom et ne s'incline avec respect devant les décisions de l'autorité légitime. »

Pour droites et nobles que fussent les intentions de Mgr Mignot, « *Critique et tradition* » témoignait à M. Loisy trop de confiance pour ne pas être jugé une manifestation inopportune. Cet écrit contribuait en tout cas, sans le vouloir, à perpétuer l'équivoque. Il semble que l'impression des hautes sphères ecclésiastiques, généralement peu préparées à comprendre le genre de scrupules qui avait inspiré son auteur[20], fût plutôt défavorable. « Je pense exactement comme vous, écrivait au R. P. Bouvier, à la date du 16 janvier, le cardinal Perraud, sur l'article du *Correspondant*. Il n'est pas de nature à incliner vers l'entière soumission d'esprit et de cœur celui qui nous préoccupe si fort. Et cela complique bien la mission et la tâche de ceux qui voudraient défendre l'intégrité de nos enseignements traditionnels[21]. » Ne manquait-il pas à l'éminent prélat de voir que Mgr Mignot n'avait pas une moindre préoccupation d'assurer la défense intégrale de ces « enseignements traditionnels », mais qu'il en concevait d'une manière plus large la méthode et l'esprit ?

Par ailleurs, quelques rumeurs venues de Rome autorisaient Mgr Mignot à écrire à son ami le baron von Hügel, le 28 septembre suivant : « Je sais, à n'en pas douter, que le pape est très mécontent de moi et de la publication de *Critique et tradition* dans le *Correspondant*. » Rien n'indique, au demeurant, que ce prétendu mécontentement du pape ait jamais pris à son égard la forme d'une réprimande quelcon-

20. Dans une lettre datée du 11 février 1897 et adressée à l'abbé Loisy, Mgr Mignot, à propos de la nouvelle constitution de l'*Index*, s'il exprimait sa confiance en Léon XIII, qui avait voulu, disait-il, « élargir la courroie », en témoignait un peu moins à l'égard d'un épiscopat « de plus en plus incompétent sur les questions critiques » (*Mémoires*, t. I, p. 430).

21. Cité par P. Dudon, *Origines françaises du décret « Lamentabili »*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* [de Toulouse], mars-avril 1931, p. 91.

que. En tout cas, si Mgr Mignot ne s'en montra pas autrement ému, s'il négligea de se justifier, c'est sans doute qu'il se croyait ici sans reproche.

Pour l'instant, la question qui se posait, c'était celle de savoir si l'abbé Loisy se soumettrait au décret du Saint-Office ou s'il irait au devant de l'excommunication en le bravant. Son conseiller d'Albi lui fit entendre que l'hésitation n'était pas permise. En deux lettres datées du 25 janvier et du 10 février, il le pressa d'écrire au pape lui-même, de souscrire « comme prêtre » à la condamnation de toutes les erreurs doctrinales contenues dans ses livres, de faire « une profession de foi explicite dans les dogmes qu'on l'accusait de contester », tandis que, de son côté, il écrirait à Pie X « pour le prier de ne pas porter une sentence rigoureuse[22] ».

M. Loisy qualifie aujourd'hui de « capitulation » sa soumission d'alors, « soumission complète », présentée au pape lui-même dans une lettre datée du 28 février. Il renonçait même à son enseignement à l'École des hautes études, sacrifice qui ne lui était pas demandé, témoignant en tout cela de sa résolution arrêtée de rester dans l'Église. Le 2 mars. Mgr Mignot le félicitait en termes émus de son abnégation : « Tout le monde ne comprendra pas la grandeur de votre sacrifice; mais ceux qui savent, ceux qui vous connaissent, l'admireront et ne feront que vous aimer davantage. »

Ainsi, le bon prélat trouvait dans la docilité de son client une justification de la confiance qu'il venait publiquement de lui témoigner. Il s'était porté garant que le condamné s'inclinerait « avec respect devant les décisions de l'autorité religieuse ». Une déception lui était épargnée. Il se croyait même en droit d' « admirer » le renoncement du prêtre discipliné.

Au dire de celui-ci, il aurait cependant entrevu un instant l'éventualité d'une issue différente. « J'ai vu l'archevêque d'Albi à Saint-Médard, écrivait-il dans son journal à la date du 4 mars. Très bon. Il m'approuve tout à fait. Mais il m'a dit qu'il avait cru, au début, la résistance nécessaire, même au prix de l'excommunication. » Et M. Loisy, humilié à distance de ce qu'il appelle sa « défaillance », poursuit : « Il est donc regrettable que je n'aie pas pu le voir huit jours plus tôt[23]. »

22. *Mémoires*, t. II, p. 323, 336. Dans sa lettre du 10 février, Mgr Mignot, annonçant la démarche qu'il a faite auprès du pape, revient « sur la nécessité d'une profession de foi explicite dans les dogmes que l'on m'accuse, rapporte M. Loisy, de contester. Sans cela « mes adversaires » continueront à dire que je n'avais pas la foi » (*Mémoires*, t. II, p. 336-337).

23. *Mémoires*, t. II, p. 355-356.

Devant un témoignage aussi unilatéral, en fait, que peu explicite, il est difficile de savoir au juste ce qu'avait pu être la pensée de l'archevêque. Mais il est à présumer que, « huit jours plus tôt », l'excellent prélat n'eût point parlé de la sorte. Quiconque l'a bien connu ne s'étonnera pas outre mesure qu'avec son souci de peser en tout le pour et le contre il ait pu s'arrêter à envisager théoriquement l'hypothèse d'une résistance *tuta conscientia*. C'est là un problème de morale individuelle, un cas de conscience, tel qu'il a pu s'en poser, au cours de l'histoire, à une Jeanne d'Arc, à un Savonarole, à un Galilée[24]. Qu'il en ait conversé avec l'intéressé, après la soumission, dans l'intimité, spéculativement, il n'y a rien en cela que de fort plausible[25]. Il se serait révélé en l'occurence tel qu'il était : homme de foi et de conscience, sans repli caché, sans méfiance non plus et sans calcul. Celui qui ne se livra pas et donna le change, n'est-ce pas le protégé qui enregistra les éloges, resta dans l'Église sans croire en elle et qui essaie aujourd'hui de tirer à lui le franc jeu de son conseiller ?

Le soupçon de « mystification » formulé contre M. Loisy par son ancien ami Albert Houtin — dont l'archevêque d'Albi aurait été la plus insigne victime — paraît l'avoir hanté comme un remords. Pour le dissiper, il cite le fragment suivant d'une lettre adressée par lui, le 27 août de cette même année 1904, après la soumission, à Hügel, le confident de l'archevêque :

« Quant à l'établissement catholique comme tel, ... je doute que nos efforts servent à autre chose qu'à le rendre provisoirement plus inhabitable par la réaction que provoque notre libéralisme. Notre idéal de catholicisme est si différent de la réalité présente que nous avons l'air de travailler à la ruine totale de celle-ci et non à sa transformation[26]. »

A qui M. Loisy fera-t-il croire que ces formules nuancées pouvaient être prises par un ami, par un coreligionnaire, pour autre chose que l'expression d'un désenchantement, d'un dé-

24. Voir dans un sens analogue, non pas la suggestion théorique mais le conseil pratique, qu'un « maître en théologie » donnait, le 20 janvier 1927, à une jeune fille royaliste, comme solution d'un cas de conscience, à propos de la lecture de *l'Action Française*, après la mise à l'*Index*, dans la *Documentation catholique*, 12 mars 1927, col. 671; cité dans Nicolas Fontaine, *Saint-Siège, « Action Française » et « Catholiques intégraux »* (Paris, 1928), p. 90-91.

25. Se reporter aux anxiétés qu'il éprouvait à la veille de l'excommunication de M. Loisy, en 1908 (*Mémoires*, t. II, p. 602); voir ci-dessous, p. 40. La résistance jusqu'à l'excommunication inclus « peut se soutenir, théoriquement, dans certains cas », écrira-t-il.

26. *Mémoires*, t. II, p. 411.

sappointement « provisoire », et que « libéralisme » serait entendu par lui comme synonyme de « panthéisme » et de « positivisme »[27]? Qui voudra souscrire au commentaire qu'il en donne ? « Voilà une déclaration aussi nette que les propos de mon Journal. Si von Hügel a ignoré l'évolution intime de ma pensée, ce n'est pas moi qui la lui ai cachée, c'est lui qui ne l'a pas regardée. » M. Loisy aurait pu en dire autant de l'archevêque : il s'est honoré en épargnant à sa mémoire d'aussi dures paroles. En fait, son évolution — il nous en fournit la preuve — était achevée depuis vingt ans. Le baron, pas plus que l'archevêque, n'avait à en suivre les phases, mais à en découvrir le résultat. Or, toute l'attitude passée et présente de l'abbé Loisy, sa soumission apparente et jusqu'aux propos ci-dessus invoqués, que des amis bienveillants étaient tout disposés à mettre sur le compte de l'irritation douloureuse ou de la mauvaise humeur, témoignaient en faveur d'une fidélité foncière. N'était-il pas toujours à leurs yeux le prêtre irréprochable, d'une correction exemplaire, célébrant sa messe tous les jours, édifiant les pensionnaires et les religieuses de Neuilly par des instructions dominicales très goûtées ? Qu'avait-il fait pour s'aliéner la confiance que ses confrères et ses amis avaient placée en lui ? N'eût-ce pas été lui faire injure que de douter de son loyalisme ? S'il veut nous persuader que l'illusion de ses correspondants leur est exclusivement imputable et aucunement à lui-même, il doit fournir des arguments plus convaincants. Jusque-là, il reste qu'il les a laissés sciemment s'abuser à son endroit[28].

III

L'excommunication majeure

(7 mars 1908)

Quatre années s'écoulèrent entre la soumission de l'abbé Loisy et la sentence d'excommunication qui le mit hors de

27. Il écrit dans son Journal à la date du 7 juin 1904 : « Si je suis quelque chose en religion, c'est plutôt panthéo-positivo-humanitaire que chrétien. »

28. Voir aussi une confidence plus tardive à Hügel, dans une lettre datée du 28 janvier 1906, qui se termine par ces mots : « Mgr Mignot, à qui je me suis ouvert en partie, ne m'a rien répondu. Laissons faire la Providence. » (*Mémoires*, t. II, p. 466). On aimerait savoir exactement sur quoi et en quels termes M. Loisy s'était « ouvert » à l'archevêque. Ouverture, au demeurant, qui, d'après sa propre formule « en partie », ne dut pas aller sans réticence et qui avait, en tout cas, le défaut de se produire bien tard. Il faudrait autre chose pour relever M. Loisy de son évidente responsabilité.

l'Église, quatre années pendant lesquelles un silence relatif se fit autour de son nom, et où l'attention des catholiques se porta sur les prodromes et les suites de la séparation entre l'État et l'Église.

Mgr Mignot ne laissa pas d'entretenir des relations continues avec le solitaire de Garnay et de Ceffonds, et de s'intéresser aux travaux qu'il publiait dans sa *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Pouvait-il se douter que l'exégète apologiste tournait au pamphlétaire ennemi de l'Église et que tel article haineux, paru sous le voile de l'anonyme, dans *l'Union pour la vérité* de Paul Desjardins, où l'on faisait appel à l'État « pour l'extermination complète de la théocratie romaine »[1], émanait de lui ?

En haut lieu, cependant, le nom de l'abbé Loisy restait un signe de contradiction. Mgr Mignot ayant été élu secrétaire général de la première assemblée plénière de l'épiscopat français, tenue à Paris en mai-juin 1906, le cardinal Merry del Val écrivait au secrétaire de la nonciature, Mgr Montagnini : « Le choix de l'archevêque d'Albi me préoccupe un peu. Je connais ses idées et celles d'autres personnages qui, en France, en Angleterre et ailleurs, forment un groupe qui se rapproche beaucoup de Loisy[2]. » La publication de cette note confidentielle, due à la brutalité des procédés de Georges Clemenceau, causa au pontife, comme bien l'on pense,une peine profonde.

« Mes opinions en exégèse, écrivait-il à Hyacinthe Loyson, le 16 mai 1907, ne sont pas plus avancées que celles du P. Lagrange, de Genocchi, du P. Fleming, tous trois membres distingués de la Commission biblique. Le cardinal Merry del Val dit qu'il connaît mes idées « qui se rapprochent beaucoup de celles de M. Loisy ». Qu'en sait-il ? Et puis tout est-il à rejeter dans ce qu'il a écrit[3] ? »

L'incompréhension injuste qu'il sentait peser sur lui, alors même qu'il pût se rendre compte d'y avoir donné prétexte, n'arrivait certes pas — et pour cause — à éveiller dans la conscience de l'archevêque remords ni regrets.

Bientôt les actes officiels du Saint-Siège contre le modernisme allaient, en le poussant à la révolte, ramener l'attention sur le principal de ses fauteurs. Le 3 juillet 1907, parut le décret *Lamentabili*, où M. Loisy crut constater, non sans quelque satisfaction d'amour-propre, que sa doctrine et ses écrits avaient fourni environ les deux tiers des propositions. Il se sentait donc condamné. L'archevêque d'Albi cependant

1. *Union pour la vérité. Correspondance*, 1906, n° 2. Voir *Mémoires*, t. II, p. 478.
2. *Les Fiches pontificales* (Paris, 1918), p. 16.
3. A. Houtin, *le Père Hyacinthe*, t. III (1924), p. 301-303.

souhaitait encore qu'il se mît à couvert en écrivant ce « troisième petit livre rouge », dont il lui avait parlé en 1904, dans lequel il poserait « nettement la distinction à faire entre les certitudes de la foi, [corroborées sans nul doute par le témoignage de la tradition historique], et ce que peut affirmer ou conjecturer la critique[4] ». Par où l'on peut voir qu'il tenait toujours M. Loisy pour un orthodoxe de nuance progressiste, comme il l'était lui-même, bien que plus avancé que l'école de Jérusalem.

Par ailleurs, préoccupé, comme à son habitude, des intérêts supérieurs de la science catholique, il écrivait à Hyacinthe Loyson, le 26 juillet : « En lisant avec attention les 65 propositions, on trouve qu'elles ne sont pas aussi terribles qu'on pouvait le craindre. Elles laissent encore grande latitude aux historiens et aux critiques[5]... »

Cependant son nom avait été lancé dans une certaine presse comme un des personnages visés et condamnés. « *Le Petit Parisien* et le grave *Temps* lui-même, continuait-il dans la même lettre, sur la foi du *Journal d'Italie,* prétendent que je suis visé par la sixième proposition. Je ne le crois pas[6]. » Prenant la peine de s'en expliquer à l'adresse du *Petit Parisien,* il faisait remarquer, là et ailleurs, qu'il n'avait jamais écrit que, « dans la définition de la foi, l'Église *discens* et l'Église *docens* collaborent de telle sorte que le rôle de celle-ci se borne à sanctionner les opinions communes de celle-là », ce qui est l'erreur de Dœllinger, justement proscrite. Il avait seulement parlé d'une « ordinaire utilisation » par l'*Ecclesia docens* des travaux de l'*Ecclesia discens,* ce qui est la simple constatation du rôle des théologiens dans la définition des dogmes[7].

Le 27 de ce même mois de juillet, Mgr Mignot promulguait dans la *Semaine religieuse* d'Albi le décret *Lamentabili,* en l'accompagnant d'une page élevée et sereine qui en dégage la portée. Il note que le décret, ne donnant « aucune indication de personne », pose au général des « problèmes critiques et théologiques » dont l'Église « reconnaît » par là même « l'existence », et qu'il constitue de la sorte « un puissant encouragement aux fortes études religieuses »; qu'il précise la doc-

4. *Mémoires,* t. II, p. 543.

5. Mgr Mignot écrit dans le même sens à M. Loisy de Pougues-les-Eaux, le 1er août 1907 (*Mémoires,* t. II, p. 554).

6. A. Houtin, ouvr. cité, p. 304. Voir la rectification de Mgr Mignot dans *le Petit Parisien,* n° du 22 juillet 1907, reproduite dans la *Semaine religieuse d'Albi,* année 1907, p. 434.

7. Mgr Mignot, *Lettres sur les études ecclésiastiques* (Paris, 1890), p. 315, en note. Voir *Mémoires,* t. II, p. 548.

trine sur ces graves problèmes et devient par là une norme pour le travail intellectuel et « une sage limite aux écarts de la pensée religieuse ».

Le 1er août, de Pougues-les-Eaux, où il était l'hôte de Mgr Lacroix, l'archevêque engagea son protégé, s'il publiait un commentaire du décret, « à prendre son ton le plus respectueux et le plus grave ». Au reste, il jugeait facile l'interprétation des propositions libellées par le Saint-Office, vu qu'elles « ont presque toutes un caractère d'universalité, d'absolu, qui les sort de la réalité des faits[8] ». Il était toujours persuadé que son correspondant était catholique de cœur et d'esprit.

Sur ces entrefaites parut l'encyclique *Pascendi*, datée du 8 septembre. L'archevêque la publia dans sa *Semaine religieuse* du 28 courant, en la faisant précéder d'une lettre, signée de son nom et datée du 26, où il soulignait « l'ampleur et la gravité exceptionnelle » de ce document, l' « intérêt capital » des « problèmes qui y sont abordés », bien qu'ils soient « inaccessibles au plus grand nombre ». Il relevait le « magistral tableau » que l'encyclique, ramenant « tous les détails à un système unique », trace du « modernisme », dont elle définit le nom, « philosophie naturaliste de la religion et de la vie », qui entraîne « la négation radicale de tout l'ordre surnaturel », et dont il « n'est pas une conscience chrétienne qui ne la repousse avec toute l'énergie de sa foi ». Mais « il reste, ajoutait-il, à remplacer le système hétérodoxe par une puissante synthèse chrétienne. » Aussi, s'associait-il, « une fois de plus », à l' « appel » en faveur des « fortes études religieuses, appuyées sur la Tradition », qu'adresse le Souverain Pontife à « tous ceux qui ont voué leur vie à la défense de l'Église et de l'Évangile[9] ». Telle était la position réfléchie que prenait l'archevêque d'Albi en face du modernisme doctrinal.

Cependant, il conçut au début quelque émotion de l'acte pontifical, moins d'ailleurs pour sa teneur même qu'en raison des réactions qu'il le croyait susceptible de provoquer.

« L'Encyclique, écrivait-il le 3 octobre, est célébrée par des gens qui ne l'ont ni lue ni comprise, à savoir les journalistes et beaucoup de curés... Au lieu d'amener la paix, comme l'espère Pie X, [elle] accentuera la division des esprits... La partie disciplinaire est bien grave : c'est la porte ouverte aux délations...

8. *Mémoires*, t. II, p. 554.

9. On peut estimer que Mgr Mignot fait allusion à l'abbé Loisy lorsqu'il écrit dans le même document : « Dans l'inévitable corps à corps [de l'incrédulité et des champions de la tradition], certains penseurs catholiques, entraînés ou imprudents, ont dépassé, inconsciemment peut-être, les limites de l'orthodoxie. »

Il est à croire qu'on ne s'en tiendra pas là et qu'il y aura quelques exécutions[10]. »

Et à son confident anglais, Friedrich von Hügel, le surlendemain :

« Tous nos amis sont atteints. Nous le sommes, nous-mêmes, plus ou moins. L'Encyclique condamne en bloc les modernistes. Ceux que je connais aiment Dieu de tout leur cœur, cherchent sa gloire et la gloire de l'Église, rien de plus. »

L'événement allait lui révéler douloureusement que, précisément parmi ceux qu'il connaissait le plus, certains hélas ! n'étaient pas de son espèce ni de celle de son correspondant.

Au demeurant, le « modernisme » était maintenant défini. L'autorité pontificale faisait prévaloir, en le précisant, le sens péjoratif sur celui que de bonnes âmes avaient pu accepter jusque-là[11]. Par où, sans doute, l'archevêque se réjouissait que la porte fût fermée à certaines généralisations polémiques dont il avait tant souffert.

Il y avait, en effet, deux catégories de « modernistes », et l'encyclique faisait implicitement le départ entre elles.

« Sous le terme de modernistes, expliquait plus tard le baron von Hügel, se trouvaient groupés, aimés ou soupçonnés ensemble, des hommes qui possédaient deux orientations fondamentales fort différentes, à vrai dire, irréconciliables. Cette différence ne s'est point montrée dès l'abord; mais les épreuves de la vie et la logique immanente aux deux positions ont tiré cette différence de plus en plus au clair.... La différence capitale et décisive m'apparaît donc maintenant être la différence entre la religion conçue comme phénomène purement intra-humain, non évidentiel au delà des aspirations de la race humaine; et la religion conçue comme évidentielle dans son essence métaphysique, l'effet en nous de plus que nous, de plus que n'importe quels faits et désirs purement humains... Or, M. Loisy... a perdu... ce sens évidentiel, réaliste, métaphysique, ce sens de plus que notre pensée, de plus que tout juste ce que nous expérimentons de la religion[12]. »

Ce philosophe immanentiste et agnostique qu'était l'abbé Loisy, Mgr Mignot l'ignorait encore au lendemain des actes pontificaux, tout comme Hügel. Il ne pouvait se résigner à l'idée de le voir retranché de la communion de l'Église et perdu pour sa défense, après avoir tant compté sur lui. Le 5 janvier 1908, répondant à ses vœux du jour de l'an, il lui

10. *Mémoires*, t. II, p. 575.

11. Voir Jean Rivière, *le Modernisme dans l'Église*. Introduction : ch. II, *Le terme « modernisme »*, p. 13-34.

12. Fr. von Hügel, *Selected letters*, p. 333-334. Lettre du 11 juillet 1921 à M. René Guisan, professeur à Lausanne, reproduite dans les *Mémoires*, t. III, p. 402.

disait : « Quels souhaits puis-je former pour vous, sinon que vous ne soyez pas meurtri dans le terrible engrenage ? Tyrrell parle de « l'excommunication salutaire ». Cela peut se soutenir théoriquement et dans certains cas. Et pourtant[13]... » Le prélat s'arrêtait, lui laissant la responsabilité de sa résolution et lui suggérant discrètement la conduite à tenir.

Cependant, de graves inquiétudes commencent à poindre dans son esprit. Il lui écrit le 13 février: « Les gens compétents[14] que j'ai vus [à Paris] disent que vous démolissez tout [notamment dans *les Évangiles synoptiques*], qu'il ne reste rien debout, que vous allez plus loin que Renan, qu'il est impossible de séparer l'histoire de la tradition. » Et l'archevêque, ajoute M. Loisy, reprenait son projet d'un « petit livre », où j'exposerais « au public chrétien comment et pourquoi on peut et on doit croire aux dogmes chrétiens indépendamment des Évangiles[15] ».

Mais l'heure n'était plus aux suggestions de cet ordre, ni même aux conseils de soumission. La décision de l'abbé Loisy était froidement prise et les événements allaient suivre leur cours normal. Son Ordinaire d'alors, Mgr Herscher, évêque de Langres, avait reçu mission du pape de lui signifier les deux monitoires canoniques, préludes de l'excommunication majeure. Il s'agissait pour lui d'adhérer, oui ou non, aux actes pontificaux, ainsi qu'à la défense de publier aucun écrit du genre de ceux qui avaient été condamnés. Les monitoires furent lancés les 18 janvier et 21 février 1908. L'excommunication majeure frappa le contumace le 7 mars suivant.

Le condamné nous raconte qu'il en éprouva « un infini soulagement ». Ce qu'il s'abstint de laisser entendre au bon archevêque, puisque celui-ci le jugeait encore apte à une œuvre de victorieuse apologie. Répondant à l'envoi de *Quelques lettres,* il lui disait, le 12 avril : « J'ai trouvé, en rentrant de Rome, le petit volume qui m'attendait... Ce n'est pas le moment de discuter sur le bien ou le mal fondé de vos affirmations. » — « Et il revenait, rapporte le destinataire

13. *Mémoires,* t. II, p. 602. Ces lignes sont à rapprocher des termes de l'entretien que l'archevêque avait eu au presbytère de Saint-Médard, le 4 mars 1904, avec l'abbé Loisy, au lendemain de la condamnation de *l'Évangile et l'Église* par le Saint-Office. Voir plus haut, p. 34. Le même cas de conscience se posait à ses yeux, du moins en théorie, dans l'une et l'autre circonstance.

14. Cette façon de parler témoigne que Mgr Mignot, toujours modeste, tenait certaines compétences pour supérieures à la sienne. On pourrait voir ici un indice de la manière dont ses jugements se formaient parfois, en s'appuyant sur un *a priori* confiant et favorable.

15. *Mémoires,* t. II, p. 621; voir t. II, p. 543.

de l'accusé de réception, à son idée d'un « petit livre », où je prouverais que l'Église repose encore plus sur la tradition que sur l'Évangile, et qu'elle se prouve elle-même parce qu'elle est vie. — Je n'étais pas en mesure, observe-t-il non sans quelque ironie, d'écrire un tel livre[16]. » Il ne l'avait évidemment jamais été. Pourquoi donc, par un trop long silence, avait-il laissé croire le contraire à son protecteur ?

Quand l'archevêque se rendit-il compte tout à fait que son malheureux ami était définitivement perdu pour l'Église ? Aucun document ne nous permet de le déterminer avec précision[17]. Du moins n'avait-il rien négligé jusqu'à la dernière heure des moyens que son cœur pouvait lui suggérer pour l'y retenir. Une fois ses yeux ouverts sur la cruelle réalité, il ne lui resterait guère qu'à essayer de contenir les réactions funestes d'une défection qu'il n'avait pas plus réussi à empêcher qu'il ne s'était résigné à la prévoir.

IV

Après la rupture de M. Loisy avec l'Église

(1908-1918)

On a souvent dit que le meilleur remède au modernisme et aux défaillances provoquées par sa condamnation était de prouver que la théologie catholique n'est pas incapable de se montrer moderne par ses méthodes et ses résultats. A cette œuvre de sage progrès, Mgr Mignot voulut, après nombre d'articles dispersés, apporter une plus substantielle et durable contribution.

En cette dure année 1908, il édita en volume, sans en rien retrancher, mais avec quelques légères additions, ses *Lettres sur les études ecclésiastiques*, suivies du discours sur la *Méthode en théologie*[1].

« La publication de ce volume, notait-il dans la préface[2], a été retardée de plusieurs années... Je sentais... qu'une autre parole devait se faire entendre et une autorité plus haute intervenir... C'est maintenant chose faite. Le magistère doctrinal a fait son œuvre, non sans douleur... La norme de la pensée religieuse a été rétablie, et on a pu voir avec quel respect unanime elle a été reçue. »

16. *Mémoires*, t. III, p. 19.
17. Au plus tard cependant le 20 octobre 1909. A cette date, il signait l'*Avant-propos* de *l'Église et la critique*, où il note, p. 125 : « M. Loisy, dont la pensée s'est, hélas ! depuis séparée de la nôtre... »
1. Paris, Gabalda; in-12 de XVII-325 pages.
2. Page VII.

Ce qui, la foi ainsi bien mise *in tuto,* laissait la place libre à un sain renouvellement des sciences ecclésiastiques. Mgr Mignot pouvait, sur cette base, reprendre intégralement son programme de 1901.

Deux ans après, il faisait paraître sous le titre *l'Église et la critique*[3] un recueil de quelques-uns de ses articles du *Correspondant,* dont le plus étendu est celui qu'il consacra, en 1897, à l'examen du sensationnel ouvrage d'Auguste Sabatier : *Esquisse d'une philosophie de la religion.* On lit à ce sujet dans l'*Avant-propos :* « On ne sera pas, je l'espère, trop surpris qu'il se soit trouvé un évêque pour signaler dans ce livre, dix ans à l'avance, les erreurs que la suprême autorité de l'Église devait condamner plus tard. Et il pourra paraître piquant à ceux qu'étonnent encore les caprices et les injustices de l'opinion que cet évêque fût précisément celui que certains publicistes ont voulu représenter depuis comme trop indulgent pour ces nouveautés[4]. » Fières paroles qui relevaient, à l'encontre de certains détracteurs, le dévouement éclairé de toute une vie d'études à la cause de l'orthodoxie insidieusement attaquée !

La rupture froidement résolue de l'abbé Loisy avec l'Église n'ôtait pas à ses amis la possibilité et l'espoir d'exercer sur lui, ne fût-ce que pour éviter un plus grand mal, une heureuse influence. Le sécessioniste observe au sujet de l'attitude de ses deux soutiens d'Albi et de Londres en ces nouvelles conjonctures : « La mission qu'ils s'étaient assignée de protéger en ma personne la liberté de la critique scientifique dans l'Église avait pris fin. » Assurément, puisque cette critique « scientifique » s'évertuait, à l'abri de leur patronage, à saper les fondements de l'Église qu'ils aimaient par dessus tout. Et il ajoute : « L'excommunication majeure... ne changea rien à leurs dispositions à mon égard[5]. » Entendons par là qu'ils ne cessèrent pas de correspondre avec lui, bien qu'ils ne l'aient plus revu depuis avril 1907, ne renonçant pas, sinon peut-être à le ramener, du moins à le retenir de brûler ce qu'il avait jadis adoré. Et c'est ainsi qu'en le félicitant de sa nomination au Collège de France, l'archevêque lui exprimait, le 9 mars 1909, son espoir que son cours serait « complètement objectif[6] ».

C'était beaucoup trop bien augurer de l'avenir. L'archevê-

3. Paris, Gabalda, 1910; in-12 de XI-315 pages.
4. Pages VII-VIII.
5. *Congrès d'histoire du christianisme,* t. III, p. 246. Voir Jean RIVIÈRE, *le Modernisme...,* p. 385.
6. *Mémoires,* t. III, p. 92.

que en eut l'évidence et tint à le lui marquer, avec son habituelle délicatesse mais d'une manière non moins ferme, lorsqu'il reçut de lui, au début de 1911, les deux petits volumes : *Jésus et la tradition évangélique* et *A propos de l'histoire des religions*. Il lui écrivait le 21 février[7] :

« Je voudrais que, sur de si graves sujets, nos esprits ne fussent pas séparés; mais vous seriez le premier surpris qu'ils ne le fussent pas. Malgré toutes mes réserves que vous comprenez, je rends justice à votre conservatisme relatif. Vous auriez raison sur toute la ligne s'il n'y avait pas de surnaturel; mais je crois qu'il existe. Tout en reconnaissant votre parfaite loyauté d'historien, je vous voudrais moins subjectiviste dans certaines affirmations. »

Le 1er janvier 1912, Mgr Mignot note dans son journal : « Reçu de M. Loisy une étude sur saint Marc. C'est une très fine analyse, mais trop subjective, du deuxième évangile, — étude qui serait remarquable s'il y avait ce qui lui manque, la foi au surnaturel, qui n'y est pas. »

En cette année 1912, M. Loisy rédigeait ses *Choses passées*, dont il disait au baron von Hügel, le 16 mai : « Les intransigeants y trouveront beaucoup de choses dont ils pourront abuser; ils pourront dire que toutes les condamnations que j'ai subies étaient justifiées. Cela est vrai en un sens[8]. » En accusant réception du volume, Mgr Mignot écrivait à l'auteur, le 30 avril 1913 :

« *Choses passées*, dites-vous, mais choses toujours présentes pous nous... J'ai été profondément ému en lisant cette histoire d'une âme... Ce n'est pas le lieu de discuter avec vous ni de mentionner ce qui nous divise. Ce que je puis vous dire, et ce dont vous ne doutez pas, c'est que je vous conserve mon fidèle attachement[9]. »

Paroles imprégnées d'une mélancolie profonde, où l'amitié personnelle qui subsiste n'accuse que mieux la séparation radicale des pensées.

Ainsi, plus d'illusions maintenant à se faire : tous les voiles étaient déchirés. Non seulement ce prêtre qu'il avait aimé n'avait plus aujourd'hui la foi, mais il avait à cœur de montrer, preuves en mains, qu'il l'avait déjà perdue à l'époque où l'on faisait fond sur lui pour la rétablir dans les âmes ébranlées. On s'était donc abusé à son endroit et l'on avait pu induire les autres en erreur. Douloureuse constatation qui ajoutait la contrition d'une méprise personnelle à la tristesse d'une telle chute. Ceux qu'on avait imprudem-

7. *Mémoires*, t. III, p. 215.
8. *Mémoires*, t. III, p. 243.
9. *Mémoires*, t. III, p. 267.

ment traités d'adversaires prévenus avaient été, en fait, les plus clairvoyants. M. Loisy a écrit dans ses *Mémoires* : « M'est avis qu'on peut à peine soupçonner ce qu'a souffert un homme tel que Mgr Mignot durant les quinze dernières années de sa vie, surtout pendant le règne de Pie X[10]. » Que n'ajoute-t-il qu'il a été, lui, par ses réticences, par ses jongleries verbales, par son manque d'ouverture, une des causes, et peut-être la principale, de ses difficultés et de ses déboires ? N'a-t-il pas laissé le bon archevêque, un des hommes qu'il dit avoir le plus aimés, s'engager à fond, jusqu'à se compromettre presque, pour une cause qu'il pensait en conscience être la bonne, et qui, en fait, n'était pas la sienne ?

Depuis lors, l'âge venant, une lourde chape de « souvenirs cuisants », comme il disait, pesa sur l'âme du bon prélat.

« Que de sujets de tristesse, écrivait-il, le 23 avril 1914, à son fidèle confident, le baron anglais, ... dont il est inutile de parler, puisque cela ne servirait à rien !... Je sens que l'isolement se fait autour de moi. Quelque fidèles que nous soyons, on nous regarde avec défiance. On nous tient presque pour de mauvais chrétiens... Tristesse aussi de voir éloignés de nous ceux que nous aimons... Mais à quoi bon vous dire ces choses que vous sentez aussi délicatement que moi ? »

Cependant, son âme évangélique ne s'abandonnait à aucun sentiment d'amertume à l'égard de celui qui lui avait causé désappointement et mécompte; il resta en relations épistolaires avec lui jusqu'à ses derniers jours, touchant témoignage de sa générosité native et de la profondeur de son amitié. Il se consola dans sa solitude en confiant à sa plume les réflexions que lui suggérait le souvenir des défections et faillites dont il avait eu le spectacle, comptant sans doute sur la postérité pour rendre justice, tout au moins, à ses intentions.

« Loisy n'était pas fait pour être prêtre, écrivait-il le 7 mai 1917, dix mois avant de mourir. C'était un pur intellectuel. Cette désaffectation d'une âme chrétienne, [telle une église] dont on enlève successivement les objets consacrés, est d'une tristesse à faire pleurer... » Ce terme de « pur intellectuel » signifiait sans doute dans sa pensée que l'abbé Loisy, ayant cessé peu à peu de vivre, en chrétien et en prêtre, les mystères et les dogmes du christianisme, en avait fatalement perdu l'intelligence et la foi. Il signifiait aussi que, chez lui comme chez bien d'autres, l'acuité de la critique, l'abus de la curiosité intellectuelle, sans contre-poids, avaient anesthésié les facultés d'intuition, de sentiment et de chaleur d'âme,

10. *Mémoires*, t. II, p. 420.

qu'il possédait, lui, à un si haut degré et auxquelles il attachait un si grand prix qu'il les prêtait gratuitement à ceux qu'il aimait.

Philosophe par tempérament d'esprit, ayant expérimenté lui-même, dans les hauts sommets de son âme, toutes les difficultés de la croyance, il ne pouvait se retenir, lorsqu'il réfléchissait aux causes de défection de quelques-uns de ses amis les plus chers, de scruter ce qu'il appelle « un insondable mystère », la perte d'une âme que n'agitent et ne troublent ni la sensualité ni même, croyait-il, l'orgueil. Il a écrit sur ce poignant sujet de la psychologie de la foi quelques pensées inédites qu'on ne lira pas sans émotion. Avec ses sentiments actuels, elles éclairent aussi sa conduite dans le passé .

« Un des exemples les plus douloureux de l'impossibilité de la raison seule à atteindre le surnaturel est celui de M. Loisy, si admirablement doué comme historien et comme critique.

« Que l'amour des femmes ait ébranlé et renversé des hommes que saint Augustin regardait comme des colonnes indestructibles de l'Église, qu'il ait fait chanceler des saints, cela s'est vu et se voit encore. Qu'il y ait des hommes qui quittent l'Eglise pour des raisons autres que celles tirées du grec et de l'hébreu, c'est assez fréquent.

« Mais que des hommes d'une austérité de vie à laquelle rend hommage Pie X qui les a condamnés, que des hommes droits, désintéressés, uniquement attirés par la recherche du vrai, qui ne sont ni des pécheurs ni des orgueilleux, s'éloignent de nos dogmes avec la conviction sincère qu'ils ne sont pas vrais, qu'ils préfèrent un cruel ostracisme à une soumission, à un simple silence dont on se contenterait, mais qu'ils regarderaient comme une hypocrisie, — cette attitude, blâmable, regrettable, tant qu'on voudra, mérite d'autres noms que ceux d'apostasie, de perfidie, d'ingratitude, de mauvaise foi, de trahison de Judas... Il y a là un insondable mystère... A Dieu seul le soin de le juger. »

A cet « insondable mystère », Mgr Mignot cherchait une explication dans les « dangers réels » de la critique. Sous le titre : *Facilis descensus Averni,* il écrit en 1914 :

« Il y a dans les recherches critiques des dangers réels que je ne veux pas dissimuler. Outre cent autres à l'étranger, comment ne pas songer douloureusement à l'abbé Loisy, le plus intelligent de tous, et qui, lui-même, j'en ai bien peur, est tombé dans l'agnosticisme complet; dans le domaine philosophique à Marcel Hébert, si sympathique, si bien doué, l'ami de M. Hogan et aussi du cardinal Amette au temps de leur séminaire,... et à tant d'autres dont je redoute la chute prochaine ?

« Ce n'étaient pas des prêtres vulgaires ni de bas étage, et, en les condamnant, Pie X lui-même a rendu justice à la correction de

leur vie. *Quomodo cecidisti Lucifer?* Aucune Ève n'a contribué à leur chute initiale. Alors, pourquoi ?

« A force de s'appliquer à l'examen d'une question, l'esprit finit par s'hypnotiser, rétrécir le champ de sa vision, se persuader de la vérité de ses déductions. On arrive à tomber dans une erreur dont rien ne pourra faire sortir, surtout si le chercheur a une nature obstinée. L'erreur est ici le fait d'une raison infirme et d'une volonté opiniâtre...

« Telle est l'histoire des hérésiarques depuis les adversaires de Paul, Hyménée et « Alexandre le fondeur, qui m'a fait bien du « mal » (IIe Tim., IV, 14), jusqu'à Cérinthe, Arius, Nestorius, Eutychès, Pélage, Luther, jusqu'à ceux dont nous pleurons l'éloignement. « *Démas m'a abandonné* » (IIe Tim., IV, 9).

« ... Le cas de M. Loisy est analogue, bien que le point de départ soit différent. La brochure[11] qu'il a publiée pour exposer ses raisons de ne pas croire, est d'une lecture douloureuse. Malgré cela, on ne peut douter de sa sincérité. Il faut lire ce « petit livre » pour se rendre compte de la désaffectation de cette belle cathédrale. Elle ressemble à celle de Reims aux trois quarts brûlée et démolie par les obus allemands. A chaque page on voit grandir le travail de destruction. On assiste avec tristesse à l'effondrement des voûtes et des colonnes du temple. Les anges s'envolent les uns après les autres. L'authenticité des Livres saints disparaît et aussi leur historicité, comme leur caractère surnaturel.

« On aurait pu espérer que le sanctuaire demeurerait inviolable. Un tremblement de terre a tout renversé : c'est la ruine complète... Les Évangiles ne sont qu'un recueil humain des actions du fils de Joseph et de Marie, embellies par l'imagination des disciples, légendes touchantes et instructives, mais sans valeur historique. Plus de tombeau de Joseph d'Arimathie : le corps du crucifié jeté à la voirie comme celui des malfaiteurs. Point de résurrection par conséquent. Fable le récit des saintes femmes...

« Mais à quoi bon insister sur ces tristesses ? Et puis, tout en condamnant les erreurs, il ne me plaît pas de piétiner un des hommes que j'ai aimés. Dieu seul peut juger.

« Loisy et A., pour m'en tenir à ceux que je connais davantage, sont-ils des orgueilleux, comme l'insinuait un grave document visant Loisy, Tyrrell et autres modernistes ? Oui, parce que tout le monde l'est. Mais ce n'est pas l'orgueil qui a été cause de leur éloignement. Ç'a été plutôt le besoin de savoir, de peser le mystère. M. Loisy a cru que, pour connaître la Bible, il fallait la lire, étudier ce qu'elle renferme, examiner le tout à la lumière de la critique textuelle et de la critique historique[12]. Peu à peu l'idée

11. En réalité le volume assez fort de *Choses passées*.

12. M. Loisy a écrit pareillement dans ses *Mémoires* (t. I, p. 155) : « En somme, la Bible a été la cause première et principale de mon évolution intellectuelle; c'est pour l'avoir lue sérieusement que je suis devenu son critique. » Distinguons ici entre la cause occasionnelle et la cause efficiente. Mgr Mignot avait, lui aussi, lu la Bible, et ses pieds n'avaient pas glissé. L'aspect humain des choses religieuses ne lui en

d'inspiration a disparu, les preuves traditionnelles lui ont paru insuffisantes, et lui aussi a fini par glisser dans le rationalisme pur, comme tant d'autres exégètes allemands et anglais.

« *Deus qui errantibus, ut in viam possint redire justitiae, veritatis tuae lumen ostendis...* (3e dimanche après Pâques).

« *Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit et inclinata est jam dies.* »

Mgr Mignot épuise-t-il, ou seulement pose-t-il exactement le problème de l' « infidélité » des modernistes, en excluant l'orgueil des causes de leur perversion d'esprit ? Au reste, il signale leur obstination de caractère. N'est-elle pas une des formes les plus spécieuses de la superbe ? Il fallait assurément au bon archevêque une dose peu commune d'indulgence envers son protégé pour ne pas décéler le péché d'orgueil dans ce ton de mépris frisant l'insolence, dans ce persiflage inclinant au sarcasme, dont le condamné faisait usage à l'endroit des plus hautes autorités de l'Église. A cet égard, la publication des *Mémoires* aurait sans nul doute enrichi ou nuancé sa psychologie toujours débonnaire. Ce n'est pas ici le lieu d'y insister; mais les faits sont là.

La perspicacité de Mgr Mignot était bien avisée lorsqu'il observait que la science demande, à titre de contrepoids, des dispositions morales — ou même jusqu'à un certain point mystiques — à mesure que l'objet en est plus délicat. Les principes relatifs à la psychologie de la foi — et aussi de l'incroyance — relèvent de la théologie : l'application aux individus reste pour nous une énigme. Mgr Mignot respectait le mystère de la conscience humaine de M. Loisy, mais sans se dissimuler tout à fait les erreurs et les lacunes de son esprit.

Au sujet des périls de la critique scripturaire, il aurait pu se souvenir qu'au témoignage de M. Loisy lui-même, ils n'étaient pas les plus redoutables. N'avait-il pas reçu de lui, jadis, tel mémoire où il avait lu cette phrase, déjà citée, qui donne la clef de toute son attitude intellectuelle depuis 1893 ? « La solution du problème [religieux et biblique] ne dépend pas de la philologie, mais des principes généraux qui constituent la philosophie d'un chacun, des dispositions morales qui forment le caractère[13]. » M. Loisy n'a-t-il pas fourni lui-même ici la solution de son cas ?

voilait pas les réalités divines. Pour lui, le travail d'émondage et d'élagage de la critique profitait à la foi, loin de lui nuire. Il a défini l'œuvre de sa vie dans cette phrase de son journal, écrite le 27 septembre 1917 : « Je me suis constitué contrôleur, non certes de ce que Dieu a fait, mais de ce qu'on lui prête, des pensées humaines qu'on a mises à la place des siennes. »

13. *Mémoires*, t. I, p. 420, note 1.

A travers les citations fragmentaires que donne M. Loisy, on devine que la correspondance de Mgr Mignot, à la fin de sa vie, prenait, à l'occasion, un tour apologétique. Sans céder à l'illusion de convaincre et convertir un « libre croyant », qui par « conviction réfléchie » avait renoncé à la foi en un Dieu personnel pour adhérer à un monisme à tendances humanitaristes, il lui opposait, du moins, la sereine affirmation de sa foi chrétienne et la saine logique de son spiritualisme. Nous sommes en situation, grâce à l'obligeante communication qui nous en est faite, de publier intégralement la lettre datée du 19 juin 1917, dont le destinataire nous révèle « qu'elle est peut-être la plus belle et la plus touchante, la plus confiante" » qu'il ait reçue de l'archevêque. Il n'y a peut-être pas de lecture qui puisse donner une idée plus exacte tant de la nature des relations du prélat avec M. Loisy à cette époque que des préoccupations habituelles de son esprit.

Albi, le 19 juillet 1917.

CHER M. LOISY,

Votre livre sur *la Religion*, que je viens de lire *de bout en bout* comme on dit chez nous, est peut-être celui où vous avez apporté le plus de finesse psychologique et de pénétrante analyse. Je vous dirai mieux ma pensée quand j'aurai relu l'ouvrage à tête reposée. Voici ma première impression.

Oui, Dieu est l'être incompréhensible et les hommes l'ont fait souvent à leur image. Mais, tout de même, n'y a-t-il pas trace d'intelligence dans le monde ? Je suis « cause-finalier », comme disait Voltaire, et j'ajoute avec lui :

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.

Vous me répondrez : « Est-il certain que le monde soit une horloge ? » Je n'ai pas à insister sur les raisons des conservateurs. Vous les connaissez comme moi; vous en connaissez le faible puisque vous les jugez insuffisantes. Le monde, tel qu'il est, est un incompréhensible mystère et paraît peu digne d'un Dieu intelligent, juste et saint. Je vous accorde que les abondantes explications des théologiens sont rationnellement insuffisantes. Mais y voyons-nous plus clair en les rejetant en bloc ?

La perversité humaine est inexplicable avec un Créateur, un Père céleste. L'est-elle moins sans Dieu ? D'où viendrait un monde si étrange ? D'un côté, des lois admirables qui supposent et exigent une intelligence merveilleuse, et, à côté de cela, une indifférence qui fait douter de son action.

Les difficultés qui vous préoccupent me préoccupent comme

14. *Mémoires*, t. III, p. 340.

vous; mais je trouve plus de lumière de mon côté que du vôtre. Un monde éternel me paraît impossible, ne serait-ce qu'en raison de la loi de la *dégradation de l'énergie* (principe de Carnot).

Vous sentez le besoin de la foi. Vous en affirmez la nécessité d'une façon très remarquable. Mais cette foi au devoir, au progrès, est-elle efficace-? Votre belle conception du devoir peut-elle avoir prise sur les gens ? Quel est, par exemple, celui d'entre nous qui se privera d'un hectolitre de charbon pour le laisser à la génération prochaine ?

Malgré le pessimisme de votre lumineuse raison, vous êtes un optimiste philosophique. Vous croyez au progrès; — j'y crois aussi en un sens, — mais il a subi bien des arrêts en chemin, et nous serions plus avancés, si l'humanité avait toujours marché depuis vingt ou trente mille ans.

Je ne vous dis pas que je ne suis pas déconcerté intellectuellement. Si le silence des sphères épouvantait Pascal, le tintamarre, le brouhaha du monde, les agitations sans but, les crimes de la terre m'épouvantent encore davantage. Pourquoi notre terre est-elle peuplée, alors que tant d'autres sont sur leur déclin, quand d'autres sont en formation ?

Que de problèmes écrasants ! Mais, est-ce une raison pour ne pas suivre la petite lumière qui brille dans l'Écriture, malgré les symboles qui parfois l'obscurcissent ? A côté du miracle grec de Renan, n'y a-t-il pas le miracle d'Israël ? Quel était le roi d'Angleterre qui demandait à son aumônier quelle était la preuve la plus juste en faveur du christianisme ? « Sire, dit le chapelain, ce sont les Juifs. » Assurément cette raison ne vous touche guère.

Voilà, en attendant, quelques-unes de mes impressions; mais j'ajoute bien vite, comme je le disais en commençant, que votre livre est ce que je connais de plus fort et de plus pénétrant.

Votre affectueusement dévoué.

† E. I. Mignot,
arch. d'Albi.

Cette lettre est « écrite au courant de la plume ». Voici une pensée extraite des notes qu'il rédigea à tête reposée pendant la guerre, où l'archevêque exprime avec force l'incapacité où se trouve un esprit de sens rassis tel que le sien de rien entendre à la logique du système moniste.

« Pour ma part, croyant invinciblement à une cause première, intelligente, et, par conséquent, personnelle et consciente, je suis incapable de comprendre un *inconscient* qui se développe lentement, sans le savoir ni le vouloir, depuis le zoophyte jusqu'à l'homme, en passant par toutes les phases de la vie végétative et animée, prenant enfin conscience dans l'homme, en attendant de s'élever encore à un étage supérieur de la vie.

« Il est impossible de mettre à la base, à l'origine de l'être, l'inconscient et moins encore le néant. Qu'est-ce, en effet, qu'un devenir, un *fieri*, une puissance qui n'est rien, un zéro qui devient

quelque chose ? Rien ne vient de rien. Si incompréhensible que soit Dieu, il l'est moins que la théorie du néant devenant réalité. »

Dans sa toute dernière lettre à M. Loisy, à la date du 15 janvier 1918, deux mois avant son décès[15], Mgr Mignot, au témoignage de son correspondant, « a un mot sur l'insuffisance des apologistes » catholiques de la Bible, mais aussi sur le « subjectivisme des adversaires[16] ». Ainsi, jusqu'à la veille de sa mort, il eut l'égale inquiétude des dangers de droite et de gauche, de l'hyper-conservatisme arriéré et du radicalisme négateur, le souci de se maintenir dans la *via media,* qui fut celle de toute sa vie. *Qualis ab incepto...*

Conclusion

Les pages que l'on vient de lire ont essayé d'expliquer, en l'exposant, ce que l'on peut appeler le cas de Mgr Mignot. On a vu ce prélat illustre se méprendre, avec une entière bonne foi, sur les idées secrètes du « pur intellectuel », comme il le nommait, qu'était l'abbé Loisy, si bien qu'il ne fallut rien moins que sa sortie de l'Église pour lui faire tomber les écailles des yeux. Méprise regrettable assurément et dont personne plus que lui ne subit le contre-coup, mais dont on peut dire sans paradoxe que, pour qui veut bien la comprendre, elle ne laisse pas que de lui faire honneur.

De cette erreur, diverses furent les causes. La principale, à n'en pas douter, fut que Mgr Mignot était animé du plus grand zèle pour le développement de la science chez les hommes d'Église, travaillant lui-même constamment, bien que sans objet précis d'étude, sans creuser en spécialiste un sujet concret et particulier. Il n'a combattu et souffert que pour l'harmonisation de la science et de la foi, de la théologie et l'histoire, génératrice de paix intellectuelle et prélude nécessaire du retour des élites aux croyances traditionnelles. A cette fin, il fit confiance à ceux qu'il croyait dévoués au service de cette cause, — qui lui paraissaient travailler sincèrement à rendre la foi mieux armée pour la critique et plus ouverte aux difficultés soulevées en nos temps, l'Église plus apte à remplir avec succès dans le monde moderne sa mission éternelle de lumière et de vérité.

Ce sens aigu des nécessités de l'heure s'accompagnait chez Mgr Mignot d'une certaine combativité quand il croyait voir méconnus les efforts et les mérites de ceux qui lui paraissaient les avoir le mieux comprises. Il y avait du chevalier

15. Le 18 mars 1918.
16. *Mémoires,* t. III, p. 354.

dans cette âme de spéculatif. A l'égard de la routine qui s'ignore, il n'était pas incapable, tout en la déplorant, de témoigner quelque indulgence. L'hypocrisie des délateurs et des arrivistes ou seulement le pharisaïsme des *zelanti* et l'intégrisme arrogant, à plus forte raison la tyrannie des polémistes médiocres, d'autant plus durs pour imposer aux autres toute la Loi qu'ils n'ont eux-mêmes rien fait pour en soulever le fardeau[1] : tout cela avait le don de l'exaspérer[2]. Nul doute que M. Loisy n'ait, plus d'une fois, bénéficié auprès de lui de la violence et des suspicions dont il fut l'objet. Les censures de l'Église l'inclinaient à un surcroît de ménagements et d'attentions. « Il me déplaît, lui arrivait-il de dire à ses familiers, que l'on tire sur des vaincus. » C'est parce qu'il tenait M. Loisy pour une victime du champ de bataille intellectuel qu'il se fit une obligation d'honneur de lui témoigner plus d'égards.

La seconde cause de son erreur fut son extrême délicatesse de cœur, le culte qu'il avait de l'amitié : *Amicitiae sacrum.* Cette âme droite et généreuse, quand elle s'était une fois donnée, ne savait pas se reprendre. Il est triste de penser que, s'il avait moins aimé M. Loisy, il eût mieux pénétré ses idées et ses desseins. M. Loisy, lui-même, a rendu hommage au dévouement dont il profita[3]. « Il s'est dépensé pour moi, dit-il expressément... » Et il ajoute : « Il a été beaucoup aimé de ceux qui l'ont bien connu. Lui-même était aimant et admirablement dévoué. » Et ailleurs : « Mgr Mignot est un des hommes qui m'ont été le plus dévoués et que j'ai le plus aimés. »

Pense-t-il lui avoir rendu affection pour affection, service pour service ou seulement justice pour justice en le représentant comme un prélat dont la foi dans l'Église avait un caractère quasi économique et provisoire, « qui, devant les incertitudes de la science, non moins avérées que ses progrès, et devant la nécessité, au point de vue moral, d'une institution spirituelle, ne juge pas la partie perdue pour la tradition catholique sagement interprétée[4] », — en exploitant surtout aux fins de son plaidoyer *pro domo* une correspondance toute confiante, tout intime, dont il disait au baron von Hügel, le 17 novembre 1918, peu de mois après la mort de l'archevêque : « J'ai relu dernièrement certaines lettres de

1. Matth., XXIII, 4.
2. Voir les plaintes que le P. Lagrange (*M. Loisy et le modernisme*, p. 107, 157) a formulées contre certains intégristes dont il eut à subir les injustes soupçons.
3. *Mémoires*, t. I, p. 162; t. III, p. 354.
4. *Mémoires*, t. III, p. 340.

Mgr Mignot; elles sont très précieuses à conserver et je les garde... Mais il ne me semble pas qu'on puisse faire connaître en toute liberté, sans inconvénient, le contenu de ces lettres avant vingt ou trente ans[5] » ? Les vingt ou trente ans ont été réduits à dix... Les scrupules de délicatesse se sont, dans l'intervalle, aménuisés, puis évanouis[6].

Nous avons dit ce qu'est la publication tronquée de ces lettres, dans quelles vues intéressées elle est faite[7] et avec quel accompagnement de gloses tendancieuses. A servir sa cause par de tels procédés, M. Loisy s'est-il aperçu qu'il se faisait du tort à lui-même aux yeux des lecteurs indépendants, plus encore qu'il n'en causait à ses « anges gardiens », dont la constante et touchante fidélité aurait assurément mérité d'être mieux payée de retour ?

Pour nous qui avons gardé d'un contact prolongé avec Mgr Mignot le souvenir réconfortant et béni de sa foi vivante et profonde, il nous a paru que sa conduite n'avait besoin que d'être connue pour être équitablement appréciée. La mémoire d'un homme qui eut en horreur l'ombre d'une dissimulation et d'un mensonge ne voulait être servie que par la vérité, exactement rétablie.

Louis de Lacger,
Professeur au grand séminaire d'Albi.

5. *Mémoires*, t. III, p. 373.

6. Mgr Mignot n'est pas la seule victime de ce fléchissement de conscience. A propos de confidences faites par l'abbé Duchesne à l'abbé Loisy, alors son ami, dont celui-ci promit de ne pas « abuser », et que cependant il n'a pas hésité à livrer au public (Voir *Mémoires*, t. I, p. 167), le R. P. Lagrange prononce sans indulgence : « Puisque la calomnie est une infamie envers un mort, que dire de l'abus de confiance, qui a quelque chose de plus vilain » (*M. Loisy et le modernisme*, p. 22).

7. M. Loisy, en somme, a publié ses *Mémoires* pour bien établir que, l'Église s'est fait le plus grand tort à elle-même en le retranchant, lui, de sa communion. Mgr Mignot, nous dit-il en substance, plus intelligent que les autorités supérieures qui l'ont mis à l'écart, l'aurait maintenu au service de l'Église, s'il avait été le maître. C'eût été au profit de tous. Telle est la thèse. Mais le mémorialiste, nous l'avons vu, nous fournit la preuve péremptoire que la confiance de Mgr Mignot reposait sur des méprises trop profondes pour pouvoir résister à l'épreuve du temps, à moins que M. Loisy n'eût prolongé l'équivoque en évitant de toucher aux problèmes de fond. Sinon, l'abîme qui les séparait ne pouvait manquer de se révéler un jour ou l'autre.

Pour refaire la « Gallia Christiana »

CHRONOLOGIE ET BIOGRAPHIES ÉPISCOPALES

I. La Liste épiscopale. — § 1. *Des origines aux environs de l'an mil.* — Catalogues épiscopaux. — Documents hagiographiques. — De quelques fautes à éviter. — § 2. *Du* XI*e* *siècle à nos jours.* — Catalogues et répertoires de l'épiscopat.

II. Les Biographies épiscopales. — Les notices épiscopales de la *Gallia.* — Trois modes de présentation : l'inscription, la notice, le portrait historique.

Les problèmes que pose la réfection de la *Gallia* ont été étudiés à plusieurs reprises ici même, notamment par feu l'abbé Degert[1] et par M. Albert Dufourcq[2]. Nous voudrions ajouter à ces données quelques suggestions nouvelles et, croyons-nous, opportunes.

Les auteurs de la *Gallia christiana* ont adopté pour l'histoire des Églises le plan biographique. Qu'il s'agisse des évêchés ou des monastères à la nomination du roi, les notices s'y ordonnent chronologiquement, soit par épiscopat, soit par abbatiat ou priorat. Cette présentation littéraire, qui rappelle l'ordonnance des anciens catalogues épiscopaux, s'est élargie au cours des derniers siècles jusqu'à intégrer dans le cadre des biographies d'évêques les institutions et la vie religieuse régionales. Aussi, le type de la monographie diocésaine semble-t-il définitivement arrêté aujourd'hui : on n'imagine plus l'histoire d'une Église particulière autrement que sous le signe de ses évêques. Il y a là une méthode étrange, un manque foncier d'imagination créatrice, et, si l'on en juge par le peu d'attrait que présentent tels ouvrages, un procédé qui a fait faillite, — d'où l'urgence de réagir.

L'histoire d'un diocèse se conçoit naturellement telle une monographie. Son but est, en effet, l'étude d'un cas particulier pris comme type de toute une série de faits ou situations similaires à fin de généralisation. Or, le plan biographique, appliqué à l'histoire diocésaine, s'oppose à cette fin par trois raisons :

1. *Pour refaire la « Gallia christiana » : Nécessité, voies et moyens,* t. VIII (1922), p. 281-301.
2. *Comment concevoir l'histoire d'un diocèse,* t. XII (1926), p. 5-15.

1° Il porte l'auteur à concentrer son attention sur les personnages et à laisser dans l'ombre une part plus ou moins considérable des institutions et de la vie religieuse d'autrefois;

2° Il fragmente l'histoire en périodes arbitraires, délimitées par les deux dates de l'élection (ou nomination) et de la mort du titulaire, périodes parfois de durée très courte ;

3° Il oblige de suivre, à l'intérieur de chaque période, l'ordre chronologique des événements, ce qui n'est pas sans occasionner un défaut d'équilibre, ni faire obstacle à l'ordre logique qui seul permet de grouper les faits et de les expliquer dans un effort de synthèse.

On évitera ces inconvénients en substituant au système biographique un plan tout différent. Celui-ci aurait nos préférences qui concevrait l'histoire d'un diocèse en deux parties, indépendantes l'une de l'autre, mais liées indissolublement comme les pièces d'une construction unique : l'une, *biographique*, serait consacrée exclusivement à la série des pontifes qui ont occupé le siège épiscopal; l'autre, *monographique* ou *synthétique*, traiterait de la vie et des institutions religieuses du « pays », d'après l'ordre chronologique, suivant des paliers étagés, définis par des états de civilisation[3], par des stades d'évolution répondant à des périodes[4]. Ce plan, que nous rappelons ici, n'est à nos yeux le meilleur que parce qu'il se réfère au projet d'une « France épiscopale et diocésaine », dont la Société d'histoire ecclésiastique de la France avait jeté les bases dès 1924. On peut ne pas s'y rallier.

Quel que soit le parti qu'on adopte, la chronologie et les biographies épiscopales restent parmi les sujets essentiels de toute monographie diocésaine. Nous nous y arrêterons donc un instant. De là deux paragraphes où seront indiqués les ouvrages qui sont pratiquement les plus importants pour l'établissement de la série épiscopale et la rédaction des notices. Nous signalerons aussi quelques causes d'erreur, les plus fréquentes en ces matières et qu'il est bon d'éviter.

3. Il faut entendre par là les phases diverses du développement historique des institutions religieuses et sociales, que traduisent si bien dans le passé le respect de la tradition joint au désir de réforme dans l'ordre.

4. On modifiera la méthode selon que l'exigera la pénurie des documents. Ou bien l'on adoptera le plan chronologique par paliers, ou bien l'on procédera par concentration, en étudiant à part, dans leur développement logique, les différents aspects de la vie diocésaine (Voir Albert Dufourcq, *Comment concevoir l'histoire d'un diocèse*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XII, p. 5-15). Le seul inconvénient de cette méthode, et l'on devra y prendre garde, c'est d'isoler les questions les unes des autres, sans marquer toujours l'interdépendance des faits entre eux.

I. — LA LISTE ÉPISCOPALE.

Pour être complète, la liste présentera le nom de chaque évêque, ses antécédents, les dates de la naissance, de l'élection ou nomination, du sacre, celles de la prise de possession, de la résignation ou du décès. Ces renseignements, on ne les obtiendra pas sans peine. Mais sont-ils bien tous nécessaires? Jusqu'à quel point est-il utile de produire un état civil complet de personnages dont plusieurs n'ont tenu qu'un rôle discret ou semblent voués à l'oubli ? Il serait regrettable qu'on perdît un temps précieux pour tel ou tel détail sans importance. Sachons prendre notre parti de lacunes inévitables, en songeant que ceux-là dont la mémoire doit vaincre le temps rencontreront bien, d'aventure, un biographe pour leur assurer la survie qu'elle mérite.

La chronologie des évêques peut se diviser pour les anciens diocèses en deux périodes, assez mal définies du reste, suivant que les documents d'archives font défaut ou abondent : celle des origines aux environs de l'an mil, l'autre jusqu'à nos jours.

§ 1. — Des origines aux environs de l'an mil.

C'est une époque stérile et fort embrouillée. Les documents sont rares, le plus souvent de date tardive et apocryphes. Les catalogues de la *Gallia christiana* présentent pour ces temps révolus des séries de noms, les uns authentiques, d'autres créés arbitrairement ou transmis par la tradition et partant invérifiables. Ce n'est plus médire de ces listes que d'accuser leur insuffisance et leur à peu près; mais il faut souhaiter qu'on les reprenne en sous-œuvre pour chaque diocèse. A ce point de vue, le *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes* par M. Georges Doublet est un bel exemple[4*].

Trois sortes de documents, tous d'origine ecclésiastique, aideront plus que d'autres à dresser une chronologie certaine, sinon toujours complète, des titulaires de nos anciens évêchés. Ce sont : les catalogues épiscopaux, les passions ou vies de saints, les martyrologes.

Catalogues épiscopaux. — La revision des listes de la *Gallia christiana,* entreprise sans grande méthode dans la plupart des diocèses, a été renouvelée à la fin du siècle dernier par

4*. L'ouvrage va des origines à 1244 (*Collection des textes pour servir à l'histoire de Provence,* publiée sous les auspices de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco). Paris, 1915, in-8°.

Mgr Duchesne « en ce qui regarde la plus ancienne moitié des séries épiscopales ». Son ouvrage, *les Fastes épiscopaux de l'ancienne France*[5], apporte à la question des éléments nouveaux. Aux textes déjà connus, il joint les catalogues épiscopaux, c'est-à-dire les listes d'évêques primitivement inscrits sur les diptyques des églises cathédrales et lus au canon de la messe. « Aucun des anciens diptyques de nos églises ne nous est parvenu en original; mais beaucoup d'entre eux nous sont représentés par des textes dont la rédaction remonte souvent à l'époque carolingienne. Toutes ces listes n'offrent pas les mêmes caractères d'authenticité : il en est qui ont été dressées pour ainsi dire au jour le jour, et qui méritent la plus entière confiance. D'autres, au contraire, ont été refaites et complétées après coup, souvent à l'aide de textes suspects ou mal interprétés[6]. » Duchesne discute la valeur de ces textes, il en fait ressortir les anachronismes, montre en quoi leur rédaction contredit les documents historiques qui nous ont été conservés, et s'attache à dater chacun des personnages à l'aide d'autres sources, conciles, vies de saints, diplômes....

La critique si ferme de Duchesne ne saurait dispenser les érudits d'en vérifier les conclusions, encore moins d'apporter à l'exposé du maître quelque développement exhaustif[7]. Duchesne n'a pas fait la critique de tous les textes qu'il a utilisés. Il s'en est remis parfois, pour leur datation, aux précisions fournies par Léopold Delisle dans son mémoire sur les *Anciens catalogues des évêques... de France*. Certaines de ces assertions ne sont toujours que des hypothèses. Par ailleurs, des séries épiscopales, comme celle d'Auch et d'Antibes, sont incomplètes. Si Duchesne a raison en gros, il a pu s'égarer dans le détail. Lui-même l'a reconnu en se corrigeant volontiers d'une édition à l'autre des *Fastes*. En ce qui concerne les origines de l'évêché de Metz, par exemple, il a cru tout d'abord que la liste épiscopale de cette Église n'offrait pas un point d'attache certain avant l'année 535[8]. En 1907 cependant, revenant sur cette affirmation première, il déclare ne voir

5. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne France*. Paris, 1894-1915, 3 vol. in-8°. Une seconde édition corrigée du tome Ier a paru en 1907.

6. L. Delisle, *Anciens catalogues des évêques des Églises de France*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX (1885), p. 386.

7. Tel l'excellent commentaire que l'abbé Houtin a consacré, après Duchesne, à la légende de saint René, dont le nom avait été introduit par interpolation dans la liste épiscopale d'Angers (*Les origines de l'Église d'Angers. La légende de saint René*. Laval, 1901).

8. *Fastes épiscopaux*, t. I (éd. 1894), p. 12.

aucun obstacle à porter la fondation de ce siège « au déclin du IIIe siècle[9]. » Et cette hypothèse n'est pas la dernière à laquelle on puisse s'arrêter, puisque, dans son tome troisième, il laisse entendre qu'on pourrait reporter les origines de l'évêché messin « aux environs de l'an 250[10] ».

Documents hagiographiques. — Le culte traditionnel des fondateurs d'évêchés a donné naissance à une foule de légendes que l'on est tenté d'interroger pour connaître les origines chrétiennes d'un diocèse. Il y a peu de chance qu'un examen critique de ces récits tourne au profit des personnages qu'on y présente comme les premiers évangélisateurs des cités[11]. Ce sont d'abord les *passions* ou *vies de saints,* qui constituent les sources hagiographiques proprement dites. Elles remontent à une époque tardive; quelques-unes, par exception, sont antérieures au IXe siècle; toutes accusent des déformations qui n'ont pas eu nécessairement la piété pour motif. C'est le cas de la *Passio sancti Saturnini,* rédigée aux environs de 450 et qui fut défigurée, au siècle suivant, pour soutenir les prétentions hiérarchiques de l'évêque d'Arles à la primatie des Gaules. Ces sources sont à étudier néanmoins, dans la mesure où les textes peuvent corroborer ou déprécier une liste épiscopale.

Il y a lieu de recourir également aux *martyrologes* qui consacrent, plus ou moins développées, fantasiées, les traditions relatives aux martyrs et aux fondateurs des Églises. Rappelons ici les principaux martyrologes : le martyrologe hiéronymien, attribué à saint Jérôme et complété à la fin du VIe siècle par l'accession d'un grand nombre d'évêques et autres saints de la Gaule; — et les martyrologes historiques, dont les notices sont empruntées aux vies de saints : tels le martyrologe de Bède, interpolé au IXe siècle; le martyrologe d'Adon, écrit entre 850 et 860, qui est un développement fâcheux du précédent, et le martyrologe d'Usuard, composé vers 875, dont la rédaction est un abrégé de celui d'Adon de Vienne[12].

9. Tome I (éd. 1907), p. 13.

10. Tome III, p. 9.

11. Voir la démonstration de M. l'abbé Ledru, à propos de saint Julien que la légende, du début du VIIe siècle au plus tôt, désigne comme fondateur de l'Église du Mans et contemporain des apôtres (*Les premiers temps de l'Église du Mans. Légende et histoire. Les origines.* Le Mans, 1913, in-8°).

12. Dom Quentin a mis en évidence l'importance des emprunts faits aux vies de saints par les martyrologistes du IXe siècle et l'insuffisance des éditions critiques qu'on a données jusqu'ici de leurs œuvres. Voir *les Martyrologes historiques du Moyen Age.* Paris, Champion, 1908.

De quelques fautes à éviter. — Listes épiscopales, vies de saints, martyrologes, ces diverses sources que nous venons d'énumérer, sont à la base de toute enquête sur la chronologie des chefs religieux de nos diocèses avant l'an mil. Elles demandent à qui les manie des connaissances d'histoire générale et de droit ecclésiastique ancien, et aussi un esprit dégagé de tout système. Faute de quoi, l'on s'exposerait à retomber dans les mêmes errements que par le passé. D'aucuns, d'ailleurs, sont assez généralisés pour qu'on tire de leur fréquence même une raison de prudence : *Cave ne cadas.*

Trouverait-on, de nos jours, un chapitre de chanoines où la thèse de l'apostolicité des Églises de France recruterait une majorité de partisans ? Nous ne le croyons pas. Mais l'habitude s'est prise de faire intervenir ici une question d'orthodoxie, et aussitôt les têtes s'échevèlent. On n'y attacherait pas d'importance si l'on n'y voyait que le fait d'ignorants. Mais l'esprit de clocher ou, plus justement, la crainte de porter le trouble dans certaines âmes, motive trop souvent de la part des gens qui savent des attitudes, des réserves qui sont tout profit pour l'erreur. Vous souvient-il du discours de réception de l'abbé Bremond à l'Académie française ? Succédant à Mgr Duchesne, dont on connaît la thèse sur la venue en Provence des saints de Béthanie, il n'osa par courtoisie heurter de front les traditions légendaires de ses compatriotes et laissa, comme on dit, la question pendue à la perche. Et c'était l'abbé Bremond, un homme qui s'inquiète peu de penser tout haut. Rappelons également que M. l'abbé Mourret, l'auteur de la plus volumineuse *Histoire de l'Église* qui ait paru depuis le commencement du siècle, a cru devoir, lui aussi, adopter sur ce point la position indécise de ceux qui cherchent encore. Preuve nouvelle, chez les plus en vue, de cet état d'esprit si préjudiciable au progrès historique et qui arrachait à l'un des maîtres éminents de notre enseignement supérieur, M. l'abbé Saltet, cet affligeant aveu : « Les travailleurs ecclésiastiques sont passés, depuis quelques années, d'un extrême à l'autre : de trop de confiance à la pusillanimité. » La sagesse consisterait à changer de méthode. « Des devoirs difficiles s'imposent à eux. S'ils reculaient devant des questions aussi simples que celle qui est traitée ici, c'est qu'ils seraient incapables de prendre part à la discussion religieuse telle qu'elle se pose aujourd'hui[13]. »

Toute question d'indépendance ou de courage mise à part,

13. L. Saltet, *le Commencement de la légende de saint Saturnin*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* [de Toulouse], an. 1922, p. 34.

on aurait profit également à se rappeler l'enseignement du P. de Smedt touchant la tradition orale, que celle-ci soit d'Église ou simplement populaire[14]. Sur ce point encore, les écrivains ecclésiastiques commettent force méprises et bévues.

Pour les évêques honorés du titre de saints, on croit, ou du moins on raisonne comme si l'on croyait que l'hagiographie, d'après les principes de la théologie catholique, est couverte et garantie par la « tradition orale » à peu près au même titre que les dogmes eux-mêmes. On se figure — et c'est une autre erreur — que l'autorité ecclésiastique a toujours surveillé de très près la rédaction des calendriers, et d'assez près la rédaction des martyrologes et des vies de saints[15]. Or, au Moyen Age, l'hagiographie a surtout souffert de deux sortes d'ennemis : d'une part, comme le savait bien Bellarmin[16], l'ignorance et l'imagination populaires; d'autre part, la demi-science des hagiographes eux-mêmes. Ceux-ci, d'ailleurs, appartenaient à un milieu social où l'aptitude à la dialectique et le souci de la dogmatique l'emportaient de beaucoup sur l'esprit scientifique. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer à la *Somme* de saint Thomas, je ne dis pas la *Légende dorée*, mais le curieux *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, l'œuvre d'histoire la plus considérable qu'ait produite le XIIIe siècle. On verra, par cet exemple, comment l'imagination populaire a fait souvent invasion, sans rencontrer de résistances sérieuses, dans l'hagiographie et, en général, dans l'histoire ecclésiastique. Ne nous lassons pas de le répéter : des fables comme l'histoire de la papesse Jeanne ou le baptême romain de Constantin, et des faux comme les *Fausses Décrétales* se sont fait une place au grand jour, dans les collections les plus autorisées, sous les yeux de l'autorité

14. P. Ch. De Smedt, *Principes de la critique historique* (1883), chapitre x : *De la tradition orale;* chapitre xi : *Autorité de la tradition populaire.*

15. Les livres liturgiques ne font pas exception, même de nos jours. La légende de saint Sernin, différente dans les bréviaires d'Auch et de Toulouse, en est une preuve. D'après le propre du diocèse d'Auch, cette ville aurait été évangélisée par saint Sernin au Ier siècle de notre ère. Le propre du diocèse de Toulouse (édition de 1883) se garde, au contraire, de préciser quoi que ce soit touchant la date de l'apostolat de saint Sernin. S'inspirant d'un texte bien connu de Sulpice Sévère, il dit même : « tardo processu in regionibus nostris apostolorum praedicatio coruscavit ». Notez que le Saint-Siège a également approuvé l'un et l'autre office

16. Bellarmin était opposé à l'entreprise des *Acta sanctorum*, de peur que la publication des textes originaux ne mît au jour toutes sortes d'inepties : « Ne forte in originalibus historiis multa sint inepta, levia, improbabilia, quae risum potius quam aedificationem pariant » (H. Delehaye, *l'Œuvre des Bollandistes* (1920), p. 13.)

ecclésiastique. Si des énormités pareilles ont été tolérées, acceptées par les papes, on devine facilement ce qui a dû arriver dans tel ou tel diocèse de la chrétienté.

Troisième cause d'erreur. On confond trop souvent ce qui regarde l'existence même du saint et la légitimité de son culte avec ce qui regarde la confiance méritée par les écrits de sa vie. La légitimité du culte, sauf quelques rares exceptions, est suffisamment établie par une possession séculaire : ici, comme en droit civil et dans tous les faits qui touchent à la vie pratique, possession vaut titre, du moins jusqu'à preuve positive du contraire. C'est le point de vue auquel se place la Congrégation des rites lorsqu'elle autorise le culte d'un vieux saint local. Mais pour tout ce qui touche les dates et les détails de la biographie du saint, ceci ne relève plus que de la critique historique, et c'est à celui qui affirme qu'incombe le devoir de fournir la preuve.

§ 2. — Du XIe siècle à nos jours.

Les archives ecclésiastiques remontent en général au XIe siècle. A partir de ce moment, les sources d'ordre diplomatique vont toujours croissant en nombre et assurent à la succession des évêques une base chronologique plus solide et continue. Quelques siècles encore, une abondante littérature, jointe à un appareil plus massif de documents, permettra d'esquisser des notices biographiques.

Catalogues et répertoires de l'épiscopat. — Pour la partie chronologique, on aura recours tout d'abord à la *Series episcoporum* de Gams[17]. L'ouvrage offre un tableau des évêques de la catholicité des origines à l'an 1885. Tous les diocèses y figurent par nation et suivant l'ordre alphabétique. Les noms d'évêques sont précédés de la date de leur avènement (élection, provision, consécration) et suivie de la date de leur départ (décès, translation, démission). L'auteur indique ses sources par diocèses, mais il ne s'agit que d'ouvrages imprimés, d'une érudition fragile et souvent dépassée.

17. P. B. Gams, O. S. B., *Series episcoporum Ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo.* Ratisbonne, 1873, in-4°. Le volume s'arrête à l'année 1865; la France y occupe les pages 476 à 658. Deux suppléments ont paru dans le même format, l'un en 1879, l'autre en 1885.

Moins étendu, mais plus solide est le répertoire du P. Conrad Eubel, *Hierarchia catholica,* édité en trois volumes in-4°[18]. Nous avons là une œuvre imposante, une refonte de la *Series episcoporum* de Gams pour la période qui s'étend du pontificat d'Innocent II (1198) à celui de Clément VIII (1592). Ce qui donne à cet ouvrage un prix inestimable, c'est qu'il s'appuie sur un vaste dépouillement fait sur fiches des registres du Vatican, où sont consignées depuis la fin du XIIe siècle les nominations d'évêques par la Curie. Les registres les plus fréquemment cités sont les copies des bulles de provision qui donnent la date de l'avènement et les *Libri obligationum* qui font connaître la taxe due à la Chambre apostolique par les évêques nouvellement nommés. Renseignements uniques, auxquels on a joint en note, d'après la bulle de chaque titulaire, l'indication de la dignité qu'il occupait avant son élévation. Deux choses sont à noter cependant : 1° Le fonds consulté par le P. Eubel présente çà et là des lacunes, notamment pour la période de la Pragmatique Sanction, pendant laquelle la plupart des évêchés de France furent pourvus par l'élection exclusive des chapitres des cathédrales : à ces lacunes, le docte conventuel remédie en reproduisant simplement les indications de Gams. 2° Les références aux registres d'ordinaire suffisantes laissent à désirer pour le tome III, où l'on s'aidera, à fin de contrôle, des tableaux de concordance et d'interprétation des sigles dressés par M. Vidal[19].

Pour l'époque moderne, nous avons trois catalogues raisonnés des titulaires d'évêchés.

Le premier en date est celui du P. Armand Jean, de la Compagnie de Jésus, *les Évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*[20]. Ce travail prend pour point de départ l'Assemblée du Clergé de 1682, et nous donne la chronologie des prélats depuis cette date jusqu'en 1801, époque du Concordat. Les listes sont établies avec soin. On s'est attaché ensuite à définir le rôle de chaque évêque, en esquissant une courte appréciation de son caractère et de ses vertus. C'est la partie la plus discutable de l'ouvrage. Seuls, les évêques ultramontains reçoivent des éloges; les autres, ceux-là surtout

18. Conradus Eubel, O. M. C., *Hierarchia catholica Medii Aevi, Summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, Ecclesiarum antistitum series...* 1898-1910, 3 vol. in-4°. La seconde édition du tome I, parue en 1913, présente une documentation plus étendue, appuyée sur de nombreux dépouillements d'ouvrages imprimés.

19. *Les références aux Actes consistoriaux dans le troisième volume de la « Hierarcha catholica » de Van Gulik et Eubel,* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* t. XXXI (1911), p. 3-9.

20. Paris, 1891, in-8°.

qui se montrèrent hostiles à l'égard des Jésuites, sont traités par prévention avec moins d'indulgence.

Il n'entrait pas dans les vues du P. Jean de parler des évêques « jureurs ». Cette tâche, M. Paul Pisani s'en est acquitté fort doctement dans son *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1781 - 1802)*[21]. Chaque notice forme un schéma où sont esquissées les grandes lignes de la vie des personnages d'après les *Annales de la religion*, qui étaient l'organe officiel des Constitutionnels, et d'après les papiers de l'abbé Grégoire mis à la disposition de l'auteur par leur ancien propriétaire, M. Gazier.

Vient finalement *l'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*, qui embrasse la période concordataire de 1802 à 1905[22]. Le millésime de cette publication marque le couchant de l'ancienne Église de France. On a voulu en fixer les dernières lueurs dans une galerie de portraits. Quatre-vingt-dix collaborateurs — un par diocèse — ont été chargés de rédiger une notice biographique sur chacun des titulaires des nouveaux évêchés. Chaque notice est suivie de l'indication des armoiries, de la bibliographie des œuvres du prélat, des biographies et des monuments qui lui ont été consacrés. L'ensemble est bon.

Les différentes compilations que nous venons de mentionner fournissent les jalons indispensables pour une première exploration. Elles ne donnent pas, les dernières surtout, les références indispensables à la connaissance immédiate des détails. Il reste à contrôler par d'autres documents les renseignements qu'elles apportent, à les rectifier, le cas échéant, et surtout à leur apporter les compléments nécessaires. Toutes choses qui supposent l'examen détaillé des grandes collections imprimées (recueils de diplômes, inventaires d'archives...) et des sources historiques locales (obituaires, chroniques religieuses...).

II. — LES BIOGRAPHIES ÉPISCOPALES.

Les fastes épiscopaux d'un diocèse de France seront autre chose qu'un catalogue ou une liste des pontifes qui l'ont gouverné au long des âges. Ils devront grouper les éléments de biographie essentiels. La tâche apparaîtra différente selon les moments, les hommes. Pour la période des origines, les moin-

21. Paris, 1907, in-8°.
22. Ouvrage publié sous la direction de la Société bibliographique. Paris, 1907, in-8°.

dres textes prendront forcément de l'importance. Plus tard, lorsque les renseignements augmenteront, il faudra opérer un tri dans ces richesses, s'en tenir à une sélection.

Les notices de la Gallia. — Les Bénédictins ont fourni l'archétype des notices épiscopales de forme savante. Leur méthode de commémorer les morts, sans apprêt, mais concise et solide, ne retient de la vie des personnages que les actes les plus expressifs de leur activité. Plus les documents sont personnels, plus les traits se précisent et font saillie. On ne peut établir de comparaison entre ces notations abstraites, extraits d'actes officiels, et une biographie de forme littéraire écrite avec art. Ces esquisses ont néanmoins un air de qualité qui tient généralement à distance toute intention de panégyrique; et Mgr Allou, dans sa *Chronique des évêques de Meaux*[23], s'en est inspiré fort heureusement pour condenser l'activité religieuse et morale de ses prédécesseurs.

Ne pourrait-on pas cependant faire autre chose et mieux ?

Trois modes de présentation. — Appréhendé sous l'angle d'une « France épiscopale et diocésaine », j'imaginerais volontiers une série de biographies d'évêques, telle une galerie où seraient représentés à leur rang, tantôt par une inscription, plus souvent par une notice ou un croquis rapide, les prélats qui se sont succédé à la tête d'une Église particulière. On éluderait de parti pris toute étude historique et critique, avec références à l'appui, pour s'en tenir à l'essentiel. Ce serait ici, dans un cartouche, un nom et les dates d'un épiscopat; là, une notice synthétiserait un ensemble de faits typiques, minutieusement recueillis, juxtaposés; sur un autre feuillet, traité avec art, on aurait dessiné un portrait. A l'historien de raisonner son choix.

Ces trois modes de présentation dépendent à la fois des matériaux dont on dispose et du talent personnel de l'écrivain. Le premier mode, l'*inscription*, ne convient pas seulement aux personnages peu connus, lointains ou de relief imprécis; on l'emploiera aussi chaque fois que le titulaire d'un siège épiscopal, comme le cas se présente pour maint évêque italien de France, onques de sa vie ne frappa de la crosse en son diocèse.

La *notice biographique* suppose une documentation plus étendue. Mais à mesure que les faits s'accumulent, il devient moins facile d'historier l'action des évêques, de signaler la notoriété de leurs actes, sans évoquer les événements d'un

23. Meaux, 1867, in-8°.

caractère général auxquels ils ont été mêlés. Là gît l'écueil. Le biographe risque de faire la part trop belle à l'historien. Il devra choisir entre les textes qui caractérisent plus pleinement le personnage dans l'exercice de sa charge pastorale ; il s'attachera à les grouper autour de ces deux points : quelle idée monseigneur se faisait de son Église et comment il l'a servie. Servir les âmes, magnifique idéal pour un pasteur ! Combien par contre ne furent dans leurs bergeries que des loups dévorants ? Qu'on y prenne garde cependant, qu'on se défie. Les éléments d'appréciation qui frapperont davantage ne sont nécessairement pas les plus profonds, ni les plus vrais[24]. Bergson dit quelque part que l'âme ne pouvant pas être connue de l'extérieur, mais seulement du dedans, il ne faut pas faire de la psychologie comme des mathématiques. On usera donc de sagesse en s'interdisant tout jugement.

Autre mode de présentation : le *médaillon* ou *portrait historique*. Plusieurs évêques ont brillé d'un éclat particulier. Un Richelieu, un Bossuet ont dû à leur génie d'avoir pour biographes des écrivains de marque. D'autres attendent encore, qui cependant ont tenu une première place dans l'Église et l'État tout ensemble : tels le cardinal Duprat et le cardinal de Tournon au XVIe siècle. Comment traiter ces personnages ?

Il serait banal de répéter à leur propos un livre déjà fait. Il faut le lire, mais lui préférer les documents originaux. On ne saurait, d'autre part, exiger de l'historiographe diocésain qu'il nous donne sur telle illustre mémoire l'étude qui nous manque. Mais le lecteur, qui connaît déjà par les manuels la carrière des grands hommes, trouverait agrément et profit à la fois si l'on en renouvelait par une forme nouvelle la matière biographique. Le problème de la notice du coup se rétrécira. Aux documents on substituera de petites eaux-fortes. Qui s'en plaindrait, s'il en résulte un enrichissement du sujet, une œuvre d'art.

Pour cela, envisagez le modèle avec une entière liberté d'esprit, sans recherche ni contrainte morale. Les biographies épiscopales sacrifient trop aux formules onctueuses, à l'hiératisme. On a gâté ainsi plus d'un sujet. Se bien convaincre que la piété n'intéresse pas plus qu'elle n'édifie chez les gens d'église, à cause du minimum de religiosité qui leur est largement assuré d'avance. Ne sacrifiez pas à la banalité, au

24. Se rappeler que Guichard, évêque de Troyes, fut accusé d'avoir eu pour père un démon, un incube. Sa naissance était démoniaque, disait-on. C'est un cas, intéressant entre tous, des croyances puériles du Moyen Age en matière de satanisme; elles devaient aboutir au procès de Guichard, à la condamnation des Templiers et au supplice de Jeanne d'Arc.

conformisme. Faites appel à la spontanéité de l'esprit. Sachez lire et comprendre vos documents. Un biographe ne doit pas ignorer l'époque, ni le milieu de son personnage, ni la vie mystérieuse et la complexité de l'être humain, ni ses changeants aspects. Pensez votre héros en historien, récréez-le en artiste. Méditez ses actions, ses attitudes, ses mots. Ne négligez rien de ce qui peut traduire un certain aspect physique. Lorsque Saint-Simon écrit de l'évêque de Noyon, Claude d'Aubigné, qu'il est « homme de très saintes mœurs et vie, ... mais butor, crasseux et huileux à merveille »[25], peut-on dire qu'il enlaidisse le personnage ? Tout défaut, s'il est loyal, devient sympathique. Votre vision intérieure serait-elle fragmentaire, inadéquate au personnage tel qu'il fut dans sa vérité psychologique ? L'important est que, transmise en image, elle réalise et fixe en notre esprit un aspect essentiel de la physionomie du prélat à un moment donné de sa vie.

Terminons ces brèves réflexions.

Nous ne croyons pas qu'il y aurait grand intérêt à faire suivre les notices de la liste des écrits ou mandements des évêques. A supposer qu'on ait précédemment signalé, car l'omission serait impardonnable, l'ouvrage ou les travaux les plus caractéristiques de chacun d'eux, leur bibliographie complète, pour finir, n'ajouterait rien à la connaissance des plus illustres; elle serait sans portée pour les autres. En revanche, on reproduira les armoiries des personnages; on en donnera l'explication et la description héraldique; on indiquera leur biographie, j'entends les vies diverses écrites sur chacun d'eux; enfin leur iconographie, en y joignant, s'il est possible, la reproduction de quelques belles œuvres.

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

25. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. VIII, p. 77.

BULLETIN CRITIQUE

Paul Fournier avec la collaboration de Gabriel Le Bras. — *Histoire des Collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au Décret de Gratien.* — Paris, Recueil Sirey, 1931-1932. 2 vol. in-8° de xvi-463 et de 386 pages. Prix : 100 francs le volume.

Depuis plus de quarante ans, avec une inlassable ténacité, M. Paul Fournier a consacré la plus large part de son activité à l'étude des collections canoniques antérieures au *Décret* de Gratien. Trente-trois articles, épars dans diverses revues, ont fait connaître, entre 1887 et 1930, les résultats de ses recherches dans les bibliothèques françaises, italiennes, allemandes, autrichiennes, hollandaises où il a découvert une foule de textes inédits et ignorés. Sur certains recueils célèbres, comme les Fausses Décrétales, le « Décret » de Burchard de Worms, les collections contemporaines de Grégoire VII et de ses successeurs immédiats, l'éminent érudit a projeté une vive lumière; il en a fixé la date de composition, déterminé les caractères spécifiques, scruté l'influence immédiate ou lointaine. Depuis longtemps déjà, ses amis et admirateurs souhaitaient qu'il réunît et complétât cette série d'articles sous la forme d'un ouvrage d'ensemble où serait relatée l'évolution du droit canonique depuis ses origines les plus lointaines jusqu'au *Décret* de Gratien. Ce vœu est aujourd'hui réalisé. Avec le concours de M. Gabriel Le Bras, un travailleur infatigable d'une rare distinction d'esprit qui, comme son maître, cumule les dons du juriste, du théologien et de l'historien, M. Paul Fournier vient de faire paraître les deux volumes impatiemment attendus dont la publication à elle seule est une date.

Pour la première fois, en effet, l'histoire des collections canoniques occidentales jusqu'au milieu du xiie siècle est envisagée dans son ensemble et sous une forme vraiment historique. L'un des grands mérites de l'ouvrage est de se tenir très près des sources et, tout en analysant méthodiquement leur contenu, de dégager la physionomie spéciale de chacune d'elles ainsi que sa place dans l'évolution du droit. Chaque collection est en effet l'objet d'une monographie particulière où sont abordés tous les problèmes qui se posent à son sujet : manuscrit, auteur, date et patrie, plan, sources, manière de traiter les textes, diffusion et influence. Grâce à cette méthode d'investigation, les diverses monographies se relient admirablement les unes aux autres : chaque recueil apparaît en fonction de ceux qui l'ont précédé; et du même coup, on peut saisir son apport personnel, son originalité, sa valeur juridique et pratique.

La filiation des diverses collections canoniques, échelonnées entre le milieu du IXe siècle et le milieu du XIIe, n'avait guère retenu l'attention jusqu'à présent. Elle apparaît ici en pleine lumière. Quelques exemples suffiront à le prouver. Sur 900 chapitres dont se composent les *Libri de synodalibus causis* de Réginon de Prüm, il en est 650 à 700 qui proviennent de recueils de seconde main certainement utilisés par l'auteur, tels que le *Quadripartitus*, la *Dacheriana*, le pénitentiel connu sous le nom de Pseudo-Bède ou de double pénitentiel de Bède-Egbert, et enfin un recueil de capitulaires, contenu dans le manuscrit 582 du fonds palatin de la Vaticane qui a appartenu à l'église Saint-Martin de Mayence ; l'apport de Réginon se réduit donc à un peu plus de deux cents textes nouveaux; ces textes, à leur tour, ont été l'objet d'une classification méthodique, en sorte que les matériaux qui composent la collection de Réginon peuvent être démembrés et que l'on peut, grâce à cette dissection, définir le but qu'elle a poursuivi, fixer sa place dans l'évolution du droit canonique au Moyen Age.

Le même travail a été accompli pour les recueils des Xe et XIe siècles, qu'il s'agisse de Burchard de Worms et des collections italiennes contemporaines ou des grandes collections contemporaines de la Réforme grégorienne. Pour celles-ci les résultats sont particulièrement probants. On voit, à travers les attachantes études de M. Fournier, comment le fonds de textes sur la primauté romaine, fourni par les recueils pseudo-isidoriens, s'est enrichi progressivement d'autres textes glanés chez les Pères ou parmi les décrétales et les canons conciliaires. Dès le pontificat de Léon IX, la collection dite des 74 titres, composée de 315 fragments, en puise 250 dans les *Fausses Décrétales* et les *Capitula Angilramni;* elle en ajoute 32 tirés des lettres de saint Grégoire le Grand, le complément étant apporté par d'autres papes et aussi par un sermon de saint Maxime de Turin, par la lettre d'Isidore de Séville à Massona, par cinq passages de saint Cyprien et quelques autres de la lettre d'Hincmar de Reims *ad Carolum regem pro ecclesiae libertatum defensione.* Le « premier manuel de la Réforme grégorienne » a servi de canevas aux canonistes ultérieurs : 250 chapitres de la collection en 74 titres ont été retenus par Anselme de Lucques, auteur du plus important des recueils composés sous l'inspiration de Grégoire VII. Celui-ci s'est encore reporté, mais dans une faible mesure, au *Décret* de Burchard de Worms que les Grégoriens ont en général dédaigné, en raison de l'esprit tout différent qui l'anime; il a eu recours aussi à un pénitentiel de l'époque franque, les *Capitula judiciorum,* et à d'autres recueils contemporains; en outre, il est parvenu à réunir une foule de textes issus des lettres des papes, des canons conciliaires, des Pères, notamment de saint Augustin, des *Novelles,* des *Ordines romani,* du *Liber Pontificalis* qui concourent le plus souvent à établir et à justifier la thèse de la suprématie romaine, telle que la comprenait Grégoire VII. L'autre grande collection grégorienne, celle du cardinal Deusdedit, a fait l'objet du même travail de pa-

tiente analyse qui s'est étendu aussi aux collections composées sous l'inspiration d'Yves de Chartres et même à toutes les collections secondaires de la fin du XIe et du début du XIIe siècle dont beaucoup sont encore manuscrites, mais dont bien peu sans doute ont échappé à la minutieuse investigation de M. Paul Fournier.

On peut donc suivre à travers trois siècles la formation progressive de l'arsenal où s'entassent les textes de droit canonique sur lesquels sera fondé le gouvernement de l'Église au Moyen Age. Non contents toutefois d'établir avec une consciencieuse rigueur la filiation des recueils, les auteurs sont parvenus à reconstituer le plus souvent comment les compilateurs ont dirigé leur travail de recherches, par quels procédés ils ont réuni tant de fragments épars. Le premier chapitre du tome II, où sont renfermées quelques « observations générales » sur l'époque de Grégoire VII, est, à cet égard, un des plus captivants de l'ouvrage. On y voit fort bien comment « sous l'inspiration de Grégoire VII, toujours désireux de se placer dans le droit fil de l'antiquité, de vastes recherches furent entreprises dans les librairies des églises de Rome et de l'Italie centrale et méridionale aussi bien que dans les archives du Siège Apostolique, à l'effet d'y découvrir non seulement des documents favorables à la primauté pontificale et aux droits de l'Église romaine, mais tous les fragments canoniques ou patristiques, jusqu'alors ensevelis dans l'oubli, qui pourraient fournir des arguments à l'œuvre réformatrice ». La besogne fut partagée : celui-ci dépouilla chronologiquement les registres des papes, en transcrivant les textes utiles à retenir; celui-là s'attaqua aux canons d'un concile ; tel autre fut chargé de lire les écrits d'un Père où l'on pourrait trouver des arguments favorables aux thèses grégoriennes, en retenant les passages essentiels. Il en résulta une série de compilations préliminaires, « intermédiaires entre les originaux et les collections », sur lesquelles ont travaillé les auteurs des grands recueils. La collection dite *Britannica* est, à n'en pas douter, une de ces compilations dont les matériaux résultent principalement d'un dépouillement des bulles pontificales et son analyse est un argument décisif en faveur de la thèse de M. Paul Fournier. L'étude de certaines œuvres polémiques pourrait d'ailleurs, s'il était nécessaire, fortifier encore les conclusions de l'éminent érudit : le recueil, d'origine liégeoise ou lorraine, publié au tome III (p. 610-614) des *Libelli de lite imperatorum et pontificum* sous le titre *De investitura regali collectanea,* contient une série de textes de saint Grégoire le Grand et d'Isidore issus, semble-t-il, d'un dépouillement analogue à ceux dont il vient d'être question. De même, Wenrich de Trèves, dans la lettre qu'il a écrite sous le nom de Thierry de Verdun, fait allusion à des *Actes des pontifes romains* qui réunissent des fragments historiques préconisant la nomination des clercs par le pouvoir temporel et l'on trouve, chez le même Wenrich, cités à la suite, plusieurs passages de saint Augustin que reproduit, dans le même ordre et à quelques variantes près, la collection du cardinal Deusdedit, ce qui prouve,

à n'en pas douter, l'existence d'extraits de saint Augustin, aujourd'hui perdus, qu'ont utilisés les canonistes et les polémistes de l'époque grégorienne.

On se trouve donc en présence, au temps de la Réforme grégorienne, d'un travail d'exploration méthodique qui constitue un réel progrès par rapport à la période antérieure. Ce n'est pas le seul qui ait été réalisé. M. Paul Fournier en a noté d'autres encore; il constate que les contemporains de Grégoire VII ont eu le souci de ne citer que des textes authentiques, ce en quoi ils affirment leur supériorité sur leurs prédécesseurs de l'époque carolingienne ou même du début du XIe siècle. Une des raisons pour lesquelles le *Décret* de Burchard de Worms a été l'objet d'une certaine défiance pendant la seconde moitié du XIe siècle résulte précisément des soupçons que l'on a conçus au sujet de l'authenticité des textes qu'il renfermait. Déjà Pierre Damien « n'a pas de condamnations assez sévères pour les « fables » mêlées aux saints canons, dont, par une vaine présomption, des hommes perdus de vices ne craignent pas d'invoquer l'autorité ». La même préoccupation se retrouve, plus accentuée encore, chez le cardinal Atton, chez Anselme de Lucques, chez Deusdedit. Sans doute les collections, dont ils sont les auteurs, contiennent-elles encore bien des textes apocryphes, à commencer par les textes pseudo-isidoriens, mais ces textes étaient, à l'époque où ils écrivaient, généralement considérés comme authentiques. On ne saurait donc faire grief à l'évêque de Lucques, par exemple, de les avoir insérés, et ce fait n'enlève rien à la valeur de sa collection qui reflète, d'un bout à l'autre, une scrupuleuse et rigoureuse honnêteté. S'il y a maintenu les décrétales pseudo-isidoriennes, il a, en revanche, éliminé, de propos délibéré, les décrétales et canons apocryphes étrangers au faux Isidore, qui circulaient de son temps, et, plus généralement, tous les textes qui n'étaient pas admis comme authentiques par le Saint-Siège. Le même souci d'exactitude se retrouve à l'époque grégorienne dans le mode de citation des textes : certains sont mal transcrits, parce que pris dans des collections antérieures, mais ceux qui ont été saisis chez l'original même, malgré quelques déformations dues au désir d'abréger ou de clarifier, témoignent d'un réel désir de correction et de sincérité qui était loin d'être aussi accusé à l'époque carolingienne.

Ainsi se dégage, en même temps que la filiation des sources, une appréciation précise de la valeur de chacune d'elles et des diverses étapes parcourues. Un tel inventaire critique n'avait encore jamais été fait et, si quelques découvertes dans les bibliothèques ou dépôts d'archives peuvent un jour le compléter sur des points de détail, il n'en conservera pas moins son caractère définitif et sa haute valeur scientifique. C'est un service exceptionnel qu'ont rendu aux historiens de l'Église MM. Paul Fournier et Le Bras en les fixant à tout jamais sur le caractère et l'importance des documents, mais ce n'est pas le seul. Leur ouvrage présente encore un autre intérêt primordial : ces collections, qu'ils ont étudiées en

elles-mêmes, apportant une solution à tous les problèmes qui s'y rattachent, ils ont su également les situer dans leur cadre historique, en déterminer la signification profonde et comme la raison d'être, y faire voir l'expression éclatante des préoccupations religieuses de l'époque où elles ont vu le jour, en sorte que l'on peut apercevoir en elles le reflet ou, pour mieux dire, l'image exacte des diverses périodes de l'histoire de l'Église jusqu'au milieu du XIIe siècle.

Le chapitre préliminaire, œuvre de M. Gabriel Le Bras, abonde à cet égard en observations du plus haut intérêt. Il fait assister aux efforts des églises pour substituer au régime de la coutume inspirée de la tradition et sanctionnée par l'autorité romaine celui du « droit écrit, officiel, applicable à tous ou pour le moins à de vastes régions ». Canons conciliaires, décrétales, constitutions impériales concourent à l'établissement de l'organisation ecclésiastique, du statut temporel des clercs et des biens ecclésiastiques, et ainsi, grâce à l'apparition de ce droit écrit, il s'introduit dans l'Église plus d'ordre, plus de discipline, plus d'unité. « Une Église parfaitement hiérarchisée, pourvue de lois précises, abondantes, écrit très justement M. Le Bras, tel est le résultat de l'activité organisatrice qui s'est déployée dans la chrétienté au temps même où se préparait la désorganisation de l'Empire. L'histoire des collections canoniques sera, dans une très large mesure, l'histoire de la conservation, pleine de vicissitude, des règles de cette organisation rigoureuse et sage. Selon la diffusion qui leur sera donnée, la place qu'elles tiendront dans les codes, l'ordre antique sera respecté ou menacé. »

Toute l'histoire de l'Église, jusqu'à la période carolingienne, illustre cette affirmation et en fait éclater le bien fondé. Avant l'époque de Gélase Ier (492-496), on n'a que des collections régionales, parfois difficiles à reconstituer, image des divisions de la chrétienté partagée en quelques vastes circonscriptions ecclésiastiques. A la fin du Ve siècle on assiste au contraire, par suite de l'afflux à Rome de réfugiés africains, de clercs et de moines orientaux, à un effort de coordination romaine dont la collection de Denis le Petit est le premier résultat. D'autres recueils suivent presque aussitôt; bref, « dans le conflit de l'ordre et de la confusion », il n'est pas douteux que « l'ordre l'emporte » et que l'autorité du pontife romain, clairement affirmée, s'étend grâce à ce travail de codification dont l'influence a pesé sur les destinées de l'Église. Au cours des VIe et VIIe siècles, où, par suite des hérésies en Orient et de l'anarchie politique qui a sévi en Occident, l'unité chrétienne s'est trouvée à plusieurs reprises gravement menacée, la *Dionysiana,* dont le crédit n'a cessé de croître, comme en témoignent les additions successives qu'elle a reçues, a facilité le triomphe de l'orthodoxie et de la discipline en permettant à la papauté de maintenir l'ancien droit contre les tentatives de dislocation qui se font jour surtout en Gaule. C'est donc toute une page de l'histoire de l'Église que l'on peut ainsi écrire à la lu-

mière des recueils canoniques; par eux s'expliquent certains redressements difficiles, presque incompréhensibles, si on les observe à la seule lumière des faits. Ceux-ci sont en relation constante avec l'évolution du droit qui les éclaire et bien souvent les produit, tout en subissant elle-même leur contre-coup.

La crise du VIIIe siècle et la réforme carolingienne prennent également toute leur valeur historique lorsqu'on les suit à travers les collections canoniques. Plus curieuse encore est l'opposition entre la réforme carolingienne, que prolonge, après l'éclipse de la première moitié du Xe siècle, la réforme plutôt infructueuse et en tout cas éphémère tentée par les empereurs allemands, et la réforme grégorienne. Celle-ci, à la différence de celle qui l'a précédée, a été conçue, voulue, dirigée, surveillée par le Saint-Siège; elle est l'œuvre non plus de l'empereur et des évêques, mais de l'Église romaine, mère de toutes les églises de la chrétienté, dont elle se préoccupe, avant toutes choses, de relever et d'étendre l'autorité quelque peu battue en brèche à la suite de l'anarchie ecclésiastique du Xe siècle et des efforts des Ottons et de leurs successeurs pour accaparer le gouvernement de l'Église. C'est au nom du pouvoir de lier et de délier, accordé au pontife romain en la personne de Saint Pierre, que Grégoire VII et ses légats veulent imposer aux évêques, aux clercs, aux laïques la puissance romaine et, par elle, la restauration de l'ancien droit tombé en désuétude. Pour rétablir cet accord nécessaire entre le droit et les faits, entre la théorie et la pratique, ils ne trouvaient qu'un secours illusoire dans les collections canoniques de la période précédente qui, tout en reconnaissant la primauté romaine, ne lui assignaient pas les mêmes objectifs immédiats et ne prévoyaient pas son intervention continuelle dans les moindres détails de la vie ecclésiastique. Le *Décret* de Burchard de Worms et les collections italiennes contemporaines mettent surtout en relief le pouvoir de l'évêque que l'on défend contre les assauts possibles; Burchard rappelle qu'on ne peut imposer un évêque à une église malgré elle, que l'on doit toujours requérir le consentement du clergé et du peuple dans l'élection épiscopale, que celui qui se passerait de ce consentement et de la consécration du métropolitain ne peut être considéré comme évêque; en revanche, il est d'une extraordinaire sobriété quand il s'agit des prérogatives du Siège apostolique et, s'il cite le texte conférant à saint Pierre le pouvoir de lier et de délier, s'il reconnaît au pape le droit de juger les procès que les évêques n'auraient pas réussi à terminer, s'il rappelle qu'un concile n'est œcuménique que s'il a été convoqué par le pontife romain, on y chercherait en vain un exposé systématique des droits que Grégoire VII revendique pour le Saint-Siège dans les *Dictatus papae*. Ce mutisme, qui s'explique fort bien au temps où Henri II tentait de réformer l'Église au nom de l'autorité impériale, ne pouvait convenir aux réformateurs de la seconde moitié du XIe siècle. Aussi, dès le pontificat de Léon IX, la collection en 74 titres groupe-t-elle en un faisceau compact les textes qui établissent la

prééminence du Saint-Siège ; elle débute par un premier chapitre intitulé non pas *De primatu ecclesiae*, comme le faisait Burchard de Worms, mais *De primatu romanae ecclesiae*, où sont accumulés une série de canons empruntés notamment aux Fausses Décrétales et mettant en lumière les droits, les privilèges, les usages de l'Église romaine. Ainsi se dessine, pour la première fois, dans le domaine du droit canonique, la centralisation ecclésiastique dont Grégoire VII — et c'est là peut-être ce qui constitue la grande originalité de son pontificat — allait faire une réalité vivante.

Par ces traits nouveaux, la collection en 74 titres s'oppose déjà aux collections de l'époque impériale. Toutefois elle fut elle-même, au temps de Grégoire VII, jugée insuffisante et remplacée d'abord par le *Capitulare* du cardinal Atton, puis, après les événements de 1076 qui soulignaient davantage encore la nécessité d'affermir le pouvoir pontifical sur l'Église et sur la société laïque, par celles d'Anselme de Lucques et de Deusdedit, vraiment significatives de l'époque où elles ont été composées et qui forment un si curieux contraste avec le Décret de Burchard de Worms. La collection d'Anselme de Lucques, en particulier, est un véritable traité des droits du pontife romain sur l'Église : le livre Ier atteste la « primauté et l'excellence de l'Église romaine » dont l'autorité souveraine non seulement s'étend sur tous les clercs, mais s'impose aussi au respect des empereurs et des rois; c'est encore à cette primauté romaine qu'est consacré le livre II qui présente le pontife romain comme le souverain juge, seul qualifié pour connaître des causes majeures ou pour recevoir les appels de toute l'Église et, par la suite, qu'il s'agisse des règles de procédure suivies pour les procès d'ordre divers intentés devant les tribunaux ecclésiastiques, des privilèges des églises et des monastères, des biens ecclésiastiques, des obligations des évêques, des clercs ou même des laïques, c'est toujours l'autorité romaine qui apparaît comme la source de tout pouvoir et de tout droit. En un mot, la collection d'Anselme de Lucques peut être considérée comme le code de la Réforme grégorienne et il suffit de la comparer aux recueils du début du XIe siècle pour mesurer tout le chemin parcouru depuis le jour où les Ottons et Henri II tentaient de réformer l'Église, avec l'aide des évêques et des moines, en prenant le pape comme un simple auxiliaire qu'ils nommaient à leur guise. L'esprit qui anime la réforme a singulièrement changé : voilà ce qui ressort avec éclat du travail de M. Paul Fournier qui permet de comprendre le sens des diverses tentatives qui se sont succédé depuis l'époque carolingienne pour améliorer le statut de l'Église.

De même encore, l'étude des collections d'Yves de Chartres et de celles qui en dérivent jette un jour très vif sur les origines du compromis qui termina la crise née de la Réforme grégorienne. D'Yves de Chartres lui-même, M. Paul Fournier, reprenant ses articles antérieurs, a tracé un excellent portrait. « Yves, dit-il, quoique très ferme sur les principes de la morale chrétienne (il en donna la preuve éclatante à plusieurs reprises) n'est pas un

esprit absolu; il ne manifeste point d'intransigeance. Il est à la fois conservateur et novateur, et s'efforce, par sa prudence, sa mesure et son sens pratique, de concilier aussi bien que possible ces deux tendances ». De là un effort pour rapprocher les solutions extrêmes, pour ménager, sans rien atténuer de la supériorité du pouvoir spirituel, l'union entre le sacerdoce et la royauté, gage de l'équilibre chrétien. A cette royauté Yves fera donc toutes les concessions compatibles avec l'indépendance et la prééminence de l'Église. Ce sera l'homme des compromis et ce canoniste préparera, mieux que quiconque, les divers concordats qui, au début du XIIe siècle, en France, en Angleterre, en Allemagne, mettront fin à la querelle des investitures. C'est ainsi que les transformations subies par la Réforme grégorienne, aussi bien que ses caractères premiers, se dessinent à travers les recueils canoniques. Dès lors, ceux-ci ne sont plus de simples compilations de textes; ils s'animent, à travers l'œuvre de MM. Paul Fournier et Gabriel Le Bras, d'une vie intense et apportent, sur l'histoire de l'Église au Moyen Age, des témoignages d'une rare importance qui précisent, modifient ou rectifient même assez sensiblement l'idée que l'on pouvait se faire de certains événements trop exclusivement envisagés sous les apparences parfois trompeuses des faits.

Augustin FLICHE.

Eugène MARTIN-CHABOT. — *La Chanson de la croisade albigeoise,* éditée et traduite du provençal. Tome I : *la Chanson de Guillaume de Tudèle* (Collection des classiques de l'histoire de France au Moyen Age). — Paris, Champion, 1931. In-12 de XXXVI-304 pages. Prix : 27 francs.

Le 6 octobre 1851, Sainte-Beuve, dans la « causerie » consacrée à Raynouard, écrivait : « L'étude de l'ancien provençal était alors très peu répandue, et M. Raynouard pouvait dire, en 1815, à M. Guillaume de Schlegel, qui s'occupait de la même étude, « qu'il « ne comptait que cinq personnes en France qui sussent le pro- « vençal classique » : M. de Schlegel, M. Fauriel, M. de Rochegude, M. Raynouard, en voilà quatre bien comptés; c'est tout au plus si l'on aurait pu trouver le cinquième. » Quand Sainte-Beuve écrivait, déjà le nombre des romanisants s'était légèrement accru, et de savants philologues se penchaient avec une curiosité de jour en jour plus grande sur les vieux monuments de la langue d'oc peu à peu exhumés des archives; Fauriel lui-même eût alors hésité à redire la boutade de son Introduction à l'*Histoire de la croisade contre les Albigeois,* poème écrit, avançait-il, « dans un idiome mort que personne n'étudie ». Fauriel publia, en effet, le poème qui nous intéresse en 1837. A cette date, Jasmin avait déjà fait paraître, depuis cinq ans, la première partie de *Mous Soube-*

nis (Mes Souvenirs), mais Nodier et Sainte-Beuve ne s'étaient pas occupés de lui, le perruquier d'Agen n'avait encore pas fait la conquête de Paris, et Mistral n'avait que sept ans...

La renaissance inattendue, quasi miraculeuse de la langue d'oc vers le milieu du XIXe siècle devait apporter aux études dites « romanes » une activité sans cesse grandissante. Des chaires d'enseignement furent créées dans les Universités méridionales et, de nos jours, les romanistes sont en nombre assez respectable. Le temps n'est plus où la *Chanson de sainte Foy,* ce vénérable monument de la langue occitane, était enregistré dans les bibliothèques comme un ouvrage portugais. Les éditions de nos vieux textes ne sont plus chose rare. Par un juste retour, les romanistes ont servi la cause de la Renaissance occitane : les écrivains occitans d'aujourd'hui, à travers Mistral, Jasmin et Godolin, ont renoué la chaîne qui relie la langue d'oc du Moyen Age à la langue moderne rénovée; ils ont retrouvé leurs « classiques », et la puissance de cette tradition, venant s'ajouter à la « vertu » du soleil dont parlait Lamartine à propos de *Mirèio,* donne à la langue d'oc triomphante une vigueur insoupçonnée.

M. Martin-Chabot, par sa nouvelle édition de *la Chanson de la croisade albigeoise,* apporte sa pierre à l'édifice, *à la Montjòia,* disons-nous après Mistral en des termes que le français ne peut exprimer.

La Chanson de la croisade est pour nous, gens d'Occitanie, l'histoire de nos malheurs; elle est notre épopée; chaque ligne de ce poème semble écrite avec le sang de nos aïeux. Dans ce chapitre de l'histoire de France, « tout enfant du Midi, a écrit Mistral, sentira toujours battre son cœur... Le sang qui coula dans cette horrible mêlée a peut-être cimenté les fondements de la France, et sur l'autel de la patrie, comme sur les autres, il doit y avoir des sacrifices. Mais il est une chose que les morts nous demandent, et à laquelle les morts ont droit quand ils sont tombés dans la bataille : c'est le souvenir. Tout homme qui défend le sol de la patrie, qui lutte et qui meurt pour elle, mérite pour toujours le souvenir de son pays. » Comme nous bénissons le ciel de nous avoir conservé cette « chanson » !

De ce poème, nous avions bien une adaptation en prose, dont il existe deux manuscrits, et qui fut utilisée par les auteurs de l' *Histoire de Languedoc.* Mais le poème lui-même ne fut révélé que par les publications presque simultanées de Raynouard et de Fauriel. Raynouard en donna de longs extraits dans le premier volume de son *Lexique roman* (1838), et Fauriel le publia complètement en 1837. L'édition monumentale de Fauriel comprenait une Introduction de cent pages, le texte et la traduction française en regard, des Notes, corrections et conjectures, un glossaire, des tables et une carte.

Cette première édition, nécessairement imparfaite, fut remplacée, en 1875-1879, par celle de Paul Meyer en deux volumes : le

premier comprenait le texte roman accompagné de notes philologiques et de rapprochements avec la rédaction en prose, un abondant vocabulaire et une table de rimes; le second comprenait une savante Introduction de cent-vingt pages, la traduction française avec des notes historiques et géographiques, une table des noms propres, des additions et corrections.

Les éditions de Fauriel et de Meyer rapportaient le texte roman tel qu'il est dans le manuscrit, sans marquer d'autre division que celle des strophes elles-mêmes. Je donne ces précisions pour montrer comment M. Martin-Chabot, qui ne manquait pas de modèles, a su tirer parti des travaux de ses deux célèbres prédécesseurs.

Mais, avant d'aborder l'édition de M. Martin-Chabot, qu'on me permette de donner quelques détails sur le poème. Il comprend près de 10.000 vers disposés en laisses monorimes d'inégale longueur; les vers sont de douze syllabes, sauf le dernier de chaque laisse, qui est de six syllabes; dans la première partie du poème, qui comprend 2 772 vers, le dernier vers de chaque laisse annonce la rime de la laisse suivante. Car il y a, comme l'a solidement établi Paul Meyer, deux parties dans le poème, écrites par deux auteurs différents.

L'auteur de la première partie, un certain Guilhem de Tudela, raconte la croisade albigeoise depuis la mort du légat Pierre de Castelnau en 1208 jusqu'au mois de juillet 1213, à la veille de la bataille de Muret : cette première partie forme la matière du volume publié par M. Martin-Chabot, dont l'œuvre complète aura trois volumes. La seconde partie, beaucoup plus longue, dont l'auteur est inconnu, va de Muret, sans aucune interruption apparente dans le récit, jusqu'à la prise de Marmande par les Croisés en 1219 et la venue de ceux-ci devant Toulouse. Pour les années suivantes, moins importantes sans doute, mais fécondes en épisodes d'un grand intérêt, comme le siège de Castelnaudary en 1220, le retour de Trencavel à Carcassonne en 1223, la promenade militaire de Louis VIII dans le Midi en 1226, le traité de Paris en 1229, la révolte de Trencavel en 1235, le massacre des Inquisiteurs à Avignonet en 1242, la destruction de Montségur en 1244, il est regrettable que nous ayons seulement les récits latins de Guillaume de Puylaurens et de Pierre des Vaux-de-Cernay.

Guilhem de Tudela écrivit de 1210 à 1213 : c'est dire que son récit est contemporain des événements. A l'encontre de son continuateur anonyme, méridional au patriotisme farouche, il est favorable aux Croisés, sans pourtant cesser d'être impartial : c'est ainsi qu'il parle avec éloges à la fois de Simon de Montfort, dont il trace un portrait admirable, et de Raimond-Roger, le jeune et malheureux vicomte de Carcassonne, qui mourut, dit-il, « pour le plus grand dommage de chacun ». Tous ceux qui ont étudié le poème s'accordent à lui reconnaître une grande valeur historique. Après Fauriel, Paul Meyer et M. Martin Chabot n'ont pu relever qu'une erreur historique assez importante : le concile de Saint-Gilles placé après la prise de Termes, alors qu'il eut lieu

avant. Sans doute il y a, de ci de là, quelques imprécisions de détail surtout dans la chronologie. Mais ce n'est parfois, comme pour la durée du siège de Termes, qu'une exagération poétique.

Il n'en demeure pas moins qu'on doit faire confiance à l'historien, même lorsqu'il rapporte des faits inconnus de tous les autres narrateurs de la croisade, comme l'émouvante et inutile intervention de Pierre II d'Aragon au siège de Carcassonne. C'est en vain qu'on chercherait dans son récit la trop fameuse parole — qui malheureusement fit fortune — attribuée par des imposteurs au légat du Pape lors du massacre de Béziers.

J'aurais souhaité que M. Martin-Chabot mît davantage en relief la valeur historique du poème, comme l'avait fait Fauriel dans son Introduction. Et j'aurais aussi voulu qu'il insistât un peu plus sur les mérites poétiques de Guilhem de Tudela. Sans doute le continuateur anonyme est-il un poète de plus grande envergure ; mais, en dehors de passages vraiment beaux où perce l'indignation ou l'ironie, combien de tableaux où, d'un seul mot, l'auteur réussit à jeter un décor évocateur et gracieux digne de Bernard de Ventadorn ! Il commence le poème « en mai, quand fleurissent les buissons » (IX, 25); les gens de Cabaret sortent du château « au clair de lune », *a la luna luzent* (LIV, 7); une nouvelle armée de Croisés se met en marche vers le Midi « au commencement du carême, alors que le froid diminue et que s'annonce le doux temps de Pâques » (LXII, 1-2); les soldats de Montfort « s'en vont, lance levée, vers Castelnaudary », *Ves lo Castel nou d'Arri s'en van asta leveia* (XCII, 3). Comme l'a très-bien dit Fauriel, « cette combinaison intime d'un fond purement et strictement historique avec des formes et des accessoires poétiques caractérise particulièrement l'œuvre de notre auteur albigeois, et en fait un monument précieux, l'on peut dire unique dans la littérature du Moyen Age ».

J'en aurai terminé avec l'Introduction quand j'aurai protesté contre l'emploi, par M. Martin-Chabot, du terme « provençal » pour désigner, soit le poème, soit la langue dans laquelle il est écrit. Je sais bien que l'usage traditionnel a imposé en quelque sorte aux philologues, aux romanistes l'emploi du terme « provençal ». Mais il faudrait tout de même en finir avec cette incompréhensible routine qui aboutit aux contre-sens les plus évidents : rien de ce que rapporte le poème ne s'est passé en Provence, et sa langue n'est pas le provençal; les événements se sont passés presque tous en Languedoc et le poème est écrit en langue d'oc. Quand Pierre des Vaux-de-Cernay parle de *Provincia,* il s'agit, non de la Provence, mais de la Province Narbonnaise. Pour éviter toute confusion, pourquoi ne pas reprendre, avec les poètes d'aujourd'hui, les beaux termes d' « Occitanie » et d' « Occitan » mis à la mode par les scribes eux-mêmes des conquérants qui écrivaient : *in partibus Occitaniae;* ces mots sont plus adéquats, plus justes, parce que d'un sens plus général, que ceux de « Provence » et de « provençal ». M. Martin-Chabot, qui est lui-même occitan,

sans être pour cela provençal, devrait rompre avec la routine fâcheuse, et la laisser en apanage aux philologues attardés.

L'édition que nous offre M. Martin-Chabot de l'œuvre, historique et poétique à la fois, de Guilhem de Tudela, présente de réels avantages sur celles de Meyer et de Fauriel. M. Martin-Chabot a conservé, avec raison, la division primitive en strophes ou laisses, mais il a pris l'heureuse initiative de grouper ces strophes en douze chapitres ou épisodes sous des titres spéciaux : cela donne de la vie au poème, met en relief les événements principaux et facilite la lecture. Le format lui-même du volume, très maniable, ne rebute pas, comme celui, trop considérable, des deux autres éditions. A l'instar de Fauriel, M. Martin-Chabot donne la traduction française en face du texte occitan. Comme Meyer, il distingue les notes philologiques des notes historiques, mais en les disposant, d'une heureuse façon, en caractères différents, dans le même volume. Et c'est ainsi que le livre présente, sous quatre caractères d'imprimerie, le texte occitan à gauche avec, au-dessous, en italiques, les notes philologiques, et, à droite, la traduction française avec, au-dessous et débordant souvent, à cause de leur abondance, sur le rez-de-chaussée de la page de gauche, les notes historiques et géographiques. En haut de chaque page, les titres courants et les dates permettent de poursuivre la lecture avec plus d'intérêt et de profit.

Il semble que l'établissement du texte ne devait pas présenter de grandes difficultés puisque, en dehors de quelques copies fragmentaires de manuscrits perdus, il n'y a qu'un manuscrit. Mais ce manuscrit n'est lui-même qu'une copie, exécutée vers l'an 1275, souvent maladroite, incorrecte, avec des défaillances d'attention, des fautes grossières, des omissions évidentes; parfois le contexte, la rime permettent de rétablir le texte véritable; mais il subsiste des cas embarrassants, que Fauriel et Meyer n'avaient pu trancher. Certaines corrections conjecturales avaient été proposées par ces deux romanistes, et M. Martin-Chabot les signale au passage, ne voulant pas s'en attribuer injustement la paternité. J'ai cru toutefois surprendre sur ce point des défaillances aux pages 220 (note *b*), 222 (n. *b*), 240 (n. *b*), 288 (n. *e*), où il est question de corrections déjà proposées aussi par Meyer.

La sagacité de M. Martin-Chabot a eu à s'exercer en maints endroits, et je dois reconnaître qu'il a presque toujours triomphé de la difficulté, soit quand il s'est agi de rétablir le texte évidemment fautif : — *despieg* au lieu de *Espanha* (XCIII, 35); *Tornon* au lieu de *Avinhon* (CXIV, 14); *sor* au lieu de *seror* (CXXXI, 5), — soit quand il s'est agi de l'expliquer : — *fiela*, qui serait une forme féminine d'un substantif *fiel* (V, 10); je ferai remarquer à M. Martin-Chabot que l'occitan moderne a le mot *fidèla* signifiant « traille, corde d'un bac »; *cara trona* (VII, 5); *roelha*, qui semble un dérivé de *roda*, « roue » (XLVI, 6); M. Martin-Chabot doit connaître le diminutif moderne *rodèla* ou *rodèlha;* l'adverbe *lo* ex-

primant le lieu et le temps (LXVIII, 29); *cauferon,* assimilé à *causeron,* forme du verbe *causar,* « terrer » un arbre (LXXI, 13) —.

Je ne m'explique pas pourquoi M. Martin-Chabot a vu un mot particulier dans le mot *granha* (XLIX, 10), pas plus d'ailleurs que je ne comprends les hésitations de P. Meyer sur ce même mot : *granha* n'est pas autre chose, à mon avis, que *grana,* « graine », la forme féminine de *gran;* le vers 1 de la même strophe ne se termine-t-il pas sur le mot *planha,* forme mouillée défectueuse de *plana,* « plaine » ?

J'aurais voulu que M. Martin-Chabot essayât de ramener le vers 13 de la strophe LXXXIII,

Mas li mainader felo comenson a tornar,

au nombre voulu de pieds, comme il l'a fait pour le vers 15 de la strophe CXXXI,

E car es mos cunhatz e a ma seror espozea,

en changeant *seror* en *sor;* le mot *felo,* se trouvant à la césure, étant accentué sur la dernière syllabe, le vers a treize pieds au lieu de douze.

Je chicanerai encore M. Martin-Chabot à propos de la forme *professio* (XL, 23), non sur l'explication qu'il en donne en note, mais sur l'argumentation qu'il tire, en faveur de cette explication, du Dictionnaire de Mistral. Dans son *Trésor,* Mistral donne, au mot *proufessioun,* les formes marseillaise, languedocienne, gasconne, béarnaise, même catalane correspondantes, mais simplement au titre d'étymologie, et sans attribuer à ces formes le sens du mot français « procession », car je ne sache pas, du moins pour le languedocien et le catalan, que le terme *profesion* veuille dire « procession, cortège ».

Je signalerai enfin à M. Martin-Chabot que, s'il marque d'un accent, en certains endroits, la 3e personne du passé défini en *a* : *mandá* (LXXXVII, 4), *escapá* (XCVIII, 25), *trebalhá, doná, maridá* (CXXX, 2, 8, 9), il oublie de la marquer en d'autres : *ama, monta, parla,* etc... (XXIX, 4, 5, 6, etc.). D'ailleurs, doit-on considérer ces formes, après Meyer, comme des formes françaises, assez abondantes chez Guilhem de Tudela ? Ne peut-on pas les regarder comme des formes catalanes ? Le catalan, même aujourd'hui, possède en effet ces formes accentuées, très vivantes, au passé défini.

Tout cela prouve combien le texte du poème était difficile à établir. M. Martin-Chabot reconnaît d'ailleurs, en quelques endroits, son impuissance, et il faut le louer de sa sincérité. Avant lui, Paul Meyer n'avait-il pas dû établir une liste de difficultés insolubles, que les meilleurs romanistes du temps, parmi lesquels Chabaneau, ne purent trancher ?

Pour le début du poème, M. Martin-Chabot a préféré adopter le texte publié par Raynouard dans son *Lexique roman,* qui est la copie d'un manuscrit perdu, et qui a deux vers de plus que notre manuscrit; si l'on ajoute à ces deux vers deux autres qui avaient

été omis dans le numérotage par Fauriel et Meyer, il se trouve que le poème, dans l'édition nouvelle, a quatre vers de plus que dans les deux autres éditions. Rompant avec le numérotage traditionnel, M. Martin-Chabot a simplement maintenu les strophes, avec un numérotage particulier des vers pour chacune d'elles. Une table de concordance, à la fin du volume, remédie aux difficultés qui pourraient surgir du fait de ce changement.

De grandes difficultés, on le devine, attendaient aussi M. Martin-Chabot à la traduction française. Il en a généralement triomphé, serrant de près le texte, comme d'ailleurs avant lui Fauriel et Paul Meyer. Je féliciterai M. Martin-Chabot d'avoir traduit *coronatz* (VIII, 3) par « mitrés » et non « portant tonsure », comme ses deux prédécesseurs; le vers 21 de la strophe IX,

Senhors, oimais s'esforsan li vers de la chanso,

est à mon avis bien mieux traduit : « Messeigneurs ! désormais le poème devient émouvant »; au mot *Albejes* (LVIII, 3), identifié par certains avec Albas, Albières, Nébias, et que Meyer traduit par « Albi », M. Martin-Chabot laisse avec raison le sens de pays, « Albigeois »; de même, c'est avec raison qu'il garde le mot *faidit* (Fauriel écrivait *faydit*) dans la traduction française (CII, 14), car les équivalents français, « banni » (Meyer), « exilé », ne rendent qu'imparfaitement le sens.

M. Martin-Chabot a traduit le mot *ost*, tantôt par « host », tantôt par « armée » (XXV, 4, 10), et il faut le féliciter d'avoir conservé le plus possible le vieux mot si pittoresque, encore très vivant sous la plume de La Fontaine. J'ai été surpris par la traduction que donne M. Martin-Chabot des vers 18 et 19 de la strophe XXII. Il s'agit de la cathédrale de Béziers qui fut incendiée lors de la prise de cette ville. Le texte dit :

Pel mieg loc se fendec per la calor e frais
En cazeron dos pans.

Voici la traduction de M. Martin-Chabot : « Sous l'effet du feu, elle se fendit par le milieu et s'écroula de part et d'autre. » Fauriel avait traduit : « de l'ardeur (de la flamme) elle éclata, et se fendit par le milieu, et il en tomba deux pans ». Meyer : « par le milieu il (le moûtier) se fendit par l'effet de la chaleur, et deux pans en tombèrent ». Je préfère leur traduction, surtout pour le dernier vers. Et, quoi que pense M. Martin-Chabot, un peu trop méprisant pour la traduction en vers de Mary-Lafon, j'aimerais encore davantage celle-ci, inspirée de Raynouard, qui mettait la virgule après *calor* et non après *frais*,

« Au milieu se fendit sous la flamme, et défaits
En croulèrent deux pans. »

Les notes géographiques et historiques dont M. Martin-Chabot a copieusement pourvu son édition, sans toutefois l'en surcharger,

constituent la partie la plus intéressante peut-être de l'ouvrage. M. Martin-Chabot a pu identifier presque tous les noms de lieux cités par Guilhem de Tudela, restituant parfois, grâce à une meilleure interprétation, des noms altérés par ses devanciers, comme dans le cas de *Albeges* cité plus haut, ou n'hésitant pas à apporter une correction au texte quand l'étude parallèle du texte et de la topographie l'exigeait, en remplaçant par exemple *Avinhon* par *Tornon*.

M. Martin-Chabot connaît le pays où s'est déroulée la croisade, et il semble avoir parcouru tous les lieux, notant les distances, non pas approximativement, mais avec minutie, jusqu'aux centaines de mètres. Ainsi ont fait MM. Guébin et Lyon, les derniers éditeurs de l'*Hystoria Albigensis* de Pierre des Vaux-de-Cernay. Ceux-ci, comme d'ailleurs M. Martin-Chabot, avaient pu utiliser, sur de nombreux points délicats, le précieux travail, malheureusement inédit, de M. P. Alquier, de Castelnaudary, archiviste de Constantine, qui vient de mourir prématurément au début de 1932.

M. Martin-Chabot adopte, et je suis d'accord avec lui, la graphie « Lauragais » au lieu de « Lauraguais »; j'aurais aimé qu'il allât contre la coutume qui a fait écrire « Carcassès, Razès, Cabardès », au lieu de « Carcassés, Razés, Cabardés » : ces formes à accent aigu répondraient mieux à la phonétique locale. Je lui signalerai, dans sa note 4 de la page 103, la graphie « Fenouilledès », qui me paraît fautive, la forme traditionnelle, correspondant à la phonétique occitane, étant « Fenouillèdes ».

Les notes historiques, qui accusent des recherches abondantes et fructueuses, sont de première valeur, et toutes les identifications de personnes faites par l'éditeur sont une preuve de plus en faveur de la valeur historique du poème. Sans doute, sur ce point, M. Martin-Chabot disposait-il de plus nombreux matériaux que ses prédécesseurs, mais reconnaissons qu'il a su les bien utiliser, en tirer les conclusions justes sans se laisser induire en erreur par des historiens locaux, et arriver à des conclusions personnelles d'une incontestable solidité.

Je ne me permettrai qu'une remarque sur l'identification que fait M. Martin-Chabot du chevalier croisé qui vint, en messager, faire des propositions de paix au vicomte Raimond-Roger, lors du siège de Carcassonne (XXXI, 26 et suiv.). D'après M. Martin-Chabot, ce « puissant seigneur croisé », *rics hom dels crozatz,* qui trahit le malheureux vicomte, et que Guilhem de Tudela ne nomme pas, serait l'un des deux Courtenai, Pierre ou Robert. Je serais plutôt de l'avis de M. Cassan qui, dans une curieuse étude publiée par *la Cigalo lengadouciano* de juillet 1931, identifie ce puissant seigneur croisé, parent du vicomte, son proche parent même d'après la rédaction en prose, et parlant une langue comprise du vicomte, avec Pierre Bermond d'Anduze, seigneur de Sauve, cousin-germain de Raimond-Roger, qui embrassa la cause des Croisés, espérant même que les états du comte de Toulouse seraient un jour le prix de sa trahison.

Je terminerai ma trop longue étude en disant que l'impression du livre est parfaite, car on n'y trouve pas de coquille, malgré la multiplicité des caractères d'imprimerie; dans les livres de cette espèce, la chose vaut d'être signalée. M. Martin-Chabot a eu la bonne idée de mettre en planches photographiques hors-texte les cinq dessins à l'encre qui illustrent le manuscrit, et que nous ne connaissions que par les imparfaites reproductions en lithographie de Du Mège et de Mary-Lafon. Une carte, soigneusement dressée, en hors-texte à la fin du volume et se dépliant, permet de suivre avec plus d'intérêt les divers épisodes de la croisade.

Ce premier volume fait bien inaugurer des deux autres. Par cette édition, qui marque un réel et sérieux progrès sur celles de Fauriel et de Meyer, M. Martin-Chabot aura bien mérité de la Terre occitane, qui aime ses amants fidèles, *sos fizels amans*.

Joseph SALVAT.

Étienne GILSON. — *L'Esprit de la philosophie médiévale* (1re série des Gifford Lectures, Université d'Aberdeen). — Paris, J. Vrin, 1932. In-8° de VIII-331 pages. Prix : 32 francs.

M. Gilson a eu l'heureuse idée de réunir en volumes les conférences qu'il donna à l'Université d'Aberdeen. Nous ne parlerons ici que de la première série de ces conférences.

La question qui domine l'ouvrage est de savoir s'il y a une philosophie chrétienne. Question importante s'il en fut; et M. Gilson souligne vigoureusement que l'histoire du christianisme ayant doté la pensée de notions nouvelles, originales, l'attention du philosophe ne saurait les éviter. Incontestablement, il y a un apport du christianisme et cet apport relève de la raison. L'auteur considère alors que cette philosophie chrétienne s'est souvent heurtée à des objections sans fondement. En des pages fort nettes il souligne la lourde erreur d'Harnack par exemple, aux yeux duquel le christianisme à son début n'avait rien de spéculatif.

« Pourquoi refuserait-on a priori d'admettre que le christianisme ait pu changer le cours de l'histoire de la philosophie, en ouvrant à la raison humaine, par l'intermédiaire de la foi, des perspectives qu'elle n'avait pas encore découvertes ? » (p. 13).

Les deux domaines foi et raison sont distincts, sans nul doute; mais il suffit après tout de saisir entre eux des interférences. Et l'auteur indique comment les grands philosophes du XVIIe siècle dépendent et de la tradition biblique et chrétienne et de saint Augustin et de saint Thomas. Mais que faut-il entendre par philosophie chrétienne ? C'est ici que gît le nœud gordien. Nous ne pouvons qu'applaudir à la réponse de M. Gilson : « Le christianisme, dit-il, ... est une religion qui rend inutile ce que l'on nomme d'ordinaire une philosophie et nous en dispense. Car le christia-

nisme est une méthode de salut, c'est-à-dire autre chose et plus qu'une méthode de connaissance... »

N'empêche qu'elle est une connaissance. Elle devient par là l'objet d'une philosophie, mais d'une philosophie chargée d'établir les rapports rationnels entre « la connaissance du vrai concédée par Dieu à l'homme et la connaissance révélée que l'Evangile est venu ajouter à la première » (p. 28). Sa maxime sera *fides quaerens intellectum*, la foi devenant l'auxiliaire indispensable de la raison.

Or c'est là que, selon nous, la pensée de M. Gilson laisse subsister une certaine équivoque. Il ne définit pas explicitement la raison et donne à entendre qu'elle est formée d'une pensée spéculative et pure, tandis que la foi serait elle-même une pensée spéculative révélée par Dieu et se juxtaposant à la raison naturelle. Gardons-nous pourtant d'attribuer cette opinion excessive à l'auteur. Vraisemblablement il n'admettrait pas que la foi se plaque comme un bois précieux sur la raison, autre bois également précieux. Soit. En ce cas ne faut-il pas dire logiquement que la foi s'insère dans la raison *reduplicative ut sic?* Le différend s'éclaire alors. Entre la philosophie païenne et la philosophie chrétienne, la division tient à une question de méthode. La première, en effet, a son point de départ dans le problème de la connaissance, et de la connaissance circonscrite par la pensée pure. La seconde, méthode de salut, devra trouver sur sa route assurément ce problème de la connaissance, mais elle n'y a pas son anneau d'attache premier. Ce qui la meut d'abord c'est la question souveraine de la destinée, posée dans toute âme humaine, et dont la solution ébauchée au fond de la conscience trouve une précision et un épanouissement au sein de la Révélation chrétienne dès son origine. Cet épanouissement requiert un examen. Apporte-t-il à mon être un enrichissement d'être tel que je ne puisse l'éluder sans un risque essentiel et grave ? Tout est là. Un renversement des pôles s'opère aussitôt : la question du salut aussi bien que l'analyse psychologique et expérimentale l'imposent. Nous voulons dire que la connaissance cesse d'avoir un aspect exclusivement spéculatif. Elle est une pensée-acte, qui se réfléchit en même temps qu'elle progresse. L'homme ne prend plus son élan vers la vérité, de l'extérieur mais de l'intérieur, et il n'est ni subjectiviste, ni pragmatiste pour autant comme des philosophes superficiels ont osé le prétendre. L'auteur le soupçonne, car il rapporte une parole de Bossuet fort voisine de cette manière de voir : « La sagesse, écrivait Bossuet, consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-même. La connaissance de nous-mêmes nous doit élever à la connaissance de Dieu. »

Il n'y a pourtant pas à se leurrer; ce n'est pas ainsi que M. Gilson entend la philosophie chrétienne, et pour qu'il n'y eut point de méprise, il a eu soin de s'en expliquer il y a quelques mois à la Société de Philosophie française. En réalité, il ne se borne pas à distinguer la raison pure et la raison révélée, il les sépare. A

le bien lire, on voit que tout son effort consiste, ensuite, à rétablir les liaisons. A-t-il réussi ? C'est autre chose et le lecteur en jugera. Qu'il y ait eu des philosophes chrétiens dans l'histoire, le fait est intéressant pour l'histoire elle-même, mais n'éclaire nullement le problème.

De deux alternatives l'une, en effet. Ou bien la philosophie païenne et la philosophie chrétienne, parce qu'elles considéreront comme essentiel et premier le problème de la connaissance spéculative auront la même méthode. Elles ne peuvent moins faire alors que de se heurter dès qu'elles seront en présence d'une donnée surnaturelle révélée. On la rejettera donc ou on l'acceptera au nom d'une croyance préalable étrangère à la philosophie pure, limitée, par définition, au domaine de la raison naturelle et spéculative. Ou bien la philosophie païenne, en face des notions propres à la Révélation chrétienne les tiendra, au mieux, pour étranges et mystérieuses. Comment les juger et les connaître ? Si elle s'y résout sans abandonner sa méthode, elle les verra de l'extérieur et à travers son optique particulière. Pareil extrincésisme, ou bien déforme ou bien reste inopérant. De toutes façons, semble-t-il, elle n'arrivera à les connaître et à les juger qu'en se plaçant à l'intérieur de ces notions vivantes et par conséquent en se plaçant d'abord au centre de la conscience pour en éprouver les résonnances de vie. Le philosophe peut s'y refuser certes ; mais s'il se livre à cette méthode de salut, il sera, bon gré mal gré, sur un plan nouveau où ensuite il lui sera loisible d'en voir la pleine rationalité. Et la série demeure irréversible.

Ajoutons sans retard que ces critiques ne nous font pas méconnaître le beau talent de M. Gilson. Il se meut à son aise au milieu des philosophes du Moyen Age dont le Maître est saint Thomas. Les pages qu'il consacre à l'Être, à l'optimisme chrétien, au Personnalisme chrétien surtout, sont prenantes. De copieuses notes toutes chargées d'érudition ont été renvoyées, chapitre par chapitre à la fin du volume. A cet égard, qu'il nous soit permis une dernière chicane. « Les chrétiens, dit-il, n'ont jamais pensé qu'ils ne faisaient que compléter la religion grecque, mais ils ont toujours pensé qu'ils ne faisaient que compléter la philosophie grecque » (p. 245). Est-ce bien sûr ? Même quand ils philosophent, ne mettent-ils pas dans leur pensée tout autre chose que de la philosophie, et ne l'ont-ils pas eux-mêmes senti profondément ? En tout cas, il resterait à se demander si ce qu'ils ont fait réalise ce qu'ils ont voulu faire et nous reviendrions par là au problème de la philosophie chrétienne.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Gilson est une Somme en raccourci et claire, où l'esprit est entraîné, une métaphysique scolastique traitée avec beaucoup d'art, par un philosophe averti qui sait se pencher sur le passé avec une parfaite connaissance du présent.

P. Bottinelli.

1432-1932. L'Université de Caen. Son passé. Son présent. Caen, imprimerie de Malherbe, 1932. In-8° de 296 pages.

L'Université de Caen a fait imprimer cet ouvrage à l'occasion des fêtes commémoratives du Ve centenaire de sa fondation. On y trouve l'*Esquisse d'une Histoire* de l'ancienne Université (1432-1793) sous la signature de M. Henri Prentout (p. 11-198), et une suite de courtes notices (p. 199-292) sur les Facultés de droit, des sciences et des lettres actuelles, la Bibliothèque universitaire, les Écoles de médecine et de pharmacie de Caen et de Rouen, l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen et les instituts annexes, dues aux doyens des Facultés et aux directeurs des divers services. Ces notices définissent les caractères et décrivent l'activité de l'enseignement supérieur à Caen et à Rouen au XIXe siècle. Elles nous donnent, avec optimisme, le bilan de l'état actuel. Mais le principal du livre, c'est l'*Esquisse* de M. Prentout[1].

L'histoire de l'ancienne Université de Caen a été facilitée par le classement de ses archives qu'entreprit, il y a une quarantaine d'années, l'archiviste du Calvados Armand Bénet, et par les deux tomes d'inventaire qu'il publia[2]. Classement et inventaire sont demeurés inachevés, mais le plus gros était fait et les érudits (qui, du reste, s'étaient déjà mis à la tâche) purent dès lors avec sûreté poursuivre leurs recherches. M. Prentout a utilisé les travaux (pour la plupart excellents) de L. Delisle, A. de Bourmont, Jules Cauvet, C. Pouthas, d'Octave Lignier, de MM. Bridrey, Gidon, Lesage. Lui-même, en 1901, avait choisi pour sujet de sa thèse latine l'étude des influences qu'eurent sur l'Université de Caen les mouvements de la Renaissance et de la Réforme. Cette thèse, reprise par l'auteur et développée en une demi-douzaine de mémoires divers, a fondé véritablement notre connaissance de l'Université de Caen au XVIe siècle. M. Prentout ne s'en est pas tenu là, d'ailleurs : nommé, en 1902, professeur d'histoire de Normandie, c'est à l'histoire de l'Université de Caen qu'il consacra ses premiers cours publics. Assurément, nul n'était à même plus que lui d'écrire sur le passé d'un corps auquel il appartient depuis trente ans, un livre définitif.

Il faut donc déplorer que l'Université de Caen, célébrant le cinquième siècle de son existence, ait dû préférer à la publication attendue de son Histoire, exposée dans le détail et avec toutes les preuves nécessaires, des manifestations coûteuses et banales. Du moins, l'*Esquisse* de M. Prentout nous donne-t-elle (et pour la première fois) un aperçu homogène, net, précis de cette Histoire.

La question des origines y est éclaircie : créée en 1432 par les Anglais, en vue de pourvoir au recrutement local de fonctionnai-

1. Henri PRENTOUT, *Esquisse d'une Histoire de l'Université de Caen.* Caen, impr. de Malherbe, 1932. In-8°, 193 pages.

2. Voir aussi : G. LAVALLEY. *Catalogue des ouvrages normands de la Bibliothèque municipale de Caen,* t. III (Caen, 1912, in-8°), p. 348-417.

res normands et de les gagner à leur cause, l'Université de Caen ne fut inaugurée qu'en 1439, après que le retour à Charles VII de Paris et de son Université l'eût rendue tout-à-fait indispensable pour le gouvernement de Henry VI. Autant que les textes le permettent, les circonstances de la fondation, de l'organisation, les premiers progrès de l'entreprise sont mis au point avec clarté. M. Prentout, dans ses recherches sur les États, a fait son étude particulière de la Normandie au xve siècle. Il en connaît au mieux choses et gens, et son *Esquisse* le prouve une fois de plus.

Pour le xvie siècle, il lui suffisait de reprendre et d'ordonner ses propres résultats, depuis longtemps acquis. Les trois chapitres sur la Renaissance, la Réforme et la Contre-Réforme démontrent la vitalité du grand corps caennais, ses efforts d'indépendance intellectuelle et morale. Là encore, les sources n'affleurent que par intermittences. Mais on en sait assez pour suivre le passage rajeunissant à travers les vieilles écoles caennaises des courants de l'humanisme et de la réformation. Le xvie siècle, c'est la grande époque de l'Université de Caen. Alors, tout ce qui enseigne, médite, écrit en Basse-Normandie, s'y rattache par un lien ou par l'autre. Puis les guerres civiles apportèrent la division et la ruine.

Le relèvement fut l'œuvre de la ville, du parlement de Rouen, des officiers du roi et de quelques professeurs en qui persistait la flamme des anciens jours. Mais les querelles des jésuites, les controverses, avortées et toujours reprises, du jansénisme, du gallicanisme, du cartésianisme occupent de plus en plus et usent l'activité universitaire et la ferment aux souffles du dehors. Au xviie siècle et au xviiie, nous constatons à Caen, dans les académies, dans les sociétés littéraires, l'existence de foyers de recherche ou de culture extérieurs à l'Université et qui, eux, font accueil à l'esprit nouveau. L'Université ne reçoit plus, n'imprime plus, comme au xvie siècle, le mouvement. Elle se fige et son enseignement se dessèche. Pourtant, il est curieux de voir, en 1786, le roi réorganiser lui-même l'Université, accroître ses ressources matérielles, moderniser ses cours, équilibrer son administration. Réforme originale et heureuse dont on ne put recueillir les fruits.

M. Prentout, obligé d'être bref, a dit ce qui importe de cette histoire de l'Université de Caen, de sa vie intime, de son enseignement, de ses maîtres, de ses élèves. Nous n'en regrettons que plus vivement qu'il ne l'ait pu dire, non pas avec plus d'autorité, mais avec plus d'ampleur.

R. N. Sauvage.

Henri BREMOND. — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.* Tome X : *la Prière et les prières de l'Ancien Régime.* — Paris, Bloud et Gay, 1932. In-8° de 355 pages. Prix : 40 francs.

— : *la Querelle du Pur Amour au temps de Louis XIII : Antoine Sirmond et Jean-Pierre Camus* (*Les Cahiers de la Nouvelle Journée,* n° 22). — Paris, Bloud et Gay, 1932. In-8° de 188 pages.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler ici de la philosophie de la prière que M. l'abbé Henri Bremond édifie peu à peu dans sa monumentale Histoire littéraire du sentiment religieux. Dans de précédents volumes, l'auteur avait exposé la « métaphysique des saints » d'après quelques spirituels du grand siècle. Il étudie maintenant, tant du point de vue littéraire que du point de vue religieux, les formules de la prière liturgique et privée de l'Ancien Régime, les hymnes gallicanes de Santeul, de Coffin, de Besnault, les « petits offices » de dévotion, les recueils de prières.

Le siècle du Pur Amour est aussi « un des plus attachés non seulement à la vie sacramentelle de l'Église, ... mais encore ... aux formules de la prière, soit officielle, soit privée. » Les sublimités ineffables de l'oraison mystique ne doivent pas en effet supprimer la prière vocale mais s'appuient sur elle et y prennent leur départ. L'âme vaut mieux que le corps; le corps est plus que le vêtement, mais ce n'est pas une raison pour se promener sans vêtement.

M. Bremond, avant d'aborder le dernier siècle de l'Ancien Régime et la période romantique, s'attarde à son cher XVIIe et, comme s'il s'arrachait à regret au classicisme dévot, embrasse dans leur ensemble les divers aspects de la piété catholique. Il nous donne aujourd'hui, une défense et illustration de la prière vocale, et l'on devine quelles réflexions ces textes qu'il ressuscite peuvent inspirer à l'auteur de *Prière et Poésie,* comme avec quelle ingénieuse ferveur, il les entoure de gloses piquantes, profondes ou savoureuses.

De même qu'au XVIIe siècle, l'on avait entrepris sinon de remplacer les vieilles hymnes médiévales, du moins de leur adjoindre des œuvres au goût du jour, de même à la fin du XIXe siècle une réaction contraire chassa des bréviaires et des missels cette poésie latine du XVIIe pour revenir à la pure tradition grégorienne. Cette révolution liturgique était sans doute à bien des égards fortement justifiée. Autour des grandes orgues, les airs de bravoure et les morceaux d'opéra avaient pris trop de place et le style baroque ne devait pas laisser méconnaître la pure splendeur de l'art gothique. Mais l'Église ne repousse a priori aucune forme d'art, pas plus qu'elle ne se lie à telle ou telle forme de gouvernement, et elle fait servir toutes les activités humaines à la louange du Créateur. M. Bremond, qui aime se porter au secours des vaincus, laisse entendre que

Dom Guéranger a été, à son avis, bien exclusif. Il déclare en tous cas que « ce qui passionne l'abbé de Solesmes, et souvent jusqu'à l'aveugler, à savoir le retour à la liturgie romaine », n'est pas de sa compétence, et il revendique le droit d'étudier avec amour, pour leur qualité soit poétique, soit religieuse, les prières de la France classique. Il n'entend pas vouer à l'oubli tant de nobles strophes que sut longtemps par cœur la France chrétienne, telles, par exemple, que :

Jam vos pascit amor, nudaque Veritas ;
De pleno bibitis gaudia flumine.
Illic perpetuam mens satiat sitim
Sacris ebria fontibus.

Il se refuse à jeter l'anathème aux œuvres religieuses des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, telles que :

O quando lucescet tuus
Qui nescit occasum dies !
O quando sancta se dabit
Quae nescit hostem patria !

Le retour au rit romain ne lui semble pas entraîner nécessairement l'abandon total de notre littérature liturgique. « Rien dans nos hymnes qui les empêche d'être naturalisées romaines, comme l'ont été avant elles le *Veni sancte Spiritus,* le *Mea maxima culpa* du *Confiteor* et tant d'autres prières. Pour être française. *O Luce qui mortalibus* ne professe ni les cinq propositions de Jansénius ni les quatre articles. »

Citons d'autre part, pour revenir à la « philosophie de la prière », la conclusion du dernier chapitre sur « l'oraison mentale et les formules » : « Originales, du reste, ou empruntées, copieuses ou clairsemées, sublimes ou piteuses, peu importe la qualité même des pensées que nous mettons au service de la prière. Que l'eau du moulin ait traversé des champs de violettes ou des chaumes désolés, les roues n'en tourneront ni plus ni moins vite. L'intelligence n'est pas ici à ses pièces, elle ne travaille pas pour son propre compte, si l'on peut ainsi parler : simple servante, indispensable en dehors des hauts états mystiques, mais servante, et comme telle obligée de se plier aux deux activités maîtresses — la grâce sanctifiante et la fine pointe — dont la collaboration transforme en prière les mouvements de nos diverses puissances. La prière intérieure, l'adhérence de l'âme profonde à Dieu est l'âme de la prière; les pensées, les raisonnements, les images, les mouvements effectifs n'en sont que l'écorce. » Par une mystérieuse alchimie, à travers les sons, les pensées et les émotions, passera le « courant » qui est l'activité propre de la pure prière.

⁂

La querelle du Pur Amour n'attendit pas Fénelon pour éclater. Un pré-Bossuet, le jésuite Antoine Sirmond avait déjà sous Louis XIII entrepris de combattre un pré-Fénelon, Camus, évêque de Belley, le disciple bien-aimé de saint François de Sales. Et

Pascal avait donné raison au pré-Fénelon. Voilà ce que nous apprend M. Bremond dans son étude sur *la Querelle du Pur Amour au temps de Louis XIII*. Avec Camus et Sirmond s'affrontent les deux philosophies qui, nous le savons, polarisent, pour M. Bremond, le problème de la prière : « théocentrisme religieux » et « anthropocentrisme moral ».

Un thème fondamental se trouve dans la *Caritée* de Camus : une sainte mystique est représentée une torche dans une main et une outre d'eau dans l'autre : elle souhaiterait incendier le paradis et éteindre l'enfer afin que Dieu fût aimé uniquement pour lui-même. L'origine du thème, pour l'Occident chrétien, remonte à Joinville. Or Joinville avait entendu raconter l'histoire en Egypte pendant la croisade de saint Louis. Comme nous l'avons montré ailleurs, l'Orient musulman la rapportait à Rabia al Adawiya, une mystique célèbre parmi les çoufis et qui vivait à Baçra au VIIe siècle. On voit ici, avec une netteté exceptionnelle, la transmission d'un même thème mystique entre les deux religions.

Emile DERMENGHEM.

Charles TURGEON. — *Critique de la conception matérialiste de l'histoire*. — Paris, Recueil Sirey, 1931. In-8° de 530 pages. Prix : 60 francs.

M. Charles Turgeon, doyen honoraire de la Faculté de droit de Rennes, a fait paraître depuis plus de trente ans une série d'études qui traitent à la fois de questions économiques importantes et des solutions que leur ont données divers économistes. Par une pente naturelle, il s'est trouvé amené à étudier les diverses conceptions de l'Histoire, et, après une critique de la conception socialiste de l'Histoire, analysée ici même l'an dernier, il en est venu à l'examen critique de la conception matérialiste de l'Histoire.

La tâche était considérable, en raison tant de l'importance et des répercussions de la théorie en cause, que de la diversité, au moins sur le détail, des théories que l'on groupe sous le même nom, et qui ont trouvé leur expression principale dans les œuvres de Marx et d'Engels.

M. Turgeon a voulu procéder à une analyse critique minutieuse. Il a cru discerner dans le matérialisme historique un triple courant d'idées, essentielles et directrices : monisme, déterminisme, matérialisme. Son ouvrage s'est ainsi divisé en trois « essais » : Critique du monisme économique, critique du déterminisme marxiste, critique du matérialisme historique.

I. — L'essai sur le monisme économique débute par la constatation très juste de la tendance naturelle qui emporte vers le monisme l'esprit humain borné de toutes parts dans sa vision, à la fois par la complexité des phénomènes qui lui interdit de les em-

brasser dans leur ensemble et par l'insuffisance de ses moyens d'investigation qui laisse échapper tout ou partie du réel.

L'esprit humain cherche à coordonner ses connaissances fragmentaires dans un vaste effort de synthèse, capable de tout expliquer et de combler toutes les lacunes par la découverte d'une cause unique. Dans le domaine historique, cette cause a été cherchée, suivant les époques et les tendances individuelles, dans l'idée d'un Dieu unique et tout puissant, aux desseins mystérieux ; dans la forme de l'esprit humain, manifestée par la foi religieuse, la force morale, ou simplement l'activité de l'esprit et ses progrès; dans les forces externes de l'homme, concretisées dans l'idée de race; ou enfin, dans l'unique processus de la vie économique, et spécialement de la production. Et c'est le monisme économique, qui est en même temps une réaction à tendance positiviste et matérialiste contre les explications idéologiques et même métaphysiques de l'histoire.

L'auteur étudie ensuite et critique tour à tour les conceptions de Loria, qui a vu la cause unique cherchée dans « les influences combinées de la terre et de la population et les modalités de l'appropriation foncière »; celle de Labriola, qui cherche « la cause des causes » dans le processus technique de la production de la vie économique », — formule ambitieuse qui vise l'outillage économique; enfin, celle de Karl Marx et Engels, qui limite cette cause aux seules forces matérielles de la production.

A côté des critiques de détail qu'il adresse à chacune de ces trois théories, il insiste sur cette réfutation commune que les unes et les autres méconnaissent la complexité — du fait ou de l'ensemble de faits — qu'elles assignent comme cause première. Ni l'interaction de la terre et de la population, ni l'outillage économique, ni même le processus de la production ne sont des causes premières; elles-mêmes sont complexes, se rattachent à la fois à des éléments physiques et matériels et à des éléments spirituels et vivants. Il paraît bien que le monisme économique est à la fois contraire aux faits et à la raison, que la vie économique elle-même est composée de forces qui agissent les unes sur les autres et dont aucune n'est « première ».

Pour mieux établir la vérité, non seulement du monisme économique, mais du monisme en général, l'auteur examine successivement les diverses tentatives monistes qui ont cherché à expliquer les variations de la population sur le globe. Il passe brièvement en revue la théorie de Malthus, la théorie biologique, la théorie socialiste, la théorie économique et la théorie psychologique. Il constate que chacune d'elles — vraie pour partie — est insuffisante et incomplète, et il s'efforce, pour consommer sa démonstration, de constituer une explication dite « éclectique », qui conclut à la complexité des causes physiques, physiologiques, morales et volontaires, économiques, qui agissent sur les variations du peuplement et de la fécondité.

Il conclut alors à la vanité du monisme, au moins dans l'état

actuel de nos connaissances, et plus particulièrement à la fausseté du monisme économique, puisqu'il se retrouve partout un élément irréductible, le rôle de l'esprit.

II. — L'auteur passe ensuite à l'étude et la critique du déterminisme marxiste.

Par sa conception du devoir social, Marx lui paraît se rapprocher des transformistes, mais il dépasse Darwin dont la théorie est uniquement biologique — et il n'atteint pas la vue d'ensemble de Spencer. Le matérialisme historique se borne à une conception purement sociologique et purement matérialiste, niant jusqu'à l'existence de l'inconnaissable. Il s'analyse en une double tendance : déterminisme économique (extériorité des causes déterminantes) et fatalisme économique (nécessité de ces causes).

M. Turgeon critique alors le déterminisme de Marx qui paraît une adaptation moderne de la fatalité antique; il lui reproche d'être illogique et contradictoire puisqu'il prétend que l'avènement du socialisme doit marquer l'ère de la liberté et que tout en posant l'irresponsabilité des capitalistes et la nécessité de la forme sociale dont ils profitent, il tonne contre elle comme constituant une spoliation et une injustice. Sous son aspect philosophique, la doctrine de Marx est une doctrine de rêve et d'amoralité, et en même temps de négation de la conscience et de triomphe de la force.

Le déterminisme marxiste s'analyse, d'après M. Turgeon, dans deux théories distinctes qui coexistent : une conception historique et un esprit matérialiste.

L'aspect historique se présente comme une revanche de la société contre l'individu, de la foule contre l'élite, du peuple contre le grand homme, triple réaction dont le principe serait la nécessité économique.

Le reproche fait à ce triple aspect, c'est d'abord le parti pris, contraire aux faits, de diminuer le rôle de l'individu, qui devient une espèce d'excroissance, en tous cas un produit de la vie sociale, mais qui ne peut agir sur elle; alors qu'il existe une interaction évidente entre l'activité de l'individu — que celui-ci fasse partie de l'élite ou soit le grand homme — et celle de la société ; c'est ensuite la méconnaissance systématique de la part de liberté qui revient à chacun à l'intérieur de l'ordre social et qui d'ailleurs contribue à former celui-ci. La lutte des classes, grande idée de Marx, n'explique rien parce qu'elle est elle-même l'effet du conflit des aspirations individuelles et parce qu'elle coexiste avec un grand nombre d'autres luttes (sexes — races — religions — nationalités) qui lui sont irréductibles.

Quant à l'aspect matérialiste — et plus proprement philosophique — du déterminisme marxiste, il assujettit la force volontaire de l'homme aux forces nécessaires des choses. M. Turgeon relève chez Marx la prétention de faire découler jusqu'à la mentalité humaine des réalités économiques, par une dérivation ayant la rigueur d'un théorème mathématique. C'est la négation du fait psy-

chologique — partant, de la vie, comme phénomène distinct. — Elle fait tomber fatalement Marx dans le mécanisme, et rejoint, au fond, le matérialisme absolu de Haeckel. Mais ce dernier lui-même est contradictoire et inadmissible, puisqu'il n'a de sens qu'en supposant aux atomes de la vie, la conscience et la volonté, que l'on refuse aux êtres organisés et à l'homme.

III. — Enfin, l'auteur en arrive à l'examen du matérialisme historique proprement dit, en faisant remarquer que la théorie de Marx comprend à la fois une méthode d'interprétation de l'histoire et un système de philosophie, qui ne sont liés ensemble par aucun rapport logique, car ce qui est économique n'est pas nécessairement matériel.

L'historisme de Marx, déclare M. Turgeon, est matérialiste sous son aspect négatif en ce qu'il écarte de l'histoire toute intervention providentielle et n'admet pas que l'histoire manifeste un plan, une raison, et qu'il conteste à la volonté toute action délibérée sur l'évolution de l'histoire; sous son aspect positif, en ce qu'il croit à la nécessité de tout ce qui arrive par la puissance décisive des faits, forces, et besoins matériels.

Suit une démonstration, avec exemples à l'appui, de l'erreur qu'il y a à accorder aux faits économiques — considérés à tort comme matériels — la prééminence sur les faits de conscience et de pensée, sur la morale et sur la politique; aux forces économiques, la domination sur les forces de l'esprit, les forces morales, les forces religieuses; aux besoins économiques la primauté sur les besoins intellectuels et moraux et les aspirations religieuses.

L'auteur flétrit chez le matérialisme historique le parti pris de faire « dériver le noble du vulgaire, le supérieur de l'inférieur ». Il fait remarquer que ce que les matérialistes nomment substance, matière et énergie, ne nous est connu que par des états de conscience, que les notions de la personnalité et de la vie sont encore inexpliquées et que la science moderne elle-même tend à les rattacher à quelque chose de spirituel, non réductible à la matière.

Enfin, l'auteur termine son étude en s'efforçant d'indiquer la place que mérite l'observation des influences économiques dans l'étude du passé — et en reconnaissant au matérialisme historique ce mérite d'avoir attiré l'attention sur un facteur important, et jusque-là trop méconnu, de l'histoire de l'humanité mais qui ne saurait être considéré que comme un de ses éléments, agissant sur les autres facteurs, intellectuels, moraux, religieux qui l'influencent à leur tour.

On le voit, le livre de M. Turgeon est une étude extrêmement fouillée et qui procède d'un labeur considérable. Rien n'a été laissé dans l'ombre. Le ton est toujours celui d'une impartialité scrupuleuse, le style est aisé, l'exposition claire.

Quelques réserves cependant. Il semble tout d'abord que la division du matérialisme historique en monisme, déterminisme, matérialisme, ait quelque chose d'arbitraire; elle conduit l'au-

teur à des redites fréquentes, sinon dans le détail, du moins dans la suite générale de l'examen critique. Il en résulte quelque confusion. Il est malaisé de distinguer par endroits, dans les deux dernières parties, ce qui s'adresse au matérialisme de ce qui s'adresse au déterminisme. C'est qu'en vérité déterminisme et matérialisme sont étroitement liés, sont presque, quoi qu'en dise l'auteur, la suite logique d'une même conception du monde; la négation de l'esprit. La liberté paraît de la nature de l'esprit; on ne peut guère nier l'un sans l'autre.

D'autre part, il pourrait paraître singulier d'élever contre un ouvrage aussi dense, aussi substantiel, le reproche d'être superficiel. Aussi bien serait-ce inexact. Mais cette impression résulte de ce que M. Turgeon a effleuré en plusieurs endroits les grands problèmes de la philosophie — de la métaphysique — problème de l'origine du monde, de la nature de la conscience, problème de la liberté, problème de la connaissance — et qu'il ne les a pas abordés de front. Sans doute eût-ce été faire au matérialisme historique beaucoup d'honneur que de le traiter comme une philosophie véritable. Mais encore fallait-il adopter à son égard une position plus accusée, et, si on le considérait comme une pseudo-philosophie (ce qu'il est), le dire expressément, et en montrer les raisons. — M. Turgeon ne l'a fait que par prétérition.

Enfin, il faut croire que la tendance au monisme est bien profondément ancrée dans l'esprit humain, car une protestation monte irrésistiblement dans l'esprit du lecteur non prévenu contre la complexité — l'éclectisme, dit-il lui-même — des explications de M. Turgeon. S'agit-il simplement d'une explication superficielle de l'histoire, nous admettons si volontiers la complexité des causes qu'insister sur ce point paraît inutile; s'agit-il au contraire d'une recherche des causes profondes, l'explication par l'action réciproque de la vie économique et physiologique, de la vie intellectuelle et de la vie religieuse de l'homme paraît insuffisante. Et l'on s'étonne que M. Turgeon — peut-être par un souci excessif de modération — n'ait pas été jusqu'à formuler ce qui paraît bien être le fond de sa pensée : que l'histoire ne s'explique que par l'homme, c'est-à-dire par ce qui distingue l'homme des autres êtres, la vie consciente de l'esprit.

D. Tarbouriech.

L'Alsace depuis le retour à la France. Tome premier. — Strasbourg, Comité alsacien d'études et d'informations, 1932. In-8° de 669 pages, 60 francs.

Ce livre vient à son heure. Après quatorze années pendant lesquelles on n'a guère publié que des réquisitoires contre l'œuvre accomplie par la France en Alsace, et attribué à une administration maladroite, incapable, sinon malveillante, le malaise dont

les provinces recouvrées se plaignent (avec toute la France, d'ailleurs, et avec l'univers entier), il était bon que l'on tentât une mise au point, et que l'on montrât par des faits que notre pays n'a pas précisément fait faillite au bord du Rhin. Dans un discours prononcé à la Chambre des députés au début de 1929, M. Poincaré l'avait essayé déjà, mais il n'avait pu donner qu'un tableau trop sommaire des difficultés rencontrées et des efforts tentés pour les vaincre. Ce tableau, le *Comité alsacien d'études et d'informations* que dirige M. le colonel de Witt-Guizot, vient de le reprendre, et voici le premier volume de son travail, qui en comportera deux, le second devant être consacré aux questions économiques.

Cette petite encyclopédie de l'Alsace contemporaine est l'œuvre collective de quarante collaborateurs qui tous ont dit ce qu'ils ont vu, et très souvent ce qu'ils ont fait ou aidé à faire eux-mêmes, sans parti pris d'apologie, sans esprit de polémique, avec un sincère désir d'objective impartialité. Aucun d'entre eux ne nous dissimule que la tâche est loin d'être achevée et qu'il faudra y déployer encore beaucoup de patience, d'habileté et de tact (ceci à l'adresse des fanatiques d'assimilation immédiate), mais tous nous laissent sous l'impression réconfortante d'un progrès très réel, et d'une transformation dont la rapidité a d'ailleurs étonné ceux qui ont eu le privilège d'en être, depuis l'armistice, les témoins.

Les quarante études qui se succèdent dans ce gros volume sont groupées sous six grandes rubriques : l'administration, la législation, la vie politique et sociale, la vie intellectuelle, les étrangers et l'Alsace, l'Alsace hors d'Alsace. Les résumer ici est impossible : à peine saurions-nous en énumérer les titres. Bornons-nous donc à signaler les chapitres qui de plus près touchent à l'histoire de l'Église d'Alsace. Aussi bien « la différence qui s'est accentuée durant un demi-siècle de vie séparée d'avec la France fait de la matière des cultes en Alsace et Lorraine un problème de grande difficulté et, selon toute apparence, constitue, avec celui de l'usage des deux langues et de l'initiation aux deux cultures française et germanique, le point de friction le plus sensible ».

Ainsi parle M. Joseph Delpech, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, dans sa remarquable étude sur la Politique et la législation des Cultes. Il y explique comment, après la guerre, la France se trouvait dans l'obligation de tenir compte non seulement d'un sentiment religieux particulièrement profond, mais aussi d'un système politico-ecclésiastique susceptible de créer « de partielles ou temporaires mésintelligences ». De là les promesses faites dès 1914, et la prudence, interrompue seulement en 1924 par d'odieuses menaces, avec laquelle on maintint en vigueur, et le Concordat de l'an X, et toute la législation civile ecclésiastique antérieure à 1870, conservée pendant l'occupation allemande. « Au total, et en l'état des choses, le régime des cul-

tes, tel qu'il ressort de la législation et de la jurisprudence, est fait d'équilibre, de continuité, de justice, d'accommodement aux circonstances. » Ajoutons la réelle indépendance avec laquelle le clergé exerce son ministère, l'abandon par l'État des mesures disciplinaires dont il usa si largement en France sous le régime concordataire, les larges augmentations de traitements consenties au clergé, la liberté dont jouissent les ordres religieux, et nous aurons constaté, à lire M. Delpech, que parler de persécution serait actuellement injuste.

La courte notice de M. Ch. Altorffer, directeur des Cultes d'Alsace et de Lorraine, sur le recrutement des ministres des cultes expose les difficultés qui se sont présentées pour les diverses confessions depuis l'armistice. Du côté catholique, la situation reste bonne dans le diocèse de Strasbourg, plus difficile dans celui de Metz.

Dans les chapitres relatifs aux œuvres sociales, aux hôpitaux, aux grandes associations, les auteurs ont eu à signaler nombre d'institutions ou de groupements catholiques, sans pouvoir se flatter d'en avoir épuisé la liste. Il faudrait y ajouter encore toutes les associations à caractère purement religieux, ou religieux et professionnel, les œuvres de jeunesse, voire les sociétés sportives, et insister sur la puissance que leur donne la solide organisation de la direction diocésaine des œuvres.

Enfin, pour nous borner, signalons les études de M. Joseph Dresch, recteur de l'Université, sur l'enseignement supérieur qui continue à englober les Facultés de théologie catholique et protestante, de M. l'abbé Kieffer sur l'enseignement secondaire libre, réorganisé depuis le retour à la France, alors que sous le régime allemand, les anciens collèges épiscopaux avaient dû se transformer en internats ecclésiastiques dont les élèves suivaient les cours des lycées, ou accepter la main mise de l'État. Pour l'enseignement primaire, n'oublions ni la présence d'un nombreux personnel congréganiste, ni le caractère confessionnel maintenu aux écoles primaires et aux écoles normales d'instituteurs. Les quelques infractions à cette règle, dont on s'est justement ému, ont été l'œuvre des municipalités, et non des autorités administratives.

En somme, que tout soit parfait en Alsace, nul ne songe à l'affirmer; que l'avenir reste gros de périls pour la cause catholique, il faut le reconnaître. Mais est-ce en Alsace seulement ? En tout cas, le volume du Comité d'études et d'informations, écrit sans aucune préoccupation confessionnelle, nous met en présence d'un très gros effort, dirigé d'en haut avec les meilleures intentions et une parfaite bonne foi, et dont les résultats nous font honneur, quoi qu'en puissent dire les chagrins et les malveillants.

J. Joachim.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

Max Courtecuisse. *Tables capitulaires des Frères Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne* (1476-1780), publiées avec une introduction (Collection de Mémoires et documents relatifs à l'histoire franciscaine, tome Ier). Paris, J. Vrin, 1930. In-8° de LXXXVII-261 pages.

Les frères mineurs de l'Observance étaient nombreux en Bretagne dès le XVe siècle; ils s'y étaient généralement établis d'abord dans des îles désertes, comme il s'en trouvait alors aisément parmi les anfractuosités de la côte. La réforme dite de la Récollection se propagea dans la province à partir de 1612. Les tables capitulaires, c'est-à-dire en somme les procès-verbaux des délibérations des chapitres, sont des documents essentiels pour l'histoire de l'ordre en général et de chaque couvent en particulier. Aussi doit-on savoir gré à M. Courtecuisse de s'être donné la peine de les copier pour les mettre à la disposition des chercheurs, en les accompagnant d'une introduction.

Ce travail a donné lieu à un examen critique détaillé de la part du F. Odoric Jouve (*Notes sur les Frères Mineurs de la province de Bretagne,* dans *la Revue franciscaine,* avril-juin 1932), examen qui fait un complément indispensable à la publication en cause.

H. Waquet.

Chanoine Edouard Fournier. *L'Ancienne procédure ecclésiastique dans le Nord de la France.* Lille, Desclée, 1931. In-8° de 92 pages.

Pour mettre la procédure en harmonie avec la législation tridentine, les évêques de la province de Cambrai, dans leur concile de 1565, décidèrent qu'on établirait une forme commune à toute la province. Comme l'exécution tardait, l'évêque d'Arras Matthieu Moullart fit en 1581 publier un *Stilus curie spiritualis Atrebatensis* que M. le chanoine Fournier édite d'après le ms. B 13572 des Archives départementales du Nord.

Le projet de 1565 n'aboutit qu'après le troisième concile provincial de Cambrai : les quatre officiaux suffragants, réunis dans la métropole sous la présidence de l'official du lieu, Pierre Liébart, rédigèrent un texte, qui fut homologué en 1632. On le trouvera ici, édité pour la première fois, d'après le ms. 4416 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

A la différence des compilations d'Arras et de Cambrai, le style de l'officialité de Paris, composé par M. de Barthes en 1620, a été imprimé : mais le volume de Chenu, où il se trouve, est rare.

Il a été joint aux deux documents du Nord, ainsi que trois petites pièces nouvelles, relatives aux procureurs.

La comparaison de ces styles ne manque pas d'intérêt et leur ensemble fait bien connaître la procédure en usage dans la France occidentale sous l'Ancien Régime.

Gabriel Le Bras.

Jean Tricou. *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud (1536-1562)*, publiée avec une introduction et une table. Lyon, chez Badiou-Amant, 1929. In-12 de 189 pages.

Jean Guéraud, auteur de la présente chronique, était drapier de son état et, par ses fonctions de contrôleur, attaché à l'administration municipale de Lyon. Ses souvenirs, récemment découverts, sont une source intéressante pour l'histoire de cette ville, source d'autant plus appréciable qu'elle supplée en partie à la perte des délibérations consulaires du 9 avril au 7 mai 1562.

Entre autres détails inédits, ce Journal apporte quelques données nouvelles pour l'appréciation des troubles qui préparèrent la prise de Lyon par les huguenots en avril 1562. On y voit comment, par la trahison du gouverneur, M. de Sault, l'opulente cité fut réduite sous l'Évangile; les scènes de vandalisme, le pillage des biens d'église qui accompagnent la suppression du culte catholique; l'œuvre sacrilège étendue aux villages d'alentour, où les réformés « massacrent les églises des paroisses et images avec toutes les croix des chemins » (n° 309). Parmi les prédicants les plus agités, on signale un « nommé Ruffy, lequel était armé d'un corps de cuirasse et le pistolet en main » (n° 303). Ne serait-ce pas lui que le consistoire vers le même temps cassa de sa charge et bannit pour six mois à cause de ses larcins ? (n° 314). Voilà qui ajouterait une moralité à la fameuse lettre de Calvin. Mais l'acte du consistoire est du 10 mai et la lettre de Calvin aux ministres de Lyon, du 13 seulement.

L'édition que donne de cette chronique M. Tricou, d'après une copie de la fin du XVIe siècle, est établie avec beaucoup de soin. On regrette cependant que le texte ne soit accompagné d'aucun commentaire ni éclaircissement. En revanche, l'impression est élégante et l'index excellent.

Victor Carrière.

Louis André. *Les Sources de l'histoire de France.* Troisième partie : XVIIe *siècle.* Tome VI : *Histoire maritime et coloniale. Histoire religieuse.* Paris, Picard, 1932. In-8° de XII-470 pages. Prix: 35 francs.

De tous les volumes qui constituent la troisième partie consacrée au XVIIe siècle du précieux instrument de travail que sont *les Sources de l'histoire de France,* le tome VI, qui vient de paraître, est celui qui intéresse le plus directement les études d'histoire ecclé-

siastique, puisque des 470 pages qu'il comprend, plus de 350 sont réservées à l'histoire religieuse.

On y trouve sur tous les ouvrages ou brochures du XVIIe siècle comme sur les travaux de notre temps qui s'appuient sur un grand nombre de documents inédits, des notices précises où ces œuvres sont judicieusement appréciées, et leurs éditions principales soigneusement indiquées. Méthodiquement distribuées, viennent d'abord celles qui concernent le catholicisme, puis celles ayant trait au jansénisme, au protestantisme, au quiétisme; peut-être eût-il été préférable de placer le protestantisme avant le jansénisme ? Cela n'a d'ailleurs pas une grande importance. Chacune de ces quatre divisions est répartie en sections où le travailleur découvre facilement ce dont il a besoin, que ce soit, par exemple, sur l'organisation économique, administrative ou monastique de l'Église gallicane. Cet ouvrage ne rendra pas moins de services pour l'histoire ecclésiastique locale; car aussi bien pour le protestantisme que pour le catholicisme et le jansénisme, l'auteur a réuni beaucoup de renseignements se rapportant aux diverses régions de la France. Déjà des ouvrages utiles pour l'histoire religieuse avaient été signalés dans les volumes antérieurs, surtout dans ceux des *Mémoires et Lettres,* des *Biographies,* des *Journaux et Pamphlets;* M. André a pris soin d'y renvoyer.

La première partie du volume a pour objet l'histoire maritime et coloniale. Elle n'intéresse pas moins nos études; car, comment séparer, au XVIIe siècle, l'histoire de l'action missionnaire de celle de l'expansion maritime et coloniale ? M. André relève pour les divers pays du monde beaucoup d'œuvres qui ne seront pas moins utiles à l'historien des missions qu'à celui de la marine et des colonies françaises.

On ne saurait trop apprécier l'abondance et la précision des renseignements qu'une érudition des plus étendues a permis au savant professeur de l'Université de Lille de réunir ici; on ne voit guère d'omission importante à regretter. On n'est pas moins frappé de la rare perspicacité et du sens critique qui inspirent tous les jugements. Combien devons-nous remercier M. André du guide précieux dont il nous a dotés pour nous orienter dans la littérature historique si abondante et si touffue du XVIIe siècle.

A. LEMAN.

Mgr PELT, évêque de Metz. *Études sur la cathédrale de Metz. Documents et notes relatifs aux années 1790-1930.* Metz, Impr. du journal *le Lorrain,* 1932. In-4° de XII-437 pages, 6 planches hors texte.

Ainsi que le précise l'introduction, le présent volume fait suite à celui qui a paru il y a deux ans, sous le titre général : *Études sur la cathédrale de Metz,* avec le sous-titre : *Textes extraits principalement des Registres capitulaires* (1210-1790). Conçu sur le même plan, il reprend, à la date où le dernier volume s'est arrêté, la publication des pièces d'archives, la plupart inédites, intéres-

sant la cathédrale depuis le début de la Révolution jusqu'à nos jours. Les documents publiés ne concernent pas seulement les travaux exécutés à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice et son ameublement, mais encore les événements les plus importants dont il a été le théâtre.

Les documents sont empruntés pour la plupart aux Archives de l'Évêché, aux Archives départementales de la Moselle et à celles de la ville de Metz. Un appendice donne les notices biographiques des évêques, des vicaires généraux et des chanoines ayant été en fonction pendant la période envisagée. C'est toute l'histoire anecdotique de la cathédrale qui est évoquée ici, depuis le *Te Deum* que la nouvelle municipalité y fit chanter en 1790 jusqu'à celui qui a célébré en novembre 1918 le retour de Metz à la France. Cette histoire se confond bien souvent avec celle de la cité elle-même. Cette publication n'est pas moins précieuse par les détails qu'elle donne concernant l'ameublement et les restaurations successives de l'édifice et par les renseignements biographiques qu'elle contient sur une bonne partie du clergé messin.

Dans le cours de ces dernières années, grâce aux deux ouvrages de Mgr Pelt, au corpus des épitaphes établi par M. l'abbé Thiriot et à la grande monographie publiée sous la direction de M. Marcel Aubert, l'histoire de la cathédrale de Metz a été complètement renouvelée et mise au point.

Jean VALLERY-RADOT.

HISTOIRE GÉNÉRALE

G. BARDY. *L'Église à la fin du premier siècle* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1932. In-12 de 178 pages, 10 francs.

Les quarante années (70-110) dont M. Bardy retrace l'histoire dans ce petit livre sont, dans la vie de l'Église, souverainement importantes. La plupart des apôtres sont morts; saint Jean écrit son apocalypse, son évangile, ses épîtres. Contre l'Église qui s'étend dans tout le monde romain et même hors de ses frontières, les empereurs commencent à sévir : après Néron, c'est Domitien, puis Trajan. Les judéo-chrétiens, que la ruine de Jérusalem a frappés mais non brisés, troublent encore l'Église ; la glose surtout l'attaque violemment. Contre tous ces ennemis, l'Église fait front. forte de sa foi, de sa hiérarchie, de son culte.

Tout cela est raconté dans ce petit livre avec la sûreté et la richesse d'information que connaissent les lecteurs de M. Bardy. Le récit rapide est relevé par quelques-unes des plus belles pages de saint Clément, de saint Ignace, de la Doctrine des Apôtres, des Odes de Salomon, de saint Justin. En fermant ce livre, on connaît mieux, on aime avec plus de ferveur cette vie divine qui a rajeuni le monde et dont nous vivons encore.

Jules LEBRETON.

P. G. Théry, O. P. *Études dionysiennes*. I. *Hilduin, traducteur de Denys* (Études de philosophie médiévale, XVI). Paris, Vrin, 1932. In-8° de 196 pages, 30 francs.

— *Scot Erigène, traducteur de Denys* (Extrait du *Bulletin Du Cange*, tome VI, 1931). Paris, Champion, 1931. In-8° de 94 pages.

Considérable est l'influence exercée sur un grand nombre des concepts de la philosophie médiévale par les écrits du pseudo-Denys. Dès qu'il s'agit des attributs divins, de la hiérarchie céleste, du problème du mal, c'est Denys qu'on invoque. Mais cette influence n'a pu s'exercer qu'à travers les diverses traductions latines qui furent faites des œuvres de Denys écrites en grec et chacune des traductions a influé d'une manière sensible sur l'élaboration des traductions suivantes. Le R. P. Théry a entrepris de déceler le mécanisme de ces influences successives. Les deux premières *études dionysiennes* sont consacrées tout naturellement aux deux premières traductions de Denys dues à Hilduin et à Scot Erigène au IXe siècle.

Après avoir noté un premier envoi d'ouvrages de Denys, vers 758, adressé par le pape Paul I à Pépin le Bref, le R. P. Théry nous conte comment un manuscrit grec des œuvres de Denys fut remis à Louis le Pieux par les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople Michel le Bègue en 827 à Compiègne; il établit de la manière la plus irréfutable que l'abbé de saint Denis, Hilduin, se préoccupa entre 832 et 835 de la traduction latine de ce manuscrit, que la version d'Hilduin est parvenue jusqu'à nous dans son intégrité grâce à trois manuscrits : le latin 15645 de la Bibliothèque nationale de Paris, le 27 de la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer et le 903 de la Bibliothèque de Bruxelles. Scot Erigène se servit aussi du même manuscrit grec, mais il eut aussi sous les yeux la traduction d'Hilduin. La valeur des traductions dépendra tout d'abord de la valeur du manuscrit de Michel le Bègue; or ce manuscrit, encore qu'il présente un assez grand nombre d'omissions et d'erreurs, est écrit en onciales, ce qui le rend fort plaisant à la vue, mais fort pénible à la lecture, d'où une nouvelle source d'erreurs que ne sauront éviter ni Hilduin, ni Scot. Une parfaite connaissance de la langue grecque était nécessaire; or ni Hilduin ni Scot ne la possédaient; tous deux cependant avaient acquis des notions suffisamment précises pour se tirer honorablement de l'entreprise, mais ils ne pouvaient prétendre résoudre toutes les difficultés qui provenaient tant de la paléographie que du vocabulaire et des obscurités de la doctrine. Hilduin a du reste fait appel à la collaboration des moines grecs; sa version a souffert de la multiplicité des concours, se traduisant par la multiplication des chances d'erreurs. Le R. P. Théry montre en effet que la traduction d'Hilduin suppose le travail simultané de plusieurs personnages : lecteur, traducteur et copiste.

La traduction de Scot établie directement par lui seul servira de base à toutes les traductions postérieures, et elle sera mille fois

citée et commentée; celle d'Hilduin connaîtra un moindre succès. Par contre la vie de Denys et les *Areopagitica* d'Hilduin concluant à l'identité de l'auteur des *Hiérarchies* et du disciple de saint Paul devaient avoir l'audience de tous les philosophes du Moyen Age; on ne cessera de considérer les doctrines du Pseudo-Denys comme l'expression indiscutable de la théologie la plus orthodoxe.

Le R. P. Théry a noté minutieusement et avec un incomparable sens critique les caractéristiques principales de l'œuvre des deux traducteurs, décrit leurs méthodes de travail, dosé très exactement le degré de leur science linguistique et de leur culture. Il a en outre pu établir — précieuse indication pour les philologues — quelle était la prononciation du grec chez des moines grecs du IXe siècle.

Marcel BAUDOT.

Henri CLAVIER. *L'Humanisme et la piété chrétienne.* Essai d'histoire, de critique et de psychologie religieuses. Paris, éditions « Je sers », [1932]. In-8° de 79 pages, 5 francs.

Cette brochure n'est point un travail d'histoire, comme son titre le donnerait à entendre. L'humanisme dont on y parle n'est point le mouvement qui remplit le quinzième siècle et se poursuivit dans les siècles suivants, tantôt servi tantôt combattu par celui de la réforme. Ce que M. Clavier prétend examiner, c'est la part du culte de l'homme dans la piété. Il étudie successivement la piété anthropocentrique, — la piété théocentrique, — la piété christocentrique. Son livre, qui est d'inspiration calviniste moderne, peut intéresser ceux qui cherchent à collectionner les courants divers entre lesquels se partage la pensée calviniste actuelle. Il abonde en remarques critiques sur la piété catholique, pour laquelle il semble n'éprouver que dédain et pitié, même lorsqu'il la considère dans un esprit aussi élevé que saint François de Sales. Mais il n'épargne pas ses traits au calvinisme germanique représenté par Barth et son école. Finalement, on a quelque peine à retirer de cette lecture quoi que ce soit de positif et de bienfaisant pour l'âme. Telle est du moins notre impression la plus nette en arrivant aux dernières lignes de l'ouvrage.

L. CRISTIANI.

M. BESSON, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. *La révocation de l'édit de Nantes.* 3e édition. Genève, librairie Jacquemond, 20, Corraterie, 1933. In-8° de 61 pages.

D. LASSERRE. *A propos de l'édit de Nantes et de sa révocation. Un exemple d'historiographie catholique.* Lausanne, Concorde, 1932.

La troisième édition de l'opuscule de Mgr Besson sur la révocation de l'édit de Nantes reproduit, sans y rien changer, le texte des éditions précédentes, auquel on a joint un avant-propos et des notes qui sont un commentaire explicatif du sujet.

L'avant-propos met sur la sellette un protestant fribourgeois,

M. Lasserre, qui, pour discréditer l'apostolat religieux de Mgr Besson auprès de ses compatriotes, a trouvé malin de mettre en doute sa sincérité en s'attaquant à son œuvre historique. Mgr Besson, nos lecteurs le savent, s'est spécialisé dans l'étude des origines chrétiennes en Valais. Mais de ces questions assez ardues et plutôt étrangères à son contradicteur, celui-ci s'est prudemment abstenu de parler pour s'en prendre à un petit travail de vulgarisation sur la révocation de l'édit de Nantes, publié par l'évêque dans un bulletin paroissial, *l'Écho vaudois,* en 1918. L'article de Mgr Besson, réimprimé deux fois depuis, était-il donc si désobligeant ? accusait-il du moins une méthode défectueuse ou seulement ces « opinions particulières » qui sont synonymes d'hérésies selon Bossuet ? Nous sommes loin de tout cela. Vous en jugerez d'ailleurs en lisant les critiques que Mgr Besson relève chez son censeur qui, toutes, dénoncent un aveuglement qu'on imagine à peine.

Mais là n'est pas le piquant de l'affaire. Les citations truquées de M. Lasserre, ses insinuations qui fleurent l'artifice, ses imputations gratuites (et rien ici de la grâce au sens de Calvin), tout cet assemblage d'incompréhension et de bonne foi suspecte est présenté par lui comme « un exemple d'historiographie catholique ». N'est-il pas plutôt à craindre que ces derniers défauts ne soient ceux qui caractérisent précisément la mauvaise chicane de M. Lasserre ? Avant de briller dans *les Cahiers protestants,* où ses articles reçurent tout d'abord un accueil empressé, l'auteur eut certainement gagné à mieux connaître l'école d'en face : son allégation stupide en fait foi.

Que Mgr Besson ait jugé utile de répondre, il le devait sans doute à ses diocésains péniblement impressionnés par l'écho que la brochure de M. Lasserre avait rencontré dans la presse protestante des Quatre Cantons. Cela nous a valu par surcroît une explication résolument objective du libéralisme de l'évêque qui, dès 1918, n'hésitait pas à stigmatiser la révocation de l'édit de Nantes comme « une faute et une iniquité ». Reprenant l'un après l'autre chacun des points contestés, Mgr Besson y répond en découvrant les sources auxquelles s'était alimenté l'érudition de M. Guiraud pour son *Histoire partiale, Histoire vraie* que Mgr Besson avait d'abord « utilisé largement ». Il y ajoute le fruit de ses propres recherches (les notes sont en étendue trois fois supérieures au texte), insistant sur ce qu'était à la même époque en Suisse la politique religieuse des cantons protestants à l'égard de l'élément catholique : autant de preuves qui amplifient et corroborent les pages de 1918.

Le constat ainsi établi ne peut que servir la cause de l'historiographie catholique auprès de ceux que la tentative de M. Lasserre aurait pu égarer. Même lorsqu'on sème contre le vent, la graine germe toujours qui tombe en bonne terre.

Victor Carrière.

G. Mollat. *La Question romaine de Pie VI à Pie XI* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Paris, Gabalda, 1932. In-12 de 469 pages, 24 francs.

De nombreux ouvrages ont déjà été consacrés aux accords du Latran et à la solution donnée par eux à la Question romaine. Mais pour pleinement réaliser le sens de ces accords, qui intéressent à la fois l'histoire de l'Église et l'histoire politique générale, il importe de ne pas négliger l'évolution historique de la Question romaine. Or, de par la nature des problèmes en cause, cette Question est restée longtemps essentiellement brûlante. La plupart des historiens qui en ont traité jusqu'à l'époque de la conclusion des accords du Latran n'ont point su s'affranchir de leurs préoccupations politiques ou religieuses, et ainsi leurs exposés sont-ils en général plus ou moins tendancieux dans un sens ou un autre. Le temps a fait son œuvre, les passions se sont apaisées, et il est devenu possible d'écrire cette histoire avec sérénité. C'est ce que s'est proposé de faire M. G. Mollat, professeur à l'Université de Strasbourg. Il y a excellemment réussi, montrant que l'histoire contemporaine lui est aussi familière que celle de l'époque des papes d'Avignon dont il est un spécialiste réputé. Son ouvrage, remarquablement documenté, et méthodiquement composé, constitue un très utile historique de la Question romaine, et de son évolution, de Pie VI à Pie XI, jusqu'à la solution que lui ont donnée les accords du Latran. M. Mollat a eu l'heureuse idée de joindre à son livre une carte des États pontificaux en 1860, et de reproduire, à titre d'appendices, les textes les plus importants jalonnant l'histoire de la Question romaine : l'armistice de Bologne du 23 juin 1796, le traité de Tolentino du 19 février 1797, la loi des garanties du 13 mai 1871, et enfin, marquant l'étape dernière, les accords du Latran.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

BIOGRAPHIES

P. Pourrat. *Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice* (Collection : les Grands Cœurs). Paris, Flammarion, 1932. In-12 de 220 pages, 12 francs.

Faire tenir en 220 pages une vie aussi remplie que celle de M. Olier obligerait, si l'on voulait ne rien omettre, à composer un récit qui ressemblerait fort à une table des matières. Aussi le but de la collection *Les Grands Cœurs* n'est-il pas d'entrer dans tous les détails, même importants, d'une existence, mais bien de se borner aux œuvres principales, et surtout de mettre en relief dans la vie d'un personnage ce qui est l'œuvre particulière, caractéristique, de son activité. « C'est le propre des grands cœurs, a dit le P. Lacordaire, de découvrir le principal besoin des temps où ils vivent, et de s'y consacrer. » C'est par cette pensée que débute la biographie de M. Olier, où l'on montre qu'il a compris le principal besoin de l'époque qui était d'avoir un bon clergé, et que le

moyen de le former était de créer des séminaires. Vainement depuis quatre-vingts ans, avait-on essayé de réaliser le décret du concile de Trente sur la fondation des séminaires dans chaque diocèse. Les essais n'avaient point ou avaient médiocrement réussi. Ce qui était réputé irréalisable pour la France en 1640, fut tout d'un coup réalisé par M. Olier, saint Vincent de Paul et saint Jean Eudes de 1641 à 1644. Elle le fut par M. Olier sous une forme spéciale, différente de celles que l'on avait tentées jusqu'alors : une communauté de prêtres du clergé formant une sorte de séminaire permanent, où l'on recevait des disciples pour les former au sacerdoce et où maîtres et élèves vivaient de la même vie, de la même règle, l'éducation se faisant ainsi par la confiance et l'exemple.

Dans cette biographie tout se concentre vers la formation de ce séminaire : La préparation depuis l'enfance de M. Olier jusqu'à son sacerdoce (1608-1633); les missions d'Auvergne et de Bretagne qui lui ont fait connaître l'état du peuple des campagnes et du clergé chargé de l'instruire et de le former à la vie chrétienne (1634-1639); l'épreuve par laquelle Dieu le fit passer durant deux années pour le purifier de toute attache personnelle et en faire un instrument plus parfait entre ses mains (1639-1641). On raconte alors les commencements du séminaire à Vaugirard (fin 1641 et 1642) et son transfert à Saint-Sulpice (1642). En même temps qu'il fondait le séminaire, M. Olier devint curé de Saint-Sulpice, cure alors immense comprenant tout le faubourg Saint-Germain avec plus de 150 000 habitants. Il y montre ce que peut un saint curé : ayant pris cette paroisse dans un état lamentable il en fit, en dix ans, la paroisse la plus réglée, la plus pieuse de Paris. Il y imprima si fortement son action qu'elle se fait encore sentir et que les règlements qu'il y établit ont servi de modèle à nombre d'autres paroisses. Selon les vues de M. Olier la paroisse était comme une école d'application où les séminaristes se formaient à l'exercice de plusieurs fonctions du ministère, telles que les catéchismes et les cérémonies.

La fondation du séminaire, la réforme de la paroisse nous montrent en M. Olier, l'homme d'action, l'homme pratique. Mais cet homme d'action était un mystique dans tout le sens plein de ce mot. On ne peut se dispenser de le faire connaître sous cet aspect. C'est ce que fait l'auteur dans un chapitre spécial : *Le mystique, l'auteur spirituel et le directeur d'âmes.* Sa mystique a ses sources dans saint Paul et dans saint Jean; elle s'inspire de la spiritualité de l'Ecole Française. Sa grâce particulière, a écrit M. Henri Bremond, dans son volume sur l'*École Française,* est de présenter la doctrine bérullienne « avec une telle limpidité, une telle richesse d'imagination et une telle ferveur que cette métaphysique d'apparence un peu difficile devienne accessible et séduisante à la moyenne des lecteurs ». Ce chapitre analyse ses divers ouvrages. Le dernier chapitre raconte les dernières années, années de maladie, d'épreuves, et la mort (1651-1657). En achevant la lecture de

ce petit volume, le lecteur aura acquis, comme dans une esquisse très nette et très exacte, la connaissance du caractère et des œuvres de J. J. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice et l'admirable curé de la paroisse de ce nom.

Signalons quelques légères fautes d'impression. (Est-il possible de les éviter toutes ? il en est qui se sont introduites après les dernières corrections). Page 160, 3 lignes avant la fin, dans une citation, au lieu de *soutint*, lire *soutient* impérieusement demandé. — Page 218, ligne 8 : deux mots ont du tomber : tout ce que le clergé *de France*, et même du monde entier. — Page 177, ligne 13 : une expression inexacte : Saint-Merry, paroisse *limitrophe* de celle de celle de Saint-Sulpice. Saint-Merry est sur l'autre rive de la Seine et séparée par d'autres paroisses. *Peu éloignée* serait plus juste. Si le volume avait comporté des notes, l'auteur aurait signalé parmi les *plusieurs catholiques* qui répondirent à Arnaud, un disciple même de M. Olier, M. Tronson dont les deux lettres se trouvent dans la *Correspondance* de Louis Tronson, publiée par M. Bertrand. t. IV.

Eug. LEVESQUE.

Georges GOYAU. *Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages (1786-1832). Le Pacifique. L'Ile Bourbon. Madagascar.* Épilogue par Pierre LHANDE, S. J. Paris, Plon, 1933. In-12 de VII-295 pages, portrait, 15 francs.

Henri de Solages, né à Rabastens en 1786, fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice et reçut l'ordination en 1814. Bien qu'il eût dès cette époque le désir de se consacrer aux missions dans les pays infidèles, il accepta de devenir curé de Carmaux (1815), puis vicaire général de Pamiers (1826). On songea en 1827 à lui donner la préfecture apostolique de La Guadeloupe : sa candidature ne fut pas agréée, mais il fut nommé préfet apostolique de l'Ile Bourbon (la Réunion) le 17 juillet 1829. Quelques jours plus tard, le hasard lui fit rencontrer un capitaine de navire anglais, Dillon, qui avait navigué pendant plusieurs années dans les mers de l'Océanie. Solages et Dillon se plurent et ils élaborèrent le projet grandiose d'une expédition maritime destinée à faire connaître la religion catholique dans cette partie du monde presque complètement abandonnée à l'évangélisation protestante: un navire de la marine royale aurait parcouru les archipels en laissant des prêtres aux points choisis par Dillon; en outre un séminaire aurait été établi à Bourbon pour la préparation des missionnaires. Plusieurs congrégations furent invitées par Solages à fournir des apôtres, mais, rebutés par ses exigences ou effrayés par son inexpérience, les Jésuites, les Pères du Saint-Esprit, les Picpuciens refusèrent plus ou moins ouvertement leur concours. Cependant la Propagande le nomma préfet apostolique des Iles du Pacifique tout en le maintenant préfet de Bourbon (16 janvier 1830). Le gouvernement français qui avait d'abord montré des dispositions favorables, changea d'avis lorsque M. de Solages ré-

clama pour Dillon la direction de l'expédition : on ne peut s'étonner que notre gouvernement ait refusé de mettre nos officiers sous la dépendance d'un étranger, d'autant plus que certains incidents de la carrière de Dillon engageaient à la méfiance. Le 6 avril 1830, le ministre d'Haussez signifia au préfet apostolique que l'état religieux de Bourbon exigeait sa présence. Enfin le 6 janvier 1831, M. de Solages arriva dans son diocèse où il rencontra de nombreuses et graves difficultés: il fit preuve d'énergie et l'on peut penser que son épiscopat aurait été utile et fécond s'il s'était prolongé pendant plusieurs années, mais l'Ile Bourbon n'était pas le seul territoire qui lui avait été confié. Ses prédécesseurs avaient été contraints de négliger Madagascar où des missionnaires protestants, pour la plupart anglais, avaient remporté des succès notables. M. de Solages, mal renseigné, croyait que la reine Ranavalona était favorable à l'influence française et n'était pas hostile au catholicisme. Le 17 juillet 1832, il arriva à Tamatave, sans aucune recommandation de l'administration française, et prétendit aller à Tananarive pour voir la reine. Tamatave avait alors pour gouverneur le généralissime et « prince » Coroller, fils naturel d'un breton de l'île de France et d'une malgache, intelligent et instruit mais entièrement dévoué à la race à laquelle appartenait sa mère; le passeport pour aller à Tananarive fut refusé; les lettres adressées à la cour demeurèrent sans réponse. Hardiment, Solages partit seul, car ses deux domestiques avaient été terrassés par la fièvre. Il n'était plus qu'à cinq ou six journées de marche de la capitale, lorsqu'il reçut la défense formelle d'aller plus loin. Il tomba malade et succomba le 8 décembre 1832. Peut-être mourut-il de la fièvre ; peut-être mourut-il de faim. Des traditions rapportent que les gardes envoyés par le prince Coroller empêchèrent qu'il sortît de la cabane où il était enfermé, ni qu'on lui portât des secours.

M. Georges Goyau a raconté avec beaucoup de talent l'histoire mélancolique de ce prêtre zélé et malheureux; aucun de ses grands desseins missionnaires ne réussit. Cependant « M. de Solages n'était pas mort en vain; le nom de Madagascar figurait désormais dans les listes de la Propagande, non plus seulement comme celui d'une terre de promesse, en regard duquel tout chiffre manquait, mais comme celui d'une terre de labeur, où l'on pourrait bientôt dresser le catalogue des âmes. Actuellement, il y a là-bas plus de quatre cent cinquante mille catholiques pour fêter le centenaire d'Henri de Solages ».

Ce livre est une contribution utile à l'histoire des missions pendant une période obscure et stérile. Peu de temps après la mort du préfet apostolique de Bourbon, la Propagande fut méthodiquement organisée de façon que l'on ne vit plus des hommes de bonne volonté, mais sans expérience, se dépenser en vains projets ni ignorer ou méconnaître le rôle des congrégations entre lesquelles fut partagé le monde païen.

H. Bourde de La Rogerie.

Marguerite SAVIGNY-VESCO. *La princesse Louise Adélaïde de Bourbon Condé*. Paris, Lethielleux, 1932. In-16 de 199 pages.

L'auteur n'insiste pas sur l'idylle amoureuse que la princesse Louise de Condé noua aux eaux de Bourbon-l'Archambault avec le marquis de La Gervaisais, parce que ce récit est parfaitement connu. Madame Savigny-Vesco expose comment la princesse se sentit poussée à la vie religieuse, comment elle répondit à l'appel d'en haut. Elle décrit la vie errante de Louise de Condé à travers l'Europe, fuyant devant les armées de la Révolution, allant de couvent en couvent (les Capucines, les Trappistines) avant de se stabiliser dans l'ordre de saint Benoît.

Devenue bénédictine du T.-S. Sacrement, sous le nom de sœur Marie de la Miséricorde dans un couvent d'abord de Pologne, puis d'Angleterre, elle rentra en France, la Révolution terminée, et devint fondatrice et prieure du Temple. Là elle donna l'exemple des plus hautes vertus chrétiennes et mourut en odeur de sainteté le 10 mars 1824. Sa fondation lui survécut. En 1848 ses filles quittèrent le Temple pour se transporter rue Monsieur dans l'ancien hôtel de Montesquiou-Fezensac.

René DELÈGUE.

G. RIGAULT. *Le Frère Philippe*. Paris, Bloud et Gay, 1932. In-16 de 231 pages, 12 francs.

Le Frère Philippe a dirigé l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes de 1838 à 1874. Pendant son généralat de trente-cinq ans, il a donné une vive impulsion à l'Institut : l'effectif des Frères est passé de 2 300 à 10 535, les maisons se sont multipliées en France et hors de France, en Europe, au Canada, aux Etats-Unis, en Algérie, Egypte, Turquie, à la Réunion, à Madagascar, en Birmanie, en Cochinchine. Le Frère Philippe a été un pédagogue très averti. C'est lui qui a organisé le premier en France l'enseignement moderne et Victor Duruy a fait plus que s'inspirer de ses méthodes. Au point de vue religieux, il a été un animateur : par ses circulaires et ses livres de piété, il a tenu constamment ses frères en haleine et il a su leur insuffler une vie surnaturelle plus intense. Répandu, cet ouvrage sera un très efficace apostolat.

René DELÈGUE.

Pierre MÉLINE. *Paul Bureau* (Les Maîtres d'une génération). Paris, Bloud et Gay, 1932. In-16 de 157 pages, 12 francs.

Paul Bureau (1865-1923) a été professeur de droit à l'Institut catholique de Paris. Ce fut un juriste, un sociologue, un publiciste, un conférencier. Il est intervenu dans tous les grands débats qui ont passionné l'opinion de son temps avec une grande indépendance d'esprit, mais pas toujours avec la circonspection nécessaire. Il lui arriva de soutenir des thèses peu orthodoxes, ce qui entraîna la mise à l'Index d'un de ses ouvrages. Mais la façon dont

il accepta la condamnation mit en relief son esprit de foi et de soumission à l'Église. Les dernières années de sa vie furent les plus fructueuses. Il se fit pédagogue. Il se fit professeur de méthode et instituteur d'esprits. Il a formé des consciences. Son dernier livre, *la Science des mœurs*, est un traité d'éducation.

René Delègue.

J. Wehrlé. *Victor Delbos* (Les Maîtres d'une génération). Paris, Bloud et Gay, 1932. In-16 de 160 pages, avec un portrait, 12 fr.

Victor Delbos, professeur de philosophie à la Sorbonne, est mort prématurément le 16 juin 1916. Né à Figeac le 26 septembre 1862, il était âgé seulement de cinquante-trois ans. Arrêté par la mort en pleine production, il laissait d'importants travaux qui lui avaient justement acquis la réputation d'un savant de premier ordre, et lui avaient ouvert dès 1911 les portes de l'Institut. Adonné, par suite d'une préférence très nettement marquée, à l'histoire de la philosophie, il avait fait porter sur Spinoza et sur Kant son effort principal. L'homme chez lui était à la hauteur du savant. Au lendemain de sa mort, il méritait d'être salué par Emile Boutroux, comme « image de la loyauté, de la délicatesse et de la bonté ». Aussi doit-on savoir gré à M. l'abbé Wehrlé, ancien camarade de Delbos à l'École normale supérieure et son ami intime, de s'être attaché à faire revivre, pour l'instruction des nouvelles générations et leur plus grand profit, l'attachante physionomie du regretté philosophe. Delbos ne nous a pas laissé seulement, par ses écrits, une importante contribution à l'histoire de la philosophie. Sa vie constitue un grand exemple de modestie, de discrétion, d'humilité. Mais surtout, la leçon essentielle donnée par Delbos est qu'entre les deux termes christianisme et philosophie que certains prétendent être en opposition plus ou moins irréductible, il y a au contraire possibilité d'une alliance. Delbos est la preuve que « dans une même intelligence très haute et une même conscience très droite, on peut trouver la synthèse indivisiblement réalisée et du christianisme et de la philosophie. Delbos a été un chrétien philosophe et un philosophe chrétien. Il a même été un philosophe catholique ». Toute cette pénétrante étude se lira avec un grand intérêt.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Chanoine L. Cristiani. *Une Lampe devant l'Hostie! Mère Jeanne-Françoise de Jésus, fondatrice de l'Institut de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus* (1783-1827). Lyon, Religieuses de l'Adoration perpétuelle, 24, place des Chartreux, 1932. In-12 de xxvi-402 pages, avec illustrations.

M. le chanoine Cristiani, professeur aux Facultés catholiques de Lyon et doyen de la Faculté des lettres, raconte ici avec son talent bien connu la vie et les vertus de l'humble fondatrice des Sœurs

de l'Adoration perpétuelle de Lyon. Charlotte Delphine Marie Boudet, née le 2 juin 1783 à Lagnieu (Ain), orpheline à cinq ans, épousa en 1880, à l'âge de dix-sept ans, un riche Lyonnais, Philippe Choussy de Grandpré, âgé de trente-quatre ans. A la mort de son mari en 1813, elle revint à Lagnieu, où l'abbé Léonard Furnion devint son directeur. Peu à peu elle réunit autour d'elle quelques pieuses filles avec lesquelles elle alla, en 1820, s'établir à Lyon dans une humble maisonnette de l'ancienne Chartreuse et jeta ainsi les fondements de la nouvelle congrégation, dont le but était l'adoration réparatrice. Avec l'aide de l'abbé Furnion, la jeune congrégation prit peu à peu sa forme définitive. Les constitutions qui s'appuyaient sur la règle de saint Benoît furent adaptées au but particulier de l'institut. Le costume blanc avec le manteau rouge pour le service du chœur fut emprunté au costume des Sœurs de Picpus. La fondatrice, qui s'était d'abord appelée sœur du Cœur contrit de Jésus, puis avait pris le nom de Jeanne-Françoise de Jésus, mourut le 15 juin 1827. Après avoir raconté la vie si édifiante de la Mère Jeanne-Françoise, l'auteur expose dans un tableau d'ensemble « ses vertus et ses enseignements » (p. 275-391).

G. Allemang.

E. Laveille, S. J. *L'Ame d'un prêtre, Monseigneur Laveille, dans ses souvenirs, ses notes intimes et sa correspondance.* Paris, P. Téqui, 1931. In-12 de xix-276 pages, 12 francs

Le R. P. Laveille a recueilli dans ce volume quelques écrits de son distingué et regretté frère, Mgr Laveille, vicaire général de Meaux, à qui l'on doit tant de biographies élégantes et édifiantes. On y trouve des souvenirs émouvants, qui vont jusqu'à son ordination sacerdotale, des lettres, des pensées, quelques discours de circonstance, quelques rapports sur l'Œuvre des Vocations sacerdotales dans le diocèse de Meaux. Ce livre est intitulé justement *l'Ame d'un prêtre,* car il s'en dégage la physionomie très attachante d'un prêtre qui fit honneur, par sa piété, son esprit apostolique et son amour du travail intellectuel au clergé français et à la Congrégation de l'Oratoire dont il faisait partie.

J.-B. Sabrié.

P. Polyeucte Guissard. *Portraits Assomptionnistes.* Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-8° de 412 pages.

Cet ouvrage contient trente notices biographiques de religieux qui ont honoré la congrégation de l'Assomption par leur zèle religieux, leur haute valeur morale, leurs qualités pédagogiques, leurs travaux intellectuels et apostoliques. Il permet de se faire une idée avantageuse de l'activité déployée par la congrégation dans les domaines les plus variés : l'enseignement, la presse, les œuvres missionnaires. On ne les lira pas sans plaisir ni profit.

René Delègue.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Comte Maxime de SARS. *Les Origines de l'Institut de la Croix. Le couvent des Capucins de Soissons* (Extrait du *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Institut de la Croix de Soissons*, n°s 7 et 8). Soissons, 1932. In-8° de 24 pages, planches.

L'auteur de cette monographie a mené avec soin ses recherches; il a eu le mérite de ne pas se cantonner aux Archives locales et voir à Paris, dans les recueils généraux relatifs à l'Ordre des Capucins (Voir É. CLOUZOT, *Répertoires des sources manuscrites de l'histoire de Paris*, v. Capucins), ce qui pouvait être dit du couvent de Soissons. Cette maison fut fondée en 1612 et dura jusqu'à la Révolution. Elle ne semble avoir comporté jamais plus de cinq profès et trois frères lais. Les bâtiments sont convenablement décrits. On regrette seulement que la vie du couvent et l'action exercée par les religieux n'aient pas été étudiées. Il eût fallu pour cela dépouiller les registres municipaux pour y trouver les mentions de sermons prêchés par les Capucins, il eût fallu aussi s'enquérir dans les bibliographies des œuvres qu'ont pu laisser les religieux, ce qui aurait permis de fixer la personnalité des plus marquants d'entre eux.

Henri LEMAÎTRE.

Désiré AUBRY. *Belle figure et grande œuvre*. Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1931. In-8° de XI-405 pages.

La grande œuvre dont il s'agit dans ce livre est celle du Bon-Sauveur de Pont-l'Abbé-Picauville, au diocèse de Coutances. Elle sert d'asile à un millier environ de malheureux atteints de troubles mentaux, et elle est placée sous la direction des Sœurs du Bon-Sauveur, communauté établie à Caen au XVIIIe siècle. La maison de Pont-l'Abbé-Picauville fut fondée par une femme de bonne lignée et de noble caractère, Sophie d'Aigneaux qui épousa en 1810 M. de Riou. Devenue veuve, elle consacra sa vie à la piété et à la charité, appela dans son domaine de Picauville les Sœurs du Bon-Sauveur, devint elle-même religieuse et administra pendant quelques années, en qualité de supérieure, l'œuvre dont elle était la principale fondatrice. La Mère de Riou mourut en 1849, mais M. Aubry n'arrête pas à cette date l'histoire de l'œuvre du Bon-Sauveur de Picauville, il la suit minutieusement à travers ses vicissitudes, ses revers, ses développements jusqu'à l'heure présente. Sa documentation, puisée aux archives de la famille d'Aigneaux, aux Archives de la Manche, dans les archives du Bon-Sauveur est abondante et solide.

J.-B. SABRIÉ.

Edouard BRULEY. *Le Bon-Pasteur d'Angers*. Paris, éditions Spes, 1931. Petit in-8° de 174 pages, 8 francs.

Le Bon-Pasteur d'Angers est une congrégation qui se consacre au relèvement moral des femmes repenties. Il a pour fondatrice

et animatrice la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. Soumis à la règle spirituelle de saint Jean, il a été approuvé en 1835. A la différence des refuges auxquels Jean Eudes laisse une autonomie complète, les couvents fondés par le Bon-Pasteur restent dans la dépendance directe de la maison-mère.

L'institution du généralat, qui se heurta à une violente opposition, a procuré au Bon-Pasteur une puissance de rayonnement admirable. Actuellement « la Congrégation compte 313 monastères, répartis sur tous les continents et groupés en 34 provinces. L'Europe en a pour sa part 133, l'Amérique du Sud 71, l'Amérique du Nord 66, l'Asie 15, l'Afrique 10, l'Océanie 9, l'Amérique centrale 6 et l'Insulinde 3 ». Au 1er juin 1931 l'effectif de ses religieuses était de 9 400.

M. Bruley ne se borne pas à écrire l'histoire du Bon-Pasteur d'Angers et de sa fondatrice. Prenant pour modèle le couvent d'Angers, il nous décrit d'une façon très vivante ce qu'est une maison du Bon Pasteur, l'activité qui y règne, les méthodes qui y sont appliquées, la spiritualité qui inspire l'apostolat des religieuses pour le relèvement, la protection et la persévérance des femmes qui leur sont confiées.

René Delègue.

HISTOIRE LOCALE

Comte Maxime de Sars. *L'Histoire des rues et des maisons de Laon*, publiée par la Société historique de Haute-Picardie. Laon, Archives départementales de l'Aisne, 1932. In-8° de 449 pages, 13 illustrations, 40 francs.

Histoire d'une vieille ville picarde, rue par rue et maison par maison. Intéresse l'histoire religieuse, car le clergé possédait le quart des immeubles et presque toute la ville était divisée en censives appartenant à l'évêque, aux chapitres, aux abbayes et aux chevaliers de Malte.

M. S.

Abbé Joseph Salvat. *Castelnaudary pendant la guerre des Albigeois.* Carcassonne, impr. Gabelle, 1930. In-8° de 24 pages.

Sous ce titre, M. l'abbé Salvat a écrit, d'une plume alerte, la chronique de la petite ville forte de Castelnaudary de 1211 à 1220. Utilisant les sources narratives de l'époque : l'*Historia Albigensis* de Pierre des Vaux-de-Cernay, la *Chronica* de Guillaume de Puylaurens et la *Chanson de la croisade albigeoise* avec le remaniement en prose de ce poème, il brosse trois tableaux historiques : ceux des deux sièges, le premier en 1211, le second en 1220, où Castelnaudary devient le pivot de la lutte entre les armées des croisés venus du nord et des hommes de Languedoc réunis sous la bannière du comte de Toulouse. Puis, entre ces deux épisodes,

dont M. Salvat a fait ressortir tout l'intérêt, il présente le récit, plus bref, de la cérémonie, célébrée à Castelnaudary durant l'été de 1213, dans laquelle Amaury, le fils aîné et futur successeur de Simon de Montfort, est armé chevalier, presque à la veille de la bataille décisive de Muret.

E. MARTIN-CHABOT.

Charles COLLAS. *Saint-Louis d'Antin et son territoire.* Nanterre, Impr. G. Lagache, 1932. In-8° de 379 pages avec illustrations, 18 francs.

L'auteur est vicaire à Saint-Louis d'Antin depuis 1929. En l'espace de moins de quatre ans, il a su dépouiller et consulter un assez grand nombre de documents et rédiger, tout en continuant son ministère, l'ouvrage qu'il présente au public; ce n'est pas un mince mérite. Il ne convient pas moins de louer la sûreté de ses informations, la clarté de sa rédaction, l'intérêt qu'il a su donner à son œuvre et qui retient l'attention du lecteur. On ne peut que s'associer aux éloges que, dans la préface, lui décerne généreusement Mgr Pisani.

A vrai dire, si on la compare à celle d'autres paroisses, plus anciennes de quelques siècles et dont le passé est encombré d'une multitude de faits, de conflits ecclésiastiques, civils ou politiques, qui demandent pour les démêler un labeur opiniâtre et prolongé, l'histoire de la paroisse de Saint-Louis d'Antin, qui ne commence qu'en 1802, est assez pauvre. L'auteur consacre, au début, une centaine de pages à la description du territoire de la future paroisse, en commençant par les éléphants et les rhinocéros des périodes préhistoriques; c'est trop ou trop peu. Pour être vraiment utile, l'histoire de ce territoire, particulièrement aux XVIIIe et XIXe siècles, eût demandé une étude plus fouillée et des développements plus complets; quelques emprunts à l'histoire du lycée Condorcet n'eussent pas été déplacés.

La seconde partie, la plus importante, spécialement consacrée à la vie paroissiale, est principalement l'histoire des curés qui se sont succédé à la tête de cette paroisse; il y a là quelques très bonnes pages. On pourrait cependant observer que les proportions des perspectives sont insuffisamment sauvegardées; tous ces bons pasteurs paraissent à peu près sur le même plan; et cependant que d'inégalités, de disproportion entre eux ! Le souci, qui paraît être celui d'un panégyriste constant, a voilé aux yeux de l'auteur, les différences appréciables de degré dans la valeur humaine ou l'action sacerdotale. Saint-Louis d'Antin s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir eu, au cours de son passé, quelques vicaires hors pair, des prêtres remarquables, dont certains étaient nettement supérieurs à leur curé d'alors; ils sont nommés, mais discrètement; leur influence est en quelque sorte enténébrée par l'éclat de lumière projetée sur le curé.

L'ouvrage se termine par cent cinquante pages consacrées à la

description de l'église et à ses œuvres. L'église, comme chacun sait, n'a rien de remarquable. Les quelques œuvres d'art qui y sont conservées sont de second et même troisième ordre. Les œuvres paroissiales sont celles de toutes les paroisses. L'auteur y a dépensé beaucoup de littérature diluée, diffuse, qui dépare un peu le reste du volume. Cette partie, comme la première, gagnerait à être ramassée en des pages plus nerveuses et moins étendues.

Ce sera le perfectionnement d'une seconde édition, que nous souhaitons rapide. On en profitera pour apporter quelques améliorations de détail, telles les suivantes que nous nous permettons de signaler : Page 26 : « en 1429, Jeanne d'Arc campa vers Monceau. » Rien n'est moins établi; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle fit cantonner à Monceau quelques détachements qui la rallièrent vers le chemin d'Argenteuil, le matin qu'elle se dirigea vers la porte Saint-Honoré. — Le chemin d'Argenteuil ne partait pas de La Ville-l'Évêque, comme il est dit p. 33, mais des abords de la porte Saint-Honoré, ainsi qu'on le voit sur les anciens plans de Paris. — La Butte des Moulins semble bien n'avoir été formée que par amoncellements de détritus de toutes sortes et n'être pas une butte naturelle, comme une incidente de la page 7 semblerait le laisser comprendre. — Les Mathurins n'étaient pas « gros décimateurs » sur les paroisses qui devaient contribuer plus tard à former le territoire paroissial de Saint-Louis (p. 41). — Il ne paraît pas que le fameux dîner des « Chevaliers de Saint-Louis », au mardi-gras 1776, ait été envoyé par la Guimard (p. 53) aux pauvres de Saint-Roch; ce geste généreux appartiendrait à la danseuse Dervieux, à qui on a tenté de le restituer (*Commission du Vieux-Paris,* 30 juin 1928; procès-verbal, p. 146). — Catherine de Médicis n'installa pas les Capucins « près du Louvre » (p. 59); ils s'installèrent près des Tuileries, dont cette reine fit commencer la construction vers 1564. — Si l'auteur veut bien se reporter aux prescriptions canoniques de l'époque, il jugera avec moins de sévérité les difficultés de procédure (p. 63), qui ont fait hésiter l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. — Il n'est pas fait mention de l'opposition faite à la fondation de la paroisse, lors du Concordat, par le curé de Saint-Roch et dont a parlé autrefois Mgr Pisani. — L'épisode de la fameuse « épingle » (p. 154) qui aurait fait la fortune de Laffitte, est considéré généralement aujourd'hui comme controuvé; etc.

L'auteur aura également avantage à suivre de plus près la correction de ses épreuves. Ainsi Pététot ne sera pas « nommé » curé tantôt en 1837 (p. 173), tantô ten 1839 (p. 176). — La loi de séparation sera datée du 9 décembre et non du 9 *novembre* (p. 257). — Les noms propres seront exactement orthographiés (ex.: Jouin et non *Jouan,* Derroite et non *Deroitte,* Trocadéro et non *Tescaders...*) — On ne donnera pas à d'anciens vicaires des prénoms qui n'ont jamais été les leurs... L'ouvrage se termine, en effet, par une courte notice biographique sur chacun des prêtres qui ont été vicaires à Saint-Louis d'Antin. C'est une heureuse idée dont il

faut féliciter l'auteur. Malheureusement, on ne devra consulter ce document qu'avec prudence : il y a des erreurs et des lacunes qu'on s'explique d'autant moins qu'il était facile de les éviter en consultant soigneusement la collection des *Ordo* diocésains.

Ces quelques réserves témoignent de l'intérêt qu'on trouve à la lecture de cette œuvre, qui mérite une large diffusion, non seulement dans la paroisse de Saint-Louis, mais aussi parmi tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du diocèse de Paris.

Henri COUGET.

Clément TOURNIER. *Histoire diocésaine de Toulouse.* Pages modernes. Toulouse, Imprimerie Fournié frères, 1932. In-12 de 214 p.

M. le chanoine Clément Tournier, le docte curé de Saint-Sernin de Toulouse a eu l'heureuse pensée de recueillir et de publier les rapports annuels qu'il a présentés aux assemblées générales de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de Toulouse dont il fut le secrétaire de 1909 à 1924 et dont il est maintenant le président. Ces rapports sont au nombre de douze et on ne les lira pas sans admirer la virtuosité que l'auteur a déployée pour éviter la monotonie, et l'esprit pétillant qui les anime. L'ouvrage s'ouvre par un petit aperçu historique sur la fondation de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de Toulouse qui remonte à 1889 et sur les vicissitudes de cet établissement, maintenant fixé rue Malaret. Ce livre est une contribution utile à l'histoire contemporaine du diocèse de Toulouse, et ceux qui s'intéressent aux études ecclésiastiques n'y rencontreront pas sans émotion les noms de Duilhé de Saint-Projet, de Batiffol, Valentin, Samouillan.

J.-B. SABRIÉ.

V. LEPETIT. *Le Choléra de 1832 à La Délivrande.* Caen. Société d'impression de Basse Normandie, 1932. In-8° de 57 pages.

Le choléra sévissait avec violence dans le bourg de la Délivrande depuis juillet 1832 quand l'autorité ecclésiastique décida de porter processionnellement la statue de la Vierge miraculeuse à travers les rues du bourg le jour du 15 août. Le fléau disparut aussitôt après cette manifestation religieuse. La brochure écrite par le P. Lepetit n'a pas d'autre objet que de commémorer le centenaire de ce fait mémorable. — Une simple remarque : l'auteur appelle Mgr Frayssinous, le créateur des conférences de Notre-Dame alors que cette épithète ne peut appartenir qu'à Frédéric Ozanam.

René DELÈGUE.

Auguste DUPOUY. *Histoire de Bretagne* (Collection : Les vieilles provinces de France). Paris, Boivin [1932]. Petit in-8° de VI-427 pages, illustré, 24 francs.

De gros volumes ont été consacrés à l'histoire de la Bretagne, au XVIe siècle par B. d'Argentré, au XVIIIe par les Bénédictins de

Saint-Maur, de nos jours par Le Moyne de la Borderie et B. Pocquet. Ce sont d'importants ouvrages de format in-folio ou in-quarto; on ne possédait, dans un format plus maniable, aucune histoire digne de ce nom, sauf l'intéressant petit livre, *la Bretagne*, publié en 1925 par M. A. Raison du Cleuziou qui ne conduit le récit que jusqu'à 1532. Le livre de M. A. Dupouy comble une lacune; il comprend l'histoire de l'ancien duché depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; il est agréablement écrit et il est parfaitement impartial; l'auteur est exactement informé et il a l'avantage de n'être pas spécialisé dans telle ou telle branche des études historiques : il n'a négligé ni l'histoire économique et sociale, ni l'histoire artistique, ni l'histoire religieuse.

On peut être certain que *l'Histoire de Bretagne* obtiendra le succès qu'elle mérite, mais on doit souhaiter que certaines erreurs de détails ne soient pas reproduites et que des lacunes soient comblées. Nous nous permettons d'en citer quelques-unes. Des références aux ouvrages historiques fondamentaux seraient utiles ainsi qu'une carte géographique, car nombre de lecteurs ne sauront où placer des pays — Domnonée, Penthièvre, Léon, Cornouaille, etc. — dont les noms sont maintes fois cités. Plus utile encore serait un tableau généalogique de la famille ducale, car l'histoire de la transmission de la couronne ducale est souvent difficile à suivre: l'auteur lui-même ne paraît pas avoir très bien compris l'origine des droits du dernier duc, François II. Quelques lignes trop brèves sont consacrées aux marins de Saint-Malo de la fin du XVIIe siècle: les Malouins ne firent pas que la guerre de course; ils rendirent à la France des services plus importants et plus durables en frayant au commerce maritime la route de l'Amérique du Sud et de la Chine; par contre l'histoire du prêt de 30 millions qu'ils auraient fait à Louis XIV ne doit être présentée que sous une forme dubitative. Le nom de Mahé de la Bourdonnais méritait d'être cité, quelque discutable qu'ait été son rôle en certaines circonstances. On reste stupéfait devant une petite phrase dans laquelle l'auteur nous dit que, en 1814, à Nantes, « règne la Terreur blanche et Cardaillac rappelle Carrier »; ce Cardaillac était un policier maladroit et brutal, mais ses plus noirs méfaits ne peuvent faire penser aux cinq mille noyades de Carrier. Enfin la table des matières est tout à fait insuffisante : dix-huit lignes ne laissent pas deviner tout ce que ce petit livre renferme d'utile et ne permettent pas de le consulter facilement.

H. Bourde de la Rogerie.

Antoine Roy. *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne.* Paris, Jouvé, 1930. In-8° de XVI-292 pages.

Les Canadiens français étaient-ils aussi ignorants que certains écrivains l'ont prétendu ? L'enquête conduite avec beaucoup de méthode par M. A. Roy permet de penser que la situation des lettres, des sciences et des arts dans la colonie n'était ni meilleure,

ni pire que dans la plupart des provinces de la métropole. Les Canadiens d'esprit studieux pouvaient s'instruire; des écoles existaient dans les couvents et dans plusieurs paroisses; les Jésuites dirigeaient à Québec depuis 1635 un bon collège. A vrai dire, l'enseignement que nous appelons primaire était aussi mal organisé qu'en France; les écoles, dont beaucoup n'eurent qu'une existence éphémère, donnaient un enseignement rudimentaire. On aimerait à savoir ce que valait le collège de Québec, mais les recherches de M. Roy n'ont pas été fructueuses ; il ne cite pas de cahiers de cours recueillis par des élèves, ni même aucun de ces programmes des « exercices » si communs en France et qui donnent des renseignements intéressants sur les études en vogue et sur le recrutement des élèves. On peut penser que l'enseignement donné à Québec était satisfaisant : dans des dossiers concernant des collèges bretons, nous avons remarqué que les élèves originaires de la Nouvelle-France étaient beaucoup moins nombreux que les créoles venus des Antilles et même des lointaines Mascareignes. Si les gentilshommes et les bourgeois canadiens qui ne pouvaient se dispenser de donner une éducation convenable à leurs enfants ne les envoyaient pas en France, c'était sans doute parce que le collège de Québec leur paraissait suffisant.

Les livres publiés en France étaient envoyés au Canada et ils y trouvaient des acheteurs. L'étude de très nombreux inventaires après décès a permis à M. Roy de le constater; certains Canadiens lisaient beaucoup; ils lisaient même des livres peu orthodoxes. L'auteur cite deux ou trois bibliothèques qui comptaient plusieurs milliers de volumes; à cette époque de pareils trésors étaient, en tous pays, très rares. Des inventaires nomment 40 ou 50 volumes chez des notaires ou des officiers, 220 chez un membre du conseil supérieur; la plupart des officiers et des magistrats de France n'étaient pas mieux pourvus; dans beaucoup de presbytères de chez nous, on n'aurait pu inventorier 130 volumes comme en 1733 chez le curé de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans ou 500 en 1755 chez son confrère de la Pointe aux Trembles.

Il serait fort inexact cependant de croire que les Canadiens étaient des « intellectuels ». M. Roy a annexé arbitrairement à la littérature de son pays des œuvres écrites par des auteurs nés en France et qui avaient reçu en France leur formation intellectuelle: telle l'histoire de la fondation de Montréal écrite par l'abbé Dollier de Casson qui ne peut être comptée comme une œuvre canadienne; l'auteur était un gentilhomme breton, ancien officier, qui entra dans les ordres et passa aux missions de Montréal à un âge assez avancé. Accablés par les exigences de la vie matérielle et du perpétuel état de guerre, les Canadiens n'eurent pas le loisir de devenir des savants pas plus que des écrivains; deux médecins, Sarrazin et Gauthier, furent correspondants de l'Académie des sciences : dans d'autres colonies, moins anciennes et moins importantes, les correspondants furent plus nombreux.

Quelques chapitres très curieux et très neufs sont consacrés aux

arts et plus spécialement à l'art de bâtir. Les constructions en pierre, réservées aux services publics, furent généralement élevées sur les plans et sous la direction d'ingénieurs français. Les Canadiens, chasseurs de fourrures, navigateurs, explorateurs, donnaient à leurs frères de France le bel exemple d'une vie énergique et un peu sauvage; on doit savoir gré à M. Roy d'avoir établi qu'ils restaient cependant sensibles, autant que les circonstances le permettaient, à tout ce qui fait le charme de la vie dans les vieux pays.

H. Bourde de la Rogerie.

VARIÉTÉS

Eutrope Chardavoine. *Annuaire pontifical catholique. XXXVIe année, 1933.* Paris, Maison de la Bonne Presse, s. d. In-8° de 943 pages, avec figures et portraits, 45 francs.

On ne saurait trop apprécier la ponctualité du vieil « annuaire Battandier », ainsi que la diligence et la conscience scrupuleuse avec lesquelles ses diverses rubriques sont tenues à jour par les soins du P. Chardavoine. Outre les listes copieuses et exactes de dignitaires et d'institutions ecclésiastiques qu'il contient, cet annuaire, à la façon des almanachs mais avec plus de sérieux que la plupart d'entre eux, met sous les yeux de ses lecteurs d'attrayants articles touchant les sciences religieuses et particulièrement l'histoire et la liturgie. C'est ainsi qu'il publie, cette année, la suite de notices documentées sur les cardinaux du xve siècle, depuis le pontificat de Calixte III jusqu'à celui de Sixte IV (1455-1484); un article de diplomatique sur la réforme grégorienne du calendrier par Grégoire XIII en 1582 et de curieuses pages sur l'occurrence de l'Annonciation et du Vendredi saint, rencontre chronologique qui donne occasion, comme on sait, au fameux jubilé de N.-D. du Puy (le prochain tombera en 2005) et au miracle du seignement de certaines reliques de la sainte Épine, notamment à Andria, en Pouille. Parmi les récents actes du Saint-Père rappelés par l'*Annuaire* on notera l'inauguration du nouveau « Bras » de la Bibliothèque vaticane, le 15 novembre 1931, destiné à remplacer le bâtiment dont la chute a coûté la vie au regretté bibliothécaire Vattasso; puis, le 27 octobre 1932, l'inauguration de la Pinacothèque, cérémonie au cours de laquelle Pie XI s'est élevé contre les « déformations d'un art dit sacré qui, sous prétexte de modernité, ne fait qu'outrager le beau et la morale ». Les friands de détails typiques ne manqueront pas de remarquer que le pape a composé une formule pour la bénédiction des instruments d'alpinisme (14 octobre 1931). Comme on le voit, cet annuaire est plein de renseignements utiles à l'historien des choses ecclésiastiques. La clarté de leur classement permet de les retrouver vite et sans peine.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 58e année, 1931 (fasc. 3 et 4). Paris, Champion.

Maurice Dumolin : *Notes sur l'abbaye de Montmartre*, p. 145-238, 244-325, 21 croquis. Importante étude sur cette abbaye fondée par Louis VI en 1134. Historique général où, dans l'ordre chronologique des abbatiats des 46 abbesses de Montmartre, sont analysés de nombreux actes concernant l'abbaye. Cet historique montre que, jusqu'à la Révolution, Montmartre resta un couvent de banlieue. Son domaine parisien, la censive du For-aux-Dames, n'avait pas une grande étendue. En 1669, l'abbaye de Montmartre acheta la seigneurie de Clignancourt : histoire de ses seigneurs et de ses principaux habitants.

H. Lemoine : *l'Université de Paris demande le droit de nommer des électeurs aux États généraux de 1789*, p. 239-240. Publication de sa requête.

Albert Mirot : *l'Hôtel de la Barre-du-Bec*, p. 325-335. Ancienne rue de la Barre-du-Bec (emplacement actuel de la rue du Temple). Possédé au xve siècle par Tanguy du Chastel.

Commission du Vieux-Paris. Procès-verbaux (1928).

Grimault : *Rapport sur des fouilles*, p. 54-58, 1 pl. Rue Saint-Jacques (voie romaine); place de la Bastille. — : *Rapport sur des fouilles*, p. 96-105, 3 pl. Découverte, boulevard Saint Germain, de la pierre de fondation de la chapelle Saint-Yves (1352); historique de cette chapelle et publication de documents la concernant.

M. Dumolin : *les Sculpteurs employés par Mansart à l'hôtel Carnavalet*, p. 125-128. — : *la Véritable maison mortuaire de Pascal*, p. 177-186. Cette maison, aujourd'hui disparue, s'élevait à l'emplacement du n° 67 de la rue du Cardinal-Lemoine.

M. Barroux : *le Collège du Dauphiné, à Paris*, p. 150-154, 156-160. Aperçu historique à propos d'une dalle gravée relative à la fondation du collège, découverte boulevard Saint-Germain et qui porte la date de 1510. En définitive, le collège de Dauphiné paraît n'avoir jamais été ouvert.

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLVII, 1932.

J. G[aston] : *la Dévotion à saint Sébastien dans l'ancien Paris*, p. 122-126. Cette dévotion est une extension du culte populaire romain. Des confréries de dévotion invoquaient ce saint contre la peste; des confréries de métiers en grand nombre l'avaient pris comme protecteur. — H. Couget : *Une école de paroisse parisienne au* xviie *siècle*, p. 751-755. Fondée en 1588 pour l'église succursale de Saint-Roch, par Henry de Joyeuse. Son fonctionnement au xviie siècle. — A. Serre : *le Grand orgue de Notre-Dame de Paris*, p. 793-796. Fabriqué par la maison Cavaillé-Coll et inauguré en 1868.

Tome CLVIII, 1932.

J. Gaston : *le Sort mélancolique des Archives paroissiales*, p. 273-278. Inventaire de documents autrefois distraits d'archives paroissiales et recueillis par l'auteur.

Bulletin de la Société historique... des VIIIe et XVIIe arrond. de Paris. Nouvelle série, n° 9, 1931-1932. Paris, Champion.

René Dupuis : *les Écuries du comte d'Artois*, p. 99-113, pl. Construites faubourg du Roule à la fin de l'Ancien Régime.

René Dupuis : *le Démembrement et la fin de la seconde pépinière du Roule*, p. 114-138, plans. Commencé en 1779, le morcellement continua pendant la Révolution et se précipita dans la première moitié du XIXe siècle.

Le Vieux Montmartre. Soc. d'hist. des XVIIIe et IXe arrondissements. Nouvelle série, fasc. 10 (n° 89 de la collection). Paris.

J. Mauzin : *Une page de l'histoire administrative de Montmartre. Un bienfaiteur de Montmartre : Jean-Jacques Lambin. Origine du village Orsel. L'asile Piemontesi. La dernière municipalité*, p. 249-267, fig.

Robert Mathieu : *Charles-Louis Fremont. Notice biographique*, p. 268-282, fig. Métallurgiste et iconographe montmartrois (1855-1930). — : *Maurice Drouard, sculpteur et dessinateur montmartrois* (1886-1915), p. 283-342, fig. Biographie et catalogue de ses œuvres.

Le Vieil Arcueil. Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. d'Arcueil et de Cachan. N° 13 à 17, 1931-1932. Arcueil.

André Déguine : *le « Voyage d'Hercueil »*, p. 113-123. Édition abondamment annotée du fameux poème de Ronsard, relatant une promenade à Arcueil.

L. L. V. : *l'Aqueduc romain d'Arcueil*, p. 124-128, 130-136, 138-145, fig. Historique et description.

Le Vieux Saint-Maur. Bull. de la Soc. hist. de Saint-Maur-des-Fossés. Bibliothèque de Saint-Maur (n° 5, avril 1932).

Casenave : *le Domaine des Rets avant et pendant la Révolution*, p. 129-152, fig. Aujourd'hui commune de Chennevières-sur-Marne. L'histoire des Rets remonte au XVIIe siècle.

Dr Roger Goulard : *Un maître-chirurgien briard accusé de trahison*, p. 153-155. Antoine Gilles, qui aurait livré Brie-Comte-Robert aux ennemis du roi en 1652, pendant les guerres de la Fronde.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. 33e année. 1931.

F. Boulé : I. *Notes sur la rue Satory*. — II. *La rue du Maréchal-Joffre*. p. 1-14. Emplacement de l'ancien cimetière Saint Louis. Pavillon Letellier qui servit de grand séminaire de 1833 à 1906.

Dr E. Christen : *la Chirurgie et les premiers chirurgiens du roi aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 15-39. L'auteur fait remarquer la qualité des chirurgiens Dionis, Félix, Mareschal, supérieurs aux médecins de la même époque.

Agnès Joly : *les Archives municipales de Versailles*, p. 59-66. Étude sur les anciens registres paroissiaux de Versailles. Ils sont au nombre de 529 : 10 pour la première paroisse Saint-Julien (1545-1684) ; 324 pour la pa-

roisse royale Notre-Dame (1684-1792); 173 pour Saint-Louis et 22 pour Saint-Symphorien. Les naissances, les mariages, les décès royaux et princiers y sont consignés avec ceux des simples paroissiens. Les signatures illustres y abondent.

H. Lemoine : *Notes historiques sur Villepreux* (S.-et-O.), p. 66-86 et 131-153. Les Gondi, seigneurs de Villepreux. Les séjours de saint Vincent de Paul. La vente du mobilier de l'église pendant la Révolution; le rétablissement du culte en l'an III.

E. Lery : *les Outils de Louis XVI. Les pendules de Marie-Antoinette.* p. 87-100.

L. Risch : *Chateaubriand à Savigny-sur-Orge,* p. 157-208. Le village et la société de Savigny en 1801; la maison louée par Pauline de Beaumont; le séjour de Chateaubriand et la rédaction du *Génie du Christianisme.*

34e année. 1932.

Henriette Célarié : *les Vieilles demeures de Viroflay,* p. 1-14. Le château de Saint-Vigor; la maison de Louvois.

A. Hachette : *la Maison du roi et les inventeurs,* p. 20-35. La Maison du roi a dans ses attributions l'examen des mémoires des inventeurs.

G. Mauguin : *J.-J. Rousseau est-il venu à Versailles?* p. 45-52.

Dr E. Christen : *Cahier des doléances des chirurgiens de Versailles,* p. 139-152.

H. Lemoine : *Notes historiques sur la forêt de Cruye et ses environs avant Louis XIV,* p. 152-162. La forêt de Cruye appelée forêt de Marly à partir de 1690.

L. Risch : *A travers quelques registres paroissiaux de Seine-et-Oise* (1518-1643), p. 186-196. Étude sur les registres les plus anciens ayant échappé aux troubles des guerres de Religion et de la Fronde. Relevé des observations écrites par les curés sur les événements du temps.

Le Vieil Argenteuil. Année 1932.

Abbé Lassailly : *Histoire de la Révolution à Argenteuil,* p. 5-11. Les élections municipales; les enrôlements.

Yvonne Bezard.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
Tome XLI, 1er et 2e fascicules. Fontainebleau. 1932.

Alb. Catel : *les Curés rouges de Seine-et-Marne : Métier,* p. 47-84, 89-124. Biographie développée d'un personnage qui fut pendant une partie de la Terreur le maître absolu du département. Curé constitutionnel de Melun, juge au tribunal civil, délégué du représentant du peuple, président de la Société populaire et du Comité de surveillance de Melun, il fut un ambitieux dont l'exaltation politique, accrue par un autoritarisme féroce, n'était pas plus sincère que sa religiosité antérieure; et sa moralité fut plus que douteuse. M. Catel étudie son rôle politique et le suit à Melun, à Moret, à Montereau; il nous trace aussi un portrait peu flatteur de l'homme privé, né à Ladon (Loiret) en 1758, mort en 1825 à Nemours où il s'était établi libraire-épicier dès 1797.

Max. Legrand : *les Mathurins d'Étampes, de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs,* p. 149-169. Début d'un travail sur cette maison religieuse, entrepris à l'occasion d'une étude sur une statue de saint conservée au musée d'Étampes; étude iconographique sur saint Jean de Matha, fondateur de l'ordre des Trinitaires.

H. Stein.

OISE

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.
Tome XXVII, 1re partie. Beauvais, 1932, 361 pages.

Dr V. Leblond : *Beauvais dans l'angoisse pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans*, p. 95-361. Extraits des registres de délibérations de l'Hôtel de Ville (1402-1445). Œuvre posthume. Introduction, notes, glossaire et table alphabétique par M. le chanoine Meister.

Publication du Comité archéologique de Noyon.

Le Livre rouge, cartulaire de la ville de Noyon (Chauny, 1932, 119 p., réimpression). Recueil de documents de 1140 à 1410, commencé en 1388 et détruit en 1918 lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Noyon.

Société d'histoire... de Senlis. Comptes-rendus et mémoires.
6e série, tome II, 1927-1928. Senlis, 1928, cxxx-103 p.

O. Boutanquoi : *Les Souvenirs d'une femme du peuple. Marie-Victoire Monnard, de Creil* (1777-1802), p. 20-78. 2e partie. Séjour à Paris; renseignements curieux sur les journées révolutionnaires.

Félix Louat : *les Gardes du corps à Senlis (juillet 1814-mars 1815)*, p. 78-98. Installation et incidents.

6e série, tome III, 1929-1930. Senlis, 1930, cxiii-166 p.

Général de Lagarenne : *Jeanne d'Arc dans le Valois*, p. 1-17. Dernières étapes après le sacre de Reims.

Jean Vergnet-Ruiz : *Mademoiselle de Séry*, p. 19-34. Louise-Victoire Marie Madeleine Le Bel de la Boissière de Séry. Sa liaison avec le Régent. Renseignements généalogiques.

Dr René Bénard : *Une émeute dans le Valois en 1775 (épisode de la guerre des farines). Le curé d'Auger-Saint-Vincent, Tirel de la Martinière, incarcéré à la Bastille*, p. 35-159. Nombreuses pièces justificatives. Généalogie complète de la famille Tirel de la Martinière.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. Année 1932, Beauvais.

Chanoine Beaudry : *A propos d'une tapisserie de la cathédrale de Beauvais*, p. 13-15. Scène de la conversion de Sergius Paulus dans la série des *Actes des Apôtres*, d'après Raphaël (Manufacture de Beauvais, xviie siècle). Comparaison avec d'autres reproductions de ce carton de Raphaël. — : *le Grand séminaire de Beauvais en novembre 1790*, p. 391-393. Publication d'un rapport de l'époque sur l'administration, le personnel, les revenus et les charges. — : *le Grand séminaire de Beauvais pendant la Révolution*, p. 402-405, 414-415. Liquidation de l'ancien séminaire dirigé par les Prêtres de la Mission et passage au clergé constitutionnel. Vente des biens.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique.
Tome X. Soissons, imprimerie de l'*Argus Soissonnais*, 1932.

André l'Eleu : *Comment une église devint théâtre*, p. 7-34. Récit détaillé des tribulations subies par l'église Saint-Remy-Place de Laon, transformée en théâtre depuis la Révolution.

Roger Rodière : *Quelques souvenirs de la famille de Hédouville*, p. 35-65. Description de manuscrit, sceaux, pierres tombales, portraits, château, cadran solaire, canon et ex-libris, intéressant cette famille, origi-

naire du Vexin, dont le représentant le plus connu est le général de ce nom, ambassadeur, sénateur et pair de France (13 ill.).

Comte de Hennezel d'Ormois : *les Armoiries communales de Dizy-le-Gros et de Colligis-Crandelain*, p. 69-109. Monographie historique sur deux localités du département de l'Aisne qui ont choisi des armoiries après avoir reçu la croix de guerre (2 ill.).

Comte Maxime de Sars : *l'Évolution de Laon*, p. 115-121. Essai de synthèse historique sur le développement d'une ville depuis son origine jusqu'à nos jours.

Jacques Rodolphe-Rousseau : *Un document allemand sur la bataille de Laon*, p. 123-135. Traduction d'un récit allemand de la bataille perdue par Napoléon, le 8 mars 1814 (1 ill.).

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. N° 230. Tome XXI. 1931.

Edmond Belouet : *les Derniers jours de la paroisse Saint-Pierre de Meung-sur-Loire*, p. 490-505. Récit de la résistance qu'opposèrent, en 1791, les habitants de cette paroisse supprimée aux ordres de fermeture de leur église. Il fallut, pour exécuter le décret, faire venir 200 fantassins et 50 cavaliers.

Eugène Jarry : *la Cathédrale Saint-Étienne d'Orléans et la première accrue de l'enceinte*, p. 518-525. Un acte notarié de 1502 relate que l'ancienne cathédrale d'Orléans, édifice « de grande étendue », avait été coupée en deux par les murailles de la cité. Or celles-ci furent construites à la fin du IIIe siècle. Est-ce à dire qu'il existait déjà, à ce moment, une communauté chrétienne nombreuse ? On sait que les problèmes soulevés pour ces époques lointaines, dans les documents modernes, sont parfois inextricables.

Georges Chenesseau : *les Vestiges d'une galerie de circulation dans l'église de Meung-sur-Loire*, p. 559-565. On a découvert, dans les murs de cette belle église, des couloirs qui ont partiellement tenu lieu de triforium : ils devaient être reliés l'un à l'autre par des passerelles en encorbellement.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 5e série, tome XXIII, 1928-1931.

Robert Refoulé : *Un peintre suisse, Eugène Burnand*, p. 179-202. Analyse de l'œuvre religieuse de cet artiste.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux Tome XIV, feuilles 24-26, 1932.

R. Vaultier : *les Armoiries de la charpente de l'église de Soulaires (Eure-et-Loir)*, p. 380-382. Armoiries d'Eustache de Chambon, seigneur de Soulaires, et de Marie Thiboust, sa femme, vers 1535.

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 76e année. Chartres, 1932.

Y. Delaporte : *l'Adoration des mages à la cathédrale*, p. 5-17. Description de neuf représentations de la scène, du XIIe au XIIIe siècle. Neuf il-

lustrations. — : *Notes sur l'adoration des mages dans l'histoire de l'art religieux*, p. 41-44. — : *Un Noël canadien du* XVIIe *s.*, p. 359-362. P. 359, ligne 9, lire 1649, et non 1629. — : *les Anciens fonts baptismaux de la crypte de Notre-Dame de Chartres*, Suppl., p. 132-136.

M. Jusselin : *Instructions données par l'évêque de Thou aux prêtres du diocèse de Chartres le 22 mai 1578*, Suppl., p. 24-29. Allocution de l'évêque au clergé réuni pour le synode de la Pentecôte.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.
Tome XVI, feuilles 1-7, 1932-1933.

A. Peschot : *Un arrière-neveu de Jeanne d'Arc*, p. 42-44. Michel de Brunet, seigneur de la Rochevert, à Cloyes, au XVIe siècle.

C. Thiercelin : *les Statues de la Sainte-Chapelle de Châteaudun*, p. 57-66, 79-87. Description de quatorze statues, fort remarquables, du XVe siècle.

Abbé Bouard : *Notes dunoises*, p. 99-104. Bail du prieuré de Saint-Martin du Péan (1553) ; vol de grains à l'abbaye de Bonneval, d'après un document de 1553.

Yves Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
XXVIIIe volume, 1930.

A. Cauchie : *l'Évêché de Blois et ses jardins*, p. 126-167. Construit sur les plans de Jacques-Jules Gabriel. Les travaux dans leurs parties essentielles étaient terminés en 1703. L'aménagement des terrasses et des jardins se poursuivit jusqu'à la Révolution.

Semaine religieuse du diocèse de Blois. 61e année. Blois, 1932.

Mgr Boulliau : *Antoine Moreau. Épilogue à l'étude sur le fondateur des Sœurs du Saint-Sacrement*, p. 85-88, 148-152, 197-199, 625-628. L'auteur donne la liste des maisons de la congrégation (une soixantaine) « disséminées avant 1793, sur le territoire de dix-sept ou dix-huit de nos départements d'aujourd'hui » et signale l'activité de l'institut après la Révolution. — : *le Chrétien dans Royer-Collard*, p. 341-344, 389-392, 465-468, 560-564, 573-576, 671-675, 719-724. Sont rappelées, en particulier, les traditions locales de la vie religieuse de Royer-Collard à Chateauvieux, ses relations avec le clergé des environs et avec Talleyrand, son voisin de Valençay.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

La Province du Maine.
2e série, tome XII, 1932. Le Mans, Hôtel Cardinal-Dubois.

A. Ledru : *le Maine sous Charles VI*, p. 3-13. Ses largesses contribuent à la construction du transept de la cathédrale.

H. Baret : *l'Idée conductrice du Moyen Age*, p. 14-17, 61-65, 121-127. A l'aide de faits plus spécialement empruntés à l'histoire religieuse du diocèse, on veut prouver que pour bien saisir l'histoire locale, il faut s'imprégner beaucoup de l'esprit général de la nation.

A. Ledru : *les Maisons canoniales du Chapitre du Mans*, p. 49-60, 111-120, 145-153, 186-194, 209-219. Leur situation exacte, leurs divers occu-

pants au cours des âges : celles de la place du Château, dont le Grabatoire qui est l'évêché actuel, celles de la rue des Chanoines, placées presque toutes sous la protection d'un saint.

M. Termeau : *le Paupérisme dans la région de Sillé-le-Guillaume au* XVIIIe *siècle*, p. 164-168, 177-185, 242-251. Pour le connaître, il faudrait étudier non seulement les rapports de la Commission intermédiaire ou les cahiers de doléances, mais encore les minutes notariales où la misère du peuple nous apparaît moins pénible.

H. Bruneau : *le Chapitre cathédral. La Salle Capitulaire*, p. 220-227. Aujourd'hui dans une construction qui relie la tour Saint-Aldric à la grande sacristie.

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome XII. Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1932.

R. Triger : *Moitron-sur-Sarthe*, p. 65-78, 129-152. Tout un chapitre est consacré à la Commanderie du Guéliant qui, des Templiers, passa aux Hospitaliers et dont il reste encore quelques bâtiments et la chapelle. Dans celle-ci se voient des fresques du XIIIe siècle, entre autres, un fragment du « dit des trois morts et des trois vifs ».

Du Guerny et de Linière : *Armorial de la Sarthe*, p. 25-38, 90-113, 153-182. Armoiries de plusieurs ecclésiastiques, des abbayes, prieurés et communautés, des corporations du diocèse.

La Révolution dans le Maine.

8e année, 1932. Le Mans, imprimerie M. Villane.

Chanoine Uzureau : *les Préfets de la Mayenne et de la Sarthe et la Promesse de fidélité de l'an VIII*, p. 1-14. — : *les Fêtes de la Fédération à Sainte-Gemmes-le-Robert et à Evron* (1791), p. 65-72. D'après une relation rédigée par le curé de Sainte-Gemmes, qui en fut l'orateur.

Abbé Belin : *la Chapelle et la Statue de N.-D. des Champs*, p. 15-21. La chapelle, sise en Saint-Mars-sous-Ballon, est détruite. La statue est en l'église de Ballon. — : *les Cloches de la Couture en 1792 et le citoyen René Levasseur*, p. 99-107. Les paroissiens s'étant insurgés, Levasseur les fit poursuivre devant les tribunaux et, vu leur grand nombre, n'obtint qu'une condamnation insignifiante. — : *la Panique au Mans à l'approche des Vendéens*, p. 54-64, 81-98, 177-192, 213-220. — : *Une famille de prêtres confesseurs de la foi*, p. 108-128, 129-151, 193-208. La famille de la Roche, originaire de Mansigné. — : *l'abbé Hersant à La Flèche*, p. 221-256. Prêtre très remuant, ancien curé de Sainte-Gemme-le-Robert où il a prêté serment, s'installe à La Flèche, prend possession de l'église Saint-Louis du collège militaire et fait fonction de curé. Mais on l'oblige à cesser son ministère.

H.-M. Legros : *Cloches révolutionnaires*, p. 73-80. La cloche de Lucé-sous-Ballon fondue en 1793 porte l'inscription : *Jesus amor meus.*

E. Roulin : *Maître Julien-Michel Huet, curé de Chevillé pendant la Grande Révolution*, p. 152-171. Né à Montsort, curé depuis 1781, membre de la municipalité en 1790, prête un serment restrictif en 1791, est enfermé à la Mission en 1792. Revenu en 1802, il meurt en 1808.

Abbé Girault : *la Vente des biens nationaux situés dans la ville du Mans.* Hors texte, en cours de publication.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

3e série, tome IV. 1932. Le Mans.

A. Fertré : *le Romantisme dans le Maine*, p. 267-300.

KERCHNER et LEGROS : *Saint Barthélemy*, p. 320-353. Paroisse aujourd'hui réunie à Hellou, au diocèse de Séez. Curieuse délibération des paroissiens qui, en 1780, veulent conserver leur église.

P. DELAUNAY : *la Chouannerie de 1832 dans le Maine*, p. 382-520. Histoire très complète d'un mouvement auquel furent mêlés quelques membres du clergé et principalement le Petit Séminaire de Précigné.

Louis CALENDINI.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Tome XLVII, fasc. 171 et 172. Laval, Goupil, 1931.

René GAUCHET : *Une ville d'Anjou sous la Terreur. L'organisation du gouvernement révolutionnaire à Château-Gontier*, p. 161-179, 267-292. Une trentaine de terroristes au plus mènent le train; leur groupement anonyme réalise sans pitié ni remords les horreurs de l'an II qui commencèrent à Château-Gontier plus tard qu'ailleurs, mais y durèrent plus longtemps; au-dessus de tout règne la fièvre de déchristianisation: prestations et refus de serment par les religieuses du Buron (Cordelières), de l'hôtel-Dieu (Augustines), de l'hôpital général (Saint-Thomas de Villeneuve), Ursulines.

R. DELAUNAY : *Histoire d'Ernée. L'Eglise*, p. 180-198. Eglise construite en 1687. Confréries; liste des curés; cimetières.

Em. SINOIR : *Histoire du lycée de Laval. L'école centrale*, p. 199-253, 293-343. Personnel, organisation des cours, programmes et palmarès. L'École normale réussit à Laval, mieux que dans la plupart des départements, grâce aux talents et au dévouement des professeurs, et probablement grâce à Laban, un doctrinaire que la Révolution avait trouvé à Laval et laissa tranquille.

Yves de RAULIN : *Essai pour suivre les derniers représentants des familles de Doucelles, de la Ferté-Bernard et d'Usages au Maine, en Anjou, en Touraine et en Bretagne*, p. 257-266. Note sur Jean Bernard, archevêque de Tours, représenté par Jean Fouquet, dans le tableau de Nouans.

Tome XLVIII, fasc. 173 et 174. Laval, Goupil, 1932.

René GAUCHET : *Une ville d'Anjou sous la Terreur* (suite), p. 19-29, 81-97. La franc-maçonnerie à Château-Gontier; il est impossible de lui découvrir une tendance précise et disciplinée. La seconde chouannerie : rechute du paysan dans l'apathie; tout se passe comme si le campagnard ne se montrait sensible qu'aux mesures qui le frappent personnellement, en l'espèce, à la réquisition militaire, mais la résistance s'organise peu à peu et se propage par petites étapes. — Les bourgeois et les privilégiés ne résistent pas et se rabaissent pour se faire oublier et même donnent les encouragements les plus invraisemblables. Les aliénations des biens nationaux se poursuivent avec des plus-values extraordinaires qui s'expliquent par le discrédit des assignats, l'échelonnement des versements et le nombre des compétiteurs.

René GAUCHET : *l'Hôtel de François Fouquet, sieur du Fau, à Château-Gontier*, p. 30-39. C'est le musée actuel construit au début du XVIIe siècle par le cousin-germain du grand-père de Nicolas Fouquet, le surintendant des finances.

Em. SINOIR : *Histoire du lycée de Laval*, p. 98-157. Rôle de l'abbé d'Orlodot, ancien évêque constitutionnel de la Mayenne, comme bibliothécaire. Direction de l'abbé de Bigault : les programmes, les idées manifestées dans les discours des distributions de prix; le collège communal.

Semaine religieuse du diocèse de Laval.
64e année. Laval, Goupil, 1932.

N. R[AYMOND] : *le Calendrier. Étude sur d'anciens registres paroissiaux de Chemazé*, p. 22-23; exécution de l'édit de Paris (1563-1564) fixant au 1er janvier le commencement de l'année. — : *Curieux procès et mœurs curieuses*, p. 465-468, 476-478. Droit d'enfeu dans le chœur de l'église de Chemazé (1585). — : *Sécularisation de l'état civil à Grez-en-Bouère*, p. 558-559, 582-585. Rédaction des actes de l'état religieux après la constitution civile du clergé. — A. BATARD : *Sœur Monique*, pages 165-166, 176-178, 187-190, 199-203. Renseignements biographiques sur Marie Lhuillier, religieuse de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier, guillotinée en 1794 pour refus de serment. — *Le serviteur de Dieu, Charles Collas-Dubignon*, p. 463-464. Prêtre originaire de Mayenne, déporté et mort sur les pontons de Rochefort le 3 juin 1794. E. LAURAIN.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXIV (fin), janvier-décembre 1930. Paru en 1932.

E. GOURAUD : *Saint Martin partageant son manteau*, p. 227 et 228. Bas-reliefs tourangeaux par Lecomte fils; deux exemplaires conservés.

Chanoine V. GUIGNARD : *la Crue de l'Indre à Cormery en 1770*, p. 232. 38 morts dans le bourg. 15 000 livres de dégâts à l'abbaye de Cormery (nuit du 26 au 27 novembre).

E. LAINÉ : *M. de Nogerée, châtelain du Lochois et colon de Saint-Domingue*, p. 241-256. Emprisonné de novembre 1793 à juillet 1794 dans les greniers du château de Loches, avec une cinquantaine de suspects, dont vingt-trois religieuses ursulines et augustines. — : *Grandeur et décadence de la maison de Rohan*, p. 234 et 272. Exil du cardinal de Rohan à Rougemont, dépendance de Marmoutier.

Dr Raoul MERCIER : *Plan d'hospitalisation de l'armée républicaine en Indre-et-Loire durant la guerre de Vendée*, p. 257-265. Transformation en hôpitaux des abbayes de Marmoutier, de Beaumont et de Bourgueil, du couvent des Calvairiennes de Chinon. Massacre à Chinon de 500 prisonniers vendéens (3 décembre 1793). 1 plan et 2 vues des bâtiments de Marmoutier en 1749.

E. CHAMBERT : *le Pont-Girault et le chemin de Poitiers à Amboise*, p. 281-287, 1 phot. Jeanne d'Arc serait passée sur ce vieux pont en se rendant à Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Georges COLLON : *les Heures de Saint-Florentin d'Amboise, œuvre de Jean et d'Elisabeth Viau*, p. 294-304. Description du manuscrit (exécuté dans la première moitié du XVIe s.) et des 13 miniatures en grisaille; identification des artistes. 8 phot. Georges COLLON.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts. 6e série, tome VI. 1931.

Paul BRICHET : *Une vieille salle de la Doutre, à Angers*, p. 85-88. Description d'une salle du XIIIe siècle, qui est un curieux specimen de l'architecture angevine. Probablement salle dont il est question dans la donation faite en 1363 aux religieux carmes par Typhaine du Moussais.

O. Desmazières : *le Folklore préhistorique et protohistorique dans le département de Maine-et-Loire*, p. 88-103. Inventaire pour l'Anjou des légendes qui se rattachent aux mégalithes, aux vieilles pierres, aux fées, au diable, aux pratiques singulières dont les monuments, dits celtiques, étaient anciennement l'objet.

La Province d'Anjou. 7e année, 1932.

A. Recouvreur : *le Legs « Baron Christiani » et un primitif de Pincé*, p. 32-44. A retenir dans cet article la description d'un triptyque italien du XIIIe siècle que l'on peut voir au Musée Pincé, d'Angers. C'est un tableau peint à l'œuf, sur fond d'or et d'auteur inconnu. Le panneau central représente le Christ en croix avec la Vierge, saint Jean et sainte Madeleine; le volet de gauche, saint Etienne et sainte Catherine avec un donateur agenouillé; le volet de droite, deux évêques debout, qui semblent converser.

D. Paul Renaudin : *l'Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire au XIXe siècle*, p. 121-127. Les Bénédictins rentrèrent en 1890 à Saint-Maur de Glanfeuil; ils y restèrent jusqu'en 1901. Les fouilles entreprises pendant ce séjour de onze années ont amené d'importantes découvertes archéologiques qui viennent confirmer l'exactitude de la *Vita S. Mauri*, chronique du Xe siècle attribuée à Odon, abbé de Glanfeuil, et dont la véracité avait été fort contestée par M. Dieulafoy et par M. Giry.

D. Paul Renaudin : *l'Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire au XVIIe siècle*, p. 279-299. Publication et commentaire des Constitutions, rédigées en 1622 par Claude de Saint-Offange, abbé de Saint-Maur; inspirées par le souci de la régularité et adaptées aux coutumes religieuses de l'époque, elles nous font connaître jusque dans les détails la vie claustrale du temps.

L'Anjou historique. XXXIIe année, 1932.

Cette année encore, comme depuis longtemps, M. le chanoine Uzureau a été le seul rédacteur de son intéressante revue. Comme à l'ordinaire aussi, il y a publié à peu près exclusivement, en les faisant précéder de quelques lignes ou en les résumant, des documents d'archives publiques ou particulières, des passages d'ouvrages devenus rares, des extraits de journaux locaux de l'époque révolutionnaire ou du début du XIXe siècle, etc. Citons comme présentant un intérêt spécial pour l'histoire religieuse : *les Arnauld en Anjou* (XVIIe siècle), p. 3-16. Extraits des Mémoires publiés en 1756 à Amsterdam par l'abbé Antoine Arnauld de Pomponne, neveu de l'évêque d'Angers Henri Arnauld. — *M. Saillant, chanoine d'Angers* (1747-1831), p. 29-35. Remplaça en 1800 l'abbé Bernier, négociateur du Concordat, à la cure de Saint-Laud d'Angers. — *Mgr Montault à Saumur* (31 mai 1802), p. 54-57. — *Fondation de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers*, p. 65-70. Extraits du cartulaire récemment reconstitué et permettant de fixer à l'année 1022 la fondation de l'abbaye par Foulque-Nerra, comte d'Anjou. — *Installation de l'abbesse de Nyoiseau* (1686), p. 83-85. Anne-Catherine de Beauvilliers de Saint-Aignan installée par Henri Arnauld, évêque d'Angers. — *L'abbaye de Ronceray d'Angers en 1773*, p. 92-95. Comprenait 36 religieuses et jouissait d'un revenu en argent de 26 980 livres. — *Le Chapitre royal de Saint-Laud d'Angers*, p. 129-144. Notice inédite et anonyme de 1712 donnant d'intéressants détails sur l'église Saint-Laud, les reliques qui lui appartenaient, les confréries qui y étaient érigées, les cures qui étaient à la présentation du chapitre. — *Un Voyage en Anjou* (1199), p. 144-149. Voyage de saint Hugues de Lincoln, pendant lequel il assiste aux funé-

railles de Richard Cœur de Lion à Fontevrault et aux premiers actes du règne de Jean sans Terre. — *Le clergé de Briollay pendant la Révolution*, p. 164-169. — *Pourquoi les Angevins demandaient une Faculté de Théologie* (1810), p. 176-179. Pétition au ministre Fontanes lui demandant de rétablir au moins en partie l'ancienne Université. — *La fermeture du petit séminaire de Beaupréau en 1831*, p. 173-187. Les professeurs y étaient suspects de légitimisme, et, en prévision de troubles dans la Vendée, on remplaça les élèves par un bataillon d'infanterie. — *Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers*, p. 193-195. Note d'un registre paroissial de Morannes relatant la mort de l'évêque et faisant son éloge. — *La nomination de l'abbé Freppel à l'évêché d'Angers*, p. 253-256. Lettres du prélat, de sa mère du ministre des Cultes.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1932.

G. de Beaurepaire : *Conflit entre l'archevêque de Rouen et les religieux de Fécamp au* xviie *siècle sur l'exemption et la juridiction de l'abbaye*, p. 99-118.

Société d'histoire de Normandie. Bulletin, t. XV (1932-1933). Rouen.

Chan. F. Blanquart : *Lettres de l'archevêque Guillaume de Flavacourt pour la dédicace de l'église Saint-Vivien de Rouen*, 24 mai 1358, p. 37-41. — : *Prêt au roi par le Chapitre de Rouen d'une somme de 2 000 livres*, 26 juillet 1488, p. 68-70. Publications des documents avec commentaires.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXXI, 1932, Rouen.

E. P[rudent] : *le R. P. Delattre*, p. 131-135, 152-158. Article nécrologique. Le P. Delattre est né à Déville-lés-Rouen. — Dom F. Lohier : *Une lettre de Dom Louis-François Le Brun, bénédictin de Saint-Wandrille, confesseur de la foi sur les pontons de Rochefort*, p. 725-727. Lettre par laquelle il se dénonce aux administrateurs de la Seine-Inférieure pour ne pas faire condamner son beau-frère (19 brum. an II, 9 nov. 1793). — Abbé Jean Delamare : *les Derniers jours du Petit Séminaire du Mont-aux-Malades*, p. 747-749, 764-770, 794-798. Histoire de la disparition du grand séminaire en 1906.

Le Trait d'Union, organe des Œuvres paroissiales de Saint-Godard.
Tome IV, 1932.

Chan. A. Reneault : [*Histoire du monastère de Bellefonds*] (à suivre), avril à décembre. Histoire de ce monastère depuis sa fondation (1648).

La Normandie protestante, journal mensuel. 1932. Le Havre

Ed. Bourdon : *l'Ancienne Église réformée de Pontorson*, avril. — Ch. B[ost] : *Encore le temple de Pontorson*, juillet-août. Notes sur ce temple aux xvie et xviie siècles. — : *Dans les prisons d'Aumale en 1687*, novembre. Extrait de « la seconde partie de l'histoire de l'Église de Dieppe » publiée en 1903 par R. Garreta.

Paul Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire de Normandie. 41e année, 1932. Évreux.

Chanoine Farcy : *la Chapelle s. Yves à Rouen*, p. 26-35, 78-87, 150-158.

Alfred Ruault : *Notes biographiques sur l'abbé Bessin, curé de Plainville* (1734-1810), p. 39-46, 54-62, 182-186, 229-231 (fin).

Chanoine Uzureau : *l'Évêque d'Angers pendant la Révolution*, p. 63-65. Notes sur le séjour à Évreux de Mgr Couët du Viviers de Lorry (1792-1794). — : *la Déportation ecclésiastique dans la Seine-Inférieure*, p. 215-228. D'après les notes communiquées en 1793 à l'abbé Barruel. — : *la Constitution civile du clergé dans la Manche*, p. 272-275.

Clémentine de Courten : *Quelques fables de Daniel Huet, évêque d'Avranches*, p. 97-104.

Dom Fernand Lohier : *Note sur un fragment de Passionnaire relatif à sainte Luce, à saint Josse et à saint Thomas l'apôtre*, p. 105-112. Il s'agit d'un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque de Rouen.

Pierre Andrieu : *Pour servir à l'histoire des doyens ruraux des origines au* XIIIe *siècle*, p. 113-144. Excellente étude des origines du décanat spécialement en Normandie.

G. Dillaye : *Mgr de Nesmond et le prieuré de la Voûte Chilhac en Haute Auvergne*, p. 145-149. François de Nesmond, évêque de Bayeux, fut prieur de la Voûte de 1646 à 1710 environ.

Jules Leroy : *Correspondance inédite de Thomas Lindet*, p. 257-271. Intéressantes lettres adressées par l'évêque constitutionnel de l'Eure à son frère Robert Lindet pendant le Directoire (an VI).

M. Baudot.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie,
publié par « l'Association normande ». 99e année. Caen, 1932.

Le Tual de La Heudrie : *l'Aspect de Bayeux au temps de saint Louis*, p. 11-21. Essai documenté.

Chanoine Guérin : *l'Enseignement primaire avant 1790* [dans le Bessin], p. 22-34. Pas de références.

Abbé Bourrienne : *Nicolas Habard, évêque de Bayeux, a-t-il jugé et condamné Jeanne d'Arc?*, p. 35-45. Conclut négativement. — : *Une grande dame du Bessin, cause innocente de l'invasion de la Normandie en 1336*, p. 46-80. Il s'agit de Jeanne Bacon, dame du Molay, femme de Guillaume Bertran, vicomte de Roncheville, morte en 1376. Elle fonda le prieuré hospitalier de Villers-Bocage (Calvados), en 1366.

Elie Lambert : *l'Église du prieuré de Saint-Gabriel*, p. 131-134. Comparaison avec les églises de Bernières, d'Ouistreham, de Sainte-Trinité de Caen.

L. Deries : *l'Internement à Caen du général révolutionnaire Parein, de 1812 à 1814*, p. 178-212. Rapide mais sérieuse notice sur cet ancien terroriste, agent de Fouché.

J. Vidgrain : *le Fonds Adry des Archives municipales de Honfleur*, p. 222-237. Documents sur Malebranche.

Société des Antiquaires de Normandie. Bulletin, t. XXXIX. Caen, 1932.

V. Hunger : *les Vicomtes de Vire des* XIVe *et* XVe *siècles*, p. 1-76. Notices biographiques précises et documentées de première main.

H. Navel : *Monographie de Feuguerolles-sur-Orne (Calvados) des origines à la Révolution*, p. 77-282. Fin de cette étude excellente, la meil-

leure que nous possédions sur une ancienne paroisse normande. Le chap. V étudie particulièrement l'organisation ecclésiastique.

M. Besnier : *Nouvelles recherches sur les* Fana, p. 283-287. Travaux récents sur les petits sanctuaires ruraux de Normandie, de Rhénanie, d'Angleterre.

A. Rostand : *les Jugements derniers sculptés en Normandie,* p. 289-302 (pl.). A la cathédrale, à Saint-Maclou et à Saint-Vincent de Rouen, à la cathédrale de Bayeux, à Saint-Pierre de Caen, à Saint-Jacques de Dieppe, à Saint-Evroul, à Tour-en-Bessin.

G. Mahé : *Étude biographique sur Louis-Richard-François Dupont, de Montfiquet (Calvados), peintre normand, élève de Nattier* (1734-1765), p. 303-356. Première étude critique sur cet artiste très peu connu.

P. Le Verdier : *les Émigrés normands à Coblentz d'après le registre de leurs délibérations* (5 nov.-23 déc. 1791), p. 357-401. Publication annotée, importante pour l'histoire de l'émigration normande.

Abbé Bourrienne : *le Testament de Segrais,* p. 408-412. Texte inédit.

Abbé Tolmer : *Translation de reliques à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen en 1704,* p. 420-422. Reliques des « saints martyrs Benoist, Datian et sainte Fortunate ».

J. Le Foyer : *Plaque de cheminée aux armes de l'abbaye de N.-D. du Val (Calvados),* p. 423-429. État des bâtiments de cette ancienne abbaye de chanoines réguliers.

Abbé Simon : *les Origines du prieuré de Royal-Pré, à Angoville (Calvados),* p. 445-451. Mise au point du peu que l'on connaît de ce petit établissement, rénové au début du XIIIe siècle par des moines venus du Val-des-Choux.

H. Pellerin : *Découverte de la sépulture de l'évêque Cauchon dans la cathédrale de Lisieux,* p. 490-495 (pl.). Sépulture intacte.

H. Navel : *les Fortifications des abbayes de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité de Caen pendant la Guerre de Cent ans,* p. 497-508. Renforcées par les Français, démantelées par les Anglais.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
17e volume. Bayeux, 1932.

Abbé Dubosq : *la Maison du chanoine Gilles Buhot dans la rue Franche, à Bayeux,* p. 7-14. Origines du séminaire de Bayeux.

A. Létienne : *Catalogue de la section lapidaire du musée de la reine Mathilde [à Bayeux],* p. 37-74 (pl.). Consciencieux et utile.

Nota. — *Normannia* n'a rien publié en 1932 qui concerne l'histoire religieuse, mais donné la bibliographie méthodique de 1932 et de nombreux comptes rendus.

MANCHE

Annuaire départemental de la Manche. 104e année. Saint-Lô, 1932.

R. Leclerc : *le Vieux Saint-Lô qui n'est plus : l'église Saint-Thomas,* p. 9-22. Paroisse érigée en 1174, supprimée en 1811. Église détruite en 1562, rebâtie sur un autre terrain au XVIIe siècle, démolie en 1895.

F. Vatin : *le Château de La Motte,* p. 23-56 (pl.). A Saint-Ebremond de Bon-Fossé (Manche), ancienne propriété des évêques de Coutances.

Notices, mémoires et documents,
publ. par la Soc. d'arch. de la Manche. 43e volume. Saint-Lô, 1931.

R. Leclerc : *Notre-Dame de Saint-Lô,* p. 1-79. Description de l'église et du mobilier. Confréries.

L. Deries : *la Naissance et les quinze premières années de l'École normale d'instituteurs de la Manche* (1833-1848), p. 129-164. Concurrence éphémère de l'École normale diocésaine en 1843.

Revue du Mortainais N° 25.

Victor Gastebois : *Légendes et histoires du Mortainais.* Mortain, Letellier, 1932, in-12, 246 p. Notices de folklore et d'histoire locale fort intéressantes pour la connaissance de la vie et des mœurs rurales au xixe siècle.

Revue de l'Avranchin.

Tomes XXIV (fasc. 146) et XXV (fasc. 147-149). Avranches, 1931 et 1932.

J. Seguin : *Corpus des inscriptions tumulaires du Mortainais antérieures à 1789*, fasc. 146, p. 433-464, fasc. 147-149, p. 121-152, 305-316. Fin de ce bon travail.

A. Descoqs : *la Liste des défenseurs du Mont-Saint-Michel* [en 1423], fasc. 148, p. 169-184. Liste des 119 chevaliers ou écuyers, avec indication de leurs armes.

A. Pestel : *l'Abbé Jean Pestel, prêtre de La Beslière, martyr de la Révolution à Granville* (1749-1794), fas. 148, p. 262-266 (fin). Prêtre habitué à La Beslière, et à Folligny, martyr.

Jean Seguin : *Belles ou curieuses statues dans le diocèse de Coutances et d'Avranches précédées des listes des objets, des monuments et des sites classés dans le département de la Manche*, fasc. 149, p. 387-428, pl. (suite et à suivre). Utile.

ORNE

Le Pays Bas-Normand. Flers-de-l'Orne, 1932.

L. Amiard : *Une page d'histoire locale*, p. 7-21. Construction de l'église Saint-Germain de Flers, de 1895 à 1910.

G. Hubert : *Journal et notes du citoyen Caillebotte aîné* [*de Dompont*] *sur les deux guerres civiles*, p. 7-23. A suivre.

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* de 1932 ne contient aucune étude d'histoire religieuse.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. Tome XL, fasc. 1. Rennes, Plihon, 1932.

E. Ernault : *l'Ancien mystère de saint Guenolé avec traduction et notes*, p. 2-35. Ce mystère breton, transcrit à la fin du xvie siècle, est un document linguistique intéressant, mais il est dénué de valeur historique.

Abbé Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, p. 36-63 (suite). Incidents survenus de 1655 à 1662 pendant l'épiscopat de Mgr de La Mothe-Houdancourt.

L. Legras : *Lucile de Chateaubriand et les mémoires d'Outre-Tombe*, p. 98-112.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XII (2e partie), 1931. Rennes, Plihon.

H. Bourde de La Rogerie : *les Bretons aux îles de France et de Bourbon (Maurice et la Réunion) au* xviie *et au* xviiie *siècle*, p. 203-240 (à sui-

vre). Débuts difficiles de l'organisation civile et religieuse de la colonie.

Abbé Joseph Blarez : *Deux tableaux de la cathédrale de Vannes*, p. 341-349. L'un, du xviie siècle, représente l'entrée de saint Vincent-Ferrier à Vannes en 1418; l'autre, peint en 1763, symbolise la dévotion aux saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Tome XIII (1re partie), 1932.

L. Gougaud, O. S. B. : *la Chrétienté bretonne des origines à la fin du xiie siècle*, p. 1-38. Texte français des deux chapitres consacrés par le P. Gougaud aux bretons d'Armorique dans son livre *Christianity in celtic lands*, publié à Londres en 1932; l'auteur a complété et « mis au point » ce qu'il avait écrit dans *les Chrétientés celtiques* édité en 1911.

Herné du Halgouet : *Carrière de gentilhomme* (1676-1706), p. 39-120. Éducation de C.-H. Le Sénéchal de Carcado à l'Académie; son passage aux mousquetaires et sa courte carrière dans la cavalerie.

Abbé Raison : *le Mouvement janséniste dans le diocèse de Saint-Malo*, p. 121-195 (suite). Période de 1721 à 1739 : soumission de l'évêque Desmarets à la constitution *Unigenitus* et réaction dans tout le diocèse contre le jansénisme.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome LVII. Rennes, Imprimerie commerciale, 1931.

Abbé Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Dol*, p. 1-7. Errata et addenda à l'étude insérée dans le t. LVI du Bulletin.

Abbé Raison : *Mgr Jean-Louis du Bouchet de Sourches, évêque de Dol, 1716-1748, d'après sa correspondance*, p. 43-96. Première partie d'une étude documentée et qui réhabilite dans une large mesure un prélat trop sévèrement jugé par Saint-Simon.

A. Swahn : *le Vitrail de la chaste Suzanne (église des Ifs)*, p. 97-104. Description d'une remarquable verrière du xvie siècle.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrond. de Saint-Malo.
Années 1929-1931. Saint-Servan, L. Hénon, 1932.

Julien Herpin : *Plan du maréchal de Vauban pour la création d'un port et d'un bassin commun à Saint-Malo-Saint-Servan... 1697*, p. 7-26. L'évêque de Saint-Malo Guémadeuc, contribua puissamment à l'échec du remarquable projet de Vauban.

H. Bourde de La Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LXIII (1931). Saint-Brieuc, 1932.

H. Pommeret : *Boishardy*, p. 1-96. Récit de la vie mouvementée du plus célèbre chef de la chouannerie des Côtes-du-Nord. Complète et rectifie sur beaucoup de points, à l'aide de documents nouveaux, les travaux antérieurs, spécialement la *Mirlitantouille* de G. Lenôtre.

Rév. G.-H. Doble : *Quelques notes sur l'histoire primitive des paroisses de Madron et Paul en Cornouaille anglaise*, p. 157-159. Paul et Mactron sont les noms de deux disciples de saint Tudual et aussi (le second un peu déformé) de deux paroisses de la côte sud du Cornwall où Tudual semble inconnu.

René Couffon : *Chapelles, autels, enfeux de la cathédrale de Tréguier*, p. 161-241. Identifie avec précision, et en contradiction avec ses devanciers, les vocables successifs des divers autels et chapelles. Les dates des

différentes fondations et cessions d'enfeux confirment l'hypothèse que les chapelles du déambulatoire, encore en cours de construction en 1398, se trouvaient toutes achevées dans les premières années du XVe siècle.

Edmond et Yves LEMIÈRE : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1793-1815-1832), p. 251-283. Lettres N, O, P.

H. WAQUET.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1932.

H. PÉRENNÈS : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). Martyre (La), p. 1-18, 57-70, 105-118, 201-210. Ces « notices » sont depuis quelques années beaucoup plus détaillées qu'autrefois. — : *Chants bretons touchant l'abbaye et la Vierge du Relec en Plounéour-Ménez*, p. 85-99. Deux *gwerziou* et un cantique, avec traduction en français; aucune de ces pièces n'est antérieure au XIXe siècle, mais les deux premières rapportent des légendes locales. — : *la Résistance à la Constitution civile du clergé à Saint-Pol-de-Léon et dans les environs en 1790 et 1791*, p. 119-136. Textes transcrits aux Archives départementales du Finistère. — : *Descentes de cloches sous la Révolution*, p. 100. Au Relec, au Folgoët, à Saint-Herbot.

Abbé GUÉGUEN : *les Prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV* (suite), p. 19-28. Les quêtes en nature pour le clergé paroissial, ses auxiliaires et les religieux mendiants. Prières et services pour les défunts, les « annuels ».

Père ARMEL : *Mission prêchée à Quimper par le P. Honoré, de Cannes, capucin, en 1686* (fin), p. 29-40. Allusions aux croisières des corsaires barbaresques sur les côtes de la Bretagne; de Quimper, le P. Honoré se dirigea sur Morlaix; il voyageait ordinairement à pied.

Chanoine A. LE ROY : *Un évêque breton, Mgr Léopold de Leséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon*, p. 41-56. La mort le 16 décembre 1873; les obsèques.

Extraits du journal fait par Anna-Louise du Parseau du Plessis pendant les années 1792-97 et 1800 (suite), p. 81-84. Du 20 février au 28 mars 1793.

Abbé LE ROUX : *la Persécution religieuse dans le Finistère sous la Révolution*, p. 137-164. Aperçu de la législation; notes sur l'organisation et le personnel du tribunal révolutionnaire de Brest et du tribunal criminel du département, sur la guillotine, etc. — : *Prêtres guillotinés sous la Révolution*, p. 165-199. Notices sur François Le Coz, Jean Le Drévez, Jean-Marie Branellec, Jean-Sébastien Rolland.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome LIX. Quimper, 1932.

R. COUFFON : *Une généalogie de la Maison Kergroadez, dressée sur titres en l'an 1629*, p. 3-26 (illustré). Utile pour l'histoire des paroisses et hôpitaux du Bas-Léon. Annotation importante.

Edm. L'HOMMEDÉ : *la « Marie » de Brizeux et sa famille*, p. 27-57. L'auteur est l'ancien préfet du Finistère.

H. PÉRENNÈS : *Une vieille abbaye bretonne. Notre-Dame du Relec en Plounéour-Ménez*, p. 58-154 (illustré de 2 planches hors texte). Fondée en 1132 par les moines de l'abbaye de Bégar, venus eux-mêmes du diocèse de Chartres. L'étude comprend quatre parties : 1° les abbés, les moi-

nes, la vie spirituelle; 2° le temporel de l'abbaye; 3° description de l'abbaye; 4° la dévotion à Notre-Dame du Relec.

Jean Savina : *Mazurié de Pennanec'h, ex-constituant, défenseur des suspects à Morlaix en septembre-octobre 1792*, p. 155-189 (illustré d'une planche hors texte). Parmi ces suspects se trouvaient de nombreux prêtres.

Une note sur *Le registre de Cadol*, publiée par L. Le Guennec en annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin, signale la naissance à Cadol (en Melgven), en 1657, du janséniste Joseph Le Meur, docteur en Sorbonne, confesseur du cardinal de Noailles; il mourut en 1727.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1932, Vannes.

R. de Laigue : *la Chapelle Saint-Jean-des-Marais, en Saint-Jean-la-Poterie*, p. 72-80. Étude historique.

L. Lallement et E. Rault : *Vannes autrefois. L'île de Conleau. Le golfe*, p. 37-48. Ancienne maison de campagne des évêques de Vannes dans l'île de Conleau.

A signaler, dans les *Procès-verbaux :* Abbé J. Blarez : *A propos d'une pierre d'autel*, provenant de l'église de Mériadec, attribuée, à tort, au IXe ou Xe siècle (p. 6). — : *Une lettre de saint Vincent Ferrier* (p. 19). — Abbé Buléon : *les Monitoires et bans de mariage* (p. 9).

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
Tome 71, année 1931. Bureaux de la Société, rue Jean V, 1932.

Marquis de Goué : *Quelques notes sur la paroisse de Plessé*, p. 19-25. Étude sur les fiefs et terres de cette paroisse de la Loire-Inférieure et leurs possesseurs.

J.-B. Louerat : *Une fondation de paroisse au XIIe siècle : la paroisse de Vritz (Loire-Inf.)*, p. 59-64. Donations faites aux XIIe et XIIIe siècles à l'abbaye de Melleray.

D. Barthélémy : *Carrier et la conspiration du Mardi-Gras*, p. 67-75. Étude relative à la conspiration d'Hébert.

G. Du Plessix : *l'Observatoire de la tour Sud de la cathédrale de Nantes pendant les guerres de Vendée*, p. 113-120. Avec plan.

Docteur Thoby : *les Grands crucifix du XVe siècle en France*, p. 187-201, 9 pl. Étude générale et études particulières. Influence de la littérature mystique et des représentations des Mystères sur l'art.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome IX, 1931-1932.

E. Raison : *Un épisode de la Ligue, Parthenay capitale du Poitou*, p. 140-145. Pour punir la ville de Poitiers de sa rébellion en 1589, Henri III transféra à Parthenay les organes centraux de la province de Poitou. Cet édit ne reçut qu'une exécution partielle et éphémère.

Jacqueline MADY : *la Cour de justice baronniale de Bressuire de 1436 à 1454, sa juridiction, sa compétence*, p. 155-238. L'histoire ecclésiastique est intéressée dans cet excellent travail à propos des droits d'amortissement (p. 203) et des conflits avec la justice d'église (p. 211).

G. VALLÉE : *Châtellerault, esquisse de la naissance, du développement topographique et de la fonction économique d'un organisme urbain*, p. 279-303. La naissance de cette ville vers le xe siècle est due à des facteurs militaires et économiques; le rôle des établissements religieux y est infime.

M. DELOCHE : *la Maison natale du cardinal de Richelieu*, p. 304-315. A l'aide d'un acte de vente de 1599, l'auteur comble une lacune dans l'historique de l'hôtel de Losse, rue du Bouloi, à Paris, maison natale du grand cardinal.

M. POULIOT : *Note sur une statuette inédite du musée de Chièvres* [à Poitiers], p. 316-320. Il s'agit d'une statuette de la Vierge enceinte, en ivoire, soulignant de façon assez réaliste son état de grossesse. Du XVIIe siècle.

M. POULIOT : *le Haut-Poitou et l'Académie française*, p. 339-382. Étude des trois académiciens que le Poitou fournit avant la Révolution : Hardouin de Péréfixe de Beaumont, précepteur de Louis XIV et archevêque de Paris; Louis Irland, dit abbé de Lavau, trésorier du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers et garde de la « Librairie du roi », mort en 1693; Philippe Goibaud du Bois, janséniste ami de Pascal, traducteur de saint Augustin et de l'*Imitation*, mort en 1694.

E. GINOT : *la Décoration picturale des églises poitevines au* XIIe *siècle*, p. 393-405. L'auteur établit que, au moins en Poitou, l'intérieur des églises devait être entièrement peint à l'époque romane.

E. GINOT : *l'Œuvre poitevine du P. de La Croix*, p. 422-429. Synthèse de l'œuvre archéologique du savant jésuite dans les limites du Poitou (en particulier l'hypogée et le baptistère à Poitiers).

E. PATTE : *les Rites funéraires chez les préhistoriques du Centre-ouest*, p. 435-467. Savante et complète mise au point, éclairée par la connaissance des mêmes rites dans le reste de la France et chez les peuples attardés modernes.

Abbé CHAPEAU : *Comment dater l'octogone de Charroux*, p. 468-482. La célèbre tour octogone, reste presque unique de l'abbatiale, a été probablement bâtie entre 1028 et 1047.

E. GINOT : *Notes sur la confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques de Poitiers et sa chapelle*, p. 494-509. Cette confrérie, qui devait exister dès le XIIIe siècle, groupait les anciens pèlerins de Compostelle et les dévots de Saint-Jacques.

L. FAYOLLE : *l'Hypogée des Dunes* [à Poitiers]; *ses inscriptions et le rituel franc de la dédicace des églises*, p. 587-598. Interprétation du sens et de la raison d'être de cette chapelle funéraire mérovingienne par l'explication liturgique de ses inscriptions.

Abbé CHAPEAU : *les Processions des Rogations à Poitiers au début du* XIIIe *siècle*, p. 599-605. D'après une enquête des environs de 1226 tirée des archives de l'abbaye de Nouaillé.

F. EYGUN : *Autour de quelques épitaphes d'officiers suisses du* XVIIe *siècle*, p. 606-613. Publication et commentaire de quatre documents de 1618 concernant des fondations à l'église Saint-Germain de Poitiers pour des officiers de la garnison suisse et l'édification du tombeau de l'un d'eux dans cette même église.

Joseph SALVINI.

DEUX-SÈVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Année 1930. Niort, 1931.

O.-A. Hipault : *l'Église abbatiale de Saint-Maixent. Documents relatifs à sa restauration au* XVIIIe *siècle*; p. 446-463. Publication de treize marchés de 1672 à 1681.

Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Années 1921-1931. Niort, 1931.

H. Clouzot et A. Farault : *Niort et sa banlieue, dictionnaire topographique et historique, avec plan du* XIe *au* XVIIIe *siècle*, 371 p. Un article pour chaque voie publique, édifice ou institution religieux ou laïque.

Joseph Salvini.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou, 45e année, 1932. Fontenay-le-Comte.

H. de Fontenioux : *la Duchesse de Berry à Fontenay*, p. 1-22, 102-139, 200-210. Rappelle en quelles circonstances — bien différentes — la duchesse fit deux voyages en Vendée (1828 et 1832), et fait revivre, à cette occasion, plusieurs célébrités locales.

G. Gaillard : *l'Aubraie des Clémenceau* (suite), p. 30-42. Achève l'historique de ce manoir où le *Tigre* a passé quelques années de sa vie.

R. Vallette : *Inventaire historique et archéologique de la Vendée* (suite), p. 49-53, 224-228. De Chantonnay à Château d'Olonne.

C. Roy : *Aliénor, comtesse de Poitou*, p. 81-91. Fait revivre — en style romancé — l'énergique figure de cette princesse, deux fois reine et mère de deux rois.

L. Troussier : *Autour de la mort de d'Elbée*, p. 92-101, 213-223. Met au point certains détails de l'exécution — à Noirmoutier — du chef vendéen et cherche à déterminer l'endroit des douves où fut enfoui son cadavre.

Archives du diocèse de Luçon.
1932. Nouvelle série (8e année), nos 35-38.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de l'Orbrie* (80 p.). Chap. V : Fiefs et domaines. Chap. VI. Notes et pièces justificatives (*Notice sur Ferdinand Brunetière*).

P. Boutin : *Biographies* (64 p.) de *Jean-Armand Dolbecq*, curé de Sainte-Cécile, originaire du diocèse de Coutances, sabré par les Bleus, en janvier 1794; et de *Jean-Augustin Gaudon de la Gestière*, curé de Saint-Germain-l'Aiguillier, victime, en janvier 1794, des « colonnes infernales ».

René Bazin : *Pour un livre de Vendée*, 4 p. Lettre préface — une des dernières pages du regretté académicien — adressée à l'auteur des *Ursulines de Jésus*, publiée à la librairie Letouzey, dans la collection : *les Ordres religieux*.

A. Poirier : *la Congrégation de Sainte-Marie de Torfou et ses filiales vendéennes*, 32 p. Rappelle les origines (1826) de cette association angevine et donne quelques détails sur les établissements fondés par elle (1836-1891) dans le diocèse de Luçon.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et Mémoires de la Société historique de la Charente.
Année 1931. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1932.

Abbé Chevalier : *Une confrérie de charité à Montbron*, p. xciii à ci. Établie dès 1634, — la plus ancienne de celles qui se fondèrent en Angoumois sur l'initiative de « Monsieur Vincent ». Elle eut pour fondatrice Louise de Massez, femme du comte de Montbron, elle-même de l'entourage de M. Vincent. Les règlements de la confrérie furent rédigés en 1689 sur l'initiative de Mgr de Péricard, évêque d'Angoulême.

E. Sazerac de Forge : *le Ballet de la félicité*, p. ciii à cxxxiv. Il fut dansé à Angoulême le 25 janvier 1655, à l'occasion du départ de M. de Montausier, gouverneur de l'Angoumois. L'exemplaire unique de ce ballet fournit des renseignements sur la société mondaine à Angoulême au xviie s.

H. Arnaud : *Procès-verbal-règlement entre les religieux de Saint-Cybard et le seigneur abbé de ladite abbaye*, p. cxcii à cxcvii. En 1787, les officiers de la juridiction de Saint-Cybard avaient établi leurs assises dans l'intérieur de la maison claustrale et fait enfoncer la porte militairement. Plainte des religieux qui demandent que le seigneur Abbé soit tenu de « fournir un auditoire hors de l'enceinte de la dite maison », et que l'abbé soit condamné à des dommages et intérêts.

Abbé Lescuras : *le Droit de dime, ou l'offrande à Dieu du dixième enfant d'une famille*, p. cci à cciv. Étude d'une coutume particulièrement intéressante, d'après laquelle, au xviiie siècle, le dixième enfant d'une famille était offert à Dieu, dans la personne du curé, qui choisissait lui-même le parrain et la marraine, et lui imposait un nom. L'auteur cite l'acte de baptême du b. Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, martyrisé aux Carmes à Paris le 2 septembre 1792, et dixième enfant de Jean de La Rochefoucauld-Maumont.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIVe volume, livr. 8 et 9. Saintes, libr. Laborde, 1932.

L. Massiou : *l'Église Saint-Pierre de Royan*, p. 221-224. Modifications et mutilations, particulièrement en 1822, de l'église romane; l'orientation, au sujet de laquelle des erreurs s'étaient accréditées, paraît avoir été normale jusqu'au début du xixe siècle.

Depoin : *Ranoul Foucauld, évêque de Saintes*, p. 232-240, 299-307 (fin). Conciles réunis à Saintes en 1089, 1096, 1907. Concession au monastère d'Angély de l'église Saint-Pierre de Marestais près Matha. Séjour à Saintes du pape Urbain II. Litige au sujet de quatre églises que se disputent les abbayes de Charroux et d'Angély (Orivaux, Varaise, Burie, Cressé).

Abbé V. Belliard : *Baronnie de Champdolent* (fin), p. 253-264. Histoire du prieuré de Notre-Dame de Champdolent du xve siècle à la Révolution. Liste des curés et vicaires de Champdolent, de 1631 à 1930.

Ch. D. : *l'Épitaphe de Bérenger retrouvée*, p. 264-265. Épitaphe de A. Bérenger, architecte de l'abbaye de Saintes. — : *Un cartouche ecclésiastique*, p. 310-311. Armoiries d'un ecclésiastique à Saint-Bris-des-Bois, xviie siècle.

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue historique. Tomes CLXIX et CLXX, 1932. Alcan, Paris.

Ch. H. Pouthas : *Guizot et la tradition du Désert* (tome CLXIX, p. 45-81). Guizot s'est toujours montré fier d'appartenir par son grand-père Jean Guizot à la race des protestants languedociens du Désert. Pays rude, rocailleux, sec, aux rivières rares, qui s'étend de Nîmes à l'Aigoual et au Lozère, dominé par la montagne sévère et sombre, où l'embuscade était facile. Sans les recherches de Guizot, la vie de son grand-père serait demeurée ignorée, par sa brièveté d'abord (Jean Guizot mourut à trente-sept ans), par sa discrétion ensuite. Vie modeste, en effet, qui débute pendant l'orage qui s'abat sur les populations protestantes, spécialement sur leurs pasteurs, aux alentours de 1756; vie errante, cachée à la suite de Paul Rabaut, dont le nom efface celui de Jean Guizot; vie encore moins brillante et dépourvue de tout panache, lorsque le calme renaît et qu'à la suite des Affaires Sirven, Calas, en 1787, l'édit royal reconnaît aux protestants le droit de domicile, de propriété... et un état-civil spécial. A cette époque Jean Guizot est déjà mort, mais ses dernières années ont vu l'approche de la sécurité pour ses coreligionnaires. Un point intéressant à noter : l'édit n'ayant été enregistré qu'en 1788, Guizot, né quelques mois auparavant, n'aura comme pièce d'état-civil, qu'un extrait de baptême du pasteur.

Claudio Sanchez Albornoz : *l'Espagne et l'Islam* (tome CLXIX, p. 327-339). Trad. Paul Guinard. L'étude de cet article peut se résumer dans cette phrase : l'Espagne sous l'Islam, joua pour l'Europe, un « rôle de sentinelle et d'éducateur qui lui coûta fort cher ». Rôle d'éducateur, par le développement d'une civilisation hispano-mauresque puisant aux sources antiques, et dans laquelle l'auteur voit les prémices d'une Renaissance de la pensée antique. Rôle de sentinelle : l'Espagne a protégé l'Europe d'une invasion arabe plus profonde. Absorbée par cette reconquête, l'Espagne use ses forces vives contre les Maures. Les résultats furent pour elle, le morcellement en petits royaumes, avec prééminence toutefois de la Castille, à l'heure où l'Europe occidentale s'unifie; une sensibilité religieuse qui portera l'Espagne affranchie, à se multiplier sur tous les champs de bataille pour défendre la foi, au détriment des intérêts nationaux; une place de choix faite au clergé dans l'organisation politique de l'Espagne; et enfin par l'unité opérée grâce à la Castille et l'Aragon, l'histoire de l'Espagne fut associée à l'avenir de la maison des Habsbourgs, association qui entraînera de nombreuses aventures militaires. Au total le seul contact fécond avec l'Islam, fut un contact littéraire et philosophique.

Henri Sée : *la Philosophie de l'histoire d'Ernest Renan* (tome CLXX, p. 46-61). La philosophie de l'histoire n'est pas traitée de façon systématique, mais bien accidentelle, par Ernest Renan. C'est pourquoi de nombreuses omissions et contradictions peuvent être relevées; c'est pourquoi également elle est exprimée surtout à l'égard de l'histoire des religions et ne touche en aucune manière à l'histoire des questions économiques. La philosophie de l'histoire chez Ernest Renan s'explique, nous dit M. Sée, par le drame de jeunesse de Renan, qui l'a porté tout naturellement vers la philosophie et la philologie. Les principaux points

relevés par M. Sée sont les suivants : prééminence accordée à l'histoire « science de l'esprit humain » dans le classement général des sciences; nécessité d'éliminer les idées préconçues et de fonder l'histoire sur l'observation scientifique des textes, l'érudition; élimination de l'idée de lois dominant l'histoire; emploi de la méthode comparative; intelligence des choses contemporaines, de la vie en général, nécessaire à l'étude du passé; intuition et imagination nécessaires à l'historien pour déterminer dans les cas obscurs, le « probable », le « plausible ».

Qu'il nous soit permis de ne pas toujours partager la confiance de l'auteur en la conception scientifique de l'histoire selon Renan, en particulier dans la part laissée à l'imagination : le « plausible » n'est pas toujours la vérité historique ; l'a priori n'a-t-il joué aucun rôle dans l'œuvre historique de Renan ? et enfin la connaissance du présent, de la vie est source de bien des passions : les Bénédictins exclus des véritables historiens, voilà une opinion qui ne sera point partagée par tous.

Cécile Roudil.

Revue historique de Droit français et étranger.
4e série, 11e année, 1932. Paris.

Antoinette Picon : *la Collation des bénéfices au Chapitre de Notre-Dame de Paris sous le régime du Concordat* (1518-1547), p. 76-108, 270-300. Le chapitre a protesté publiquement contre le Concordat; mais il ne lui a pas opposé une résistance sérieuse : comme il ne pouvait garder son droit d'élection sans sortir de la légalité, il se soumit de bonne grâce. Théoriquement, il pouvait élire doyen et sous-chantre : en fait, Rome s'immisça dans deux mutations. L'évêque était le collateur ordinaire des cinquante-deux canonicats du chapitre et de six dignités : en fait sur 62 collations de prébendes et 4 de dignités, 27 seulement furent faites par l'évêque en toute liberté et avec succès; dans les autres cas, le pape et le roi l'évincèrent, en vertu de leurs prérogatives. Mais le chapitre résista victorieusement aux abus de l'archevêque de Sens, enclin à nommer les gradués qui s'adressaient à lui. Beaucoup de bénéfices sont conférés par le chapitre collectivement ou par les chanoines personnellement, à tour de rôle : le chapitre sut maintenir ses droits avec fermeté quand le pape nomma sans droit. Les résignations, le droit des gradués compliquent singulièrement le nouveau régime. Néanmoins, le Concordat, loi de l'État comme de l'Église, bien appliqué, vaut beaucoup mieux que la Pragmatique. — Six pièces inédites et un état nominatif du chapitre à Pâques 1547.

Gabriel Le Bras : *Notes pour servir à l'histoire des collections canoniques*, p. 144-160. Montre, après M. Z. N. Brooke, l'influence de la collection de Lanfranc en Angleterre et souligne la part des Normands dans la diffusion des textes canoniques. Dans une seconde note, caractérise l'esprit des historiens des collections, depuis la Renaissance et notamment l'œuvre des érudits français.

Georges de Lagarde : *Une adaptation de la Politique d'Aristote au* XIVe *siècle*, p. 227-269. Il s'agit du premier livre du *Defensor pacis* de Marsile de Padoue. — : *Marsile de Padoue et Guillaume de Nogaret*, p. 463-490. Deux âmes de clerc au service des sociétés laïques; tous deux travaillent à libérer l'État, en le revêtant d'une mission spirituelle.

Compte rendu de la semaine d'histoire du droit normand tenue à Caen du 6 au 10 juin 1932.

J. F. Lemarignier : *l'Origine des exemptions de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen*, p. 757-758. L'abbé de Saint-Étienne exerce sur son mo-

nastère et sur treize paroisses une juridiction quasi-épiscopale qui a pour fondements primitifs une bulle d'Alexandre II (1068) et un privilège de l'évêque de Bayeux (1077); une bulle de Clément V (1345) lui accorde les mêmes droits sur les paroisses que sur le monastère. L'abbesse de la Trinité obtint de l'évêque un privilège analogue à celui de Saint-Étienne, mais ne parvint jamais à affranchir son monastère de la juridiction épiscopale.

P. Jubert : *Les franches aires de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 767-768. Six maisons à usage de boulangerie, dont les privilèges remontent au moins à la fin du XIIe siècle et ne disparurent, malgré bien des assauts, qu'en 1793.

Gabriel Le Bras.

Archives de Philosophie du droit et de Sociologie juridique.
Année 1931. Recueil Sirey, Paris.

Ce nouveau périodique, dirigé par un groupe de sociologues, d'opinions très variées, groupés autour de M. Le Fur, professeur à la Faculté de droit de Paris, a pour but de « combler une lacune depuis longtemps constatée entre les recherches purement juridiques et les recherches purement philosophiques ». Il est donc fort éloigné du domaine de notre Revue. Que l'histoire, cependant, et l'Église y aient leur place, les deux premiers cahiers en font foi. L'un est en grande partie consacré à la théorie de l'institution, « donné sociologique qui dépasse les limites du droit laïc et se retrouve dans le droit canonique et les disciplines mixtes » (R. P. Delos, p. 100); l'autre contient sur le comtisme et le fouriérisme des études qui touchent, en somme, à l'histoire religieuse du XIXe siècle, aussi bien que l'article de M. Hessen sur l'*État et l'organisation de l'enseignement en France et en Angleterre*. Mais les *Archives* se recommanderont surtout à nos confrères comme un organe de haute culture.

Année 1932.

Un cahier double (n°s 1-2) est consacré à l'œuvre de Léon Duguit. On y trouvera, en outre, une étude du P. Léon sur les doctrines sociales et politiques du haut Moyen Age. Le second cahier (n°s 3-4) contient notamment des articles de J. Bonnecase : *la Pensée juridique française à l'heure présente;* R. Huber : *Rousseau et l'école positiviste;* V. Hrabar : *la Doctrine du droit international chez saint Augustin.*

Gabriel Le Bras.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Études franciscaines. 28e année, tome XLIV. Paris, 1932.

Jeanne d'Arc franciscaine. Lettre de M. A. Harmand; *Réponse du* R. P. Hilaire, p. 360-373. Voir *Rev. d'hist. de l'Église de France*, t. XVIII (1932), p. 275. M. Harmand accorde un peu trop facilement au R. P. que Jeanne d'Arc appartenait au Tiers-Ordre de Saint-François. Le R. P. apporte de nouvelles précisions sur la forme de son étendard et sur son jugement.

P. Abel, O. P. : *Itinéraire du P. Yves de Lille, capucin*, p. 468-502. Récit d'un voyage aux Lieux Saints. Le P. Yves de Lille accompagné de deux autres capucins entreprit le pèlerinage de Terre-Sainte au mois de juillet 1624 « pour la satisfaction d'un vœu de la sérénissime infante (Isabelle) et archiduchesse des Pays-Bas ». Son récit, dit le P. Abel,

« traduit une grande finesse d'observation que relève encore un style dont le pittoresque est exempt de toute recherche ». Le P. Yves et ses compagnons restèrent aux mains des corsaires pendant six semaines. Ramenés en Italie au mois d'octobre, ils purent visiter les sanctuaires franciscains et repartir de Venise le 16 avril 1625. Au mois de mai ils sont en Egypte. Après une excursion au Sinaï, ils quittent le Caire le 29 juillet. Le 26 octobre ils se rembarquent à Sidon et se retrouvent à Amiens le 17 avril 1626.

P. O'Reilly : *Notes pour servir à l'histoire du couvent des Capucins de Belley*, p. 530-548. Très recommandés par saint François de Sales à l'évêque de Belley, Mgr Camus, les capucins furent admis dans cette ville en 1620 surtout pour y exercer le ministère des confessions et à la condition que les consuls n'aient à pourvoir en aucune manière à leur entretien. Les droits du clergé furent aussi strictement sauvegardés. Camus fit tous les frais. Dans la suite les capucins de Belley ne se contentèrent pas de confesser. Ils se firent remarquer par de fructueuses missions volantes, qui duraient jusqu'à six ou sept semaines. L'auteur étudie l'attitude hostile que l'évêque eut contre les capucins à partir de 1631. Rien de plus sur l'histoire du couvent qui n'a presque rien laissé dans les dépôts d'archives.

La France franciscaine. Tome XV. Paris, 1932.

P. Odoric-M. Jouve : *Vicaires généraux et vicaires provinciaux (1415-1517) et Ministres provinciaux (1415-1678) des Observants de Touraine-Pictavienne*, p. 107-117. Cette liste, pour ce qui concerne le xve siècle, est déparée par de nombreuses inexactitudes.

P. Odoric-M. Jouve : *Notes sur les F.-M. de la province de Bretagne*, p. 151-226. Critique serrée des *Tables capitulaires des F.-M. de l'Observance et des Récollets de Bretagne*, 1476-1780, publiées par M. Courtecuisse (Librairie Vrin, 1930).

P. Odoric-M. Jouve : *les Étudiants de la custodie de Savoie au Grand Couvent de Paris*, p. 409-415. Utile contribution à l'histoire des études et à la vie des provinces franciscaines.

Mgr Moïse Cagnac : *la B. Jeanne de Valois et la critique*, p. 455-484. Longue défense du vénérable auteur, aujourd'hui défunt, d'un ouvrage que M. de Lacger avait vivement critiqué (Cf. *Rev. d'hist. de l'Église de France*, t. XVIII, p. 275.

P. Gratien.

PÉRIODIQUES BELGES

Analecta Bollandiana. Tome L. Bruxelles, 1932.

R. Lechat : *les « Fragmenta de vita et miraculis sancti Bernardi » par Geoffroi d'Auxerre*, p. 83-122. On ne connaissait que par des copies ou par des extraits les importants *Fragmenta*. L'abbaye de Tamié conserve encore aujourd'hui le manuscrit duquel procèdent copie et extraits. Ce document paléographique remonte au xiie siècle; le P. Lechat incline à croire qu'l est une copie de date antérieure. Sur 65 paragraphes édités, 20 sont entièrement inédits.

B. de Gaiffier : *les Revendications de biens dans quelques documents hagiographiques du xie siècle*, p. 123-138. L'hagiographie est employée parfois à des fins étrangères à l'édification. L'auteur en signale des exemples pertinents qui se rapportent plus particulièrement à la Belgique du xie siècle. A une époque où la propriété ecclésiastique souffrait de fréquentes atteintes, des moines trouvèrent habile de prouver aux fidèles

que le saint veillait jalousement sur son héritage. C'est par cette préoccupation qu'il faut expliquer des légendes hagiographiques dont les auteurs ont surtout insisté sur des revendications de biens. Tiré à part.

H. Delehaye : *la Châsse de saint Commodus*, p. 147-151. Description d'une châsse du XIIIe siècle conservée au musée Masséna à Nice. De saint Commodus il n'est fait mention dans aucun texte hagiographique.

Bulletin de la Commission royale d'histoire.
Tome XCVI. Bruxelles, 1932.

A. de Ridder : *Journal du siège de la citadelle d'Anvers (1832) par le lieutenant-colonel Vaillant*, p. 417-562. Publication annotée de ce document qui illustre les origines de l'indépendance de la Belgique et l'apui militaire de la France.

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome.
Tome XII. Rome, 1932.

L.-E. Halkin : *Note sur Pierre Rousseau*, p. 121-126. Tribulations de l'encyclopédiste toulousain aux Pays-Bas et à Liége en 1759.

A. Louant : *l'Intervention de Clément VIII dans le traité de Vervins*, p. 127-186. L'auteur, qui publie de longs extraits des Archives vaticanes, estime que l'intervention pontificale dans les délibérations de 1598 fut opportune et de premier plan.

Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art.
Tome II. Bruxelles, 1932.

H. Drouot : *l'Atelier de Dijon et l'exécution du tombeau de Philippe le Hardi*, p. 11-40. Voir la recension du tirage à part, t. XVIII, p. 518.

L. Réau : *les Influences françaises et hollandaises dans l'œuvre de Fragonard*, p. 97-104. L'auteur démontre par la comparaison des tableaux que l'art de Rubens et de Rembrandt n'a pas exercé sur le talent de Fragonard une influence moins profonde que l'art italien.

F. Guey : *la Peinture flamande à Rouen*, p. 193-213.

P. Saintenoy : *les Portraits de médecins bruxellois au musée d'Orléans*, p. 238-242.

Revue belge de philologie et d'histoire
Tome XI. Bruxelles, 1932.

F. Vercauteren : *le « Romanus » des sources franques*, p. 77-88. Critiquant la récente argumentation de M. Stein, l'auteur estime qu'il ne faut voir dans le « Romanus » des sources juridiques franques qu'un Gallo-Romain dont la condition sociale n'est nullement désignée par l'expression étudiée.

D. Feytmans : *Grégoire VI était-il simoniaque?* p. 130-138. Mlle Feytmans ne pense pas que l'achat du pontificat par Grégoire VI soit une légende inventée par le parti impérial, après la déposition du pape par Henri III Les textes contemporains ne permettent pas une telle interprétation.

Revue bénédictine. Tome XLIV. Maredsous, 1932.

D. G. Morin : *Problèmes relatifs à la règle de saint Césaire d'Arles pour les moniales*, p. 5-21. — : *Lettre inédite de Bérenger de Tours à l'archevêque Joscelin de Bordeaux*, p. 220-226.

D. A. Wilmart : *les Ouvrages d'un moine du Bec. Un débat sur la profession monastique au XIIe siècle*, p. 21-46. — : *Deux pièces relatives à l'abdication de Pons, abbé de Cluny, en 1122*, p. 351-353.

D. P. Schmitz : *Un sermon inconnu de Pierre Roger (Clément VII)* — : *le Carême selon saint Benoît*, p. 71-74. — : *les Lectures du soir à l'abbaye de Saint-Denis au* XIIe *siècle*, p. 147-149. — : *Douze lettres inédites de Mabillon*, p. 150-162. — : *le Voyage de Mabillon en Lorraine et en Alsace*, p. 354-358.

D. de Bruyne : *la Composition des « Libri carolini »*, p. 227-234.

H. Tribout : *Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Avold*, p. 249-259. Publication du manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale.

Revue d'histoire ecclésiastique. Tome XXVIII. Louvain, 1932.

A. Dondeyne : *la Discipline des scrutins dans l'Église latine avant Charlemagne*, p. 5-33, 751-787. Dans les différentes Églises d'Occident, l'initiation chrétienne était primitivement organisée d'une manière semblable par la distinction des catéchumènes au sens strict et des *electi* qui seuls se préparaient à la réception immédiate du baptême. Fort tôt à Rome il y eut trois scrutins de baptême, portés à sept dès le VIIe siècle et répandus ensuite dans le reste de l'Église.

J. Cottiaux : *la Conception de la théologie chez Abélard*, p. 247-295, 533-551, 788-828. L'auteur établit une soigneuse mise au point du « problème Abélard ». Il recherche tout d'abord les caractéristiques des œuvres et leur chronologie, puis la conception de la science sacrée chez Abélard. L'auteur conclut qu'il n'y a dans l'ensemble aucune contradiction entre les principes et les méthodes d'Abélard, mais leur harmonie n'apparaît qu'après l'établissement de sa conception didactique de la théologie. C'est pourquoi sans doute il est plus aisé de comprendre Abélard aujourd'hui qu'au temps de saint Bernard.

R. M. Martin : *Un texte intéressant de Robert de Melun*, p. 313-329. Texte inédit publié d'après le manuscrit de Saint-Omer. L'auteur établit que l'abrégé des *Sentences* ne peut plus être considéré comme l'œuvre personnelle de Robert.

J. de Ghellinck : *les « Opera spuria vel dubia » attribués à Pierre Lombard*, p. 829-845. Révision des attributions anciennes et modernes. En dehors d'une activité productive, non encore déterminée, dans le domaine biblique, il n'y a pas trace d'autres œuvres de Pierre Lombard s'ajoutant aux *Glosae* sur les psaumes et sur saint Paul, aux *Sermons* et aux *Sentences*.

Recherches de théologie ancienne et médiévale.
Tomes III et IV. Louvain, 1931 et 1932.

D. P. Glorieux : *Un recueil scolaire de Godefroid de Fontaines*, t. III, p. 37-53. Analyse du manuscrit latin 16297 de la Bibliothèque nationale à Paris.

R. M. Martin : *Notes sur l'œuvre littéraire de Pierre le Mangeur*, p. 54-66. Biographie de Pierre de Troyes (XIIe siècle) et examen de ses écrits. — Compléments par A. Landgraff, p. 292-306, 340-372.

D. F. Bliemetzrieder : *Théologie et théologiens de l'École épiscopale de Paris avant Pierre Lombard*, p. 273-291.

D. J. Destrez : *A propos d'un répertoire des maitres en théologie de Paris au* XIIIe *siècle*, p. 412-422. Gérard Reveri († 1260) était-il dominicain ou séculier lors de son enseignement à Paris ? Tout porte à croire que, maître séculier pendant toute sa carrière, il prit l'habit dominicain à l'heure de la mort.

E. Hocedez : *la Condamnation de Gilles de Rome*, t. IV, p. 34-58. Des documents inédits ont permis à l'auteur de cet article de renouveler

l'histoire de cette célèbre affaire. Le procès de Gilles de Rome est une conséquence de la réaction qu'avaient provoquée contre Aristote les excès de certains de ses disciples. Gilles ne fut pas condamné principalement pour avoir défendu l'unité des formes, mais pour avoir soutenu certaines propositions aristotéliciennes semblables ou apparentées.

M. Schmaus : *Die Texte der Trinitaetslehre in den Sententiae des Simon von Tournai*, p. 59-72, 187-198, 294-307. Commentant les textes où Simon de Tournai expose le mystère de la Sainte Trinité, M. Schmaus remarque que Simon, fidèle à l'enseignement de Gilbert de la Porrée, reste étranger à l'École victorine. Édition des textes les plus caractéristiques.

D. G. Morin : *Bérenger contre Bérenger*, p. 109-133. Édition, d'après un manuscrit de l'université d'Aberdeen, d'un document inédit des luttes théologiques du xie siècle. L'auteur du manuscrit, *Berengarius*, n'est pas Bérenger de Tours mais un de ses adversaires que D. Morin s'efforce d'identifier.

H. Weisweiler : *l'École d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux*, p. 227-269, 371-391. Les recherches de l'auteur lui ont fait découvrir une quantité de documents nouveaux qui auraient leur importance dans un tableau d'ensemble de l'École. L'auteur décrit chacun de ces manuscrits et apprécie leur valeur respective.

Léon-E. Halkin.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass-lothringisches Jahrbuch.

Tome XI. 1932. Frankfurt am Main. Elsass-lothringisches Institut.

D. Krencker : *Vom Ausklang der Antike in der Gotik*, p. 21-54, et 4 pl. Montre ce que l'art gothique a emprunté et transformé de l'art antique, en prenant comme point de comparaison la cathédrale de Strasbourg ou d'autres églises gothiques et les monuments païens de l'empire romain.

L. Schürenberg : *Die kirchliche Baukunst in Elsass-Lothringen im spaeten* xiii. *und* xiv. *Jahrhundert und ihr Verhaeltnis zur deutschen und franzoesischen Baukunst*, p. 55-61, et 4 pl. Montre les relations de l'architecture religieuse en Alsace au xiiie et au xive siècle avec l'architecture française ou alemande.

F. Grimme : *Das Metzer Domkapitel im ausgehenden Mittelalter*, p. 63-87. Le chapitre de la cathédrale de Metz tomba dans le relâchement vers le xiiie siècle; le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, évêque de Limoges, neveu du pape Clément VI, lui donna en 1380 de nouveaux statuts pour réformer certains abus. De 1381 à 1461 les troubles politiques influencèrent beaucoup la vie des chanoines, et il y en eut parmi eux qui ne se montrèrent guère dignes de leurs fonctions.

M. Spanier : *Thomas Murners Beziehungen zum Judentum*, p. 89-108. Relations de l'écrivain populaire, Thomas Murner, franciscain alsacien, avec les juifs. Murner étudia l'hébreu mais superficiellement et publia en 1515 un écrit très véhément contre les Juifs, accusés d'avoir profané une image de la Vierge. Dans cet écrit, il demande la punition et même l'extirpation des Juifs.

W. Friedensburg : *Vom franzoesischen Agenten zum Geschichtsschreiber des deutschen Protestantismus*, p. 109-147. Jean Sleidan (voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1932, p. 280), né à Schleiden (Rhénanie), étudia à Paris et à Orléans, et devint vers 1536 le secrétaire de Guillaume du Bellay et de son frère, le cardinal Jean du Bellay pour les af-

faires d'Allemagne. Il publia en 1537 une traduction latine abrégée des Chroniques de Froissard. Toute la correspondance entre la France et les alliés protestants de Schmalkalden passa par ses mains; c'est en 1544 que Sleidan alla se fixer à Strasbourg.

C. Luthmer : *Das Castrum doloris des Eberhard von Rappolstein*, p. 149-164, 1 pl. Décrit une image funéraire d'Eberhard, seigneur de Ribeaupierre en Alsace, image peinte sur cuivre mesurant 12 cm. de haut et 18 cm. 7 de large.

C. Hallier : *Das Strassburger Revolutionstagebuch des Philipp Carl Blum, 1793-1794*, p. 231-262. Donne des extraits du « journal » du chirurgien alsacien Philippe Charles Blum sur les journées révolutionnaires à Strasbourg, du 1er janvier 1793 au « 5e sansculottide » 1794.

R. Holtzmann : *Zur Baugeschichte des Strassburger Münsterturms*, p. 309-313. Extrait du « journal intitulé *Rapularius* », d'Henri Toke, chanoine de Magdebourg, qui passa en 1432 par Strasbourg; c'est une courte notice sur la grande tour de la cathédrale de Strasbourg.

C. Hallier : *Elsass-lothringische Bibliographie für das Jahr 1930*, p. 317-357. Bibliographie détaillée de l'Alsace et de la Lorraine en 1930.

Neues Archiv. Tome XLIX, 2. Berlin, Weidmann, 1932.

Br. Krusch : *Chlodovechs Taufe in Tours, 507, und die Legende Gregors von Tours*, p. 457-469. L'auteur, connu par ses polémiques contre G. Kurth, cherche à établir que Clovis se fit baptiser en 507 à Tours et que le récit de Grégoire de Tours sur le baptême à Reims en 497 est une légende.

Historische Vierteljahrsschrift
Tome XXVII. Dresde, Baensch-Stiftung, 1932.

Br. Krusch : *Die handschriftlichen Grundlagen der Historia Francorum Gregors von Tours*, p. 673-757. Étude sur les manuscrits qui ont servi de base à l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours.

La même revue publie comme premier fascicule supplémentaire (Schriftenreihe, 1. Heft. 1931) : Studien zur lateinischen Dichtung des Mittelalters. Ehrengabe für Karl Strecker zum 4. September 1931, herausgegeben von W. Stach und W. Walther (In-8° de xii et 207 pages). Relevons dans ces « études » :

B. Bischoff : *Anecdota Carolina*, p. 1-10. Parmi les dix poèmes assez courts, publiés ici, il y en a cinq (n. 2-6) de Loup, abbé de Ferrières. Ce sont des distiques élégiaques reproduits d'après l'autographe même de l'auteur, conservé dans le manuscrit n. 2736 de la Bibliothèque Harléenne.

F. Ermini : *La fine del mondo nell'anno mille e il pensiero di Odone di Cluny*, p. 29-36. Odon de Cluny contribua pour une large part à accréditer la croyance en la fin du monde.

N. Fickermann : *Ein neues Bischofslied Philipps de Grève*, p. 37-44. Poésie latine de quatre strophes que Philippe de Grève, chancelier de l'Église de Paris, composa pour honorer Philippe de Nemours élevé au siège épiscopal de Paris en 1208. Incipit : *Christus assistens Pontifex.*

H. Walther : *Zwei unbekannte mittellateinische Gedichte*, p. 193-198. Publie deux poésies latines, dont la première, en partie inédite, est une altercation entre Français et Anglais, au sujet de Jeanne d'Arc délivrant Orléans en 1429 et paraît être contemporaine. Incipit : *Virgo puellares.*

Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein.
Tome 120. Düsseldorf, 1932.

J. Greven : *Die Koelnfahrt Bernhards von Clairvaux*, p. 1-48. Voyage et séjour de saint Bernard à Cologne, en janvier 1147.

Theologie und Glaube. Tome XXIV. Paderborn, F. Schoeningh, 1932.

A. Shuette : *Der heilige Bernhard und die ersten deutschen Heiligen des Zisterzienserordens*, p. 679-693. Rapports entre saint Bernard et les premiers saints de l'ordre de Cîteaux, originaires d'Allemagne.

Philosophisches Jahrbuch. Tome XLV. Fulda, Actiendruckerei, 1932.

H. Dingler : *Ueber die Stellung von Nicolas Oresme in der Geschichte der Wissenschaften*, p. 58-64. Importance d'Oresme, mort en 1382 comme évêque de Lisieux, pour l'histoire des sciences au Moyen Age.

Zeitschrift für romanische Philologie.
Tome LI. Halle, Niemeyer, 1931.

E. Walberg : *Bemerkungen zum Text der « Vie de saint Thomas le Martyr » von Guernes von Pont-Sainte-Maxence*, p. 548-568. Remarques sur le texte de la vie de saint Thomas Becket, poème historique composé par Guernes ou Garnier dans la dernière moitié du XIIe siècle.

G. Allemang.

Soutenances de thèses à l'École des Chartes.

Parmi les thèses présentées à l'École des Chartes en janvier 1933, quelques-unes d'entre elles intéressent plus spécialement l'histoire religieuse de la France. En voici les titres :

Michel Colas des Francs : les Églises de l'ancien diocèse et duché d'Orléans de la fin de la guerre de Cent Ans aux guerres de religion. — Marie Demeunynck : le Vicariat de Pontoise ou l'officialité foraine de Rouen à Pontoise (1255-1789). — Marie-Josèphe Le Cacheux : l'Abbaye de Saint-Amand de Rouen des origines à la fin du XVIe siècle. — Jean-François Lemarignier : Études sur les origines des exemptions externes d'abbayes normandes (XIe-XIVe siècle). — Brigitte Lesne : le Parlement de Franche-Comté de 1500 à 1668. Organisation et attributions. — Philip Moore : les Œuvres de Pierre de Poitiers, maître de théologie à Paris, chancelier de Notre-Dame (1193-1205). — Pierre Morel : l'Abbaye de Solignac du XIe au XVe siècle. — Jean Rott : Histoire du chapitre cathédral de Strasbourg au XIVe et au XVe siècle.

Les *Positions des thèses... de la promotion de 1933* (in-8°, 168 pages) sont en vente aux Presses universitaires de France, 49, boulevard Saint-Michel, Paris (Ve).

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Charles Collas [756], vicaire à Saint-Louis d'Antin, 60, rue de Rome, Paris (IXe), présenté par M. Carrière.

S. Exc. Mgr Petit de Julleville [757], évêque de Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Zeiller.

S. Exc. Mgr Marius Besson [758], évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (Suisse), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Germain Beuf [759], curé de Saint-Julien-de-Cassagnas (Gard), présenté par M. Carrière.

Rev. P. Lamalle [760], Borgo Santo Spirito, 5, Roma (Italie), présenté par M. Carrière.

Société Dunoise d'Archéologie [761], à Châteaudun (Eure-et-Loir), présentée par M. Maugars.

M. le chanoine Fiel [762], rue des Thiercelins, 66, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Zeiller.

M. Aug. Audollent [763], membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, avenue de Villars, Chamalières (Puy-de-Dôme), présenté par M. Zeiller.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Lille [764], rue du Dieu de Marcq, Lille (Nord), présenté par M. Leman.

M. Louis Allut [765], 30 bis, place Bellecour, Lyon (Rhône), présenté par M. Mollière.

NOS JOURNÉES D'ÉTUDES

Instituée par l'Assemblée générale du 12 décembre 1932, la Commission des Journées d'études de la Société d'histoire ecclésiastique de la France n'a pas chômé pendant ces cinq mois. Elle est aujourd'hui en mesure de présenter un projet définitif dont les dernières modalités ont été arrêtées au cours de la séance tenue le 28 avril dernier.

La composition du Comité d'organisation est ainsi fixée :

Président : M. Paul Fournier. *Membres :* MM. l'abbé Carrière, Edouard Jordan, Gabriel Le Bras, Léon Levillain, Louis Villat. *Secrétaire :* M. Michel de Boüard.

La première session des Journées d'études se tiendra à Paris les 22, 23 et 24 mai 1934, dans un local qui sera déterminé ultérieurement. Elle se terminera par un déjeuner, le 24 mai à midi. La séance de clôture qui précèdera ce déjeuner présentera un caractère d'exceptionnelle importance du fait que l'on y célébrera le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Revue*.

Des séances de travail seront tenues matin et soir, les 22 et 23 mai. Celles du matin seront réservées à des communications sur des sujets laissés au choix des congressistes, sous réserve de l'approbation du Comité d'organisation. Celles de l'après-midi seront consacrées à l'étude du sujet suivant : *la Vie religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime.*

Afin de guider les recherches, le Comité propose le canevas suivant.

I. L'Organisation paroissiale.

a) Le clergé : curé, vicaires, chapelains... État intellectuel (leur formation), moral (leur vie), et social (leurs relations avec les paroissiens).
b) Les fidèles. 1° dans l'église : confréries, fabriques, associations diverses. 2° hors l'église : l'assemblée générale, l'école (régime), les œuvres de bienfaisance en général (assistance, sages-femmes...).

II. Le Culte.

a) L'église et son mobilier : confessionnaux, tableaux, statues... (on se bornera à étudier le mobilier construit au XVIIIe siècle). Le cimetière.
b) La célébration des offices, le sens de la vie liturgique chez les fidèles. L'assistance aux offices. Le saint paroissial : liturgie, pèlerinages.
c) L'instruction chrétienne : prédication, catéchisme.

III. Coutumes, Traditions et Mœurs.

a) La pratique chrétienne : ferveur ou automatisme; les déviations de la dévotion : superstitions, magie.
b) Les coutumes relatives aux baptêmes, aux mariages, aux enterrements; coutumes diverses d'ordre religieux.
c) Le mobilier de piété au foyer.
d) Les croix et statues des chemins...
e) Les sentiments à l'égard de la religion et du clergé : les railleries gauloises, l'opposition sérieuse.
f) La moralité publique et la surveillance ecclésiastique : jeux et danses, cabarets...

Nota. — 1° On pourra consulter notamment, à titre de sources, les registres paroissiaux, les testaments (surtout les testaments d'ecclésiastiques), les procès-verbaux de visites épiscopales, les mémoires...

2° On se bornera, dans l'étude de ce sujet, au XVIIIe siècle. Ce cadre chronologique est strictement limitatif.

Il va de soi que l'on ne demande pas le développement de chacune des subdivisions du présent sujet. Pareille méthode nécessiterait une session de huit jours. Le Comité souhaite bien plutôt que cinq ou six des sujets déterminés par le canevas proposé soient traités de manière exhaustive.

* * *

Les communications présentées aux Journées d'études pourront donc être de deux ordres : les unes, portant sur des sujets divers, seront faites le matin; — les autres, faites l'après-midi, devront porter obligatoirement sur les sujets ci-dessus indiqués.

Les auteurs de communications devront en soumettre au Comité d'organisation le texte intégral ou, pour le moins, un resumé détaillé, avant le 10 avril 1934.

Chacun d'eux disposera d'une demi-heure — aux réunions du matin comme à celles du soir — pour présenter son exposé. Un échange de vues suivra, dirigé par le président de séance.

Enfin, la session terminée, les communications seront publiées ou résumées dans la *Revue d'histoire de l'Église de France.*

Déjà, la note parue dans la dernière livraison de la *Revue* nous a valu d'intéressantes suggestions. Nous espérons que celles-ci vont affluer de plus belle. Elles seront examinées avec le plus grand soin.

Enfin, le Comité adresse à tous les sociétaires un double appel : il les prie de communiquer le présent projet à tous leurs amis susceptibles de

Enfin, le Comité prie les sociétaires de communiquer le présent projet aux érudits susceptibles de s'y intéresser, voire de signaler l'adresse de ceux-ci afin qu'ils reçoivent le moment venu toutes indications utiles.

66e Congrès des Sociétés savantes.

Le 66e Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert le mardi 18 avril 1933 à Toulouse dans l'amphithéâtre du Museum et sous la présidence de M. Adrien Blanchet. On jugera par les analyses suivantes du grand nombre et de l'intérêt des communications relatives à l'histoire de l'Église de France ou présentées par des membres de notre Société.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'A 1715).

Séance du 18 avril 1933 (*Journal officiel* du 21 avril, p. 4200-4201).

M. A. NICOLAÏ communique des renseignements sur les manuels de piété, cantiques, images, insignes, etc., à l'usage des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle et de Notre-Dame-de-Montserrat, la plupart sortis des presses d'imprimeurs et de dominotiers toulousains.

De l'exposé de M. J. TOURNEUR-AUMONT « sur les rapports de la France et de l'Espagne au Moyen Age », de 507 à 1512, une grande partie intéresse l'histoire ecclésiastique de notre pays. L'un des trois courants permanents de rapports que l'auteur distingue entre les deux nations résulte de cette confraternité qui unit au cours des siècles France et Espagne contre les adversaires du christianisme. Ce commun esprit de croisade contre l'infidèle est attesté par une multitude de monuments religieux et d'œuvres littéraires.

Séance du 19 avril 1933 (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4271).

M. l'abbé AURIOL décrit un livre liturgique de la Bibliothèque de Toulouse : le «Missel des Jacobins ». Sa rédaction se place entre 1239 et 1297. C'est un beau travail d'enluminure et de calligraphie.

Notre confrère, M. l'abbé J. SALVAT, expose l'histoire de la rénovation de la langue d'oc au point de vue spécialement toulousain, depuis la croisade des Albigeois jusqu'au mouvement actuel et retrace l'histoire des Jeux floraux.

Notre collaborateur, M. LAURAIN, étudie un écrivain de la Renaissance jusqu'à présent fort peu connu, Jean Filleau, traducteur de l' « Histoire divine » de Sulpice Sévère, né à Clermont en Beauvaisis vers 1515 et mort avant le mois d'août 1591.

Notre confrère, M. l'abbé SALTET, commentant certains points de la *Vita sancti Remigii* par Hincmar de Reims, montre l'influence littéraire des Actes apocryphes des apôtres sur cet ouvrage. Il signale également un récit de la *Vita* qu'on doit rattacher à l'église de Saint-Remi de Toulouse, quartier de la Dalbade, église aujourd'hui disparue.

Séance du 21 avril 1933 (*Journal officiel* du 26 avril, p. 4368-4369).

M. Ch.-M. HIGONNET montre le fonctionnement du régime seigneurial dans la commanderie de Burgaud (Haute-Garonne).

Notre confrère, M. le chanoine L. de LACGER, étudie le rôle d'un évêque, Guilhem Peire, évêque d'Albi de 1185 à 1227, dans un milieu cathare pendant l'affaire des Albigeois.

M. le Docteur René LE CLERC présente un procès-verbal d'enquête pour l'admission dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce document normand concerne Charles de Pierrepont, de la famille de Pierrepont de Saint-Lô d'Ouville et a été dressé en 1693.

Notre collaborateur, M. le chanoine A. SABARTHÈS, commente un lot de documents inédits sur la Ligue dans le diocèse de Limoux. Ce sont 34 lettres émanant de diverses autorités adressées au conseil de la Ligue à Limoux.

Il expose ensuite un épisode de l'albigéisme dans cette même localité,

d'après une procuration faite par une notable partie des habitants de Limoux à trois délégués qui devaient se présenter en cour de Rome afin d'y disculper les dits habitants du crime d'hérésie (1246 ou 1245).

Le P. Fr. Cavallera étudie une Aa toulousaine inconnue, Aa de la congrégation de la maison professe des Jésuites de Toulouse, et dont les procès-verbaux (1678-1691, avec des lacunes) donnent d'intéressants détails d'histoire religieuse toulousaine et parisienne. D'après l'auteur, on ne saurait assimiler ces Aa aux filiales de la Compagnie du Saint-Sacrement; elles ne sont que des groupements plus fervents au sein des grandes congrégations dirigées par les Jésuites.

M. Ramien Garrigues apporte des « additions à la liste des abbés d'Eaunes (diocèse de Toulouse), donné par l'*Histoire générale de Languedoc* ».

Le mémoire du R. P. Gorce précise le rôle de saint Dominique de Guzman à Toulouse contre l'hérésie albigeoise et montre les origines mêlées de l'Inquisition, de l'ordre des Frères prêcheurs, de l'Université de Toulouse, de l'Académie des Jeux floraux et de la mystique du rosaire.

Section d'Archéologie.

Séance du 21 avril 1933 (*Journal officiel* du 26 avril, p. 4369-4370).

M. P. Barrau de Lorde décrit la grande cloche de Saint-Gaudens, la plus ancienne (xive s.) des cloches datées de la Haute-Garonne.

C'est par erreur, ainsi que l'explique le docteur Ch. Boyer, qu'on a jusqu'ici classée comme provenant du Saint-Sépulcre d'Olonzac la belle statue de Notre-Dame-du-Spasme (début du xvie s.), à La Livinière (Hérault). Il est plus naturel de penser qu'elle provient du château de La Livinière.

Mgr M. Chaillan communique au congrès l'état de quelques-uns des prieurés provençaux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille et reconstitue, pour le xive siècle, les habitations, les mœurs et la vie économique des religieux, leurs relations avec les gens du pays.

M. l'abbé R. Corraze apporte une utile contribution à l'histoire de l'art à Toulouse au xve siècle en fournissant de précieux détails sur Jean Constantin, maître maçon toulousain (139 ?-1468-9), sa technique et ses œuvres : relèvement de la flèche du clocher de Saint-Sernin, réfection des voûtes de Saint-Nicolas, reconstruction de l'église du Mas-d'Azil, etc.

M. l'abbé A. Fabre décrit le triomphe de Saint-Pierre à la porte Miegeville de Saint-Sernin.

Séance du 25 avril 1933 (*Journal officiel* du 26 avril, p. 4376-4377).

Parmi les motifs sculptés qui ornent les vestiges des cloîtres de Saint-Étienne et de la Daurade, au musée des Augustins de Toulouse, se voient des fleurs étranges; elles ont la forme de cornets ou de coupes. Or, ainsi que le montre Mlle Jalabert, des fleurs semblables se retrouvent dans les manuscrits français du xie et du commencement du xiie s. Il y a là une imitation de l'Orient, de l'art iranien postsassanide. Ces fleurs sont des arums plus ou moins stylisés. Elles ont fait leur apparition dans la sculpture toulousaine entre 1125 et 1135.

Mlle M. Lafargue démontre l'influence des miniatures de la Bible d'Avila (xie s.) sur l'iconographie des chapiteaux de la Daurade (scène de la Passion, xiie s.). Cette iconographie d'Avila, qui suit à la lettre le texte de l'Évangile, a joué un grand rôle dans notre art du Moyen Age.

L'église, autrefois collégiale, de Mézières-en-Brenne (Indre) possède deux séries de vitraux importantes, l'une du xive, l'autre du xve siècle que décrit notre confrère, M. l'abbé M. de Laugardière.

M. Mandement communique des notes sur les peintures cathares de Vicdessos (Ariège).

La « Mise au tombeau » de Moissac (xve siècle) est un monument remarquable à divers points de vue : emploi du bois, ce qui est rare; caractère maniéré des visages; enfin et surtout groupement assez inaccoutumé sinon peu compréhensible des personnages. Étudiant cette curieuse sculpture, M. l'abbé M. Rascol émet l'idée d'un déplacement simultané des deux personnages de droite vers la gauche du groupe et réciproquement pour ceux de gauche.

La notice de M. R. Rey et de notre confrère l'abbé J.-R. Marboutin est consacrée à l'église et à la crypte de Duravel (Lot). C'est une œuvre préromane singulière. Architecture, sculpture, décoration du monument en font l'un des plus beaux du Quercy, sans parler du rôle historique de ce vieux sanctuaire de pèlerinage.

Notre confrère, M. l'abbé Saltet, entretient le congrès d'un rite curieux du folklore. Il s'agit d'une scène qui se passait encore au xixe siècle en Corrèze : le martelage du ventre. L'auteur cite également une légende relative à Sainte-Foy et une légende d'origine byzantine. Il rapproche le tout d'une scène figurée sur plusieurs chapiteaux dont l'un se trouve dans la chapelle de Chambon.

Au cours de la séance générale de clôture du congrès tenue le 22 avril après-midi sous la présidence de M. le ministre de l'Éducation nationale (*Journal officiel* du 27 avril, p. 4431-4436), notre confrère, M. Marcel Aubert, a pris la parole et retracé d'une façon magistrale l'histoire de la technique de la croisée d'ogive. Il montra que si nos anciens archéologues ont exagéré l'importance du rôle de la croisée d'ogive dans l'économie de l'architecture gothique, ils ne se sont cependant pas trompés sur l'existence même de ce rôle, et il convient de reconnaître la part de certitude qu'ils ont apportée à la science de l'archéologie médiévale.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine

Séance du 18 avril 1933 (*Journal officiel* du 21 avril, p. 4203-4204).

La maison de force de Pontorson, dirigée par les Frères de Saint-Jean de Dieu, avait succédé en 1700 à un autre hôpital fondé en 1115. M. Deries décrit la vie de cet établissement, qui reçut au cours du xviiie siècle, en même temps que des fous, des « exilés » par lettre de cachet. Existence mouvementée, malgré la rédaction et l'adoption d'un règlement qui fixait les droits et les devoirs des surveillants et des surveillés. Il semble que, malgré les loyaux efforts de l'administration royale, bien des abus provoqués par les intrigues des parents des détenus furent commis dans l'établissement de Pontorson.

Séance du 19 avril 1933 (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4274-4276).

D'après M. l'abbé Lacouture l'application de la loi du 3 brumaire an IV, hostile au clergé catholique, n'alla pas sans de très vives réactions en Haute-Garonne. Si Toulouse, où dominaient alors les Jacobins, obéit à peu près, les campagnes se soulevèrent pour défendre leurs prêtres.

Le 16 janvier 1892, cinq cardinaux français rédigeaient une déclaration au Président de la République. Cette déclaration, publiée le 20 janvier, est la profession de foi du clergé catholique hostile au ralliement. Mlle Schuir la commente avec détails. Rédigée par Mgr d'Hulst, la déclaration comportait d'abord un violent réquisitoire contre l'œuvre antireligieuse du gouvernement républicain, ensuite une « acceptation franche et loyale des institutions politiques », dans la mesure où la conscience d'autorisait. Ce manifeste, d'après Mlle Schuir, aurait eu des conséquences imprévues et graves; accentuant la scission entre catholiques monarchistes et catho-

liques libéraux, en révélant les inquiétudes pontificales et en contribuant à orienter définitivement le gouvernement vers une politique sectaire.

Séance du 21 avril (matin) (*Journal officiel* du 26 avril 1933, p. 4370-4371).

Après avoir résumé l'histoire religieuse de l'Ardèche sous la Révolution, M. Agier étudie la restauration religieuse dans ce département sous le Consulat. Sa conclusion est que le Consulat puis l'Empire, qui ne voyaient dans l'Église et le clergé qu'un instrument de règne, n'améliorent guère la situation religieuse tant morale que matérielle en Ardèche.

Séance du 21 avril (soir) (*Journal officiel* du 26 avril 1933, p. 4377-4378).

Sous le titre « Mémoires inédits d'un soldat du 1er Empire (1809-1815) », notre confrère, M. E.-H. Guitard, commente le journal manuscrit des campagnes de Florentin Guitard, l'un de ses ascendants. Ce journal date de 1850 environ. Il suit Florentin Guitard en Autriche (1809), en Espagne (1810-1811), en Hollande, à Berlin, en Russie (1812). Guitard refusa en 1815 avec indignation de servir le nouveau régime et obtint un congé illimité.

Notre confrère, M. Lavergne, raconte l'histoire mouvementée du dépôt des réfugiés militaires polonais de Bergerac en 1833. Il fonctionna du 20 janvier au 18 octobre et fut le théâtre d'incidents assez graves qui revêtirent un moment le caractère d'une mutinerie. Ces incidents furent provoqués par les officiers polonais qui multiplièrent les incorrections envers le sous-préfet et firent campagne, notamment dans *la Tribune*, contre le gouvernement français. Il fallut en arriver à la dissolution du dépôt.

Sous-section des documents économiques de la Révolution française

Séance du 19 avril 1933 (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4282-4283).

Dans une étude sur la situation matérielle du haut clergé du Quercy au moment de la Révolution », M. Guilhamon note pour cette région un effectif de 199 bénéfices. Pour ce nombre, on compte 177 bénéficiers seulement (à cause des cumuls), lesquels jouissent d'un revenu net de 750 418 livres. Ces ressources provenaient des dîmes (75 à 80 %), des droits seigneuriaux et, pour une faible part, des rentes constituées et des biens fonds. Inutile d'ajouter que ces revenus étaient inégalement répartis.

Section de Géographie

Séance du 21 avril 1933 (soir) (*Journal officiel* du 26 avril, p. 4379-4380).

Le commandant Dufour a consacré une étude à Beauchamp, vicaire général de Babylone, astronome, géologue, diplomate (1752-1801). Religieux à Cîteaux, Beauchamp avait été choisi en 1778 comme vicaire général par son oncle Miroudot du Bourg, qui venait d'être nommé évêque de Babylone et consul de France à Bagdad. Après des missions scientifiques en Perse, il rentra en France en 1789, y passa la Révolution et gagna de nouveau l'Orient en 1795. Il revint mourir en France en 1801.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE AU VATICAN

INTRODUCTION. — Importance historique et caractère des Archives du Vatican. — Méthode adoptée pour le présent travail.
I. LES INVENTAIRES GÉNÉRAUX. — L'inventaire de P. D. de Pretis. — L'inventaire de J. Garampi, ses divisions, sa valeur; comment l'utiliser.
II. L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO. — Registres du Vatican. — Registres de copies. — Registres des brefs. — Tridentina. — Instrumenta miscellanea.
III. LES ARCHIVES D'AVIGNON. — Registres. — Administration du légat.
IV. LES ARCHIVES DU CHATEAU SAINT-ANGE.
V. LES ARCHIVES DE LA DATERIE. — Registres des Suppliques. — Registres du Latran. — Brefs de la Daterie. — Procès de nomination des Évêques. — Secreteria Camerae.
VI. LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE. — Introïtus et Exitus. — Obligationes et Solutiones. — Collectoriae. — Diversa Cameralia.
VII. LES ARCHIVES CONSISTORIALES. — Acta Camerarii. — Acta Vicecancellarii. — Acta Miscellanea. — Acta Congregationis consistorialis. — Procès de nomination des évêques.
VIII. LES ARCHIVES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT. — *Avant la Révolution française :* Nuntiature e Legazioni : Nonciature de France; Nonciature d'Avignon. — Lettere di Cardinali. — Lettere di Vescovi e Prelati. — Lettere di Principi e Titolati. — Lettere di Particolari. — Miscellanea (15 armoires). — *De 1789 à 1846 :* Epoca Napoleonica. — Après 1815 : Interno; Estero.
IX. COLLECTIONS DIVERSES. — Biblioteca Pio. — Biblioteca Carpegna. — Biblioteca Bolognetti. — Biblioteca di Clementi XI (Albani). — De Caritate S. Sedis erga Gallos. — Carte Farnesiane. — Fondo Borghese. — Fondo Santini. — Fondo dell'Archivio di Stato. — Bolle e Bandi. — Instrumenta monastica.
X. LES FONDS D'ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. — Fonds Urbinate. — Fonds Barberini. — Fonds Chigi.

INTRODUCTION.

Lorsque, en 1922, la Société d'histoire ecclésiastique de la France entreprit de publier une *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale,* il s'imposait qu'une place de choix fût réservée dans l'inventaire des « Sources manuscrites » aux différents fonds des Archives Vaticanes, centre unique où sont conservées l'origine, l'explication et la succession des grandes étapes historiques de la chrétienté. C'est de Rome que sont parties les initiatives, à Rome qu'ont été jugées cel-

les qui étaient nées ailleurs; c'est au Vatican que le monde chrétien prend ses directives et l'accumulation des documents par un gouvernement qui dure depuis des siècles et ne se transforme que pour s'étendre est à l'image de sa puissance et de sa complexité.

La France, plus que les autres nations, est appelée à trouver sa part aux Archives Vaticanes. Les papes, soixante-dix ans durant, n'eurent-ils pas leur demeure aux bords du Rhône ? Avignon et le Comtat-Venaissin ne sont-ils pas restés jusqu'à la Révolution française un fief de la papauté administré par un légat ? Nous ne nous cachions pas la difficulté de la tâche, non plus certes que l'honneur qui nous était fait quand M. l'abbé Carrière nous demanda de renseigner sommairement les lecteurs de la *Revue* sur ce qui, à Rome même, concernait l'histoire religieuse de la France et les moyens dont on dispose à l'heure présente pour en tirer utilement parti.

Au vrai, il n'existe pas de fonds spécial réservé à l'histoire de la France dans les Archives du Vatican, pas plus qu'il n'en existe d'ailleurs pour les autres pays, et c'est dans chacune des divisions de cet ensemble que l'on doit rechercher les documents dont on a besoin. Il convient donc seulement d'indiquer ici dans quel fonds on doit poursuivre ses enquêtes pour tel sujet ou telle époque donnés. Une division de ce travail en plusieurs époques (Moyen Age, Temps Modernes, Époque Contemporaine) ne s'impose cependant pas pour autant[1], et nous avons cru préférable d'indiquer ce que chacun de ces fonds contient au regard de l'histoire religieuse de notre pays. Cette méthode nous a paru la mieux adaptée à la nature même du dépôt et à sa complexité. En outre, comme l'ordre chronologique a généralement été observé à l'intérieur de chacune des séries, il sera facile de se reporter aux renseignements que nous donnerons sur l'aspect que prennent ces séries pour chacune des époques intéressées.

Plus pénible encore eût été notre tâche si de nombreux travaux n'avaient déjà paru, fruits de patientes recherches effectuées par des érudits soit sur l'ensemble des Archives Vaticanes, soit sur les matériaux qui concernent plus particulièrement un pays ou une province[2]. Mais ces travaux ont

1. Nous aurions dû en effet, pour chaque époque, reprendre la liste des différents fonds des Archives, ce qui eut été fastidieux, et peut-être aussi moins scientifique.

2. Nous indiquerons tous les travaux importants qui ont paru sur les différents fonds des Archives vaticanes au moment où nous étudierons ces fonds. Quant aux travaux d'ensemble dont ces archives ont été l'ob-

tous vieilli depuis que, sous l'impulsion de S. Ém. le cardinal Ehrlé, cardinal-préfet des Archives, et sous la direction de Mgr A. Mercati, préfet des Archives, une refonte et une organisation nouvelle sont venues modifier plus d'une série de ces Archives. Nous nous faisons un devoir de remercier ici spécialement Mgr Mercati pour les renseignements et les précisions que nous tenons de son inlassable bonté, ainsi que Mgr Tisserant, pro-préfet de la Bibliothèque Vaticane, dont les conseils nous ont été si utiles. Grâce à eux, nous avons pu mener à bien un travail qui, nous l'espérons, rendra plus accessible aux chercheurs la consultation des Archives du Vatican.

Nous avons jugé utile, également, de joindre quelques indications sur plusieurs fonds de la Bibliothèque qui ne peuvent être séparés des Archives proprement dites et nous nous sommes attaché, ici plus particulièrement, à montrer ce que les fonds Barberini et Chigi renferment de précieux pour l'histoire religieuse de notre pays.

I. — LES INVENTAIRES GÉNÉRAUX.

Avant d'entreprendre l'examen de chacun des principaux fonds des Archives Vaticanes, de l'*Archivio segreto Vaticano* comme l'on disait autrefois[3], il est nécessaire de mentionner les grands inventaires ou, plus exactement, les énormes répertoires que les archivistes du Vatican rédigèrent avant même que ces Archives fussent rendues publiques[4]. Naturellement ces répertoires n'étaient pas destinés à être consultés : simple accumulation de recherches préliminaires à la rédaction de grands ouvrages historiques, ils présentent néan-

jet, on les trouvera cités dans Gisbert Brom, *Guide aux Archives du Vatican* dont la première édition a paru à Rome en 1910 (in-8°, 96 p.) et la deuxième en 1911 (in-8°, 104 p.). Les Archives du Vatican ayant subi, depuis, de nombreuses modifications, ces travaux ne présentent plus, pour la plupart, qu'un intérêt historique. Nous indiquerons cependant comme pouvant être encore de quelque utilité : Gachard, *les Archives du Vatican* (Bruxelles, 1874, in-8°); Palmieri, *Ad Vaticani Archivi romanorum pontificum regesta manuductio* (Rome, 1884, in-16); Louis Guérard, *Petite introduction aux inventaires des Archives du Vatican* (Rome, 1901, in-8°) et Dom Ursmer Berlière, *Aux Archives du Vatican* (Bruges, 1903, in-8°).

3. Ce nom fut primitivement donné à la partie la plus ancienne du dépôt et aussi la plus importante (Registres de bulles, Registres de brefs, Archives camérales, etc.) et s'applique de nos jours à l'ensemble des Archives.

4. On sait que c'est au mois de janvier 1881, que Léon XIII consentit à ouvrir aux historiens la plus grande partie de l'*Archivio segreto Vaticano*.

moins un intérêt réel, puisque, de nos jours encore, ils sont les seuls qui existent.

L'INVENTAIRE DE P. D. DE PRETIS.

Le premier en date de ces inventaires — le seul qui embrasse la plus grande partie du dépôt — est celui que Pietro Donnino de Pretis rédigea au début du XVIIIe siècle et qui indique sommairement le contenu de chacune des soixante-quatorze armoires où se trouvait conservé l'*Archivio segreto* primitif. Comme la plupart des inventaires dont nous aurons à parler, il est resté manuscrit, mais il a gardé toute son utilité, puisqu'il permet de se rendre compte assez rapidement de la constitution des Archives Vaticanes et des diverses séries dans lesquelles sont rangés les documents. Malheureusement, ses indications sont très sommaires. Il porte le numéro 133 dans la série des inventaires et *Indices* mis actuellement à la disposition des chercheurs dans une salle voisine de la salle de travail[5].

L'INVENTAIRE DE J. GARAMPI.

D'une utilité plus grande, parce que plus détaillés, sont les index que le préfet des Archives, Joseph Garampi, successeur de de Pretis, composa, aidé de nombreux collaborateurs, alors qu'il avait l'intention d'écrire un volumineux *Orbis christianus*. Le dessein dans lequel ces index ont été conçus nous en explique à la fois la nature et la valeur. Jusqu'au XIIIe siècle, en effet, les notes de Garampi renvoient à des ouvrages imprimés (Muratori, *Gallia Christiana*, etc.); elles ne se réfèrent aux documents originaux qu'à partir du moment où commencent, en une série ininterrompue, à partir du Pontificat d'Innocent III, les Registres pontificaux.

Garampi et ses collaborateurs notaient leurs références sur de petites fiches de papier qu'il était impossible de communiquer au public. Mgr Wenzel, qui eut l'idée de les rassembler, les colla sur de grandes feuilles qui, reliées avec soin, forment à l'heure actuelle une série de registres in-folio répartis dans les catégories suivantes :

1. Indice cronologico.
2. Papi.
3. Cardinali.

5. Les inventaires *manuscrits* ne peuvent être consultés que sur place. Ceux que nous signalerons au cours de ce travail sont conservés dans la salle voisine de la salle de travail avec un numéro d'ordre que nous indiquerons. En cette même salle un registre, intitulé *Inventarium indicum in secretiori Archivo Vaticano una serie existentium*, renferme la liste transcrite de tous ces inventaires, au nombre de 685.

4. Vescovi.
5. Abbates.
6. Beneficii.
7. Officii.
8. Chiese di Roma.
9. Miscellanea I.
10. Miscellanea II.

On voit l'importance que présente cette mine de références au point de vue particulier de l'histoire religieuse de la France[6]; il convient donc d'insister maintenant sur chacune de ces rubriques appelées à fournir, sur tel personnage, sur tel diocèse ou sur telle abbaye, et pour ainsi dire automatiquement, une foule de renseignements. Toutefois, l'utilisation de ce *schedario* ou fichier de Garampi, composé de petites notes prises à la hâte par un grand nombre de mains, offrait de sérieuses difficultés. Brom, dans son *Guide* déjà cité, fournissait (p. 12 de la 2e édition) une série d'indications utiles. Actuellement, grâce à Dieu, sa consultation a été grandement facilitée par *le Citazioni nello Schedario Garampi* que publièrent en 1926 les archivistes du Vatican[7] et qu'on peut consulter parmi les livres usuels de la salle de travail.

1. — *L'Indice cronologico* (12 tomes numérotés de 538 à 549 dans la série des inventaires) s'étend de l'année 163 à 1808[7*]. Comme son nom l'indique, les fiches qui le composent sont classées par ordre chronologique et renvoient à la plus grande partie du dépôt.

2-3. — L'index *Papi* (n° 550) et l'index *Cardinali* (n° 551) contiennent les noms des papes et des cardinaux rangés dans l'ordre alphabétique. Les renvois qu'ils donnent se rappor-

6. Disons tout de suite que les index de Garampi ne renvoient pas aux registres d'Avignon, non plus qu'à ceux des suppliques qui ne faisaient pas partie des Archives du Vatican à cette époque, et notons, après Brom, qu'on ne trouve aucune référence aux registres du Vatican de Sixte IV (1471-1484). Bien que les registres du Latran n'aient pas encore été renis aux Archives du Vatican à l'époque où travaillait Garampi, celui-ci les a néanmoins consultés et y renvoie dans ses *Schedae* à l'aide de nombreuses références annoncées par les sigles A. B. (*Archivum Bullarum*).

7. Ce travail constitue la première partie (p. 1-48) du premier volume d'un ouvrage intitulé *Sussidi per la Consultazione del Archivio Vaticano*, paru à Rome en 1926 et qui forme le tome 45 de la collection des *Studi e Testi*... Nous aurons à maintes reprises l'occasion de revenir sur cet ouvrage, à propos de chacun des fonds auxquels ses différentes parties se réfèrent. Le deuxième volume des *Sussidi* (t. 55 des *Studi e Testi*) a été rédigé par B. Katterbach et porte le titre : *Referendarii utriusque signaturae a Martino V ad Clementem IX et prelati signaturae Supplicationum a Martino V ad Leonem XIII*. Nous reviendrons sur cet ouvrage à propos du fonds des Suppliques.

7* En réalité à l'année 1767; suit une fiche isolée de 1808.

tent le plus souvent aux registres du Vatican, aux Registres des brefs, et aux Archives du Château Saint-Ange (en particulier pour le pontificat d'Eugène IV). En ce qui concerne la France, les rubriques des cardinaux ne donnent pas tous les renseignements qu'elles pourraient fournir. On y trouve cités principalement les cardinaux issus des grandes familles italiennes, et ceux qui habitèrent à Rome et jouèrent à la Cour romaine un rôle politique (nombreuses références pour les cardinaux Charles de Lorraine, François de Tournon, François de La Rochefoucaud, Richelieu et Mazarin). A noter que l'on trouve de précieuses indications pour l'histoire politique et religieuse du XVIe siècle dans les références données à propos des cardinaux Farnèse et de Ferrare, qui eurent à plusieurs reprises le titre de protecteurs des Affaires de France en Italie.

4. — La série *Vescovi* comprend 37 volumes (nos 475-511) et avec la liste de tous les diocèses rangés dans l'ordre alphabétique de leurs noms latins (*Aniciensis* pour Le Puy, *Argentinensis* ou *Argentoratensis* pour Strasbourg, *Appamiarium* pour Pamiers, etc.). On imagine l'intérêt que présente ce répertoire pour l'histoire religieuse de nos diocèses[8]. Les fiches de cette série se rapportent pour la plupart à des documents administratifs, registres de comptes des diverses sections des Archives camérales[9], registres du Latran[10], Archives consistoriales[11], etc.

5. — C'est aussi un classement par ordre alphabétique des diocèses qui a été adopté pour les trois inventaires de la série *Abbates* (nos 535-537). On y trouve, à propos des abbayes les plus importantes, des références aux pièces émanées de la Curie romaine et aux registres de comptes, en particulier aux *Provisiones Sacri Collegii*, aux *Collectoriae* et aux *Obligationes et Solutiones*. Le nom de l'abbé est toujours indiqué sur la fiche. Ainsi, pour l'abbaye de Saint-Vaast, on trouve : *Atrebatensis, Nicolaus abbas Sancti Vedasti...* (suit la référence).

6. — La série *Beneficii* (nos 445-474) est composée, comme son nom l'indique, de notes se référant à la collation des bénéfices ecclésiastiques. Ces notes sont rangées par ordre al-

8. C'est presque uniquement d'après lui que P. Calmet a publié son *Sommaire des bulles de Jean XXII concernant le diocèse de Rodez et celui de Vabres*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. I (1896), p. 50-131.

9. Voir plus loin, p. 327.

10. Voir plus loin, p. 323.

11. Nous en donnons une description p. 328.

phabétique de diocèses et, à l'intérieur de chaque diocèse, dans l'ordre chronologique. Les documents cités sont en majeure partie du XVIe siècle[12].

8-9. — Les deux séries des *Offici* et des *Chiese di Roma* présentent pour nous moins d'intérêt. La première (nos 552-554) se réfère aux différentes fonctions de la Cour pontificale classées dans l'ordre alphabétique et la deuxième (nos 555-556) contient des notes sur les églises et chapelles de Rome[13].

10. — Enfin, les deux inventaires auxquels on a donné le titre de *Miscellanea* renferment des notes se référant à l'ensemble des Archives Vaticanes. Toutes les fiches y sont classées par ordre alphabétique (nos 512-534 et 670-681).

On ne s'étonnera pas que nous ayons insisté quelque peu sur cet inventaire de Garampi. Il convenait de montrer quels services il peut rendre aux chercheurs qui n'ont pas encore eu le temps de se familiariser avec les différentes sections des Archives romaines. C'est maintenant de chacune de ces sections que nous allons nous occuper, en mentionnant chaque fois l'historique de leur formation, leur état actuel, les inventaires qui s'y rapportent et la nature des renseignements que l'on peut en attendre pour l'histoire religieuse de notre pays.

II. — L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO.

L'*Archivio segreto Vaticano* correspond à la partie la plus ancienne du dépôt des Archives Vaticanes, renfermée dans les 74 armoires dont de Pretis a donné un inventaire sommaire. Il est subdivisé en plusieurs groupes que nous examinerons successivement.

A. — LES REGISTRES DU VATICAN.

Cette collection, unique par l'intérêt qu'elle présente, occupe les 28 premières armoires des Archives du Vatican et comprend actuellement 2 039 volumes in-folio dont 300 seulement sont soigneusement écrits sur parchemin[14]. Ces registres s'étendent du pontificat de Jean VIII (872-882) à celui

12. L'abbé H. de Surrel de Saint-Julien en a extrait un long article intitulé : *les Évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les « Schedae » inédites des Archives du Vatican,* dans les *Annales de Saint-Louis des Français,* t. I (1897), p. 403-485.

13. On peut y trouver cependant quelques indications intéressantes si l'on s'occupe d'un cardinal, à propos de chacune des églises dont il a été titulaire.

14. Au Moyen Age, jusqu'au pontificat de Grégoire XI.

de Clément VIII (1592-1605), mais ils ne constituent une série interrompue que d'Innocent III (1198-1216) à Pie V (1566-1572) inclus.

A partir d'Innocent III, on prit en effet, à la Chancellerie pontificale, l'habitude de transcrire sur des registres toutes les bulles avant que celles-ci ne fussent expédiées[15]. Cette transcription est ordonnée chronologiquement, par expédition, celle-ci toujours datée d'après l'année du pontificat. Elle était faite intégralement pour les bulles les plus importantes, tandis que l'on se contentait pour les autres d'en noter seulement l'analyse. L'adresse du personnage ou de la communauté destinataire est toujours indiquée à l'encre rouge dans la marge (du moins pendant tout le Moyen Age) et chaque volume est précédé d'une table qui permet de retrouver assez facilement le document dont on a besoin.

En plus des tables annexées à chaque volume, il existe aux Archives du Vatican une série d'index alphabétiques (des noms de lieu) qui se rapportent à une grande partie des Registres. Ces index font partie, du point de vue de la constitution organique des Archives, de l'*Archivio segreto;* ils ont été soigneusement relevés dans le premier volume des *Sussidi* p. 52-54).

A l'exception de ces index ou *rubricellae,* il n'existe aucun inventaire général détaillé des registres du Vatican. Nous avons vu, cependant, que le *schedario* de Garampi y donnait de multiples références, mais en notant les registres d'après les années du pontificat de chaque pape. De nos jours, il existe une table des registres datés d'après les années du pontificat imprimée parallèlement à la numérotation en une série continue de tous les Registres : on la trouvera dans le premier volume des *Sussidi* (p. 49-143).

Nous n'insisterons pas ici sur l'intérêt que présentent les registres du Vatican. Les études dont cette collection a fait l'objet[16] et les multiples publications qui en ont été extraites en montrent abondamment la valeur. Brom, dans son *Guide* (p. 20-26) en donne une liste impressionnante. Arrêtons-nous seulement à la publication des registres entreprise au siècle dernier par l'École française de Rome. Les membres de cette école ont été chargés en effet de publier intégralement les

15. Ou du moins une grande partie, l'enregistrement n'ayant été obligatoire qu'à partir de la fin du xve siècle.

16. Il serait vain de les citer toutes ici. La bibliographie qu'en donne Brom (2e éd., p. 16 et suiv.) n'a pas perdu son utilité. Nous signalerons en plus Digard, *la Série des Registres pontificaux du* xiiie *siècle,* dans la *Bibl. de l'École des chartes,* an. 1886, p. 80-87.

registres des pontificats allant de Grégoire IX à Benoît XI, et cette publication a été entreprise d'un point de vue particulièrement français, ce qui nous la rend fort précieuse. Il faut seulement regretter la lenteur avec laquelle paraissent les divers fascicules des registres qui sont encore inédits. La publication de ces registres ayant été confiée à des érudits qui, sortis de l'École, vivent maintenant loin de Rome, c'est en vain que les membres actuels de l'École française insistent pour reprendre à leur compte une œuvre qui, depuis longtemps, devrait être terminée[17].

Cette constatation s'impose aussi pour la publication des registres des papes d'Avignon. Ici plus qu'ailleurs, la France avait intérêt à poursuivre cette publication qui, de fait, fut confiée aux membres de l'École française de Rome et aux chapelains de Saint-Louis des Français. Ceux-ci se sont acquittés de leur tâche, mais on attend encore l'édition des registres de Clément VI et d'Urbain V commencée en 1902 ![18].

17. Les registres publiés à l'heure actuelle sont les suivants :
Grégoire IX, 2 tomes et le premier fasc. du tome III, par L. Auvray (manquent les tables).
Célestin IV (n'a pas laissé de registre).
Innocent IV, 4 tomes, par E. Berger (terminé).
Alexandre IV, 2 tomes en 6 fasc. par Bourel de la Roncière, de Loye, P. de Cenival et Coulon (manquent les années 1258 à 1261).
Urbain IV, 4 tomes, par J. Guiraud.
Clément IV, 1 tome, par E. Jordan (manquent les années 1268 à 1271).
Grégoire X et *Jean XXI*, réunis en une seule publication, 1 tome en cours, par J. Guiraud et L. Cadier.
Innocent V et *Adrien V* (n'ont pas laissé de registres).
Nicolas III, 4 fascicules, par J. Gay (en cours de publicaiton.
Martin IV, 1 tome par Olivier-Martin et des membres de l'École (terminé).
Honorius IV, 1 tome, par M. Prou (terminé).
Nicolas IV, 2 tomes, par E. Langlois (terminé).
Boniface VIII, 3 tomes, par G. Digard, M. Faucon, A. Thomas et M. Fawtier (les tables viennent d'être publiées par M. Fawtier).
Benoît XI, 1 tome, par C. Grandjean (terminé).
Les transcriptions des Registres encore inédits sont terminées, mais il serait nécessaire, avant de continuer, de dresser les tables des volumes déjà parus, autrement cette publication reste pratiquement inutilisable.
Comme exemple des indications que l'on peut trouver dans les Registres du Vatican pour l'histoire de nos diocèses, citons l'article de M. Vidal, *Documents pour les origines de la province ecclésiastique de Toulouse* dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. V (1900), p. 92-164, 210-283 et 367-430.
Ajoutons que les registres d'Honorius III ont été publiés par Pressuti, *Regesta Honorii Papae III* (Rome, 1888-1895, 2 vol. in-fol.), et que ceux de Clément XI ont été publiés en 1905 par les soins des Bénédictins du Mont-Cassin.

18. L'état actuel de la publication des Registres et Lettres des Papes du xive siècle est le suivant :
Jean XXII : Lettres secrètes et curiales relatives à la France, tome I et premiers fascicules du tome II parus, par A. Coulon (manquent la fin du tome II et le tome III).

B. — REGISTRES DE COPIES.

Nous rangeons sous ce titre une série de registres contenus dans 17 armoires de l'*Archivio segreto Vaticano*. De Pretis en donne un inventaire sommaire qui a été reproduit par le P. Louis GUÉRARD dans sa *Petite introduction aux inventaires des Archives du Vatican*[19], spécialement pour ce qui regarde la France.

Ce sont, pour la plupart, des registres de copies des XVe et XVIe siècles. Plusieurs (Armoires 33 et 34) se rapportent à la perception des dîmes et des impôts en faveur du Saint-Siège. L'armoire 35 renferme 152 volumes de documents relatifs aux droits temporels et aux fiefs de l'Église. Signalons plus particulièrement les volumes 23, 24 et 58, relatifs aux perceptions effectuées en France; la série des registres 60 à 108 où l'on trouve nombre de documents sur le royaume de Sicile; les registres 111 à 113 (Corse), le registre 140 (*Registrum sive de Francie regibus*), etc. L'armoire 52 est composée de sentences judiciaires, de rapports d'inspection, de relations de visites du XVIe *et* du XVIIe siècle. L'armoire 53 contient une série de 64 volumes relatifs au « style » de la Daterie; les documents précieux qu'elle renferme sont complétés par ceux du fonds Santini dont nous aurons à reparler.

Les 48 volumes de l'armoire 54 présentent un intérêt tout particulier : ils contiennent en effet la transcription, souvent contemporaine, de documents touchant au Grand Schisme (registres 14 à 41 et 45 à 48) et aux débuts du Protestantisme (registres 42 à 44). Noël Valois y a puisé la matière de son

Jean XXII : Lettres communes, 11 tomes parus en 25 fascicules (le dernier de date récente), par G. MOLLAT.

Clément VI : Lettres closes patentes et curiales se rapportant à la France, tome I en cours de publication, par DEPREZ (manquent plusieurs tomes).

Urbain V : Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France, tome I en cours de publication, par P. LECACHEUX et fasc. « Registres » par DUBRULLE.

Innocent VI : Lettres patentes se rapportant à la France, tome I en cours de publication, par DEPREZ (manque la fin du tome).

Grégoire XI, par L. MIROT (en préparation).

Benoît XII : Registres, tome I, par C. GRANDJEAN (terminé).

Bénoît XII : Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, tome I, par G. DAUMET (terminé).

Benoît XII : Lettres communes, 3 tomes, par J.-M. VIDAL.

Benoît XII : Lettres closes, patentes et curiales intéressant les autres pays que la France, 1 vol., par J.-M. VIDAL.

19. Rome-Paris, 1901, in-8°. Cette étude est, dans l'ensemble, la reproduction d'un article qui a paru dans les *Annales de Saint-Louis des Français* en juillet 1900. Elle a rendu en son temps d'utiles services aux chercheurs mais ne présente plus aujourd'hui grand intérêt par suite des nombreuses modifications dont a été l'objet le dépôt et des adjonctions importantes qui lui ont été faites.

beau livre *la France et le grand schisme d'Occident*[21]. On rencontre dans ces registres de nombreuses dépositions de témoins sur l'élection d'Urbain VI (l'autre partie de ces dépositions est conservée à la Bibliothèque nationale à Paris), les missions dont furent chargés les représentants d'Urbain VI auprès de Charles V, les négociations de Benoît XIII avec la cour de France, etc.

C. — REGISTRES DES BREFS.

Ces registres, au nombre de 627, sont conservés dans les armoires 38 à 45 de l'*Archivio segreto Vaticano* et contiennent la minute ou la copie authentique[22] des brefs expédiés par la chancellerie pontificale à partir de Martin V (1417-1431)[23]. On sait que ces brefs représentent, en quelque sorte, la correspondance du pape avec les particuliers ou les personnes politiques de l'époque, ce qui leur donne une importance considérable. Moins solennels que les bulles, ils ne portent pas le sceau ou bulle de plomb du pape, mais simplement un sceau de cire rouge représentant Saint-Pierre levant son filet; aussi dit-on qu'ils sont datés (de l'ère chrétienne et de l'année du pontificat) sous l'anneau du pêcheur. La série des brefs renfermés dans ces armoires s'étend jusqu'au pontificat de Clément XI. Il convient aussi de rappeler que l'armoire 45 contient 251 volumes de minutes d'*Epistolae ad Principes* allant de Pie IV à Grégoire XVI[24].

Il existe pour les brefs de Clément VII (1523) à Urbain VIII (1644) un *Index brevium* en 28 volumes (nos 290 à 317) rédigé par Jacques-Antoine de Pretis soit par ordre alphabétique d'évêchés et de pays, soit dans l'ordre chronologique. Cet index présente malheureusement de nombreuses lacunes et l'on devra, pour plus de sûreté, consulter la table qui se trouve en tête de chacun des volumes.

La série des Brefs et des *Epistolae ad principes* a fourni la matière des publications de J. J. Berthier, *Innocentii papae XI epistolae ad Principes*[25] et de A. Theiner, *Clementis XIV*

21. Paris, 1896-1902, 4 vol. in-8°.

22. L'armoire 38 renferme même 27 volumes de brefs originaux de Léon X à Clément XI.

23. C'est en effet Martin V qui fonda la Secrétairerie des brefs; les premiers volumes de l'armoire 39 représentent cependant un registre de brefs d'Innocent III et un autre d'Honorius III. Les brefs continuent en quelque sorte la série des *Secrètes* qui ne cesse définitivement qu'avec Léon X.

24. Mgr Mercati a dressé de ces *Epistolae...* un répertoire numérique. Signalons, comme intéressant plus particulièrement la France, le n° 122 (registre du pontificat de Benoît XIV).

25. Rome, 1890, in-8°.

epistolae et brevia selectiora[26]. Enfin, dans ses *Documents pour servir à l'histoire du cardinal Mazarin*[27], l'abbé H. de Surrel de Saint-Julien a publié 25 lettres adressées à ce ministre par Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII et tirées des *Epistolae ad principes*.

Ajoutons que depuis le 29 juin 1908, les Archives de la Secrétairerie des Brefs ont été réunies à celles du Vatican. Elles constituent un fonds de 5 660 volumes, allant de Pie V à Pie IX. Pour le consulter, il faut au préalable obtenir l'autorisation de la Secrétairerie qui l'accorde d'ailleurs aussitôt. Les registres ont été en effet seulement déposés aux Archives du Vatican par la Secrétairerie qui a conservé dans ses bureaux (Cour Saint-Damase, 3e étage) l'index de tous les volumes.

D. — TRIDENTINA.

Les armoires 62 et 63 contiennent 154 volumes de documents relatifs au Concile de Trente; ils seront donc consultés avec fruit pour l'histoire religieuse du XVIe siècle.

De Pretis, dans son inventaire déjà cité, a décrit, d'une façon très sommaire, le contenu de chacun des volumes où l'on trouve les Actes du Concile, les lettres des cardinaux, des évêques et des délégués apostoliques, des histoires et des « diaria » du Concile. Ce sont, pour la plupart, des registres de copies contemporaines, mais leur ensemble constitue la source principale pour l'histoire du Concile de Trente.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, nous signalerons le volume 57[28] constitué par la copie des lettres adressées par le pape au cardinal de Lorraine qui joua un rôle considérable dans les dernières années du Concile (1562-1563).

La publication des actes du Concile de Trente a été réservée à la société d'éditions catholiques *Goerres-Gesellchaft*. La collection a pour titre : *Concilium Tridentinum, Diariorum, actorum, epistolarum, tractatuum nova collectio*[28*].

26. Paris, 1852, in-8°. Il convient aussi de citer ici du même A. Theiner, les *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800* (Paris, 1858, 2 vol. in-8°). L'ouvrage porte en sous-titre : *Brefs et Instructions en partie inédites de Pie VI et lettres entièrement inédites de Louis XVI, des évêques et des ecclésiastiques de France au sujet du schisme et de la grande persécution du clergé.*

27. Publiés dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. II (1898), p. 351-380.

28. La numérotation des volumes de la série *Tridentina* est continue pour les deux armoires.

28* Elle comprend actuellement 4 volumes in-4°.

Le *Guide* de Brom mentionne, à la suite des deux armoires renfermant les *Tridentina*, l'armoire 64 connue sous le nom de *Diversa Germaniae*. Il semble, à première vue, que l'historien des choses religieuses de la France ne devrait trouver là aucun document. Nous signalerons cependant le registre 31 qui intéresse l'histoire politico-religieuse de la seconde moitié du XVIe siècle français — en particulier les actes du concile provincial de Reims, tenu en décembre 1564 sous la présidence du cardinal de Lorraine, alors archevêque de Reims. Ce n'est pas là un fait isolé. Nous le notons ici pour montrer qu'aux Archives du Vatican, moins encore que dans les autres dépôts, le chercheur doit se fier aux titres si arbitraires des séries.

E. — INSTRUMENTA MISCELLANEA.

On a réuni sous ce nom une masse considérable de documents qui n'avaient pas trouvé place dans les autres séries de l'*Archivio segreto Vaticano*. Cette collection toute factice et qui s'accroît encore de nos jours, s'étend des origines chrétiennes au milieu du XIXe siècle. Un inventaire en avait été commencé jadis, qui allait jusqu'à l'année 1328. Il a été continué depuis jusqu'en 1463 et comprend 14 petites liasses de fiches reliées ensemble et classées selon l'ordre chronologique, à raison d'une fiche par document. Le classement par ordre chronologique ayant été abandonné, on a réuni à la suite toutes les fiches renvoyant aux documents dans l'ordre où on les trouvait. Il s'ensuit que les recherches dans cette seconde partie d'inventaire des *Instrumenta miscellanea* (liasses n° 15 à 28) sont fort longues. Elles sont facilitées cependant par deux tables manuscrites :

1° Une table chronologique va de l'année 819 à l'année 1889, renvoyant au numéro de la fiche intéressée;

2° Une table alphabétique des diocèses (dont les noms sont indiqués sur chaque fiche), qui permet de faire des recherches plus rapides, du moins jusqu'à la 6 465e fiche, le reste des fiches n'ayant pas encore été inventorié (fiches 6465 à 7152). Outre les noms de diocèse, cette table indique aussi les noms des pays d'origine; c'est pourquoi, plus particulièrement, nous attirons l'attention du chercheur sur les rubriques réservées à chacun de nos diocèses comme encore sur les rubriques *Flandre, Bourgogne, Lorraine* et surtout *France* où sont relevés des documents du XIIIe au XVIIIe siècle (Lettres de Louis II de Provence, paix entre les rois de France et les comtes de Flandre, l'empereur, le roi d'Angleterre, nominations d'évêques et d'abbés, luttes contre les hérésies, envoi

de nonces et de légats, lettre de François-Philippe Louzeau au pape contre Voltaire (1746), etc.[29].

III. — LES ARCHIVES D'AVIGNON.

On connaît l'histoire de la papauté à Avignon, histoire qui explique l'origine et la valeur du fonds dont nous nous occupons maintenant et qui, réuni définitivement aux Archives du Vatican en 1783 y forme encore de nos jours un tout bien défini. Important pour l'histoire religieuse de la France, ce fonds comprend non seulement la belle série des registres des papes de la « captivité » proprement dite (1305-1376) et des anti-papes qui restèrent fixés à Avignon après le retour de la papauté à Rome (Benoît XIII, destitué en 1416 fut le dernier des anti-papes), mais aussi une grande partie des documents concernant l'administration de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin qui furent, jusqu'en 1789, un fief de l'Église gouverné par un légat ou un vice-légat. L'état primitif des Archives d'Avignon nous a été conservé dans les deux inventaires, l'un qui porte le n° 146 rédigé en 1594, l'autre, connu sous le n° 145, rédigé en 1671.

A. — LES REGISTRES.

La suite des registres d'Avignon (de Jean XXII à Benoît XII) forme une série parallèle à celle des registres du Vatican. Tous renferment, écrite sur papier, la copie des bulles (ou plus exactement de leurs minutes) qui étaient ensuite reproduites sur parchemin dans les registres du Vatican. De 1378 à 1416, les registres d'Avignon renferment les bulles des anti-papes, importantes surtout pour les rapports de la France et de Benoît XIII.

Malheureusement, ces registres ont été reliés arbitrairement au XVIIIe siècle et les bulles d'un pape se trouvent souvent classées parmi celles des années correspondantes du pontificat de son successeur, ce qui rend difficiles les recherches[29*].

On possède deux index des registres d'Avignon dont l'un est chronologique et l'autre alphabétique. Le premier a été commencé à Avignon par Joseph de Martin en 1711, et comprend 28 volumes (n° 642-669) : il va jusqu'à la première année du pontificat de l'anti-pape Clément VII et donne de

29. Cf. PASTOR, *Geschichte des Paepste ... Benedikt XIV-Pius VI*, t. XVI, première partie (Fribourg en Brisgau, 1931), p. 147, n. 3.
29* Cf. A. FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, Introduction, p. 11.

chaque bulle une analyse fort exacte avec, en regard de chacune, l'indication de l'évêché auquel elle se réfère[30]. Quelques années plus tard, le custode des archives d'Avignon, Pierre de Montroy, rédigea un nouvel inventaire, celui-ci alphabétique, en 84 volumes in-folio (n° 557-641). Les recherches dans cet inventaire sont également mal aisées, car les documents sont classés par évêchés, et les évêchés dont le nom commence par la même lettre sont notés sans ordre sous cette lettre[30*].

B. — ADMINISTRATION DU LÉGAT.

Nous rangeons sous ce titre les documents se rapportant à l'administration d'Avignon et du Comtat jusqu'au moment où celui-ci fut réuni à la France. Ces documents sont de deux sortes et comprennent :

a) La correspondance du légat ou vice-légat avec la Curie romaine, dont de Pretis a donné un inventaire dans l'index 134, fol. 120 à 127. Ces papiers font actuellement partie de la Secrétairerie d'État; nous en reparlerons plus loin.

b) Les papiers de l'administration proprement dite, inventoriés dans l'ordre des sacs où ils se trouvaient en 1594 (inventaire n° 146). De ces papiers, on possède aussi deux inventaires alphabétiques très utiles, où l'on trouve une foule de renseignements, notamment pour les XVIe et XVIIe siècles (n° 234 à 236 et 232 à 233).

Il faut ajouter à ces documents le fonds des Archives de la Sacrée Congrégation d'Avignon (1693-1790). Cette Congrégation, fondée par Innocent XII, était une sorte de tribunal chargé de juger les causes de l'État pontifical et de se substituer au légat dans son administration, et surtout de régler les rapports économiques avec la France. C'est donc du triple point de vue judiciaire, administratif et économique que le fonds des archives de cette Congrégation est intéressant pour nous. Comme l'a montré F. Benoît, qui en a donné un répertoire dans son article sur *les Archives de la Sacrée Congrégation d'Avignon*[31], il se compose de trois séries de documents :

30. On ne trouve dans cet inventaire aucune référence aux registres de Grégoire XI.

30* Cf. L. Guérard, *Petite introduction...*, p. 14-16. Nous rappelons ici que l'on ne trouve aucun renvoi aux Archives d'Avignon dans le *Schedario* de Garampi, puisque ces Archives n'étaient pas à Rome quand Garampi le composa.

31. Fernand Benoît, *les Archives de la Sacrée-Congrégation d'Avignon au Vatican (1693-1790)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1923. Tirage à part.

a) 76 registres de *Positiones* (1693-1768), registres de Patentes et *Miscellanea*.

b) Série de minutes des lettres de la Sacrée Congrégation aux Vice-légats.

c) 119 liasses contenant les affaires d'Avignon et du Comtat de 1775 à 1789.

IV. — LES ARCHIVES DU CHATEAU SAINT-ANGE.

On désigne sous le nom d'*Archivium Arcis* ou d'*Archivio di Castello* un ensemble de documents très divers qui furent réunis par Sixte IV, puis par Léon X dans la forteresse papale pour leur assurer une conservation que leur importance rendait indispensable. Ces documents furent annexés aux Archives Vaticanes en 1798 alors que G. Marini en était le conservateur, mais elles continuèrent à y former un fonds spécial que tout chercheur devra explorer notamment pour l'histoire du Moyen Age et celle du XVIe siècle.

Le fonds du Château Saint-Ange renfermant des documents de grande importance, fut l'objet de nombreux travaux et inventaires de la part des archivistes[32]; le résultat s'en trouve consigné dans 60 inventaires (n° 10 à 70) dont la majeure partie est due à l'archiviste Confalonieri.

Au XVIIIe siècle, Garampi rédigea de ce fonds un inventaire chronologique sur des fiches qui, collées sur des feuilles de papier, forment maintenant l'index 69 et 70 dans la série des index mis à la disposition des travailleurs. Cet inventaire rendit, jusqu'à ces dernières années, de nombreux services pour retrouver un document dont on ne connaissait que la date. De nos jours, ces inventaires ne présentent plus d'intérêt que pour retrouver un document cité avec une ancienne cote. Le fonds du Château Saint-Ange a en effet été complètement réorganisé. La division en armoires inférieures et armoires supérieures, que Brom signale dans son *Guide* (p. 54-55), ne répond plus à aucune réalité, car tous les documents ont été classés en une série continue de 1 à 6720[33].

32. L'*Archivio di Castel S. Angelo* eut, pendant longtemps, des préfets distincts de ceux de l'*Archivio Vaticano*. On en trouvera une liste de 1606 à 1855 dans les *Sussidi*, t. I, p. 221. Pour l'histoire du fonds lui-même, voyez P. Fabre, *Notes sur les Archives du Château Saint-Ange*, dans les *Mélanges... de l'École française de Rome*, t. XII (1893), p. 1-19.

33. Il faut noter cependant que l'on a respecté le contenu des armoires B, C, D et F; l'armoire C est particulièrement importante pour l'histoire religieuse de la France (documents sur le Grand Schisme).

Le nouvel inventaire a été entrepris en janvier 1910; il comprend actuellement 8 volumes manuscrits mis à la disposition du public. Chaque volume renferme l'analyse en latin des documents dans leur ordre progressif. Ces documents se succèdent sans lien entre eux, ni de date, ni de lieu d'origine, ni de nature, mais on a dressé à la fin de chaque volume deux tables dont l'une est alphabétique des noms propres de personne et de lieu, et l'autre chronologique. Les recherches dans ce fonds sont ainsi largement facilitées, bien que les tables, trop succinctes, ne fournissent pas tous les renvois désirés. On trouvera dans ce fonds de nombreuses lettres des rois de France, des documents très importants sur l'administration des biens de l'Église, les relations des papes avec les autres puissances, les différents concordats avec la France[34], des papiers de l'époque napoléonienne, des renseignements précieux sur les cardinaux qui ont joué un rôle politique, des édits contre les juifs et les hérétiques, etc.

Cet ensemble de documents, dont le plus ancien remonte à l'année 394 et qui s'étend jusqu'aux premières années du XIXe siècle, constitue une mine quasi inépuisable, où les historiens trouveront toujours leur profit. Les deux derniers volumes de ce nouvel inventaire (nos 4567 à 6720) ne se trouvent pas encore dans la salle des index; il faut en faire la demande pour les consulter. Quant aux tables alphabétiques et chronologiques, en voie d'achèvement, elles mettront à la disposition des chercheurs le meilleur inventaire d'un des plus beaux fonds de l'*Archivio segreto Vaticano.*

V. — LES ARCHIVES DE LA DATERIE.

Jusqu'au début de notre siècle, la Daterie apostolique fut le grand organe de la Curie romaine, institué à la fin du XIIIe siècle pour accorder toutes sortes de privilèges et de faveurs de l'ordre temporel à ceux qui en faisaient la demande[35]. Ainsi s'explique la constitution des archives de ce fonds capital, dont les différentes parties se complètent. En effet :

a) Les demandes émanées des particuliers ou des communautés étaient enregistrées dans l'ordre chronologique, d'où la belle collection des registres des Suppliques.

b) Lorsque le pape avait accordé le *fiat ut petitur,* la Da-

34. Par exemple, L. Madelin, *les Premières applications du Concordat de 1516, d'après les dossiers du Château Saint-Ange,* dans les *Mélanges... de l'École française de Rome,* t. XVII (1897), p. 324-387.

35. Dans la partie moderne de la série, les registres des Suppliques contiennent surtout des demandes de dispenses matrimoniales.

terie expédiait la bulle au requérant, en l'enregistrant auparavant dans les registres du Latran.

c) Toutefois, l'expédition de cette bulle exigeait le versement d'une somme importante. Aussi, lorsque le requérant ne pouvait verser cette somme, le pape accordait-il la faveur demandée par un bref rédigé par les Secrétaires apostoliques. Ces brefs furent versés en 1678 aux Archives du Latran, d'où leur nom de brefs de la Daterie.

L'ensemble de ce fonds considérable fut transporté du palais du Latran aux Archives du Vatican en 1892. Auparavant, il avait été transféré, lui aussi, à Paris, lorsque Napoléon décida de réunir à l'hôtel Soubise toutes les archives de l'Empire; beaucoup de registres s'égarèrent en cours de route.

A. — REGISTRE DES SUPPLIQUES.

Dès l'origine, les suppliques adressées au pape furent transcrites en style de chancellerie sur des registres en papier qui forment actuellement une série de 7 363 volumes allant de 1342 à 1889[36]. Jusqu'à l'année dernière, on ne possédait de cette série qu'un inventaire rédigé par Mgr Wenzel en 1900. Mais, en 1932, parut dans la collection des Inventaires de l'*Archivio segreto Vaticano* publiés par ordre de S. S. Pie XI, un *Inventario dei registri delle suppliche*, ouvrage posthume du P. Bruno Katterbach, où l'on trouve la série continue des registres avec la concordance entre l'ancienne et la nouvelle cote, la date extrême de chaque registre et le nombre de feuillets.

C'est là un guide précieux déjà pour orienter les recherches, mais il n'est utile que du point de vue chronologique. Il faut savoir en effet que toutes les suppliques étaient enregistrées les unes à la suite des autres, sans qu'il fût tenu compte de leur provenance ou de leur nature[37]. Le seul fil conducteur que l'on puisse suivre est l'indication du diocèse d'origine de la supplique par la lettre initiale du nom latin de ce diocèse, placée dans la marge. On voit combien ce fil est ténu, puisque la lettre P indique aussi bien le diocèse de Pouzzoles que celui de Paris[38].

36. C'est en avril 1899, en effet, que Léon XIII supprima le bureau de l'enregistrement des Suppliques.

37. Au XVIe siècle, il y a souvent trois ou quatre registres de 500 feuillets écrits des deux côtés pour une période d'un mois seulement ! D'autre part, la lecture de ces registres demande des connaissances paléographiques assez poussées : les abréviations y abondent et, dès la fin du XVe siècle, on constate un amorphisme étonnant.

38. L'ouvrage que nous avons déjà cité du P. B. Katterbach sur les

Et cependant, les registres de Suppliques fournissent une masse de documents d'une importance capitale sur l'état matériel et moral de la chrétienté aux diverses époques de son histoire. Nous ne rappelerons ici, pour en donner une preuve qui intéresse particulièrement la France, que le livre devenu célèbre du P. Denifle, *la Désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du* XVe *siècle*[39], rédigé presqu'uniquement d'après les indications fournies par les suppliques de cette époque. On pourrait faire un travail analogue pour l'époque des guerres de religion et, grâce aux renseignements que nous donnent les suppliques du XVIe siècle, préciser, par exemple, les destructions opérées dans les églises et monastères, ce qui serait également intéressant pour l'histoire de l'art.

B. — REGISTRES DU LATRAN.

Les *Regesta bullarum Datariae apostolicae* sont appelés registres du Latran parce qu'ils furent conservés dans le palais du même nom jusqu'au moment de leur transfert aux Archives du Vatican. Nous venons d'indiquer le contenu de ces registres qui sont actuellement au nombre de 2 161 et vont du pontificat de Boniface IX (1389) à celui de Pie VII (1823). Leur intérêt ne le cède en rien à la série des registres du Vatican dont ils forment comme le complément.

Malheureusement, les recherches dans ces registres sont fort compliquées. Il existe un inventaire en 112 volumes (n° 325 à 436) à partir de Calixte III (1455) jusqu'à Pie VII[40] où les bulles sont classées, suivant la coutume, par ordre alphabétique des diocèses. Garampi, de son côté, fournit de nombreux renvois aux registres du Latran, mais en les indiquant par l'année du pontificat. De nos jours, une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle cote a été dressée par les archivistes du Vatican : on la trouvera au tome I des *Sussidi*, p. 145-190.

C. — BREFS DE LA DATERIE.

Nous ne dirons que peu de mots sur cette collection dont nous avons indiqué tout à l'heure l'origine. Elle comprend 850 tomes allant de 1490 à 1800, et chacun de ces tomes est précédé d'une table. Comme le dit justement Brom (p. 65),

référendaires et les prélats de la signature des Suppliques (t. II des *Sussidi*) rendra aussi d'utiles services.

39. Paris, 1897-1899, 2 tomes en 3 vol. in-8°.

40. Cet inventaire présente cependant de nombreuses lacunes; ainsi les bulles octroyées par Sixte-Quint n'y sont pas mentionnées.

les brefs de la Daterie se rapportent « à toutes sortes de grâces, facultés, privilèges, mandats ou commissions; ils peuvent fournir maintes données intéressantes pour l'histoire locale et biographique ».

D. — PROCÈS DE NOMINATION DES ÉVÊQUES.

Avec le temps, le Dataire fut appelé peu à peu à s'occuper de la nomination des évêques et des abbés. La bulle de nomination pouvait être expédiée *per viam secretam* et coûtait ainsi beaucoup moins cher, puisque les menus services et les communs étaient supprimés. Or, dès le début du XVIe siècle, la nomination d'un évêque était toujours précédée d'un procès d'information, ce qui explique le nombre considérable des procès de ce genre aux archives de la Daterie, procès conservés actuellement aux Archives du Vatican et qui vont de 1622 à la fin du XIXe siècle.

Peu utilisée jusqu'alors[48], la série de ces procès constitue une source d'importance capitale pour l'histoire des diocèses et des monastères de notre pays aux XVIIe et XVIIIe siècles. La plupart de ces procès comprenaient en effet :

a) des questions posées sur les qualités et les antécédents du candidat;

b) toute une information sur l'état du diocèse ou du monastère au moment de la nomination : aire géographique du diocèse, état de la cathédrale, composition et revenus du chapitre, liste des paroisses, etc. On comprend ainsi la valeur historique des renseignements fournis par ces procès qui complètent ceux que nous donnent les rapports épiscopaux de la visite *ad limina*[49].

E. — SECRETERIA CAMERAE.

On range sous ce titre un groupe de 220 volumes intitulés *Indulgentiarum Secreteria Camerae,* qui furent incorporés dans les archives de la Daterie en 1893. Mgr Mercati, préfet des Archives Vaticanes, a expliqué l'origine de ce fonds dans un article *Episodi piratici del secolo* XVI *da Indulgentiae pro captivis*[50]; l'inventaire manuscrit du même fonds (non numéroté) terminé en 1930, est également son œuvre.

48. Seul à notre connaissance, l'abbé L. JADIN l'a étudiée dans un long article sur les *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté d'après les Archives de la Daterie (1631-1775)* paru en 1931 dans le fascicule IX du *Bulletin de l'Institut historique belge,* p. 347-493.

49. Voir sur ces archives, A. PASTURE, *les Archives de la visite* ad limina, dans le *Bull. de la Comm. d'histoire,* t. LXXXVIII (Bruxelles, 1920.)

50. Paru dans la *R. Societa romana di storia patria* (Rome), 1931.

On y trouvera des renseignements importants pour l'histoire religieuse de la France, notamment n° 34 : Paul III, Mandati per provviste di benefici in Francia dell'anno 1 (1534); — n° 45-50 : Idem pour la première année de Jules III (1550); — n° 53-59 : Idem pour les années I à V de Jules III; — n° 53-59 : Idem pour Paul IV; — n° 60-64 : Idem pour Paul IV; — n° 60-64 : Idem pour Pie IV; — n° 177 : « Registro di indulti e dispense beneficiali dell'anno II Inn. XI » (les quatre cinquièmes de cet énorme volume ont trait à la France); — n° 204 : « Beneficiali e dispense ad ordines » (août 1751-août 1752) (la moitié du volume se rapporte à la France); — n° 205 : Idem pour les années 1755-1756; — n° 206 : les deux tiers du volume sont intitulés « Codex Gallicarum beneficiali omne genus » (1761-1762); — n° 212 : Nomination en janvier 1551 de Didier Carillon, clerc du diocèse de Toul, comme notaire et chapelain du pape; indulgence (1554) concédée pour la visite de la cathédrale de Lisieux avec un récit de la chute du campanile le 23 mars 1553; etc.

VI. — LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE.

La *Reverenda Camera apostolica* (que l'on désigne dans les références par les sigles R. C. A.) constitue un des offices les plus importants de la Curie romaine[51], laquelle a connu l'apogée de sa puissance à la fin du Moyen Age[52]. Pour administrer le trésor pontifical, la Chambre apostolique jouissait d'un pouvoir judiciaire fort étendu. A sa tête, l'office du cardinal camerlingue a laissé des archives aussi importantes par leur masse que par la valeur de leur contenu. Depuis 1614, ces archives sont passées du Château Saint-Ange au Vatican, mais l'ensemble imposant qu'elles constituaient à cette époque n'est pas resté intact[53].

Il serait vain, croyons-nous, d'insister sur l'importance que présentent ces archives pour l'histoire politique, économique et religieuse. On sait quelle masse de renseignements on peut attendre des livres de comptes qui sont les documents les

51. Pour son histoire, voir Ursmer Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum* (Rome, 1904, in-8°), Introduction.

52. Cf. Ch. Samaran et G. Mollat, *la Fiscalité pontificale en France au* XIVe *siècle*, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. XCVI (Paris, 1905, in-8°).

53. Se rappeler à l'occasion qu'une partie considérable des papiers de l'administration financière des souverains pontifes se trouve aujourd'hui dans l'*Archivio di Stato* de Rome. Cf. A. Lodolini, *l'Archivio di Stato in Roma e l'Archivio del Regno d'Italia*, dans la *Bibliothèque des Annales Institutum*, t. II (Rome, 1932, in-4°), p. 43 et suivantes.

plus vivants que nous ait laissé le passé. Nous mentionnerons au passage les renseignements que peut fournir plus particulièrement pour l'histoire de notre pays, l'examen des registres qui composent les trois grandes sections des Archives de la Chambre apostolique, à savoir :

a) *Introitus et exitus,*

b) *Obligationes et solutiones,*

c) *Collectoriae,*

auxquelles il faut joindre les registres des *Diversa Cameralia.*

A. — *INTROITUS ET EXITUS.*

Bien que faisant partie tout naturellement des Archives de la Chambre apostolique, les 608 registres de cette section sont conservés, ainsi que ceux des *Obligationes* et des *Collectoriae,* dans les armoires 65 à 74 de l'*Archivio segreto Vaticano.* On en trouvera donc un inventaire très sommaire dans le grand inventaire de de Pretis (n° 133); mais on recueillera des indications plus précises dans l'inventaire qu'en a donné J. de Loye, *les Archives de la Chambre apostolique au* XIVe *siècle*[54]. Cet inventaire cependant s'arrête en 1425 alors que la collection complète des registres va de 1279 à 1528.

Ces registres de papier, qui s'étendent chacun sur un an environ, renferment la liste chronologique et systématique des recettes et des dépenses de la Chambre. Ils sont plus riches en renseignements sur la vie à la cour pontificale que sur l'histoire politique ou religieuse des différentes régions de la chrétienté, bien que l'origine de l'argent versé à la caisse de Rome soit le plus souvent indiquée.

B. — *OBLIGATIONES ET SOLUTIONES.*

L'historien trouvera ici une foule de documents de première valeur. Les registres de cette section renferment en effet, d'une part, la liste des dettes dues à la Chambre apostolique par les évêques, abbés et prélats en vertu d'une obligation canonique, et, d'autre part, les quittances délivrées par la Chambre au reçu de l'argent. Nous rappellerons que les évêques et les abbés devaient acquitter à leur nomination des *servitia* et ne recevaient leur bulle de nomination qu'une fois ces *servitia* payés. C'est donc dans ces registres que l'on devra chercher des précisions chronologiques sur un personnage ecclésiastique. Le P. Eubel y a puisé à pleines mains pour sa *Hierarchia catholica Medii Aevi.*

En outre, les voyages *ad limina* des évêques et prélats y

54. Constitue le tome LXXX de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* (Paris, 1899, in-8°).

sont toujours indiqués, à cause des versements que ceux-ci faisaient à cette occasion au Saint-Siège, ainsi que la redevance annuelle (*census*) due au pape par les monastères jouissant du privilège de l'immédiateté[55]. D'où l'intérêt de cette série pour qui veut connaître l'état matériel des diocèses et des abbayes.

Les *Obligationes et solutiones* comprennent actuellement 88 volumes allant de 1295 à 1509 et deux autres volumes pour les années 1490 à 1675 et 1549 à 1553. J. de Loye, dans son livre précédemment cité a inventorié les 60 premiers volumes de ce fonds (p. 181-195).

C. — COLLECTORIAE.

Autre source capitale pour qui s'intéresse à l'état économique de tel diocèse ou de tel monastère : les *Collectoriae*. Les 509 volumes qui composent cette section, et qui vont de l'année 1337 à l'année 1410, comprennent en effet : 1° les comptes rendus des collecteurs envoyés dans un pays déterminé pour y recueillir des sommes d'argent; 2° l'indication des versements effectués par les nouveaux titulaires de bénéfices.

Les collecteurs nommés par le cardinal camerlingue étaient chargés de ramasser les sommes dues au Saint-Siège, notamment les cens annuels des monastères exemptés de la juridiction de l'évêque, les dîmes perçues primitivement pour la croisade et surtout les annates ou redevances égales au revenu de la première année d'un bénéfice concédé par le pape[56]. A J. de Loye encore, nous devons l'inventaire complet du fonds important des *Collectoriae*[57].

D. — DIVERSA CAMERALIA.

On range sous cette appellation les 253 volumes contenus dans les armoires 29 et 30 de l'*Archivio segreto*. Ces volumes, dont les dates extrêmes vont de 1389 à 1572, sont constitués par une foule de documents qu'on n'avait pu intégrer dans les trois sections précédentes de la Chambre apostolique. On

55. Voir à ce propos, les travaux de P. Fabre, *la Perception du cens apostolique en France en 1291-1293*, dans les *Mélanges... de l'École française de Rome*, t. XVIII (1897), p. 221-278; — *Étude sur le Liber censum de l'Église romaine*, paru dans la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes*, t. LXII (Paris, 1892, in-8°).

56. On trouvera une liste des collecteurs de France dans le livre déjà cité de MM. Samaran et Mollat (p. 174 et suiv.).

57. *Les Archives de la Chambre apostolique*, p. 119-179. Rappelons, comme exemple des renseignements que peut fournir ce fonds pour l'histoire politique et religieuse de France, P. Fabre, *les Deniers ecclésiastiques dans le royaume d'Arles de 1278 à 1283*, dans les *Annales du Midi*, juillet 1892, p. 471-480.

y recueillera d'utiles renseignements pour l'histoire des évêchés. Dom Berlière a publié un *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives vaticanes pour les anciens diocèses de Liége, Cambrai, Tournai et Thérouanne.*

Dans son inventaire, de Pretis a donné, sous une numérotation continue, la série de tous les volumes des *Introïtus et exitus, Obligationes et solutiones* et *Collectoriae* (Arm. 65 à 74). Au tome Ier des *Sussidi* (p. 193-201), cette numérotation a été reproduite avec l'indication, en regard, du numéro qu'occupe le registre dans sa section proprement dite. On y trouvera enfin quelques épaves des Archives camérales qui font actuellement partie des armoires 33 et 35.

Peut-être a-t-on remarqué que les Archives de la Chambre apostolique ne s'étendent pas au delà de la première moitié du XVIe siècle : c'est que, comme nous l'avons dit, la suite de ce fonds se trouve actuellement à l'*Archivio di Stato* de Rome. Ajoutons enfin que l'on a placé dans les *Instrumenta miscellanea* de nombreuses pièces originales qui font partie, organiquement, des archives de la Chambre apostolique[58].

VII. — LES ARCHIVES CONSISTORIALES.

C'est en 1907 que la partie ancienne des Archives consistoriales fut annexée aux Archives du Vatican. Elle s'étend des années 1406[59] à 1809 et se divise en trois parties :

a) Acta Camerarii,
b) Acta Vicecancellarii,
c) Acta Miscellanea,
d) Acta Congrégationis Consistorialis.

Enfin, une série d'actes consistoriaux du XVIe siècle à nos jours est encore actuellement conservée au siège même de la Congrégation consistoriale, mais ces documents ne peuvent être consultés qu'après en avoir fait la demande; cette autorisation est d'ailleurs assez difficile à obtenir.

La partie des Archives consistoriales qui se trouve actuellement à l'*Archivio segreto Vaticano* a été inventoriée dans le tome I des *Sussidi* (p. 203-214).

a) Les *Acta Camerarii* (12 volumes) renferment les pro-

58. C'est en se servant des différents fonds de la Chambre apostolique que l'abbé J. Fraikin a publié ses *Comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. III (1899), p. 527-604, et t. V (1900), p. 1-74.

59. La S. Congrégation Consistoriale fut instituée par Sixte-Quint en 1587; ses archives furent rassemblées en 1625 par Urbain VIII qui y fit placer plusieurs registres contenant des documents sur les réunions du Sacré-Collège avant la création de la Congrégation.

ces-verbaux des discussions et décisions consistoriales rédigés par le Camerlingue.

b) Les *Acta Vicecancellarii* (8 volumes) contiennent les originaux des procès-verbaux rédigés par le Vice-Chancelier de l'Église romaine.

c) Les *Acta Miscellanea* (60 volumes) présentent les copies des documents renfermés dans les deux séries précédentes et surtout de nombreuses mentions de nominations à des offices ecclésiastiques, à des églises, à des monastères, à des créations de diocèses (création du diocèse de Nancy), etc.

d) Les *Acta Congregationis Consistorialis* vont de 1655 à 1759.

Ajoutons que le volume 8 et le volume 121A de l'armoire XII des *Miscellanea*[60], le volume 52 de l'armoire 31 de l'*Archivio segreto* et le volume 859 de la première partie du fonds Borghese renferment des documents sur les consistoires des XVe et XVIe siècles[61].

L'historien d'un diocèse, d'un monastère ou d'un prélat français trouvera donc dans ce fonds de nombreux renseignements[62]. Les comptes rendus des séances consistoriales sont transcrits dans leur ordre chronologique, et l'on a toujours marqué dans la marge le nom du diocèse intéressé, ce qui facilite encore les recherches.

Nous négligerions une source importante de l'histoire religieuse de notre pays si nous n'insistions pas sur un fonds spécial des Archives de la Sacrée Congrégation Consistoriale intitulé *Processi dei Vescovi*. La Congrégation consistoriale, constituée par la bulle *Immensa* de Sixte-Quint du 22 janvier 1588, était une commission de quelques cardinaux chargée de préparer les affaires qui allaient être soumises au Consistoire et, surtout, de donner son avis sur les érections de nouveaux diocèses et sur la nomination d'évêques ou d'abbés déjà désignés par le souverain. Elle a, d'ailleurs, de nos jours la même compétence.

Déjà dès 1507, on constituait des dossiers de nomination assez complets que l'archevêque du candidat, puis, sous Paul III, le nonce, envoyaient à Rome. On conserve ainsi, dans

60. Voir plus loin, p. 335.

61. Dans son *Guide* (p. 69), Brom cite encore quelques autres épaves des Archives consistoriales dispersées dans divers fonds.

62. Van Gulik et Eubel ont largement puisé dans ce fonds des Archives consistoriales; malheureusement, les références à ce fonds de leur *Hierarchia catholica* sont très compliquées et souvent erronées. L'abbé J. M. Vidal a expliqué et corrigé ces erreurs dans un article sur *les Références aux Actes consistoriaux dans le IIIe volume de la « Hierarchia catholica » de Van Gulik et Eubel* paru dans les *Mélanges... de l'École française de Rome*, t. XXXI, 1911.

le fonds du Château Saint-Ange, environ 200 procès pour la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Empire sous Léon X (A. A. I-XVIII[62*], n°s 2207 et suivants). Après la 24e session du Concile de Trente, on attacha une importance nouvelle aux garanties qui devaient entourer la nomination d'un évêque et d'un abbé. Puis, le 15 mai 1591, la constitution de Grégoire XIV *Onus apostolicae* établissait les règles de la procédure d'information, règles qui furent complétées par la constitution d'Urbain VIII en 1627.

C'est ainsi que, parallèlement à la série des procès des archives de la Daterie signalé précédemment[63], se constitua dans les Archives de la Congrégation consistoriale un fonds particulier des *Processi dei Vescovi* qui s'étend de 1564 à 1849. Les 250 volumes qui le composent ne le cèdent pas en intérêt aux procès de la Daterie. Leur *Indice cronologico* s'étend jusqu'en 1849. La série des *Processi* se continue d'ailleurs jusqu'en 1903, mais, à partir de 1901, il faut une permission spéciale de la Sacrée Congrégation Consistoriale pour les consulter. On touve aussi sur le bureau du Préfet des Archives un *Indice dei primi 9 volumi dei « Processus Ecclesiarum »* (1591-1622) dactylographié, dans l'ordre alphabétique des diocèses et des monastères. Ces *Processi* constituent une partie importante de l'*Archivio Consistoriale* dont ils occupent les armoires 3, 4, 5 et 6. L'abbé Louis Jadin les a étudiés dans son *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les Archives de la Congrégation Consistoriale,* qui a paru dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome,* fasc. VIII (1928), p. 1-263, et fasc. IX (1931), p. 1 à 345.

VIII. — LES ARCHIVES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Le fonds des Archives de la Secrétairerie d'État aux Archives Vaticanes ne représente qu'une petite partie de l'ensemble imposant qu'il devrait former si tous les documents qui doivent en faire partie s'y trouvaient. Mais, à la Curie romaine comme en France, les chanceliers ont souvent gardé avec eux leurs papiers, et c'est chez les représentants actuels de leurs familles qu'il faut aller les chercher ou bien encore dans les Bibliothèques ou Archives qui en ont hérité. On s'expliquera ainsi les lacunes nombreuses que présente ce fonds

62*. Les sigles *A. A. I-XVIII* sont utilisés depuis la refonte du fonds du Château Saint-Ange pour désigner les documents de ce fonds; on les fait suivre de la cote du document intéressé (A. A. = *Archivium Arcis*).

63. Voir plus haut, p. 324.

surtout pour le XVIe siècle où les cardinaux-neveux occupèrent souvent le poste envié de cardinal secrétaire d'État.

Avant la Révolution française

De la collection des Archives de la Secrétairerie d'État on possède un inventaire, célèbre dans la série des index manuscrits du Vatican : c'est celui que de Pretis dressa en 1731 (n° 134) et divisé ainsi que suit :

a) Nuntiature e Legazioni,
b) Lettere di Cardinali,
c) Lettere di Vescovi e prelati,
d) Lettere di Principi e Titolati,
e) Lettere di Particolari,
f) Lettere di Soldati,
g) Nuntiature diverse
h) Miscellanea.

Il existe aussi pour les six séries *a* à *f* un inventaire chronologique qui va de 1550 à 1721 (nos 168 à 184). On y trouve la mention des lettres avec la date, le lieu d'où elles sont écrites, le nom de l'expéditeur et du destinataire. Mais il n'y a que peu de renvois à la section des Nonciatures proprement dite, tandis qu'on y a introduit des références à différentes armoires de l'*Archivio segreto* (notamment armoires 44, 64, etc.).

Nous examinerons successivement chacune des sections du fonds de la Secrétairerie d'État, tel que l'a inventorié de Pretis, et nous donnerons ensuite quelques indications sur la partie moderne de ce fonds.

A. — NUNTIATURE E LEGAZIONI.

La section des Nonciatures est constituée par la correspondance échangée entre Rome et les nonces ou légats représentant le Saint-Siège auprès des différentes puissances. Les lettres expédiées à Rome sont le plus souvent des originaux[63*] ou elles ont été transcrites sur des registres; celles qu'expédiait le cardinal secrétaire d'État étaient toujours transcrites.

De Pretis a dressé un état numérique des registres de vingt-deux nonciatures et légations dans son inventaire n° 134 en indiquant, mais d'une façon beaucoup trop sommaire, le contenu de chacun d'eux, avec les dates extrêmes des documents qu'ils renferment. Notre travail se rapportant particulièrement à la France, nous ne nous arrêterons ici qu'à la nonciature de France et à la nonciature d'Avignon. Rappellons ce-

63*. Un bon nombre de ces lettres sont chiffrées, mais la transcription en langage clair accompagne généralement le texte chiffré.

pendant que le chercheur ne devra pas systématiquement négliger les fonds des autres nonciatures[64]. A partir du XVIe siècle en effet, la correspondance des nonces et des ambassadeurs fut, avec les « avvisi », le grand moyen d'information de la politique internationale. Chaque nonce rapporte dans ses lettres ce qu'il a appris de ses collègues sur les autres cours, ce qui a fait dire à Pieper, non sans quelque exagération, que la diplomatie a atteint dès ses débuts son apogée[65]. En ce qui concerne la France, on trouvera de nombreux renseignements dans les correspondances des nonces de Germanie, notamment à l'époque de la lutte contre Charles-Quint et des débuts du protestantisme. Heureusement, on pourra recourir auparavant aux publications si utiles des registres de cette nonciature dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland, nebst ergaenzenden Aktenstücken*[66] et aux travaux de H. Laemmer, *Monumenta vaticana historiam ecclesiasticam saeculis* XVI *illustrantia*[67], et aussi de P. Balan, *Monumenta reformationis Lutheranae*[68] et *Monumenta historiam saeculi* XVI *illustrantia*.

Nonciature de France. — On trouvera l'inventaire sommaire des registres de cette nonciature dans l'index 134 de de Pretis, fol. 15-31. Elle comprend 615 volumes qui vont de 1527 à 1809. Le premier nonce permanent en France fut Leone Ludovico di Canossa (1514-1517), mais le registre qui ouvre la série ne commence qu'en 1527 et contient la correspondance du cardinal Salviati[68*]. La série des registres se poursuit jusqu'à la rupture de Napoléon Ier avec Pie VII, interrompue seulement par quelques lacunes, notamment de 1529 à 1534 et de 1554 à 1570.

Nous devons faire remarquer aussi que les registres de ce fonds ne contiennent pas seulement la correspondance des nonces avec la Curie romaine. Ils renferment également un nombre considérable de lettres de rois, de princes, d'évêques, de cardinaux, tous documents précieux pour notre histoire[69]. Par malheur, l'inventaire donné par de Pretis est trop sommaire et c'est page par page qu'il faut consulter ces registres,

64. Ce sont les nonciatures de Germanie, Espagne, Pologne, Portugal, Angleterre, Gênes, Venise, Naples, Cologne, Munich, Suisse, Florence, Savoie, Flandre, Malte, Bologne, Ferrare, Urbin.

66. Cf. J. Fraikin, *la Nonciature de France*, dans les *Mélanges... de l'École française de Rome*, t. XXVI (1906), p. 519-563.

67. Fribourg, 1861, in-8°. — 68. Ratisbonne, 1884, in-8°.

68*. Cf. A. Pieper, *Die Paepstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des XVI. Jahrh* (Munster, 1896).

69. Cf. P. Richard, *Gallicans et Ultramontains. Un épisode de la po-*

si l'on veut en connaître tout le contenu. Tels sont, par exemple, le tome 20 intitulé *Lettere, scritture, memoriali, congregationi et altro dal 1586 al 1591 di Francia et altri luoghi*, et le tome 21, *Lettere del nunzio et altri di Francia dal 1587 al 1698 !*

Les « Archives de l'histoire religieuse de France », publiés sous la direction d'Imbart de la Tour, ont fait paraître trois volumes de la correspondance entre les nonces en France et la Curie romaine. Le premier volume, dû à l'abbé J. Fraikin, intéresse les *Nonciatures de Clément VII* depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (1525-1527)[70], les deux autres, qui sont l'œuvre de Dom R. Ancel, comprennent les *Nonciatures de Paul IV* avec les dernières années de Jules III et de Marcel II[71].

Nonciature d'Avignon. — Comme nous l'avons déjà dit, ce fonds est constitué par la correspondance du légat ou vice-légat du pape à Avignon avec le cardinal secrétaire d'État. De Pretis en a donné l'inventaire sommaire dans l'index 134, fol. 120-126. Cet inventaire comprend 344 volumes allant de 1564 à 1789 et, comme la nonciature de France, il contient de nombreuses lettres de princes et de rois en original ou traduites en italien. Les pouvoirs du vice-légat étaient considérables et sa juridiction s'étendait, pour le spirituel, sur une grande partie du Midi de la France. Les documents de cette série seront donc d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse de cette époque.

Nous devons aussi attirer l'attention sur la rubrique *Paci* (index 134 fol. 94-95). Les 60 volumes qui la composent vont de 1628 à 1715 et renferment des documents émanés des légats extraordinaires que le pape désignait pour conclure des traités de paix. L'intérêt de ces documents est donc avant tout politique : on y trouve de nombreux renseignements sur les traités de Westphalie, de Nimègue et d'Utrecht.

B. —LETTERE DI CARDINALI.

On trouve dans les 189 volumes de cette série la correspondance entre le secrétaire d'État et les membres du Sacré-Collège de 1523 à 1803. La plupart des documents sont des lettres originales. Mais, ici plus qu'ailleurs, il convient de noter le peu de soin avec lequel cette série, comme les suivantes, ont été constituées. On trouve à côté des lettres de cardinaux,

litique pontificale en France après le concile de Trente (1580-1583), dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. II (1898), p. 399-486.

70. Paris, Picard, 1906, in-8°.

71. Paris, Gabalda, 1909-1911, 2 vol. in-8°.

des lettres de princes séculiers et de différents personnages dont rien ne justifie la présence dans ce fonds. Signalons comme plus important le volume 12, *Lettere di diversi Cardinali e Vescovi Oltramontani dal 1645 al 1650* (Lettres de Charles, archevêque de Toulouse en septembre 1646, de l'évêque d'Orange en 1645, du cardinal de Lyon, du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de l'archevêque d'Avignon, etc.

C. — LETTERE DI VESCOVI E PRELATI.

Cette série contient, en 380 volumes[72], la correspondance des évêques et prélats avec la Secrétairerie d'État de 1515 à 1797, avec, en plus, de nombreuses lettres de rois, de seigneurs laïcs, de particuliers, etc. Qu'il nous suffise de signaler pour cette série l'excellent inventaire malheureusement inachevé (il s'arrête à l'année 1677) qu'en a donné M. l'abbé A. Clergeac[73]. Mentionnons en outre le « Regeste des dépêches du cardinal secrétaire d'État » tirées du fonds des *Vescovi* que M. Georges Bourgin a publié en appendice dans son livre *la France et Rome de 1788 à 1797*[74].

D. — LETTERE DI PRINCIPI E TITOLATI.

Ce fonds comprend 277 volumes embrassant les années 1513 à 1815 (inventaire 134, fol. 178-185). Il se compose en majeure partie de lettres originales émanées de princes séculiers[75] et de grands personnages. Mais, par un juste retour, on y trouve aussi quantité de lettres de cardinaux ou d'évêques qui auraient dû prendre place dans les séries que nous venons d'examiner[76]. Plusieurs registres de ce fonds sont aussi composés de copies de lettres émanées de la Secrétairerie d'État. Ce fonds sera donc consulté utilement pour les choses religieuses de la France[76*].

E. — LETTERE DI PARTICOLARI.

Il en est de même pour la série des *Lettere di Particolari* qui, outre les lettres de personnages divers en relation avec la Curie romaine, renferme la correspondance de nombreux cardinaux et évêques. Les 315 volumes qui la composent vont

72. Un index de ces volumes et un index concernant la série des *Principi* et des *Particolari* seront bientôt mis à la disposition du public.

73. *Inventaire analytique et chronologique de la série des Archives du Vatican dite « Lettere di Vescovi »* dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. X (1906), p. 215-268, 319-375 et 419-470.

74. Fasc. 102 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, Paris, 1909, in-8°.

75. Notamment n°s 28, 29, 33 (*Lettere del Rè e principi di Françia*, 1563-1584).

76. En particulier, n°s 12 à 18, 22 à 27, etc.

76* Voir A. Clergeac, *les Grands Jours d'Auvergne et l'Assemblée du*

de 1519 à 1803 et sont inventoriés, trop sommairement, dans l'index 134, fol. 186-192. Citons la publication que l'abbé Clergeac a extraite de ce fonds en la complétant par les documents de la nonciature de France, *Une correspondance inédite entre la duchesse d'Ayen et le cardinal Torregiani au sujet des Dominicains de France (1764)*[77].

Citons pour mémoire, sous la lettre F : *Lettere di Soldati*, où se trouvent des documents de 1572 et 1713 relatifs à l'armement et à la solde des soldats du pape. — Par contre, plusieurs registres des *Nunziature diverse* (lettre G), importants pour l'histoire diplomatique et religieuse, sont à voir.

H. — MISCELLANEA.

Cette section que Brom désigne sous le nom de *Varia Miscellanea*, mais que l'on appelle maintenant simplement *Miscellanea*[78], comprend 15 armoires qui renferment des documents de première importance. De Pretis en a dressé un inventaire beaucoup trop sommaire pour qu'il puisse rendre quelque service (index, n° 136). Nous avons mentionné, au début de ce travail, l'*Indice cronologico* (n° 538 à 549), rédigé par Garampi, et dont les cotes renvoient aux 15 armoires des *Miscellanea;* il est complété par un *Indice alfabetico* (n° 158 à 167). Garampi a désigné chacune des 15 armoires par une lettre grecque; nous reprendrons ici son système de classement.

α) **Armoire I.** — Documents complétant la série des Nonciatures des XVIe et XVIIe siècles, notamment n° 20 à 47 (Scritture di Francia); — n° 50 (Raggionamento di Fra Domenico Bollani sopra il ricevere nel grembo della Chiesa Enrico Borbone); — n° 51 et suivants (Miscellanea della Regalia e d'al-

clergé de France en 1665, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. IX (1904), p. 177-195; — H. de SURREL DE SAINT-JULIEN, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, tirés des Archives du Vatican et de celles de Saint-Louis des Français*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. IV (1899), p. 231-259; — du même auteur, *Lettres inédites du coadjuteur, cardinal de Retz*, dans les mêmes *Annales*, t. IV, p. 365-376.

77. Publié dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. IX (1905), p. 333.

78. Nous avons vu que le terme *Miscellanea* était employé à plusieurs reprises dans les titres de séries des Archives vaticanes; nous les rappelons ici pour éviter toute confusion :

a) Les *Instrumenta Miscellanea* font partie de l'*Archivio segreto Vaticano*, voir plus haut, p. 311.

b) Les *Acta Miscellanea* constituent une section du fonds des Archives consistoriales, voir plus haut, p. 329.

c) Les *Miscellanea* sont les 15 armoires dont nous nous occupons présentement.

d) *Miscellanea I et II*, inventaires de Garampi, voir plus haut, p. 308.

tre controversie con la Francia); — n° 59 (Avvisi di Parigi dell'Abbate Sauri, 1680-1685).

β) **Armoire II.** — Cette armoire renferme la collection des registres dite *Varia Politicorum*. Ce titre si vague laisse à penser quelle diversité de documents, tous importants d'ailleurs, on peut trouver dans ces 178 registres, composés pour la plupart de pièces originales. Le Dr Schlecht en avait dressé, en 1890, un inventaire sur fiches qui se trouve encore à la *Goerresgesellschaft*. On ne possède au Vatican, de cette série considérable, que l'inventaire, d'ailleurs fort bien fait, que le préfet F. Contelori a rédigé pour les 112 premiers volumes (index, n° 110). Cette collection renferme de nombreux documents, lettres de rois, princes, cardinaux, relatifs à la France aux XVIe et XVIIe siècles. Exemple, n° 131, documents sur la Ligue; n°s 133-135, lettres de la nonciature du cardinal Maffeo Barberini, etc.

γ) **Armoire III.** — Environ 300 volumes de documents politico-religieux. N°s 19-21, lutte de Louis XIV contre Innocent XI, très important; — n° 23, Chiese di Francia.

δ) **Armoires IV et V.** — Copies d'un grand nombre de lettres, bulles, brefs, décrets et édits pontificaux du XIVe au XVIIIe siècle. Ces documents se rapportent seulement à l'histoire de Rome papale.

ε) **Armoire VI.** — Manuscrits de Bruzio, documents sur les églises de Rome, aujourd'hui transférés à la Bibliothèque Vaticane.

ζ) **Armoire VII.** — 80 volumes de comptes rendus de visites des églises de Rome.

ι) **Armoire VIII.** — Documents provenant de la congrégation des *Vescovi e Regolari*.

κ) **Armoire IX.** — Pièces relatives aux limites des États de l'Église.

λ) **Armoire X.** — Documents provenant des congrégations de la Rote, du Saint-Office, de la Pénitencerie, de la Propagande, etc. La plupart de ces registres sont passés à la Bibliothèque vaticane. Quelques autres ont trait au Concile de Trente.

μ) **Armoire XI.** — Biographies de papes et de cardinaux ; documents sur la primauté de l'Église. Quelques fragments des registres des Archives camérales sous Paul IV. N° 83A « Notizie per scrivere la vita del Cardinale Mazzarino ».

ν) **Armoire XII.** — « Diaria » de la Cour pontificale du XVIe siècle.

ξ) **Armoire XIII.** — « Diaria » de la Cour pontificale, rela-

tions de Conclaves. N° 154, Regestum facultatum quae archiepiscopis et episcopis Galliarum ab Apostolica Sede concessae fuerunt (1809-1810); — n° 156, Pro-memorie del Sommo Pontifice Pio VII per l'invasione delle truppe francese in Roma (1808).

ο) **Armoire XIV.** — En formation.

π) **Armoire XV.** — Composée de documents très divers mais présentant tous un grand intérêt. « Collectanea ad historiam Lugdunensem »; — numéro 68 : Lettres de la nonciature de Bentivoglio en France (1617-1621); — n° 106 : Papiers relatifs aux affaires politiques de France et de Savoie; — n°s 143-147 : Documents donnés par Alexandre VII (Gesta pontificum et comitum Engolismensium usque ad annum 1159 ; item Gesta quorumdam abbatum ... provinciae Aquitaniae. Choses appartenantes aux monastères de France; Compositiones factae inter dominos comitem Carnotensem et Decanum et Capitulum; — n° 151 : Miscellanea di varie posizioni particolari di Francia (sec. XVIII); — n°s 154-157 : Lettres écrites par Benoît XIV à Pierre Guérin de Tencin, archevêque de Lyon (1742-1758); — n° 159 : Itinéraire de Pie VII dans son voyage à Paris, etc.

De 1789 à 1846

Les documents qui composent la partie moderne des Archives de la Secrétairerie d'État sont répartis en deux sections : l'Epoca Napoleonica et Après 1815.

1° L'*Epoca Napoleonica* comprend les documents contemporains de la Révolution française et de l'Empire. Un inventaire partiel en a été publié en 1913 par M. l'abbé Audard, *Histoire religieuse de la Révolution française aux Archives vaticanes*[79]. Mais depuis ce temps, une transformation opérée par Mgr Mercati, en vue de restituer à ce fonds l'aspect qu'il avait du vivant du cardinal Consalvi[79*], en a modifié à la fois la composition et le classement. Aussi, maint et maint documents qui sont mentionnés dans l'inventaire de l'abbé Audard n'en font-ils plus partie; inversement, on y a replacé des pièces qui en avaient été distraites. Un inventaire définitif ne tardera pas d'être mis à la disposition du public.

2° *Après 1815.* Les documents postérieurs au Premier Empire peuvent être consultés jusqu'à l'année 1846, date de la mort de Grégoire XVI; ils ont été classés en deux grandes

79. Publié dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de Fr.*, t. IV, (1913), p. 516-545.

79*. C'est au moment où il occupa la charge de Secrétaire d'État que le cardinal Consalvi organisa cette partie moderne des Archives de la Secrétairerie.

séries, suivant le plan du cardinal Consalvi. La première série, *Interno*, comprend huit titres, l'autre, *Estero*, un seul.

Interno :

Titolo I : Affari Ecclesiastici.
— II : Amministratione Pubblica.
— III : Materie Giudiziarie.
— IV : Finanze.
— V : Sicurezza Interna.
— VI : Forza publica e Marina.
— VII : Materie Officiose.
— VIII : Confinazione.

Sous chacun de ces titres, on a établi des sections avec une numérotation continue : N° 1 : Provvidenze generali e Sommo Pontefice; — n° 2 : Cardinali; — n° 3 : Patriarchi, Arcivescovi e Abbati; — n° 6 : Benefizii; — n° 9 : Ordini Regolari di Uomini; — n° 10 : Ordini Regolari di Donne, etc.

On trouvera donc, dans ces différentes séries qui pourtant font partie de l'administration intérieure, de nombreux renseignements pour l'histoire religieuse de la France.

Estero :

Titolo IX : Affari Esteri. — N° 243 : Concordati; — n° 244: Lettere di Sua Santità; — n° 246 : Credenziali de Ministri; — n° 248 : Nunzii in Parigi; — n° 261 : Francia, Ambasciatore; — n° 291 : Consoli Pontificii in Marsiglia e Tolone ; n° 294 : Consoli Pontificii in Corsica.

Les recherches dans les Archives de la Secrétairerie d'État après 1815 sont grandement facilitées par deux index qui se complètent et que l'on trouve dans la salle des catalogues.

Le premier ou *Rubricella* est constitué par une série de volumes in-4° contenant la liste manuscrite, et dans l'ordre alphabétique, des noms de tous les personnages, des communautés, des villes ou des états sur lesquels il existe des documents. Cet index renvoie à un inventaire ou *Protocollo* qui comprend une suite de grands in-folio, toujours manuscrits où l'on trouvera, sous le numéro correspondant, l'indication du document, sa date et la place qu'il occupe dans les Archives. Grâce à ces deux répertoires on peut retrouver rapidement un document même lorsqu'on n'en connaît pas la date; c'est là un instrument de travail d'autant plus précieux qu'il a été fait avec beaucoup de conscience et de soin.

IX. — COLLECTIONS DIVERSES.

Les Archives du Vatican continuent à s'accroître chaque année de nouveaux fonds par voie d'achat ou de dons. Ce

sont, dit Brom, « des collections de manuscrits de cardinaux, de prélats ou de familles aristocratiques, comme on en réunissait souvent aux XVIe et XVIIe siècles; ou bien ce sont des collections de diplômes provenant des Ordres religieux ou de quelques monastères de Rome. On y trouve aussi des fragments de papiers laissés par des dignitaires qui avaient occupé des postes importants à la Curie ou dans la diplomatie pontificale ».

Ces fonds sont de nos jours les suivants :

A. Biblioteca Pio.
B. Biblioteca Carpegna.
C. Biblioteca Bolognetti.
D. Biblioteca Ronconi.
E. Biblioteca di Clemente XI ou Albani.
F. Carte del Cardinale Garampi.
G. Manoscritti di G. B. Confalioneri.
H. Carte Farnesiane.
I. De Caritate S. Sedis erga Gallos.
J. Avvisi.
K. Fondo Borghese.
L. Fondo Santini.
M. Fondo dell'Archivio di Stato.
N. Bolle e Bandi.
O. Instrumenta Monastica.

Nous ne nous occuperons que des fonds qui intéressent la France, à l'exclusion des autres (Ronconi, Carte de Garampi, Manuscrits de Confalioneri et Avvisi).

A. — BIBLIOTECA PIO.

Collection de manuscrits du cardinal Pio Carlo di Savoia (mort en 1689), achetée en 1753 par Benoît XIV. Ce sont des registres de copies de bulles, brefs, traités de paix (affaire de la Valtelline). Signalons au tome 292 : De justa defectione Gallorum ab Enrico III; Instructions à Mgr Corsini, au P. Corona, au P. Ignace envoyés en France au XVIIe siècle; Légation du cardinal Caetani en France sous Clément VIII; Nombreuses lettres de cardinaux, princes, ambassadeurs; Lettres de Mazarin à Alexandre VII; — au tome 187 : Opuscule de Jean Gerson sur l'Église de Venise; Relations de France en 1654, 1661; Voyage de Clément VII à Nice, etc.

Il existe de cette bibliothèque un inventaire ancien (Index 218, fol. 150-194) et un autre composé en 1915 (n°s 196).

B. — BIBLIOTECA CARPEGNA.

Cette bibliothèque, formée par la collection des manuscrits du cardinal Gasparo Carpegna (mort en 1714), comprenait

229 volumes dont le contenu a été inventorié dans les index 140 et 141 (répertoire alphabétique), puis dans un nouvel inventaire dressé en 1931. Ce dernier inventaire, non numéroté, est à la disposition du public et suit l'ordre des volumes.

Le cardinal Carpegna qui, durant sa longue vie, avait été à la tête de la Congrégation des immunités, réunit dans sa bibliothèque tous les documents s'y rapportant. On y trouve donc de nombreux renseignements sur la seconde moitié du XVIIe siècle pour tous les diocèses de France, et notamment sur l'affaire des Régales. Citons en particulier tome 3 : Besançon; tome 17 : Institut des sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement O. S. B. en France ; — tome 21 : Provisions de l'abbaye de Cluny; — tome 27 : Bénéfices du royaume de France; nombreux indults; documents sur l'évêché de Laon; — tome 65 : Testament spirituel d'Antoine Arnaud (1679); — tome 75 : Arrêt du Conseil d'État sur la réforme des Ermites déchaux de Saint-Augustin de la province de France (1706); — t. 82 : Différents entre le cardinal de Tournon et les Jésuites sous Clément XI (1704), etc.

C. — BIBLIOTECA BOLOGNETTI.

La biblioteca Bolognetti est passée en 1810 de la famille Bolognetti-Cenci aux Archives vaticanes. L'index 136 et l'index 142 donnent un inventaire alphabétique des 130 premiers volumes. L'ensemble de la collection (346 vol.) a été inventorié de nouveau en 1930 dans l'ordre des volumes (inventaire non numéroté).

Comme le fonds Carpegna, la bibliothèque Bolognetti renferme des documents de première importance sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle. Nous noterons plus particulièrement tome 14 : Memorie di Francia; — tome 16 Innocent XII et l'assemblée du Clergé en 1682; — tome 18 : la Politique secrète des Jansénistes et la Sorbonne; — tome 25 : Relations de France sous Henri III; — tome 100 : Lettres de Louis XIV; — tome 150 : Nonciature du cardinal Maffeo Barberini; — tome 159 : Relation de la cour de Louis XIV; — tomes 176-177 : Affaire de la Régale; — tome 183 : Ambassade du duc de Créqui à Rome en juin 1662; — tome 202 : « Racconto della prigiona del Cardinale de Retz »; — tome 258 : Lettres du cardinal de Noailles sur la grâce, sur la bulle *Unigenitus* (très important), etc.

D. — BIBLIOTECA DI CLEMENTE XI.

On appelle aussi ce fonds *Biblioteca Albani* du nom de famille de Clément XI. Il renferme nombre de documents politico-ecclésiastiques, soit en originaux, soit en copies de l'é-

poque du pape Clément XI (1700-1721), inventoriés dans un index en deux volumes fort bien fait *Indice delle scritture de negozii trattatinel pontificato di Papa Clemente XI, disposte distintamente secondo l'ordine de Paesi e le materie degl' affari* (n° 143-144).

Ce fonds qui a été très peu consulté jusqu'alors, renferme cependant des documents de première importance sur toute l'histoire religieuse de la France au XVIIe siècle. Les fol. 265 à 344 du tome I de l'index renvoient uniquement à des documents concernant l'histoire du Jansénisme dans notre pays : Assemblée générale du clergé de France en 1682; Affaire de la Régale sous Innocent XI et Alexandre VIII; Controverse entre l'archevêque d'Aix et les religieuses du diocèse; promulgation de la bulle *Vineam Domini;* Controverse entre le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège et Louis XIV ; « Scritture spettanti al caso di conscienza proposto da Giansenisti in Francia nell'anno 1703 »; Polémiques autour du livre de P. Quesnel; Publication de la bulle *Unigenitus* et son retentissement en France de 1713 à 1715; Affaire du cardinal de Noailles et des évêques réfractaires; Bulle *Pastoralis officii,* etc.

Le tome 2 de l'index renferme l'inventaire des pièces touchant à la Lorraine et au duché de Bar (fol. 87 à 95) : *Scritture spettanti al Codice Leopoldino publicato in Lorena e Ducato di Bar nell'anno 1701, alli mali portati dal medesimo e al negoziato tenuto per toglierli dall'anno 1702 al 1710.* — A propos des affaires du Pays-Bas en 1711, on trouvera plusieurs documents sur l'activité que déploya alors l'université de Douai. Ce fonds, à peine exploré, constitue un des plus beaux ensembles que l'on possède aux Archives du Vatican sur l'histoire religieuse de la France au XVIIe siècle[79*].

E. — DE CARITATE SANCTAE SEDIS ERGA GALLOS.

On range sous cette rubrique 45 volumes contenant des documents sur les prêtres exilés de France pendant la Révolution et réunis par l'Œuvre pie de l'Hospitalité aux Français (1792-1803). Mgr de Surrel de Saint-Julien a décrit sommairement ces volumes[80], et, en 1913, l'abbé Audard en a donné un excellent catalogue[81].

F. — CARTE FARNESIANE.

Les Archives du Vatican possèdent, sous ce titre, une ving-

79* Le Dr Just de l'Institut historique prussien prépare un ouvrage sur la politique religieuse de Clément XI et sur le Code Léopold dont il a trouvé dans ce fonds la matière.

80. Dans les *Annales de St-Louis des Français,* t. I (1896), p. 327-341.

81. Publié dans la *Rev. d'hist. de l'Egl. de Fr.,* t. IV (1913), p. 624-639.

taine de liasses de documents provenant du fonds si important des Archives des Farnèses, qui sont actuellement partagées entre les deux dépôts d'archives de Parme et de Naples. Cette épave a été recueillie en 1890 par Léon XIII pour former ce fonds qui, si peu considérable qu'il soit, renferme des documents d'importance pour l'histoire politico-religieuse du XVIe siècle. Un inventaire en a été dressé par St. Ehses « Die Carte Farnesiane des vatikanischen Archives »[82], mais, depuis, un nouveau volume a été constitué avec des documents recueillis dans d'autres fonds et qui, apparemment, faisaient partie des Carte Farnesiane.

G. — FONDO BORGHESE.

Les archives de la famille Borghèse, qui doivent leur importance surtout au pontificat de Paul V (1605-1621), ont été réunies aux Archives Vaticanes en deux fois et forment ainsi deux fonds distincts :

La première partie, ou *Fondo Borghese* proprement dit, a été acquise en 1892 par Léon XIII. Elle se compose d'environ 2 000 volumes répartis en quatre séries qui ont fait l'objet d'un double inventaire :

a) Index 192 : « Schedario » alphabétique des matières contenues dans les volumes ;

b) Index 193 : Répertoire dressé par l'Institut historique prussien pour chaque volume dans leur ordre de succession.

L'importance de ces archives est considérable surtout pour l'histoire politique et religieuse des XVIe et XVIIe siècles. On y trouve beaucoup de documents qui complètent la série des Nonciatures. Consulter en particulier les fiches *Francia* (Papiers sur la réforme des Religieux dans le royaume, 1618-1620; Décrets de l'Église gallicane; « Avvisi » de 1605-1606; Extrait du synode tenu à La Rochelle en 1607, à Paris en 1608; Nomination à des évêchés; Assemblée du clergé gallican en 1705, en 1761; Lettres du cardinal de Lorraine, d'Henri III, etc.).

La deuxième partie, ou *Archivio Borghese*, a été donnée aux Archives du Vatican le 19 janvier 1932 par le prince Joseph Borghèse. Elle comprend 8 687 liasses de documents de familles, pièces comptables, bulles de Papes, ... allant de 1600 à 1893. Il en existe un inventaire numérique avec table alphabétique des séries de classement sur le bureau du Préfet des Archives. Mais ce fonds ne renferme que peu de lettres intéressant l'histoire religieuse de la France.

82. Publié dans la *Roemische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchen geschichte*, t. XXVIII (1914), 2e partie, p. 41-47.

H. — FONDO SANTINI.

Ce fonds, acquis en 1909 des héritiers de Joseph Santini, official de la Daterie apostolique, contient de nombreux documents provenant de la Daterie même, organe important de l'ancienne Curie. Le Préfet des Archives en possède un inventaire manuscrit sur son bureau. Les documents appartiennent tous aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Sont à signaler plus particulièrement les tomes 23 à 29 : « Matriculae Notariorum in Curia Romana », allant de 1507 à 1809, où l'on trouve nombre de détails sur les séjours de notaires français à Rome[83]; — les tomes 68 à 116 : Minutes de Suppliques, dispenses de mariage; nombreux formulaires de suppliques, indults, résignations de bénéfices, commendes, dispenses diverses, taxes de la Chancellerie apostolique, etc. — enfin le tome 210 contient : « Nomine e presentationi originali al Papa da parte di Luigi XIV a benefici in Francia cogli *expediantur* del duca d'Estrées degli anni 1680-1687 ; seguono simili di Luigi XV coll'*expediri potest* di Mons. poi card. La Rochefoucault degli anni 1746-1748. »

I. — FONDO DELL'ARCHIVIO DI STATO.

C'est en 1919 que les Archives du Vatican ont acquis ce fonds, en même temps qu'elles restituaient à l'Archivio di Stato le fonds intitulé *Buon Governo.* Il constitue provisoirement une série autonome. On y trouve des documents sur les résignations de bénéfices, les annates, les taxes de chancellerie et des correspondances, tous documents qui s'espacent de 1457 à 1824. Les papiers se rapportant aux résignations de bénéfices sont plus que d'autres précieux à consulter.

J. — BOLLE E BANDI.

Nouvelle série constituée par Mgr Wenzel qui en a dressé un inventaire (n° 194). Elle renferme 80 volumes contenant tous les imprimés de 1425 à 1854, remis par l'imprimeur du Vatican à la Secrétairerie d'État. Là se trouve le texte des bulles pontificales postérieures à Sixte-Quint.

K. — INSTRUMENTA MONASTICA.

On a rangé dans cette série un grand nombre de documents qui furent déposés aux Archives du Vatican lorsque celles-ci revinrent de Paris ou qui ont été acquis de Congrégations religieuses. Les archivistes sont actuellement occupés à classer

83. L'abbé Lesellier, de Saint-Louis des Français, publiera prochainement dans les *Mélanges... de l'École française de Rome* (1933) un article sur les *Notaires et Archives de la Curie romaine* (1507-1625); *les notaires français à Rome,* tiré partie du fonds Santini, partie des Archives capitolines de Rome.

ce fonds qui intéresse notamment les Franciscains, les Ermites de Saint-Augustin, les Basiliens, les Dominicains et les Jésuites. Nous reproduisons ici l'état actuel des différents fonds de chaque ordre et de leurs inventaires, renseignements que nous devons à l'obligeance du P. Laurent, O. P. chargé plus spécialement de classer le fonds dominicain :

Ermites de Saint-Augustin. Inventaire sur fiches.

Chartreux. Inventaire sur fiches.

Jésuites. Aucun inventaire (pièces concernant principalement la question de la grâce et la suppression de l'ordre.

Dominicains. Deux fonds : 1° fonds parchemin, important en raison du grand nombre de documents pontificaux originaux (432); — 2° fonds papier. Une section de ce fonds concerne les Dominicains français. Quelques documents du XVIe et du XVIIe siècle intéressent l'histoire du monastère de Prouilles. Lettres, rapports au maître général, etc.

Basiliens. Quelques parchemins et *Bullarium Basilianum* (Cf. Mgr P. BATIFFOL, dans *Roemische Quartalschrift*, t. II (1888), p. 36.

Franciscains. Non inventorié.

Capucins. Fonds non inventorié.

Carmes. Non inventorié.

Les documents des fonds non encore inventoriés ont été rangés par diocèses ce qui facilite la recherche; mais la plupart d'entre eux se rapportent à des monastères italiens.

X. — LES FONDS D'ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE.

Ces fonds, au nombre de trois, ne diffèrent en rien par leur provenance, leur aspect et leur contenu des « Collections diverses » des Archives ; nous voulons parler des fonds Urbinate, Barberini et Chigi.

A. — FONDS URBINATE.

La bibliothèque des ducs d'Urbin fut achetée par le pape Alexandre VII pour être réunie à la Bibliothèque du Vatican en 1661. Elle se compose de trois fonds, grec, latin et hébreux, qui ont été inventoriés avec soin au début de ce siècle. L'inventaire comprend un volume imprimé pour le fonds grec et trois volumes, imprimés également, pour le fonds latin, le seul qui nous intéresse présentement. Chacun de ces volumes possède à la fin une table des noms propres qui facilite les recherches.

Les documents intéressant l'histoire politique et religieuse

de la France se rencontrent surtout à partir du volume 860 du fonds latin (le début de ce fonds étant constitué par des manuscrits divers). Ce sont des documents originaux ou des copies du XVIe et du XVIIe siècle, présentant tous un grand intérêt. L'inventaire imprimé nous dispensera de donner plus de détails. Citons seulement : n° 868 : Supplique du cardinal de Bourbon pour la défense de la religion; réplique d'Henri III à quatre propos de la Sorbonne; — n° 869 : Légation du cardinal Cajetan; — n° 874 : Réponse faite par Henri III aux remontrances du clergé réuni à Melun; Mémoire adressé par les catholiques français à Clément VIII; — n° 1705 : Relation de France sous Louis XIV; « Entrate della Chiesa Gallicana »; Pamphlets contre les prélats gallicans, etc.

B. — FONDS BARBERINI.

Plus important est le fonds considérable dont s'est enrichie la Bibliothèque vaticane, lorsqu'elle acheta la bibliothèque et les archives de la famille Barberini, en 1902. On sait que cette famille donna à l'Église un pape (Urbain VIII) et plusieurs cardinaux (Antoine, François) qui jouèrent un rôle important dans le gouvernement de l'Église et furent singulièrement légats du Pape en France.

Avant de faire partie de la Bibliothèque Vaticane, les archives de la famille Barberini avaient été déjà classées avec soin, notamment par l'archiviste Pieralisi qui s'occupa de rassembler la correspondance politique des cardinaux et des princes de la famille. Le résultat de son travail se trouve consigné dans les *Carteggi Diplomatici*, dont l'inventaire double par ordre alphabétique des personnes et des pays est à la disposition du public. Ces inventaires, restés manuscrits, présentent un grand intérêt, et nous attirons plus particulièrement l'attention sur l'index *Francia* (volume de 410 folios), *Lorena* et *Avignone* où l'on trouvera une masse de documents du XVIIe siècle intéressant au premier chef l'histoire religieuse de notre pays. On remarquera tout spécialement la série Vescovi en tête de l'inventaire *Francia*, les lettres de la légation de Maffeo Barberini (1610) et celles de la légation de François (1655); les nonciatures de Giulio Mazarini (1635), d'O. Corsini (1623), d'Alexandre Bichi, évêque de Carpentras (1631), de G. Bolognetti (1639), ... Notons aussi les lettres de François, duc de Lorraine, à Paul V, à Grégoire XV, à Urbain VIII et à François Barberini, d'Henri de Lorraine, évêque de Verdun (1601-1610), de Charles et François de Lorraine, évêques de Verdun (1623), ...

Nous aurons indiqué toute l'importance de ce fonds, qui

constitue en quelque sorte le complément du fonds des Nonciatures, en ajoutant qu'il comprend encore plus de 10 000 liasses de documents originaux dont on commence seulement l'inventaire.

C. — FONDS CHIGI.

Les archives et la bibliothèque de la famille Chigi ont été données par le gouvernement italien à la Bibliothèque Vaticane en janvier 1923, avec un inventaire manuscrit qui se trouve dans la salle de lecture. Ce fonds contient plus de 3 000 registres de documents appartenant aux XVIe et XVIIe siècles, de même nature que ceux des fonds Urbinate et Barberini, qui tous doivent leur importance au pontificat d'Alexandre VII Chigi (1655-1667). Cent quinze fiches sont intitulées *Francia* et l'on trouvera de nombreux renvois aux noms des rois de France, des cardinaux, des diocèses, ... dans l'index tout récent, constitué depuis l'entrée de ce fonds à la Bibliothèque Vaticane.

Nous terminerons ce rapide aperçu des fonds de la Bibliothèque Vaticane en rappelant que de nombreux manuscrits, qui faisaient primitivement partie des 15 armoires du fonds *Miscellanea* des Archives, sont passés à la Bibliothèque. Ils sont inventoriés dans un index spécial intitulé *Codices ex Archivio in Bybliothecam Vaticanam translati an. 1920.* Ajoutons aussi qu'on est en train de constituer un fichier général alphabétique des noms de personne et de matière dont chaque fiche porte le titre ou une courte analyse du document auquel elle renvoie; c'est là une entreprise colossale qui pourra rendre de précieux services si elle est menée à bien. Enfin, il ne faut pas oublier que le fonds des manuscrits *Vatican latin* renferme, dispersés, de nombreux documents, en particulier des recueils de lettres, dont beaucoup sont intéressants pour l'histoire politique et religieuse de la France.

***

Tels sont les fonds principaux, catalogués aux Archives et à la Bibliothèque du Vatican, qui s'ouvrent au chercheur en quête de renseignements sur le passé religieux de la France. Nous nous sommes appliqué à faire connaître leur état présent, leur composition et les derniers inventaires qui en ont été dressés. C'était apparemment la meilleure façon de faciliter les recherches dans un dépôt qui ne livre ses richesses qu'autant que l'on a su les lui demander.

Rome, juin 1933.

Michel FRANÇOIS,
Membre de l'École française de Rome.

LA FONDATION DU SÉMINAIRE DE BEAUVAIS ET LE JANSÉNISME DANS LE DIOCÈSE AU XVIIe SIÈCLE

I. État du diocèse à la venue d'Augustin Potier. — Cet évêque envisage une meilleure formation des clercs. — M. Bourdoise visite le diocèse. — Augustin Potier envoie des étudiants à Paris se former sous sa direction. — Sur le conseil de saint Vincent de Paul, il institue des retraites préparatoires aux ordinations. — Après diverses tentatives pour organiser à Beauvais et à Liancourt des communautés de prêtres comme celle de Saint-Nicolas du Chardonnet, Augustin Potier décide la fondation d'un séminaire.

II. Installation du séminaire. — Les premiers supérieurs : Philippe Le Clerc et Nicolas Lévesque. — Ce dernier, retour de Port-Royal, sème le Jansénisme qui se propage sous l'épiscopat de Choart de Buzanval. — Cet évêque continue l'œuvre d'Augustin Potier. — Admission au séminaire; durée des études; sollicitude et générosité de l'évêque à l'égard des séminaristes.

III. Règlement de vie au séminaire. — Influence des professeurs jansénistes : Godefroy Hermant et Louis Haslé. — Mort de Nicolas Lévesque; Walon de Beaupuis, ami de Port-Royal, lui succède. — Le Nain de Tillemont et quelques autres élèves. — Mort de Choart de Buzanval. — Son successeur, afin d'éteindre ce foyer janséniste, fait appel aux Prêtres de la Mission pour diriger le séminaire.

I

En 1617, le diocèse de Beauvais voyait venir à lui, en la personne d'Augustin Potier, un évêque — le premier depuis longtemps qui fut digne de ce nom.

Il succédait à son frère René, que le souci des affaires d'Etat avait tenu le plus souvent éloigné de son diocèse. Lui-même avait remplacé, après trois années de vacance, Nicolas Fumée dont l'épiscopat avait été troublé par les luttes incessantes de la Ligue, comme, auparavant, celui du cardinal de Bourbon. Quant au prédécesseur de ce dernier, le cardinal de Châtillon, son passage à Beauvais avait pris fin dans le scandale par l'apostasie.

Augustin Potier se trouvait donc en face d'un diocèse privé de direction depuis près d'un siècle, et que son titre de comté-pairie avait souvent fait attribuer à la naissance plutôt qu'au mérite. A cet égard, le nouveau venu réunissait heureusement

ces deux qualités. Il allait être un évêque dans l'acception du terme; et il appartenait à une illustre famille parlementaire qui considérait un peu l'évêché-comté-pairie de Beauvais comme un de ses fiefs, puisque quatre de ses membres en furent titulaires.

Une question qui préoccupa Augustin Potier, dès son arrivée à Beauvais, fut la réorganisation de son clergé par une meilleure et plus complète formation des clercs. En cela il était de son temps : Olier, Bourdoise, Vincent de Paul, ont attaché leur nom aux séminaires qui se fondèrent alors un peu partout en France; et, par son passé — qui n'était pas lointain — le diocèse de Beauvais en avait peut-être plus besoin qu'un autre.

Non toutefois que l'ignorance et le dérèglement des mœurs régnassent dans son clergé. La ville de Beauvais en particulier comptait nombre de familles de la bourgeoisie qui se signalaient par une dignité, même une austérité de jansénistes avant la lettre, et qui alimentaient un collège ecclésiastique, d'où sortirent des prêtres de valeur.

Mais ce n'étaient là que des fruits recueillis un peu au hasard sur des arbres mal taillés; et c'est à réunir et discipliner ces éléments, à renouveler et fortifier la sève, que l'évêque et quelques-uns de ses auxiliaires allaient employer le meilleur de leur temps.

C'est en 1620 — trois années seulement après l'arrivée d'Augustin Potier — que le vigoureux redresseur des mœurs ecclésiastiques qu'était alors Adrien Bourdoise, entra en contact avec le diocèse de Beauvais.

Le 16 mai de cette année, il quittait Paris « pour aller se« mer la cléricature, sans néanmoins déterminer le lieu où « il irait, ni la manière dont il s'y prendrait », emmenant avec lui un jeune diacre, Bernard Du Chaigne, chanoine de Beauvais[1]. Ils étaient à pied et en soutane, car le port de ce vêtement était un des buts de la croisade entreprise par Bourdoise, comme aussi la tonsure et la coupe des cheveux. Le lundi des Rogations ils entraient dans le diocèse de Beauvais après avoir traversé ceux de Meaux et de Senlis. Le curé de

1. Bernard Du Chaigne, fils d'un conseiller au Parlement, devint archidiacre du Beauvaisis en 1628. Il avait fait partie, ainsi que son frère, des dix clercs — dont Adrien Bourdoise — qui s'étaient réunis au collège de Reims, à Paris, en 1612, pour vivre en commun, réunion d'où sortit la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet; et fut le compagnon le plus fidèle et l'auxiliaire le plus dévoué de Bourdoise dans son apostolat, jusqu'au moment où il retourna dans son diocèse.

Cambronne[2], celui de Maulers[3], le couvent des Cordeliers de la Garde, reçurent leur visite. En venant à Beauvais, ils rencontrèrent un acolyte qu'ils prirent « pour quelque jeune « avocat ou médecin, tant il ressemblait peu à un ecclésias- « tique ». C'était Jacques de Nully, premier régent du Collège, qui allait prêcher le lendemain, jour de l'Ascension, à La Chaussée du Bois d'Écu. Nully trouva son chemin de Damas sur la route de La Chaussée; il devait être par la suite un des auxiliaires les plus actifs de Bourdoise dans le diocèse[4]. Mais le point capital de ce premier voyage de Bourdoise à Beauvais fut son entrevue avec le principal du collège, d'ailleurs par l'entremise de Nully.

Né en 1575, ordonné prêtre en 1602, Philippe Le Clerc, après en avoir été le premier régent, était devenu principal du collège en 1610. Educateur consommé, il y forma une pléiade de beaux esprits, de prêtres vertueux et d'hommes distingués dont quelques-uns, tels Pierre Coustel et Guy Patin, sont devenus célèbres à des titres divers. Administrateur avisé, il sut placer et maintenir le collège dans un rang qu'il conserva longtemps; animateur éclairé, il se signala notamment à la reconnaissance de ses concitoyens par l'établissement de l'imprimerie de Beauvais[5].

Un tel homme était fait pour comprendre Bourdoise et en être compris : rien chez lui n'était à redresser; aussi, de

2. Charles Mainne, plus tard chanoine de la collégiale Saint-Barthélémy et curé de la paroisse Saint-Martin de Beauvais. Il fut inhumé dans le chœur de cette église le 10 décembre 1671 (Archives municipales, GG 136).

3. Antoine Ransson, qui connaissait Bourdoise depuis plusieurs années. Le zèle qu'il déployait dans sa paroisse était si peu compris de ses ouailles qu'il obtint de son évêque de s'éloigner momentanément de leur hostilité. Professeur à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, il orienta deux novices, ses élèves, vers la communauté fondée par Bourdoise. L'un d'eux, le P. Faure, devint par la suite abbé de Sainte-Geneviève. Revenu dans sa paroisse, « il fit de sa maison (à La Chaussée du Bois d'Écu où il résidait) une espèce d'hôtellerie cléricale, où il recevait volontiers les ecclésiastiques qui le venaient voir, pourvu qu'ils fussent en soutane; car on n'entrait pas chez lui sans cet habit, et il n'en prêtait jamais à ceux qui n'en avaient point » (*Vie de M. Bourdoise* (Paris, 1714), p. 131. Abbé Magne, *Notice sur l'anc. abbaye de Saint-Vincent de Senlis* dans les *Mém. de la Société acad. de l'Oise*, t. IV (1859), p. 290). Antoine Ransson mourut chanoine de la collégiale Saint-Michel, et fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Quentin-lés-Beauvais, où il avait établi la réforme en 1636 (Denis Simon, *Additions à l'histoire du Beauvaisis*, p. 106, dans *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, 1704).

4. Un jeune clerc de Beauvais, nommé Raison, quitta le diocèse à la suite de ce premier voyage de Bourdoise (9 décembre 1620) pour entrer dans la communauté des prêtres de Saint-Nicolas où il demeura jusqu'à sa mort (*Vie de M. Bourdoise*, p. 135).

5. Abbé Meister, *les Origines de l'imprimerie à Beauvais. Les Vallet, 1625-1694* (*Mém. de la Société acad. de l'Oise*, t. XXV (1926), p. 285).

leur première rencontre, jaillit une amitié qui devait durer trente-trois ans. C'est Le Clerc qui parla de Bourdoise à Augustin Potier et le fit revenir à la fin du mois de juillet pour le lui présenter. Cette présentation eut lieu au château de Bresles, résidence d'été des évêques de Beauvais. Augustin Potier écouta Bourdoise avec bienveillance et intérêt et l'autorisa à réunir les curés de sa ville épiscopale pour leur faire ses critiques et leur exposer ses projets. Ces réunions eurent lieu chez le curé de La Madeleine, Charles Deladreue; elles furent le prélude de ces conférences ecclésiastiques dont l'usage allait se répandre par la suite dans le diocèse et qui servirent de modèle à plusieurs diocèses de France. De retour à Paris, Bourdoise confia les jeunes ecclésiastiques chez lesquels il venait de jeter la bonne semence à la direction de Philippe Le Clerc, avec qui désormais il allait tenir une correspondance régulière[6]. Le principal du collège devait s'acquitter de cette mission d'une manière telle qu'on le considérera comme le coadjuteur de Bourdoise, et c'est lui qui engagea Augustin Potier à demander deux prêtres de Saint-Nicolas pour perfectionner ce qui était si bien commencé.

Dans l'impossibilité où il se trouvait d'accéder à ce désir, Bourdoise proposa au prélat de prendre sous sa direction les jeunes clercs du diocèse de Beauvais qui étudiaient à Paris. « Par ce moyen, dit-il, M. l'évêque de Beauvais aurait un « séminaire à Paris sans qu'il lui en coûtât rien, d'où il ti- « rerait des ouvriers tout formés et capables de lui rendre « service quand il voudrait. » Et ainsi, avec l'assentiment de leur évêque, une centaine d'étudiants ecclésiastiques se disciplinèrent et se formèrent dès l'année 1624 à son école.

Quatre ans plus tard, Augustin Potier instituait, avec le concours de saint Vincent de Paul, la première des retraites préparatoires aux ordinations[7]. Ce fait, sans précédent en France[8], marquait une nouvelle étape dans l'œuvre entreprise par cet évêque.

Il y avait alors à Beauvais un jeune chanoine dont le nom doit rester lié à la fondation du séminaire, bien qu'il n'y ait pas participé directement.

Pierre Manguelen, fils d'un magistrat de Beauvais, était

6. Dans son testament, Philippe Le Clerc ordonna à ses héritiers de renvoyer à la communauté de Saint-Nicolas les lettres et écrits, au nombre de plusieurs milliers, qu'il avait reçus de Bourdoise (*Vie de M. Bourdoise*, Avertissement).

7. Un panneau de vitrail (moderne) dans la cathédrale de Beauvais (chapelle de Saint-Vincent-de-Paul) rappelle ce souvenir.

8. Augustin Potier le rappela dans son testament.

allé s'établir avocat à Paris, lorsqu'en 1622, alors qu'il n'avait encore qu'une vingtaine d'années, son oncle, Eustache Roussel, chanoine de la cathédrale, lui transmit sa prébende. Manguelen ne l'accepta point d'un cœur léger, mais se prépara, au contraire, sérieusement à entrer dans les ordres. Possédant une instruction au-dessus de la moyenne[9], animé d'un zèle dont il allait donner plus d'une preuve dans sa courte existence, « il conçut l'idée de former un bon séminaire, et « de bien régler ses mœurs pour pouvoir vivre en com- « mun[10] ». Il en fit un essai dans sa maison canoniale[11] avec un de ses confrères, le chanoine Roussel[12] et le principal du collège, Philippe Le Clerc, qui venait de résigner ses fonctions. Mais ce premier coup de sonde n'ayant pas donné le résultat qu'ils attendaient, les trois amis se séparèrent après deux années environ d'expérience. Le Clerc retourna au collège[13]. Quant à Manguelen qui avait été l'élève d'Arnauld, et avait pour Saint-Cyran une admiration sans bornes[14], il partit faire une retraite à Port-Royal des Champs, emmenant Roussel avec lui[15].

La tentative de Manguelen avait échoué (nous verrons qu'elle ne fut pas la seule), mais l'idée allait bientôt être reprise, cette fois par Jacques de Nully, l'ancien régent de rhétorique du collège, devenu curé de Liancourt. En 1638, Bourdoise vint, sur sa demande, examiner la possibilité d'établir une communauté de prêtres comme celle que Du Chaigne,

9. « Il avait étudié la philosophie, la chronologie, l'histoire ecclésiastique, la théologie scolastique et les divers Pères de l'Église... Il écrivait très solidement en français... Il savait bien le latin et fort bien le grec, et avait commencé à se mettre dans l'hébreu » (*Mémoires de M. Le Maître*, en tête des *Mémoires de Fontaine*, t. I (Cologne, 1753), p. 118).

10. *Mémoires du chanoine de Nully*. Collection Borel de Bretizel, fonds Borel, au château du Vieux-Rouen-sur-Bresle, 4 vol. ms. du XVIIIe s., tome I.

11. Il ne reste aujourd'hui de cette maison que des vestiges au n° 29 de la rue du Musée (Voir Abbé DELADREUE, *les Maisons canoniales du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs*, dans les *Mém. de la Société académique*, t. VII (1869), p. 310).

12. Jean Roussel, chanoine de la cathédrale en 1601.

13. Ayant quitté son principalat en 1634 et l'ayant repris en 1636, c'est donc dans cet intervalle qu'il faut situer la tentative de Manguelen dont le chanoine de Nully est le seul à parler dans ses Mémoires.

14. *Mémoires de Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, t. II (Cologne, 1738), p. 238, note.

15. Voir *les Mémoires de Le Maître*, p. 119, et GAZIER, *Histoire générale du mouvement janséniste*, t. I (Paris, 1922), p. 72. D'après Le Maître, Jean Roussel était « un bon vieux chanoine fort charitable aux pauvres et très craignant Dieu ». Il mourut le 12 décembre 1659, dans des sentiments de grande piété, après avoir résigné sa prébende, laissant aux pauvres la plus large part de ce qu'il possédait (Archives hospitalières de Beauvais, B 341, Bureau des pauvres).

devenu grand-vicaire d'Augustin Potier et présent à l'entretien, avait établie en 1622 au diocèse de Troyes. Cet établissement était souhaité par le seigneur du lieu, le duc de Liancourt lui-même, qui était disposé à l'entretenir de ses deniers. Bourdoise accéda au double désir du duc et de Jacques de Nully, et vint en personne s'établir à Liancourt, dans une maison qui existe encore, en compagnie de Philippe Le Clerc[16].

C'est le moment qu'Augustin Potier choisit pour établir son séminaire. Les heureuses transformations qu'il avait vu s'opérer dans le clergé, grâce à Bourdoise et aux prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, le zèle qui animait autour de lui Du Chaigne, Nully, Le Clerc, Manguelen, et bien d'autres, étaient de sûrs garants de réussite. Son choix, pour mener à bien l'entreprise, s'était porté sur Manguelen. Celui-ci n'avait point renouvelé l'essai de sa vie en commun tenté naguère avec Le Clerc et Roussel, mais, dirigeant ses efforts d'un autre côté, il s'était tourné vers les jeunes, vers les étudiants ecclésiastiques qu'il animait de son ardeur. Avec eux il avait pleinement réussi. Cet ascendant qu'il avait sur les jeunes était une qualité essentielle pour réussir dans la fondation et la direction d'un séminaire.

Il est hors de doute qu'il eût accepté la tâche que son évêque voulait lui confier si celui-ci n'avait tant tardé. Mais l'année 1643 fut fertile en événements jansénistes : l'abbé de Saint-Cyran meurt, et Arnauld lance une bombe incendiaire avec sa *Fréquente Communion*. Manguelen, qui professait un culte pour Saint-Cyran, partit de Beauvais à l'intention de se mettre sous la direction spirituelle de Singlin, et, quelques mois plus tard, grossir le nombre des solitaires de Port-Royal. Pour peu de temps d'ailleurs, car, presque aussitôt, il était mis par Singlin à la disposition de l'évêque de Bazas, Litolfi Maroni, qui voulait, lui aussi, établir un séminaire. Avant de partir, Manguelen[17] alla saluer Augustin Potier, l'assurant « que lorsqu'il verrait les choses disposées pour faire dans

16. La communauté des prêtres de Liancourt ne fit que végéter. En 1630, Augustin Potier étant mort, Bourdoise retourna à Paris et les revenus de la communauté furent attribués au séminaire de Beauvais, récemment fondé, qui en jouit quelques temps (Voir P. Paillard, *Fondation par Roger Duplessis-Liancourt et Jeanne de Schomberg d'une communauté de prêtres à Liancourt en 1645 et en 1672*, dans les *Bull. et Mém. de la Soc. arch. de Clermont*, an. 1925, p. 1).

17. En quittant Beauvais, il avait résigné son canonicat en faveur d'un docteur de Navarre, Henri de Creil, gagné par lui à la cause janséniste. « Son départ causa une affliction générale à toute la ville; ayant fait vendre ses meubles, plusieurs personnes les achetèrent plus qu'ils ne valaient, parce qu'on l'estimait un saint » (*Mémoires de Le Maître*, p. 118).

« son diocèse ce que l'évêque de Bazas allait faire dans le « sien, il reviendrait très volontiers lui rendre service ». Le 16 septembre 1644, il partait pour Bazas[18].

A défaut de Manguelen, Augustin Potier se tourna vers Philippe Le Clerc qui lui paraissait le plus apte à réussir pour avoir fait ses preuves d'éducateur pendant vingt-sept ans. Bourdoise pressa celui-ci d'accepter, « afin, lui écrivit-il, « qu'après avoir fait de bons écoliers pendant que vous étiez « principal du collège, vous fassiez de bons ecclésiastiques « quand vous serez supérieur du séminaire[19] ».

Philippe Le Clerc obéit.

II

En 1628, Augustin Potier avait voulu que les ordinands, à l'époque des retraites préparatoires aux ordinations, fussent logés sous son propre toit où ils demeuraient ainsi pendant seize jours « employés, le matin à une leçon de théologie mo- « rale, l'après-midi à l'explication du Pontifical ». Dans les autres heures de la journée on examinait la capacité de ceux qui se présentaient aux ordres, on les exerçait à la pratique des cérémonies de l'Église, et la journée se terminait par la méditation[20].

Les cellules qu'il avait fait installer à cet effet dans la grande galerie de l'hôtel épiscopal[21] étant sans doute insuffisantes et d'ailleurs une gêne, puisque cette galerie, qui renfermait déjà la bibliothèque de l'évêché[22] devait servir de passage à l'évêque pour gagner directement la cathédrale[23], Augustin Potier fit l'acquisition, le 23 avril 1638, d'une ancienne maison canoniale contiguë à son palais, et connue sous le nom d'hôtel de Torcy, en souvenir d'un chanoine à qui elle avait appartenu au siècle précédent[24]. Certains détails d'ornementation en faisaient remonter la construction au XIe ou XIIe

18. Voir sa notice dans le *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs* (Amsterdam, 1723), p. 380.

19. *Vie de M. Bourdoise*, p. 353.

20. *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais*, ... livre XIV, chap. XXII.

21. Palais de Justice actuel.

22. *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XXV (1926), p. 204.

23. C'est ainsi que la Grande Mademoiselle passant par Beauvais en 1657, et logée au Palais épiscopal, voulant voir la bibliothèque et se rendre ensuite à la cathédrale, dut traverser un dortoir de séminaristes (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, publiés par MICHAUD et POUJOULAT, t. IV (Paris, 1851), p. 265).

24. Arch. départ. de l'Oise, G 31 ; DELADREUE, *les Maisons canoniales*, p. 304.

siècle. Tenant d'un côté à l'hôtel épiscopal, d'autre à une autre maison canoniale, d'un bout aux remparts et d'autre au parvis de la collégiale Notre-Dame du Châtel, elle était vétuste, humide et mal aérée. En 1633, Marguerite du Fay, qui la tenait de ses parents, et son mari Nicolas Vaillant, procureur fiscal de l'évêché, l'avaient louée avec promesse de vente à Jacques de Nully, alors curé de Cauvigny, contractant de concert avec Charles Mainne, curé de Saint-Martin[25]. Ces deux prêtres voulaient-ils faire dans cette maison un essai de vie commune, comme le chanoine Manguelen dans la sienne ? Ou étaient-ils simplement les mandataires d'Augustin Potier ? Toujours est-il que l'évêque acheta l'hôtel de Torcy suivant les conditions stipulées audit bail, c'est-à-dire moyennant une rente de 93 livres 15 sols au capital de 1 500 livres, qu'il versa bientôt, plus 3 pistoles et 1/2 d'Espagne pour le chaperon de Marguerite du Fay.

A la mort d'Augustin Potier, le séminaire n'était pas fondé, et l'hôtel de Torcy n'était encore qu'une maison de retraite pour les ordinands. Aussi s'exprime-t-il ainsi dans son testament :

« Pour ce que la promotion des clercs aux saints ordres est « grandement importante à l'Église, je laisse à mon évêché ma « maison de Torcy par moi acquise, et tous les bâtiments que j'ai « fait faire tant en la galerie de mon hôtel épiscopal, qu'en ladite « maison de Torcy pour le logement des ordinands quelques jours « avant leur ordination, — ayant employé auxdits bâtiments le « prix des bois par moi depuis peu vendus à Gerberoy et à Cate- « noy. En outre, je lègue à l'effet susdit tous les meubles servant « auxdits logements, par moi achetés entièrement, comme je crois « de mes propres deniers, suppliant Messeigneurs mes successeurs « que les ordinands se servent des cellules construites en ladite « galerie. »

Ce testament est du 27 novembre 1647. Quelques mois plus tard, en 1648, le séminaire prenait naissance sous la direction de Philippe Le Clerc.

Il semble que celui-ci n'ait fait que passer, et que s'il présida aux premières heures du séminaire, ce fut par esprit de soumission à son évêque, et pour réaliser dans sa vieillesse le rêve de bien des années. D'ailleurs, presque en même temps qu'il l'appelait à la tête de cet établissement, Augustin Potier lui donnait un successeur éventuel en la personne de Nicolas Lévesque[26].

25. Bail du 14 mai 1633.

26. Certains font de Nicolas Lévesque le premier directeur du Séminaire, et de Philippe Le Clerc seulement son auxiliaire. C'est, semble-t-il,

Nicolas Lévesque était curé de Gerbercy lorsqu'Augustin Potier le pria de prendre la direction du collège (1639). A partir de ce moment, dit Antoine Le Maître, il dirigea neuf années durant toute la dévotion de la ville. Ses contemporains, d'ailleurs, lui reconnaissent de la science, du dévouement, de la piété et de la prudence. Après avoir donné une nouvelle impulsion au collège, il s'était retiré, au mois de février 1648, à Port-Royal des Champs où il pensait finir ses jours dans la retraite[27]. C'est là que son évêque le vint chercher[28].

Nicolas Lévesque revint à Beauvais sans grand enthousiasme mais par obéissance (1649). Il rapportait avec lui comme un trésor ce qu'il avait recueilli là-bas; notamment la traduction que venait de faire Antoine Le Maître des écrits de saint Jean Chrysostome sur le sacerdoce, qu'il demanda à Augustin Potier de faire imprimer à l'usage des ecclésiastiques[29], et les lettres de Saint-Cyran qu'il commença par faire lire chaque matin à ses séminaristes[30].

Ces détails montrent amplement dans quel esprit il allait diriger la maison.

Il se mit à la tâche, respectant pour ses débuts le plan d'études qu'avait tracé naguère Augustin Potier pour les retraites des ordinands, et l'année suivante, il écrivait en parlant de ses séminaristes : « Je peux dire en sincère vérité que « quoique j'aie travaillé autant qu'homme de ma sorte, je « n'ai pas vu tant de fruits en trente-cinq ans que j'en vois « en ces personnes en peu de mois[31]. »

renverser les rôles, car on doit tenir compte des âges respectifs, de la situation de Philippe Le Clerc dans le diocèse, et de la lettre de Bourdoise que nous avons citée.

27. *Mémoires de Le Maître*, p. 121; — *Histoire ecclésiastique... de Beauvais*, ... livre XIV, chap. XXXVIII.

28. Philippe Le Clerc, qu'il remplaça, mourut le 29 avril 1653. Il fut inhumé, non dans la cathédrale, bien qu'il fut chanoine depuis cinq ans, mais dans le cloître, par humilité. Sa disparition fut vivement ressentie par Bourdoise à qui il fit encore écrire le jour même de sa mort (*Extraits des cahiers et feuilles journalières de feu sire Georges de Nully*, ms. du XVIIe s. appartenant à la collection Leblond, à Beauvais; — Bibliothèque de Beauvais, collection Bucquet-Aux-Cousteaux, t. XLV, p. 1 ; — *Vie de M. Bourdoise*, p. 429. Son épitaphe a été publiée dans l'*Écho paroissial de Saint-Pierre de Beauvais* (n^os d'avril et mai 1928, p. 107 et 147).

29. *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais...*, livre XIV, chap. XXXVIII.

30. *Mémoires de Feydeau*, dans le *Bulletin de la Soc. des sciences de Vitry-le-François*, t. XXIV (1904-05), p. 39).

31. Lettre du 13 septembre 1650, publiée dans les *Documents d'histoire* (janv.-mars 1913, p. 63). D'après Eug. Griselle, cette lettre. importante pour les débuts du Séminaire, aurait été adressée à Godefroy Her-

L'établissement du séminaire fut la dernière œuvre d'Augustin Potier. A peine avait-il appelé Nicolas Lévesque à Beauvais, qu'il résignait son évêché en faveur de son neveu Nicolas Choart de Buzanval[32], et mourait le 20 juin en son château de Bresles après trente-trois années de fécond épiscopat.

Nicolas Choart quittait la diplomatie pour être d'Église. Son historien Mésenguy[33] a relaté comment, venant d'être ordonné, et se préparant avec sagesse et ferveur à l'épiscopat par une sérieuse retraite au séminaire de Saint-Magloire chez les Oratoriens, il vit venir à lui les deux grands vicaires d'Augustin Potier, Claude Tristan[34] et Nicolas Lévesque, et comment ceux-ci l'éclairèrent sur des devoirs que l'éclat de sa nouvelle dignité lui cachait. Nicolas Lévesque, en particulier, « qui avait des lumières très pures sur la vocation et les devoirs du sacerdoce, lui parla sur ce sujet avec toute la liberté que l'âge et l'amitié lui donnaient envers lui, et l'exhorta à faire sa principale étude, après l'Écriture sainte, des livres du sacerdoce de saint Jean Chrysostome, et du Pastoral de saint Grégoire ». Mésenguy ne dissimule pas que Tristan et Lévesque prirent en cette circonstance sur l'esprit de Nicolas Choart un ascendant dont on ne saurait nier l'importance

mant et ferait partie de la collection Bucquet-Aux Cousteaux où elle ne paraît plus se trouver (Voir l'*Inventaire* de cette collection publié par le Dr Leblond, 1906). Nous croyons qu'elle était destinée, non à Godefroy Hermant, mais à Jacques Thirement, docteur en théologie et chanoine de Beauvais, qui fut reconnu coupable d'avoir dirigé, en 1649, des accusations calomnieuses contre certains de ses confrères, l'évêque Augustin Potier, et un prêtre du Séminaire (V. sur cette affaire : Arch. dép. de l'Oise, G 682).

32. Voir sur cet évêque notamment : *Idée de la vie et de l'esprit de Messire Nicolas Choart de Buzanval* (ouvrage anonyme de François Philippe Mésenguy, Paris, 1717); *Vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal* (ouvr. anonyme de Besoigne (Cologne, 1756), t. II, p. 1); Jean Gaillard, *Un prélat janséniste* (Paris, 1902).

33. *Idée de la vie ... de Nicolas Choart*, p. 28. — Mésenguy, en certains endroits de sa biographie, ne fait que reproduire un manuscrit intitulé: Les mœurs de feu messire Nicolas Choart de Buzanval, évêque et comte de Beauvais, dont l'auteur est l'archidiacre du Beauvaisis, Antoine-Roger de Bridieu, le confident le plus intime de Nicolas Choart. Il existe plusieurs copies de ce manuscrit anonyme, une notamment par Delarue, chanoine de Gerberoy au XVIIIe siècle (Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, C 81, t. V, p. 201 à 270).

34. Né en 1614, mort en 1692, il appartenait à une des premières familles du Beauvaisis. Docteur de Sorbonne, approbateur d'Arnauld, grand archidiacre de Beauvais, il fut regardé comme le chef du parti janséniste sous l'épiscopat de Nicolas Choart, et mêlé aux incidents qui déchirèrent alors le Chapitre et le clergé de la ville (Voir Godefroy Hermant, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique au* XVIIIe *siècle*, publiés par A. Gazier (Paris, 1905, 6 vol.), et J. Vinot Préfontaine, *la Paix des archidiacres*, dans *Mélanges Leblond* (Beauvais, 1924), p. 107).

pour la suite. Et l'on peut dire que si Beauvais a mérité, au XVIIe siècle, d'être appelée « la ville sainte du jansénisme », c'est en grande partie à Nicolas Lévesque qu'elle le doit.

Le séminaire n'était encore pourvu d'aucun règlement. Nicolas Choart s'éclaira auprès d'ecclésiastiques de Paris; il eut recours aussi aux règles du séminaire d'Alet récemment établi par Nicolas Pavillon[35] et conçut dès lors l'élaboration d'un règlement qui, d'après Mésenguy, servira de modèle à plusieurs autres séminaires du royaume.

Les jeunes gens entraient au séminaire aux environs de leur vingt et unième année, au sortir, soit du collège, soit du petit séminaire qu'il fonda dès son arrivée à Beauvais pour les enfants des campagnes[36].

Le temps passé au séminaire était au minimum de trois années. Mais l'évêque se réservait le droit de prolonger ce temps d'étude si la préparation de certains clercs le nécessitait. Afin d'avoir toute liberté à cet égard, Nicolas Choart — suivant en cela le désir d'Augustin Potier — avait établi la gratuité absolue de son séminaire. L'instruction, la nourriture, l'entretien, les soins médicaux étaient donnés largement[37]. Seul, le trousseau était à la charge des séminaristes. Encore, pour leur éviter une dépense inutile, leur permettait-on l'habit court, la soutanelle et le court manteau, pendant la première année qui était une année de mise à l'épreuve; ils ne portaient l'habit long qu'une fois leur vocation affermie.

Ceux qui n'avaient pas la vocation ou les aptitudes nécessaires ne continuaient naturellement pas le cours de leurs études; un contemporain signale la délicatesse et la charité de Nicolas Choart vis-à-vis d'eux[38].

35. Voir *Vie de M. Pavillon, évêque d'Alet* (1738); *Vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, t. I, p. 1.

36. Ce petit séminaire — le premier établi en France — était entièrement à la charge de l'évêché et comptait trente-deux enfants choisis parmi les familles pauvres du diocèse. Il était installé dans une maison voisine du collège. Les enfants prenaient leurs repas au grand séminaire et suivaient les cours du collège. Leurs études terminées, ils entraient au séminaire s'ils se sentaient la vocation (*Mémoires de l'évêché de Beauvais*, ms. du chanoine Jean Le Caron, XVIIIe s.).

37. « Nous y étions nourri (de bouilli à midi et de rôti le soir), logés, chauffés, couchés, et l'on nous y fournissait même la chandelle » (*Additions qu'on peut faire à l'abrégé des mœurs de feu Messire Nicolas Choart de Buzanval, évêque et comte de Beauvais, de sainte mémoire;* ms. anonyme de Pierre Mésenguy, curé de Guignecourt. Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. L, p. 5 du ms. et 539 du tome).

38. *Mémoires de Pierre Thomas du Fossé*, publiés par F. Bouquet (Publications de la Société de l'histoire de Normandie, Rouen, 1876-1879) t. II, p. 27.

Ceux qui avaient reçu la prêtrise[39] pouvaient demeurer dans la maison jusqu'au moment où ils étaient pourvus d'un emploi. « J'y ai resté sur ce pied-là encore près de quatre mois « après avoir chanté ma première messe, écrit un curé de « Guignecourt[40], en sorte que lorsque j'en suis sorti, j'avais « quelque petite épargne des rétributions des messes que j'a- « vais dites en ville. » C'était encore un moyen utile de venir en aide aux clercs peu fortunés. Par la suite, les prêtres des campagnes qui se trouvaient dans l'obligation de venir à Beauvais pouvaient loger au séminaire où ils étaient nourris; ils évitaient ainsi la dépense et les inconvénients de l'hôtellerie.

Le nombre des séminaristes était naturellement sans limite. La moyenne paraît avoir été de quarante-cinq élèves environ. L'hôtel de Torcy étant insuffisant, Nicolas Choart, pour l'agrandir, fit l'acquisition de la maison canoniale voisine dont elle n'était séparée que par un mur percé d'une porte[41].

Pour subvenir à la dépense considérable occasionnée par l'achat et l'aménagement de cette maison, et par l'entretien total d'une cinquantaine de séminaristes, du directeur et des maîtres attachés à la maison — 6 000 à 7 000 livres pendant les premières années, 5 000 livres par la suite[42], il fallait des ressources dont l'évêché de Beauvais ne disposait pas.

Nicolas Choart obtint du duc de Liancourt que la rente de 900 livres, mise par lui à la disposition de la communauté des prêtres de Liancourt, lui fut versée, à la suppression de celle-ci. Nicolas Lévesque, de son côté, consentit de grand cœur à l'extinction de la charge de trésorier du Chapitre, dont il était titulaire, et qui représentait un bénéfice de 5 000

39. La cérémonie de l'ordination avait lieu généralement dans la chapelle du palais épiscopal. Le chanoine Le Caron signale comme exceptionnelle une ordination que Nicolas Choart fit dans le chœur de la Cathédrale en 1672.

40. [Pierre Mésenguy], *Additions ... à l'abrégé des mœurs de Nicolas Choart*, p. 6 du ms. et 540 du volume.

41. Deladreue, *les Maisons canoniales*, p. 306.

42. Archives hospitalières de Beauvais, B 188, Bureau des Pauvres. Comptes de Robert Bourrée, receveur de l'évêché. Par testament, Nicolas Choart ordonnait qu'une somme de 3 000 livres serait prise sur ses biens pour faire subsister, si besoin, le séminaire pendant la vacance du siège. Mésenguy rapporte que plusieurs prêtres, craignant que le séminaire ne manquât de fonds pendant ce temps, « vinrent trouver les supérieurs qui les avaient élevés, et leur dire qu'il était bien juste qu'ayant été nourris gratuitement dans le séminaire pendant un temps considérable, ils contribuassent chacun du revenu de leur bénéfice pour l'entretenir; qu'ils s'y offraient de tout leur cœur, et qu'ils s'estimeraient heureux si on voulait bien souffrir qu'ils rendissent du moins à cette sainte maison quelque chose de ce qu'ils en avaient reçu » (*Idée de la vie... de Nicolas Choart*, p. 323).

livres; la majeure partie en fut attribuée au séminaire[43]. Et il est à penser que non content de payer de sa personne, il mit encore sa fortune au service du séminaire, puisque, entré dans les Ordres avec un ample revenu, Nicolas Lévesque mourut si pauvre qu'on ne trouva chez lui que cinq sols d'argent[44]. Quant à Nicolas Choart, n'aurait-on pas exagéré en disant qu'il avait donné durant sa vie plus de 660 000 livres à son séminaire[45]. Il résulte de renseignements donnés par l'économe du séminaire lui-même[46] que Nicolas Choart donna exactement, du 20 janvier 1652 au 2 janvier 1680[47], une somme totale de 160 232 livres 16 sols, sans comprendre 12 000 livres que coûta, la première année, l'installation de l'hôtel de Torcy : constructions, aménagement, achat de mobilier, etc[48]...

C'est donc en toute vérité qu'Arnauld écrivait au sujet de Nicolas Choart : « Il emploie une grande partie de son re-« venu à faire subsister son séminaire qui est, comme je « crois, l'un des mieux réglés qui soit en France, et où les « ecclésiastiques sont le mieux instruits[49]. »

III

Chaque matin, les séminaristes s'éveillaient à quatre heures[50]. Au quart, supérieur, maîtres et élèves, étaient réunis dans la salle des exercices pour chanter matines à deux

43. Archives départementales de l'Oise, G 722.

44. *Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 66.

45. Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXI, p. 642 (Extr. ms. du *Voyage littéraire par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*).

46. Pierre Chapelle, chanoine de la cathédrale et confesseur de Nicolas Choart. Il fit partie des chanoines jansénistes qui se groupèrent autour de cet évêque dans son conflit avec le Chapitre, et mourut le 14 novembre 1692. Dans son testament, Nicolas Choart reconnaît que Pierre Chapelle « lui a rendu compte de temps en temps de la gestion et admi-« nistration des revenus de ses deniers qu'il lui a fait délivrer pour la « subsistance et les besoins du séminaire, dont il le décharge ».

47. Ces deux dates sont probablement celles pendant lesquelles Pierre Chapelle fut économe du séminaire. Nicolas Choart était, en effet, arrivé à Beauvais le 15 février 1651, et il mourut le 21 juillet 1679.

48. Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XL, p. 127 (note ms. anonyme). Le chanoine Le Caron, dans ses *Mémoires*, donne, lui aussi, le chiffre de 660 000 livres, disant le tenir des comptes de Pierre Chapelle.

49. Lettre CVII à l'évêque d'Alet, 16 février 1664 (*Lettres de M. Antoine Arnauld*, t. II (1727), p. 236).

50. Tous les renseignements qui vont suivre sont extraits de l'important mémoire manuscrit de Pierre Mésenguy dont François-Philippe Mésenguy — sans doute son parent — s'est d'ailleurs inspiré (*Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 255).

chœurs. Les jours de grande fête, et le jour de la fête de saint Lucien, patron du diocèse, le réveil avait lieu à trois heures, et les matines se chantaient dans la chapelle de l'hôtel épiscopal. D'ailleurs Nicolas Choart se levait en même temps que les séminaristes; un de ses laquais couchait dans une des cellules du séminaire et l'allait éveiller quand le signal était donné.

Après les matines et les laudes, avait lieu la prière : *Pater, Ave, Credo,* litanies de saint Joseph, patron du séminaire, oraison pour demander à Dieu de bons prêtres[51], prière à la sainte Vierge et récitation de l'*Angelus*. Puis chacun se retirait dans sa chambre et méditait sur un sujet du Nouveau Testament jusqu'à six heures et quart où le supérieur faisait une instruction dans la salle des exercices sur la dignité et les devoirs du sacerdoce. A sept heures, prières, et à sept heures et demie, dans la chapelle de Nicolas Choart, messe célébrée par le prélat, ou, à son défaut, par le supérieur[52]. A l'issue de la messe, petit déjeuner avec un verre de vin. Après tierce, chacun se retirait à nouveau dans sa chambre pour étudier la leçon de théologie qui serait expliquée dans la journée.

A onze heures, les séminaristes se rassemblaient pour chanter sexte, suivie du petit examen de conscience et de la récitation du *Confiteor*. De là ils allaient au réfectoire. Après le dîner, chacun pouvait converser avec qui lui convenait. Cette récréation durait une demi-heure. Puis les élèves se réunissaient par groupes, d'une manière qui leur était indiquée, pour étudier, dans des sortes de conférences, les sujets de théologie afférents à leur classe. Chacun parlait à son tour, le plus avancé dans les ordres ayant la parole en dernier pour éclairer, et, au besoin, redresser.

De une heure à deux, leçon de chant; à deux heures et quart, none, suivie de la leçon et des vêpres qui prenaient fin vers cinq heures. Chacun se retirait encore dans sa chambre et passait une heure à rechercher, dans divers auteurs, les explications, les commentaires, de deux versets de l'Évangile — généralement de saint Mathieu et de saint Jean — qui avaient été indiqués. Ces auteurs étaient ordinairement saint Thomas, Denys le Chartreux, saint Jean Chrysostome, Carena et les deux Jansénius. A six heures et quart, souper, suivi d'une demi-heure de récréation. A sept heures et demie,

51. Cette oraison est reproduite dans l'*Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 59.

52. Cette messe avait lieu à onze heures les dimanches et jours de fête, et les jours de jeûne, vendredi et samedi.

les séminaristes se réunissaient en conférence où chacun apportait son explication des deux versets de l'Évangile. A huit heures, complies, examen de conscience, prière du soir avec litanies de la sainte Vierge et récitation de l'Angelus. Le coucher était fixé pour tous à neuf heures.

Le jeudi, les séminaristes avaient congé après le dîner. Ils pouvaient sortir en ville, sans y boire ni manger, et devaient être rentrés à six heures pour les vêpres. Les dimanches et jours de fête, ils participaient à la grand'messe et aux vêpres dans la chapelle du palais épiscopal. En tous temps, ils pouvaient, avec la permission du supérieur, aller entendre des sermons à la cathédrale ou dans d'autres églises. Chaque semaine, à jour fixe, les séminaristes apprenaient pendant une heure les cérémonies de l'Église; pour cela, le supérieur faisait appel à ceux de ses confrères qui lui paraissaient les plus qualifiés. Au moment des ordinations, ils s'exerçaient deux fois par semaine.

Les séminaristes étaient servis à table par un des leurs ; la vaisselle était lavée par eux. C'étaient eux aussi qui faisaient la lecture, pendant le repas, de l'Écriture sainte ou de l'Histoire ecclésiastique. Un séminariste faisait fonction d'infirmier; il avait soin de s'inquiéter de ceux qui, n'assistant pas aux matines, pouvaient être malades dans leur chambre. Les séminaristes devaient aussi faire un peu de catéchisme aux pauvres qui venaient, deux ou trois fois la semaine, chercher leur subsistance au séminaire : certains allaient même instruire les enfants et les vieux du Bureau des pauvres qu'avait fondé Nicolas Choart[53].

Telle était la vie, simple et familiale, au séminaire. Nicolas Choart venait fréquemment au milieu de ses clercs : « le séminaire était proprement sa maison; c'était là qu'il allait le plus souvent et le plus volontiers[54]. » Il s'asseyait sur une chaise de paille, dans la salle des exercices, et écoutait; puis, s'il y avait lieu, il faisait ses remarques au supérieur quand celui-ci le reconduisait dans ses appartements. Lorsqu'en 1667, Nicolas de Nully, fils d'un conseiller au présidial, mourut, étant élève, Nicolas Choart présida la cérémonie funèbre[55].

Pour aider Nicolas Lévesque dans sa tâche, l'évêque avait

53. *Discours chrétien sur l'établissement du Bureau des pauvres de Beauvais* (ouvr. anonyme de Godefroy Hermant (Beauvais, 1654), p. 60), et [l'abbé Humbert], *Un Curé de Saint-Étienne au* XVII*e siècle* (Beauvais, sans date), p. 26.

54. *Vie des quatre évêques...*, t. II, p. 22.

55. *Notes généalogiques sur les familles du Beauvaisis* (Collection Leblond, à Beauvais, liasse N, t. IX, art. Nully).

fait appel à deux prêtres, éducateurs éprouvés. Leurs noms dominent au premier plan : celui de Godefroy Hermant, qui fut chargé de faire et les instructions sur la vie intérieure des ecclésiastiques[56] et la seconde leçon de théologie quand elle avait lieu deux fois par jour; et celui de Louis Haslé, chargé du cours de théologie et de la discipline.

Godefroy Hermant est la personnalité ecclésiastique la plus en vue du diocèse au XVIIe siècle[57]. Né à Beauvais le 6 février 1617, issu par sa mère des premières familles de la magistrature de la ville, il fut distingué par Augustin Potier, et, après de brillantes études, d'abord à Beauvais au Collège, puis à Paris au collège de Clermont et à celui de Navarre, et enfin en Sorbonne, il gagna son bonnet de docteur.

Éducateur, il professa pendant trois ans la seconde et la rhétorique au collège de sa ville natale, sous le principalat de Philippe Le Clerc qui avait été son maître. Augustin Potier le nomma ensuite précepteur de son neveu Potier d'Ocquerre, fonction qu'il cumulait avec un professorat au collège de Presles à Paris. Enfin, il fut recteur de l'Université de 1646 à 1648.

Chanoine de la cathédrale en 1642, alors qu'il n'était pas encore prêtre, il participa sous l'épiscopat de Nicolas Choart, dont il était le conseiller le plus écouté et le soutien le plus ferme, à toutes les luttes jansénistes qui désolèrent cet épiscopat. Exclu du chœur de la cathédrale par le Chapitre, plus tard interdit par le successeur de Nicolas Choart, il ne s'inclina jamais, et attendit le pardon que le cardinal de Janson finit par lui donner avant sa mort par égard à ses vertus et à la parfaite dignité de sa vie.

Polémiste ardent, dont les armes furent surtout dirigées contre la Compagnie de Jésus, orateur d'une grande fécondité, théologien et historien, en relations avec les érudits de son temps, notamment Mabillon, il a laissé une œuvre considérable et tracé un chemin que beaucoup après lui ont suivi.

Directeur de conscience, il sut entretenir dans Beauvais la flamme janséniste qu'il allait raviver de temps à autre à Port-Royal, où une de ses cousines, la sœur Jeanne de Sainte-Colombe Leullier, avait fait profession. Lié avec les solitaires et les grands jansénistes, Arnauld, dont il fut le défenseur, Nicole, Le Nain de Tillemont, il mourut subitement le 11 juillet

56. C'est en particulier pour le séminaire qu'il composa ses *Entretiens spirituels et intérieurs sur l'Évangile de saint Mathieu*, publiés l'année de sa mort (1690), et dont ses amis se communiquaient depuis trente ans les copies manuscrites.

57. Voir Adrien Baillet, *la Vie de Godefroy Hermant* (1717) et *Mémoires du chanoine de Nully*, t. I.

1690, dans une rue de Paris, où il se trouvait chez son ami l'avocat général de Lamoignon. L'avant-veille il avait encore officié à Port-Royal des Champs où toutes les religieuses communièrent de sa main.

Louis Haslé, né en 1621, était fils d'un commissaire au Chatelet de Paris. Docteur en Sorbonne, élève de Jacques de Sainte-Beuve, il avait été recommandé à Nicolas Choart par le janséniste Feydeau[58], auquel il était soumis, dit le Nécrologe, « comme le petit Samuel au grand prêtre Elie », pour devenir curé d'une petite paroisse du diocèse de Beauvais que Nicolas Choart voulait réveiller de son indifférence religieuse. Un an plus tard, le prélat ayant encore demandé à Feydeau de lui désigner un prêtre qui put seconder Nicolas Lévesque, âgé, et que ses devoirs de chanoine appelaient à la cathédrale (tant qu'il n'en fut pas exclu comme janséniste par ses confrères), Feydeau lui répondit que nul n'était plus qualifié que Louis Haslé. Mais il fallut la visite et les instances du grand archidiacre Tristan pour le décider à quitter la retraite qu'il s'était déjà faite dans sa petite cure d'Asnières. Ce ne fut toutefois pas sans les conditions suivantes :

Il paierait pension au Séminaire, 300 livres pour lui et 200 pour le valet qui ferait sa chambre; il ne serait jamais pourvu d'aucun bénéfice; il ne serait jamais invité à prendre place à la table de son évêque; Nicolas Choart deviendrait son directeur de conscience[59].

Ces conditions étant acceptées par Nicolas Choart, Louis Haslé accepta de venir à Beauvais en octobre 1654.

Entré dans les ordres avec un certain patrimoine : 6 000 ou 7 000 livres de rente[60] dont il distribuait la plus grande partie au pauvres, Louis Haslé s'était habitué aux mortifications jansénistes. Alors que son valet était nourri comme les séminaristes, lui ne prenait qu'un seul repas, à midi; le soir, il ne mangeait que deux pommes cuites, dont il s'abstenait les jours de jeûne. Étranger à la ville, aux luttes du Chapitre, il se cantonna dans le domaine du Séminaire et

58. Mathieu Feydeau (1616-1694), docteur exclu de la Sorbonne et exilé à Cahors pour avoir défendu Arnauld; il fut appelé par Nicolas Choart en 1677 comme théologal de Beauvais. Exilé presque aussitôt à Bourges, puis à Annonay, il y mourut sans avoir consenti à donner sa démission de théologal. Une lettre autographe, non signée, qu'il écrivit de Bourges à Godefroy Hermant le 27 mars 1677, se trouve dans la Collection Bucquet-Aux Cousteaux (t. I, p. 97). Voir ses *Mémoires* dans la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, t. XXIV (1904-05), p. 39.

59. Bibliothèque de Beauvais, collection Bucquet-Aux-Cousteaux, t. L (ms. Mésenguy, p. 25), p. 551.

60. *Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 70.

borna son rôle à la seule formation des clercs. Arnauld le dépeint dans une de ses lettres : « un homme très pieux et très éclairé[61] »; et Besoigne dit qu'il était « d'une étude infatigable, très habile dans la science des Écritures et des matières ecclésiastiques ». Il composa plusieurs ouvrages dont le plus considérable fut sa théologie. « C'est un corps complet, qui renferme tous les traités. Elle est demeurée manuscrite, quoique si généralement estimée que plusieurs évêques en ont voulu avoir des copies pour la faire enseigner dans leurs séminaires[62]. » Haslé, d'ailleurs, ne négligeait aucune occasion de s'instruire. Un de ses biographes rapporte que chaque jour, après dîner, il se réunissait avec Nicolas Lévesque, avec le chanoine de Creil[63], avec le chanoine Le Maire[64], pour conférer sur les moyens les plus propres à poursuivre leur tâche[65]. De son côté, il était appelé par Nicolas Choart à faire profiter de ses lumières le conseil ecclésiastique que l'évêque réunissait chaque semaine, et où se rencontraient ses vicaires généraux, ses archidiacres, et les supérieurs du Séminaire; et lorsque Nicolas Choart réorganisa les conférences ecclésiastiques[66] fondées naguère par Augustin Potier, il prit une part prépondérante aux travaux qui s'élaborèrent dans ces conférences dont il était le secrétaire[67].

Nicolas Lévesque mourut le 18 juin 1676, à l'âge de quatre-vingt huit ans, dans les bras de Godefroy Hermant qui dit à

61. Lettre CVII du 16 février 1664.

62. *Vie des quatre évêques...*, t. II, p. 21. La bibliothèque de la Société académique de l'Oise en possède une copie du temps (C 78).

63. Henri de Creil était ce docteur de Navarre gagné au jansénisme par le chanoine Manguelen qui s'était démis de son canonicat en sa faveur. « Il vivait, dit Walon de Beaupuis, avec piété, d'une manière fort solitaire », et fit partie des chanoines fidèles à Nicolas Choart qui furent exclus de la cathédrale. Il mourut en 1682 et fut inhumé dans la collégiale Notre-Dame du Châtel. Il prêtait sa maison canoniale pour les réunions du séminaire avec lequel il était tout particulièrement uni (Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, Notes de l'abbé Renet, vol. 146).

64. François Le Maire, l'un des grands vicaires de Nicolas Choart et l'un de ses exécuteurs testamentaires, également exclu de la cathédrale. Le Nain de Tillemont descendait chez lui lorsqu'il venait à Beauvais après la mort de Godefroy Hermant. Il mourut le 9 juillet 1704.

65. Biographie anonyme dont la copie se trouve dans les Notes de l'abbé Renet, vol. 147.

66. *Ordonnance de Mgr l'évêque et comte de Beauvais ... pour le règlement des conférences ecclésiastiques de son diocèse.* Beauvais, 1673.

67. La bibliothèque de la Société académique possède (C 81) quatre tomes sur cinq (le tome II manque) des *Conférences ecclésiastiques ... composées par Me Louis Haslé, ... secrétaire de ladite conférence et examinateur des résultats, pour vingt mois, depuis mai 1673* (copie par Jacques de La Rue, chanoine de Gerberoy, 1677).

sa louange : *Moriatur anima mea morte justi hujus*[68]. Dès qu'il fut averti de la gravité de son état, Nicolas Choart, alors en tournée pastorale, accourut à Beauvais pour le revoir, et, le lendemain de sa mort, il célébra lui-même la grand'messe de *Requiem* à la cathédrale[69]. Ceux qui l'avaient connu furent unanimes à faire son éloge. Baillet dit qu'il « joignait une grande pureté de doctrine à une sainteté de vie admirable, et à une sagesse consommée par de longues expériences sur lesquelles il avait réglé sa conduite et celle des autres dans les divers emplois par où il avait passé »; et Mésenguy rapporte, avec des exemples de son inépuisable charité, que dans sa chambre, pauvre comme une cellule, il couchait sur la paille, et qu'il portait sur lui des instruments de pénitence.

Pour le remplacer à la tête du Séminaire, Nicolas Choart désigna un prêtre qui vivait alors retiré à Beauvais, et qui est une des plus grandes figures ecclésiastiques et jansénistes du diocèse au XVIIe siècle.

Charles Walon de Beaupuis était né le 9 août 1621 à Beauvais, où sa famille tenait une place considérable[70]. Il avait été l'élève de Godefroy Hermant au collège, puis avait fait partie des jeunes étudiants ecclésiastiques que le chanoine Manguelen groupait autour de lui, et était devenu son disciple. Il l'avait suivi à Bazas, l'avait aidé à fonder son séminaire, et était revenu avec lui à Port-Royal des Champs où il avait été choisi pour diriger les Petites-Écoles, d'abord à Paris au faubourg Saint-Jacques, puis au Chesnay[71] Quand les Petites-Écoles furent fermées, Arnauld lui offrit de l'accompagner en exil, mais Walon préféra l'hospitalité de la famille Périer, et fut témoin de la mort de Pascal[72]. L'éducation des jeunes Périer étant terminée, il revint à Beauvais en 1664.

Il avait quarante-trois ans, était diacre depuis dix-huit ans,

68. Notice manuscrite sur le séminaire de Beauvais (1711), par J. de Rouvroy, curé de La Chelle et ancien élève (Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LI, p. 113).

69. Bibliothèque de l'évêché de Beauvais, *Mémoires de M. Le Cat, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais* (copie XVIIIe siècle. Le manuscrit original semble disparu). Nicolas Lévesque fut inhumé dans la chapelle du collège.

70. Armes des Walon : *de gueules au centaure d'argent tirant d'un arc encoché d'or*. Voir *Mémoires sur la vie de M. Charles Walon, sieur de Beaupuis, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris* (œuvre de son cousin maternel Claude de la Croix; Utrecht, 1751). Il en existe une copie annotée et datée de 1724, dans la collection Borel de Bretizel, fonds Le Mareschal, au château du Vieux-Rouen-sur-Bresle.

71. Voir CARRÉ, *les Pédagogues de Port-Royal* (Paris, 1887), Introduction.

72. Voir la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Godefroy Hermant dans les *Mémoires* de celui-ci (t. V, livre XXIX, chap. XI, p. 515).

et s'était toujours trouvé indigne de la prêtrise. Il s'inclina cependant devant la volonté formelle de Nicolas Choart — comme Godefroy Hermant s'était incliné, malgré lui, devant celle d'Augustin Potier — et accepta d'être ordonné à Pâques 1666, mais sous condition qu'il ne serait jamais pourvu d'un canonicat ou d'une prébende.

En effet, autant Godefroy Hermant fut en vue au cours de sa vie, autant Walon de Beaupuis resta volontairement dans l'ombre, ce qui ne diminua pas, d'ailleurs, son influence.

A côté des nombreux et vastes travaux de Godefroy Hermant, les siens, tout de piété, sont rares et menus; tandis que les sermons d'Hermant forment plusieurs recueils, ceux de Walon sont à peine connus. Il dédaignait la polémique, la controverse, mais il savait supérieurement diriger les consciences et les maintenir dans la voie janséniste.

Il avait été l'élève d'Arnauld, qui avait préparé sa réception en Sorbonne[73]; il avait approché Descartes[74] et fréquenté Pascal; et il avait fait de sa propre famille une pépinière janséniste, la plus belle et la plus nombreuse après celle des Arnauld[75]. Interdit par le successeur de Nicolas Choart, regardé, même dans la solitude absolue où il passa ses dernières années, comme un danger par la Cour et ceux qui voulaient réduire le jansénisme, il devait mourir à quatre-vingt-huit ans, le 1er février 1709, laissant après lui des foyers qui seront encore en activité un demi siècle plus tard.

Walon de Beaupuis, qui était surtout un conducteur d'âmes, se réserva la direction intime des séminaristes, et laissa la direction générale de l'établissement à Louis Haslé, qui avait déjà le titre de directeur conjointement avec Nicolas Lévesque.

Ayant à sa tête des éducateurs comme Nicolas Lévesque, Godefroy Hermant, Louis Haslé, Walon de Beaupuis, il n'est pas surprenant que le séminaire de Beauvais ait vu éclore à

73. Voir *Histoire de la vie et des ouvrages de M. Arnauld* (Liège, 1697), p. 16; Sainte-Beuve, *Port-Royal* (1878), livre II, p. 14.

74. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, livre VI, p. 351.

75. Une de ses sœurs, Marguerite Walon, avait été l'élève des religieuses de Port-Royal (Voir les lettres que lui adressèrent Arnauld, la Mère Angélique et Godefroy Hermant dans les *Lettres autographes de la collection de Troussures*, publiées par Dom Denis (Beauvais, 1912), p. 232, 364 et 507). Un de ses frères, Georges Walon, et un de ses neveux, Nicolas Walon, furent ses élèves aux Petites-Écoles sur lesquelles Georges Walon écrivit un *Mémoire* publié dans le Supplément au *Nécrologe*. Parmi ses huit nièces religieuses, deux firent profession à Port-Royal, Elisabeth de Sainte-Marcelline et Françoise de Sainte-Darie (Voir leurs notices dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal* (1750), t. II, p. 256 et 264).

cette époque, parmi ses élèves, des sujets de premier ordre; des prêtres édifiants comme Dessuslefour et Guillotte, des érudits comme Baillet et Le Nain de Tillemont.

Nicolas Dessuslefour, originaire du diocèse d'Amiens, fut un des prêtres de la première ordination de Nicolas Choart[76]. Premier régent du Collège, puis principal en 1652, il avait un soin tout extraordinaire de ses écoliers. C'était, dit Mésenguy, « un des plus saints prêtres et des plus pénitents qui aient « été dans le diocèse, zélé, vigilant, appliqué infatigablement « à ses devoirs, qui n'aimait dans sa place que ce qu'elle avait « de pénible..., et qui travaillait avec fruit parce qu'il tra- « vaillait sans intérêt[77] ». C'est pendant son principalat qu'un groupe de « Petits Messieurs », chassés des Petites-Écoles de Port-Royal, vint se réfugier à Beauvais. Logés dans une maison près du Collège, ils en suivirent les cours[78]. C'est également sous son principalat que Racine fut un instant l'élève du Collège[79]. Lorsqu'il mourut, le 22 février 1677, et bien qu'il ait demandé à être enterré dans le cimetière de sa paroisse, ses élèves réclamèrent son corps pour l'inhumer dans la chapelle. Nicolas Choart présida ses obsèques[80].

Pierre Guillotte, né à Doudeauville le 6 février 1625, de cultivateurs aisés, fit d'abord ses études dans un des collèges de Paris, puis passa par le séminaire de Beauvais et reçut l'ordination des mains de Nicolas Choart qui le nomma d'abord vicaire à Maignelay, ensuite curé de Saint-Maur le 13 février 1654. Il trouva une paroisse où l'impiété, le scandale, régnaient à un tel point que l'autorité ecclésiastique l'avait privée de curé. Ses premiers efforts auprès des enfants réussirent; mais quand il voulut s'adresser aux parents, des injures, de mauvais traitements, voire des tentatives d'assassinat l'éprouvèrent durement. L'énergie dont il fit preuve, sa patience, sa charité, eurent raison de toutes les violences, et lorsqu'après dix-neuf années de luttes d'abord, de labeur ensuite, il mourut le 1er décembre 1672, ses ouailles le regardaient comme un saint. Au moment de la Révolution, l'auto-

76. « Tous les prêtres de la première ordination de M. de Beauvais « sont morts en odeur de sainteté. M. Dessuslefour était de ce nombre » (Note manuscrite anonyme à la suite de la biographie de Nicolas Choart par le chanoine Le Maire. Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XVII, p. 80).

77. *Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 52.

78. Voir les *Mémoires de Pierre Thomas du Fossé*, éd. 1876-79, 4 vol.

79. *Racine à Beauvais*, dans les *Annales de la Soc. hist. de Château-Thierry*, an. 1900, p. 95.

80. Bibl. de l'évêché de Beauvais, *Mémoires de M. Le Cat*, à la date.

rité diocésaine procédait même à une information sur ses mérites[81].

Adrien Baillet[82], né à La Neuville en Hez, le 13 juin 1649, de pauvres cultivateurs, élève du collège de Beauvais, puis du petit et du grand séminaire, fut ordonné en 1674. Curé de Lardières et chapier de l'église de Beaumont-sur-Oise, il devint, en 1680, et sur la recommandation de Godefroy Hermant son confesseur, bibliothécaire des Lamoignon. Il passa ainsi les vingt-six dernières années de sa vie, rédigeant en trente-deux volumes in-folio le catalogue raisonné de la bibliothèque, mais écrivant aussi des ouvrages dont certains soulevèrent de véritables tempêtes. Son traité de la dévotion à la Sainte Vierge fut mis à l'Index. Lorsque parut sa *Vie de Descartes,* Bayle lui écrivait : « Je ne sais si patience d'au-« teur fut jamais à l'épreuve de pareilles attaques[83]. » Ses quatre volumes de Vies de saints provoquèrent de violentes polémiques. Même les vieux saints de son pays ne trouvèrent pas grâce devant sa critique; ils eurent, il est vrai, un défenseur en la personne d'un chanoine érudit de Beauvais, Pierre Le Mangnier[84]. Il mourut le 21 janvier 1706, à l'hôtel Lamoignon, épuisé par des travaux de bénédictin, joints à une existence d'anachorète. Bien que prêtre, il n'exerçait pas, par crainte et par humilité. Lamoignon le fit enterrer décemment dans les charniers de la paroisse Saint-Paul, malgré qu'il ait demandé le cimetière commun. Seule la qualité de son protecteur préserva d'une perquisition les papiers de cet ardent et érudit janséniste[85].

Sébastien Le Nain de Tillemont est trop connu pour rappeler ce qu'il fut. En 1660, il vint à Beauvais, envoyé par M. de Sacy, sans doute sur le conseil de Walon de Beaupuis son ancien maître du Chesnay, pour achever ses études au Sémi-

81. Abbé Renet, *Notice historique sur le village de Saint-Maur* (Beauvais, 1907), p. 184. Deux fois la vie de Pierre Guillotte a été écrite : au XVIIe siècle par l'archidiacre de Bridieu sous le titre « *Exemple d'un bon curé dans la vie de M. Guillotte, curé de Saint-Maur au diocèse de Beauvais sous l'épiscopat de Messire Nicolas Choart de Buzanval* » (ms. disparu), et en 1797, par l'abbé Serpe, sous le titre *Vie du vénérable prêtre Pierre Guillotte* (copie de l'époque, Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, C 94).

82. Voir sa notice dans le *Dictionnaire* de Moréri (éd. 1732, t. I, p. 867) et dans Dupont-White, *les Antiquaires de Beauvais,* dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise,* t. I (1847), p. 25.

83. Lettre à Daniel Larroque (11 juin 1693), publiée par Dom Denis (*Lettres autographes de la collection de Troussures,* p. 550).

84. Dom Denis, *Lettres autogr. de la collect. de Troussures,* p. 394, note 2.

85. *Notes du chanoine J.-B. de Nully* (ms. XVIIe-XVIIIe c., collection Leblond, à Beauvais).

naire. « On l'y reçut avec des marques extraordinaires d'estime. » Il est certain que par sa science déjà grande et sa facilité à l'accroître, il dépassait les autres élèves auxquels on le donnait en modèle. Après l'avoir déterminé à recevoir la tonsure, Nicolas Choart n'hésita pas à dire « qu'il n'aurait « point en ce monde de plus grande consolation que de pou- « voir espérer de l'avoir pour successeur ». Le Nain de Tillemont passa trois ou quatre ans au Séminaire; il se retira ensuite chez Godefroy Hermant où il demeura cinq ou six ans. Humilié de la considération que Nicolas Choart lui témoignait et craignant « que les suites n'en fussent dangereuses pour lui », il quitta Beauvais, restant toujours étroitement uni à ses anciens maîtres : à Godefroy Hermant qu'il avait aidé dans ses travaux et qui lui légua, par testament,deux petits crucifix « comme un gage de notre constante amitié[86] »; à Walon de Beaupuis surtout, « qu'il regardait comme son « véritable père en Dieu », dont il demandait et recevait les conseils, et qu'il appela près de lui pour recevoir sa bénédiction et mourir dans ses bras[87].

Nicolas Choart de Buzanval mourut à Beauvais le 21 juillet 1679. Moins de trois semaines plus tard, son successeur était nommé.

L'évêque de Marseille que le roi appelait à recueillir ce lourd héritage, Toussains de Janson-Forbin, était connu par son intelligence, l'habileté et la souplesse dont il avait donné déjà des preuves au cours d'entreprises diplomatiques heureusement conduites. Il venait à Beauvais avec la mission bien définie de combattre et de réduire le jansénisme. La première mesure, pour y parvenir, consistait à changer la direction du séminaire d'où le jansénisme se répandait par tout le diocèse. Aussi M. de Janson, dès sa nomination, et avant même de prendre possession de son évêché, s'assura-t-il le concours des Prêtres de la Mission.

Le 22 décembre 1679, il faisait son entrée solennelle. Soit qu'il fut averti, soit qu'il se doutât que son rôle arrivait à sa fin, Louis Haslé, en allant le saluer à Paris, l'avait déjà prié de le relever de ses fonctions. Le jour de l'installation du prélat, après le dîner, il se rendit à l'évêché, en compagnie de Walon de Beaupuis et de tous ses séminaristes. Ceux-ci firent un grand cercle; Haslé les présenta, puis il dit à l'évêque qu'il

86. Godefroy Hermant l'assista comme sous-diacre lors de sa première grand'messe chantée à Port-Royal le 28 août 1676 (*Journal de Port-Royal*, cité par Sainte-Beuve, livre IV, p. 19).

87. *Vie de M. Le Nain de Tillemont* (ouvrage anonyme de Michel Tronchay, prêtre). Cologne, 1711.

dirigeait le Séminaire depuis vingt-cinq ans, qu'il se sentait vieillir, avait besoin de repos, et lui demandait de le décharger de ce fardeau trop lourd[88].

M. de Janson acquiesça à ce désir qui devançait ses projets. Il répondit à Louis Haslé qu'il ne serait pas remplacé à la tête du Séminaire qui serait dorénavant confié aux Prêtres de la Mission. Il avait, en effet, passé le 10 décembre 1679 un acte avec le Père Général de la Congrégation pour faire venir à Beauvais quatre prêtres et quatre frères qui auraient toute la direction du Séminaire, tant au spirituel qu'au temporel, sous l'autorité de l'évêque.

Haslé resta au Séminaire jusqu'au 8 janvier, puis partit pour Paris le 22 ou le 25 du même mois. Il ne devait pas tarder à y mourir, le 8 décembre de la même année (1680) « tenant et récitant les prières de son bréviaire ». On l'inhuma dans le cimetière de Saint-Étienne-du-Mont[89].

Walon de Beaupuis n'attendit pas le départ de M. Haslé pour quitter le Séminaire; il se retira chez sa sœur, dans la rue des Flageots, pour y vivre solitaire de longues années. Le 8 janvier 1680, le jour même du départ de M. Haslé, M. de Janson, visitant le couvent des Ursulines, avait relevé Walon de Beaupuis de ses fonctions de supérieur des religieuses. Les champs d'action se fermaient devant lui.

Avec l'entrée des Prêtres de la Mission dans le Séminaire, tout allait naturellement changer, direction, méthodes, résultats, les locaux eux-mêmes. Mésenguy fait cette description du Séminaire de Nicolas Choart : « Son séminaire, pour lequel il faisait tant de dépenses, était un assemblage informe de deux maisons mal bâties et de la galerie de son palais épiscopal, dans laquelle on avait pratiqué des cellules sans aucune symétrie. C'était dans ces cabanes que se formaient ces excellents prêtres qui ont fait de son temps l'honneur de ce diocèse. Le saint prélat ne songea jamais à les mieux loger, parce qu'il ne l'aurait pu faire sans changer en pierre le pain dont il les nourrissait, ou sans ôter aux pauvres des secours absolument nécessaires[90].

88. *Mémoires sur la Vie de M. de Beaupuis*, et *Mémoires du chanoine de Nully*, à la date.

89. Godefroy Hermant légua à Walon de Beaupuis le portrait de Louis Haslé qu'il possédait; Guy Drappier, curé de Saint-Sauveur en légua également un peu plus tard, au couvent des Ursulines de Beauvais, où une des nièces de M. Haslé avait fait profession, « afin qu'elle et toute la maison se souviennent de lui devant le Seigneur » (Abbé Barraud, *Testament de Guy Drappier*, dans les *Mém. de la Soc. acad.*, t. V (1864), p. 637).

90. *Idée de la Vie ... de Nicolas Choart*, p. 248.

Dans la transformation du Séminaire — comme en bien d'autres affaires — le futur cardinal de Janson allait être servi par les circonstances qui lui furent favorables, qui facilitèrent sa tâche, et dont la principale fut l'extinction de l'abbaye de Saint-Symphorien-lés-Beauvais. Le 6 avril 1694, il obtenait des bulles du pape attribuant au Séminaire les revenus de la mense abbatiale. Le Séminaire se transporta dans les locaux abandonnés de Saint-Symphorien; logé grandement, vivant sur ses revenus, il y demeura jusqu'à la Révolution, et si les successeurs du cardinal de Janson eurent encore beaucoup à faire pour combattre le jansénisme dans le diocèse, c'est parce que les foyers allumés sons l'épiscopat de Nicolas Choart se réveillaient de temps à autres.

Jean Vinot Préfontaine,
président de la Société académique de l'Oise.

BULLETIN CRITIQUE

R. Crozet. — *L'Art roman en Berry* (Études d'art et d'archéologie publiées sous la direction de Henri Focillon. — Paris, E. Leroux, 1932. In-8° de xii-436 pages, illustré de 158 figures et d'une carte.

— *L'Abbaye de Noirlac et l'Architecture cistercienne en Berry.* — Paris, E. Leroux, 1932. In-8° de 153 pages, ill. de 79 figures et d'une carte.

La thèse de doctorat que M. Crozet vient de consacrer à l'art roman du Berry est un bel ouvrage d'ensemble ayant largement profité des travaux antérieurs, notamment de ceux de Buhot de Kersers et de M. Deshoulières, mais riche également d'aperçus originaux et pourvu du très réel mérite de présenter l'art de la province étudiée non pas à l'état isolé, mais en fonction de l'art contemporain du reste de la France et notamment de l'art des régions voisines. Un large courant d'idées générales circule à travers cette monographie, qui précéda de peu, le fait mérite d'être signalé, la publication du volume de la 94e session du Congrès archéologique tenu à Bourges en 1931 et de l'important fascicule consacré au département du Cher dans la collection des « Églises de France ». On regrette un peu que M. Crozet n'ait pu par conséquent utiliser les différentes monographies et notices contenues dans ces deux ouvrages; il se serait épargné à la fois du temps et de la peine et sa bibliographie s'y serait enrichie de quelques articles. Ce manque de coordination n'est pas rare dans notre pays où abondent des travailleurs trop souvent individualistes à l'excès. Il en résulte une dispersion regrettable des efforts. Hâtons-nous d'ajouter que cette remarque n'enlève rien au mérite de l'ouvrage que nous nous proposons d'analyser.

Notons tout d'abord que l'explication de certains faits archéologiques est demandée tantôt à l'histoire, tantôt à la géographie, voire à la pétrographie, et l'on ne peut que se féliciter de voir les études archéologiques entrer de plus en plus résolument dans une voie riche d'aperçus nouveaux et de conséquences intéressantes, à condition que ces notions parallèles ne servent que de complément à une méthode archéologique impeccable, c'est-à-dire à celle qui s'est formée dans la longue et rigoureuse analyse de la structure et du décor des monuments.

Après avoir défini, dans la France romane, la position du Berry, pays de contact entre le Nord et le Midi, après avoir esquissé une tentative de classement chronologique des monuments religieux de la région étudiée et après avoir montré le rôle qu'y tinrent les ordres religieux, l'auteur divise méthodiquement son étude en trois parties : l'architecture, la sculpture et la peinture.

Les principaux caractères des églises romanes berrichonnes avaient été excellemment mis en lumière par M. Deshoulières : disproportion entre l'aspect monumental des chœurs et la médiocre construction des nefs, prépondérance de certains plans dits bénédictins, existence de petits passages flanquant l'arc triomphal et faisant communiquer la nef et le transept, fréquence des croix de façade, rareté des déambulatoires, façades apparentées aux façades poitevines et charentaises, flèches coniques imbriquées ou non couronnant certains clochers suivant une mode venue de l'Ouest, sont de nouveau passés en revue par M. Crozet qui ajoute des exemples. complète des listes, dresse d'intéressantes statistiques et s'inquiète à juste titre de l'origine des formes et des structures décrites. Viennent-elles du nord, du midi, de l'est ou de l'ouest et plus précisément encore de quelles régions ? Autant de problèmes d'archéologie comparée prudemment et simplement résolus.

L'étude du décor ouvre un champ plus vaste encore à ces recherches d'influences. C'est ainsi que sont désignés successivement les modèles gallo-romains, certains modèles venus de l'ouest, d'autres encore. L'origine bourguignonne d'un motif décoratif relevé à l'arcature de l'étage intermédiaire du chœur de l'église des Aix d'Angillon aurait pu être précisée. Il s'agit de ces demi-lobes jointifs qui engainent le tore continu se détachant sur le cintre et les piédroits des petits arcs de cette arcature. Ce motif assez rare existe déjà au triforium du croisillon sud du grand transept de Cluny. Nous en retrouvons un autre exemple à l'abbatiale de La Charité-sur-Loire, fille aînée de Cluny, et c'est par l'intermédiaire de cette sentinelle avancée d'art roman bourguignon sur les bords de la Loire nivernaise, qu'il a été transmis, à notre avis, à l'atelier des Aix d'Angillon. A son répertoire de détails décoratifs empruntés par le Berry à la Bourgogne, M. Crozet aurait encore pu ajouter dans cette même église des Aix d'Angillon, les rangs de besants épargnés dans une gorge qui se détachent sur le tailloir de certains chapiteaux du chœur. Les chapiteaux étudiés par M. Crozet donnent lieu à d'intéressantes classifications, à des groupements qui décèlent ici et là l'activité d'un atelier particulier, ou qui s'expliquent par le genre de matériaux employés. C'est ainsi qu'un groupe de chapiteaux à la corbeille entièrement lisse n'existe qu'aux confins du Berry et du Limousin, par conséquent à proximité du domaine de l'art roman limousin, dont les chapiteaux taillés dans une pierre dure se prêtaient mal aux finesses de la taille.

Plus loin sont exposés les rapports qui existent entre certains chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Benoît-du-Sault, de Méobec, de Selles-sur-Cher et de Saint-Aignan. Mais nous croyons devoir avertir l'auteur que l'un des exemples qu'il emprunte à cette dernière église a donné lieu aux plus expresses réserves de M. Marcel Aubert du point de vue de l'authenticité.

Enfin la série bien connue des chapiteaux berrichons à la base

ornée d'une collerette de feuilles généralement à trois pointes dirigées vers le bas donne lieu à une très intéressante dissertation au cours de laquelle l'auteur essaie de dégager l'activité d'un des ateliers ayant adopté et propagé ce genre de chapiteaux à travers tout le Berry et sur les confins de la province, de Preuilly-sur-Claise à La Loire nivernaise, et de Saint-Benoît-sur-Loire à Souvigny.

M. Crozet s'attaque ensuite à la description des portails de la cathédrale de Bourges, dans lesquels il reconnaît à travers l'art des portails royaux l'empreinte d'une influence bourguignonne, et des grands ensembles malheureusement mutilés de l'abbaye de Déols.

Le dernier chapitre est consacré à la peinture murale et principalement aux beaux ensembles de Vicq et de Brinay. Quelques lignes suffisent à mentionner les quatre petits panneaux de vitraux du XIIe siècle conservés en Berry.

L'auteur termine en affirmant que s'il n'y a pas à proprement parler d'art roman en Berry, il n'en existe pas moins dans cette province une famille d'édifices qui se signalent par la présence de caractères communs. Encadré par des foyers artistiques d'une vitalité et d'une originalité prodigieuses, le Berry au XIIe siècle a surtout été un carrefour où diverses influences, et notamment celle de l'Ouest, se sont pénétrées l'une l'autre.

Cette conclusion correspond trop bien à une opinion que nous avons nous-même exprimée[1], pour que nous ne nous déclarions entièrement d'accord avec M. Crozet sur ce point. Nous ne sommes pas éloigné non plus de partager son scepticisme sur l'existence de l'école de la Basse-Loire, car nous pensons avec lui que la Loire moyenne pourrait fort bien avoir servi d'axe à une vaste zone neutre entre les écoles du Midi et du Nord. Tels sont les intéressants aperçus sur lesquels se ferme un livre qui continue dignement la tradition inaugurée par la belle collection que dirige M. Focillon.

La thèse complémentaire de M. Crozet est consacrée à l'abbaye de Noirlac et à l'architecture cistercienne en Berry.

L'abbaye de Noirlac est la mieux conservée des abbayes cisterciennes du Berry. Sa transformation en fabrique durant le XIXe siècle la sauva comme l'abbaye de Fontenay de la destruction ou du manque d'entretien. La monographie de M. Crozet précéda de peu la substantielle notice rédigée par M. Marcel Aubert dans le volume du Congrès archéologique de Bourges. La comparaison entre les deux plans teintés accompagnant ces deux travaux montre quelques discordances dans les dates proposées. Pour M. Cro-

1. *Les grands courants d'influence dans l'architecture religieuse en Berry aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, an. 1932, p. 109. Notre article a précédé de peu la publication de l'ouvrage que nous analysons.

zet, l'église fut construite en deux campagnes alors que M. Aubert en signale trois. M. Crozet est d'avis que les arcs-boutants de la nef sont contemporains de la construction, alors que M. Aubert souligne que ceux des deux dernières travées de la nef furent montés après coup, et que ceux des autres travées non prévus lors de la plantation des murs furent construits en même temps que les parties hautes de la nef. Les deux auteurs diffèrent encore sur d'autres points de détail.

A côté de ce noble ensemble qui compte parmi les plus beaux spécimens de l'architecture cistercienne que conserve notre pays, les vestiges des abbayes berrichonnes du même ordre apparaissent gravement mutilées par le temps et davantage encore par les hommes. M. Crozet énumère successivement les abbayes de Barzelle, de La Prée, du Landais, du Lorroy, de Chalivoy, des Pierres, de Varennes, de Beauvoir, de Fontmorigny dont la consécration de l'église remonte à 1225, et formule à propos de chacune d'entre elles des remarques d'ordre général.

Il termine en soulignant que l'influence cistercienne sur les édifices religieux du Berry se réduit à fort peu de choses. La seule église gothique du Berry, dont le plan puisse être rapproché du plan cistercien est celle de Cluis (Indre). D'autres détails d'influence cistercienne sont signalés dans les églises du Lys-Saint-Georges, de Ruffec, etc. « En résumé, le bilan est médiocre. L'architecture de l'ordre de Cîteaux est restée, à peu d'exceptions près, l'apanage des monastères de l'ordre pour lequel elle avait été conçue. »

Jean VALLERY-RADOT.

Albert DUFOURCQ. — *L'Avenir du Christianisme.* Première partie : Histoire moderne de l'Église. Tome VI : *le Christianisme et l'organisation féodale* (*1049-1294*). — Paris, Plon, 1932, 6e édition. In-12 de 704 pages. Prix : 25 francs.

Avec la publication du tome VI s'est achevée, en mai 1932, la réimpression des sept volumes de l'*Avenir du christianisme* auxquels l'Académie des sciences morales et politiques accorda, jadis, le prix Perret. On sait que les cinq premiers exposent l'histoire ancienne de l'Église. De ceux que doivent conter l'histoire moderne, trois sont parus : le tome VII (1294-1527) a été refondu en 1925; le tome VIII (1527-1622) a été presque entièrement récrit pour le tirage de 1933; voici enfin la sixième édition du tome VI (1049-1294).

« Édition revue et complétée », lisons-nous sur la couverture. Rarement annonce de ce genre a été aussi exacte. Sur les 700 pages que compte le livre, plus de 250, imprimées en petit texte, ne se lisaient pas dans les éditions antérieures.

Ces *Notes additionnelles* nous apportent un nombre considéra-

ble de faits et sont riches d'enseignements. D'abord sur la résurrection du christianisme, du milieu du XIe au milieu du XIIe siècle. De nouveaux documents et des travaux récents mettent en pleine lumière le développement de la révolution grégorienne; ils révèlent l'importance hors de pair de Grégoire VII et précisent la nature de son programme. Au temps de saint Bernard, et, souvent, grâce à lui, se continue et se complète la réforme ecclésiastique : bien que l'histoire des églises particulières soit encore assez obscure, nombreux sont les textes qui permettent d'entrevoir ce qui se passe dans les pays de France et d'Espagne, d'Angleterre et d'Irlande, de Scandinavie, de Bohême et de Pologne, et, d'abord, de Rome. La vie chrétienne reprend possession des âmes; elle trouve sa plus complète observance dans la retraite monastique, elle inspire les admirables artisans des cathédrales. La renaissance de la pensée chrétienne n'est pas moins féconde. Elle concourt à déterminer enfin les progrès du droit public, la restauration du mariage indissoluble, l'obligation pratique de la monogamie, par quoi se restaure le droit privé. Parmi toutes ces notes, je souligne celles qui caractérisent le droit canonique de Grégoire VII et de ses amis. M. Dufourcq y fait connaître les admirables découvertes de M. Fournier (collection en 74 titres, collection d'Anselme de Lucques, collection de Deusdedit surtout); il en tire (p. 185-186) une preuve nouvelle d'une théorie qui lui tient à cœur : la Renaissance féodale des XIe-XIIe siècles contrarie la renaissance carolingienne plutôt qu'elle ne la continue.

De 1153 à 1226, l'Église, s'arrachant à ses ruines avec Alexandre III, Innocent III,, saint François d'Assise et saint Dominique, lutte, triomphe et s'organise. Le Saint-Siège veut faire du Saint-Empire son vassal juridique, tandis que l'empereur tâche à dominer le pape. Jusqu'en 1177, les deux offensives — pontificalisme et césaropapisme — se heurtent avec violence; elles sont menées d'un côté par Hadrien IV et Alexandre III, de l'autre par Barberousse. Lutte épuisante et d'où la papauté ne sort pas victorieuse, en dépit des apparences. Du moins, de 1177 à 1226, la chrétienté est-elle bien près de réaliser son idéal social : elle conserve son unité religieuse et ecclésiastique; elle essaie de conquérir son unité politique. L'Empire romain semble devoir ressusciter : Henri VI (1190-1197) s'acharne à le sauver, puis à le reconstruire. Mais la mort le brise à Bari, à l'heure où il compte conquérir Constantinople et Jérusalem, et, par là, réaliser son rêve (septembre 1197). Ce rêve, Innocent III s'applique aussitôt à empêcher qu'un autre le reprenne : il sait quel asservissement de l'Église aurait entraîné le triomphe de Staufen. L'universalisme qu'il accepte devra donc s'organiser selon le droit censier, selon l'Évangile. Sinon, Innocent accepte que le particularisme des rois et des nations — Philippe-Auguste et la France — limite l'essor de la Germanie et de ses vassaux; il accepte de collaborer avec les rois. L'avenir justifie sa méfiante prudence : Frédéric II déchire les « bouts de papier » où il s'était engagé à séparer les deux royau-

mes de Sicile et de Teutonie, et travaille à reprendre le rêve de son père. Il faut que l'Église livre une nouvelle et très rude bataille pour conserver sa liberté. Mais elle n'a jamais réussi à reprendre Jérusalem, perdue en 1187, et à délivrer l'Orient asservi par l'Islam. L'universalisme recule devant les particularismes nationaux. Il faut que les papes s'accommodent du fait et traitent avec les rois de la justice et de la paix. En même temps — et pour hâter ainsi l'avènement du règne de Dieu envisagé du point de vue social et politique —, ils s'acharnent, soutenus par l'apostolat des saints et des prédicateurs, à faire progresser la réforme ecclésiastique et réchauffer la piété des foules. L'effort de saint François s'ordonne à celui d'Innocent III.

L'action politique et économique de l'idée chrétienne, les progrès de la pensée et de la vie chrétiennes dans les trois derniers quarts du XIIIe siècle, il est possible, désormais, d'en fixer les grandes lignes, d'en indiquer même, parfois, les cheminements. Mais aussi ressortent mieux que jadis les causes et les caractères de la triple crise qui commence à ébranler l'Église : crise sociale et politique, avec l'échec final du grand effort des croisades, avec la poussée des nationalismes et des intérêts économiques; crise ecclésiastique, alimentée par la persistance d'abus anciens, par le fiscalisme et la vénalité de la curie autant que par la pesée étatiste; crise religieuse que soulignent les efforts des juifs, des cathares encore, des vaudois et des spirituels, et la lutte que l'on doit mener contre eux.

Tel est le sommaire des *Notes additionnelles,* la seule partie de l'ouvrage dont nous ayons à parler, puisque M. Paul Fournier, étudiant ici même l'*Avenir du Christianisme* (t. XVI, p. 533-542), a suivi l'auteur de cette étonnante synthèse de la fin de l'époque carolingienne au début du Grand Schisme. Est-il nécessaire de préciser que M. Dufourcq n'a pas émietté en mille et mille notules la moisson supplémentaire, si variée, si précieuse, que nous offre son livre ? La « Somme » qu'il nous apporte est aussi solidement charpentée que minutieusement documentée. Il ne goûte pas moins, j'en suis sûr, la puissante architecture de nos vieilles églises que leur décoration merveilleuse. Il a eu le souci, qui, chez lui, n'étonnera personne, de grouper, de lier; pour enseigner, certes, mais aussi pour convaincre. Car le savant se double de l'apôtre. On me dit que l'un et l'autre s'incarnent en un écrivain trop passionné; mais n'est-ce pas une des misères de notre temps que tant de gens le soient si peu ?

J. MAUBOURGUET.

Alfred COVILLE. — *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du* XVe *siècle.* — Paris, A. Picard, 1932. In-8° de XII-613 pages.

Le nom de Jean Petit, assez mal famé, évoque le souvenir de deux causes célèbres : le procès intenté par lui à la mémoire de

Louis d'Orléans, — en fait, c'est de cela qu'il s'agissait plus encore que de la défense du duc de Bourgogne, — et le procès posthume que lui intenta à lui-même Jean Gerson. Aucune de ces deux affaires n'a eu de grandes conséquences; à vrai dire aucune n'a été poussée jusqu'au bout; l'une et l'autre se sont éteintes en quelque sorte au milieu de la lassitude générale. Elles n'en sont pas moins curieuses; et il faut remercier M. Coville de leur avoir consacré une étude très solide, très claire, neuve en beaucoup de points, et qu'on peut dire définitive. Car elles sont très caractéristiques d'un milieu et d'une époque.

Jean Petit est un universitaire parisien, plus représentatif sans doute, comme le remarque justement M. Coville, de la moyenne de ses confrères, que des illustrations telles que Pierre d'Ailly ou Gerson. Normand d'origine, il fut de bonne heure distingué et pensionné par le duc de Bourgogne; pour un prince, alors, il n'était pas inutile d'avoir des clients dans un corps aussi puissant que l'Université, et de s'assurer d'avance le concours d'un conseiller ou d'un publiciste théologien, en un temps où bien des questions politiques se traitaient en partie au moins par des arguments religieux. Dans sa jeunesse, Petit s'est essayé dans plus d'un genre : il ne vaut pas la peine d'insister sur ses vers, qui ne valent rien, ni sur les sermons qui nous restent de lui et ne donnent pas une haute idée de ses talents. Il commença à se distinguer dans les affaires du schisme. Il eut cette originalité d'être, au début, un urbaniste. Il me semble du moins qu'on peut le conclure de la réponse qu'il raconte lui-même avoir faite à un religieux qui lui demandait son avis, et que j'interpréterais autrement que ne le fait M. Coville (p. 27). Cette consultation se ramène à ceci : « Tout le monde peut se tromper; mais quand le pape est élu, l'élection est définitive; et « après ce les faiz, diz et escripz de personne humaine ne purent celle eleccion faire malvaise ou le efficace de celle muer. » Propos qui ne semble pas être d'un Normand, comme dit M. Coville, mais d'un urbaniste. On ne s'étonnera pas, avec cette disposition première, si sa *Complainte de l'Église* est un des plus anciens écrits qui préconisât la soustraction d'obédience, — il n'avait aucun parti pris en faveur de la papauté d'Avignon — et s'il est devenu un des porte-parole ordinaires de l'Université au moment où celle-ci pousse aux mesures énergiques contre Benoît XIII. Ce qui était d'ailleurs assez conforme à la politique du duc de Bourgogne.

Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans était assassiné par des gens aux gages de Jean-sans-Peur. Celui-ci commença par être troublé de son crime. Il ne paraît pas avoir compris tout de suite que sa puissance était la meilleure des défenses, et qui dispensait des autres. Il commanda de divers côtés plusieurs justifications; celle de Jean Petit a fait oublier toutes les autres. Elle fut lue le 8 novembre mars 1408 dans une séance solennelle. M. Coville donne de piquants détails sur la manière dont le duc composa la salle. Diverses questions, qu'il élucide avec beaucoup de soin, se posent

au sujet de ce mémoire de Petit. Il est presque certain qu'il a eu des collaborateurs, qu'on peut nommer; mais quelle part ont-ils eue au juste ? D'un autre côté, le texte de la justification nous a été conservé sous deux formes, dans la *Chronique* de Monstrelet, et dans des manuscrits isolés assez nombreux. Au lendemain même de la séance d'apparat où il avait été lu, le duc, dans une intention de propagande, en fit multiplier les copies, dans un véritable atelier, organisé sous la direction de l'auteur lui-même, et d'où sortirent, soit des exemplaires de luxe, à l'usage des princes, et autres grands personnages, soit des exemplaires à bon marché. Naturellement sur ces copies authentiques d'autres furent prises, en sorte qu'il dut en circuler un grand nombre. Sans doute, en 1414, la doctrine de Jean Petit ayant été condamnée, la destruction des exemplaires fut ordonnée, et nous savons que beaucoup disparurent; mais d'autres échappèrent, d'autant que la sentence n'eut pas d'effet dans les États bourguignons. C'est évidemment un de ces manuscrits isolés qui a servi à Monstrelet pour l'insertion qu'il a faite dans sa *Chronique*. Mais il semble l'avoir retouché pas mal; et il résulte des comparaisons faites par M. Coville que le meilleur texte nous est fourni par quelques-uns des manuscrits isolés conservés. En sorte qu'à vrai dire nous n'avons pas encore une bonne édition de l'œuvre de Petit. Vaut-il la peine d'en faire une ? ceci est une autre affaire. Enfin il y a tout lieu de croire qu'aucun manuscrit n'est tout-à-fait conforme au texte lu par Petit. Avant de publier on l'a révisé.

Après cette étude très fouillée, M. Coville passe à l'examen de la pièce elle-même. Et d'abord ses sources. Elles sont assez nombreuses; Petit n'a rien négligé : ni l'Ancien Testament, ni les anciens comme Aristote et Cicéron; ni les moralistes et théologiens chrétiens : saint Augustin, saint Grégoire le Grand, Jean de Salisbury, saint Thomas; ni enfin les premiers humanistes, Pétrarque et Boccace. Mais en réalité les textes qu'il invoque s'appliquent à des cas tout différents de celui de Louis d'Orléans. Quant au plan, tout l'ouvrage est construit en forme d'un syllogisme essentiel. Il est licite et méritoire de mettre à mort celui qui est vrai tyran, traître coupable de lèse-majesté. Le duc d'Orléans était traître et vrai tyran. Donc le duc de Bourgogne a fait œuvre licite et méritoire en le faisant tuer. La mineure était établie, si l'on ose dire, par toutes sortes d'imputations contre Louis d'Orléans.

Il était naturellement impossible au parti d'Orléans de se taire. Il opposa séance solennelle à séance solennelle. Le 11 septembre 1408, Thomas du Bourg, abbé de Cerisy, parla au nom de Valentine Visconti et de sa famille, devant un auditoire qui comprenait pour une bonne partie celui qui avait entendu Jean Petit quelques mois plus tôt. Il se montra très supérieur à son adversaire, non seulement par la bonté de sa cause en elle-même, mais par l'élévation de la pensée, la fermeté de style, et de réelles qualités d'orateur. Cela même appelait une réplique. A l'instigation de Jean-sans-Peur, Jean Petit dut s'en occuper. Il s'y acharna,

alors même que la mort de Valentine Visconti, et la réconciliation, d'ailleurs purement officielle, du nouveau duc d'Orléans avec le duc de Bourgogne, parut rendre la chose inutile. On dirait qu'il était devenu comme prisonnier de « la triste besogne dont il s'était chargé ». De ces efforts témoignent plusieurs esquisses ou projets qui aboutirent à la deuxième « justification », sur laquelle M. Coville a attiré l'attention, qui ne fut pas publiée, et qui « paraît avoir été ignorée de la plupart de ceux qui par la suite s'occupèrent des doctrines de Jean Petit ». Elle n'est d'ailleurs qu'un développement de la première, conçue à peu près sur le même plan. L'auteur lui-même l'a résumée, dans un dernier écrit, sous le titre bizarre de *Traitiet encontre les edifieurs de sepulcres*. Il n'y survécut guère, étant mort en 1411. Il avait en somme été très médiocrement récompensé par le duc de Bourgogne. Il n'était plus utile : on le laissait tomber.

Pour l'histoire des idées, sa théorie sur le tyrannicide, très faible et peu originale, n'a qu'un intérêt médiocre. Pour l'histoire des faits, des mœurs, des querelles de partis, on peut glaner bien des détails intéressants et curieux dans la mineure des deux justifications, longue invective contre Louis d'Orléans, et dans la réponse de l'abbé de Cerisy. M. Coville discute avec une grande érudition et beaucoup de bon sens les assertions produites de part et d'autre. Il conclut que s'il y a beaucoup à dire contre le duc, ses débauches, sa prodigalité, sa légèreté, ses curiosités malsaines, — il ressemble singulièrement aux derniers Valois du XVIe siècle, — absolument rien ne justifie l'accusation de complot contre Charles VI et de « tyrannie » qui permettrait de lui appliquer la majeure de Jean Petit.

On sait que l'affaire ne tarda pas à rebondir par le procès intenté à la doctrine et à la mémoire de Jean Petit. Le principal protagoniste en fut le chancelier Gerson. M. Coville, tout en lui reconnaissant (p. 416) « un véritable idéal moral, un souci ardemment désintéressé des intérêts du royaume et de l'Église », ne lui est pas en somme très sympathique. Il lui reproche d'avoir cité très librement, et de façon à les aggraver, les textes de Petit (dans la forme, cela est incontestable; au fond, et s'il s'agit d'un jugement moral à porter, la différence est-elle bien grande ?). Il parle aussi des habitudes déclamatoires du chancelier, de ses rodomontades, de sa prudence exagérée, de son obstination. Il faut d'ailleurs avouer que la position de Gerson était fort difficile : très sincèrement révolté de l'immoralité des thèses de Jean Petit, il ne pouvait se dissimuler ce que beaucoup d'ailleurs lui disaient : l'intérêt de la paix exigeait une espèce d'amnistie morale. Il semble qu'au début il ait véritablement voulu s'en prendre aux idées seulement, laissant de côté les personnes, Petit et surtout le duc de Bourgogne lui-même. Il lui arriva ce qui est fréquent en pareil cas : les difficultés même qu'il rencontra l'entêtèrent : la condamnation de Jean Petit devint pour lui une affaire personnelle.

Elle eut deux étapes. Dans la première, à Paris, à un moment où le parti bourguignon n'avait pas le dessus, il obtint un demi-succès : le « concile de la foi » de 1413, — en réalité une consultation donnée par les docteurs et maîtres de l'Université à l'évêque de Paris et à l'Inquisiteur de France, seuls véritables juges, — non du reste sans bien des difficultés et des hésitations qu'analyse M. Coville, condamna la « justification » et en fit brûler les exemplaires que l'on put saisir.

Une nouvelle et plus grave partie se joua au concile de Constance, entre l'ambassade du roi de France, dirigée par Gerson, et celle du duc de Bourgogne, dont les personnages principaux étaient Martin Porée, évêque d'Arras, et Cauchon, le futur juge de Jeanne d'Arc. Nous n'essaierons pas d'en résumer l'histoire interminable et très compliquée : M. Coville est le premier qui en ait eu la patience. Au fond personne ne défendait ouvertement le tyrannicide; mais beaucoup, par crainte, intérêt ou désir de la paix, voulaient ménager le duc de Bourgogne. Chacun des deux partis put marquer un demi-succès. Une proposition dite *Quilibet tyrannus*, qui permettait le tyrannicide, fut condamnée; seulement elle reproduisait, non le texte authentique de la justification de Petit, mais celui qu'avait jadis produit Gerson, arrangement et aggravation du texte réel; en sorte que l'on pouvait épiloguer. Le parti bourguignon, par contre, put triompher quand une commission de trois cardinaux cassa, pour vice de forme il est vrai, la décision du « concile de la foi ». D'ailleurs, tandis que le concile délibérait, ou se séparait, c'est en France, et par la force, que la question se tranchait, d'abord contre Jean Petit, ensuite pour lui, selon que l'un ou l'autre parti l'emportait.

Un dernier chapitre traite de l'influence posthume exercée par Petit. Elle n'a pas été considérable, encore qu'on l'ait alléguée à diverses reprises au cours des discussions sur le tyrannicide qui se sont déroulées à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. Sans que les faits fussent bien connus et compris, l'opinion était d'ordinaire défavorable à l'avocat de Jean-sans-Peur. Il a cependant, au XVIIIe siècle, trouvé des défenseurs : un jurisconsulte allemand, Leyser, un Dominicain français, le P. Proville. Il n'est pas de paradoxe que quelqu'un ne soutienne. Aujourd'hui, comme a fort bien conclu M. Coville, « le cas de l'assassinat du duc d'Orléans ne relève plus que de l'érudition ou du sens moral commun à tous les temps. Jean Petit, dans une mauvaise cause, personnifie trop bien le pédantisme, les sophismes, les erreurs et les superstitions de son époque et de son milieu, pour garder la moindre autorité, et même quelque rapport avec la doctrine et le fait du régicide des temps modernes ».

E. JORDAN.

René PLANCHENAULT. — *La « Chronique de la Pucelle »* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* tome XCIII, janvier-juin 1932, p. 55 à 101). — Tiré à part.

Que la critique des textes, que leur dissection même, ne diminue pas leur valeur, mais l'accroisse, M. Planchenault nous en fournit une nouvelle preuve dans cette étude qui reclasse un certain nombre de sources narratives de l'histoire de Jeanne d'Arc. Son but est de découvrir l'auteur de la chronique dite *Chronique de la Pucelle,* considérée par Quicherat comme de valeur secondaire. Sa méthode consiste à comparer la *Chronique,* page après page, sinon phrase par phrase, avec les chroniques apparentées : Jean Chartier, la *Geste des nobles,* le « *Petit traictié par manière de croniques* que l'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *Journal du siège* ». Il met ainsi en lumière les parties strictement originales de la *Chronique.* Dès lors ceux qui ont attentivement suivi son argumentation sont amenés à voir, dans cette *Chronique,* l'œuvre de Jean Jouvenel des Ursins, maître des Requêtes de l'hôtel, ayant eu nécessairement Poitiers comme résidence habituelle de 1422 à 1429, chapelain de Charles VII, évêque de Beauvais puis de Laon, enfin archevêque de Reims depuis 1432, délégué comme juge du procès de réhabilitation par Calixte III. A cette conviction de nouvelles comparaisons entre la partie de la *Chronique du religieux de Saint-Denis* due à Jean Chartier et l'*Histoire de Charles VI* de Jean Jouvenel, d'une part, l'*Histoire de Charles VI* et la *Chronique de la Pucelle,* d'autre part, « apportent l'argument décisif ». Jouvenel n'a pas fait œuvre entièrement originale. « Chargé de diriger le procès de réhabilitation, et soucieux de donner aux témoignages leur juste valeur, de les situer, il aurait fait préparer, en quelque sorte, un itinéraire de Jeanne », se servant, d'une part, des *Mémoires d'Ambroise de Loré,* écrits vraisemblablement en 1437, et qui, utilisés aussi par Jean Chartier, expliquent la parenté entre l'œuvre de celui-ci et la *Chronique de la Pucelle;* — d'autre part d'un *Récit du siège* de 1429. Il y aurait ajouté des notes personnelles, entre autres sur ce qu'il avait vu à Poitiers et entendu au cours du procès de réhabilitation.

Ambroise de Loré, capitaine manceau, combattit aux côtés de Jeanne avant de devenir prévôt de Paris en 1437; ses mémoires, non encore signalés, peuvent être assez strictement délimités dans l'œuvre de ceux qui les ont utilisés. Le *Récit du siège,* lui aussi demeuré inconnu comme chronique indépendante, contemporain des événements, établi peut-être à l'usage du duc d'Orléans, se retrouve mot pour mot dans la *Geste des nobles.* M. Planchenault accroît donc la valeur documentaire de la *Chronique de la Pucelle,* en premier lieu par l'identification de son auteur, dont l'autorité est grande; en second lieu par la révélation de deux chroniques : l'une écrite six ans après le siège par un compagnon d'armes de Jeanne, l'autre entièrement contemporaine de Jeanne.

Nous avons exposé de notre mieux les conclusions de M. Planchenault; nous les trouvons plus qu'attrayantes. Mais il faudrait, pour porter sur elles un jugement définitif, une connaissance des sources et une autorité que nous ne nous reconnaissons pas. Il nous permettra néanmoins quelques observations.

La première est d'ordre très général. Les déductions de l'auteur se développent, s'enchaînent, se compénètrent, pour ainsi dire, dans un savant mouvement de problème presque géométrique. Ce mouvement impressionnerait sans doute davantage si le niveau de ses conclusions apparaissait plus exactement gradué. Ainsi il parle à trois reprises du *Récit du siège* comme d'une relation « probablement... composée à très peu de distance des événements » (p. 71); « vers 1429 » (p. 101); « vraisemblablement en 1429 » (p. 104); et nous n'avons pas très bien saisi les motifs de cette marche ascensionnelle vers une plus grande précision. On pourrait trouver d'autres exemples analogues tout aussi insuffisants que celui-là pour chercher une querelle sérieuse à l'auteur.

Mais que M. Planchenault ne s'étonne pas du silence de certains auteurs sur Ambroise de Loré (p. 99). Ce capitaine fut le compagnon d'armes et le lieutenant de Gilles de Rais. Comment se montrer surpris si Jean de Bueil, devenu l'ennemi de Rais, n'en parle pas. Si l'on veut apprécier, comme il convient, certains passages des *Mémoires de Loré*, les modifications que dut leur apporter tel ou tel, sinon Jean Chartier lui-même, en tous cas Jouvenel et d'autres après lui, on doit se rappeler au surplus les relations étroites entre Rais et Loré, les intrigues auxquelles fut mêlé Rais et qui valurent, peut-être, à Loré, la prévôté de Paris; la prétention qu'eut un moment la Cour de représenter le maréchal comme le principal héros de la campagne de Reims; son appui certain à Jeanne des Armoises, peut-être avec la complicité de la Cour; enfin le discrédit où il tomba dès 1438, et même l'horreur qu'inspira plus tard son nom. Et par là se trouve confirmée la date donnée aux *Mémoires* par M. Planchenault.

Combien il est regrettable que l'auteur n'ait pu, comme il l'a fait pour la *Chronique de la Pucelle*, discriminer les divers éléments de la source surtout orléanaise qu'est le *Journal du siège*. Dans l'espoir qu'il le fera un jour, nous lui indiquons ici une hypothèse un peu hâtivement établie, peut-être. Il y a lieu de se demander si ce n'est pas un ecclésiastique orléanais qui donna sa dernière forme au *Journal* ou à une partie notable du *Journal*. On y trouve, mises au point, les traditions ecclésiastiques d'interventions des saints locaux très analogues à celles de la *Chronique de l'institution de la fête du 8 mai*. Il serait hasardeux, sans doute, d'affirmer, mais enfin l'intérêt qu'avait Saint-Aignan plus encore que Sainte-Croix à la procession du 8 mai; la première place donnée à saint Aignan dans la *Chronique* et le *Journal;* ce mot du *Journal* signalant au premier rang des destructions effectuées avant le siège : « l'église de Saint-Aignan, patron d'Orléans,

et aussi le cloître d'icelle église, qui était moult bel à voir »; différents traits encore conduisent à penser que le *Journal du siège* a pu être rédigé, en définitive, à la collégiale Saint-Aignan.

Rappelons qu'un même manuscrit du fonds de la reine Christine, au Vatican, contient à la fois une version du *Journal* (non encore collationnée, à notre connaissance, avec celle publiée par Quicherat), le texte de la *Chronique de l'institution de la fête du 8 mai,* suivi du récit de la déroute des Huns devant Orléans « au temps que Mgr Saint Aignan était évêque d'Orléans », et les concessions d'indulgences accordées à la procession du 8 mai. Le manuscrit vient de Petau; ce n'est pas un original, mais une copie du xve siècle que M. Salmon a supposé établie pour le compte de l'abbaye de Saint-Benoît, dont Petau avait acquis la bibliothèque. Les documents distincts qui le constituent, transcrits par une même main, relativement peu de temps après leur rédaction, ne proviendraient-ils pas d'un même fonds d'archives, et ce fonds d'archives ne serait-il pas celui de Saint-Aignan ? Que si la ville d'Orléans paya onze sous parisis, en 1467, « pour avoir écrit en parchemin la manière du siège d'Orléans », manuscrit qui servit « bien probablement » suivant Quicherat, pour la première édition du *Journal,* elle ne possédait pas elle-même le manuscrit original. Une étude très attentive des variantes du manuscrit du Vatican, du titre qu'il donne au *Journal;* des recherches dans le fonds de Saint-Aignan aux Archives du Loiret, entre autres sur les conditions dans lesquelles furent obtenus les fonds nécessaires à la reconstruction de la collégiale, pourront peut-être confirmer ou détruire une hypothèse que, malgré sa fragilité, nous croyons devoir émettre. Il serait curieux de constater que le maréchal de Gié ou Aymard de Puysieux joua, dans la composition du *Journal,* sous Louis XI, en 1466-1467, un rôle quelque peu analogue à celui de l'amiral de Graville, sous Louis XII, vis-à-vis de l'*Abréviateur du Procès.*

Aussi bien le *Journal du siège* présente-t-il, à certains égards, des bases plus sûres que la *Chronique de la Pucelle,* dont le titre se justifie moins par son contenu que par la popularité du poème de Chapelain au moment où Godefroy en préparait la publication. Du premier on a des manuscrits du xve siècle; du second un seul manuscrit du milieu du xviie siècle établi « par ou pour Godefroy », son premier éditeur. A vrai dire ce manuscrit décèle une marque d'origine non encore signalée : le nom du père de Jeanne, Jacques *Daix.* Voilà une forme qui n'est certainement pas antérieure à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Jeanne et de sa famille en 1550. Mais qui donc fit connaître, au xviie siècle, et cet anoblissement, et cette consonance (*Day*) dans les milieux littéraires ? Charles du Lys, dont le goût pour les manuscrits, en particulier ceux concernant Jeanne, n'a pas été mis suffisamment en lumière. Godefroy a utilisé une partie de la collection Charles du Lys, acquise par Vyon d'Hérouval. Il n'est guère possible d'en douter à voir les pièces qu'il publie par ail-

leurs, et nous croirions volontiers, constatant la modification apportée à la graphie Darc dans un passage dont l'origine ne peut être précisée, qu'il a trouvé la *Chronique de la Pucelle* dans ce fonds. Une telle hypothèse serait sans doute susceptible d'éclaircir certaines difficultés. Le besoin qu'avait du Lys d' « arranger » les textes ici ou là, au gré de ses idées et de ses vues, parfois sur un ou deux points seulement, ne fait, en tous cas, aucun doute.

Des broutilles de ce genre sont bien peu de choses eu égard à la grande satisfaction d'avoir à signaler les conclusions dues à la saine méthode critique de M. Planchenault. Accessibles, pour l'instant, au petit nombre, elles n'en viennent pas moins confirmer et compléter *l'histoire de Jeanne*. Cette satisfaction touche spécialement ceux qui se sont crus obligés de mettre en garde la masse des lecteurs contre une crédulité déconcertante devant *des histoires sur Jeanne* étrangement romancées.

J. de La Martinière.

Georges Coolen. — *Histoire de l'Église d'Angleterre* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1932. In-12 de 198 pages. Prix : 12 francs.

— *L'Anglicanisme d'aujourd'hui* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-12 de 192 pages. Prix : 12 francs.

M. Georges Coolen, aumônier du lycée de Saint-Omer, a esquissé en 181 pages l'histoire de la *Church of England*, depuis sa scission avec Rome, sous Henri VIII, jusqu'à la révision du *Prayer-Book* en 1928. En si peu de pages de petit format, ce ne peut être en effet qu'une esquisse rapide et à peine ébauchée. Beaucoup de chapitres, des règnes entiers n'ont que deux, trois, quatre pages, qui contiennent peut-être moins que l'article consacré à l'Angleterre protestante dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*. On est étonné de ne pas trouver un seul mot sur la Conspiration des poudres de 1605 et sur le « Complot papiste » de Titus Oates (1678), qui furent l'occasion de brimades sans fin et d'une recrudescence de persécution pour nos coreligionnaires anglais. Il n'est pas une histoire d'Angleterre ou de l'Église d'Angleterre qui les passent sous silence. Rien sur l'Irlande, sans laquelle n'aurait pas eu lieu de longtemps l'émancipation des catholiques anglais. Puisque l'auteur revient sur *l'Anglicanisme d'aujourd'hui* dans un second volume, il eût pu, semble-t-il, s'arrêter dans le premier à l'émancipation des catholiques anglais (1829) (ce qui lui aurait laissé plus de champ et eût évité des redites), puis reprendre au « Mouvement d'Oxford », lequel explique l'anglicanisme depuis cette époque, son renouvellement, ses luttes, ses

tendances diverses, l'extension de son action. Quoi qu'il en soit, cette vue un peu sommaire sur l'Église d'Angleterre sera utile à ceux qui ne la connaissent pas.

Sur les ordinations anglicanes, M. Coolen, relativement au reste du livre, s'étend longuement (p. 69 et suiv.). Il cite les noms des huit membres de la Commission instituée par Léon XIII pour examiner la question; et comme rien ne laisse soupçonner le contraire, on a l'impression que tous furent du même avis (p. 72). Or, si les catholiques anglais se montrèrent toujours très hostiles, et non sans quelque vivacité, à la validité des ordinations anglicanes, Mgr Duchesne, qui en étudia le rite en le comparant à ceux des Orientaux, MMgrs Gasparri et Boudinhon qui le considérèrent du point de vue théologique et canonique, n'étaient point de cette opinion. Le pape semblait incliner de leur côté; et la veille de la bulle, on croyait qu'il se prononcerait pour la validité des ordinations.

A cette bulle *Apostolicae Sedis* du 13 septembre 1896, les archevêques de Cantorbéry et d'York, primats d'Angleterre, répondirent le 19 février 1897 par la *Responsio ad litteras Leonis papae XIII de ordinationibus anglicanis,* adressée « au corps entier des évêques de l'Église catholique ». Sans abandonner le terrain historique ou théologico-catholique, ils discutaient point par point la lettre de « notre vénérable frère le pape Léon XIII ». Ils maintenaient, sur un ton ferme et modéré, la validité de leurs ordres, et la succession apostolique dans l'Église d'Angleterre: « Nous croyons fermement que nous avons été vraiment ordonnés par le divin Pasteur pour porter notre part de son redoutable ministère dans l'Église catholique. ... *Ordines nostros omnimodo validos esse censemus,* avait déjà écrit l'évêque de Salisbury. Il s'agit en effet d'une chose extrêmement importante, de la réalité même de nos sacrements. » Ces dernières années, diverses églises autonomes de l'Orient orthodoxe, après avoir comparé les rites anglicans aux leurs, ont reconnu la validité des ordinations de la *Church of England*[1].

Le cas de l'évêque John Gordon, dont parle M. Coolen (p. 70 et suiv.), est discuté en Appendice de la *Responsio* de 1897 et jugé, à cause de points obscurs, preuve insuffisante. Quant à l'affirmation de la page 70 : « Il est un fait certain, c'est que dès l'origine, les ordinations faites selon le rite d'Edouard furent toutes regardées comme invalides et nulles, et cela dès le règne de Marie Tudor », rien n'est plus contestable. On ne connaît guère que deux cas de réordination, après la réconciliation du royaume avec le Saint-Siège, encore ignore-t-on en quelle année, c'est-à-dire d'après quel Ordinal avait eu lieu l'ordination première. Plus souvent, on supplée à celle-ci, ce qui est un argument en faveur de sa validité. Les

1. Voir, par exemple, *Recognition of the validity of anglican ordination by the patriarchate of Alexandria. With translation* (Londres, 1931). En 1922 et 1923, les patriarches orthodoxes de Constantinople et de Jérusalem et l'archevêque de Chypre se sont prononcés pour la même validité.

lettres de Jules III (8 mars 1554) et de Paul IV (20 juin et 30 octobre 1555), auxquelles fait allusion M. Coolen dans le même paragraphe, ne sont pas si explicites qu'il le croit. MMgrs Gasparri[2] et Boudinhon[3], après les avoir minutieusement examinées, concluaient tous les deux : « elles sont, en somme, plutôt favorables que contraires aux ordinations anglicanes. » Et dans son traité *De sacra ordinatione*[4], le futur cardinal Gasparri discutait avec soin le rite anglican (dont parle M. Coolen p. 71) et disait : « Il y aurait peut-être lieu, à mon humble avis, de modifier la pratique suivie jusqu'à présent et de ne réordonner que *sub conditione* les ministres anglicans qui reviennent à l'Église catholique, à tout le moins les évêques. » La raison principale invoquée par la bulle de Léon XIII contre les ordinations anglicanes est le défaut d'intention : on ne voulut plus ordonner de prêtres sacrifiants, la *Holy Communion* étant une simple commémoration et non un sacrifice[6].

Pour Henri VIII, M. Coolen a lu et résumé, autant que faire se pouvait, le tome Ier de *la Réforme en Angleterre* de G. Constant, en particulier sur le divorce royal, la suppression des monastères et les confessions de foi. Toutefois, pour la Ire de ces Confessions, les *Dix articles* de 1536, il en reste à l'opinion des historiens protestants désireux d'y reconnaître « un acheminement vers les doctrines des protestants d'Allemagne » (p. 41)[7]. Or tel n'est point historiquement le cas. Si les *Dix Articles* ne définissent que le baptême, la pénitence et l'eucharistie, c'est qu'on est allé au plus pressé, à l'essentiel, maintenant sans embages la doctrine catholique. Pour les quatre autres sacrements, le texte était prêt, mais si nettement

2. *De la valeur des ordinations anglicanes*, p. 15, note 1.

3. *De la validité des ordres anglicans*, p. 86, note 2.

4. Nos 23 et suivants. Voir *le Canoniste contemporain*, février 1895.

6. Voir ce que répondirent à cela les Anglicans, nos XII et suiv. de la *Responsio* citée. Cf. *Episcopacy ancient and modern*, edited by Claude and K. D. Mackensie (Londres, 1930).

J'ai touché à cette question délicate, dans *la Transformation du culte anglican sous Edouard VI* (*Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, t. XII (1911), p. 479 et suiv.

« Tout le clergé d'Angleterre actuel, dit M. Coolen (p. 70) tient ses ordres de Parker. » Plus d'une fois le clergé anglican a eu recours à des évêques schismatiques. Et maintenant, afin que Rome ne puisse contester la valeur de leurs ordres, les anglo-catholiques les recevraient volontiers de l'Église grecque, avec qui l'on cherche à fusionner (Cf. Jones Spencer, *Catholic reunion* (Oxford, 1930), p. 101).

A propos de l'ordination de Parker, M. Coolen (p. 71, n. 2) remarque que les controversistes catholiques ont abandonné la fable de la *Nag's Head Tavern*. Mais Mgr A. Staplyton Barnes (*Bishop Barlow and Anglican Orders. A study of the original documents;* Londres 192) met en doute l'ordination du prélat consécrateur Barlow (chap. IV et V, et le fait que les trois évêques assistants récitèrent avec lui les paroles constituant la forme du sacrement (chap. VI, et p. 131 et suiv.).

7. Voir par exemple *l'Histoire d'Angleterre* des anglicans Powell et Tout que vient de traduire M. Edouard Guyot (Payot, 1932), p. 483. Pour voir dans les *Dix Articles* et la IIe Confession de 1537 « une tendance vers une réforme doctrinale modérée, et l'esprit nouveau », on laisse à penser qu'on n'a pas lu ces formulaires.

anti-protestant que les pourparlers avec les luthériens d'Allemagne en vue d'une alliance eussent été certainement rompus, si on les avait publiés à ce moment. Ils le furent l'année suivante, dans *The godly and pious Institution of a Christian man*[8].

A aucune Confession de foi d'Henri VIII ne s'applique ce qu'écrit M. Coolen (p. 41) : « Un art consommé du compromis entre les doctrines différentes ou opposées, fait le fond de tous ces formulaires. » Il confond avec ceux d'Edouard VI et d'Elisabeth. Les Confessions de foi d'Henri VIII n'ont aucune ambiguité; sur les points controversés entre catholiques et protestants, elles tranchent aussi nettement que le fera, quelques années plus tard, le concile de Trente[9].

Et ce qui explique cela, c'est que les évêques en majorité sont restés, ainsi que le roi, très opposés aux novateurs et à leurs idées. M. Coolen emploie une ou deux fois le mot d'*henriciens* sans le définir. Il aurait dû résumer, ne fût-ce qu'en quelques lignes, le chapitre VII du livre cité, pour faire comprendre les deux courants qui continueront, à travers les siècles, à se faire sentir et à agir en sens contraire. Là est l'explication du « mouvement de balancier », dont il parle à la page 111.

Réviser le livre entier dépasserait de beaucoup les limites d'un article. Toutefois je ne voudrais pas finir sans prier l'auteur de ne pas s'en tenir aux historiens anglicans, pour la persécution des catholiques au temps d'Elisabeth, mais de parcourir au moins *England und die katholische Kirche unter Elisabeth* du protestant allemand O. Meyer[10]. C'est un livre documenté et précis, que le professeur A. F. Pollard de l'Université de Londres juge d'une probité scientifique inattaquable. Il y verra le genre sournois, hypocrite et terrible de persécution qu'inaugura Elisabeth, afin de supprimer radicalement le catholicisme, comment elle s'y prit pour taxer de

8. Voici ce qu'écrit Hilaire Belloc, dans la Préface de l'édition anglaise de mon *Henri VIII* (Sheed and Ward, 1933) : « Ce qui rend particulièrement difficile une appréciation juste de cette période de notre histoire, c'est l'extrême ignorance qu'avaient du catholicisme nos écrivains du début du XVIIIe siècle, écrivains qui ont créé l'histoire nationale dont nous vivons. Ils représentent la lutte religieuse, sous Henri VIII, soumise à une sorte de bascule, comme si le peuple anglais avait été poussé dans une voie moyenne, à mi chemin du protestantisme et du catholicisme. La façon dont nos historiens interprètent les *X Articles* est de ceci un exemple probant. Ils prétendent que les *X Articles* étaient un pas vers le protestantisme et que les VI Articles marquaient un pas en arrière vers le catholicisme. Or rien n'est plus faux. Nos manuels, les uns après les autres, nous enseignent que le Xe Article modifie la doctrine sur le purgatoire et sur les messes *pro defunctis*. Ceci nous est affirmé par des gens qui ne connaissent pas le premier mot de la doctrine catholique. L'article X est tout aussi orthodoxe que le reste, sauf en ce qui concerne le pouvoir du pape et ses indulgences. Les X Articles, à l'exception de ce seul point, pourraient être signés par le pape lui-même, sans la moindre hésitation. »

9. Voir mon ouvrage *la Réforme en Angleterre*, t. I : *Henri VIII*, chap. VIII.

10. Rome, 1911. Ce livre a été traduit en anglais par J. R. Mc Kee, en 1916.

crime politique ce qui n'était qu'un acte de religion et de conscience. Il eût été bon aussi de noter le chiffre des 300 victimes catholiques de la douce Elisabeth, qui laissait traiter sa sœur de bloody[11].

Le second volume, *l'Anglicanisme d'aujourd'hui*, semble avoir été l'étude primitive de M. Coolen, qui aurait ajouté l'esquisse précédente, parce qu'on la lui demandait et bien qu'elle l'intéressât moins. Nous avons là un nombre assez considérable de renseignements et des statistiques sur l'Église anglicane actuelle, son clergé, ses assemblées, ses tribunaux, ses missions en pays païens, sur cette même Église au pays de Galles où elle est séparée de l'État, en Irlande, en Écosse, aux Etats-Unis et dans les dominions britanniques. Aussi ce volume sera-t-il plus utile que le premier. On y verra qu'un vicaire anglican jouit d'un traitement supérieur à celui de la plupart de nos évêques, qui ne sauraient soupçonner les revenus du moindre évêque d'Angleterre. Même le clergé catholique, qui ne vit que de la libéralité des fidèles, ne se contenterait pas de ce qu'ont aujourd'hui nos curés de campagne, et leurs paroissiens ne le toléreraient point, ne fût-ce que pour le décorum. Quant aux ecclésiastiques romains de l'Amérique du Nord, leur situation matérielle est bien supérieure encore.

La deuxième partie expose le problème de l'union des Églises. Très travaillée à l'intérieur, anémique, en décroissance continue, et quant au clergé qui se recrute difficilement et quant aux fidèles qui s'éloignent du temple, l'Église anglicane s'inquiète de l'isolement qui jadis faisait sa fierté. Tandis qu'elle cherche, par une périlleuse largeur de doctrine, à ramener au bercail les nonconformistes, elle fait des avances aux orthodoxes, aux vieux-catholiques et ne dédaigne plus Rome comme aux siècles passés[12]. Certains de ses membres, « romanisants » de culte et de doctrine, aspirent plus que jamais à l'union avec le Saint-Siège. Mais les efforts principaux, qui d'ailleurs ne viennent pas de la seule *Church of England*, tendent à réunir les églises protestantes éparpillées en sectes : d'où les conférences de Murren (1924), de Stockholm (1925) et de Lausanne (1927).

Un appendice parle brièvement des conversions au catholicisme — et un autre du « Cuchmanisme », secte nouvelle et fort en vogue en Angleterre et aux États-Unis. D'elle relève l'Y. M. C. A. (*Young Men's Christian Association*), qui fut si active sur le front pendant la dernière guerre. Elle s'inspire, en les déformant, de trois pratiques catholiques : l'oraison, *Quiet time* du matin — la

11. Il y a des expressions familières qui conviennent mieux à la conversation ou au journal qu'à un livre d'histoire : « parigot » (p. 81); « brailler » (p. 47); « sentir à plein nez » (p. 81, 149); « remiser une trompette guerrière » (p. 144); Henri VIII n'a pu « coqueter avec les luthériens allemands » (p. 143), puisque ce verbe signifie « faire le coquet avec une personne *d'un autre sexe*.

12. Conférences de Malines, 1921, 1923, 1925.

confession, faite non sans danger à n'importe qui *coram populo* — et la doctrine de la demeure du Saint-Esprit dans l'âme juste, qui dégénère en une sorte d'illuminisme et d'inspiration individuelle, comme chez les Quakers et les Méthodistes.

G. CONSTANT.

Louis DEDOUVRES. — *Le Père Joseph de Paris, capucin, l'Éminence Grise.* Préface de Gabriel HANOTAUX. — Paris, Beauchesne, 1932. 2 vol. in-8° de XVI-464 et 373 pages. Prix : 125 francs.

Une vie entière consacrée à l'une des figures les plus énigmatiques, à l'un des esprits les plus dignes d'attention de l'histoire, tel est l'exemple qu'a laissé l'excellent travailleur que fut l'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest. Il fallait une volonté rare et une intelligence supérieure, un cœur ardent pour mettre au clair un tel sujet, couvert et recouvert des voiles divers de la modestie, de l'erreur et de la médisance. » C'est par ces mots justement élogieux que débute la préface si compréhensive que M. Gabriel Hanotaux a écrite en tête de l'ouvrage posthume, hélas ! que M. le chanoine Desdouvres a consacré au célèbre Père Joseph. Il y avait lieu, certes, d'étudier, de mettre en lumière et de réhabiliter cette noble figure, si mal comprise et si odieusement caricaturée.

On devine bien, que de son temps, les passions politiques ne ménagèrent pas le collaborateur et l'ami de Richelieu. Mathieu de Morgues représente le P. Joseph comme « un bon père qui crève d'ambition dans un sac de pénitence » et qui troquerait volontiers son « rude capuchon » pour « un bonnet d'écarlate ». Il le traite de « moine émancipé » et parfois de « moine luthérien ». Quelque temps après la mort du P. Joseph, il est vrai, on lui consacra quelques biographies sympathiques; mais celles-ci laissent de côté l'homme politique. Vers la même époque, un prêtre angevin, déférant au désir pieux des Filles du Calvaire, composa une histoire du P. Joseph. Il y ajouta un *Supplément à l'Histoire de France, où sont expliquées les plus considérables affaires de cet État durant l'administration du cardinal de Richelieu depuis l'année 1624 jusqu'à l'année 1638,* qui n'est autre chose qu'un recueil des précieux documents originaux fournis à Lepré-Balain par les Capucins pour écrire l'histoire de leur illustre confrère. Mais ces deux ouvrages, qui auraient si bien servi la mémoire du P. Joseph, restèrent manuscrits. En 1704, l'abbé Richard, après avoir fait paraître une vie assez élogieuse du P. Joseph, publia, par esprit de rancune contre le petit neveu du célèbre capucin, *le Véritable Père Josef,* où celui-ci est systématiquement dénigré. Cet ouvrage n'est pas étranger aux jugements défavorables portés sur le P. Joseph par Voltaire, Moreri et autres. Le mauvais roman historique de Vigny, *Cinq-Mars,* où Sainte-Beuve a si justement

signalé « la fausseté de la couleur, le travestissement des caractères, les anachronismes de ton perpétuels », ne présente qu'une odieuse caricature du collaborateur de Richelieu. Michelet ne voit en lui qu'un politique « marchant toute sa vie de trahison en trahison », « le premier fourbe de la terre, crevant d'ambition rentrée ». On trouve heureusement chez d'autres des jugements plus bienveillants. Henri Martin notamment reconnaît que le P. Joseph « était sincèrement attaché à l'État d'une part, à l'Église de l'autre » et n'avait rien « de ce qu'on nomme vulgairement un intrigant ». Mais la réhabilitation de « l'Éminence grise » n'a commencé vraiment qu'avec M. Fagniez, en 1894. « Grâce à M. Fagniez, déclare M. Desdouvres, le doute ne fut bientôt plus permis sur le génie politique comme sur le rôle exceptionnel qui ont fait en réalité du P. Joseph l'égal de Richelieu. » Déjà, à ce moment-là, M. Desdouvres, à la recherche d'un sujet de thèse, s'était engagé dans les mêmes sentiers que M. Fagniez. En 1887, il avait eu la bonne fortune de retrouver à la Barberine *la Turciade;* il était devenu aumônier des Filles du Calvaire d'Angers qui lui avaient libéralement communiqué tous les documents qu'elles possédaient sur leur fondateur; il avait découvert le *Supplément à l'Histoire de France* de Lepré-Balain, mine précieuse que M. Fagniez exploitait sans la faire connaître. En 1895, M. Desdouvres publia sa thèse de doctorat sur *le P. Joseph polémiste; ses premiers écrits* (1623-1626). Mais il ne cesse pas après cela d'étudier un sujet qui le passionnait énormément, et c'est le fruit du travail de toute une vie qu'on nous livre aujourd'hui sous son nom.

M. Desdouvres étudie d'abord l'enfance et la jeunesse de son héros. François Le Clerc du Tremblay naît à Paris en 1577, d'une famille de bonne noblesse. On lui donne l'éducation convenable à un gentilhomme distingué. Outre les langues classiques, il apprend l'espagnol et l'italien. On complète son éducation par les voyages. Il visite l'Italie et particulièrement l'Université de Padoue. En 1597, il accompagne son parent Hurault de Maisse, envoyé en ambassade par Henri IV auprès d'Elisabeth d'Angleterre. Un brillant avenir paraît lui sourire dans le monde lorsque son confesseur M. du Val, docteur de Sorbonne, le met en relations avec M. de Bérulle. Chez M. de Bérulle, dont la maison était un foyer très intense de vie religieuse, notre gentilhomme rencontre le P. capucin, Benoît de Canfeld, et peu après il entre dans l'ordre de saint François (1598). Après sa profession, il occupe diverses charges qui prouvent la haute idée qu'on avait de lui dans son ordre. Il est lecteur en philosophie, maître des novices, gardien des couvents de Bourges, de Rennes, de Chinon, de Tours, enfin de 1601 à 1610, provincial de Touraine. C'est au début de cette dernière fonction qu'il prend part à la négociation de la paix de Loudun, et c'est là que se révèlent ses aptitudes politiques. Désormais il sera mêlé aux affaires les plus importantes de son temps.

Les négociations qui ont précédé la paix de Loudun ont fait

naître dans son esprit un projet qui tiendra une grande place dans sa vie, celui de la croisade contre les Turcs. Pourquoi les princes, au lieu de se battre entr'eux, n'iraient-ils pas dépenser contre l'ennemi de la chrétienté les énergies qui bouillonnent en eux et qui, mal employées, déchirent la France ? Immédiatement, il se fait l'apôtre de cette idée, et pour cela il va à Madrid et à Rome. Les démarches, d'ailleurs infructueuses, entreprises par le P. Joseph en faveur de la croisade contre les Turcs, remplissent quatre chapitres (XII à XV).

En même temps qu'il songe à refouler l'ennemi héréditaire du nom chrétien, le P. Joseph se préoccupe de la diffusion de la foi. Il a le grand honneur de n'être pas étranger à la fondation de la Propagande. En 1625, il est nommé officiellement préfet des Missions étrangères. Son activité apostolique s'exerce, par l'envoi de missionnaires, en Orient, à Constantinople, en Grèce, en Perse, en Palestine, en Syrie, en Afrique, en Amérique, et il emploie son crédit à la cour à les aider et à les soutenir. Il n'est pas sans intérêt, en un temps où les missions sont en honneur à si juste titre et où on comprend mieux que jamais les bienfaits qui en résultent pour la civilisation, de voir le P. Joseph s'y intéresser si activement et étendre son zèle à toutes les parties du monde.

Il n'oublie pas, en attendant, « la propagation de la foi à l'intérieur » et il fonde les missions du Poitou pour ramener les protestants à l'unité par la voie de la persuasion. Ces mêmes protestants qu'il essaie de convertir, il les combat avec acharnement, comme Richelieu, en tant que parti politique. Dans les chapitres XXI à XXV, M. Desdouvres nous expose le rôle important, décisif parfois, joué par « l'Éminence grise » dans la pacification du Béarn, dans l'expédition de Guyenne, dans l'expédition du Languedoc, dans le siège de La Rochelle. Enfin, le dernier chapitre (XXVIe) nous montre la part prise par le P. Joseph à cette réforme des ordres religieux qui marque le début du XVIIe siècle, notamment à Fontevrault.

Voilà un petit aperçu de ce que contiennent ces deux volumes « bourrés d'érudition, savoureux d'exposition, parfumés d'édification », comme dit M. Hanotaux. Le portrait qui s'en dégage, quoique inachevé (et ici M. Fagniez complète fort à propos M. Desdouvres), est celui d'un grand homme. « L'Éminence grise » étonne par la variété et la richesse de ses aptitudes. Il écrit une *Introduction à la vie spirituelle* qui figure avec honneur parmi les écrits spirituels de cette époque si féconde et un mémoire sur notre marine et nos colonies. Il suit les négociations les plus compliquées et il s'occupe en même temps de la pieuse congrégation de religieuses qu'il a fondée. Le voisinage du grand génie dont il fut le collaborateur ne l'écrase pas. Le P. Joseph fut l'auxiliaire de Richelieu, il ne fut pas sa doublure, comme le démontre très bien M. Desdouvres, et en maintes circonstances, on voit très bien que l'initiative appartint au P. Joseph. La vaste activité de l'illustre capucin ne fut pas, du reste, déparée par l'ambition, com-

me l'ont prétendu ses adversaires, elle fut inspirée par sa foi et son patriotisme. Celui-ci appartient à la grande génération qui, après les guerres de religion, eut à cœur de rétablir l'unité politique et de restaurer l'esprit chrétien de la nation, et M. Desdouvres a eu raison de mettre en tête de son livre ces deux mots : Politique et Apôtre. Le P. Joseph fut politique parce qu'apôtre et grâce à son historien, il « apparaît maintenant dans sa véritable nature originelle, tout de feu et d'enthousiasme, se donnant aux deux hautes causes qui ont absorbé sa vie, Dieu et la France ». Il convient donc d'accueillir avec sympathie un ouvrage qui éclaire une des époques les plus passionnantes de notre histoire et qui nous restitue la véritable physionomie d'un grand Français et d'un grand religieux.

J.-B. Sabrié.

P. Fournier. — *Voyages et découvertes scientifiques des Missionnaires naturalistes français à travers le monde.* XVe *à* XXe *siècles.* (*Encyclopédie biologique,* tome X). — Paris, Paul Lechevalier, 1932. In-8° de 108 et 258 pages, 2 figures, 30 portraits. Prix : 80 francs.

Peu de temps avant sa mort, Colbert fit appeler le Père de Fontenay qui se préparait à partir pour la Chine; il l'entretint des travaux entrepris par l'Académie des sciences pour la révision des cartes de géographie et il lui adressa ces paroles que le missionnaire répétait plus tard à ses confrères : « Les sciences, mon Père, ne méritent pas que vous preniez la peine de passer les mers et de vous réduire à vivre dans un autre monde, éloigné de votre patrie et de vos amis. Mais comme le désir de convertir les infidèles et de gagner des âmes à Jésus-Christ porte souvent vos Pères à entreprendre de pareils voyages, je souhaiterais qu'ils se servissent de l'occasion, et que, dans le temps où ils ne sont pas si occupés à la prédication de l'Évangile, ils fissent sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent pour la perfection des sciences et des arts. » Colbert ignorait sans doute que depuis longtemps des missionnaires servaient la cause de la science en même temps que la cause de la foi; plusieurs de ses successeurs, jusqu'à nos jours, ne paraissent pas avoir été mieux renseignés, mais qui donc soupçonne l'intérêt des observations recueillies en Afrique, en Océanie ou en Chine par des prêtres obscurs et l'importance des collections qu'ils ont déposées dans les musées de l'Europe ? Désormais, grâce à M. Fournier, on connaîtra mieux l'œuvre et les services des « missionnaires naturalistes ». Le répertoire qu'il a dressé et qui représente des recherches immenses est rédigé avec méthode; il est très précis dans les courtes notices biographiques et dans l'exposé des observations et des découvertes scientifiques et très suffisamment complet dans ses références bibliographiques.

L'auteur a divisé ce répertoire en deux parties, pourvues chacune d'une pagination et de tables particulières, ce qui rend les recherches assez malaisées. La première partie énumère les missionnaires qui contribuèrent au progrès des sciences naturelles depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution. Beaucoup furent des « éveilleurs de curiosité » ainsi que les qualifie très justement M. P. Fournier, plutôt que des savants. Les récits pittoresques des Pères Charlevoix, Dutertre et Labat, par exemple, contribuèrent à appeler l'attention des curieux vers la flore et la faune des Antilles, mais leurs descriptions manquent de précision : on ne possédait pas encore les belles classifications qui devaient fournir à leurs successeurs des guides très sûrs. Quelques-uns cependant furent de très grands savants comme le Père Plumier, minime, un des fondateurs de la botanique. L'abbé de Lacaille et le génovéfain Pingré furent des astronomes célèbres et rendirent quelques services aux sciences naturelles, mais on ne peut les compter parmi les missionnaires. On ne doit pas davantage donner ce titre à l'abbé Rochon qui n'était pas prêtre; il avait tout au plus reçu la tonsure afin d'être apte à recevoir en commende un prieuré; il s'intéressa aux sciences les plus diverses, mais les questions religieuses et en particulier l'évangélisation des infidèles paraissent l'avoir laissé fort indifférent. Son ami, le célèbre botaniste et administrateur Pierre Poivre avait rêvé dans sa jeunesse de se consacrer aux missions étrangères : une blessure qui le rendit manchot le força à renoncer à l'espoir de devenir prêtre; il se consacra dès lors à des explorations scientifiques et commerciales sans songer désormais aux missions. Son voyage en Cochinchine, qui aboutit à l'introduction en l'île de France de plusieurs plantes utiles, eut lieu en 1749-1750, trois ans après qu'il eut reçu sa fatale blessure.

La contribution des missionnaires français au progrès des sciences naturelles au XIXe et au XXe siècles forme la partie la plus importante de l'ouvrage. La Révolution avait ruiné les missions et jusqu'à 1830 l'auteur a trouvé très peu de savants à signaler, mais la liste devient très abondante à partir de la réorganisation des grandes congrégations. Cette liste est même si abondante qu'il faut tout le talent et toute la compétence de M. P. Fournier pour qu'elle ne devienne pas une énumération monotone, mais l'auteur a su mettre en valeur les missionnaires qui furent des savants de premier ordre, comme le Père Armand David. Les contributions aux progrès scientifiques par d'autres apôtres furent beaucoup moins considérables, mais elles ne furent jamais négligeables; elles montrent chez un grand nombre de nos missionnaires une intelligence toujours en éveil, un souci constant de collaborer aux travaux des savants de la mère-patrie. Il est émouvant de penser que ces milliers d'observations ont été recueillies par de malheureux prêtres dénués de livres, entourés par des sauvages et qu'auraient dû accabler les fatigues du climat aussi bien que les difficultés de la vie matérielle. Parfois même leur ardeur au tra-

vail paraît dépasser celle des savants de France. De nombreux spécimens de plantes qu'ils ont expédiés au muséum attendent depuis de longues années qu'on les étudie et qu'on les identifie.

Il était juste que leur zèle fut signalé à la reconnaissance publique. Souhaitons que la thèse excellente de M. P. Fournier suggère à d'autres savants l'idée d'énumérer et de glorifier les missionnaires au moins aussi nombreux qui firent progresser l'histoire, la géographie, l'archéologie, la linguistique, l'ethnographie.

H. Bourde de la Rogerie.

Raymond Postal. — *Explication de l'Alsace*. Lettre-préface de M. le chanoine Muller. — Paris, les Œuvres représentatives, 1933. In-12 de xvii et 250 pages. Prix : 15 francs.

M. Postal, qui avait publié en 1927 un livre intitulé *le Roman de l'Alsace*, nous propose aujourd'hui une *explication* du malaise alsacien, sur lequel ont déjà disserté tant d'augures. Que vaut cette explication ?

L'auteur a mis à se documenter une application louable. Non content de la série hâtive de conversations à laquelle nous ont accoutumés tant d'enquêteurs, et dont il sourit lui-même, il a tenu à compléter son information par une longue suite de lectures, qu'il nous énumère. On lui reprochera de n'avoir pas toujours apporté au choix de ses livres un suffisant esprit critique, et de prendre, par exemple, pour un document historique le compte rendu du procès de Colmar publié aux éditions « Alsatia ». On lui reprochera surtout de ne citer aucun écrit de langue allemande, pas plus les publications des « Alsaciens-Lorrains » d'outre-Rhin que les journaux strasbourgeois ou colmariens de diverses nuances : lacune fâcheuse, car on ne comprendra rien à l'Alsace actuelle, si on ne commence par dépouiller la collection de ses journaux de langue allemande depuis la guerre. Quel abîme, par exemple, entre le langage si modéré, les conclusions pour la plupart si acceptables de M. l'abbé Muller dans la préface de ce livre, et les affirmations quotidiennes de la presse locale de son propre parti !

Comme procédé d'exposition, M. Postal a adopté la forme du dialogue entre un professeur venu de l'intérieur et trois alsaciens, chacun défendant une opinion distincte. Or, des trois indigènes, aucun ne représente la tendance des « catholiques-nationaux » : on s'en débarrasse d'un mot en les accusant de libéralisme, et en brandissant contre eux les foudres du *Syllabus*, alors que la seule autorité légitime s'est nettement portée garante de leur orthodoxie religieuse. Quant au français de l'intérieur, je pensais en lisant les paroles qu'on lui prête, à ces sermons contradictoires qui furent jadis à la mode, et où, du banc d'œuvre, un vicaire présentait — avec quelle conviction ! — les arguments de l'incrédulité

au prédicateur chargé de les réfuter : le Homais fanatique d'assimilation que nous présente M. Postal, a trop évidemment pour rôle de faciliter la victoire de ses trois interlocuteurs. Mais que fait l'auteur de tous les Français venus en Alsace depuis quatorze ans et qui, tout en combattant ce qu'a de dangereux la thèse autonomiste sur une frontière comme celle du Rhin, n'ont cessé de soutenir tout ce qu'ont de légitime les revendications alsaciennes ?

Bien des réserves seraient nécessaires sur la conception que semble se faire M. Postal de l'histoire de l'Alsace. Pour lui notre province, pays « d'une identité plus forte que le temps », assiste impassible aux vicissitudes de ses destinées, pourvu que soit respecté son particularisme local. Elle s'est attachée jadis à la France parce que, la Révolution exceptée, tous les gouvernements lui ont laissé sa culture, ses coutumes sociales et politiques, et qu'elle vivait « de sa vie particulière dans le cadre de la nation française ». Elle a protesté violemment contre l'annexion de 1871, puis elle a fini par s'accommoder du régime allemand, le jour où elle a obtenu un statut l'acheminant vers l'autonomie des états confédérés de l'empire, et lui donnant satisfaction. Elle s'y était accoutumée, lorsque le retour à la France l'a mise en présence d'un gouvernement centralisateur qui a voulu l'assimiler à tout prix, sans égard pour ses traditions et « le corps entier de ses franchises provinciales » : de là les résistances, le mouvement autonomiste, et le malaise que seul pourra guérir le retour au respect du particularisme alsacien.

Or, il est au moins téméraire d'affirmer l'identité de la race alsacienne à travers les siècles, alors que notre province est une de celles où se sont mélangés sans cesse les éléments ethniques les plus divers. S'il est vrai de dire que l'annexion de 1648 ne heurtait en Alsace aucun sentiment national, on ne peut ajouter qu'elle « ne rompait aucune habitude » : pourquoi alors les longues résistances de nos villes ? M. Postal admire le fameux « Ne touchez pas aux choses d'Alsace » attribué à Louis XIV : je ne sais si le mot est plus authentique que l'exclamation non moins célèbre « Le beau jardin ! » prononcée pour la première fois par le grand roi... vers 1860, mais on doit reconnaître que dès l'annexion, l'ancienne monarchie a touché sans scrupule et d'une main parfois rude aux choses d'Alsace, et que les mécontents d'aujourd'hui seraient fort marris si on les traitait avec la mansuétude que nos rois ont parfois manifestée à leurs ancêtres. Et au XIXe siècle, en dehors de l'emploi de la langue allemande dans la plupart des écoles primaires et des églises, quelle différence y avait-il entre les départements du Rhin et tous les autres, et en quoi les institutions sociales, politiques, religieuses ou administratives de l'Alsace d'avant 1870 se distinguaient-elles de celles du reste de la France ? Quant au statut reçu de l'Allemagne, on oublie de remarquer qu'il datait de 1911, qu'il fut présenté par les hommes politiques et par les journaux alsaciens comme une duperie, et par l'empereur comme une concession temporaire. Inu-

tile de revenir sur la comparaison des provinces françaises asservies au pouvoir central et des états allemands autonomes et libres : on sait ce qu'elle vaut depuis Hitler !

Que la France ait commis des erreurs et des fautes en Alsace depuis 1918, nous n'avons jamais songé à le nier. Était-il possible de n'en pas commettre, et de contenter tout le monde dans un pays aussi profondément divisé ? Certains hommes politiques ont eu de grands torts : ils n'ont pas eu tous les torts. Les odieuses menaces de M. Herriot en 1924 sont pour beaucoup dans le malaise, c'est entendu. Mais pourquoi veut-on ignorer la campagne d'excitation systématique dont nous avons été les témoins attristés dès le lendemain de l'armistice, et contre laquelle ne cessait de protester le clairvoyant abbé Wetterlé ? Pourquoi omettre de nous parler de l'incident si grave que furent les grèves politiques du printemps de 1920 ? Pourquoi revenir sur le procès de Colmar, que personne ne défend, sans ajouter qu'en cette affaire un jury alsacien condamna, et un jury franc-comtois acquitta ? On nous redit, pour justifier certaines alliances, le couplet classique sur la piété des communistes alsaciens : on a pu en juger en les voyant, cet hiver même, acclamer chez nous de ville en ville les blasphèmes de leur camarade Lorulot. Enfin et surtout, on nous présente l'autonomie comme un honnête et bienfaisant régionalisme, que tout le monde est prêt à admettre, alors que dans les polemiques locales, on l'accentue parfois jusqu'au séparatisme. Quant aux manigances d'outre-Rhin, j'admire ceux qui refusent de s'en préoccuper, en invoquant les renonciations officielles de l'Allemagne !

M. Postal a vu plus juste en notant l'importance capitale de la question religieuse dans les difficultés actuelles, et en montrant que si l'entente n'a pu se faire entre les catholiques d'Alsace et ceux du reste de la France, tout s'explique par « le heurt entre deux conceptions assez différentes de l'action et de la piété catholiques », l'une plus intime et plus mystique, l'autre plus tournée vers l'action et les œuvres, présentant « quelque aspect d'enrégimentement dans ses méthodes », mais maintenant groupés les individus en une cohésion au moins extérieure, — jusqu'au jour où, l'armature venant à manquer, le troupeau se disperse, lamentablement désemparé. Mais si l'on prétend apporter aux catholiques de France « l'exemple d'une organisation qui établit un rapport étroit entre la foi et la vie, sur les plans divers du social, du politique et de l'économique même », pourquoi reprocher à certains français éminents d'avoir prétendu associer le patriotisme et la religion, et déclarer net que « le drapeau national n'est pas à l'église à sa place naturelle » ? N'y a-t-il pas inconvénient plus grave à identifier la cause religieuse à celle d'un parti, et, comme dit M. Postal, à défendre ses droits confessionnels sur un terrain proprement régional, en faisant « servir à la défense de ces droits religieux tous les facteurs de particularisme » ?

Nous en resterons à ces réflexions, déjà trop longues. Elles suf-

firont à montrer que, si le livre de M. Postal ne nous apporte pas l'explication définitive qu'il semblait promettre, il reste cependant un des plus sérieux qui aient été écrits depuis quelques années.

J. JOACHIM.

Paul LESOURD. — *Le Missionnaire catholique des temps modernes : problèmes, exigences, nécessités de son apostolat* (Bibliothèque d'études catholiques et sociales). — Paris, Flammarion, [1933]. 2 vol. in-16 de 262 et 236 pages.

Un historien spécialisé, secrétaire du comité de rédaction de la *Revue d'histoire des Missions,* nous donne, dans le présent lilivre, une sorte d'avertissement, de discours préliminaire, à un Manuel de missiologie, par endroits une exhortation, adressée au catholique, homme ou femme, qui se sent appelé à l'apostolat missionnaire ou qui de loin seulement veut y collaborer. Il le met en présence de la situation actuelle. Il lui montre moins ce qui a été fait que ce qui reste à faire, les obstacles et les facilités que rencontre l'expansion du catholicisme, les problèmes anciens et nouveaux à résoudre, dans quel esprit il faut les aborder, quelles qualités et quelles connaissances ils requièrent de la part de l'apôtre, etc.

La situation dans les grands traits est la suivante. Le christianisme est la religion des Blancs dans les Deux Mondes, à l'exception de ceux qu'ont retenus ou reconquis le Judaïsme et l'Islamisme, soit la religion du tiers de l'espèce humaine. Sur les deux autres tiers, Jaunes, Bruns, Noirs, Rouges, le christianisme sous ses trois formes principales : catholicisme, protestantisme et orthodoxie orientale, n'a guère pu gagner, au terme de quatre siècles d'efforts, qu'une trentaine de millions d'adeptes, soit environ une proportion de trois pour cent, le catholicisme romain n'entrant que pour moitié dans ce pourcentage. Des succès si partiels, échelonnés sur un tel laps de temps, interrompus par une faillite presque totale au tournant du XIXe siècle, payés de tant de patience, d'argent et de sang, passeraient aux yeux d'un indifférent pour un échec, si l'on n'avait égard qu'aux chiffres et à leurs proportions. C'est cependant un phénomène d'une immense portée, soit parce qu'il n'a pas de contre-partie, savoir une conquête réciproque de l'Orient sur l'Occident, soit parce qu'il accompagne, précède ou suit la domination politique ou simplement morale de l'Europe et qu'ainsi, en continuité et liaison avec elle, il la corrobore et l'approfondit, tout en lui empruntant, dans une mesure plus ou moins efficace selon les temps et les lieux, aide et soutien.

En ce premier tiers du XXe siècle, l'emprise politique de l'Europe sur les autres terres de la planète a atteint ses limites extrêmes; sur tel ou tel point il y aurait, à vrai dire, menace

de recul. Quant à la conquête morale, les races, comme on sait, réagissent diversement en face d'elle. Le Peau-Rouge et l'Indien d'Amérique n'a rien de positif à opposer, sinon son apathie, son état héréditaire d'arriéré, son inaptitude native à un progrès accéléré. Le Noir, même le plus évolué, n'offre guère plus de résistance, à moins qu'il n'ait été mis en possession de la recrue islamique, ainsi qu'il est arrivé dans certaines régions de l'Afrique et de l'Insulinde. Là donc, en général, il y a lieu de croire que l'expansion chrétienne, pas plus que la domination politique, ne rencontrera d'obstacle insurmontable. Il n'y faut, Dieu aidant, que du dévouement et du temps.

Il n'en va pas de même en Asie, pays aussi anciennement civilisé que l'Europe, quoique différemment, possédant une histoire, une littérature, des arts, une théorie et une pratique de l'État, conscient de sa vénérable antiquité, de sa supériorité relative, peut-être même du rôle qu'il est appelé à jouer dans le monde, résolu à regagner l'avance momentanée que l'Europe a prise sur lui. Ses quatre blocs, Japon, Chine, Indochine, Hindoustan, dont deux sont à eux seuls aussi énormes que le nôtre, tirent leur force de leur continuité territoriale. L'un d'eux a inventé la tactique efficace contre l'Européen outrecuidant et parasite. Longtemps, ce n'avait été qu'une xénophobie étroite et inintelligente dont venaient à bout quelques coups de canon. Au siècle dernier, le Japon a trouvé la vraie méthode, grâce à laquelle l'Asie saura rester elle-même et tenir en respect les Occidentaux. Elle consiste à se mettre carrément à leur école, afin de pouvoir un jour se passer entièrement d'eux. L'expérience a prouvé qu'une telle adaptation s'accomplit parmi les Jaunes avec une vitesse vertigineuse. Une génération suffit à la réaliser. Il n'a pas fallu plus de quarante ans pour permettre aux Japonais d'en imposer aux Russes sur terre et sur mer. La grande guerre a manifesté ce fait nouveau, qu'entre grandes puissances d'Europe, d'Amérique et d'Asie, on est à deux de jeu. Le tour de force que les Japonais ont accompli ne dépasse pas les possibilités des Chinois, des Indo-Chinois et des Hindous : simple question de volonté, de circonstances et de temps.

Or, numériquement, cette masse asiatique l'emporte sur le peuplement total des quatre autres continents. Et quant à ses promesses d'avenir, elles ne paraissent pas moindres que celles du bloc occidental. C'est donc cette masse qui compte, de conserve avec la nôtre, pour les destinées spirituelles de l'humanité. Tant que l'esprit du Christ ne s'en est pas emparé, le principal dans l'évangélisation du monde reste à faire. Cependant rien n'est plus difficile, et humainement plus impossible, que la conquête spirituelle de ces vieilles sociétés civilisées par les Gréco-Latins que nous sommes, les Anglo-Saxons non exceptés.

En fait, toute besogne réalisée dans le populaire, quelque effort qu'elle ait coûtée, reste précaire tant que l'élite n'est pas conquise. Il suffit d'une réaction politique ou religieuse, comme on l'a vu

à plusieurs reprises au cours des trois derniers siècles, pour ruiner, presque en un clin d'œil, l'œuvre d'une génération. Or, l'élite dirigeante en Asie, émancipée de plus en plus par les lumières importées d'Occident, à quelle doctrine de vie va-t-elle s'arrêter ? Sera-ce à un rationalisme positiviste, agnostique ou athée, à une statolâtrie nationaliste rehaussée de pompes liturgiques, à un moralisme sans dogme ? Il lui suffirait, pour se fixer là, de suivre les tendances de ses pseudo-religions traditionnelles et historiques : Shintoïme, Confucianisme, Taoïsme, Bouddhisme. Foncièrement, a-t-on remarqué, le Céleste est athée.

Mais, des hommes de haute culture et qui pensent peuvent-ils se passer d'une mystique, d'une vie intérieure, d'une foi? Le jugement sévère de Pascal : « Rien n'accuse davantage une extrême faiblesse d'esprit que de ne pas connaître quel est le malheur d'un homme sans Dieu », ne s'appliquerait-il qu'aux Occidentaux, et les hommes d'Extrême-Orient en seraient-ils réduits à n'éprouver que « le besoin profond de se passer de Dieu », selon le mot d'Auguste Comte ? Qui le croira ? Et c'est ici que le christianisme reprend tout son avantage. Il n'a certes rien à redouter d'une comparaison avec les sagesses de l'Inde, de la Chine, voire de l'Islam. L'entrée en scène de ses mystères ne peut, en soi, que les faire pâlir, si déjà la raison raisonnante ne les a dissoutes.

Cette victoire, conforme aux desseins que la foi chrétienne prête à l'Auteur transcendant et personnel de notre humanité, est à deux conditions : premièrement, que cette mystique s'accorde avec tous les progrès de l'esprit et du cœur humains et se présente à l'élite en leur escorte, en d'autres termes que l'enseignement supérieur ait sa place, une place de choix, dans l'évangélisation de ces sociétés; secondement, que cette mystique apparaisse comme assez dégagée de ce qui est spécifiquement occidental et européen, pour qu'elle puisse être assimilée par ceux qui, avant tout, veulent ne rien laisser succomber de substantiel dans leur patrimoine oriental et traditionnel.

Voilà une des leçons, la principale sans doute, que nous donne M. Lesourd, après tant d'autres, à commencer par les papes et les évêques. Il nous montre l'Évangile aux prises, en son vêtement méditerranéen, avec l'âme de peuples dont la civilisation, comme les langues, se développa dans des voies parallèles, indépendantes, en partie divergentes; — aux prises, non seulement avec la polygamie, l'esclavage, le travail forcé, le despotisme patriarcal, les administrations coloniales, l'Islam, ce qui n'est pas nouveau pour lui, mais présentement avec des formes de civilisation, des nationalismes, des manières de juger et de sentir, qui exigent de l'apôtre européen une transformation quasi impossible à réaliser, en sorte que le succès sera conditionné par une participation de plus en plus générale de l'indigène à l'apostolat à tous ses degrés; — aux prises enfin avec une insuffisance de moyens en hommes et en ressources financières, contrastant avec l'opulence des œuvres protestantes[1], détresse d'autant plus angoissante qu'el-

le se produit à l' « heure de la Grâce », qui pourrait ne pas se prolonger ni revenir de longtemps. Le livre se termine, après ce cri d'alarme, sur un appel aux bonnes volontés.

On voit par le peu que nous en disons l'intérêt du sujet. La manière de le traiter n'est pas celle du missionnaire qui a vu de ses yeux et touché de ses mains; c'est celle du rapporteur, partisan et militant, si l'on peut dire, autant qu'érudit et critique. L'ouvrage est, pour moitié, fait de citations. L'auteur s'évertue à s'effacer. Il laisse parler les papes, les deux derniers surtout, les évêques missionnaires et leurs auxiliaires, les semaines sociales et missiologiques, les revues de missions, les professeurs, parmi lesquels M. Goyau occupe une place à part. Il a soin de confronter leurs témoignages et déclarations avec ceux de certains spécialistes de l'action coloniale : MM. Albert Sarraut, Georges Hardy, François Coty. De cette façon, la missiologie prend la place qui lui revient, la première, celle qu'on est généralement peu disposé à lui reconnaître, dans le large département de la géographie humaine, de l'ethnologie, de l'économie et de la politique coloniales.

L'auteur se prononce rarement lors des controverses, quand même il laisse soupçonner son opinion. Ainsi, que pense-t-il de l'apophtegme de Gandhi : « L'Europe n'est pas chrétienne » ? L'était-elle davantage sous l'Ancien Régime, alors qu'elle professait de l'être, mais ne s'interdisait pas la traite des nègres, la dépossession des indigènes, l'exploitation des colonies au plus vilain sens du mot ? L'est-elle moins aujourd'hui où, tout en affichant une attitude d'indifférence et de neutralité religieuses, elle s'emploie à faire bénéficier ses assujettis de couleur des bienfaits de la civilisation matérielle, paix, hygiène, lutte contre les fléaux, ainsi que de l'assistance intellectuelle et corporelle ? Ne serait-ce pas le cas de rappeler la parabole des deux fils dont l'un promet d'aller au travail et n'y va pas, tandis que l'autre refuse et s'y rend tout de même ? Ne sera-t-il pas beaucoup pardonné à l'Europe pour les torts qu'elle a redressés dans le reste du monde, pour les travaux d'Hercule qu'elle y a prodigués, pour la paix intérieure qu'elle fait régner là où s'étend sa domination ? Parlerait-on de l' « enfer chinois » si la Chine était, par impossible, dans la situation politique de l'Inde ? Aussi conviendrait-il peut-être de nuancer certaines protestations éloquentes qui se ressentent un peu trop du milieu surchauffé où elles ont été produites[2]. Les citations de M. Lesourd sont éclectiques. Elles n'éliminent pas systématiquement les effets oratoires. D'où, ici et là, quelques sons de voix discordants.

Il y a aussi quelques lacunes. Comment n'y en aurait-il pas

1. L'auteur évalue à deux milliards de francs les recettes annuelles des Missions protestantes et à quatre cent millions de francs celles des Missions catholiques, tout compté.

2. Tome I, p. 111-116, 127.

sur un champ aussi vaste ? Ainsi, la documentation est-elle peut-être trop exclusivement française et belge. Schmidlin lui-même n'est pas cité ni mentionné. Au sujet des Nègres des Etats-Unis, trop négligés par l'apostolat catholique, on aurait pu utiliser J. T. Gillard, *The catholic Church and the American Negro*[3]. Plus près de nous, la condition de la femme dans l'Islam, discutée en Turquie, en Perse et en Egypte, l'a été vivement aussi dans notre Afrique du Nord si arriérée, à propos de l'ouvrage en arabe du Cheikh Tahar Haddad, *la Femme chez nous*[4]. La tempête soulevée par ce livre méritait une allusion[5].

Une assertion est à relever, qui témoigne de la fâcheuse influence de la polémique. « La France, dit-on, qui fut longtemps pour l'Église la plus grande « pourvoyeuse » de missionnaires, et qui, bien que la proportion ait baissé, reste encore une grande nation missionnaire...[6] » *La France fut longtemps :* comme si elle n'était pas toujours. Que l'on se réfère à la statistique de l'*Année missionnaire 1931*, p. 27, publiée sous les auspices de M. Lesourd lui-même, ou bien à celle plus récente de Mgr Ercole, directeur du Musée missionnaire du Latran, on verra que la France, en ne comptant que les missionnaires hommes, prêtres et frères, fournit presque la moitié de l'effectif total, soit 4 182 sur 9 894, autant que les cinq nations réunies qui la suivent immédiatement : Italie, Belgique, Hollande, Allemagne, Espagne, quatre fois plus que l'Italie dont la population toute catholique dépasse la sienne. Voilà une inadvertance presque inexcusable chez un tel auteur. Il s'agissait d'illustrer ce fait affligeant que le recrutement missionnaire en France a été « arrêté ou entravé par des lois sectaires d'une injustice flagrante ». Malheureusement en cette rencontre le souci prépondérant de prouver la thèse a altéré la perception exacte des faits.

Au demeurant, il n'est pas dans la manière de M. Lesourd de céder à certaines impatiences, à certaines récriminations dont on saisit l'expression dans les citations de son livre et ailleurs. Mais, peut-être, pour être équitable, pour l'être du moins plus libéralement encore, aurait-il pu insister sur les constatations suivantes: premièrement, que les missions les mieux équipées et les plus prospères du monde sont celles des colonies françaises (Indochine et Madagascar) et des missionnaires français et belges (Ouganda,

3. Baltimore, 1929.

4. *La Femme chez nous, dans notre loi et notre milieu social* (Tunis, 1930). Voir l'article du P. Foca, *Modernisme en Islam. L'esprit et la lettre,* dans *En Terre d'Islam,* n° de janvier 1931.

5. Telle phrase se référant au *Lux in tenebris* du P. Streit : « Il (le catholicisme) n'embrasse encore que la moitié des Asiatiques, les deux vingt-cinquièmes des Africains, le centième des Océaniens, le dixième des Américains et le cinquième des Européens » (t. II, p. 144), a certainement échappé à une révision attentive. Le lecteur corrigera aisément d'après le contexte. Il lira : « le soixante-quatrième des Asiatiques, le tiers des Océaniens, les deux cinquièmes des Américains ».

6. Tome II, p. 152.

Rouanda, etc.); secondement, qu'en certaines contrées, à Madagascar notamment et au Cameroun, les conversions massives, parfois stupéfiantes par leur amplitude, sont contemporaines de la domination française[7], troisièmement, que depuis la guerre l'attitude des autorités coloniales françaises à l'égard des missions catholiques reste correcte, sinon franchement bienveillante. En sorte qu'au loin, hors de la métropole, en dépit des courants contraires, le nom de la France continue, aujourd'hui comme par le passé, à protéger et à propager le catholicisme, spécialement auprès de ceux qu'on nomme les non-civilisés. Il n'est pas inutile de le rappeler à nos coreligionnaires de l'étranger, à ceux notamment que nous avons supplantés et qui aspireraient à reprendre la première place dans le champ de l'apostolat missionnaire.

Ces quelques réserves ne doivent pas diminuer la confiance du lecteur à l'égard d'un ouvrage, aussi captivant par sa présentation que riche par ses aperçus et ses données positives. Il serait d'une consultation plus facile, si sa table des matières contenait un sommaire détaillé des chapitres, si l'auteur avait pris la peine de dresser un index alphabétique des noms de personnes et de lieux, et d'esquisser une bibliographie[8], celle tout au moins des œuvres utilisées et citées.

Louis de Lacger.

7. Lacunes particulièrement sensibles, t. I, p. 138, note 1; t. II, p. 187.
8. Voir dans la *Revue*, Patrick O'Reilly, *les Études missionnaires en France*, avril-juin 1931; p. 161-179.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES ET DOCUMENTS

Abbé C.-A. Maurin. *Les Saluts d'amour.* II : *la Vierge dans la littérature allemande.* Tome I : *Temps primitifs, Moyen Age.* Montpellier, Manufacture de la Charité, 1933. In-12 de 353 pages, 25 francs.

Après un premier volume sur les « Saluts d'Amour » à Marie chez les auteurs anciens de tous les pays (voir ci-dessus, p. 79), l'auteur entreprend de compléter son recueil en relevant les traces de la dévotion à la Vierge dans la littérature allemande. Après un long chapitre préliminaire sur les différentes manifestations du culte marial au delà du Rhin : églises, pèlerinages, fêtes, dévotions, objets d'art, etc., M. Maurin analyse les textes et les ouvrages qui en portent témoignage et présente une traduction d'extraits plus ou moins étendus de ces textes. Le présent tome commence avec la bible gothique d'Ulfilas et les poésies de saint Boniface pour s'arrêter aux annalistes, aux mystiques, aux poètes et aux prédicateurs du XIIe siècle. Les traductions serrent de très près le texte primitif, ce qui leur donne une forme peut-être, de prime abord, un peu étrange, mais qui finit par plaire au lecteur.

Du point de vue historique, parfois même du point de vue étymologique, l'on pourrait faire quelques réserves. Par exemple, p. 77, on parle du baptême de « Théodore II, duc de Ratisbonne ». Il y a bien un Théodon, duc de Bavière, mais de famille catholique. La mort de saint Boniface, depuis les recherches de M. Tangl, est datée de 754 (page 81). Einhard, le biographe de Charlemagne, n'a jamais été abbé de Fulda (p. 112); laïc et marié, il se retira vers la fin de sa vie à l'abbaye de Seligenstadt qu'il avait fondée et où il mourut. — Réginon de Prüm devint abbé de Saint-Martin de Trèves, non de Saint-Maximin (p. 127). — Ce sont les Jésuites, qui de 1863 à 1873 occupèrent l'ancienne abbaye de Sainte-Marie au Lac (Maria-Laach) et non les Bénédictins (p. 20) qui ont publié les *Stimmen aus Maria-Laach;* cette revue s'appelle depuis la guerre *Stimmen der Zeit.*

L'ouvrage de M. l'abbé Maurin rendra d'appréciables services à ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire de la dévotion envers la sainte Vierge au cours des siècles.

G. Allemang.

Jean Burchard. *Le Journal de Jean Burchard, évêque et cérémoniaire au Vatican.* Traduit pour la première fois en français, avec une introduction et des notes par Joseph Turmel (Les Textes du christianisme). Paris, Rieder, 1932. In-16 de 416 pages, 30 francs.

Le célèbre *Diarium* (1483-1506) de Burchard a été publié d'abord en 1885 par Thuasne. Dès lors, en 1907-1913, une édition plus

complète et plus exacte a été établie d'après de meilleurs et plus nombreux manuscrits par les soins de M. Enrico Celani. M. Turmel, qui n'a pas révisé les manuscrits, a traduit le texte de Celani. Il s'en faut d'ailleurs qu'il le traduise totalement. Il a retranché les longues descriptions liturgiques qui lui ont paru fastidieuses. Il a, de plus, modifié l'ordre de son auteur en groupant sous certaines rubriques des passages se référant au même sujet mais dispersés par Burchard sous différentes dates. Le Journal en effet, comme le titre qu'on lui a donné l'indique assez clairement, contient une suite de courtes notes inscrites au jour le jour. Il sera commode aux lecteurs de langue française de rencontrer sans effort, à la suite les unes des autres, les mentions touchant par exemple les rapports d'Alexandre VI avec la France.

La sincérité et la véracité de Jean Burchard, l'excellent poste d'observation qu'occupa pendant vingt-trois ans ce zélé cérémoniaire de la cour pontificale, sa discrétion et son apparente impassibilité ont donné à ce document une importance capitale que des historiens, tels que Pastor, ont reconnu en mettant largement à profit une source si précieuse.

Le traducteur actuel, dans son Introduction, met en relief les points de cette chronique qu'il a jugés le plus intéressants. Tout, dans Burchard, on le sait, n'est pas à l'éloge des pontifes et particulièrement d'Alexandre VI. M. Turmel n'est pas de ceux qui auraient vu là un ennui, au contraire. Il montre même ici pour l'étalage un goût qu'on n'attendait guère de la part d'un historien de la théologie. Quoi qu'il en soit, le petit volume qu'il fait paraître sera incontestablement utile aux historiens français. Mais son caractère fragmentaire et l'absence d'index les obligeront à recourir, comme auparavant, aux éditions du texte original.

B. A. Pocquet du Haut-Jussé.

Chanoine L. Detrez. *La fin tragique du cardinal Caraffa (mars 1561), d'après un document inédit des Archives du Nord* (Extrait de la *Revue du Nord,* novembre 1932). Lille, Tallandier et Raoust-Leleu. In-8° de 25 pages, 11 planches.

M. le chanoine Détrez a eu la bonne fortune de découvrir aux Archives du Nord la première version française de la mort du cardinal Caraffa en 1561. Pièce diplomatique due probablement à un espion entretenu à Rome par la cour des Pays-Bas, cette relation contemporaine concorde dans l'ensemble avec les nombreuses versions italiennes déjà connues; elle est seule pourtant à rapporter le fallacieux espoir d'un commandement contre les Turcs dont on aurait jusqu'à la fin bercé le condamné. L'éditeur a reproduit le texte en fac-similé, avec transcription en regard, après avoir rappelé sommairement la vie si peu religieuse du cardinal-aventurier, sa politique changeante envers la France et l'Espagne, ses légations auprès d'Henri II et dans les Pays-Bas, enfin sa disgrâce et la tragédie familiale qui lui valut d'être étranglé dans sa

prison du Château-Saint-Ange. Il se demande si la divulgation en Flandre de ce document n'aurait pas de rapports avec la furieuse campagne de pamphlets contre le cardinal Granvelle, archevêque de Malines et ministre de Marguerite de Parme; question insoluble, la pièce étant isolée.

Le fac-similé complet du texte est excellent; la transcription n'est pas toujours extrêmement correcte, et l'éditeur a cru bien faire en respectant l'absence de ponctuation de l'original, contre l'usage actuel. C'est Mlle Lancien, et non notre confrère Denis Du Péage, qui a exploré le « cumulus » des Archives du Nord. Enfin, le document ne provient pas de la chancellerie de Marguerite d'Autriche, morte depuis plus de trente ans en 1561, mais de celle de Marguerite de Parme ; l'erreur remonte d'ailleurs à Jean Godefroy qui a annoté la pièce au début du XVIIIe siècle.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

Léon VAN DER ESSEN. *Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre (1596-1606)*. Tome I : *1596-1598*. — Rome, Institut historique belge, 1924. In-8° de LXXXII-452 pages, 40 francs.

Armand LOUANT. *Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani*. Tome II : *Lettres (1597-1598) et annexes*. — Rome, Institut historique belge, 1932. In-8° de X-502 pages, 45 francs.

La publication de la nonciature de Flandre a été entreprise à l'instigation du regretté Alfred Cauchie, qui dès 1896 en signalait l'importance, et qui plus tard étudia la correspondance de Mirto Frangipani, soit à Rome, soit à Naples. Aussi lit-on sur le premier feuillet : « A la mémoire d'Alfred Cauchie. » Le format, le genre adopté, la disposition typographique rappellent les *Nuntiaturberichte* allemandes : au début, résumé de la lettre, indication des sources, notes au cours du texte, et non à la fin du document avec des extraits nouveaux d'archives, comme dans les *Nuntiaturberichte* autrichiennes.

Les deux volumes contiennent les premières années de la nonciature de Frangipani (1596-1598), mais dans un ordre un peu déconcertant, « anormal » dit même M. L. Van der Essen : pour 1596, nous avons la correspondance suivie du nonce et de la Secrétairerie d'État, c'est-à-dire lettres et réponses; à partir de 1597, il n'y a plus que les lettres de Rome; celles du nonce sont renvoyées au volume suivant. C'était, selon M. Van der Essen, pour éviter « un volume monstrueux ». D'abord, il ne manque pas de tomes des *Nuntiaturberichte aus Deutschland* qui égalent ou dépassent en ampleur les deux volumes belges réunis. En second lieu, admis les deux volumes, il était facile de répartir entre eux la correspondance, selon l'ordre normal adopté au début, et de renvoyer au second volume les annexes, tout au moins la biographie latine du nonce.

Cette biographie, tirée du manuscrit latin 10.165 de notre Bibliothèque nationale, et due probablement à son fidèle collaborateur et secrétaire Henri Stravius, eût même pu attendre la fin de la publication, puisqu'elle s'arrête au départ de Frangipani, en 1606. Elle contient des documents communiqués par le nonce et non connus par ailleurs. On en a supprimé, nous dit-on, des passages de pure rhétorique — et c'est bien — mais aussi ce qui regarde la nonciature de Frangipani à Cologne : ceci se comprend pour une nonciature strictement flamande, mais est regrettable pour l'histoire générale, d'autant que pas mal de lettres ici publiées concernent l'action antérieure du nonce à Cologne. La raison d'économie, insinue non sans raison M. Van der Essen, est cause de plus d'un méfait dans les publications historiques d'après guerre. C'est elle aussi qui a fait renvoyer à un plus tard incertain, même sous forme de résumés, les *Awisi* que réclamait Rome à son nonce sur tous les événements dont l'écho parvenait des pays voisins à Bruxelles.

Frangipani (1542-1572), évêque de Cajazzo (Campanie), puis de Tricarico (Basilicate), était nonce à Cologne depuis 1587, quand, le 27 avril 1596, il fut nommé à Bruxelles, où Clément VIII venait d'établir une nonciature « secondaire », qui devait durer jusqu'en 1795. C'était le temps où Philippe II envoyait l'archiduc Albert gouverner les Pays-Bas, soutenir la lutte contre la Maison d'Orange et Henri IV.

Bruxelles était un excellent poste d'observation, et sur les récentes Provinces-Unies dont le vicariat apostolique fut rattaché à la nonciature de Flandre (1596), et sur l'Angleterre dont les catholiques en grand nombre se réfugiaient aux Pays-Bas, où ils avaient divers établissements. Rome s'intéressait à la conversion de ces pays; et Frangipani fut nommé « vice-protecteur d'Angleterre ». Proche des lignes de combat, le nonce renseignait aussi sur les hostilités entre la France et les Pays-Bas, puis sur les négociations qui aboutirent à la paix de Vervins (2 mai 1598), et que le Saint-Siège favorisa de son mieux.

La préoccupation première de Rome toutefois et la partie principale de la correspondance concernent, outre la réforme du clergé par l'exécution des décrets de Trente, les multiples questions qui touchent à la liberté de l'Église. L'Affaire de Cambrai et de son abbaye revient constamment sous la plume du nonce et du secrétaire d'État. On constatera une fois de plus que ce qui a été appelé gallicanisme n'est point un produit spécifiquement français, que Philippe II et son futur gendre, le cardinal Albert d'Autriche, rendraient des points à Louis XIV, et que les légistes d'Espagne et des Pays-Bas n'ont rien à envier aux nôtres. Ce n'est d'ailleurs que le commencement. Au XVIIIe siècle, nous avertit-on (p. XXII et suiv.), ce sera bien pire.

La publication de l'Institut belge de Rome, préparée avec érudition et soin, présentée d'une façon agréable, sera certainement bien accueillie de tous ceux qui étudient l'histoire moderne de

l'Église. Et elle fera regretter que notre École de Rome laisse en déshérence les *Nonciatures de France*, entreprises jadis avec tant de désintéressement par Imbart de la Tour.

G. CONSTANT.

Émile BAUMANN. *Bossuet moraliste.* Textes choisis et commentés. Paris, Grasset, 1932. In-12 de XIX-387 pages, 18 francs.

Les collections de *Vies* romancées ou non se doublent volontiers aujourd'hui d'une collection de *Textes.* A son *Bossuet* M. Em. Baumann joint un volume qu'on aurait intitulé jadis *Esprit de Bossuet.* Extraits nombreux, bien choisis — dans la *Correspondance* en particulier —, bien classés, répartis en deux grandes catégories : *le Monde et le siècle, les Passions — la Vie de la Grâce.* L'Introduction, selon la manière de Baumann, est judicieuse et insistante. Comme A. Rébelliau — que l'on peut regretter de ne pas voir nommer ici, — Baumann estime que Bossuet est prêtre avant tout, et non pas moraliste de goût ou de métier, non plus que poète. Pourquoi cependant juger Bossuet à cet égard si « distant » de Pascal. Pourquoi affirmer que « Pascal pense pour soi avant de songer au bien des autres », qu'il « regarde d'abord en intellectuel les hommes s'agiter » ? Il suffirait de dire qu'à Pascal manquait en effet l'onction sacerdotale...

A. C.

G. GOYAU et P. de LALLEMAND. *Lettres de Montalembert à La Mennais,* Paris, Desclée et de Brouwer, 1933. In-8° de XXVII-321 pages, 25 francs.

Par l'histoire de Montalembert que publia jadis le Père Lecanuet, nous connaissions déjà la redoutable emprise de Lamennais sur le jeune pair de France de 1830. Les condamnations de Rome, mal comprises et discutées, ne suffirent pas pour détacher le disciple du maître. Il fallut du temps, et aussi l'exode de Lamennais hors de l'Eglise. Mais, devant cette apostasie, Montalembert s'émut, se ravisa, plaida, exhorta, avec une tendresse et une persévérance admirables, pour ramener à la foi par l'obéissance un prêtre de génie révolté. Entre toutes, ces lettres suppliantes sont émouvantes et belles. Comme par ailleurs elles sont écrites en voyage, elles contiennent mille détails sur la vie intellectuelle et religieuse des pays traversés. Nous remercions M. Georges Goyau et Mlle Paule de Lallemand du cadeau qu'ils nous font ,en éditant ces textes précieux.

Il va sans dire que toutes les notes opportunes sont mises au bas des pages, pour les éclairer. Dans une Introduction pénétante, M. Georges Goyau a exposé la philosophie de cette crise de conscience où Montalembert fut entraîné par l'aventure de l'*Avenir.*

C'est des archives de La Roche-sur-Brenil que provient le plus

grand nombre de ces lettres, dont le P. Lecanuet n'a cité que des fragments. Les autres faisaient partie de cette riche collection Bucquet, d'où M. Goyau avait déjà tiré, en 1931, *le Portefeuille de Lamennais.*

Paul Dudon.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Charles Seignobos. *Histoire sincère de la Nation française.* Paris, éd. Rieder, 1933. In-16 de 512 pages, 16 fr. 50.

Avec une bonne grâce qui désarme, M. Seignobos déclare avoir choisi un titre « insolite et probablement ridicule ». « Ridicule » ne sied pas; retenons « insolite »; la prétention à se réserver la vertu de sincérité ne laisse pas de comporter quelque chose de désobligeant pour nombre d'historiens, parmi lesquels comptent avec honneur d'excellents confrères de l'auteur.

Au demeurant, on a vite le plaisir de découvrir en effet une histoire « sincère », en d'autres termes composée en général d'après les données les plus sûres de l'érudition, et — nous touchons ici au sens propre du mot — pure de tout parti pris. Pour couronner une longue et féconde carrière d'enseignement supérieur, M. Seignobos avait le droit d'essayer de décrire en une synthèse un peu large « les conditions de vie de la masse de la population française et d'expliquer comment elles se sont transformées ». Il n'a pas craint d'attribuer « une action très importante à la religion », attendu qu'elle a, suivant ses propres termes, « dominé les pensées et dirigé la conduite pendant près de quinze siècles; elle a armé l'Église d'un pouvoir de contrainte qui a fortement contribué à façonner la société française ».

Les spécialistes ne relèveront que très peu d'erreurs dans cet exposé, et il n'est personne qui ne doive prendre profit à repasser à la suite d'un tel maître toute l'histoire des institutions, des usages, des mouvements d'idées de notre pays. M. Seignobos parle longuement du Moyen Age, où il voit, au douzième siècle, se créer la civilisation spécifiquement française. Il montre bien que la Réforme, à l'origine, ne se fonde pas le moins du monde sur la liberté de pensée. Il reconnaît que, si Louis XIV se décida à révoquer l'édit de Nantes, ce fut dans la conviction, formée sur de faux rapports, que presque tous les calvinistes étaient convertis. Il ne fait pas l'apologie de la Constitution civile. On pourrait seulement regretter qu'il ait méconnu la valeur du catholicisme social au XIXe siècle et aussi la « sincérité » (pour user d'un mot qui lui est cher) du sentiment religieux chez quantité d'âmes pieuses de notre temps; il a tendance à ne considérer dans le catholicisme contemporain que le côté conventionnel, mondain, politique, le respect de l'homme « comme il faut » pour une tradition bienfaisante.

Certes, cette histoire solidement bâtie, écrite clairement, un peu

optimiste peut-être en ses conclusions, est une histoire « sincère ». C'est dommage qu'elle aille le proclamer.

H. WAQUET.

Albert THIBAUDET. *Les Idées politiques de la France*. Paris, Stock, 1932. In-16 de 265 pages, 15 francs.

Le « spirituel politque » de la France contemporaine se répartit, au jugement de M. Thibaudet, entre six « familles d'idées » : le traditionalisme, le libéralisme, l'industrialisme (ou les affaires, y compris le colonianisme), le christianisme social, le jacobinisme et le socialisme. D'où six sections dans son livre, non comptés le préambule et la conclusion.

La référence à l'Église catholique se rencontre presque à chaque page. L'Église, en effet, est donnée comme « l'archétype de tout traditionalisme ». Certain libéralisme se rattache à Lamennais et au mouvement de l'*Avenir*. Le jacobinisme, d'où procède le parti radical-socialiste, est essentiellement « dans la volonté de faire progresser l'école laïque contre l'école chrétienne ». La IIe Internationale se propose de supplanter l'Internationale catholique, « la seule qui tienne » : l'une et l'autre ont une doctrine de la paix, mais la conception qu'elles s'en font les place à des antipodes. Enfin, c'est l'Église qui inspire « le christianisme social », présenté ici, peut-être pour la première fois, par un homme du dehors, comme une des grandes familles d'idées politiques françaises.

On voit par là que ce petit livre est une contribution à l'histoire religieuse de notre pays et de notre temps. Il est, au demeurant, aussi suggestif et ingénieux qu'alerte et vivant, passablement paradoxal et systématique, à la fois profond et simplificateur, n'appuyant pas sur les doctrines, d'inspiration fort libérale, teinté de dilettantisme, concíliant, courtois, pacificateur. L'auteur qui semble priser au-dessus de tout la haute culture, n'en voudrait qu'au monopole de l'*École unique*, ou radicale ou socialiste, qui tendrait à créer chez nous une « pédantocratie », non moins redoutable que la « République des professeurs », et constituerait une grave menace pour la vie de l'esprit. « La France multiforme, écrit-il, p. 178, ne nous paraît pas destinée à porter le Français unique. » Il se prononce pour le « polyidéisme », d'autant, dit-il, que « les six idées politiques que nous avons discernées sur le visage de la France sont complémentaires » (p. 263). Nous sommes avec Philinte et son indulgent optimisme.

M. Thibaudet, qui a le culte du mot et affectionne les néologismes techniques, ne fait pas usage des termes barbares de *laïcat* et *cléricat*. Aussi n'échappe-t-il pas toujours aux équivoques. Rend-il bien sa pensée quand il écrit que « dans cette Église spéculative et enseignante, le *laïcisme* coule à pleins bords » (p. 86) ? Par ailleurs, si le « cléricalisme » doit se définir avec lui (p. 15) : « contrôle du *clergé* sur la vie intellectuelle, la vie publique, la vie do-

mestique et la vie scolaire », il faut reconnaître que ce cléricalisme n'a pas trouvé de prophètes plus écoutés que certains « laïques » du type de Louis Veuillot. — *Sinistrisme,* mouvement *sinistrogyre,* constatés chez le Français moyen, sont assurément des *lapsus calami,* non des jeux de mot, le radical étant *senestre,* non sinistre (p. 23, 29) — Quant à « l'abbé Altermann » dont les convertis sont connus (p. 86), ne s'agirait-il pas de l'abbé Ackerman?

Au demeurant, une étude lumineuse et très instructive de « critique politique objective », qui avoue comme modèles le *Proudhon* de Sainte-Beuve, les *Moralistes et politiques au* XIXe *siècle* et le *Libéralisme* d'Émile Faguet.

L. de LACGER.

Louis MADELIN. *Le Consulat et l'Empire.* Tome I : *1799-1809.* Paris, Hachette, 1933. In-8° de 451 pages.

A la collection de l'*Histoire de France racontée à tous,* M. Madelin a déjà donné un chef-d'œuvre : *la Révolution française,* qui reste le meilleur tableau d'ensemble de cette époque capitale. Le pénétrant analyste de *Fouché* et de *la Rome de Napoléon* n'a pas craint d'en donner la suite : *le Consulat et l'Empire,* malgré tant de prédécesseurs illustres; et, parmi eux, il marque sa place avec éclat. Il y faudra deux volumes. Le premier va de Brumaire à Wagram. Peut-être Tilsitt aurait-il plus de titres à fixer le sommet de la courbe napoléonienne. Le soleil de Friedland resplendit encore et sans ombres. C'est vraiment le *zénith,* plus que l'heure trouble qui a déjà vu se former les nuées annonciatrices d'orages : Baylen et Essling, la trahison de Talleyrand. Mais cette division discutable est sans doute la rançon du cadre imposé par l'éditeur. La même plénitude pressée fournira d'ailleurs assez de matière pour le second volume. L'auteur se réserve, il faut l'espérer, d'y peindre plus à loisir l'histoire intérieure de l'Empire, généralement sacrifiée au tumulte héroïque qui, sans trêve, a bouleversé l'Europe pendant ces quinze années.

Inutile de dire que les nombreux lecteurs de la *Révolution française* retrouveront ici une information complète et à jour. Ce qu'il faut admirer, une fois de plus, c'est l'aisance avec laquelle M. Madelin manie cette abondance écrasante; il sait en tirer un récit rapide, clair, saisissant, d'une cohérence parfaite, d'une vraisemblance lumineuse. Rien d'essentiel n'est omis ; l'importance des faits et des rapports n'est pas trahie par la concision d'un style plus préoccupé d'intéresser que de se châtier. Les chapitres s'articulent avec aisance, et leur enchaînement reproduit, d'une allure vivante, le rythme du grand drame impérial. L'ouvrage est fait pour le grand public, et il serait aussi vain qu'injuste d'y appliquer une critique vétilleuse. Bien rarement d'ailleurs pourrait-on y noter une distraction ou un lapsus, fort excusables dans une pareille concentration de faits et d'idées.

Ce qu'on ne saurait exagérer, c'est le service que M. Madelin

rend ainsi à l'histoire, maîtresse d'école de la vie, en un temps où il apparaît trop que le public, même lettré, la néglige pour des contrefaçons superficielles qui la compromettent. Rien sans doute, mieux que les résumés lucides et nourris comme celui-ci, n'est capable de sauvegarder le goût salubre et fort du passé national.

E. LAVAQUERY.

ART CHRÉTIEN

Chanoine Félix VERNET. *L'Église de Saint-Restitut* (La Drôme monumentale et archéolôgique). Valence, Société d'archéologie de la Drôme, 1932. In-8° de 41 pages et 25 illustrations, 20 francs.

Nous ne rappellerons pas ici les traits de la belle église romane provençale de Saint-Restitut. M. le chanoine Vernet en donne dans son petit livre une description très fouillée. Il étudie d'abord l'histoire de l'édifice par les textes et l'archéologie, et cherche à déterminer l'usage de l'énigmatique tour de l'Ouest et de sa crypte. Baptistère ou lieu de dépôt du corps de saint Restitut ? On ne saurait le dire de façon absolue.

La tour, l'église, les campagnes de constructions, l'édification d'ouest en est du monument, les petits détails d'architecture, l'appareillage et les marques de tâcherons, la « chapelle » où furent enfermés les restes du patron du lieu, le mobilier ancien, bref tout ce qui permet d'écrire l'histoire d'un sanctuaire a été attentivement examiné par l'auteur. Il s'est tout naturellement étendu sur les curieuses sculptures archaïques méplates qui ornent les côtés de la tour. Celles-ci ne sauraient être antérieures au XIIe siècle, mais leur position, comme aussi leur naïveté prouvent bien leur priorité sur la construction de la nef dont les chapiteaux et le beau porche provençal dénotent l'art avancé de la fin de ce même siècle.

Les archéologues et les touristes trouveront dans cette excellente étude, que patronne la Société d'archéologie de la Drôme, un guide précieux et prudent.

François EYGUN.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. *La fourniture de la pierre sur les grands chantiers troyens du Moyen Age et de la Renaissance.* (Extr. du *Bulletin archéologique,* 1928-1929). Paris, Imprimerie nationale, 1932. In-8° de 32 pages, illustré de 6 planches hors texte.

Cet intéressant mémoire a utilisé principalement les comptes de la cathédrale de Troyes, des diverses églises et des fortifications de la même ville et enfin de l'église de Chaource.

L'approvisionnement en pierres à bâtir posait un important problème à Troyes, dont les environs immédiats sont dépourvus de bons matériaux de construction. Les carrières d'où furent ex-

traites au Moyen Age les pierres destinées aux chantiers de Troyes se répartissent en trois groupes, à savoir à Bar-sur-Seine, aux environs de Tonnerre et dans le Barrois. Les carriers appelés « perriers » ou « forestiers » prennent à bail les carrières et exercent parfois le métier de maçons, et c'est avec eux que traite le constructeur. Locataire de la carrière, le perrier extrait la pierre et la vend aux acheteurs. Le prix qu'il perçoit porte le nom de « forêtage ». A partir de 1560, le « forêtage » est confondu avec le prix de transport et payé au carrier par les charretiers qui enlèvent la pierre. Comme les pierres reçues au même chantier proviennent parfois de plusieurs carrières, le perrier a soin de marquer les blocs, avant leur départ, d'un signe qui permet de les reconnaître. Ces signes sont reproduits également par les perriers à côté de leurs signatures ou par les comptables qui les font figurer en marge des fragments. Après son extraction, la pierre est taillée dans la carrière même : c'est l'opération de « l'assimilage ».

L'auteur étudie ensuite le transport par voie d'eau ou par charrois, et donne quelques exemples de ces prix de transport qui étaient fort élevés, puisqu'ils entraient pour moitié dans le prix de revient de la pierre. Les planches donnent quelques spécimens de marques de carriers de la région de Troyes.

Cette étude, basée sur de nombreuses recherches d'archives, est une excellente contribution à l'histoire encore si peu explorée des conditions du travail dans nos anciens chantiers.

Jean VALLERY-RADOT.

Jean TRICOU et D. L. GALBREATH. *Les documents héraldiques du Musée des tissus de Lyon* (Extrait des *Archives héraldiques suisses*, 1930-1931). Lyon, Badiou-Amant, 1932. In-8°, 48 pages, 60 figures.

Le Musée historique des tissus, qui a été créé par la chambre de commerce de Lyon, renferme une collection très riche d'étoffes anciennes dont un certain nombre sont décorées d'armoiries; MM. Tricou et Galbreath donnent un catalogue de ces tissus armoriés. Ils rangent les étoffes dans l'ordre des dates probables de leur exécution, et autant que possible, ils en indiquent le pays d'origine. Il est à remarquer que le nombre des tissus armoriés proprement français est, dans le musée lyonnais, extraordinairement faible. Quant à l'identification des blasons, elle a été entreprise par les auteurs; d'autres pourront la poursuivre, grâce aux bonnes reproductions qui illustrent le catalogue. Quelques-unes des attributions déjà faites paraissent discutables. Il semble bien surprenant que l'on puisse donner à des Carmes un blason chapé qui porte l'étoile, la palme et le lis des Dominicains. L'écu en losange *d'or à trois pals de gueules* a-t-il appartenu à un roi d'Aragon ? La maison de Barcelone, qui est devenue la maison royale d'Aragon, portait *quatre* pals. Je sais bien que parfois, sur les

monuments, on a arbitrairement réduit ou augmenté le nombre des pals. Mais *a priori* nous ne devons pas supposer l'erreur, et dans le cas présent, il faut se rappeler que les comtes de Foix portaient précisément ce que nous avons ici : trois pals de gueules en champ d'or.

S. G.

BIOGRAPHIES

Yvonne Bezard. *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV. Les Bégon.* Paris, Albin Michel, [1932]. In-8° de 333 pages, 16 planches et un tableau généalogique hors texte. Prix : 20 fr.

Michel Bégon, né à Blois en 1638, exerçait honnêtement et obscurément des fonctions judiciaires dans sa ville natale lorsque la confiance de Colbert, son parent, lui valut de devenir en 1677 trésorier de la marine à Toulon; il passa peu après à Brest, puis au Havre et devint en 1682 intendant des îles d'Amérique; il rentra en France où il donna toute la mesure de son activité et de son talent. Jusqu'à sa mort, en 1710, il conserva ces importantes fonctions auxquelles avait été jointe en 1694 l'intendance de la généralité de La Rochelle.

Bégon fut un fonctionnaire laborieux, intelligent et docile comme les aimaient Colbert et Seignelay; Pontchartrain, leur médiocre successeur, qui organisa en quelque sorte la décadence de la marine, ne fut pas un chef moins exigeant. Bégon accomplit avec succès des missions difficiles; il réussit aussi à diminuer dans la mesure du possible les inconvénients de certains ordres qui venaient de Versailles. Si docile qu'il fut, il n'abdiqua jamais sa personnalité et il resta fidèle à ses principes de justice et à ses sentiments chrétiens. Aux Antilles, il fit ce qu'il put pour éviter à des Juifs inoffensifs des persécutions inutiles; à Marseille il adoucit les souffrances des forçats et il traita avec une équité, qui n'était pas habituelle dans ce port, les condamnés qui avaient achevé leur peine; à Rochefort il ne fut pas impitoyable pour les protestants. Contrairement à tant de fonctionnaires qui « faisaient du zèle », il condamna les abjurations simulées et les communions forcées qui étaient inévitablement des communions sacrilèges; nos lecteurs n'ont pas oublié l'intéressant article donné à cette *Revue* au mois de juin 1932 par Mlle Bezard sur l'*Intendant Michel Bégon et la police religieuse.*

Bégon fut un des créateurs du port de Rochefort et l'un des bons administrateurs de la marine française, mais il fut aussi pendant toute sa vie un « curieux », un passionné collectionneur : il s'intéressait à tout, aux antiquités, aux arts, à l'histoire naturelle, mais peut-être pas avec un égal discernement. Ses fonctions et ses relations avec des officiers de marine lui permirent d'enrichir son cabinet d'objets exotiques ou singuliers tels qu'un diadème de porc-épic, un habit d'esquimau, « une prodigieuse dent de castor », une perdrix blanche, une patte de homard et — dans

un bocal — un enfant à deux têtes. Nous ignorons si tout cela, et en particulier la patte de homard était très intéressant. Mais les connaisseurs admiraient sa bibliothèque de 7.000 volumes, ses tableaux originaux de Raphaël, de Tintoret, de Van Dyck et sa magnifique collection d'estampes. La bibliothèque fut vendue après sa mort ainsi que les collections de tableaux, mais les 227 volumes d'estampes et les 919 cartes géographiques,cédés au roi par ses descendants en 1774, sont aujourd'hui conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Mais ce n'est pas seulement la vie si bien remplie de l'intendant que nous fait connaître Mlle Bezard; elle a raconté l'histoire de ses deux frères qui s'intéressèrent avec plus ou moins de succès à des entreprises marítimes et coloniales, et de ses descendants. Son fils aîné, Michel Bégon, fut intendant du Canada et intendant de la marine au Havre; Scipion-Joseph, évêque de Toul, fut un prélat vigilant et charitable; Claude-Michel, lieutenant de vaisseau, commença au Canada une carrière qui aurait pu être brillante mais qu'un touchant mariage d'amour arrêta. A la génération suivante, on trouve un troisième Michel Bégon, intendant de la marine à Dunkerque, et Roland-Michel Barrun de La Galissonnière, lieutenant général des armées navales. C'est donc toute l'histoire d'une lignée de bons serviteurs de la France que l'on trouve dans ce livre écrit d'un style agréable et alerte et qui repose sur une solide documentation. L'auteur a consulté les documents existant dans les dépôts publics, mais ce sont surtout les correspondances conservées par les descendants des Bégon qui lui ont permis de faire exactement connaître le caractère de l'intendant et du « curieux ». On aimerait à connaître par de moins brèves citations les lettres qui émanent des naturalistes, des amateurs, des voyageurs qui collaboraient aux recherches du collectionneur.

Une inscription lapidaire rappelle à Rochefort les travaux administratifs de Bégon :

Nascentem hanc urbem ligneam invenit,
Lapideam reliquit.

Un hommage au savant se cache dans le nom donné par son ami, le botaniste Plumier, à une jolie fleur rapportée d'Amérique: *Begoniam appellavit... tanquam perenne observantiae suae monumentum erga illustrissimum virum D. D. Begon...* Cependant, le nom de Bégon n'était connu que d'un petit nombre d'érudits et d'amateurs : grâce à Mlle Bezard il prend la place qu'il mérite dans l'histoire de la marine française.

H. Bourde de La Rogerie.

Marcel Langlois. *Madame de Maintenon.* Paris, Plon, [1932]. In-12 de v-291 pages avec 6 gravures hors texte. Prix : 15 francs.

Cette nouvelle biographie de Madame de Maintenon qui paraît quelques années après celles de Mme Saint-René Taillandier et de Gonzague Truc, est, comme l'article que M. Langlois a publié der-

nièrement dans la *Revue historique*, une introduction à une édition nouvelle qui complèterait par de nombreux inédits les textes jadis publiés par Lavallée et Geffroy. Dans les douze chapitres de son ouvrage, l'auteur étudie successivement la jeunesse de son héroïne avant 1683 (chap. I-IV), l'éducatrice pour agréer (?) et l'institutrice (chap. V et VI), la châtelaine et la sœur (chap. VII et VIII), le mariage, les rapports avec Louis XIV (chap IX-XI), les derniers jours (chap. XII). Un appendice montre l'évolution de l'esprit public au sujet de Mme de Maintenon.

Le livre de M. l'abbé Langlois est intéressant, vivant; nul doute qu'il plaira au grand public. Il nous paraît cependant appeler des remarques sur les faits et sur la méthode.

L'auteur est moins favorable à son héroïne que ne l'est Mme Saint-René Taillandier. Celle-ci écrivait en conclusion : « Nous avons voulu la peindre, sympathique ou non, mais probe, austère et fidèle comme la vérité. » De cette franchise, M. Langlois semble à bon droit douter quand il dépeint Mme de Maintenon « impulsive, spontanée et dominatrice — contrainte à agir par la voie souterraine (p. 248-249). Il me paraît que les deux auteurs ont chacun raison et que les deux interprétations se complètent plus qu'elles ne s'opposent. Pour M. Langlois, Mme de Maintenon eut « réellement en elle l'étoffe d'une femme supérieure. Elle exerça une influence heureuse sur la conduite privée de Louis XIV, sur les mœurs de la cour, mais néfaste au point de vue politique et religieux. C'est que « ses errements résultent de l'atavisme, de son éducation première, et de son tempérament personnel » (p. 249). Mais il paraît difficile de souscrire entièrement à ce jugement : « Pour elle, tout se réduisait à des questions de personnes : on la trouve quiétiste (ceci est discutable) avec Mme Guyon et Fénelon contre Harlay, antiquiétiste quand l'archevêque ne compte plus et que Mme Guyon et Fénelon ont froissé profondément son amour-propre, janséniste avec Noailles (ceci est inexact) tant qu'elle espéra le dominer, antijanséniste quand elle constate qu'il lui échappe ». M. l'abbé Langlois n'a point par ailleurs développé de façon assez probante ses conclusions sur la part que Mme de Maintenon a prise à la Révocation, au développement de Saint-Cyr ou surtout de Gomerfontaine. Il n'a guère caractérisé les lettres de spiritualité et de direction et n'a point élucidé la nature de l'influence que, par l'intermédiaire de Mme de Ventadour, elle a pu exercer sur la première éducation de Louis XV jeune.

Surtout l'ouvrage de M. l'abbé Langlois paraît moins être un exposé biographique continu qu'une suite de citations habilement cousues; non parfois sans quelque arbitraire[1]. Les fragments de

1. A la page 30, l'auteur écrit : Maintenon... est à quatorze lieues de Versailles. Pourquoi supprime-t-il : à quatre lieues de Chartres. — A la page 31 : il écrit « les frais du convoi de Scarron, à Saint-Gervais, n'étaient pas encore acquittés en 1778. » Mais il omet d'ajouter (Lavallée, *Corr. générale*, t. I, p. 209) que Mme de Maintenon paie une messe pour son mari, etc.

lettres, pas toujours dans leur texte exact[2], sont mis bout à bout, sans points de suspension[3], sans aucune indication de référence[4]. D'ailleurs, les erreurs sont assez rares[5].

Enfin, il semble impossible de se faire une idée nette du nombre des textes inédits reproduits ou utilisés[6]. Ils paraissent assez nombreux pour les détails biographiques, en nombre insuffisant pour les lettres de direction.

Sans doute M. l'abbé Langlois a de bonnes raisons de se défier des manuscrits de Saint-Cyr conservés à Versailles. Mais il eût rendu grand service aux érudits s'il avait, par de solides raisons critiques, montré pourquoi il n'attribue qu'une faible valeur à ces textes. Surtout, et à défaut d'une pagination d'une édition qui n'est point faite, M. Langlois eût pu d'un mot indiquer ses inédits et leur origine.

C'est dire que le livre intéressant que nous venons d'analyser, eût gagné à ne paraître qu'après la publication de l'édition des Lettres de Mme de Maintenon, au lieu de la précéder.

E. Préclin.

Jean Godefroy. *La Vie de Dom Simplicien Gody, poète et écrivain mystique* (Collection « *Moines et monastères* », vol. 9). Abbaye Saint-Martin de Ligugé (Vienne), 1931. In-12 de 200 pages.

Il y avait beaucoup à écrire sur ce moine. Poète et écrivain mystique, en effet, mais plus encore. L'un des religieux de la première génération des bénédictins de Lorraine et de Franche-Comté, ou Congrégation de Saint-Vannes et Saint-Hydulphe, réformés par Dom Didier de la Cour, il représente son ordre et son temps à bien des titres. Après sa profession à Saint-Vincent de Besançon en 1627, ce jeune comtois (il était né à Ornans en 1600) enseigne d'abord à Faverney, puis arrive à Saint-Nicolas-du-Port en 1627, où il rencontre Dom Hubert Rollet, à qui l'on vient de confier une mission bien épineuse, la réforme de la célèbre abbaye de Cluny. Tous les Clunisiens n'acclamaient pas les censeurs qui allaient venir,et les autres bénédictins de France n'étaient guère plus enchantés de voir des moines étrangers au royaume prendre possession d'un héritage aussi glorieux. Dom Rollet fut prudent, ses compagnons l'imitèrent : Dom Simplicien était avec eux. On le mit tout d'abord à Montroland, dépendance clunisienne près de Dôle, puis il dut venir à Paris, au collège de Cluny pour y remplir la charge de maître des novices. Premier contact avec les bénédictins réformés de France, ou Congrégation de Saint-Maur, avec les grandes moniales de Montmartre, et aussi avec les

2. Pages 37, 52, 55, 59, 65, 68, 96, etc.
3. Pages 24, 28, 35.
4. Pages 34 et 45.
5. Page 66, erreur de date. Page 29, lire d'Aubigné au lieu de Gobelin. Page 18, en 1660, Godeau n'est plus abbé, mais évêque (depuis 1638).
6. Pages 50, 51, 59, 70, 98.

grands mystiques français de l'époque. En 1635, il fut incorporé à la nouvelle congrégation de Saint-Benoît, fusion de celle de Saint-Maur et de l'ordre de Cluny. Voulue par Richelieu, elle mourut avec lui; la séparation en 1643 entre Mauristes et Clunistes mit Dom Gody avec ces derniers, mais la débâcle clunisienne le contraignit à regagner Saint-Vannes. Il occupe dans sa congrégation d'origine des postes importants; puis, le voici de nouveau à Cluny en 1659, comme prieur, lors d'une nouvelle tentative d'union avec les Vannistes sous Mazarin. Cette fois encore, le ministre mort en 1661, on se quitta; Dom Gody revint chez lui, et mourut à Saint-Vincent de Besançon le 10 avril 1662.

Curriculum vitae bien chargé, mais aussi bien fructueux. Dom S. Gody gagna beaucoup à tant d'illustres voisinages. M. Godefroy nous met largement à même de l'apprécier : œuvres poétiques, œuvres mystiques, et aussi œuvres oratoires, pour ne rien dire des à-côtés. On pourra critiquer les vers du bon moine; sa muse monte parfois un Pégase bien rétif; il adore les pseudonymes mêlés de grec et de pastorale, mais en ceci, comme en bien d'autres choses, il était de son temps. Le côté littéraire est un détail; plus importante est l'expression d'une âme bénédictine toute de joie, de paix, de simplicité, menant sa tâche avec une unité harmonieuse au milieu de tant de troubles et de vicissitudes, âme d'une piété, d'une douceur exquises et rayonnantes. L'histoire de la Congrégation de Saint-Vannes et Saint-Hydulphe devait déjà beaucoup à M. Godefroy. Nous avons maintenant une plus grande reconnaissance envers l'éminent biographe qui vient de mettre en pleine lumière l'une de ces nobles figures de moines comme il y en eut tant au début de la réforme bénédictine du XVIIe siècle.

D. BUENNER.

Ernest SEVRIN. *Dom Guéranger et La Mennais*. Paris, Vrin, 1933. In-12 de 354 pages. Prix : 20 francs.

M. Sevrin convient dans sa préface que le sujet qu'il aborde « est mince pour un volume ». Mais il aime, dit-il, « les démonstrations complètes ». Beaucoup de lecteurs, s'ils sont informés, trouveront que ce n'est point là une raison justifiante. De quoi donc s'agit-il ? De prouver que Guéranger fut plus menaisien que Dom Delatte ne le dit. M. Sevrin le prouve sans peine, textes en main. Ces textes sont empruntés à des lettres de Guéranger publiées par le P. Roussel, par moi-même, par le Dr Liselotte Ahrens; à quoi l'auteur ajoute trois pièces. Il y avait là matière à un article de revue, mais point à un livre.

Au défaut d'avoir subi à vingt-cinq ans le prestige de La Mennais, Guéranger en ajouterait encore d'autres plus graves : l'ambition, l'astuce par exemple. La fondation de Solesmes ne paraît pas à M. Sevrin marquée par le doigt de Dieu. Ceci, d'ailleurs, n'empêche point l'historien, aux dernières pages de son réquisitoire, de magnifier l'abbaye de Solesmes et Guéranger : celui-ci,

parce qu'il a eu une grande influence; celle-là, parce qu'elle est un centre rayonnant de piété liturgique. Ce panégyrique *in extremis* est sincère, sans aucun doute. Mais il produit une impression pénible, au bout d'un volume plein de remarques désobligeantes.

Que féront les Bénédictins de France ? Je n'ai point de conseil à leur donner. *Pax* est leur devise. Peut-être laisseront-ils tomber de lui-même l'*Essai de critique historique* tenté par M. Sevrin, avec plus d'ardeur que de mesure.

L'auteur, qui requiert si sévèrement contre Guéranger, plaide pour Picot. Il interpelle : « Qui a jamais prouvé que Picot fût gallican ? » On peut répondre : Picot lui-même. Quand on lit ce qu'il écrit sur le *Pape* de Joseph de Maistre ou sur la *Critique* de Fleury par Marchetti, on sait comment il rappelle le respect dû à certains grands noms de France; et un tel souci fait déjà entrevoir son opinion. Mais cet homme instruit de notre histoire sait qu'il y a plusieurs sortes de gallicanisme; il y a un gallicanisme outrancier, celui de Durand de Maillane et de Grégoire par exemple, qu'il repousse; il y en a un modéré, tel celui de Fraysinous, qu'il admire ; il reconnaît, dans les *Vrais principes* de l'évêque d'Hermopolis, les principes que lui-même, Picot, a défendus dans *l'Ami de la religion et du roi*. M. Sevrin trouvera cet aveu, t. XV de *l'Ami*, p. 70.

Paul Dudon.

HISTOIRE LOCALE

Christian Schefer. *L'Algérie et l'évolution de la colonisation française* (Collection du centenaire de l'Algérie). Paris, Champion, 1928. In-8° de 600 pages, 50 francs.

Le centenaire de l'occupation de l'Algérie a donné naissance à la publication de toute une collection dont fait partie le présent volume. L'auteur, professeur à l'École des sciences politiques, spécialiste averti des questions diplomatiques et coloniales, a fait paraître naguère, entre autres travaux, une étude sur la politique coloniale de la Restauration. L'ouvrage dont il s'agit maintenant ici en est en quelque sorte la continuation puisque, consacré surtout à l'Algérie, il s'occupe également de nos autres possessions d'outre-mer et peut ainsi embrasser toute la politique coloniale de la Monarchie de juillet. Elle est intéressante à plus d'un titre et M. Christian Schefer, avec sagacité, en détermine les bases et en définit les divers aspects. On peut y suivre avec attention notamment les péripéties de la question de l'esclavage. L'histoire ecclésiastique y trouvera de même à glaner de brèves mentions relatives à l'action de différents Instituts religieux, Frères de Ploermel, Trappistes, Missionnaires d'Océanie, de Madagascar ou de Chine, ainsi qu'à la création de l'évêché d'Alger. La politique coloniale touche à de multiples problèmes et c'est sans aucun doute une tâche malaisée que d'en saisir la mouvante complexité. Il est

permis de dire en tout cas que cette étude, solidement documentée, menée selon les règles de la critique historique, fouillée, objective et synthétique, s'avère d'une remarquable maîtrise.

Jean MARCHAL.

Mgr HARSCOUET. *Chartres* (Les Pèlerinages). Paris, Flammarion, 1933. In-12 de 211 pages, avec 10 gravures hors-texte, 10 francs.

« La cathédrale de Chartres, dont les deux tours visibles à trente kilomètres à la ronde, règnent sur cette antique terre de moissons, dit Vidal de la Blache, marque l'endroit où ce pays sans villes alla jadis chercher sa capitale... Il n'y avait encore à la place où Paris et Orléans devaient grandir qu'une bourgade de pêcheurs ou un rendez-vous de marchands, quand quelque chose de semblable à un peuple se groupait autour du sanctuaire des Carnutes. » Mgr Harscouët a voulu nous présenter lui-même l'histoire et la signification du sanctuaire vénérable dont il est le gardien et l'évêque. La cathédrale dans le paysage, sa première construction, ses sculptures et ses belles verrières, l'histoire, les pèlerinages et la liturgie, le Voile de Notre-Dame, les trésors, la crypte, le renouveau et les perspectives d'avenir, voilà les chapitres dont il est traité successivement dans cet ouvrage. Les fêtes mariales organisées en 1927 montrèrent l'attirance que Chartres exerce sur les élites et sur le peuple chrétien. Sous la plume experte de Mgr Harscouët, ces « récits de pierre et de verre » revivent avec une intensité d'évocation qui ne manquera pas d'attirer en grand nombre de nouveaux pèlerins au sanctuaire vénéré de la Mère de Dieu.

G. ALLEMANG.

Léon-É. HALKIN. *Les conflits de juridiction entre Erard de La Marck et le Chapitre cathédral de Chartres* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, fasc. LII). Paris, E. Droz, 1933. In-8° de 144 pages.

L'intérêt de l'histoire des chapitres cathédraux, ces assemblées si fières de leurs prérogatives et si jalouses de leurs privilèges, se corse particulièrement à la fin du Moyen Age. Cette période est témoin d'abord des entorses, puis des assauts, enfin du coup mortel portés au droit principal des chapitres — celui de l'élection de l'évêque — depuis 1438 (Pragmatique Sanction de Bourges) jusqu'en 1516 (Concordat).

Cette « décadence des droits capitulaires » se manifeste à Chartres comme ailleurs à la fin du XVe siècle; elle va se précipiter au début du XVIe, lors des conflits de juridiction qui mirent aux prises l'évêque Erard de La Marck et son chapitre, et que M. Halkin nous expose en un mémoire aussi judicieusement composé que bien documenté et agréablement écrit.

Telles sont, en bref, les phases de ces conflits : Le 28 juin 1507

l'évêque de Liége Érard de La Marck est élu au siège épiscopal de Chartres avec l'appui formel et non déguisé du roi Louis XII, qui réussit de la sorte à s'assurer l'alliance d'un vassal de l'empereur en le détachant de son suzerain. Érard se fait seulement pourvoir de la charge d'administrateur de l'évêché; il n'en cumule pas moins deux bénéfices importants et le chapitre de Chartres a dû céder devant l'intérêt pratique de la politique royale.

Érard administre le diocèse par l'intermédiaire de vicaires qui ne tardent pas à entrer en conflit avec le chapitre; d'autre part, à partir de l'année 1514, les rapports de l'évêque avec François Ier sont loin d'être aussi cordiaux qu'ils l'avaient été avec Louis XII: le roi montre peu d'empressement à favoriser la promotion d'Érard au cardinalat.

Survient le Concordat : le chapitre de Chartres, lésé comme tous les autres chapitres du royaume, proteste avec eux; en outre, l'année suivante, il appelle comme d'abus des exactions commises par les officiers de son évêque. Une action s'engage devant le parlement de Paris, à laquelle le chapitre entend intéresser toute l'Église gallicane.

Les plaidoiries duraient encore, au début de 1518, quand Érard, plein de rancune envers François Ier, décide de l'abandonner pour s'allier à Charles d'Autriche. La réplique ne se fait pas attendre : le 5 août, le roi de France ordonne la saisie du temporel épiscopal.

La situation s'envenime davantage quand Charles d'Autriche, devenu l'empereur Charles Quint, fait obtenir en 1520 le chapeau de cardinal à son nouveau vassal. Aussitôt nouvelle réplique du roi de France, qui met l'évêché de Chartres en régale.

Sans suivre l'auteur dans le détail des conflits qui suivirent, notons seulement que l'évêque de Tournai, Louis Guillart, fut mis en possession par François Ier, avec l'approbation du Parlement, des fruits et du temporel de l'évêché; qu'après une résistance opiniâtre, Érard de La Marck fut désintéressé matériellement par Louis Guillart et qu'un accord définitif eut lieu, le 17 janvier 1525, entre les deux prélats.

Remarquons surtout, c'est là le point capital, que le chapitre de Chartres, en dépit de ses protestations et de son action judiciaire, a dû se contenter d'assister impuissant à toutes les tractations qui se déroulèrent pendant cette période de près de vingt années. Telle est la conclusion qu'il faut dégager du travail de M. Halkin.

Il convient de féliciter l'auteur pour l'heureux choix d'un sujet qui lui a permis, comme on l'a vu, de traiter plusieurs points non seulement d'histoire religieuse, mais d'histoire générale; pour la sûreté de la méthode avec laquelle il a mis en œuvre des documents très dispersés (Archives départementales d'Eure-et-Loir et du Nord, Archives nationales, Archives vaticanes, Archives de Belgique); enfin pour le souci qu'il a pris de ne point laisser insatisfaite notre curiosité, en ajoutant à son texte des pièces jus-

tificatives soigneusement publiées, suivies d'un index des noms de personnes et de lieux.

Michel Le Grand.

Chanoine M. Levé. *Qu'est-ce qu'une Religieuse d'Ernemont?* Sermon prononcé ... le 3 septembre 1932. [Rouen, imprimerie des Petites Affiches, 1932]. In-8° de 22 pages, 2 planches.

Fondée en 1690 à Ernemont-sur-Buchy (Seine-Inférieure) par le seigneur du lieu, pour desservir une école et un hôpital; encouragée et régularisée par Monseigneur de Colbert, archevêque de Rouen; transférée un peu plus tard à Rouen, la congrégation d'Ernemont paraît avoir été la première consacrée au Sacré Cœur. Très prospère, elle animait avant la Révolution une centaine d'écoles et presque autant d'hôpitaux. Après la tourmente, pendant laquelle elle ne déplora aucune défection, elle fut réorganisée et reprit sa croissance, pour devenir la plus florissante des familles religieuses du diocèse de Rouen. Cette courte notice fait désirer l'histoire détaillée et précise de la congrégation d'Ernemont actuellement à l'étude.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

VARIÉTÉS

Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire. Publié sous la direction de Marcel Viller, S. J., assisté de F. Cavallera et J. de Guibert, S. J., avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fascicule premier : *Aa-Allemande.* Paris, Beauchesne, 1932. In-4° de 320 colonnes. Prix : 20 francs.

Le *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique,* depuis longtemps annoncé, impatiemment attendu, a commencé de paraître au déclin de l'année 1932. Saluons avec enthousiasme un si heureux événement. Un directeur à Enghien (Belgique), un assistant à Toulouse, un autre à Rome : mesure excellente, sinon pour l'échange toujours rapide des idées, du moins pour le sûr développement d'une œuvre tentaculaire.

La typographie Firmin-Didot a su donner à ce premier fascicule *Aa-Allemande* (*Spiritualité*) une tenue excellente, et les ressources matérielles de cette antique maison donnent toute sécurité pour l'exécution ponctuelle des fascicules qui doivent se succéder à raison de deux à trois l'an. Souhaitons vie et courage à la direction.

On trouvera dans ces 320 colonnes in-4° des articles de doctrine, parfois très creusés, et des articles d'histoire pure, souvent réduits à quelques lignes. Et ceci montre, avec la souplesse du dessein, la sagesse pratique dont il s'inspire. Les articles d'histoire pure, très nombreux, assurent au Dictionnaire une clientèle très étendue : on l'ouvrira souvent pour chercher une date ou le titre d'un ouvrage, qu'on ne saurait trouver dans aucun autre recueil.

Les articles de doctrine, qui s'adressent particulièrement aux spécialistes de l'ascétisme ou de la mystique, retiendront surtout un petit nombre de lecteurs qualifiés. L'ouvrage est donc assuré d'agir en profondeur.

Parmi les articles d'histoire, peu de lacunes à signaler. Tout de même, entre tant d'astres de troisième et de quatrième grandeur, on s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer Adam de Saint-Victor ou Alexandre de Halès. Il est vrai que le premier est d'abord liturgiste, le second d'abord théologien.

Sous la rubrique *Afrique*, une synthèse de la spiritualité africaine eût pu être bienvenue, tout comme celle de la spiritualité allemande.

Parmi les articles de doctrine, signalons d'abord l'article *Abandon*, que se partagent le R. P. M. Viller, S. J. et M. P. Pourrat, P. S. S. Le premier traite du véritable abandon (col. 2-25); le deuxième de ses diverses contrefaçons (col. 25-49). Islam, panthéisme prédéterministe, fatalisme luthérien, illuminisme, quiétisme : toutes ces déformations de la vertu chrétienne sont caractérisées, flétries comme elles le méritent.

Les RR. PP. J. de Guibert, S. J. et R. Daeschler S. J., se sont partagé l'article *Abnégation :* le premier exposant les fondements scripturaires de la doctrine (col. 17-73) et la doctrine (col. 101-110), le second la tradition patristique, médiévale, moderne, sur ce thème évangélique (col. 73-101). On trouvera peut-être l'article un peu sobre sur ce lieu commun de la prédication des Pères qu'était la différence entre l'abnégation chrétienne et le renoncement stoïcien aux biens de ce monde (on se souvient du philosophe Cratès). Mais sans doute il fallait éviter des répétitions. La notion d'*Abstinence*, distincte de l'Abnégation, la touche d'assez près. Dans l'article très érudit qu'il lui a consacré (col. 112-133) M. l'abbé Mugnier, professeur au séminaire d'Annecy, fait une large place aux abstinences païennes.

Sur l'*Accroissement des vertus*, deux opinions se partagent les écoles catholiques, l'une se réclamant de saint Thomas, l'autre du concile de Trente. Selon la première opinion, assez nettement consignée en saint Thomas, l'accroissement de grâce sanctifiante et de charité serait accordé à tous les actes procédant d'une charité au moins égale à celle que l'âme possède actuellement, et seulement à ceux-là. Selon la seconde opinion, le concile de Trente se serait prononcé dans un sens différent, qui assurerait à tous les actes posés par l'âme en état de grâce, quand même la ferveur qui les inspire ne répondrait pas au degré de charité déjà acquis par elle, un accroissement actuel de grâce et de charité. La première opinion est exposée par le R. P. Th. Deman, O. P. (col. 137-156); la seconde par le R. P. F. de Lanversin, S. J. (col. 156-166).

La signification de l'*Action de grâces* rendue à Dieu et l'excellence de la spiritualité qui s'y fonde sont l'objet d'un article dû au R. P. H. Monier-Vinard, S. J. (col. 178-185).

Sur la condition primitive d'*Adam*, le R. P. Onings, O. F. M., ex-

pose le sentiment commun des écoles catholiques, notant leur accord sur la distinction entre grâce sanctifiante et justice originelle, leur désaccord sur la portée précise de cette distinction (col. 187-195).

Sur le devoir essentiel d'*Adoration* envers Dieu, son objet, son rôle selon les diverses écoles de spiritualité, article de M. l'abbé Molien, d'Amiens (col. 210-222).

Sur le rôle des *Affections* dans la vie spirituelle et sur la *Spiritualité affective*, deux articles (col. 235-240 et 240-246), empreints d'une grande sagesse et d'une non moindre piété. Ils sont signés de M. Pourrat.

Nous croyons avoir donné quelque idée des trésors contenus dans ce premier fascicule. Les noms des trois directeurs garantissent que l'œuvre ne faiblira pas avant terme.

A. d'Alès.

A. Villien. *Les Sacrements. Histoire et liturgie.* Paris, Gabalda, 1931. In-12 de 450 pages, 25 francs.

L'auteur de cet ouvrage n'a pas voulu donner une histoire complète des sacrements, mais simplement « mieux faire connaître les rites et le sens des rites usités par l'Église dans l'administration des sacrements, afin d'exciter ainsi soit l'intelligence, soit la piété des fidèles à les mieux recevoir » (p. 6). Seulement, pour réaliser son dessein, il a cru n'avoir rien de mieux à faire que de recourir à l'histoire, en se référant aux plus vieux documents liturgiques comme aux plus récents.

C'est qu'en effet nos rites catholiques ne se comprennent bien que si on les replace dans les milieux qui leur ont donné naissance et où ils se sont développés. Dans leur état actuel, ils sont des synthèses d'éléments divers, puis, souvent, des réductions de cérémonies autrefois plus amples.

Ce sont d'abord des synthèses. « Si l'on compare le texte de notre rituel aux documents les plus anciens qui concernent le catéchumène, on a l'impression que notre texte actuel n'est pas un rite un et spécial d'une Église, mais un recueil de rites usités dans des Églises diverses et plus ou moins éloignées d'origine ou de lieu. Il n'est pas la codification d'un usage, mais la juxtaposition de plusieurs. Chacun de ces rites était plein d'enseignements, de leçons fécondes; l'Église, en fixant son usage *ne varietur*, n'a voulu en laisser perdre aucun » (p. 19).

En ce qui concerne les cérémonies de l'ordination, « nous constations l'existence de deux rites parallèles, le rite romain et le rite gallican, qui, d'abord séparés et distincts l'un de l'autre, finirent par s'amalgamer dans notre Pontifical. Les divers textes et manuscrits qui nous les ont transmis témoignent par leurs caractéristiques particulières quelle liberté accommodait en un tout les diverses traditions anciennes » (p. 314). S'il en est ainsi c'est que « l'Église, tout en demeurant fidèle aux traditions primitives, sait

enrichir ses rites de ce que la piété des peuples apporte dans le cours des siècles » (p. 326).

Il y a parfois aussi réduction en une seule cérémonie de toute une assez longue série de rites anciens, répartis sur plusieurs semaines, sinon sur un espace de temps encore plus considérable. « Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble, nous constaterons que l'*Ordo baptismi adultorum* (de notre rituel) a conservé sous une forme réduite, il est vrai, tout le canevas, le schéma de l'institution ancienne : Instruction préliminaire et admission au catéchuménat, séries des exorcismes et des prières propres à tous les scrutins, à peine un souvenir des rites spéciaux du grand scrutin, puis la *redditio Symboli* et celle du *Pater,* et presque tous les rites du dernier scrutin et de l'initiation proprement dite, même il n'a pas oublié la confirmation et la communion qui complétaient le « chrétien ». Mais pour comprendre et revivre ces rites, il faut les replacer dans leur milieu liturgique ancien : les oraisons et les lectures du carême et l'office du samedi saint » (p. 61). De même il faut pour avoir le sens des cérémonies de la pénitence se reporter aux différentes phases de l'antique pénitence publique car « notre rite raccourci de la pénitence privée sacramentelle n'est pas plus intelligible, réduit à ce qui paraît l'essentiel, que n'est celui de la messe basse si on ne le rapproche des rites de la messe solennelle, qui sont ceux de la messe pleine » (p. 17). On pourrait constater la même évolution à propos de l'extrême-onction. En somme « à mesure que les rites ont été plus souvent appliqués, ils l'ont été moins solennellement : plus en vue de la personne qui en était le sujet que de l'exemple et de l'enseignement » (p. 260).

C'est ainsi qu'une tradition continue, mais souple comme la vie, adapte à des situations nouvelles le legs vénérable de l'antiquité, comme le sage scribe de l'Évangile qui savait allier l'ancien et le nouveau : nova et vetera.

E. Magnin.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4e série, 39e volume, 1931-1932. Bourges, Desquand.

R. Gandilhon : *Inventaire des sceaux-matrices conservés dans les collections publiques et privées du département du Cher*, p. 45-97. Dans ce travail (thèse de l'École des chartes), accompagné de reproductions photographiques, nous avons à signaler les nos 38 à 61, 84 à 98, qui sont des sceaux ecclésiastiques.

P. Chenu : *Notes de numismatique et de sigillographie*, p. 102-130. L'auteur reproduit le sceau, représentant la figure de saint Martin, de Bertrand de Chamborand, abbé de Massay (Cher), d'après l'empreinte imprimée sur une cloche de 1512 fondue par les soins de l'abbé et jusqu'à présent suspendue dans le clocher construit par lui.

P. Des Chaumes.

INDRE

Rien n'a paru depuis la recension de l'an dernier.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXXIV, 2e livr. Limoges, Ducourtieux, 1933.

Chanoine Geoffroy Tenant de la Tour : *Saint-Yrieix, « ville d'église » (510-1790)*, p. 290-336. Dans cette première partie de son travail, l'auteur traite de la villa d'Arédius, de la fondation du monastère d'Attane, de sa transformation en chapitre (900-934).

R. Rohmer.

CORRÈZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrège.
Tome LIV. Brive, 1932.

Albert de Laborderie : *l'Église de Vigeois*, p. 125-147. Cette église, en forme de croix latine, à nef unique, est remarquable par son abside sans déambulatoire qui appartient au premier quart du XIIe siècle et sur laquelle s'ouvrent trois chapelles rayonnantes.

R. Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXV, fasc. 1. Guéret, 1931.

Albert Lacrocq : *la Châsse de Champagnat*, p. IX-XI. Des plaques provenant de cette châsse disparue, travail émaillé d'art limousin du XIIe s., paraissent se trouver au Metropolitain Museum de New-York.

Jean DESJOBERT DE PRAHAS : *Deux chapelles disparues*, p. XXVII-XXVIII. Chapelles rurales de Villandry, comm. d'Ajain, et de Villebige, comm. de Pionnat.

Jean DUTHEIL : *l'Arrestation d'un prêtre réfractaire en 1793*, p. XXXI-XXXII. L'abbé Coudert, ex-vicaire de Sornac (Corrèze), caché aux environs de La Courtine.

Chanoine E. PARINET : *le Grand-prieur et les Grands-prieurs d'Auvergne*, p. 1-40. Le Grand-prieuré de la langue d'Auvergne, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, eut son siège transféré du Puy-en-Velay à Bourganeuf, siège d'une commanderie importante, à une date qu'on ne peut préciser, mais antérieure à 1427. Il y resta jusqu'en 1750, où il fut fixé à Lyon. Liste des Grands-prieurs avec détails biographiques. Tableau des commanderies dépendant du Grand-prieuré.

Jacques LEVRON : *Contribution à l'histoire de la Révolution dans la Creuse*, p. 48-60. Analyse du premier mandement de l'évêque constitutionnel Marc Huguet (10 mars 1792) attaquant les prêtres insermentés et faisant appel au civisme des Creusois pour le paiement des impôts. Récit des poursuites contre un prêtre insermenté, l'abbé Trapet, à Saint-Georges-Nigremont (1795-98).

Dr G. JANICAUD : *Mélanges archéologiques*, p. 79-80. Inscription sur une table d'autel disparue de l'église de Chamborand (XIe s.).

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 82-140, illustr. — I. *L'église de Glénic :* XIIe s.; curieuse fortification du XVe s. (Jacques LEVRON et Dr G. JANICAUD). — II. LADAPEYRE : églises de la fin du XIIIe ou du début du XIVe s.; croix sculptée du XVe s., mon. hist. (Maurice DAYRAS). — III. *Les églises de Boussac-Bourg :* églises des XIe-XIIe s. (mon. hist.) à côté l'une de l'autre, sans communication; l'une était l'édifice du prieuré relevant de la prévôté d'Evaux, l'autre celui de la paroisse; restes de peintures murales du XIIe s. dans l'église (en partie démolie) du prieuré (Albert LACROCQ). — VI. *L'église de Saint-Genès de Châteaumeillant* [Cher] *et ses rapports avec l'architecture limousine :* analogie de plan avec Saint-Thyrse de Châteauponsac (Haute-Vienne) et Saint-Martin de Brive (Corrèze); la modénature, la décoration des baies (boudins et colonnettes) accusent des ressemblances avec les églises limousines (Albert de LABORDERIE). — VII. *L'église de Châtelus-Malvaleix :* XIIIe s.; retable anglais en albâtre représentant des scènes de la Passion (Louis LACROCQ). — VIII. *L'église de Roches :* XIIe s.; fortifiée pendant la guerre de Cent ans (Louis LACROCQ).

Louis LACROCQ : *Une possession de l'abbaye de Charroux : La Cellette*, p. 143-146. Mentionnée dès 1077; prieuré.

J. MAZURE : *l'Ancienne église Saint-Martin à Gouzon*, p. 146-149. Église paroissiale dont il n'y a que quelques restes (XIIe s.).

Fascicule du Centenaire de la Société. Guéret, 1932.

Henri HUGON : *la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse de 1832 à 1932*, p. 31-43. Historique; publications.

Les études scientifiques, archéologiques et historiques dans la Creuse. Série de notices présentant l'état d'avancement des études locales d'après les travaux de la Société et les autres sources, notamment : Archéologie, époque barbare et Moyen Age, p. 130-141 (Dr G. JANICAUD); Histoire de l'art, à partir de la Renaissance, p. 142-155 (Maurice DAYRAS); Histoire, p. 156-179 (Louis LACROCQ); Folklore, p. 181-184 (Louis LACROCQ).

Notes biographiques sur les collaborateurs des Mémoires décédés.

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Revue d'Auvergne. Tome 46, n° 5. Clermont-Ferrand, 1932.

H. et E. Du Ranquet : *Église de Chamalières près de Clermont-Ferrand*, p. 1-68. Notice historique sommaire. Description minutieuse de Notre-Dame de Chamalières, la seule subsistant des cinq églises qu'on croit avoir existé dans cette commune. Monument du xe siècle; chœur ajouté au xiie siècle; réfection des voûtes au xviie; travaux modernes de restauration. Répertoire des nombreuses inscriptions tombales, presque toutes fragmentaires. Plan et photographies.

Mémoires de l'Académie des sciences .. et arts de Clermont-Ferrand. Tome 30. Clermont-Ferrand, 1932.

H. et E. Du Ranquet : *l'Église Notre-Dame du Port*, p. 1-142. Monographie très fouillée d'une église sur laquelle on n'avait qu'une étude archéologique de M. Marcel Aubert (*Congrès archéologique de 1924*). La valeur unique de l'ouvrage de MM. Du Ranquet repose sur la constatation de nombreuses reprises, qu'ils ont pu faire pendant les derniers travaux de restauration. Ils ont cru pouvoir distinguer sept campagnes distinctes depuis la construction primitive de Saint-Avit (vie siècle). Ces précisions ne résisteront peut-être pas toutes à la discussion, notamment l'attribution de travaux au temps de l'évêque Adebert (viiie s.) et d'une partie de la nef à l'évêque Etienne II (941-979), mais toutes méritent d'être prises en sérieuse considération. Une description détaillée des chapiteaux à figures ajoute quelques faits utiles à celle qu'avait donnée M. Louis Bréhier. On regrettera que les auteurs aient renoncé à utiliser pour fixer les dates la paléographie des inscriptions. Plan en couleurs, 64 fig. hors texte.

L'Auvergne littéraire... Neuvième année. Clermont-Ferrand, 1932.

Albert Ojardias : *Sur la famille de Blaise Pascal. Un aïeul, une nièce*, n° 61, janvier-février, p. 19-25. Réimpression de deux articles relatifs à Martin Pascal, trésorier de France et à Marguerite Périer, publiés dans le *Journal des Débats*.

Albert Ojardias : *les Blaise Pascal qui ne sont pas... Blaise Pascal*. n° 62, mars-avril, p. 2-25. La découverte, en 1926, d'un acte de légitimation de « Jean Pascal, fils naturel de Blaise Pascal, secrétaire du roi, et d'Anne Charmat, non mariée, décembre 1653 », avait fait quelque bruit. Il fut vite prouvé qu'il ne s'agissait pas du seul Blaise Pascal, dont la postérité ait cure, mais d'un sien parent, décédé seigneur du Montel. M. Ojardias reprend la démonstration et révise les assertions émises sur la vie de Blaise, entre 1652 et 1654.

G. Desdevises Du Dezert : *l'Église Saint-Jean d'Ambert*, n° 64, août-oct., p. 54-58. Description d'une église gothique, avec clocher renaissance, datée par des inscriptions des années 1471 à 1518. L'auteur croit y reconnaître des influences catalanes.

Victor Guidy : *le Livradois religieux*, n° 64, août-oct., p. 77-87. Trois biographies : de François Gaschon, missionnaire, mort en 1815 en odeur de sainteté; de Mgr Douarre, évêque et vicaire apostolique en Océanie (1810-1853), et de la mère Micolon, fondatrice des Ursulines d'Ambert, de Clermont et de Tulle, décédée en 1659.

Notre-Dame du Port. Bulletin mensuel, août-sept. 1932. Clermont-Ferrand.

Abbé L. Coiffier : *la Vie religieuse à Notre-Dame du Port*, p. 10-11. Le retour dans la paroisse des Sœurs de N.-D. de Nevers, an X.

L'Avenir du Plateau Central. Clermont-Ferrand, 16 août 1932.

A. Achard : *Donation de reliques à l'église de S.-Anthême.* Fragment du crâne de S. Fortunat, donné à cette église par Georges Batisse, commissaire des chemins de la généralité d'Auvergne, en 1726.

Bulletin paroissial de Saint-Genès de Thiers.
Thiers, 1931-1932 (*passim*).

Abbé Adrien Adam : *Un confesseur de la foi enfant de Saint-Genès de Thiers.* François Dufour, prêtre constitutionnel, curé de Courteserre, condamné à la déportation en l'an II, décéda à Port des Barques, près de Brouage.

Journal de Thiers. Thiers, 25 sept. 1932.

Abbé Brugerette Le Rat : *Un panégyriste de Saint-Genès.* Description d'un recueil manuscrit de panégyriques prononcés par A. Camuzat, prieur des Grandmontains de Thiers (xviie s.).

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Aurillac, 1932.

Abbé Peschaud : *le Christ assis de Thiezac,* p. 231-237. Statue en bois peint attribuée par l'auteur à la fin du xve s. ou au commencement du suivant.

Antoine Morisque : *Une vente de biens ecclésiastiques au* xvie *s.*, p. 282-291. Vente de la seigneurie de S.-Martin-Valmeroux, en 1576, par l'évêque de Saint-Flour à Antoine Le Greil, sieur de La Volpilière.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Société d'émulation du Bourbonnais. Moulins, 1932.

J. Viple : *Mandement de François-Xavier Laurent, évêque constitutionnel de l'Allier, pour le carême de 1793,* p. 130-140. Document et commentaire.

Th. Tiersonnier : *Notes historiques sur plusieurs fiefs et châteaux de Bourbonnais,* p. 256-520. Verseilles, Baleine, Cérézat, Saint-Germain-des-Fossés, Billy, etc.

Année 1933.

Abbé Côte : *la Formation historique d'Achille Allier, historien du Bourbonnais,* p. 5-17. Né en 1806, mort en 1835. A commencé sur les documents de Dufour l'*Ancien Bourbonnais,* continué par Batissier, en cours de réimpression (4 vol. in-4°).

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Année 1931. Nevers, 1932.

André Biver : *le Cahier de doléances de Cours-lez-Cosne,* p. 209-214. Demande d'amélioration du sort des curés et de multiplication des paroisses de campagne.

Léon Mirot : *Comptes de travaux exécutés aux châteaux du Nivernais* (xive, xve s.), p. 217-248. Réparations à la chapelle du château de Cosne (1381). Verrières de la chapelle du château de Donzy (1387-1401).

Jacques PALET : *la Cathédrale de Nevers à travers le passé. II. Le chœur (première partie)*, p. 249-291. Documents inédits sur les tombeaux des ducs de Nevers.

Ch. CACHET : *le Premier biographe de Dom de Laveyne*, p. 292-296. Ce pourrait être Claude Bernard, curé de Saint-Saulge, ou Jean Chevalier, curé de Rouy, mais on en est réduit aux hypothèses.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome XXXV. Nevers-Paris, imprimerie Fortin, 1933.

A. DESFORGES : *Notes et documents sur Saint-Parize-le-Châtel* (suite), p. 81-116. Quelques mentions de redevances ecclésiastiques. — *Quelques ventes de biens nationaux*, p. 122-127. Simple tableau concernant des biens d'origine ecclésiastique.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
3e série, n° 8. Clamecy, 1932.

Philibert GAUTHERON : *Mémoire du produit de la cure de Montapas pour l'année 1790*, p. 91-94. Extrait des archives de la commune de Montapas.

Léon MIROT : *Lettres écrites de Perse et de Syrie par le R. P. Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone*, p. 125-163. Renseignements du plus haut intérêt sur Jean Duval, premier évêque français de Babylone, né à Clamecy le 22 avril 1597.

La Revue du Centre. 9e année, 1932.

Pierre BARBIER : *l'Église fortifiée de Saint-Pierre-de-Toucy*, p. 10-19. Notice historique et archéologique.

Alfred MASSÉ : *Pour les bibliophiles nivernais*, p. 109-112. Sur un livre d'heures à l'usage de Nevers par Simon Vostre (XVIe s.), provenant de la bibliothèque du duc de Parme.

Jean GEORGES : *Saint-Verain (Nièvre), ville forte au Moyen Age, restitution au XIIIe s.*, p. 153-171. Substantiel compte rendu des fouilles effectuées dans les ruines du château et brève description de l'église.

André BIVER.

LYONNAIS

RHONE

Nouvelle Revue du Lyonnais.
An. 1932. Lyon, impr. Audin, 3, rue Davout.

G. TRICOU : *les Entrées à Lyon de la reine Éléonore, du Dauphin et des enfants de France en 1533*, p. 47-58 (à suivre).

M. AUDIN : *Napoléon et les femmes*, p. 69-77. Fixe au 12 nov. 1806, d'après les registres d'état-civil de Lyon, la naissance d'Émilie Pellapra, née des relations de l'empereur avec Françoise-Marie Leroy, fille d'un imprimeur lyonnais, mariée au banquier Pellapra (1 portrait).

E. LEROUDIER : *les Cahiers d'Étienne Benoit, livre de raison d'un dessinateur lyonnais du XVIIIe siècle, 1785*, p. 78-83.

A. BRINTET : *les Revel, peintres du XVIIe siècle*, p. 107-120 (à suivre). Œuvres de Gabriel Revel, au musée de Château-Thierry, dans plusieurs églises de Basse-Champagne, surtout nombreuses dans les églises et le Musée de Dijon. Jean Revel, fils de Gabriel, né à Paris en 1684, mort à Lyon en 1751, fut surtout un très habile dessinateur de fabrique, l'inventeur des *points rentrés* pour la soierie lyonnaise (1 portrait).

GUILLEMAIN : *le Pont et la passerelle Saint-Vincent* (à Lyon), p. 121-127 (2 fig.). Jusqu'au XVIIe s., la Saône, à Lyon, n'était traversée que par un pont de pierre, datant du XIe siècle, à la hauteur de Saint-Nizier. Un pont de bois, reliant les anciennes églises de Saint-Vincent et de Saint-Paul, fut construit en 1637, en amont du premier. Plusieurs fois emporté par les crues, puis rétabli, il fut définitivement remplacé, en 1832, par une solide passerelle suspendue.

C. GERMAIN DE MONTAUZAN : *les Fouilles archéologiques de Fourvière* (à Lyon) *depuis la guerre,* p. 147-158 (1 plan). Résumé des campagnes de fouilles de 1911 à 1914, conduites par MM. Fabia et Germain de Montauzan, professeurs à la Faculté des lettres, sur l'emplacement de l'ancienne colonie romaine fondée en 43 av. J.-C. Elles n'ont fait découvrir aucun édifice important, mais un réseau très serré de substructions, murs épais, conduits souterrains, qui confirment l'impression, laissée par les premières fouilles, d'un quartier très habité. De nombreux objets ont été retirés partout du sol : marbres sculptés, fragments de vases en terre cuite, monnaies surtout. La fondation récente d'une *Association lyonnaise de recherches archéologiques* est un encouragement à poursuivre ces intéressants travaux.

A. CHAGNY : *Une anecdote lamartinienne : le mariage des parents du poète,* p. 159-170. Il eut lieu à Lyon, le 7 janv. 1790, dans l'église d'Ainay.

J. VERMOREL : *Un préfet du Rhône sous la monarchie de juillet; M. de Gasparin,* 1831-1835, p. 171-192 (un autographe de Thiers et 2 dessins). Nommé préfet à Lyon le 6 décembre 1831, au lendemain des troubles de novembre, M. de Gasparin justifia la confiance du ministre de l'intérieur Thiers, en maintenant l'ordre dans la ville encore agitée, et, plus tard, en réprimant l'insurrection plus grave d'avril 1834. Dans cette tâche difficile, il fit preuve de vigilance et de fermeté, mais aussi de tact et de mesure. Extraits de sa correspondance avec M. Thiers au cours de cette période.

Revue de l'Université de Lyon. Année 1932. Fascicule IV.

Jules ISAAC : *Ce que nous avons su en 1914 et ce que nous savons aujourd'hui des origines de la guerre,* p. 273-302. Il ne s'agit que des origines immédiates, c'est-à-dire de la période comprise entre le 28 juin 1914, jour de l'attentat de Sarajevo, et le 4 août 1914, jour de l'entrée des Allemands en Belgique.

M.-J. FIAT : *le Mystère de Saint-Barthélemy,* p. 303-370. Introduction et première journée d'un mystère provençal inédit de la fin du XVe siècle, d'après un manuscrit des Archives départementales des Hautes-Alpes, découvert à la Salle, près de Briançon, le 23 juin 1913.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. 3e série, tome XXIe, 1933.

P. RAVIER DU MAGNY : *Un séquestre sous la Révolution,* p. 195-230. Il s'agit du domaine de la famille Ravier du Magny, situé à Sarry (Saône-et-Loire), et mis sous séquestre en 1793, parce que deux membres de cette famille, les deux frères, avaient combattu à Lyon contre la Convention, dans l'armée de Précy. L'un d'eux, pris les armes à la main, fut fusillé dans la plaine de Brotteaux, l'autre réussit à s'enfuir sous un déguisement et s'enrôla dans l'armée des Alpes, où il devint officier, ce qui lui permit de se faire rayer, en 1799, de la liste des émigrés.

A. CHAGNY : *Une belle figure de prélat lyonnais. Le cardinal-archevêque Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu (1582-1653), d'après sa correspondance* (de l'année 1629 à 1639), p. 265-316 (1 portrait). En utilisant les

très nombreuses lettres conservées dans la Bibliothèque de Lyon, l'abbé Chagny a mis en relief l'intéressante figure de ce personnage, trop effacé par son frère cadet, le grand ministre de Louis XIII. Il en a tracé un portrait fort attachant, en insistant sur le zèle et le dévouement dont il fit preuve à l'occasion d'une épidémie de peste à Lyon.

Bulletin de l'Association lyonnaise de recherches archéologiques.
Impr. A. Rey, 4, rue Gentil, Lyon. 1932.

C. Germain de Montauzan : *Découverte d'une sépulture, rue Saint-Irénée,* septembre 1932, p. 7-11. Elle renfermait un coffre en marbre et une urne en verre, l'un et l'autre remplis de cendres et de menus ossements (photographies).

Relations intellectuelles. Périodique mensuel.
N° 4. Février-mars 1933. Impr. M. Audin, 3, rue Davout, Lyon.

Ed. Herriot : *les Foires de Lyon,* p. 5-17. Intéressants détails sur l'origine et le fonctionnement des foires de Lyon, créées au xve siècle et grâce auxquelles cette ville, si bien placée pour les échanges internationaux, devint, au siècle suivant, un centre commercial de premier ordre.

Henri d'Hennezel : *le Métier de la soie à Lyon au* xvie *siècle,* p. 28-38. Naissance et développement à Lyon de cette industrie qui a fait la fortune et la renommée de la cité lyonnaise.

Ph. Pouzet.

LOIRE

Bulletin de la Diana. Tome XXIVe, 1931-1932.

Le monastère de l'ordre de Saint-Étienne de Grandmont de Bussy, 1663-1688, p. 30-49. Pièces relatives à la fondation et à la suppression du monastère. Notes sur la famille du fondateur, Gilbert Arnaud, mort en 1683.

Notes d'onomastique forézienne : Candedunum Chandon, p. 53-60 ; *Montbrison,* p. 73-85.

Prise de possession d'une abbesse de Bonlieu (25 mars 1657), p. 68-69. — *Acte de plantation de bornes entre les deux justices de la baronnie de Couzan et de la prévôté de Boën,* 29 avril 1634, p. 70-73; voir p. 139-148 (1 plan). — *Notes sur Étienne Rolland,* prêtre prébendier, mort en 1766, p. 148-150. *Passages de troupes et lieux d'étapes en Forez. Requête du baron de Cousan et des habitants de Boën en 1537,* p. 150-153.

Les Peirenc de Moras, p. 154-161. Origine de la fortune d'Abraham Peirenc, seigneur de Moras et marquis de Saint-Priest, père d'un ministre de Louis XV. C'est pour lui que Gabriel construisit à Paris l'hôtel Biron.

Nomination d'un curé à Champoly en 1503, p. 171-175. Lettres de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et cardinal, datées de Lyon, 27 janvier 1504 (nouv. st.).

Tuile avec inscription et date trouvée à Sauvain. Autres tuiles anciennes de Rosiers-Côte d'Aurec, Sauvain et Cousan, p. 176-180 (3 figures). — *Carrelages en terre cuite trouvés à Charlieu dans la chapelle du prieur et dans la salle capitulaire,* p. 180-184 (5 figures). — *Inscription campanaire de Cervières* (1508), p. 184 (fig.).

Notes pour servir à l'histoire religieuse du Forez. Les prieurs de Pommiers, p. 185-209 (fig.). 32 notices, allant de 1259 à 1789.

Ph. Pouzet.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale. 6e série, tome II, 1931. Grenoble, 1932.

Donald Monroe : *Bourreaux du Dauphiné et d'ailleurs*, p. 1-18. Chronique anecdotique sur les exécuteurs de la haute justice et de la torture.

F. Vernay : *les Municipalités cantonales. Moirans et Rives* (1795-1800), p. 19-36. Étude un peu sommaire sur l'organisation de ces municipalités de canton au point de vue financier, militaire, religieux, etc...

Paul Perrin : *Quelques monuments historiques de l'Isère. Les deux barons*, p. 67-88. Notice historique et archéologique sur les châteaux de Beauvoir et de Bressieux, l'abbaye de Saint-Antoine, l'église de Marnans; quelques lignes sur le baron de Gordes et le baron des Adrets.

Lt-colonel de Guillebon : *le Passage du pape Pie VI à Vizille en 1799*, p. 94-103. D'après les mémoires inédits du docteur Bonnardon et de Mme Landgrèbe de Vizille.

J. Taulier : *Vente des meubles et objets mobiliers du duc de Clermont-Tonnerre, effectué en l'hôtel du commandement à Grenoble le 26 avril 1791*, p. 105-122. Inventaire et prix de vente.

A. Dussert : *Catherine de Médicis et les États du Dauphiné*, p. 123-189. Récit documenté des événements des années 1576-1579 : dissensions entre les trois ordres des états, formations de ligues secrètes parmi les paysans, doléances du Tiers-état relativement à la réalité des tailles. La reine Catherine de Médicis résida près de trois mois en Dauphiné de juillet à septembre 1579, essayant sans y parvenir de rétablir la concorde entre les partis.

R. Latouche : *la Viticulture dans le passé*, p. 191-204. Aperçu sommaire sur la culture, les mesures et les prix.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois.
Deuxième série, tome III, n° 4. Grenoble, 1932.

G. Letonnelier : *Note sur le commerce des vieux livres à Grenoble*, p. 161-165. — Du même : *Lettre inédite de Nicolas Chorier*, p. 166-171.

L. Royer : *Notes pour servir à l'histoire littéraire du Dauphiné*, p. 172-190. — Du même : *Revue des autographes dauphinois*, p. 198-214.

L. Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
51e année, 6e série. Gap, 1932.

G. de Manteyer : *le Livre-journal tenu par Fazy de Rame*, p. 1-354. Très importante introduction à ce livre de raison en langue vulgaire publié par ailleurs, dans laquelle l'auteur trace un tableau complet de la vie économique dans les Alpes embrunaises à la fin du xve et au début du xvie siècle. Suivi d'une étude philologique et d'un glossaire détaillé.

Chanoine J. Bermond : *Une ancienne famille de Lagrand. Les Hugues, ancêtres et collatéraux des marquis de La Garde*, p. 389-409. — Du même : *Prieuré de Notre-Dame de Beaulieu à l'Épine*, p. 410-417; *Prieuré de Serres et Méreuil*, p. 418-431; *Notre-Dame de Beauvoir à Pelleautier*, p. 432-435; *le Prieuré Notre-Dame de Beaujeu à Ventavon*, p. 436-440. Notices historiques sommaires sur ces prieurés qui dépendaient tous à l'origine de l'ordre de Cluny.

L. Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LXIII, p. 209-408. 1932.

L. Fillet : *Histoire du diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux depuis le* xve *siècle* (suite), p. 209-222, 257-273, 330-341. L'administration spirituelle d'Étienne Genevès. Les révisions de feux du xve siècle. Ymbert de Laye administrateur (1473-9); réside surtout à Rome. Astorge Aimèn (1479-80). Testaments d'Hugues et d'Étienne Genevès, l'un prévôt du chapitre, l'autre son frère. Guillaume Adhémar, évêque depuis 1482.

J. de Font-Réaulx : *Une créance d'un juif de Bourdeaux en 1327*, p. 223-228. Sorte d'obligation à ordre, avec endossement. — : *les Origines du Valentin*, p. 229-239. Maison de campagne de l'évêque, transformée en 1906 en orphelinat départemental. — : *États administratifs et financiers du diocèse de Valence*, p. 274-282. État du diocèse en juin 1789. Commentaires divers et notamment sur le recrutement sacerdotal. — : *Archives notariales dans la Drôme*, p. 282-90. Étudie comment peut se faire la généalogie d'une étude. État des minutes de Taulignan. — : *Usages particuliers à la paroisse de Chateaudouble*, p. 292-5. Vers 1760. — : *Une confrérie contre les duels en Valentinois* (1659), p. 391-395. Reproduction avec identification des personnes et commentaires d'un texte publié ici même par le chanoine Albe (t. III, p. 654-656).

Abbé E. Malbois : *la Batie des Reynauds à Bollène*, p. 240-241. Identification d'un lieu de la Chanson de La Croisade (vers 5678 et suiv.). — : *Un problème d'identification. Sainte-Marie de Gavilans*, p. 247-248. Javahuc sur Pierrelatte et Donzère. — : *Quelques familles du Tricastin au* xiie *siècle*, p. 323-329. Identifie l'évêque de Saint-Paul, Pons de Grillon, avec un croisé de 1103. — : *Une charte inutilisée sur la Haute-Ouvèze*, p. 353-357. Dotation de l'église Saint-Pierre d'Achais.

J. Rivière : *Un projet de soulèvement des religionnaires dauphinois en 1710*, p. 342-346. Précisions sur un mouvement déjà signalé par J. Dedieu dans *le Rôle politique des protestants français*.

Jacques Lovie : *La vie paroissiale dans le diocèse de Die à la fin de l'Ancien Régime* (à suivre), p. 358-382. Très intéressante étude où, dans une introduction générale, l'auteur étudie notamment le mouvement de l'hérésie. Des tableaux complets donnent pour chaque paroisse les chiffres absolus et proportionnels. On peut estimer que la Révocation de l'édit de Nantes a presque réduit de moitié le nombre des protestants. Chez les catholiques, l'assistance à la messe et aux vêpres, la communion pascale est générale; pas d'autres communions, sauf chez quelques femmes. La plupart des églises n'ont pas de lampe de sanctuaire constamment allumée. Détails savoureux empruntés notamment à des dépositions de témoins lors de procès.

G. Letonnelier : *Anecdotes de la vie à Valence à la fin du* xvie *siècle*, d'après deux lettres de rémission, p. 383-390. En 1584 et 1588. Scènes de rixe et autres.

Abbé L. Boisse : *les Cloches des Granges-Gontardes*, p. 396-8. A noter les détails sur la facture de la cloche de 1749.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires de la Société savoisienne d'histoire.
Tome LXVIII. Chambéry, 1931.

F. Vermale : *Sur la Révolution en Savoie*, p. 13-57. Le général Doppet et son journal l'*Écho des Alpes;* le marquis Alexis Costa et sa correspondance avec un grenoblois de 1788 à 1792.

F. Perpéchon et A. Biver : *Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Chambéry*, p. 59-97. Suite du travail déjà signalé.

G. Loridon.

HAUTE-SAVOIE

Académie florimontane. Revue savoisienne. Année 1932, Annecy.

Jean Lévitte : *le Poète Ducis* (1733-1816), p. 70-86, 141-160, 203-218, 277-293. Suite du travail déjà signalé. *Abufar* (1795), Ducis et le pouvoir, amitiés du poète.

Louis Dépollier : *Jules Philippe* (1827-1888), p. 87-94, 161-168, 193-202, 253-261. Suite du travail déjà signalé. J. Philippe préfet de la Haute-Savoie, sa révocation (1873); historien et journaliste.

Charles Marteaux : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730*, p. 52-69, 129-143, 219-233, 261-276. Commencement d'un important travail donnant, avec la forme ordinaire de chaque nom, ses variantes, son étymologie, sa signification.

Mémoires de l'Académie salésienne.
Tome L. Annecy, 1932.

Chanoine Coutin : Communications : « Réflexions sur le Serment de Fidélité qu'exigent les Français tant des Prélats de Savoie que de leur Clergé et sur la manière de prêter ledit serment », durant l'occupation française de 1703-1713, p. viii-xii. — : *le Jansénisme en Savoie*. Bulle Unigenitus. Comment Mgr de Rossillon préserva son diocèse de cette hérésie, p. xix-xxii.

R. P. Victorin : *les Chartreuses de Vallon et de Vallon-Ripaille*, p. 1-108. Histoire d'un monastère fondé en 1138, fermé par l'invasion bernoise en 1543, reconstitué à Ripaille en 1623. Organisation sociale, administrative et judiciaire de la seigneurie que possédait le couvent. Liste des prieurs de 1138 à 1793.

Mémoires de l'Académie chablaisienne.
Tome XXXIX. Thonon, 1932.

Mgr. L. E. Piccard : *Histoire de la commune de Sciez*, p. 1-392. Quelques chapitres sur l'abbaye de Filly (chanoines réguliers, xie siècle-1536); la commanderie de Filly (ordre des SS. Maurice et Lazare, 1575-1617), passée ensuite aux Barnabites; la commanderie de la Côte des Bois (ordre des SS. Maurice et Lazare); la paroisse de Sciez.

G. Loridon.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome IX (1er et 2e trimestres). Année 1932.

Jean de Servières : *Un mandement de l'évêque de Marseille pour la fécondité de la mer, 1728*, p. 38-48. Après avoir rappelé un mandement de l'évêque Turricella, en 1612, prescrivant des prières et ordonnant un jeûne de trois jours pour obtenir la disparition des dauphins qui détruisaient les poissons tout le long des côtes, l'auteur publie in extenso le mandement de Mgr de Belsunce de 1728 : aux maux de toutes sortes dont souffre la ville, s'ajoute la stérilité de la mer qui ruine les familles des pêcheurs; des prières seront faites dans toute la ville et principalement dans la paroisse de Saint-Laurent.

Dr Edgar Leroy : *Saint-Rémy de Provence. L'ancienneté de ses églises*,

p. 42-44. Des sondages récents, dont le résultat est consigné dans ce bref article, permettent de situer entre le Planet et la traverse du Petit-Puits l'emplacement de la plus ancienne église de Saint-Rémy.

Nota. — Le tome XII (an. 1932) de *Provincia* ne contient rien qui intéresse la *Revue*.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* n'a rien publié en 1932.

Émile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan

Mémoires. Tome XXXVIII, 1930-1931. Draguignan, impr. Négro, 1931.

Éva Boyer : *le Quartier rural des Selves, commune de Draguignan*, p. 11-16. Notice sur les chapelles rurales, toutes de style roman, de Saint-Mitre et de N.-D. des Selves.

Jean Allemand : *la Société populaire de Draguignan, 1790-an III*, p. 72-87. Évolution religieuse de cette société, « catholique gallicane et royaliste au début, antichrétienne et montagnarde pendant la Terreur, tolérante et thermidorienne après la chute de Robespierre ».

Léonce Boniface : *le District de Saint-Paul du Var, 1790-an IV*, p. 76-96. Chapitre IV, Histoire religieuse.

Le Var historique et géographique. année 1932. Antibes, impr. Cruvès.

Georges Sinibaldi : *Au sujet du cardinal de Latil, aumônier de Charles X* (n° 51), p. 478-481), qualifié « fils de concierge ».

La Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.

1932, Impr. Cisson, Fréjus.

P. Chaix : *Saint Hilaire à Ollières*, p. 483-486. Brève notice sur les ermites agriculteurs, 1690-1789.

Les Archives de Trans en Provence. 1932. J. Barles, éditeur.

Extraits des registres de catholicité de Trans, n° 25, p. 117-121.

M. Courtecuisse.

ALPES-MARITIMES

Rien à signaler.

G. Doublet.

CORSE

Revue de la Corse. 13e année, 1932. Paris.

Abbé Vincensini : *Un épisode politico-religieux pendant le généralat de Pascal Paoli*, p. 123-134. Pour mieux détacher la Corse de la tutelle génoise, Paoli entend réaliser une séparation religieuse qui complètera l'indépendance territoriale et politique. Aussi bien les membres du clergé insulaire sont-ils très patriotes, surtout dans les couvents, et, entre tous, les Capucins. Paoli obtient pour eux un provincial particulier, le P. d'Altiani, et le supérieur général, le P. Séraphin de Capricolle, en avertit Paoli le 24 juillet 1759. Mais le gouvernement génois fulmine et menace d'expulser tous les Capucins de la République : le P. Séraphin fait amende honorable et révoque le P. d'Altiani. Paoli proteste et demande aux Capucins corses de désavouer leur supérieur (Reproduit des documents inédits de 1759 et 1760 empruntés aux Archives d'État de Gênes).

Pierre Savelli de Guido : *la Ville de Balania et la chapelle de San Ciprianu en Balagne*, p. 135-138. Indications intéressantes et hypothèses risquées à propos de deux édifices gothiques de la Balagne : la chapelle de San Marcellu, sur le territoire d'Aregnu (actuellement en ruines) et celle de San Ciprianu, sur le territoire de la commune de Corbara.

Archivo storico di Corsica, 8e année, 1932. Livourne.

R. Russo : *la Ribellione di Sampiero Corso*, p. 26-64 et 161-186. Fin de l'étude commencée en 1930. Sampiero disparu, Pie V offre à Gênes ses bons offices pour pacifier l'île (l'évêque de Sagone, puis A. F. Cirni) et ne craint pas de condamner son administration oppressive.

V. Adami : *I manoscritti della Biblioteca Ambrosiana di Milano relativi alla storia di Corsica*, p. 73-100. Les documents les plus intéressants au point de vue religieux remontent au XVIe siècle et proviennent de la correspondance du cardinal Frédéric Borromée avec les évêques corses (21 lettres sont ici reproduites, s'échelonnant du 18 juillet 1581 au 1er mai 1618). De nombreuses pièces aussi concernant la nomination en 1760 d'un visiteur apostolique en Corse.

M. T. Guarnaschelli : *Una pagina di storia corsa nel « Liber Pontificalis »*, p. 105-107. Contre le péril sarrasin le pape Léon IV fait appel aux Corses qui répondent avec empressement (Voir *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 125).

Ersilio Michel : *I manoscritti della Biblioteca Casanatense di Roma relativi alla storia di Corsica*, p. 214-223. Documents concernant la souveraineté du Saint-Siège sur l'île, les missions et les visites épiscopales au XVIIe et au XVIIIe s., la nomination de Mgr Crescenzio de Angelis comme visiteur apostolique en 1760, etc. — : *le Carte Fesch nell'Archivio dipartimentale di Lione*, p. 525-538. Inventaire des 150 fascicules des papiers Fesch (aux archives archiépiscopales et transférés après la loi de Séparation aux Archives départementales du Rhône).

Carlo Bornate : *la Corsica verso la fine del secolo* XV, page 309-351. La forteresse d'Ajaccio, autour de laquelle s'édifie la ville moderne, date de cette époque; l'évêque Gabriel de Franchi est hostile à cette construction.

Ilario Rinieri : *I vescovi della Corsica*, p. 352-367. Suite de l'étude déjà signalée (an. 1932, p. 430). Il est ici question des missions et écoles des Jésuites dans l'île et surtout du P. Silvestre Landini qui fut envoyé par Jules III et Ignace de Loyola.— : *la Vera figura storica di Sampiero Corso*, p. 461-499. Critique l'étude de R. Russo (analysée ici même), notamment à propos des rapports avec le pape et des tentatives faites pour donner la Corse au Saint-Siège.

R. di Tucci : *la Congiura di Jacopo Mancoso, vescovo di Ajaccio (1480)*, p. 368-378. En faveur du roi de Castille et d'Aragon par l'intermédiaire de Léonard Stefano, catalan.

M. Battistini : *Vita del beato Girolamo, monaco benedettino di Montoliveto*, p. 517-524. Étude critique d'une biographie due à André de Volterra qui ne put connaître le bienheureux (1431-1478), mais qui, entré dans l'ordre de Monte Oliveto en 1514, put recueillir sur lui toutes sortes de renseignements originaux.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Études historiques. 99e année. Paris, 1932.

Léon Deries : *Un procès de transfert monastique au* XVIIIe *siècle. Le bénédictin de Saint-Germain-des-Prés Dom Carpentier aux prises avec ses supérieurs au sujet du « Glossaire » de Du Cange*, p. 41-54. Le Grand Conseil, qui prononça dans la cause dont il s'agit, voyait souvent porter devant lui des affaires concernant le passage d'un religieux d'un ordre dans un autre, c'est-à-dire les affaires que le langage juridique d'autrefois désignait sous le nom de *translation*, comme le montre un précieux recueil d' « Extraits des registres du Grand Conseil » qui est conservé aux Archives nationales sous la cote U 613-619 et forme une sorte de table des matières des arrêts de cette juridiction. Le présent procès avait été engagé à l'occasion d'un bref de translation obtenu par Dom Carpentier afin d'être autorisé à passer de la congrégation de Saint-Maur dans l'ordre de Cluny, à l'abbaye de Longues près Bayeux, bref au sujet duquel, ainsi qu'au sujet de la sentence de l'officialité qui en avait prescrit l'exécution, le supérieur de la congrégation de Saint-Maur avait interjeté un appel comme d'abus. Par arrêt rendu le 14 février 1741 (Voir Arch. nat., V5 778) le Grand Conseil, après avoir ouï les plaidoiries des parties et les conclusions de l'avocat général déclara « qu'il n'y avait abus ». — L'histoire de l'organisation des ordres religieux ne semble pas avoir grand fruit à retirer de ces débats qui ont retenu l'attention de M. Deries uniquement en raison du rang éminent occupé dans le monde de l'érudition par Dom Carpentier, le principal collaborateur au supplément composé par les Bénédictins pour le *Glossaire* de Du Cange. Aussi bien cet état d'âme correspond-il, croyons-nous, à celui des contemporains, parties au procès, puisque le motif le plus puissant qui poussa la congrégation de Saint-Maur à combattre le bref de translation paraît bien avoir été le reproche qu'on faisait à Dom Carpentier d'avoir gardé par devers lui, en quittant Saint-Germain-des-Prés, tous les matériaux réunis par les Bénédictins pour le *Supplément au Glossaire* de Du Cange.

Jean Vinot-Préfontaine : *Un curé de Paris sous la Révolution. Sébastien-André Sibire* (1742-1823), p. 127-164. Très intéressante pour l'histoire du clergé constitutionnel est cette monographie d'un prêtre d'origine parisienne, dont on suit l'existence tourmentée depuis l'ouverture de sa carrière sacerdotale jusqu'à son extrême vieillesse. Il débuta comme missionnaire sur les côtes d'Afrique et, pendant deux ans, il évangélisa le Congo (1766-1767). Contraint par la maladie à rentrer en France il se consacra au ministère paroissial. Au moment de la Révolution il était attaché à la paroisse Saint-Roch, ainsi que Fauchet, le futur évêque constitutionnel du Calvados, qui devint son ami. C'est apparemment l'influence de celui-ci, ainsi que celle d'un autre de ses amis, l'abbé Grégoire, qui poussa Sibire à prêter serment dans une paroisse où huit prêtres seulement sur soixante-dix, acceptèrent de jurer. — Après avoir obtenu quelques voix dans les différents scrutins ouverts pour l'élection des curés de Paris, l'abbé Sibire, le 6 mars 1791, fut par 155 suffrages élu curé de Saint-François d'Assise au Marais, paroisse qui venait d'être créée dans l'église des Capucins du Marais pour remplacer Saint-Jean-en-Grève, supprimée l'année précédente.

Le récit de l'élection de Sibire est suivi de détails sur le rôle du nou-

veau curé dans sa paroisse : citation de chants religieux de sa composition; liste des objets du culte fournis par lui à la demande de l'abbé Edgeworth pour permettre à celui-ci de célébrer la messe au Temple, le matin de l'exécution de Louis XVI; difficultés rencontrées pour l'installation de son presbytère dans le couvent des Capucins. L'exercice de ses fonctions paroissiales fut brusquement interrompu par une de ces mesures de violence qui auraient dû ouvrir les yeux des prêtres constitutionnels sur les vrais sentiments des dirigeants révolutionnaires si ce malheureux clergé n'avait pas été aveuglé par de trompeuses illusions : le 26 brumaire an II Sibire était arrêté dans son presbytère et son église fermée. Après plusieurs réclamations, après la présentation de mémoires justificatifs, il finit par savoir que ce qu'on lui reprochait était d'avoir célébré la messe de minuit, d'avoir provoqué la procession de la Fête-Dieu et d'être « attaché à son état de prêtre jusqu'au fanatisme ». Cependant il profita du mouvement de réaction qui suivit le 9 thermidor et il fut mis en liberté le 4 fructidor an II. Il chercha à rétablir l'exercice du culte dans sa paroisse et à reprendre possession de son église qui avait été désaffectée. — Mais les fidèles se détachaient de plus en plus du culte constitutionnel pour reprendre la pratique du culte catholique. La plupart des prêtres assermentés se rétractaient et ceux qui refusaient, comme Sibille, de renier le serment constitutionnel, voyaient l'isolement se faire autour d'eux. En 1800 il n'avait plus de quoi payer le loyer de son église et Saint-François du Marais fut occupé par l'ancien clergé non jureur de Saint-Jean en Grève, ce qui valut à cette église le nom de Saint-Jean-Saint-François qu'elle a conservé depuis. La publication du Concordat allait bientôt porter le dernier coup au culte constitutionnel, comme le comprenait bien l'abbé Sibire, ce qui lui inspira la publication du *Mémoire adressé au gouvernement au nom du clergé constitutionnel de Paris* qu'il fit paraître en messidor an X. — Sibire s'était retiré dans un oratoire privé, où il conserva encore quelques fidèles et administra quelques baptêmes jusqu'au mois de juin 1803 où cet oratoire fut fermé. — Alors, ce fut pendant une quinzaine d'années la cessation de tout ministère; le malheureux chercha à exercer son activité en s'adonnant à l'étude de l'histoire des instruments de musique. La vieillesse et le besoin le contraignirent en 1817 à solliciter les secours du gouvernement et en 1818, ayant rétracté son serment schismatique, il fut attaché à la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis et mourut à 82 ans le 20 octobre 1823.

Louis Roche : *Au Puy, il y a cent cinquante ans* (*Une conversion manquée*), p. 403-412. Récit anecdotique, relatant l'escapade d'un jeune protestant, dont les oncles, négociants à Lyon, avaient une maison au Puy, qui s'était réfugié chez les Capucins de cette ville, sous prétexte d'y vouloir faire son abjuration. C'était là fantaisie de jeune homme, et le frère Gardien ne voulut pas se prêter à ses désirs, ne le trouvant « ni assez instruit, ni assez ferme dans ses résolutions ».

Marquis de Montmorillon : *Au soir de la Restauration. La loi du « Sacrilège »*, p. 423-430. Étude faite d'après la correspondance secrète de Thiers avec le baron allemand Cotta, député de Stuttgart, propriétaire de la *Gazette d'Augsbourg*. Considérations théoriques et détails sur les débats parlementaires. A la Chambre des pairs, le projet de loi fut attaqué par Molé, défendu par La Bourdonnaye et de Bonald. A la Chambre des députés le projet présenté par Villèle fut combattu d'abord avec noblesse et courtoisie par Royer-Collard, puis par Benjamin Constant qui donna à la discussion un caractère pamphlétaire.

Léon Le Grand.

Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole Française de Rome.
XLVIIe-XLIXe années, 1930-1932. Paris, de Boccard.

René JULLIAN : *le Portail d'Andlau et l'expansion de la sculpture lombarde en Alsace à l'époque romane* (t. XLVII, 1930, p. 25-38). Illustré.

J. LESELLIER : *Jean de Chenevières, sculpteur et architecte de l'église Saint-Louis des Français à Rome* (t. XLVIII, 1931, p. 233-267). Article des plus intéressants. Il s'agit d'un sculpteur rouennais qui travailla à Rome pour l'église nationale des Français et qui mourut quelques semaines avant le sac de Rome, en 1527, lorsque l'église sortait à peine de terre. Mais ses ouvrages de sculpture, reproduits dans cet article, parurent tellement beaux que Giacomo della Porta dut les conserver dans la construction nouvelle. Voir la *Revue*, t. XVIII (1932), p. 407.

Edmond René LABANDE : *le Rôle de Rinaldo Orsini dans la lutte entre les papes de Rome et d'Avignon, 1378-1390* (t. XLIX, 1932, p. 157-180). Avec ce capitaine massacré le 14 avril 1390, dans l'église d'Aquila tomba un des plus forts appuis de la papauté avignonnaise.

Paul DESLANDRES.

La Révolution française. Tome LXXXV, 1932. Paris, Rieder.

P. CARON : *la Commune de Paris et les massacres de Septembre* (fin), p. 16-41, 105-132, 200-219. Achevant sa démonstration, l'auteur donne les raisons qui, d'après lui, ne permettent pas de conclure que les municipaux aient présidé aux massacres dans lesquels périrent tant de prêtres innocents. Certains d'entre eux, à l'Abbaye et surtout à la Salpêtrière, bien qu'installés à côté des juges populaires, peuvent être tout au plus considérés comme des *assistants*.

M. LASCARIS : *l'Abbé Grégoire et la Grèce*, p. 220-235. Grégoire était en rapport avec plusieurs savants grecs, entre autres Coray et Mustoxidi. Il aimait les Grecs, comme le prouve la lecture de son *Histoire des sectes*. Il a prédit bien avant l'événement leur affranchissement. Au fond de l'intérêt qu'il leur portait, il y avait l'espoir de les voir se convertir au catholicisme.

Jean de LA MONNERAYE.

Annales historiques de la Révolution française.
49e année, 1932. Paris, Mellottée.

L. ROY et P. NAVAND : *Un baptême civique à Lons-le-Saunier en mars 1792*, p. 67-69. Celui de Liberté, Constitution, Désirée, fille du citoyen Charve, homme de loi. Un prêtre constitutionnel, Marion, y procéda.

Jean de LA MONNERAYE.

Revue Mabillon. Abbaye de Ligugé (Vienne), 21e année, 1931.

Dom Alexis PRESSE : *l'Abbé de Rancé a-t-il voulu fonder une observance particulière?* p. 49-60. A cette question qu'il se pose l'abbé de Tamié répond négativement. Voici presque textuellement ses conclusions : « 1° L'abbé de Rancé a voulu ressusciter le Cîteaux primitif, et non pas fonder un Institut spécial, pas même un Cîteaux modifié; 2° il a cru de bonne foi que sa réforme était effectivement une reprise du Cîteaux primitif, un retour à saint Bernard, sauf en quelques points, où, de son propre aveu, il s'est trouvé impuissant à rétablir les anciennes pratiques; 3° cependant, en réalité, sa réforme n'était pas ce qu'il pensait, et parce qu'il avait ignoré en partie ce qui constitue l'institut cistercien », et parce qu'il avait trop insisté sur l'aspect pénitentiel, notamment sur les austérités corporelles. Donc Rancé n'a pas voulu fonder une

observance particulière, mais, malgré lui, il l'a fait. Et l'on ne croit pas dépasser la pensée de l'auteur, ni les termes mêmes de l'article, en affirmant que l'auteur regrette les observances du Cîteaux primitif, et voudrait les voir revivre, ce qu'il croit possible.

Jean Godefroy : *Un demi siècle de vie bénédictine pendant la Renaissance à l'abbaye champenoise de Montier-la-Celle*, p. 25-46, 90-118, 185-211 (et en 1932 : p. 1-28, 65-77). L'abbaye fut fondée en 650. La présente étude va de 1488 à 1534, traitant de l'action des deux derniers abbés réguliers Charles de Refuge, et Antoine Girard. Le tableau que trace M. Godefroy de la vie monastique à Montier est loin d'être brillant. L'abbé, bien que régulier, ne réside plus au monastère. Il a un hôtel à Troyes. C'est une des grandes causes de la décadence. Sa vie est très extérieure : voyages, réceptions fréquentes, festins, surtout la gérance des fermes; telles sont ses principales occupations. La différence n'est pas grande avec la vie que mènerait un commendataire. La substitution dut être facile; pour les moines, le changement ne fut pas grand.

La communauté nous apparaît comme une personne morale indépendante de son supérieur, traitant avec lui de gré à gré sur des questions de discipline intérieure, de liturgie, de nourriture. « Pour tout ce qui n'est pas l'office divin, qui marque la tradition la plus stable, c'est-à-dire pour la nourriture, pour le pécule monacal, le vestiaire, il y a eu lente transformation, séparation des menses, tendance de l'abbé à se tenir à distance des moines; tout cela précipite ceux-ci dans une opposition parfois déclarée, toujours regrettable : évolution capitale de la vie monastique, dont nous allons juger les fruits » (p. 49).

Ne jetons pas la pierre aux moines, ni même à l'abbé de Montier-la-Celle. Le relâchement était presque général à cette époque dans l'ordre de Saint-Benoît, et l'introduction de la commende ne fut pas précisément faite pour y porter remède. Malgré des essais partiels de réforme, il faudra attendre Richelieu, dont la main ferme devait aider les congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur à se répandre dans la Lorraine et dans presque toute la France.

Quant aux moines pris individuellement, on les connaît bien peu. Aucun écrit ne nous renseigne sur leur vie intérieure. Les seuls documents retrouvés sont des comptes de dépenses, et, bien entendu, les dépenses les plus fréquentes et les plus élevées sont (au risque de fausser les proportions) celles de la table. Elles étaient à la charge de l'abbé qui, de Troyes, envoyait chaque jour tout le nécessaire, fixé une fois pour toutes par un règlement en forme de contrat bilatéral. De la bibliothèque, il est fort peu question. L'abbé s'occupait avec assez d'attention du renouvellement des livres liturgiques, mais aucun achat de livre d'étude n'est jamais mentionné.

Pour le détail de leur vie, on est donc réduit à des suppositions. Cependant M. Godefroy essaie d'en tracer un tableau. « La carrière d'un religieux de Montier-la-Celle, écrit-il, est maintenant facile à suivre. Lorsqu'une place monacale est libre, elle est conférée par l'abbé à un jeune homme qu'il connaît, ou qui lui est recommandé. La vocation est une question accessoire... Une fois le festin de profession payé, le jeune religieux continue sans doute ses études jusqu'à la prêtrise. Il est alors chargé de l'office divin... Dès qu'un des plus petits bénéfices vient à vaquer, il lui est conféré de droit; puis au fur et à mesure que ses confrères meurent, il résigne son premier bénéfice à un confrère plus jeune pour en obtenir un plus important. L'avancement se fait à l'ancienneté comme dans les administrations modernes... Ces religieux sont plutôt de petits fonctionnaires que des moines.

Dom Charles de Refuge, l'avant-dernier abbé régulier, entreprit la reconstruction de l'église. Son successeur continua, et dans une vue plus vaste, fit renouveler tous les bâtiments de l'abbaye : ces travaux considérables ne furent terminés que sous les abbés commendataires. Il n'en reste pour ainsi dire rien. Le grand monastère dont dépendaient 17 prieurés ou celles et 19 granges, l'abbaye puissante, qui jouissait du droit de haute et basse justice, est devenue une ferme. Où est donc l'intérêt de cette longue étude ? Le voici : ces pages jettent un peu de jour sur une époque mal connue de l'histoire monastique, sur la longue période d'obscurité qui s'étend de la mort de Pierre le Vénérable à l'établissement de la réforme de Saint-Maur et de Saint-Vanne.

22e Année, 1932.

Dom J. Othon : *les Origines cisterciennes*, p. 133-164, 233-252. « Réaliser de point en point, en observant la règle à la lettre, le plan de vie monastique conçu et tracé par saint Benoît, tel fut le principe générateur de l'Ordre cistercien, de ses usages, de son esprit » (p. 164). Le principe de la réforme ne fut donc pas le relâchement des moines du XIe siècle. Les moines de cette époque n'étaient pas tombés dans le relâchement, dit l'auteur. Il le dit, et il le prouve. Comment ne pas louer l'érudition répandue à profusion dans le premier article, où l'on cite et passe en revue une centaine de monastères dans le but d'examiner l'état de ferveur ou de relâchement de l'Ordre monastique. L'auteur prend sur la plupart des points le contre pied des opinions communément reçues. Mais ses affirmations sont modérées, claires, elles sont appuyées sur une étude approfondie, sur une documentation immense, ses conclusions sont nettes : on est pleinement convaincu de la vérité de ce qu'on a lu.

Nulle part à cette époque, la règle n'était observée à la lettre. On avait adouci certaines observances, aggravé ailleurs les austérités. Surtout la durée considérable des offices liturgiques avait détruit l'équilibre établi par saint Benoît entre la prière et le travail, et rendu nécessaire plusieurs adoucissements. Les moines quittèrent Molesmes. L'abbé Robert était à leur tête. La fondation connut des débuts pénibles. La vertu de l'Abbé lui permit d'en triompher, après quoi il retourna à Molesmes. D'autres articles sont en cours de publication.

Dom G. Charvin : *les Lettres de Dom Antoine Durban, procureur général de la congrégation de Saint-Maur près la cour de Rome*, p. 46-57, 110-129, 253-259. Quinze lettres de Dom Durban ont déjà paru dans cette Revue avant la guerre (1910-11). Dom Charvin manifeste l'intention de continuer cette publication, et donne ici au public vingt-cinq lettres (5 avril-23 août 1672). On y trouve les petites nouvelles, les petits potins de la cour de Rome; il y est parlé des publications des Mauristes; des nominations de cardinaux, des intrigues, etc. On nomme de temps à autre Arnauld, avec sympathie, semble-t-il ; mais c'est bien avant la bulle *Unigenitus*.

Dom Jacques Rivet.

PÉRIODIQUES CANADIENS.

Nova Francia. Revue d'histoire du Canada, vol. VII. 1932. Paris.

La biographie de *Daniel d'Auger de Subercase, gouverneur de Plaisance* (1703-1705), par M. Robert Le Blant, donne des renseignements nouveaux sur l'état de la petite colonie de Terre-Neuve que la France allait perdre peu d'années après ; les familles établies à Plaisance et qui formaient un groupe de 450 personnes étaient pour la plupart originaires du pays basque d'où venaient aussi le plus grand nombre des navires qui fréquentaient le port.

M. le baron de La Chapelle a écrit l'histoire de *Pierre Passerat de la Chapelle*, bon officier né dans le Bugey en 1734, passé au Canada en 1756 et qui dirigea en 1760-1761 la difficile retraite d'une petite garnison française vers la Louisiane.

L'article de M. R. Le Blant : *les Trois mariages d'une canadienne, Anne d'Entremont* (1694-1778) et les documents concernant les familles d'Ailleboust et Féré du Baron intéresseront les généalogistes.

Dans une conférence donnée le 18 décembre 1931, M. le contre-amiral G. Loizeau a protesté contre l'oubli du nom du roi de France, François Ier, dans les projets de commémoration en 1934 de la découverte du Canada : il est certain, en effet, que Jacques Cartier ne put faire son voyage de 1534 qu'avec l'aide du roi.

H. Bourde de la Rogerie.

Le Bulletin des Recherches historiques.
Organe du Bureau des Archives de la province de Québec.
Année 1930. Levis.

Lettre du gouverneur d'Avaugour au ministre (4 août 1663), p. 12-23. A la suite : mémoire attribué à ce gouverneur sur les moyens de se fortifier contre les Iroquois. Il expose son grand dessein : « établir dix provinces de la même façon qu'à Québec ». Si le roi le veut, « il peut se dire maître de l'Amérique et tous les hérétiques n'y demeureront qu'autant qu'il lui plaira ». Par hérétiques, M. d'Avaugour désigne visiblement les Anglais, Hollandais, Suédois.

Lettre de Colbert à Mgr de Laval (Paris, 15 mai 1669), p. 176-177. Le roi lui a accordé 6 000 livres de gratification destinées surtout à l'instruction des petits sauvages, « n'y ayant rien de plus important pour l'avantage de cette colonie et pour le salut des sauvages ».

Le P. Alain de Becdelièvre : *la Congrégation des Messieurs chez les Jésuites de Paris et les Missions de la Nouvelle France*, p. 301-306. Cette congrégation, placée sous le patronage de la Sainte Vierge, avait été fondée, vers 1630. par les Jésuites dans leur Maison professe de la rue Saint-Antoine. Les membres en étaient ecclésiastiques ou laïques. Ils s'occupaient d'œuvres de charité et s'intéressaient à la propagation de la foi chez les sauvages, chez ceux du Canada notamment. En 1654. les Hurons les remerciaient des aumônes qu'ils en recevaient depuis plusieurs années. François de Laval, premier évêque de Québec, fut certainement un des plus zélés congréganistes. Sur les six évêques qu'il y eut au Canada sous le régime français, cinq appartinrent à la congrégation des Messieurs. Le seul qui n'en fit point partie fut Mgr de Saint-Vallier.

Les Jésuites au Canada après la suppression de la Compagnie de Jésus, p. 752-758. D'un commun accord Sir G. Carleton et Mgr Briand n'appliquèrent point le bref du 21 juillet 1773 et laissèrent vivre en paix les douze Pères Jésuites français du Canada. L'article fait allusion à un incident qui survint au sujet des biens des ex-jésuites que la cour d'Angleterre voulait confisquer et confisqua en effet à la mort du dernier survivant (1800).

Année 1931.

Lettre du P. Paul Lejeune au cardinal de Richelieu (Québec, 1er août 1635), p. 314-316. Tirée des archives des Affaires étrangères. Épître très littéraire. Débute par un somptueux panégyrique de Richelieu. Le P. Lejeune implore son appui pour le Canada : « Ces Messieurs de la Nouvelle-Compagnie [des Cent Associés] y ont plus faict de bien en un an que ceux qui les ont devancés en toute leur vie... » Nombre d'artisans

français passent à l'étranger « faute de terre ». Il faut les diriger sur la Nouvelle-France. Mais les frais que représente le transport des émigrants sont très élevés. La Compagnie se découragera si le cardinal ne vient à son aide.

O. Lapalice : *Figures des temps héroïques*, p. 433-445. Les premiers colons de Montréal, lorsqu'ils faisaient leurs testaments, notamment avant de partir en expédition contre les Iroquois, disposaient assez souvent de tout ou partie de leurs modestes biens en faveur de l'Église. Mais la plupart de ces testaments ne furent pas exécutés : les testateurs s'étant mariés ou ayant changé d'avis. Après 1665, la ferveur religieuse diminue, même à Montréal.

Année 1932.

Lettre du R. P. Bonnault, S. J. au comte de Pontchartrain (Angoulême, 5 mars 1701), p. 108-109. Tirée de la collection Clairambault. Au sujet de son neveu, soldat dans une des compagnies de Plaisance, qui venait d'être condamné aux galères pour désertion.

Gustave Lanctôt : *la Nouvelle-France en 1665. Une lettre inédite du P. Ragueneau*, p. 219-222. Extrait des Mélanges Colbert. Écrite de France. Pleine de détails précis sur les événements de cette année-là : arrivée au Canada de MM. de Tracy et de Salières, du régiment de Carignan, ainsi que d'un convoi d'émigrants parti de Dieppe etc.; nouvelles des missions.

Claude de Bonnault : *la Compagnie du Saint-Sacrement. Le baron de Renty et le Canada*, p. 323-352. Renty, le grand mystique du XVIIe siècle, a joué un rôle important dans l'histoire du Canada à ses débuts. On doit au R. P. Bessières de l'avoir mis en lumière. De 1639 à sa mort (1649), Renty a été le chef et l'âme de la Compagnie du Saint-Sacrement. Entre autres préoccupations, cette société a eu manifestement celle de faire en Amérique une grande et forte Nouvelle-France, par la conversion des sauvages, par l'établissement de colons français. Entre la Compagnie et les jésuites, il n'y a pas eu la rivalité systématique qu'ont imaginée certains auteurs. On constate entre eux des rapports étroits, de constants échanges spirituels, une collaboration cordiale. Les dissentiments qu'a enregistrés l'histoire tenaient surtout à des oppositions de caractères chez certaines personnalités. « Le Canada existerait-il ... sans le baron de Renty ? » A plusieurs reprises, il paraît avoir sauvé la colonie française : par des envois de soldats, par des secours en argent, par la fondation de Montréal (1642). La Société de Montréal est l'œuvre, la filiale de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Hervé du Halgouet : *Lettres de l'abbé J.-B. Curatteau à son frère*, p. 356-380. J.-B. Curatteau, du diocèse de Nantes, passa au Canada en 1754, comme clerc tonsuré. Ordonné à Québec en 1757. Mort à Montréal en 1790. Fondateur, en 1767, d'un collège qui devint plus tard le Petit Séminaire de Montréal. Les lettres de l'abbé Curatteau, adressées à un de ses frères, demeuré en France et comme lui ecclésiastique, ont été écrites de 1778 à 1789. Elles renseignent sur l'état de l'Église canadienne à cette époque et sur la vie religieuse de la colonie, dont J.-B. Curatteau déplore l'affaiblissement sous le régime anglais.

Mémoire pour la découverte de la mer de l'ouest dressé et présenté en avril 1718 par Bobé, prêtre de la Congrégation de la Mission, joint à sa lettre du 31 janvier 1722, p. 475-496. Tiré des Archives de la Marine. Résume les connaissances acquises à cette date sur le pays que le P. Bobé appelle la Bourbonie, c'est-à-dire la partie de l'Amérique située entre le 45e et le 70e degré de latitude, au nord-est du continent, limitrophe de l'Asie.

Une lettre inédite du R. P. Bressani, p. 546-547. Inédite ou peu connue, cette lettre conservée aux archives communales de Bordeaux, est adressée à Mme la présidente de Pontac, à Bordeaux, « d'une cabane huronne le 23 d'avril 1646 ».

P. G. Roy : **Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1929-1930.** Québec, Paradis, 1930.

Lettres de saint Charles Garnier, p. 1-43. L'un des martyrs jésuites du Canada. Y arriva en 1636. Massacré en 1649 par les Iroquois à la mission de Saint-Joseph. Au nombre de dix-neuf, ces lettres ont été écrites entre 1631 et 1649. Ce sont essentiellement des lettres spirituelles, sauf celles que le saint martyr écrivit une fois entré au Canada, et surtout en Huronie. On est heureux d'avoir une pareille source pour l'histoire des missions jésuites. « La plus importante partie de ces lettres a été citée par le P. Félix Martin dans sa biographie manuscrite du P. Charles Garnier. » Mais, cet ouvrage n'ayant jamais été imprimé, la publication de M. Roy a tout l'intérêt de l'inédit.

Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal en Canada, p. 141-189. L'auteur, l'abbé François Vachon de Belmont; né à Grenoble en 1645, arriva au Canada en 1680, devint, en 1701, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. Il y mourut en 1732. L'ouvrage publié par M. Roy a été photographié sur le manuscrit qui existe aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ce recueil contient notamment « la vie de Mlle Le Ber, anachorette recluse dans la maison des Sœurs de la congrégation de N.-D. de Ville-Marie » et l'éloge funèbre de la vénérable sœur Marguerite Bourgeoys.

P. G. Roy : **Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1930-1931.** Québec, Paradis, 1930.

Correspondance échangée entre la cour de France et l'intendant Talon pendant ses deux administrations dans la Nouvelle-France, p. 1-182. Jean Talon, le plus grand peut-être des intendants du Canada, le fut de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672. Sa correspondance administrative est publiée ici d'après une photographie prise sur les originaux, conservés aux Archives des Colonies. Les historiens l'ont souvent utilisée. On y retrouve maint détail sur les rapports de Talon avec le clergé, tant séculier — prêtres des Missions Étrangères et de Saint-Sulpice — que régulier — Jésuites et Récollets; sur ce que Garneau a appelé avec un peu d'emphase les « luttes de l'Église et de l'État ». La correspondance de Talon est illustrée au moyen de simili-gravures : portrait de l'intendant et reproduction des lettres originales.

P. G. Roy : **Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1931-1932.** Québec, Paradis, 1932.

Ce *Rapport* contient, en hors-texte, plusieurs planches, reproduction en simili-gravure de divers monuments ou objets, intéressants pour l'histoire ecclésiastique, qui figurent au nouveau musée de la Province: Pages 176-177 : l'église de Beaumont, d'après un modèle en bois. Elle date de 1733. C'est une des plus anciennes de la Province. — Pages 192-193 : Vieilles statues de saints en bois, probablement du XVIIIe siècle. Le Canada a eu, à ce moment, une excellente école de sculpteurs sur bois. Elle a produit des œuvres de grand style. — Pages 224-225 : l'ancien autel de l'église Saint-Joseph de Soulanges, délicieux spécimen de l'art du XVIIIe siècle.

Claude de Bonnault.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

R. P. Henri-Marie Féret [766], des Frères Prêcheurs, Le Saulchoir, Kain-lés-Tournai (Belgique), présenté par M. Jordan.

M. Léon Pommeray [767], docteur en droit, licencié ès lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris, 17, rue de l'Yvette, Paris (XVIe), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé A. Fabre [768], Lectures circulantes, Valence d'Albi (Tarn), présenté par M. de Lacger.

M. le chanoine Auguste Tambour [769], doyen de Luzy (Nièvre), présenté par M. Cachet.

NÉCROLOGIE

S. EXC. MGR DE CARSALADE DU PONT.

Le regretté évêque de Perpignan, qui s'est éteint le 29 décembre 1932 dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, apparaîtra avant tout dans l'histoire comme une magnifique incarnation religieuse de la Catalogne française, tellement il a été Catalan de cœur et d'âme, au point de faire oublier par son peuple, avec lequel il s'était si pleinement identifié, ses origines gasconnes.

C'est en effet à Simorre (Gers) que Mgr de Carsalade du Pont a vu le jour le 16 février 1847. Bien des fois, au cours de sa jeunesse pieuse et studieuse, il se laissa attarder à la contemplation de la vieille église fortifiée à l'ombre de laquelle il était né et dont les formes massives et robustes n'ont pas peu contribué à éveiller en lui la passion de l'archéologie qui ne l'abandonnera jamais. Au même moment, la lecture de certaines pages colorées de Chateaubriand et d'Augustin Thierry enflammait son imagination qui s'annonçait ardente et enthousiaste, tandis que celle des *Chroniques de Gascogne* de Dom Brugède lui insufflait le goût de la recherche historique. Sa vocation sacerdotale, qui se dessina de bonne heure, se doublera d'une autre, celle de l'érudition au service de laquelle il apportera un tempérament de poète et d'artiste.

Entré dans les saints ordres, il parcourt successivement tous les degrés du *cursus honorum*. Partout, comme vicaire, comme desservant de campagne, comme curé de Saint-Pierre d'Auch, il se révèle comme un prêtre admirable, rayonnant de cette humilité délicate et affable qui restera la parure de son sacerdoce, se donnant à tous avec le dévouement de l'apôtre qui puise dans l'amour de Dieu le secret de la charité la plus attentive et la plus aimable. Les quelques loisirs que lui laisse un ministère lourd à certaines heures, il les occupe à compulser les textes et à éclaircir certains problèmes, jusque-là inexplorés, d'histoire locale. Ses recherches aboutissent à des publications fort estimables : *Documents inédits sur la Fronde* (1883), *Huguenots de Bigorre* (1884), *Comptes consulaires de Riscle de 1401 à 1507* (1892), plusieurs articles de la

Revue de Gascogne révèlent un historien scrupuleux, familier avec les méthodes modernes, dont il est permis d'attendre beaucoup.

Personne n'était plus capable d'apprécier les services rendus au diocèse sous cette forme que Mgr Gouzot, transféré en 1887 de l'évêché de Gap au siège archiépiscopal d'Auch, fondateur, dans son propre palais, d'un musée archéologique. En 1893, il appela le curé de Saint-Pierre au poste d'archiviste diocésain et de directeur de la *Semaine religieuse*, ce qui allait permettre à l'abbé de Carsalade de se consacrer plus complètement à ses travaux d'histoire et d'archéologie. De là, six années d'une production particulièrement féconde sous forme d'articles parus surtout dans la *Revue de Gascogne*, la *Revue des Pyrénées* et la *Semaine religieuse d'Auch*.

Le 8 décembre 1899, cette vie consacrée à l'érudition est brusquement interrompue par une nomination au siège épiscopal de Perpignan. C'est une existence nouvelle qui commence, mais elle obéira toujours aux mêmes directives : le prêtre et le savant ne cesseront de s'épanouir sous la soutane violette de l'évêque.

Évêque, pasteur d'âmes, Mgr de Carsalade du Pont l'a été avant tout et par dessus tout pendant ses trente-trois ans d'épiscopat. L'onction sainte lui a conféré la mission d'évangéliser le peuple qui lui est confié; il n'a d'autre but que de le faire avancer sur les routes de la foi, de l'aider à franchir de nouvelles étapes sur les voies de la perfection morale et religieuse. Ses lettres pastorales, consacrées aux sujets les plus divers, révèlent sa constante préoccupation d'instruire ses fidèles et d'attirer leur attention sur les devoirs plus spéciaux que les circonstances actuelles leur imposent : le recrutement du sacerdoce, la restauration du mariage chrétien, tels ont été, semble-t-il, les deux plus grands soucis de cette âme d'évêque instamment sollicitée par les besoins de son temps.

Là n'est pas toutefois la véritable originalité de l'épiscopat de Mgr de Carsalade du Pont. Elle réside beaucoup plutôt dans les moyens dont s'est servi cet érudit prélat pour faire pénétrer parmi ses ouailles ses enseignements pastoraux. Avec son habituelle finesse d'esprit cet enfant du Gers a saisi, dès sa promotion au siège de Perpignan, le trait le plus distinctif de son diocèse : le Catalan a le culte du passé provincial et, tout en ne le cédant en rien à aucun autre Français pour l'amour de la grande patrie, il reste attaché avec une jalouse et d'ailleurs légitime fierté à ses traditions locales, qu'il s'agisse de la langue, de la littérature ou de l'art. Pour répandre et intensifier la foi et la morale chrétienne parmi de telles populations, il était indispensable à l'évêque d'avoir lui aussi l'âme catalane. Mgr de Carsalade du Pont, sans renier ses origines gasconnes, ne pouvait que s'adapter très vite aux sentiments de ses fidèles. Érudit et archéologue, naturellement porté à l'enthousiasme, il perçut aussitôt la grandeur de l'histoire catalane, la beauté de l'art catalan, le charme prenant de la langue catalane, et il devint, comme on l'a dit bien des fois, « l'évêque des Catalans ».

Les manifestations de son zèle catalan sont innombrables et on ne saurait ici les énumérer toutes. Il y a lieu de remarquer toutefois que, dans l'ensemble, elles furent intimement liées aux préoccupations pastorales du saint prélat. La langue catalane est, pour l'évêque qui la parla aussi bien que ses fidèles, un instrument dont il se sert pour ramener les âmes à Dieu : le Vendredi-Saint, on prêchera, à la cathédrale, la Passion en catalan, et le catéchisme diocésain aura une édition catalane dont il est recommandé aux curés de se servir chaque fois que les nécessités locales paraîtront l'exiger. De même, lorsque Mgr de Carsa-

lade du Pont réédifie l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, ce joyau du premier art roman, ce n'est pas seulement pour satisfaire à une curiosité d'archéologue, c'est aussi pour y attirer les pèlerins ou encore pour en faire un lieu de retraites fermées où chaque année des hommes, accourus de tous les points du Midi, viendront prier sur de la beauté : cette pieuse pensée a été d'ailleurs exécutée avec un scrupuleux désir de reconstituer l'abbaye telle qu'elle était autrefois et, tout en poursuivant tout d'abord un but d'ordre surnaturel, Mgr de Carsalade du Pont a éprouvé une joie toute particulière à satisfaire ses goûts d'archéologue et d'historien.

La restauration de Saint-Martin du Canigou reste la grande œuvre religieuse, artistique et scientifique de l'évêque catalan. Mgr de Carsalade du Pont projetait encore de relever de ses ruines l'abbaye voisine de Saint-Michel de Cuxa. Si long qu'ait été son épiscopat, il n'a pu réaliser ce nouveau rêve. L'essor n'en a pas moins été donné et il est à souhaiter que l'exemple, venu de si haut, soit largement suivi. Le Roussillon reste reconnaissant au pasteur qui lui a révélé ses richesses archéologiques et il ne manquera pas de les exploiter. Cette reconnaissance, il l'a manifestée dès le mois de novembre 1927 en remettant à Mgr de Carsalade du Pont la médaille dite précisément de la « Reconnaissance » qui a fixé tout à la fois les traits de l'évêque archéologue et la physionomie du monastère de Saint-Martin du Canigou indissolublement lié à son souvenir.

Une telle œuvre ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion au delà des limites du Roussillon. Les Jeux Floraux de Toulouse aussi bien que ceux de Barcelone ont tenu à s'agréger l'éminent représentant d'un régionalisme qui n'eut d'ailleurs jamais rien d'exclusif ni d'étroit. La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* a voulu, elle aussi, marquer son estime pour les grands résultats obtenus en appelant Mgr de Carsalade du Pont dans son Conseil de perfectionnement, et elle s'est associée à la douleur unanime causée par la disparition de ce prélat érudit et souverainement bon, qui sut se faire aimer de tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont eu la joie de l'approcher.

Augustin Fliche.

Notre déjeuner de printemps.

Notre déjeuner de printemps a eu lieu sous la présidence de M. Paul Fournier, le mardi 16 mai, comme à l'accoutumée, au Restaurant Delpuech. On avait déplacé le jour habituel, en fixant le mardi, afin que nos confrères parisiens, empêchés les autres jours de la semaine, aient moins d'excuses à faire valoir. Changer, c'est parfois faire obstacle au mieux. Pour tout dire, les couverts eussent été de nombre plus réduit si, merveilleusement inspirés, plusieurs sociétaires de province, avertis sur leur demande du jour de la réunion, n'étaient venus se joindre à nous. Tels M. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, professeur à l'Université de Dijon; M. Jean Marchal, de Senlis; M. Eugène Guitard, de Toulouse. Nous fûmes ainsi juste dix, pas un de moins, à goûter la primeur des communications, que Mlle Bezard et M. Préclin devaient présenter au Congrès international des sciences historiques de Varsovie. On se reprocherait de taire les noms des rares parisiens présents à cette réunion : MM. Paul Fournier, Mlle Bezard, l'abbé Carrière, Paul Deslandres, Jean de La Monneraye, Théodorie Legrand et le P. Rouziès ; leur exemple appelle des imitateurs.

La Gazette des Archives.

Les archivistes des départements (appelés encore à tort départementaux) sont essentiellement des isolés, puisqu'il n'existe en principe qu'un archiviste par dépôt et qu'un dépôt par département. Plus que d'autres fonctionnaires ils ont donc — et non pas uniquement pour la sauvegarde de leurs droits corporatifs — tout intérêt à se réunir, à échanger des vues, à se communiquer des renseignements. Les « clients » des dépôts et, par suite, les travaux historiques ne peuvent retirer de ces relations et de cette solidarité que des avantages. Telle est la pensée qui inspire et soutient le bulletin trimestriel, intitulé *la Gazette des Archives*, créé et dirigé par MM. J. de Font-Réaulx et H. Chobaut, deux archivistes du Midi, actifs, très au fait de leur métier et de ses besoins, hardis et ingénieux. Il a paru jusqu'à présent trois numéros, qui ont été généralement accueillis avec une faveur bien méritée.

Cette *Gazette*, en effet, est un « agent de liaison ». Elle complète le compte rendu périodique des procès-verbaux de l'association professionnelle. Elle rapporte, ou tout au moins y tâche, tous les événements, toutes les décisions, concernant les archives, quelles qu'elles soient, et les archivistes; elle contient des notes de caractère théorique, juridique, pratique, des suggestions, des questionnaires. Les opinions exposées peuvent dans certains cas prêter à la discussion, naturellement. Ici il sied, et il nous est agréable, de rendre justice à l'idée générale, qui est excellente.

Les temps sont durs. Mais, si la *Gazette* ne vit pas, ce qu'à Dieu ne plaise, elle aura courageusement montré qu'il y a quelque chose à faire, et il faudra bien qu'une revue de constitution plus robuste recueille de quelque manière, un jour ou l'autre, sa succession.

H. W.

Le Congrès de la Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon a tenu cette année ses assises sur sa frontière orientale, à Villeneuve-lés-Avignon, les 6 et 7 mai. Les travaux du congrès avaient pour sujet: *Languedoc et Provence au* XIVe *siècle*. Aucune communication ne portait expressément sur l'histoire ecclésiastique, mais celle de M. Alliès sur *Une sépulture à la Chartreuse de Villeneuve au* XVIIe *siècle*, celle de M. Thomas sur *le Séjour du roi Jean le Bon à Villeneuve* (*1362-1363*) intéressent indirectement l'histoire des communautés religieuses et celle de la Papauté. Les congressistes franchirent du reste la frontière du Rhône pour la séance solennelle, présidée comme d'ordinaire par M. Augustin Fliche, professeur à l'Université de Montpellier : M. de Dainville, archiviste départemental de l'Hérault, y présenta un rapport sur *l'Activité de la Fédération pendant ses sept années d'existence*. La seconde journée du congrès se tint également en Avignon, où l'on fit la visite du Palais des Papes, et dans le Comtat où l'on alla visiter les ruines d'Orange et de Vaison, sous la direction de M. l'abbé Sautel.

J.-R. P.

A la Bibliothèque du Conservatoire.

L'administration des Beaux-Arts a pris, il y a quelques mois, une initiative dont se réjouiront les amis de la musique d'église, et aussi

de la musique tout court. Elle a décidé de faire procéder à l'inventaire — en vue d'en dresser le catalogue — de certains fonds musicaux, travail qui n'avait jamais été tenté pour la Bibliothèque du Conservatoire, la plus riche peut-être en documents intéressant la musique. Pour ce faire, elle a eu recours à une équipe de spécialistes éprouvés, notamment à un musicologue de la plus haute autorité, M. A. Gastoué, chargé plus particulièrement de seconder le conservateur de la Bibliothèque, M. Expert, à établir l'inventaire des livres de liturgie et de chant populaire. Richesses considérables en grande partie inexplorées, des liasses entières n'ayant jamais été classées, et parmi lesquelles M. Gastoué a déjà découvert des fragments de manuscrits grégoriens des xe, xie, xive siècles, un cantorinus à l'usage de moniales espagnoles contenant, outre des récitatifs, mozarabes et d'origine israélite, quelques-uns des premiers motets composés pour deux et troix voix. Richesses précieuses aussi. Ne comportent-elles pas un bel antiphonaire peint et orné de miniatures du début du xive siècle, de rarissimes éditions du xvie siècle, des œuvres autographes de maîtres-musiciens des xviie et xviiie siècles, etc. Comme on évalue au nombre de 100 000 livres et plus les ouvrages de la Bibliothèque du Conservatoire, sans compter les parties de chœur et d'orchestre, on juge par là non seulement de l'importance du travail entrepris, mais de la patience et du temps que demandera sa réalisation.

Peut-on exprimer le souhait, en ce qui concerne du moins la musique sacrée, que M. Gastoué veuille bien nous tenir au courant, une fois ou l'autre, de ses trouvailles les plus caractéristiques ?

I. Dupont.

Églises fortifiées du Centre, de l'Ouest, du Midi.

Le journal *Vie à la Campagne* vient de publier dans son numéro 361, sous la signature de son directeur, M. Albert Maumène, une monographie magnifiquement illustrée consacrée aux Églises fortifiées du Centre, de l'Ouest et du Midi. Parmi nos vieilles églises de ville ou de campagne, celles-ci ne sont pas les moins curieuses. Ces asiles de la prière présentent des dispositions qui leur donnent quelque chose de guerrier. Ces édifices hybrides ne forment pas une école; mais leur beauté étrange qui tient à la fois de l'architecture religieuse et de l'architecture militaire, sont les témoins d'un temps où la vie n'était que combat. Il est intéressant de les connaître.

Pour se procurer le numéro 361 de *Vie à la Campagne*, adresser 5 fr. 50 à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

Action catholique (L'). Traduction française des documents pontificaux (1922-1932) (Édition de la *Documentation catholique*). — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1933. In-12, 432 pages, 12 francs.

Bardy (Gustave). En lisant les Pères. La pensée et la vie chrétiennes aux premiers siècles. — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-8°, 278 pages, 25 fr.

Beyssac (Jean). Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. Tome X : Province ecclésiastique de Lyon. Première partie : Diocèses de Lyon et de Saint-Claude (Archives de la France monastique, vol. XXXVII). — Paris, Picard; Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin; 1933. In-8°, vi-189 pages.

Burchard (Jean). Le journal de Jean Burchard, évêque et cérémoniaire au Vatican. Traduit pour la première fois en français avec une introduction et des notes par Joseph Turmel (*Textes du christianisme*). — Paris, éditions Rieder, 1933. In-8° écu, 416 pages, 30 francs.

Canivez (D. Josephus Mia), Ord. Cist. Ref. Statuta Capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786. Tomus I : ab anno 1116 ad annum 1220 (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 9). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1933. In-8°, xxxi-533 pages, 20 belgas.

Dudon (Paul), S. J. Le « Libellus » du P. Bobadilla sur la communion fréquente et quotidienne [1551] (Extrait de l'*Archivum historicum Societatis Jesu*, II, 1933). — Romae, Borgo Santo Spirito, 5, 1933. In-8°, p. 258-279.

Dupire (Noël). Étude critique des manuscrits et éditions des poésies de Jean Molinet. — Paris, E. Droz, 1932. In-8°, 145 pages.

Faure (Claude). Lettres inédites du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707). — Paris, Aug. Picard, 1933. In-8°, 395 pages.

Fournier (Chanoine E.). Eudes de Sens, official de Reims (1286), auteur du « Liber practicus de consuetudine Remensi » (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*). — Dunkerque, impr. Paul Michel, 1933. In-8°, 16 pages.

Fournier (Chanoine E.). La « requisitio consilii » de l'Official de Saint-Omer au xviie siècle (1600-1609) (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 3e série, tome XI). — Arras, P. Caboche, 1933. In-8°, 16 pages.

Goyau (Georges) et P. de Lallemand. Lettres de Montalembert à La Mennais. Introduction de Georges Goyau. — Paris, De Brouwer et Cie, 1933. In-8°, xxvii-323 pages, 25 francs.

Humeau (le chanoine G.). Les plus beaux sermons de saint Augustin, réunis et traduits. Tome II. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1933. In-8°, 408 pages, 15 francs.

Jérome (Mgr). Centenaire de l'abbé Grégoire. Quelques lettres de l'abbé et de l'évêque constitutionnel (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1931-1932). — Nancy, impr. Berger-Levrault, 1933. In 8°,

LAUER (Ph.). Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits de la Collection Clairambault. Introduction et table alphabétique. — Paris, Leroux, 1932. In-8°, XXXVI-421 pages, 160 francs.

LOUANT (Armand). Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre (1596-1606). Tome II : Lettres (1597-1598) et annexes. — Rome, Institut historique belge, 1932. In-8°, X-502 pages.

MEINERT (Dr. Hermann). Papsturkunden in Frankreich (Neue Folge). 1. Band : Champagne und Lothringen. Anhang : Urkunden und Regesten (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen. Philologisch-Historische Klasse, Dritte Folge, Nr. 3-4). — Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1933. In-8°, 429 S., 27 M.

POMMIER (Jean). Ernest Renan. Travaux de jeunesse, 1843-1844 (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 54). — Paris, les Belles Lettres, 1931. In-8°, 271 pages, 40 francs.

HISTOIRE GÉNÉRALE

BUSSON (Henri). La pensée religieuse française de Charron à Pascal. — Paris, Vrin, 1933. In-8°, 665 pages, 60 francs.

CARREYRE (J.). Le Jansénisme durant la Régence. Tome II : la Politique antijanséniste du Régent (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 3 et 4). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1932 et 1933. 2 fasc. in-8°, 337, 416, pages, 14 belgas le fascicule.

COOLEN (Georges). L'Anglicanisme d'aujourd'hui (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud, 1933. In-12, 192 pages, 12 fr.

COVILLE (A.). Évrart de Tremaugon et *le Songe du Verger*. — Paris, E. Droz, 25, rue de Tournon, 1933. In-8°, 83 pages.

DUFFO (Abbé Fr.). Le cardinal de Forbin-Janson. Ses négociations diplomatiques à Rome au sujet de l'Assemblée du clergé de France en 1682 (années 1691, 92 et 93). — Paris, Lethielleux, 1932. In-8°, 207 pages.

DUFOURCQ (Albert). Le christianisme et la réorganisation absolutiste. Le concile de Trente. 1527-1622. Nouvelle édition revue et augmentée. — Paris, Plon, 1933. In-12, III-391 pages.

DUPONT-FERRIER (Gustave). Nouvelles études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Age. Les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des aides de Paris. — Paris, E. de Boccard, 1933. In-8°, 271 pages.

FOURNIER (Chanoine E.). L'Église et les origines du ministère public (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 3e série, tome XII). — Arras, P. Caboche, 1933. In 8°, 30 pages.

GAXOTTE (Pierre). Le siècle de Louis XV. — Paris, A. Fayard, 1933. In-8°, 463 pages, 16 fr. 50.

IRSAY (Stephen d'). Histoire des Universités françaises et étrangères, des origines à nos jours. Tome I : Moyen Age et Renaissance. — Paris, Aug. Picard, 1933. In-8°, XII-372 pages, 47 fr. 50.

MAURIN (Abbé C.-A.). Les saluts d'amour. II. La Vierge dans la littérature allemande. Tome 1 : Temps primitifs, Moyen Age. — Montpellier, Manufacture de la Charité, 1933. In-12, VIII-353 pages, 25 francs.

PASCOE (Margaret E.). Les drames religieux du milieu du XVIIe siècle, 1636-1650. — Paris, Boivin et Cie, [1933]. In-8°, 216 pages, 20 francs.

PASTOR (Dr Louis). Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age, traduit de l'allemand par Alfred POIZAT et W. BERTEVAL. Tome XV : Pie IV (1559-1565). — Paris, Plon, 1933. In-8°, 369 pages.

PENSA (Henri). Sorcellerie et religion. Du désordre dans les esprits et dans les mœurs aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Paris, Alcan, 1933. In-12, 384 pages et 7 planches, 20 francs.

POLMAN (Pontien). L'Élément historique dans la controverse religieuse du XVIe siècle. — Gembloux (Belgique), J. Duculot, 1932. In-8°, XXXVI-580 pages, 75 francs belges.

POULET (Dom Charles). Histoire du christianisme, fasc. IV. — Paris, Beauchesne, 1933. In-8°, pages 481-640.

ROBIN (Pierre). La Compagnie des secrétaires du roi, 1351-1791. — Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933. In-8°, 126 pages, 15 francs.

SEIGNOBOS (Charles). Histoire sincère de la Nation française. Essai d'une histoire de l'évolution du peuple français. — Paris, éditions Rieder, 1933. In-12, XII-520 pages, 16 fr. 50.

SIGURET (M.). L'Antisémitisme. Son histoire, ses erreurs, son remède (Extrait du *Dictionnaire de sociologie*). In-4°, 30 col.

VAISSIÈRE (Pierre de). Curés de campagne de l'ancienne France. — Paris, éditions Spes, 1933. In-8° écu, 309 pages, 15 francs.

VIDAL (Mgr J.-M.). Les droits de la France à la Trinité des Monts à Rome (*Bibliothèque de Saint-Louis des Français à Rome, VI*). — Rome, Établissements Français; Paris, Aug. Picard, 1933. In-8°, 158 pages.

WALTER (Gérard). Les massacres de Septembre. Étude critique. — Paris, Payot, 1932. In-16, 174 pages, 15 francs.

ART CHRÉTIEN

DAAGE (Patrice Colmet). La cathédrale de Coutances (*Petites monographie des grands édifices de la France*). — Paris, H. Laurens, 1933. In-8°, 112 pages, 7 fr. 50.

DAVID (Henri). De Sluter à Sambin. La fin du Moyen Age (Études d'art et d'archéologie, publiées sous la direction de H. Focillon). — Paris, E. Leroux, 1933. In-8°, XX-397 pages, 144 fig. et une carte, 200 francs.

DAVID (Henri). De Sluter à Sambin. La Renaissance. — Paris, Leroux, 1933. In-8°, XXXII-496 pages, 138 fig. et une carte, 200 francs.

DURAND (Georges). L'église de Saint-Riquier (*Petites monographies des grands édifices de la France*). — Paris, Laurens, 1933. In-8°, 100 pages, 7 fr. 50

GOBILLOT (René). Architecture moderne et contemporaine (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud et Gay, 1933. In-12, 216 pages, 12 francs.

PERRAT (Ch.). L'autel d'Avenas. La légende de Ganelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne (1166-1172). — Lyon, A. Badiou-Arnaut, 1933. In-8°, 101 pages.

STEIN (Henri). L'Hôtel-Dieu de Beaune. — Paris, Laurens, 1933. In-8°, 103 pages, 7 fr. 50.

BIOGRAPHIES

BAC (Ferdinand). Le secret de Talleyrand. — Paris, Hachette [1933]. In-8°, VI-311 pages.

BALLAND (Robert). Sully, soldat, ministre et gentilhomme campagnard, 1560-1641. — Paris, J. Gamber, 1932. In-8°, 93 pages.

BELLOC (Hilaire). Richelieu (1585-1642). Traduction de Théo Varlet (*Bibliothèque historique*). — Paris, Payot, 1933. In-8°, XV-336 pages, 24 francs.

BENOIT (Jean-D.). Jean Calvin. La vie, l'homme, la pensée. — Chez l'auteur, Mulhouse (Haut-Rhin), 3, rue Sainte-Claire, 1933. In-12, 277 pages, 15 francs.

BILLIARD (Colonel A.). Jehanne d'Arc et ses juges. Prégace de L. Bertrand, de l'Académie française. — Paris, A. Picard, 1933. In-8° écu, 415 pages, 45 francs.

COENS (Maurice). La légende de saint Audebert, comte d'Ostrevant (Extrait des *Analecta bollandiana*, t. LI, fasc. I-II). — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1933. In-8°, pages 99 à 116.

DECAHORS (E.). Maurice de Guérin. Essai de biographie psychologique (Textes et documents inédits). — Paris, Bloud, 1932. In-8°, 596 pages, 48 francs.

DUPIRE (Noël). Jean Molinet. La vie; les œuvres. — Paris, E. Droy, 1932. In-8°, VI-368 pages.

GANAY (Ernest de). Un chancelier de France sous Louis XII. Jean de Ganay. — Paris, Plon, 1932. In-8°, 165 pages, 25 francs.

GLORIEUX (P.). Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle (*Études de philosophie médiévales*). — Paris, Vrin, 1933. In-8°, 467 pages, 50 francs.

GUIRAUD (Jean). Monseigneur Freppel (*Notre Clergé*). — Paris, Flammarion, 1933. In-18 jésus, 245 pages, 12 francs.

HUMBERT (Pierre). Pierre Duhem (*Les maîtres d'une génération*). — Paris, Bloud et Gay, [s. d.]. In-12 carré, 149 pages.

HUMBERTCLAUDE (Pierre). Un éducateur chrétien de la jeunesse au XIXe siècle. L'abbé Lalanne. — Paris, Bloud, 1933. In-8°, 316 pages, 18 fr.

JÉROME (Mgr). Charles de Caffarelli, chanoine de Toul et trois fois préfet, 1758-1826 (Extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1931-1932). — Nancy, impr. Berger-Levrault, 1933. In-8°, 19 pages.

JOACHIM (J.). Le bienheureux François-Urbain de Salin de Niart, 1760-1792 (Extrait de la *Revue d'Alsace*). Thann, impr. du Journal de Thann, 1933. In-8°, 40 pages.

JOLY (Henri). La bienheureuse Mère Pelletier, 1796-1868 (Collection, *les Saints*). — Paris, Gabalda, 1933. In-12, 185 pages.

LECOUTURIER (Ernestine). Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVIIe siècle. Tome I : Françoise-Madeleine de Chaugy et la Visitation après la mort de sainte Chantal. Tome II : l'œuvre littéraire de Françoise-Madeleine de Chaugy. — Paris, Bloud et Gay, 1933. 2 vol. in-8°, XX-641 VII-214 pages,, 48 et 24 francs.

LEROY (Charles). Anti-concordataires et gallicans. L'abbé Augustin-Alexis Taillet et sa correspondance. — Rouen, A. Lestringant, 1933. In-8°, 217 pages, 30 francs.

MAZOYER (Ph.). Le Père Rabussier, apôtre de la vie intérieure, fondateur de la Sainte-Famille du Sacré-Cœur. — Paris, Lethielleux, 1932. In-8° écu, 72 pages, 5 francs.

PATRY (Raoul). Philippe du Plessis-Mornay. Un huguenot homme d'État (1549-1623). — Paris, Fischbacher, 1933. In-8°, 670 pages, 60 francs.

POMMIER (Jean). La jeunesse cléricale d'Ernest Renan. Saint-Sulpice (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 55). — Paris, les Belles Lettres, 1933. In-8°, 712 pages, 60 fr.

RUINART (Dom Thierry). Mabillon. Nouvelle édition par un Moine de l'abbaye de Maredsous (Collection *Pax*, vol. XXXV). — Paris, Desclée, De Brouwer, 1933. In-12, 236 pages, 15 francs.

SEVRIN (Ernest). Dom Guéranger et La Mennais. Essai de critique historique sur la jeunesse de Dom Guéranger. — Paris, J. Vrin, 1933. In-12, 354 pages, 20 francs.

TROCHU (Chanoine Francis). La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples, 1765-1826. — Lyon, Emm. Vitte, 1933. In-8° écu, XII-475 pages, 20 francs.

VAUSSARD (M.-M.). Charles de Foucauld, maître de vie intérieure, — Juvisy, les éditions du Cerf, 1933. In-16, 237 pages, 15 francs.

VIBRAYE (Comte Henri de). Le chancelier de Cheverny. — Paris, E. Hazan, 1932. In-8°, 207 pages.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

COSTE (Pierre), Charles BAUSSAN, Georges GOYAU. Les Filles de la Charite. Trois siècles d'histoire religieuse. — Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1933. In-12, 253 pages, 12 francs.

FOUCAULT (Albert). La Société de Saint-Vincent-de-Paul. Histoire de cent ans. — Paris, éditions Spes, 1933. In-8°, 416 pages, 25 francs.

FÜLÖP-MILLER (René). Les Jésuites et le secret de leur puissance. Histoire de la Compagnie de Jésus; son rôle dans l'histoire de la civilisation. Tome I. Traduction de Jean-Gabriel GUIDAU. — Paris, Plon, 1933. 2 vol. in-8°, VII-341 et 318 pages.

GEORGES (R. P. Émile). La congrégation de Jésus et Marie, dite des Eudistes. — Lyon, Vitte, 1933. In-8° couronne, 232 pages, 12 francs.

HISTOIRE LOCALE

BARDIES (Baron L. de) et l'abbé J. LESTRADE. Les Huguenots en Couserans. Documents inédits recueillis et préparés pour la Société historique de Gascogne par feu le baron L. de Bardies, complétés et publiés par l'abbé J. Lestrade. — Saint-Girons (Ariège), chez Mme de Bardies, 1933. In-8°, VIII-162 pages, 15 fr. 65 franco.

BONNENFANT (Chanoine). Histoire générale du diocèse d'Évreux. Préface de Georges HUARD. — Paris, Picard (et chez l'auteur, 15, rue du Docteur Guindey, Évreux), 1933. 2 vol. in-4°, XV-227 et 317 pages, 42 planches hors-texte.

COULOMBEAU (Maurice). Chartres. L'âme de la cathédrale. Avant-propos de Louis Gillet. — Paris, Desclée de Brouwer, 1933. In-12, 186 pages, 11 illustrations, 12 francs.

GABORY (Émile). Le voyage à Paris de cent trente-deux Nantais. — Paris, Perrin, 1933. In-16, VIII-309 pages, 18 francs.

HALKIN (Léon-E.). Les conflits de juridiction entre Erard de La Marck et le Chapitre cathédral de Chartres. — Paris, E. Droz, 1933. In-8°, 144 pages.

HARSCOUET (Mgr). Chartres (Collection : *Les Pèlerinages*). — Paris, Flammarion, [1933]. In-18 jésus, 211 pages, 10 francs.

LECLERCQ (Chanoine A.). Les cathédrales d'Arras et leurs évêques. — Arras, Brunet, 32, rue Gambetta, 1933. In-8°, 80 pages, 5 francs.

LE GRAND (Michel). Saint-Sever (*Villes du Sud-Ouest*). — Hossegor (Landes), D. Chabas, 1933. In-16 jésus, 56 pages, 4 fr. 50.

LENÔTRE (G.). La maison des Carmes. — Paris, Perrin, 1933. In-8°, 279 pages, 22 francs.

POSTAL (Raymond). Explication de l'Alsace. Lettre-Préface de M. le chanoine Eug. Muller. — Paris, les Œuvres représentatives, 41, rue de Vaugirard, 1933. In-12, XVII-251 pages, 15 francs.

RODOCANACHI (E.). Histoire de Rome. Les pontificats d'Adrien VI et de Clément VII. — Paris, Hachette, 1933. In-4°, 292 pages.

SARS (Comte Maxime de). Le couvent des Capucins de Soissons (Extrait du *Bulletin de l'association des anciennes élèves de l'Institut de la Croix de Soissons,* nos 7 et 8. — Soissons, 1922. In-8°, 24 pages.

SOL (E.). Dans la tourmente révolutionnaire [au département du Lot]. — Paris, A. Picard, 1933. In-8°, 419 pages, 30 francs.

TOUTAIN (Jules). Alésia gallo-romaine et chrétienne. — La Charité-sur-Loire, Delayance, 1933. In-12, 195 pages.

VARIÉTÉS

CONSTANTIN DE BARBANSON, capucin. Les secrets sentiers de l'amour divin. — Tournai, Desclée et Cie, 1932. Un vol. 22×17,5, XXXI-436 pages, 20 francs.

LEMAITRE (Abbé Georges). Sacerdoce. Perfection et vœux. — Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1933. In-12, 104 pages, 5 francs.

LOISY (Alfred). Y a-t-il deux sources de la Religion et de la Morale. — Paris, E. Nourry, 1933. In-12, VIII-204 pages, 10 francs.

REVIERS DE MAUNY (R. P. de), S. J. Les heures glorieuses du Pavillon des Missions catholiques à l'Exposition coloniale. — Paris, Bureaux de la Propagation de la foi, 5, rue Monsieur, [1933]. In-4° raisin, 64 pages, 85 documents photographiques, 40 francs, plus 2 francs pour l'envoi. (Montre, en un film prestigieux, l'effort dans le monde des Missions catholiques et le cadre émouvant du Pavillon).

SERTILLANGES (A.-D.), O. P. Dieu ou rien ? (*Bibliothèque d'études catholiques et sociales*). — Paris, Flammarion, 1933. 2 vol. in-12, 258 et 217 pages, 12 francs le volume.

THOMAS D'AQUIN (S.). Somme théologique. Le Verbe incarné, tome III (3a, Qu. 16-26). Traduction, notes et appendices par le R. P. Ch. V. HÉRIS, O. P. — Paris, Desclée, 1933. In-16, 404 pages, 16 francs.

TURMEL (Joseph). Histoire des dogmes. Tome III : la Papauté. — Paris, Rieder, 1933. In-8°, 510 pages, 60 francs.

ERRATA

Page 183, ligne 4 : *réplique*, lire : polémique.
Page 201, ligne 11 : 19 *juin*, lire : 19 juillet.
Page 300. Supprimer l'avant-dernier alinéa.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

LA FAMILLE DE JEAN BODIN

(XVIe siècle)

On a remarqué que les écrivains du XVIe siècle, sauf Montaigne, nous apprennent fort peu de choses sur leur enfance ; Jean Bodin, l'auteur de *la République*, n'a point fait exception à cette règle, et, s'il a parlé avec abondance de tous les événements de sa vie publique, il ne nous a presque rien dévoilé de sa vie privée et s'est tu sur ses origines[1].

Comme les archives locales et les registres paroissiaux ne fournissent aucun renseignement, on comprend que, dans son

1. Jean Bodin, né à Angers, mort à Laon, âgé de soixante-six ans, en 1596, a connu la gloire dès son vivant. Bien que parfois violemment attaqué, il s'imposa, notamment en cette année 1576, où, aussitôt après la publication des *Six Livres de la République*, il devint, aux États généraux de Blois, où l'avait député le Vermandois, le véritable chef du Tiers aux lieu et place de l'avocat Versoris. « Il mania, dit Henri III, les États à son plaisir », et fit triompher la thèse des modérés, spécialement sur la question de l'inaliénabilité du domaine. Avant cette année fameuse se placent des périodes moins connues, marquées cependant par des travaux fructueux, comme la *Methodus* (1566), dont M. Moreau-Reibel vient de montrer l'importance au point de vue du « Droit public comparé dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire » (Vrin, 1933) ; comme aussi la *Réponse aux Paradoxes de M. de Malestroit*, que M. Hauser a si heureusement rééditée et enrichie (Colin, 1932), et où l'on voit le germe de l'économie politique. Après 1576, malgré des tribulations et des soucis matériels que M. Ponthieux nous a révélés (*Revue du seizième siècle*, t. XV, 1928), la pensée de Bodin s'élève encore dans *l'Universae naturae theatrum* et *l'Heptaplomeres*. Et puis, malgré les emprunts que font à ses œuvres les écrivains du XVIIIe siècle, et d'abord Montesquieu, sa gloire subit une éclipse, jusqu'au jour où le livre, classique, de Baudrillart, *Jean Bodin et son temps* (1853), précédé de la communication de Feugère (*Journal de l'Institut*, 1852), remet Bodin à sa vraie place, définitivement délimitée par l'ouvrage de Chauviré, *Jean Bodin, auteur de la République* (Paris, 1914).

En 1930, à Angers, le comité Bodin, présidé par M. Abel Lefranc, a commémoré le IVe centenaire de la naissance du Politique, et depuis, sous l'impulsion du bâtonnier Gardot, les « Amis de Jean Bodin » n'ont cessé de s'attacher à son œuvre qui apparaît comme encyclopédique. Une des figures les plus caractéristiques du XVIe siècle est bien celle de cet Angevin, auquel rien n'est resté étranger, depuis la théologie, l'humanisme et le droit qui sont ses premières disciplines, jusqu'à la politique et aux sciences de la nature, et qui, notamment, pourrait bien avoir été, selon l'expression d'un « bodiniste » éminent, « la plus forte tête que l'Ancien Régime ait vu paraître en France dans la connaissance des institutions et des peuples ». M. Moreau-Reibel vient d'éclairer ses rapports avec les négociateurs de son temps et de montrer les sources diplomatiques de *la République;* aujourd'hui, notre modeste étude sur la famille de Bodin, en rejetant l'opinion qui lui prêtait une mère juive, aidera un peu, nous l'espérons, ceux que préoccupent, à bon droit, la pensée religieuse du savant légiste.

important travail, R. Chauviré ait écrit qu'on ne pouvait pas espérer apporter à la biographie de Bodin une large contribution originale; « les pièces essentielles sont perdues; bon gré mal gré, nous sommes forcés de nous en rapporter aux biographes de la première heure »[2].

Ces biographes, malheureusement, ne s'accordent guère entre eux. Retenons cependant ce que l'angevin Ménage écrit de son compatriote. « Le nom de son père n'est pas venu à ma connaissance. M. Baudri, chanoine de l'église d'Angers, et M. Baudri, avocat au Grand Conseil, frère de ce chanoine, étaient ses petits-neveux. Il est fait mention dans son testament d'un de ses neveux, nommé Galét : ce qui me fait croire que sa mère s'appelait Galét ou qu'une de ses sœurs avait épousé un homme du nom de Galét. Le Père Galét, supérieur de l'abbaye de Toussaint d'Angers était de ces Galét, parents de Bodin.[3] »

Le même Ménage ajoutait, contrairement à l'affirmation de l'historien de Thou, que Bodin n'avait jamais été carme. Or des documents, récemment publiés, ont apporté des certitudes nouvelles sur quelques événements de la vie de Bodin, spécialement sur sa profession aux Carmes d'Angers, son mariage et sa descendance. Chez un notaire de la Somme tout un dossier avait été découvert[4]; mais cette fois encore rien n'était indiqué concernant l'ascendance de l'auteur de *la République*.

Pour combler cette lacune, nous avons recouru aux mêmes sources et découvert dans le minutier d'un notaire d'Angers, Me R. Cherière, vingt et un actes se rapportant à des Bodin au XVIe siècle.

Le premier, daté du 21 janvier 1523, et neuf autres concernent une même famille, la plus importante, celle à laquelle une tradition vraisemblable rattachait le grand juriste; nous avons pu reconstituer les filiations et les alliances de cette famille, dont nous indiquons ici, comme personnages extrêmes, Jean Bodin « laborieux avocat et praticien en court laye, demeurant à Angers », comme il signe en 1509[5], et un autre

2. *Jean Bodin, auteur de la République*, p. 9.

3. *Vitae Petri AErodii... et Guillelmi Menagii* (Parisiis, 1675), Remarques, p. 140.

4. *Revue du Seizième siècle*, t. XV (1928), p. 56.

5. C. Port, *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire* (1874), t. I, p. 376. Port ajoute : « Il fut le père, croit-on, de l'auteur de *la République*. La chose est impossible. Roland, fils de ce Jean Bodin, se marie le 8 avril 1524 avec Philippe du Breil (minute Cousturier, étude R. Cherière); or, au jour de ce mariage, qui précède de six ans la naissance de l'écrivain, le père de l'époux est dit mort.

Jean Bodin, sieur de Brizay, qui fut maire d'Angers en 1613; de l'un à l'autre se déroule toute une lignée d'hommes, honorés de hautes charges ecclésiastiques et judiciaires.

Parmi les autres actes, neuf n'ont point retenu notre attention; deux seulement ont été réservés.

Le 23 mai 1546, « honnestes personnes Guillaume Bodin, maistre tailleur en ceste ville d'Angers et Catherine Dutertre son épouse » se présentaient devant le notaire Leconte pour faire établir le contrat de mariage de leur fille Anne avec « Jehan Huguet, parchemynier, demeurant en la paroisse monseigneur Saint Pierre »; le domicile de Guillaume Bodin n'est pas désigné, mais l'acte indique une maison lui appartenant, « sise au Val de Maine, près la maison de Pierre Jourdan »[6].

Cette maison, cédée aux jeunes époux sous certaines conditions, exigea, vingt ans plus tard, une nouvelle démarche chez le notaire. Entre temps, Guillaume Bodin et sa femme, ainsi que leur gendre, étaient morts, et Anne s'était mariée, en secondes noces, avec René Douté.

Donc, le 2 décembre 1566, devant les notaires Hardy et Luard, accord est passé entre Maître Jean Bodin l'aîné, Michel Gallet et Jeanne Bodin sa femme, ayant les droits de *noble homme Maître Jean Bodin le jeune, avocat en la Cour de parlement à Paris,* d'une part, et René Douté, mari en secondes noces d'Anne Bodin, veuve de Jean Huguet, d'autre part, tous enfants et cohéritiers de Guillaume Bodin et de Catherine Dutertre. Par cet accord, Jean Bodin l'aîné, Michel Gallet et sa femme, et Jean Bodin le jeune (qui devait ratifier l'acte), abandonnent à René Douté et à sa femme la maison de la rue Valdemaine, donnée en bail à rente à Anne Bodin lors de son premier mariage en 1546, revendiquée par celle-ci et par son mari, sous prétexte qu'ils avaient amorti en partie le bail à rente; — cet abandon était consenti moyennant la somme de 150 livres tournois à répartir entre Gallet et Jean Bodin l'aîné[7].

Voilà donc certifiés authentiques par cet acte les liens de parenté entre les Bodin et les Gallet, et, du même coup, nous sont révélés les père et mère, frère, sœurs et beaux-frères de

6. Les rues voisines Valdemaine et Parcheminerie, ainsi nommées aujourd'hui encore, étaient surtout habitées par les parcheminiers. — Le contrat de mariage porte la signature de Guillaume Bodin, père de l'écrivain; nous la reproduisons ci-dessous, en premier lieu.

7. Minute Hardy, 2 décembre 1566, étude R. Cherière. L'accord est suivi de trois signatures que nous reproduisons après celle de Guillaume Bodin, père; ce sont celles de Gallet, beau-frère; Jean Bodin, frère aîné, l'auteur de *la République;* Douté, autre beau-frère de l'écrivain.

l'écrivain, de « famille médiocre, mais honeste » comme disait Pocquet de Livonnière[8]. Le père était un modeste artisan, et la mère point du tout, ainsi que certains l'avaient cru, une marrane espagnole « chassée de son pays par le bannissement général de sa race en 1492 », mais une bonne Angevine, Catherine Dutertre; Douté était archer du prévôt des maréchaux d'Anjou et Gallet sergent royal. Pas juif, pas même demi-juif comme le voulait Huet, Jean Bodin se trouve donc être l'oncle propre d'un prieur de Toussaint qui figure parmi les saints personnages de l'Anjou[9], et de plus il est, assez vraisemblablement, le neveu d'un autre religieux dont nous voulons dire un mot.

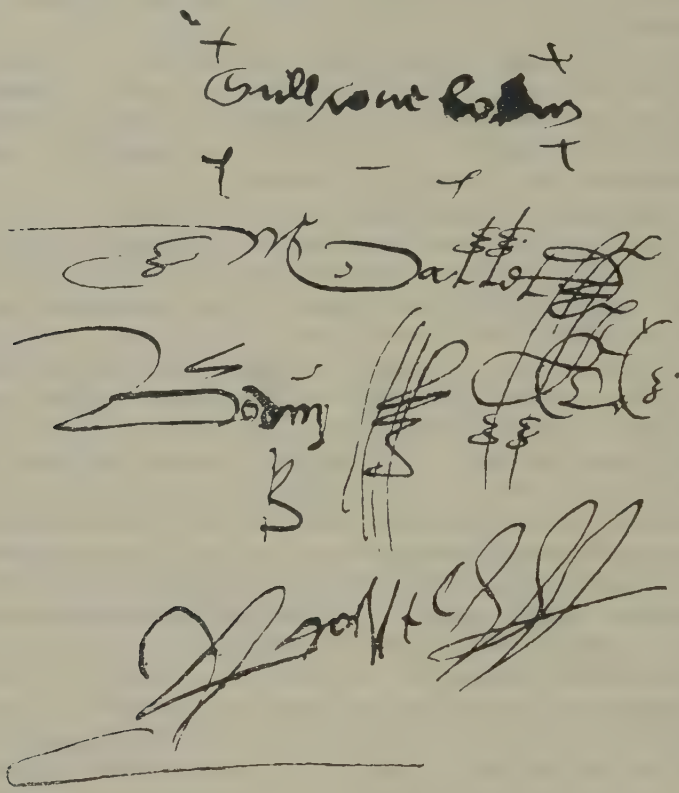

8. Bibliothèque d'Angers, ms. 1300, *Histoire des Illustres d'Anjou*, livre 2, p. 36.

9. Dom F. Chamard, *les Vies des saints personnages de l'Anjou* (Paris, 1863), t. III, p. 1-20. — En 1566, Gallet, d'après l'acte ci-dessus analysé, était sergent royal au May-sur-Evre, paroisse importante, sur le territoire de laquelle s'élevait Belle-Fontaine, abbaye de Bénédictins (remplacés par des Feuillants, auj. des Trappistes), aux marches du Poitou; il était

Né, d'après son testament[10] entre juin 1529 et juin 1530, Jean Bodin, l'auteur de *la République*, fit profession chez les Carmes d'Angers à quatorze ou quinze ans au plus tard, étudia la philosophie entre 1544 et 1546 au couvent des Carmes de Paris, puis revint à Angers où bientôt il fut relevé de ses vœux prononcés avant l'âge canonique. Or nous avons trouvé le procès-verbal du chapitre conventuel tenu par les Carmes, le 12 septembre 1544[11]. Vingt-deux religieux y assistent, dont dix-neuf prêtres, deux diacres et un sous-diacre; point de Jean Bodin, soit parce qu'il n'était pas dans les ordres sacrés, soit parce qu'il était déjà parti pour Paris. Mais on signale, parmi les religieux présents, René Dutertre, qui devint ensuite procureur du couvent; ne serait-il point proche parent, frère peut-être de Catherine, mère du jeune profès ? On comprendrait alors comment celui-ci serait entré en qualité d'écolier chez les Carmes, où il aurait ensuite fait profession.

Le couvent recevait une pension de ses novices qui payaient aussi une certaine somme au moment de la profession; est-ce à ce moment qu'il faut faire intervenir un prélat dont on fait le bienfaiteur de Bodin ? Gabriel Bouvery, qui fut évêque d'Angers de 1540 à 1572, a laissé la réputation d'un humaniste, ami des lettres et protecteur des humbles; il était fils d'un apothicaire de la ville, les familles peuvent avoir eu des relations de voisinage et d'affaires. Quand Bodin fit à Bouvery le 1er février 1556 (n. st.) la dédicace de son premier ouvrage[12], il avait quitté sa ville natale pour Toulouse; le voyage et les études exigeaient des dépenses qu'il nous plairait de savoir prises à charge par l'évêque d'Angers. Au vrai, la dédicace ne permet pas de conclure, et, bien qu'elle soit très élogieuse, elle ne dépasse pas le ton habituel des préfaces à cette époque.

à Jallais, paroisse toute proche, quand naquit son fils Philippe, le 6 décembre 1576; bientôt le père mourut, laissant beaucoup de dettes, et sa veuve, Jeanne Bodin, revint alors habiter Angers et plaça son fils, âgé de huit ans, à l'abbaye de Toussaint.

10. « Il mourut dans sa soixante-septième année, comme je l'apprends par son testament qui est du 7 juin 1596 » (Ménage, *ouvr. cité*, p. 147).

11. Archives de Maine-et-Loire, H, fonds des Carmes, non coté.

12. *Oppiani de venatione libri IIII. Joan. Bodino Andegavensi interprete. Ad D. Gabrielem Boverium Andium episcopum...* Lutetiae, ap. Vascosanum, M.DLV. La date du privilège est du 7 février 1554 (n. st.). — Le texte grec avait paru chez le même libraire en 1549, « par les soins de Bodin », dit Brunet (*Manuel du libraire* (5e éd., 1860-1865), t. IV, col. 195); nous avons sous les yeux ces deux éditions, et rien ne permet de justifier une telle attribution; nous la croyons donc erronée.

Quoi qu'on puisse penser de nos dernières remarques, qui demeurent des hypothèses, il faut tenir pour acquis définitivement ce que nous disons de l'origine du juriste Jean Bodin et de la situation sociale de sa famille. Des points de sa vie restent encore ignorés, comme la date précise et le lieu exact de sa naissance; de nouvelles recherches seront entreprises dans les onze autres études des notaires d'Angers.

Émile Pasquier,
docteur en théologie.

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE DE 1515 A 1789 AUX ARCHIVES NATIONALES

Série E. — Série G7. — Série G8. *Papiers de l'Agence générale du Clergé* : 1° Décimes et pensions; 2° Assemblées générales du Clergé; 3° Comptes des aliénations ecclésiastiques; 4° Correspondance des Agents généraux. Mémoires et requêtes du Clergé. Consultations juridiques. — Série G9. — Série H1. — Série O1. *Tableau des registres de la Secrétairerie de la Maison du roi* : 1° Actes royaux: 2° Correspondance. *Tableau des registres se rapportant à la Secrétairerie d'État de la Religion réformée* : 1° Actes royaux; 2° Correspondance. — Série Q2. — Série Q3. — Série TT. — Série V et les sous-séries V5 V6, V7. — Série Y. — Série Z. — Série AD XVIII.

Le remarquable travail de M. Léonce Celier sur l'*Histoire de l'Église de France pendant le Moyen Age aux Archives nationales*[1] doit naturellement simplifier ma tâche. Nulle part ailleurs n'a été plus nettement exposé comment se sont constitués les différents fonds des Archives nationales, ni plus précisément indiqué ceux de ces fonds qui peuvent intéresser l'histoire de l'Église de France au Moyen Age. A ce dernier point de vue en particulier, l'on ne saurait mieux dire que M. Celier, et c'est pourquoi je me contente de renvoyer à son travail pour les séries H2 à H5, J, JJ, K, KK, L, LL, M, MM, N, P, Q1, R, S, T, U, Z (en dehors de Z1e, Z1n, Z1p). Ces séries comprennent, à la suite les unes des autres et à leur date, documents relatifs au Moyen Age et documents relatifs aux Temps Modernes, et les inventaires généraux indiqués par M. Celier valent, la plupart du temps, pour ceux-ci et ceux-là.

Ce qui me revient d'étudier spécialement ici, ce sont les séries qui, placées par leurs dates extrêmes en dehors du cadre fixé à M. Celier, n'ont été de sa part l'objet d'aucune mention, et qui présentent un intérêt pour la seule histoire religieuse de 1515 à 1789. Ce sont les séries E, G7, G8, G9,, H1, Q2, Q3, TT, V, Y, Z1e, Z1n, Z1p, AD.

Encore dans telles de ces séries ne signalerai-je que celles de leurs subdivisions où se trouvent d'une façon normale et suivie des documents concernant l'Église de France en géné-

ral : dans la série V je n'étudierai ainsi spécialement que les sous-séries V^5, V^6, V^7; dans Y, que la série dite du Parc-Civil. Dans les autres parties de ces séries, il peut et doit se trouver, sans doute, des documents intéressant telle ou telle institution religieuse, tel ou tel ecclésiastique, à l'occasion d'une procédure civile ou criminelle, d'une action engagée, du règlement d'une affaire, d'une stipulation devant notaire... Étant donné l'étroite union de l'Église et des institutions administratives et judiciaires sous l'Ancien Régime, c'est partout, à ce compte-là, que l'on pourrait découvrir des documents relatifs à son histoire. On doit toutefois, il me semble, se borner ici à signaler les fonds où les chercheurs sont assurés de rencontrer une suite continue et régulière de renseignements sur personnages et matières proprement et spécifiquement ecclésiastiques.

SÉRIE E

L'*Inventaire sommaire* des Archives nationales répartit les minutes des arrêts du Conseil du Roi qui y sont conservées, en deux grandes séries intitulées : *Conseil des finances* (E 1 à 1683), de 1593 à 1791; *Conseil des dépêches* (E 1684 à 2660[1]), de 1611 à 1791.

En réalité, cette division et ces dénominations de fonds ne sont justifiées et effectives qu'à partir du milieu du XVIIe siècle. Jusque là, il n'y a qu'un Conseil du Roi, où aboutissent sans distinction les affaires de finance et d'administration générale. C'est seulement à mesure que l'on avance dans le règne de Louis XIII qu'on voit apparaître dans la série E les premiers éléments et comme l'amorce d'une collection nouvelle qui se détache peu à peu de la grande collection primitive, et qui, au commencement du règne de Louis XIV, s'organise définitivement et constitue à côté de la première — où continuent à s'accumuler les seuls arrêts de finance — une nouvelle et importante série ouverte aux arrêts proprement administratifs. Ce dédoublement correspond à une organisation nouvelle du Conseil du Roi, dont certaines séances, à dater de cette époque, sont consacrées sous le nom de Conseil des dépêches, à l'expédition des affaires intéressant les différents départements ministériels, l'administration intérieure des provinces, tandis que dans les autres, auxquelles est réservé le nom de Conseil des finances, on traite spécialement de l'administration financière du royaume.

Au point de vue donc de la nature des arrêts contenus dans la série E, en général, on peut distinguer trois grandes séries:

1° De 1593 au milieu du XVIIe siècle et officiellement jus-

qu'en 1661, une série où se trouvent mêlés sans distinction arrêts de finance ou d'administration, et qui répond à peu près aux cotes E 1 à E 349[c];

2° A partir du milieu du XVII[e] siècle, et de 1661 officiellement à 1791, série dite proprement et justement alors Conseil des finances, car on n'y retrouve plus que des arrêts de finance, série répondant aux cotes E 350 à 1683[2];

3° Une série enfin, dite Conseil des dépêches, où sont conservés les seuls arrêts d'administration générale, et qui correspond de 1661 à 1791 aux cotes E 1684 à 2660[1].

La première de ces séries, d'une part, la deuxième et la troisième, d'autre part, chevauchent un peu les unes sur les autres pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV et ne se distinguent nettement qu'à partir du gouvernement personnel de ce dernier.

Intérêt de la série E. — Il est inutile de faire ressortir l'intérêt que présente, au point de vue de l'histoire de l'Église de France, cette série.

Dans les arrêts de finance, on trouvera de nombreux documents : sur les aliénations des biens du Clergé; — la levée et la remise des décimes; — les rentes constituées sur le Clergé; — les réparations des églises et presbytères; — les coupes de bois dans les forêts ecclésiastiques.

Dans les arrêts en commandement, ou arrêts d'administration générale, du Conseil des dépêches, nombre de pièces se rapportent aux privilèges et immunités du Clergé; — aux nominations ecclésiastiques; — aux Assemblées du Clergé; — aux matières bénéficiales...

Moyens de recherche. — 1. Pour la première partie de la série où se trouvent mêlés arrêts de finance et d'administration, on a, pour le règne d'Henri IV, un admirable inventaire, celui de Noël VALOIS, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État: règne de Henri IV* (1593-1610)[2].

En revanche pour les règnes de Louis XIII et de Louis XIV jusqu'au gouvernement personnel (1661), on est presque absolument dépourvu de moyens d'investigation. Il n'est guère possible de citer que :

a) La table alphabétique des arrêts du Conseil des finances des années 1610-1611 (*État des inventaires* de 1914, n° 45);

b) La table alphabétique des arrêts du Conseil relatifs au Tiers-État, de 1593 à 1789 (*État des inventaires* de 1914, n° 39).

2. Les arrêts du Conseil des finances ayant été classés chronologiquement et reliés, on peut aisément, quand on en a la

2. Paris, Impr. nat., 1886-1893, 2 vol. in-4°.

date, retrouver un arrêt. De plus, pour les années 1649 à 1790, on a un relevé, trimestre par trimestre, en une série de petits registres cotés E 1683[22-431], des noms des parties entre lesquelles des arrêts ont été rendus en finances (*État des inventaires,* n° 42). Mais là encore, il faut avoir la date au moins approximative de l'arrêt. Il faut citer enfin les deux tables alphabétiques du Conseil des finances de 1700 à 1719, et de 1721 à 1734 (*État des inventaires,* n°° 46 et 47).

3. Les inventaires du Conseil des dépêches sont plus rares et plus incomplets encore que ceux du Conseil des finances. On ne peut guère citer que l'inventaire chronologique des arrêts du Conseil des dépêches pour les années 1611 à 1710 (*État des inventaires,* n° 50).

L'insuffisance de ces inventaires du Conseil des dépêches rendra utile le tableau qui sera mis prochainement à la disposition du public et qui donne, pour chaque province et par année, les cotes des volumes des arrêts du Conseil des dépêches relatifs à cette province et à cette année, ce qui délimite assez les recherches pour rendre un précieux service aux travailleurs. L'introduction de ce nouvel inventaire exposera, à la suite de quelle minutieuse enquête, et avec quelle très sûre méthode, M. Le Grand, conservateur honoraire aux Archives nationales, est parvenu à le dresser[2*].

SÉRIE G[7]

Pour se rendre compte de ce que la série G[7] (Papiers du Contrôle général des finances) peut renfermer de documents intéressants pour l'histoire de l'Église de France, il suffit de parcourir les tables des trois volumes publiés par M. A. de Boislisle, sous le titre de *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants de province* (1683-1715)[3], aux mots : Abbayes, bénéfices, bénéficiaires, diocèses (à leurs noms), clergé, curés, décimes, dîmes ecclésiastiques, églises, religionnaires, etc...

Malheureusement la publication de M. de Boislisle s'arrête à 1715, et depuis cette date, aucun autre moyen d'enquête n'existe que le fil chronologique (*Répertoire numérique,* n° 61 des Inventaires) pour se retrouver dans cette série qui s'arrête d'ailleurs vers 1750, — la suite très incomplète des archives du Contrôle général, versée en 1811 aux Archives nationales, ayant été fondue alors dans la série H[1], que nous retrouverons plus loin. Mais la richesse des informations que

2* Cet inventaire de la série E sera bientôt imprimé et sera signalé en temps utile aux lecteurs de la *Revue.*

3. Paris, Impr. nat., 1874-1897, 3 vol. in-4°.

nous fournit la publication de M. de Boislisle, est un garant pour les chercheurs des précieux renseignements que pourra leur procurer la suite inédite de cette série.

SÉRIE G[8]

PAPIERS DE L'AGENCE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

Les papiers de l'Agence générale du Clergé offrent pour l'histoire religieuse de la France de précieuses ressources qui ont été jusqu'à ces derniers temps peu utilisées.

Entrées aux Archives nationales en 1862, à la suite d'un échange conclu avec la Bibliothèque nationale, ces documents constituent la série G[8] qui se compose de deux parties distinctes ayant chacune leur numérotage particulier : l'une portant la cote G[8] (simple) comprend les pièces détachées conservées en liasses ou en cartons; — l'autre portant la cote G[8]* (avec astérisque) renferme les registres ou les pièces qui avaient été reliées par les soins des archivistes du Clergé préposés au riche dépôt qui, jusqu'à la Révolution, fut abrité dans le couvent des Grands-Augustins.

Les registres et les cartons de G[8] ont fait l'objet de deux inventaires numériques, qui sont à la disposition du public dans la salle de travail des Archives (*État des inventaires*, n°s 68 et 69). Mais le haut intérêt de cette série exige que nous passions en revue les principales catégories de documents qu'elle renferme. Ceux-ci peuvent être rangés sous les chefs suivants :

1° Décimes et pensions ;

2° Assemblées générales du Clergé ;

3° Comptes des aliénations ecclésiastiques ;

4° Correspondance des Agents généraux du Clergé, dont on peut rapprocher : les Mémoires et requêtes, ainsi que les consultations juridiques, où sont étudiées d'une façon approfondie les affaires soumises aux Agents.

1° Décimes et pensions.

En dehors naturellement de la question des décimes, le principal intérêt de ces documents consiste dans les pouillés dressés pour répartir entre les différents bénéfices ecclésiastiques de chaque diocèse les contributions dont ils étaient chargés.

Il faut ici placer une remarque qui s'applique à l'ensemble de la série G[8], c'est que, l'organisation du Clergé de France datant des premières assemblées générales tenues au XVIe siècle, les diocèses qui ne faisaient pas alors partie du territoire

français ne furent pas, même après leur annexion, réputés du Clergé de France et n'eurent aucune part au gouvernement de son temporel. Il ne faut donc pas en principe espérer trouver dans les papiers du Clergé de renseignements sur ces archevêchés ou évêchés, dont voici la liste : Metz, Toul, Verdun, Perpignan, Orange, Besançon, Belley, Cambrai, Arras, Saint-Omer, Strasbourg, Saint-Claude érigé seulement en 1742, et enfin les diocèses du Comtat Venaissin : Avignon, Carpentras, Cavaillon et Vaison qui, jusqu'à la Révolution, dépendirent des États pontificaux.

G8* 1-4. Département des décimes de 1516 (copie du XVIIe siècle).

G8* 241-244. Double du précédent.

Pendant longtemps, la levée des décimes eut pour base le département de 1516 qui constitue un pouillé détaillé de chaque diocèse. Les listes comprises dans ce recueil ne donnent habituellement que le nom de chaque bénéfice et sa taxe. Cependant pour un certain nombre de diocèses du Midi tels que : Agde, Agen, Aix, Albi, Apt, Bordeaux, Dax, Digne, Fréjus, Grasse, Riez, Sisteron, Toulon, Tulle, Uzès, on a conservé le nom du titulaire qui jouissait du bénéfice au moment où ces listes ont été extraites des comptes.

Nous donnons ci-dessous la table de ces pouillés (G8* 1-4) par ordre alphabétique de diocèses (le n° qui suit le nom du diocèse indique le registre de la série G8*) :

Agde, G8* reg. 3, fol. 1415 v°; — Agen, reg. 3, fol. 1077 v°; — Aire, reg. 4, fol. 1565; — Aix, reg. 3, fol. 1329; — Albi, reg. 4, fol. 1732, v°; — Alet, reg. 4, fol. 1449; — Amiens, reg. 2, fol. 757; — Angers, reg. 4, fol. 1764; — Angoulême, reg. 2, fol. 880; — Apt, reg. 3, fol. 1370; — Arles, reg. 3, fol. 1339; — Auch, reg. 4, fol. 1679; — Autun, reg. 1, fol. 153; — Auxerre, reg. 1, fol. 36 v°; — Avignon (pour les bénéfices sis en Provence), reg. 3, fol. 1410; — Avranches, reg. 4, fol 1503 v°.

Bayeux, G8* reg. 1, fol. 469; — Bayonne, reg. 3, fol. 1191; — Bazas, reg. 4, fol. 1535; — Beauvais, reg. 2, fol. 793; — Béziers, reg. 2, fol. 677; — Bordeaux, reg. 3, fol. 946; — Boulogne, reg. 2, fol. 774; — Bourges, reg. 1, fol. 368 v°.

Cahors, G8* reg. 4, fol. 1481 v°; — Carcassonne, reg. 2, fol. 706; — Carpentras (pour les bénéfices sis en Provence), reg. 3, fol. 1415; — Castres, reg. 1, fol. 447; — Cavaillon (pour les bénéfices sis en Provence), reg. 3, fol. 1415; — Chalon-sur-Saône, reg. 1, fol. 332; — Châlons-sur-Marne, reg. 2, fol. 735; — Chartres, reg. 2, fol. 628 v°; — Clermont-Ferrand, reg. 2, fol. 515; — Comminges, reg. 4, fol. 1529; — Condom, reg. 3, fol. 1148; — Couserans, reg. 2, fol. 718; — Coutances, reg. 1, fol. 452 v°.

Dax, G8* reg. 4, fol. 1699; — Die, reg. 1, fol. 292 v°; — Digne, reg. 3, fol. 1386 v°; — Dol, reg. 1, fol. 80.

Embrun, G8* reg. 1, fol. 213, reg. 3, fol. 415; — Évreux, reg. 3, fol. 1206.

Fréjus, G8* reg. 3, fol 1349.

Gap, G8* reg. 1, fol. 248; — Glandève, reg. 3, fol. 1396; — Grasse, reg. 3, fol. 1381 v°; — Grenoble, reg. 1, fol 307.

Langres, G8* reg. 1, fol. 187; — Laon, reg. 2, fol. 782; — La Rochelle, reg. 2, fol. 907 v°; — Lavaur, reg. 4, fol. 1512; — Lectoure, reg. 4, fol. 1545; — Léon, reg. 1, fol. 84 v°; — Limoges, reg. 1, fol. 406 v°; — Lisieux, reg. 2, fol. 924 v°; — Lodève, reg. 4, fol. 1657 v°; — Lombez, reg. 4, fol. 1451; — Luçon, reg. 2, fol. 887; — Lyon, reg. 2, fol. 690.

Mâcon, G8* reg. 4, fol. 1864; — Maillezais, voir La Rochelle; — Mans (le), reg. 1, fol. 116; — Marseille, reg. 3, fol. 1345; — Meaux, reg. 1, fol. 483; — Mende, reg. 2, fol. 579 v°; — Mirepoix, reg. 1, fol. 363; — Montauban, reg. 1, fol. 366 v°; — Montpellier, reg. 1, fol. 350, reg. 4, fol. 1647 v°.

Nantes, G8* reg. 1, fol. 102 v°; — Narbonne, reg. 4, fol. 1595; — Nevers, reg. 1, fol. 26 v°; — Nîmes, reg. 4, fol. 1456 v°; — Noyon, reg. 2, fol. 775.

Orléans, G8* reg. 2, fol. 608 v°.

Pamiers, G8* reg. 1, fol. 327 v°; — Paris, reg. 4, fol. 1791; — Périgueux, reg. 3, fol. 991; — Poitiers, reg. 2, fol. 809; — Puy (Le), reg. 1, fol. 433.

Quimper, G8* reg. 1, fol. 45.

Reims, G8* reg. 2, fol. 723; — Rennes, reg. 1, fol. 94; — Rieux, reg. 1, fol. 359 v°; — Riez, reg. 3, fol. 1373; — Rodez, reg. 3, fol. 1252; — Rouen, reg. 4, fol. 1812.

Saint-Brieuc, G8* reg. 1, fol. 63 v°; — Saint-Flour, reg. 2, fol. 563; — Saint-Malo, reg. 1, fol. 70; — Saint-Papoul, reg. 2, fol. 669; — Saint-Paul-Trois-Châteaux, reg. 1, fol. 304; — Saint-Pons, reg. 3, fol. 1230; — Saintes, reg. 2, fol. 857; — Sarlat, reg. 3, fol. 1037 v°; — Séez, reg. 4, fol. 1579; — Senez, reg. 3, fol. 1390; — Senlis, reg. 2, fol. 803 v°; — Sens, reg. 1, fol. 1; — Sisteron, reg. 3, fol. 1360 v°; — Soissons, reg. 2, fol. 746 v°.

Tarbes, G8* reg. 4, fol. 1551 v°; — Thérouanne, voir Boulogne; — Toulouse, reg. 1, fol. 354; — Toulon, reg. 3, fol. 1400 v°; — Tours, reg. 3, fol. 1233; — Tréguier, reg. 1, fol. 88 v°; — Troyes, reg. 1, fol. 493 v°; — Tulle, reg. 3, fol. 1421 v°.

Uzès, G8* reg. 3, fol. 1426 v°.

Vabres, G*8 reg. 2, fol. 602 v°; — Vaison, reg. 1, fol. 302; — Valence, reg. 1, fol. 230; — Vannes, reg. 1, fol. 53; — Vence, reg. 3, fol. 1406; — Vienne, reg. 4, fol. 1661; — Viviers, reg. 1, fol. 270.

G8* 229-230. Décimes de Béarn, de Navarre et du pays de Soule (1631).

G8 48-50. Déclarations de biens et revenus faits par les bénéficiers de quelques diocèses pour le nouveau département de 1726.

G8 48 : Déclarations d'Agen. Pouillés de Carpentras et de Périgueux.

G8 49-50 : Déclarations du diocèse de Rennes.

G8 51-67. Nouveau département général des décimes de 1726. État des dettes et des emprunts des diocèses de 1710 à 1723 et pièces justificatives des remboursements par eux faits (par ordre alphabétique de diocèses).

G8 51 : Agde-Aire.
G8 52 : Aix-Alais.
G8 53 : Angers-Arles.
G8 54 : Auch-Avranches.
G8 55 : Bayeux-Blois.
G8 56 : Bordeaux-Carcassonne.
G8 57 : Carpentras-Castres.
G8 58 : Chalon-sur-Saône-Clermont.
G8 59 : Comminges-Évreux.
G8 60 : Fréjus-Lavaur.
G8 61 : Limoges-Montpellier.
G8 62 : Nantes-Orléans.
G8 63 : Paris-Quimper.
G8 64 : Reims-Saintes.
G8 65 : Sarlat, Soissons, Saint-Brieuc et Saint-Papoul.
G8 66 : Saint-Paul-Tulle.
G8 67 : Uzès-Viviers.

G8* 499-515. Département général des décimes arrêté par l'Assemblée du Clergé de 1755. — Extraits des pouillés des diocèses groupés par provinces ecclésiastiques.

G8* 499 : Province de Paris.
G8* 500 : Province de Lyon.
G8* 501 : Province d'Albi.
G8* 502 : Province de Rouen.
G8* 503 : Province de Sens.
G8* 504 : Province de Tours.
G8* 505 : Province de Bourges.
G8* 506 : Province de Bordeaux.
G8* 507 : Province de Reims.
G8* 508 : Province d'Auch.
G8* 509 : Province de Narbonne.
G8* 510 : Province de Toulouse.
G8* 511 : Province d'Arles.
G8* 512 : « Chapitres et communautés dont les revenus sont modiques. »
G8* 513 : Province de Vienne.
G*8 514-515 : Province d'Embrun.

G8* 516-547. Département général des décimes arrêté par l'Assemblée du Clergé de 1760. — Extraits des pouillés des diocèses groupés par provinces ecclésiastiques.

G8* 516 : Province de Paris.
G8* 517 : Province de Sens.

G*8 518 : Province de Lyon.
G8* 519 : Province de Narbonne.
G8* 520 : Province de Bourges.
G*8 521 : Province de Bordeaux.
G8* 522-523 : Province de Tours.
G8* 524 : Provinces de Vienne et Embrun.
G*8 525 : Province de Toulouse.
G8* 526-527 : Province de Rouen.
G8* 528-529 : Province de Reims.
G*8 530 : Province d'Albi.
G8* 531 : Provinces d'Arles et Aix.
G8* 532 : Province d'Auch.

G8* 68-81. Portions congrues. Réponses des diocèses classées par métropoles à la circulaire des agents du Clergé, du 1er décembre 1769, concernant l'application de l'édit de mai 1768 sur l'augmentation des portions congrues.

G8 68 : Province d'Aix.
G8 69 : Province d'Albi.
G8 70 : Provinces d'Arles-Auch.
G8 71 : Province d'Auch (suite).
G8 72 : Province de Bordeaux.
G8 73 : Province de Bourges.
G8 74 : Provinces d'Embrun-Lyon.
G8 75 : Provinces de Narbonne-Paris.
G8 76 : Province de Reims.
G8 77 : Province de Rouen.
G8 78 : Province de Toulouse.
G8 79 : Province de Tours.
G8 80 : Provinces de Tours (suite)-Vienne.
G8 81 : Diocèses extra-provinciaux.

G8* 556-559. État des cures à portion congrue pour divers diocèses.

G8* 556 : Diosèse de Tarbes.
G8* 557A : Diocèse de Poitiers.
G8* 557B : Diocèse de Clermont.
G8* 558A et B : Diocèse de Limoges.
G8* 559A et B : Diocèse de Lyon.

G8* 566. Factums relatifs aux exemptions des chapitres de Châlons-sur-Marne, Tours et Chartres contre l'évêque ou archevêque.

G8* 582-583. Procès-verbal de coupes de bois dans le diocèse de Nevers (1602).

G8* 584. État des revenus du diocèse de Rodez (1770).

G8* 7-154. Comptes des décimes ordinaires (1568-1739). — Ces comptes forment pour chaque année un volume où les

matières sont classées par diocèses, groupés d'après l'ordre des dix-sept anciennes généralités Les premières années offrent quelques lacunes. Le répertoire manuscrit indique le cadre de cette répartition des diocèses par généralités[4].

G8* 466-498. Comptes des décimes extraordinaires (1568-1754).

G8 28-29. Lettres patentes et arrêts du Conseil sur les décimes.

G8 31. Jugements sur le fait des décimes rendus par les Syndics généraux du Clergé (1569-1572 et 1578).

G8 33. Offices de receveurs et de contrôleurs provinciaux des décimes. Provisions d'offices classées par généralités.

G8 34-35. Offices de receveurs et contrôleurs particuliers. Quittances de finance et de remboursements d'augmentations de gages classées par diocèses.

G8 34 : Châlons-sur-Marne-Toulouse.
G8 35 : Tours-Viviers.

G8* 36-42. Décharges de décimes (Partie générale et documents classés par ordre alphabétique de diocèses).

G8 36 : Partie générale.
G8 37 : Agen-Castres.
G8 38 : Châlons-sur-Marne-Lavaur.
G8 39 : Lectoure-Pamiers.
G8 40 : Paris-Senez.
G8 41 : Senlis-Viviers.
G8 42 : Modérations pour surtaxes.

G8* 1224. Décharge accordée au clergé du diocèse de Soissons « pour passage et séjour des gens de guerre » (1615).

G8 164-165. Exemptions et immunités du Clergé (Arrêts du Conseil, ordonnances d'intendants, mémoires et correspondances concernant des privilèges particuliers d'ecclésiastiques et de bénéficiaires classés par ordre alphabétique. XVIIe-XVIIIe siècles).

G8 164 : Abbeville-Longpré-les-Corps-Saints.
G8 165 : Mâcon-Vire.

G8 249-254. Documents relatifs à des pensions accordées par le Clergé à différentes corporations religieuses : Nouvelles-Catholiques; — Visitandines; — Congrégation de la Propagation de la foi; — Filles de la Providence; — Filles de l'Union chrétienne; — Écoles chrétiennes; — Séminaires; — Missions du

4. Comme nous le verrons plus loin, des extraits des comptes de décimes pour différents diocèses se trouvent parfois joints aux pièces relatives aux aliénations ecclésiastiques classées par diocèses (G8* 1203-1352).

Levant; Missions étrangères, etc. — Classement par ordre alphabétique de villes ou de diocèses.

G8 249 : Aix, Alais, Albi, Alençon, Amiens, Angoulême, Apt, Arles, Aubenas, Auxerre, Avignon, Bergerac, Blois, Bordeaux, Caen.

G8 250 : Cahors, Châlons, Charenton, Chartres, Die, La Ferté-sous-Jouarre, Fontenay-le-Comte, Forcalquier, Gex, Grenoble, Libourne, Loudun, Luçon, Lyon.

G8 251 : Marseille, Mende, Metz, Mirepoix, Montauban, Mont-Cassin (abbaye du), au diocèse de Saint-Malo, Montoire, Montpellier, Nérac, Nîmes, Noyon, Orléans.

G8 252 : Pamiers, Paris.

G8 253 : Paris (suite), Pau, Périgueux, Pézenas, Poitiers, Pons, Privas.

G8* 254 : Réalmont, Rivière-de-Teyrargues, La Rochelle, Rouen, Sancerre, Sedan, Sisteron, Saint-Affrique, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Lô, Toulouse, Tours, Uzès.

G8 140. Documents relatifs aux protestants (Languedoc, Montauban, Poitou, Provence, La Rochelle, Saverdun, Tonneins, Le Vigean.

2° Assemblées générales du Clergé.

Établies dans la seconde moitié du XVIe siècle pour traiter les questions financières et voter la contribution annuelle fournie au roi en vertu d'un contrat renouvelé finalement tous les dix ans, les assemblées périodiques du Clergé de France, qui se composaient de représentants élus par les différentes provinces ecclésiastiques, ne tardèrent pas à comprendre dans le programme de leurs délibérations toutes les matières qui pouvaient intéresser l'organisation ecclésiastique. L'étude de leurs procès-verbaux s'impose donc à quiconque s'occupe d'une question touchant aux affaires religieuses, soit au point de vue de l'histoire générale, soit au sujet de tel ou tel diocèse en particulier.

Ces assemblées se divisaient en grandes assemblées tenues tous les dix ans pour le renouvellement du contrat, et en petites assemblées réunies dans l'intervalle des grandes pour l'audition des comptes, ou la discussion d'affaires spéciales. La collection de leurs procès-verbaux, dont un assez grand nombre sont restés manuscrits, forme un ensemble de 121 volumes dont l'inventaire chronologique est fourni par le Répertoire numérique de la série G8*. Les recherches sont facilitées dans cette vaste collection par une excellente table manuscrite composée en 1748.

G8* 586-707. Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé (années 1560 à 1788).

G8* 707K-P. Table alphabétique des matières des procès-

verbaux des Assemblées générales du Clergé. Rédigée par l'abbé Philibert Bousquet, cette table est conduite jusqu'en 1748. Les six volumes qui la composent forment un total de 4 824 pages petit in-4°. Elle est disposée par ordre alphabétique général des noms de matières, de personnes ou de lieux.

G8* 707K (tome Ier) : Abandon-Castres (Religieux).
G8* 707L (tome II) : Castres (Pénitents bleus)-Dons du Clergé (1685).
G8* 707M (tome III) : Dons du Clergé (1690)-Lauberivières (de), évêque de Québec.
G8* 707N (tome IV) : Laubrière (De), évêque de Soissons-Paris (Nicolas-Joseph de), archidiacre de Pithiviers. Cet article fait suite à l'article de cinquante-sept pages qui est consacré au diocèse et à la ville de Paris.
G8* 707O (tome V) : Paris (Thomas de), abbé de Saint-Pierre de Melun,-Romagne (article qui se termine au début du tome suivant).
G8* 707P (tome VI) : Romain (Concile)-Zwingle.

Cette table est fort utile pour l'histoire ecclésiastique des provinces, car on y trouve relevés les noms des évêchés et archevêchés, avec en tête de l'article consacré à chaque diocèse un renvoi aux principales localités de ce diocèse qui figurent à la table à leur ordre alphabétique; les noms d'un grand nombre d'abbayes, et enfin ceux des principaux ordres religieux avec l'indication de leurs couvents situés dans les différentes villes du royaume.

Parmi les documents conservés dans les cartons G8 82-139, relatifs aux assemblées du Clergé, ceux qui peuvent être utilisés pour l'histoire sont : les *Extraits de procès-verbaux* (G8 82-84); — les *Procurations*, c'est-à-dire les pièces concernant l'élection des députés des diverses Assemblées (G8 87-94); — et les *Comptes des frais communs* de chaque assemblée, où figurent notamment les quittances délivrées par les députés pour l'indemnité allouée à chacun d'eux.

G8 82-84. Extraits des procès-verbaux et pièces relatives aux Assemblées.

G8 82 : Assemblée de 1681, avec nombreuses pièces relatives à l'affaire de la Régale.
G8 83 : Assemblée de 1682; pièces diverses.
G8 84 : Rapport de l'Agence du Clergé de 1755 à 1760.

G8 87-94. Procurations pour les Assemblées du Clergé.

G8 87 : Assemblées de 1582 à 1635 (Un certain nombre de procurations contenues dans ce carton se rapportent aux États généraux de 1614).

G⁸ 88 : Assemblées de 1645 à 1685.
G⁸ 89 : Assemblées de 1695 à 1711.
G⁸ 90 : Assemblées de 1715 à 1730.
G⁸ 91 : Assemblées de 1734 à 1750.
G⁸ 92 : Assemblées de 1755 à 1765.
G⁸ 93 : Assemblées de 1770 à 1780.
G⁸ 94 : Assemblées de 1782 à 1788.

G⁸* 96-107 : Comptes des frais communs aux Assemblées du Clergé.

G⁸ 96 : Assemblées de 1568 à 1608.
G⁸ 97 : Assemblées de 1610 à 1670.
G⁸ 98 : Assemblées de 1675 à 1693.
G⁸ 99 : Assemblées de 1695 à 1705.
G⁸ 100 : Assemblées de 1710 à 1715.
G⁸ 101 : Assemblées de 1720 à 1725.
G⁸ 102 : Assemblées de 1726 à 1730.
G⁸ 103 : Assemblées de 1730 (suite) à 1734.
G⁸ 104 : Assemblées de 1735 à 1748.
G⁸ 105 : Assemblées de 1750 à 1758.
G⁸ 106 : Assemblées de 1760 à 1775.
G⁸ 107 : Assemblées de 1780 à 1785.

3° Aliénations du temporel ecclésiastique au XVIe siècle.

Dans la détresse financière qui s'annonce au milieu du XVIe siècle, la cour de France avait de bonne heure songé à faire appel au Clergé. En 1561, à Poissy, les évêques, sous la pression du pouvoir, avaient voté : 1° l'allocation annuelle pendant six ans de 4 décimes, imposition qui, de permanente en fait depuis 1546, le devenait officiellement et en droit; 2° le rachat, au bout de cette période, par le Clergé, au profit du roi, des domaines engagés à l'hôtel de ville. Moyennant ces subventions, le Clergé avait espéré qu'il échapperait à une aliénation forcée de ses biens dont la possibilité avait été déjà envisagée aux États d'Orléans et à Poissy. Mais, en 1563, l'insuffisance des ressources accordées apparut telle, en face des dépenses toujours croissantes occasionnées par la guerre religieuse, qu'on dut songer à « remettre en avant certain parti sur les biens du Clergé », et, le 17 mai 1563, le roi arrachait au Parlement l'enregistrement d'un édit d'aliénation de 5 millions de livres du temporel de l'Église. Ce sont ces aliénations qui, renouvelées en 1568 (et à partir de cette date avec l'autorisation du pape), en 1575, 1576, 1586, permirent au gouvernement de faire face aux énormes dépenses de la guerre contre l'hérésie, sans que malheureusement elles pussent être sérieusement consenties, étudiées et réglées par les

Assemblées du Clergé, qui n'avaient alors ni la périodicité, ni l'autorité qu'elles eurent plus tard.

A diverses reprises, il est vrai, quand les discordes civiles semblaient se calmer, le Clergé fut admis à procéder au rachat des biens ainsi aliénés. Mais ce ne fut là qu'un nouvel expédient financier qui, tout en facilitant la reconstitution du patrimoine ecclésiastique, profitait encore au fisc, puisque les rachats étaient soumis à une taxe proportionnelle assez élevée. Sauf pour la première aliénation qui fut exécutée par les soins des officiers royaux, toutes ces opérations de vente et de rachat furent dirigées par des délégués du pape, choisis parmi les cardinaux français, et les nombreuses pièces de comptabilité, dont elles provoquèrent la rédaction, furent centralisées au siège des Assemblées du Clergé, où elles furent classées par diocèses et reliées plus tard en une série de cent quarante neuf volumes qui portent aujourd'hui les cotes G8* 1203 à 1352.

Les volumes consacrés à chaque évêché ou archevêché contiennent habituellement en dehors des pièces générales, telles que bulles du pape, ou ordonnances du roi relatives à chaque aliénation, les listes des bénéfices contribuables, et l'analyse ou le texte intégral des procès-verbaux d'adjudication pour les biens vendus par chacun d'eux. Ces procès-verbaux, surtout quand ils sont conservés *in extenso,* sont naturellement fort utiles pour l'histoire locale, et précieux pour l'étude du temporel des établissements ecclésiastiques auxquels ils se rapportent. Mais la catégorie la plus intéressante, peut-être, des documents que renferment ces volumes, est celle des requêtes en décharge adressées par les bénéficiers qui, ayant été surtaxés ou singulièrement éprouvés dans leurs biens, sollicitaient de la commission des cardinaux des ordonnances en modération de taxe qu'on trouve généralement jointes aux requêtes. On possède là, à partir de la deuxième guerre de religion, un ensemble très riche de renseignements sur les souffrances supportées par l'Église de France au cours des luttes religieuses.

Ces volumes, en principe, ne devraient contenir que des pièces du XVIe siècle concernant les aliénations. Seulement, par analogie, on y a fait entrer des titres relatifs à la levée des décimes; et pour les diocèses du Midi, qui subirent des pertes notables pendant l'expédition entreprise sous Louis XIII contre les protestants, pour ceux de l'Est qui furent en proie aux ravages des bandes ennemies lors de la guerre de Trente ans, ces recueils renferment des documents du XVIIe siècle

destinés à justifier les demandes en décharge de décimes présentées par les bénéficiers de ces évêchés.

Enfin on a, pour un grand nombre de diocèses, joint aux pièces relatives aux aliénations, les procès-verbaux d'élections, ou les procurations des députés envoyés par le Clergé aux États généraux de 1576 et de 1614.

Le répertoire numérique de la série G8* indique à quels diocèses correspondent les différents volumes, mais pour rendre les recherches plus rapides, il nous a semblé utile de reproduire ici ce tableau en le disposant par ordre alphabétique de diocèses.

G8* 1203 à 1352. Titres des aliénations du temporel ecclésiastique classés par diocèses (XVIe-XVIIe siècles).

Agde, G8* reg. 1340; — Agen, reg. 1323; — Aire, reg. 1331; — Aix, reg. 1299; — Albi, reg. 1292; — Alet, reg. 1339; — Amiens, reg. 1219-1220; — Angers, reg. 1267-1268; — Angoulême, reg. 1315; — Apt, reg. 1302; — Arles, reg. 1305; — Auch, reg. 1335; — Autun, reg. 1238-1239; — Auxerre, reg. 1210-1212; — Avignon, reg. 1352; — Avranches, reg. 1251.

Bayeux, G8* reg. 1259-1260; — Bayonne, reg. 1330; — Bazas, reg. 1328; — Beauvais, reg. 1225-1226; — Belley, reg. 1352; — Béziers, reg. 1335; — Bordeaux, reg. 1313-1314; — Boulogne, reg. 1222; — Bourges, reg. 1280-1282.

Cahors, G*8 reg. 1287; — Carcassonne, reg. 1334; — Castres, reg. 1291; — Chalon-sur-Saône, reg. 1244-1245; — Châlons-sur-Marne, reg. 1227-1229; — Chartres, reg. 1205-1206; — Clermont, reg. 1283; — Comminges, reg. 1326; — Condom, reg. 1322; — Couserans, reg. 1327; — Coutances, reg. 1255-1257.

Dax, G8* reg. 1329; — Digne, reg. 1298; — Die, reg. 1352; — Dol, reg. 1275.

Embrun, G8* reg. 1309; — Évreux, reg. 1261.

Fréjus, G8* reg. 1304.

Gap, G8* reg. 1301; — Glandèves, reg. 1318; — Grasse, reg. 1310; — Grenoble, reg. 1295.

Langres, G8* reg. 1241-1243; — Laon, reg. 1233-1235; — Lavaur, reg. 1348; — Lectoure, reg. 1332; — Léon (manque); — Lescar, reg. 1352; — Limoges, reg. 1284-1285; — Lisieux, G8* reg. 1252-1254; — Lodève, reg. 1338; — Lombez, reg. 1350; — Luçon, reg. 1317; — Lyon, reg. 1236-1237.

Mâcon, G8* reg. 1240; — Maillezais, reg. 1318; — Mans (Le), reg. 1276-1279; — Marseille, reg. 1308; — Meaux, reg. 1207; — Mende, reg. 1288; — Mirepoix (manque); — Montauban, reg. 1351; — Montpellier, reg. 1336.

Nantes, G8* reg. 1273; — Narbonne, reg. 1333; — Nevers, reg. 1216; — Nîmes, reg. 1342; Noyon, reg. 1230-1232.

Oloron, G8* reg. 1352; — Orléans, reg. 1204.

Pamiers (manque); — Paris, G8* reg. 1203; — Poitiers, reg. 1319-1321; — Puy (Le), reg. 1293.

Quimper, G*8 reg. 1269.
Reims, G8* reg. 1217-1218; — Rennes, reg. 1270; — Rieux, reg. 1347; — Riez, reg. 1303; — Rochelle (La), voir Maillezais; — Rodez (manque); — Rouen, reg. 1246-1250.
Saint-Brieuc, G8* reg. 1266; — Saint-Flour, reg. 1289; — Saint-Malo, reg. 1272; — Saint-Papoul, reg. 1349; — Saint-Paul-Trois-Châteaux, reg. 1306; — Saint-Pol, reg. 1337; — Saintes, reg. 1316; — Sarlat, reg. 1324; — Séez, reg. 1258; — Senez, reg. 1312; — Senlis, reg. 1221; — Sens, reg. 1208-1209; — Sisteron, reg. 1300; — Soissons, reg. 1223-1224.
Tarbes, G8* reg. 1352; — Toulon, reg. 1307; — Toulouse, reg. 1343-1346; — Tours, reg. 1262-1265; — Tréguier, reg. 1274; — Troyes, reg. 1213-1215; — Tulle, reg. 1286.
Uzès, G8* reg. 1341.
Vabres, G8* reg. 1290; — Valence, reg. 1296; — Vannes, reg. 1271; —Vence, reg. 1311; — Vienne, reg. 1294; — Viviers, reg. 1297.

G8 262-270. Pièces justificatives des aliénations classées par aliénations (1563, 1569, 1576, 1586). — Cette collection forme le complément de la précédente, et se compose de pièces analogues à celles insérées dans les précédents registres, mais que, pour des raisons inconnues, on n'a pas fait entrer dans ces volumes.

G8* 1383-1393. Comptes, répartis par généralités, des deniers provenant de l'aliénation des biens d'Église, faite en 1569. — Dans cette série de comptes, les volumes de recettes contiennent le résumé des aliénations faites par les bénéficiers ecclésiastiques appartenant aux diocèses compris dans chacune des généralités.

G8* 1383 (tome I) : Recettes de la généralité de Paris.
G8* 1384 (tome II) : Recettes des généralités de Champagne, Amiens, Rouen et Caen.
G8* 1385 (tome III) : Recettes de la généralité de Tours.
G8* 1386 (tome IV) : Recettes de la généralité de Bretagne.
G8* 1387 (tome V) : Recettes des généralités de Berry, d'Orléans, d'Auvergne.
G8* 1388 (tome VI) : Recettes des généralités de Lyon et Dijon, avec table générale.
G8* 1389 (tome VII) : Recettes des généralités de Toulouse et de Bordeaux.
G8* 1390 (tome VIII) : Recettes des généralités de Montpellier, de Provence et de Dauphiné.

Le volume G8* 1388 contient la table par ordre alphabétique de tous les bénéfices dont les aliénations sont analysées dans les huit volumes de recettes que nous venons d'indiquer.

G8* 1391-1392 : Dépenses.
G8* 1393 : Adjudications faites en la Chambre du Trésor, à Paris.

4° Correspondance des Agents généraux du Clergé. Mémoires et requêtes. Consultations juridiques.

Dans l'intervalle qui s'écoulait entre les différentes assemblées du Clergé, la direction de toutes les affaires intéressant ce corps était confiée à deux « agents » élus à tour de rôle par les provinces ecclésiastiques. L'importance de ces fonctions, dont les titulaires étaient presque toujours appelés plus tard à l'épiscopat, devint de plus en plus grande à mesure que se développait l'organisation centrale du Clergé. C'était à eux que les évêques s'adressaient dans toutes les difficultés que suscitait l'administration des diocèses, c'était leur appui qu'ils invoquaient quand leur autorité se trouvait en conflit avec le pouvoir civil, leur avis qu'ils sollicitaient pour trancher les questions contentieuses.

La vaste correspondance entretenue par les Agents avec les membres du clergé est donc le miroir fidèle où se reflète l'histoire ecclésiastique de la France entière au XVIIIe siècle, époque pour laquelle elle a été conservée dans son ensemble. Ces importants documents forment une mine presque entièrement inexplorée jusqu'ici et qui renferme les matériaux les plus précieux pour l'étude des questions se rapportant d'une façon quelconque à l'histoire religieuse.

Les lettres d'agence sont réparties en deux groupes principaux : celles écrites par les Agents et celles reçues par eux.

En ce qui concerne le premier groupe, ce n'est malheureusement qu'à partir de 1727 qu'on possède le copie de lettres des Agents, c'est-à-dire une collection de soixante-dix volumes où sont transcrites, année par année, jusqu'en 1787, les lettres qu'ils adressaient aux évêques, aux différents ecclésiastiques et aux représentants de l'autorité civile pour traiter les affaires qu'ils avaient à diriger, ou sur lesquelles ils étaient consultés. Une excellente table dressée en 1784 permet d'utiliser facilement jusqu'à cette date cette riche collection sans se livrer à de longs dépouillements, et de retrouver rapidement par exemple ce qui concerne les différents diocèses.

G^8* 2557-2621 (65 volumes). Lettres écrites par les agents du Clergé (1727-1787).

G^8* 2622-2626. Table alphabétique et raisonnée des soixante-trois premiers volumes de la collection précédente. — Cette table alphabétique des matières rédigée en 1784 par M. Duchesne, garde des archives du Clergé, renvoie aux différents tomes de la collection. Le répertoire de la série G^8* donne une concordance entre les numéros de ces volumes et les

cotes actuelles de G8*; cette concordance est reproduite en tête de chaque volume de la table. Celle-ci consacre à chaque diocèse un article important; les articles concernant les différents établissements religieux sont placés aux noms des pays où sont situés ces établissements.

Voici le tableau des articles extrêmes contenus dans chaque tome de la table.

G8* 2622 (tome I) : Abbayes-Cusy-sur-Yonne (Curé de).
G8* 2623 (tome II) : Dais-Hypothèque.
G8* 2624 (tome III) : Jabrun (Paroisse de)-Lyre (Abbé de).
G8* 2625 (tome IV) : Macey (Curé de)-Quinte (Curé de Notre-Dame de la).
G8* 2626 (tome V) : Rabastens (Chapitre de)-Yenville (Curé de).

G8 671-686. Minutes des lettres des Agents, dont la transcription figure dans les volumes qui précèdent.

Le second groupe des Lettres d'agence, celui des Lettres reçues par les Agents, remonte à une date plus ancienne, et on y trouve des documents du XVIIe siècle. On a classé à part et relié les lettres émanées des représentants des autorités civiles. Les autres sont restées en liasses et ont été classées par ordre alphabétique des noms de diocèses, pour les évêques, — de bénéfices ou de couvents pour les titulaires des différents bénéfices ecclésiastiques et les religieux, — de personnes pour les autres correspondants.

Il serait trop long de reproduire ici la liste de tous ces noms, et il suffira, pour permettre de tirer parti de cette collection, d'indiquer les titres extrêmes des liasses contenues dans chaque carton. En effet, les dossiers renfermant un ensemble important de lettres sont en général uniquement ceux des évêchés ou des chapitres, et la table de concordance que nous donnons offrira la possibilité de s'y reporter facilement.

G8* 2617-2632. Lettres originales des secrétaires d'État, intendants des finances, et autres magistrats aux Agents généraux du Clergé. — Les pièces contenues dans ces volumes ne sont pas classées dans un ordre chronologique rigoureux. Au sixième volume (G8* 2632) est jointe une table alphabétique des matières.

G8 619-661. Lettres reçues par les Agents du Clergé, classées par ordre alphabétique de correspondants.

G8 619 : Abbeville-Aix d'Angillon.
G8 620 : Ajain-Angers.
G8 621 : Angluzelles-Aubusson.
G8 622 : Auch-Avignon.
G8 623 : Avranches-Beuzeval.

G⁸ 624 : Béziers-Bonffy.
G⁸ 625 : Bouillac-Buxeuil.
G⁸ 626 : Cadeilhan-Chalon-sur-Saône.
G⁸ 627 : Chambon-Commelle.
G⁸ 628 : Comminges-Cressat.
G⁸ 629 : Cresserons-Die.
G⁸ 630 : Dieppe-Dyé.
G⁸ 631 : Écaille (L')-Faremoutiers.
G⁸ 632 : Fargeaud-Garbie.
G⁸ 633 : Garchy-Granges.
G⁸ 634 : Granville-Juvigny-sous-Andain.
G⁸ 635 : Laage-Lescaladieu.
G⁸ 636 : Lescar-Lodève.
G⁸ 637 : Lombez-Lyon.
G⁸ 638 : Macon-Mans (Le), Marseille.
G⁸ 639 : Macé-Membrolles.
G⁸ 640 : Mende-Montfermeil.
G⁸ 641 : Montgaillard-Mutrécy.
G⁸ 642 : Nancy-Nîmes.
G⁸ 643 : Niort-Oloron.
G⁸ 644 : Ombreval-Pamiers.
G⁸ 645 : Pannecé-Périgny.
G⁸ 646 : Périgueux-Pontis.
G⁸ 647 : Pontoise-Reims.
G⁸ 648 : Remaucourt-Rochelle (La).
G⁸ 649 : Rochemaure-Rouen.
G⁸ 650 : Rougemontiers-Saulzet.
G⁸ 651 : Saumur-Sermaize.
G⁸ 652 : Serqueux-Simon de Périgny.
G⁸ 653 : Saint-Affrique-Saint-Florent-le-Vieil.
G⁸ 654 : Saint-Flour-Saint-Malo.
G⁸ 655 : Saint-Mandé-Saint-Pons.
G⁸ 656 : Saint-Privé-Tarbes.
G⁸ 657 : Tarentaise-Toulon.
G⁸ 658 : Toulouse-Toussus.
G⁸ 659 : Touverac-Vabres.
G⁸ 660 : Vaison-Vergigny.
G⁸ 661 : Vergonnes-Ypres.

G⁸ 30. Réponses des diocèses aux circulaires des Agents du Clergé de 1717 et 1770 sur l'administration des bureaux diocésains.— Les renseignements fournis par les Lettres d'agence sont complétés par la collection des Mémoires et requêtes, et par les différents recueils de consultations juridiques émanées des avocats du Clergé, que nous allons passer en revue. Chacune des affaires soumises aux Agents du Clergé est habituellement représentée par quelque pièce dans l'une ou l'autre de ces collections qui forment comme l'annexe de la correspondance des Agents.

G8* 2468-2554 (87 volumes). Mémoires et requêtes du Clergé (1727-1788), de format in-4° ou in-folio. — Recueil de factums imprimés ou manuscrits rédigés soit à l'occasion de procès intéressant les différents établissements religieux, soit au sujet des difficultés soulevées par l'administration du temporel ecclésiastique (ordre chronologique).

G8* 2555. Table des quatre-vingt-cinq premiers volumes des Mémoires et requêtes (G8* 2468-2552) par ordre alphabétique de matières et de noms de lieux, rédigée par M. Duchesne, garde des archives du Clergé. — La concordance entre les volumes de la collection auxquels sont faits les renvois et les cotes actuelles de G8* est fournie par le répertoire numérique de G8* et reproduite en tête du volume G8* 2555.

G8* 2451-2466 (16 volumes). Recueil des conférences du Conseil du Clergé (1766-1788) renfermant le résumé des observations échangées dans les conférences tenues chez le plus ancien avocat du clergé de France, en présence des Agents généraux, lesquels, après examen des lettres et mémoires à eux adressés, répartissaient entre les avocats du Clergé l'étude des dossiers. — Ce relevé qui commence en 1766 est poursuivi jusqu'en 1788. La collection est classée chronologiquement à raison d'un volume par an jusqu'en 1776 (tomes 1 à 10) et d'un volume par deux années à partir de 1777-1778. Chaque volume est muni d'une table chronologique par séance des affaires traitées au Conseil du Clergé, et d'une table alphabétique des matières (sauf pour les volumes G8* 2464-2465). L'usage de l'ensemble de la collection est facilité par la table générale qui suit.

G8* 2467. Table des quinze premiers volumes des conférences du Conseil du Clergé, par ordre alphabétique de noms de matières et de lieux. — Une concordance entre les volumes auxquels sont faits les renvois et les cotes actuelles de G8* figure dans le répertoire numérique et est reproduite en tête de ce volume de table.

G8* 2781-2833 (83 volumes). Consultations ou délibérations du Conseil du Clergé (1727-1788). — Ces consultations sur les matières soumises aux avocats du Clergé forment plusieurs séries chronologiques. Le volume qui suit en donne la table générale.

G8* 2834. Table des quarante-six premiers volumes des consultations du Conseil du Clergé, rédigée par M. Duchesne, garde des archives du Clergé (ordre alphabétique des matières et des noms de lieux). — La concordance donnée dans le répertoire de G8*, et répétée en tête du présent volume, permet

de retrouver la cote actuelle du volume de la collection auxquels renvoie la table.

G8* 2633-2780. Consultations de M. Piales (1754-1787). — Ces consultations dues au canoniste Jean-Jacques Piales (1720-1789) sont en général relatives à la pratique bénéficiale. Elles commencent en 1754 et sont classées chronologiquement. Le dernier volume en contient une table alphabétique.

SÉRIE G9

L'intérêt de la série G9 a été mis en lumière par le travail de Suzanne Lemaire, *la Commission des réguliers* (Paris, Sirey, 1926, in-8°). On trouvera dans ce livre l'exposé des travaux de cette Commission, établie en 1766, pour la réforme et l'union des ordres religieux, et qui fonctionna jusqu'en 1780.

D'autre part, la liste complète des établissements religieux d'après les papiers de cette Commission a été donnée par L. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des réguliers en 1768* (Paris, 1902, in-16).

La Commission de secours jointe à la série G9 est une Commission créée en 1727 pour le soulagement des Communautés de filles et qui, réorganisée en 1788, fut chargée aussi de veiller à l'entretien des églises et des édifices sacrés.

Deux inventaires, n°s 77 et 78 de l'*État des inventaires*, peuvent être consultés sur ces deux Commissions.

SÉRIE H1

La série H1 est une série composée en grande partie : des papiers du Bureau du Contrôle général, chargé de la correspondance avec les pays d'État; — des papiers de M. de Carrière, ancien secrétaire des États de Languedoc; — des papiers enfin relatifs aux Assemblées provinciales (1787).

Les documents intéressant l'histoire de l'Église y sont naturellement assez nombreux sur : la contribution du Clergé aux charges de l'État; le don gratuit; la construction et la réparation des églises et presbytères; les procès-verbaux et comptes de l'assiette des diocèses; la taille des ecclésiastiques; les économats[5]; les religionnaires.

Il existe de cette série un bon inventaire de Henri Forgeot et Joseph Petit, 1897-1900 (n° 82 de l'*État des inventaires*), avec une table alphabétique qui en rend le maniement commode.

5. La Caisse des Économats était une Caisse où l'on versait les revenus de certains bénéfices vacants, en particulier des bénéfices consistoriaux.

SÉRIE O[1]

Les papiers de la Secrétairerie d'État de la Maison du roi, à laquelle fut réunie, en 1749, la Secrétairerie d'État de la Religion réformée, devraient, si l'intégrité de ce fonds avait été respectée, contenir de nombreuses pièces relatives aux affaires ecclésiastiques. Mais ledit fonds a été fort démembré à ce point de vue. Une partie des documents qui y étaient contenus ont été versés dans la série G[9]; d'autres relatifs aux religionnaires ont pris place dans la série TT. En sorte que ce n'est plus guère que dans les registres de tête de la série, spécialement les registres d'actes royaux, et les registres de correspondance générale que peuvent se retrouver en une série suivie actes ou lettres relatifs à l'histoire religieuse.

Il faut noter de plus que si, de 1749 à 1775, les correspondances des deux secrétaireries d'État réunies, de la Maison du roi et de la Religion réformée, ont continué à être classées à part, elles ont été mélangées à partir de 1775. Ce détail administratif n'apparaît pas dans le classement donné de ces registres par le *Répertoire numérique* (imprimé), *des archives de la Maison du roi*[6]. Mais il doit être noté, et M. Le Grand, qui a fait une étude particulière de cette série, a bien voulu me communiquer les deux tableaux ci-dessous, qui donnent une liste précise des registres appartenant proprement à chacune des secrétaireries d'État.

I. TABLEAU DES REGISTRES DE LA SECRÉTAIRERIE DE LA MAISON DU ROI

1° Actes royaux

O[1]* 1 à 12 et O[1]* 272 à 276 (1580-1763). Formulaires d'actes du secrétariat disposés dans chaque volume en un ordre chronologique. Je note en particulier le registre O[1]* 276, qui est un recueil de formules intéressant les matières ecclésiastiques (1703-1763).

O[1]* 13-128 (1669-1786). Registres contenant les actes du secrétariat auxquels de 1676 à 1700 (O[1]* 20 à 44) se trouvent mêlées les dépêches adressées par le secrétaire d'État aux autorités des provinces dépendant de son secrétariat (Table par volume).

O[1]* 129-136 (1775-1789). Secrétariat des lettres patentes, où sont insérés des brevets et des lettres expédiés au nom du roi à la Secrétairerie d'État pour l'administration provinciale.

O[1]* 218 à 238 (1506-1789). Lettres de naturalité, de légitimation, etc.

O[1]* 292-348 (1775-1789). Minutes de lettres présentées au sceau et concernant des particuliers (lettres d'honneur, de dispense d'âge, de provisions, de rémission...).

6. Henri de Curzon, *Répertoire numérique des archives de la Maison du roi* (Série O[1]). 1903, in-4°.

2° Correspondance

O1* 362-417 (1700-1775). Registres des dépêches renfermant les lettres écrites par le secrétaire d'État de la Maison du roi et se rapportant soit aux provinces faisant partie de son département, soit aux services de la Maison du Roi.

O1* 418-432. Registres des dépêches se rapportant aux services de la Maison du roi (A partir de 1776, les dépêches se rapportant aux provinces composant le département de la Maison du roi sont insérées dans les mêmes registres que les dépêches envoyées dans les provinces du département de la religion réformée O1* 472-486, et O1* 487-501).

II. TABLEAU DES REGISTRES SE RAPPORTANT A LA SECRÉTAIRERIE D'ÈTAT DE LA RELIGION RÉFORMÉE

1° Actes royaux

O1* 137-161 (1765-1789). Registres du secrétariat de la Religion réformée : copies de lettres patentes, avec tables (A partir de 1776 O1* 149-161), on y trouve des pièces se rapportant aux provinces rattachées à la Maison du roi.

O1* 171-180 (1740-1780). Minutes d'édits, déclarations, lettres patentes (sans tables) pour le département des provinces de la Religion réformée.

2° Correspondance

O1* 437 (1741). Dépêches ministérielles se rapportant aux provinces du département de la Religion réformée (Table par volume).

O1* 438-460 (1742-1764). Volumes doubles comprenant : 1° le recueil des dépêches ministérielles se rapportant aux provinces du département de la Religion réformée; 2° les registres du secrétariat de la Religion réformée (Table par volume).

O1* 461-471 (1765-1775). Dépêches ministérielles se rapportant aux provinces du département de la Religion réformée (Table par volume).

O1* 472 à 486 et O'1 487-501 (1776-1789; 1776-1790). Dépêches ministérielles se rapportant aux provinces du département de la Religion réformée et à celles du département de la Maison du roi (Table par volume).

O1* 513-523 (1730-1740). Tables mensuelles des dépêches ministérielles se rapportant au département de la Religion réformée.

O1* 524-554 (1737-1775). Analyses des lettres reçues par le secrétaire d'État de la Religion réformée et se rapportant aux provinces de son département.

O1* 580 à 585, 588 (1775-1782, 1788-1790). Analyses des demandes provenant des provinces du département de la Religion réformée et de celles du département de la Maison du roi.

O1* 556-557 (1758-1776). Analyses d'arrêts du Conseil se rapportant aux provinces du département de la Religion réformée.

Tel est le regroupement raisonné, d'après les services et

les bureaux dont ils émanent, des registres des Actes royaux et de correspondance de la série O[1], dont les suites avaient été disposées un peu au hasard lors de leur entrée aux Archives. Les chercheurs auront au moins ainsi un fil pour se guider dans cette série fort dépourvue d'inventaires.

En dehors, en effet, du *Répertoire* imprimé en 1903, on ne peut guère citer que les inventaires très fragmentaires mentionnés aux n°s 264 à 270 de l'*État des inventaires*, et qui ne sont, d'ailleurs, qu'exceptionnellement communicables au public.

Il ne faut pas, au surplus, s'exagérer l'importance particulière de cette série au point de vue de l'histoire religieuse, et le titre de Secrétairerie d'État de la Religion réformée ne doit pas laisser supposer qu'on trouvera là uniquement et d'une façon suivie les actes et la correspondance relatifs aux religionnaires.

A la Secrétairerie d'État de la Religion réformée — en dehors des attributions qui lui étaient propres à ce point de vue — se rattachait, comme à tout autre secrétairerie d'État, l'administration de diverses provinces, et les affaires de la Religion réformée se trouvaient forcément mêlées à celles plus générales des provinces relevant de ladite Secrétairerie.

La suite de la série O[1] ne présente plus dès lors qu'exceptionnellement des documents intéressant l'histoire religieuse. On peut les citer :

O[1]* 603. Mandement de Louis de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne (1696-1711).

O[1] 604. Affaires ecclésiastiques : correspondances épiscopales, ordres religieux, etc... (XVIIIe s.).

O[1] 605. États des pensions des nouveaux convertis (XVIIe-XVIIIe s.).

O[1] 606 et 607. Sainte-Chapelle du Palais (1325-1786). Voir aussi O[1] 1692.

O[1] 608. Saintes Chapelles de Saint-Quentin, Vincennes, Saint-Georges (Loir-et-Cher), Saint-Germain-en-Laye, Riom, Saint-Étienne de Troyes (XVIIe-XVIIIe s.).

O[1] 750. Papiers du Grand Aumônier (XVIIIe s.).

O[1] 1688-1689. Église de la Madeleine (1762-1792). Voir aussi O[1]* 1707.

O[1] 1690. Églises de Notre-Dame, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Roch, Saint-Sulpice; Hôtel-Dieu; Val de Grâce; monastère de l'*Ave Maria;* Panthemont; Prêtres de l'Oratoire; églises et couvents divers.

O[1] 1694 à 1707. Sainte-Geneviève (Panthéon) (1755-an II).

O[1] 1903. Église de Montauban (1706-1708); abbaye de Monchy (1765-1768)

O¹ 1904. Église Sainte-Croix, à Orléans (1767-1778); églises de Reims (1756-1774); cathédrale de Rennes : plans (1764-1785); abbaye de Saint-Denis : plans (1776-1790).

O¹ 1905. Église de Sèvres (1667-1750); cathédrale de Strasbourg : tombeau du maréchal de Saxe. Voir aussi O¹ 1924 (1752-1783); abbaye de Fontevrault (1738-1750).

SÉRIE Q²

La série Q² comprend les documents relatifs à l'état, l'estimation et l'aliénation des domaines nationaux pendant la Révolution, en 1790-1791. Ces documents proviennent du Comité d'aliénation de l'Assemblée Constituante, et quelques autres de la Régie des domaines. Les dates de 1790-91 ne doivent pas faire illusion, car beaucoup de documents ou de renseignements intéressants pour la période anté-révolutionnaire se rencontrent dans ce fonds. On n'a malheureusement pour s'y guider que le relevé de l'*Inventaire sommaire*, les cartons 1 à 189 étant classés par départements.

SÉRIE Q³

Il en est de même de la série Q³ qui renferme les rôles de taxes sur les francs-fiefs (par généralités); les bois ecclésiastiques (par provinces); les biens des archevêchés, évêchés, abbayes, hôpitaux (1642-1731), le tout par ordre chronologique.

SÉRIE TT

Comme je l'ai dit plus haut, cette série provient en grande partie du fonds de la Secrétairerie d'État de la Religion réformée, réunie en 1749 à la Secrétairerie d'État de la Maison du roi. Les plus importantes parties de ce fonds se rapportent à la Régie des biens saisis sur les religionnaires fugitifs; aux requêtes et placets des religionnaires; aux archives saisies des Consistoires; aux affaires générales concernant la Religion réformée.

De la série on possède un bon répertoire numérique avec table (390), et une table alphabétique des Requêtes et placets (n° 391)[7].

SÉRIE V

La série V est une de ces séries, dont je parlais plus haut, où il n'est utile de signaler que celles des subdivisions qui intéressent proprement l'histoire de l'Église de France en

7. *Répertoire numérique des cartons TT 1 à 464 avec table alphabétique*, par A. Bruel (1897), à la disposition du public. — Table alphabétique des requêtes et placets des religionnaires, par A. Bruel (sur fiches, à la Section).

général, c'est-à-dire celles qui présentent une suite à peu près continue de documents relatifs à cette histoire. Ces subdivisions paraissent être surtout les sous-séries V^5, V^6 et V^7.

Sous-série V^5 : Grand-Conseil

Le rôle essentiel du Grand-Conseil était de juger les affaires pour lesquelles les Parlements auraient manifestement manqué de l'impartialité nécessaire et en particulier les affaires intéressant les matières bénéficiales, les causes des ordres religieux : Cluny, Cîteaux, Prémontrés, Saint-Maur, Jésuites, ayant obtenu évocation devant cette juridiction. Et pour l'avoir en partie dépouillée au moins pour le XVIe siècle, je peux dire l'intérêt que cette série V^5 présente au point de vue qui nous occupe ici.

Elle comprend les minutes d'arrêts du XVIe siècle, à partir de 1541 surtout, à 1791, et les registres d'enregistrement de ces arrêts de 1527 à 1790, avec quelques lacunes pour le XVIe siècle. Malheureusement les moyens d'investigation dans ce fonds sont extrêmement limités. Un inventaire numérique seul (*État des inventaires,* n° 396), peut y guider les recherches par dates, mais les sondages seraient récompensés par la richesse des informations qu'apporterait aux travailleurs un méthodique dépouillement.

Sous-série V^6 : Conseil privé ou des parties

Ce Conseil, un peu analogue à notre Cour de cassation, prononçait sur les demandes en cassation d'arrêts du Parlement, sur les conflits de juridiction, les règlements de juges. De plus, beaucoup de matières ecclésiastiques : huitième denier des communautés ecclésiastiques, amortissement des biens ecclésiastiques et de mainmorte, union d'établissements ecclésiastiques étaient de sa compétence.

Ici encore les recherches ne peuvent être guidées que par un répertoire numérique (*État des inventaires,* n° 396), sauf sur une matière à laquelle se rapporte la Table alphabétique des maladreries, aumôneries et autres établissements hospitaliers réunis aux hôtels-Dieu par arrêt du Conseil privé (*État des inventaires,* n° 417).

Sous-série V^7 : Commissions extraordinaires du Conseil privé

Les Commissions extraordinaires du Conseil étaient instituées par arrêt dudit Conseil pour des affaires que les intéressés cherchaient à soustraire à la compétence et aux frais de la justice ordinaire.

L'*Inventaire sommaire* donne une liste (par noms de particulier, corporations, institutions), des parties appointées par ces commissions. Voir aussi le n° 420 de l'*État des inventaires*.

SÉRIE Y

Ce que je viens de dire de la série V, je pourrais le dire de la série Y. Nul doute que dans l'ensemble de cette série, des Insinuations à la Chambre criminelle, il ne soit possible de relever bien des noms, bien des affaires intéressant tels personnages, telles institutions de l'ordre ecclésiastique, mais cela non d'une façon générale et seulement à titre privé. Car, en somme, le seul fonds de la série où, d'une manière régulière et suivie, puissent se retrouver des pièces relatives aux matières ecclésiastiques, est le fonds du Parc civil (Y 495 à 1838 et 1926 à 2788), chambre du Châtelet, à laquelle ressortissaient les matières bénéficiales et ecclésiastiques.

Malheureusement, on ne possède pour se guider dans ce fonds qu'un répertoire numérique, n° 456 de l'*État des inventaires*.

SÉRIE Z

Les seules sous-séries de Z qui n'aient point été signalées par M. Celier, parce que ne contenant point de documents du Moyen Age, sont les sous-séries Z^{1c}, en particulier Z^{1c} 221 à 302 : Bois ecclésiastiques, 1553-1789; — Z^{1n} : Chambre de la réformation générale des hôpitaux et maladreries; — et Z^{1p}: Chambre ecclésiastique des décimes, de Paris, c'est-à-dire l'une des huit Chambres ecclésiastiques, qui au-dessus des Bureaux diocésains jugeaient souverainement les affaires relatives à l'assiette et à la levée des décimes ecclésiastiques. Je ne peux — comme l'a fait M. Celier pour les autres sous-séries de Z — indiquer pour Z^{1c}, Z^{1n} et Z^{1p} que l'inventaire numérique autographié (*État des inventaires*, n° 503).

SÉRIE AD XVIII

Il importe enfin de signaler dans la collection Rondonneau, sous la cote AD XVIII, 1-30 (Cultes) le recueil factice d'imprimés groupés sous les rubriques : Clergé en général, Communautés religieuses; Curés, décimes, etc. (Voir l'*Inventaire sommaire*, p. 667).

Pierre de VAISSIÈRE,
Conservateur aux Archives nationales.

Notes de statistique et d'histoire religieuses

I. Statistiques. — § 1. *Statistiques récentes.* — Alsace et Lorraine: Diocèses de Strasbourg, de Saint-Dié, de Nancy. — Bretagne : Diocèses de Rennes, de Vannes, de Quimper, de Saint-Brieuc. — Sud et Centre : Diocèses de Mende, de Rodez, de Saint-Flour, de Clermont-Ferrand, de Tulle, de Limoges, de Bourges. — Province de Sens : Diocèse de Moulins. — Région parisienne : Diocèses de Versailles, d'Orléans, de Meaux. — Région lyonnaise : Diocèses de Lyon, d'Autun, de Belley, de Viviers, de Valence. — Conclusion. — § 2. *Avis complémentaires aux enquêteurs pour l'établissement et l'utilisation des statistiques.* — Dans l'interrogatoire. — Dans l'interprétation. — § 3. *Exemples français et étrangers.* — Monographies françaises. — Statistiques étrangères.

II. Histoire. — Indices de la vie chrétienne. Sources de leur étude. — Quelques causes des variations de la pratique.

Bon nombre de périodiques, comme *l'Ami du clergé, Prêtre-Apôtre, la Vie catholique,* ont spontanément reproduit, ou, comme *la Revue historique,* recommandé avec une vive sympathie, les articles publiés ici même[1] sur la statistique et l'histoire religieuses. Des savants que leurs études accréditaient de façon toute spéciale ont renforcé notre appel. Et des groupes aussi divers que l'Association des élèves catholiques de l'École des chartes et la Société du Folklore français ont demandé des conférences que j'ai faites au Cercle du Luxembourg et à la Sorbonne. Notre enquête est donc bien accueillie. Elle progresse normalement, et pour répondre au vœu de plusieurs correspondants, nous résumerons dans une première partie (*Statistiques*) les renseignements rassemblés depuis un an; nous y joindrons quelques avis pour les enquêteurs et de brèves indications sur les enquêtes déjà faites en France et à l'étranger. Dans une seconde partie (*Histoire*) nous signalerons, pour faciliter la recherche des précédents et des causes, c'est-à-dire l'histoire de la vie religieuse du peuple français, quelques indices de la pratique et quelques sources à consulter.

I. — STATISTIQUES

STATISTIQUES RÉCENTES

Mon dessein était de grouper les chiffres par région et de les retenir jusqu'à ce qu'ils fussent tous réunis; mais il est vain d'espérer qu'aucune province fournisse d'ici longtemps des tableaux

1. Tome XVII (1931), p. 425-449, et tome XVIII (1932), p. 135-137.

complets. Mieux vaut donc livrer des fragments pour ne point tout sacrifier à une illusion.

ALSACE ET LORRAINE.

Diocèse de Strasbourg.

Bien que j'aie passé sept années en Alsace, parcourant sans cesse plaine et monts, il m'aurait été impossible de préciser l'état de la pratique religieuse sans le concours de Mgr Kolb, vicaire général, ancien maître de conférences à l'Université de Strasbourg: il a bien voulu dresser un tableau des pascalisants, d'où l'on a déduit une demi-douzaine de paroisses de 1 à 500 habitants et une douzaine de 500 à 1 000, qui offrent un pourcentage anormal, inférieur à la commune moyenne.

POPULATION	COMMUNIONS PASCALES	
	D'HOMMES	DE FEMMES
1 à 500	97 à 100 %	99 ou 100 %
500 à 1 000	95 à 100 %	99 ou 100 %
1 000 à 10 000	60 à 100 %	80 à 100 %
10 000 à 100 000	30 à 70 %	50 à 70 %
Paroisses de Strasbourg	25 à 35 %	30 à 45 %

Voilà un tableau instructif ! Dans les petites paroisses rurales, où l'organisation familiale et l'autorité ecclésiastique n'ont rien perdu de leur force, la tradition se maintient sans défaillance. Dans les villes, elle s'affaiblit et plus la population est nombreuse — la statistique détaillée des paroisses de 1 000 à 2 000, 2 000 à 5 000, 5 000 à 10 000 le prouverait encore mieux, — plus les influences que nous avons naguère signalées détournent de l'église des personnes que l'école confessionnelle et des œuvres nombreuses tentent en vain d'y attacher. A Strasbourg, le quart des hommes catholiques, et moins de la moitié des femmes communient à Pâques. Comme dans certaines régions de Bretagne, le contraste entre le cadre rural, fidèle à la coutume, et le cadre urbain, soumis à tous les courants nouveaux et constitué surtout par l'industrie, est nettement marqué.

Diocèse de Saint-Dié.

Dans le diocèse de Saint-Dié, où n'existe, m'a-t-on dit au secrétariat de l'Evêché, aucune statistique récente, si ce n'est celle, peu probante, des confirmés, apparaît, entre paroisses rurales, un autre contraste également classique : celui de la montagne vosgienne plus religieuse, et du plateau lorrain plus tiède. Peut-être pourrai-je réunir bientôt quelques chiffres concernant les archiprêtrés, très dissemblables, de Remiremont et Neufchâteau. Ce dernier fait déjà pressentir les déserts champenois. Tel chef-lieu de canton y est privé du curé par le fait de la municipalité et aussi par défaut de fidèles.

Diocèse de Nancy.

Nancy n'a point de statistique générale. Mais les curés de certaines paroisses urbaines font plusieurs fois chaque année un recensement des personnes assistant à la messe dominicale. A Saint-Jacques de Lunéville, 33 % des catholiques de naissance; dans les paroisses de Nancy, de 10 à 30 %, déclarent les recenseurs. Dans les paroisses rurales, M. le secrétaire général de l'Évêché et MM. les curés que j'ai pu interroger estiment que la majorité de la population est pascalisante; il y a de sensibles différences entre paroisses, mais non point des régions nettement caractérisées. Plusieurs curés ont commencé des observations et statistiques, dont nous aurons bientôt le dossier, dans l'est et le sud du diocèse.

BRETAGNE

Diocèse de Rennes.

L'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine) se compose de six cantons. Notre confrère, M. l'abbé Perrin, supérieur du collège de Saint-Malo, a relevé pour cinq d'entre eux (celui d'Antrain étant incomplètement recensé) les chiffres fournis à l'Archevêché, en 1931, concernant les œuvres, le clergé, l'abstention des actes de la vie chrétienne — la pratique constante étant la règle.

La ville de Fougères, chef-lieu de deux cantons, a été retranchée, ainsi que deux paroisses rurales qui englobent deux de ses faubourgs.

Voici le tableau des non-pascalisants :

Cantons	Population	Abstention de communion		Pourcentage
		HOMMES	FEMMES	
St-Léonard-de-Fougères.	6.254	53	20	1 1
St-Sulpice-de-Fougères.	7.180	79	17	1,3
Louvigné-du-Désert	10.559	375	74	4,3
Saint-Brice.....	12.121	656	174	6,8
St-Aubin-du-Cormier...	8.324	538	145	8,2
	44.418	1.701	430	5

Si l'on déduisait du chiffre de la population les enfants, la proportion des pascalisants dépasserait donc 95 % dans l'arrondissement de Fougères, selon les déclarations des curés, qui peuvent être tenues pour tout-à-fait exactes en un pays presque unanimement religieux; à l'unanimité moins quelques têtes dans trente paroisses sur quarante-trois. Les assistants à la messe dominicale sont encore plus nombreux. Enfin, il y a eu 21 mariages et 4 enterrements civils.

Pays non seulement de pratique, mais de ferveur. Le total des communions pour les grandes fêtes dépasse 10 000, 25 % de la population. Cependant, les associations pieuses sont rares. M. Per-

rin en propose des explications d'autant plus intéressantes qu'elles ont une portée générale : les fidèles sont si empressés à remplir leurs devoirs religieux qu'ils ne laissent guère au clergé le temps de multiplier les œuvres de dévotion et que ces œuvres paraissent n'être point indispensables; la famille y supplée.

Les conditions sociales qui ont favorisé ce maintien des croyances sont la force du lien familial, l'homogénéité du groupe rural (il y a bien quelques carriers, mais ils font bande à part), la rareté des relations avec les centres.

Dans un pays si traditionaliste, la pratique n'a jamais eu de grandes variations; cependant, l'étude du passé est-elle jamais sans enseignement ? M. l'abbé Perrin, qui prépare un ouvrage sur l'esprit public en Ille-et-Vilaine au début de la Révolution, fait observer que si plusieurs des paroisses les moins pratiquantes étaient jadis hostiles à la chouannerie, en revanche, plusieurs des paroisses les plus ferventes ont eu un clergé constitutionnel : la tradition qui fait remonter au ministère des prêtres assermentés la fin de l'unanimité religieuse dans la région de Fougères ne mérite donc point créance.

L'arrondissement de Fougères ne serait point le plus religieux du diocèse de Rennes. Ceux de Vitré et de Redon le primeraient. Mais il prime ceux de Rennes et de Saint-Malo.

Diocèse de Vannes.

Depuis deux ans, la visite canonique a été faite dans toutes les paroisses du diocèse de Vannes. Mgr Tréhiou a bien voulu me communiquer les déclarations des recteurs et M. le vicaire général Moisan me fournir toutes les explications utiles.

Un premier contraste apparaît entre le littoral et l'arrière-pays. Sur la côte, où domine la civilisation urbaine, ouvriers et pêcheurs sont de médiocres paroissiens. Environ 1/5 de la population pratique à Lorient, soit 5 à 8 % des hommes. La proportion est à peine supérieure dans les agglomérations voisines (Ploemeur, Larmor, Port-Louis, Locmiquélic, Queven, Hennebont, Saint-Caradec, Lochrist, Languidic); à Auray, à Belle-Ile, dans le doyenné de Quiberon, à Vannes, la majorité des hommes s'abstiennent; nombreux sont les indifférents dans le doyenné de Sarzeau.

En revanche, l'immense majorité des ruraux demeure fidèle. On a pu lire dans mon premier article les statistiques des doyennés d'Allaire et de Carentoir (archiprêtré de Vannes). Dans l'archiprêtré de Ploërmel, les chiffres sont aussi éloquents. Celui des ruraux non pratiquants n'atteindrait pas la centaine dans les cantons de Bignan, Malestroit, Sérent et il ne la dépasserait pas sensiblement dans les cantons de Guer, Josselin, Mauron, Ploërmel, Rohan. Il y a des paroisses où l'on ne connaît pas de non-pascalisants. Dans les archiprêtrés de Lorient et Pontivy, il se rencontre d'assez forts groupes de paysans abstentionnistes. C'est qu'une nouvelle ligne de partage, nord-sud, sépare le pays breton et le pays français. Et voici le deuxième contraste, infiniment moins

marqué, il est vrai, entre les populations du diocèse. Le pays breton est plus détaché. Beaucoup d'églises des doyennés de Belz, Guéméné, Le Faouet, Pluvigner, ne sont pas fréquentées — il s'en faut de beaucoup — par tous les hommes de la commune ! Et si la quasi-unanimité se maintient dans nombre de paroisses (notamment dans le doyenné de Plouay, et même dans ceux de Baud, Cléguérec, Gourin, Locminé), la ferveur est moindre, m'assure-t-on, que dans la région française, où l'assistance à la messe matinale, la communion fréquente, la récitation du chapelet en famille pendant le mois d'octobre sont pratiques très répandues. J'ajouterais, s'il était permis d'instituer un lien étroit entre politique et religion, que les députés et conseillers généraux de la région française sont presque tous catholiques, au rebours des représentants de la région bretonne. L'explication de ces différences serait très délicate et conjecturale. A. Siegfried a dégagé plusieurs des voies où je tente d'avancer. La race, la structure sociale, les conditions historiques, des circonstances locales rendent compte de bien des choses, mais imprudent serait celui qui voudrait tout résoudre sans une longue connaissance du terroir.

Les îlots d'indifférence sont principalement les centres que constituent chefs-lieux de canton et bourgs, où la population est analogue à celle des villes (commerçants, fonctionnaires). A Josselin, à La Trinité-Porhoët, 100 hommes environ se tiennent éloignés de la pratique, 200 à Mauron, 400 à Cléguérec et à Guéméné, 1/3 des adultes au Faouët, un grand nombre à Locminé.

Jusque dans les campagnes les plus religieuses, le relâchement s'accentue depuis la guerre. Les causes en sont beaucoup moins intellectuelles que morales. Sans doute bien des recteurs dénoncent l'influence de l'école, de la presse, voire d'hommes politiques; mais presque tous mettent au premier chef d'accusation les distractions profanes : dancings et cinémas, bicyclettes et autocars, toutes les inventions modernes qui « urbanisent » les villages, arrachent l'individu au milieu familial et aux autorités traditionnelles, substituent le plaisir à la piété. Il est facile de supputer les périls dont elles menacent la vie chrétienne. L'émigration temporaire, dans les régions de Pontivy, Baud, Pluvigner, contribue aussi à changer l'atmosphère.

Le clergé a fort bien compris que la défense contre les nouvelles mœurs ne pourrait être menée qu'avec le concours de la jeunesse féminine, dont l'organisation et l'action offrent, dans le diocèse de Vannes, un intérêt particulier.

Diocèse de Quimper.

On connaît, dans le diocèse de Quimper, l'opposition du Léon et de la Cornouaille. Elle a un intérêt géographique, historique, social, linguistique et même religieux; mais au point de vue religieux, elle est trop simple : il y a plusieurs Léons et plusieurs Cornouailles. Notre collaborateur M. Waquet, archiviste du Finistère, qui explore depuis vingt ans ces régions avec une grande

curiosité de tous les aspects de leur vie économique et morale (et qui m'a tracé mes itinéraires) distingue : le Bas-Léon, région la plus religieuse, la plus cléricale et la plus démocratique de Bretagne et le Haut-Léon, de moins en moins pratiquant à mesure qu'on s'élève, jusqu'à devenir semi-païen dans les monts d'Arrée; la Cornouaille intérieure, entre les deux montagnes, moins passionnée, plus bigarrée, où des influences personnelles tantôt maintiennent et tantôt bouleversent toute une commune; au sud, la presqu'île d'Audierne dont l'intérieur ressemble en général au Bas-Léon par sa ferveur, tandis que la violence anticléricale des ports (Douarnenez, Audierne, Guilvinec) est sans pareille; la région de Quimperlé, où la pratique a subi un grand recul.

M. le vicaire général Joncourt a bien voulu me fournir des chiffres, qui enrichiront cette carte pleine de contrastes. Il a choisi pour chacune des régions du diocèse : Léon (172 250 habitants), Cornouailles ouest (208 090), Cornouailles est (83 830), Tréguier (85 030), un doyenné-type représentant, à son estime, la moyenne des pratiques religieuses de la région (Chiffres de 1932-33).

Région du Léon : doyenné de *Ploudalmézeau :* Population, 15 260; communions pascales, 10 865; abstentions, 298.

Région de Cornouailles ouest : doyenné de *Châteaulin :* Population, 21 159; communions pascales, 12 016 (dont 5 036 hommes); abstentions, 1 464 (dont 1 182 hommes).

Région de Cornouailles est : doyenné de *Riec-sur-Bélon :* Population, 17 880; communions pascales, 8 319 (dont 2 515 hommes); abstentions, 5 084 (dont 4 075 hommes).

Région du Tréguier : doyenné de *Plouigneau :* Population, 12 530; communions pascales, 4 745 (dont 1 895 hommes); abstentions, 3 785 (dont 2 650 hommes).

Unanimité, on le voit, dans le Bas-Léon; à l'ouest de la Cornouaille, 1/5 des hommes s'abstiennent; à l'est et dans le Trécor, environ 3/5. En ce dernier quartier, plus d'1/4 des femmes, aussi, sont détachées de la pratique. M. le vicaire général Joncourt ajoute que la confusion entre politique et religion explique une part des défections : beaucoup de républicains, même modérés, se sont écartés de l'autel qui n'était pas toujours assez explicitement séparé du trône par le clergé local; il attribue aussi une grande action à l'école publique.

Diocèse de Saint-Brieuc.

Le diocèse de Saint-Brieuc n'a point de statistiques et l'un des vicaires généraux, que je questionne souvent, reconnaît que cette carence empêche de tracer un portrait. Le seul fait notoire, c'est la conservation de la pratique dans presque tout le pays gallo (région Est) et son recul sensible dans le pays breton. Il y a lieu d'espérer que des renseignements précis pourront être donnés bientôt aux lecteurs de cette Revue.

SUD ET CENTRE

Diocèse de Mende.

MM. les vicaires généraux, le chancelier et le vice-chancelier du diocèse de Mende ont bien voulu me décrire dans une longue conférence l'état religieux de la population lozérienne. Pour la plupart des paroisses, le chiffre des non-pascalisants est négligeable; Mende offre le pourcentage le plus élevé de pascalisants que je connaisse dans une préfecture : plus de 1 000 hommes pour une population catholique de 4 500 habitants. Les paroisses rurales sont presque entièrement fidèles. Quelques dissidents aux chefs-lieux de canton; encore sont-ils peu nombreux, sauf à Langogne, cité industrielle et centre ferroviaire, où 30 % des hommes s'abstiennent des Pâques; mais à la Canourgue, par exemple, ils ne dépassent guère la douzaine pour 1 280 paroissiens. Le contact avec les protestants, très nombreux dans l'arrondissement de Florac, est sans effet sur la pratique. En somme, si l'on met à part les fonctionnaires, presque tous les catholiques de naissance remplissent régulièrement leurs obligations.

Les principales causes de la conservation religieuse seraient le maintien des modes traditionnels de vie, en un pays presque exclusivement agricole; l'attachement constant (sauf rares exceptions) des cadres sociaux au catholicisme; l'instruction religieuse très soignée, les parents assistant au catéchisme des enfants et les prédications ayant un caractère pratique (dont j'ai été frappé); la fréquence des missions, pour lesquelles sont faites de nombreuses donations et fondations; l'action de la presse : la *Croix de la Lozère* tire à plus de 8 000 exemplaires, alors que la population catholique ne dépasse pas 80 000 habitants; enfin la présence d'un clergé nombreux : 266 curés et vicaires (outre le personnel de l'Evêché, le chapitre, les professeurs, aumôniers, prêtres retirés). Toutes les paroisses ont un curé, même celles qui comptent moins de 50 paroissiens et plusieurs, au-dessous de 600, ont un vicaire. Le recrutement est facile : 120 élèves au Grand Séminaire, 22 inscrits pour la rentrée d'octobre, alors que l'*Ordo* annonce seulement 10 décès pour les dix premiers mois de 1932. La vie matérielle de ce clergé frugal est assurée par la générosité de la population et facilitée par les communes, qui n'exigent qu'une somme minime pour la location du presbytère et confient souvent à un ecclésiastique le secrétariat de la mairie : c'est le cas de cinq communes sur huit, dans le canton de Grandrieu.

Un léger recul dans quelques paroisses serait dû à l'émigration temporaire, à l'école et aux familles d'instituteurs, aux transformations de l'après-guerre.

Diocèse de Rodez.

Le diocèse de Rodez, où la force d'expansion du catholicisme a longtemps été si remarquable — plus de 200 prêtres en sont issus qui exercent leur ministère dans la métropole et des centaines

de religieux missionnaires — semble sur toutes ses frontières assez fortement entamé. Au nord, la pointe avancée vers le Cantal (rive droite de la Truyère), d'où sortaient naguère beaucoup de séminaristes, s'attiédit : l'émigration serait la grande cause de ce changement; à l'ouest, Villefranche, Decazeville, centres industriels, offrent une assez faible proportion de pascalisants; au sud, du côté de Saint-Affrique, Millau, Camarès, le petit noyau protestant a beaucoup d'activité et de ressources; à l'est, Séverac offre le caractère composite de toutes les gares de quelque importance. Dans l'ensemble du département, m'a-t-on dit au secrétariat de l'Évêché, la moitié environ des adultes seraient pratiquants réguliers. Les mariages et les enterrements civils sont très rares, même à Rodez. La vitalité du catholicisme aveyronnais se manifeste dans des œuvres nombreuses : la Ligue des femmes catholiques comptait 10 920 adhérentes en 1929, la Jeunesse féminine, 10 206, l'A.C.J.F., 2 000 (le département a 323 000 habitants). 15 789 enfants sont instruits dans 338 écoles privées : 64 de garçons, 260 de filles, 14 maternelles (il y a 26 880 enfants dans les 1 100 écoles publiques).

Diocèse de Saint-Flour.

Moindres sont les ressorts du catholicisme cantalien. « Ce qui caractérise actuellement la vie religieuse du diocèse de Saint-Flour, c'est une séparation presque totale pour les hommes entre la messe du dimanche et les Pâques. On ne va plus à la messe; mais on fait ses Pâques. Aberration du sentiment religieux ou simplement sans-gêne, qui pourrait le dire ? » Ce fragment d'une lettre de M. le chanoine de la Vaissière, secrétaire général de l'Évêché, confirme les déclarations que j'ai recueillies. Peu d'hommes assidus aux offices dominicaux, et pourtant une majorité de pascalisants dans la plupart des 23 doyennés. Quelques doyennés (Chaudesaigues, Ruines, Monsalvy, Saint-Flour) offriraient une proportion particulièrement élevée, avec certaines paroisses presque unanimes. D'autres, au contraire, sont plus détachés (Aurillac, Massiac, La Roquebrou, Champs, Marcenat) mais avec, encore, une forte proportion de pratiquants. Le recul du catholicisme serait dû à l'enrichissement, qui occasionne un changement de mode traditionnel de vie (Massiac, Aurillac), à l'émigration temporaire (Marcenat), au recrutement intensif des instituteurs (La Roquebrou). C'est au début de notre siècle que les progrès de l'indifférence ont été le plus marqués : beaucoup de Cantaliens se sont séparés de l'Église en même temps que l'État. Les questionnaires des visites qu'a bien voulu me montrer mon principal informateur, M. de la Vaissière, ne demandent aucun des chiffres qui nous intéressent.

Diocèse de Clermont-Ferrand.

Dans le diocèse de Clermont, voici quelques indications sur le pourcentage des pascalisants, fournies par l'Évêché à M. Joseph

Connen, directeur au Grand Séminaire : Archiprêtrés d'Ambert : hommes 65, femmes 90; — de Riom : hommes 50, femmes 70; — de Thiers : hommes 40, femmes 50; — de Clermont : hommes 30, femmes 70; — d'Issoire : hommes 10, femmes 30.

Diocèse de Tulle.

M. le secrétaire général de l'Évêché et M .le directeur des Œuvres m'ont ainsi décrit, carte en mains, le diocèse de Tulle : l'est et le sud, confinant aux diocèses de Clermont, Saint-Flour et Cahors, contiennent, en général, sauf au chef-lieu, 80 % de pascalisants. Même proportion dans le doyenné de Corrèze, où la ville même est restée fidèle. Dans la corne sud-ouest (cantons de Donzenac, Larche, Beynat, campagne de Brive), 50 %. Au centre (Tulle, Seilhac, La Roche-Canillac) et dans plusieurs cantons de l'Est, 10 %. Le pourcentage est encore inférieur dans les doyennés limitrophes de la Haute-Vienne. Enfin dans ceux qui avoisinent la Creuse (Bugeat, Sornac, Meymac), il baisse encore et les cérémonies civiles (inconnues ou rares partout ailleurs, excepté à Lapleau) sont nombreuses; au moins 1/4 des obsèques et des mariages se font sans l'assistance du prêtre. L'émigration de nombreux ruraux serait la grande cause de cette révolution : naguère cochers de fiacre, aujourd'huis chauffeurs de taxis, ces prolétaires urbains deviennent irréligieux et souvent extrémistes. Ils exercent leur action quand ils rentrent au pays et, de Paris, en adressant à leurs familles enracinées journaux et tracts fort peu dévots.

Diocèse de Limoges.

Nous avons déjà pénétré dans la zone déchristianisée. Limoges est une de ses capitales. Certes, il y a encore des réserves sérieuses de christianisme dans l'ouest de la Haute-Vienne, et même à Limoges, où prospèrent des jardins ouvriers (11 hectares, 500 jardins, 2 500 bénéficiaires) et des colonies de vacances catholiques. Mais l'est est quasi-désertique et la Creuse est célèbre pour son irréligion. A l'intérieur de cette courbe que dessine la ligne : Saint-Sulpice-Laurière, Busseau, La Courtine, combien de foyers demeurent fidèles ? Les questionnaires des visites canoniques, dont la partie spirituelle est très minutieusement rédigée, permettraient peut-être de répondre. Mais Mgr Flocard n'accorde guère de crédit aux chiffres qu'ils contiennent. « Nous ne connaîtrons exactement la situation d'un diocèse, m'a-t-il dit, que quand celle de chaque paroisse aura été enregistrée au *Liber status animarum.* » C'est une vérité incontestable, et je ne me contente que faute de mieux des pourcentages approximatifs. Mais précisément, il y a mieux dans les bureaux où m'a laissé l'éminent prélat. M. le chanoine Goguyer-Lalande, chancelier de l'Évêché, est le plus patient statisticien que j'aie eu le plaisir de rencontrer en province. Utilisant les registres paroissiaux, les registres de l'état-civil, la comptabilité des Pompes funèbres, il a pu dresser un état des non-baptisés, des enterrements et des mariages civils, des di-

vorces, dans la ville de Limoges, depuis trente-cinq ans, et même, pour certaines de ces rubriques, un état nominatif par paroisse, qui réduit au minimum les chances d'erreur. Voici quelques-uns des pourcentages qu'il a obtenus.

ANNÉES	NON BAPTISÉS	ENTERREMENTS CIVILS	MARIAGES CIVILS
1899.....	2,5	5.75	14
1901.....	8	6.85	18,5
1904.....	19,2	18	32.8
1907.....	25	22.9	48,5
1910.....	21.5	27,25	30,5
1914.....	33.9	11,8	39,5
1915.....	24,5	13,6	59,8
1920.....	22 3	21,8	33.5
1923.....	14.5	29	38,15
1926.....	16	25,7	36,5

Ce tableau montre qu'avec la période de la Séparation commence la laïcisation, dont les effets se produisent avec une force croissante jusqu'au temps de la guerre : en 1914, 1/3 des enfants ne sont point baptisés; en 1915 et 1916, plus de la moitié des mariages sont purement civils. Depuis lors, le pourcentage des abstentions s'est abaissé : pour les baptêmes, aux environs de 16 %, pour les enterrements, de 25; pour les mariages, de 35. Les divorces ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait croire : chaque année, une trentaine, de 1900 à 1910 (27 en 1907 et 797 mariages), une soixantaine, de 1920 à 1926.

L'indice de déchristianisation est beaucoup plus élevé dans la partie de la Creuse que nous avons ci-dessus délimitée. M. le curé de Chavanat, qui régit presque toutes les paroisses de son doyenné, m'écrit que la moitié à peine des enfants sont baptisés; le nombre des pascalisants est infime; à Chavanat, peu d'enterrements civils, mais à Saint-Georges-la-Pouge : 2/3. Certaines églises de la Creuse tombent en ruines, servent de carrière (voir sur ce point *l'Écho de Paris*, 27 août 1932).

Diocèse de Bourges.

Le diocèse de Bourges offre, lui aussi, de bien faibles contingents. M. l'abbé Vilaire, secrétaire de l'Archevêché, partagerait les archiprêtrés en trois classes : Sancerre et la Châtre, où la pratique est assez bien conservée (j'ai pu le constater); Bourges, Châteauroux, Le Blanc; Saint-Amand, Issoudun. Dans un rapport présenté au Congrès diocésain du 23 mai 1912, dont les sources et les méthodes, par la faute des témoins, manquent de perfection, comme l'avoue l'auteur lui-même, mais dont les conclusions approchent de la vérité, je relève des chiffres impressionnants. Sur 510 974 habitants, 65 000 seulement, dont 10 000 hommes assistaient à la messe dominicale et 70 000 (5 000 femmes s'y ajoutant) faisaient la communion pascale : soit 5 à 6 % des hommes, envi-

ron 30 % des femmes (je corrige les pourcentages du rapport qui ne tiennent pas compte de l'infériorité numérique des hommes, dans la population totale, et ne défalquent point les enfants). Dans l'archiprêtré de Sancerre, environ 12 p. 100 des hommes communiaient à Pâques, dans l'archiprêtré d'Issoudun, moins de 2 %. Dans 35 paroisses, pas un homme ne communiait; dans 21, un seul pascalisant; dans 145, de 2 à 10. En revanche, huit paroisses rurales comptent plus de 100, et jusqu'à 200 hommes pratiquants. M. l'abbé Villepelet, directeur au Grand Séminaire, qui me communique les tableaux complets[2], ajoute : « La situation n'a pas beaucoup changé depuis vingt ans, sauf que dans les campagnes il y a eu recul religieux et dans les villes progrès. »

PROVINCE DE SENS

La province de Sens passe, dans le public, pour la plus irréligieuse de toute la France. Classement trop vite établi. J'espère qu'il me sera possible de compléter bientôt, avec l'aide de notre confrère Mgr Roserot de Melin, le portrait du diocèse de Troyes (j'ai eu déjà l'occasion de le caractériser, et on trouvera des statistiques pour la ville de Troyes dans les *Dossiers de l'Action populaire,* 25 janvier 1931); de marquer, grâce à M. le chanoine Guynot, supérieur du Grand Séminaire de Nevers, lui aussi membre de notre Société, les contrastes qui subsistent, bien affaiblis par les progrès de l'indifférence, dans le diocèse de Nevers, où la Puisaye et le Morvan, par exemple, furent naguère si opposés : les statistiques de l'Évêché, qui me sont gracieusement offertes, et une nouvelle enquête locale achèveront de m'instruire; enfin, à Sens même, les informateurs qualifiés ne nous manqueront point. Le seul dossier que je puisse offrir aujourd'hui est celui du diocèse de Moulins.

Diocèse de Moulins.

Le caractère de ce diocèse, c'est l'indifférence pratique, malgré l'observation presque universelle du conformisme saisonnier et la survivance assez commune de la foi. Ce jugement est fondé sur l'étude des statistiques de visites pastorales que j'ai faite sous la direction aussi bienveillante qu'éclairée de M. le chanoine Mégnin, vicaire général : le tableau complet des paroisses par doyenné qu'il a bien voulu composer pour mon usage pourra servir de modèle à tous mes respectés collaborateurs des curies diocésaines. Je me borne à en extraire quelques vues générales.

Deux îlots subsistent, où la majorité des hommes, la grande majorité des femmes sont fidèles (recensements de 1932-33) :

a) A la frontière sud-est, la montagne bourbonnaise, encore assez isolée, pourvue d'écoles chrétiennes : dans le doyenné du Mayet-de-Montagne, 6 780 habitants, 1 245 hommes au-dessus de quatorze ans et environ 2 000 femmes font les Pâques; dans le

2. Imprimés chez Tardy, à Bourges.

doyenné de Ferrière : sur 3 140 habitants, 735 hommes et environ 1 100 femmes. (Baisse sensible dans le doyenné d'Arfeuilles).

b) A l'autre pointe méridionale, le doyenné de Marcillat, sur 3 704 habitants *recensés*, compte 632 hommes pascalisants et environ 1 200 femmes.

Encore assez bien préservés, le doyenné de Chevagnes, à la limite nord-est du diocèse, a 7 442 habitants, 503 hommes pascalisants et environ 1 000 femmes; celui de Montmarault, 4 903 habitants, 326 hommes pascalisants, 892 femmes.

En revanche, dans certaines régions, moins de 5 p. 100 des hommes communient à Pâques. Si l'on déduit de très rares paroisses dont l'apport exceptionnel créerait une moyenne illusoire, tels nous apparaissent :

Au sud, les doyennés d'Ebreuil (moins le chef-lieu), Gannat, Escurolles (moins Brout-Vernet), Vichy (campagnes), Saint-Germain-des-Fossés (moins le chef-lieu et Billy), Saint-Pourçain (moins le chef-lieu et Contigny);

Au nord-est, les cantons de Lurcy-Lévy, Cérilly, Huriel, les campagnes de Montluçon. Sur 34 957 habitants recensés dans ce quartier, 290 hommes font les Pâques, dont 114 dans les cantons d'Huriel et Cérilly pour 19 945 habitants recensés.

La proportion la plus commune est de 5 à 10 % des électeurs. A Moulins même, les paroisses de la cathédrale et de Saint-Pierre vont plus haut : 450 hommes dans la première pour 7 800 habitants, 400 dans la deuxième pour 7 500.

Parmi les pascalisants, beaucoup n'assistent point à la messe dominicale. La proportion des abstentionnistes est selon les doyennés 1/4, 1/2; à Marcillat, 3/4, puisque des 632 pascalisants recensés, 153 seulement (et le pourcentage est constant en chacune des cinq paroisses qui ont fourni des chiffres) sont des pratiquants réguliers.

Les causes locales du recul paraissent être surtout politiques et sociales : affaiblissement des grands propriétaires, réaction contre la surveillance des fermiers généraux (surtout dans l'arrondissement de Moulins), progrès de l'industrie (arrondissement de Montluçon), triomphe presque universel du socialisme, révérence pour le gouvernement dont on attend beaucoup. Les œuvres catholiques ont sombré : par exemple, en 1900, il y avait 800 garçons dans les écoles religieuses, à Montluçon; il y en a aujourd'hui une centaine; et peu des anciennes maisons d'éducation catholique subsistent dans le diocèse. Sur leurs ruines, des sociétés laïques ont prospéré, notamment à Lurcy-Lévy, à Bourbon-l'Archambault. Mais l'hostilité est aujourd'hui sensiblement moins vive qu'au début du siècle.

Malgré un si profond bouleversement, la religion est plus honorée, plus vivace même dans l'Allier que dans la Creuse voisine. Très rares sont les enfants qui ne reçoivent pas le baptême, très rares, les obsèques civiles : je ne crois pas que l'on atteigne 2 % ; encore les villes (20 par an à Commentry) fournissent-elles pres-

que tout le contingent. Ce qui est plus significatif que ce conformisme saisonnier, c'est que dans beaucoup de villages, l'église est pleine, à certaines grandes fêtes, et surtout que presque tous les malades acceptent ou demandent les derniers sacrements. « Moins de 40 électeurs sur 300 font leurs Pâques dans ma paroisse, me disait M. le doyen de Saint-Menoux, mais il n'en est pas 40 qui se passeraient de la messe de la Toussaint ou de la dernière absolution. Ils sont négligents, mais non pas incroyants. » Nous avons vérifié mathématiquement cette proposition sage.

RÉGION PARISIENNE.

Paris et sa banlieue feront l'objet d'une étude spéciale, dont les éléments sont difficiles à réunir. Deux de ses principaux chapitres, ceux qui concernent les intellectuels et le monde ouvrier, ont déjà une longue bibliographie. L'abandon du christianisme par le prolétariat est exposé avec vigueur, avec une courageuse clairvoyance dans les ouvrages du P. Lhande et du P. Croizier (qui écarte de fausses causes, traditionnellement alléguées, mais ne dégage point toutes les causes véritables). Contentons-nous aujourd'hui de quelques notes sur des diocèses voisins de Paris.

Diocèse de Versailles.

M. l'abbé Vallée, docteur *in utroque*, élève à l'École pratique des hautes études, a entrepris l'examen des dossiers sur lesquels M. Lemoine, archiviste de Seine-et-Oise, avait bien voulu attirer notre attention. Ce sont des procès-verbaux de visites pastorales, qui permettent de fixer le nombre des pascalisants en 1830, 1860, 1880, 1900. « Entre 1830 et 1860, progrès de la pratique; entre 1860 et 1880, recul, qui continue pour quelques cantons jusqu'à 1900; mais pour la majorité, entre 1880 et 1900, progrès. Le progrès s'explique, dans le second tiers du siècle dernier par le travail d'organisation du diocèse récemment créé; à la fin du siècle, par l'immigration de familles bourgeoises, dont les occupations sont à Paris. » Quant à la répartition géographique, « en 1860, les cantons les plus pratiquants forment dans la moitié nord du département une zone assez homogène, avec deux îlots moins religieux; la moitié sud est, à l'inverse, une région homogène de moindre pratique, avec, aux confins du diocèse d'Orléans, une sorte de presqu'île plus fidèle. En 1900, les cantons les plus pratiquants sont ceux qui avoisinent le département de la Seine : le diocèse de Paris est donc entouré d'une zone de pratique relativement moins faible. Restent au nord-ouest et à l'extrême sud deux îlots de pratique plus forte, en contact avec les diocèses voisins et qui sont un vestige de la répartition des forces religieuses en 1860. » Ces divers états, M. l'abbé Vallée les a rendus sensibles en composant des cartes et des graphiques, assez instructifs pour mériter l'attention de son maître, M. Simiand, prince de la statistique, avec qui je partage l'espoir qu'un premier dos-

sier-modèle pourra être constitué, sous le titre: « Évolution de la pratique dans le diocèse de Versailles depuis un siècle. »

Diocèse d'Orléans.

C'est également une division géographique plutôt qu'administrative qu'il conviendrait de suivre pour l'étude du diocèse d'Orléans, où des statistiques vont être établies sur l'ordre de Mgr Courcoux. M. le chanoine Yanca, secrétaire général de l'Évêché, ancien polytechnicien qui se préoccupe de rassembler des chiffres pour fonder ses conclusions, me décrivait ainsi la région (et mes observations confirment ses jugements) : le Gâtinais, presque détaché de la pratique (on accuse souvent l'abbaye de Ferrières d'avoir préparé cette rupture : thème que nous connaissons et dont il faudrait vérifier la valeur); le val de Loire, inégal, avec des régions totalement déchristianisées, comme celle à laquelle appartiennent les paroisses de Bou, Mardié, Chécy, Saint-Denis de l'Hôtel (j'ai signalé l'importance du jansénisme dans toute cette vallée, mais ce n'est là qu'une explication partielle et la paroisse même de Saint-Benoît-sur-Loire, dont l'abbaye fut janséniste, reste parmi les moins indifférentes de la région); le Giénois, plus coutumier; la Sologne, neuve et factice (nombreux châteaux); la Beauce, médiocrement religieuse, avec des îlots et, grâce aux œuvres agricoles, certaines reprises de l'influence du clergé. Dans *le Val d'or,* bulletin paroissial de Saint--Benoît-sur-Loire, (n° de juin 1933), on trouve des statistiques commentées de 1833 et 1933.

Diocèse de Meaux.

Cette partie du diocèse de Meaux qui confine à l'Orléanais, c'est encore le pays de Gâtine, plus qu'à demi païen. La Brie, avec sa population laborieuse, âpre au gain, sociable, ressemble beaucoup à la Beauce : la pratique y est nulle en certains cantons. Tel curé placé à la tête de cinq paroisses et de 1 500 paroissiens compte onze communions pascales. Tel autre n'a dans ses quatre paroisses que quatre communiants. Aussi considère-t-on comme un îlot de grâce une paroisse qui a sur 900 adultes (non compris un monastère de Bénédictines) 180 pascalisants, dont 25 hommes.

RÉGION LYONNAISE.

Diocèse de Lyon.

La pratique a subi un recul dans le diocèse de Lyon au moment de la séparation de l'Église et de l'État. Elle est cependant très bien conservée dans certaines campagnes, comme la région de Belmont, celle de Saint-Symphorien-sur-Coise, que l'on appelle plaisamment le « rognon » du diocèse, et où plusieurs paroisses (Saint-Martin-en-Haut, la Rajasse, etc.) sont quasi-unanimement fidèles et solidement instruites. Le Beaujolais, bien moins fervent, tient à son clergé plus qu'aux sacrements. Dans les grandes villes

des deux départements, les hommes pratiquants sont une assez faible minorité. « La meilleure paroisse urbaine vaut moins que la dernière des paroisses rurales », me disait un vicaire général. Les procès-verbaux des visites canoniques permettraient d'aligner des chiffres; en particulier, le nombre des électeurs pascalisants y est inscrit. Je n'ai pu voir que quelques réponses, à titre d'exemple. Il n'est guère de paroisse rurale où 1/3 des électeurs ne soient pascalisants. Tandis qu'à Lyon, la fraction ne dépasse guère 1/10 : un peu moins de 1 000 hommes majeurs à Saint-Pothin, pour 31 000 habitants; même chiffre à l'Immaculée-Conception, pour 32 500. Dans le Pays noir, la proportion est beaucoup plus forte (on me l'avait annoncé à Lyon) : 800 à 850 hommes « et grand jeunes gens » pour 10 000 habitants, à Saint-Louis de Saint-Étienne, soit 20 à 25 % des majeurs; pour l'ensemble de la population, même pourcentage. A Saint-Chamond, à Izieux, on approcherait des derniers chiffres ruraux, 25 à 30 %, me dit M. le chanoine Bérardier, ce qui est considérable en un milieu urbain et industriel (où se manifeste, comme partout, l'éloignement du prolétariat pour l'Église).

Les non-conformistes sont relativement rares, dans les villes elles-mêmes. A Lyon, un recensement modèle des baptêmes est organisé, d'où il résulte que, en 1932, par exemple, grâce à une surveillance attentive, le nombre des enfants de famille catholique dont le baptême a été refusé par les parents ne dépasse pas 2 % ; les ajournements vont à 5 % ; près des 2/5 des enfants furent baptisés dans les cliniques, renseignement dont les statisticiens des baptêmes devront tenir compte, étant donné le développement des cliniques d'accouchement. Les obsèques civiles, fréquentes entre 1900 et 1914, sont devenues exceptionnelles. « La mode contraire s'est établie, me disait un curé. Mais il n'est pas toujours facile d'approcher les mourants. »

A quoi tient la prospérité relative du catholicisme lyonnais ? Sans doute aux œuvres par lesquelles il s'est adapté, imposé. En peu d'endroits, le clergé et les catholiques sont aussi zélés, aussi généreux. Presque toutes les paroisses de Lyon et de Saint-Étienne ont leurs deux écoles libres, avec des budgets dont j'ai su le détail et qui vont parfois à 150 000 francs, fournis par de petites souscriptions surtout, ce qui est une garantie d'indépendance, de stabilité, de popularité. Cercles d'études, chorales, sociétés de gymnastique groupent de nombreux jeunes gens, venant des écoles publiques ou privées; de véritables cités avec cinéma, jeux de boules, buvettes (et que j'ai vues actives) attirent les familles : ces organisations d'adultes sont une des grandes forces de conservation et de conquête du catholicisme dans des milieux populaires et de petite bourgeoisie. La plus intéressante, sans doute, est la Fédération des groupes d'étude et d'action sociales du sud-est, dont M. Gonin est le merveilleux animateur. Une élite nombreuse a travaillé, travaille dans ces groupes, et le programme annuel est fort bien conçu. En 1932, il comportait une enquête

sur l'influence morale et religieuse des milieux où grandit la jeunesse laborieuse, dont les dossiers seraient une source précieuse pour ma propre enquête.

L'hostilité envers le catholicisme semble décroître, comme presque partout, dans le pays lyonnais. A l'école publique, dans la presse de gauche, on me signale, à Lyon et à Saint-Étienne, un esprit d'apaisement que le clergé, charitable et conciliant, optimiste et clairvoyant, favorise et justifie.

Si le catholicisme lyonnais revêt un certain aspect populaire, il n'a point cependant l'organisation syndicale du nord et pour bien des raisons, cette différence subsistera longtemps entre les deux grandes régions industrielles et catholiques.

Pour être complet, je devrais reproduire ici mes entretiens avec Mgr Rouche, vicaire général, MM. les chanoines Firmin, archiprêtre de Saint-Pothin, et Bérardier, curé de Saint-Louis, à Saint-Étienne, MM. les secrétaires de l'Archevêché et des Œuvres, M. Gonin. J'ai dû me borner au sommaire.

Diocèse d'Autun.

M. l'abbé J. de Beaurepaire, ancien professeur de droit canonique au Grand Séminaire d'Autun, m'adresse sur l'état de son diocèse d'intéressantes notes. Chaque arrondissement forme un provicariat, chaque canton, un archiprêtré. Le provicariat de Charolles est plus religieux; celui de Louhans, mêlé, avec, dans un même archiprêtré, des paroisses indifférentes, comme Saint-Germain-du-Bois, d'autres, fidèles, comme Diconne; le Mâconnais, en grande partie viticole, offre une très forte proportion de non-pratiquants; dans les provicariats d'Autun et de Chalon, l'élément urbain domine et la civilisation industrielle : malgré les subventions des sociétés du Creusot et de Montceau-les-Mines aux paroisses et aux écoles libres, la religion n'est pas florissante en ces quartiers. Parmi les causes principales de la désaffection des campagnes, M. de Beaurepaire signale l'influence de la presse, le goût du lucre qui détourne les cultivateurs d'assister à la messe dominicale et d'y envoyer leurs enfants dès qu'ils sont en âge de garder les troupeaux.

M. Cimetier, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a bien voulu me donner des détails impressionnants sur la complète laïcisation de certains quartiers du Mâconnais et aussi sur la fidélité du Charollais. Je les illustrerai bientôt de quelques statistiques et de notes très précises que m'a gracieusement fait adresser M. le secrétaire général de l'évêché d'Autun.

Diocèse de Belley.

Dans l'Ain, pas de statistiques officielles et l'Évêché ne communique point les réponses aux questionnaires de visites pastorales. Notre confrère, M. le chanoine Alloing, rappelle la distinction traditionnelle entre la Bresse, pratiquante, surtout dans l'arrondissement de Bourg (moins dans celui de Trévoux) et le Bugey assez indifférent, sauf quelques paroisses.

Diocèse de Viviers.

La Semaine religieuse du diocèse de Viviers a publié en ses deux numéros du 8 et du 15 juillet 1932, que me communique M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, un État général des recettes du Denier du culte, d'où il résulte qu'à peine une demi-douzaine de paroisses ont donné une somme inférieure à celle demandée par l'Évêché. Presque partout, il y a un excédent notable. Tous les comptes de cette sorte que j'ai pu connaître apportent le même témoignage. M. Régné me fait, en outre, savoir que *la Croix de l'Ardèche* a publié des statistiques et des cartes concernant les œuvres masculines du diocèse : on se rappelle que le diocèse de Valence est déjà pourvu de ces excellentes documentations.

Diocèse de Valence.

De ce diocèse de Valence, notre actif confrère M. de Font-Réaulx, archiviste départemental de la Drôme, m'adresse les résultats d'une enquête faite en 1928 par la Direction des Œuvres, sur le nombre des jeunes gens pratiquants, de 15 à 25 ans. Les commentaires qu'il y ajoute feraient un chapitre de vif intérêt que je lui laisse le soin de publier. Beaucoup de curés n'ont pas fourni de chiffres. Ceux que nous avons sous les yeux ne sont suffisants que pour une dizaine de doyennés. Ils font ressortir la persistance de la pratique dans quelques cantons situés à l'Est de Valence et son abandon dans le Nord du diocèse.

CANTONS	Jeunes gens recensés	Non pratiquants	Pratiquants réguliers	Simples pascalisants
Chabeuil.	361	83	136	142
Crest Nord	673	238	149	276
La Chapelle-en-Vercors.	108	8	60	40
Grand Serre	267	160	63	44
Saint-Vallier	803	561	84	158
Romans	172	97	46	29

Ce tableau montre d'énormes différences entre pays et le groupement géographique des majorités : donc, problèmes généraux. Puisse le savant historien du diocèse de Valence rédiger la monographie dont il m'a livré les éléments !

Les extraits que l'on vient de lire, et qui proviennent d'un dossier encore trop menu, prouvent que le degré de pratique de chaque région se laisse assez facilement définir. Mais rien n'est possible sans le concours du clergé, il faut même dire sans le secours des administrations diocésaines. Aussi nos espoirs sont-ils décuplés par les nouvelles qui parviennent de plusieurs curies. Les questionnaires se multiplient. J'en ai sous les yeux des modèles variés. Celui de la visite décanale pour le diocèse de Lille, par exemple, contient 26 questions qui, presque toutes, intéressent no-

tre enquête; dans ce même diocèse, un compte rendu des Pâques, suivant un ordre très précis, doit être adressé à l'Évêché tous les ans par le curé de toute paroisse. Certains évêques, notamment Mgr de Beauvais, ont l'intention de choisir comme sujet des conférences ecclésiastiques une enquête sur l'histoire contemporaine de la pratique dans les paroisses du diocèse.

D'autre part, des archives déjà bien garnies s'ouvrent à l'enquêteur. M. le chanoine Naz, professeur aux Facultés catholiques de Lille, m'offre des moyens d'information pour les diocèses des Alpes, que j'utiliserai dès qu'il me sera possible de rendre visite aux studieux gardiens de ces richesses statistiques. Des prêtres spécialement qualifiés par leurs travaux me promettent des renseignements précis sur les diocèses d'Angoulême, Arras, Coutances, Évreux, Nîmes, Périgueux, Amiens, Dijon, Lille, Luçon.

La statistique religieuse n'est pas une chimère, ni une nouveauté. Mais il ne faut point se dissimuler qu'en France, elle est fort négligée : le très modeste dossier que je constitue à grand peine en est une preuve. Je ne saurais trop insister sur son caractère provisoire : la plupart des chiffres ne sont qu'approximatifs. Le dossier définitif ne pourrait être constitué que le jour où chaque curé tiendrait son *Liber status animarum* (ce qui suppose une certaine formation dès le séminaire) et l'utiliserait rigoureusement pour renseigner son évêque; la perfection serait alors atteinte si l'épiscopat jugeait possible d'adopter un modèle unique et minutieux de questionnaire. Ce jour-là ne luira point dans le siècle présent. Aussi nous faudra-t-il diminuer nos espérances, nous contenter de résultats fragmentaires et un peu flottants, limiter notre tâche. Des séjours prolongés dans des cantons de divers types nous fourniront sans doute des précisions et l'enquête gagnera en profondeur ce qu'elle perdra en étendue. Notre intention reste, d'ailleurs, d'explorer toute la France, d'interroger des personnes de conditions très diverses, et de présenter bientôt quelques conclusions générales sur la géographie religieuse de notre pays, sur le caractère collectif et les causes sociales du maintien ou de l'abandon des pratiques, sur les étapes normales que parcourt un groupe entre la pratique régulière et l'irréligion totale, sur les méthodes de défense et de reconquête du catholicisme, sur le rythme actuel — qui est à peine ralenti — du recul.

AVIS COMPLÉMENTAIRES AUX ENQUÊTEURS POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'UTILISATION DES STATISTIQUES

Dans l'interrogatoire :

1. Demander distinctement le nombre des adultes (hommes et femmes) qui assistent ordinairement à la messe et de ceux qui viennent pour les grandes fêtes.

2. Bien préciser ce que l'on entend par : adultes. Faire, si pos-

sible, deux catégories : de la première communion solennelle à la majorité; les majeurs de 21 ans. Parmi ceux-ci, il est très intéressant, mais parfois difficile, de distinguer les générations (de 20 à 40 ans, de 40 à 60, au-dessus de 60 ans).

3. La circonscription paroissiale doit être bien décrite : y a-t-il des villages très éloignés de l'église ou dépourvus de bonnes routes ?

4. Distinguer les originaires et les immigrés (dont l'esprit est souvent si différent : M. André Siegfried me donnait en exemple l'état nominatif qu'il a établi pour une commune du Gard, et l'on sait que les diocèses voisins de Paris ont des colonies de pratiquants venus de la capitale).

5. Obtenir à la fois des chiffres et des commentaires. Insister sur la nécessité de comptes exacts et d'appréciations personnelles (se méfier des explications stéréotypées).

Dans l'interprétation :

1. N'accorder aux chiffres non contrôlés qu'une valeur d'indice. Mes propres vérifications m'ont prouvé que seules sont rigoureusement exactes les statistiques fournies par les paroisses rurales où la quasi-unanimité se fait dans la pratique ou l'abstention. Ailleurs, beaucoup de négligence, de fantaisie. L'enquêteur doit être peu crédule et grand voyageur.

2. Si les mourants refusent, acceptent ou demandent les derniers sacrements ? Cette simple statistique et les gloses qui l'accompagnent modifient souvent les conclusions d'une enquête. Comme je venais de compter dans la paroisse de Saint-Germer, qui a 1 500 habitants, une vingtaine d'adultes aux deux messes dominicales, le curé me fit observer que presque tous ses paroissiens se confessent quand ils se sentent en grand péril. Mais ils pensent que pour les bien-portants, la fréquentation de l'église et la réception des sacrements sont un luxe, après la première communion. Deux curés du diocèse de Nancy, qui suivent actuellement les cours de l'Institut de droit canonique, à Strasbourg, me disaient que dans leur contrée les non-pratiquants sont les plus impatients de se confesser *in articulo mortis*, qu'ils déclarent souvent n'avoir point manqué de prier chaque jour de leur vie et font preuve d'une foi sincère.

3. Pas plus qu'entre la foi et la pratique, il ne faut établir un rapport trop rigoureux entre la vie religieuse et les opinions politiques des ruraux : le Morbihan, très fidèle, élit des sénateurs radicaux-socialistes et l'Aisne, département peu dévot, des modérés ou des conservateurs. Et il y a d'autres contrastes aussi frappants.

4. Par principe, se méfier des lois générales L'enquêteur les cherche; qu'il ne les pose point d'avance pour expliquer les faits! Dans le diocèse de Perpignan, il y a des villages de plaine où l'on pratique et des églises haut perchées (ainsi la belle église de Coustouges, témoin d'une ancienne splendeur) où se disent des messes

quasi-solitaires : preuve que l'isolement ne préserve pas toujours la pratique.

Mais ce rappel de l'ordre logique et du devoir d'observer sans conclusions préalables ne fera point oublier qu'il y a des relations normales, sinon constantes, entre la pratique religieuse et les conditions géographiques, sociales, économiques. « J'ai toujours trouvé que l'aspect géographique des questions les éclairait d'une façon extraordinaire, m'écrit le nouveau professeur de géographie humaine au Collège de France. A plusieurs reprises, j'ai étudié des frontières entre des régions morales, comme celles que vous suggérez; la carte explicative s'est trouvée fort différente : par exemple, entre le Bocage vendéen et le Poitou, c'est une carte géologique qui donne la meilleure division; au contraire, entre le Calvados et l'Eure, ou plus exactement entre l'arrondissement de Bernay dans l'Eure et les plaines à blé au sud de Chartres, il semble que ce soit une carte des pluies ou une carte des pommiers qui fournisse le mieux la limite. » On sait avec quelle richesse de documentation l'auteur de cette lettre, M. Siegfried, a établi ces vérités dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest.*

5. La plus délicate part de l'interprétation est au chapitre : Des curés et de leur action personnelle. On ne saurait, pourtant, omettre le facteur qui, en bien des lieux, est capital. Mieux vaudrait s'abstenir de toute explication que de taire, délibérément, celle qui prime souvent les autres. Affaire d'opportunité, de sincérité, de tact surtout. « Le hasard d'une conversation récente avec un prêtre, déjà âgé, originaire de la région de Mantes, m'a seul révélé une des causes de l'absence de vie religieuse à B. et environs, je veux dire la présence, durant de longues années, de deux ou trois curés parfaitement respectables, instruits, l'un d'eux théologien remarquable, mais négligeant leurs catéchismes et ne prêchant jamais. Comment parvenir à découvrir des faits de cette nature ? Comment en contrôler la réalité ? Comment en mesurer l'étendue et les répercussions ? Les archives sont muettes assurément sur tous ces points[3].

EXEMPLES FRANCAIS ET ÉTRANGERS

Monographies françaises.

1. Le « portrait » de plusieurs diocèses a été fait (non sans conclusions pratiques, comme le note G. Weill[4]) dans la *Revue catholique des églises,* en 1905-1907 : Cahors[5], Nancy[6], Saint-Flour[7], Montpellier[8] et Angoulême[9]. Le premier de ces articles, dû à l'abbé

3. Lettre de M. André Lesort, archiviste en chef du département de la Seine.
4. G. Weill, *Histoire du catholicisme libéral,* p. 233.
5. Tome II (1905), p. 65-87.
6. Tome II, p. 193-223.
7. Tome II, p. 533-553.
8. Tome IV (1907), p. 275-300 et 362-371.
9. Tome IV, p. 393-414.

Calvet, est particulièrement bien conçu : géographie, économie, population, divisions ecclésiastiques, classement des paroisses suivant la population. État du clergé : statistique, origines, esprit et enseignement des séminaires, vie du prêtre. État des fidèles : la messe était alors suivie par les 4/5 des hommes, les 9/10 des femmes; sur 85 000 hommes, 60 000 communiaient à Pâques ; le degré d'instruction religieuse, les rapports entre politique et religion, le développement des œuvres, l'histoire de la pratique sont judicieusement exposés.

2. Les renseignements fournis par *les Nouvelles religieuses*, spécialement en 1918 et 1919, sur divers diocèses (Besançon, Nancy, Marseille, Viviers, Rennes, Poitiers, Nantes, Belley, Limoges, Tulle, Arras) ont un caractère plus apologétique : ils se rapportent surtout aux troubles occasionnés par la guerre et aux œuvres.

3. Nos lecteurs connaissent les articles très précis du P. Doncœur : *Enquête sur le clergé paroissial français de 1900 à 1930*, publiés dans les *Études* en 1930, puis réunis en volume[10].

4. Dans son livre sur *les Sociétés de la Nation*, M. Et. Martin-Saint-Léon consacre un chapitre au catholicisme : observations utiles sur le sentiment religieux dans les divers milieux sociaux. La géographie religieuse de la France est faite surtout d'après Siegfried et P. de Pressac[11].

Toutes ces monographies illustrent notre propos : il est possible de donner une idée exacte des ressources morales et matérielles de chaque diocèse. Malheureusement, la quête des statistiques est épuisante, faute d'organismes locaux et centraux comparables à ceux que possèdent plusieurs pays étrangers.

Statistiques étrangères.

1. L'Allemagne a son centre de statistique qui, avec le concours de quelques auxiliaires qualifiés, publie chaque année un *Kirchliches Handbuch*[12]. J'ai sous les yeux le tome XII (1925) qui a 580 pages et les 30 pages de tableaux (pour 1923) qui le terminent. On y peut voir en vingt-six colonnes le nombre des clercs et des fidèles, des mariages et des baptêmes, des sépultures, des pascalisants, dans chaque doyenné, avec toutes les distinctions, tous les termes de comparaison nécessaires.

Ce volume m'a été remis à Louvain par M. de Meyer, professeur à l'Université, en même temps que le P. de Moreau m'offrait un article où il en résume les conclusions : *l'Avenir du catholicisme en Allemagne*[13].

Sur le grand duché de Bade, un ouvrage a été publié chez Herder en 1928, qui donne des statistiques pour le siècle écoulé.

2. L'Église d'Angleterre, elle aussi, publie un *Official Year-Book*, où les statistiques abondent : baptêmes, confirmations, commu-

10. Editions Spes, 1930.
11. *Les Forces historiques de la France*. Paris, 1928.
12. Librairie Herder, à Fribourg en Brisgau.
13. Paru dans la *Nouvelle Revue théologique*, 1926.

nions; ordinations; finances, etc. Mon respecté collègue M. Buckland, professeur à l'Université de Cambridge, m'a expédié le volume publié en 1932, dont les 800 pages mériteraient analyse.

3. La Belgique, qui a des centres d'information si excellents, ne tardera point à suivre l'exemple allemand et anglais. Et au Congrès de la Fédération archéologique et historique, tenu à Liége en 1932, M. Léon-E. Halkin a bien voulu lire une partie de mon premier article et a proposé un modèle de statistique auquel je souhaite le succès.

4. La même préoccupation se fait jour en Italie. M. Marcello Boldrini, professeur à l'Université catholique de Milan, veut bien me signaler un article de G. de Rossi[14], et un projet de statistique paroissiale de Mgr G. Caviggioli, professeur au séminaire de Novare. Et M. Diego de Castro, mon collègue de l'Université de Turin, m'annonce qu'il ouvre une enquête : statistiques de la religion et de la natalité.

5. Pour l'Espagne, je me suis entretenu des possibilités d'une enquête avec M. le recteur de l'Université de Madrid et quelques prêtres ou religieux castillans, catalans et andalous, chez qui je me trouvais voici quelques semaines. L'idée fera peut-être son chemin.

Laisserons-nous dire dans quelques années que la France est le pays où l'on se soucie le moins de connaître l'état du catholicisme ?

II. — HISTOIRE

Toutes les statistiques modernes, celles de 1932 comme celles de 1900, appartiennent à l'histoire : je ne pense pas qu'un seul de nos confrères songe à séparer le présent du passé. Il est vrai, cependant, que la recherche des causes éloignées rentre plus spécialement dans le programme de notre Revue. Aussi ai-je assigné pour objet à mon enquête l'explication de la pratique religieuse dans les diverses parties de la France contemporaine par les événements qui ont affecté la vie du pays, et de chaque région, et de chaque paroisse, depuis la fin du Moyen Age. On me permettra d'attirer l'attention sur quelques indices de la vie chrétienne dans le passé, de signaler quelques-unes des causes de ses variations, et, à fur et mesure, les sources à consulter.

Indices de la vie chrétienne. Sources de leur étude.

Sous l'Ancien Régime comme de nos jours, la mesure de la vie chrétienne est donnée par la fréquence des communions, l'exactitude et la tenue aux offices dominicaux, l'empressement à recevoir les derniers sacrements, les dévotions collectives ou particulières,

14. *Ciò che possono dire i dati statistici di una parrochia.* Paru dans *Vita e Pensiero,* 1914, p. 289-300.

les libéralités pieuses. L'histoire littéraire de ces pratiques vient d'être écrite par M. l'abbé Brémond, dans le t. IX de son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France.* L'histoire des faits reste à composer : sera-t-elle jamais aussi finement traitée ? On se contenterait d'un registre de textes, de chiffres, d'épisodes qui soutînt la comparaison avec le magnifique dossier de la littérature.

Ce n'est point que les sources fassent défaut. D'abord, les sources imprimées. Que de lueurs dans les mémoires, correspondances, œuvres morales, récits de voyages et autres ! Que de renseignements donne la presse locale, conservée dans les bibliothèques ou à la Préfecture ! Mais il y a mieux aux Archives. M. Henri Waquet a décrit dans cette *Revue,* en 1925, les séries. Aucun de nos lecteurs, ayant à faire l'histoire de la vie chrétienne dans sa région, n'omettrait de parcourir l'inventaire des séries E, F, G, H, I, V dans les Archives départementales; GG, F, P, dans les Archives communales.

Pour ne point s'égarer parmi tant de richesses, on fera bien de consulter successivement dans les Archives départementales les registres de visites (G), les registres paroissiaux (E, B ou G), les titres de famille (E); dans les Archives communales, la série GG; aux Archives nationales, diverses séries dont Mlle Bezard m'a donné la liste et qu'elle se propose d'étudier. Finie l'exploration des fonds anciens, on trouvera dans les séries V aux Archives départementales, P aux Archives communales, la documentation moderne.

Si j'ai mis en premier lieu les procès-verbaux de visites, c'est qu'ils offrent, seuls, des renseignements, si menus soient-ils, pour de larges circonscriptions. L'examen que j'ai fait aux Archives départementales de la Gironde et de la Loire-Inférieure, des procès-verbaux qui y sont conservés m'a fourni des précisions sur les points suivants : état du clergé; instruction religieuse des fidèles (catéchisme, prédication); devoirs dominicaux (assistance à la messe, travaux serviles); communion pascale; derniers sacrements; mœurs (concubinage, danses, superstitions); confréries. Sans doute, ces procès-verbaux rapportent les infractions à la loi plutôt que les sujets d'édification, et il faut tenir compte de l'esprit du visiteur et des curés pour ne rien exagérer. Mais, pour m'en tenir à une série, il me semble que les visites de l'archidiacre Binet (dont M. l'abbé Bourdeaut m'avait dit l'intérêt) laissent une idée nette de la vie chrétienne dans le diocèse de Nantes entre 1682 et 1689. Elles donnent la certitude que la communion pascale était la règle presque sans exception (très rares sont ceux qu'ils faut déférer au promoteur pour s'être abstenus, et dont le recteur donne la liste, s'il ne veut les nommer : ce sont souvent des concubins); la messe attirait au bourg presque tous les paroissiens. Mais la coutume est assez répandue d'attendre le dimanche pour faire baptiser les nouveaux-nés et pour appeler le prêtre au chevet des malades en péril, preuve de peu d'ardeur chrétienne. Beaucoup s'attardent au cabaret quand la messe est commencée, s'eni-

vrent avant les mariages, mènent des chiens à l'office. Les catéchismes ne sont pas toujours bien suivis, ni les prédications régulières. Bref, un conformisme parfait, qui ne va point sans quelques tricheries et relâchements; plus d'assiduité qu'aujourd'hui, mais, nous semble-t-il, moins de tenue et même un moindre empressement à assurer le salut des enfants et des moribonds. Si nous comparions le diocèse de Nantes à celui de Bordeaux dans le dernier siècle de l'Ancien Régime, le contraste serait flagrant. Les pascalisants forment une minorité dans des paroisses urbaines ou même rurales du diocèse de Bordeaux, si l'on en croit les déclarations des curés. A Saint-Pierre, on compte 700 à 800 communiants sur 5 000 paroissiens, à Sainte-Eulalie, 5 000 sur 40 000, à Saint-Remy, 4 500 hosties sont consommées dans une paroisse qui compte 30 000 habitants, 22 000 catholiques, 7 500 à 8 000 personnes qui ont fait leur première communion. « L'irréligion qui se glisse malheureusement partout et l'insuffisance d'un seul ouvrier chargé de cultiver un vaste champ nous font faire tous les ans quelque perte », déclare le curé de Puisségur. De fait, à côté de nombreuses paroisses analogues à celles du diocèse de Nantes, combien d'autres accusent le déficit !

Nombre de registres ont déjà été publiés ou analysés[15] soit à part soit par des biographes d'évêques. La collection du dernier évêque de Die fournit la matière d'un mémoire en cours de publication de M. Jacques Lovie, *la Vie paroissiale dans le diocèse de Die à la fin de l'Ancien Régime*[16]. On trouvera là des chiffres, des faits, des explications qui pourront mettre en branle d'autres chercheurs. D'autres travaux tout récents, comme ceux de J. Paquay, *les Rapports diocésains de la province ecclésiastique de Malines*[17], ou de Clifford J. Offer, *the Bishop's Register*[18], auront la même action stimulante.

Il reste encore beaucoup à feuilleter et presque tout à faire, pour l'enquête que nous recommandons. De belles séries de visites épiscopales, archidiaconales ou décanales ont été conservées notamment à Gap[19], à Nice[20], à Nîmes[21], à Amiens, Besançon, Chalon, Chartres, Mende, Rouen, Sens, etc.

Les données des registres paroissiaux, moins systématiques, sont loin, cependant, d'être négligeables. Bien d'autres mentions que celles de l'état-civil s'y rencontrent. Parfois le curé en a fait son diaire; parfois, des précisions sur les cérémonies jettent un certain jour bien au delà des perspectives du secrétaire. A titre

15. Pour les diocèses de Chalon, Coutances, Genève, Annecy, Lyon, Metz, Périgueux, La Rochelle, Rodez, Vence, etc.

16. Paru dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, n° 256, octobre 1932, t. LXIII, p. 358-382 (à suivre).

17. Signalé par *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], an. 1930, p. 732 et an. 1932, p. 190.

18. Londres, 1929.

19. Arch. départ., G 1538 à 1542; 778 à 791.

20. Arch. départ., G 16 à 29.

21. Arch. départ., G 1297 à 1306; 1315 à 1318.

d'exemple, M. Salvini, archiviste de la Vienne, m'adresse des listes d' « enfants » qui ont fait leur première communion dans la paroisse de Mauprévoir (arrondissement de Civray) au milieu du XVIIIe siècle : En mai 1756, 14 garçons, dont un de 24 ans, 1 de 23, 2 de 22, 3 de 20, 1 de 19, 3 de 18, 1 de 15; 12 filles, dont une de 28, 2 de 22, 1 de 21, 3 de 20, 3 de 19, 2 de 18. L'âge moyen est, pour l'ensemble des listes, 18 ans; le plus jeune des premiers communiants a 14 ans. Ce petit dossier, qu'il faut joindre à celui constitué par l'abbé Villien[22], laisse supposer une vie chrétienne assez ralentie. Ou bien des difficultés locales. N'ai-je point lu dans un registre de visites du XVIIIe siècle cette déclaration d'un desservant de Saint-Vincent de Paul d'Embès[23] que « 200 catéchumènes sont prêts à faire leur première communion et auraient dû la faire depuis longtemps, mais n'ont pu recevoir instruction suffisante « vu l'éloignement de leur paroisse » ?

Que de preuves de l'état religieux fournissent enfin les cartons de la série G des Archives départementales dans les testaments, les donations, les fondations, les transactions entre pasteurs et fidèles, la création de sociétés de prêtres et de chapitres, l'institution de confréries. Tous ces aspects ont été successivement envisagés par notre confrère M. le chanoine Alloing, en un suggestif article : *la Vie chrétienne dans le pays de l'Ain aux* XVe *et* XVIe *siècles*[24]. Il y aurait beaucoup de remarques à faire sur chaque indice de foi; par exemple, les fondations peuvent être un témoignage du relâchement de la pratique familiale, de la crainte d'un abandon de l'âme par les proches. Une enquête de l'archevêché de Lyon a confirmé ce diagnostic que j'ai établi (ou accepté) pour les religions antiques, dans un article des Mélanges Riccobono.

Aux Archives départementales encore, la série E, dont nulle part ailleurs on ne court la chance d'autant de découvertes imprévues et intéressantes, offre non seulement ces registres paroissiaux, mais encore des correspondances, des mémoires; dans les notes d'érudits de la série F, on n'oserait promettre des trouvailles, ni dans la série I, ni même dans la série H, encore que la vie chrétienne dans les monastères et les hôpitaux appartienne bien à notre sujet.

Un exemple des ressources de la série V est fourni par la thèse de J. Maurain sur *la Politique religieuse du Second Empire*. Ne pas compter sur de trop nombreuses statistiques ! Et se rappeler que les archives diocésaines ont conservé, dans un ordre malheureusement arbitraire (comme nous le font constater leurs aimables gardiens) beaucoup de pièces intéressantes. Combien nous souhaiterions d'avoir un relevé des cahiers d'Enquêtes et de Visites perdus en leurs cartons !

Oserai-je à tant de minuties joindre le témoignage de l'architec-

22. *Les Sacrements. Histoire et liturgie*. Paris, 1931.
23. Saint Vincent de Paul d'Embès, Gironde (Arch. départ. de la Gironde, G 559, fol. 1136).
24. Dans le *Bulletin de la Société Gorini*, avril 1932.

ture religieuse ? Oui, puisque M. de la Martinière, ancien archiviste du Morbihan, m'y invite. La conservation des églises romanes, demande-t-il, ne s'explique-t-elle pas en certains lieux par le déclin de la foi, qui supprimait les ressources indispensables pour suivre les nouvelles modes architecturales ? Et quels étaient les bailleurs de fonds des belles églises, notamment en pays de vignobles ? — Il y a longtemps que la part spontanée du peuple dans la construction des églises, particulièrement des cathédrales, est sujet de controverse : Voici deux ans à peine, H. W. Vinnedge reprenait ce vieux thème dans la *Catholic University Review*. Pour le Moyen Age, il paraît difficile à résoudre, et même pour l'Ancien Régime. Au XIXe siècle, il devient plus clair. La statistique des constructions d'églises depuis la Révolution aurait son prix. On rebâtit partout dans le diocèse très religieux de Nantes, beaucoup moins dans les diocèses de Beauvais ou de Troyes. Sans doute, dix considérations peuvent modifier la conclusion qui semble logique. Mais le confort d'une église neuve ou la pitié d'une vieille église sont aussi des témoignages, plus émouvants que ceux des nombres.

Quelques causes des variations de la pratique.

Il n'est pas un historien qui, traçant la courbe de la pratique, ne songe tout de suite à reconnaître l'effet de la Réforme, du jansénisme, de la Révolution, du voltairianisme bourgeois, des lois laïques, et surtout de la révolte du prolétariat. Il est d'autres causes moins fameuses et aussi générales, cependant.

La participation active des laïques à la vie liturgique et administrative de l'Église fut longtemps une garantie de leur fidélité. Au Moyen Age et sous l'Ancien Régime les confréries entretenaient une dévotion corporative; la nef de l'église appartenait au village; et M. l'abbé Sevestre, chargé de conférences à l'École des hautes études, aime à répéter que, dans l'Ouest, c'est par le général des paroisses que fut sauvée la religion sous la Terreur; plus près de nous, des curés dont l'église est aujourd'hui presque vide, se rappellent un temps où le groupe nombreux des chantres volontaires la remplissaient de psaumes prononcés à la française. « Quand la réforme du chant les eut rendus inutiles et passifs, ils ne tardèrent point à déserter l'office », me disait le plus savant doyen du diocèse de Beauvais. Il est donc important de relever pour chaque période les divers liens, les intérêts (dans tous les sens du mot) qui attachent le fidèle à l'Église. Ce sont, en général, des intérêts collectifs, et la pratique a toujours tiré plus de profit ou de dommage de l'action des groupements que des méditations des hommes isolés.

De même, à côté de l'action personnelle des pasteurs, qui a une capitale importance, il faut tenir compte pour chaque époque, des méthodes générales du clergé. Il y a eu, sous l'Ancien Régime, des méthodes de gouvernement ecclésiastique très favorables à une pratique régulière : ainsi le contrôle des Pâques; d'autres qui ont

abaissé le prestige de l'autorité : ainsi l'abus des ordinations qui remplissaient de clercs médiocres et désœuvrés certains villages, l'abus des excommunications, dont M. Lucien Febvre a montré les conséquences. Et il y a peut-être des méthodes d'enseignement, soit au catéchisme, soit en chaire, dont le succès fut différent : l'histoire de la pédagogie religieuse et celle de l'éloquence sacrée appartiennent jusqu'à présent aux belles-lettres. Serait-ce les humilier que de les regarder comme sciences pratiques et de les juger à leurs fruits ?

De toutes ces enquêtes historiques, des modèles nous seront bientôt donnés, j'espère. En trois points de Bretagne, des monographies, dont on ne peut encore prévoir le résultat ni même l'achèvement, sont sur le chantier. Pour la région parisienne, Mlle Bezard poursuit l'étude des visites paroissiales dans le diocèse de Paris au XVIIe siècle; et tous nos confrères font des vœux pour le prompt achèvement des ouvrages entrepris par M. Lesort sur la vie religieuse des campagnes de l'actuel diocèse de Versailles, du XVIe siècle au règne de Louis-Philippe.

Gabriel Le Bras,
Professeur
à la Faculté de droit de Paris.

BULLETIN CRITIQUE

Chanoine Bonnenfant. — *Histoire générale du diocèse d'Évreux*. Préface de Georges Huard. — Paris, Picard, 1933. 2 vol. in-4° de xv-227 et 319 pages, 42 planches en héliotypie et une carte en couleurs. Prix : 200 francs.

Malgré la multiplicité des tâches qui incombent aux membres du clergé, c'est un spectacle réconfortant que de voir persister parmi eux le goût des études historiques. L'ouvrage consacré par M. le chanoine Bonnenfant au diocèse d'Évreux pourra servir de modèle du genre. Si tous ne peuvent imiter l'élégante présentation et l'illustration presque luxueuse de ces deux in-quarto, du moins devra-t-on s'inspirer de l'esprit qui anime l'ouvrage et lui emprunter son cadre.

Très respectueux des sciences sacrées, M. Bonnenfant sait d'ailleurs que « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges ». Il dit donc la vérité, même quand elle n'est pas édifiante. Cette sincérité accroît la force de son témoignage lorsqu'il est favorable à l'illustre institution dont il retrace l'histoire. Pour autant qu'il a pu, sans aller lui-même à l'étranger, il a donné à son ouvrage une documentation sérieuse. M. Bonnenfant n'a pas seulement fouillé les Archives du département, il a puisé aux grands dépôts de Paris et il s'est fait communiquer des Archives du Vatican ce qui dans les *Schedae* de Garampi concernait son Église.

La composition d'une histoire diocésaine pose un problème épineux à la solution duquel se sont attachés les auteurs qui ont entrepris de traiter ce sujet, mais que tous n'ont pas résolu avec un égal bonheur : Que faire des évêques ? Car il y a des évêques qui débordent le cadre du diocèse et il en est d'autres qui n'y entrent même pas. Que dira de Bossuet l'historien des évêques de Meaux ? Que dira l'érudit le plus consciencieux de tel ou tel prélat qui n'a guère résidé dans son diocèse et dont l'activité s'est dépensée dans les ambassades ou dans les assemblées judiciaires ? N'en rien dire est inadmissible. Tout en dire est impraticable. Alors où s'arrêter ? C'est ici, je crois, que le procédé de M. Bonnenfant apparaît judicieux et que sa méthode pourra servir d'exemple à ceux qui tenteront après lui le même genre d'ouvrage. Il concilie harmonieusement ce qui est dû à l'évêque avec ce qui est dû au diocèse. Il ne sacrifie pas le second au premier comme faisait l'ancienne *Gallia christiana*, mais il ne décapite pas non plus l'Église, il ne l'ampute pas de son chef.

Autre embarras. Faut-il suivre l'ordre chronologique ou l'ordre logique, le premier si commode et si ennuyeux, le second si attachant mais qui s'oppose si opiniâtrement aux recherches ? Faut-il satisfaire au besoin de comprendre, ou à celui de connaître ; faire un livre agréable ou un livre utile ? Cruelle alternative, en

présence de laquelle M. Bonnenfant, sans suivre rigoureusement l'un ni l'autre de ses termes, a cherché et, croyons-nous, trouvé une voie moyenne qui est la bonne et qui, d'ailleurs, avait été suggérée dès 1926 par M. Albert Dufourcq dans un article de cette *Revue*.

M. Bonnenfant divise donc l'histoire du diocèse d'Évreux en grandes périodes à chacune desquelles il affecte un de ses « livres » : I, des origines à la conquête normande; — II, le Moyen Age des XIe et XIIe siècles; — III, l'apogée du Moyen Age au XIIIe siècle et dans la première partie du XIVe; — IV, la guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVe siècle; — V, la Renaissance; — VI, le Grand Siècle; — VII, vers la Révolution, c'est le XVIIIe siècle; — VIII, la Révolution qui s'étend sur quatre livres : Constitution civile du clergé, Terreur et martyrologe, ruines matérielles et morales, pacification; — IX, le XIXe siècle auquel s'appliquent trois livres, l'un traitant de la réorganisation du culte, l'autre des hommes marquants, le troisième et dernier des institutions. L'œuvre s'arrête avec la Séparation en 1905. Un épilogue dispense quelques lueurs sur « nos jours ».

Chacune de ces larges phases est étudiée suivant un plan logique à peu près constant : 1° Les évêques (ici l'ordre chronologique est naturellement suivi). La biographie des évêques qui déborderaient le cadre diocésain, est indiquée suffisamment mais succinctement. Tel est le cas du cardinal Du Perron. 2° Le clergé. En premier lieu le Chapitre, puis le clergé paroissial. 3° Les monastères. 4° La vie morale, religieuse (les confréries), liturgique et charitable (les hôpitaux). Enfin 5° la vie intellectuelle (les écoles, les clercs auteurs) et artistique. Ce cadre n'est pas inflexiblement rigide. Çà et là, l'abondance des documents ou la gravité d'une crise religieuse appellent un développement propre. Ainsi avons-nous une rubrique consacrée au protestantisme et une autre au jansénisme.

L'utilité d'une pareille enquête saute aux yeux. A certains égards plus ingrate que celle qui porte sur une « question », l'étude locale, si captivante pour le patriotisme (lequel, quoi qu'on dise, est naturel et louable) a l'avantage de fournir des renseignements vérifiés sur lesquels peut s'édifier l'histoire d'une question. On comprendra, par exemple, combien l'histoire de telle institution, de tel mouvement d'idées est facilitée par l'existence d'enquêtes diocésaines présentant l'autorité, l'étendue, le classement clair et raisonné de celle que M. Bonnenfant procure à ses lecteurs.

Il me serait facile de prouver cette assertion par des extraits topiques. En voici un choix : le Chapitre d'Ancien Régime nommait à soixante-et-une cures, l'évêque à vingt-quatre. Comme cette statistique en dit long sur le pouvoir de cet évêque et comme elle explique, je ne dis pas qu'elle justifie, l'absentéisme ! Et ces chanoines pense-t-on qu'ils aient été humbles et soumis à leur pasteur ? Qu'on lise plutôt la sentence arbitrale de 1655 qui prétendait régler un conflit entre les autorités épiscopale et capitulaire (le chapitre se prévalait d'une bulle d'Alexandre III qui, en 1204,

l'avait exempté de la juridiction de l'évêque) : « L'évêque ne présidera pas au Chapitre mais occupera son rang de chanoine, rendant partout et toujours les civilités qu'il doit au Chapitre; l'évêque n'innovera rien aux cérémonies traditionnelles...; dans ses provisions il évitera de se servir du mot *mandamus* et dira plutôt *rogamus*. Tout le chœur sera à genoux pendant la bénédiction de l'évêque [Cela est une concession des chanoines]. » Comment s'étonner d'une telle fierté quand on apprend que ces personnages sont les héritiers de ceux qui, par une ordonnance de 1288, se prescrivaient de ne jamais sortir à cheval même à l'intérieur de la ville sans être accompagnés de deux cavaliers au moins.

Le protestantisme ne fit pas de profonds ravages au diocèse d'Évreux car il rencontra en face de lui la vigilante contradiction de deux évêques, Claude de Sainctes et Du Perron.

La Révolution ne souleva qu'un enthousiasme mitigé : « La glace naturelle au climat n'a pas encore fondu au feu de la Constitution », dit en se plaignant l'évêque du département de l'Eure, Lindet, en mai 1792. En revanche elle ne provoque pas non plus d'opposition violente et fait peu de martyrs. Un seul prêtre fut exécuté. Si plusieurs centaines durent s'expatrier, la proportion de ceux qui prêtèrent serment à la Constitution civile s'éleva à 60 % et nombreux furent dans la suite les apostats. Ces malheureux s'étaient endormis durant l'âge précédent dans les douceurs de vivre. Le prieur de l'abbaye de Lyre, qui conciliait la règle avec l'amour de la bonne chère en donnant de somptueux dîners à l'infirmerie (seul lieu de la clôture où l'on pût manger de la viande), disait plus tard à un confident : « Je prévoyais que l'état des choses ne pouvait durer, je craignais ce bouleversement... Si j'avais pu vous faire boire l'abbaye d'un seul coup, je l'aurais fait. » Un vicaire du même diocèse, réfugié en Angleterre, écrivait dans des termes moins cyniques : « Ces délices nous ont gâtés. La France était un Paradis terrestre et, comme le premier homme, nous en avons été chassés. »

Entre les épisodes curieux et révélateurs, le moins inattendu n'est pas le récit des démêlés qui mit aux prises les évêques du XIXe siècle avec les confréries, ces touchantes survivances du Moyen Age. Elles n'étaient pas exemptes de défauts, certains confrères honorant la bouteille autant que les saints et se mêlant d'en remontrer à leur curé. Un prélat traite ces pieuses sodalités de « fléau », un autre, en 1842, les supprime sans pitié, mais aussi sans résultat.

Que dire de ces diocésains qui, lors du concile du Vatican, en 1870, jugeaient inopportune la définition du dogme de l'infaillibilité : « Ils la regardent, écrit à son évêque l'abbé G. Amette, secrétaire général, comme le servage de l'épiscopat, l'amoindrissement de son autorité... et pour eux la conséquence immédiate en sera la Séparation de l'Église et de l'État » ?

Certes ma hargne naturelle formulerait peut-être sur divers points de détail quelques critiques (au surplus que serait un cri-

tique qui ne critiquerait pas ?); mais, je me hâte de l'affirmer, celles-ci n'enlèvent rien à la valeur générale de l'ouvrage. J'aurais aimé par exemple qu'il régnât dans les pages traitant des réguliers un ordre plus apparent, que l'on eût groupé les couvents suivant les règles qui les régissaient, distingué les établissements dont le chef-lieu abbatial était dans le diocèse de ceux qui étaient membres d'une abbaye étrangère et, dans ce dernier cas, que l'on fît connaître cette maison-mère. Il eût été intéressant de comparer le « mets de mariage » au « past nuptial » breton, taxe levée par le curé sur les mariages qu'il célébrait; de dire si l'évêque Geoffroy du Plessis n'était pas le neveu de son homonyme et contemporain un peu plus ancien, agent dévoué de Philippe le Bel et fondateur du collège du Plessis à Paris. Je veux bien qu'en droit canonique, jusqu'au concordat de François Ier, l'évêque ait été élu par le chapitre, mais en pratique, depuis le début du XIVe siècle, il fut presque constamment nommé par le pape. Il faut se garder de confondre la dîme, impôt levé par le clergé paroissial sur les fidèles, avec la décime, impôt levé par la papauté sur les bénéfices cléricaux et souvent, depuis le XIVe siècle, abandonné au souverain. Il eût été utile de rappeler à ce propos l'origine des « gros décimateurs », en la rattachant aux restitutions de dîmes laïques faites non pas aux recteurs des paroisses mais aux monastères ou aux chapitres. Il n'eût pas été superflu de consulter le *Hierarchia catholica* d'Eubel, qui eût permis d'identifier le cardinal Julien de 1480 avec le futur pape Jules II. Dire qu'on ne connaissait guère le prêt à intérêt au XVe siècle appelle l'explication de ce phénomène par la prohibition ecclésiastique qui le frappait. Les *Recherches historiques sur l'abbaye du Breuil-Benoit* n'ont pas pour auteur Xivrey (J.-B. de) mais l'honorable érudit Jules Berger de Xivrey.

Peccadilles, me hâté-je de conclure, ombres légères qui laissent à l'ouvrage sa valeur fondamentale, rehaussée, je me plais à le signaler, par une illustration très soignée et qui souvent révèle des monuments ou des objets ignorés mais dont la valeur artistique ne surprend pas dans une province aussi richement dotée à cet égard que la Normandie.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

P. Dr. Hieronymus Franck, Benediktiner der Abtei Maria-Laach. — *Die Klosterbischoefe des Frankenreiches* (*Beitraege zur Geschichte des alten Moenchtums und des Benediktinerordens*, hrsg. v. Ildefons Herwegen, O. S. B., Abt von Maria-Laach. Fascicule, n. 17). — Münster i. W., Aschendorff, 1932. In-8° de VIII et 190 pages.

Les « évêques claustraux » présentent une particularité exceptionnelle dans l'histoire ecclésiastique et beaucoup d'historiens

en ont déjà parlé plus ou moins explicitement. Dom Frank est le premier qui leur consacre une étude spéciale et l'on peut dire exhaustive : son enquête, appuyée sur l'étude attentive des documents contemporains, apporte de la clarté dans bien des questions de détail fort enchevêtrées et aboutit à des résultats positifs. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute d'une analyse un peu détaillée de l'ouvrage[1].

D'abord que faut-il entendre par évêque claustral ? C'est l'abbé ou même un simple moine, ayant reçu la consécration épiscopale et chargé de faire les ordinations dans le monastère et d'y consacrer l'église, les autels, etc. Il est donc à distinguer d'abord de l'évêque diocésain, ou du chorévêque qui dépend toujours de l'évêque du diocèse, et enfin il ne doit pas être confondu avec l'évêque qui, après avoir gouverné un diocèse, se retire dans un monastère, ni avec l'évêque diocésain qui parfois devient en même temps abbé d'un monastère. Quand on rencontre de ces évêques claustraux, on peut dire à priori que leur institution est due à des influences insulaires iro-celtiques : aussi n'en trouve-t-on à peu près jamais ni en Afrique, ni en Espagne, ni en Italie. En Gaule où, sous les Mérovingiens, l'évêque exerce sa pleine autorité sur les monastères, les évêques claustraux n'apparaissent qu'au VIIe siècle, mais disparaissent partout dès le siècle suivant. Il est aisé de comprendre l'origine irlandaise de cette institution. En Irlande, on ne trouve pas de *civitates*, mais des clans aux limites plus ou moins bien définies; l'abbé d'un monastère important devient évêque d'un diocèse dont les limites correspondent à celles du clan de l'endroit. Ce mouvement une fois inauguré, d'autres communautés religieuses voulurent avoir aussi leur évêque soit dans la personne de l'abbé, soit dans celle d'un simple moine. Le moine-évêque restait soumis à la juridiction de son abbé, dont il devenait pour ainsi dire le chorévêque. Bède appelle cela un *ordo inusitatus*[2], et un type classique de cet « ordre inusité » est le moine-évêque Conlaed, placé sous la juridiction d'une abbesse, sainte Brigide de Kildare; il y a parfois plusieurs évêques en même temps dans le même monastère. Saint Columban vint en France fonder Luxeuil sans s'occuper de l'évêque diocésain, et fait consacrer un autel par l'évêque Aidus. Quel est cet Aidus, au nom irlandais ? Est-ce un « évêque ambulant », est-ce un moine-évêque de Luxeuil ? Columban, dans la lettre où il en parle, ne donne pas de précisions. On ne possède plus les privilèges accordés à Luxeuil. Mais un diplôme de Dagobert Ier confère, en 635 ou 636, l'immunité de l'abbaye de Rebais et l'exempte de la juridiction de l'évêque *ad modum Luxoviensis monasterii*. Saint Faron (*Burgundofaro*), évêque de Meaux, confirme, en 637 ou 638, ce privilège royal et ajoute : « Si les moines veulent faire bénir des autels ou

1. L'auteur n'étend pas ses recherches à la Bretagne, pour laquelle il renvoie à l'étude de D. Gougaud, *la Question des abbayes-évêchés bretonnes* (*Revue Mabillon*, t. XII, 1922, p. 90-104).
2. *Hist, eccl. Angl.*, III, 4.

consacrer le saint chrême ou recevoir les ordres, qu'ils aient la faculté de demander cela à n'importe quel évêque. » Des privilèges semblables sont accordés à Notre-Dame de Soissons, à Val de Galilée (aujourd'hui Saint-Dié) et autres. L'exemption du monastère est une des conditions juridiques pour l'évêque claustral; cependant ce n'est pas une condition absolument nécessaire.

L'Irlande possédait un nombre relativement grand d'évêques « pèlerins ou voyageurs » (*peregrini*), qui s'en allaient sur le continent et y exerçaient parfois les fonctions pontificales, se faisaient missionnaires ou devenaient des évêques claustraux. Ainsi il est raconté dans la vie de saint Sigiran ou Cyran, abbé de Lonrey, qu'il se joignit à l'évêque irlandais Falvius pour faire le voyage de Rome. Dans son testament, écrit vers 700, Ansoald, évêque de Poitiers, mentionne qu'il avait placé à la tête du petit couvent de Mazerolle l'évêque Romanus, qu'il appelle *sanctus Dei peregrinus, ex genere Scotorum... cum suis peregrinis.* Saint Kilian, mort martyr à Wurzbourg vers 700, était aussi un de ces évêques-pèlerins, venus d'Irlande. Pour la question de droit, le concile de Chalon (entre 639 et 654; d'après Duchesne en 650) avait encore dit absolument : « ut duo episcopi in una civitate penitus uno tempore nec ordinentur, nec habeantur. » En 673/675, le concile de Saint-Jean de Losne, dit avec une restriction significative : « ut duo episcopi in una civitate non sint, nisi peregrinus. »

Après les deux chapitres préliminaires sur l'origine des évêques claustraux, l'auteur cherche à dresser une liste des *moines-évêques* et des *abbés-évêques* dans l'église franque et termine par une notice sur les évêques claustraux et pèlerins en Bavière. — Honau, située sur une île du Rhin, non loin de Strasbourg, appartient ainsi que Péronne, Fosses, Mazerolles aux monastères purement irlandais du VIIIe siècle. Une charte, délivrée par l'abbé Beatus en 778 (peut-être en 810) pour Honau, est signée par sept évêques aux noms irlandais et un prêtre. Plusieurs des signataires étaient peut-être déjà évêques en Irlande. Mais ces évêques résidaient-ils tous à Honau ? La charte, qui est en même temps le testament de l'abbé de Honau, parle de huit églises que Beatus lègue à son successeur; et, comme il y a huit signataires, ne peut-on pas supposer que chacun d'eux était à la tête d'une de ces églises ? En tout cas, il s'agit de moines-évêques. A Lobbes (Belgique), on mentionne vers 730 deux évêques, Vulgise ou Vulvegise et Amulvinus en même temps que l'abbé-évêque saint Erminon; ici l'on peut douter si Vulgise et Amulvinus étaient des moines-évêques ou des évêques voyageurs, fixés à Lobbes. Saint-Denis avait obtenu au temps de l'abbé Fulrad (750-789) les privilèges d'avoir son évêque claustral, cependant comme tel on ne peut nommer avec certitude que l'évêque Herbert, mentionné dans les *Miracula sancti Dionysii;* celui qu'on cite comme dernier évêque claustral de Saint-Denis, Godefroy, est probablement identique avec l'évêque de Senlis. La position juridique de l'évêque claus-

tral de Saint-Denis est expliquée clairement dans la lettre du pape Hadrien Ier du 1er juillet 786, laquelle est donnée comme confirmation d'une lettre antérieure du pape Étienne III (768-772). Cet évêque claustral, exempt de l'autorité diocésaine, reste sous l'obédience de l'abbé et exerce sa juridiction sur tous les lieux dépendants de l'abbaye. Le pape rappelle que cet usage a existé « depuis les temps anciens jusqu'à ce jour ». Cependant, comme le prouve l'auteur, on ne connaît avec certitude qu'un seul évêque claustral, dans le vrai sens du mot, et la liste des « dix-sept évêques propres » de Saint-Denis, transmise dans un manuscrit du XIe siècle, est un faux fabriqué un peu auparavant.

Pour Saint-Martin de Tours les *Annales Petaviani* du IXe siècle mentionnent l'abbé-évêque Wicterb († 756) et le moine-évêque Andegaire († 790). — On a invoqué une lettre de Grégoire V et une autre du pape Urbain II du 26 mars 1096 pour affirmer que Saint-Martin eut ses évêques jusqu'au XIe siècle. Urbain II, parle bien de « certains privilèges », mais il n'en confirme aucun et recommande spécialement aux chanoines de s'attacher au pontife romain. « Quia in quibusdam vestrae ecclesiae privilegiis proprium vobis habere episcopum concessum est, nos *ejus vice* Romano vos sancimus specialiter adhaerere pontifici. » La lettre de Grégoire V, du 26 septembre 996, dont les dispositions concordent à peu près avec celles d'Hadrien 1er pour Saint-Denis, confirme les droits acquis et laisse entendre que Saint-Martin avait eu ses évêques claustraux « depuis les temps anciens jusqu'à nos jours », c'est-à-dire jusqu'en 996, ce qui est contraire à la vérité historique, mais aurait pu être suggéré au pape par un moine de Saint-Martin[3].

Aux monastères jumeaux de Stavelot et Malmédy, on rencontre comme *episcopus abbas* saint Remacle (mort avant 676), dont on a fait à tort un évêque de Tongres-Maestricht. Déjà Mgr Duchesne[4] avait affirmé avec une prudente réserve : « il est possible que saint Remacle, comme saint Amand, ait été quelque temps chargé d'administrer l'évêché voisin de ses monastères. » Les trois successeurs de Remacle à Stavelot-Malmédy : Godoin, Papolenus et Ravanger étaient eux aussi abbés-évêques, mais après eux (à partir de 720), il n'en est plus question. Un des évêques claustraux les plus connus est saint Amand, le fondateur d'Elnone près Valenciennes, monastère qui prit bientôt le nom même du saint. Pendant trois ans, de 647 à 649, Armand administra le diocèse de Tongres-Maestricht, mais avant comme après, il fut évêque mis-

3. Aussi, dans un *excursus* spécial l'auteur, d'accord avec E. R. Vaucelle (*La collégiale de Saint-Martin de Tours*, 397-1328 (Paris, 1908), p. 434-437) prouve que cette lettre de Grégoire V est une falsification, faite d'après une lettre authentique de ce même pape. Il est à remarquer que Jaffé-Loewenfeld, Chr. Pfister et autres, admettent l'authenticité de cette lettre.

4. *Fastes épiscopaux* ..., t. III, p. 190.

sionnaire en même temps qu'abbé-évêque d'Elnone. Toutefois, à la différence de saint Remacle, il n'eut pas de successeur comme évêque-abbé dans son abbaye. A Lobbes, aux abbés-évêques saint Ursmer († 713), Ermino († 737) et Théodulphe († 776), succéda Anso, *abbas tantum et non episcopus*. Avant les moines-évêques de Honau, mentionnés plus haut, on rencontre dans ce monastère le nom d'un abbé-évêque : Dubanus ou Tubanus (vers 750), et c'est le seul dont l'existence puisse être affirmée. Parmi les abbés-évêques, il faut encore nommer saint Dié (Deodatus) au Val-Galilée (plus tard Saint-Dié), saint Hildulphe à Moyenmoutier et Gundelbert à Senones. Saint Pirmin (mort avant 754), qui semble être originaire d'Espagne ou de la Gaule wisigothique[5] était abbé-évêque d'abord à Reichenau, puis à Murbach en Alsace, et ne fut ni chorévêque, ni évêque régional; dans son pays d'origine, en Espagne, il y avait des évêques de couvents, mais ces couvents, comme par exemple Dumio près Braga, furent dès l'origine de vrais évêchés régionaux. A Murbach, il n'y eut pas d'autres abbés-évêques; ceux que les documents appellent parfois *episcopus seu abbas*, comme Baldobert († 762), et Simpert (vers 789), étaient de vrais évêques, le premier de Bâle, le second de Neubourg. — Parmi les signataires du pacte de confraternité d'Attigny (vers 762), il y a un certain nombre d' « abbés et évêques » dont on sait la *civitas* où ils étaient évêques; seulement ils avaient en même temps l'administration d'abbayes déterminées. En *Bavière*, on rencontre aussi plusieurs abbés-évêques, dont quelques-uns furent avant tout des évêques missionnaires : tel saint Rupert († avant 716) qui fut abbé-évêque du monastère de Saint-Pierre à Salzbourg, mais ne fut ni le premier évêque de cette ville ni l'apôtre des Bavarois; il eut pour successeurs à Saint-Pierre : « Anzogalus, abbé, Vitalis, évêque et abbé, Savolus, abbé, Izzio, abbé, Flobrigis, évêque et abbé, Jean, évêque et abbé. » Saint Corbinien († vers 725) est un autre évêque claustral « d'origine bretonne ». Vivilon, consacré par Grégoire III et que saint Boniface institua évêque de Passau (739), saint Emmeram de Ratisbonne (vers 700), saint Erhard († avant 784), furent aussi des évêques « pèlerins » ou voyageurs.

En résumé, les évêques claustraux proprement dits sont relativement peu nombreux. Cette institution, contraire à la hiérarchie régulière, qui apparaît au VIIe et au VIIIe siècle, disparaît complètement lors de la réorganisation de l'église franque entreprise par saint Boniface dans la deuxième moitié du VIIIe siècle. Les évêques claustraux n'eurent pas d'influence sur l'institution des chorévêques dont la caractéristique est d'être les coopérateurs et les sujets d'un évêque diocésain. Aussi, à l'exception de Dobdagrec, le « coadjuteur » de Virgile, on ne peut guère citer d'exemple d'un évêque claustral ou même d'un évêque « pèlerin » qui ait réellement exercé la charge de chorévêque.

5. Cf. G. Jecker, O. S. B., *Die Heimat des hl. Pirmin*. Munster en W., 1927.

J'en ai dit assez pour faire soupçonner la haute valeur de l'étude de Dom Frank. L'auteur s'appuie constamment sur les sources les plus autorisées; il les examine à la lumière d'une critique saine; ses conclusions, toujours modérées, sont nettes et méritent une entière confiance.

G. ALLEMANG.

Henri DAVID. — *De Sluter à Sambin. La fin du Moyen Age.* — Paris, E. Leroux, 1933. In-8° de xx-397 pages, illustré de 144 figures et d'une carte. Prix : 200 francs.

— *De Sluter à Sambin. La Renaissance* (Études d'art et d'archéologie publiées sous la direction de H. Focillon). — Paris, E. Leroux, 1933. In-8° de xxxiii-496 pages, illustré de 138 figures et d'une carte. Prix : 200 francs.

La dernière floraison du style gothique français en face des conquêtes progressives de l'italianisme au début de la Renaissance constitue, en même temps que l'un des tournants décisifs de l'histoire de la sculpture française, l'un des plus intéressants chapitres de cette histoire. Deux ouvrages ont étudié déjà la courbe de cette évolution, l'un sur les rives de la Loire moyenne, l'autre au cœur même de la Champagne. Tous les historiens d'art connaissent les beaux travaux de M. Paul Vitry sur Michel Colombe et la sculpture française de son temps, et de MM. Koechlin et Marquet de Vasselot sur la sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au xvie siècle. L'ambition de M. David a été de mener en Bourgogne une enquête parallèle qui couvre environ un siècle de sculpture bourguignonne, c'est-à-dire du deuxième tiers du xve siècle au milieu du xvie siècle. Les résultats de cette enquête sont exposés dans les deux livres que nous analysons, et dont les sous-titres respectifs, la fin du Moyen Age, la Renaissance indiquent clairement la façon dont le travail a été divisé.

Le but du premier de ces livres est de réunir dans un tableau d'ensemble les meilleurs témoins en Bourgogne de la statuaire de la fin du Moyen Age considérée dans ses différentes tendances et dans les phases de son évolution.

Après avoir défini en premier lieu l'art de Sluter, l'auteur constate que la succession de cet art était grevée de lourdes hypothèques. Sluter sera imité dans son parti pris. Les personnages un peu écourtés du maître deviennent des magots trapus, les drapés se changent en accumulations informes, du portrait on glisse à la caricature. Il est clair que ces imagiers bourguignons de deuxième ordre allaient s'engager dans une voie sans issue, au moment où précisément ils vont bénéficier de circonstances nouvelles et notamment de cette « détente » dont parlait déjà Courajod, formule à laquelle M. David substitue celle de l'apaisement du style. Cette « détente » est étudiée dans une série de Vierges

à l'enfant, dont le front se dégage peu à peu de l'ombre portée par le grand voile qui encadrait les figures de l'âge précédent, dans les diverses séries des Pietà, des apôtres, des évêques et des moines, dans divers groupes, tels que celui de l'Éducation de la Vierge, etc... Toutefois, avant de tracer le tableau complet des aboutissements de cette détente aux environs de 1500, l'auteur a cru préférable d'étudier l'action des autres foyers d'art contemporains sur la plastique bourguignonne, qui donne lieu à d'intéressants compromis.

La première enquête qui s'imposait logiquement était celle des affinités flamandes, car sans parler du pays d'origine des initiateurs de l'école de Dijon, il faut tenir compte en effet des relations incessantes et en quelque sorte organiques qui, jusque vers 1477, multipliaient les contacts entre les diverses parties du duché. D'autre part, les grands fonctionnaires de la cour ducale donnaient volontiers des commandes aux artistes du Nord. C'est ainsi que d'authentiques témoins de la peinture flamande occupaient en Bourgogne une place d'honneur, le Jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune encore en place, la Vierge à l'Enfant du chancelier Rolin, aujourd'hui au Louvre. M. David parvient ainsi à présenter, dans la statuaire bourguignonne de style apaisé, quelques morceaux d'influence flamande, identifiés ici par certaine profusion de plis anguleux, par une cassure des personnages à la taille, là au contraire par l'arrangement des cheveux massés au niveau des oreilles, par certaine bonhomie des physionomies. Il range dans cette catégorie la belle Mise au tombeau de Senun-en-Auxois, quelques exemplaires de l'Homme des douleurs ou Dieu piteux, etc...

L'action des relations champenoises fut moins étendue et moins efficace, et l'on ne saurait s'en étonner, car il y avait trop d'oppositions, selon l'auteur, entre l'art un peu féminin de la Champagne et l'art viril de la Bourgogne. Cette influence se limite dans la plupart des cas à quelques détails de costumes, à quelques particularités de physionomie. Le Châtillonnais est le centre de ce modeste rayonnement qui a marqué de son empreinte particulière les personnages de la Mise au tombeau de Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine, les statues du chancel de Pagny entre autres.

On sait que l'action de l'art de Champmol s'était fait sentir jusque dans la vallée du Rhin. Mais c'est du courant contraire dont s'occupe ici M. David, à savoir de l'influence des imagiers rhénans ou transrhénans sur les disciples de Sluter en Bourgogne. Cette influence fut assez légère. On aurait retrouvé en Franche-Comté et même jusqu'en Bourgogne des traces de l'imitation des tombiers allemands. En tout cas, c'est aux portes de la Comté, à Esbarres, que l'auteur signale un ensemble de figures sculptées dans lesquelles il pense reconnaître des traces d'esthétique rhénane.

Le contact de la Bourgogne avec l'art de la Loire s'établit géographiquement par l'Autunois. La Madone Rolin à Autun, les sta-

tues de saint Crépin et de saint Crépinien dans la chapelle du collège de la même ville, le saint Jean-Baptiste du musée Rolin, d'autres œuvres encore sont successivement étudiées, qui réalisent « l'union de l'ampleur slutérienne avec le doux enveloppement et la grâce souriante de l'art proprement français ». La production des imagiers éduens se concentre dans la série des statues en pied du musée Rolin. L'extension de cet art se constate dans les régions limitrophes de l'Auxois et du Morvan. Les membres de la famille Rolin furent en même temps que les Mécènes, les initiateurs et les principaux patrons de cet atelier.

En dehors du rayonnement d'Autun, l'ensemble de la statuaire en Bourgogne va connaître un épanouissement analogue, mais avec un retard décennal qui reporte aux dernières années du règne de Charles VIII et au règne entier de Louis XII cette ultime et charmante floraison : ce sera l'objet du dernier chapitre intitulé *l'Art simple des environs de 1500*. A cet art simple ont collaboré, à la veille de l'invasion de l'italianisme, les derniers continuateurs de l'atelier de la Chartreuse, fidèles encore à la technique du maître, mais plus intimement francisés que lui par l'esprit et l'esthétique. Ce sont les derniers représentants de la tradition slutérienne évoluée, tradition qui se manifestait encore par des œuvres pleines de vie et de force au moment de l'extension conquérante de la Renaissance italienne. A l'époque où l'art bourguignon va céder la place à une autre esthétique, ce n'est pas lui décerner un mince éloge que de constater sa magnifique vitalité.

Cette vitalité se manifeste d'ailleurs par la résistance gothique aux nouvelles formules, phénomène auquel est consacré le premier chapitre du second volume. Ce ne fut pas avant les dix premières années du XVIe siècle que devait se faire sentir en Bourgogne la pénétration italienne, au contact de laquelle le vieil art bourguignon allait se trouver complètement transformé. Cette esthétique étrangère s'infiltrera en France, non pas sous l'influence des purs modèles de la Renaissance florentine, mais par l'intermédiaire d'un véritable provincialisme, l'art un peu chargé de l'Italie du Nord.

« Deux courants vont se dessiner et se succéder dans cette évolution des formes dont le XVIe siècle fut le témoin. Le premier aura pour champ principal la statuaire religieuse; il sévira jusque vers 1550. On assistera au déclin, et bientôt à l'agonie du vieux monde gothique en Bourgogne. Le second, au contraire, qui ne se généralise dans cette province qu'aux environs de 1530, va transformer le décor d'architecture et lui confier une importance exceptionnelle. » C'est qu'à l'inverse de l'art religieux qui s'altère et se refroidit, l'arabesque passant aux mains françaises y fait jaillir une nouvelle source de vie.

L'auteur suit d'abord pas à pas les étapes de la conquête italienne dans la statuaire consacrée au cycle marial, à la Trinité, à la vie douloureuse du Christ, ... et note l'apparition du thème italien des Vertus, popularisé par l'art de Michel Colombe, sur un

bas-relief funéraire de l'église de Labussière-sur-Ouche, et au tombeau disparu de Guy de Rochefort († 1508) à Cîteaux, dont une gravure a perpétué le souvenir.

Le bas-relief pittoresque est une autre importation ultramontaine : c'est la transformation du bas-relief séculaire en un véritable tableau de pierre. Cette variété du bas-relief est étudiée ici dans ses principaux exemplaires bourguignons.

L'arabesque pénétra par le détour de la Lombardie en Bourgogne, où elle triompha surtout dans trois édifices complaisamment étudiés par M. David : un oratoire de la collégiale de Notre-Dame de Beaune, le portail occidental de Saint-Michel de Dijon et la chapelle du château de Pagny.

La statuaire religieuse en Bourgogne au milieu du XVIe siècle, est stérilisée par un faux italianisme. La tendance ultramontaine « vide les statues de tout apport gothique et régional ». Seules, émergent de ce néant, les productions de l'atelier dit de la dame de Fontette, ainsi nommé de la principale pièce sortie de cet atelier, la statue priante d'Antoinette de Fontette, aujourd'hui au musée de Dijon, originairement conservée dans la chapelle de Verrey-sous-Drée. Dans l'église paroissiale de la même localité existent encore d'autres statues dues au même atelier, auquel l'auteur rattache également une Déposition de croix de Jailly-lés-Moulin, village voisin de Verrey.

Les derniers représentants de la tradition de Champmol sont morts. En 1564, l'échevinage de Dijon, se voit contraint pour les décors de l'entrée de Charles IX, de faire appel à un « maître statuaire de Tonnerre attendu la rareté des gens de son art. Si la décadence de la ronde-bosse religieuse s'affirme irrémédiable, on ne peut que constater par contre un véritable renouveau du décor monumental qui devait s'exalter dans l'exubérance parfois triviale codifiée par le « huchier » Sambin.

L'enquête que M. David a menée à bonne fin exigeait en premier lieu l'établissement de l'inventaire d'œuvres d'art, dont beaucoup ne figurent dans aucun répertoire officiel. On doit donc tout d'abord savoir gré à l'auteur d'avoir recherché, trouvé et fait photographier quantité de statues et de bas-reliefs peu connus, voire inconnus ou difficilement accessibles. Cet inventaire étant constitué, il convenait ensuite d'attribuer à la masse énorme des matériaux ainsi rassemblés un classement approprié. Une connaissance approfondie de la grande et de la petite histoire étaient nécessaires pour entreprendre ce classement. Mais d'autres qualités encore étaient requises, ce sens aigu des nuances et ces qualités de goût et de finesse que l'on s'accorde à reconnaître aux archéologues qui possèdent en même temps le sens des choses artistiques : M. David est de ce nombre.

Jean VALLERY-RADOT.

Albert DUFOURCQ. — *L'avenir du christianisme.* Première partie : *Histoire moderne de l'Église.* Tome VIII : *le Christianisme et la réorganisation absolutiste. Le concile de Trente* (*1527-1622*). — Paris, Plon, 1933, 3e édition. In-12 de 391 pages. Prix : 25 francs.

Ce VIIIe volume de l'*Avenir du Christianisme* est le troisième de « l'Histoire moderne de l'Église ». Il continue l'histoire de la désorganisation et de la crise des XIVe et XVe siècles, période entrecoupée d'essais de réforme qui donna naissance à la révolte de Luther.

L'assaut des diverses confessions protestantes et du schisme anglican, l'agitation religieuse des pays qui lui sont le mieux soumis, semblent, dans la première moitié du XVIe siècle, gravement menacer son avenir (chapitre I). C'est en elle-même qu'elle trouvera le salut, dans une réaction salutaire qui la sortira de son engourdissement, pour contre-attaquer l'adversaire. Ce sera, avec le concile de Trente, la « riposte du sacerdoce », avec le renouvellement de la vie chrétienne dans l'individu, la famille et les divers groupes sociaux ou religieux, « la riposte du peuple »; — avec les études exégétiques, historiques, théologiques qui répondent victorieusement à celles des protestants, « la riposte de l'élite » (chapitres II, III, IV). Un dernier chapitre (les Limites de la Réforme), indique, avec ses alternatives de succès et de revers, le travail d'endiguement, puis de refoulement du protestantisme, depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à la victoire de la Montagne-Blanche. Si la victoire est incomplète, c'est que l'Église de la terre n'est point la Jérusalem céleste. Si « la question jésuite obsède les anti-catholiques et la question de Genève les catholiques », c'est que l'histoire de l'Église, comme celle de toute société, est une lutte perpétuelle. Mais l'écho de l'éternel Hosannah, qui ne se chantera pleinement qu'au ciel, clôt le livre.

Il est écrit avec clarté, entrain et grande liberté d'allure; parfois avec humour et une pointe de malice. Il atteste des connaissances multiples, fruit de patientes lectures et d'une large culture. Au milieu des systèmes métaphysiques ou théologiques les plus délicats et les plus complexes, l'auteur se meut avec la souplesse et l'aisance du professeur de séminaire le plus expert. On ne s'ennuie jamais avec M. Dufourcq; et ses courtes synthèses sont de la plus grande utilité pour le lecteur.

Il me permettra quelques réflexions, qui témoignent de l'intérêt que je porte aux questions discutées et à la façon dont il les traite. Certaines d'ailleurs concernent plus spécialement mes études.

Ne voit-il pas un peu trop Rabelais avec les yeux de M. Abel Lefranc ? Nous interprétons plus que nous ne connaissons le père de Gargantua et de Pantagruel. Son livre, nous le tenons. Mais il s'est plu, non sans malice, à le rendre énigmatique, comme Thomas More son *Utopie*. Quant aux glossateurs et aux commenta-

teurs, le Ciel les a dotés d'une merveilleuse subtilité et de grands talents pour substituer souvent, avec une parfaite bonne foi, leurs propres idées à celle de leur auteur.

Le *Catéchisme du concile de Trente* n'est pas dû à saint Charles Borromée (p. 128). Réclamé par l'empereur et par la France, commencé par une commission de prélats, à Trente même, repris et complété à Rome, après la clôture conciliaire, par les archevêques de Zara et de Lanciano, Muzio Calini et Leonardo Marini, l'évêque de Modène, Foscarari et le portugais Francisco Foreiro, il fut achevé en 1564 et publié en avril 1565. L'humaniste Giulio Pogiani ne fit que lui donner sa forme littéraire.

L'incidente « l'empereur Maximilien qui s'était enhardi jusqu'à redemander l'abolition du célibat ecclésiastique » demanderait peut-être quelque éclaircissement pour qui n'est pas au courant de la question. Maximilien ne faisait que continuer une négociation entreprise par son père, commencée même par Charles-Quint. Ferdinand Ier, dont la foi, la piété, l'attachement à l'Église ne furent jamais mis en doute, ses conseillers, tous catholiques éprouvés, ses théologiens, étaient très fermement convaincus que, devant la marée montante de la Réforme, il n'y avait point de digue plus sûre qu'un clergé honnête. Or celui de l'empire, sans parler des autres, était en majeure partie concubinaire — les documents les plus nombreux et les plus indiscutables, tous de source catholique, l'attestent. Il n'y avait pas de séminaires; et ceux dont le concile de Trente édictera la fondation ne sont pas prêts à porter leurs fruits. Le peuple, qui ne s'embarrasse point des doctrines nouvellement agitées, court aux ministres réformés, parce qu'ils sont respectables. Un prompt remède est urgent : On légitimera les unions des clercs, sous peine de voir vides presbytères et églises du pays tout entier, et à l'avenir, on suivra la règle de l'Église primitive et des Églises d'Orient, en ordonnant des gens mariés; combien d'hommes pieux, instruits de leur religion, zélés, de condition aisée et de bonne éducation, ne reculeront plus devant le sacerdoce, à cause d'une obligation qu'ils ne se croient pas capables d'observer. Le concile de Trente terminé, il n'est presque pas une dépêche de Vienne ou de Rome qui ne mentionne la négociation en cours. Philippe II s'y oppose avec une vivacité presque brutale. Pie IV, qui ne la découragea jamais, meurt; et longtemps encore l'Église d'Allemagne restera dans une situation déplorable.

La concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces, en avril 1564, n'avait point pour but de « désarmer l'adversaire » (p. 321), mais d'empêcher de passer au protestantisme nombre de catholiques hésitants et d'âme simple, qu'attirait le calice. Le gain fut certain; il l'eût été davantage, si la concession avait été appliquée dans l'esprit où elle fut demandée et accordée, c'est-à-dire sans repentir ni arrière-pensée[1].

G. CONSTANT.

1. A l'extrémité de l'empire, en Transylvanie, rattachée à la Roumanie depuis la guerre, les roumains catholiques, qui sont plus nombreux que les orthodoxes et surtout que les latins, ont conservé, depuis leur union avec le Saint-Siège en 1700, leur ancienne discipline; leurs prêtres, très respectés par la population, sont mariés, et nombreuses sont les vocations.

R. P. Pontien POLMAN. — *L'élément historique dans la controverse religieuse du* XVIe *siècle.* — Gembloux (Belgique), J. Duculot, 1932. In-8° de XXXVI-580 pages. Prix : 75 francs.

L'Église catholique a toujours fait une très grande place à la tradition. C'est dire qu'elle n'a jamais pu se désintéresser complètement de son passé. Mais il est cependant bien clair que ce n'est pas le goût et le sens de l'histoire qui caractérisent le Moyen Age. L'histoire tient, en somme, peu de place dans les polémiques religieuses d'alors. L'argument de tradition est loin d'être ordinairement présenté sous une forme historique et conformément aux règles de la méthode historique. Tout cela commence à changer au XVIe siècle, par l'effet de causes diverses. Il en est une sur laquelle l'objet du livre du R. P. Polman le dispensait d'insister : l'invention de l'imprimerie a transformé les conditions du travail historique plus que de tous les autres : elle a rendu réellement possible d'étudier les textes. Par contre, comme l'a justement remarqué le P. Polman, le progrès ne s'est pas fait sentir sur tous les points. Rien ou à peu près rien ne fut fait alors dans les établissements d'instruction, comme les Universités, pour y organiser l'enseignement de l'histoire; même un ordre aussi ouvert par ailleurs que les Jésuites aux besoins du temps n'accorda aucune place à l'histoire dans sa *Ratio studiorum.* Les historiens d'alors étaient en somme condamnés à être plus ou moins des autodidactes. Mais d'une part le triomphe de l'humanisme oriente les esprits vers l'histoire; d'autre part les controverses entre catholiques et protestants invitent à l'emploi de l'argument historique. Le R. P. Polman a raison de ne pas séparer ces deux faits : sans l'humanisme, sans les connaissances qu'il répand, les nouvelles habitudes d'esprit qu'il donne, la controverse religieuse aurait peut-être continué à se dérouler surtout sur le terrain de la théologie dogmatique et par la méthode scolastique. Il note aussi très justement que les deux conflits : humanisme ou scolastique, protestantisme ou catholicisme, ne se confondent pas du tout. Il y a des humanistes dans les deux partis religieux; la nouvelle culture peut être utilisée au profit de l'un et de l'autre. Souvent d'ailleurs les humanistes apportent à la discussion des problèmes religieux un esprit particulier, plus irénique : l'analogie des méthodes les rapproche malgré les divergences confessionnelles.

Le résultat est que très nombreux en somme sont au XVIe siècle les écrits de polémique religieuse qui font une place plus ou moins grande aux arguments et aux considérations historiques.

Le P. Polman les classe suivant un plan qui concilie bien l'ordre méthodique et l'ordre chronologique. Il était naturel, les protestants ayant mené l'attaque, et les catholiques s'en étant plutôt tenus à la défensive, ou à la contre-offensive, de commencer par la littérature protestante. Elle présente des caractères assez divers suivant les différents groupes de réformés. Sauf peut-être Mélanchthon, tous les chefs du mouvement, à la première géné-

ration, sont d'accord, en principe, sur la thèse fondamentale que la vérité est tout entière dans l'Écriture. Luther est convaincu à la fois, comme le dit le P. Polman (p. 15), que « tout ce que l'homme doit savoir pour atteindre sa destinée surnaturelle est contenu dans la Bible, et celle-ci est suffisamment claire pour que chaque chrétien puisse, aidé de l'Esprit, en avoir l'intelligence. » C'est sur la Bible, et sur elle seule, qu'il faut s'appuyer dans toutes les discussions religieuses. En bonne logique, de pareils principes ôtaient tout intérêt à l'histoire du dogme. Le droit au libre examen affranchissait le chrétien de toute autorité présente : ce n'était pas pour le soumettre à l'autorité du passé. Dans la mesure où la Réforme, qui l'a proclamé, lui est restée fidèle, on peut dire qu'elle dispensait et détournait de l'histoire, devenue objet de pure curiosité. Mais tout le monde, parmi les réformés, n'a pas été également logique. C'est encore Luther qui l'a été le plus. D'autant plus facilement qu'il manquait de la formation humaniste et des habitudes d'esprit qu'elle inculquait. D'où le dédain qu'il professe, ordinairement du moins, pour les Pères, que d'ailleurs il connaissait assez mal, et qu'il néglige alors même qu'il pourrait y trouver des arguments pour quelques-unes de ses thèses. De Mélanchthon au contraire on peut dire, avec le P. Polman (p. 37), que son « idée fondamentale, dans toute son œuvre polémique, est de démontrer l'ancienneté du luthéranisme, sa concordance avec la doctrine des premiers siècles ». Zwingli, tout en proclamant que c'est par la Bible qu'il faut juger les Pères, prétend que « ce sont précisément les adversaires de la Réforme qui méprisent les grands docteurs de l'Église, et ne les suivent pas dans la conformité qu'ils mettent entre l'Écriture sainte et leur enseignement sur le culte des images, la Cène et les autres points de la doctrine » (p. 47). Calvin (p. 73) a lui aussi apporté « un bon nombre de restrictions à son principe biblique ». Il prend la peine, quand il rencontre l'argument patristique chez ses adversaires, de le discuter sérieusement, au lieu de l'écarter par système. Il s'est plus ou moins sincèrement défendu d'être un novateur : il ne pouvait justifier que par l'histoire cette prétention de restaurer l'Église des premiers siècles. Mélanchthon, Zwingli et Calvin sont de culture humaniste; mais à cela s'ajoute chez eux comme chez leurs disciples un certain souci de tradition. Ils sont évidemment gênés par l'objection : « Votre doctrine, jusqu'à vous, avait été complètement inconnue. » Le désir de trouver des ancêtres à la Réforme, et de montrer que la vérité n'a jamais été complètement étouffée, a directement inspiré des œuvres historiques comme le *Catalogus testium Veritatis* de Flacius Illyricus, d'ailleur un luthérien d'origine; mais, comme dit fort bien le P. Polman (p. 212), « comme historien, Flacius n'appartient à aucune école. » Cet ouvrage, on le sait, est une tentative pour annexer en quelque sorte à la Réforme, au moins comme précurseurs, tous ceux qui avaient été en lutte avec l'Église de Rome. Les protestants étaient encore tournés vers l'histoire par le désir

de surprendre dans les faits et d'expliquer l'origine des abus qu'ils reprochaient à l'Église catholique. D'une façon générale, ils trouvaient leur compte à tout ce qui pouvait discréditer la papauté. D'où, une fois passée la génération des premiers réformateurs, surtout préoccupés de polémiques doctrinales, l'attention plus grande que l'on a accordée à l'histoire au sens large. Comme il est naturel, on avait commencé par des travaux de détail, qui accumulaient les matériaux. C'est à la seconde moitié du siècle qu'appartiennent les travaux de synthèse, tels que les célèbres *Centuries de Magdebourg*, et l'*Examen concilii Tridentini* de Chemnitz.

Le P. Polman (p. 244) attire d'ailleurs l'attention sur ce fait curieux, qu'après ces deux derniers ouvrages, « pendant plus d'un demi-siècle, on ne peut guère signaler d'ouvrage luthérien de quelque valeur qui applique la méthode historique contre l'Église de Rome ». Il en donne diverses explications. « La formation historique faisait défaut dans le programme des universités allemandes auxquelles était confiée la formation des pasteurs luthériens. » Mais sur ce point les universités protestantes étaient plutôt moins mal pourvues que les unités catholiques. Les réformateurs de la première génération, grâce à leur éducation catholique, bénéficiaient de ce qui manquait à leurs successeurs : une connaissance plus ou moins étendue des Pères de l'Église. Cela peut être vrai pour ceux qui avaient reçu la culture humaniste : les purs scolastiques connaissaient-ils réellement, des Pères, autre chose que les textes isolés, communément et traditionnellement allégués sur chaque question ? Il convient peut-être d'accorder plus d'importance à une troisième raison : la vénération un peu stérilisante vouée à la personne et aux idées de Luther — Luther a tout dit et suffit à tout — et la victoire très nette remportée par les purs luthériens sur les mélanchthoniens. Ajoutons enfin le hasard, les périodes de stagnation qui suivent souvent les périodes de grande activité intellectuelle.

Il en est tout autrement chez les calvinistes : l'histoire y est très en honneur à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle; bien que certains synodes nationaux français aient cru devoir combattre les études patristiques, à raison des conversions au catholicisme qui en étaient résultées.

Les catholiques, à l'opposé des réformateurs, enseignent que la Bible est formellement insuffisante : souvent obscure, elle réclame une interprétation que fournit l'Eglise. Elle est d'autre part matériellement insuffisante : toute la Révélation n'y est pas contenue. A côté d'elle, la tradition est une source de la foi. En dehors d'un petit nombre de polémistes qui, pour n'être pas récusés par les protestants, leur concèdent leur principe biblique, et essaient d'établir tant bien que mal le dogme catholique sur la seule Écri-

ture, presque tous se préoccupent avant tout de justifier la place faite par l'Église à la tradition et à l'autorité. On constate d'ailleurs parmi eux deux écoles. Les uns, de par leur formation, et aussi parce qu'ils sont portés à le prendre de très haut avec leurs adversaires, et peu enclins à leur faire des concessions même de méthode, exposent la théorie de la tradition suivant la méthode scolastique, et allèguent volontiers les docteurs du Moyen Age qui sont pour eux de grandes autorités, et que les réformés abominent. Pour les irèniques, les humanistes s'appuient avant tout sur les Pères. Parmi les questions discutées avec le plus d'ampleur, il faut citer le dogme de l'Eucharistie. Exactement comme les protestants et à leur suite, les catholiques passent de l'histoire du dogme, de la théologie positive, à l'histoire ecclésiastique. Chez eux aussi, les travaux d'ensemble, tels que les *Controverses* de Bellarmin, pour la dogmatique, et les *Annales* de Baronius, pour l'histoire de l'Eglise, suivent les études partielles, et n'arrivent qu'à la fin du siècle, bien après les *Centuries de Magdebourg*.

Nous ne pouvons dans les limites d'un compte rendu donner qu'une idée bien imparfaite de tout ce qu'apporte l'excellent livre du P. Polman. D'une part un inventaire très précieux de la littérature religieuse polémique du XVIe siècle, d'autre part une étude pénétrante des différents courants qu'on peut y distinguer. Naturellement il apprécie à mesure les ouvrages qu'il mentionne ou analyse; et il le fait avec autant d'impartialité que de compétence. Il ne fait nulle difficulté de reconnaître que les confessions protestantes ont produit des œuvres savantes et habiles. De part et d'autre, par contre, on relève à peu près les mêmes défauts qui sont ceux de l'époque. On n'a pas tout à fait renoncé à la mauvaise habitude, héritée du Moyen Age, de travailler sur des florilèges, sur des « autorités » isolées de leur contexte, et souvent mal comprises, au lieu de remonter aux ouvrages eux-mêmes que l'on cite. On travaille souvent un peu vite, et de seconde main, sur des traductions, quand il s'agit de textes grecs. Dans les problèmes de critique, et surtout d'authenticité, rares sont ceux dont le jugement n'est absolument pas troublé par l'intérêt polémique. Dans l'ensemble, les ouvrages ne répondent pas tout à fait aux exigences modernes. Mais ils marquent tout de même un immense progrès par rapport au Moyen Age. De cette époque si féconde date en somme la théologie positive, l'histoire du dogme.

A ses appréciations techniques, le P. Polman ajoute à l'occasion des réflexions d'ordre général fort intéressantes. C'est ainsi qu'il signale un danger dans l' « archaïsme » des irénistes historiens. « En ne faisant valoir (p. 390) que la doctrine des premiers siècles, ils proclamaient en somme l'immobilité du dogme qui tend à écarter tout mouvement, et rejetaient la théologie scolastique... A force d'insister (p. 545) sur l'invariabilité absolue des doctrines, et pour mieux s'adapter aux exigences de leurs adversaires, ces polémistes perdaient de plus en plus de vue le rôle du magistère vivant de l'Église. »

Pour l'une et l'autre confession, toute cette littérature date un peu. Les protestants, à force de libre examen, n'ont plus guère de dogme à défendre, et l'histoire du dogme ne peut plus être autre chose pour eux qu'une science comme les autres. La théologie catholique a acquis la notion de développement.

E. JORDAN.

François GAQUÈRE. — *Pierre de Marca (1594-1662)*. — Paris, Lethielleux, 1932. In-8° de 336 pages.

Nous possédions déjà, de ce personnage qui a joué un certain rôle comme homme d'État et homme d'Église, de nombreuses biographies. Celle que M. le chanoine Dubarat écrivit en 1894 semblait définitive. M. Gaquère a eu cependant raison d'examiner les œuvres de cet évêque, qu'il appelle, avec l'ordinaire indulgence que tout biographe réserve à son héros, « le premier prélat de l'Église gallicane ». Marca fut, en effet, un théoricien fort remarqué — et fort discuté — du gallicanisme, et il y avait intérêt à restituer sa théorie, que les passions politiques et religieuses n'avaient pas tardé à défigurer. On peut dire que le livre de M. Gaquère apporte sur ces questions politico-religieuses des renseignements tout à fait intéressants.

Quelques chapitres sont consacrés à la biographie de Marca, à ses origines béarnaises, à ses études du droit à l'Université de Toulouse, à sa carrière de magistrat et de président au parlement de Pau, à son mariage puis à son veuvage, arrivé en 1631, qui lui permit de réaliser un désir déjà ancien, en entrant dans les ordres. L'auteur a scrupuleusement dépouillé tous les documents utilisés ou signalés par ses prédécesseurs, et de l'ensemble de ces recherches est sorti un tableau fort précis des différents milieux et des diverses fortunes traversés par Pierre de Marca.

Peut-être aurait-on souhaité quelques éclaircissements plus étendus sur l'influence que le jeune étudiant aurait subie à l'Université de Toulouse. L'auteur croit que les idées richéristes, jetées dans le public dès 1611, avaient gagné les maîtres « éminents » de Toulouse. L'indication méritait d'être poursuivie. La diffusion du richérisme de 1611 à 1682 est encore bien obscure, et seules des études particulières, des monographies des différentes Universités et de leurs professeurs, pourraient nous renseigner. Quant à Toulouse, il semble bien que nous ne puissions encore rien affirmer. On aurait aimé que M. Gaquère eût cité, à ce propos, à côté du travail déjà un peu ancien de M. G. Hanotaux, ceux plus récents, et de toute première valeur, de Mgr Victor Martin, *le Gallicanisme politique et le clergé de France* (1929), et de M. Ed. Préclin, *le Jansénisme au* XVIIIe *siècle et le développement du richérisme* (1928).

Après avoir rappelé les ouvrages « secondaires » de Marca, parmi lesquels se trouve une *Histoire du Béarn* (1640) que les éru-

dits tiennent encore aujourd'hui en réelle estime, l'auteur entreprend une étude approfondie de l'œuvre essentielle du magistrat, ayant apporté dans sa vie sacerdotale les anciens préjugés des juristes laïques : *De concordia Sacerdotii et Imperii* (1641). Cinq chapitres sont consacrés à l'analyse des idées politico-religieuses de Marca et à l'étude des sources historiques ou théologiques de son système gallican où s'alimenteront les prétentions d'un Richelieu, d'un Mazarin et d'un Louis XIV. La seule discussion historique des autorités invoquées par Marca eût nécessité un appareil critique dont on ne trouve heureusement que peu de traces dans le livre de M. Gaquère. Ces disputes ont perdu tout intérêt, mais l'on regrette que l'auteur n'ait pas rappelé que cette discussion fût faite, au XVIIe siècle, par le prince des disputeurs et des scolastiques jamais réduits au silence, le grand Arnauld. C'est lui qui a minutieusement contrôlé toute la substructure du traité de Marca[1]. Or, tandis que M. Gaquère croit qu'en écrivant ce traité favorable aux puissances séculières, Marca songeait à favoriser les visées de Richelieu sur un prétendu patriarcat de l'Église de France, Arnauld ne craint pas de dire : *Ridebat hominum supinitatem,* « Marca se riait de la crédulité de ceux qui lui donnaient des louanges comme à un homme très favorable aux prétentions de la cour de Rome. » C'est qu'en effet le traité de Marca a eu cette étrange fortune d'être condamné par l'*Index,* et d'avoir été cependant regardé comme une astucieuse défense des droits de la papauté. Cela tient au gallicanisme assez singulier de Marca. Comme l'a bien montré M. Gaquère, si Marca est un défenseur résolu des droits de la royauté, s'il étend fort loin les frontières de la juridiction séculière en matière ecclésiastique, il a, par contre, condamné la thèse essentielle du gallicanisme de Pierre Pithou ou de Dupuy : la supériorité du concile œcuménique sur le pape; il professe une théorie à peu près orthodoxe sur l'infaillibilité du pape, et se prononce contre l'extension de la régale à tous les évêchés de France.

En 1682, les théories de Marca furent vigoureusement combattues par un théologien, nommé Charlas, qui semble avoir joué un rôle assez actif, mais que nous ne connaissons guère, et que M. Gaquère aurait pu, sans doute, élucider. Il y aurait eu surtout grand intérêt à rappeler que les écrits de Marca sur l'infaillibilité du pape suscitèrent une vive émotion parmi les jansénistes. Les ouvrages d'Arnauld nous en apportent de multiples témoignages. Arnauld assure même que Marca avait confié un mémoire contre cette infaillibilité à M. Le Tellier, « en le priant de le tenir secret, parce qu'il ne voulait pas se brouiller avec la cour de Rome[2] ». Ailleurs, l'accusation devient encore plus grave. Arnauld assure qu'après avoir été contraint d'envoyer à Rome une rétracta-

1. Voir surtout *Justes plaintes des théologiens contre la délibération d'une assemblée tenue à Paris le 2 octobre 1663.*
2. *Œuvres,* lettre du 24 février 1689 à M. du Vaucel, t. III, p. 169.

tion pour son traité *De Concordia*, Marca « s'en moquait en privé, ayant ordonné qu'on imprimât après sa mort le second volume de son ouvrage, beaucoup plus choquant pour Rome que le premier[3] ». Les jansénistes en général et Arnauld en particulier n'étaient pas la délicatesse même, dès qu'il s'agissait de briser leurs adversaires; néanmoins, ces accusations méritaient d'être examinées. C'eût été l'endroit de rappeler les paroles si suggestives de Bossuet : « Pierre de Marca, disait-il, était un esprit souple et variable, qui avait la malheureuse facilité de passer d'un sentiment à l'autre, à la faveur de quelques équivoques, et de traiter, comme en se jouant, les matières ecclésiastiques. »

M. Gaquère n'a entrepris d'évaluer à son juste prix ni la science canonique de Marca, ni sa parfaite indépendance. Mais il a eu raison de rappeler la conception que cet évêque se faisait de l'autorité du Saint-Siège. En fait de décrets disciplinaires et de lois ecclésiastiques, Marca admet qu'il est nécessaire qu'ils soient acceptés par les fidèles pour revêtir un caractère obligatoire. En fait de décisions doctrinales, il admet encore qu'il est nécessaire qu'elles soient examinées et approuvées par l'ensemble des évêques, ou par un Concile général. Cette réserve, Marca la répète tout au long de son traité sur *l'Infaillibilité du Pape* (1661). M. Gaquère l'a certes lu attentivement au ms. 474, mais à ses citations, qui forcent le sens des paroles de Marca en faveur de la papauté, on aurait aimé que fûssent ajoutées d'autres déclarations, comme celle-ci : « Il suffit pour être obligé à la condamnation de l'hérésie... qu'elle soit ordonnée par le pape et par un bon nombre d'évêques opinants avec lui, avant ou après, et qu'il ne paraisse point qu'une partie considérable de l'Église y contredit. Cette résistance obligerait à la tenue d'un Concile général » (fol. 267). Et ceci, encore plus explicite, sur les confirmations que les conciles peuvent demander au Saint-Siège, après leurs sessions. « Il est constant que ces confirmations ne donnent pas l'infaillibilité aux décisions, *qui la possèdent déjà* » (fol. 269). A son avis, ces confirmations ne servent qu'à reconnaître que le concile a été tenu canoniquement et que, pour ce motif, « ses décisions sont infaillibles ». La position de Marca apparaît ainsi un peu moins romaine que ne le laisse entendre l'exposé de M. Gaquère.

Ce gallican fut conduit, quelques années après avoir publié son *De concordia Sacerdotii et Imperii*, à s'occuper des matières jansénistes. Il avait désiré — et vivement — l'épiscopat, et cette faiblesse, qui ne le distingue pas précisément parmi les évêques de son temps, quoique l'abbé Gaquère la lui reproche avec véhémence (*Non equidem invideo, miror magis*), — cette faiblesse lui valut le minuscule évêché de Conserans en 1651, mais en 1652 l'archevêché de Toulouse et en 1662 l'archevêché de Paris.

Cet évêque se montra tout de suite un terrible adversaire des jansénistes. Le chapitre consacré au rôle de Marca dans la lutte

3. *Œuvres, Histoire du Formulaire*, t. XXV, p. 155-157.

contre le jansénisme est excellent. Nous oserons à peine formuler quelques regrets. L'épisode des Filles de l'Enfance à Toulouse méritait d'être examiné, car les débuts de cette institution ne laissent pas d'être troubles, et Marca ne vit peut-être pas les tendances de cette maison dont il favorisa l'établissement. Il aurait fallu consulter les mémoires inédits de Mgr de Montchal à la Bibliothèque nationale, n° 23249, et surtout les ms. 8672, 14601, 14602, 17757, 25078, 23480, 25234, qui permettent de bien reconstituer cette histoire, sur laquelle nous possédons quelques relations imprimées dont l'action nous est attestée par deux curieux articles de *l'Histoire des ouvrages des savants,* février 1689 et juillet 1691.

Sur la manifestation de 1651, à la suite de la lettre de Habert, évêque de Vabres, condamnant les cinq propositions, il ne suffit pas de dire que Marca signa cette supplique au Saint-Père, car Arnauld nous assure que Marca avait protesté, en plusieurs circonstances, qu'on avait surpris sa bonne foi[4]. Et si l'on songe que l'évêque de Lescar et celui de Saint-Papoul, grands amis de Marca, refusèrent de signer et purent recevoir les doléances de leur collègue surpris, l'affirmation d'Arnauld mérite quelque attention. — Il faudrait, pour les mêmes raisons, raconter autrement que ne le fait M. Gaquère, l'histoire de la lettre au pape de juillet 1653. Le récit que nous en a laissé Arnauld nous semble en effet curieux[5]. Chargé par l'assemblée des évêques de rédiger la lettre, Marca, de concert avec Mazarin, aurait écrit, de son chef, que « les cinq propositions étaient extraites du livre de Jansénius », ce que la bulle ne portait point; et que le pape était revêtu d'une autorité *souveraine sur toute l'Église,* à laquelle *tous* les chrétiens sont obligés de soumettre leur raison ». Nouveautés contre lesquelles Godeau aurait protesté en vain, car, dit Arnauld, Mazarin qui détestait le cardinal de Retz, ami des jansénistes, était bien aise de les frapper ensemble, avec l'aide de Marca qui, lui, songeait à faire sa cour au puissant ministre.

En 1656, Marca, au dire d'Arnauld, aurait été le premier à établir dans sa fameuse *Relation de tout ce qui s'est fait depuis 1653 dans les Assemblées des évêques au sujet des cinq propositions,* qu'il y avait inséparabilité du fait et du droit, d'où serait sortie l'idée du « Formulaire », qui aura raison de la résistance janséniste. Nous trouvons dans un volume des Œuvres d'Arnauld[6] un brouillon de la lettre de cachet que Marca envoya, en mars 1658, à Mazarin, afin d'obliger tous les évêques à faire souscrire le formulaire. On ne peut douter que cet évêque préconisait la répression immédiate et violente de l'hérésie.

Le dernier chapitre étudie l'attitude de Marca vis-à-vis du cardinal de Retz, et à tous les documents que M. Gaquère a signalés,

4. *Œuvres,* t. XIX, p. IX.
5. *Œuvres,* t. XIX, p. XX et suiv.
6. Tome XXI, p. 101-105.

il convient d'ajouter le ms. français 7050 de la Bibliothèque nationale, où l'on trouve des renseignements sur l'activité de Marca et du cardinal de Retz. Joseph DEDIEU.

Pierre de VAISSIÈRE. — *Curés de campagne de l'ancienne France.* — Paris, éditions Spes, 1933. In-8° écu de 309 pages. Prix : 15 francs.

Entre l'histoire des grands hommes et celle des milieux sociaux, M. de Vaissière partage des travaux que l'on peut dire fructueux, puisque voici le huitième volume qu'il publie depuis huit ans. Il en a trouvé les meilleurs matériaux dans la correspondance des curés de campagne avec les Agents généraux du Clergé. De ces documents inédits, il tire des renseignements nombreux et souvent pittoresques sur l'état matériel et sur l'état moral du bas clergé de l'Ancien Régime.

La paroisse est le cadre de toute son étude. Il en résume donc l'histoire d'après des ouvrages classiques, à seule fin de rendre compte des caractères propres aux deux types des cures de campagne : cure à bénéfice, dont le titulaire, nommé par l'évêque du diocèse ou un patron laïc, perçoit les revenus et les dîmes; cure à portion congrue, où le corps ecclésiastique (chapitre, monastère) qui en est maître, gardant dîmes et revenus, nomme et entretient maigrement un vicaire, amovible jusqu'à la déclaration royale du 29 janvier 1686, et depuis lors perpétuel. Ces fonctionnaires ecclésiastiques sont choisis au XVIe siècle et au début du XVIIe dans la foule des prêtres, généralement dépourvus d'éducation solide, qui peuplent les diocèses; l'institution des séminaires devait uniformiser, en l'élevant, leur science et leur tenue. Au contraire, le mode de nomination ne s'améliora jamais : la dualité, que nous avons évoquée, des régimes administratifs, le compliquait, et les empiètements de Rome — prévention, dévolut, indults, résignations en faveur — achevaient d'embrouiller l'écheveau.

Comment vivent bénéficiers et portionnaires (qui sont la majorité en beaucoup de diocèses, mais non dans tous) ? Le revenu d'un bénéfice va généralement de 500 à 1 500 livres. Il provient de terres, soustraites au droit commun, tant royal que féodal, et de la dîme. Celle-ci est sujet d'incessants conflits. D'abord, vers la fin de l'Ancien Régime, les paysans s'efforcent de restreindre, par manœuvres et arguties, la catégorie des dîmes solites, c'est-à-dire d'usage commun et imprescriptibles, pour faire rentrer dans la catégorie contestable des insolites celles réclamées sur les menus et les nouveaux fruits; plus simplement encore, alléguant que les fruits sont assujettis, non le sol, ils transforment leurs champs en prés; ou bien, profitant des exemptions accordées en 1766 par le roi aux défrichements, ils abandonnent leurs anciennes cultures pour de nouveaux terrains. Les curés se plaignent de tous ces

abus, que les tribunaux, souvent, autorisent, notamment en Languedoc et en Normandie, sous le règne de Louis XVI. La quotité de la dîme est, malgré la rigueur des définitions étymologiques, variable : nouvelle occasion de disputes infinies, surtout quand il s'agit de taxer des agneaux, des cochons. Encore, dans bien des paroisses, spécialement celles qui ont une annexe, plusieurs décimateurs sont-ils aux prises, voire des laïcs à qui les dîmes sont inféodées.

Le bénéficier peut exploiter directement son bénéfice. Alors, il ne paie point de taille; son principal valet, d'après une ordonnance de 1765, est exempt du service militaire : mais l'administration se montre tatillonne, appelle au tirage tout valet qui n'est pas exclusivement attaché à la personne du curé et remplit des offices rustiques. Lamentations des bénéficiers, particulièrement explicites en Brie (1767). La levée des dîmes soulève d'autres différends : les agents du curé ne peuvent être partout à la fois, pour percevoir le raisin ou le blé. Or, bien des paroissiens prétendent leur fixer le jour et l'heure de l'opération. Et quand ils seront à pied d'œuvre, commenceront d'autres antiennes : le cultivateur fauchera, au lieu de scier, ou bien, invoquant la coutume, laissera sur pied un sillon par dizaine, aux bons soins du décimateur. Après l'épreuve de la rouerie paysanne viendra celle des gens du fisc. Ils ont l'œil partout et savent contenir dans leurs plus étroites limites les privilèges cléricaux.

Pour échapper à tant d'ennemis et de peines, beaucoup de curés, renonçant à la gestion directe, afferment terres et dîmes à un de leurs paroissiens. Mais les charges publiques, qui ont fini par peser sur tous les fermiers ecclésiastiques, diminuent sensiblement le revenu. D'autres, plus nombreux, les baillent à moitié. D'autres les adjugent au plus offrant. Et le fisc tâche d'atteindre métayers ou adjudicataires.

Le curé à portion congrue échappe, en principe, à tous les soucis du bénéficier. Il touche un salaire dont Charles IX, le premier, a fixé le taux. Ce taux — 120 livres à l'origine — changea souvent : la déclaration du 29 janvier 1686 l'éleva à 300 livres et y joignit les dîmes novales (= nouvelles). Ce n'est pas toujours en argent que s'acquitte le gros décimateur : il lui arrive d'abandonner quelques fonds, parfois une fraction de la dîme (et les ennuis de l'exploitation reparaissent, aggravés de conversations avec le cédant) ou de payer en nature, procédé bien dolosif en tous les siècles. Comme l'argent s'était déprécié, le clergé obtint, en 1768, une déclaration accordant à tout congruiste 25 setiers de blé, provisoirement 500 livres, au cours du marché parisien; les dîmes novales étaient rendues aux gros décimateurs. Contre ce transfert et contre le mode nouveau de calcul, les congruistes de l'élection d'Aurillac dressèrent un réquisitoire[1], que confirme

1. Reproduit par M. de Vaissière, comme tous les textes inédits des Archives nationales qui fondent ses conclusions.

généralement le rapport des Agents du Clergé, en 1785. L'année suivante, la portion était simplement portée à 700 livres.

Bénéficiers et congruistes ont quelques avantages communs : logement; offrandes ou oblations faites à l'autel et dans le chœur; casuel, qui baisse au XVIIIe siècle et n'est, en moyenne, estimé que dix sous par feu; modique part qui peut leur échoir des fondations; profits des communaux, la jurisprudence leur reconnaissant la qualité d'habitants; enfin, dans de nombreuses paroisses, le fermage des dîmes. Tout cela constitue un supplément appréciable, mais limité, décroissant. Et le principal, à savoir le logement, donne lieu à chicanes ruineuses : car en bien des paroisses, la maison curiale tombe de vétusté. Les lettres des curés de Ferreux (1766), d'Ouroux (1784), de Landerrouat (1787) et de dix autres donnent à penser que la réparation des presbytères souffrait autant de difficultés sous l'Ancien Régime que de nos jours.

Telles sont les sources de revenus d'un curé de campagne. Au chapitre des charges, il faut inscrire : les décimes, dont la quotité varie selon les diocèses et qui porte sur un revenu souvent mal estimé; si le curé est bénéficier, les frais du culte et les réparations au chœur, qui incombent aux décimateurs et soulèvent des litiges avec les paroissiens et entre co-décimateurs.

Tous comptes faits, la situation des curés est loin de l'uniformité. Il y en a d'opulents, tel cet Yves Besnard, curé de Nouans, dont le revenu dépasse 3 000 livres, comme il l'expose en des mémoires pleins de bonne humeur; il y en a de misérables, petits bénéficiers qui ne perçoivent pas 200 livres, congruistes mal nantis.

Cette indigence les paralyse dans l'exercice de leur ministère — dont les soins temporels détournent quelque peu les plus fortunés. De quoi se lamentent nombre de desservants. Malgré cette gêne, beaucoup remplissent avec zèle leur rôle social d'éducation et d'assistance. Quelle riposte décisive que celle de ce curé du diocèse d'Oloron à l'intendant de Béarn qui, craignant les méfaits de l'instruction, a défendu la levée d'une somme modique sur les habitants, pour les gages du maître d'école ! Un autre, du diocèse de Toul, proteste contre le tirage à la milice que l'on veut imposer aux maîtres d'école au-dessous de trente ans : « les enfants ... seront exposés à une stupide ignorance, aussi nuisible à la société que désastreuse pour les mœurs et la religion. » Des curés fondent de leurs deniers des écoles et parfois, comme à Sillé-le-Philippe, se heurtent au contrôleur. Ailleurs, ils surveillent et font rentrer dans l'ordre les maîtres. Leur sollicitude à l'égard des malheureux se manifeste dans quelques lettres qu'il faut joindre au dossier des calamités publiques des règnes de Louis XV et de Louis XVI.

M. de Vaissière a sagement choisi pour son ouvrage un titre large. S'il avait voulu préciser, il aurait écrit : Curés de campagne à la fin de l'Ancien Régime, d'après la correspondance de l'Agence générale du Clergé. Les textes originaux qu'il utilise *sont tous,*

sauf deux[2], *de la seconde moitié du* XVIIIe *siècle*. Et la principale source a grand besoin d'être énoncée au frontispice, car j'ose dire qu'elle est amère et un tant soit peu empoisonnée. Les curés n'écrivent point à Paris leurs réussites, leurs affaires courantes, le journal de leur vie paisible : ils écrivent des réclamations.

Parfois une incidente découvre des horizons moins sombres. Ces curés qui se désolent de n'avoir qu'un valet exempt de milice sont à la tête d'une ou de plusieurs escouades : celui d'Oisseau a quatre garçons, une ou deux servantes, outre des journaliers; celui de N.-D. du Hamel est aussi bien pourvu.

De tels détails annoncent bien des commodités, que nous connaissons mieux encore par Yves Besnard, curé gentilhomme. Mais comme on sent précaire cette aisance ! Elle est de toutes parts menacée. Les fidèles se dérobent, trichent, montrent parfois une indépendance excessive, et il arrive que l'exemple leur vienne des marguilliers; la noblesse demeure arrogante, hargneuse sur le chapitre des droits honorifiques; les gens d'administration, de justice et de finances sont aux aguets. Et la rancœur des petits envers les gros bénéficiers, des congruistes envers les riches abbayes qui les grugent et parfois les humilient — rancœur exprimée dans des lettres collectives de curés orléanais, lyonnais et nîmois, — la méfiance à l'égard des évêques trop distants laissent présager les révoltes prochaines.

Les plaignants qui ont fourni à M. de Vaissière la part originale de son ouvrage ne représentent certes pas tout le clergé français. Ils nous éclairent sur des sentiments, des luttes, des modes de vie qui furent très probablement normaux et non exceptionnels; mais enfin, ils constituent une minorité. Pour se faire une idée parfaite des curés sous l'Ancien Régime, il faudrait dépouiller dans les Archives départementales beaucoup de dossiers intacts : procès-verbaux de visites épiscopales ou décanales, correspondances, registres d'officialités... On y verrait mieux l'existence quotidienne du curé, ses rapports avec l'évêque, la fabrique, les paroissiens. Et aussi avec les prêtres, souvent très nombreux, de son territoire. Que l'on jette un coup d'œil, par exemple, sur le registre des visites épiscopales du diocèse de Vannes, en 1633, et l'on apercevra cette multitude, qui devait former dans les villages une classe assez sordide. Il y aurait tout un livre à composer sur cette plèbe cléricale des auxiliaires, des chapelains. Pourquoi M. de Vaissière ne nous donnerait-il pas ce nouveau tableau d'histoire ? Nul ne le ferait avec plus de soin et de science, de tact et de franchise. Et notre connaissance de la société française en serait enrichie.

Il est aussi déplorable de représenter le bas clergé de l'Ancien Régime comme une assemblée de saints que comme une foule piteuse. On y peut reconnaître déjà une élite (ce qu'on ne saurait dire du clergé rural au Moyen Age); mais il reste dans l'ensemble

2. Encore sont-ils de 1737 et de 1744. Plusieurs pièces ne sont pas datées.

mal dégrossi. C'est un corps qui s'est épuré, qui s'épurera bientôt davantage dans l'épreuve, plus bienfaisante à tant d'égards que la domination. Contraint par la Réforme à s'instruire, à se discipliner, le sérieux intellectuel et la sévérité des mœurs ne deviendront ses traits communs qu'après le choc de la Révolution et de l'incrédulité moderne.

Gabriel Le Bras.

Alfred Loisy. — *Y a-t-il deux sources de la Religion et de la Morale?* — Paris, Nourry, 1933. In-12 de viii-204 pages. Prix : 10 francs.

Voici une riposte provoquée par le chef-d'œuvre de M. Henri Bergson, paru l'an dernier : *les Deux sources de la Morale et de la Religion*[1]. Après trente années de méditation, l'éminent philosophe a donné là l'émouvante conclusion de ses recherches et achevé, à l'encontre des philosophies scientistes, la restauration du spiritualisme. Il ne nous appartient pas, et ce n'est pas le lieu, de marquer les étapes de cette reconquête spirituelle.

Finalement, M. Bergson a établi, avec l'originalité de sa méthode propre et la magie de son style, que l'homme est, de nature, essentiellement un être social et religieux. Pour lui, la morale et la religion sont incorporées à la nature de l'homme, aussi bien par leur élément *statique*, que postulent la solidité et la conservation du lien social, que par leur élément *dynamique*, condition et source du progrès spirituel, agent vital de la perfection. Depuis les *Pensées* de Pascal, c'est sans doute le plus puissant effort de l'esprit humain, pour rétablir la communication entre Dieu et l'homme. Des juges plus compétents ont déjà signalé combien ces conclusions amenaient au bord du christianisme, et du christianisme intégral, le catholicisme. Sans doute M. Bergson se défend, avec une parfaite convenance et une admirable loyauté intellectuelle, de faire des incursions sur le terrain de la foi révélée. Certains théologiens, douaniers soupçonneux, veillant aux frontières de l'orthodoxie avec le souci impérieux de garder intactes les décisions dogmatiques, ont semblé parfois le lui reprocher. Dans les intentions les plus respectables, ils lui tiennent rigueur de ce qu'il ne dit pas, de ce qu'il ne se sent pas encore le droit d'affirmer. Mais à le lire, aucun voyant ne peut pas ne pas éprouver une sorte de bien-être d'âme, tellement le terrain apparaît déblayé devant la religion d'amour.

Depuis bientôt deux cents ans, les tentatives de la pensée indépendante, les systèmes qu'elle a prétendu bâtir, aboutissaient à dresser, devant l'explication religieuse de l'énigme humaine, des barrières étayées sur les soi-disant conclusions de la science. Tou-

1. Paris, Alcan, 1932, in-8°, 25 francs.

tes les avenues qui peuvent mener l'homme à Dieu étaient ainsi interceptées par des fantômes prestigieux. Le livre de M. Bergson, nourri d'une science profonde, avec une merveilleuse force claire les renverse. Peut-on trouver depuis deux siècles, dans le climat intellectuel, une révolution plus importante et plus féconde ? Loin de juger le christianisme périmé, M. Bergson lui reconnaît une jeunesse inépuisable, une adaptation à la vie aussi souple et aussi constante que la vie même.

Il est aisé, après cela, de comprendre l'émotion de M. Loisy. Il en a fait un curieux « petit livre ». Mais que sont devenues la brièveté incisive, l'agilité ironique des polémiques d'antan ? Impossible de n'être pas frappé aujourd'hui de l'embarras de l'écrivain, source d'un ennui qui fait penser, malgré soi, à une tâche imposée. C'est d'une lourdeur souvent pédantesque; à des formules de louangeuse politesse se lient mal des dénégations gratuites. La déception de M. Loisy est profonde. Aux beaux jours de l'effervescence moderniste, la philosophie de l'évolution semblait être une alliée efficace, et le dogme, d'essence mobile, semblait être entraîné dans le courant des formes changeantes et des apparences insaisissables. Les novateurs s'annexaient volontiers et gratuitement le philosophe de *l'Évolution créatrice*. Mais lui, imperturbablement attaché à suivre le progrès de sa pensée, sourd aux impatients qui le sommaient de donner des conclusions définitives, trop probe pour offrir un système complet dont il n'aurait pas éprouvé les moindres linéaments, lui, continuait à approfondir son âme aux prises avec les problèmes vitaux. Le résultat, c'est le livre décisif des *Deux sources* paru l'an dernier, précieux capital dont vient de s'enrichir le patrimoine de l'humanité pensante. Après avoir mis l'accent sur le fluide de l'être, après avoir décrit l'écoulement inexorable du fleuve de la vie, il bâtit fortement les berges stables, qui donnent au fleuve sa couleur, sa direction, sa puissance, sa signification, en somme son existence. Et cependant, celui qui se refuse à comprendre reste tristement sur la rive,

> ... exspectat dum defluat amnis, at ille
> Labitur et labetur in omne volubilis aevum.

Ce n'est pas avec des fagots d'épines qu'on construit un radeau; on a beau multiplier et cataloguer les éprouvettes, ce n'est pas en les remplissant de gouttes sans cesse renouvelées qu'on connaît le fleuve, encore moins qu'on l'épuise.

M. Loisy s'est donc trouvé désemparé. Que n'a-t-il ressenti modestement le besoin de sonder à nouveau les bases de son système, de vérifier sa position, à la lumière du puissant fanal dressé par son ancien collègue au Collège de France ! Il a, hélas ! préféré le contester. Mais qu'il ait bien senti le choc, qu'il ait craint de voir sa doctrine démantelée à son tour, certaines phrases révélatrices le prouvent : « Au fond, M. Bergson, dans sa théorie de l'élan vital, en vient à professer la transcendance du christianisme » (p.

27). — « La philosophie bergsonienne rejoint approximativement les dogmes fondamentaux de la tradition chrétienne. Il va de soi que cette rencontre n'a pas été inconsciente » (p. 145).

C'est plus que M. Loisy ne peut supporter. Il prétend reprendre le sujet, qui requiert « l'examen le plus attentif de l'historien des religions » (p. IV). Il rappelle, non sans quelque apparent dépit, que « si dans des livres qui ne sont pas très anciens, il s'est essayé à décrire les origines de la religion et de la morale, il en a traité comme d'un thème d'histoire humaine, non comme d'un sujet de haute métaphysique » (p. I). Et voilà qu'un philosophe, laissant de côté ces très savantes compilations, édifie au-dessus d'elles, une « synthèse qui provoque l'admiration par la grandeur de son plan, la richesse de ses aperçus et la magnificence de ses images » (p. V). M. Loisy est piqué de cette sereine indifférence. Un des reproches les plus précis qu'il adresse à M. Bergson, c'est de ne pas faire assez de citations. Reproche parfois à ce point inattendu qu'il force le sourire : « Ici l'on eût pu citer utilement les livres de M. Henri Bremond » (p. 42). Aussi le livre des *Deux sources* est-il qualifié péjorativement de « poème théogonique, sotériologique, eschatologique » (p. 16).

M. Loisy ne peut évidemment s'en tenir à cette cascade d'épithètes. Il promet de résumer le livre, d'apporter ses réserves. En fait, le long des sept chapitres de cet ouvrage, où la critique est mêlée à l'exposé, l'on a l'impression de mutilations, voire de déformations. Par exemple, M. Loisy attribue obstinément à M. Bergson « le classement des religions en deux catégories *essentiellement* différentes », les « distinctions *absolues* » des deux sortes de morale et de religion. Contre-sens formel, dont l'évidence frappe le lecteur le plus détaché.

Au reste, bien déçu serait-on de chercher dans le petit livre une discussion poussée à fond. M. Loisy ne procède guère que par insinuations, précautions oratoires, dénégations sans preuves. Ce n'est qu'une chicane, où les fantaisies sans contrôle de la critique interne font figure d'arguments. M. Loisy qui, ayant perdu la foi dès 1886, a bataillé vingt ans pour s'arroger le droit de défendre au premier rang l'Église, à la mission de laquelle il ne croyait plus; qui en 1904 s'avouait « plutôt panthéo-positivo-humanitaire que chrétien », se débat malaisément au moyen d'allégations tout à fait insoutenables : « Tant s'en faut que l'essence du mystère chrétien soit précisément et uniquement dans la révélation du Dieu d'amour » (p. 31). Ou encore : « L'auteur du Sermon sur la Montagne était-il un extatique ayant conscience du divin amour ? Il est moralement certain que non » (p. 40). Enfin : « On pourrait s'étonner que M. Bergson n'ait pas mentionné ici Jésus comme prototype du mysticisme vrai. » Là-dessus on ne peut que laisser aux lecteurs des *Deux sources* la peine de mesurer leur étonnement.

Des sept chapitres du « petit livre », l'un, le chapitre II, est spécialement consacré au mysticisme, mais on peut dire que la

question hante partout l'auteur (Voir en particulier les chapitres III et V). On sait avec quelle hauteur de vues, quelle profondeur, M. Bergson demande aux grands mystiques chrétiens, les seuls vrais, la leçon par excellence du dynamisme religieux, en ce qu'il a de plus pur, de plus entraînant et de plus fécond. C'est ce qui provoque surtout l'aigreur de son critique. Le mysticisme vrai, dit M. Bergson, est le seul moyen qui permette au philosophe d'aborder en quelque sorte expérimentalement le problème de l'existence et de la nature de Dieu. M. Loisy le conteste contre l'évidence. Il faut citer : « Nous sommes loin de rejoindre la thèse de M. Bergson sur la valeur absolue du haut mysticisme chrétien » (p. 132). — « Que le Christ de l'Évangile ait été le premier à sentir le Dieu d'amour et à le révéler, ... ce n'est pas tout à fait ainsi que l'entendait l'ancienne tradition chrétienne et ce n'est pas non plus ce que signifie l'Évangile » (p. 56). — Ni le Christ, ni saint Paul n'ont « le pur mysticisme » (p. 132). — Et enfin ce comble : « Si le haut mysticisme chrétien témoigne à sa manière en faveur de Dieu et de la religion, il ne paraît pas avoir la moindre affinité avec la théorie de l'élan vital » (p. 158). Et pourtant le Maître a dit, et les disciples ont senti : « *Ego veni ut vitam habeant et abondantius habeant.* » Que pèsent auprès de cette haute réalité les subtilités négatives d'on ne sait quel « travail rédactionnel » ?

M. Loisy a éprouvé le besoin de ne pas s'en tenir à ces contestations dont il semble lui-même redouter la vanité et le mal fondé. Lui aussi a voulu fournir à l'homme un moyen de salut. L'espoir d'un grand mystique entraîneur d'âmes lui paraît être un enfantillage. Par quoi remplace-t-il le vigoureux appel à l'idéal spirituel qui ressort de la synthèse bergsonienne ? Par des banalités creuses au point d'être affligeantes : « Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais qu'une morale, celle de la solidarité en rapport avec une conscience d'humanité qui va s'élargissant à mesure que les sociétés elles-mêmes s'élargissent en se transformant. Le jour où une conscience suffisamment complète de cette solidarité se sera formée chez tous les grands peuples de notre globe, l'humanité commencera d'exister sur la terre » (p. 105 et 106). Et l'instrument de ce millénarisme fumeux, et on peut le dire, régressif, puisqu'il rejette les secours du dynamisme religieux, c'est ... l'institution génevoise : « L'on peut affirmer sans crainte que la Société des nations exige une religion de l'humanité; qu'elle produira naturellement, qu'elle sera en quelque manière cette religion, quand cette société même aura pris une pleine conscience de son unité » (p. 191). Voilà de quoi surprendre même les plus ardents ouvriers de la paix génevoise, dont la bonne volonté n'est pas en cause. De Bergson se réfugier en Léon Bourgeois, même renforcé de Romain Rolland, quelle chute !

E. Lavaquery.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ARCHIVES ET BIBLIOGRAPHIE

Pierre Piétresson de Saint-Aubin. *Les Archives de l'Aube, 1790-1927.* Troyes, 1930. In-4° de lxxxvi pages.

L'historique d'un dépôt d'archives départementales n'offre en lui-même qu'un intérêt assez restreint : c'est affaire d'ordre intérieur, de derrière les coulisses. Toutefois, quand il est composé avec tout le soin que M. Piétresson de Saint-Aubin a mis à présenter les Archives de l'Aube, il se rend digne d'attention. On s'arrêtera principalement aux pages réservées à la formation des dépôts d'archives de l'époque révolutionnaire et aux destructions de documents. L'auteur estime que, dans bien des cas, l'opinion publique a exagéré les dégâts causés par l'application des lois des 17 juillet 1793 et 11 vendémiaire an II; et il donne des exemples. Les vingt-quatre dernières pages renferment deux appendices d'ordre pratique, dont un état par fonds des archives anciennes et révolutionnaires, beaucoup plus détaillé que ceux qui ont paru en 1903 et 1907 dans les publications du ministère.

H. Waquet.

Inventaire sommaire des Archives départementales. Drôme. Tome X : *Série L, n°s 1 à 97,* commencé par M. Joseph Estienne, continué et publié par M. Jacques de Font-Réaulx. Valence, 1933. In-4° de xxiii-734 pages.

L'analyse des 97 premiers articles des fonds révolutionnaires de la Drôme signale de nombreux faits se rapportant à la police, au personnel et aux édifices des cultes. M. de Font-Réaulx l'a poursuivie dans l'esprit de méthode sévère que connaissent bien ceux qui ont pratiqué les répertoires et inventaires de M. Estienne. Les usagers de ce volume y trouveront tout ce qu'ils ont décemment le droit de lui demander ; ils y trouveront même — dans l'introduction — des détails superflus pour eux et qui seraient mieux à leur place dans des rapports administratifs.

H. Waquet.

Ph. Lauer, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale. *Catalogue des manuscrits de la Collection Clairambault.* [Tome III :] Introduction et table alphabétique. Paris, Leroux, 1932. In-8° de xxxvi-421 pages.

Pierre Clairambault, champenois de naissance, était généalogiste des Ordres du roi sous Louis XIV et Louis XV. C'est à lui que s'adressaient les familles pour obtenir leur généalogie, après quoi elles se présentaient à d'Hozier, le juge d'armes, pour avoir des armoiries. Attaché à la rédaction du *Catalogue général de la no-*

blesse, Clairambault eut entre les mains d'admirables archives nobiliaires qui constituèrent le *Cabinet des Ordres,* dont 354 volumes subsistent encore, mais qu'il ne faut pas confondre avec le *Cabinet des Titres.* Adjoint à Bossuet et à Fénelon pour l'instruction historique des enfants de France, il prit un grand nombre de copies et d'extraits dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi et dans les archives de la Cour des comptes, aujourd'hui détruites. L'important pour nous est qu'il composa de tous ces documents des recueils savamment ordonnés, auxquels il joignit les mémoires des Guises ou de Colbert et notamment les papiers de l'historien Jean Le Laboureur. Cette collection, qui comprenait à sa mort des milliers de volumes, fut brûlée en grande partie par décret de l'Assemblée nationale en 1792.

Dans son état actuel, le fonds Clairambault, un des plus riches de la Bibliothèque nationale, compte 1 354 volumes. De son catalogue, entrepris au lendemain de la guerre, deux volumes avaient déjà paru. Le troisième, qui achève la publication, comprend l'introduction, les errata (4 pages) et la table, où sont relevés les noms propres et les principales matières inventoriées dans les volumes précédents.

Il y a lieu de féliciter M. Lauer d'avoir mené à bien et aussi rapidement un travail qui, rédigé avec soin, constitue pour nous un nouvel instrument de recherche fort précieux, surtout pour l'histoire de la France dans les temps modernes.

V. Carrière.

E. Saulnier et A. Martin. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France de 1500 à 1789.* Fascicule III. Paris, les Presses universitaires de France, 1932. In-8°, pages 289 à 411.

Ce fascicule III termine la publication du tome Ier. Nous ne saurions trop insister à nouveau sur l'importance de cette *Bibliographie.* Pour l'histoire des Temps modernes, quel que soit le sujet qu'on envisage, on aura tout intérêt à connaître les travaux publiés là-dessus dans les revues de France et à l'étranger pendant la période trentenaire, de 1866 à 1897. Rappelons le plan du classement en ce qui concerne les guerres de religion et l'histoire religieuse.

Guerres de religion. — Ouvrages généraux, articles 405 à 429. — Généralités par localités, art. 430-463. — Détails. Préliminaires, art. 464-475. — Première guerre, art. 476-512. — Deuxième et troisième guerres, art. 513-550. — La Saint-Barthélemy, art. 551-619. — En province, art 620-635. — Les guerres de la Saint-Barthélemy à la Ligue, art. 636-647. — La Ligue, art. 648-671. — La Ligue en province, art. 672-718. — Les guerres jusqu'en 1589, art. 719-760. — Fin des guerres de religion, art. 761-823.

Histoire religieuse. — *Culte catholique.* Généralités, articles 5270 à 5311. — XVIe siècle, art. 5312 à 5363. — XVIIe siècle, art. 5364 à 5430. — XVIIIe siècle, art. 5431 à 5475. — Jansénisme, art.

5476 à 5564. — Pèlerinages, art. 5565 à 5618. — Confréries, art. 5619 à 5744. — Chapitres nobles, art. 5745 à 5755. — Monographies locales, art. 5756 à 6869. — Ordres religieux, art. 6870 à 7751. — Ordres chevaleresques et religieux, art. 7752 à 7788. — *Culte protestant :* Généralités, art. 7789 à 7836. — XVIe siècle jusqu'en 1598, art. 7837-7986. — De 1598 à 1685, art. 7987 à 8038. — Révocation de l'édit de Nantes, art. 8039 à 8096. — De 1685 à la Révolution, art. 8097 à 8309. — Monographies locales, art. 8310-8878. — *Franc-maçonnerie,* art. 8932 à 8951.

Nos remerciements vont à M. Martin, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, qui a permis à cette Bibliographie de voir le jour en revoyant et complétant les fiches anciennement rassemblées par M. Saulnier, trop tôt enlevé à l'érudition.

V. Carrière.

TEXTES

Charles Perrat. — *L'Autel d'Avenas, la légende de Ganelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne (1166-1172).* — Lyon, Badiou-Amant, 1932. In-8° de 103 pages, planches et fac-similé.

Avenas était au Moyen Age une modeste paroisse du diocèse de Mâcon dont la cure était à la nomination du chapitre Saint-Vincent de cette ville. Elle possède un autel de style roman sur lequel est gravée une inscription que les archéologues ont interprétée diversement. On y lit qu'un « rex Ludovicus pius » fit don de l'église d'Avenas à Saint-Vincent, scène que l'une des faces de l'autel représente. On y ajoute dans un latin prétentieux la date du douzième jour avant la fin de juillet, suivie du vœu que la mort mette en fuite les contradicteurs de la volonté royale. L'année n'est pas exprimée. Quelle est-elle, voilà le problème que M. Perrat résout, semble-t-il, de la façon la plus heureuse. Il écarte Louis le Pieux auquel le libellé de l'inscription avait fait songer et l'attribue au roi Louis VII contemporain du monument. Cela lui est l'occasion de rechercher et d'exposer en quelques pages très nourries la politique de ce souverain aux confins de la Bourgogne et du Lyonnais. Les démêlés entre les églises de Mâcon, de Chalon et de Cluny avec les comtes Girard de Mâcon et Guillaume de Chalon en furent l'occasion principale. Ils provoquèrent deux expéditions du roi, en 1166 et en 1171-1172. C'est à la première de ces dates, la seule qui s'accorde avec le mois de juillet porté par l'inscription, que M. Perrat fixe le don du roi au chapitre Saint-Vincent. Elle est en harmonie avec le style du monument, ainsi qu'avec celui de l'inscription que M. Perrat rapproche judicieusement d'exemples similaires du même temps.

Louis VII qui, par des contrats de paréage conclus avec l'abbaye de Cluny en 1166, puis avec l'église de Mâcon en 1172, préludait à la politique d'extension que Philippe le Bel accentuera dans la même direction et avec des moyens semblables, a voulu

par le don de cette église jalonner la frontière jusqu'où s'étendait sa protection et marquer par un signe tangible l'efficacité de sa sauvegarde. M. Perrat a donc réuni avec sagacité l'histoire et l'archéologie pour replacer en bonne lumière la vérité obscurcie par les controverses précédentes.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Constantin de Barbanson. *Les secrets sentiers de l'amour divin*, par Constantin de Barbanson, 1582-1631. Paris, Desclée et Cie, 1932. In-8° de xxxi-436 pages, 20 francs.

Cette réédition du principal ouvrage d'un auteur mystique célèbre au début du xviie siècle, époque dont on découvre aujourd'hui l'étonnante richesse en cette matière, est précédée d'une « préface des éditeurs » datée de l'abbaye de Solesmes et qui rappelle les circonstances historiques et doctrinales au milieu desquelles cet écrit a germé. Gloire des Capucins de Belgique, Constantin de Barbanson mourut à Bonn, en Westphalie, en 1631. Appartenant à la même école mystique que Harphius et Benoît de Canfeld, il s'inspire de saint Bonaventure, qui place l'union mystique dans un acte d'amour par-dessus les opérations intellectuelles et surtout d'Hugues de Balma (fin du xiiie siècle), qui, contrairement à saint Thomas, affirme que l'union est un acte d'amour sans aucune connaissance préalable; que la connaissance est plutôt nuisible dans les états supérieurs, empêchant la pureté de l'amour seul capable de transformer en Dieu.

On sait que cette conception, basée sans doute sur des expériences subjectives, a été fort discutée, et n'est pas tout à fait sans danger.

E. D.

Claude Faure. *Lettres inédites du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707)*, publiées avec une introduction et des notes. Paris, Picard, 1933. In-8° de 395 pages.

On sait qu'Étienne Le Camus fut un des prélats les plus distingués de la fin du xviie siècle. Il y a un certain nombre d'années, le P. Ingold avait publié une partie de sa correspondance, mais il restait bien des découvertes à faire. M. Claude Faure, archiviste en chef du Rhône, par des trouvailles heureuses à la Bibliothèque de Carpentras et aux archives de Turin, a plus que doublé le nombre des lettres de Le Camus. S'il a fallu faire des recherches en Italie, c'est qu'alors une soixantaine de paroisses de Savoie relevaient du diocèse de Grenoble. L'évêque français devait donc demander au Sénat de Chambéry l'autorisation de visiter les paroisses de Savoie, ce qui n'était pas sans entraîner quelques difficultés. Mais la partie la plus importante de ce nouveau recueil est sans doute la correspondance secrète de Le Camus avec le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix au sujet de l'Assemblée du Clergé de 1682, à laquelle Le Camus n'avait pas voulu participer;

l'identification des noms conventionnels contenus dans cette correspondance est assez difficile. Ce recueil, publié aux frais de la Société dauphinoise, est annoté avec grand soin et la table des noms de personne en rend la consultation très facile.

Paul DESLANDRES.

André MONGLOND. *La France révolutionnaire et impériale* (Annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés). Tome III : *Années 1794-1796*. Grenoble, Arthaud, 1933. In-8° de 938 colonnes, 32 planches.

Nous avons déjà signalé les deux premiers volumes de cette importante collection. Le troisième ne leur cède en rien. Par la précision de ses renseignements, et leur étendue, aussi bien que par la beauté de la typographie ou des gravures, il mérite une place de choix dans les bibliothèques. Au point de vue de l'histoire générale, la période analysée englobe la chute de Robespierre et l'avènement du Directoire; au point de vue littéraire, elle voit paraître les premiers essais de Mme de Staël, de Joseph de Maistre, de Sénancour. Au point de vue de l'histoire religieuse, on y trouvera la suite des polémiques sur l'Église constitutionnelle, et le début de celles qui cherchent dans la « philosophie » ou la maçonnerie les causes de la Révolution, l'esprit révolutionnaire continue d'ailleurs ses attaques, et Dupuis publie son *Origine des Cultes*, à laquelle s'opposent d'immédiates réfutations; enfin c'est aussi dans ces trois années que se multiplient les tentatives de religion civique, et M. Monglond nous donne une longue liste de brochures relatives au culte de la Raison, au calendrier républicain, à la théophilanthropie... Son répertoire est désormais indispensable à quiconque veut étudier ce début troublé du régime moderne.

Auguste VIATTE.

INSTITUTIONS ET MŒURS

Henri JASSEMIN. *La Chambre des comptes de Paris au* XVe *siècle*, précédé d'une étude sur ses origines. Paris, Picard, 1933. In-8° de LXVII-353 pages, 50 francs.

La thèse que vient de soutenir brillamment en Sorbonne M. Jassemin, est consacrée à la Chambre des comptes au XVe siècle. L'auteur résume, dans son introduction, la question des origines aux XIIIe et XIVe siècles; il nous dit comment la Chambre des comptes se sépara de la Caisse de l'Hôtel sous le règne de Philippe le Bel. Il nous montre ensuite, dans le corps de l'ouvrage, ce qu'étaient le personnel, les attributions et le fonctionnement de la Chambre quand elle fut arrivée, à partir de 1436, à une période relativement stable de son évolution. Cet ouvrage très clair, complet et bien exposé, essentiel pour l'histoire des institutions au Moyen Age, peut intéresser aussi à divers titres l'histoire de l'Église. La Chambre des comptes comprenait des maîtres clercs et des maî-

tres lais. Dans la première partie du xve siècle, les charges de maîtres clercs étaient encore fréquemment occupées par des ecclésiastiques. Dans la deuxième moitié, sous l'influence royale, ceux-ci deviennent de plus en plus rares et l'hérédité tend à s'établir.

La Chambre des comptes jouait un rôle important dans l'exercice du droit de régale touché par le roi entre la mort d'un évêque et la prestation de serment d'un nouveau titulaire. La Chambre ordonnait la saisie du temporel de l'évêché; elle entrait souvent en lutte avec les commissaires chargés de l'administrer pendant la vacance du siège. Depuis le milieu du xve siècle, on affecta le produit des régales à l'entretien de la Sainte-Chapelle. Les revenus en furent dès lors perçus par les receveurs ordinaires. Ceux-ci les envoyaient à l'huissier de la Chambre qui prit le titre de receveur général des régales. La Chambre des comptes enregistrait le serment de fidélité et le dénombrement des nouveaux évêques; elle vérifiait les délais qui leur étaient parfois accordés; elle jugeait les litiges et contestations qui s'élevaient entre les héritiers de l'évêque et le receveur, entre le receveur et le nouvel évêque, entre celui-ci et la Sainte-Chapelle ou son propre Chapitre.

Si la Chambre des comptes défendait les droits du roi vis-à-vis des autorités ecclésiastiques, elle veillait aussi à ce que les maisons religieuses et les hôpitaux, créanciers du domaine, ne fussent pas privés des revenus qui leur étaient dus et que les receveurs ne leur servaient pas toujours régulièrement. Elle eut souvent une influence modératrice et s'efforça d'établir l'équilibre entre les deux parties.

Y. Bezard.

Robert Anchel. *Crimes et châtiments au* xviiie *siècle*. Paris, Perrin, 1933. In-16 de 237 pages, 12 francs.

Écrit pour le grand public auprès duquel il a obtenu un légitime succès le livre de M. Anchel est privé volontairement de références. L'auteur nous dit seulement qu'il a trouvé beaucoup de renseignements dans les papiers du substitut Gueullette, conservés aux Archives nationales, série ADiii. On peut regretter qu'il n'ait pas donné dans sa préface une liste de sources un peu plus détaillées. Nous pensons cependant qu'une revue d'érudition ne doit pas négliger *Crimes et châtiments au* xviiie *siècle*. M. Anchel, en effet, a écrit son ouvrage à peu près uniquement d'après des pièces d'archives; au lieu de nous conter seulement, comme tant d'autres, un fait divers romancé où l'on ne trouve que l'intérêt des péripéties policières, il utilise les documents judiciaires dans un livre d'une véritable portée sociale. Ce n'est pas que les pages simplement amusantes, pittoresques ou pathétiques y soient rares, mais il donne aussi à réfléchir plus profondément. M. Anchel passe d'abord en revue les différentes catégories de crimes et de criminels. Il nous dit, par exemple, pourquoi le brigandage sur les grands chemins et les vols de linge étaient si fréquents au

XVIIIe siècle; pourquoi les crimes passionnels au contraire y étaient rares; pourquoi certaines catégories sociales, comme les domestiques et les soldats, fournissaient beaucoup de délinquants. M. Anchel décrit assez longuement les diverses sortes de supplices; mais il ne nous fait pas seulement assister à des scènes affreuses, il nous invite aussi à méditer sur l'évolution de la cruauté et de la pitié à travers les âges. Comment le XVIIIe siècle, cette époque de civilisation assez douce, avait-il conservé des pénalités trop sévères pour de minces délits et des supplices inutilement raffinés pour des fautes plus graves ? Pourquoi le bon peuple honnête se pressait-il au spectacle des exécutions, ce qui était tout de même plus barbare que de voir des histoires de crime au cinéma ? Parce que nos jurys sont d'une extrême faiblesse, parce que nous avons renoncé à la publicité des exécutions, sommes-nous plus véritablement humains que nos pères ? Comment les horreurs de la guerre ont-elles grandi à mesure que la paix se faisait plus douce ? Chacun répondra suivant son tempérament, ses opinions, ses préjugés, mais c'est la richesse de ce petit livre qu'il puisse susciter tant de questions et appeler tant de réponses.

Si curieux pour l'histoire morale, l'ouvrage de M. Anchel l'est aussi en plusieurs chapitres pour l'histoire religieuse. L'auteur nous parle des prêtres qui furent assez nombreux, suivant son estimation, aussi bien parmi les assassinés que parmi les délinquants: voleurs s'appropriant les vases sacrés, faussaires falsifiant des registres paroissiaux ou des billets de loterie, meurtriers, manifestants politiques rebelles à l'autorité du roi. Les statistiques sont bien difficiles à établir; il nous semble toutefois que les délits et les crimes commis par les prêtres, sans être aussi exceptionnellement rares qu'aujourd'hui, devaient être déjà beaucoup moins fréquents au XVIIIe siècle qu'au Moyen Age. C'est du moins l'impression que donne l'étude des registres du Parlement criminel.

M. Anchel ne s'occupe que des juridictions séculières et dans une époque qui n'était plus celle de l'Inquisition. « En France, au XVIIIe siècle, nous dit-il, on ne brûlait plus ni hérétique, ni sorcier. » Le supplice du feu, encore utilisé quelquefois, punissait des crimes de droit commun. Dans ces sinistres histoires de procédure criminelle l'Église n'apparaît plus que sous l'aspect miséricordieux du confesseur. Celui-ci accompagnait les condamnés à mort dans la charrette et les préparait à paraître devant Dieu; la plupart de ces malheureux l'écoutaient; il y eut parmi eux beaucoup plus de bons larrons que de révoltés impénitents. Au dernier moment, au pied de la potence, le prêtre entonnait le *Salve Regina* que reprenait le chœur immense de la foule. Quand le supplicié devait mourir plus longuement sur la roue, le confesseur s'agenouillait auprès de lui, ne cessait de l'exhorter et quelquefois pour adoucir ses souffrances physiques posait la tête du mourant sur ses genoux... seule figure de pitié, à la fois humaine et divine, dans ce spectacle d'une insurmontable horreur.

Y. Bezard.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Abbé F. Duffo. *Le Cardinal de Forbin-Janson. Ses négociations diplomatiques à Rome au sujet de l'Assemblée du clergé de France en 1682* (Années 1691 à 1693). Paris, Lethielleux, 1932. In-8° de 207 pages.

Depuis quelques années, l'histoire des suites de l'Assemblée de 1682 a été entièrement renouvelée. Le regretté P. Dubruel a montré qu'à la suite de l'affaire des franchises Louis XIV avait failli être excommunié. Mécontent du roi de France, le pape Innocent XI, pendant plusieurs années, refusa l'institution canonique à tous les candidats évêques proposés par Louis XIV. Parmi ceux qui s'efforcèrent de mettre fin à cette situation douloureuse, le cardinal d'Estrées et le cardinal de Forbin-Janson, de l'illustre famille provençale des Forbin, sont au premier rang. Ils eurent à déjouer un grand nombre d'intrigues des ennemis de la France, qui voulaient profiter de la guerre de la Ligue d'Augsbourg pour prolonger la rupture entre la France et le Saint-Siège. On sait que, finalement, sans retirer expressément la déclaration du clergé de 1682, Louis XIV consentit à ce qu'elle ne fût plus enseignée. La cour de Rome se contenta de cette satisfaction, et ainsi la paix fut rétablie dans l'Église de France.

Paul Deslandres.

Joseph Schmidlin. *Papstgeschichte der neuesten Zeit.* 1. Band : *Papsttum und Paepste im Zeitalter der Restauration (1800-1846).* 2. Auflage. Munich, Koesel et Pustel, 1933. Grand in-8° de xxx et 70 pages, avec 4 portraits.

Cette « histoire des papes des temps les plus récents » commence là où Pastor s'est arrêté. M. Schmidlin, professeur à la faculté de théologie catholique de Munster en Westphalie, a collaboré depuis bien des années déjà avec M. Pastor et « c'est un saint héritage qu'il a accepté de son ami et maître en continuant son « standardwork » au delà de 1800 ». Il s'est attaché à suivre la même méthode historique et critique et à donner à son exposé la même perfection littéraire. Dans ce premier volume, il raconte l'histoire des quatre premiers pontifes du xixe siècle : Pie VII, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI. La première partie du pontificat de Pie VII est surtout remarquable par les relations du pape avec Napoléon et par les persécutions qu'il eut à en subir. Après la chute de Napoléon et le retour à Rome, le pouvoir temporel est rendu au pape, et l'Église elle-même entrée dans une période de restauration : c'est l'époque des concordats et circonscriptions ecclésiastiques avec Louis XVIII, avec la Prusse, la Bavière, le Hanovre, les États du Rhin supérieur (Bade, Wurtemberg, les deux Hesse et le Nassau) et avec la Suisse. Les pontificats de Léon XII et de Pie VIII ont été trop courts pour se faire remarquer d'une manière spéciale. Sous Grégoire XVI, c'est la condamnation des er-

reurs et des exagérations de Lamennais en France, de Hermes en Allemagne; ce sont les conflits entre la Prusse et d'autres états allemands à propos de la question des mariages mixtes. Pour chacun des quatre pontificats, l'auteur montre les progrès et aussi les luttes et les difficultés de la religion catholique dans les pays où le catholicisme est en minorité, comme en Russie, dans les pays scandinaves, en Grande-Bretagne, ainsi que dans les pays de missions proprement dites. Chacun de ces papes s'est montré soucieux de la bonne administration de l'état pontifical ainsi que de l'embellissement artistique de Rome.

Cette période de l'histoire de la papauté a été déjà le sujet de maintes recherches historiques très minutieuses, et l'auteur n'a pas eu le dessein de nous révéler beaucoup de faits inconnus. Cependant ses patientes recherches dans les archives si riches du Vatican lui ont permis de trouver parfois des détails nouveaux ou peu remarqués. L'ouvrage complet, qui s'étendra jusqu'au pontificat de Pie XI, comprendra encore deux volumes qui doivent paraître l'an prochain.

G. Allemang.

Jacques Poisson. *Le Romantisme social de Lamennais. Essai sur la métaphysique des deux sociétés (1832-1854)*. Paris, Vrin, 1932. In-8° de 472 pages, 40 francs.

Les historiens de Lamennais se sont occupés jusqu'ici surtout de sa jeunesse religieuse et de son âge mûr; ils tendent à négliger quelque peu sa douloureuse vieillesse. Et pourtant Lamennais, après sa défection, n'a pas cessé de penser ni d'agir; il vit dans un nouveau milieu, mais, sur ce milieu, il ne laisse pas d'avoir prise; une étude du socialisme naissant serait incomplète sans lui. Nous devons savoir gré à M. Jacques Poisson d'avoir patiemment analysé les ouvrages dans lesquels il élabore sa métaphysique de la société. Combien son inspiration reste chrétienne, une telle analyse le montre amplement : il transpose ses principes et ne veut pas les répudier; ses précurseurs, à cet âge comme auparavant, sont Malebranche, Leibniz, Joseph de Maistre; il garde la notion d'Église, et son idée générale demeure l'antinomie des deux sociétés, matérielle et spirituelle. M. Jacques Poisson étudie longuement ce double thème : il en montre les conséquences, au point de vue de la famille, de la propriété, de la patrie, de l'État, de l'éducation et de l'art; il en indique, à tout instant, les sources scripturaires ou patristiques. Peut-être siérait-il d'en ajouter d'autres, et nous imaginons que les considérations mennaisiennes sur l'universalité du rythme ternaire, par exemple, doivent quelque chose non seulement à saint Augustin, mais au martinisme du dix-huitième siècle. On devrait aussi mettre en valeur ce que Lamennais vieilli put emprunter à son entourage révolutionnaire, et l'on pourrait développer l'intéressant appendice où nous voyons ce qu'il lui a légué. Tel n'était pas l'objet de M. Poisson : il se cantonne sur le terrain philosophique, et dans l'étude d'une question par-

ticulière; mais les historiens, s'ils veulent poursuivre les recherches qui leur sont propres, trouveront dans son livre des matériaux importants.

Auguste VIATTE.

LITURGIE

A. MOLIEN. *La Liturgie des Saints. Leur culte en général* (Collection « La prière et la vie liturgiques »). Avignon, Aubanel aîné, 1932. In-16 de 207 pages, 15 fr. 40.

L'auteur étudie successivement l'origine et le développement du culte des martyrs (chap. I), des saints non martyrs (chap. II), le martyrologe et le calendrier (chap. III). Puis vient la définition de la nature du culte rendu aux saints (chap. IV). Les reliques et images des saints font l'objet du chapitre V, que suivent par association d'idées l'étude de la dédicace des autels et des églises (chap. VI), la définition et la distinction des saints *titulaire* et *patron* (chap. VII). Puis viennent la fête de tous les saints et celle des saintes reliques (chap. VIII). Enfin l'auteur combat l'hypothèse selon laquelle le culte des saints viendrait de celui des divinités païennes (chap. IX). L'épilogue, très court, est emprunté au P. de Bérulle et à M. Olier, et insiste sur la valeur spirituelle du culte rendu aux saints.

Nous remarquerons d'abord que le plan de l'auteur est un peu flottant. On pourrait aisément mettre le dernier chapitre en tête du volume et définir d'abord ce que l'Église entend par les mots « culte rendu aux saints » ? L'étude historique aurait suivi, et le dernier chapitre aurait décrit les formes actuelles de ce culte. L'ouvrage ne prétend pas à l'originalité. C'est ainsi que les chapitres I et II suivent, et avec juste raison, le P. Delehaye dans *les Origines du culte des martyrs*. Néanmoins le lecteur, même peu averti d'une question aussi obscure, regrettera que l'auteur ne fasse pas davantage appel à une source aussi importante que l'épigraphie. Rien n'est dit notamment, à ce point de vue, sur les martyrs africains. C'est d'ailleurs sur les origines, question capitale à notre gré, que l'auteur semble le moins sûr de lui. Le reste du volume est une suite de résumés fort convenables.

Peut-être pourrait-on lui reprocher le vague de certaines formules. Par exemple, page 53, rappelant l'époque de saint Cyprien et de saint Ambroise, l'auteur écrit : « On voit poindre les fêtes des confesseurs, celle des vierges et des pieuses veuves »; cette chronologie est floue. Pages 86-87 : « Rome ... a accueilli des saints étrangers; ... la légende donnera saint Nicolas... », formule malheureuse. Pages 171-172 : « la sainte Vierge ... est titulaire d'au moins trente et une cathédrales de France; après elle arrivent saint Pierre, saint Martin », et surtout saint Étienne, titulaire des cathédrales d'Agde, Agen, Arles, Auxerre, Besançon (avec saint Jean-Baptiste), Bourges, Cahors, Châlons-sur-Marne, Limoges,

Meaux, Metz, Périgueux (nous parlons de Saint-Étienne *en la cité* qui fut cathédrale jusqu'en 1669), Saint-Brieuc, Sens, Toul, Toulouse, et nous en oublions certainement.

Nous regretterons aussi l'absence de bibliographie et d'index, non moins que le vague des références. Par exemple page 21, note 1 : *Lettres des églises de Lyon,* XVII. Où pourrait-on lire le texte complet de ces lettres ? Pages 21 et 42 sont cités des sermons de Maxime de Turin. On aimerait à être assuré par une note qu'il s'agit de saint Maxime de Verceil, évêque de Turin (vers 415-470). Page 22, on voit pour la première fois les lettres P. L. pour désigner la *Patrologie latine* de Migne, et le volume ne comporte pas de table des abréviations. Nous croyons que bien des lecteurs d'un ouvrage de vulgarisation ne résoudront pas l'abréviation. Page 28, note 1 : « *Oratio ad sanctum coetum,* XII; voir Delehaye, *op. cit.* p. 60 »; celui qui n'aura pas sous la main *les Origines du culte des martyrs* ne connaîtra pas l'auteur de l'*Oratio.*

Ce petit volume se lit facilement et apprendra quelque chose à celui qui ne sait rien. Nous aurions aimé pouvoir le louer de frayer le chemin à ceux qui désirent en savoir davantage.

Pierre d'Herbécourt.

Dom Fernand Cabrol. *La Messe en Occident* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1932. In-12, 240 pages, 12 francs.

Ce nouvel ouvrage du Révérendissime abbé de Farnborough ne fait pas double emploi avec les livres antérieurement parus sur le même sujet, comme ceux de Mgr Duchesne et de Mgr Batiffol. Au lieu d'accorder son attention tout principalement à la messe romaine, l'auteur donne une étude comparée des différents rites latins — pratiqués en Afrique, Gaule, Espagne, Pays celtiques, Italie du Nord, — étude qui n'est pas sans éclairer l'histoire de la messe romaine, pour autant que celle-ci leur est apparentée.

Dom Cabrol pose en thèse que l'unité liturgique a été la règle des premiers siècles chrétiens. Ce n'est qu'à partir du IVe siècle que les distinctions s'établissent, d'une part entre l'Orient et l'Occident, d'autre part entre les principales églises de l'empire. Partant, les considérations de Lietzmann à ce sujet sont abandonnées ou presque : on n'ignore pas que, pour l'historien allemand, la liturgie eucharistique connut dès l'origine deux usages très différenciés, l'un se rattachant à saint Paul et l'autre à saint Jean pour aboutir d'un côté à saint Hippolyte et l'autre à Sérapion. Toutefois, je serais porté à croire qu'en dehors d'un noyau primitif autour du récit de l'institution, commun à toutes les églises, une grande liberté était loisible dans les chrétientés primitives, même pour les prières du canon, de telle sorte qu'on peut se demander si le point de départ des distinctions n'est pas à reporter plus haut que ne le pense Dom Cabrol.

Celui-ci n'en a pas moins, en ce qui concerne l'Occident, un

argument de poids à sa disposition : ce sont les traits communs, très nombreux, qui existent entre les diverses liturgies connues à partir du IVe siècle, y compris la messe romaine. Ces traits communs, patents, dans la messe des catéchumènes, sont très sensibles encore dans la messe des fidèles, avec l'offertoire, la « prière des fidèles » (absente quelquefois), l'anaphore avec le *Qui pridie* et la communion précédée du *Pater* (placé par saint Grégoire avant la *fractio panis*) et du psaume *Gustate et videte*.

Au total, on trouvera dans ce livre une riche substance de nature à mieux faire comprendre les rites, gestes ou prières, de la messe romaine actuelle, compréhension plus difficile à réaliser que ne le supposeraient certaines affirmations de quelques promoteurs du mouvement liturgiste contemporain.

Nous nous permettons seulement deux remarques. Il semble que l'éminent auteur ait passé un peu rapidement sur la période médiévale de son exposé : après le xe siècle, on croirait volontiers que, pour lui, l'histoire de la messe, dans ses grandes lignes, soit pratiquement close, notamment en ce qui concerne le canon dont les prières, dans leur texte et leur disposition réciproque, ne varient plus guère. En conséquence, des rites comme les « salutations avant la communion » et l'élévation après la consécration semblent, à le lire, n'avoir guère eu d'importance. Dans cette esquisse de la messe occidentale, on n'aperçoit ainsi que trop vaguement les points d'insertion du culte du Saint-Sacrement au cœur de l'action liturgique elle-même. Par ailleurs, on regrette un peu que l'éminent auteur s'en soit tenu aux textes proprement liturgiques, qu'il n'ait pas ou presque pas cherché à y retrouver la théologie de la messe, ni davantage à exploiter les richesses que les Pères nous ont laissées à ce sujet. N'est-ce pas cette théologie et la spiritualité sous-jacente qui permettent de faire l'unité en ce domaine liturgique apparemment si morcelé et si peu cohérent, au point d'être trop souvent pour les fidèles, un jardin fermé ? Reconnaissons d'ailleurs que grâce au labeur intelligent d'un savant comme Dom Cabrol, ceux-ci peuvent désormais y pénétrer par des avenues largement éclairées.

Édouard DUMOUTET.

Abbé Édouard DUMOUTET. *Le Christ selon la chair et la vie liturgique au Moyen Age*. Paris, Beauchesne, 1932. In-16 grand jésus de 218 pages, avec 12 gravures hors texte, 12 francs.

La liturgie offre une image du Christ sous l'aspect de l'éternité, le présentant surtout comme le Médiateur majestueux, le grand-prêtre éternel, la suprême Victime. Les âmes pieuses aspirant à trouver aussi un contact plus intime et plus sensible avec l'Ami divin, avec l'Enfant de la crèche, avec le Messie qui parcourait les bourgades de Galilée, avec l'Homme de douleurs, le condamné de Jérusalem, flagellé, portant sa croix et mourant dans les supplices, avec le Christ selon la chair en un mot, cette dévotion pas-

sionnée à la nature humaine du Sauveur se traduisit par des rites nouveaux ou des façons nouvelles d'interpréter les rites.

Labbé Dumoutet suit, dans une étude fortement documentée et d'une grande pénétration théologique, le développement, dans ses formes plus ou moins officielles, de la dévotion à l'Humanité du Christ pendant le Moyen Age. Il montre les relations entre la liturgie, la piété populaire, les influences des mystiques. La ferveur populaire drainait sans doute çà et là quelques bizarreries ou quelques scories de superstition (par exemple les Sept Versets soi-disant révélés à saint Bernard par Satan, ou les prétendues indulgences attachées à l'image représentant la mesure de la plaie du côté), mais la plupart des formules trouvées par M. l'abbé Dumoutet dans les vieux livres d'heures sont d'une haute valeur religieuse. La liturgie servait d'ailleurs de base. L'adoration de la Croix dans l'office du Vendredi-Saint engendre par exemple la dévotion au Crucifix, aux cinq Plaies, à la Plaie du Côté (qui s'épanouira plus tard en culte du Sacré-Cœur). L'auteur établit solidement les relations entre la dévotion à l'Humanité du Christ et celle à l'Eucharistie, ainsi que l'origine des saluts du Saint-Sacrement. On aurait d'ailleurs tort de croire qu'en instituant la procession de la Fête-Dieu, les chrétiens du XIIIe et du XIVe siècle innovaient totalement. « Il y avait déjà longtemps que la procession du Saint-Sacrement était pratiquée, lors de la cérémonie de la reposition ou sépulture de l'Eucharistie, au Jeudi-Saint et surtout au Vendredi-Saint. »

Un passage important concerne la question compliquée de la communion fréquente. Un des chapitres les plus suggestifs est consacré à l'origine de l'Elévation, au désir de voir l'hostie (l'auteur a d'ailleurs consacré un ouvrage spécial bien connu à ce sujet), aux prières d'élévation.

Des planches intelligemment choisies et commentées, tirées des anciens manuscrits, illustrent cette histoire, riche de faits et d'idées, de la dévotion médiévale.

Émile DERMENGHEM.

BIOGRAPHIES

Heribert Christian SCHEEBEN. *Albert der Grosse. Zur Chronologie seines Lebens* (*Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland,* Vol. XXVII). Vechta, Albertus-Magnus-Verlag, 1932. In-8° de XV et 167 pages, 10 Marks.

Comme l'indique le sous-titre : « Contributions à la chronologie de la vie » d'Albert le Grand, l'auteur ne veut pas donner une vraie biographie du grand docteur. Il examine avant tout les questions biographiques et chronologiques controversées et cherche à établir, d'après les sources les plus autorisées, ce qui dans la vie du grand personnage doit être retenu comme certain ou du moins comme plus probable. Albert, mort en 1280 à l'âge de 87 ans, est né en 1193 dans la petite ville de Lauingen (autrefois Lauging) en

Souabe bavaroise; il n'est pas issu d'une famille noble ou « militaire », appelée Lauging ou Bollstedt. Vers 1222, il vint en Italie en compagnie de son oncle, et il étudiait à Padoue en 1229, quand Jourdain de Saxe le gagna à l'ordre des Frères-Prêcheurs. Après avoir fait son noviciat à Cologne, il enseigna à Hildesheim, à Fribourg en Bade, à Ratisbonne, à Strasbourg et, de 1242 ou 1243 à 1248 à Paris, où il composa son commentaire sur les Sentences et fut reçu maître en théologie. De Paris, il revient à Cologne, devient provincial de la province teutonique de l'Ordre (1254-1257), évêque de Ratisbonne (1260-1261), séjourna dans les diocèses de Wurzbourg et de Strasbourg (1269-1270) et revint passer les dernières années de sa vie à Cologne. Il assista au concile œcuménique de Lyon (1274), et l'on a même retrouvé l'original d'une lettre d'indulgences pour l'église des Prêcheurs à Halberstadt, lettre datée de Lyon, le 21 mai 1274. Mais nous manquons d'un témoignage précis qui nous prouve qu'il assista aussi au chapitre général des Dominicains convoqué dans cette même ville par le Maître général, Jean de Verceil pour le 13 mai 1274. C'était un chapitre de prieurs provinciaux et Albert ne pouvait donc y assister de droit. Dans l'appendice (p. 137-161), on trouve une série de « lettres » écrites par Albert de 1260 à 1275, parmi lesquelles il y a onze lettres d'indulgences pour différentes églises et chapelles; on y lit aussi la lettre que lui écrivit le Maître général, Humbert de Romans, au commencement de 1260, pour le prier instamment de refuser l'épiscopat.

Cette analyse montre les principaux résultats des recherches de M. Scheeben; ces résultats concordent d'ailleurs la plupart du temps avec ceux présentés par le P. Paul von Loë, dans les trois études qu'il a publiées « sur la vie et les écrits d'Albert le Grand » dans les *Analecta Bollandiana,* de 1900 à 1902. Notons cependant que d'après le P. Mandonnet, suivi par le dernier biographe français, Albert Garreau, *Saint Albert le Grand* (Paris, 1932, p. 29), saint Albert est né « vers 1206 ».

G. Allemang.

Jean-D. Benoit. *Jean Calvin. La vie, l'homme, la pensée.* Chez l'auteur, Mulhouse (Haut-Rhin), 3, rue Sainte-Claire, 1933. In-16 de 277 pages, 15 francs.

M. Benoît nous prévient tout de suite qu'il n'a pas voulu faire œuvre originale. « Que les érudits, écrit-il modestement, ne cherchent pas ici d'érudition, je n'ai point fureté en de vieilles archives. Que les historiens n'y cherchent pas la solution originale de questions en litige, je m'en suis tenu aux vérités acquises... » Un peu plus loin, l'auteur reconnaît que son petit livre n'est que la quintessence des sept gros volumes de son ancien Maître, le doyen Émile Doumergue. Et il dédie son livre avec finesse : « à tous les fidèles de nos églises, à tous les protestants français, qui ne connaissent de Jean Calvin pas beaucoup plus que le nom ».

Nous sommes donc bien avertis. Le petit livre de M. Benoît est

une biographie de vulgarisation, à l'usage des églises protestantes. Nous l'avons lu avec grand intérêt. Nous y avons trouvé un style apaisé et agréable : point de polémiques, point de grosses attaques contre le catholicisme, un exposé simple, clair, rapide, consciencieux, aimable et loyal. Ce n'est pas à dire certes que nous soyons disposé le moins du monde à accepter les thèses doctrinales de l'auteur, pas plus que lui-même n'admet sans discussion et sans réserve les enseignements dogmatiques de son héros Calvin. Mais il nous plaît de signaler un livre d'où l'on a su exclure toute parole irritante et toute accusation de mauvaise foi. Combien on regrette, à le lire, que le doyen Doumergue, dont il se recommande et qui a écrit sur Calvin sept énormes tomes, n'ait pas su adopter une allure aussi irénique et une indépendance aussi objective !

L. Cristiani.

Raoul Patry. *Philippe du Plessis-Mornay.* Paris, Fischbacher, 1933. In-8° de 670 pages. Prix : 60 francs.

Nous avions déjà des études sur Mornay : une brève de Gaufrès, une autre plus étendue de feu Nathanaël Weiss; sans parler des biographies de la première heure, écrites par la femme du héros et par Licques, professeur à l'Académie de Saumur. M. Raoul Patry a voulu rajeunir et préciser toute l'histoire de ce grand huguenot du XVIe siècle que fut Mornay.

Mornay, quoique né catholique et neveu d'un évêque de Nantes, devint protestant, tout jeune encore, à la suite de sa mère. En toute sa carrière, il fit preuve des plus rares qualités intellectuelles et morales; il était capable tout ensemble d'écrire une belle page, de négocier un traité, de conduire des troupes et de disputer sur un point de théologie. Tout cadet qu'il était, son mérite lui fit une belle fortune. Henri de Navarre apprécia l'homme; il en fit son ambassadeur en Angleterre, aux Pays-Bas, à la Cour de France; son traité de Tours avec Henri III est l'œuvre de Mornay. La nomination de gouverneur de Saumur (avril 1859) sera la récompense du négociateur, et à la mort de Henri III (1er août 1589), Mornay deviendra l'un des principaux collaborateurs politiques de Henri IV; en vue d'un système de conciliation consistant à gagner les catholiques sans perdre les huguenots. Le Béarnais admettait bien cette formule; mais il la réalisa par sa propre conversion et par l'édit de Nantes. Mornay goûtait plus l'édit que la conversion; malgré quoi, il demeura fidèle serviteur de son roi. La politique de la régente, de Luynes et de Richelieu le déconcerta et amena sa disgrâce. Il supporta en chrétien son malheureux sort.

Dans ces généralités, nous ne pouvons pas ne pas être d'accord avec M. Patry. Mais, sur les guerres de religion, la Ligue, les Jésuites, l'attentat de Ravaillac, l'étude sincère et totale des faits ne nous permet pas de conclure comme lui. Il ne sera pas surpris de notre attitude; nous ne sommes pas surpris de la sienne.

Paul Dudon.

Ernestine LECOUTURIER. *Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au* XVIIe *siècle.* Tome I : *Françoise-Madeleine de Chaugy et la Visitation après la mort de sainte Chantal.* Tome II : *l'Œuvre littéraire de Françoise-Madeleine de Chaugy* (Études et documents pour servir à l'histoire du sentiment religieux). Paris, Bloud et Gay, 1933. 2 vol. in-8° de xx-641 et VII-214 pages. Prix : 48 et 24 francs.

Françoise de Chaugy entra à la Visitation d'Annecy à dix-huit ans. Elle fut la confidente et la secrétaire de sainte Chantal et elle devint par la suite la supérieure de ce couvent. Elle écrivit plusieurs ouvrages, des Mémoires sur sainte Chantal, les Vies des quatre premières Mères de la Visitation et de diverses religieuses. Elle correspondit avec d'importants personnages, des princes, des cardinaux et le pape lui-même. Elle travailla inlassablement à la béatification et à la canonisation de saint François de Sales.

Elle prit part aussi aux luttes et aux intrigues concernant l'évêché de Genève. Partisan décidée de la famille de Sales, elle se trouva compromise dans la cabale ourdie contre l'élection de Jean d'Arenthon d'Alex. Celui-ci étant devenu évêque, elle fut déposée, bannie, envoyée à Seyssel, puis à Montferrand, où elle resta jusqu'à ce que Madame Royale, devenue veuve, l'appellât à Turin.

Mlle Lecouturier prend ardemment partie pour Françoise de Chaugy et ne nous laisse rien ignorer des détails de sa vie et de ses épreuves. Les patientes recherches qu'elle a dû faire dans les archives de Paris, de province, d'Italie, du Vatican et de divers monastères montrent que les femmes ne sont pas rebutées par les plus austères travaux de l'érudition. La moisson qu'elle rapporte est des plus riches. Cet ouvrage est précieux pour l'histoire du diocèse Genève-Annecy, et pour celle des monastères de la Visitation, dans l'intimité desquels il nous fait pénétrer. Mais son principal mérite est sans doute de nous montrer, vécue quotidiennement par les premières Visitandines, la doctrine ascétique et mystique de saint François de Sales. Si cette doctrine a été le guide de ces âmes, ces âmes, à leur tour, ont été le champ d'expérience où l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu* élabora et contrôla cette doctrine même.

Émile DERMENGHEM.

J. LHERMET. *Pascal et la Bible.* Paris, J. Vrin, 1931. In-8° de IV-710 pages, 60 francs.

La première partie du livre de M. Lhermet, une vie de Pascal après tant de vies de Pascal, est assez décevante. Elle fourmille de détails inutiles. Est-il bien prudent d'imaginer, en consultant des manuels et des règlements du temps, l'éducation religieuse qu'Étienne Pascal a dû donner à son fils; et, sur ce point d'ailleurs, s'il est possible que les canons du concile de Narbonne aient influencé les statuts synodaux de Paris, cela n'est pas évident : les ressemblances alléguées par M. Lhermet n'ont rien de convain-

cant, puisque tous les conciles provinciaux du temps se bornent en général à donner une nouvelle rédaction des *Acta Mediolanensia* de saint Charles Borromée. Enfin M. Lhermet fait la part trop belle au jansénisme, qu'il conçoit d'une façon un peu simpliste. Jansenius mort en 1639 est le « chef de la secte, Saint-Cyran mort en 1643 son « moraliste », tout cela demanderait à être précisé; de même ce jugement sur les *Lettres chrétiennes* qui développeraient sur la religion et sur la prêtrise « des idées un peu bien sévères. » D'autre part, Jansenius professe-t-il une nouveauté quand il déclare que la connaissance de la foi chrétienne suscite l'amour de charité ? Faut-il croire que ce soit « à l'école janséniste » que Pascal ait appris à étudier l'homme non seulement en philosophe, mais en théologien ? etc. Si le jansénisme est tout cela, on se demande ce qui restera à l'orthodoxie, et quand on voit M. Lhermet la découvrir partout, on est tenté (mais nous ne céderons pas à la tentation) de dire avec M. Gazier qu'il n'y en a nulle part.

Signalons cependant que cette première partie renferme un rapprochement intéressant entre Pascal et Galilée, que la seconde et la troisième apportent des renseignements précis sur les éditions de la Bible utilisés par Pascal, ses méthodes d'exégèse et de traduction, l'influence de la Bible sur son style. On s'étonne cependant que M. Lhermet ne se soit pas demandé si, comme nous le pensons, Pascal ne lisait pas plus souvent la Bible dans les livre liturgiques de l'Église que dans les éditions savantes. Sans doute les « Messieurs » lisaient la sainte Écriture, mais ils n'ignoraient pas l'office, comme le prouvent, par exemple, ces avis de piété au duc de Liancourt que cite Fontaine (t. II, p. 456) : « La troisième [pratique] sera de réciter les psaumes pénitentiaux et les litanies des saints chaque jour ouvrable; et en la place, les jours des fêtes et de dimanche, on récitera le bréviaire sans s'arrêter aux répons, ni aux antiennes, ni aux leçons qu'on aura peine à trouver. On lira aussi l'épître et l'évangile et l'oraison du jour. On conseille d'avoir un missel pour lire en esprit d'oraison la messe en même temps que le prêtre célèbre. » Si, comme on peut le supposer, Pascal cite dans bien des cas d'après le bréviaire, nous aurons peut-être une explication d'un grand nombre de citations « inexactes » de la Vulgate, puisque toute une partie de l'office donne le texte de l'*Itala*.

Jean Dagens.

Joséphine Frencken, religieuse du Sacré-Cœur. *Agnès Arnauld.* Thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté de Nimègue. Utrecht, N. V. Dekker en Van de Vegt en J. W. Van Leewen, 1932. In-8° de 234 pages.

Ce volume ne fait pas double emploi avec l'étude consacrée par Sainte-Beuve à Mère Agnès Arnauld. Le célèbre critique s'est surtout arrêté devant l'activité réformatrice de la religieuse de Port-Royal. Sœur Frencken a surtout étudié les sources et les manifestations de la vie intérieure de cette grande âme. Nous suivons

l'éclosion de sa vocation religieuse, sous l'autoritaire décision d'un père assez intéressé, les diverses étapes que cette novice parcourut avant de se fixer dans l'observance de la règle de saint Bernard, et les diverses méthodes de spiritualité qu'elle pratiqua avant de s'abandonner à la direction de l'abbé de Saint-Cyran. Quand on sait que Mère Agnès a successivement adopté les directions de saint François de Sales, du P. Archange, capucin, de Dom Eustache Asseline, feuillant, du P. Suffren, jésuite, de l'évêque Zamet à partir de 1625, de Bérulle et de ses disciples oratoriens jusqu'en 1633, de l'abbé de Saint-Cyran à partir de 1633 jusqu'à sa mort, on comprend que tant de versatilité ne soit pas l'indice d'une ferme continuité de vues. Mère Agnès cherchait-elle une perfection plus difficile, ou simplement le changement ? De François de Sales à Saint-Cyran, n'a-t-elle pas aperçu l'abîme ou n'a-t-elle pas sû distinguer ces deux âmes, que ne rapprochaient cependant ni la finesse, ni la sûre intelligence des voies mystiques, ni la vraie sainteté ? Quelle erreur fut donc la sienne, et dont Sœur Frencken ne réussit pas à excuser la gravité ! Élue abbesse de Port-Royal en 1636, Sœur Agnès n'a pas reconnu l'imprudence de son choix jusqu'en 1671, où elle mourut, toujours aussi férue d'une doctrine janséniste qu'il semble bien qu'elle ne comprit jamais.

Au reste, son temps de direction de l'abbaye de Port-Royal fut marqué par de douloureux événements. Sainte-Beuve, et après lui, Sœur Frencken les ont soigneusement racontés. Ni l'un ni l'autre n'ont cependant parlé d'un conflit qui s'éleva entre l'abbé de Barcos et Mère Agnès, en 1665, au sujet de l'oraison mentale. Aux côtés de la religieuse se rangèrent l'abbé Guillebert et le grand Arnauld. Qu'advint-il de cette tempête ? Sœur Frencken aurait pu examiner le rôle du P. Desmarez qui paraît avoir été assez actif (Voir *Œuvres* d'Arnauld, t. I (Paris-Lausanne, 1775), p. 547). L'histoire du *Chapelet secret* peut encore servir à fixer les traits de la méthode de spiritualité de Mère Agnès. Il y a là du bérullisme, incontestablement. D'autre part, Sœur Agnès se proclamait en faveur des communions fréquentes, et par là se séparait de l'abbé de Saint-Cyran, devenu vieux, qui enseignait là-dessus des choses bien différentes de ce qu'avait enseigné Saint-Cyran, jeune prêtre. Au total, on a l'impression que cette abbesse, par ailleurs si ferme et si droite, n'a pas réussi à mettre l'unité dans les diverses directions qu'elle a successivement acceptées. Incohérence et malaise doctrinal, qui expliqueront bien des incidents de la vie de Mère Agnès.

Sur les principes de sa direction, Sœur Frencken a écrit d'excellentes pages, qui complètent heureusement l'étude de Sainte-Beuve. On regrette qu'elle n'ait pas consulté une étude à peu près semblable, et qui fut écrite par le grand Arnauld lui-même (*Œuvres*, t. XXIV (1775) : *Image abrégée de l'état et de l'esprit des religieuses de Port-Royal*, p. 1-116).

Joseph Dedieu.

Pierre HUMBERTCLAUDE. *L'Abbé Lalanne, 1795-1879.* Paris, Bloud, 1933. In-12 de 16 pages, 18 francs.

Jean Philippe Auguste Lalanne, après avoir commencé des études médicales, y renonça pour se consacrer à l'enseignement. Il embrassa la vie religieuse dans la Société de Marie que venait de fonder l'abbé Chaminade. Ce fut un véritable précurseur en matière d'enseignement — « écoles normales, écoles professionnelles, enseignement moderne, toutes ces créations du XIXe siècle ont été conçues et réalisées par lui avant que l'État y prît intérêt. »

L'abbé Lalanne a dirigé plusieurs établissements, mais son principal titre de gloire est d'avoir fait du collège Stanislas le premier établissement d'instruction de Paris. La maison était en pleine décadence quand il en accepta la direction en 1855 : en tout 109 élèves et 20 francs 50 en caisse. Acheté par la Société de Marie le Collège devint un collège de plein exercice. L'éducation était confiée aux religieux et l'enseignement donné par des professeurs agrégés de l'Université. Rapidement le Collège se releva. En 1859, il dut refuser des pensionnaires. En 1860, il s'agrandissait de l'hôtel et du parc de la princesse de Belgiojoso. L'école préparatoire fut réorganisée.

Les succès remportés par les élèves au concours général, plus brillants d'année en année, attestèrent les qualités de l'enseignement donné au Collège. Le 24 juin 1871, l'abbé Lalanne céda la place à l'abbé Lagarde, parce que la tâche était devenue trop lourde pour lui. Il alla diriger l'Institut Stanislas de Cannes, qu'il avait fondé en 1866 pour les élèves débiles ou malades. Il consacra les trois dernières années de sa vie à inspecter les établissements d'enseignement secondaire de la Société de Marie. Il mourut à la tâche, en tournée d'inspection, à Besançon, le 23 mai 1879.

Le livre de M. Humbertclaude est d'une lecture aussi agréable qu'instructive. Très documenté, il apporte une contribution intéressante à l'histoire de la pédagogie française du XIXe siècle.

René DELÈGUE.

Pierre HUMBERT. *Pierre Duhem* (Les Maîtres d'une génération). Paris, Bloud et Gay, [1932]. In-16 de 149 pages, portrait.

Pierre Duhem, à qui ce volume est consacré, a éminemment droit au titre de maître; non pas que toutes ses initiatives aient été suivies ni toutes ses idées adoptées, mais il a eu le rare bonheur de rapprocher deux disciplines et de faire jaillir de ce contact une lumière nouvelle et féconde. Physicien, il a conçu l'idée originale de justifier les lois physiques, représentations commodes et provisoires selon lui, par l'examen des théories auxquelles s'étaient ralliées les générations précédentes. Il a été ainsi amené à dépenser une grande partie de son activité à l'histoire de la physique. Ce scientifique s'est plongé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, ce qu'une forte préparation humanistique, avec la connaissance de la langue latine et de l'histoire

lui permettait. C'est par là, car ses innovations en physique et en mathématiques échappent à notre domaine, qu'il nous intéresse. Il a éclairé certains aspects de la pensée médiévale d'un faisceau lumineux et donné la main à ceux qui, sur le terrain philosophique, remettaient en valeur et même en vogue les constructions intellectuelles élaborées par cette époque trop décriée.

C'est dans la prétendue « nuit » du Moyen Age que Duhem a cherché et trouvé plus d'un précurseur de la science moderne. Il a démontré, par exemple, que le principe le plus important de statique, celui des travaux virtuels, a été posé par un énigmatique personnage du XIIIe siècle, Jordanus de Nemore, dont les travaux ont été transmis à Galilée à travers les étonnantes recherches de Léonard de Vinci et les plagiats de Cardan. Un autre problème de statique, celui du centre de gravité, avant d'être résolu par Torricelli, disciple de Galilée, l'avait été par Albert de Saxe au XIVe siècle, autre source de Léonard. Quant à la dynamique, après que la condamnation d'Aristote par l'évêque de Paris, Étienne Tempier, lui eût laissé le champ libre en la débarrassant des erreurs de ce philosophe antique, elle reçut d'un philosophe du XIVe siècle, Jean Buridan, célèbre par ailleurs, qui la nomma *impetus*, sa notion fondamentale, celle de l'énergie cinétique ou force vive de Leibniz. Nicole Oresme, autre français du temps de Charles V, devança Copernic quand il enseigna que la terre était mobile, Descartes quand il posa les principes essentiels de la géométrie analytique et Fernat quand il entrevit certaines propositions élémentaires du calcul infinitésimal. Buridan et Oresme pressentirent la loi de la gravitation; ils comparaient le mouvement du monde à celui d'une horloge et croyaient à des lois régissant la nature.

La mécanique céleste a fait l'objet du plus gros ouvrage de Duhem, *le Système du monde, histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, que la mort a interrompu après le septième tome qui traitait de la physique parisienne au XIVe siècle.

Par des traits bien choisis, M. Humbert a fait revivre la figure attachante du professeur de l'Université de Bordeaux qui décéda le 14 septembre 1916. A ce moment, quelques pages lui furent consacrées par divers écrivains, notamment par M. Édouard Jordan, professeur à la Sorbonne, qui avait été son ami. On en retrouve de substantiels extraits dans le présent ouvrage auquel elles ajoutent leur valeur. M. Humbert a d'ailleurs élégamment exposé un sujet qu'il était difficile de mettre à la portée des lecteurs. Il aidera le public studieux à reconnaître tout ce qui est dû à l'effort génial de Pierre Duhem.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Marguerite-Marie Vaussard. *Charles de Foucauld, maître de vie intérieure*. Juvisy, éditions du Cerf, 1933. In-16 de 237 pages, 15 francs.

Mme Vaussard n'a pas eu le projet de faire oublier le livre de

M. René Bazin. Mais il ne faut pas que le sous-titre nous induise en erreur. Elle ne s'est pas bornée à l'étude des écrits spirituels du P. de Foucauld, elle nous a donné une biographie complète de ce grand Français. Depuis le livre de René Bazin ont été publiés plusieurs documents inédits, notamment une lettre de Charles de Foucauld au comte de Castries au sujet de sa conversion. Avec un grand talent descriptif, Mme Vaussard a fait revivre devant nous l'inquiétant hussard de Saumur, l'explorateur du Maroc, le frère convers de Palestine, l'ermite du Hoggar. Charles de Foucauld fut massacré le 1er décembre 1916, le même jour où les marins français à Athènes étaient victimes d'un guet-apens. Peu d'années après, il devait être rejoint dans une mort tragique par son fidèle ami, le général Laperrine. Malgré sa défense formelle, le corps de Charles de Foucauld fut transporté à El-Goléa en vue de son procès de béatification. Ainsi après la mort, il dut encore obéir. Cette congrégation dont il avait tracé les règles et qu'il ne put former de son vivant, semble naître maintenant sous nos yeux; elle trouvera dans la vie africaine de Charles de Foucauld de magnifiques exemples à suivre et une méthode d'action vis-à-vis de nos sujets musulmans.

Paul Deslandres.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

A. D. Poirier. *L'Institut des Ursulines de Jésus* (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey et Ané, 1932. In-12 de 156 pages.

En 1802, M. Louis Baudouin (1765-1835),, curé de Chavagnes dans le Bocage vendéen, accueillit dans sa paroisse, une ancienne religieuse hospitalière, Mme Saint-Benoît, avec plusieurs compagnes. Ces personnes voulaient embrasser la vie religieuse et se vouer en même temps à l'instruction des petites filles de la Vendée pour les préparer à devenir un jour des mères chrétiennes. Mme Saint-Benoît, née Charlotte-Gabrielle Ranfray (1755-1829), ouvrit bientôt une école à Chavagnes, à laquelle les jeunes Vendéennes accoururent nombreuses. Dirigées par M. Baudouin, les religieuses virent leur nombre s'accroître rapidement et les fondations d'écoles se multiplier. Approuvée provisoirement en 1806 et définitivement par une ordonnance royale du 28 mai 1826, la congrégation des Sœurs de Chavagnes, dites Ursulines de Jésus, essaima rapidement de la Vendée dans les départements voisins. En 1834, le nouvel institut fonda sa première maison à l'étranger, à Edinbourg en Ecosse, puis il y eut d'autres fondations en Angleterre, en Irlande, en Espagne, au Canada, etc. La tourmente de 1903 fit disparaître de nombreuses maisons en France, mais comme la congrégation se vouait aussi aux œuvres hospitalières, elle put se relever rapidement et même faire reconnaître officiellement son caractère hospitalier en décembre 1912. L'institut, approuvé définitivement par Rome le 16 juillet 1914, reçut l'approbation de ses constitutions le 7 juin 1926.

M. l'abbé Poirier, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, nous a déjà donné une biographie détaillée de la fondatrice, *la Révérende Mère Saint-Benoît* (Tours, Mame, 1914). Il raconte dans ce nouvel ouvrage l'histoire de l'institut des Ursulines sous la Mère Saint-Benoît, de 1802 à 1829, pour exposer ensuite l'esprit et la règle de la Congrégation. La dernière partie montre l'histoire et l'expansion des Ursulines de Jésus jusqu'en 1903; l'histoire des trente dernières années est très brièvement résumée dans l'épilogue. L'ouvrage, orné de dix portraits et gravures, « va grandir encore, comme écrit M. René Bazin dans la préface, le nom des humbles servantes de Dieu, les Ursulines de Chavagne. »

G. Allemang.

HISTOIRE LOCALE

Michel Le Grand. *Saint-Sever* (Villes du Sud-Ouest). Hossegor (Landes), D. Chabas, 1933. In-12 carré, 56 pages, 4 francs 50.

Petite monographie où sont évoqués l'histoire de la ville, les personnages qui l'ont illustrée, ses curiosités artistiques, la vie sociale et économique, finalement le tourisme. Résumé sans doute, qui n'apprendra rien à ceux qui savent, encore que l'auteur a renouvelé maintes fois sa documentation à l'aide de pièces inédites tirées des Archives départementales dont il a le dépôt.

V. C.

E. Griffe. *L'Intervention de la papauté dans la nomination des évêques de Carcassonne au* XIII*e siècle* (Extrait de la *Semaine religieuse de Carcassonne*). Carcassonne, imprimerie L. Bonnafous, 1932. In-8° de 12 pages.

Dans cette petite plaquette M. l'abbé Griffe étudie avec une érudition solide les diverses interventions pontificales qui se sont produites au XIII*e* siècle dans la nomination des évêques de Carcassonne et qui annoncent pour les chapitres la fin du droit d'élire les évêques. La première de ces interventions a lieu à l'occasion de la lutte contre les Albigeois. D'autres se produisent, provoquées par des divisions au sein du Chapitre. La dernière élection épiscopale faite par le chapitre de Carcassonne fut celle de Pierre de Roquefort, en l'an 1300. A la mort de celui-ci, la forte centralisation réalisée par les papes français d'Avignon dans la collation des bénéfices ecclésiastiques était déjà commencée et Jean XXII fit savoir aux chanoines de Carcassonne qu'il se réservait le droit de leur donner un évêque.

J.-B. Sabrié.

Mgr Jérôme. *Nicolas de Ludres, découverte de son tombeau à la cathédrale de Nancy* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1930-1931). Nancy, 1931. In-8° de 11 pages.

Cette savante petite notice a été écrite à l'occasion de la découverte récente, dans une chapelle de la cathédrale de Nancy, d'un coffret contenant les restes d'un grand seigneur lorrain, Ni-

colas de Ludres. Né vers 1464, ce personnage eut une brillante carrière militaire. En 1509, il prit part avec Louis XII à une expédition contre les Vénitiens. Sa troupe se distingua à la bataille d'Agnadel et il fut fait chevalier par le roi lui-même sur le champ de bataille, peut-être en présence de Bayard. Il se fit encore remarquer par ses qualités militaires, lors de la redoutable insurrection des Rustauds qui faillit ruiner la Lorraine. Mgr Jérôme souhaite avec raison qu'une inscription rappelle la mémoire du vaillant chevalier qui fait si grand honneur à sa province.

J.-B. Sabrié.

Émile Gabory. *Les Bourgeois dans la tempête. Le voyage à Paris des cent trente-deux nantais.* Paris, Perrin, 1933. In-16 de VIII-309 pages, illustré, 18 francs.

L'historien, toujours admirablement informé et toujours habile, de l'épopée vendéenne raconte aujourd'hui les vicissitudes d'un drame social, l'écrasement de la bourgeoisie de Nantes par la persécution terroriste, le procès des cent trente-deux nantais (dont beaucoup venaient d'autres villes), expédiés à pied devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. L'affaire ne touche guère à l'histoire ecclésiastique, sauf par la personnalité de cinq de ces malheureux : un bénédictin, trois minimes et un chanoine; les autres étaient tous des négociants, des médecins, des gens de loi ou d'affaires. Mais la « tempête » terroriste agita trop profondément le pays pour qu'on puisse négliger cet ouvrage anecdotique, d'ailleurs excellent.

H. Waquet.

VARIÉTÉS

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de Mgr Baudrillart, continué par A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fascicules XXXV-XXXVI : *Basile I-Bavière.* Tome VI, col. 1089-1626. Paris, Letouzey et Ané, 1932. In-4°.

Parmi les articles qui, dans ces fascicules, concernent la France, les plus importants sont consacrés à des laïcs : les deux Baudouin empereurs latins de Constantinople, les cinq Baudouin rois de Jérusalem, Baudouin V comte de Hainaut. A l'exception de ce dernier, traité par Fr. Baix, M. L. Bréhier s'est chargé de tous les autres; il l'a fait avec ses qualités ordinaires et sa connaissance approfondie de l'Orient latin. On a regret à le dire, à cause de la valeur des articles; mais n'est-il pas vrai que c'est beaucoup donner — 44 colonnes — à des sujets qui, par bien des côtés, débordent l'histoire et la géographie ecclésiastiques ?

Les noms de lieux ne sont que des noms de prieurés ou de toutes petites abbayes. Ceux de personnes ne sont pas de premier plan. Toujours une foule d'archevêques et d'évêques. A remarquer Thomas Basin, l'évêque de Lisieux et historien de Charles VII et Louis XI, par P. Calendini, le théologien protestant Jacques

Basnage par G. Loirette, les Gérard, Jacques, Milon et Nivelon de Basoches, évêques de Noyon ou de Soissons au xiiie siècle, par M. Lecomte, Dom Philippe Bastide, le fameux adversaire de Mabillon, par P. Séjourné, Mgr P. Batiffol par J. Rivière, François Baudouin, jurisconsulte et théologien, professeur à Bourges au xvie siècle, par J. Dedieu, Baudry de Bourgueil, archevêque de Dol et poète latin, par L. Bréhier, Mgr Baunard, recteur de l'Institut catholique de Lille, par L. Mahieu, le casuiste Bauny, par R. Brouillard, le cardinal Louis-François de Bausset par P. Calendini, l'abbé Bautain par J. Dopp[1].

En général il y a surtout à louer, comme d'habitude. Aussi la surprise est-elle un peu vive quand on lit, à propos d'un personnage du xive siècle : « en février 1337 il est à Rome, où le pape Benoît XII l'accueille avec une grande distinction et l'autorise à assister... à plusieurs consistoires tenus au Vatican ».

H. Waquet.

Mgr Grente. *Œuvres oratoires et pastorales.* Tome VI. Paris, Beauchesne, 1932. In-8° de 319 pages.

Mgr Grente, l'éloquent évêque du Mans, vient de nous donner le sixième volume de ses *Œuvres oratoires et pastorales,* qui, nous l'espérons, sera suivi de beaucoup d'autres encore. Les sujets traités offrent la plus grande variété. Ce sont des discours prononcés à l'occasion de quelque centenaire ou de quelque solennité, comme le jugement de Poitiers sur Jeanne d'Arc, les jubilés de Notre-Dame du Bon-Secours, le 13e centenaire de l'abbaye de Jouarre, la bénédiction des cloches de Notre-Dame de la Couture, des instructions adressées au clergé ou aux fidèles du Mans sur « les bulletins paroissiaux » ou « une menace à la liberté de l'enseignement ». On y remarquera les mêmes qualités que dans les volumes précédents, une grande distinction de pensée, une grande souplesse de style, un grand art dans l'évocation du passé. On lira avec un plaisir particulier le discours prononcé par Mgr Grente à la séance solennelle de rentrée de l'Université catholique d'Angers, sur « le ministère de la pensée ». L'orateur y exalte éloquemment le noble labeur auquel sont voués les maîtres de notre enseignement supérieur et y montre avec force combien ce ministère, qui paraît se perdre dans les hauteurs de la spéculation, est utile, nécessaire même à l'apostolat chrétien, même le plus humble.

Le VIe volume des *Œuvres oratoires et pastorales* est suivi d'une table qui permettra la consultation facile des six volumes parus. Et c'est une pratique qu'il faut souhaiter de voir se répandre.

J.-B. Sabrié.

1. A ajouter à la bibliographie : la *Correspondance de M. Le Pappe de Trévern* (1816-1839), publiée dans le *Bulletin diocésain* de Quimper en 1917-1918; il est beaucoup question de Bautain.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres... de l'Aveyron.
Tome XXXI (années 1927 à 1930). Rodez, impr. Carrère, 1932.

L. Roques : *le « Testament clos » du conventionnel François Chabot, ex-capucin du couvent de Rodez (20 février 1791)*, p. 5-18. Cette publication complète l'ouvrage consacré à François Chabot par M. de Bonald (Paris, 1908).

H. Brunet : *Installation de la loge « la Parfaite-Union » (3 août 1789)*, p. 18-22. Analyse du procès-verbal d'installation de la loge maçonnique de Rodez. L'orateur de cette loge est le capucin François Chabot, lequel ne déclara vouloir quitter son couvent que le 27 mars de l'année suivante.

H. Bousquet : *Quelques aperçus sur l'histoire de l'abbaye de Conques*, p. 23-42. Simple résumé.

C. Couderc : *Jordan Catala, évêque de Quilon (1329)*, p. 166-173. Notice sur ce missionnaire, originaire de Sévérac-le-Château, d'après les travaux de Charles-Victor Langlois, Mgr Angelo Mercati et M. Henri Cordier. — : *Armand de Belzever, Frère-Prêcheur* (xive *siècle*), p. 207-213. Étude tendant à prouver que ce personnage est bien originaire du Rouergue, comme le pense M. Antoine Thomas. — : *Étienne Barton, abbé de Conques*, p. 255-261. Histoire de la nomination de cet abbé dont la charge fut l'objet de compétitions et de contestations sans fin (xv s.).

Capitaine Charrier : *Un Fontenay méridional : le Loc-Dieu*, p. 263-269. Publication, précédée d'une courte notice, de l'état des biens et revenus de l'abbaye de Loc-Dieu, dressé en 1766, par Dom Sauvage, prieur. La communauté ne comprenait alors que 3 religieux, y compris le prieur.

B. de Gaulejac : *l'Ordo de François d'Estaing*, p. 323-328. Notice sur le premier ordo, propre au diocèse de Rodez, imprimé à Toulouse en 1531, et découvert dans une reliure de registre notarial.

B. Combes de Patris : *la Loge maçonnique de Rodez en 1816*, p. 355-359. Publication de documents relatifs à la dissolution de la Loge de Rodez, ordonnée en 1816, par le gouvernement de la Restauration.

Revue historique du Rouergue.
Tome VI, 1932-1933. Rodez, Imprimerie catholique.

Fr. Hermet : *les Bénéfices du diocèse de Vabres avant 1789* (suite). Notices sur les paroisses de *Saint-Pierre de Bétirac, Saint-Amans de Lizertet, Saint-Sever, Saint-Martin de Turripi, Mounès, Camarès, Saint-Pierre d'Issis, Prugnes et Faragous, Ouyre, Gissac, Brusque, Fayet*. Chaque notice renseigne sur l'histoire et l'archéologie tant civile que religieuse.

P. Verlagnet : *Notice sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire* (suite). IV. *Prêtres déportés sous le Directoire*. Ils sont au nombre de seize. Fin de cette étude très intéressante, qui précise nombre de points peu connus de l'histoire religieuse de la Révolution. — : *Collation de bénéfices* (pour le diocèse de Rodez) (suite), *passim* (à suivre). Résumé des collations faites sous l'épiscopat de Mgr

de Voyer de Paulmy, de 1670 à 1679. — : *les Dernières vêtures et professions cisterciennes en Rouergue* (1730-1786), p. 183-185, 208-211 (à suivre). Au XVIIIe siècle, l'abbaye de Bonneval, en Rouergue, servit de noviciat aux abbayes cisterciennes de la région (Rouergue, Quercy, etc.). Il y eut, de 1730 à 1786, pour seize de ces maisons, 82 vêtures et 68 professions; 11 novices quittèrent l'habit pour raisons de santé ou autres.

L. Rigal : *Histoire des évêques de Rodez, par Antoine Bonal* (suite), *passim* (à suivre). Notices concernant les évêques qui siégèrent depuis saint Dalmas jusqu'à Mangafredus (986).

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.
Tome LIII. Cahors, 1932.

A. Foissac : *Prise du château de la Popie à Saint-Cirq en 1437*, p. 38-42, 253-260. Récit intéressant à cause des us et coutumes du XVe siècle.

F. Galabert : *les Dîmes inféodées de Monteils au XIIIe siècle*, p. 43-45. Certains nobles, possesseurs de dîmes qu'ils ne restituaient pas, recourent au Saint-Siège pour légitimer leurs possessions. — : *les Routiers en Quercy, 1420-1437*, p. 187-188. Exactions sur les paysans de la part de routiers marchant sous la bannière de Rodigo de Villandraut, comte de Ribadieu.

J. Depeyre : *Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise autour de 1500* (fin), p. 46-61, 153-170. Tableau chronologique de la construction de quelques édifices (églises, chapelles et châteaux) à la décoration desquels concourent des motifs d'ordre héraldique, d'intention symbolique et autres; étude des causes de l'emploi de ces motifs.

E. Sol : *Dans la Tourmente révolutionnaire* (suite), p. 62-109, 171-186, 273-284. Arrestation et mise en réclusion des prêtres réfractaires, en vertu des décrets de mars et d'avril 1793. Le rôle des représentants en mission Taillefer, Paganel et Bô. L'exercice de la Justice révolutionnaire (Tirage à part, chez Auguste Picard).

J. Calmon : *Essai de bibliographie du département du Lot* (suite), p. 137-152, 285-300. Travail destiné à rendre de précieux services.

Irague : *le Cinquantenaire de la mort de Gambetta*, p. 213-252. Souvenirs cadurciens sur Léon Gambetta et sa famille : les premières études se firent à l'Institution des Petits Carmes de Cahors dirigée par les R. P. des Sacrés-Cœurs de Picpus, eu Petit Séminaire diocésain de Montfaucon.

L. de Valon : *Pierre de Valon, lieutenant du sénéchal, chancelier du comte d'Armagnac, évêque de Lectoure (1383-1426)*, pagination particulière 1-36.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.
Tome XLII. Cahors, 1932.

E. Sol : *l'Évêque Siméon-Étienne de Popian (1601-1627)*, p. 218-226, 235-238, 244-250. Essai infructueux d'une réforme du clergé. — : *le Prédécesseur du vénérable Alain de Solminihac sur le siège épiscopal de Cahors* (Pierre Habert), p. 420-422, 442-446. Le prélat ne résida pas suffisamment dans son diocèse pour opérer la réforme qu'il projetait. — : *le Successeur et ami de V. Alain de Solminihac* (Nicolas de Sevin), p. 632-638, 648-650, 693-697. Lutte contre le Jansénisme.

E .Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LVIIII, 1931. Montauban, imprimerie Forestié.

Chanoine Galabert : *le Troubadour Raymond Jourdain*, p. 27-34. Courte note concernant la personne, d'ailleurs peu connue, du grand troubadour vicomte de Saint-Antonin, sa parenté et ses amis, — ce qui « nous permet de conclure que, dans le bourg de Saint-Antonin, au XIIe s., ne régnait pas cette ignorance dont on gratifie souvent nos ancêtres ».

Abbé Taillefer : *Saint-Quintin. Quelques notes historiques*, p. 47-65. Saint-Quintin est une petite paroisse de 213 habitants, comprise dans l'étendue actuelle de la commune de Cazes-Mondenard. L'église ne possède guère comme curiosité qu'une cloche de 1500. Tout à côté est une fontaine miraculeuse sous le vocable de saint Jean-Baptiste, à la fête duquel il y eut longtemps un pèlerinage fréquenté. A la suite de la liste des recteurs, curés, prieurs, M. T. a dressé une courte chronique de la petite paroisse (1470-1817). Enfin, viennent deux pages sur le prieur Ant. Devès, déporté durant la Révolution.

Chanoine Galabert : *Saint-Antonin. La vie à l'intérieur du monastère*, p. 67-92. Étude pleine de détails intéressants et parfois savoureux sur la vie des chanoines réguliers de Saint-Antonin, soumis par Urbain II, en 1091, à la règle de saint Jérôme et de saint Augustin. Le monastère relevait directement de Rome. A l'époque de l'hérésie cathare, il souffrit beaucoup, et les chanoines furent molestés aussi bien par les croisés que par la population très manichéenne. Le prieur-mage était élu, mais il arriva souvent qu'il fut désigné directement par le pape. Il était en même temps official, et avait des pouvoirs très étendus, notamment sur les prêtres desservant les paroisses du ressort, — d'où des difficultés fréquentes avec l'évêque de Rodez. Malgré les vicissitudes du temps, les chanoines, — qui de 18 descendirent à 12, au XVe siècle — gardèrent la régularité jusqu'au premier quart du XVIe siècle, où la plupart d'entre eux abandonnèrent le monastère pour aller mener en ville une vie scandaleuse. La Réforme ruina l'établissement : plusieurs chanoines furent massacrés en 1562 et 1572. La ville était aux protestants. La période de réorganisation fut longue et troublée. En 1661 seulement, commençait avec les Génovéfains la nouvelle vie du monastère.

V. Malrieu : *Notes sur quelques cahiers inédits des doléances du Tiers-État de Rivière-Verdun*, p. 115-120. Quelques indications, non sur le fond des cahiers — récemment retrouvés —, mais sur certains détails et résultats des opérations électorales.

Recueil de l'Académie de Montauban.
2e série. Tome XLI, année 1931. Montauban, imprimerie Forestié.

S. Canal : *Études démographiques sur le Tarn-et-Garonne*, p. 53-114. L'évolution démographique, depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours, est étudiée dans huit cantons — ce qui, avec les monographies antérieures, porte le total à 12. Les statistiques, utilisées abondamment, et commentées à la lumière des caractéristiques économiques et morales de chaque canton, font ressortir partout une diminution continue, surtout par les effets de la dénatalité, aggravés ou atténués suivant que l'exode rural — qui porte surtout sur les éléments jeunes — fait sentir plus ou moins son action sur l'indice de nuptialité. Le taux de diminution, depuis cent ans, dans les cantons exclusivement ruraux, varie de 38 à 60 %.

S. Canal.

LOT-ET-GARONNE

Revue de l'Agenais. 59e année, 1932.

LEBÈGUE : *les Églises et les couvents de Nérac à travers les âges*, p. 3-11. Emplacement qu'ils occupaient avant la Révolution.

Abbé CARBONNEL : *Un tableau de J.-B. Despax (1710-1770) dans la chapelle du Lycée des jeunes filles d'Agen*, p. 37-48 (pl.). Ce tableau, attribué jusqu'ici à l'école espagnole, est en réalité de J. B. Despax de Toulouse, qui le signa en 1757.

R. MARBOUTIN : *l'Église de Saint-André de Carabaisse près de Tournon et ses peintures*, p. 71-81 (pl.). Histoire et description archéologique d'une charmante église de campagne. — : *N.-D. de la Molo et les œuvres d'art de l'église de Lauzun*, p. 205-219 (pl.). Histoire et description de plusieurs objets d'art, appartenant jadis à un monastère de Récollets.

Jacqueline CHAUMIÉ : *Sauvagnas et le temple de Breuil et ses dépendances, 1235-1550*, p. 123-153, 257-279. Suite d'une thèse de sortie de l'École des chartes sur deux commanderies de l'ordre de Malte.

Ch. CAMBON : *la Justice révolutionnaire à Agen, 1793-1794*, p. 280-296. Historique des tribunaux établis par la Révolution, qui firent quelques victimes ecclésiastiques.

J. R. MARBOUTIN.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome LIX. Périgueux, 1931.

J. CLÉDAT : *Un Lourdes égyptien*, p. 60-64. Menas, en Égypte; son pèlerinage et diffusion en Occident des ampoules de saint Menas, dont le musée du Périgord conserve un spécimen.

G. CHAPGIER-LABOISSIÈRE : *Guillaume Gontier de Biran, subdélégué de Bergerac* (1743-1766), p. 189-200. Son rôle dans les affaires religieuses, surveillance des protestants, réparation et entretien des églises. On trouvera au cours de cette étude, sous les rubriques de l'instruction publique (p. 201-206), de l'industrie (p. 206-214) et de la bienfaisance (p. 255-261), quelques indications sur l'action du clergé local.

Dr L'HONNEUR : *les Chapiteaux de l'église de La Valade, canton de Monpazier*, p. 181. Spécimens d'art roman local (avec planche).

G. LAVERGNE : *Notes toponymiques : Le Bourdeix et Badeix*, p. 233-235. Badeix (comm. de Saint-Estèphe, arr. de Nontron), où fut un prieuré de l'ordre de Grandmont, paraît être la déformation de *Boscum Ageduni*.

J. MAUBOURGUET : *A propos de la cathédrale de Sarlat*, p. 279-282. Notes critiques sur la monographie de cet édifice, insérée dans le *90e Congrès archéologique de France* (Périgueux, 1927).

G. LAVERGNE.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.
56e année, 1932. Dax, H. Labèque.

L'abbé J. LACOUTURE : *Constitution civile du clergé dans les Landes* (suite), p. 75-84. Un sous-titre précise le sujet de cette étude : *le District de Tartas et le Directoire du département dans les premiers mois de 1792*. L'auteur est un spécialiste en la matière. Sa thèse sur *le Mouvement royaliste dans le sud-ouest* (1797-1800), lui a valu récemment le titre de docteur ès-lettres. — : *Saint-Barthélemy au Moyen Age et sous*

l'Ancien Régime, p. 32-44, 104-108. Saint-Barthélemy, commune du département des Landes, possédait très anciennement une église et un prieuré de moines, sur lesquels l'auteur nous donne des renseignements peu connus.

L. Dufourcet : *Quelques documents sur l'abbaye de Cagnotte*, p. 111-132. L'abbaye bénédictine de Cagnotte serait du IXe siècle.

P. Coste.

GIRONDE

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux. Tome XLV, 1932. Bordeaux, Bière.

A. Bontemps : *l'Église de Barsac*, p. 11-17. Contrairement à l'opinion admise jusqu'ici, en particulier par J. A. Brutails, l'église de Barsac serait, dans son ensemble, un monument du XVIe siècle; seraient seuls du XVIIIe siècle le clocher, la partie supérieure de la façade et les portes; il n'est question ici, bien entendu, que du gros œuvre et non de la décoration intérieure qui est du XVIIe siècle.

C. de Mensignac : *Médaillon religieux de la fin de la Renaissance employé dans l'obstétrique*, p. 18-28. Description de cette relique très populaire dans la région de Bordeaux aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, quand il s'agissait de procurer aux femmes enceintes une heureuse délivrance; préjugés relatifs à la grossesse; rôle des *Agnus Dei* et autres reliques en vogue dans le sud-ouest de la France.

Tome XLVI, 1932.

A. Nicolaï : *la Villa gallo-romaine de Pontius Léontius* (*Burgus*), p. 1-23. Essai de reconstitution de cette villa fameuse, d'après le texte de Sidoine Apollinaire qui, y ayant été l'hôte de Pontius Leontius, l'a célébrée dans une de ses épîtres familières qu'affectionnaient les poètes de la décadence latine ; détermination de son emplacement au lieu dit *Les Gogues*, près de Bourg-sur-Gironde, où subsistent des restes importants d'un édifice gallo-romain qui paraît bien avoir été la villa de Pontius Leontius.

Général Soulé : *Richon de La Roudière*, p. 24-34. Récit vivant et très attachant d'un des plus remarquables épisodes de la Fronde bordelaise : le siège et la prise du château de Vayres, vaillamment défendu par Richon de La Roudière, commandant en chef des compagnies bordelaises, contre l'armée royale du maréchal de la Meilleraye, en 1650.

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome XXIV, année 1931. Bordeaux, Féret.

E. Lablénie : *la Vie poétique de Pierre de Brach* (fin), p. 19-25. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVII, 1931, p. 530.

R. Biron : *les Doyens du Chapitre métropolitain de Bordeaux*, p. 49-60, 111-122. Notes biographiques sommaires sur les quarante-six doyens de Saint-André, depuis Boson (entre 1059 et 1086) jusqu'à Michel de Majance de Camiran, doyen du chapitre et vicaire général de Mgr de Cicé en 1789. Contribution importante à la *Gallia*.

R. Biron : *le Prieuré bénédictin de Saint-Florent de Castillon*, p. 193-205. Un des trois prieurés que possédait dans le département actuel de la Gironde l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, créé en 1060 par le vicomte de Castillon, Olivier. Le prieuré cessa d'être régulier et tomba en commande vers l'an 1500. Liste des prieurs, avec notes biographiques sommaires, de la fin du XIIIe siècle à 1792.

Tome XXV, année 1932.

F. Randier : *les Orgues et les organistes de l'église Notre-Dame de Bordeaux, du* XVIIe *siècle à nos jours*, p. 24-34, 66-75. Quelques mots sur l'orgue construit par Jean Haou, livré le 8 novembre 1663; description du buffet de l'orgue de 1782, construit par l'allemand Schmidt; nomenclature des jeux; adaptation du levier Barker en 1842; améliorations apportées depuis lors.

A. A. Michelot : *le Premier cimetière des protestants à Bordeaux*, p. 86-88. D'après deux délibérations de la jurade du mois de mars 1581, il paraît bien avoir été établi sur l'emplacement actuel du Théâtre Français et des rues qui l'encadrent, par conséquent à proximité du mur fermant la ville à l'ouest.

A. Lewden : *Villegouge*, p. 55-65, 109-119, 156-168 (à suivre). Monographie de cette petite commune du Libournais, pour laquelle les documents religieux ont été abondamment utilisés. Villegouge était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye; plus tard il fut uni aux Minimes de Blaye. Villegouge sous la Révolution et à l'époque moderne.

E. V. E. Teixeira de Mattos : *les Frères et sœurs du chanoine théologal Jérôme Lopès* (1617-1694), p. 135-136. Identité démontrée des frères, sœurs et beaux-frères du théologal avec des personnages notoires de la communauté israélite portugaise d'Amsterdam.

Nota. — Le tome XXV se termine par une table générale très complète des vingt-cinq premiers volumes.

Bulletin hispanique.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 4e série, t. XXXII, 1930.

Hayward Keniston : *A fifteenth Century treatise on education by bishop Roderius Zamorensis*, p. 193-217. Biographie de Rodrigo Sanchez de Arevalo, évêque de Zamora, né en 1404, mort en 1470; publication nouvelle de son court traité d'éducation intitulé *De arte, disciplina et modo alendi et erudiendi filios, pueros et juvenes*, inspiré de Plutarque Quintilien et saint Jérôme.

Marcel Bataillon : *Du nouveau sur J.-L. Vivès*, p. 97-113. A propos de la publication des *Literae virorum eruditorum ad Franciscum Craneveldium* (1522-1528), éditées à Louvain par Henry de Vocht en 1928, dont M. Bataillon signale la perfection érudite. Notes sur le séjour de Vivès dans les Pays-Bas espagnols, particulièrement à Bruges, et en Angleterre; sa liaison épistolaire avec le jurisconsulte Cranevelt, conseiller au Parlement de Mechlin; importance de cette correspondance d'un disciple d'Érasme pour l'étude de l'humanisme avant la séparation de la Renaissance et de la Réforme.

Robert Avezou : *Un prince aragonais, archevêque de Tolède au* XIVe *siècle, D. Juan de Aragon y Anjou*, p. 326-371. Il était fils du roi Jaime II d'Aragon et de sa deuxième femme Blanche d'Anjou; né en 1301, il fut candidat au siège de Tarragone à quinze ans, devint abbé de Monte Aragon et, en 1319, il succéda à D. Gomez Guttierrez comme archevêque de Tolède. Constance, une de ses sœurs, avait épousé quelques années plus tôt l'infant de Castille D. Juan Manuel, neveu d'Alphonse X et tuteur du jeune roi Alphonse XI, mariage qui marqua une nouvelle étape dans le rapprochement entre les deux royaumes de Castille et d'Aragon. L'archevêque de Tolède, en butte à l'hostilité de l'infant D. Juan Manuel, songea un moment à se faire transférer à Rouen; malgré son jeune âge il avait acquis de solides connaissances religieuses et écrit un traité à l'usage des clercs et des fidèles; il mourut en 1334. G. Loirette.

GERS

Revue de Gascogne.

Nouvelle série, tome XXVII. Auch, 1932.

J. Camoreyt : *Église Sainte-Marie du Bédat*, p. 71-84, 125-140. Notes archéologiques et historiques sur l'église de Loubédat, diocèse d'Auch.

Chan. de Castelbajac : *les Ursulines du couvent de Saint-Joseph*, 1675-1790, p. 26-33. Histoire, d'après le cartulaire du Chapitre des Sœurs conservé à peu près complet, de ce second monastère d'Ursulines fondé à Auch sous l'épiscopat de Mgr de La Mothe Houdancour et filiale du premier monastère fondé cinquante ans plus tôt par l'archevêque Léonard de Trapes.

A. Clergeac : *les Statuts de la confrérie de la Sainte Trinité, de la Sainte Vierge et de saint Nicolas de Fleurance*, p. 169-172. Copie authentique faite en 1636. Ces statuts avaient été confirmés par Guillaume de Flavacour, archevêque d'Auch, le 12 décembre 1336 et une première fois par Amanieu d'Armagnac qui occupa le siège d'Auch de 1268 à 1318. Ils remontent donc au XIIIe siècle. — : *Une lettre inédite de Mgr de Montillet, archevêque d'Auch*, p. 187-188. Elle a trait aux préparatifs matériels de l'Assemblée provinciale du clergé du 27 avril 1758 que l'archevêque, alors à Rochefort, ne pouvait présider.

J. Clermont : *Joseph Carde, curé constitutionnel d'Aubiet et de Touget*, p. 193-206. Histoire d'un curé rouge, actif, opiniâtre et dévoué jusqu'à la fin à l'idéal de la Révolution. Chassé de la cure d'Aubiet en 1793, il passa à Gimont les sombres jours de la Terreur et, en 1796, s'installa comme curé constitutionnel à Touget (à suivre).

A. Degert : *Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch*, p. 43-47, 116-121. Dans ce fragment de sa biographie, l'auteur traite de la reconstitution par Armanieu du patrimoine de son église, de son rôle comme seigneur féodal et des coutumes octroyées aux communes, de ses rapports avec le roi d'Angleterre.

J. Lestrade : *l'Abbé D. de Binos et le serment de haine à la royauté*, p. 183-184. L'abbé de Binos ne le prononça pas parce qu'il était en ce moment en pays étranger.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers.

XXXIIIe année. Auch, 1932.

Chan. de Castelbajac : *Achat d'un terrain pour la fondation des Frères Mineurs Franciscains et fondation du monastère* [d'Auch], p. 134-138. Acte de fondation d'après une copie. Ce monastère fut fondé en 1255 par Géraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac. — : *Liste des fondations du couvent des Frères Mineurs Cordeliers d'Auch aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, p. 235-246. Il s'agit de trente titres de fondations de messes et obits dont le plus ancien remonte à 1491 et le plus récent à 1629.

Baron Adrien Perez et abbé Daugé : *Nomenclature de prêtres, religieux et religieuses de la famille Daignan du Sendat*, p. 277-283. Cette nomenclature est établie d'après la généalogie manuscrite de l'abbé Joseph Guillaume Orens Daignan du Sendat mort en 1807. Elle sera très utile pour l'identification des nombreux Daignan qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, jouèrent à Auch un rôle ecclésiastique important, soit comme chanoines de la métropole, soit comme vicaires généraux et archidiacres.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XXVII, 1932, Tarbes.

A. Lafforgue : *les Droits des seigneurs de Bigorre* (suite), p. 24-30, 55-56, 88-95, 141-158, 175-189.

J. Francez : *Travaux d'art exécutés dans l'église de Luby*, p. 57-60. Il s'agit d'un contrat entre sculpteurs doreurs, consuls et marguilliers pour l'exécution d'un retable et d'une chaire pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — : *Bernard Donzelot*, p .115-118. Ce peintre, habitant Bagnères, est chargé, en 1653, de dorer un tabernacle pour la chapelle de Bétharram; il travaille aussi, à la même époque, pour l'église d'Arcizac, à Lourdes. — : *le Tabernacle de l'église de Seron*, p. 82-84.

Fr. Marsan : *Mise de possession de Dom Jean-Baptiste Pezet*, p. 61-63. Ce Pezet est le dernier prieur du prieuré de Saint-Pierre de Sarrancolin (11 juin 1774). — : *les Vieilles armoires eucharistiques de la vallée d'Aure*, p. 97-104. Description de diverses armoires destinées à recevoir les colombes, pyxides et ciboires qui sont, la plupart, du style flamboyant, et qui remontent à la seconde moitié du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe.

J. Duffo : *Étude de topographie tarbaise*, p. 15-24, 33-54, 65-82, 105-114, 119-126, 129-135 et 165-175.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Tome II, nos 39-42, févr.-décembre 1931; nos 43-46, févr.-décembre 1932.

Ch. Portal : *Bibliographie* des travaux imprimés et inédits d'Auguste Vidal, décédé en 1931, p. 500-516. Dont les recherches ont porté en grande partie sur l'histoire et les institutions religieuses de la région tarnaise.

A. Vidal : *Documents sur les guerres religieuses du* XVIe *siècl dans la région tarnaise*, d'après les registres de notaires de l'étude Me Malphettes à Albi, p. 531-543. Ces registres inexploités jusqu'ici révèlent quelques traits ignorés. En 1555, le chaussetier d'Albi Étienne Crozat voit saisir sa marchandise parce que suspect de luthéranisme. En 1561, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, contracte un emprunt pour la défense du Pays d'Albigeois dont il a la charge contre les huguenots qui multiplient les coups de main sur les villes et villages. — En septembre 1568, sous l'épiscopat de Philippe Ridolfi, évêque et seigneur d'Albi, absent, le capitaine des gens de pied de la cité, Antoine de Saunhac, seigneur de Padiès, trahit son maître, conspire avec les rebelles et s'engage à leur livrer la ville dont il a la garde. Comme prélude, il assomme ou fait assassiner par ses complices le commandant des milices locales, Guillaume Dupuy. Le complot est éventé. Les consuls arrêtent les conspirateurs et leur chef. Albi ne tombera jamais aux mains des Protestants, à la différence de presque toutes les localités importantes du Tarn. — Ce n'est point de vive force que le baron de Paulin, Philippe de Rabastens, chef des « séditieux et rebelles », s'empare de la place de Cordes, le 9 septembre 1568, mais par trahison. Le traître, Jean Lutier, est arrêté après la reprise du bourg, par le gouverneur de Pampelonne dont le château de famille vient d'être incendié par les huguenots. Le lieutenant du prévôt des maréchaux à Albi, François de Monrozier,

négocie l'extradition du prisonnier. — En mai 1573, le juge royal de la viguerie d'Albi passe au protestantisme, abandonne son poste et « prend les armes contre le roi dans la ville de Saint-Anthonin [Rouergue], occupée par ceux de la nouvelle opinion ». — Enlèvement d'enfants par des huguenots de qualité. Le jeune Hugues Denis, un écolier de douze à treize ans, s'amusant au sortir de la classe à la fontaine du Castelviel d'Albi, le 5 mars 1587, est saisi par quatre jeunes gens de famille, étrangers à la ville, et emmené prisonnier, lui catholique, eux huguenots; il ne sera rendu que moyennant rançon. — Autres faits de brigandage exécutés à la faveur des troubles religieux. — Confiscation et vente par les officiers royaux de propriétés foncières de rebelles protestants à Lisle-sur-Tarn, à Rabastens et ailleurs, en 1582 et 1583.

A. Vidal : *Croyances populaires*, p. 544-547. Traits de folklore. Lorsque une personne rêve qu'elle crache ses dents, c'est l'annonce de la mort imminente d'un être cher. Quelques faits allégués en faveur de cette vaine croyance : essai d'explication.

N. Grimal : *Étude sur le procès de la dîme des vins entre la communauté d'Albi et le chapitre de Sainte-Cécile* (1764-1785), p. 563-591. La dîme des raisins, fixée à Albi en 1395 par un acte transactionnel au douzième de la récolte, était tombée ici et là au trentième et même au quarantième. En 1764, le chapitre cathédral exige le rétablissement du taux primitif. D'où procès. Au bout de vingt ans, le Parlement de Toulouse, jugeant conformément aux textes constitutionnels, maintient intégralement le droit du chapitre. La commune d'Albi avait pris fait et cause pour les décimables.

A. Vidal : *les Fiefs de la collégiale Saint-Salvi d'Albi en 1355*, p. 615-629. Analyse de lauzimes ou reconnaissances de fiefs dans la commune de Gaulène, où Saint-Salvi possède à la fois la seigneurie temporelle et la juridiction spirituelle.

N. Colin : *le Lutrin et les vieux antiphonaires de Saint-Alain de Lavaur*, p. 631-637. Ce lutrin est une œuvre de ferronnerie sortie des ateliers toulousains d'Ortet, à qui sont dues les grilles en fer forgé de Saint-Étienne de Toulouse (XVIIIe siècle). Dessin et description. Le *Propre* de la cathédrale Saint-Alain, daté de 1745, se trouve aujourd'hui dans la sacristie de l'ancienne cathédrale de Saint-Pons (Hérault).

A. Liozu : *Portraits des deux Guillaume Leblanc, l'oncle et le neveu, au musée d'Albi*, notice et dessins, p. 643-649. Tous deux natifs d'Albi. L'ancien, évêque de Toulon et de Nice, légat d'Avignon, décédé en 1588; le jeune, évêque de Grasse et Vence, décédé en 1601 à l'âge de quarante ans : l'un et l'autre humanistes et auteurs d'ouvrages imprimés. Les deux toiles portent à la fois armoiries et inscription. A la bibliothèque communale d'Albi, une lithographie reproduit le portrait du premier, sous le titre : Monseigneur Blanchi ou Le Blanc.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XIX. Toulouse, 1932.

C. Espenan : *Gabriel de Pélissier, 3e supérieur de Garaison* (1644-1650), p. 5-28, 196. Prêtre, professeur de droit civil et canon, doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Toulouse, prieur des Pénitents bleus, chapelain et ensuite supérieur de Garaison, Gabriel de Pélissier fut un homme de vrai mérite.

R. Corraze : *le Chapitre collégial de Saint-Félix de Caraman en 1497*, p. 145-149. État, en 1497, de ce chapitre, fondé par Jean XXII en 1318.

J. Lestrade : *Bulle de Clément VII relative au chapitre de Toulouse* (1385), p. 193-196. Texte d'une bulle par laquelle Clément VII chargeait l'abbé de Gaillac d'enquêter sur l'état des revenus du chapitre de Toulouse.

Bulletin de littérature ecclésiastique

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1932.

Paul Dudon : *De l'influence de Metternich sur Grégoire XVI dans le procès de Lamennais*, p. 16-34. A propos de la publication, par le Dr Ahrens, de la correspondance diplomatique de Metternich avec le comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche à Rome, le P. Dudon, qui connaissait cette correspondance, nie que Metternich soit, en aucune façon, le père des alinéas de l'encyclique *Mirari vos* qui condamnait Lamennais.

Fernand Bousquet : *l'Accueil de Toulouse et du Midi à la Réforme*, p. 49-72. L'auteur expose que le Midi, qui fut hérétique au XIIIe, entra avec fureur dans le mouvement de la Ligue. Il passe en revue le clergé, qui n'opposa pas un obstacle invincible à la Réforme, les humanistes et professeurs qui lui fournirent des partisans, les maîtres d'école, en partie allemands luthériens, et les étudiants qu'ils gagnent à leurs idées, le peuple ébranlé à demi, l'Officialité et l'Inquisition sans activite ni prestige. Mais le Parlement de Toulouse mit sa puissante autorité au service de la religion catholique, et dès 1520, il entreprit contre les protestants une lutte sans merci.

Louis Saltet : *la Conversion de Clovis*, p. 97-113 (à suivre). L'auteur divise son étude en deux parties : 1° contenu des plus anciens textes jusqu'à Grégoire de Tours; 2° discussion et valeur respective de ces textes. — Le plus ancien texte en date est la *Lettre* de saint Avit, métropolitain de Vienne, à Clovis qui l'avait invité à assister à son baptême, un jour de Noël. Elle contient des félicitations et des exhortations, sans aucune explication directe sur la conversion. Le second document est la *Lettre* de saint Nizier, métropolitain de Trèves, à Chlodoswinthe, petite-fille de Clovis et femme d'Alboin, roi des Lombards. Écrite vers l'an 562, elle permet de fixer approximativement le baptême à 496 et attribue la conversion de Clovis aux miracles de saint Martin de Tours. Treize ans après cette lettre, Grégoire de Tours écrivait le second livre de l'*Historia Francorum* et y insérait, aux chapitres 29-31, l'histoire traditionnelle de la conversion de Clovis : promesse de se faire chrétien si le Dieu de Clotilde lui donnait la victoire sur les Alamans : le triomphe obtenu, la promesse fut accomplie. — Avec sa pénétration coutumière, M. Saltet examine ensuite la valeur respective de ces textes. Si on peut les mettre d'accord, relativement au baptême, à Noël de 496 ou 497, à Reims, il y a lieu de remarquer que saint Avit n'indique aucune raison particulière de la conversion, tandis que celle-ci est présentée comme miraculeuse par les deux autres témoins. Mais l'explication de Grégoire de Tours est critiquable. Sans nier la bataille contre les Alamans ni même une protection divine spéciale sur Clovis à cette occasion, il est permis de nier le rapport de cause à effet entre cette victoire miraculeuse et la conversion de Clovis. La documentation, c'est-à-dire une *Lettre* de Théodoric, roi goth de Ravenne, à Clovis, permet à M. Saltet de montrer que la bataille contre les Alamans est postérieure au baptême de Clovis; elle ne peut donc avoir été la cause de sa conversion. D'ailleurs, le récit de la conversion dans Grégoire de Tours présente une incohérence qui n'est explicable que par l'interpolation de la victoire miraculeuse dans un récit plus ancien de la conversion de Clo-

vis. En conclusion, le lien de cause à effet entre la victoire et la conversion est une légende. Comment s'est formée cette légende ? L'auteur l'examinera ultérieurement.

Clément TOURNIER.

GARD

Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes.
Tome XII, n° 83. Nîmes, 1932.

Chanoine E. BOUISSON : *Un maître de la route. Saint-Baudile patron de la ville de Nîmes. Son origine. Ses missions. Son martyre*, p. 1-55. Sa rencontre avec Euverte et son séjour à Orléans. Sur les conseils d'Euverte il se fait marchand colporteur. Ses articles de négoce.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.
VIIe série, tome XLVIII. Années 1928-1930. Nîmes, Chastanier [1932].

Bernard LATZARUS : *Un Nîmois sous la pourpre. Le cardinal de Cabrières*, p. CXXVI-CXXXVIII. Souvenirs personnels sur le grand évêque de Montpellier.

Marcel FABRE : *Louise de Clermont-Tallart première duchesse d'Uzès*, p. 13-44. Veuve de François du Bellay, prince d'Yvetot, elle épousa en secondes noces en 1546 Antoine de Crussol créé duc d'Uzès en 1565. Femme d'un esprit endiablé, célèbre par ses bons mots, ses boutades dans lesquelles — s'il faut en croire Brantôme — il lui arrivait parfois de braver l'honnêteté. Elle devint la confidente de Catherine de Médicis, qui lui confia l'éducation de son fils Charles. Elle mourut à quatre-vingt-douze ans en 1595, après avoir servi la cour sous cinq rois. Elle avait eu l'idée bizarre d'acheter la Maison Carrée à Nîmes pour en faire le tombeau de son mari et le sien. Étude très documentée. — : *la Guirlande de Julie et la famille ducale d'Uzès*, p. 45-54. Recueil de madrigaux, œuvre des familiers de l'Hôtel de Rambouillet, offert en 1642 à Julie-Lucie d'Angennes.

Cahiers d'histoire et d'archéologie. Revue méridionale.
Tome IV. Nîmes, Larguier, 1932.

F. BENOIT : *Arles dans la civilisation méditerranéenne*, p. 5-31. La cote de Provence et le delta du Rhône arlésien ont fait participer la France à la civilisation préhistorique.

R. SALGUES : *Brignoles*, p. 59-81. Bonne étude historique.

Émile APPOLIS : *Une affaire de faux assignats sous la Convention nationale*, p. 82-88. A Lodève.

Augustin ROUX : *l'Administration communale à Villars (Vaucluse) avant la Révolution*, p. 89-101, 150-168. Excellente étude d'après des documents inédits.

P. GENDRONNEAU : *la Vie privée à Nîmes sous les Antonin*, p. 127-145. La table chez les Romains.

G. CHARVET : *les Voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes arécomiques*, p. 192-203. A suivre.

J. PUIG I CADALFACH : *Saint-Martin du Canigou*, p. 237-243. Saint Martin est un exemple typique de l'art catalan du temps où convergent trois courants : premier art occidental, premier art oriental et art nozarabe.

Félix MOURET : *Primuliac et Saint-André d'Agde. Les deux plus anciens monastères du Languedoc*, p. 244-256. Sulpice Sévère ne serait autre que Saint-Sever d'Agde.

Suzanne LAPRUGNE : *la Règle de Saint-Benoît d'Aniane*, p. 257-260. Elle a inspiré le capitulaire de 817, et l'on peut ainsi parler d'une règle de saint Benoît d'Aniane, un peu moins souple que celle du Mont-Cassin, un peu moins sûre que celle de saint Colomban.

Hélène MEGRAY : *l'Action clunisienne en Espagne au temps de saint Odilon*, p. 261-263. L'auteur dégage les vrais caractères de la réforme monastique par l'abbé de Cluni sur la demande du roi de Navarre Sanche.

A. MAREZ : *la Vie de Saint-Martin du Canigou et de Saint-Michel de Cuxa aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*, p. 264-270. Principalement au point de vue économique. Énumération de leurs domaines, essentiellement agricoles.

Capitaine LOUIS : *le Monastère troglodytique de Saint-Roman d'Aiguille*, p. 275-291. Étude archéologique, bien illustrée, où l'auteur nous révèle l'existence préhistorique de la cité souterraine, d'abord troglodytique, monastère et forteresse ensuite.

Émile BONNET : *la Cathédrale et le cloître d'Elne*, p. 292-297. *L'abbaye de Saint-Michel de Cuxa*, p. 297-302. *L'église de Corneilla-de-Conflens*, p. 302-306. Études du savant archéologue, accompagnées d'une bibliographie.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZÈRE

Revue des Provinces de France.

Tome III, 5e année, 1932. Mende, G. Pauc, in-8°.

E. RHODES : *En Rouergue, Millau au Moyen Age*, p. 193-198. Étude du tome VII des « Archives historiques du Rouergue », volume in-4°, LII-578 p., de « Documents sur la ville de Millau », en langue romane : Mémorial des privilèges, livres de comptes des consuls boursiers, délibérations communales, XIe-XVIe siècles, édités par J. Artières. De nombreux documents intéressent l'histoire ecclésiastique de la région.

J.-X. BOUNIOL : *Origine et formation de la paroisse de Recoules-de-Fumas* (Lozère) (suite), p. 204-212, 313-323. Notes préliminaires à la fondation de la chapellenie : situation générale, impôts, droits féodaux, justice, biens d'église.

Ange PEYTAVIN : *la Bête du Gévaudan*, p. 244-248, 302-308, 351-357. Histoire, racontée en vers, de la bête fameuse, qui désola le Gévaudan au XVIIIe siècle.

Chanoine Fr. DURAND : *Villefort (Lozère), d'après les délibérations de son Conseil* (suite), p. 260-266. Délibérations de 1796 et 1797. Il y est question du « citoyen Jacques Bonnet, ci-devant curé de Villefort », arrêté en messidor an 2, ex-député à l'Assemblée nationale.

Marius BALMELLE : *Chaptal (1756-1832)*, p. 270-273. Chimiste et homme d'État. Un vieux prêtre lui découvrit les horizons de l'esprit et fut son premier maître. — : *De la Pointe Saint-Mathieu au Mont Mimat*, p. 337-342. Sur le Mont Mimat, près des grottes où s'abrita l'évêque Privat, martyr, au IIIe s., un calvaire se dresse, qui domine le précipice où se creuse la vallée de Mende. On détaille aisément, du haut de cette montagne, les tombes du Champ saint, les monuments familiaux qui sont, sous la protection de la croix, nos reliquaires.

Séverin CANAL : *Un grand poète occitan, Antonin Perbosc*, p. 343-350. Qui, avec l'abbé Joseph Roux et Prosper Estieu, a ressuscité la langue harmonieuse des troubadours.

Marius BALMELLE.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais.
Tome XXXIX, 1932. Aubenas, impr. Habauzit.

Charles du Besset : *le Médecin Jacques Sabarot de la Vernière*, p. 1-11. Très intéressante étude sur la carrière, assez accidentée, d'un médecin de province, né en 1735 à Empurany dans le Haut-Vivarais, mort vers 1795.

Dr Louis Lorion : *Un médecin parisien d'origine vivaroise. Le docteur Noël Vallant* (1632-1685), p. 22-32, 66-79, 118-127, 175-185, 219-230, 266-274. Fin d'un remarquable travail sur un personnage dont les *Portefeuilles*, légués à l'abbaye de Saint-Germain des Prés (et versés ensuite à la Bibliothèque nationale) ont été souvent consultés. Vallant, médecin de Madame de Sablé, de Pascal, de Madame Périer, de Domat, etc., fut un homme de mérite et un homme de bien. M. Lorion lui rend justice, dans une très longue notice écrite d'un style élégant et appuyée sur une documentation d'une exceptionnelle richesse.

Auguste Le Sourd : *les Albert, de Viviers*, p. 33-36 et 80-92. Fin d'un travail très étendu touchant diverses familles Albert, établies à Viviers aux xve et xvie siècles. La plus importante de ces familles était celle de Noël Albert, écuyer, sieur de Saint-Alban, successivement négociant, financier fastueux (un acte de 1550 le présente comme l'impresario d'une représentation théâtrale), acquéreur de nombreuses seigneuries, puis capitaine huguenot. Noël Albert saccagea sa ville natale en 1567. Il fut décapité à Toulouse en 1568. L'hôtel qu'il se fit construire à Viviers est assez bien conservé ; la façade, richement sculptée, de cet édifice, est classée parmi les monuments historiques. L'auteur a été assez heureux pour retrouver plusieurs devis de construction et les a publiés *in extenso*.

Abbé Aug. Roche : *Note sur la chronologie des évêques de Viviers* (*Supplément*), p. 37-39. Au sujet de Mgr Durieux.

J. de Font-Réaulx : *États administratifs et financiers de l'ancien diocèse de Viviers* (xvie-xviie *siècles*), p. 41-45, 128-140, 285-293. Fin d'une utile publication, soigneusement annotée. L'éditeur y a ajouté une étude sur les signatures du formulaire antijanséniste (1661).

Jean de La Laurencie : *Quelques souvenirs vivarois sur Vincent d'Indy*, p. 49-65. L'auteur avait connu le glorieux artiste dans les milieux musicaux avant de lui être lié par une étroite parenté. C'est assez dire la valeur de ces souvenirs, où l'on voit vivre le maître au milieu de ses élèves, puis parmi ses proches, dans les belles montagnes où il a puisé tant d'inspirations.

Notice sur M. Louis-Pierre-Mathieu Duret, manuscrit anonyme publié par M. Charles Forot. Le Dr Duret (1759-1841) a laissé de grands souvenirs dans le Haut-Vivarais, et particulièrement à Annonay, dont il fut maire sous la Restauration. Ses talents, son dévouement et sa charité étaient proverbiaux. M. Forot suppose que ce manuscrit peut être la copie (ou l'original) d'un article publié par le Dr Alléon dans le journal *l'Annonéen*, du 12 janvier 1842, dont il n'a pu retrouver aucun exemplaire.

J. Vallet : *Notes serriéroises. Les registres paroissiaux de Serrières*, p. 106-117, 186-190, 231-239, 275-277. L'auteur a fait un heureux choix de textes dans des registres paroissiaux, abondants en renseignements historiques. Il en a tiré un agréable tableau de la vie locale dans une bourgade des bords du Rhône aux xviie et xviiie siècles : passage de grands personnages, traits de mœurs, épidémies, etc.

Charles du Besset : *la Paroisse de Saint-Prix et sa communauté religieuse*, p. 193-207, 252-265 (à suivre).

L. Chaudouard : *la Révolution à Montpezat. Les réquisitions*, p. 209-248. Précieuse contribution à l'histoire locale pour cette époque difficile à étudier. L'auteur, curé-archiprêtre de Montpezat-sous-Bauzon, connaît bien ses paroissiens, et sait interpréter des textes dont l'apparente banalité pourrait tromper un étranger.

P. de Lagarde : *Remarques sur l'église de Pranles*, p. 241-251 (planches). L'église romane de Pranles est une des rares églises de la région de Privas qui aient été presque entièrement épargnées par la pioche des protestants. L'auteur, architecte et ingénieur, l'a décrite avec compétence et a su la voir aussi en artiste.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.

3e série, tome II, 1927. Carcassonne, Bonnafous.

Chanoine J. Cals : *Une « ymaige » de la cité de Carcassonne peinte sur une verrière de l'église des SS. Nazaire et Celse aux débuts du* XIVe *siècle*, p. 1-16. Avec dessins.

L. Alibert : *Notes de topographie ancienne*, p. 17-24. Supplément au *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* de M. le chanoine Sabarthès.

Tome III, 1931. Carcassonne, Gabelle.

Procès entre les seigneurs de Gléon et M. Lachoupe, curé desservant de Villesèque (1780-81), p. 1-11. Il s'agit de la paroisse de Villesèque-des-Corbières, dans l'ancien diocèse de Narbonne.

Dr Ch. Boyer : *les Armes de l'abbaye de Villelongue*, p. 52-54. Ancienne abbaye cistercienne du diocèse de Carcassonne. — : *le Domaine royal à Carcassonne au* XVIIIe *siècle*, p. 137-166.

Dr J. Girou : *l'Échiquier du cloître de Saint-Hilaire* (*Aude*), p. 55-56. Ne fait qu'en signaler l'existence.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

Tome XXXV, 1931. Carcassonne, Gabelle.

Dr P. Courrent : *De Carcassonne à Montségur par Chalabre, Lavelanet et Montferrier. Description des ruines de Montségur; rôle de Montségur au cours de la croisade des Albigeois*, p. 6-64. Plusieurs vues et une carte.

Dr C. B[oyer] : *Notice sur l'abbaye de Fontfroide*, p. 65-88. Brève étude archéologique sur une remarquable abbaye cistercienne des environs de Narbonne. Quelques vues et un plan de l'abbaye.

G. Gallon : *le Mouvement de la population dans le département de l'Aude, au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, p. 128-170. On constate un accroissement de la population jusqu'en 1886. Depuis, elle a baissé à peu près régulièrement, malgré la présence de nombreux étrangers. En 1921, on comptait 23 667 étrangers (surtout espagnols), soit 824 pour 10 000 habitants, alors que le recensement de 1851 ne signalait que 16 étrangers pour 10 000 habitants.

Abbé A. Chabaud : *le Reliquaire de Villegailhenc. La Vierge de Lavallette (Aude)*, p. 182-192. Il s'agit d'un reliquaire du XVIIIe siècle et d'une statue qui date probablement du début du XVIe siècle.

Tome XXXVI, 1932.

Comptes rendus d'excursions de la Société : à Tourouzelle, par L. Mathieu (p. 3-28); à Baraigne, par C. Boyer (avec une description et une vue de l'église romane) (p. 29-46); à Saint-Denis et à Saissac, par P. Courrent (p. 47-71).

La Société a publié, en 1932, un volume de tables analytiques de ses publications, de l'année 1890 à l'année 1930.

E. Griffe.

HÉRAULT

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
3e série, tome XVII, 1re livraison. Béziers, 1932.

Ph. Balardy : *Origines du christianisme dans la Gaule méditerranéenne; les lampes funéraires d'Ensérune*, p. 5-18. Étude sur des lampes d'argile, trouvées à Ensérune près Béziers, que l'auteur considère comme chrétiennes et qu'il date des IIe, IIIe et IVe siècles. Des phototypies presque inutilisables accompagnent cet article. — : *Découvertes archéologiques d'Ensérune : Acclamation*, p. 19 et 20. Note sur une plaque de plomb du Ier siècle portant une acclamation (souhait d'heureuse année). — : *Cimetière gallo-romain de Béziers*, p. 21-24. Note sur des lampes d'argile de la deuxième moitié du Ier siècle (planches).

C. Baret : *Notes pour servir à l'histoire de l'orgue et du bourdon de Saint-Nazaire* [de Béziers], p. 25-77. Article comprenant de nombreux extraits de documents inédits de 1782-1790.

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
N° 61. Montpellier, 1932.

J. Valéry : *la Nationalité vaticane*, p. 47-49 (résumé d'une communication). — J. B. Gèze : *Origine de la date de Pâques*, p. 28 et 29. La fixation de la fête de Pâques près de la première lune de printemps remonte à l'institution de la Pâques juive. Le concile de Nicée a seulement décidé sa célébration, le dimanche, suivant l'usage importé à Rome par saint Pierre en souvenir de la résurrection.

M. Oudot de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Almanach de Brioude et de son arrondissement.
11e année, 1930. Brioude, Watel, in-12 de 176 pages.

G. Dillaye : *Notes sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire à Brioude, aux temps anciens et à l'époque contemporaine*, p. 7-24. Les juridictions, avant et après 1789.

Louis Bréhier : *Un empereur romain à Brioude, Flavius Eparchius Avitus*, p. 39-55. Les origines et la famille d'Avitus, sa carrière, son avènement à l'empire, son règne, son tombeau dans l'église Saint-Julien de Brioude.

P. Mamet : *Vieille-Brioude*, p. 81-102. Des origines à l'an 1000. P. 92, M. Mamet mentionne qu'une « estrade vieille » suivait le chemin que Sidoine Apollinaire décrit dans son livre, « elle gagnait le Bas-Langue-

doc par la rouge Truyère et le pays des rudes Ruthènes »; il faut lire : le pays des Gabales, « tum terram Gabalum satis nivosam » (cf. « Propempticon ad Libellum », éd. Pillehotte, Lyon, 1598, p. 350).

Dr P. Olivier : *Saint-Julien de Brioude d'après les enseignes de pèlerinages, les méreaux et les monnaies*, p. 117-131, 2 pl. h. t. Étude de numismatique régionale : l'enseigne de pèlerinage de Saint-Julien de Vouvantes, les méreaux de Saint-Julien, les monnaies italiennes au type de Saint-Julien.

Marie Grenier : *les Pierres guérisseuses*, p. 139-153, grav. Minéraux talismans, susceptibles de guérir et de préserver bêtes et gens des maladies.

12e année, 1931. In-12 de 196 pages.

Marie Geneste : *Barrès et l'Auvergne*, p. 9-37 et 178. M. Louis Aurenche, dans la « Revue du Vivarais », 1929, p. 201-216 et 267-280, avait étudié « les étapes de Paul Bourget » par son ascendance ardéchoise. Marie Geneste découvre ici les racines auvergnates de Maurice Barrès, qui a pu dire : « A travers mes livres, l'Allier circule. Le Puy de Dôme domine toute mon œuvre. C'est qu'il n'est pas d'idées personnelles. Nous ne pouvons que mettre les pas dans les pas de nos morts. » Ces morts anciens reposent au cimetière de Blesle, près Brioude.

A. Brunereau : *Danse macabre de La Chaise-Dieu (peintures des piliers)*, p. 39-46, fig. Les silhouettes peintes sur les quatre piliers du collatéral nord de l'église de La Chaise-Dieu qui encadrent les panneaux de la danse macabre, auraient été ajoutées au xvie siècle.

Abbé J. Lespinasse : *les Églises de Brioude avant la Révolution*, p. 61-86, gravures.

A. Bonnefoi : *l'Abbaye de Pébrac*, p. 103-122, grav. Abbaye augustine située aux confins de l'Auvergne et du Gévaudan, fondée par saint Pierre de Chavanon, au xie siècle.

Marie Grenier : *Étude sur les pierres qui ont servi à édifier l'église Saint-Julien de Brioude*, p. 123-131. Pierres rouges : grès houiller et brèche basaltique; basalte noir, granulite, marbre, quartzite et grès calcaire.

Marius Balmelle.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

2e série. Tome LV. Pau, 1932.

V. Dubarat : *le Miracle de Bayonne et Bossuet*, p. 47-53. Ce miracle — l'apparition d'une croix blanche et lumineuse qui se manifesta dans les airs, au-dessus de la ville de Bayonne, le 20 août 1451, au moment où les Français entraient dans la ville, qui avait capitulé — Bossuet l'a connu, mais sans doute par un texte défiguré qu'il ne prend pas au sérieux.

R. Anthony : *Lettres de Catherine de Bordeaux aux habitants du Val d'Andorre* (1589-1591), p. 69-73. Ces quelques lettres inédites ont une importance capitale pour la situation politique d'Andorre au xvie siècle encore pleine d'obscurité.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne.

Nouvelle série, nos 9 et 10.

V. Foix : *la Résidence d'un évêque de Bayonne au xvie siècle*, p. 45-

47. François Ier rappelle à l'ordre l'évêque Jean Desmontiers qui ne garde pas, à Bayonne, la résidence prescrite.

M. Etcheverry : *A travers l'histoire anecdotique de Bayonne et des pays voisins*, p. 123-156, 293-329. Ensemble de menus faits intéressant la vie religieuse et tirés des registres du parlement de Bordeaux : Compétition de stalles, dîmes ecclésiastiques, etc.

P. Dop : *l'Église de Saint-Jean de Luz*, p. 347-427. L'église actuelle, où fut célébré, le 9 juin 1660, le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, ne remonte pas au delà du XVIe siècle; elle a remplacé, non pas l'église primitive qui datait du XIIe siècle, mais plutôt une reconstruction intermédiaire.

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque.
Tome XIVe. Pau, 1931.

M. Montaigue : *l'Organisation scolaire d'Oloron à la fin de l'Ancien Régime*, p. 28-45. Notes sur l'enseignement primaire, l'éducation des jeunes filles et le petit séminaire d'Oloron durant le XVIIIe siècle.

M. Montaigue : *Charité, hospitalisation, santé publique à Oloron vers la fin de l'Ancien Régime*, p. 129-144. Les hospices et les orphelinats ont été à peu près les seuls établissements de charité aux XVIIe et XVIIIe siècles à Oloron.

H. Lassalle : *le Rétablissement du culte catholique en Béarn*, p. 65-86, 198-214. Premier chapitre d'un travail important sur la restitution des biens ecclésiastiques, en Béarn, en 1620.

F. Maupas : *l'Évêché de Lescar*, p. 90-104, 145-165, 255-268. Étude d'ensemble sur le développement du diocèse de Lescar depuis les origines jusqu'à la Révolution.

J. Annat : *Une thèse sur P. de Marca*, p. 236-243. Quelques notes sur Marca à l'occasion de la thèse de M. Gaquère sur cet historien. — : *Un club révolutionnaire à Pau*, p. 245-254. Cette partie d'un travail, précédemment signalé, concerne plus spécialement les opinions religieuses des clubistes.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.

Nouvelle série, nos 15 à 18. Castillon-en-Couserans, Bureaux de la Revue, 1932-1933.

J.-M. Vidal : *Pour le pouillé des anciens diocèses de Pamiers, Mirepoix et Rieux*, p. 241-260. Ce sont des listes extraites du ms. latin 12730 de la Bibliothèque nationale et contenant les noms des bénéfices desdits diocèses, leur identification et le chiffre de la décime. — : *la Succession de Pons Ferrol, abbé de Saint-Volusien de Foix* (1323-1347), p. 285-300. Publication in-extenso de l'inventaire de succession de cet abbé jusqu'ici parfaitement inconnu, auquel l'auteur consacre quelques lignes de biographie. — : *Un rayon de la bibliothèque de l'évêque de Pamiers H. de Sponde*, p. 301-302. Liste des volumes que l'évêque acheta, en 1622, aux Minimes français de la Trinité-des-Monts, à Rome. Ce sont des textes liturgiques ou bibliques rédigés en diverses langues orientales.

J.-M. Vidal : *Dans l'entourage de Caulet.* — III. *Antoine Charlas, directeur du Séminaire et vicaire général de Pamiers* (1634-1698), p. 1-21, 49-67. Travail important. Nous apprenons notamment quel rôle Charlas a joué dans la querelle de la Régale. Après la mort de l'évêque, Charlas souffrit persécution comme les autres membres de l'entourage du prélat. Il se retira à Rome, où il vécut en compagnie de Dorat et avec lui défendit la cause de l'Église persécutée de Pamiers. Il y fut en contact avec les jansénistes qui étaient venus y chercher un refuge, mais il se garda toujours de donner dans leurs erreurs. On le voit mêlé aux querelles du gallicanisme et du quiétisme, tenant toujours le parti de Rome et, dans l'affaire des *Maximes des Saints*, se rangeant à celui de Bossuet. A la mort de Cerle, vicaire général de Pamiers *sede vacante*, il fut amené à se mêler de l'administration du diocèse de Pamiers et il le fit, de Rome même, par des lettres. Il en est ici trois dont Mgr Vidal publie le texte. — Cette intéressante étude sera continuée.

Fr.-J. Samiac : *le Couserans paroissial*, p. 261-265. Liste des paroisses établie d'après les rôles des impositions des décimes ecclésiastiques, aux xvie, xviie et xviiie siècles et les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr de Verceil en 1753-1755.

Ed. Lafuste : *Une ordonnance de Jean-Claude de Lévis-d'Audou, sénéchal et gouverneur du comté de Foix, en faveur de la pacification religieuse* (13 déc. 1584), p. 266-267.

Louis Blazy : *les Martyrs du diocèse de Pamiers en septembre 1792. Le bienheureux François-Urbain de Salin de Niart* (1760-1792), p. 271-284. Dans l'héroïque phalange solennellement glorifiée par Pie XI, le 17 octobre 1926, Salin de Niart représente le diocèse, et plus spécialement le chapitre de Couserans, dont il était prébendier. Cette notice, qui se termine à la façon d'une édifiante hagiographie, avait commencé par la banale histoire d'un clerc ayant des préoccupations d'argent, et d'ambition, faisant des dettes et cherchant des prêteurs. Son biographe ne laisse rien ignorer de ses faiblesses, mais montre de quelle admirable façon elles furent rachetées.

Louis Blazy : *la Fondation du Carmel de Pamiers à propos d'une lettre inédite de « Mère Sainte »* (2 novembre 1644), p. 303-308. Il s'agit de la Mère Marie de la Sainte-Trinité (dans le siècle Madame du Coudray), cette étonnante fondatrice de Carmels qui eut, avec Caulet, la première idée d'une fondation de ce genre à Pamiers. La lettre publiée ici est précisément adressée à ce prélat et se rapporte au projet de cette fondation. — : *les Écoles, à Tarascon, à la veille de la Révolution*, p. 309-313.

Louis Blazy : *les Régentes de Saint-Girons au* xviiie *siècle*, p. 22-38. Un établissement d'instruction, tenu par les régentes Anne et Marie Bélesta, fut réalisé en 1734, peu de temps après l'arrivée de M. de Premeaux sur le siège épiscopal de Saint-Lizier. Nous trouvons ici des détails sur le nombre des régentes et la communauté à laquelle elles appartenaient (Dames du Bon Pasteur). Elles furent remplacées, en 1752, par les Sœurs de Nevers, appelées par l'évêque de Verceil qui confia également à cet ordre la direction de l'hôpital de Saint-Lizier. — : *le « Mémorial des curés de Lissac au* xviiie *siècle*, p. 39-47. Notes d'histoire locale. — : *les Vieilles « reliques » des paroisses de la Lèze et de l'Arize*, p. 68-85. Liste des reliques d'après les procès-verbaux de visites pastorales de J.-L. de Bertier et de Saumery.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Revue historique du diocèse de Perpignan
12e année. Perpignan, Louis Comet, 1932.

Bénoni Colomer : *Nos origines chrétiennes. Saint Vincent de Collioure : Collioure et Elne. Le martyr et le bourreau. En regard de la critique*, p. 81-85, 150-153, 195-198, 233-236. L'auteur a ignoré le travail définitif de M. l'abbé de Lacger sur *Saint Vincent de Saragosse* (cf. *Revue d'hist. de l'Égl. de Fr.*, t. XIII (1927), p. 307 et suiv.). Le martyre de ce saint à Collioure est une légende, probablement inventée par les Dominicains du lieu (XIIIe s.), actuellement encore accréditée par le calendrier diocésain qui porte sa fête au 19 avril, avec la mention « *festum sancti Vincentii Colliberitani, martyris, duplex* ». Tout l'office (messe et bréviaire) est cependant du commun, sans légende propre. — : *la Communauté des prêtres de Saint-Jean* (de Perpignan). *Les distributions faites aux portionnaires* (1783-84), p. 333-335, 364-366.

Jean Roca [Liste des anciennes] *Confréries du Roussillon*, p. 30-31, 89-91. L'auteur passe sous silence la plupart de celles qui ont fait précédemment l'objet de monographies, lesquelles sont d'importance.

Jean Capeille : *les Anciens monastères de Perpignan : les Enseignantes* (1663-1792), p. 85-88, 153-157, 202-204. — : *les Religieuses du Saint-Sacrement* (1779-1904), p. 237-239, 208-210. — : *Projet d'union de l'abbaye de* (Saint-Michel de-) *Cuxa au chapitre de Saint-Jean de Perpignan* (1684), p. 346. Proposé par l'évêque au nom de Louis XIV, refusé par les moines dudit monastère bénédictin. — : *le Pontificat de Jean-Mathias-Barthélemy de Grammont de Lanta, évêque d'Elne* (1726-1743), p. 295-297, 331-333.

François Imbert : *les Orgues d'Arles-sur-Tech*, p. 369-371. XVIIIe siècle.

Étienne Badie : *Mossen Caseponce*, p. 361-364. Article nécrologique sur M. l'abbé Étienne Caseponce, du diocèse de Perpignan, mort, en 1932, à Céret, son pays natal, à l'âge de 83 ans. Il fut l'un des partisans les plus actifs de la renaissance catalane en Roussillon, mainteneur des Jeux Floraux des Pyrénées-Orientales,auteur de nombreux ouvrages de fables catalanes qui l'ont fait surnommer « *le La Fontaine catalan* ». A noter qu'il fut, avec raison, l'un des partisans acharnés de l'orthographe catalane traditionnelle, à l'encontre de certains novateurs germano-catalans *de tras los montes*.

Jean Sarrète.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
Tome XXXII, année 1932. Macabet, éditeur, Vaison.

Dr Colombe : *Au Palais des Papes : les bâtiments de l'ancienne « Aumône épiscopale » sous Jean XXII et Benoît XII*, p. 73. L'évêque d'Avignon, devenu le pape Jean XXII et fixé après son élévation à la tiare dans son palais épiscopal, utilisa les bâtiments affectés depuis longtemps aux œuvres de bienfaisance. L'existence de « l'Aumône » est formellement indiquée dans un document de 1316; désaffectée dès 1317, elle est entièrement transformée en 1319. L'aumônerie épiscopale, selon

toute vraisemblance, devait être située à l'ouest du palais. — : *le Passage sous la tour Saint-Laurent*, p. 147-000. Étude qui tend bien à démontrer la destination particulière de la tour. Le rez-de-chaussée, par sa disposition, devait tenir lieu de passage ouvert au public, mais susceptible d'être fermé. Pour maintenir la liberté de circulation en tout temps, le chemin qui passait sous la tour fut dévié au sud. Cette hypothèse revêt toute sa valeur pour l'intelligence de la situation actuelle des lieux.

Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

18e année, 1932. Édition du Musée Calvet, Avignon.

Dr P. Pansier : *l'Évasion de Benoît XIII du palais d'Avignon* (11 mars 1403), p. 41-00. Récit, selon le chroniqueur Martin d'Alpartil, et un scribe anonyme de l'entourage de Benoît XIII, de l'évasion du pape. Cet événement est intéressant en ce qu'il nous montre de façon certaine, la faveur du duc d'Orléans, oncle du roi de France, à l'égard de Benoît XIII.

Cécile Roudil.

REVUE DES PERIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Année 1932. Picard, Paris.

René Planchenault : *la « Chronique de la Pucelle »*, p. 55-104. Voir ci-dessus, p. 385, la recension du tirage à part de cet article.

Georges Tessier : *Diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Philibert de Tournus (19 mars 875)*, p. 197-207. Texte et étude critique de ce diplôme dont l'original est entré en 1927 à la Bibliothèque de Lyon. Scellé jadis d'une bulle d'or, il porte à l'extrémité inférieure le mot « *Legimus* », qui rappelle les procédés de validation de la chancellerie byzantine.

A. Coville : *Pierre de Versailles (1380 ?-1446)*, p. 208-266. Religieux de l'abbaye de Saint-Denis, Pierre de Versailles, inféodé au parti armagnac, prit une part importante au Concile de la foi (novembre 1413-février 1414) qui condamna la doctrine du tyrannicide soutenue par Jean Petit. Second de Gerson au concile de Constance, il eut à lutter contre le redoutable évêque d'Arras, Martin Porée. La faveur du dauphin Charles lui valut des bénéfices importants, l'abbaye de Talmont, puis Saint-Martial de Limoges. Il siégea à Poitiers parmi ceux qui jugèrent si la mission de Jeanne d'Arc venait de Dieu ou du diable (mars 1429). A partir de 1432, où il fit partie d'une ambassade de Charles VII près du nouveau pape Eugène IV, il fut mêlé aux grandes affaires de l'Église. Évêque de Digne en 1432, il vint au concile de Bâle comme ambassadeur de Louis III d'Anjou, roi de Naples, et prit une part active aux travaux. Il fut notamment l'artisan de la condamnation d'Augustin de Rome et défendit l'autorité du pape supérieure à celle du concile. En 1437, il fit partie de la mission envoyée à l'Empereur et à l'Église d'Orient par la minorité du concile d'accord avec Eugène IV pour travailler à faire cesser le schisme. Pierre de Versailles arriva à Constantinople le 3 septembre. On sait que peu après y débarqua la vraie ambassade du concile et que la rivalité entre ces deux députations découvrit à l'Orient la triste situation de l'Église d'Occident. L'ambassade du concile ayant quitté Constantinople, Pierre de Versailles et sa suite parvinrent à décider l'empereur Jean Paléologue à venir avec eux en Italie. Ils débarquèrent à Venise le 8 février 1438. Ce fut un grand succès pour l'évêque de Digne que la confiance d'Eugène IV investit d'autres importantes missions auprès du roi de France. Transféré du siège de Digne à celui de Meaux en 1439, il plaida habilement la cause du pape à l'Assemblée du clergé de France réunie à Bourges en 1440. L'année d'après, Charles VII l'envoya à Rome pour amener la réunion d'un nouveau concile général à Avignon ou en une ville du royaume de France. Pendant sa vieillesse, Pierre de Versailles s'occupa avec prédilection de l'Université de Paris. Il mourut le 11 novembre 1446. Pendant plus de trente ans, il avait joué un rôle important dans l'Église. Théologien infécond, orateur verbeux, il se montra diplomate habile, notamment à Constantinople. Serviteur de la papauté, plus ultramontain que gallican, il nous intéresse surtout comme représentant d'une minorité dans l'Église de France et l'Université de Paris.

André Courtet.

Le Moyen Age.

3e série, tome III (XLII de la collection), 1932, Champion, Paris.

Aucun article de fond ne concerne directement l'histoire de l'Église de France. Signalons cependant pour sa portée générale, l'étude d'Auguste Dumas sur *la Diplomatique et la forme des actes* qui précisera pour tous ceux qui ont à publier des pièces originales les ressources de la diplomatique comme science auxiliaire de l'histoire. L'auteur remarque très justement, en outre, qu'il ne faut pas tout attendre des actes instrumentaires : il met en garde contre une conception trop mécanique de l'histoire.

Les comptes rendus forment la partie la plus importante du *Moyen Age*. Beaucoup d'entre eux sont étendus et très critiques. Nous signalerons (p. 46-53) celui de L. Levillain sur l'ouvrage de P. Saintyves, *En marge de la Légende dorée*. Jugement très sévère, qui relève non seulement des erreurs de détail, mais de graves manquements à la discipline scientifique qui oblige tout historien à n'utiliser que des documents de première main. Le meilleur guide, d'après L. Levillain, pour l'étude des vies de saints reste toujours le précis du P. H. Delehaye, *les Légendes hagiographiques*. — Pages 266-268, A. Picon, compte rendu de l'ouvrage de M. Le Grand, *le Chapitre cathédral de Langres*, dont une partie fut publiée dans notre revue. — Pages 269-270, H.-D. Simonin, compte rendu de M.-M. Davy, *les Sermons universitaires parisiens de 1230-1231*. — Pages 270-275, Aug. Fliche, compte rendu du tome VII de *Peuples et civilisations* (Histoire générale publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac). Le volume, dû à plusieurs collaborateurs, se rapporte à la fin du Moyen Age. Il dramatise bien les crises successives qui amenèrent la désagrégation de la société médiévale et parmi lesquelles le Grand Schisme est au centre. Mais Fliche montre que l'œuvre des papes d'Avignon mérite d'être examinée de plus près que ne l'ont fait les collaborateurs de M. Halphen. Malgré l'exil, la fonction pontificale a été vraiment exercée, et de Jean XXII ou Benoît XII jusqu'à Clément VI et Innocent VI, on peut dire que l'échéance de la crise finale a été retardée. — Pages 305-309, P. Deschamps, compte rendu de J. Vallery-Radot, *Églises romanes, filiations et échanges d'influences*.

Émile-A. Van Moé.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

LXXXIe année, 1932. Paris, Fischbacher.

Dr L. Merle : *l'Édit de 1787 en Bas-Poitou*, p. 132-158. Étudie, à l'aide de textes inédits, l'accueil fait en Bas-Poitou à l'édit de tolérance. Mandement de l'évêque de La Rochelle à ce sujet dictant au clergé sa conduite. Part prise à l'exécution de cet édit par un protestant de la province, le Dr Jean Gallot, qui devint député aux États généraux.

Correspondance de Calvin, p. 159-161. Supplément aux tomes X à XIX des *Opera omnia*, d'après des fiches extraites des catalogues de ventes faites par l'expert Charavay. Plusieurs lettres à Farel, *excellenti pastori et fratri mihi charissimo* (1539, 1540, 1544).

Émile Ségui : *Un document sur le début des guerres de religion en Languedoc*, p. 163-170. Relation rédigée par Philippe Colaire, notaire huguenot, des événements survenus depuis l'édit d'Ecouen jusqu'à la fin de la première guerre. L'histoire générale n'a rien à retirer de ce récit, qui nous livre une image déformée par l'esprit de secte. Ils étaient foule parmi les calvinistes les braves gens qui ne pensaient pas autrement.

Du point de vue local deux faits sont à retenir : le 3 mai 1562, les huguenots de Béziers saccagent les treize églises de la ville; le 14 juin, les catholiques d'Olargues et le clergé organisent une garde pour se défendre contre les entreprises des rebelles.

S. Dubreuilh : *Construction du temple Sainte-Foy* [*-la-Grande*], p. 357-364. D'après une décision en date du 4 novembre 1584. Le temple fut démoli en juillet 1683.

Victor Carrière.

Bulletin Monumental. Tome XCI. 1932.

G. Durand : *les Tailleurs d'images d'Amiens, du milieu du* xv*e siècle au milieu du* xvi*e*, p. 5-37 (fin).

G. Gaillard : *l'Église et le cloître de Silos, dates de la construction et de la décoration*, p. 39-80. Les chapiteaux du cloître sont attribués par l'auteur au second quart du xii*e* siècle.

R. Maere : *Cryptes au chevet du chœur dans les églises des anciens Pays-Bas*, p. 80-119. Il s'agit de cryptes d'un type spécial : chapelles peu élevées construites en contre-bas et à l'est du chœur, dont l'auteur donne la liste et les plans.

Charles et Henri Boutant : *les Peintures de l'église de Saint-Junien* (*Haute-Vienne*), p. 121-134. Description de ces peintures qui remontent au Moyen Age.

Denise Jalabert : *la Flore gothique, ses origines, son évolution du* xii*e au* xv*e siècle*, p. 181-246. Après avoir montré l'interprétation du chapiteau corinthien par les sculpteurs romans, l'auteur rappelle que l'apparition de la flore gothique en Ile-de-France se place vers le milieu du xii*e* siècle et expose ensuite comment elle évolua pendant près de quatre siècles passant, du xii*e* au xvi*e*, par trois états différents qui constituent autant de flores distinctes. Ces flores sont ensuite étudiées séparément avec photographies et dessins à l'appui.

Abbé de Laugardière : *les Vitraux de Saint-Bonnet de Bourges*, p. 247-285. Description de ces vitraux qui datent des xv*e* et xvi*e* siècles.

Jeannette Dyer Spencer : *les Vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris*, p. 333-407. Dans cet important article, résumé d'une thèse soutenue à l'École du Louvre, l'auteur a dressé l'état exact des verrières ; elle a noté les panneaux anciens et les restaurations dont ils ont été l'objet, et établi une description définitive de l'ensemble. Ces verrières appartiendraient à la période comprise entre les années 1245 environ et 1248. Un intéressant chapitre est consacré à la technique des vitraux du xiii*e* siècle.

F. Deshoulières : *Notre-Dame de Melun*, p. 409-429. Notice historique et description archéologique de cette église fondée par Robert le Pieux vers 1020.

Jean Vallery-Radot.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine, 68*e*-69*e* années, 1932-1933. Juvisy (S.-et-O.).

J. Pade : *Nos deuils : le T. R. P. Pierre-Marie Delefortrie* (an. 1932, p. 271-275). Né en 1840 à Tourcoing, prêtre en 1863 et d'abord vicaire à Amiens. Entre pour la seconde fois chez les Dominicains en 1866. Aumônier en 1870. Depuis lors jusqu'à sa mort, prédicateur très apprécié, et plusieurs fois prieur de couvents de son Ordre. Mort à Montfort l'Amaury le 14 mai 1932.

P. Benoit : *le Chapitre général de Saulchoir, 25 juillet-11 août 1932*

(an. 1932, p. 276-280). Notes d'un témoin sur le chapitre général de l'Ordre qui se tint aux dates indiquées dans le couvent d'Études de la province dominicaine de France.

X : *les Dominicaines missionnaires des campagnes* (an. 1932, p. 284-288). Récit de l'érection canonique, le 3 septembre 1932, par Mgr Feltin, évêque de Troyes, d'une nouvelle congrégation de sœurs dominicaines spécialement consacrées à l'apostolat des campagnes. — : *Saint Albert le Grand et l'Alsace* (an. 1932, p. 307-311). Dates et faits principaux de l'apostolat de saint Albert le Grand en Alsace : 1240, enseignement à Strasbourg, pendant au moins deux années. Il y forme des disciples dont deux sont plus particulièrement connus : Hugo Ripelin et Ulric Engelbrecht appelé aussi Ulrich de Strasbourg. Albert reviendra plus tard dans cette ville après avoir déposé la charge de l'épiscopat. On l'y trouve ainsi en 1268-1269, où il est l'hôte de son ami l'évêque Henri de Geroldseck. On trouve aussi des traces de son ministère épiscopal dans d'autres localités alsaciennes : Selestat, Colmar, Mulhouse.

G. Théry : *le Jubilé sacerdotal de l'éditeur d'Albert le Grand* (an. 1932, p. 318-321). On sait que la plus récente édition complète des œuvres d'Albert le Grand est l'édition « Borgnet ». On sait moins que ce nom est celui d'un curé du diocèse de Reims, dont on a fêté le jubilé sacerdotal le 20 septembre 1932. Le P. Théry raconte ici comment vers 1888, à la demande de l'éditeur Vivès, M. l'abbé Borgnet, curé de campagne, entreprit cette édition monumentale qu'il mena à terme au prix d'un labeur acharné et très pauvrement rétribué.

H.-D. Noble : *Pourquoi Lacordaire s'est-il séparé de Lamennais?* (an. 1932, p. 333-345). L'examen impartial des documents — dont un bon nombre inédits — dénonce « dans la détermination prise par Lacordaire de quitter Lamennais, un acte de désintéressement personnel et, avant tout, une affirmation de sa foi religieuse et de son entière soumission à l'autorité doctrinale de l'Église ».

M.-D. Besson : *le Couvent de Saint-Jacques. Description d'après les plans et les gravures* (an. 1933, p. 193-196). Il s'agit des bâtiments de l'ancien couvent dominicain de Saint-Jacques de Paris, dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Il occupait à peu près le quadrilatère formé par la rue Saint-Jacques, la rue Cujas, le boulevard Saint-Germain et la rue Soufflot.

J.-M. Guihaire : *le Père Lacordaire et les conférences de Saint-Vincent de Paul* (an. 1933, p. 201-204). Lié d'amitié avec les fondateurs des conférences, le P. Lacordaire trouva parmi leurs membres une bonne part de ses premiers auditoires, et ne manqua jamais une occasion de leur accorder son dévouement ni de travailler à leur développement. Rappel de quelques faits de ce genre.

La Vie spirituelle.

Tomes XXXIII-XXXVI, oct. 1932-sept. 1933. Juvisy (S.-et-O.).

H. Ghéon : *Notes sur Mireille Dupouey (sœur Catherine de Sienne, du tiers-ordre de Saint-Dominique), et quelques fragments de ses lettres* (1915-1932) (t. XXXIII, p. 160-188). H. Ghéon rend ici témoignage à cette grande chrétienne, morte en 1932, qui continua discrètement auprès de lui l'œuvre de conversion commencée par son mari, le lieutenant de vaisseau Pierre Dupouy († 1915).

R. Cardaliaguet : *la Bienheureuse Jeanne-Antide Thouret* (t. XXXIII, p. 279-291). Biographie sommaire et rapide portrait spirituel de la fondatrice des « Sœurs de charité sous la protection de saint Vincent de Paul » (1765-1826).

Chanoine LAMBERT : *Journal de Clément Roux, le « saint homme de Grasse »* (t. XXXIV, p. 355-365; t. XXXV, p. 52-62). Extraits datés pour la plupart de 1864, c'est-à-dire des débuts de la cruelle maladie de Clément Roux.

J. CALVET : *la Charité de M. Vincent* (t. XXXV, p. 115-135). Dans le cœur de Vincent de Paul, une vue surnaturelle très profonde et très réaliste, une charité très active rejoignent une bonté pour le pauvre, une tendresse à son endroit, que Vincent tenait de sa race et de sa rude jeunesse de paysan gascon. Ces sentiments se traduisaient chez lui, non selon un lyrisme mystique chantant la Pauvreté à la manière de saint François d'Assise, mais selon un réalisme pratique, avisé, de paysan français, plus soucieux des pauvres que de la Pauvreté.

Chanoine MAURER : *Frédéric Ozanam. Notes sur sa vie spirituelle* (t. XXXV, p. 136-151). Caractéristiques de cette vie spirituelle, d'après les lettres d'Ozanam et les témoignages de ses contemporains et historiens : foi vive et agissante, abandon à la Providence, délicatesse de conscience, soumission à son directeur, prudence, usage des sacrements, esprit de prière, dévotion aux saints (en particulier à saint François d'Assise, à saint Vincent de Paul, à Notre-Dame), amour des pauvres.

M. BRILLANT : *l'Ame apostolique d'Ozanam* (t. XXXV, p. 152-184). Ozanam fut un précurseur de l'apostolat des laïques et de l'Action catholique, par ses activités diverses et par l'esprit qu'il y apporta. M. Brillant le montre dans les projets et écrits d'apologétique d'Ozanam, dans son enseignement universitaire, dans l'institution des conférences de Notre-Dame, dans la fondation des Conférences de Saint-Vincent de Paul, dans son action sociale multiple, dans son attitude en matière politique, dans ses publications, dans son zèle pour l'œuvre de la propagation de la foi, dans son attachement à la papauté, etc.

J. MORIENVAL : *Sept lettres inédites d'Ozanam à Théophile Foisset* (t. XXXV, p. 185-220). Datées de 1840-1843. L'éditeur éclaire le texte de ces lettres par des notes historiques nombreuses et précises.

L. FLICHE : *Fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul* (t. XXXV, p. 221-238). Lorsqu'il est étudiant à Paris, Ozanam s'agrège à une conférence d'universitaires, présidée par M. Bailly, où se rencontraient des jeunes gens de bords assez divers et où l'on discutait d'un peu tout. Le désir de se retrouver dans un milieu chrétien plus homogène poussa Ozanam à constituer, toujours sous la présidence de M. Bailly, un groupement distinct qui, très tôt, pour mieux s'assurer une base authentiquement chrétienne, s'adonnera à des œuvres de charité. Muni des conseils de Sœur Rosalie, fille de la Charité, le groupe se constitue avec sept membres en mai 1833. Dès novembre 1834, les confrères dépassent la centaine et, sur l'avis d'Ozanam, se divisent en quatre conférences au début de 1835. Dès ce moment, le mouvement gagne la province; il est à Nîmes dès 1834. Esprit de ces groupements premiers : leur but premier est le développement de la vie chrétienne. Souplesse et solidité du règlement alors adopté : promulgué le 8 décembre 1835, il n'a pas été changé depuis.

A. FOUCAULT : *la Société de Saint-Vincent de Paul. Son histoire* (t. XXXV, p. 239-257). Sous la présidence de Bailly, le premier président, les progrès sont les suivants : De 1836 à 1839, trente-cinq conférences se fondent : douze à Paris, vingt-trois en province. En 1844, il y en a cent quarante-quatre, dont trois à l'étranger. A Bailly succède Gossin qui, après trois ans (1844-1847), laissera à son successeur Baudon trois cent soixante-neuf conférence. Entre temps, en 1845, paraît le bref de

Grégoire XVI en faveur de l'œuvre. Baudon fut alors le grand président, le « second fondateur ». Il dirigea l'œuvre de 1848 à 1886. L'auteur rappelle son rôle à Paris pendant la Révolution de 1848. En 1851, furent fondés les conseils centraux, en chaque province ecclésiastique. Bientôt après, fondation des conseils diocésains. La hiérarchie est dès lors la suivante : conseil général, conseils supérieurs nationaux, conseils centraux diocésains et interdiocésains, conseils particuliers (grandes villes), conférences isolées. En 1861, le ministre de l'intérieur, de Persigny, veut supprimer l'œuvre ou l'asservir. Le conseil général et les conseils centraux cessent d'exister jusqu'en 1870. Persécutions analogues à l'étranger, par exemple en Espagne en 1868. A partir de 1870, Baudon relève magnifiquement l'œuvre. Lorsqu'en 1886, il la laissera à Pagès (qui la présidera jusqu'en 1903), deux mille cent soixante et une conférences nouvelles seront nées. En 1913, au terme de la présidence de Calon, il y aura en tout huit mille trois cent quatre vingt deux conférences. Le vicomte d'Hendecourt préside de 1914 à 1924 et M. de Vergès lui succède. En 1931, il y avait douze mille cinq cents conférences groupant deux cent mille membres actifs et consacrant chaque année deux cents millions au soulagement de la misère. Le progrès, actuellement, s'intensifie.

F. de Lanversin : *le Père Léonce de Grandmaison* (1868-1927) t. XXXV, p. 363-380). En marge de la biographie récemment publiée par le Père Lebreton (Beauchesne). « Rôle de guide intellectuel, d'entraîneur, de chef d'équipe si l'on veut, ce sont les termes qui, à défaut d'autres, suggèrent le mieux l'action à la fois étendue, profonde et bienfaisante de sa vie » (p. 364). Comment il fut préparé à ce rôle par ses dons naturels et surnaturels : don de sympathie, souci de se faire diriger en toute humilité; science approfondie et étendue; qualités du professeur. L'auteur retrace ensuite l'apostolat varié du Père de Grandmaison, son rôle dans les *Études* et dans les *Recherches de science religieuse;* son attitude dans les problèmes doctrinaux du premier quart du siècle; la genèse de son œuvre principale, *Jésus-Christ.*

A. Bessières : *Lettres inédites de Gaston de Renty à la Mère Élisabeth, prieure du carmel de Beaune. Extraits* (t. XXXV, p. 381-390 ; t. XXXVI, p. 56-66, 175-180). Datées de 1643-1644.

Ed. Bruley : *la bienheureuse Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier* (t. XXXVI, p. 28-44). Née à Noirmoutier le 31 juillet 1796. Enfance attristée par de nombreux deuils et par l'isolement dans un milieu scolaire mal équilibré. Entre au refuge de Tours en 1814, tenu par les disciples de saint Jean Eudes, et y prononce ses vœux en 1817, lors de sa majorité. Élue supérieure en 1825, à vingt-neuf ans. En 1829, fondatrice du refuge d'Angers. En 1833-1834, à l'occasion de fondations nouvelles, Mère Pelletier émet son projet de grouper les divers refuges sous l'autorité d'une maison-mère, ce qui, étant nouveau par rapport à l'œuvre de saint Jean Eudes, va lui amener d'interminables oppositions et difficultés. En 1833, malgré toutes ces contradictions, Rome lui donne raison. Nouveaux développements. Puis à partir de 1842, difficultés sans cesse renaissantes avec Mgr Angebault, évêque d'Angers. La vie intérieure de Mère Pelletier. Après de grandes souffrances supportées héroïquement, elle meurt le 24 avril 1868.

La Vie intellectuelle.

Tomes XVII-XXIII, oct. 1932-sept. 1933. Juvisy (S.-et-O.).

*** : *les Catholiques dans la vie publique. Regards sur le passé et sur le présent* (t. XVII, p. 10-31, 181-208): Réflexions sur les conséquen-

ces regrettables de certaines compromissions trop durables du catholicisme français, sous la troisième République, avec tels partis politiques ou telles classes sociales.

M. Aron : *Un essai d'éducation nationale* (1792-1802) (t. XVIII, p. 88-98). Présentation et extraits de quelques ouvrages de morale parus pendant la Révolution pour remplacer les catéchismes religieux dans l'enseignement primaire et secondaire.

J. Pictave : *la Séparation de Lacordaire et de La Mennais* (t. XVIII, p. 181-201). Le 11 décembre 1832, Lacordaire quittait secrètement La Chesnaie où il partageait alors la retraite de La Mennais. A l'aide de documents en grande partie inédits, l'auteur montre quels étaient les vraies relations de Lacordaire avec le groupe mennaisien et son chef, et quels furent, dans cette séparation, ses vrais sentiments : non pas trahison, mais soumission à une exigence de sa foi.

*** : *Crise religieuse et crise sociale* (t. XIX, p. 182-212, 357-381). Comment, dans les années de ce siècle qui précédèrent la guerre, les masses populaires de France s'écartèrent de la religion qu'elles jugeaient trop inféodée aux classes plus fortunées de la société.

Daniel-Rops : *Péguy chrétien* (t. XIX, p. 461-482). « Péguy s'est trouvé pris dans des contradictions intérieures dont ma conviction est qu'il n'a pas voulu sortir. Franc-tireur du dreyfusisme et du christianisme, il est resté, en un certain sens, un *outlaw* du catholicisme. » Contradictions intérieures qu'explique sa conception du christianisme, conception aussi peu intellectualiste, théologique que possible, et toute angoissée par le problème de mal et le dogme de la damnation des pécheurs avec lesquels, dans sa grande bonté et humilité, il se sentait en communion.

Et. Gilson : *Albert le Grand à l'Université de Paris* (t. XXII, p. 9-28). Conférence prononcée le 6 avril 1933 au grand amphithéâtre de la Sorbonne à l'occasion des fêtes données en l'honneur d'Albert le Grand. Aperçu sur l'œuvre scientifique d'Albert, précurseur des encyclopédistes, et sur le caractère international de la culture qui s'épanouissait alors à l'Université de Paris.

La Revue des Jeunes.

24e année, 1933. Juvisy (S.-et-O.).

E. Psichari : *Lettre au R. P. Clérissac* (p. 246-250). Datée de la fête de la Sainte-Trinité, 18 mai 1913.

R. G. : *Témoignage : Jean Bolé* (1902-1932) (p. 524-538). Extraits des lettres et des papiers intimes de ce jeune chrétien, ancien élève de l'École centrale, membre des équipes sociales, dont il dirigea les groupes parisiens.

En outre, le numéro du 15 juin est entièrement consacré au sujet suivant : *Ozanam et les jeunes.* Mais, rédigés conformément à l'objet propre de la *Revue des Jeunes,* la plupart de ces articles n'intéressent qu'assez indirectement l'historien. A signaler cependant, p. 765-767, deux *Lettres inédites* du Père Lacordaire adressées l'une à Ozanam (12 mai 1852), l'autre à Mme Ozanam au lendemain de la mort de son mari (17 septembre 1852).

Rien à signaler cette année dans la *Revue thomiste* ni dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* concernant l'histoire de l'Église de France.

Le Saulchoir. H.-M. Féret, O. P.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Léopold Gothier [770], libraire, 3-5, rue Bonne Fortune, Liége (Belgique).

M. l'abbé J. de Perthuis [771], curé de Colméry (Nièvre), présenté par M. Mirot.

Tableau d'honneur.

Le 7 janvier 1933, notre confrère S. Exc. Mgr Ruch a été élu, à l'unanimité des voix, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Chacun connaît la conduite pendant la guerre de l'aumônier de l'héroïque 20e Corps qui conquit, dit une citation, l' « affection respectueuse de tous ». La cravate de la Légion d'honneur, la plaque de l'ordre de Léopold le rappellent éloquemment. D'autres ont dit le zèle pour les âmes, l'esprit vraiment surnaturel de l'éminent évêque de Strasbourg. Nous dirons à notre tour la science du théologien qui collabora au *Dictionnaire de Théologie catholique,* la pénétration du sociologue et la finesse du lettré dont les Pastorales sur la doctrine sociale de l'Eglise ont obtenu un grand et légitime retentissement.

Notre confrère, M. Augustin Fliche, professeur à l'Université de Montpellier, a été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 16 décembre 1932.

⁂ Notre vénéré président S. Exc. Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, a été proclamé docteur *honoris causa* par la Faculté des lettres de l'Université du Sacré-Cœur à Milan, le 8 décembre 1932.

⁂ Notre confrère M. Michel Dansac, avoué près du tribunal de la Seine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la Justice, en juillet 1933.

Notre confrère Mgr Jérome, vicaire général de Nancy, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Intérieur, en juillet 1933.

Notre collaborateur M. Henri Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Instruction publique, par décret du 1er janvier 1933.

⁂ Notre confrère M. l'abbé René Aigrain, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, a été nommé officier de l'Instruction publique, à l'occasion des fêtes du Ve centenaire de l'Université de Poitiers, au mois de juin dernier.

⁂ Notre confrère M. Léon Pommeray a été reçu docteur en droit le 10 juillet 1933, après avoir soutenu devant la Faculté de droit de Paris une thèse sur *l'Officialité archidiaconale de Paris aux* xve-xvie *siècles.* M. Pommeray a obtenu la mention très bien et sa thèse a été retenue par le jury.

⁂ L'Académie française a décerné le grand prix Gobert de 9 000 francs à notre confrère le R. P. Pierre Coste, lazariste, pour son ouvrage : *le Grand Saint du grand siècle, Monsieur Vincent.* — Elle a attribué le prix Jules-Favre (2 000 francs) à notre confrère Mlle Yvonne Bezard, archi-

viste aux Archives nationales, pour son livre : *les Bégon;* — 2 000 francs sur le prix Catenacci à notre collaborateur M. G. Duhem, archiviste de l'Aube, pour son livre sur *le Morbihan;* — et un prix de 500 francs à notre confrère M. le chanoine François Gaquère, professeur à l'Institut Saint-Waast d'Arras, pour sa thèse sur *Pierre de Marca.*

⁂ A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la commission des antiquités nationales a accordé la première mention à notre confrère M. Limouzin-Lamothe, professeur agrégé au Lycée Michelet, pour sa thèse de doctorat ès lettres sur *la Commune de Toulouse,* et la deuxième mention à M. l'abbé Pierre Espeut, pour son livre sur *Allauch, des origines à l'an 1595.* — La Compagnie a attribué, sur le prix Brunet, 2 500 francs à notre confrère M. l'abbé Émile Pasquier, professeur à l'Externat Saint-Maurille d'Angers, pour *Imprimeurs et libraires de l'Anjou,* et, sur le prix Auguste Prost, 500 francs à notre confrère Mgr Pelt, évêque de Metz, pour ses *Études sur la cathédrale de Metz.*

NÉCROLOGIE

HENRI BREMOND

Henri Bremond, qui mourut cet été à Arthez-d'Asson, après une maladie qui lui infligea la cruelle épreuve de ne plus pouvoir travailler, laisse une des œuvres contemporaines les plus importantes pour l'histoire religieuse en général et celle de l'Église de France en particulier. On peut dire que, pendant le premier quart du xxe siècle, l'histoire ecclésiastique aura été représentée par trois grands esprits, trois hommes d'Église : Mgr Duchesne (histoire des faits), Mgr Batiffol (histoire des idées), l'abbé Henri Bremond (histoire du sentiment et de la mystique).

Henri Bremond, d'une vieille famille provençale, fut élevé à Aix. Dans un émouvant article des *Études,* son frère, le P. André Bremond, a dit sa jeunesse et ses premières ferveurs littéraires. A dix-sept ans, sa vocation religieuse s'éveille, et il part en 1882 faire son noviciat chez les Jésuites en Angleterre. On sait quelle influence eut sur lui la culture britannique; un de ses rêves était d'écrire une histoire du sentiment religieux en Angleterre. En 1884, il fait sa rhétorique supérieure à Hastings, en 1885-1888, sa philosophie scolastique à Mold, dans le Pays de Galles. En 1888, il enseigne les humanités en France, au collège de Mongré, près de Lyon, puis au collège de Dôle. Il retourne à Mold pour compléter ses études théologiques, puis il revient en France, au collège de Moulins, à celui de Mongré, à celui de Saint-Étienne où il enseigne la philosophie, à celui des Brotteaux, à Lyon. Il entre à la rédaction des *Études,* alors rue Monsieur. En 1900, on l'envoie prêcher un carême à Athènes. Il y rencontre Maurice Barrès, qui devait devenir son ami, appuyé au « marbre sacré » de l'Acropole. Il quitte la Compagnie de Jésus en 1905 et devient prêtre séculier.

Il avait publié en 1901, *l'Inquiétude religieuse,* recueil d'études consacrées surtout à la vie religieuse anglaise, notamment au fameux mouvement d'Oxford, qui jetait un pont entre l'anglicanisme et le catholicisme. En 1904 paraît *le Bienheureux Thomas More,* vie du plus exquis des saints et des humanistes anglais; en 1905, le *Charme d'Athènes;* en 1906, *Newmann,* ce chef d'œuvre de biographie psychologique; en 1908, *la Provence mystique au* xviie *siècle.*

En 1909, Bremond apprend que son vieil ami Tyrell, le prêtre moderniste excommunié se meurt à Storrington, dans le Sussex. Il traverse

aussitôt la Manche, donne l'absolution sous condition au moribond et prononces des prières sur sa tombe; — ce qui lui vaut d'être suspendu *a sacris* pendant quelques mois.

En 1910 paraît l'*Apologie pour Fénelon* où se trouve en germe son grand ouvrage, l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours,* dont les tomes paraissent à partir de 1916. Ce monument, conçu selon une formule si originale, et où l'érudition la plus minutieuse s'unit à la finesse psychologique la plus pénétrante, à la doctrine mystique la plus imposante, au goût littéraire le plus sûr, voire à l'humour le plus vivant, reste inachevé. Le plan était trop vaste pour une vie humaine. L'auteur rencontra dans le seul XVIIe siècle une telle masse de documents séduisants qu'il leur consacra onze gros volumes avant d'arriver au grand procès qui consacra la retraite, pour plus d'un siècle, de ses chers mystiques : le dernier tome paru prépare le terrain à l'étude du duel Bossuet-Fénelon, et montre sur quels malentendus a pu germer la funeste querelle. Sur l'humanisme dévot, fils de saint François de Sales, sur l'École française de Bérulle, sur l'école du P. Lallemant, sur Port-Royal, etc., les tomes précédents avaient apporté les renseignements et les vues les plus neuves. On sait que Bremond n'hésitait pas à prendre parti, avec nuances, mais avec décision. Il est pour Fénelon contre Bossuet, pour Newmann contre Manning, pour Alvarez contre Mercurian, pour les mystiques théocentristes contre les moralistes « ascéticistes ».

L'invention de ce dernier mot et les considérations sur l'essence de la prière, au début du tome VII (*la métaphysique des saints*), en réponse aux critiques, sont sans doute un des points culminants de son œuvre et comme la plaque tournante ou la grande charnière de l'Histoire littéraire. Le fameux mémoire, qui fit couler tant d'encre et que Bremond lut en 1926 à l'Académie française (où il avait été élu en 1923 en remplacement de Mgr Duchesne), sur la *Poésie pure,* le livre qui porte ce titre et celui de *Prière et Poésie,* se rattachent en un sens à cette grande idée et à ces discussions sur l'essence de la religion et de la prière.

Les sympathies et les antipathies contemporaines de l'abbé Bremond sont inséparables des goûts et des idées de l'historien de la spiritualité au XVIIe siècle. De même que le grand Arnaud, « mitrailleuse théologique », représente l'aspect qu'il aime le moins de la scolastique, de même Paul Souday, rationaliste antimystique, incarnera l'Arnaud ou le Nicole contemporain. Rancé, « l'abbé Tempête », résume assez bien « l'ascéticisme », Léon Bloy, le « mysticisme flamboyant », point assez pur, trop sensible et trop apocalyptique, qui n'a pas entendu la leçon de saint Jean de la Croix. Quant à Maurras, inutile de le dire, il représente la négation de l'infini, l'humanisme étroit qui se limite à l'homme terrestre et qui considère comme barbare « qui, sans négliger Racine, entend rester fidèle à Shakespeare ».

L'humanisme de Bremond est le plus complet qui se puisse imaginer. Il embrasse tout l'homme, y compris ses facultés spirituelles et ses aspirations à l'union divine. Il commente avec amour Horace et Marie de l'Incarnation. Ce n'est pas seulement la religion qui a son aboutissement dans la mystique, mais aussi la poésie, mais aussi l'humanisme intégral. Et c'est peut-être la contribution la plus importante de l'œuvre bremondienne à la pensée contemporaine que cette synthèse et cette réconciliation.

Émile DERMENGHEM.

M. LÉON LE GRAND

La mémoire de Léon Le Grand appartient à sa famille, et c'est avec un sentiment de pieuse déférence que nous respecterons ici la volonté de notre éminent collaborateur qui ne voulut permettre aucun discours à ses obsèques, ni rien par la suite qui pût rappeler un long hommage posthume. Ce désintéressement suprême est tout à l'image du chrétien parfait dont les vertus eurent la modestie de sa vie et que ses collègues des Archives nationales, témoins des scrupules qu'il apportait dans l'accomplissement de son devoir professionnel, considéraient justement à l'égal d'un « saint ». Mais on ne comprendrait pas, et il nous serait pénible, que cet excellent ami, qui fut à l'origine de cette *Revue* notre conseiller et notre guide, ne reçût de notre part un affectueux souvenir d'adieu.

Léon-Frédéric Le Grand était né à Saint-Pierre-lés-Nemours, en Seine-et-Marne, le 5 juillet 1861. Sorti de l'École des chartes le second de sa promotion avec une thèse sur *les Quinze-Vingts*, il entra aux Archives nationales où, peu après, on lui confia la présidence de la salle de travail.

Je revois encore cette ancienne salle du public, étroite basse-fosse, insuffisamment éclairée par des fenêtres que l'administration de l'époque, soucieuse de ménager à sa clientèle les distractions de la rue et la lumière du jour, avait protégées par d'épais barreaux de fer et garnies de vitres dépolies. L'exiguité du local, le petit nombre de ceux qui le fréquentait, rendaient les lecteurs moins étrangers les uns aux autres que de nos jours et, le voisinage des pupitres aidant, le coude à coude forcé autour des tables rondes, sous la clarté des lampes à huile, facilitait les relations. L'immuabilité des présidents en exercice (c'étaient le matin M. Viard, l'après-midi M. Le Grand) en faisait tout naturellement les confidents de nos recherches. Ils s'y prêtaient de fort bonne grâce d'ailleurs et, comme ils étaient la conscience même, les enquêtes auxquelles ils se livraient bénévolement pour nous en dehors des heures de salle (M. Le Grand plus particulièrement) leur avaient donné une expérience sans précédent des fonds de notre grand dépôt historique. Aussi, lorsque Léon Le Grand prit sa retraite, comme conservateur honoraire des Archives nationales, ses amis pensaient que la Providence lui réservait d'assez longs jours pour rédiger sur l'origine, la composition et le classement des séries multiples de l'ancien palais Soubise, — séries si malencontreusement disloquées au cours du siècle dernier, — ces vues d'ensemble et cette indispensable synthèse que lui seul était capable d'écrire. Il faudra, hélas ! nous contenter, longtemps sans doute, de l'ébauche qu'il en a tracée à l'article « Archives ecclésiastiques » dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* de Mgr Baudrillart.

Ce qui aura le mieux caractérisé l'œuvre scientifique de Léon Le Grand est une si parfaite continuité de vues qu'elle suggère le mot d'unité. Sa thèse de chartiste fut le prélude d'une quantité d'ouvrages, de notices, d'articles sur les institutions charitables en France au Moyen Age. Nul historien n'a mieux fait connaître les établissements voués au soin des pauvres et des malades. Il a publié notamment sur cette matière *les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du* XIV*e siècle, d'après le registre de visites du délégué de l'évêque (1351-1369)*, deux volumes qui constituent les tomes XXIV (1897) et XXV (1898) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, et un recueil de *Statuts d'hôtels-Dieu et de léproseries* (1901).

L'admirable maîtrise qu'il avait du sujet et de ses sources, à défaut d'un enseignement oral, menaçait après lui de disparaître sans profit

pour de nouvelles études. C'est pourquoi, cédant à des instances réitérées, voulut-il bien faire connaître à nos lecteurs comment envisager l'histoire d'un établissement hospitalier. Ce mémoire, un des meilleurs que nous ayons publié, n'offre pas seulement une synthèse de ses travaux sur les hôpitaux et maladreries, il montre de surcroît tout ce qu'il faut savoir avant d'écrire sur le sujet et comment on doit exposer tout ce qu'il faut en dire pour composer une monographie sérieuse.

Je n'oublie pas que je dois faire court.... Léon Le Grand connaissait à fond les institutions administratives de l'ancienne France. Plus que d'autres institutions, celles de l'Église l'intéressaient, et nous lui devons la publication d'un guide pratique, *les Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales* (Champion, 1914), où « sont passées successivement en revue les différentes séries des Archives dans l'ordre où elles sont présentées par l'*État sommaire* ». A cet ordre purement « archivistique » on pouvait en préférer un autre plus logique, qui grouperait les fonds d'après la marche des événements et les traces que les affaires religieuses ont laissées dans les papiers du gouvernement. C'est en se plaçant à ce point de vue que Léon Le Grand entreprit, au début de l'année, la refonte de son précédent travail avec la collaboration de son ami M. Paul Marichal. Léon Le Grand destinait cette nouvelle étude à la *Revue*, et nous la publierons prochainement — : il termina de l'écrire dans sa paisible et familiale maison de Cormontreuil, où il était allé passer les fêtes de Pâques avec ses petits-enfants, en avril dernier. Il y revint au cours de l'été, et c'est là que la mort le surprit en pleine activité le 13e jour de septembre.

Sit memoria ejus in benedictione!

Victor CARRIÈRE.

Le VIIe Congrès international des Sciences historiques à Varsovie.

Au mois d'août dernier, du 21 au 29, le septième congrès international des Sciences historiques a tenu ses assises en Pologne, à Varsovie et à Cracovie. Rien ne fut négligé pour assurer aux historiens une hospitalité aussi brillante que cordiale. De nombreuses réceptions furent offertes, des excursions furent organisées afin de leur permettre de bien connaître les deux capitales intellectuelles de la Pologne, de se faire une idée de leurs richesses artistiques, des ressources qu'elles possèdent pour le travail scientifique, surtout pour leur donner la facilité de se rencontrer fréquemment et d'échanger leurs vues. L'accueil charmant dont tous bénéficièrent, créa une atmosphère de sympathie dans laquelle s'établirent des contacts, se nouèrent des relations qui seront des plus utiles pour le développement de la collaboration internationale. De ce seul point de vue le congrès fut des mieux réussis; il le fut encore à beaucoup d'autres.

Nombreux furent les historiens qui répondirent à l'invitation du « Comité international des Sciences historiques » et de la « Société polonaise d'histoire » : il en arriva de quarante-quatre pays. La délégation française fut particulièrement importante; conduite par M. Coville, l'éminent président du Comité français des Sciences historiques, et M. Diehl, elle compta soixante-huit membres, qu'accompagnaient une vingtaine de dames. Avec le directeur de l'École des chartes, M. Brunel, se trouvèrent des archivistes, des professeurs du Collège de France, de l'École

des hautes études, des diverses Universités officielles et libres. La « Société d'histoire ecclésiastique de la France » s'était fait représenter par son trésorier M. Edmond Préclin, Mlle Yvonne Bezard, archiviste aux Archives nationales, M. le chanoine Leman, professeur à l'Université catholique de Lille. D'autres membres de la Société suivirent les travaux du congrès. Nous avons remarqué entre autres M. Augustin Fliche, professeur à l'Université de Montpellier, qui présida une séance de la section d'histoire ecclésiastique, M. l'abbé G. Constant, professeur à l'Institut catholique de Paris, M. l'abbé Pierre David, chargé de cours à l'Université Jagellone de Cracovie, M. Lousse, professeur à l'Université de Louvain, M. Jedlicki, professeur à la Faculté de droit de Poznan.

Conformément à la tradition qui s'était inaugurée à Oslo en 1928, furent présentés au congrès des rapports et des communications. Les rapports devaient attirer l'attention sur des questions d'intérêt plus général; les communications étudiaient des problèmes particuliers. Si le chiffre des rapports fut relativement limité, celui des communications fut considérable; il n'y en eut pas moins de quatre cent. Les premiers ont été imprimés in extenso dans le *Bulletin du Comité international des Sciences historiques* (fasc. I, II et III de 1933); un résumé des secondes a été publié dans deux volumes in-8°, l'un de 356 pages, l'autre de 530 pages, édités par le Comité organisateur du congrès. Les mémoires des historiens polonais ou appartenant à des Universités polonaises, ont paru à part en deux volumes in-8°, l'un de 448 pages, l'autre de 312 pages sous le titre : *la Pologne au VIIe Congrès international des sciences historiques.*

Je dois mentionner, parce que leurs auteurs appartiennent à notre compagnie, mais sans les analyser, parce qu'ils n'entrent pas dans le cadre de nos études, le rapport de M. E. Lousse, sur la *Formation des États dans la société européenne du Moyen Age et l'apparition des assemblées d'État,* la communication de M. A. Leman sur *les Négociations secrètes de la France et de l'Espagne de 1636 à 1638 pour le rétablissement de la paix.*

Il faut par contre insister sur les rapports et communications où fut traité l'un ou l'autre point de l'histoire de l'Église de France.

A la suite d'une enquête auprès d'un certain nombre d'érudits, M. Préclin et M. Durand, professeur à l'Université de Dijon, rédigèrent un rapport (*Bulletin du Comité international des sciences historiques,* février 1933, p. 60-69), où ils attirèrent l'attention sur l'*Histoire des Congrégations religieuses en France du* XVIe *à la fin du* XVIIIe *siècle,* « histoire singulièrement difficile », ont-ils dit, en raison de l'absence d'un inventaire méthodique des sources manuscrites, de la multiplicité des livres consacrés à l'histoire de certains monastères et de certains ordres, de la notoire insuffisance de beaucoup d'ouvrages sur de nombreuses congrégations, la quasi impossibilité de faire un choix réellement critique entre des études écrites à un point de vue hagiographique ou apologétique mais dépourvues de toute valeur scientifique. Pour faire le point et faciliter la tâche des chercheurs, ils ont signalé les articles de méthode déjà publiés, ceux entre autres de la *Revue d'histoire de l'Église de France,* délimité le programme d'études, indiqué en quel sens se devaient orienter les recherches, dressé, avec une courte bibliographie, la liste des ordres existant dans l'Ancien Régime. Sortant des généralités de leur rapport, MM. Durand et Préclin ont montré au congrès en prenant le premier, pour exemple les Ursulines, le second, les Bé-

nédictins, quelle était l'étendue de la tâche à remplir, à quelles conditions elle se pouvait réaliser.

Des communications qui dans la section d'histoire ecclésiastique se rapportaient directement à nos études, je signalerai en tout premier lieu celle de notre confrère M. Fliche sur *la Primatie des Gaules depuis l'époque carolingienne jusqu'à la fin de la querelle des Investitures* (*Résumés*, t. I, p. 244). Le savant professeur de Montpellier y a exposé avec la maîtrise qu'on lui sait, comment le terme de primatie, encore mal défini au milieu du IXe siècle, a un sens précis en 876, quand, investi par le pape Jean VIII des fonctions de vicaire apostolique en Gaule et en Germanie, Anségise, archevêque de Sens, prend le titre de primat avec l'assentiment de l'empereur Charles le Chauve. Les successeurs d'Anségise le revendiquent à la fin du Xe et au début du XIe siècle. Mais loin d'être alors des instruments du Saint-Siège ils font figure de chef d'Église nationale. Pour maintenir entière l'autorité pontificale, Grégoire VII accorde, en 1079, à l'archevêque de Lyon, le titre de primat des Gaules; la primatie toutefois ne s'exerce plus que dans les provinces ecclésiastiques de Lyon, Rouen, Tours et Sens, et elle se réduit au pouvoir de recevoir les appels des sentences des autres métropolitains; les fonctions de vicaire apostolique sont réservées à un légat pontifical. Les archevêques de Sens protestèrent contre cette décision pontificale; il s'éleva un long conflit qui demeura sans solution positive. Aujourd'hui les archevêques de Lyon et de Sens prétendent au même titre de primat des Gaules.

Il est regrettable que l'absence de M. Watkin Williams nous ait privé de sa communication annoncée sous le titre : *A monastic reformer of the early XIth century*. Ce réformateur n'est autre que Guillaume de Volpiano, le disciple de l'abbé de Cluny saint Mayeul. Dans le résumé qui en a été publié (*Résumés*, t. I, p. 248-250), on voit quelle fut l'activité de ce moine clunisien originaire d'Italie qui, placé à la tête de Saint-Benigne de Dijon, y introduisit la réforme et l'étendit à un grand nombre de monastères en Bourgogne, en Normandie, à Saint-Arnould de Metz, à Saint-Germain des Prés; par ses soins fut fondée l'abbaye de Fruttuaria dans le Piémont. Jouissant d'un grand crédit ce moine intervint dans les conflits politiques pour rétablir la paix, en 1014, entre l'empereur Henri II et Arduin, marquis d'Ivrée, en 1028, entre Robert le Pieux et ses fils. Puissions-nous lire bientôt dans son intégralité cette intéressante monographie.

Un minutieux examen de deux manuscrits des Bibliothèques capitulaires de Cracovie et de Gniezno a permis à notre confrère, qui est des mieux avertis de l'histoire du Moyen Age en France et en Pologne, M. l'abbé Pierre David, chargé de cours à l'Université Jagellone de Cracovie, d'établir dans une très érudite communication : *Un disciple d'Yves de Chartres en Pologne. Galon de Paris et le droit canonique* (publiée in extenso dans *la Pologne*, t. I, p. 99-113) que, selon toute probabilité, la *Tripartita*, une collection canonique constituée dans l'entourage d'Yves de Chartres, fut introduite en Pologne par l'évêque nommé de Beauvais, Galon, lorsque celui-ci y fut envoyé comme légat par le pape Pascal II en 1103. Galon aurait sans doute pris personnellement part à sa composition. Cet évêque français apporta dans le règlement des difficultés qui s'étaient élevées en Pologne, l'esprit de prudence et de modération qui caractérisa l'École d'Yves de Chartres. Considérant comme son idéal la bonne entente entre l'Église et les princes séculiers, s'inspirant de l'esprit plutôt que de la lettre dans l'interprétation des lois ecclé-

siastiques, il tempéra les rigueurs du droit au profit de la paix et du bien commun.

M. Seppelt, professeur à l'Université de Breslau, n'a pas fait sa communication sur *la Cabale des dévots*. On ne voit pas, dans le résumé qui a été publié (*Résumé*, t. I, p. 260), si elle ajoute quelque chose à ce que nous savions déjà.

M. l'abbé Jadin, assistant à l'Université de Louvain, s'est spécialisé dans l'étude des procès de nomination des évêques et des abbés sous l'Ancien Régime, dont les comptes rendus ont été transportés avec les archives de la Consistoriale aux Archives Vaticanes. Dans sa communication au congrès : *Importance et valeur historique des procès de nomination des évêques et des abbés sous l'Ancien Régime* (*Résumés*, t. I, p. 264-269), il donne de copieux éclaircissements sur la procédure suivie pour l'examen des titres des candidats aux évêchés et aux abbayes avant et après la création de la Consistoriale par le pape Sixte V. Sa conclusion est qu'on ne saurait exagérer l'importance des informations que peuvent fournir ces procès pour l'histoire particulière des diocèses et des abbayes; ils sont en outre riches de précieux renseignements pour l'histoire générale, l'histoire économique, la géographie historique, aussi bien que pour l'histoire ecclésiastique. Il note toutefois que pour certains pays, comme la France, les témoignages sont d'une uniformité et d'une banalité déconcertantes.

De nombreux détails sur l'organisation du culte, le clergé et la vie religieuse du peuple se rencontrent dans les registres de visite paroissiale. Mlle Yvonne Bezard en donne la preuve dans sa communication : *les Visites de paroisses au* XVIIe *siècle dans le diocèse de Paris* (*Résumés*, t. I, p. 269-274). Elle a étudié les procès-verbaux des visites des paroisses faites au XVIIe siècle dans le diocèse de Paris, conservés aujourd'hui aux Archives nationales. Elle y a vu comment l'archidiacre procédait à la visite; reçu par le clergé, les marguilliers et les paroissiens, il s'informait des conditions d'existence du curé, de la manière dont il s'acquittait de son devoir pastoral, de la pratique religieuse et de la moralité des fidèles. Son enquête portait en outre sur le temporel des paroisses; il inspectait les livres de comptes, examinait l'état des édifices religieux et de leurs dépendances, veillait sur le bon exercice du culte et réprimait les abus. L'inspection des écoles, la surveillance des sages-femmes qui, appelées à donner fréquemment le baptême, avaient un rôle spirituel, étaient encore de sa compétence. Éclairée par les procès-verbaux des visites, Mlle Bezard fait dans sa communication de très curieuses constatations sur la vie religieuse dans les diocèses de Paris au cours du XVIIe siècle.

Notons en terminant que la Commission de chronologie a chargé nos confrères MM. Fliche et Leman de dresser la chronologie des papes.

A. Leman.

De la prononciation du latin à la française.

Les controverses relatives à la prononciation du latin qui paraissaient être assoupies, sinon en plein sommeil, viennent de se réveiller à la suite d'une étude publiée dans la *Revue du chant grégorien* (mai-juin 1933), par un avocat de talent et fin lettré de Bordeaux, Me Pierre Damas. Un grand quotidien, qui fut particulièrement mêlé à ces brûlantes controverses, a tout aussitôt donné à ses lecteurs une analyse de cette

étude. Mais comme il en a tiré une conclusion plutôt « inattendue », en opposition, semble-t-il, avec la pensée de l'auteur, il importe d'en préciser le sens et la véritable portée.

Chacun sait qu'un groupe fort respectable de savants opine pour le maintien de la prononciation *actuelle* du latin « à la française », qu'il tient pour réellement *traditionnelle* en notre pays. Il y voit comme une sorte de patrimoine national, et retrouve dans cette prononciation « le vrai visage de la France ». M. P. Damas, très au courant de ces controverses, friand, du reste, d'inédit et d'inexploré, s'est piqué au jeu, et a voulu rechercher les origines de la prononciation du latin « à la française ». Et c'est le résultat de ses investigations qu'il nous livre dans cet article, intéressant et suggestif à la fois, où l'on eût aimé retrouver explicitement formulée l'idée maîtresse en une proposition synthétique: il n'y a pas eu uniformité de prononciation du latin en France, donc les partisans de la prononciation du latin « à la française » sont peu fondés à soutenir leur thèse.

La première conclusion de détail, mais d'importance, à laquelle aboutit M. P. Damas, est la suivante : La prononciation actuelle n'est pas antérieure à la Renaissance et n'est pas même spécifiquement française. C'est une prononciation artificielle et composite où se trahit, en particulier, l'influence des humanistes italiens.

Poursuivant son enquête, M. P. Damas constate — après M. Ch. Turot et M. Ch. Beaulieux — que cette prononciation s'est substituée à une autre beaucoup plus « à la française » celle-là, et déformant, de ce chef, le vrai visage du latin, de façon plus étrange encore. Il passe en revue voyelles et consonnes, et nous cite, d'après un livre curieux de 1572, œuvre d'un auteur facéticux que les calembours les plus drôlatiques et les plus crus n'effarouchent pas, Tabourot, des « équivalences » de prononciations latino-françaises. Par exemple : *duc gentis ob umbras* = duc gentil au bon bras ; *Dominus vobiscum* = Dominu vobiscon. A vrai dire, la Rédaction de la *Revue grégorienne* fait justement observer les contradictions de Tabourot, son peu de rigueur scientifique, comme, aussi, la difficulté de savoir à quels sons exactement correspondaient pour lui les orthographes françaises.

M. P. Damas convient, d'ailleurs, que « l'orthographe, au début du XVIe siècle, était loin d'être fixée; quant à la prononciation, elle différait, non seulement avec les provinces, mais encore à Paris même ». Du reste, pour des orthographes latines d'époque antérieure, des fautes, parfois grossières, prouvent, au moins, autant l'ignorance du scribe par rapport à la valeur des signes, que sa prononciation défectueuse : tel, aujourd'hui, l'enfant qui écrirait, seul, ses premières épîtres.

Aussi les transcriptions phonétiques du *Credo* par M. Damas, d'après la manière du XVIe siècle, postulerait-elle peut-être, un commentaire, pourvu, lui-même, d'un assez bon nombre de points d'interrogation. Toutefois, il semble établi que, dans l'ensemble, cette prononciation, vraiment « à la française », est fort peu ressemblante à la prononciation actuelle, « dite » traditionnelle, si ce n'est dans son mépris absolu de l'accentuation.

I. DUPONT.

TABLE DU TOME XIX

ARTICLES

Carrière (Victor). Pour refaire la « Gallia christiana ». Chronologie et biographies épiscopales ..... 206 à 218
François (Michel). Les sources de l'histoire religieuse de la France au Vatican ..... 305 à 346
Lacger (Louis de). Mgr Mignot et M. Loisy..... 161 à 205
La Martinière (Jules de). Les visions sur Jeanne d'Arc de M. Jean Jacoby ..... 5 à 22
Le Bras (Gabriel). Notes de statistique et d'histoire religieuses ..... 490 à 516
Pasquier (Émile). La famille de Jean Bodin (xvie s.) 457 à 462
Vaissière (Pierre de). L'état social des curés de campagne au xviiie siècle, d'après la Correspondance de l'Agence du clergé aux Archives nationales.....23 à 53
— L'histoire de l'Église de France de 1515 à 1789 aux Archives nationales ..... 463 à 489
Vinot-Préfontaine (Jean). La fondation du séminaire de Beauvais et le jansénisme dans le diocèse au xviie s. 347 à 371

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Alsace (L') depuis le retour à la France [J. Joachim].... 245
Anchel (Robert). Crimes et châtiments au xviiie siècle [Y. Bezard]. 552
André (Louis). Les sources de l'histoire de France. Tome VI : Histoire maritime et coloniale; histoire religieuse [A. Leman] 249
Aubry (Désiré). Belles figures et grandes œuvres [J.-B. Sabrié] 262
Barbanson (Constantin de). Les secrets sentiers de l'amour divin [E. D.] 550
Bardy (J.). L'Église à la fin du premier siècle [J. Lebreton] 251
Baumann (Émile). Bossuet moraliste [A. C.]..... 408
Benoit (Jean-D.). Jean Calvin [L. Cristiani]..... 560
Besson (Mgr M.). La révocation de l'édit de Nantes [V. Carrière] 253
Bezard (Yvonne). Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV. Les Bégon [H. Bourde de la Rogerie]..... 414
Bloch (Marc). Les caractères originaux de l'histoire rurale française [J. de La Monneraye]..... 65
Bonnenfant (Chanoine). Histoire générale du diocèse d'Évreux [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]..... 519

Boüard (M. de). Sixte-Quint, Henri IV et la Ligue. La légation du cardinal Caetani en France [Th. Malley] 86
Brehier (Louis). Voir Desdevises du Dézert.
Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France. Tome X : la Prière et les prières de l'Ancien Régime [E. Dermenghem] 239
— La querelle du pur amour au temps de Louis XIII [E. Dermenghem] 239
Bruley (Édouard). Architecture gothique [J. Vallery-Radot] 88
— Le Bon-Pasteur d'Angers [R. Delègue] 262
Burchard (Jean). Voir Turmel (Joseph).
Cabrol (Dom Fernand). La messe en Occident [E. Dumoutet] 557
Casanova (S. B.). Histoire de l'Église corse [L. Villat] 71
Catalogne (La) à l'époque romane [J. Vallery-Radot] 88
Chardavoine (Eutrope). Annuaire pontifical catholique [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 269
Chéramy (H.). Les catacombes romaines [M. de Boüard] .. 98
Cherel (Albert). Rancé [E. Préclin] 95
Collas (Charles). Saint-Louis d'Antin et son territoire [H. Couget] 264
Combarieu (A.). Sept ans à l'Élysée avec le président Émile Loubet [M. de B.] 102
Coolen (Georges). L'anglicanisme d'aujourd'hui; Histoire de l'Église d'Angleterre [G. Constant] 385
Coste (Pierre). Le grand saint du grand siècle : Monsieur Vincent [A. Villien] 73
Courtecuisse (Max). Tables capitulaires des Frères Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne [H. Waquet] 248
Coville (Alfred). Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du xve siècle [E. Jordan] 377
Cristiani (L.). Mère Jeanne-Françoise de Jésus [G. Allemang] 260
Crozet (R.). L'abbaye de Noirlac et l'architecture cistercienne en Berry. L'art roman en Berry [J. Vallery-Radot] 372
David (Henri). De Sluter à Sambin [J. Vallery-Radot] 525
Dechêne (Abel). Contre Pie VII et Bonaparte. Le Blanchardisme [E. Lavaquery] 86
Dedouvres (Louis). Le Père Joseph de Paris, capucin [J.-B. Sabrié] 390
Desdevises du Dézert (G.) et Louis Brehier. Riom, Mozat, Volvic, Tournoel [J. Vallery-Radot] 89
Deshoulières (François). Cher [M. Oudot de Dainville] .. 89
Detrez (L.). La fin tragique du cardinal Caraffa [P. Piétresson de Saint-Aubin] 405
Deuxième Congrès national des sciences historiques à Alger [J. R. Palanque] 99
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques publié par A. de Meyer et Ét. Van Cauwenberg [H. Waquet] 569

Dictionnaire de spiritualité, publié sous la direction de Marcel VILLER [A. d'Alès] 422
DUFFO (F.). Le cardinal de Forbin-Janson [P. Deslandres] 554
DUFOURCQ (Albert). L'avenir du christianisme. I. Histoire moderne de l'Église. Tome VI : le Christianisme et l'organisation féodale [J. Maubourguet] 375
— Tome VIII : le Christianisme et la réorganisation absolutiste [G. Constant] 529
DUINKER (A. C. M.). Claude de Sainte-Marthe [F. Eygun] .. 91
DUMOUTET (Édouard). Le Christ selon la chair et la vie liturgique au Moyen Age [E. Dermenghem] 558
DUPOUY (Auguste). Histoire de Bretagne [H. Bourde de la Rogerie] 266
Église catholique en France (L') [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 84
FAURE (Claude). Lettres inédites du cardinal Le Camus [P. Deslandres] 550
FLICHE (Augustin). L'Europe occidentale de 888 à 1125 [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 54
FONT-RÉAULX (Jacques de). Inventaire sommaire des Archives départementales de la Drôme. Série L [H. Waquet] 547
FOURNIER (Édouard). L'ancienne procédure ecclésiastique dans le Nord de la France [G. Le Bras] 248
FOURNIER (P.). Voyages et découvertes scientifiques des missionnaires naturalistes français [H. Bourde de la Rogerie] 393
FOURNIER (Paul) et Gabriel LE BRAS. Histoire des collections canoniques en Occident [A. Fliche] 219
FRANCK (Hyeronymus). Die Kloster bischoefe des Frankenreiches [G. Allemang] 520
FRENCKEN (Joséphine). Agnès Arnauld [J. Dedieu] 563
GABORY (Emile). Le voyage à Paris des cent trente deux Nantais [H. Waquet] 569
GAINET (J.). Histoire de la paroisse de Pont-de-Roide [M. Pigallet] 101
GALBREATH (D. L.). Voir TRICOU (J.).
GANDILHON (Alfred). Inventaire sommaire des Archives départementales du Cher. Série G [H. Waquet] 79
GAQUÈRE (François). Monseigneur Charles Guillemant [Th. Malley] 98
— Pierre de Marca [J. Dedieu] 535
GEMELLI (A.) et S. VISMARA. La riforma degli studi universitari negli Stati pontifici [M. de Boüard] 102
GILSON (Étienne). L'esprit de la philosophie médiévale [P. Bottinelli] 234
GODEFROY (Jean). La vie de Dom Simplicien Gody [D. Buenner] 417
GOYAU (Georges). Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages [H. Bourde de la Rogerie] 257

GOYAU (Georges) et P. de LALLEMAND. Lettres de Montalembert à La Mennais [P. Dudon] 408
GRENTE (Mgr). Œuvres oratoires et pastorales. Tome VI [J. B. Sabrié] 570
GRIFFE (E.). L'intervention de la papauté dans la nomination des évêques de Carcassonne au XIIIe siècle [J. B. Sabrié] 568
GUISSARD (P. Polyeucte). Portraits assomptionnistes [R. Delègue] 261
GUITON (W. H.). La Réforme à Paris, XVIe et XVIIe siècles [V. Carrière] 85
HALKIN (Léon-E.). Les conflits de juridiction entre Érard de la Marck et le chapitre cathédral de Chartres [M. Le Grand] 420
HALPHEN (Louis). L'essor de l'Europe [E. Jordan] 58
HARSCOUET (Mgr). Chartres [G. Allemang] 420
HOKACK (Louis). Étude critique sur l'idée de progrès [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 82
Hommage à Dom Ursmer Berlière [V. Dubarat] 76
HUIZINGA (J.). Le déclin du Moyen Age [S. G.] 80
HUMEAU (J.). Les plus beaux sermons de saint Augustin [S.G.] 79
HUMBERT (Pierre). Pierre Duhem [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 565
HUMBERTCLAUDE (Pierre). L'abbé Lalanne [R. Delègue] 565
JANSSENS (Edg.). Scientisme et vérité historique (B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 81
JASSEMIN (Henri). La Chambre des comptes de Paris au XVe siècle [Y. Bezard] 551
JÉRÔME (Mgr). Nicolas de Ledres [J. B. Sabrié] 568
JOURDA (Pierre). Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre [L. E. Halkin] 92
LA BRIÈRE (R. P. Yves de). Église et paix [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 83
LALLEMAND (P. de). Voir GOYAU (Georges).
LANGLOIS (Marcel). Madame de Maintenon [E. Préclin] 415
LASSERRE (D.). A propos de l'édit de Nantes et de sa révocation [V. Carrière] 253
LAUER (Ph.). Catalogue des manuscrits de la Collection Clairambault [V. Carrière] 548
LAVEILLE (E.). Monseigneur Laveille [J. B. Sabrié] 261
LE BRAS (Gabriel). Voir FOURNIER (Paul).
LECOUTURIER (Ernestine). Françoise-Madeleine de Chaugy [E. Dermenghem] 562
LE GRAND (Michel). Saint-Sever [V. C.] 568
LEPETIT (V.). Le choléra de 1832 à La Délivrande [R. Delègue] 266
LESOURD (Paul). L'œuvre civilisatrice et scientifique des missionnaires catholiques dans les colonies françaises [P. O'Reilly] 84

LESOURD (Paul). Le missionnaire catholique des temps modernes [L. de Lacger] 398
LEVÉ (M.). Qu'est-ce qu'une religieuse d'Ernemont ? [P. Piétresson de Saint-Aubin] 422
LHERMET (J.). Pascal et la Bible [J. Dagens] 562
LIMOUZIN-LAMOTHE (R.). Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse. La commune de Toulouse et les sources de son histoire [G. Loirette] 62
LOISY (Alfred). Y a-t-il deux sources de la religion et de la morale ? [E. Lavaquery] 543
LOUANT (Armand). Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani [G. Constant] 406
MADELIN (Louis). Le Consulat et l'Empire [E. Lavaquery] .. 411
MALLEY (Th.). Le général Garnier du Plessix [J. Bricault] .. 97
MARTIN (A.). Voir SAULNIER (E.).
MARTIN-CHABOT (Eugène). La Chanson de la croisade albigeoise [J. Salvat] 226
MAURIN (C. A.). Les saluts d'amour [G. Allemang] 79 404
MÉLINE (Pierre). Paul Bureau [R. Delègue] 259
MEYER (A. de). Voir Dictionnaire d'histoire ecclésiastique.
MIROT (Léon). Études lucquoises [J. de La Monneraye] 100
MOLIEN (A.). La liturgie des Saints [P. d'Herbécourt] 556
MOLLAT (G.). La question romaine de Pie VII à Pie XI [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 255
MONGLAND (André). La France révolutionnaire et impériale [A. Viatte] 551
PASTOR (Louis). Histoire des papes. Tome XIV, traduit par Alfred POIZAT [G. Allemang] 68
PATRY (Raoul). Philippe Duplessis-Mornay [P. Dudon] 561
PELT (Mgr). Études sur la cathédrale de Metz [J. Vallery-Radot] 250
PERRAT (Charles). L'autel d'Avenas, la légende de Ganelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 549
PERROT (E.). Précis élémentaire d'histoire du droit français [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 83
PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (Pierre). Les Archives de l'Aube [H. Waquet] 547
— La fourniture de la pierre sur les grands chantiers troyens du Moyen Age et de la Renaissance [J. Vallery-Radot] 413
PIQUARD (M.). La Vierge ouvrante de Leugney [M. Pigallet] 91
PLANCHENAULT (René). La « Chronique de la Pucelle » [J. de La Martinière] 382
POCHAT-BARON (F.). Le bienheureux Pierre Le Fèvre [Th. Malley] 93
POIRIER (A. D.). L'Institut des Ursulines de Jésus [G. Allemang] 567

Poisson (Jacques). Le romantisme social de Lamennais [A. Viatte] 555
Polman (R. P. Pontien). L'élément historique dans la controverse religieuse du xvie siècle [E. Jordan] 531
Postal (Raymond). Explication de l'Alsace [L. Joachim] .. 395
Pourrat (P.). Jean-Jacques Olier [Eug. Levesque] 255
Rigault (G.). Le Frère Philippe [R. Delègue] 259
Roy (Antoine). Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français [H. Bourde de la Rogerie] 267
Rumilly (Robert). Sainte-Anne de Beaupré [H. B. R.] 101
- Sir Wilfrid Laurier [E. Préclin] 97
Saint-Aulaire (Comte de). Richelieu [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 93
Salvat (Joseph). Castelnaudary pendant la guerre des Albigeois [E. Martin-Chabot] 263
Sars (Maxime de). L'histoire des rues et des maisons de Laon [M. S.] 263
- Les origines de l'Institut de la Croix [H. Lemaitre] 262
Saulnier (E.) et A. Martin. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France. Fascicule III [V. Carrière] 548
Savigny-Vesco (Marguerite). La princesse Louise Adélaïde de Bourbon Condé [R. Delègue] 259
Scheeben (Heribert Christian). Albert der Grosse [G. Allemang] 559
Schefer (Christian). L'Algérie et l'évolution de la colonisation française [J. Marchal] 419
Scherer (Emil Clèmens), Schwester Ignatia Jorth [G. Allemang] 96
Schmidlin (Joseph). Paptsgeschichte der neuesten Zeit (G. Allemang] 554
Seignobos (Charles). Histoire sincère de la nation française [H. Waquet] 409
Sevrin (Ernest). Dom Guéranger et La Mennais [P. Dudon] 418
Théry (P. G.). Études dionysiennes [M. Baudot] 252
Thibaudet (Albert). Les idées politiques de la France [L. de Lacger] 410
Tournier (Clément). Histoire diocésaine de Toulouse [J.-B. Sabrié] 266
Tricou (Jean). La chronique lyonnaise de Jean Guéraud [V. Carrière] 249
- et D. L. Galbreath. Les documents héraldiques du Musée des tissus de Lyon [S. G.] 413
Turgeon (Charles). Critique de la conception matérialiste de l'histoire [D. Tarbouriech] 241
Turmel (Joseph). Le Journal de Jean Burchard, évêque et cérémoniaire au Vatican [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 404
Université (L') de Caen. Son passé, son présent [R. N. Sau-

vage] 237
VAISSIÈRE (Pierre de). Curés de campagne de l'ancienne France [G. Le Bras] 539
VAN CAUVENBERGH (Et.). Voir Dictionnaire d'histoire ecclésiastique.
VAN DER ESSEN (Léon). Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani [G. Constant] 406
VAUSSARD (Marguerite-Marie). Cahrles de Foucauld, maître de vie intérieure [P. Deslandres]..... 566
VERNET (Félix). L'église de Saint-Restitut [F. Eygun]..... 412
VINAY (Louis). Livret d'analyse grammaticale et logique[S.G. 103
VILLER (Marcel). Voir Dictionnaire de spiritualité.
VILLIEN (A.). Les sacrements. Histoire et liturgie[E. Magnin] 424
VISMARA (S.). Voir GEMELLI (A.).
WEHRLÉ (J.). Victor Delbos [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 260

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Ain, par G. RENOUD, 130. — Aisne, par M. de SARS, 273. — Allier, par M. FAZY, 429. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 436. — Alsace, 120. — Angoumois, 289. — Anjou, 278. — Ardèche, par A. LE SOURD, 583. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 114. — Ariège, par L. BLAZY, 587. — Artois, 104. — Aube, par G. B. DUHEM, 111. — Aude, par E. GRIFFE, 584. — Aunis, 289. — Auvergne, 428. — Aveyron, par B. de GAULÉJAC, 571.

Bas-Rhin, par G. ALLEMANG, 120. — Basses-Alpes, par E. ISNARD, 436. — Basses-Pyrénées, par J. ANNAT, 586. — Béarn, 586. — Berri, 426. — Bouches-du-Rhône, par E. ISNARD, 435. — Boulonnais, 104. — Bourbonnais, 429. — Bourgogne, 127. — Bretagne, 283.

Calvados, par R. N. SAUVAGE, 281. — Cambrésis, 105. — Cantal, par G. ROUCHON, 429. — Champagne, 111. — Charente, par P. BOUCHAUD, 289. — Charente-Inférieure, par F. VAUX DE FOLETIER, 289. — Cher, par P. DES CHAUMES, 426. — Comtat-Venaissin, 589. — Comté de Foix, 587. — Corrèze, par R. ROHMER, 426. — Corse, par L. VILLAT, 436. — Côte-d'Or, par H. DROUOT, 127. — Côtes-du-Nord, par H. WAQUET, 284. — Couserans, 587. — Creuse, par L. LACROCQ, 426.

Dauphiné, 433. — Deux-Sèvres, par J. SALVINI, 288. — Dordogne, par G. LAVERGNE, 574. — Doubs, par M. PIGALLET, 130. — Drôme, par J. de FONT-RÉAULX, 434.

Eure, par M. BAUDOT, 281. — Eure-et-Loir, par Y. DELAPORTE, 274.

Finistère, par H. WAQUET, 285. — Flandre, 105. — Franche-Comté, 130.

Gard, par L. BAUDOUÏ-SALZE, 581. — Gascogne, 571. — Gers, par A. CLERGEAC, 577. — Gironde, par G. LOIRETTE, 575. — Guienne, 571.

Hainaut, 105. — Haute-Garonne, par Cl. TOURNIER, 579. — Haute-Loire, par M. BALMELLE, 585. — Haute-Marne, par L. DELESSARD,

114. — Haute-Saône, par M. PRINET, 132. — Haute-Savoie, par G. LORIDON, 435. — Haute-Vienne, par R. ROHMER, 426. — Hautes-Alpes, par L. ROYER, 433. — Hautes-Pyrénées, par J. ANNAT, 578. — Haut-Rhin, par J. JOACHIM, 125. — Hérault, par M. OUDOT DE DAINVILLE, 585.
Ile-de-France, 270. — Ille-et-Vilaine, par H. BOURDE DE LA ROGERIE, 283. — Indre, par P. DES CHAUMES, 426. — Indre-et-Loire, par G. COLLON, 278. — Isère, par L. ROYER, 433.
Jura, par C. DAVILLÉ, 132.
Landes, par P. COSTE, 574. — Languedoc, 578. — Limousin, 426. — Loire, par Ph. POUZET, 432. — Loire-Inférieure, par L. GRIMAULT, 286. — Loiret, par G. CHENESSEAU, 274. — Loir-et-Cher, par M. HÉMONÉE, 275. — Lorraine, 114. — Lot, par E. SOL, 572. — Lot-et-Garonne, par J. R. MARBOUTIN, 574. — Lozère, par M. BALMELLE, 582. — Lyonnais, 430.
Maine, 275. — Maine-et-Loire, par Th. CIVRAYS, 278. — Manche, par R. N. SAUVAGE, 282. — Marche, 426. — Marne, par P. GOSSET, 112. — Mayenne, par E. LAURAIN, 277. — Meurthe, par L. MARCHEL, 114. — Meuse, par P. d'HERBECOURT, 118. — Morbihan, par P. THOMAS-LACROIX, 286. — Moselle, par M. GRIVEAUD, 115.
Nièvre, par A. BIVER, 429. — Nivernais, 429. — Nord, par A. LEMAN, 105. — Normandie, 280.
Oise, par J. VINOT-PRÉFONTAINE, 273. — Orléanais, 274. — Orne, par R. N. SAUVAGE, 283.
Pas-de-Calais, par R. RODIÈRE, 104. — Pays basque, 586. — Périgord, 574. — Picardie, 110, 273. — Poitou, 286. — Provence, 435. — Puy-de-Dôme, par G. ROUCHON, 428. — Pyrénées-Orientales, par J. SARRÈTE, 589.
Quercy, 572, 573.
Rhône, par Ph. POUZET, 430. — Rouergue, 571. — Roussillon, 589.
Saintonge, 289. — Saône-et-Loire, par A. MORGAND, 129. — Sarre, 115. — Sarthe, par L. CALENDINI, 275. — Savoie, par G. LORIDON, 434. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 270. — Seine-et-Marne, par H. STEIN, 272. — Seine-et-Oise, par Y. BEZARD, 271. — Seine-Inférieure, par P. JUBERT, 280. — Somme, par G. DURAND, 110.
Tarn, par L. de LACGER, 578. — Tarn-et-Garonne, par S. CANAL, 573. — Touraine, 578.
Var, par M. COURTECUISSE, 436. — Vaucluse, par C. ROUDIL, 589. — Vendée, par A. POIRIER, 288. — Vienne, par J. SALVINI, 286. — Vosges, par L. LEVÊQUE, 119.
Yonne, par A. COURTET, 127.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana [L. E. HALKIN] 293
Annalen des historischen Vereins für Niederrhein [G. ALLEMANG] 297
Annales historiques de la Révolution française [J. de LA MONNERAYE 440

Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique [G. Le Bras] 292
Bibliothèque de l'École des chartes [A. Courtet] 591
Bulletin de l'Institut historique belge de Rome [L. E. Halkin] 294
Bulletin de la Commission royale d'histoire [L. E. Halkin] 294
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français [V. Carrière] 592
Bulletin monumental [J. Vallery-Radot] 593
Elsass-Lothringisches Jahrbuch [G. Allemang] 296
Études [A. Dechêne] 142
Études franciscaines [P. Gratien] 292
Historische Vierteljahrsschrift [G. Allemang] 297
L'Année dominicaine [H. M. Féret] 593
La France franciscaine [P. Gratien] 293
La Révolution française [J. de La Monneraye] 440
La Revue des jeunes [H. M. Féret] 597
La Vie intellectuelle [H. M. Féret] 596
La Vie spirituelle [H. M. Féret] 594
Le Bulletin des recherches historiques [C. de Bonnault] .. 443
Le Correspondant [U. Rouziès] 139
Le Moyen Age [E. A. Van Moe] 592
Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome [P. Deslandres] 440
Neues Archiv [G. Allemang] 297
Nova Francia [H. Bourde de la Rogerie] 442
Philosophisches Jahrbuch [G. Allemang] 298
Recherches de sciences religieuses [A. Dechêne] 141
Recherches de théologie ancienne et médiévale [L.-E. Halkin] 295
Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art [L.-E. Halkin] 294
Revue belge de philologie et d'histoire [L.-E. Halkin] 294
Revue bénédictine [L.-E. Halkin] 294
Revue d'ascétique et de mystique [A. Dechêne] 142
Revue d'histoire ecclésiastique [L.-E. Halkin] 295
Revue d'histoire littéraire de la France [L. Villat] 130
Revue d'histoire moderne [L. Villat] 137
Revue des études historiques [L. Le Grand] 438
Revue des questions historiques [Th. Malley] 133
Revue des sciences religieuses [U. Rouziès] 137
Revue du seizième siècle [J. Lavaud] 135
Revue historique [C. Roudil] 290
Revue historique de droit français et étranger [G. Le Bras] 291
Revue Mabillon [J. Rivet] 440
Theologie und Glaube [G. Allemang] 298
Zeitschrift für romanische Philologie [G. Allemang] 298

ÉCHOS ET INFORMATIONS

A la Bibliothèque du Conservatoire [I. Dupont] 449
Congrès de la Fédération historique du Languedoc [J.-R. P.] 449
Congrès des sociétés savantes (66e) 301
Congrès international des sciences historiques à Varsovie (Le VIIe) [A. Leman] 602
Continuation du Cartulaire de l'Université de Paris 153
Églises fortifiées du Centre, de l'Ouest et du Midi 450
Journées d'études [M. de Boüard] 151 299
La Gazette des Archives [H. W.] 449
Nécrologie : Henri Bremond [E. Dermenghem] 599
— Mgr de Carsalade du Pont [A. Fliche] 446
— M. Léon Le Grand [V. Carrière] 601
Préposition lés ou lez en toponymie (De la) [V. Carrière] 154
Prononciation du latin à la française (De la) [I. Dupont] .. 605
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 145, 299, 446, 598. — Assemblée générale, 145. — Déjeuner d'automne. 153. — Déjeuner de printemps, 448. — Tableau d'honneur, 598.

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien 157 453
Bibliographie et textes 155 451
Biographies 157 453
Congrégations et corps religieux 159 455
Histoire générale 155 452
Histoire locale 159 455
Variétés 159 456

A CORRIGER

Page 183, ligne 4 : *réplique*, lire : polémique.
Page 201, ligne 11 : 19 *juin*, lire : 19 juillet.
Page 300. Supprimer l'avant-dernier alinéa.
Page 328, ligne 23 : *trois* parties, lire : quatre parties.
Page 339, ligne 32 : *Valtelline*, lire : Valteline.
Page 341, ligne 3 : trattatinel, lire : *trattati nel*
Page 345, ligne 9 : *Cajetan*, lire : Caetani

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

840
R46
v.19
66572
Revue d'histoire de
l'Église de France

BR
840
R46
v.19
66572

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
3 2400 00325 5043

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.